Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedestudeslat910maro

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

9e ANNÉE — 1931 — TOME IX

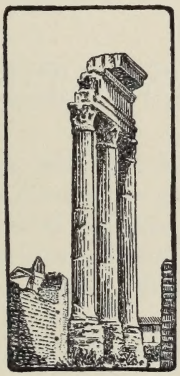

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)
1931

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement

638433
11.7.56

PA
2002
R4
année 9-10

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1930 :

Président : J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Vice-présidents : H. Bernès, professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique;

D. Barbelenet, docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal.

Secrétaire-administrateur et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mme A. Biancani, licenciée ès lettres, diplômée d'études supérieures.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à tel domaine ou à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en deux fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Rapports et Mémoires*, *Notes et communications*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement aux diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont huit volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 30 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 700 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 45 francs l'année pour la France, 60 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mme A. Biancani, trésorière,
43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles-Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

AVERTISSEMENT

Avec la décade qui commence en 1931, la **Revue des études latines** entre dans sa neuvième année d'existence.

Le bilan des huit premières années a été présenté à la fin du tome VIII (1930) sous la forme d'un quadruple index. Pendant cette période, la matière de la *Revue* s'est, d'année en année, enrichie de rubriques nouvelles : subdivisions ajoutées à la *Chronique* et aux *Comptes-rendus des séances*, *Notes et communications* complétant les *Rapports et Mémoires*, comptes-rendus sur *Les études latines dans les différents pays*, sur *Le latin dans les examens;* à côté du *Bulletin critique*, des *Bulletins bibliographiques* relatifs soit à l'ensemble d'une discipline, soit à tel objet déterminé... L'étendue de chaque volume s'est accrue d'autant, passant successivement de 135 pages (en 1923) à 208, 251, 302, 331, 363, 387, 427 pages (en 1930). Parallèlement à ces enrichissements, la diffusion de la Revue augmentait d'année en année : le chiffre des membres et abonnés passait de 144 (en 1923) à 215, 261, 296, 355, 406, 434, 467 (en 1930).

Cette première étape franchie, il n'apparaît pas nécessaire de modifier ni l'objet ni le cadre de la *Revue*. Une seule innovation sera réalisée à partir de 1931 : la *Revue* paraîtra désormais en deux fascicules annuels, qui seront publiés l'un à Pâques, l'autre à Noël; ainsi disparaîtront les inconvénients qui résultaient de la publication d'un fascicule au cours des vacances d'été. Il va sans dire que le volume total de la *Revue* n'en sera pas diminué; l'abondance des collaborations offertes fait prévoir qu'au contraire on peut en escompter un accroissement.

Parallèlement à la *Revue*, la **Collection d'études latines** s'est développée pendant ces huit années. Elle comprend actuellement huit volumes; quatre autres sont à l'impression ou en préparation. Deux des ouvrages qui y ont été publiés ont été couronnés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'importance de la Collection est telle aujourd'hui qu'il a paru bon de constituer à partir de 1931 deux séries de publications : une *Série scientifique*, comprenant essentiellement des ouvrages de

recherche et de documentation scientifique, et une *Série pédagogique*, destinée à accueillir des ouvrages qui intéressent d'une manière plus particulière l'enseignement du latin. Cette réorganisation contribuera à mettre en évidence un des objets principaux de la *Société des études latines*, qui est d'assurer une collaboration étroite et efficace entre la science et l'enseignement.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer. — A. Meillet.

Membres donateurs

P. Collinet. — D. Dias de Moraes. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — Salomon Reinach. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er avril 1931

Albertini (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger, directeur des antiquités de l'Algérie — 36, rue de Lyon, Alger.

Alesandrescu (G.), professeur et directeur du lycée Lazar — 38, Soseaua P. S. Aurelian, Bucarest, II, Roumanie.

Andurand (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles d'Oudjda, Maroc.

Aubert (Mlle M.), professeur au Collège Sévigné — 32, rue de la Clef, Paris, ve.

5 Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 320, Calle Valencia, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), docteur ès lettres, ancien membre de l'École roumaine de Rome — 22, strada L. Calargiu, Jasi, Roumanie.

Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barone (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare, Rome, Italie.

10 Bassol (Marian), professeur à l'Université de Grenade, Espagne.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Ecosse.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 92, rue St-Pierre, Caen, Calvados.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 10, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, Paris, xxe.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

15 Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

Béranger (J.), professeur au Collège — Bex, canton de Vaud, Suisse.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Besnier (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

Besse (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

20 Beuchard (Mlle M.-Th.), professeur au lycée de jeunes filles — Mayence, S. P. 77.

Beversen (N.), docteur ès lettres — Voorburg, Hollande.

Bezard (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

Biancani (Mme A.), professeur au Collège Sévigné — 43, boulevard Malesherbes, Paris, viiie.

Billiand (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

25 Binet (L.), professeur au lycée de Sens, Yonne.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Blanc (A.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Blanchard (G.) — 135, rue Ordener, Paris, xviiie.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, v^e.

Bloch (Jules), professeur à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

30 Bloch (Oscar), directeur d'études à l'École des Hautes Etudes — 79, avenue de Breteuil, Paris.

Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 67, rue de Rome, Paris.

Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (P.), professeur d'enseignement secondaire — 37, Rabbentalstrasse, Berne, Suisse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

35 Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris.

Bossu (Abbé C.), professeur au Séminaire universitaire — 39 *ter*, rue des Farges, Lyon.

Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, ive.

Boyancé (F.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.

40 Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Breucker (A.) — 28, Vughterstraat, s'Hertogenbosch, Hollande.

Broche (G. E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, vieille chapelle de Montredon, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Bröndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

45 De Brouwer (P.), professeur au lycée catholique — Nieuwe Govilescheweg, Tilburg, Hollande.

Bruhl (A.), ancien membre de l'École de Rome — 18, rue Théodule Ribot, Paris, xviie.

Brunel (Cl.), directeur de l'École des chartes, professeur à l'École des Hautes Études — 246, boulevard Raspail, Paris, xive.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 140, avenue de Paris, Tunis.

50 Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), privat-docent à l'Université de Neuchâtel, Grandchamp, par Areuse, Neuchâtel, Suisse.

Burke (Francis), professeur à Woodstock College — Woodstock, Maryland, États-Unis.

Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

55 Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vi^e.

Capron (P.), professeur au Collège du Christ-Roi, Sirault, Hainaut, Belgique.

Carcopino (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xive.

Carlisle (F.) — 2, Priory Gardens, Weld Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Cayrou (G.), secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e.

60 Cazes (Abbé A.), professeur à l'école de Sorèze, Tarn.

Celle (Mario G.), segretario civico, Ufficio stampa del Municipio — 9-12, via Paolo Giacometti, Genova, Italie.

Chantraine (P.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 147, boulevard Magenta, Paris xe.

Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

Charles (Mlle J.), professeur au Collège Sainte-Marie — 12, rue Stanislas, Paris.

65 Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

Chennevelle (O.), licencié ès lettres — Cité universitaire, Maison de l'Argentine, 17, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Chevalier (P.), Les Aruns, Val de Gorbie, Menton.

Chevillard (A.) — Saint-Maurice-de-Beynost, par Miribel, Ain.

70 Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

Colin (J.), professeur au lycée — 10, rue de la Couronne, Aix-en-Provence.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, vie. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Comeau (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine.

75 Constans (L.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, xvie.

Cordier (A.), professeur au lycée Condorcet — 18, rue Lacretelle, Paris, xve.

Cortălescu (Mlle A.) — 22, rue Lapusneanu, Jassy, Roumanie.

Cosmao-Dumanoir (M.) — 11, avenue de Malakoff, Paris.

Da Costa (M.), professeur au Grand Lycée — Alger.

80 Cotard (R.), rédacteur en chef de la Revue Humanités (Grammaire), professeur au lycée Montaigne, Paris.

Couissin (P.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix, conservateur du Musée d'archéologie de Marseille — Château Borély, Marseille.

Cousin (J.), professeur au lycée de Poitiers, Vienne.

Craig (J.-D.), professeur à l'Université de St. Andrews, Écosse.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

85 Cros, professeur au lycée Louis-le-Grand — 3, square Grangé, Paris, xiiie.

Cross (Ephraïm), docteur en philologie — 1847, University Avenue, Bronx, New-York.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, xiiie.

Cuendet (G.), docteur de l'Université de Genève — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

90 Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alès — 10, boulevard Victor-Hugo, Alès, Gard.

Dain (A.), professeur à l'Institut catholique, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 59, rue Raynouard, Paris, xvie.

Dam van Isselt (Mlle L. Van), professeur au Gymnase — 255, Unde Gracht, Utrecht, Hollande.

Daniault (R.), étudiant à la Faculté des lettres — 18, rue Friant, Paris, xive.

Darnis (Mlle), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine.

95 Darquet (G.) — 6, Place du Maine, Paris.

Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 35, rue Laoureux, Verviers, Belgique.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

DELARUE (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

100 DELARUELLE (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

DELAUNAY (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

DELHOUSIÈRE (O.) — Manage, Belgique.

DERATANI (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

DIAS DE MORAES (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Larga de S. Raymunda, Bahia, Brésil. — Membre donateur.

105 DORADO (Mlle M. L. Garcia), professeur, Residencio de Señoritas, 30, Fortuny, Madrid, Espagne.

DUCEL (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

DUCHEMIN — 7, rue de l'Alboni, Paris, XVIe.

DUCOURNAU (C.), membre de l'Institut français d'archéologie, ambassade de France, Beyoğlu-Istanbul, Turquie.

DUFRESNE (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

110 DURAND (R.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

DURBAN (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

DURRY (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 2, place Vaucanson, Grenoble.

EISLER (R.), docteur en philologie — 55, rue de Lille, Paris.

ELCUS (Ch.) — 36, rue du Colisée, Paris, VIIIe.

115 ERNOUT (A.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, Ve.

ERNST (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes, 93, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

ESTELRICH (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

EVOLCEANU (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

FABRE (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

120 FAIDER (P.), professeur à la Faculté des lettres — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.

FAIRCLOUGH (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

FAIVRE (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

FARAL (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Etudes — 28, rue du Général-Foy, Paris, VIIIe.

FAREZ (P.), rédacteur au Journal des Débats — 3, rue de la Boétie, Paris.

125 FEDEL (A.), professeur de première supérieure au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, XIVe.

FEHR (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

FÉLIX (Abbé), professeur à l'Institut libre de Villedieu, Manche.

FLINCK-LINKOMIES (E.), professeur à l'Université — 9, Vironkatu, Helsingfors, Finlande.

FLORIAN (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

130 FLUSIN-GAZIN (Mlles), étudiantes — 35, rue de Turenne, Grenoble, Isère.

FOHALLE (R.), chargé de cours à l'Université — 6, rue de Fauvettes-Bressous, Liége, Belgique.

FORDYCE (G. J.), lecturer in the University, Jesus College, Oxford, Angleterre.

FOURNIER (Mlle R.), directrice du Collège Notre-Dame — 8, rue de Bièvre, Bourg-la-Reine, Seine.

FRACCARO (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

135 FRANCK — 18, rue Demours, Paris.

FREDET (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe. — Membre donateur.

FRÈRE (G.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

FRETÉ (Mlle A.), licenciée ès lettres, diplômée de l'École des Hautes Études, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

FROIDEVAUX (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

140 GAGÉ (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Strasbourg.

GAIFFIER D'HESTROY (Beaudoin DE), de la Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

GALINDO (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

GALLETIER (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

GALTIER (E.), professeur en première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

145 GANSZYNIEC (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

GAUDU (F.), professeur au lycée — 30, rue Saint-Martin, Caen, Calvados.

GAUTREAU (M.), professeur au lycée Condorcet — 3, rue Lecourbe, Paris, XVe.

GEUTHNER (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

GHELLINCK (le P. DE), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

150 GIFFARD, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

GINNEL (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

GIRAUD (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, Hanoï, Tonkin.

GONZALEZ DE LA CALLE (P. U.), professeur auxiliaire à l'Université de Madrid — 42³, Calle Princesa, Madrid.

GOUGENHEIM (G.), professeur à la Faculté des lettres, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

155 GOUTTESOULARD (abbé), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

GRAT (F.), maître de conférences temporaire à la Faculté des lettres — Le Bocage, avenue Camille-Desmoulins, Gargan-Livry, Seine-et-Oise.

GRAY (L. H.), professeur à Columbia University — New-York, États-Unis.

GRENIER (A.), professeur à la Faculté des lettres — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

GRIVEL (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

160 GROH (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

GROOT (A. W. DE), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

GSELL (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, XVe.

GUÉRIN (Ch.) — 20, rue Cousté, Cachan, Seine.

GUIGNEBERT (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, XVe.

165 GUILLAND (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

GUILLEMIN (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

GUILLET (E.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, rue Sihac, Hautes-Pyrénées.

Guiñez (Abbé J. Benedicto) — Quillón, Chili.

Guyader (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

170 Hamel (A.), ancien professeur au lycée Montaigne — 133, boulevard Raspail, Paris, VIe.

Haussaire — 11, avenue de Grasse, Cannes, Alpes-Maritimes.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Tirlemont — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Herbecq (A.), professeur à l'Athénée de Virton, Belgique.

175 Herescu (N. J.) assistant à l'Université — 28, boulevard Carol, Bucarest, Roumanie.

Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

Herrmann (L.), chargé de cours à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J.-M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 17, Spaarnelaan, Haarlem, Hollande.

180 Hierche (R.), élève à l'École des Hautes Études — 9, place de Vaugirard, Paris, XVe.

Holingue (R.) — 28, rue Durantin, Paris.

Hubaux (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Batty, Cointes, près Liége, Belgique.

Hubert (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres — 11, rue Jules Picault, Poitiers.

185 Ilc (J.), professeur au lycée, 2/1 Novi trg, Ljubljana, Yougoslavie.

Iwanicki (C. P.) — 833, S. Front Street, Philadelphie Pa., États-Unis.

Jacobsohn (H.), professeur à l'Université — 24, Weissenburgstrasse, Marburg, Allemagne.

Janot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, VIe.

190 Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

Jeanmaire (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 216, rue Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, XVIe.

195 Jonval (M.), maître de conférences temporaire à l'École des Hautes Études — 5, avenue Duquesne, Paris, VIIe.

Jordanescu (F.), professeur au lycée de Focsani, Roumanie.

Joron — 4, rue de Lille, Paris, VIIe.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

200 Jové (E.), directeur de « Palestra Latina » — Universidad, Cervera (Lérida), Espagne.

Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, VIe.

Jullion (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, XVIIIe.

Juret (A.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Granddidier, Strasbourg.

Kent (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

205 Kersbergen (Mlle A.), étudiante à l'Université d'Amsterdam — 1, Koninginneweg, Haarlem, Hollande.

Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, viie.

Kolovrat (G. de), docteur ès lettres — 5, avenue Pasteur, Paris, xve.

Kopff-Cellière (Mlles), étudiantes — 19, rue Nicolas Parent, Chambéry, Savoie.

Krier (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

210 Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, xvie.

Lacroix (M.), professeur au lycée Henri IV — 16, rue Tournefort, Paris, v^e.

Lafaix (Dr) — 76, rue de la Voie-Verte, Paris, xive.

La Flize (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, v^e.

215 Laforgue (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée d'Alger.

Lamarque (Mme C.) — 36, rue de Bellechasse, Paris, viie.

Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

Lambert (H.), licencié ès lettres — 41, rue de Vaugirard, Paris.

220 Lambrino (S.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bucarest, Roumanie.

Latil, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

Laurent (R.), professeur à l'Université Laval, Québec, Canada.

225 Lavarenne (M.), professeur au lycée — 81, boulevard H. Vasnier, Reims, Marne.

Le Bras (G.), professeur à la Faculté de droit de Strasbourg — 13, place du Panthéon, Paris, v^e.

Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

Léger (J.), professeur au lycée de Lonchamps, Bordeaux, Gironde.

Lejeune (M.), agrégé de grammaire — 84, boulevard des Batignolles, Paris.

230 Lemaire (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

Lenchantin de Gubernatis (M.), professeur à l'Université — 108 *bis*, via Morosini, Torino 10, Italie.

Léonnec (Mlle), professeur au lycée de jeunes filles d'Alger.

Leprince (G.), professeur au lycée — 8, rue Croix-de-Malte, Orléans.

Leschi (M.-L.), professeur au lycée — 113, rue Michelet, Alger.

235 Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Linage (de), Rouède, Selme (Mlles), étudiantes — 7, rue Villars, Grenoble, Isère.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

240 Liscu (M.), professeur au lycée — 11, strada Lazureanu, Bucarest, Roumanie.

Lot (Mlle I.), étudiante ès lettres — 53, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur honoraire de l'Institut international de coopération intellectuelle — 96, avenue des Ternes, Paris.

Lucot (R.), professeur au lycée — 133, avenue du maréchal Foch, Béziers, Hérault.

Lyer (St.), docteur ès lettres de l'Université de Prague, professeur au lycée Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

245 Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Mac Cormick (J. P.), professeur au Sulpician Seminary, Catholic University, Brookland, États-Unis.

Magos (Mme H.), professeur à l'Institut Paridaens, Louvain, Belgique.

Malloue (M.) — à Saint-Jean-le-Thomas, Manche.

Maréchal (A.-Ch.), professeur au lycée — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

250 Maresh (D.), étudiant en lettres — 6, rue Huysmans, Paris, VIe.

Marin (A.), professeur au Séminaire central — 55, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Marrou (H.), agrégé de l'Université, ancien membre de l'École française de Rome — 223, rue Paradis, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Martha (J.), professeur en retraite de la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, VIe.

255 Martroye (F.), membre de la Société nationale des Antiquaires de France — 131, boulevard Saint-Germain, Paris, VIe.

Massiéra (P.), principal du Collège de Condom, Gers.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, XXe.

Masson (Mlle), directrice de l'École normale libre — 21, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Mauger (G.), professeur au lycée de Reims — 12, rue Lacretelle, Paris, XVe.

260 Maurel, professeur au collège — Le Blanc, Indre.

Mauris (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

Mayol de Lupé (J. de), chargé de conférences à l'École des Hautes Études (sciences religieuses) — 2, avenue Émile Acollas, Paris, VIIe.

McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, VIIe.

265 Merlin (A.), membre de l'Institut, conservateur adjoint des Musées nationaux, professeur à l'Ecole du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Mertz (L.), professeur au lycée Charlemagne — 10, rue Joseph Gaillard, Vincennes, Seine.

Meyerson (I.), secrétaire de la Fédération des sociétés scientifiques françaises, Institut de psychologie — Sorbonne, Paris.

Meylan (L.), professeur au gymnase cantonal de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

Michel (Georges) — 2, rue Doudart de Lagrée, Grenoble, Isère.

270 Michel (Pierre), professeur au Collège d'Épernay, Marne.

Michon (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

Monfleur (Mlle J.) — 26, rue Delambre, Paris, XIVe.

Monnier (A.) — gare de Caen, Calvados.

275 Monribot — boîte postale 294, Saïgon.

Monsuez (R.), professeur au lycée de Tourcoing — 19, rue Saint-Henri, La Madeleine, Nord.

Mountford (J. F.), University College, Aberystwyth, Wales, Angleterre.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

Nairn (J. A.), proviseur honoraire de Merchant Taylors School — Stubbings Vicarage, Maidenhead, Berks, Angleterre.

280 Navrátil (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

Nedioglu (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

Nelson (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

Nicolau (M. G.), professeur au lycée de Bucarest, diplômé de l'École des Hautes Études — 120, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

Nitti (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 15, rue Duguay-Trouin, Paris, vi^e^.

285 Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, vi^e^.

Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, viiie.

Nougaret (L.), professeur au lycée de Beauvais — 41, route de Clermont, Marissel près Beauvais, Oise.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

290 Ochoa de Olsa (M.) — Andosilla (Navarra), Espagne.

Oltramare (A.), professeur à l'Université — 30, rue Carteret, Genève, Suisse.

Pabon G. de Urbina (J. M.) — catedratico, Université de Salamanque, Espagne.

Paganelli, inspecteur d'Académie — Laval, Mayenne.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaires — 47, rue de la Tour, Paris, xvie.

295 Palanque (J.-R.), professeur d'histoire au lycée, chargé de conférences à la Faculté — 27, rue Chaptal, Montpellier.

Parain (Ch.), professeur au lycée Buffon — 39, rue Claude Bernard, Paris, v^e^.

Parvu (L.), étudiant ès lettres — 17, rue Vornicul Sturza, Berlad (Roumanie).

Peeters (F.), docteur en philosophie et lettres, aspirant à l'Université de Bruxelles — 44, rue des Francs, Bruxelles.

Péguy (P.), agrégé des lettres, pensionnaire de la Fondation Thiers — 5, Rond-point Bugeaud, Paris, xvie.

300 Perrenoud, professeur au Collège classique — 3, rue Saint-Honoré, Neuchâtel, Suisse.

Perret (J.), agrégé, préparateur à l'École normale supérieure — 5, Rond-point Bugeaud, Paris xvie.

Perret (J.), professeur au lycée de Bourg, Ain.

Perrochat (P.), professeur à la Faculté des lettres — 11, rue Saint-Erembert, Toulouse, Haute-Garonne.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

305 Petit (Joan) — 79, Rambla de Catalunya, Barcelone, Espagne.

Petot (F.) — Bonnefontaine, par Mirebel, Jura.

Petré (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 26, rue Victor-Greyson, Bruxelles. — Membre donateur.

Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

310 Pidoux — 64, rue Gimelli, Toulon, Var.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, xvie.

Pippidi (D. M.), licencié ès lettres et en droit — 17, boulevard Catargiu, Craïova, Roumanie.

Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Pokrowski (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

315 Polge — 120, avenue du Grand-Bouddha, Hanoï, Tonkin.

Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 22, rue Friant, Paris, xive.

Popa-Lisseanu (G.), professeur au lycée Lazar — 53, calea Plevnei, Bucarest, Roumanie.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, VIIe.

320 Préchac (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 1, rue Alain Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

Price (Mlle M.-L.), élève de l'Université Columbia — 112 West, 129th street, New-York, États-Unis d'Amérique.

Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

Quentin (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'Archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma, XIV.

Querol (L.), professeur au lycée — 55, Blanquerias, Valencia, Espagne.

325 Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rancillac (P.) — Yssingeaux, Haute-Loire.

Regard (P.), docteur ès lettres — 43, rue Madame, Paris, VIe.

Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

Reiring (W.) — Collège Saint-Alphonse, Mont Nebo, Nimègue, Hollande.

330 Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

Renoir (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

Renou (L.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 3, rue Pierre Cherest, Neuilly-sur-Seine.

Respino (A.), Institut d'enseignement secondaire de Ponferrada, Léon, Espagne.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

335 Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret, Seine.

Rivard (abbé J. A.) — 40, High Street, Willimantic, Connecticut, État-Unis.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.) — 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.

340 Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latine à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Roman (O.) — Service commercial des mines domaniales de la Sarre, 4, Triererstrasse, Sarrebrück, II, Sarre.

Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, V^e.

Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

345 Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster of Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ruffel (P.), agrégé préparateur à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, V^e.

Ryba (B.), privat-docent à l'Université, Filosofická Fakulta, Smetanovo nám., Praha I, Tchécoslovaquie.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 14, Portowa, Wilno, Pologne.

350 Saint-Denis (E. de), professeur au lycée du Parc, Rhône.

Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, XVIIe.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, ve.

Schillings (Th.), docteur en philologie et lettres, bibliothécaire à l'Université — place du Peuple, Louvain, Belgique.

Schmitz (dom Ph.), directeur de la Revue Bénédictine — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

355 Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastrat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Serban (Stan), étudiant en lettres — Comuna Slobozia-Ciorasti, Jud. Ramnicul Sarat, Roumanie.

Simonet, professeur au lycée — 4, rue Malpertuis, Épinal, Vosges.

Sindou (R.), étudiant à la Faculté — 14, Hameau Boileau, Paris, xvie.

Sjoestedt (Mlle M.-L.), directrice d'études à l'École des Hautes Études — 159, avenue Malakoff, Paris, xvie.

360 Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Sobry (Ch.), professeur — 45, rue Auguste Danse, Uccle-Bruxelles, Belgique.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — Tirana, Albanie.

365 Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, xive.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

Tachauer (Mlle A.), à la Banque Hoskier et Cie — 15, rue des Mathurins, Paris.

Terracher (A.), recteur de l'Académie de Dijon — 2, rue Crébillon, Dijon, Côte-d'Or.

Theodoru (J.), — Scurtesti-Buzau, Roumanie.

370 Thomas (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau International du Travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

Thomas (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, vie.

375 Vaganay — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

Vallette (P.), professeur à la Faculté des lettres — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

Velasco — 1, rue S. Domingo, Lisbonne, Portugal.

Vendryes (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, vie.

Vigne (J.), professeur à l'Institut français de Londres — 26, Blandford Road, Bedford Park, London W. 4.

380 Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.

Villot (Mlle F.), étudiante à la Faculté des lettres — 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.

Visscher (F. de), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue du Jardin zoologique, Gand, Belgique.

Vreede (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, vie.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

385 Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur à Princeton University — Princeton, New Jersey, États-Unis.

Willm, professeur au pensionnat de Bertigny — Fribourg, Suisse.
Woltjer (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.
Wuilleumier (J.-P.), professeur à la Faculté des lettres — 33, rue Constant, Lyon.

Yon (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
390 Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, v^e^.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.
Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, vi^e^.

Institut d'études latines [secrétaire : O. Chennevelle] — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e^.
Groupe d'études anciennes [secrétaire : L. Rouquette] — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e^.
395 Association des étudiantes — 1, rue du Vieux-Temple, Grenoble, Isère.

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

France et Colonies.

Aix, Université.
— Bibliothèque publique.
Alger, Université.
Besançon, Université.
400 Cette, Collège.
Dijon, Université.
Fontainebleau, Collège Carnot.
Grenoble, Bibliothèque universitaire.
Hazebrouck, Collège.
405 La Flèche, Prytanée.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
Lyon, Université.
Mâcon, lycée de jeunes filles.
410 Marseille, Bibliothèque municipale.
Nancy, Université.
Paris, Université.
— École pratique des Hautes Études.
— École normale supérieure.
415 — Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
Poitiers, Université.
Rabat, Lycée Lyautey.
420 Strasbourg, Bibliothèque universitaire.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

Étranger.

Aberdeen, Université.
Abo, Académie.
425 Amsterdam, Université.
Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
Baltimore, Université Johns Hopkins.
430 Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
Bruxelles, Université libre.
435 Bucarest, Séminaire pédagogique.
Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge (Angleterre), Philological Society.
Cambridge (États-Unis), Université Harvard.
Chapel-Hill, University of North Carolina.
440 Cincinnati (Ohio), Université.
Coïmbre, Institut français.
Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
Dublin, Bibliothèque nationale d'Irlande.
445 Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
— Pensionnat de Bertigny.
Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
Gênes, Université.
450 Glasgow, Université.

Göttingen, Université.
Greifswald, Faculté de philosophie et lettres.
Graz, Université.
Haarlem, Gymnase.
455 Hamburg, Université.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Association de lectures philologiques.
— Collège classique cantonal.
460 Le Caire, Université.
Leningrad, Université.
— Bibliothèque publique.
Lisbonne, Institut français.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
465 Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseignement secondaire.
Marburg, Université.
Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
470 Moscou, Académie des sciences.
Neuchâtel, Université.
Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Connecticut), Yale University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
475 Oxford, Taylor Institution.
Philadelphie, American philosophical Society.
Princeton (New Jersey), Université.
Québec, École normale supérieure de l'Université.
Rome, Bibliothèque nationale.
480 — Bibliothèque Vaticane.
— École française.
Salamanca, Faculté de philosophie et lettres.
Tartu, Institut d'antiquités classiques.
Upsala, Université.
485 Utrecht, Université.
Venise, Istituto di scienze e lettere.
Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1931.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — MM. Audurier, D. Barbelenet, J. Bayet, H. Bernès, Mme A. Biancani, M. J. Carcopino, M. Chatry, Mlle M. Comeau, MM. P. Collinet, A. Cordier, R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, Mlles R. Fournier, A. Freté, A. Guillemin, MM. E. Jolivet, S. Lambrino, Mlle I. Lot, Mme H. Malteste, M. J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. J. de Mayol de Lupé, E. Michon, Mlles Morel de Larochette, P. Penchenier, H. Petré, MM. Petot, A. Piganiol, Pinaud, D. M. Pippidi, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, MM. P. Wuilleumier, H. Yvon.

Communications.

M. J. Carcopino, en prenant la présidence, adresse quelques paroles de bienvenue aux membres présents, et se félicite de saluer à cette première séance de l'année M. S. Lambrino, chargé de cours à l'Université de Bucarest, qui a bien voulu profiter d'un séjour à Paris pour présenter une communication à la Société.

M. Lambrino, appelé à poursuivre les fouilles commencées en 1914 par Vasile Pârvan, à Histria, en Scythie Mineure (la Dobroudja actuelle), expose les principaux résultats de ses découvertes en ce qui concerne *Histria à l'époque romaine.* Les objets découverts montrent que la ville, fondée au milieu du VIIe siècle av. J.-C. par les Milésiens, a mené une vie florissante au cours des VIe, Ve et IVe siècles. Les Celtes au IIIe siècle et les populations locales ensuite, par leur activité guerrière et politique, ont arrêté le développement des cités grecques de la Scythie Mineure. Mais la domination romaine, à partir du Ier siècle ap. J.-C., apporte le calme et la sécurité sur le Bas-Danube, et Histria connaîtra une renaissance pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. La ville se couvre de nouveaux monuments en marbre ou en pierre, temples et statues, et les autres objets découverts montrent sa richesse et sa prospérité à cette époque. En outre, des reliefs en

marbre, en pierre ou en terre cuite ainsi que les inscriptions nous font voir la continuité de la vie gréco-romaine dans ce poste avancé de l'empire et, en même temps, la présence de plus en plus accentuée de l'élément local, thraco-gète, tant dans les divinités adorées que dans l'exécution naïvement barbare de certains monuments. La ville, détruite en 238 par les Goths, a été reconstruite peu après. Elle a continué de vivre sans éclat jusqu'au VIe siècle, époque où s'arrêtent les derniers vestiges découverts (monnaies de Justinien).

MM. J. Carcopino, J. Marouzeau, J. Bayet, P. Wuilleumier présentent quelques observations qui fournissent à M. Lambrino l'occasion de compléter sur plusieurs points ce rapport sommaire.

II.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1931.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — M. F. Andison, Mlle M. Aubert, M. D. Barbelenet, Mme A. Biancani, M. H. Bléry, MM^lles J. Charles, M. S. Chatry, S. Chauffier, M. O. Chennevelle, Mlle M. Comeau, MM. L. A. Constans, R. Cotard, J. Cousin, A. Dain, A. Ernout, Ch. Guignebert, Mlle A. Guillemin, MM. A. Hamel, J. Herescu, Ph. Hubert, E. Jolivet, H. Lebègue, Mlle I. Lot, Mme L. Malteste, MM. J. Marouzeau, F. Martroye, J. de Mayol de Lupé, A. Meillet, Mlles M. Morel de Larochette, H. Pétré, MM. Pinaud, D. M. Pippidi, P. Ruffel, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. D. Barbelenet, vice-président, présente les excuses de M. J. Carcopino, retenu par d'autres obligations, et saisit l'occasion de remercier la Société pour l'honneur qu'elle lui a fait en lui confiant la vice-présidence. Il signale que par l'élection récente de M. J. Vendryes notre Société compte un membre de plus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il rappelle à cette occasion que l'Académie, qui avait déjà couronné l'ouvrage de M. Nicolau, paru dans la Collection d'études latines, vient d'attribuer deux autres prix d'une part à l'ouvrage de Mlle Guillemin sur Pline, paru dans la même Collection, d'autre part aux publications bibliographiques de M. Marouzeau.

Communications à l'ordre du jour.

I. — A propos du *projet de réforme des licences d'histoire et de philosophie* en ce qui concerne l'épreuve du latin, M. J. Marouzeau donne communication d'une lettre de M. A. Macé, professeur à l'Université de

Rennes, signalant « le cas scandaleux d'un candidat à la licence de philosophie qui a été déclaré admissible avec vingt points et demi, malgré un *zéro* de version latine, en profitant de l'avantage que lui a valu le commentaire sur le texte traduit, et qui pourra être appelé, selon un usage constant, à enseigner le latin dans un collège ».

On sait que cette situation, qui intéresse également la licence d'histoire, a fait l'objet d'une enquête ministérielle auprès des Facultés. La Société n'a pas manqué de s'intéresser à une question qui est vitale pour l'avenir des études latines, et M. Marouzeau a reçu plusieurs communications importantes, en particulier de MM. Durry (Grenoble) et Wuilleumier (Lyon), dont il communique en séance les parties essentielles.

M. Ch. Guignebert fait un exposé des entretiens qui ont eu lieu à la Faculté de Paris entre historiens, latinistes, directeurs d'études, et de la réponse qui a été faite par la Faculté à l'enquête ministérielle.

Diverses observations sont présentées par MM. A. Meillet, A. Ernout, D. Barbelenet, H. Yvon, à la suite desquelles M. Marouzeau propose de consacrer une partie de la séance de mars à l'examen d'un vœu qui serait présenté au nom des latinistes et des historiens.

II. — M. J. Marouzeau étudie un texte de Quintilien (XI, 3, 33) dont on a tiré des conclusions abusives en ce qui concerne d'une part l'accent d'intensité (H. F. Muller), d'autre part la « qualité dominante » de l'initiale du mot (A. Juret). Il montre que ce texte ne peut être interprété que comme établissant un fait phonétique bien connu, la faiblesse d'émission des finales.

III. — M. J. Cousin examine divers problèmes se rapportant à la *biographie de Quintilien* et à la publication de l'*Institution oratoire*.

Avec Ausone, saint Jérôme et Cassiodore, il soutient que Quintilien est né en Espagne à Calagurris et non à Rome ou à Volsini, comme l'ont prétendu certains auteurs, Laurentius Valla ou Ognibuono Leoniceno ou tout récemment Gamurrini : les arguments d'ordre philologique ou épigraphique dont ils se sont servis ne sauraient être retenus.

Contrairement à ce qu'on admettait jusqu'ici, Quintilien a dû naître en 30, non en 35 ou en 42 : les indications biographiques très vagues que donne Quintilien et que relève M. J. Cousin sont de nature à autoriser cette conjecture : ainsi l'affaire de Volusenus Catulus, qui eut lieu en 36, le procès de Cossutianus Capito qui fut plaidé en 57 sont des dates utiles et précises, qui s'accordent bien avec les dires de l'auteur.

Les allusions aux grands orateurs du temps permettent de fixer la date de l'*Institution oratoire :* M. J. Cousin se fonde sur les faits auxquels Quintilien rattache ses conseils : la mort de Vibius Crispus en 93, la célébration des Jeux Capitolins en 94, l'adoption de ses neveux par

Domitien, rapprochées d'indications plus imprécises, engagent à proposer pour le commencement du traité l'année 93, pour la continuation l'année 94 et le début de 95, pour la publication le début de 96.

Cette démonstration sera reprise dans un article que publiera la *Revue*.

Quelques observations sont présentées par M. Ch. Guignebert sur le sens de *deus* et de *diuus* et sur les causes du meurtre de Flavius Clemens.

III.

SÉANCE DU 14 MARS 1931.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. Carcopino, Mlles J. Charles, M. S. Chatry, S. Chauffier, MM. O. Chennevelle, A. Cordier, R. Cotard, J. Cousin, A. Dain, R. Durand, A. Ernout, P. Faider, MMlles R. Fournier, A. Freté, M. M. Gautreau, Mlle A. Guillemin, MM. A. Grat, Ch. Guignebert, Ph. Hubert, E. Jolivet, G. de Kolovrat, H. Lebègue, Mlle I. Lot, M. J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. G. Mauger, J. de Mayol de Lupé, A. Meillet, L. Mertz, Mlle M. Morel de Larochette, M. Petot, Mlle H. Petré, MM. D. M. Pippidi, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. J. Carcopino souhaite la bienvenue à M. P. Faider, professeur à l'Université de Gand, qui a bien voulu venir présenter à la Société les résultats de ses recherches à la Bibliothèque de Mons, et dont l'activité s'est manifestée récemment de façon si heureuse en groupant les savants de tous les pays dans un hommage à son illustre compatriote M. P. Thomas.

M. J. Marouzeau signale les deux innovations qui vont être réalisées à partir de cette année pour les publications de la Société. D'une part, la *Revue* paraîtra désormais en deux fascicules trimestriels, à Pâques et à Noël, pour éviter l'inconvénient du fascicule intermédiaire, dont la publication concordait fâcheusement avec la période des grandes vacances. D'autre part, une section nouvelle est créée dans la *Collection d'Études latines*, qui publiera à l'avenir une série pédagogique à côté d'une série scientifique.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Marouzeau propose une *explication d'un passage controversé de Pétrone* (*Satir.* 68) : praeter errantis barbariae adiectum aut deminu-

tum clamorem, dont on peut tirer parti pour préciser certains traits de la prononciation du latin : sonorité, intensité, accent.

A quelques observations présentées par M. Ernout relativement au sens ambigu de *clamorem*, M. Marouzeau répond que sa préoccupation est moins de donner une interprétation positive du mot que d'empêcher qu'on en tire argument en faveur d'un prétendu accent d'intensité.

II. — M. Paul Faider communique aux membres de la Société les résultats de ses travaux sur les *manuscrits de la Bibliothèque de Mons* (Hainaut). Le catalogue complet, établi par ses soins et par ceux de Mme Faider, paraîtra dans le courant du mois de mai (*Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, fasc. 65). Il comprendra plus de 1200 numéros. A l'intention spéciale des latinistes, M. Faider signale des manuscrits de Catulle, Tibulle et Properce, Symmaque, Sénèque, Lucain, Valère Maxime, Sextus Rufus, Darès, Priscien, Josèphe, et de quelques auteurs ecclésiastiques.

Il annonce que l'Académie royale de Belgique a décidé d'entreprendre la publication d'un *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*.

M. Carcopino se fait l'interprète de tous en formant des vœux pour le succès de la nouvelle entreprise, et en adressant à M. Faider les félicitations les plus chaleureuses pour le commencement de réalisation qu'on doit à son activité.

III. — Comme suite à la discussion instituée à la séance précédente sur *l'épreuve de latin dans les licences spéciales*, un vœu tendant à obtenir qu'en aucun cas l'enseignement du latin ne soit confié à des maîtres auxquels leurs diplômes ne confèrent pas les garanties suffisantes est présenté par M. Meillet et adopté à l'unanimité des membres présents à la suite d'observations de MM. Carcopino, Ernout, Guignebert, Marouzeau. Ce vœu, dont on trouvera le texte ci-après (p. 37), sera transmis au Ministre de l'instruction publique, au Directeur de l'enseignement secondaire et aux Présidents des deux commissions parlementaires de l'enseignement.

CHRONIQUE

I. — Congrès et cours de vacances.

Un second *Congrès de linguistes*, organisé par le Comité international permanent de linguistes qu'avait institué le premier Congrès de La Haye en 1928, va se tenir cet été à Genève. De la circulaire qui a été envoyée aux personnes invitées, j'extrais les informations suivantes :

« Le premier Congrès de linguistes, qui s'est tenu à La Haye du 10 au 15 avril 1928, a atteint le but que ses organisateurs lui avaient assigné : pour la première fois des linguistes ont pu débattre en commun des questions de linguistique sans se couvrir de l'autorité des philologues classiques, des néophilologues ou des orientalistes. Par là, ils ont affirmé l'autonomie que leur science avait depuis longtemps acquise de droit.

Le deuxième Congrès international de linguistes aura lieu à Genève du 25 au 29 août 1931.

Le programme comporte, d'une part, des séances de Sections, dont le nombre dépendra du nombre et de la nature des communications annoncées (provisoirement, trois sont prévues : *Linguistique générale; Langues indo-européennes; Langues non indo-européennes*) ; — d'autre part, des séances plénières, pour lesquelles le Comité organise une consultation générale des linguistes sur les questions suivantes :

1° *Avez-vous quelque suggestion utile à présenter sur l'organisation du travail linguistique, sa technique et son outillage? Cette question porte en particulier sur la manière de recueillir, d'enregistrer et de classer les matériaux, sur la terminologie, la bibliographie, les publications à entreprendre*, etc.

2° *Quel est, selon vous, le rôle à attribuer, dans le devenir et l'évolution des langues (en particulier dans la constitution des langues unifiées), d'une part aux phénomènes spontanés et à l'inconscient, de l'autre aux interventions de la volonté et de la réflexion? Subsidiairement : Que pensez-vous de l'adoption d'une langue artificielle comme langue auxiliaire?*

3° *Les systèmes phonologiques, envisagés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec la structure générale de la langue.*

Le Comité recueillera, sur ces trois questions, des propositions rédi-

gées sous une forme succincte, qui serviront de base à la discussion et seront publiées *in extenso* ou sous forme de résumés avant le Congrès. En outre, sur chaque question, un spécialiste sera chargé d'introduire le débat en séance.

On notera que ce programme fait une large part à la linguistique générale. C'est aux congrès spéciaux (de romanistes, de slavistes, de phonéticiens, etc.) qu'il appartient d'aborder des sujets qui relèvent uniquement de telle ou telle discipline particulière; nous n'entendons naturellement pas discuter des problèmes de théorie pure, ni faire concurrence aux psychologues et aux philosophes. Les faits concrets doivent demeurer la base solide de tous nos travaux; linguistes, nous voulons rester toujours en contact avec la réalité linguistique. En revanche, nous ne perdons pas un instant de vue l'ensemble de notre science, et il importe que tous les travaux présentés au Congrès, aussi bien en sections qu'en séances plénières, aient pour objectif d'éclairer quelque principe fondamental. »

— Un premier *Congrès des philologues classiques slaves* avait eu lieu au printemps de 1929 à Posnan; un second a été convoqué pour cette année à Prague. Il se réunira du 26 au 28 mai dans les nouveaux bâtiments de l'Université. Le Comité préparatoire, qui a pour président M. F. Groh, nous en adresse le programme sommaire que voici, rédigé en latin :

1. Lectionibus sermonibusque cum totam rem tum singula tractantibus conferre aliquid ad cognoscendum quae sit apud singulas nationes Slavicas humanitatis classicae historia.
2. Varias quaestiones ad philologiam classicam pertinentes disceptare.
3. Inquirere quae sint in mediis et superioribus terrarum Slavicarum scholis studiorum humaniorum colendorum condiciones atque rationes.

Congressus duas habebit sectiones : unam, in qua res ad antiquitatem classicam pertinentes tractabuntur, alteram, in qua viae et rationes litteras Graecas et Latinas in scholis docendi disputabuntur. In utraque sectione et lectionibus et sermonibus locus erit.

Congressus socii fieri possunt Slavi qui in classicae antiquitatis studiis doctam navent operum nec non qui in scholis classicam profiteantur humanitatem. Praeter socios etiam ii, quorum nomina a sociis data erunt, congressus hospitio recipientur.

— Nous recevons aussi le programme des *Cours de culture pour étrangers et nationaux* de l'Institut inter-universitaire italien pour 1931.

Parmi les cours qui intéressent l'antiquité latine, il faut signaler : à Rome, du 8 avril au 1er mai, ceux de M. G. E. Rizzo sur l'art romain

de l'Empire, de M. G. Lugli sur les lieux de sépulture et de culte à Rome, de M. P. Romanelli sur les monuments archéologiques des colonies romaines, de M. E. Josi sur la peinture chrétienne primitive, de M. R. Pettazzoni sur le développement de la religion romaine; du 5 juillet au 5 septembre les cours de M. G. Lugli sur l'archéologie et l'art de la Rome antique, de M. G. Giovannoni sur la technique des constructions romaines et sur les vicissitudes édilitaires de Rome; du 7 juillet au 30 août, les cours de M. M. Antonielli sur l'archéologie et l'histoire de l'art; à Pérouse, du 1er juillet au 30 septembre, un cours théorique et pratique d'étruscologie de MM. B. Nogara, G. Buonamici et A. Neppi-Modona.

Les renseignements touchant les inscriptions, facilités de voyage, excursions, entrées dans les musées, etc., sont fournis par l'Institut inter-universitaire italien, dont le siège est à Rome, 28, via di Monte Tarpeo.

II. — Nouveaux périodiques.

Plusieurs Revues nouvelles nous sont annoncées.

L'une, fondée par M. A. Taccone, professeur à l'Université de Turin, est du genre des Revues encyclopédiques : sous le titre *Il mondo classico* elle comprendra non seulement tout ce qui a quelque rapport avec l'antiquité classique, mais aussi ce qui intéresse les aboutissants modernes du monde gréco-romain. La Revue paraîtra tous les deux mois; le premier numéro, de janvier-février 1931, nous est déjà parvenu; il contient, outre des comptes-rendus critiques, une sorte de chronique (*Cenni bibliografici e notizie varie*), un dépouillement de périodiques courants, une revue des ouvrages scolaires, deux articles de A. Severyns (*Virgile et Homère*) et G. Corradi (*Un nuovo documento augusto*), enfin une section humaniste avec des compositions en vers latins.

C'est un programme bien vaste que celui d'une Revue qui doit embrasser dans le temps et dans l'espace tout le domaine du monde classique. Souhaitons le meilleur succès à l'audacieuse entreprise.

— De Bucarest, nous recevons le programme d'une nouvelle Revue roumaine : *Revista istorica romana*, dont le premier numéro va paraître incessamment.

La Revue se propose d'étudier le passé du peuple roumain, depuis l'époque préhistorique jusqu'aux temps modernes. « Dans ce large cadre entreront les recherches sur les éléments ethniques qui ont constitué le peuple roumain : Thraces, Illyriens, toute la romanité orientale, et des enquêtes sur toutes les formes de la vie roumaine : histoire diplomatique, institutions, vie sociale et économique, langue, littérature, art, religion, vie populaire. » La Revue comportera une rubrique spéciale

d'information bibliographique, un dépouillement d'ouvrages récents et de périodiques, des articles et comptes-rendus rédigés dans une des quatre langues occidentales les plus répandues ou en roumain avec un résumé dans l'une de ces quatre langues.

M. S. Lambrino assumera la direction de la Revue pour la partie concernant l'antiquité gréco-latine.

— M. Lambrino nous fait connaître aussi que la Roumanie va se donner une nouvelle *Revue d'études classiques*, dont la préparation est déjà assez avancée pour qu'on puisse espérer la publication du premier numéro en janvier 1932.

Bonne chance à ces entreprises, qui attestent une fois de plus la vitalité de la jeune école des savants roumains.

III. — Travaux en cours ou en projet.

Infatigable, M. S. Lambrino, en même temps qu'il travaille à la préparation des Revues dont je viens de parler, et sans préjudice de la *Bibliographie rétrospective de l'antiquité classique pour les années 1898-1914*, dont la rédaction avance à grands pas, compte publier dans le courant de cette année un volume sur les monuments figurés découverts dans les fouilles qu'il a poursuivies à Histria.

— J'ai signalé ici quelques-uns des projets de travaux de M. M. G. Nicolau, dont plusieurs ont déjà été brillamment réalisés. En même temps que philologue et métricien, M. Nicolau n'oublie pas qu'il est juriste, et il projette une étude sur *Symmaque et le droit romain dans la seconde moitié du IVe siècle*, qui viendra compléter l'étude entreprise par Mlle Freté sur le droit romain d'après saint Ambroise et ses contemporains.

— Mlle A. Guillemin, dont vient juste de paraître un volume sur Virgile, qui suivait de près un volume sur Pline, sans préjudice d'une petite Mythologie classique, ne s'accorde aucun repos et, en même temps qu'elle imprime une *Méthode de thèmes*, s'est attaquée à une étude sur *la critique littéraire à Rome*.

— M. M. Lavarenne, professeur au lycée de Reims, qui achève en ce moment une thèse sur *la langue de Prudence*, projette de donner comme thèse complémentaire une édition de la *Psychomathie*, prototype des poèmes allégoriques dont la vogue a été si grande au moyen âge.

— M. N. J. Herescu, continuant la tradition des jeunes savants roumains qui viennent prendre en France leur doctorat, a entrepris la préparation d'une thèse sur *les thèmes traditionnels dans la poésie latine*.

IV. — Suggestions de travaux.

En reprenant aujourd'hui cette rubrique des « travaux à faire », je dois signaler que le volume précédent de la *Revue*, le dernier de la dé-

cade qui s'achève en 1930, contient un *Index des suggestions de travaux* proposées dans les Chroniques antérieures, propre à faciliter les recherches des travailleurs en quête de conseils et de sujets.

— Dans une Chronique déjà ancienne (t. III, p. 186), j'ai attiré l'attention sur l'intérêt que présenteraient des recherches sur les composés latins; M. Manu Leumann, dans la réédition qu'il a donnée de la *Lateinische Grammatik* de F. Stolz (p. 248), note que Skutsch avait entrepris une histoire de la composition en latin, dont les quatre premières feuilles seulement ont été imprimées et ne sont pas dans le commerce. Le problème reste donc entier, et devrait être repris à l'aide des indications que donne M. M. Leumann lui-même (p. 248-254, et bibliographie p. 247) en prenant pour point de départ F. Stolz, *Historische Grammatik*, I, p. 368 et suiv., et Skutsch, *Kleine Schriften*, 1 et suiv. Pour qui ne craindrait pas de dépasser le cadre du latin, M. Manu Leumann rappelle que l'histoire de la composition en indo-européen reste également à faire après de nombreux travaux partiels.

— Il ne reste pas moins à faire dans le domaine de la dérivation. « Il serait vain, dit le *Traité de grammaire comparée des langues classiques* de A. Meillet-J. Vendryes, de vouloir poser aujourd'hui une théorie complète de la dérivation. Parmi la variété des formes, les unes, héritées de l'indo-européen, sont pour la plupart rebelles à l'analyse en latin; les autres, neuves et plus ou moins capricieusement créées, doivent la naissance à des circonstances particulières, souvent inconnues. De plus, pour exposer vraiment l'histoire de la dérivation, il faudrait étudier à part chaque type de formation et dans chaque type presque chaque mot; il faudrait marquer aussi comment se sont organisées, en fonction des suffixes, les diverses catégories de sens. La tâche engloberait toute la matière des dictionnaires étymologiques. Il s'en faut que le travail préparatoire à une pareille synthèse soit achevé; le classement et l'histoire des formations nominales restent encore en grande partie à faire. » Pour une telle histoire, le point de départ serait encore un chapitre de F. Stolz, *Historische Grammatik*, I, p. 443-588); le *Dictionnaire étymologique* de A. Meillet-A. Ernout, qui doit paraître bientôt, fournira en outre des faits et des orientations utiles.

— Pour ceux qu'effraieraient ces grandes tâches, voici, encore dans le domaine de la grammaire, une lacune signalée par M. J. B. Hofmann dans sa refonte de la *Lateinische Grammatik* de Stolz-Schmalz (p. 527) : « On a peu étudié la substitution de la construction par *de* à l'ablatif de séparation (type *priuare de*); il y aurait à rechercher si cette construction est issue uniquement de la substitution en bas-latin de *de* à *ab*, ou si l'analogie du type *demere de* a joué un rôle. De même, il y aurait lieu d'étudier la restriction apportée à l'emploi de l'ablatif d'instrument

au profit de la construction avec *de :* type *pasci de.* » Pour une étude de ce genre, la thèse de Mlle A. Guillemin (*La préposition* de *dans la littérature latine*) fournirait une orientation et un point de départ.

— « La question de l'ellipse du sujet dans la proposition infinitive n'a pas encore été assez étudiée pour qu'on puisse (à propos de l'usage d'un auteur donné) fournir des indications précises », disait P. Lejay dans l'Introduction à ses Extraits des *Métamorphoses* d'Ovide (A. Colin, dern. édit. 1928, p. 64). La note que la Grammaire de Stolz-Schmalz consacre à cette question (p. 592 de la dernière édition) est insuffisante. Il y aurait à reprendre la question en partant d'un article de Manning dans *Harvard Studies*, t. IV, p. 117.

— En ce qui concerne l'histoire et la formation du vocabulaire latin, la question de l'influence grecque reste à l'ordre du jour. M. E. Norden n'a pas eu à faire disparaître de la 3e réimpression de son *Antike Kunstprosa* l'invitation qu'il adressait aux amateurs de lexicographie (t. II, p. 610) : « Quand nous posséderons une étude scientifique sur les hellénismes en latin, il apparaîtra que le grec, surtout la langue des gens cultivés et de la bonne conversation, en devenant sous l'influence du christianisme une sorte de langue universelle, a constitué au cours des trois premiers siècles de notre ère un élément de formation important de ce qu'on appelle le latin vulgaire, processus dont les origines remontent à Plaute, qu'on retrouve dans les *Lettres* de Cicéron, et qui s'affirme dans la *Cena* de Pétrone. »

— Un des aspects les moins étudiés du vocabulaire latin est celui de la langue technique; dans cet ordre d'idées, M. M. Stéphanidès, au cours d'un article sur *La terminologie des anciens* (*Isis*, t. VII, 1925, p. 468 et suiv.), conseille une série de recherches qui intéressent l'histoire de la langue en même temps que l'histoire des sciences dans l'antiquité. « Les questions essentielles à poser, dit-il, sont les suivantes : 1° trouver la signification qu'un terme avait dans une école scientifique ou pendant une période de l'histoire de la science, c'est-à-dire déterminer les phases de la terminologie antique; 2° faire apparaître la confusion éventuelle entre des termes rencontrés chez les écrivains non spécialistes, et signaler les dénominations erronées données par les dictionnaires actuels; 3° relever les termes de la langue ordinaire qui ont eu dans la science une signification particulière, et noter leur valeur comme termes techniques ». On s'apercevrait vite, en appliquant ces suggestions à l'étude de la terminologie des sciences et des arts à Rome, arts plastiques, arts d'agrément, sciences naturelles, technique de la construction, logement, voyages, vie sociale, etc., à quel point l'histoire du vocabulaire latin commun en serait enrichie et illustrée.

— En ce qui concerne la langue des différents auteurs, voici quelques indications propres à suggérer des monographies.

La langue de Tertullien est une de celles qui posent le plus de questions. M. E. Norden réclamait depuis longtemps pour Tertullien (comme pour Apulée) une analyse grammaticale et stylistique en même temps qu'un commentaire (*Antike Kunstprosa*, II, 615). Les études de J. P. Waltzing, P. Monceaux, H. Hoppe, St. W. J. Teeuwen, ont répondu sur plus d'un point à ce désir, mais il reste bien des aspects curieux de cette langue à élucider. M. Norden signale par exemple les étrangetés de construction qui paraissent dues à la recherche des parallélismes et symétries, telles que lui-même les a étudiées dans un Programme de Greifswald, dès 1897, pour d'autres auteurs, mais qui mériteraient pour Tertullien une étude à part (p. 614).

D'une façon plus générale, la littérature de M. von Schanz (t. III, 3e éd., 1922, p. 329) signale encore qu'il n'a pas été publié d'étude d'ensemble approfondie sur les rapports de Tertullien avec les représentants de la littérature nationale. Étude d'autant plus intéressante que l'œuvre de Tertullien est d'ordinaire considérée comme un point de départ, mais que les éléments font défaut pour l'expliquer comme résultante.

— M. E. Norden, s'appliquant à caractériser, avec la vivacité qu'on lui connaît, le style d'Apulée, en observe trois traits essentiels : les jongleries héritées des sophistes, le changement de style suivant le sujet, l'adaptation aux personnages (*Antike Kunstprosa*, t. II, p. 600-604) : « Une des tâches les plus urgentes dans le domaine de la stylistique, dit-il en conclusion (p. 604), serait de traiter ces trois points dans une analyse scientifique du style de cet auteur si extraordinairement intéressant pour l'histoire de la culture, de la littérature et de la langue de son temps. » C'est en ce sens peut-être qu'on pourrait reprendre l'étude récente, utile mais critiquée, de M. Médan sur la *Latinité d'Apulée dans les Métamorphoses*.

— M. H. Morland, dans une étude intitulée *Eine neue Quelle des Vulgärlateins* (*Symbolae Osloenses*, t. VI, 1928, p. 42-51), signale comme contenant des vulgarismes intéressants et dignes d'une étude spéciale la dernière en date des traductions d'Oribase.

— Descendant plus bas, l'abbé D. Tardi, dans sa thèse sur les *Epitomae de Virgile de Toulouse* (Paris, 1928, p. 34), estime qu'un travail d'ensemble serait à tenter sur les doctrines grammaticales de Virgile de Toulouse, sur ses procédés d'expression et sur son influence au moyen âge.

— Pour ce qui concerne le latin médiéval, on trouvera beaucoup de

suggestions dans le récent ouvrage de M. H. F. Muller (*A Chronology of vulgar latin*) dont le dernier Bulletin critique de cette *Revue* contient un compte-rendu. M. Muller n'hésite pas à reprendre les problèmes les plus difficiles et provoque ainsi à des recherches nouvelles. En particulier, il tente d'établir que les processus caractéristiques de la transformation du latin en roman sont de date récente et se présentent indistinctement dans toutes les parties de la Romania. Cette identité de développement se remarquerait notamment en ce qui regarde la syncope, qui est destinée à recevoir par la suite une extension bien plus considérable en français qu'en italien; d'où la tendance qu'ont eue d'ordinaire les spécialistes du latin vulgaire à en chercher des exemples de préférence dans le latin de Gaule. On voit dès lors quel serait l'intérêt d'une étude comparative de la syncope dans les différentes régions; M. Muller (p. 85) recommande vivement cette étude, qui a été amorcée, comme on le verra ci-dessous dans le Bulletin critique (p. 148), par M. Ephraïm Cross, mais qui mériterait d'être poursuivie sur une plus large échelle.

V. — Projet d'organisation du travail lexicographique.

De plus en plus, dans le domaine des langues anciennes, les savants éprouvent le besoin en même temps que la difficulté de dominer la matière de leurs travaux; la multiplication des études de détail a conduit à une dispersion telle que la recherche des éléments d'un problème est déjà un problème difficile, et que, faute de moyens d'accès, chaque savant est souvent réduit à refaire pour son compte des enquêtes déjà faites.

En ce qui concerne le latin, l'un des domaines les plus déshérités est celui de la lexicographie.

Nous ne disposons du secours du *Thesaurus* que pour les premières lettres de l'alphabet, et il faudra plusieurs générations pour assurer l'achèvement de l'entreprise.

Un utile appoint est celui des *Lexiques d'auteurs*, de plus en plus nombreux, dont l'accès nous est facilité par le *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins* publié récemment par M. P. Faider dans la *Collection d'études latines*.

Un secours plus précieux nous fait défaut; c'est celui que constituerait d'une part un *Répertoire* des ouvrages et études lexicographiques, index systématiques, listes et recueils de mots, d'autre part un *Index* des mots étudiés dans les ouvrages spéciaux, monographies, articles et notes de *Revues*, comparable à l'*Index* qui a été établi pour les dix premières années de *l'Archiv für lateinische Lexicographie* de Wölfflin.

Outre un index des mots, on pourrait concevoir un *Index des études relatives aux formes et constructions*, établi non pas, comme celui de

Georges, en partant des mots, mais en partant des préfixes, suffixes, éléments de formation. Un tel catalogue, venant compléter les bibliographies fournies par les grammaires actuelles, fournirait le point de départ à une infinité de monographies utiles et permettrait d'acquérir rapidement des vues d'ensemble.

On pourrait encore songer à un *Index des groupes*, locutions, expressions, qui constituent dans l'énoncé des unités secondaires, souvent traitées de telle façon que la phrase s'analyse en complexes bien plus exactement qu'en mots isolés. Un *Index* de ce genre fournirait une base solide aux études de style dans la mesure où il y a lieu de tracer la limite entre l'expression convenue, traditionnelle, impersonnelle, et l'expression originale, renouvelée, individuelle.

Enfin, allant plus loin, il ne serait pas impossible de concevoir un *Catalogue des formules*, clichés, figures, moyens d'expressions, thèmes, sujets traités, qui analyserait le matériel des œuvres littéraires et offrirait un point de départ à l'étude scientifique, encore à peine ébauchée, de l'esthétique et de l'histoire littéraire. L'abbé P. Lejay avait déjà tracé le plan sommaire d'une pareille entreprise (*Revue de philologie*, XLI, p. 202 et 209) en proposant de dresser d'abord le catalogue pour une œuvre, et de l'étendre ensuite graduellement à l'aide des catégories et des mots directeurs ainsi trouvés.

Plusieurs fois dans la *Revue des études latines* on s'est préoccupé de tâches de cette sorte (cf. en particulier les *Chroniques* des tomes II, p. 158-160, et VII, p. 146), en posant les principes essentiels qui doivent dominer tout le travail philologique moderne : 1° c'est toujours le manque ou du moins l'ignorance des recherches de détail qui empêche de résoudre ou même d'apercevoir les problèmes importants; 2° on ne peut pas se flatter de posséder même sur un point déterminé la science parfaite, mais il faut savoir où elle se trouve, pour l'y aller chercher; 3° les travailleurs, dans l'état de complexité où se présentent aujourd'hui les sciences philologiques, perdent leur temps à risquer des synthèses hâtives ou à refaire des analyses sans fin; ce sont des catalogues comme ceux dont il est question ici qui, en faisant apparaître ce que nous savons, orienteraient du même coup vers ce qui reste à faire.

LE LATIN DANS LES EXAMENS

(Suite[1]*)*

L'ÉPREUVE DE LATIN DANS LES LICENCES SPÉCIALES

M. A. Macé, professeur à l'Université de Rennes, a adressé récemment la lettre suivante au Secrétaire de cette *Revue* : « Je vous envoie ci-joint la copie d'une version de candidat à la licence de philosophie. J'ai donné à cette version la note zéro, d'accord en cela avec mon collègue professeur de philosophie... Mais le système des coefficients institué par le Ministère ne permet pas de refuser l'admissibilité à un candidat nul en latin; mon zéro ne peut pas être éliminatoire, car il est attribué non pas à une épreuve, mais seulement à l'une des deux parties de l'épreuve, qui comprend 1° la version, 2° un commentaire. En fait, le candidat a été déclaré admissible avec vingt points et demi (alors que vingt points lui auraient suffi !) et aucun principal de collège n'hésitera à charger ce licencié de philosophie d'enseigner le latin, qu'il ignore parfaitement. » De nombreux cas de ce genre ont été signalés, et de toutes parts les plaintes affluent contre l'enseignement de latin confié à de jeunes maîtres dans des conditions analogues.

Il y a là une situation dont se sont émus ceux qui ont la charge de l'organisation des examens et de l'enseignement; la question a été étudiée par des commissions, au Conseil supérieur de l'instruction publique, à l'Association du personnel enseignant des Facultés des lettres; elle a fait l'objet de débats dans les deux Chambres; enfin, le Ministre a recueilli les réponses d'une enquête instituée auprès des Facultés des lettres, qui toutes tendent à réclamer chez les maîtres chargés de l'enseignement du latin une garantie de compétence.

La Société des Études latines ne pouvait se désintéresser de la question, qui a été mise à l'ordre du jour de deux de ses séances. Le Secrétaire a présenté des communications et suggestions écrites de plusieurs membres, en particulier de MM. Macé (Rennes), Durry (Grenoble), Wuilleumier (Lyon), Cotard (Paris). Des observations et propositions ont été apportées en séance par MM. Meillet, Guignebert, Carcopino, Ernout, Bernès, Barbelenet, Marouzeau, et les membres présents aux

1. Cf. cette *Revue*, 1929, p. 38 et 278.

deux séances, linguistes, philologues, historiens, membres de l'enseignement supérieur et du secondaire, ont été unanimes pour adopter le vœu suivant qui a été transmis au Ministre de l'Instruction publique, au Directeur de l'enseignement secondaire et aux Présidents des Commissions de l'enseignement à la Chambre des Députés et au Sénat :

La Société des Études latines, considérant qu'en l'état actuel des études le diplôme de la licence littéraire classique ne représente qu'à peine le minimum de connaissances requis pour donner un enseignement de latin et même de français dans les classes de l'enseignement secondaire, et que le diplôme des licences d'enseignement, d'histoire, de philosophie et de langues modernes, ne comportant pas de note éliminatoire pour le latin, ne garantit pas chez ceux qui le possèdent une connaissance réelle de cette langue, prie Monsieur le Ministre de l'Instruction publique de veiller à ce qu'aucun enseignement du latin ne soit confié à des maîtres qui ne possèdent pas au moins le diplôme de la licence littéraire classique. Un enseignement donné par des maîtres non qualifiés ne saurait être qu'un trompe-l'œil indigne de l'Université française.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

MANUSCRITS DE CLASSIQUES LATINS A LA BIBLIOTHÈQUE DE MONS

Je crois rendre service aux latinistes en extrayant d'un Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Mons que je dois publier prochainement dans le *Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, fasc. 65, le signalement sommaire des codices suivants :

218/109, n°s 601-604 : Catulle, Tibulle, Properce et la xve épître d'Ovide (Sapho) ; ms. italien (?) du xve siècle, à plusieurs reprises étudié et collationné, sauf, peut-être, pour ce qui concerne le texte ovidien.

48/102, n°s 296-298 : *a)* Symmaque, choix de lettres ; *b)* Sénèque, correspondance avec saint Paul ; Lettres à Lucilius, 1-66 ; ms. du xiie siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Bonne-Espérance, près de Binche (cf. P. Thomas, *Bull. Acad. roy. de Belgique*, 30, p. 157 et 35, p. 304).

18/111, n° 84 : Extraits de Sénèque, Lettres à Lucilius, 1-66 ; ms. du xiiie siècle, sur parchemin, de même provenance (cf. P. Faider, *Mélanges P. Thomas*, 1930, p. 238).

13/160, n° 41 : [Seneca], Formula honestae vitae, ms. du xiiie siècle, de même provenance.

529, n° 1076 : Sénèque, fragments du *De Clementia*, feuillets de parchemin détachés des gardes de l'ouvrage : *Tertia pars Enneadum J. R. Antonii Sabellici*, Paris, 1509 ; texte daté *in fine* de 1364.

223/224, n° 618 : Lucain ; ms. du xiie siècle (ou du début du xiiie), sur parchemin, de même provenance, avec *in calce* une curieuse carte en T, contemporaine, ou à peu près, de la transcription du texte.

217/209, n° 600 : Valère Maxime, *cum supplementis ;* ms. du xve siècle, sur papier et vélin, provenant de la bibliothèque de l'érudit tournaisien chanoine de Winghe.

530, n° 1077 : Sextus Rufus ; ms. italien du xive siècle, sur parchemin, avec d'élégantes enluminures, provenant de la même bibliothèque.

11/104, n° 28 : Dares Phrygius, ms. du XIIIe siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Bonne-Espérance.

180/200, n° 548 : Priscien, l. I-XVIII ; ms. du XIIe siècle, sur parchemin, de même provenance. Le texte est particulièrement correct et l'exécution matérielle (écriture et lettrines) atteste l'excellence du *scriptorium* de Bonne-Espérance.

333/352, n° 780 : Flavius Josèphe (*versio antiqua*) ; ms. du XIIe siècle, sur parchemin, copié en 1155 à la même abbaye par le frère Rainardus (cf. P. Faider, *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VII, 1928, p. 141).

Il y a lieu de signaler en outre un certain nombre de textes intéressants à des titres divers, et notamment :

234/202, n° 633 : Saint Augustin, Confessions; ms. du début du XIIIe siècle, sur parchemin; copie exécutée à l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, près de Mons, par le frère Lisiardus, sur un modèle très ancien ainsi qu'en font foi : *a)* le style des deux premières lettrines; *b)* les termes de la *subscriptio*; *c)* la collation du texte.

52/213, n° 312 : Fragment de l'*Apocalypsis Goliae*; copie du XIVe ou du début du XVe siècle; inconnue à Strecker (cf. sa récente édition) et offrant une leçon intéressante (étude de M. Hélin, à paraître dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*).

52/213, n° 309 : *Tabula originalium*, de la même époque, riche en titres d'ouvrages classiques, et très précise.

62/195, n° 342 : *De tonsura et vestimentis et vita clericorum*, petit poème du XIIe siècle très peu connu (édition défectueuse de Reiffenberg, en 1843) et que le ms. de Mons (XIIIe siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Cambron, près d'Ath) permet d'attribuer à un certain Gobertus Laudunensis (cf. l'étude et l'édition de M. Hélin, *Mélanges P. Thomas*, 1930, p. 422, et *Musée belge*, 36, 1930, p. 135).

Enfin mention doit être faite des cours professés au collège de Clermont, à Paris, par le fameux P. Alexandre (1547-1621), en 1592 et 1593. Ces documents peuvent servir à une histoire de l'enseignement des lettres classiques, à Paris même, à l'époque indiquée.

J'ajoute que ces recherches ne sont que le prélude d'une entreprise plus vaste : l'Académie royale de Belgique, sur la proposition de six de ses membres (Dom U. Berlière, le R. P. H. Delehaye, MM. J. Bidez, Fr. Cumont, H. Pirenne et P Thomas), a décidé d'entreprendre la publication d'un Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique (non compris le dépôt de la Bibliothèque royale), à l'instar de la collection française. Un rapport de M. Bidez (*Bull. Acad. roy. de Belgique*, 5e série, t. XVI, p. 419) autorise à ce sujet les plus belles espérances.

P. Faider.

II

UN EXEMPLE DE RÉPARTITION SÉMANTIQUE : LES MOTS QUI SE RAPPORTENT A LA MAISON

La langue de Plaute répartit systématiquement les valeurs de *domus* et de *aedēs*, *-ium*. Le premier est un terme pour ainsi dire abstrait; il désigne la maison en tant que possession du *dominus*, et ne se trouve pour ainsi dire qu'aux cas à valeur locale : locatif *domī*, accusatif *domum* (répondant à la question *quō*), ablatif *domō*. *Domus* se définit par les mots qui lui sont opposés : *forīs*, *forās* ou les locatifs : *duellī* (*bellī*), *mīlitiaeque*. Il peut avoir aussi le sens de « gens habitant la maison et vivant autour du *dominus* »; ainsi dans la phrase de Cicéron *domus nostra te salutat*. Quand Plaute veut insister sur l'aspect matériel de la maison, il recourt à *aedēs*, qui du reste peut se joindre à *domus* : ainsi dans Cas. 662, *insectatur omnis domi per aedes*; Mil. 121 *in aedes me ad se deduxit domum*. Ces valeurs différentes apparaissent dans les composés et les dérivés : de *domus* sont issus *dominus* « maître de maison » (et non « habitant » ou « constructeur de maison »), *domicilium*, terme de droit désignant le fait d'être domicilié quelque part. Au contraire, la valeur concrète des dérivés de *aedēs* est frappante : *aedilis* « magistrat chargé de la surveillance des bâtiments »; *aedificō* « je bâtis » (il n'existe pas de **domificō*). Sans doute, à l'époque classique, trouve-t-on des confusions entre *aedēs* et *domus*; mais elles sont rares, et souvent elles apparaissent déterminées par des raisons particulières. Cette valeur spéciale de *domus* explique que le mot soit peu représenté dans les langues romanes; *aedēs* ne l'est pas non plus sans doute, mais ce sont d'autres termes concrets qui ont pris sa place : *casa*, *mānsiō*, *hospitāle*.

Une distinction de même nature peut se faire pour les différents noms de la porte : *forēs*, *ostium*, *iānua*, *porta*. Chez Plaute, les trois premiers mots semblent indifféremment employés; seul *porta* a le sens spécial de « porte de ville ». Mais à *forēs* s'apparentent les adverbes *forīs*, *forās* « dehors », et le mot semble moins désigner la porte en tant qu'objet matériel que comme délimitant ce qui est le domaine du *dominus*, la *domus*, par opposition à ce qui se trouve en dehors d'elle. Aussi n'y a-t-il pas de dérivé de *forēs* pour désigner le « portier » : celui-ci se dit non pas **foritor* mais *iānitor* ou *ostiārius*. Enfin à basse époque on voit apparaître *portārius* (Vulg.), créé sur *porta* qui a perdu son sens de « porte de ville » (anciennement « passage pratiqué dans le mur du rempart », cf. *portus*) pour prendre le sens général de « porte ». Ces dis-

tinctions se retrouvent dans les langues romanes : *forēs* « porte » n'y est pas représenté, mais les adverbes *forīs, forās* le sont abondamment, soit sous leur forme simple, soit renforcés de préfixes (type *deforīs*, fr. « dehors », etc.). Les autres mots ont survécu avec des fortunes diverses : *ianua* (*ienua*) ne survit que faiblement; *ostium* (*ustium*), *ostiolum* (*us-*), *ostiārius* sont un peu plus répandus; mais le triomphateur est celui qui a pris le dernier le sens général de *porte*, et qui du reste a la forme phonétique la plus résistante, *porta*, qui, avec son dérivé récent *portārius*, couvre tout le domaine roman, depuis le roumain *portar* jusqu'au portugais *porteiro*.

A. Ernout.

III

A PROPOS DE L'ACCENT LATIN : DEUX TÉMOIGNAGES A RÉVISER

Quintilien écrit (*Inst. orat.*, XI, 3, 33) : « dilucida erit pronuntiatio ... si uerba tota exegerit (orator), quorum pars deuorari pars destitui solet, plerisque extremas syllabas non perferentibus, dum priorum sono indulgent ».

Cette observation a été interprétée en deux sens différents. D'abord en faveur d'un accent d'intensité qui se serait substitué dès le Ier siècle à l'accent de hauteur. Dans son récent ouvrage : *A chronology of vulgar latin* (Halle, 1929), M. H. F. Muller écrit en effet (p. 124 et 125) : « The main factor in the evolution of latin was the constantly increasing force of the stress...; this increase of the stress was already noticed by grammarians as early as the time of Domitian », et il cite à l'appui de cette assertion précisément le passage ci-dessus de Quintilien. Donc, selon lui, dans ce passage, par « extremas syllabas » il faudrait entendre les syllabes posttoniques, et par « priorum » la (?) syllabe accentuée.

Le même texte a été invoqué en faveur d'un accent d'intensité initial ou du moins en faveur d'une qualité « dominante » de l'initiale; c'est l'interprétation de M. A. Juret dans son dernier ouvrage sur la *Phonétique latine* (Publ. de la Fac. des lettres de Strasbourg, 1929, p. 46) : « En général, dans un polysyllabe, les syllabes, sauf celle qui est dominante, sont prononcées plus vite que dans les monosyllabes. En latin, la syllabe dominante à cet égard est non la tonique, comme en roman, mais l'initiale... Quintilien se plaint de l'habitude... de prononcer de

façon très négligée les dernières syllabes des mots tout en prononçant avec soin les premières. » Suit la référence au passage cité ci-dessus. Donc, pour M. Juret, il faut entendre par « extremas syllabas » toutes les syllabes qui suivent la première, celle-ci (?) étant désignée par « priorum ».

A mon avis, ces deux interprétations reposent sur une méconnaissance de la valeur des mots « extremas » et « priorum ».

Erreur d'abord sur l'emploi du pluriel. Le pluriel *extremas* n'indique pas nécessairement qu'il s'agisse de plusieurs syllabes; il s'agit de « la dernière syllabe de chaque mot ». On sait, en effet, que le latin met au pluriel le mot qui désigne une chose unique appartenant à plusieurs groupes : « omnium *capita* demissa erant » = tous avaient *la tête* inclinée.

Erreur aussi sur l'emploi du comparatif et du superlatif : d'une part, *extremas*, en vertu du sens du superlatif, ne peut que signifier « la dernière de plusieurs », c'est-à-dire parmi les syllabes la dernière de toutes celles qui constituent le mot; d'autre part, « priorum », en vertu du sens du comparatif, doit désigner les syllabes qui constituent « le premier de deux groupes », c'est-à-dire ici « le groupe des syllabes qui précèdent la dernière ».

Un passage de Cicéron (*De orat.*, III, 48, 186) confirme cette double interprétation : « (Membra)... paria esse debent posteriora superioribus et extrema primis » = pour les membres, il doit y avoir égalité d'une part entre le premier et le second (si l'on considère un groupe de deux), d'autre part entre l'initial et le final (si l'on considère un ensemble).

L'observation de Quintilien ne vise donc que la tendance à escamoter dans les mots la dernière syllabe au profit des précédentes, qui ne sont nécessairement ni la tonique toute seule ni l'initiale toute seule.

C'est de la même façon qu'on interprétera le précepte donné dans un autre passage (I, 11, 8) : « curabit (orator) ne extremae syllabae intercidant ». Il ne s'agit dans l'un et l'autre cas que de la faiblesse bien connue des finales latines; il n'y a rien là qui puisse être invoqué en faveur de l'accent, ni initial, ni intérieur.

*
* *

Un passage de Pétrone a paru également mettre en cause l'accent latin.

Au cours du dîner de Trimalchion (*Sat.* 68) un esclave, à la demande de son maître, se met à déclamer du Virgile : « seruus qui ad pedes Habinnae sedebat... proclamauit subito canora uoce :

« Interea medium Aeneas iam classe tenebat. »

Nullus sonus umquam acidior percussit aures meas; nam praeter er-

rantis barbariae aut adiectum aut deminutum clamorem miscebat atellanicos uersus, ut tunc primum me etiam Vergilius offenderit ».

Quel est le défaut de prononciation désigné par « adiectum aut deminutum clamorem » ?

D'abord, il faut dire que ce texte n'est pas exactement celui qui est attesté : H, le manuscrit de Trau, seul témoin que nous ayons pour cette partie du *Satiricon*, porte *abiectum* ; mais cette leçon, qui à côté de *aut deminutum* n'offre guère de sens intelligible, n'a pas été je crois sérieusement défendue depuis la correction de Scheffer : *adiectum*.

Qu'est-ce donc que « clamor adiectus aut deminutus » ?

Plusieurs des traducteurs ont rendu le passage sans se compromettre : Lowe traduit « the exaggerated rise and fall of his barbarous pronunciation », sans nous indiquer à quelle qualité du son s'appliquent les expressions « rise » et « fall ».

La traduction de M. P. Thomas n'est pas plus explicite : « sans compter qu'il haussait et baissait la voie à contresens d'une façon barbare ». Il s'agirait là d'une faute de récitation ; mais c'est à un défaut de prononciation que se rapporte nécessairement l'expression « errantis barbariae ».

Pour Friedländer, il semble que « clamor » désigne des éclats de voix désordonnés et de véritables clameurs sans rapport avec aucun mode défini de prononciation : « abgesehen von dem bald gesteigerten bald gedämpften Geschrei » ; mais si l'on imagine ce que peut être une clameur « gesteigert », on ne se représente pas du tout à quoi pourrait répondre une clameur « gedämpft » ; une clameur atténuée n'est plus une clameur.

Il faut de toute nécessité admettre que « clamor » désigne une qualité particulière du son, que le récitant accentue ou atténue à contresens, en appliquant au latin son mode de prononciation barbare. Cette qualité du son est-elle l'intensité, comme semble nous inviter à le croire le terme « clamor », et serait-ce des fautes d'accent que commettrait le récitant ? Faut-il admettre qu'il ajoute un accent là où il n'en faut pas (*adiectum*) et qu'il l'escamote là où il en faut (*deminutum*). Mais alors ce serait interpréter le passage comme un témoignage en faveur de l'accent d'intensité latin.

M. A. Ernout a bien vu le danger de cette interprétation, et il traduit en rapportant « clamorem » au volume du son, à la quantité : « il faisait à contre-temps des longues et des brèves ». Il y a là une façon ingénieuse de résoudre la difficulté.

Un texte de Quintilien pourrait nous mettre sur la voie d'une interprétation toute voisine, en nous invitant à substituer à l'idée de la quantité celle de la sonorité : jugeant les mots au point de vue de l'impression qu'ils font sur l'oreille, Quintilien dit : « sunt aliis alia ... iu-

cundiora, uocaliora; nam ut syllabae e litteris melius sonantibus clariores sunt, ita uerba e syllabis magis uocalia...; in universum quidem optima... creduntur quae aut maxime exclamant aut sono sunt iucundissima » (VIII, 3, 16-17); ce qui équivaut à distinguer deux qualités des sons : d'une part l'agrément, indiqué par les termes *iucundiora*, *iucundissima*, d'autre part la sonorité, que visent les mots *uocaliora*, *sonantibus*, *clariores*, *uocalia*, et enfin l'expression *maxime exclamant*, qui rappelle notre *adiectum clamorem*. Le mot « clamor » pourrait donc désigner l'intensité sonore caractéristique de certaines syllabes ou de certains mots. Or, Quintilien nous dit lui-même qu'il y a dans le mot des syllabes privilégiées et des syllabes négligées; dans les passages étudiés ci-dessus (I, 11, 8 et XI, 3, 33), il nous rappelle que l'initiale a plus de sonorité que la finale. Par ailleurs, nous savons que certaines voyelles sont de sonorité indistincte au point d'être affectées de graphies variables (ainsi dans *-imus*, *-umus*), que d'autres sont exposées à l'amuissement au point que les Latins hésitent dans la prononciation entre une forme pleine et une forme réduite (*calidus*, *caldus*), et que dans un même vers de Plaute on trouve des alternances telles que *periculo*, *periclo*. L'esclave étranger ne sent pas ces nuances; il donne de la voix sur des syllabes à demi amuïes, et il glisse sur des syllabes essentielles.

On peut même aller plus loin, et se demander si cet étranger n'applique pas tout simplement en latin un accent d'intensité qu'il aurait dans sa langue maternelle; sa prononciation serait tantôt au-dessus (*adiectum*) tantôt au-dessous (*deminutum*) de l'intensité normale du latin, et nous aurions là encore un témoignage non pas en faveur, mais tout justement à l'encontre d'un accent d'intensité latin.

J. MAROUZEAU.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

LE BI-MILLÉNAIRE DE VIRGILE

PAR JÉRÔME CARCOPINO

Professeur à la Faculté des Lettres de Paris

Les fêtes virgiliennes, dont le gouvernement italien a pris l'initiative et que le monde entier a célébrées, se sont closes, le 15 octobre dernier, par la croisière de la *Lega navale italiana* aux rivages qu'a visités Énée dans l'*Énéide*. Ainsi s'achève par un pieux pèlerinage sur les traces du héros de Virgile la commémoration vingt fois centenaire du poète. N'est-il pas déjà trop tard pour examiner si la date du 15 octobre 1930 à laquelle on l'a précisément arrêtée est conforme à la vérité?

*
* *

Elle a été choisie par un calcul frappant mais sommaire. La naissance de Virgile est traditionnellement attribuée au 15 octobre 70 av. J.-C. De 2000 on a, sans plus de façons, retranché 70 et l'on s'est empressé, en conséquence, de fixer au 15 octobre 1930 le deux millième anniversaire du poète. Or, la légitimité de cette opération a été contestée par plusieurs savants : d'abord par M. De Sanctis, en Italie même[1], puis en Angleterre, par M. Fotheringham[2], enfin, en France, par le R. P. de Jerphanion[3]; et il n'y a rien, semble-t-il, à opposer à leur mathématique.

Les raisonnements qu'ils combattent ont, en effet, été conduits

1. *Rivista di filologia*, 1929, p. 574; cf. R(ostagni), *ibid.*, 1930, p. 113.
2. *Classical Review*, 1930, p. 1 et suiv. On trouvera dans cet excellent répertoire un relevé complet de tous les textes anciens relatifs à la date de naissance de Virgile.
3. *Les Études*, 1930, p. 591 et suiv. L'accord de ces articles est d'autant plus impressionnant que, visiblement, ils sont indépendants les uns des autres.

comme si, entre la naissance de Virgile et nous, le monde n'avait changé ni d'ère ni de calendrier. Dès qu'on tient compte de cette double transformation, se révèlent la faiblesse de la méthode et l'équivoque du résultat obtenu.

En 45 av. J.-C., l'Empire romain, d'ordre de Jules César, a adopté l'année solaire de 365 jours un quart, qui demeure à la base de nos propres computs. Antérieurement à 45 av. J.-C., il en était resté à un système d'années lunisolaires qui, pour se raccorder tant bien que mal aux mouvements astronomiques, se succédaient par groupes de quatre : deux à 355 jours, une, par une intercalation de 22 jours, à 377 jours, une, par intercalation de 23 jours, à 378 jours. Il suffit d'additionner les 1,465 jours de cette série pour constater que, plus longue de trois jours que le total de quatre années de 365 jours un quart, elle retardait de trois jours en quatre ans sur les périodes réelles. Pour rattraper le temps perdu, les pontifes, auxquels incombait ce soin, supprimaient de loin en loin une intercalation. Mais nous ignorons la règle qu'ils suivaient, ou plutôt ils ne suivaient d'autre règle que leur bon plaisir, oubliant exprès d'intercaler, pour raccourcir d'autant la carrière des magistrats annuels qui avaient encouru leur méfiance, précipitant, au contraire, l'intercalation dont ils auraient dû s'abstenir, pour conserver quelques semaines de plus les magistrats annuels qui avaient l'heur de les satisfaire. Depuis la réforme de Jules César, la succession des jours dépend de la translation terrestre. Auparavant, elle dépendait des fluctuations de la politique. Autant dire que le 15 octobre avant Jules César et le 15 octobre après Jules César sont des homonymes dont le degré de synonymie nous échappé. Le quantième d'un anniversaire qui chevauche sur le calendrier julien et sur le calendrier préjulien ne constitue, dans ces conditions, qu'une approximation symbolique.

Mais l'anniversaire lui-même, en passant d'une ère à l'autre, ne conserve plus la même portée. A l'intérieur d'une même ère, de la nôtre, par exemple, il est vrai qu'en ajoutant 100 ou 1,000 à l'année d'un événement historique, on en trouve aussitôt le centenaire ou le millénaire : par exemple, la prise d'Alger a eu lieu en 1830 de notre ère; le centenaire de la prise d'Alger tombe en 1830+100, c'est-à-dire en 1930 de notre ère. Mais aussitôt qu'il s'agit de déterminer selon une ère, la nôtre par exemple, l'anni-

versaire d'un événement qui s'est produit avant elle, selon l'ère de Rome, par exemple, le calcul se complique. Par cela même que l'année 1 de notre ère équivaut par définition à l'année 754 de Rome et qu'elle fut immédiatement précédée de l'année 1 avant notre ère, les conversions d'une ère dans l'autre ne peuvent pas s'effectuer de la même manière selon que les dates à convertir remontent ou descendent au delà de l'année 1 de notre ère. Nécessairement, l'année 1 avant notre ère égale l'année 754 — 1, soit 753 de Rome; l'année 2 après notre ère, par contre, égalera : l'année (754 — 1) + 2 = 755 de Rome. Avant notre ère, la transposition d'une date donnée *ab urbe condita* s'effectue en soustrayant le chiffre qui l'exprime du nombre de base. Après notre ère, elle requiert qu'on soustraye du chiffre à convertir ce même nombre de base diminué d'une unité. Pour que le nombre de base entrât intact dans toutes les combinaisons, il faudrait qu'il correspondît à une année 0 placée entre l'an 1 avant notre ère et l'an 1 de notre ère. Faute de cette année intermédiaire, la règle énoncée ne souffre point de discussion; et elle est cause que Virgile, s'il est né aux environs du 15 octobre 684 de Rome = 70 av. J.-C., n'aurait accompli ses soixante-dix ans qu'aux environs du 15 octobre 754 de Rome = 1 ap. J.-C., ses cent ans qu'aux environs du 15 octobre 784 de Rome = 31 ap. J.-C., et par conséquent ses deux mille ans qu'aux environs du 15 octobre 2684 de Rome = 1931 ap. J.-C. Il est clair, dans ces conditions, que, vers le 15 octobre 1930, Virgile n'aurait eu que 1999 ans, et que les fêtes qui ont si brillamment clos les fêtes de son bi-millénaire auraient dû, en bonne arithmétique, les inaugurer. Leurs organisateurs, si la date traditionnelle de la naissance du poète est la date vraie, auraient donc célébré une commémoration anticipée. Mais, sur ce point comme sur tant d'autres, la tradition n'exige-t-elle point quelques retouches?

*
* *

L'histoire personnelle de Virgile est jalonnée par trois dates : sa naissance, sa prise de toge virile, sa mort. Toutefois ces dates ne sauraient à priori mériter le même crédit. Des grands hommes, fils de leurs œuvres, ce sont les débuts que nous connaissons le moins. Les données qui nous ont été transmises sur leur compte acquièrent d'autant plus de consistance qu'eux-mêmes avancent

en âge et en célébrité. La mort de Virgile, ami de l'*imperator*, poète lauréat du régime, environné d'une renommée qui n'avait cessé de grandir avec les années et les œuvres, fut un événement universel : il nous faut admettre qu'aussitôt enregistré par les contemporains et sans doute scellé sur la pierre de son tombeau[1], le souvenir s'en est transmis, intact, à la postérité. Mais, par contre, la vêture virile de Virgile a pu passer inaperçue, prêter plus tard à confusion ; et, à plus forte raison encore, sa naissance qui, lorsqu'elle s'est produite, n'intéressait encore en un canton perdu de Cisalpine que le cercle étroit de son obscure famille. Si donc il n'y a aucune apparence que la date de sa mort ait été tirée, après coup, de calculs opérés sur celle de sa naissance, la conjecture inverse n'est nullement exclue. En sorte que, pour se conformer aux règles d'une saine méthode, notre enquête doit être menée au rebours de l'ordre chronologique. Aussi nous commencerons par la fin.

La mort de Virgile est datée par Suétone, qu'a recopié Donat, du 11 des kalendes d'octobre, sous le consulat de Cn. Sentius et de Q. Lucretius : en d'autres termes, du 21 septembre 19 av. J.-C. Et cette indication qui émane de la biographie à la fois la plus ancienne et la plus détaillée que nous possédions est confirmée en ce qui concerne l'année par Eusèbe, saint Jérôme, Prosper Tiro, Philargyrius II et le compilateur de la *Vita Noricensis* ; en ce qui concerne le jour, par les *Consularia Constantinopolitana*. Ce dernier document est le seul à placer la mort de Virgile sous le consulat de P. Cornelius Lentulus Marcellinus et de Cn. Cornelius Lentulus — *duobus Lentulis* — c'est-à-dire en 18 av. J.-C.[2]. Son accord avec Suétone-Donat sur le quantième n'en est que plus significatif. Quant à son désaccord sur l'année avec tous nos autres auteurs, il est négligeable et s'explique aisément. Si, en effet, nous nous reportons à la notice de saint Jérôme, nous constatons qu'elle

1. Cf. *infra*, p. 58. Cf. sur les vies de Virgile que nous a laissées l'Antiquité, la biographie initiale de Suétone et celle que nous attribuons à Donat, Tenney Frank, *What do we know about Vergil?* dans *The classical Journal*, XXVI, 1930, p. 3-11. Quelques réserves que fasse l'auteur sur la valeur de la *Vita Donatiana* (p. 6), il accepte comme provenant de Suétone « as Suetonian », non seulement « the date and place of Vergil's birth, the statements regarding his education at Cremona and Milan », mais aussi « the poet's death at Brundisium in 19 B. C. » (p. 8), c'est-à-dire toutes les notices dont la valeur est examinée ici.

2. On trouvera tous ces textes reproduits littéralement dans l'article de Fotheringham cité plus haut.

inscrit à la fois la mort de Virgile au consulat qui désigne l'an 19 av. J.-C., et à la troisième année de l'olympiade 190, qui commence le 1er septembre 18 av. J.-C. C'est visiblement de ce synchronisme boiteux que dérive l'erreur des *Consularia Constantinopolitana* : la mention des Lentuli y résulte sans doute de la réduction fautive de l'ère des olympiades en l'ère romaine, qu'a commise saint Jérôme; et de la confrontation des deux textes il ressort, à première vue, que, si le consulat des Lentuli intervient dans les *Consularia Constantinopolitana* par suite d'un faux calcul, le consulat de Cn. Sentius et de Q. Lucretius ne s'est maintenu chez saint Jérôme, sur un tableau synoptique dont les concordances auraient dû l'éliminer, que par la force d'une tradition inébranlable. Dans la mesure où il y a une vérité historique, nous pouvons donc affirmer que la mort de Virgile advint le 21 septembre 19 av. J.-C., et nous n'aurons plus à revenir sur ce point définitivement établi.

*
* *

On hésitera davantage sur la vêture virile de Virgile dont, aussi bien, Suétone-Donat est seul à nous parler. Dans une phrase souvent citée, le biographe nous apprend que Virgile a ceint la toge du citoyen le jour de ses quinze ans, sous le second consulat de Pompée et de Crassus, sous le premier desquels il était né, aux ides d'octobre, le jour même où Lucrèce rendit le dernier soupir : soit le 15 octobre 55 av. J.-C. [*virilem togam*] *XV anno natali suo accepit isdem illis consulibus iterum duobus quibus erat natus, evenitque ut eo ipso die Lucretius poeta decederet* (*Vita*, p. 10 Diehl). On ne saurait souhaiter une plus grande précision, mais elle ne rencontre d'ordinaire aujourd'hui que le scepticisme. On fait valoir contre ce témoignage, d'abord qu'il est isolé; ensuite qu'il est tendancieux et s'en va se perdre, par un artifice éclatant, dans les ténèbres qui enveloppent le destin de Lucrèce; enfin qu'il a été calqué sur les circonstances de la naissance de Virgile. Mais j'avoue pour ma part que je ne partage pas les défiances dont il est l'objet.

Il est bien vrai que Donat, reproduisant Suétone, est le seul à nous procurer ces renseignements. Mais il ne nous resterait à peu près rien de l'histoire littéraire de l'antiquité si nous lui appliquions rigoureusement le principe *testis unus testis nullus*. La plupart du

temps, d'ailleurs, la pluralité des témoignages n'est qu'une illusion qu'un peu de critique a bientôt détruite. C'est le cas en particulier de notre information, dont personne ne doute, sur la mort de Virgile, et qui, rééditée par de nombreux auteurs, se ramène, en dernière analyse, à un seul témoin dont ils procèdent également, le même, au surplus, en présence de qui nous nous retrouvons ici, le Suétone-Donat. Certes, Tiro, Philargyrius, saint Jérôme ont répété ce que Suétone leur enseignait sur le décès de leur poète. Mais, si leurs redites n'ajoutent rien à la valeur de son enseignement, leurs prétéritions ne sauraient non plus l'affaiblir. Ils ont négligé ce que Suétone racontait de la vêture de Virgile, non parce qu'ils soupçonnaient ce détail d'être apocryphe, mais parce qu'il excédait le cadre schématique de leurs sommaires, et leur silence ne prouve rien contre une information que nous devons examiner en soi, et repousser ou garder pour elle-même.

On lui reproche d'éclairer une vie obscure, celle de Virgile, par une vie plus obscure encore, celle de Lucrèce. Mais le grief n'est pas légitime : la mort de Lucrèce, survenant après l'achèvement de son poème, dut attirer plus l'attention de Rome que la vêture virile de Virgile, un jeune homme qui n'avait encore rien produit. On accuse, en outre, cette information d'aggraver les difficultés que nous éprouvons à reconstituer la biographie de Lucrèce ; mais c'est là un jugement superficiel, téméraire. Les difficultés en sont indépendantes : et la seule chance que nous ayons de les surmonter, c'est elle qui nous la procure. En dehors d'elle, en effet, que savons-nous de Lucrèce ? D'après saint Jérôme, qu'il serait né, soit en 95 av. J.-C. soit en 94, selon les manuscrits, et que, de toute façon, il serait mort dans sa quarante-quatrième année. Or, ces deux indications apparaissent contradictoires dès qu'on les rapproche du texte de Suétone-Donat. Si, en effet, Lucrèce est mort à quarante-trois ans révolus, en 55 av. J.-C., il est né en 98 et non en 95 ou 94 av. J.-C. Comme on ne peut conserver la date de sa mort qu'en sacrifiant l'an de sa naissance ou le nombre de ses années, on la sacrifie elle-même ; mais le sacrifice ne sert à rien. Abstraction faite du Suétone-Donat, les chiffres de saint Jérôme ne sauraient subsister contre sa propre allusion (II, p. 133, Sch^{o}ne) à l'édition posthume, procurée par Cicéron, du *De Natura rerum*. Cicéron, dans une lettre à Quintus, de février 54 av. J.-C., parle de l'œuvre comme si son frère et lui l'avaient déjà tenue en mains (*ad Qu. fr.*, II, 9). Lucrèce était donc déjà mort à la date où la lettre fut

écrite, et il nous faut, par force, choisir entre les deux affirmations de saint Jérôme. Le témoignage des contemporains en ruine irrémédiablement la combinaison, puisqu'elle reporterait malgré lui la perte du poète à 52 ou 53 av. J.-C. Il s'accorde au contraire avec la notice de Suétone-Donat, qui la place, comme il convenait, trois ans plus tôt. Ainsi des trois données concernant Lucrèce, la plus assurée est naturellement celle qui contient la date de sa mort, la moins solide, celle qui recèle la date de sa naissance et dont les variantes des manuscrits de saint Jérôme dénonçaient du reste l'inexactitude; et nous sortons d'embarras sans trop d'efforts si, né en 98 av. J.-C., Lucrèce décéda effectivement dans sa quarante-quatrième année, en 55 av. J.-C. Mais alors, si Suétone-Donat a respecté la vérité sur la mort de Lucrèce, pourquoi l'aurait-il trahie sur la vêture de Virgile?

Généralement on taxe de « mythe » la coïncidence entre les deux faits[1]. On y dénonce une tentative insinuante de Suétone-Donat pour nous induire en l'admiration de la magnifique continuité du génie romain. *Primo avulso non deficit alter aureus!* Des mains défaillantes de Lucrèce, le flambeau de la poésie aurait passé sans transition au jeune Virgile parvenu à l'âge d'homme tout exprès pour le saisir. Le symbole en effet est transparent. Mais je me demande si l'honneur n'en revient pas à l'imagination des modernes. L'idée d'une succession providentielle des poètes latins est si peu marquée dans le plat énoncé de Suétone-Donat que tous ses successeurs et plagiaires l'ont méconnue et laissée tomber[2]. A le lire sans prévention, on avouera qu'il n'a tiré aucune conséquence d'une rencontre qu'il paraît avoir subie plutôt qu'inventée; et l'on n'aurait sans doute jamais songé à lui prêter la pieuse fraude d'une fiction, si, justement, l'on n'avait préjugé, à cause de la date de la naissance de Virgile, tenue à tort pour intangible et certaine, de l'invraisemblance d'une rencontre chronologique, qui, pour extraordinaire qu'elle soit, n'a rien d'un prodige impossible et expliquerait, en tout état de cause, que se fût également conservé jusqu'à nous le souvenir des deux faits inégaux qu'elle aurait rapprochés à l'image de la réalité.

1. C'est le mot de Schanz.

2. Excepté peut-être l'auteur de la *Vita Noricensis* (p. 55 Brummer) : *eum* (*Virgilium*) *mater Maia genuit ante triennium quam Lucretius poeta deciderat. Triennium,* qui est absurde, peut résulter d'un calcul greffé sur une mélecture du texte de Suétone-Donat, où XVII confondu avec VII a pu donner III.

Car, enfin, c'est la date de la naissance de Virgile qu'on oppose à la date de sa majorité; et c'est au nom de celle-là qu'on condamne toujours celle-ci, mais toujours par un cercle vicieux. On estime que le second consulat de Pompée et de Crassus a été imité du premier, sous lequel Virgile est venu au monde, pour balancer harmonieusement les périodes de sa jeunesse et les lier à la fortune des grands hommes de son temps; et pas un instant on ne s'arrête à l'hypothèse que le même effet aurait pu être obtenu par l'interversion de ses facteurs, en construisant la date de naissance de Virgile, qu'aucun repère n'avait signalée, sur la date de sa majorité, qu'avait du moins soulignée le synchronisme de la mort de Lucrèce.

On observe que, si Virgile, né en 70 av. J.-C., a pris sa toge virile en 55, il a accompli ce rite de la vie romaine à quinze ans, c'est-à-dire un an plus tôt qu'il n'était de règle à cette époque[1]; et l'on en conclut que Virgile n'a pu fêter sa majorité en 55 av. J.-C., sans s'apercevoir que l'on pourrait tout aussi bien en déduire qu'il n'est pas né en 70 av. J.-C. Et l'on est si fortement attaché à cette dernière date qu'on en vient, pour la sauver, à travestir les textes qui la démentent.

Reportons-nous à la phrase précitée de Suétone-Donat dans l'édition Diehl, conforme d'ailleurs ici à la plupart de ses devancières. Nous y lisons que la vêture de Virgile, fêtée en 55 av. J.-C., eut lieu *XV anno... suo*. Traduit-on cet ablatif par « lors de ses quinze ans »? Suétone-Donat est réhabilité et l'accord est maintenu entre cet énoncé et ses fixations respectives à 70 et 55 av. J.-C. de la naissance et de la majorité de Virgile : 70 — 15 = 55. Assurément, mais c'est au prix d'un contre sens. En latin *decimo quinto anno* signifie dans sa quinzième année, c'est-à-dire lors de ses quatorze ans. A respecter le sens des mots, on gagne de révéler à la fois l'incompatibilité arithmétique de ce chiffre avec les dates indiquées d'autre part, et l'inconsistance intrinsèque d'une donnée qui abaisse jusqu'à quatorze ans la majorité de Virgile. La notice qui concerne la robe virile du poète succombe tout entière à tant d'inconséquences, tandis que celle sur sa naissance est fortifiée par compensation. Le gain est incontestable. Seulement cette fois il est acquis par un coup de force.

1. Voir les statistiques de Marquardt, *Vie privée*, I, p. 151.

Si, en effet, l'on s'avise de se reporter à l'apparat critique, on a la surprise de constater que les éditeurs ont adopté une leçon qui ne se trouve pas dans les manuscrits. Le *Sangallensis* porte *VII anno*, une absurdité due à la chute de l'*X* des dizaines, qui figure dans les autres. Le *Bernensis* et le *Parisinus* donnent tous les deux *XVII anno*, c'est-à-dire le chiffre même des seize ans révolus auxquels, à cette époque, le jeune Romain inaugurait régulièrement sa vie de citoyen. La notice de Suétone-Donat sur la majorité de Virgile recouvre de ce fait la raison. Elle n'offre plus de vice rédhibitoire qui contraigne à l'éliminer. Elle nécessite seulement une option entre les deux dates qui l'encadrent. La perplexité où nous laissait tout à l'heure le choc des incohérences de saint Jérôme sur Lucrèce reparaît à propos de Virgile. Si celui-ci a pris la robe virile à seize ans, comme il était normal qu'il le fît, nous n'échappons pas à ce dilemme : ou abaisser de 55 à 54 av. J.-C. cette cérémonie, ou remonter de 70 à 71 av. J.-C. la naissance du poète. On préfère généralement le premier terme de l'alternative. Pour ma part j'aimerais mieux le second et, comme tout à l'heure dans la vie de Lucrèce, c'est, dans la vie de Virgile, la donnée théoriquement la plus difficile à atteindre, pratiquement la plus déformée par les enjolivements de fictions miraculeuses[1], la date de naissance, par conséquent, que j'incline à réviser.

*
* *

A première vue, pourtant, elle se présente entourée d'un cortège de cautions impressionnant. Garanti par Silius Italicus et Martial[2], le jour des ides d'octobre, soit le 15 octobre, est à la fois donné par Suétone-Donat, Phlégon de Tralles, Probus, la *Vita Noricensis*, la *Vita Bernensis*, les *Consularia Constantinopolitana*. Le premier consulat de Pompée et Crassus, soit l'an 70 av. J.-C., est garanti par Suétone-Donat, Eusèbe[3], saint Jérôme, Probus, Phi-

1. La naissance de Virgile annoncée par un songe se produit dans un fossé et est suivie d'un prodige : l'enfant n'a pas vagi, etc. J'admire l'inconséquence des critiques qu'indispose une conjonction pourtant « naturelle » entre la mort de Lucrèce et la vêture de Virgile, et que laissent imperturbables de pareilles billevesées.

2. Pline, *Ep.*, III, 7, 8 : [*Silius*] *Vergili natalem religiosius quam suum celebrabat.* Martial, *Epigr.*, XII, 67, 5 : *Qui* (*Silius*) *magni celebras Maronis idus.* A ces témoignages, ajouter celui d'Ausone, *Idyll.*, V, 25.

3. Cité par la *Vita Noricensis.*

largyrius II[1], Prosper Tiro, Bède, les *Chronica Gallica*, la *Vita Bernensis*, la *Vita Gudiana*, la *Vita Monacensis*, la *Vita Noricensis*[2]. En ce concert, toutefois, il s'élève des voix discordantes. L'indication que Philargyrius I substitue à la vulgate du quantième — le 8 des ides au lieu des ides mêmes — issue d'une mélecture qui saute aux yeux est négligeable. Il n'en va pas de même des divergences de l'année qui sont communes au *Chronicon Paschale* et aux *Consularia Constantinopolitana* : ces deux chroniques remplacent le consulat de 70 av. J.-C., le premier de Pompée et Crassus, par celui d'Hortensius et Metellus, qui tombe en 69 av. J.-C. Cet écart d'un an avec la vulgate est d'autant plus remarquable que l'un des deux chroniqueurs, l'auteur des *Consularia Constantinopolitana*, concorde avec elle dans la fixation du quantième; il ne saurait donc provenir que de la différence des calculs par lesquels ils ont essayé l'un et l'autre d'établir leurs synchronismes entre la série des consuls romains et les ères grecques dont ils se servaient. Aussi bien est-ce une tâche dont ils durent se tirer avec d'autant plus de difficulté que la série consulaire flottait indécise entre les deux ères romaines concurremment employées sous l'Empire[3] : l'ère varronienne, dont l'année 1 coïncide avec 754 av. J.-C., l'ère capitoline, dont l'année 1 est égale à 753 av. J.-C. Saint-Jérôme lui-même a quelquefois trébuché sur ce glissant terrain, notamment lorsque, en opposition avec lui-même, il a daté à la fois du consulat de Sentius et de Lucretius — 19 av. J.-C. — et de la troisième année de la 190e olympiade — 18 av. J.-C. — la mort de Virgile[4]. En l'occurrence, l'inconséquence où il est tombé nous avait servi à dégager l'immédiate authenticité de la date consulaire à laquelle il s'est cramponné malgré le démenti de ses propres calculs. Mais cet élément imprévu de vérification nous échappe avec la naissance de Virgile, puisque saint Jérôme l'a rapportée à la troisième année de la 177e olympiade et que celle-ci, commençant le 1er septembre 70 pour finir le 29 août 69 av. J.-C., a forcément compris le 15 octobre du consulat de 70 av. J.-C.; et nous avons simplement à re-

1. J'adopte la nomenclature de Brummer. L'édition de Diehl n'a reproduit que Philargyrius I.

2. Auxquels on peut ajouter Focas : *Consule Pompeio vitalibus editus auris.*

3. Voir ce que j'ai écrit à ce sujet, *R. E. L.*, 1928, p. 3 et suiv.

4. Ol. 190 = 1er sept. 18 — 31 août 17. Cf. *supra*, p. 49.

tenir de sa chronologie qu'elle était fondée sur des synchronismes d'autant plus sujets à caution que le jeu en était plus complexe et les bases en semblent moins fermement assises. Si vraiment la date de la naissance de Virgile fut consignée sur des calendriers répartis sur d'autres plans que celui de l'ère romaine, tous les doutes sont permis sur l'exactitude des correspondances que les chronographes ont établies par la suite. Or, elle a été déterminée indépendamment de Suétone-Donat, et peut-être avant lui, par Phlégon de Tralles. Elle a été objet d'étude dans les cercles érudits d'Alexandrie à une époque que nous ne saurions définir, mais qui remonte assurément plus haut que Phlégon et que Suétone; et à la comparaison de ces divers computs, où tantôt il brille par son absence, tantôt il occupe une place indue, le premier consulat de Pompée et Crassus perd à peu près tout son crédit.

Ouvrons d'abord Phlégon de Tralles (*F. H. G.*, III, p. 606, fr. 12) : à l'année 3 de l'olympiade 177, on lit : « Οὐεργίλιος Μάρων ὁ ποιητὴς ἐγεννήθη τούτου τοῦ ἔτους εἰδοῖς ὀκτωβρίαις. Cette année-là naquit Virgile, le poète, aux ides d'octobre. » Autrement dit, Phlégon fixe la naissance de Virgile au 15 octobre d'une année qui d'après la position de l'année 3 de l'olympiade 177 (1er septembre 70-29 août 69 av. J.-C.) ne peut être que 70 av. J.-C. Mais regardons le contexte. Phlégon n'y nomme point les consuls de l'an 70, Pompée et Crassus. Il ne s'en soucie pas. Ses années olympiques chevauchent sur deux années consulaires, englobant les quatre derniers mois de la première, les huit premiers de la seconde, et nous ne saurions nous porter garants de la répartition des faits de l'histoire romaine dans ce cadre qui leur est étranger. Nous ne savons, ni en quel mois de l'année 70 av. J.-C. les censeurs entrés en charge cette année-là ont achevé le recensement dont il assigne la clôture à la même année olympique que la naissance de Virgile, ni en quel mois de 69 av. J.-C. fut célébrée la dédicace du nouveau Capitole, qu'il place dans le cours de l'année olympique suivante, c'est-à-dire entre le 1er septembre 69 et le 29 août 68. Par ailleurs, il loge dans le même intervalle de temps : 1° les exploits de Triarius à Délos dont nous pouvons seulement affirmer qu'ils s'accomplirent entre 70 et 67 av. J.-C. (Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, I, 2, p. 249); 2° les avantages remportés par Metellus en Grèce en 68, 67 et 66 av. J.-C. (Pais, *Fasti tr.*, I, p. 250); 3° les victoires de Lucullus sur Tigrane dont l'une, celle

de Tigranocerte le 6 octobre 69 av. J.-C. (Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 360) lui appartient, en effet, celle de l'Arsanias en septembre 68 (*Ibid.*, p. 367), relève de l'olympiade suivante. Nous ne sommes donc en mesure, ni de contrôler le résultat de ces calculs, ni, à plus forte raison, de ressaisir la base et le détail des opérations. Phlégon ne nous renseigne à coup sûr qu'à un an près.

Passons maintenant aux travaux des érudits alexandrins dont peut-être Phlégon s'est inspiré. Ils sont fondés sur les années des règnes des rois d'Égypte. Cinq de nos auteurs s'y sont référés et datent la naissance de Virgile d'une année du règne d'un Ptolémée qui, désigné par Philargyrius II comme le prédécesseur de la Cléopatre vaincue à Actium[1], ne saurait être que Ptolémée Aulète. Le désaccord de leurs chiffres atteste le désarroi de leurs opinions.

Suivant la *Vita Monacensis*, Virgile serait né dans la huitième année de Ptolémée Aulète : *anno Ptolomei regis Ægypti octavo*. Suivant le *Chronicon Paschale* et Philargyrius II (dont il faut évidemment transférer le synchronisme de la mort à la naissance de Virgile), dans la neuvième année de ce règne; selon Prosper Tiro dans la dizième; selon saint Jérôme, enfin, dans la onzième. Or, Ptolémée Aulète est monté sur le trône en septembre 80 (Bouché-Leclercq, *Lagides*, III, p. 226). Par conséquent, il n'y a qu'un énoncé alexandrin qui réponde au 15 octobre du consulat de Pompée et Crassus, en 70 av. J.-C. : c'est celui de saint Jérôme. C'est le fruit isolé d'une conciliation laborieuse entre les dates égyptiennes, les dates olympiques et les dates romaines. Les quatre autres nous ramènent en arrière : Tiro en 71-70, le *Chronicon Paschale*[2] et Philargyrius II en 72-71, la *Vita Monacensis* en 73-72 av. J.-C.

1. On lit, en effet, dans Philargyrius II (p. 48 Brummer; p. 45 Diehl) : *Virgilius... moritur... Saturnino et Lucretio consulibus nono Ptolomaei regis, cui apud Aegyptum Cleopatra in regnum successit.* Comme, en 19 av. J.-C., Cléopâtre est morte depuis onze ans, le membre de phrase *nono Ptolomaei* etc., ne saurait se rattacher aux consuls de 19 av. J.-C., mais aux consuls de 70 av. J.-C., également nommés à l'ablatif à la ligne précédente.

2. En réalité, le *Chronicon Paschale* serait plutôt de l'avis de Tiro, puisqu'il a posé une équivalence entre la IXe année de Ptolémée Aulète et le consulat non de 70 av. J.-C., mais de 69 av. J.-C. (cf. *supra*, p. 54). D'ailleurs dans l'hypothèse où les années de Ptolémée Aulète n'auraient commencé de courir officiellement qu'à partir de 79, les conclusions resteraient les mêmes : et Jérôme serait d'un an en retard. Prosper Tiro seul tomberait juste. Les trois autres conserveraient leur avance : et l'impression qu'à Alexandrie on faisait naître Virgile avant 70 subsisterait tout entière.

La majorité des savants d'Égypte faisait naître Virgile un an plus tôt qu'à Rome, en 71 de préférence à 70 av. J.-C.

*
* *

Mais, dira-t-on, convient-il de sacrifier à cette impression le consulat de 70 av. J.-C. Si, à la rigueur, l'on peut admettre que la créance en ce consulat fut affaiblie, lorsque nos auteurs l'ont associée à une année de Ptolémée Aulète, inconciliable avec lui, ne faut-il pas convenir qu'au moins chez Suétone-Donat, dont apparemment les autres l'ont tirée, et où elle intervient toute seule, cette mention conserve toute sa valeur? L'argument serait sans réplique, en effet, si le texte de Suétone-Donat l'autorisait. Mais, à le lire de près, Suétone-Donat est le premier à nous prémunir contre la date qu'il a l'air de nous proposer.

Au début de sa notice, il affirme que Virgile est né le 15 octobre 70 av. J.-C. : *natus est Gn. Pompeio Magno M. Licinio Crasso primum conss. iduum octobrium die* (p. 8 Diehl). Mais à la fin il proclame avec la même assurance que le poète était entré dans sa cinquante-deuxième année — *anno aetatis quinquagesimo secundo statuit in Graeciam et Asiam secedere* (p. 16 Dhiel) — quand il entreprit le voyage aux fatigues duquel il devait succomber le 21 septembre 19 av. J.-C. : *XI kal. Octobr. Cn. Sentio Q. Lucretio cons(ulibus)* (p. 18 Diehl). Il saute aux yeux que si Virgile était né le 15 octobre 70 av. J.-C., il n'aurait pu entrer dans sa cinquante-deuxième année que le 15 octobre 19 av. J.-C. — c'est-à-dire vingt-quatre jours après... sa mort. La date de cette mort étant de tous les éléments de cette histoire l'élément le plus solide, nous n'avons donc pas à douter que Suétone-Donat ne se soit trompé au moins une fois : soit sur le compte des années de Virgile, soit sur le compte du consulat pendant lequel Virgile est né. De ces deux comptes, il nous oblige à choisir l'un et à redresser l'autre. Si nous sommes d'avis de maintenir la naissance de Virgile sous le premier consulat de Pompée et de Crassus, force nous est d'abaisser de 52 à 51 le chiffre ordinal de l'année où Virgile était entré avant de mourir. Mais si, au contraire, nous nous persuadons qu'une méprise fut plus malaisée à commettre sur l'âge que le poète avait atteint quand, en pleine gloire, il fut ravi par la mort, que sur les noms des consuls sous lesquels il naquit obscurément, nous

substituerons nécessairement au premier consulat de Pompée et Crassus le consulat de l'année précédente ; et c'est le parti auquel je me range sans hésitation.

Souvenons-nous de ce qui nous est raconté des funérailles et de la tombe du poète. Décédé à Brindes, Virgile fut inhumé à Naples. Son monument, érigé au deuxième mille de la route de Pouzzoles, était, dès la fin du Ier siècle de notre ère, visité comme un sanctuaire où des hommages quasi divins étaient rendus à sa mémoire. Silius Italicus, en particulier, s'y rendait comme à un temple : *adire ut templum solebat* (Pline, *Ep.*, III, 7, 8). Sur ce tombeau était apposée une épitaphe que tous les dévots pouvaient lire, et, de fait, Suétone-Donat et ses imitateurs nous ont transmis le distique qui y aurait été gravé : « Né à Mantoue, mort en Calabre, enterré à Naples, j'ai chanté les bergers, les laboureurs, les chefs de guerre :

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet hunc
Parthenope : cecini pascua, rura, duces. »

Mais au-dessus ou au-dessous de ce distique devaient être inscrites les indications que postulaient, au siècle d'Auguste, les usages funéraires romains : peut-être l'invocation aux dieux manes, sûrement les noms du défunt, le jour, le mois et l'année consulaire de sa mort, enfin le temps qu'il avait passé sur la terre[1] ; quelque chose comme :

P. Vergilius Maro a(nte) d(iem) XI Kal(endas) Octobr(es) Gn(aeo) Sentio C(aio) Lucretio co(n)s(ulibu)s[2], *ann(orum) LI*[3], *m(ensium) XI, d(ierum) VI*[4].

A peine reconstituée approximativement, cette formule épigraphique de type courant va tout éclairer. Elle explique l'unanimité

1. Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie*[4], p. 281.
2. Cf. *C. I. L.*, X, 1938 et 1935 (respectivement de 14 et 11 av. J.-C.) et II, 2255 (de 19 av. J.-C.).
3. Cf. *C. I. L.*, X, 2381 (de 5 av. J.-C.).
4. Cf. *C. I. L*, VI, 7990 (non datée, mais ancienne). On a quelquefois imaginé que la date de naissance de Virgile avait été gravée sur sa tombe (Diehl, p. 9). Mais cette supposition est contredite par l'épigraphie. Il ne saurait s'agir que d'une mention indirecte à déduire de la confrontation de la date de la mort et du compte de l'âge poussé jusqu'aux jours. C'est sans aucun doute ainsi que le *natalis* de Virgile a pu être confirmé par son épitaphe : *Silius Vergilii... natalem religiosius quam suum celebrabat, Neapoli maxime, ubi monumentum eius adire ut templum solebat* (Pline, *Ep.*, III, 7, 8).

des témoignages qui nous sont parvenus sur le quantième de la naissance de Virgile : elle ne l'énonçait pas directement, mais rien n'était plus aisé que de l'en extraire par un calcul dont la facilité à l'intérieur d'un même calendrier et sans recours obligé à d'autres références cautionnait la justesse. Ensuite, en nous dispensant de révoquer en doute l'assertion de Suétone-Donat sur l'âge de Virgile, entré, avant de mourir, dans sa cinquante-deuxième année, elle rend compte des variantes éparses chez les biographes postérieurs. D'aucuns, comme l'auteur de la *Vita Bernensis* et le poète Julien, nous parlent de cinquante-deux ans accomplis : c'est qu'ils ont arrondi le chiffre des mois et des jours. D'autres, comme Probus ou le poète Maximin, nous parlent de cinquante et unième année, c'est qu'ils ont négligé les fractions. Les uns et les autres n'en continuent pas moins de placer sous le premier consulat de Pompée et Crassus, c'est-à-dire le 18 octobre 70 av. J.-C., une naissance que, pour être logiques, les premiers devraient assigner au consulat d'avant et les seconds au consulat d'après : c'est précisément que si l'on soustrait 51, chiffre des années que portait l'épitaphe et qui a été retenu dans toutes les interprétations, de l'an de Rome 735, qu'a rempli le consulat de Sentius et Lucretius et qui correspond à l'an 19 av. J.-C. où est mort Virgile, on retombe sur l'an de Rome 684 qu'a rempli le premier consulat de Pompée et Crassus et qui correspond à 70 av. J.-C. Bien qu'illégitime, le calcul a tenté les chronographes par sa simplicité, et les commentateurs anciens n'ont pas eu assez de présence d'esprit pour en sentir la trompeuse approximation et en corriger le vice fondamental.

Seulement, si, au Bas-Empire, Donat a pu donner cette entorse à la réalité et estropier ainsi Suétone, on ne conçoit pas que Suétone se soit estropié lui-même, et qu'il ait, dans son propre texte, étourdiment juxtaposé des notions qui s'excluent : d'une part, Virgile né le 15 octobre 70 av. J.-C., sous le premier consulat de Pompée et Crassus; de l'autre, Virgile mort le 21 septembre 19 av. J.-C., sous le consulat de Sentius et Lucretius, à plus de cinquante et un ans révolus. Ainsi, au point de départ d'une tradition qui devait aboutir à la quasi-unanimité dans l'universelle incohérence, il reste un mystère qu'un peu d'histoire suffira, je pense, à éclaircir. Pompée et Crassus ont pris possession de leur premier consulat le 1er janvier 70 et ils l'ont quitté le 29 dé-

cembre 70. Mais, d'après les normes en vigueur à cette époque, ils en avaient été investis par l'élection populaire dans le courant du deuxième semestre de l'année précédente. Nous ne saurions préciser en quel mois, mais si l'on se rapporte aux exemples des élections dont le hasard nous a conservé la date en cette dernière période de la République romaine, cette désignation n'a pu avoir lieu plus tard qu'octobre et doit remonter quelques semaines ou même trois mois plus haut[1]. Le 15 octobre 71 av. J.-C., par conséquent, Pompée et Crassus étaient déjà désignés consuls : *des(ignati)* ou *design(ati) co(n)s(ule)s*, pour employer le jargon constitutionnel du temps. Si Virgile est né le 15 octobre 71 av. J.-C., il est vraisemblable qu'une confusion favorisée par l'éclat des grands noms de Pompée et de Crassus s'est bientôt produite entre leur consulat effectif et leur désignation au consulat, et qu'on a bientôt rapporté au premier le fait qui avait accompagné la seconde.

Puisque Donat a rapproché lui-même, à propos de la vêture virile de Virgile, le deuxième consulat de Pompée et de Crassus, sous lequel elle fut célébrée, du premier, sous lequel aurait eu lieu la naissance du poète, il est clair qu'il a lu ou cru lire dans Suétone la phrase que nous rencontrons aujourd'hui sous sa plume : *natus est Gn. Pompeio Magno, M. Licinio Crasso primum conss. iduum octobrium die.* Mais il est probable que le texte original comportait l'abréviation qui en a disparu tout naturellement par haplographie et qu'il suffit d'y restituer pour en tirer la seule chronologie qui n'entraîne point contradiction : soit *des.* après *die*, soit plutôt *design.* avant *Gn.*, c'est-à-dire, en toutes lettres, [*design(atis)*] *Gn(aeo) Pompeio Magno M(arco) Licinio Crasso... co(n)s(ulibus)*[2].

Dès qu'on rétablit cette abréviation, les renseignements qu'a groupés Donat se rejoignent sans effort. Du moment que Virgile est né le 15 octobre, non de l'année du premier consulat effectif

1. Avant la réforme constitutionnelle de Sulla, ces élections avaient lieu en automne, octobre ou novembre. Après, elles eurent lieu après le 1er juillet, à une date variable suivant les circonstances : les plus tardives qu'ait relevées Mommsen, en périodes normales, sont celles de 59 (18 octobre), de 63 (21 octobre), de 54 (septembre). Cf. Mommsen, *Droit public*, II, p. 249 et suiv.

2. Le 15 octobre n'étant pas *dies comitialis*, Virgile n'a pu naître le jour de la désignation. Mieux vaut donc adopter la seconde haplographie, et conclure que Pompée et Crassus ont été élus quelque temps auparavant.

Le texte aurait porté en capitales : NATVSESTDESIGNGNPOMPEIO : il suffit de le restituer pour que l'haplographie saute aux yeux.

de Pompée et de Crassus, mais de l'année de leur désignation à ce consulat, Virgile est bien entré dans sa dix-septième année le 15 octobre 55 av. J.-C. sous leur second consulat effectif; et il était bien en train d'accomplir sa cinquante-deuxième année, le 22 septembre 19 av. J.-C., jour de sa mort. Ce n'est pas tout : les renseignements de Donat cadrent aussi avec cette information anonyme (qui nous est fournie par un manuscrit du IXe siècle et dont l'origine nous échappe) que Lucrèce serait né vingt-sept ans avant Virgile : *T. Lucretius poeta nascitur anno XXVII ante Vergilium* (Usener, *Rh. Mus.*, XXII, 1867, p. 443; cf. Gundermann, *Rh. Mus.*, XLVI, 1891, p. 491)[1]. La vie des deux plus grands poètes de la latinité s'éclaire brusquement d'un même trait de lumière. Lucrèce qui, selon saint Jérôme, mourut à quarante-trois ans et, selon Suétone, en 55 av. J.-C., est bien né en 98 av. J.-C.; et, vingt-sept ans après, naquit Virgile, le 15 octobre 71 av. J.-C.

*
* *

Cette conclusion surprendra peut-être : elle confère à la biographie de Lucrèce une précision qu'on lui dénie d'ordinaire, et elle assigne à la naissance de Virgile une date d'une année plus haute que celle à laquelle on est accoutumé. Mais il n'est pas mauvais, parfois, de changer ses habitudes, et peut-être les Virgiliens qui, en 1930, ont célébré le bi-millénaire de leur poète un peu comme M. Jourdain faisait de la prose — sans le savoir — accueilleront-ils ce renversement d'une tradition induement consacrée comme la justification, éclatante autant qu'imprévue, de leur pieuse initiative.

Paris, novembre 1930.

Jérôme Carcopino.

1. On lit sur ce même *ms.* dont Usener revendique l'indépendance par rapport à saint Jérôme : *Vergilius natus est ante incarnationem Dei anno LXX, moritur anno XVII.* Ainsi libellée, la phrase mène à une impasse. Mais si le point final est une mélecture pour la haste d'une dernière unité, et s'il faut, par conséquent, lire XVIII et non XVII, on voit tout de suite que, conséquent avec lui-même, ce texte ne paraît entraîner erreur qu'à cause du faux système de concordance auquel il est rattaché. Virgile étant mort en 19 av. J.-C., non en 18 av. J.-C., il convient de le faire naître en 71 av. J.-C., et non en 70 av. J.-C. — En ce qui concerne Lucrèce, les conclusions défendues ici se rapprochent de celles de Mewaldt dans *P. W.*, XIII, c. 1661-1662.

II

PROBLÈMES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES RELATIFS A QUINTILIEN

PAR J. COUSIN

Professeur au lycée de Poitiers

On a souvent essayé[1] de déterminer de façon précise les événements principaux de la vie de Quintilien et l'on a toujours été réduit à des conjectures. On ignore les dates de sa naissance, de son mariage et de sa mort; on n'est pas sûr qu'il soit né à Calagurris en Espagne; on se borne à des hypothèses sur la date à laquelle fut commencée l'*Institution oratoire*.

Cette série de problèmes mérite un attentif examen, que nous voudrions entreprendre ici.

Tout d'abord, où est-il né? Ausone[2] le considère comme originaire de Calagurris :

Adserat usque licet Fabium Calagurris alumnum
Non sit Burdigalae dum cathedra inferior.

Saint Jérôme[3] également : *Quintilianus ex Hispania Calagurritanus*, etc. Cassiodore[4] écrit à son tour : *Siluano et Prisco consulibus, Quintilianus ex Hispania primus Romae scholam publicam aperuit et salarium e fisco accepit.* Mais une biographie anonyme, qu'il faut peut-être attribuer à Laurentius Valla ou à Ognibuono Leoniceno, affirme nettement : *Marcus Fabius Quintilianus Romae*

1. Cf. éd. modernes de Ch. Fierville (*Livre I*). Paris, 1890. — J. A. Hild (*Livre X*). Paris, 1885. — S. Dosson (*Livre X*). Paris, 1912. — W. Peterson (*Livre X*). Oxford, 1891. — A. Beltrami (*Livre XII*). Rome, 1910. — Cf. également E. Bonnell (*Livre I*). Berlin, 1912; H. Colson (*Livre I*). Cambridge, 1924. — Voir aussi E. Hübner, *Paulywissowas Realencyclop.*, Bd. III, p. 1327. — G. F. Gamurrini, *Della patria di Quintiliano* (*Rendiconti d. r. Accad. dei Lincei.* Roma, ser. V, vol. XIII, p. 77 et suiv.). — Tous ces travaux, sauf le dernier, dérivent du reste de la biographie de H. Dodwell, *Annales Quintilianei*, Oxford, 1698, reproduite notamment dans l'édition Lemerre. Paris, 1825.

2. Ausone, XVI, 2, 7.

3. Hieronym., ann. 2103 (dans cod. Amandinus, ann. 2104).

4. Cassiodore, *Chron. ex Hieronym.*

natus est. L'auteur se fonde sur le silence de Martial[1], qui, dans la liste des écrivains espagnols, omet le nom de Quintilien pour le citer à part; il se fonde aussi sur une déclaration de Quintilien, qui aurait dit avoir connu Domitius Afer et Sénèque étant *adolescentulus*, ce qui laisse supposer sa présence à Rome assez jeune.

Ces deux arguments ne semblent pas très solides : rien ne prouve que Martial ne considère pas notre auteur comme originaire d'Espagne, et, s'il le cite à part, c'est pour mieux faire son éloge; en second lieu, Quintilien ne dit nulle part qu'il a connu Sénèque étant *adolescentulus :* il dit seulement qu'il a connu Domitius Afer quand il avait cet âge et écrit qu'il se souvenait avoir vu Pomponius et Sénèque discuter dans des préfaces sur la propriété d'une expression, et qu'il était alors *iuuenis admodum*[2].

Est-ce une raison suffisante pour affirmer que M. Fabius Quintilien naquit à Rome? Non. L'accord d'Ausone et de saint Jérôme est plus convaincant et le témoignage du dernier prend une valeur singulière si l'on admet avec Reifferscheid[3] qu'il avait suivi dans sa *Chronique* l'ouvrage de Suétone sur les grammairiens et les rhéteurs.

On[4] a invoqué un argument d'ordre philologique : au premier livre[5] de l'*Institution oratoire* Quintilien n'a-t-il pas écrit : « J'ai entendu dire que le mot *gurdus*, dont le peuple se sert pour désigner un niais, a une origine espagnole. » Si l'auteur était vraiment Espagnol, affirme le commentateur, il se montrerait mieux renseigné. On voit aisément la faiblesse d'un tel raisonnement. Il paraît difficile de déterminer si *gurdus* est venu à Rome par l'intermédiaire de l'Espagne : il faut apparemment remonter à une forme **g^{w}r̥d-os* (gr. βραδύς); il pouvait y avoir en indo-européen **g^{w}r̥d-os* et **g^{w}r̥d-u-s* côte à côte, mais le mot n'a rien de commun, en dehors de la racine **g^{w}er-* « être lourd » (celle de βαρύς), avec le sanscrit *jáḍhuḥ* que cite Walde[6] et qui ne peut s'expliquer qu'en partant de **g^{w}erdhúḥ :* nous aurions alors en latin **uerbus.*

1. Martial, *Epigr.*, II, 90.
2. Quintilien, *Inst. orat.*, VIII, 3, 31.
3. Reifferscheid, *C. Suetoni Tranquilli praeter Caesarem lib. reliquiae.* Leipzig, 1860, p. 365 et suiv., p. 469 et suiv.
4. Cf. H. Colson, *op. cit.*, *Introd.*
5. Quintilien, *op. cit.*, I, 5, 57.
6. Walde, *Etym. Wörterbuch d. lat. Sprache.*

Le terme de *gurdus* dont Quintilien réserve l'emploi au peuple est considéré par Aulu-Gelle[1] comme un de ces mots *obsoleta et maculantia ex sordidiore uulgi usu*, et Decimus Laberius lui paraît blâmable d'avoir écrit dans son *Cacomnemon :*

Hic est
Ille gurdus quem ego me abhinc menses duos ex Africa
Venientem excepisse tibi narras.

En tout cas, on ne peut fonder sur une ignorance grammaticale une argumentation de ce genre[2]. Qui prouve que je ne suis pas Français, parce que je ne sais pas si les mots *betulla* et *alauda*, qui étaient utilisés en Gaule et nous ont donné bouleau et alouette, sont originairement celtiques!

On a aussi fondé une argumentation[3] sur une inscription de Volsinii où l'on voit un Q. Fabius Quintilianus figurer comme *municeps* et l'on a conclu à une origine italienne de notre auteur. A cela nous répondrons que : 1° la lecture de ladite inscription n'est pas sûre; 2° que le *cognomen* Quintilianus est très répandu en latin; 3° que l'auteur de l'*Institution oratoire* s'appelait *Marcus*, non *Quintus;* 4° que l'on ne peut appuyer une argumentation sur des indices aussi faibles et qu'une telle méthode laisse le champ libre à la fantaisie[4]. Pourquoi ne pas dire par exemple que l'inscription suivante :

SEVERVS QVINTILIANVS
CONIVGI CARISSIMAE

n'est pas l'épitaphe de la femme de Quintilien[5]? On pourrait ainsi continuer pendant longtemps.

Je tire argument, au contraire, du fait que Galba[6], revenant d'Espagne à Rome en 68, ramène Quintilien avec lui : s'il le ra-

1. Aulu-Gelle, *N. A.*, XVI, 7, 5.

2. Cf. Schöll, *Zur latein. Wortforschung* (*Indogerm. Forschungen*), 1913, p. 314. — Sulpicius Severus (*Dial.*, I, 27, 2) emploie le mot *gurdonicus*; cf. R. Fisch, *Wölfflins Archiv für lat. Lexikographie und Gramm*, 1888, p. 72.

3. G. F. Gamurrini, *op. cit.* L'inscription est très mutilée; elle est reproduite dans l'article.

4. Il y a beaucoup d'inscriptions latines d'Espagne, d'Italie, d'Illyrie, de Pannonie qui font mention de *Quintiliani*; nous avons jugé inutile de les relever ici.

5. *C. I. L.*, t. X, 6090.

6. Hieronym., ann. 2084 = 68 ap. J.-C. — Il y a lieu de remarquer, à propos de Cassiodore cité plus haut, qu'il n'y a pas de Priscus et de Silvanus consuls en même temps; il y a un Ti. Plautius M. f. Silvanus Aelianus consul en 74 et un D. Nonius Priscus consul en 78; cela laisse des doutes sur la véracité de l'auteur.

mène, c'est qu'apparemment il était là-bas, et s'il y était, c'est qu'il y avait sans doute des intérêts et des attaches qui justifiaient sa présence. Driesen[1] a discuté cependant le texte de saint Jérôme : *M. Fabius Quintilianus Romam a Galba perducitur*, sur lequel personne, avant lui, n'avait élevé le moindre doute. Pour qu'il soit indiscutable que Galba ramena Quintilien d'Espagne, il devrait y avoir, selon lui, *reducitur*. Faut-il vraiment s'attarder à cet argument? Nous ne le pensons pas. On peut se trouver en présence d'une étourderie de copiste ou d'une précision maladroite de saint Jérôme, qui voulait indiquer, en écrivant *perducitur*, que Galba fut accompagné par Quintilien jusqu'à Rome. En tout cas, la remarque de Driesen n'entraîne pas la ruine de notre hypothèse, et les témoignages de Martial, d'Ausone et de saint Jérôme nous incitent à penser que la terre espagnole a bien vu naître l'auteur de l'*Institution oratoire*.

Il est beaucoup plus difficile de déterminer la date de sa naissance. Nous n'avons aucun renseignement positif; nous sommes obligés de nous livrer à des calculs et à des conjectures; c'est un problème d'histoire et... d'arithmétique.

Lorsqu'il était *puer*, Quintilien connut, nous dit-il, plusieurs personnages : Julius Bassus[2], Domitius Afer[3], Passienus Crispus[4], Decimus Laelius[5].

Quand il était enfant, Julius Bassus, personnage à l'ironie mordante, était appelé « l'âne blanc[6] ». Ici même se présente la première difficulté. Qui est ce Bassus? Quintilien parle de lui en trois endroits : VI, 3, 27, où les manuscrits donnent *Iunii;* VI, 3, 57, où les manuscrits donnent *Iunium*, A B *Iulium*; VI, 3, 74, *Iunius*. Faut-il lire *Iunius* ou *Iulius*? Dans les trois passages, il s'agit d'un orateur à l'esprit mordant, amoureux d'antithèses et de sentences. Si nous lisons *Iunius*, l'orateur ne nous est pas connu autrement et il semble douteux *a priori* qu'un personnage à l'esprit si caustique, avocat de Domitie, la première femme de Crispus Passienus,

1. Driesen, *M. Fabii Quintiliani uita*. Cleve, 1845, p. 9.
2. Quintilien, *Inst. orat.*, VI, 3, 27, 57, 74.
3. *Ibid.*, V, 7, 7; V, 10, 79; VI, 3, 27; 32, 42, 54, 68, 81, 84, 85, 92, 93, 94; VIII, 5, 3; VIII, 5, 16; IX, 2, 20; IX, 3, 66; IX, 3, 79; IX, 4, 31; X, 1, 24; X, 1, 86, 118; XI, 3, 126; XII, 10, 11; XII, 11, 3.
4. *Ibid.*, VI, 1, 50; 3, 74; X, 1, 24.
5. *Ibid.*, VIII, 6, 37; X, 1, 24; XII, 10, 10; XII, 10, 39.
6. *Ibid.*, VI, 3, 58.

n'ait pas été signalé dans l'antiquité par les historiens de la rhétorique. A la fin du court article[1] qu'il consacre à Junius Bassus, M. Stein renvoie le lecteur à Julius Bassus; c'est là, croyons-nous, l'orthographe qu'il faut rétablir et le portrait qu'on peut tracer de lui, d'après Sénèque[2], correspond assez bien à ce que l'*Institution oratoire* nous permet d'imaginer. Quand a-t-il vécu? Sénèque ne le dit pas; nous savons seulement qu'il l'a connu et qu'il l'a eu pour maître de grammaire, semble-t-il, avec Mamercus Scaurus, L. Junius Gallio le père et Musa[3]. Or, il déclare avoir perdu beaucoup de temps chez le grammairien[4] : il était né en 4 ap. J.-C.; il resta sans doute sous la direction de ses maîtres jusqu'en 19-20 environ. Pour que Julius Bassus ait été son maître, il faut supposer qu'il naquit au plus tôt en 10 av. J.-C. et peut-être même avant. Nous savons en outre, grâce à Quintilien[5], qu'il plaida pour Domitie, femme de Crispus Passienus. Cette Domitie, tante de Néron, sœur de Cn. Domitius Ahenobarbus, avait épousé C. Crispus Passienus et intenté un procès à son frère Domitius[6]. Or, ce Domitius est mort d'hydropisie en Étrurie au début de 40[7]; c'est donc avant cette date qu'eut lieu le procès; Julius Bassus avait environ cinquante ans et Quintilien dix; il pouvait fort bien se rappeler le fait.

Voici qui nous permettra de préciser davantage. Quintilien était *puer*, quand on parlait encore des plaidoyers d'Afer, de Crispus Passienus et de Decimus Laelius pour Volusenus Catulus[8]. Nous ne connaissons pas la nature exacte du procès, ni sa date. Orose[9] parle d'un Volusenus Catulus qui s'est bien conduit en Gaule, en l'an 693 de Rome : ce n'est évidemment pas le nôtre. Des trois orateurs, celui qui a disparu le plus tôt est Decimus Laelius Balbus, déporté en 37 à la suite d'une dénonciation d'Acutia pour crime de

1. Pauly-Wissowa, X[1], p. 966, n° 38.

2. Sénèque, *Controv.*, I, 2, 3, 5; II, 3, 4, 5, 6, 7, 10 et suiv. — On trouvera des antithèses et des allusions à ce genre de style chez Sénèque (*Ibid.*, I, 3, 4; I, 7, 8; II, 4, 4; VII, 6, 4; IX, 1, 8; IX, 2, 4; X, 4, 5).

3. Sénèque, *Controv.*, 10 praef. 2, 8, 9, 12.

4. Sénèque, *Ep.*, 58, 5. *Quantum tempus apud grammaticum perdiderim!*

5. Quintilien, *Inst. orat.*, VI, 3, 74.

6. *Ibid.*, VI, 1, 50; 3, 74.

7. Suétone, *Néron*, 6. En octobre 39, il n'est pas compté dans le collège des Arvales (*C. I. L.*, VI, 323-346).

8. Quintilien, *Inst. orat.*, X, 1, 24.

9. Orose, *Hist. adu. paganos*, VI, 8.

lèse-majesté[1]. Il est peu probable que, profitant d'une amnistie sous le règne de Caligula, il ait regagné sa patrie et surtout recommencé à plaider. On peut donc admettre que l'affaire de Volusenus Catulus a été plaidée en 36 au plus tard; à ce moment-là, Quintilien était *puer* : d'après ce que nous savons des usages romains, nous pouvons supposer que notre auteur était né au moins six ou sept ans auparavant, car les enfants ne fréquentaient les écoles qu'à partir de cet âge et n'étaient vraisemblablement au courant des événements historiques ou littéraires qu'après le début de leur scolarité. Comme le texte de Quintilien laisse entendre qu'on parlait de ce discours avec estime, mais qu'il ne va pas jusqu'à dire qu'il fut prononcé pendant sa *pueritia*, je suis tenté de croire que notre auteur naquit vers 30, que le plaidoyer pour Volusenus eut lieu vers 36 et que l'allusion à l'estime où l'on tenait ce morceau d'éloquence vise plus particulièrement l'époque où notre auteur était l'élève du *rhetor*, l'année 40 à peu près.

Une autre série de preuves va confirmer cette hypothèse.

Le terme de *pueritia* est, parmi les mots qui désignent l'âge en latin, celui qui a la signification la mieux déterminée. C'est à la fin de la *pueritia* qu'on revêtait la toge virile; certains personnages[2] l'ont prise à quinze ans, d'autres à seize ans; nous n'avons aucune précision pour Quintilien, mais nous pouvons penser que la quinzième ou la seizième année a marqué pour lui aussi la fin de l'enfance et l'entrée dans l'adolescence. Nous devons malheureusement nous contenter de cette approximation.

Le terme d'*adulescentia* est infiniment plus vague si l'on considère son emploi; on pourrait supposer la gradation : *puer*, *adulescentulus*, *adulescens*, *iuuenis*. L'usage des écrivains latins détruit cette supposition. Cicéron, rappelant dans l'*Orator* (XXX, 107) une phrase qu'il a prononcée dans le *Pro Roscio Amerino*, à vingt-sept ans, dit qu'il était alors *adulescentulus*[3]; dans le même texte, il nomme *adulescens* Crassus (à trente-quatre ans), Brutus et Cassius (à quarante ans), lui-même (à quarante-trois ans). Quel est l'usage de Quintilien? Au livre II, il semble établir une équivalence entre *adulescentes* et *iuuenes*, puisqu'il recommande au maître de ne pas réunir *pueri* et *adulescentes* et qu'il ajoute un

1. Tacite, *Annales*, VI, 47 et 48.
2. Cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, art. *Toga* (Hunziker).
3. Je ne crois pas que Cicéron fasse ici de l'ironie à sa propre adresse.

peu plus loin : « bien qu'un maître, tel qu'il convient de le choisir pour la direction des mœurs et des études, soit capable de faire observer la mesure aux jeunes gens, cependant l'âge faible doit être séparé de l'âge adulte ». *Pueros adulescentibus permixtos sedere non placet mihi. Nam etiamsi uir talis, qualem esse oportet studiis moribusque propositum, modestam habere potest etiam iuuentutem, tamen uel infirmitas a robustioribus separanda est*[1].

Parlant de Démosthène[2], qui plaidait contre ses tuteurs, il le dit *puerum admodum;* or, l'orateur grec avait à ce moment-là dix-huit ans. Ailleurs[3], il évoque les *clari iuuenes*, qui ont accusé de mauvais citoyens et mérité de ce fait des brevets de patriotisme, les Hortensius, les Lucullus, les Sulpicius, les Cicéron, les César. Si l'on considère seulement Cicéron, on arrive au résultat suivant : le premier des plaidoyers civils, le *Pro Quinctio*, date de 81 et Cicéron est ainsi appelé *iuuenis* à vingt-six ans; le premier des discours politiques, le *Pro lege Manilia*, a été prononcé en 66 et Cicéron avait quarante ans. Le même Cicéron, d'après Quintilien[4], regrettait d'avoir laissé publier ses traités de rhétorique, étant *adulescens :* or, Cicéron a composé le *De oratore* en 55, le *Brutus* et l'*Orator* en 46, les *Partitiones oratoriae* en 45, les *Topica* et le *De optimo genere oratorum* en 44; il avait à ces dates respectivement 51, 60, 61, 62 ans. Il faut songer de toute évidence au *De inuentione*, composé en 84, à vingt-deux ans. Ce sont là d'assez vagues indices : il semble cependant qu'on peut admettre les limites suivantes : seize ans pour la *pueritia*, trente-cinq ans pour l'*adulescentia* avec laquelle se confond la *iuuentus*, qui paraît toutefois embrasser un plus long espace et se terminer vers quarante-cinq ans.

Revenons maintenant aux indications biographiques données par Quintilien. Lors du procès de Cossutianus Capito[5], il était *adulescens*. Ce procès eut lieu en 57 d'après Tacite[6]. Quintilien, né en 30, comme nous l'avons admis, aurait alors vingt-sept ans.

Étant *adulescentulus*, il a pratiqué Domitius Afer, qui était un

1. Quintilien, *Inst. orat.*, II, 2, 14.
2. *Ibid.*, XII, 6, 1.
3. *Ibid.*, XII, 7, 3.
4. *Ibid.*, III, 1, 20.
5. *Ibid.*, VI, 1, 14.
6. Tacite, *Annales*, XIII, 33; XVI, 21.

vieillard[1]. Il avait déjà entendu parler de lui, étant *puer*[2]. A propos de Virgile[3], il cite le jugement qu'il entendit un jour, étant *iuuenis*, proférer par Domitius Afer. Enfin, quand Domitius Afer était dans un âge avancé (*ualde senis*), Quintilien le vit perdre de jour en jour l'autorité qu'il s'était acquise[4]. Ce seraient là des renseignements précieux, si nous connaissions la date précise de la naissance du grand orateur de Nîmes. Nous savons par Tacite[5] qu'il fut préteur en 24 ou en 25 : si l'on admet qu'il avait plus de trente ans quand il parvint à cette magistrature, il serait né vers 15 av. J.-C. D'autre part, Tacite[6] nous apprend qu'il est mort en 59, la même année que M. Servilius.

Si nous établissons un tableau comparatif des âges de Domitius Afer et de Quintilien, nous arrivons au résultat suivant :

Domitius Afer.	Quintilien.
Naissance : 15 av. J.-C.	Naissance : 30 ap. J.-C.
Affaire Volusenus : 36 ap. J.-C.	Puer : 36 ap. J.-C.
Entretien avec Quint. : 56 ap. J.-C. (?) (senis).	Adulescentulus : 56 ap. J.-C.
Discussion sur Virgile : ? ap. J.-C.	Iuuenis : ?
Domitius ualde senis : 56 ap. J.-C., ou toute autre date se rapprochant de 59.	Quintilien voit déchoir Domitius.
Mort de Domitius : 59 ap. J.-C.	

Telles sont les vraisemblances qui semblent garantir l'exactitude de nos hypothèses.

Pourrait-on tirer quelque preuve complémentaire des allusions de Quintilien aux personnages qu'il a connus? Notre auteur affirme avoir vu[6] des préfaces où Pomponius et Sénèque discutaient sur la correction de *gradus eliminat* qu'on lit dans une tragédie. A ce moment-là, il était *iuuenis admodum*. Il est à peu près impossible de préciser, car *iuuenis admodum* n'indique pas une série d'années facile à déterminer; en outre, si l'on connaît les dates de

1. Quintilien, *Inst. orat.*, V, 7, 7.
2. *Ibid.*, X, 1, 24.
3. *Ibid.*, X, 1, 86.
4. *Ibid.*, XII, 11, 3.
5. Tacite, *Annales*, IV, 52 (*recens praetura*).
6. Tacite, *Ibid.*, XIV, 19.
7. Quintilien, *op. cit.*, VIII, 3, 31.

naissanee et de mort de Sénèque, on ignore totalement celles de Pomponius Secundus : on sait seulement qu'il vivait encore sous Claude[1]. A la mort de Claude en 54, Quintilien avait, d'après notre hypothèse, vingt-quatre ans, ce qui s'accorderait assez bien avec *iuuenis admodum*. Cette discussion aurait donc pu avoir lieu vers la fin du règne de Claude ou plutôt au début du règne de Néron.

Quintilien dit aussi qu'il a connu Aufidius Bassus[2], Servilius Nonianus[3], Julius Africanus[4], Vibius Crispus[5], Trachalus[6], Virginius[7], Rutilius[8], Pline[9], Valerius Flaccus[10], Julius Secundus[11].

Nous allons nous heurter là encore à de graves difficultés. Aufidius Bassus est dépeint par Sénèque[12], dans une lettre qui a été écrite entre 57 et 65, comme tout cassé et luttant contre l'âge, mais d'esprit vif. De son côté, Quintilien le représente comme un peu plus vieux que Servilius Nonianus, qui fut consul en 35 et disparut en 59[13] : il a dû mourir vers 60-61 ; Quintilien avait trente à trente et un ans et a fort bien pu l'entendre, ainsi que Servilius Nonianus. Julius Africanus est un contemporain de Domitius Afer, mais nous ne savons rien sur les dates de sa naissance et de sa mort : il est certainement décédé après 60, car notre auteur rapporte un mot de lui à Néron sur la mort de sa mère, en 59. Pline est né en 23 ou 24 et mort en 79. Virginius, à qui notre auteur fait souvent allusion, a été exilé par Néron en 65. Trachalus, qui mourut peu avant la composition du livre X de l'*Institution oratoire*, avait été l'adversaire de Vibius Crispus dans le procès de Spatale. Vibius Crispus est mort aux environs de 93 et la connaissance de cette date est utile pour déterminer le moment où fut écrite l'*Institution oratoire*. La date de la mort de Valerius Flaccus Setinus

1. Tacite, *Annales*, V, 8; XI, 13; XII, 27, 28. Cf. Th. Ecklinger, *P. Pomponius Secundus*. Progr. La Chaux de Fonds, 1907.
2. Quintilien, *op. cit.*, X, 3, 12.
3. *Ibid.*, X, 1, 102.
4. *Ibid.*, X, 1, 118.
5. *Ibid.*, V, 13, 48; VIII, 5, 15, 17; X, 1, 119.
6. *Ibid.*, X, 1, 119; XII, 5, 5.
7. *Ibid.*, III, 1, 21.
8. *Ibid.*, III, 1, 21.
9. *Ibid.*, III, 1, 21.
10. *Ibid.*, X, 1, 90.
11. *Ibid.*, X, 3, 12.
12. Sénèque, *Ep.*, 30, 1 et suiv. *Quassum aetati obluctantem.*
13. Tacite, *Annales*, XIV, 19, date de la même année (59) la mort de Domitius Afer et de Servilius Nonianus.

Balbus, qui est survenue peu avant la composition du livre X[1], doit être fixée à l'année 90 environ : tel vers[2] des *Argonautiques* fait allusion à l'éruption du Vésuve en 79 ; tel autre à la guerre de Domitien contre les Daces, en 89 : étant donné que ce vers se trouve dans le livre VIII, qui est précisément inachevé, sans qu'il reste trace d'une suite quelconque, on est en droit de supposer que cet inachèvement est dû à la mort de l'auteur, mort survenue à une époque assez rapprochée de la guerre contre les Daces, mais antérieure à la composition du livre X de l'*Institution oratoire*, probablement en 90 ou 91. Quant à Julius Secundus, c'est un contemporain de Quintilien qui le présente comme son *aequalis*[3] ; il semble avoir disparu prématurément, mais on ne sait à quel moment.

Quelle est maintenant la date qu'on peut assigner à la composition de l'*Institution oratoire* ?

1° Au livre VII[4], Quintilien fait une allusion à la Bretagne à propos d'un sujet de déclamation : on ne savait pas si elle était une île, quand ce sujet fut proposé aux élèves de l'école en question. Or, c'est en 83[5], après la victoire du mont Graupius, qu'Agricola revint prendre ses quartiers d'hiver et ordonna au préfet de la flotte de reconnaître la nature du pays : c'est à cette date-là qu'on vit que la Bretagne était une île. D'après ce texte, l'ouvrage de Quintilien n'aurait donc pu être écrit avant 83.

2° On a déjà vu les arguments qu'il fallait tirer de la biographie de Valerius Flaccus et de Vibius Crispus : l'*Institution oratoire* ne peut avoir été écrite avant 93.

3° Au livre III, notre auteur[6] s'exprime ainsi : « On peut louer certains d'être nés immortels, d'autre d'avoir mérité l'immortalité par leur vertu : genre de gloire dont la piété de notre prince a fait un titre d'honneur pour les temps présents. » On sait que Domitien voulut recevoir les honneurs divins, à l'exemple de Vespasien, de Flavia Domitilla, de Titus. Il fit placer la fille de Titus, Julia Au-

1. Quintilien, *Inst. orat.*, X, 1, 90.
2. *Argon.*, IV, 507 ; cf. III, 208 ; IV, 686.
3. Quintilien, *Inst. orat.*, X, 3, 12.
4. Quintilien, *Inst. orat.*, VII, 4, 2.
5. Cf. S. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*. Paris, 1894, p. 170, note 5. — Cf. Tacite, *Agricola*, 29.
6. Quintilien, *op. cit.*, III, 7, 9.

gusta, le fils de Titus parmi les *Diui*, après leur mort[1]. Or, Julia Augusta, fille de Titus, femme de T. Flavius Sabinus, mourut entre 87 et 89, d'après le calcul très judicieux de M. Gsell[2] et elle n'aurait reçu les honneurs de la consécration qu'après sa mort, au début de 90.

4° Une nouvelle preuve se tire d'une allusion du livre III[3]. Quintilien parle de l'éloge de Jupiter Capitolin, qui est la *perpetua sacri certaminis materia*. Or, comme on le sait, c'est Domitien qui institua les jeux capitolins et les premiers eurent lieu en 86[4]. Il y avait des concours littéraires, équestres et gymniques; le sujet des concours pour l'éloquence grecque et latine était toujours le même : l'éloge de Jupiter Capitolin ; c'est là ce qui justifie l'expression de *perpetua sacri certaminis materia*, *sacrum certamen* désignant les jeux en question (cf. *C. I. L.*, VI, 10047).

Ces jeux furent célébrés tous les quatre ans, en 86, 90, 94, et même après la disparition de l'Empereur; mais, comme Quintilien dit au livre IV[5] qu'il est chargé de l'instruction des neveux du prince et que l'allusion aux jeux se trouve au livre III, c'est-à-dire en un texte qui fut composé antérieurement au livre IV, il faut admettre que le livre III a été composé entre 94, date des derniers jeux célébrés sous Domitien, et 96, date de la mort du prince. Ce n'est pas, en effet, en 86 ou en 90, la première ou la deuxième fois, que l'éloge de Jupiter Capitolin peut être considéré comme la *perpetua materia* des concours d'éloquence.

5° Domitien eut en 73[6] un fils qui mourut avant la fin de 83 et en 90, il put espérer qu'un fils lui naîtrait, car Martial célèbre à l'avance l'heureux événement[7]. Nous ne savons pas si l'enfant vécut : personne n'en parle. Or, dans le *prooemium* du livre VI Quintilien annonce qu'il vient d'être chargé par l'Empereur de l'instruction de ses neveux. Il s'agit des deux fils de Flavius Clemens et de Flavia Domitilla, mais Clemens venait à peine de sortir du consulat, lorsqu'il fut accusé d'athéisme et mis à mort[8]

1. S. Gsell, *op. cit.*, p. 50.
2. S. Gsell, *op. cit.*, p. 240, note 3.
3. Quintilien, *op. cit.*, III, 7, 4.
4. Suétone, *Domitien*, 4; Stace, *Silves*, III, 5, 92; IV, 2, 62; Martial, IX, 101, 22. Cf. S. Gsell, *op. cit.*, p. 37, 85, 122-125.
5. Quintilien, *op. cit.*, IV, *prooemium*, 2.
6. Cf. S. Gsell, *op. cit.*, p. 45, note 1.
7. Martial, VI, 3.
8. Suétone, *Domitien*, 15. Voir la discussion sur la date de ce meurtre dans S. Gsell, p. 303, note 8.

sur l'ordre de l'Empereur. Consul ordinaire en 95, il périt dans le cours de cette année-là, et sa femme fut exilée à Pandataria, d'après Dion[1], à Pontia, d'après Eusèbe, saint Jérôme[2] et l'auteur des Actes des saints Nérée et Achillée. Domitien n'ayant dû adopter ses neveux qu'après avoir perdu tout espoir de postérité, c'est donc entre 91 et 95 qu'il faut placer la date de l'adoption. En 95, Flavius Clemens est mis à mort et sa femme exilée : ils ont eu sept enfants, ce qui représente environ huit ou neuf ans de mariage, à moins qu'il n'y ait eu des jumeaux. Si nous admettons un mariage en 85, Flavia, née en 69, avait seize ans ; son premier-né, venu au monde en 86 sans doute, atteignit ses sept ans en 93 et le second en 94 : Domitien, qui les avait adoptés vers 92, les confia en 94 à Quintilien. En 92, ils avaient respectivement six et cinq ans, ce qui justifie le *paruulos* de Suétone[3].

Le texte de Quintilien semble même contenir une indication précieuse : au livre IV[4], il se flatte d'instruire les *nepotes* de la sœur de Domitien Auguste ; au livre VI[5], il fait seulement une allusion à l'*officium* dont il a été chargé. Cette discrétion n'a-t-elle pas été commandée par les circonstances? Le livre VI n'aurait-il pas été écrit au lendemain du meurtre de Clemens et de l'exil de Flavia, à un moment où l'on ne pouvait plus parler, sans crainte d'attirer la colère impériale sur soi, de cette sœur et de sa fille, qui n'avait pas respecté la loi romaine? En tous les cas, Quintilien ne fait plus aucune allusion à sa charge de précepteur, ni à ses augustes élèves et l'on ne sait point ce qu'ils sont devenus. S'ils avaient vécu au moment où il acheva son traité, est-il possible qu'il n'ait point songé à parler d'eux? A coup sûr, Domitien n'est pas mort, lorsqu'il compose le livre X et qu'il lui décerne cet emphatique éloge où il l'honore du titre de premier des poètes[6] : « J'ai cité tous les écrivains, parce que le gouvernement de l'uni-

1. Dion., LXVII, 4.

2. Lettre 108, 7, *ad Eustochium.*

3. Suétone, *Domitien*, 15 : « Flaui Clementis filios etiam tum paruulos successores palam destinauisse, et abolito priori nomine, alterum Vespasianum appellari iussisse, alterum Domitianum. »

4. Quintilien, *op. cit.*, *prooemium.*

5. *Ibid.*, VI, *prooemium : necessitate quadam officii delegati mihi.*

6. Quintilien, *op. cit.*, X, 1, 91 ; cf. aussi : IV, *prooemium*, 3 (morum sanctissimus censor) — (princeps, ut in omnibus, ita in eloquentia quoque eminentissimus) ; — IV, *prooemium*, 5 (quo neque praesentius aliud, neque studiis magis propitium numen est).

vers a détourné Germanicus Auguste des études qu'il avait commencées et que les dieux ont jugé insuffisant qu'il soit le premier des poètes, etc. » Le traité de l'*Institution oratoire*, commencé en 93, a été continué en 94-95 et il a dû être terminé en 96 avant la mort de l'Empereur; ce n'est pas après 96 qu'on aurait osé écrire un tel texte à la gloire de Domitien.

Il aurait donc fallu deux ans et demi pour écrire ce long traité; la lettre à Tryphon[1] le confirme : *Quibus componendis, uti scis, paulo plus quam biennium, tot alioqui negotiis districtus, impendi.*

Quand a-t-il publié l'ouvrage qu'il venait de composer? D'après la lettre à Tryphon[2], Quintilien n'a pu garder aussi longtemps qu'il l'aurait voulu son traité de l'*Institution oratoire*. Il n'a pu respecter le conseil d'Horace[3] qui l'invitait à le conserver neuf ans; l'impatience de son éditeur l'engagea à le livrer au public. A quelle date? Certainement avant le 18 septembre 96, car je doute fort qu'il ait osé publier un texte si flatteur pour Domitien pendant le règne de Nerva : tout le monde sait[4] avec quelle joie et quel empressement on détruisit tout ce qui rappelait le prince mort : écussons, portraits, statues, inscriptions. Par contre, la chronologie que nous avons adoptée nous contraint de fixer à une date assez rapprochée du mois de septembre le jour de publication : les années 93-95 entièrement employées aux recherches et à la rédaction, ainsi qu'une demi-année, nous nous rapprochons ainsi fort près du mois fatal à l'Empereur et, comme Quintilien prétend avoir gardé son travail quelque peu avant de l'envoyer à Tryphon, peut-être ne serons-nous pas loin de la vérité en fixant aux premiers jours de septembre 96 la publication de l'*Institution oratoire*.

Restent deux questions moins importantes : celle des ornements consulaires[5] décernés à Quintilien et celle de ses deux mariages[6].

Pour la première, nous n'avons qu'un témoignage, celui d'Ausone, qui nous dit : Quintilien reçut les ornements consulaires par l'intermédiaire de Clemens. Ce fut plutôt, s'empresse-t-il d'ajouter, un honneur qu'un pouvoir véritable. On sait, en effet, que les empereurs ont plusieurs fois conféré ce titre, sans y atta-

1. Lettre à Tryphon, 1.
2. Lettre, 3.
3. Horace, *Art poétique*, 388.
4. Tous les principaux textes sont rassemblés dans S. Gsell, chap. XI.
5. Ausone est le seul qui en parle, 7, 31, p. 23 Sch.
6. Thèse soutenue par Dodwell. Cf. éd. Lemerre, t. VII, p. 235.

cher une fonction : précepteur des enfants de Clemens, il fut gratifié de cette récompense, pendant son préceptorat, lors du consulat de Clemens. Ainsi s'expliquent les vers de Juvénal[1] :

Si fortuna uolet, fies de rhetore consul :
Si uolet haec eadem, fies de consule rhetor.

Il est probable, en effet, qu'au lendemain de la chute de Domitien, Quintilien dut voir disparaître ses ornements consulaires. Dodwell[2] ne croit pas cet événement possible, parce qu'il doute que notre auteur ait jamais eu la fortune nécessaire pour être inscrit au nombre des sénateurs ; il est certain que M. Fabius Quintilien n'était pas riche[3], si l'on en croit ses déclarations, mais il est certain aussi que le mot *fortuna*, dans Juvénal, désigne le sort et non la richesse. L'argumentation de Dodwell repose sur un contresens.

La question du mariage de Quintilien est plus délicate : si nous admettons la date de 95 pour le livre VI, c'est en 95 qu'il perdit son fils aîné, âgé de dix ans ; ce fils, né vraisemblablement un an après le mariage, serait venu au monde en 84 et le mariage aurait eu lieu en 83. Le fils cadet sortait à peine de sa cinquième année lorsqu'il mourut ; en supposant qu'il naquit un an après son frère, c'est-à-dire en 85, on peut fixer la date de sa mort à l'année 90 et, comme Quintilien déclare que sa femme mourut peu auparavant, on peut conjecturer qu'elle mourut en 89, à l'âge de dix-neuf ans. A ce moment-là, il avait cinquante-neuf ans ; au moment du mariage, elle avait treize ans et lui cinquante-deux.

Toutes nos conjectures antérieures nous contraignent à accepter ces chiffres, si invraisemblables qu'ils puissent paraître. Et les affirmations de Quintilien lui-même nous y engagent fortement : parlant de la mort de sa femme, n'écrit-il[4] pas : « Si je considère son extrême jeunesse, surtout comparée à mon âge, je puis aussi compter sa mort parmi mes deuils de père privé d'enfants. » Et lorsqu'il évoque les heures où il composait son grand ouvrage, n'a-t-il pas le langage d'un vieillard[5] ? « Je travaillais nuit et jour

1. Juvénal, VII, 217-218. — Les vers de Juvénal peuvent aussi se rapporter à Valerius Licinianus, dont parle Pline le Jeune, IV, 11.
2. Éd. Lemerre, t. VII, p. 225.
3. Quintilien, *op. cit.*, VI, *prooemium*, 1.
4. *Ibid.*, VI, *prooemium*, 5.
5. *Ibid.*, VI, *prooemium*, 2 et 3 : *metu meae mortalitatis... spem unicam senectutis.*

et je me hâtais, dans la crainte de mourir. » Ce n'est pas à cinquante ans qu'on tient un tel langage, quand on doit vivre, ainsi que l'a prétendu Dodwell, jusqu'à quatre-vingts ans.

S'est-il remarié? Dans le *prooemium* du livre VI[1], il affirme avoir perdu tous les siens; dans une lettre du livre VI, Pline le Jeune s'adresse à Quintilien et lui offre de doter sa fille, nièce de Tutilius. Adoptons la date de 107 pour le livre VI de Pline, conformément à la tradition; à ce moment-là, la fille de Quintilien a au moins douze ans, ce qui reporte sa naissance à l'année 95! Il nous paraît douteux que notre auteur se soit marié l'année même où il déplorait si vivement la mort de sa femme et de ses deux fils. Mais il est difficile de se prononcer sur une matière aussi délicate et la réalité pourrait bien contredire des hypothèses fondées sur la psychologie,

Au livre VI[2], Quintilien, gémissant sur la mort de son fils, nous apprend que ce fils venait d'être adopté par un consul et que son oncle maternel était un préteur : qui sont ce consul et ce préteur? nous n'en savons rien. Et nous n'osons même pas lancer l'hypothèse que ce préteur serait justement Pline, préteur en 93 selon M. Baehrens[3], qui aurait ainsi payé au père la brillante instruction qu'il avait reçue de lui. Rien ne la pourrait contrôler.

La même incertitude nous interdit de fixer la date de sa mort : puisque nous admettons que le Quintilien des lettres de Pline[4] est un homonyme du grand écrivain, nous devons dire en toute sincérité que notre connaissance de la biographie de Quintilien s'arrête à l'année 96.

J. Cousin[5].

1. *Ibid.*, VI, *prooemium*, 5.
2. *Ibid.*, VI, *prooemium*, 13.
3. Cf. W. A. Baehrens, *Zur Prätur des jüngeren Plinius* (*Hermes*, 1923, p. 107); W. Otto, *Zur Prätur des jüngeren Plinius* (*Sitzungsber. des Bayer. Ak. d. Wissensch.*, 5 mai 1923).
4. Pline, VI, 32.
5. Il m'est agréable, en terminant cet article, de remercier M. A. Cuny, qui a eu l'obligeance de vérifier mes conjectures sur un point de détail.

III

HISTRIA ROMAINE A LA LUMIÈRE DES FOUILLES

PAR S. LAMBRINO

Chargé de cours à l'Université de Bucarest

Jusqu'en 1914 nous savions peu de chose sur l'histoire et la vie d'Histria. Les maigres informations que nous fournissaient les auteurs anciens nous faisaient savoir, par exemple, que la ville avait été fondée en 656 av. J.-C. par les Milésiens[1], qu'elle avait été en guerre avec Byzance au IIIe siècle[2], que M. Lucullus l'avait conquise en 72 av. J.-C.[3], que les Goths l'avaient détruite en 238 de notre ère[4]. Mais on ne connaissait même pas l'emplacement exact de la ville[5].

La résurrection d'Histria commença en 1914. A cette époque, mon regretté maître, Vasile Pârvan, fit mettre la pioche dans un promontoire qui s'avance sur le lac Sinoé. Ce lac est situé au sud des embouchures du Danube et le promontoire se trouve à une distance de quatre kilomètres à l'est du village de Caranasuf[6]. Dès les premiers jours, de belles murailles apparurent. Histria était là et les premières inscriptions découvertes confirmaient le choix de mon maître. Une foule de monuments de toute sorte, statues, statuettes en marbre ou en terre cuite, vases, monnaies, inscriptions, sont venus montrer le bien-fondé des données historiques, compléter l'histoire de la ville et, en même temps, celle des territoires environnants. Vasile Pârvan a continué ses fouilles heureuses jusqu'en 1927, année de sa mort prématurée. Depuis, la Commission des Monuments historiques de mon pays m'a chargé de continuer son œuvre à Histria. Dans les trois dernières campagnes de fouilles

1. Voir les auteurs cités par Oehler, dans Pauly-Wissowa-Kroll, *Realenc.*, s. v. ἀποικία, col. 2830 (au mot *Istros*).
2. Memnon, dans les *Fragm. Hist. Graec.*, III, p. 537, c. XXI.
3. Eutrope, VI, 10.
4. *Script. Hist. Aug.*, XXI, *Vita Max. et Balb.*, 16, 3.
5. Dans la *Syll. Inscr. Graec.*, 3e éd., n° 708, la ville est encore placée à Caraharman, treize kilomètres au sud de son véritable emplacement. Cf. aussi Pauly-Wissowa-Kroll, *Realenc.*, s. v. *Istros*, n° 5.
6. Voir la carte dans le *Jahrbuch*, 1915, *Anz.*, p. 258.

j'ai pu rendre au jour d'autres constructions et de nouveaux monuments sont venus s'ajouter à la riche collection réunie par Vasile Pârvan[1].

La ville qui est apparue dans les fouilles est entourée par un mur d'enceinte construit en beaux blocs de pierre, bien équarris. Il a une épaisseur d'environ trois mètres et, sur le côté occidental de la ville, il est pourvu de huit tours rectangulaires[2]. Une porte double, défendue par quatre contreforts, laisse pénétrer dans la ville une route pavée de larges dalles de pierre ou de marbre[3]. A l'intérieur, on a mis à jour les thermes et quatre basiliques dont une est oblongue et à abside; les autres sont rectangulaires et divisées en trois nefs par deux rangées de piliers ou de colonnes. Tous ces édifices sont construits en petits moellons de pierre ordinaire et de forme irrégulière, réunis avec du mortier. Pour certaines parties, surtout dans les thermes, on a employé la brique.

Cette ville fortifiée avec son mur d'enceinte et ses constructions principales est d'une date assez tardive. En effet, dans le placage extérieur du mur d'enceinte on a trouvé un grand nombre de blocs de provenances diverses. A côté des pierres de taille proprement dites, il y a des fragments d'architraves, de corniches et même des tambours de colonnes, employés comme pierre de construction[4]. Mais ce qui a surtout servi à dater la construction du mur d'enceinte, ce sont les inscriptions qui s'y trouvent encastrées. La plus récente est une dédicace à Gordien III, qui date de 238[5]. Elle a été trouvée dans le parement du soubassement sur lequel repose le mur d'enceinte. Cela prouve que le mur a été cons-

1. Une partie des résultats de ces fouilles a été publiée par Vasile Pârvan dans le *Jahrbuch*, 1915, *Anz.*, col. 253-270 (compte rendu sommaire, accompagné de figures et d'une carte); *Histria IV*, dans les *Anal. Acad. Rom.*, *Mem. sect. ist.*, IIe série, t. XXXVIII (1916), p. 533-732 (soixante et une inscriptions grecques et romaines); *Histria VII*, dans les mêmes *Mém...*, IIIe série, t. II (1923), p. 1-132 (soixante et une inscriptions); *Dacia*, II (1925), p. 198-248 (quarante-cinq inscriptions). Cf. les études générales de V. Pârvan, *La pénétration hellénique et hellénistique*, dans le *Bull. de la sect. hist. de l'Acad. Roum.*, t. X (1923), p. 23-47, et *I primordi della civiltà romana alle foci del Danubio*, dans *Ausonia*, t. X (1921), p. 187-209. — Voir aussi les articles de Madame M. Lambrino (céramique rhodo-ionienne d'Histria) et de S. Lambrino (constructions et inscriptions), dans *Dacia*, III (sous presse).

2. Voir l'article cité du *Jahrbuch*, fig. 11, 16 et 17.

3. *Ibid.*, fig. 12 et 13.

4. *Ibid.*, fig. 15 : tambours de colonnes servant de soubassement.

5. V. Pârvan, *Dacia*, II (1925), p. 246, n° 43 : l'inscription porte la date *Pio et Proculo co(n)s(ulibus)*.

truit *après* 238. D'autre part, la présence d'architraves, de corniches, de tambours de colonne, dans le parement extérieur du mur nous fait comprendre que la construction a été effectuée après un grand désastre qui a détruit la ville et ses monuments. Les restes ont été employés ensuite comme simples pierres de construction. L'état de choses révélé par les fouilles vient donc confirmer le fait, connu par l'*Histoire Auguste*, que Histria a été terriblement atteinte par la grande invasion des Carpes et des Goths, qui a balayé la Scythie Mineure en 238[1].

Mais les fouilles ne nous ont pas fait connaître seulement la ville qui a été construite au milieu du IIIe siècle. Sous ses fondations on voit apparaître les restes d'une ville antérieure. D'autre part, dans les murs des différentes constructions on a trouvé des monuments de toute sorte qui remontent parfois à une époque très reculée[2]. Cela a permis d'entrevoir la prospérité de la ville d'Histria au cours des VIe, Ve et IVe siècles av. J.-C.[3]. Les trois siècles qui précèdent l'ère chrétienne sont moins bien représentés et des débris d'inscriptions nous apprennent les difficultés avec lesquelles doit lutter la ville à cette époque[4]. Les Celtes se trouvent sur le Danube au IIIe siècle[5]; les Bastarnes apparaîtront eux aussi en Bessarabie, et, au Ier siècle av. J.-C., les Daces, organisés en un puissant royaume sous Burebista, étendront leur domination jusqu'au rivage de la Mer Noire, d'Olbia à Apollonie du Pont[6]. Ce n'est qu'au Ier siècle de notre ère que les conditions de vie changeront pour les cités grecques de la Scythie Mineure. Tibère créera ici un *praefectus orae maritimae*, première emprise directe de la domination ro-

1. *Script. Hist. Aug.*, XXI, *Vita Max. et Balb.*, 16, 3 : « Sub his pugnatum est a Carpis contra Moesos. Fuit et Scythici belli principium, fuit et Histriae excidium eo tempore. » Cf. Rappaport, *Einfälle der Goten*, Leipzig, 1899, p. 28, et V. Pârvan, *Riv. di Fil.*, 1924, p. 18.

2. Céramique rhodo-ionienne du milieu du VIIe siècle, contemporaine de la fondation d'Histria. Voir ci dessus, p. 78, note 1, à la fin.

3. Voir les séries d'incriptions mentionnées ci-dessus, p. 78, note 1, et V. Pârvan, *La pénétration...*, p. 26-27, 30-33 et *passim*.

4. V. Pârvan, *Histria IV*, n° 2 (= *Suppl. Epigr. Graec.*, I, n° 328); *Histria VII*, n° 4 (= *Ibid.*, II, n° 446).

5. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 296 et suiv.; V. Pârvan, *La pénétration...*, p. 42 et suiv.; V. Pârvan, *Riv. di Fil.*, 1924, p. 3 et suiv., et *Getica, une protohistoire de la Dacie*, dans *Acad. Rom.*, *Mém. sect. ist.*, t. III (1926), p. 65 et suiv. (en roumain), p. 731 (du résumé français).

6. V. Pârvan, *La pénétration...*, p. 43 et suiv., et *Getica*, p. 79 et suiv. (et p. 731 et suiv. du résumé français).

maine aux embouchures du Danube[1], Claude et Néron interviendront jusque dans le Bosphore Cimmérien[2] et Domitien essaiera, sans succès d'ailleurs, de défendre la rive droite du fleuve contre les incursions des Daces. Enfin Trajan, par la conquête de la Dacie (101-107), assurera pendant près d'un siècle et demi le calme dans la région du Bas-Danube. Histria jouira de cette ère de paix et les monuments découverts nous font voir la renaissance de l'ancienne colonie milésienne à l'abri de la domination romaine.

Ce regain de prospérité se manifeste dans les monuments qui avaient servi à reconstruire la ville après 238 ainsi que dans ceux qui sont apparus sous le niveau de cette ville. Une statue en marbre, dont la tête est absente, représente un citoyen de la ville gravement drapé à la romaine; une autre représente une prêtresse isiaque. Sur de nombreux reliefs en marbre ou en pierre calcaire, trouvés pour la plupart à l'état de fragments, sont figurées des divinités parmi lesquelles nous comptons Apollon, Dionysos, les Dioscures, le Cavalier thrace, Aphrodite, Isis, ou des scènes funéraires (les adieux au mort, le banquet)[3]. Une série de médaillons de terre cuite peints portent en relief des animaux symboliques (aigle, lion), des scènes mythologiques ou historiques. D'autre part, les inscriptions témoignent, par leur nombre et leur contenu, de la nouvelle prospérité d'Histria[4]. Enfin, nous avons rencontré les traces d'une autre catégorie de monuments de cette époque : ce sont les architraves, les corniches et les tambours de colonnes employés comme pierres de construction. Comme nous l'avons vu, la ville du IIIe siècle a des édifices dont les proportions sont imposantes. Mais ils sont construits en matériaux communs : briques ou pierres irrégulières reliées avec du mortier. Avant le désastre de 238 la ville possédait des édifices d'une autre beauté. Parmi les inscriptions découvertes jusqu'à présent, il y a sept architraves en marbre ou en pierre calcaire qui portent des dédicaces à des em-

1. V. Pârvan, *I primordî...*, p. 192 (voir les indications bibliographiques, note 2).

2. Rostovtseff, *Iranians and Greeks*, Oxford, 1922, p. 153-154.

3. Voir un relief avec Apollon à la cithare, dans le *Jahrbuch*, 1915, *Anz.*, col. 267, fig. 18; un autre représentant les Dioscures, *Ibid.*, fig. 19; des scènes funéraires, dans les trois séries d'inscriptions mentionnées ci-dessus, p. 78, note 1.

4. V. Pârvan a déjà publié plus de 160 inscriptions (voir ci-dessus, p. 78, note 1). Une quarantaine d'inscriptions, nouvellement découvertes, seront publiées d'ici peu (cf. *ibid.*).

pereurs du IIe siècle[1]. A Histria s'élevaient donc, avant la destruction, au moins sept temples ou édifices civils construits en marbre ou en pierre calcaire et qui étaient entourés d'une colonnade.

Cette vie florissante de la ville au cours des trois premiers siècles de l'ère chrétienne est le résultat de la paix et de la sécurité que l'autorité romaine fit régner aux embouchures du Danube. La vue seule des monuments découverts l'aurait, du reste, prouvé. Mais une inscription de première importance est venue nous montrer d'une manière plus claire les causes de cette renaissance. Ce sont deux blocs de pierre, trouvés par Vasile Pârvan dès le début des fouilles, qui portent la charte des privilèges d'Histria[2]. Un nouveau fragment, découvert récemment et encore inédit, complète d'une manière très heureuse l'inscription trouvée par le regretté savant. Elle porte comme titre sur la pierre Ὁροθεσία Λαβερίου Μαξίμου. Le personnage nommé est gouverneur de la Mésie en 100 ap. J.-C. Il fixe les limites du territoire de la ville et ses privilèges dont le plus important est l'exemption de l'impôt sur la pêche que de tout temps les Histriens ont pratiquée dans les lacs voisins et aux bouches du Danube. En même temps, sur la pierre, sont reproduites les *epistulae* de quatre gouverneurs de la Mésie, du temps de Claude, qui ont successivement renouvelé les mêmes privilèges[3]. Celui qui remplissait cette fonction en 51, Pomponius Pius, rappelle dans sa lettre aux Histriens qu'il ne fait que respecter les droits que l'on avait reconnus à leurs πρόγονοι et à leurs πατέρες[4]. Cela nous fait remonter au commencement du Ier siècle de notre ère, quand Tibère, vers l'an 15, établit un *praefectus orae*

1. A Hadrien : inscription inédite; marbre. — A Antonin le Pieux : *Histria IV*, p. 611, n° 21 (= *Histria VII*, p. 60, n° 47), p. 612, n° 22, et p. 615, n° 23, toutes les trois en calcaire. — A un Antonin (le Pieux?) : *Histria VII*, p. 61, n° 48; marbre. — Deux inscriptions fragmentaires, inédites, en marbre, ont complètement perdu le nom de l'empereur; elles datent toujours du IIe siècle d'après la forme des lettres.

2. V. Pârvan, *Histria IV*, nos 15 et 16, p. 556 et suiv. (p. 710 et suiv. du résumé français) = *Suppl. Epigr. Graec.*, I, n° 329. Cf. V. Pârvan, *I primordii...*, p. 193 et suiv.

3. Ce sont Flavius Sabinus, gouverneur de la Mésie en 43-49, Pomponius Pius en 51, Plautius Aelianus en 52-53, Tullius Geminus en 54; un cinquième, Aemilianus, gouverneur en 50, est mentionné dans les lettres des deux premiers (cf. V. Pârvan, *ouvr. cités*).

4. Lignes 36-38 : ταῦτα τὰ τέλη οἱ πρόγονοι ὑμῶν καὶ πατέρες [τῆ] χάριτι τῶν Σ[εβαστῶ]ν ἀδιαλείπτως ἔσχον.

maritimae chargé de surveiller la région voisine des embouchures du Danube[1].

Nous voyons ainsi apparaître dans notre inscription les trois étapes successives par où a passé la domination romaine au Bas-Danube pour arriver à la situation particulièrement heureuse créée par Trajan dans cette région et qui durera près de cent cinquante ans. Après la vie dure qu'a vécue Histria pendant les trois siècles de troubles qui ont précédé l'ère chrétienne, elle s'attache à Rome, et Tibère semble être le premier qui ait étendu sa bienveillance sur Histria. Quand Claude supprime l'état de clientèle des rois thraces et donne une autre organisation à la Mésie, les Histriens se sentent en danger, mais ils réussissent à obtenir les mêmes privilèges. Enfin quand Trajan réorganise le Bas-Danube à la veille des grandes opérations militaires contre les Daces[2], la ville grecque voit se renouveler la situation privilégiée qu'elle avait, et cette fois d'une manière durable. Un seul empereur manque dans cette liste. C'est Domitien qui, lui aussi, s'est occupé de la Mésie. A l'occasion des guerres qu'il a menées contre les Daces (86-89 ap. J.-C.), il a partagé la Mésie en deux provinces pour mieux assurer la frontière du Danube[3]. Puisqu'aucun de ses gouverneurs n'est mentionné dans cette inscription, il est probable qu'il n'a pas touché à la situation qu'avait obtenue auparavant la ville grecque.

Histria n'a donc pas profité simplement de la paix romaine. Elle a joui de la protection effective de l'autorité romaine qui lui créait une situation privilégiée.

Mais en même temps, d'après les découvertes, nous voyons que la cité grecque subit l'influence de la civilisation romaine. Celle-ci s'avance vers l'est par la grande voie du Danube et par la route militaire qui le suit jusqu'à ses embouchures. L'élément romain pénètre vers l'intérieur de la Scythie Mineure[4] et il atteint la ville

1. A. v. Premerstein, *Jahresh. d. öst. arch. Inst.*, I (1898), Beibl. p. 194 et suiv.

2. La charte des privilèges porte la date *du 25 octobre de l'année 100* (l. 63-64), c'est-à-dire l'automne qui a précédé la première guerre contre les Daces : V. Pârvan, *Histria IV*, p. 579.

3. S. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, 1894, p. 136; V. Pârvan, *Getica*, p. 112.

4. Vers 140 ap. J.-C. sont attestés dans le centre de la Scythie Mineure des *cives Romani et Bessi consistentes vico Ulmeto* (*C. I. L.*, III, n° 14214^{26}; cf. V. Pârvan, *I primordi...*, p. 199 et 197, note 3).

grecque même. Cela se voit d'abord dans l'ὁροθεσία de Laberius Maximus. Parmi les noms de lieu que le gouverneur cite comme limites du territoire de la ville, nous voyons figurer, à côté des noms indigènes, les rivières *Turgiculus* et *Picusculus*. Les deux noms, employés dans un texte officiel, témoignent de la romanisation des campagnes environnantes par les *cives romani* établis sur le territoire d'Histria. Ce phénomène étant attesté en l'année 100 ap. J.-C., on doit en conclure que la civilisation romaine avait pénétré sur le territoire d'Histria deux ou trois générations auparavant[1]. Un autre monument, gravé en 138 ap. J.-C., nous fait voir la pénétration des éléments romains dans la ville même. C'est l'*album* de la γερουσία locale. Parmi les cent cinquante-sept membres de ce corps, il y a vingt-neuf citoyens romains[2]. D'autre part, la γερουσία fête le ῥοδισμός, les *Rosalia* romaines[3].

Ainsi donc, les fouilles nous ont fait connaître la renaissance d'Histria sous la protection romaine. En même temps, nous pouvons entrevoir, grâce aux monuments découverts, quels ont été les rapports entre cette ville grecque et l'autorité romaine et le processus de romanisation de la Scythie Mineure, dans la région dont elle est le centre.

Scarlat Lambrino.

IV

LE « NUMEN AUGUSTI »

Observations sur une forme occidentale du culte impérial

par D. M. Pippidi

Élève de l'Université de Bucarest et de l'École des Hautes Études

Il n'est peut-être pas sans utilité de rappeler que, parmi les indices auxquels on a cru reconnaître le caractère divin de la personne des empereurs romains, dès les premiers temps de l'Empire, il n'y en a pas un seul qui soit irréfutablement probant. Ni le ser-

1. V. Pârvan, *ouvr. cité*, p. 197.
2. V. Pârvan, *Histria IV*, n° 20, p. 596 et suiv. (voy. surtout, p. 598 et suiv. et 604 et suiv.); cf. du même, *I primordi...*, p. 196.
3. V. Pârvan, *Histria IV*, p. 607, et *I primordi...*, p.196.

ment prêté par le génie du prince, ni le culte de ce génie même, ni la soi-disant adoration des images impériales — pour citer les plus importants parmi ceux dont M. l'abbé Beurlier a pris soin de dresser la liste[1] — ne suffisent pour nous induire à croire à cette divinité. Car, de même que le serment par le génie individuel était on ne peut plus commun à Rome[2], l'adoration du dieu tutélaire d'un individu par des étrangers n'avait non plus rien qui fût particulier à la personne du chef de l'État[3]. Quant aux honneurs rendus à l'*imago principis*, il faut y voir, sans doute, une conséquence de l'association du génie d'Auguste aux dieux Lares, un simple reflet de la vénération qui entourait publiquement ces trois divinités populaires[4].

1. E. Beurlier, *Le culte impérial*, Paris, 1891, p. 41 et suiv. Les autres preuves alléguées sont encore moins convaincantes : l'habitude de donner aux mois des noms d'empereurs est peu attestée; l'usage du *bisellium* n'était nullement restreint aux empereurs seuls; la couronne radiée, le feu porté devant l'empereur, les appellations *dominus* ou *deus*, l'adoration proprement dite sont tardifs, sauf de très rares exceptions sans portée. Si, par exemple, Domitien a été quelquefois appelé *dominus* (Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, 1893, p. 49-52), il ne l'a été que par des poètes qui n'étaient pas précisément des modèles de civisme, Stace et Martial, des esclaves ou des affranchis de sa maison. Dans le langage officiel, cette appellation ne pénètre qu'à partir de Septime-Sévère (Schulz, *Wesen des röm. Kaisertums...*, Paderborn, 1916, p. 76) et ce n'est guère que sous Aurélien que *dominus* et *deus* sont employés pour la première fois pour désigner officiellement l'empereur (Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1904, p. 191-193). Les deux passages où Scribonius Largus, parlant de Claude, dit « deus noster Caesar » (*Conposit.*, 60, 163, Helmreich), présentent une erreur de lecture. Il faut lire je crois « dominus noster Caesar », et j'espère le démontrer quelque jour. Il n'y a pas, non plus, de conclusion contraire à tirer des quelques vers emphatiques du début de la *Pharsale* qui ont permis à M. L. Paul (*Neue Jahrbb. f. Phil. u. Paed.*, 1894, p. 409-420) de parler d'une « divinisation de Néron par Lucain ». Même si le sens des vers en question (33-37) était moins vague, même si quelques lignes plus loin il n'y avait :

« ... ... te cum statione peracta
astra petes serus, praelati regia caeli
excipiet gaudente polo... » (45-47),

que vaudrait ce témoignage en face du refus de Néron d'accepter le temple que, d'après la proposition d'Anicius Cerialis, le sénat s'apprêtait à lui décréter? (Tac., *Ann.*, XV, 74. Cf. Tert., *Apolog.*, 34, 4.) Restent, dès lors, les tentatives de Caligula pour acclimater à Rome la théocratie à l'orientale. Mais il n'y a qu'à lire le récit qu'en donne Suétone (*Cal.*, 22, 3-4) pour se rendre compte combien elles étaient peu du goût de ses sujets (cf. Willrich, *Caligula, Klio* III, 1903, p. 439-448).

2. Hor., *Epist.*, I, 7, 94-95; Tibulle (Ponchont), III, 11, 8; Lygd., 6, 47; Sén., *Epist.*, 12, 2.

3. Cens., *De die nat.*, III, 6; Tib., I, 7, 49 et suiv.; II, 2; III, 12; Hor., *Carm.*, IV, 11; Ov., *Trist.*, III, 13; *Fast.*, II, 631 et suiv. Pour tout ce qui concerne la question, cf. Schmidt, *Geburtstag im Altertum* (*Religionsgesch. Vers. u. Vorarb.*, VII, 1), Giessen, 1908.

4. Wissowa, *Rel. u. Kult. der Röm*[2]., p. 81; L. Cesano, art. *Genius* dans Rug-

On peut en dire autant de l'insertion du nom d'Auguste dans les chants des Saliens[1]. M. Toutain y voit la preuve certaine du fait que le fondateur de l'Empire a été honoré à l'instar des dieux de son vivant, à Rome[2]. Il n'est pas contestable, en effet, qu'Auguste ait été de tous les empereurs celui qui a joui des honneurs les plus grands et, sans doute, les plus sincères, durant sa vie et après sa mort[3]. Il convient toutefois d'observer que le seul témoignage qui puisse nous renseigner sur le sens à attribuer à cette insertion est le passage déjà cité de Dion; que cette indication est trop peu explicite pour justifier une conclusion valable; enfin, et surtout, qu'il n'existe pas un second exemple d'un empereur ayant reçu cette marque de respect de son vivant. Bien plus, si elle a été accordée, rarement, à des membres de la famille impériale décédés et non consacrés[4], comme l'a remarqué M. Wissowa, il ressort d'une façon évidente d'un texte de Spartien[5] qu'elle était en général « une des conséquences normales de la consécration[6]. »

Ainsi, de tant d'arguments cités pour soutenir la thèse de la divinité des empereurs vivants[7], il n'en reste, semble-t-il, que deux

giero, *Diz. Epigr.*, III, 458-459; Mau, *Mitteil. des d. arch. Inst. Rom. Abt.*, V (1890), 244-245.

1. *Res Gest. div. Aug.* (Momms.), II, 21; Dion., LI, 20, 1 : ... ἔς τοὺς ὕμνους αὐτὸν ἐξ ἴσου τοῖς θεοῖς ἐγγράφεσθαι...

2. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain* (Bibl. de l'Éc. des Hautes Études, Sc. rel., vol. XX), Paris, 1907, p. 28.

3. Outre les travaux cités plus loin, cf. notamment W. Otto, *Augustus Soter*, *Hermes*, XLIV (1910), 448-460. — Wendland, *Hell.-röm. Kultur*²..., 137-163. — Pascal, *Le credenze d'oltretomba...*, Catania, 1912, vol. II, 240-256. — Lohmeyer, *Christuskult u. Kaiserkult*, Tübingen, 1919. — Deonna, *Le trésor des Fins d'Annecy*, *Rev. Arch.*, 1920, I, 112-206. — Id., *La légende d'Octave-Auguste, dieu, sauveur et maître du monde*, *Rev. de l'Hist. des religions*, LXXXIII, p. 32-58, 163-195; LXXXIV, p. 77-107. — Rostovtzeff, *Augustus*, *Mitt. d. d. arch. Inst. Röm. Abt.*, XXXVIII-XXXIX, 1923-1924, p. 281-299. — Kenneth Scott, *The identification of Augustus with Romulus Quirinus*, *Trans. a. Proceed. of the Amer. Phil. Assoc.*, LVI, 1925, p. 82-105; Id., *Merkur-Augustus und Horaz*, *Carm.*, I, 2; *Hermes*, LXIII, 1928, p. 15-33. — M. Poplawski, *L'apothéose de Sylla et d'Auguste*, *Eos*, XXX, 1927, p. 273-338. — Sur Auguste dans la tradition du moyen âge, E. v. Frauenholz, *Imp. Oct. Augustus in d. Gesch. u. Sage des Mittelalt. Hist. Jahrb.*, XLVI, 1926, p. 86-122.

4. Germanicus : Tac., *Ann.*, II, 83; Drusus (?) : *Ann.*, IV, 9; Verus, *Hist. Aug. Vita Marci*, 21, 5.

5. *Hist. Aug. Carac.*, 11, 6 : « ... habet templum, habet salios, habet sodales Antoninianos. » Sur l'expression *salios*, voyez Marini, *Atti... de' fratelli Arvali*, Roma, 1795, II, p. 597.

6. *Op. cit.*, p. 343, note 9; cf. p. 81. Depuis, Rappaport, art. *Salii* dans Pauly-Wissowa, II. Reihe, I. Hbd., col. 1882.

7. On trouvera une discussion plus détaillée de certains de ces arguments dans la partie introductive du livre de M. Ed. Beaudouin, *Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule Narb.*, Grenoble, 1891, p. 23-35.

qui vaillent : les temples et les prêtres consacrés aux empereurs durant leur vie en Italie ou ailleurs, et les autels et inscriptions nombreuses dédiées au *numen* impérial.

C'est surtout le problème des temples et des prêtres qui a été examiné jusqu'ici, et la discussion qu'il a soulevée n'est pas près d'être close. Si aujourd'hui la question n'est plus de savoir si c'était la personne du prince ou bien sa dignité qui recevait les hommages, si c'était l'homme ou l'empereur — comme le suggéraient certains savants de la fin du siècle dernier[1] —, nous n'en sommes pas plus avancés pour cela en ce qui concerne le contenu religieux de cette manière d'honorer les puissants de la terre.

Il y a notamment un fait assez difficile à expliquer, c'est la contradiction manifeste entre les documents du culte officiel, pour lequel il n'existe pas d'empereur-dieu avant le IIIe siècle, et les témoignages épigraphiques qui, dès le vivant d'Auguste et sous ses successeurs, attestent l'existence des sanctuaires et des prêtres consacrés au maître de l'empire, en Italie et partout dans le reste de l'Ouest romain. Contradiction étrange et d'autant plus embarrassante que, d'une part, toute une série de textes historiques viennent l'accentuer en reportant d'une façon catégorique l'adoration officielle de l'empereur régnant à la fin du IIIe siècle[2], et que, d'autre part, aucune des inscriptions qui ont l'air d'affirmer le contraire n'est assez claire pour contenir en soi la solution du problème.

1. Boissier, *Religion romaine d'Auguste aux Antonins*[5], I, 170. — Pallu de Lessert, *Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines*, II, 1884, p. 16-17. — Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, Paris, 1886, p. 31. — Guiraud, *Les assemblées provinciales de l'Empire romain*, Paris, 1887, p. 32-33. — Beurlier, *op. cit.*, 169-170. Cf. la réfutation de M. Toutain, *op. cit.*, p. 44-47.

2. Dion, LI, 20 (il s'agit d'Auguste) : « ... τοῖς δὲ δὴ ξένοις, Ἕλληνας σφᾶς ἐπικαλέσας, ἑαυτῷ τινα (τεμένη) τοῖς μὲν Ἀσιανοῖς ἐν Περγάμῳ τοῖς δὲ Βιθυνοῖς ἐν Νικομηδείᾳ τεμενίσαι ἐπέτρεψε ... ἐν γάρ τοι τῷ ἄστει ἀυτῷ τῇ τε ἄλλῃ Ἰταλίᾳ οὐκ ἔστιν ὅστις τῶν καὶ ἐφ' ὁποσονοῦν λόγου τινὸς ἀξίων ἐτόλμησε τοῦτο ποιῆσαι· μεταλλάξασι μέντοι κἀνταῦθα τοῖς ὀρθῶς αὐταρχήσασιν ἄλλαι τε ἰσόθεοι τιμαὶ δέδονται καὶ δὴ καὶ ἡρῷα ποιεῖται. »

Suet., *Aug.*, 52 : « ... Templa, quamvis sciret etiam proconsulibus decerni solere, in nulla tamen provincia nisi communi suo Romaeque nomine recepit. Nam in urbe quidem pertinacissime abstinuit hoc honore. » — Tac., *Annal.*, XV, 74 : « ... deum honor principi non ante habetur quam agere inter homines desierit. » — Aurel. Victor, *de Caes.*, XXXIX, 4 : « ... Namque se primus (Diocletianus) omnium, Caligulam post Domitianumque, dominum palam dici passus et adorari se appellarique uti deum... » Cf. Eusèbe-Jérôme, *Chron.*, an XI de Dioclétien, Schoene, II, p. 187, et Amm. Marc., XV, 1, 3. — Sur le culte de Dioclétien, voyez E.-Ch. Babut, *Revue historique*, CXXIII (1916), p. 225-252.

Tout ce qu'on a pu en dire dès lors se réduit le plus souvent à des essais de tourner la difficulté plutôt que de la résoudre. Soit qu'on ait tenté, comme M. Beaudouin, de voir dans la titulature ordinaire des prêtres de l'empereur régnant (*flamen Augusti* ou *Augustorum*) l'équivalent de *flamen Romae et Augusti* ou *Augustorum*, ce qui, évidemment, ne serait plus la même chose et présenterait encore l'avantage d'être conforme au texte déjà cité de Suétone; soit qu'on se soit contenté de parler du culte officiel, celui des *divi* et du génie impérial, comme l'ont fait la plupart des auteurs ayant écrit sur ce sujet, il y a dans ces manières d'esquiver une question embarrassante moins de souci d'atteindre la vérité que dans la résolution de voir dans les documents épigraphiques mentionnés autant de preuves d'un véritable culte rendu aux empereurs vivants. C'est ce que M. Toutain, par exemple, n'a pas hésité de faire. Mais ainsi la contradiction subsistait et les choses en seraient encore là sans l'intervention récente de Mlle Lily Ross Taylor[1].

L'hypothèse apportée dans le débat par la savante américaine, hypothèse qui, il est vrai, concerne principalement les temples et les prêtres d'Auguste, et en Italie seulement, mais que, sans trahir la pensée de son auteur, on pourrait étendre à tout le culte rendu aux empereurs vivants en Occident durant le Haut-Empire, est conçue sur l'idée très simple que ces temples et prêtres dont les inscriptions nous garantissent l'existence, en dépit des déclarations répétées des historiens, n'étaient pas consacrés à la personne divine de l'empereur régnant (« dieu présent », comme on a dit parfois[2]), mais à son génie individuel.

Ce n'est pas que personne n'y eût encore pensé, ou ne l'eût dit auparavant[3]. Mais c'était, à ce que je sache, la première fois qu'on envisageait résolument la contradiction en s'appliquant à la ré-

1. *The worship of Augustus in Italy during his lifetime, Trans. and Proceed. of the Americ. Phil. Assoc.*, LI (1920), p. 116-133.

2. Si c'est ainsi qu'il faut comprendre une phrase de M. Cumont, *After life in Roman paganism*, New-Haven, 1922, p. 112.

3. D'une manière plus ou moins explicite, l'idée que le culte de l'empereur vivant était surtout le culte de son génie a été maintes fois exprimée. Cf. Preller-Jordan, *Röm. Mythol.*[3], II, 438. — Réville, *op. cit.*, 39-40. — Marquardt, *Le culte...* (trad. Brissaud), Paris, 1889, II, 208. — Ed. Meyer, *Kaiser Augustus, Hist. Ztschr.*, N. F. LIV (1903), 401. — Wendland, *op. cit.*, 149. — Wissowa, *op. cit.*, 73. — Jacobsen, *Les Mânes* (trad. Philippot), Paris, 1924, vol. II, 170 et suiv. Plus récemment Rostovtzeff, *op. cit.* et *Mystic Italy*, New-York, 1928, 104-105. — Albertini, *L'Empire*, Paris, 1929. 157.

duire autrement que par une affirmation incomplète. La démonstration tentée par Mlle Taylor n'a pas besoin d'être défendue et ce n'est pas mon intention de la reprendre ici. Tout au plus ajouterai-je qu'elle a pour elle encore plus de raisons que son auteur n'en invoque et qu'elle paraît fondée, pour peu qu'on s'essaye à considérer l'ensemble des vestiges du culte impérial en Occident[1]. C'est ainsi, pensé-je, que les plus nombreux et les plus notables de ces vestiges, les dédicaces au *numen*, acquièrent une importance peu ordinaire par le fait que leur explication satisfaisante ne saurait manquer d'éclaircir la question des temples aussi. Quelle qu'ait été, en effet, la variété des sentiments éprouvés par les sujets à l'égard de l'empereur, ou celle de leurs manières de les extérioriser, on peut certainement supposer qu'elle n'aura pas été jusqu'à permettre simultanément des hommages d'une teneur par trop différente. Pour le sentiment religieux sincère comme pour la flatterie toujours inquiète de se voir dépassée, consacrer des dédicaces à la « divinité » d'un mortel dont on honore uniquement le dieu tutélaire, ou accorder des honneurs humains à un dieu épiphane, eût été également inadmissible.

Que ce soit donc dans le sens de l'opinion exprimée avec tant de netteté par M. Toutain, ou de celle dernièrement préconisée par Mlle Taylor, il semble que la juste compréhension des inscriptions qui nous préoccupent pourrait être également utile et que depuis longtemps elles auraient dû former l'objet d'une étude attentive. Il n'en a pas été ainsi pourtant. Exception faite pour les

1. Lors de la séance de la Société des Études latines à laquelle j'ai eu l'occasion d'exposer les conclusions de la présente étude (voir *Rev. des Études latines*, VIII, p. 136-138), M. Toutain, qui m'avait fait l'honneur d'assister à ma communication, s'est, en défendant ses anciennes vues sur ce sujet, prononcé contre l'interprétation qui tendrait à concilier les données des inscriptions et les affirmations des historiens. M. Toutain conviendra cependant que ce ne sont pas là des témoignages qu'on puisse aisément écarter et que leur accord parfait avec tout ce que nous connaissons par ailleurs de la vie politique et religieuse des Romains ne manque pas d'être impressionnant. Du reste, si le prince avait été dieu de son vivant, à quoi aurait servi la consécration? Simple question de logique, sur laquelle un récent mémoire de M. Bickermann, *Die röm. Kaiserapotheose*, *Arch. f. Religionswiss.*, XXVII (1929), p. 1-34, vient d'apporter une lumière décisive. Rien d'aussi édifiant, dans cet ordre d'idées, qu'une simple comparaison des deux inscriptions concernant Antonin le Pieux (Dessau, *I. L. S.*, 346-347), gravées l'une sur sa colonne, l'autre sur sa pierre tombale. Tandis que cette dernière, en reproduisant tous les titres de sa dignité terrestre, ne fait aucune allusion à la divinité du prince, l'inscription du monument de consécration, adressée au nouveau *divus*, observe le même silence à l'égard de sa carrière humaine.

quelques pages que M. Beaudouin leur a consacrées dans la partie introductive de son ouvrage[1] et pour celles où M. Toutain a brièvement touché à ce sujet, pour aboutir à un résultat entièrement opposé[2], il n'existe pas, que je sache, dans toute la littérature du culte impérial romain, une discussion satisfaisante des inscriptions où il est parlé du *numen Augusti* ou des *numina Augustorum*. Non pas, toutefois, qu'elles n'aient jamais été mentionnées, voire expliquées par ci ou par là. Seulement jamais autrement qu'en passant, jamais autrement que par des affirmations non appuyées, souvent même contradictoires.

Il n'y a donc, dans la variété des avis ainsi exprimés, rien qui puisse surprendre. Si, pour une grande autorité en religion romaine comme l'était Preller, « ... dans la pratique du culte divin romain les concepts *numen* et *genius* étaient assez proches[3] », si cette opinion se retrouve encore chez M. Hild et, plus récemment, chez M. Warde Fowler qui, pour des raisons assez différentes, vont même jusqu'à les identifier[4], pour nombre d'autres savants il y a, entre ces deux concepts, une différence certaine et sensible. C'est, je crois, ce qu'on doit conclure de l'emploi du terme « divinité » par lequel Boissier et Desjardins traduisaient ordinairement le *numen* d'Auguste[5], ou de la périphrase « puissance souveraine d'un dieu » qui, chez M. Camille Jullian, suivant Varron, sert à exprimer la même idée[6]. C'est aussi ce qui ressort d'une manière encore plus claire de l'opposition qu'établit entre le génie et le *numen* du même personnage M. Mourlot[7], et que je re-

1. *Op. cit.*, 19-22.
2. *Op. cit.*, 51-54.
3. Preller-Jordan, *Röm. Mith.*[3], I, 85.
4. Hild, art. *Genius* dans le *Dict. des Antiquités*, II, 1491 : « En définitive, l'idée de *genius* se résout dans celle de *numen* qui signifie l'action tutélaire de la divinité sur les hommes et les choses. » — Warde Fowler, *Roman ideas of deity...*, London, 1914, p. 133 : « *Genius* or *numen Augusti* is no more than a convenient peg to hang your faith on... your feeling of confidence in and reverence for the great system of government and civilization of which you are a part...; it is a spontaneous expression of belief not in a deity, but in something which you can treat as such. » — Moins explicite est E. R. Bevan, art. *Deification* dans Hastings, *Encycl. of Rel. and Ethics*, IV, 531. De même Réville, *op. cit.*, 39-40.
5. Boissier, *op. cit.*, I, 131-132; Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, Paris, III (1885), 227-228.
6. Varron, *De L. L.*, VII, 85 : « ... numen dicunt esse imperium. » — Jullian, *Les inscriptions romaines de Bordeaux*, Bordeaux, 1887-1890, I, 14 : « Le *numen* personnifie la souveraineté divine. »
7. Mourlot, *Essai sur l'Augustalité dans l'Empire romain* (Bibl. de l'École des

trouve formulée presque dans les mêmes termes chez Mlle Cesano et chez M. Schmidt[1].

Comme on le voit, il y aurait lieu de souhaiter un peu plus de ressemblance entre ces interprétations, et c'est sans doute l'embarras du choix qui explique le fait, très surprenant sans cela, que dans le livre de M. l'abbé Beurlier *numen* équivaut d'abord à génie, ce qui n'empêche pas que plus loin ce même mot soit traduit, dans l'inscription de l'autel de Narbonne, par « divinité de César Auguste[2] ». Mais ce sont là, je le répète, mentions plus ou moins fortuites, manquant de suite et surtout de preuves. De vraies discussions n'apparaissent que dans les ouvrages de MM. Beaudouin et Toutain; on me permettra d'y insister de plus près.

Comme dans son analyse de l'idée de génie, l'idée fondamentale de M. Beaudouin sur le culte du *numen* est qu'on adore celui-ci « ... sans que l'empereur soit lui-même considéré comme un dieu ». Dans les deux cas, il s'agirait d'une même opération de l'esprit, d'un procédé d'abstraction. De même qu'on appelait *genius* d'une personne « ... un ensemble de qualités ou de forces », « la partie divine » de l'individu, le *numen* de l'empereur serait « la puissance, la grandeur, la volonté souveraine de l'empereur, opposées à l'empereur, personne réelle et vivante ». D'une façon générale, le *numen* serait donc « ... la divinité qui est dans chaque chose et dans chaque homme, mais non cette chose ou cet homme eux-mêmes ». Cette dernière acception n'est pas, on le voit, très éloignée de l'idée de génie[3]. L'auteur lui-même s'en aperçoit, qui ne manque pas de préciser : « ... dans ce sens très général, on peut dire que les *genii* sont la même chose que les *numina*, c'est-à-dire les forces immatérielles qui sont dans les choses ou dans les hommes[4]. »

Hautes Études, sciences philologiques et historiques, vol. 108), Paris, 1895, p. 28 : « Auguste... habitua le peuple à honorer non plus son génie, mais son *numen*, sa propre puissance divine. »

1. Cesano, *op. cit.*, 40 (à propos de Horace, *Od.*, IV, 11, 8) : « ... il genio dell' imperatore sia stato identificato in questi casi col *numen* dell'imperatore stesso, e cioè si sia modificato diventando una vera divinità. » — Schmidt, *op. cit.*, 27 (parlant de *C. I. L.*, XI, 3303) : « ... das blutige Opfer ist dem *numen divi Augusti* zugedacht, waehrend dem *Genius* Weihrauch und Wein gespendet werden. »

2. *Op. cit.*, p. 44-45 et 159.

3. Servius ad. *Georg.*, I, 302, p. 198 (Thilo) : « ... genium dicebant antiqui naturalem deum uniuscuiusque loci vel rei vel hominis. »

4. Les phrases reproduites se trouvent aux pages 20 et 21. Une théorie presque dentique chez Jacobsen, *op. cit.*, II, 211-212.

Cet avis n'est pas du tout celui de M. Toutain. « Les *genii* — écrit ce savant — étaient pour les Romains des êtres divins, réels, au même titre que les Lares, les Pénates et les Mânes. Il n'y a jamais eu une catégorie spéciale de divinités appelées *numina*. Les individus, les familles, les groupements divers d'êtres humains, associations, villages, cités, centuries, cohortes, légions, etc., avaient chacun leur génie protecteur; il n'est nulle part question, sauf le cas unique de la *sacra synhodos* de Nemausus, d'un *numen* de personnage ou de groupement humain. Le mot *numen* s'applique toujours soit à des divinités, soit à des choses ou à des êtres divinisés. *S'il fut si fréquemment, si couramment appliqué aux empereurs vivants, c'est que ces empereurs étaient considérés comme des dieux et recevaient un véritable culte.* »

Insistant sur ce dernier point, et pour prouver l'inadmissibilité de l'idée d'une distinction entre le *numen* et la personne impériale — conception toute naturelle et, pour les anciens, presque instinctive, d'après M. Beaudouin — M. Toutain ajoute : « ... le *numen Augusti*, les *numina Augustorum* ont été invoqués en Gaule par des provinciaux de condition modeste, en Bretagne par des légionnaires ou des auxiliaires originaires de la Gaule et de la Germanie; en vérité, nous ne pensons pas que de tels fidèles aient pu se livrer à cette analyse subtile, à ce travail d'abstraction presque philosophique, d'où serait sortie... la distinction du *numen* de l'empereur et de la personne impériale. *Pour nous, le culte du* numen *impérial équivaut pleinement au culte de l'empereur vivant*[1]. »

Somme toute, ce que M. Toutain ne nous dit pas textuellement, mais que, sans doute, on est en droit de conclure de cette argumentation, serait, je crois, une équivalence : *numen* = dieu. Tandis que pour M. Beaudouin, si équivalence il y a, elle est : *numen* = génie. Il me paraît toutefois nécessaire d'insister sur le fait que l'identification n'est, dans la pensée de M. Beaudouin, que l'aboutissement d'une généralisation très poussée. Par contre, si j'en-

1. *Op. cit.*, 53. Les phrases sont soulignées par moi. Dans un article antérieur à son grand ouvrage et consacré précisément aux inscriptions auxquelles il est fait allusion ici (*Observations sur quelques formes religieuses de loyalisme particulières à la Gaule et à la Germanie romaine, Klio,* II (1902), p. 194), M. Toutain avait exprimé sur leur valeur religieuse un jugement quelque peu différent : « ... Il est aujourd'hui reconnu que le culte rendu par les populations de l'Empire romain à la divinité de Rome, à celle d'Auguste ou des empereurs soit vivants, soit morts, était moins une vraie religion qu'une forme religieuse de loyalisme politique. »

tends bien, certaines autres phrases de l'auteur semblent admettre, dans les cas concrets qui nous préoccupent, une différence sensible entre le *numen* et le *genius* d'une même personne et, par conséquent, leur coexistence.

Entre ces interprétations, il s'agit de choisir. Elles ne sont pas seulement éloignées, elles sont inconciliables. Pour l'histoire religieuse, comme pour l'histoire politique, leurs conséquences sont également importantes et également divergentes. Accepter de considérer le *numen* des dédicaces comme la preuve de la divinité impériale, ce serait accepter sur la position constitutionnelle des empereurs romains des vues qui ne sont pas défendables par ailleurs. Soutenir — soit par l'identification : *numen* = *genius*, soit par la conception du *numen* également distinct de la personne et du *genius* — l'idée d'une séparation constante entre l'adoration de cette partie divine de l'individu et l'individu lui-même, c'est affirmer un caractère propre du culte impérial occidental, parfaitement compatible avec le vieux fond de la religion romaine, quoique, par ailleurs, peu conforme à certaines opinions sur l'origine de ce culte[1].

De toute façon, ce ne serait donc pas faire œuvre inutile que de tâcher d'arriver, sur ce point, à un résultat moins contestable.

*
* *

Parmi tant de divergences entre les interprétations dont j'ai eu l'occasion de parler, il y a tout de même un trait qui les rapproche. C'est la commune illusion qu'en fournissant une explication aux inscriptions dédiées au *numen* impérial, on expliquerait du même coup l'idée de *numen* tout court. Nulle part je n'ai rencontré une observation tendant à distinguer l'objet spécial de cette dernière question, de portée générale, et pourtant cette réserve semble indispensable. L'emploi du mot a tellement varié, le nombre de ses

1. « ... eine durchaus unrömische, auf griechisch-orientalischen Boden gewachsene Pflanze » : Hirschfeld, *Zur Gesch. des röm. Kaiserkultus, Sitzungsber. der Akad. d. Wiss. zu Berlin*, 1888, p. 833. — Cf. Kornemann, *Zur Gesch. d. ant. Herrscherkulte, Klio*, I, 1902, p. 51-52. — Pour la thèse contraire, cf. l'art. déjà cité de M. Rostovtzeff, *passim*, certains passages de sa conférence sur « Rome mystique » (*Mystic Italy*, 104 et suiv.) et la fin de sa récente étude *Tibère et le culte impérial, Revue historique*, 1930 (p. 26 du tirage à part). Le caractère romain du culte impérial est, de même, longuement défendu par M. Bickermann dans son étude sur l'apothéose impériale romaine (voir *supra*, p. 88, n. 1).

acceptions successives ou simultanées a été tellement grand, surtout à l'époque impériale, qu'il faut, je crois, désespérer de pouvoir jamais les réduire à une explication unique. On l'a souvent dit, le terme est vague. Ceci est même si vrai que, dans ses acceptions les plus concrètes, *numen* garde encore quelque chose de flottant et d'indéfini qu'on s'essaierait en vain de surprendre. Nous n'avons malheureusement pas, actuellement, les éléments nécessaires pour l'étude approfondie du mot. Le *Thesaurus* se fait encore attendre, les dictionnaires sont franchement insuffisants, les index de toute confiance manquent pour bon nombre d'auteurs, la quantité du matériel est énorme. Et il y a encore les inscriptions, aussi nombreuses que variées. Continuer, dès lors, à parler du *numen* sans prendre le soin de préciser qu'il s'agit d'éclaircir le sens des dédicaces au *numen* des empereurs seulement, ce serait trop promettre. L'essaierait-on, d'ailleurs, que le travail aurait une valeur lexicologique, alors que ce qui importe le plus aujourd'hui ce sont plutôt les conclusions historiques qu'on pourrait en tirer.

On a vu sur ce point l'opinion de M. Beaudouin ; on a vu celle de M. Toutain également. A l'hypothèse d'une entité spirituelle d'essence divine habitant l'homme, mais nettement distincte de l'individu mortel et périssable, ce dernier savant oppose notamment l'argument qu'il n'y a jamais eu une catégorie spéciale de divinités appelées *numina*. Jusqu'à un certain point, le fait ne saurait être contesté. On ne peut pas ne pas observer pourtant que ceci n'est vrai qu'au sens « anthropomorphe » du mot, pour autant qu'il s'agit d'entendre par là des divinités nettement conçues et strictement définies, individualisées par le culte et perpétuées par la piété des fidèles. Une telle catégorie d'êtres divins, qui aient porté ce nom, n'a pas existé, sans doute, dans la religion romaine. Il y a eu cependant autre chose, et de ceci on ne rencontre, dans l'argumentation de M. Toutain, nulle trace.

Les historiens de la religion romaine s'accordent pour reconnaître, à la base de cette religion, durant sa période la plus reculée, la croyance à des forces immatérielles, impersonnelles, dispersées dans la nature, ressemblant étrangement au *mana* des primitifs[1]. De ces énergies amorphes, omniprésentes et insaisis-

1. Bouché-Leclercq, *Manuel des Inst. rom.*, Paris, 1886, p. 460. — A. von Domas-

sables (généralement désignées aujourd'hui par le terme *numina*), se seraient développées ensuite les divinités anthropomorphes, par la délimitation de plus en plus rigoureuse de chaque *numen* et comme une conséquence de ses effets durables[1]. Les divinités ayant pris corps, les forces qui leur avaient donné naissance continuaient généralement à être adorées, à cette différence près que, tombées au rang de simples attributs, elles recevaient les hommages en tant que manifestations du pouvoir des dieux.

Cette évolution ne saurait nous laisser indifférents au regard de la question qui nous préoccupe. Il suffit de penser à sa manifestation la plus significative, l'adoration du *numen* des dieux. Il y a dans cette tendance à dédoubler chaque individualité divine, alourdie par une concrétisation excessive, par une différenciation de son être anthropomorphe et de son génie ou de l'ensemble de ses vertus efficaces (ce qu'ordinairement on appelait le *numen* de la divinité), un procédé analytique tellement caractéristique pour la religion romaine que Bouché-Leclercq a pu dire qu'il résumait « en quelque sorte tout son enseignement »[2]. Les inscriptions sont à cet égard particulièrement instructives. Si on en trouve dont on ne pourrait dire si elles n'ont pas été placées pour honorer la « divinité » d'un certain dieu, comme l'aurait pu faire toute inscription adressée directement à ce dieu, il y en a qui, étant dédiées uniquement et visiblement à des attributs ou à des pouvoirs de l'être divin, nous révèlent en un seul mot toute une conception théologique.

Que pourait signifier, en effet, la dédicace du reconnaissant Valerius Symphorus[3] à Esculape « ... *ob insignem circa se numinis eius effectum* »? Ou celle du chevalier Sextus Cocceius Craterus Honorinus[4], qui proclame la nature secourable du dieu Endovellicus en

zewski, *Abhandlungen z. röm. Rel.*, Leipzig, 1909, p. 155-170. — Martin P. Nilsson, *Primitive Religion*, Tübingen, 1911, p. 38. — R. Kreglinger, *La religion chez les Grecs et les Romains*, Bruxelles, 1920, 156 et suiv. — Id., *L'évolution religieuse de l'humanité* (*Christianisme*, 16), Paris, 1926, p. 21 et suiv., 68 et suiv.

1. Voyez Domaszewski, *op. cit.*, 161 : « ... Durch die feste Umgrenzung des *Numen* und die dauernden Wirkungen seiner Willenausserungen ist der persönliche Gott erwachsen, der *deus*. » Cf. Kreglinger, *L'évolution religieuse*, 69-70.

2. *Op. cit.*, 462-463.

3. *C. I. L.*, XII, 354 (Col. Iul. Aug. Apoll. Reiorum) : « Deo Aesculapio Val. Symphorus et Protis... ob insignem circa se numinis eius effectum. » Cf. VI, 6 : « Aesculapio sancto L. Junius Agathopus et Terentia Rufina gratias agentes numini tuo... » Cf. III, 1561.

4. *C. I. L.*, II, 131 (Villaviçosa-Lusit.) : « Deo Endovellico praesentissimi ac

l'appelant « *praesentissimi ac praestantissimi numinis deus* »? Et celle d'un officier de l'armée britannique[1] s'exprimant dans les mêmes termes sur un dieu qui, sans doute, était Mithra? Que pourait signifier encore la dédicace à Jupiter Dolichenus[2], qui associe étroitement le *numen* et les *virtutes* de ce puissant dieu? Et que sont toutes les autres que je ne puis reproduire ici, consacrées au *numen* seul des divinités qu'elles invoquent[3], sinon autant de tentatives faites pour rendre leur spiritualité évanouie à des dieux par trop matérialisés dans la croyance du vulgaire? Il y a là, on le voit, tout un côté du paganisme qui se révèle, dont on n'a pas manqué de signaler l'intérêt[4], mais qui gagnerait à être mieux connu.

S'il en est ainsi, toutefois, n'est-on pas en droit de passer outre à cette autre objection de M. Toutain, selon laquelle les humbles sujets qui témoignaient leur respect au maître de l'Empire n'auraient pas été capables de ce « travail d'abstraction presque philosophique, d'où serait sortie la distinction du *numen* de l'empereur et de la personne impériale »? L'argument est plutôt de circonstance et M. Toutain le sait très bien qui, dans un autre ouvrage, n'a pas manqué de reconnaître le bien-fondé de l'affirmation de Bouché-Leclercq, déjà citée[5]. D'ailleurs, est-il vraiment besoin de voir dans le libellé de chaque inscription de cette sorte le fruit de la propre réflexion de son auteur? Et n'est-il pas plus simple, et pour le moins aussi probable, de supposer que, dans la plupart

praestantissimi numinis Sextus Cocceius Craterus Honorinus eques Romanus ex voto. » Cf. le commentaire de Porfyrio à propos d'Hor., *Carm.*, I, 35, 2 (*Pomp. Porfyrionis Comm. in Hor. Flacc.*, rec. A. Holder, Innsbruck, 1894, p. 45, 5) : « Praesentia dicuntur numina deorum, quae se potentiamque suam manifeste ostendunt. »

1. *C. I. L.*, VII, 481 (Nexham) [deo invicto Mithrae?...] : « Calpurnius Concessinius praef(ectus) eq(uitum) caesa Corionotatarum manu praesentissimi numinis de(o) v(otum) s(olvit). »

2. *C. I. L.*, III, 1128 (Apulum Daciae) : « Numini et virtutibu[s dei aeterni Jovi O. M. Dolicheno | nato ubi ferrum exo[ritur..., etc, etc. » La restitution est de M. Franz Cumont, *Une dédicace à Jup. Dolichenus*, *Rev. de philol.*, XXVI (1902), p. 10. Cf. Id., *Ubi ferrum nascitur*, *Ibid.*, p. 280.

3. Entre autres : *C. I. L.*, III, 973, 10790; VI, 539, 547, 3677, 3678, 3681, 30685; VII, 398; VIII, 4483. 6963, 9027, 9195; IX, 947, 2123, 5742; X, 5387; XII, 3619, 5953; XIV, 38.

4. Cf. Preller-Jordan, *op. cit.*, I, 58; De la Ville de Mirmont, *Apollonios de Rhodes et Virgile. La mythologie et les dieux dans les Argonaut. et dans l'Énéide*, Paris, 1894, p. 261 et suiv.; l'article de M. Cumont cité *supra*, p. 8-9; Cesano, *op. cit.*, *loc. cit.*, 479-480.

5. Toutain, *Études de mythologie et d'histoire religieuse antiques*, Paris, 1909, p. 104.

des cas, on ne faisait que reproduire une formule devenue courante?

On pourrait, dès lors, sans attendre d'autres preuves et sans trop risquer de se tromper, conclure à la vraisemblance de l'hypothèse de M. Beaudouin et concevoir le *numen* de cette manière spirituelle que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer. Mais les textes ne nous font pas défaut non plus. Il y a, dans les *Métamorphoses* d'Ovide, un passage qui exprime pleinement la nuance qui sépare le dieu conçu comme une personnalité anthropomorphe et le souffle divin qui l'anime et le rend ce qu'il est :

Jamque deos omnes ipsamque Aeneia virtus
Junonem veteres finire coegerat iras :
Cum, bene fundatis opibus crescentis Iuli,
Tempestivus erat caelo Cythereius heros.
Ambieratque Venus superos, colloque parentis
Circumfusa sui « nunquam mihi » dixerat « ullo »
Tempore dure pater, nunc sis mitissimus, opto :
Aeneaeque meo, qui te de sanguine nostro
Fecit avum, quamvis parvum des, optime, numen,
Dummodo des aliquod...[1].

Plus nettement encore, cette nuance apparaît dans deux passages des *Fastes :*

Termine, sive lapis, sive es defossus in agro
Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes[2].

Mens quoque numen habet. Mentis delubra videmus
Vota metu belli, perfide Poene, tui[3].

Et Ovide n'est pas le seul à nous la faire saisir. En deux en-

1. *Met.*, XIV, 581 et suiv.; cf. III, 609 et suiv. Particulièrement instructif est, à ce point de vue, le passage de Porfyrio où le scholiaste d'Horace va jusqu'à accepter l'idée d'une incarnation du *numen* d'Esculape (ad. *Serm.*, I, 3, 27; Holder, 242, 15) : « Pro dracone autem serpentem Epidaurium ideo dixit, quia, cum Romani oraculo admoniti, in Epidaurum insulam misissent, inde ut Aesculapium adferrent, draco e templo eius repente progressus, navem legatorum conscendit quem illi numen dei creditum esse Romam advexerunt. »

2. *Fast.*, II, 641-642.

3. *Ibid.*, VI, 241-242.

droits différents, Juvénal laisse entrevoir une conception pareille :

Nullum numen habes, si sit prudentia, nos te,
Nos facimus, Fortuna, deam caeloque locamus[1].

... nescis
Quem tua simplicitas risum vulgo moveat, cum
Exigis a quoquam ne peieret et putet ullis
Esse aliquod numen templis araeque rubenti[2]...

Ainsi, de nombreux témoignages nous permettent de déceler, chez les Romains de l'Empire, l'existence d'une conception du *numen* divin assez proche de celle proposée par M. Beaudouin pour l'explication du *numen* impérial. Dans un cas comme dans l'autre, il y aurait lieu de distinguer entre l'individu (humain, périssable, ou divin, conçu à la ressemblance de l'homme) et ce qu'il y a d'éternel et de surnaturel en lui (âme ou simple vertu chez l'un, toute-puissance chez l'autre).

Mais, réplique à ceci M. Toutain, « il n'est nulle part question, sauf le cas unique de la *sacra synhodos* de Nemausus, d'un *numen* de personnage ou de groupement humain. Le mot *numen* s'applique toujours soit à des divinités, soit à des choses ou à des êtres divinisés ». A cette objection, comme d'ailleurs aux autres, je ne crois pas que M. Beaudouin ait jamais répondu. Ce ne sont pourtant pas les arguments qui lui auraient manqué. Il n'est pas difficile de trouver dans les textes l'entière confirmation de ce que je viens d'avancer. Au besoin, Ovide y suffirait seul. Voici, par exemple, le passage où le poète déplore la mort de Tibulle :

At sacri vates et divum cura vocamur!
Sunt etiam, qui nos numen habere putent!
Scilicet omne sacrum mors importuna profanat[3].

et cet autre, où, parlant de l'inspiration qui visite les élus des Muses, il n'hésite pas à l'appeler « souffle éthéré, divin » :

Vatibus Aoniis faciles estote, puellae;
Numen inest illis, Pieridesque favent.
Est deus in nobis et sunt commercia caeli
Sedibus aetheriis spiritus ille venit[4].

1. *Sat.*, X, 365-366. Les deux vers reviennent XIV, 315-316.
2. *Sat.*, XIII, 34 et suiv.
3. *Amor.*, III, 9, 17 et suiv.
4. *Art. Amat.*, III, 547 et suiv. — Cf. Ch. P. Parker, *Sacer intra nos spiritus*,

Plus encore, ce n'est même pas aux poètes seuls que le terme pouvait s'appliquer, puisque Ovide s'en sert en parlant de sa maîtresse :

Risit Amor pallamque meam pictosque cothurnos
Sceptraque privata tam cito sumpta manu.
Hinc quoque me dominae numen deduxit iniquae :
Deque cothurnato vate triumphat Amor[1].

... ou, ce qui devrait nous ôter toute hésitation quant au sens du mot dans ce dernier extrait, d'une simple lettre :

Maior es hoc ipsa multo, mihi crede, Diana,
Si tua tam praesens littera numen habet[2].

A ce propos, on ne peut non plus négliger une autre série de textes où le *numen* apparaît avec le sens d'élément surnaturel, localisé en un certain endroit. Le même Ovide est là pour nous fournir les preuves et, cette fois encore, en abondance :

Aspice, concedas numen inesse loco

est-il écrit dans les *Amours*[3], d'une forêt quelconque. La même exclamation revient dans l'épître de Sappho à Phaon :

Es nitidus, vitreoque magis perlucidus amni
Fons sacer; hunc multi numen habere putant[4].

De toute évidence, même sans plus insister sur la dédicace *numini synhodi* de Nemausus[5], il faut ranger dans cette catégorie les quelques inscriptions consacrées au *numen* d'une source[6], d'une ville[7], d'un cap[8] ou d'une contrée[9]; ce qui, encore une fois, n'est pas précisément fait pour donner raison à l'affirmation si strictement limitative de M. Toutain sur l'emploi de notre terme.

Harv. Stud. in Class. Philol., XVII, p. 149-160 et O. Weinreich, *Antikes Gottmenschtum*, *N. Jahrb. f. Wiss. u. Jugendbildung*, 1926, p. 633-651.

1. *Amor.*, II, 18, 15 et suiv.
2. *Ep. Her.*, XXI (Cydippe-Acontio), 150-151.
3. III, 13, 8. De même III, 1, 1-2, et *Fast.*, III, 295-296. Cf. Sén., *Ep.*, 41, 3-5.
4. *Ep. Her.*, XV, 157-158. Cf. *Fast.*, V, 673-674.
5. *C. I. L.*, XII, 3232.
6. *C. I. L.*, VIII, 2662 (Lambèse) : « Numini aquae Alexandrianae... »; cf. VIII, 2663.
7. *C. I. L.*, X, 3920.
8. *C. I. L.*, VIII, 5884 (Sila-Numid.) : « Genio numinis Caput Amsagae sacrum... »
9. *C. I. L.*, VIII, 8926 (Saldae-Mauret. Sitif.) : « Numini Mauretaniae et genio thermarum. »

Je ne suis pas sans soupçonner ce qu'on pourrait me rétorquer sur ce point. Que ces *numina* puissent être de véritables dieux me paraît pourtant difficile à admettre. D'abord, pour un vrai *deus*, c'eût été là trop mince emploi. Ensuite, parce qu'en deux cas différents des inscriptions consacrées aux limites opposées de l'Empire maintiennent entre dieux et *numina* une distinction nettement marquée[1].

A vrai dire, comme nous ne pouvons accepter l'idée d'une catégorie spéciale de divinités portant ce nom, c'est à une difficulté nouvelle que nous nous heurtons en cherchant à interpréter les deux inscriptions. Mais les dédicaces ne sont pas ce qu'il y a de plus clair en épigraphie et cette science connaît des mystères que la patience ne saurait toujours éclaircir[2]. Aussi ce ne sera pas trop présumer de la mienne que d'affirmer le maigre profit que nous retirerons des deux pierres. Du moins me paraît-il certain.

Elles ne sont pas, par exemple, sans nous renseigner sur l'idée qu'on se faisait de la position respective de *numen* et de *deus*. Dans la première inscription, *numina* pourrait très bien désigner une classe de divinités en sous-ordre, quelque chose comme les *genii* de l'eau; dans la seconde, le même mot a l'air d'atteindre à une acception beaucoup plus vaste, bien que moins précise. Une fois moindre que *deus*, une autre fois plus grand, *numen* ne serait donc ici nullement son équivalent. S'il n'y a dans cette contradiction rien qui puisse satisfaire ni la logique ni les amateurs de la précision dans l'expression, il n'est pas moins vrai qu'elle confirme assez bien ce que je disais plus haut sur le vague qui, généralement, entourait le mot. Il nous suffira, en effet, d'ajouter à ce qui a été dit sur ses différents emplois, le nombre considérable d'inscriptions où il apparaît comme pleinement équivalent de *deus*[3], pour nous rendre compte que, dans son contenu de repré-

1. *C. I. L.*, III, 1562 (Ad Mediam-Dac.) : « Dis et numinibus aquarum... »; II, 2395 b (Conv. Brac. Aug.-Tarrac.) : « Dis deabusque... omnibusque numinibus... »

2. Que dire, par exemple, d'une dédicace comme VI, 467 : « Deo sancto numini deo magno Libero »? ou comme VIII, 21567 B : « Genio summo Thasuni et deo sive deae numini sancto »? Que dire encore de celles destinées à honorer « le génie du *numen* » d'un endroit ou d'un dieu quelconque? (VI, 151; VIII, 5884; XIV, 3565 a). Bouché-Leclercq avait raison d'observer que, *numen* étant déjà une abstraction, de telles entités ne pouvaient être conçues que par un « abstracteur de quintessence »... (*Manuel...*, 463, note 1).

3. A titre d'exemple seulement : *C. I. L.*, II, 129, 138; III, 7372, 7448, 10501; V, 8997; VI, 406, 467, 546, 724, 1779 b; VIII, 9017; XIV, 16, 44, 510.

sentations, qui allait du plus concret jusqu'au plus abstrait, *numen* embrassait — on pourrait dire — toute l'échelle du divin[1].

Nous voilà donc loin des affirmations qui nous ont servi de point de départ. En vérité, si tant de mises au point n'ont pas manqué d'augmenter un peu notre confusion, elles nous auront tout de même rendu le service de nous montrer l'inanité de toute tentative faite pour donner de *numen* une explication généralement valable. Il est des faits qu'on ne saurait systématiser sans manquer à la vérité; pour lieu commun que ce soit, ceci valait peut-être la peine d'être rappelé, au moment où — enfin — nous touchons à l'essentiel de notre sujet.

*
* *

Si toutes les inscriptions sont laconiques, il y en a qui le sont un peu trop. C'est là une réflexion mélancolique qu'on est tenté de répéter maintes fois lorsqu'on s'occupe de les faire parler. C'est aussi une constatation inquiétante en son exactitude, quand on passe en revue les dédicaces au *numen* impérial. Il n'y a, parmi de très nombreux textes épigraphiques, qu'une quantité infime où l'on puisse lire autre chose que l'association de deux mots éternellement répétés. Il n'y a, dans ces rarissimes exceptions, rien d'autre que matière à conjectures. C'est sans doute ici qu'il faut chercher la raison pour laquelle les savants qui ont touché à la question, n'ont pas, en général, fondé leurs opinions sur des données épigraphiques. C'est peut-être ce qui explique la diversité de leurs vues aussi. Car, quelque sommaires qu'elles soient, il y a dans nos inscriptions des indications utilisables. Ai-je besoin d'ajouter, dès lors, qu'on se devait d'en tenir compte?

Et d'abord, notons qu'il n'existe pas, à ma connaissance, de document où le *numen* impérial puisse être considéré, sans discussion, comme un indice de divinité, si ce n'est une dédicace du IIIe siècle[2]. Dans toutes les autres inscriptions le sens du mot est

1. Je ne fais qu'indiquer ici l'intéressant problème qui est celui des rapports entre *numen* et *genius*. M'y attacher, comme il le mériterait, ce serait trop m'éloigner de mon sujet. De ce qui, en ce problème général, concerne spécialement le culte impérial, il sera parlé plus loin.

2. *C. I. L.*, XIV, 2596 (Tusculum, de l'année 216) : « [Im]p. Caes. M. Aurelio An[t]onino pio felici Aug. principi iuventutis numini praesenti restitutori... et conservatori semper vitae adque (*sic*) dignitatis suae... » Il me paraît difficile de ne pas y voir une marque de respect beaucoup plus accentuée que celle exprimée par

à chercher, et si c'est là une tâche qui n'est pas toujours facile, du moins n'est-elle pas non plus impossible.

Il y a, par exemple, une première observation à faire, qui est celle concernant l'accord des deux mots. Si, comme le voudrait M. Toutain, *numen* ne signifiait ni plus ni moins que *deus*, ne serait-il pas logique que, s'agissant d'un *numen Augustum*, les inscriptions fussent consacrées *numini Augusto*? C'est, on le sait, *Augustum numen* qu'Ovide écrit lorsqu'il veut dire « le dieu Auguste »[1]. Et ce sont toujours deux datifs que l'on lit sur les dédicaces où *numen* signifie, sans aucun doute possible, « dieu[2] ». Pourquoi alors, dans les hommages à l'empereur, *Augustus* est-il généralement au génitif? Pourquoi presque jamais ne rencontre-t-on les deux mots employés au même cas[3], si ce n'est pour marquer ainsi, entre les deux entités qu'ils expriment, une séparation constamment présente à l'esprit de l'adorateur? De toute évidence, le *numen* de l'empereur n'est pas, à l'égard de la personne de celui-ci, dans un autre rapport que n'était le *numen* des dieux à l'égard de leur représentation anthropomorphe. Dans un cas comme dans l'autre, il n'était pas permis de confondre deux entités nettement distinctes; dans un cas comme dans l'autre, c'était le génitif possessif qui exprimait le rapport existant entre elles[4].

Ce n'est d'ailleurs pas à cet unique argument que nous sommes

le reste des dédicaces au *numen* impérial. Quoique *conservator* soit une épithète usuelle pour grand nombre d'empereurs, même quand ils sont aussi modérés que Tibère (« *princeps et conservator* » dans la dédicace à Livie, II, 2038), l'intention de flatterie est ici manifeste si l'on se rappelle que aussi bien que *praesens, conservator* s'appliquait ordinairement à des dieux. Cf. VI, 406, 467; XIV, 44, 3567, etc.

1. *Trist.*, III, 8, 13; *Ex Ponto*, III, 1, 163. De même « *Caesareum numen : Trist.*, V, 3, 46 et 11, 20. Leur tendance à la flatterie étant connue, je me garderai dans mon argumentation de tenir compte des écrits d'exil d'Ovide. Je regrette de n'avoir pu consulter à ce sujet l'article de M. Mélichoff, *Valeur du témoignage d'Ovide pour le culte des empereurs, Hermes*, Messager scientifique et populaire de l'antiquité classique en Russie, 1914 (cité par M. Marouzeau, *Dix années de Bibl. classique*, II, p. 1094); je doute pourtant qu'il ait pu parvenir à une conclusion différente.

2. *C. I. L.*, XIV, 44 (Ostie) : « Numini evidentissimo Minervae Aug(ustae) sacrum conservatrici et antistiti... »; III, 7448 (Moes. Inf.) : « Numini Sara(p)i... »; X, 7858 (Sardaigne) : « Numini deo Herculi... »; XIV, 16 (Ostie) : « Herculi numini sancto... »; voyez *supra*, p. 19, note 1.

3. D'une manière certaine, *numini Augusto* n'apparaît que sur l'autel de Forum Clodi : *C. I. L.*, XI, 3303.

4. La séparation est accusée encore par un mot étranger qui vient quelquefois se placer entre *numini* et *Augusti* : « ... numini imp(eratoris) Caesaris Nervae Traiani... » : *C. I. L.*, VI, 554; « ... n(umini) imp(eratoris) Alexandri Aug(usti)... » : VIII, 319; « ... n(umini) d(omini) n(ostri) Aug(usti) : VII, 996.

astreints pour étayer une telle conjecture. Il y a, dans la rédaction de certaines variantes de la formule qui nous préoccupe, des particularités pouvant servir à la même fin et qui, autrement, seraient totalement dépourvues de sens. Comment — dans l'hypothèse de M. Toutain se refusant à admettre la distinction entre le *numen* et la personne impériale — expliquer le fait étrange que, tout en étant dédiées à un seul empereur, bon nombre d'inscriptions portent « *numinibus Augusti* », tandis que d'autres, également nombreuses, se servent du singulier, bien que s'adressant à deux princes corégents : « *numini Augustorum*[1] » ?

Il est de toute évidence que l'identification du *numen* et de la personne de l'empereur, telle que M. Toutain la propose, devrait entièrement exclure des singularités pareilles. Comme il est de toute évidence aussi que leur seule interprétation possible est précisément celle de voir, dans le *numen* de l'individu, l'entité surnaturelle, distincte de son aspect matériel et assez vague pour expliquer les hésitations que nous venons d'enregistrer dans la manière de s'exprimer des dévots[2]. Ici encore l'analogie du *numen* divin nous aidera à comprendre des anomalies qui, en dernier lieu, se rattachent à lui, sont inspirées par lui. Si, à vrai dire, je ne connais pas jusqu'ici d'inscription consacrée aux « *numina* » d'un seul dieu (on se souviendra pourtant du rapprochement « *numini et virtutibus* » dans la dédicace à Jupiter Dolichenus[3], à mon avis presque équivalent), nous en avons deux qui semblent supposer un *numen* collectif de toutes les divinités[4]. C'est, on s'en aperçoit,

1. « [Nu]minibus [August]i et [Geni]o collegii [A]pollinis » : cité chez Ruggiero, *Diz. Epigr.*, I, 518, d'après l'*Archéol. Journ.*, XXXVI, p. 366; cf. également *C. I. L.*, VII, 83, 87, 239, 506, 638, 639, 640, 755; VIII, 9040; XII, 2224; XIII, 1318.

C. I. L., VIII, 958 (Afric. Proc.) : « Numini Augustorum sacrum... »; cf. XII, 4146, 4332; *Eph. Epigr.*, VII, 946. Une inscription de Rome (*C. I. L.*, VI, 10251 a) parle d'un « collegium numinis dominorum ». Cf. Waltzing, *Ét. sur les Corporations professionnelles*, Louvain, 1895-1900, I, 215, et A. Müller, *Neue Jahrbb. f. d. kl. Altert.*, 1905, p. 185.

2. Ceci n'est pas sans s'écarter un peu de l'explication du *numen* que je vais adopter plus loin. Quoique, à la rigueur, un texte de Censorin puisse très bien justifier le pluriel *numina*, employé en parlant d'un seul personnage (*De die nat.*, 3, 3 : « ... nonnulli binos genios in his dumtaxat domibus quae essent maritae colendos putaverunt : Euclides autem Socraticus duplicem omnibus omnino nobis genium dicit adpositum, quam rem apud Lucilium in libro satirarum XVI licet cognoscere... », cf. Servius, ad *Aen.*, VI, 743), je crois plus plausible d'admettre une évolution de l'idée primitive, due, peut-être, à des influences orientales. Voir *infra*, p. 103, n. 1.

3. *C. I. L.*, III, 1128. Voyez *supra*, p. 95, n. 2.

4. *C. I. L.*, VI, 539 : « *numini deorum* ». De même XIV, 2582 (Tusculum).

une idée semblable qui a dû inspirer les dédicaces *numini Augustorum*, et on ne risque sûrement pas de se tromper en voyant en ces dernières l'application à des humains d'une conception hautement spiritualiste du pouvoir divin[1].

N'est-il pas significatif, d'autre part, de rencontrer des dédicaces qui associent le *numen* à la *Providentia* ou à la *Virtus* du même empereur[2], comme si on voulait indiquer ainsi qu'on se contentait d'adorer deux aspects également divins de sa personne mortelle? Est-il besoin de rappeler encore combien ce penchant à déifier les aspects les plus élevés de notre vie était profondément romain[3]?

Il existe, enfin, au moins deux inscriptions dans lesquelles les *numina* des deux empereurs honorés à l'égal de Jupiter Très bon et Très grand sont, à l'égal du souverain des cieux, invoqués pour le salut de la personne de ces mêmes empereurs[4]. Cette fois, je ne vois plus de réplique possible. Car, si l'analogie des dédicaces offertes par l'individu à son propre génie[5] est là pour illustrer, une fois de plus, le caractère analytique de la pensée religieuse romaine et prouver péremptoirement la conception du *numen* d'essence divine, indépendant de l'individu périssable, l'idée d'une divinité dont on invoquerait la puissance pour lui recommander de

1. Cf. les rapprochements faits par M. Cumont avec les cultes de la *Fravashi* et du *Hvarenô* des souverains perses. « ... La métamorphose du pouvoir impérial et le triomphe du génie oriental sur l'esprit romain et de l'idée religieuse sur la conception juridique » (*Textes et monuments... relatifs aux mystères de Mithra*, I, 282 et suiv.) cf. également Lily R. Taylor, *The « proskynesis » and the Hellenistic ruler cult.*, *Journ. of Hell. studies*, XLVII (1927), p. 55-57.

2. *C. I. L.*, III, 12036 (Gortyne) : « [Num]ini ac Providentiae [Ti. Ca]esar(is) Aug(usti) »; III, 1489 : « Numini et Providentiae impp. Severi et Antonini »; VII, 45 : « Virtuti et n(umini) Aug(usti). » C'est dans cette catégorie qu'il faudrait faire entrer les innombrables inscriptions où un sujet se dit « dévoué au *numen* et à la *maiestas* » d'un empereur quelconque. Je doute pourtant qu'elles aient jamais eu une valeur religieuse et les considère plutôt comme une formule protocolaire. A ce sujet, Jullian, *op. cit.*, I, 14; Beurlier, *op. cit.*, 157; Domaszewski, *Rel. des röm. Heeres*, *Westd. Zeitschr.*, XIV (1895), 95, n. 391.

3. Cf. Cic., *De nat. deor.*, II, 61. — Wissowa, *op. cit.*, 327-338. — H. L. Axtell, *The deification of abstract ideas in Roman literature and inscriptions*, Chicago, 1907. — W. Köhler, *Personifikationen abstrakter Begriffe auf röm. Münzen*, Diss. Königsberg, 1910.

4. *C. I. L.*, VII, 506 : « I(ovi) O(ptimo) [M(aximo) Dolic] heno et numinibus Aug(usti) pro salute imp(eratoris) Caesaris T. Aeli Hadr(iani) Antonini Aug(usti)... »; III, 3907 : « I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et genio loci et n(umini) Aug(usti) pro s(alute) d(omini) n(ostri)... » L'inscription est de 217.

5. *C. I. L.*, XIII, 6569 et 6127.

veiller à sa propre sauvegarde est simplement inconcevable. Aussi ne m'attarderai-je plus à la réfuter, quand d'autres questions surgissent qui, à plus d'un titre, réclament notre attention.

Il est temps, en effet, d'examiner de plus près le concept peu défini que jusqu'ici je me suis contenté d'indiquer par son nom. Si, comme je l'espère, l'exposé qui précède a pu rendre plausible une conception du *numen* impérial opposée à celle défendue par le savant qui, le dernier, a traité la question, ce résultat apparaîtra, à tout peser, plutôt négatif. Je n'aurai abouti, dans le meilleur des cas, qu'à faire ressortir la différence essentielle qui a toujours distingué l'élément adoré et la personne à laquelle il était ordinairement rattaché ; il s'ensuivra que nous savons mieux ce que le *numen* n'a pas été que ce qu'il a été en vérité. Les preuves dont je me suis servi n'ont pas manqué, d'autre part, de nous laisser deviner des différences souvent notables entre les sentiments qu'elles exprimaient. A peine est-il besoin de dire que ce n'était pas la même piété qui animait Tibère lorsqu'il consacrait un autel au *numen* de son père adoptif[1] et l'auteur de la pompeuse dédicace à Caracalla, égalant ce prince aux dieux célestes[2]. Entre ces deux manifestations religieuses le temps a fait son œuvre ; deux siècles d'intervalle ont beaucoup changé dans les croyances des sujets occidentaux de l'Empire et la conception primitive du *numen* des empereurs s'est certainement ressentie de cette évolution[3]. Ce n'est pourtant pas à des inscriptions tardives et, somme toute, rares, que nous allons demander l'explication dont nous avons besoin. Jugé dans son ensemble, le culte du *numen* impérial a été autre chose que la divinisation d'un mortel couronné, et des écarts isolés n'ont jamais pu faire oublier son caractère primitif. Si, dans ses pires exagérations, il est resté une adoration de l'élément divin, résidant en tout souverain comme en tout homme, c'est que dès son commencement le culte du *numen* a été simplement le culte du génie impérial. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à étudier les témoignages les plus anciens que nous ayons sur son compte.

1. *C. I. L.*, I², 1, p. 231 (*Fast. Praenest.*, 17 janvier) : « Pontifices a[ugures XV viri s. f. VII] vir[i] epulonum victumas immolant n[umini Augusti ad aram q]uam dedicavit Ti. Caesar Fe[licitati] q[uod Ti. Caesar aram] Augusto patri dedicavit. »

2. Voir *supra*, p. 100, n. 2.

3. Cf. Cumont, *Textes et monuments...*, I, 280 et suiv.; Id., *Rel. orientales*³..., p. 305 et suiv.; Réville, *op. cit.*, *passim*.

Un sénatus-consulte de l'année 30 avant notre ère ayant rendu obligatoire la libation de vin en l'honneur d'Auguste à chaque banquet public ou privé, c'est en cette année que l'on place généralement la première association du prince au culte des Lares[1]. Cependant les documents sur le sort réservé à ce décret manquent, et il faut descendre jusqu'à l'an 13 av. J.-C. pour avoir une première preuve de son application. A cette date, c'est Horace qui nous la fournit dans une de ses odes à Auguste.

> ... te multa prece, te prosequitur mero
> Defuso pateris, et Laribus tuum
> Miscet numen...

chante-t-il en exhortant son illustre ami à rentrer d'un trop long voyage en Gaule et en Espagne[2]. C'est, on le sait, le génie d'Auguste qui a été associé aux dieux Lares lors des réorganisations successives de ce culte populaire[3]. Si donc Horace affirme que c'est sous la forme de son *numen* que le prince jouissait de la dévotion publique, c'est que le *numen* n'était manifestement qu'un autre nom pour désigner le génie du prince. Douterait-on encore qu'un second texte du poète vient dissiper toute équivoque. La question de savoir ce qu'il voulait dire lorsque, dans la fameuse épître adressée au même Auguste[4], il écrivait :

> Praesenti tibi maturos largimur honores
> Iurandasque tuom per numen ponimus aras...

a pu être longtemps un sujet de perplexité; aujourd'hui elle ne l'est plus. Depuis Mommsen, tous ceux qui, d'une façon ou de l'autre, y ont touché, s'accordent à voir dans le second vers une allusion à un fait contemporain de l'épître : l'acceptation solennelle du génie d'Auguste dans le cadre de la religion d'État et, comme conséquence de cet événement, l'insertion de ce même gé-

1. Dion, LI, 19, 7; Ov., *Fast.*, II, 637; cf. Mau, *Scavi di Pompei, Mitt. d. d. Arch. Inst. Röm.* Abt., V (1890), p. 244-245; Heinen, *Zur Begründung des röm. Kaiserkultes, Klio*, 1911, p. 146; Wilhelm, *Das röm. Sakralwesen unter Aug. als Pont. Max.*, Strasbourg, 1915, p. 61-62.

2. IV, 5, 33 et suiv.

3. Ov., *Fast.*, V, 129-130 :

> « Mille Lares geniumque ducis qui tradidit illos
> Urbs habet et vici numina trina colunt. »

L'organisation définitive du culte des Lares est de l'année 7 av. J.-C. (Dion, LV, 8, 7; Suet., *Aug.*, 30, 1; cf. Pline, *N. H.*, III, 66).

4. Hor., *Ep.*, II, 1, 15-16.

nie dans la formule du serment officiel, au même titre que Jupiter Optimus Maximus et les *dii* Penates[1].

Voilà qui éclaire sensiblement notre problème. D'abondantes preuves établissent que le *numen* impérial a de tout temps été une entité distincte de la personne dans laquelle il était censé résider. D'autres preuves, nombreuses, démontrent que le terme pouvait s'appliquer avec la même justesse à toutes les manifestations du divin dans l'univers. Enfin, deux textes d'Horace nous aident à surprendre ce qui, dans notre cas spécial, se cachait sous ce mot aux acceptions multiples. Les faits s'enchaînent d'une manière irréprochable et il n'est que très logique d'en déduire l'identité : *numen* = *genius*[2]. Il se pourrait cependant que le témoignage du poète fût jugé insuffisant pour justifier une pareille conclusion. En ce cas, l'examen de quelques documents épigraphiques achèvera de nous convaincre.

Parmi les dédicaces au *numen* impérial, les inscriptions des autels de Narbonne et de Forum Clodi méritent, à plus d'un titre, de retenir notre attention. Il suffira de dire qu'elles sont les documents les plus étendus que nous ayons sur le culte du *numen* pour faire voir l'importance exceptionnelle qu'elles présentent pour l'étude de cette institution[3]. Il est d'autant plus surprenant

1. Mommsen, *Die Litteraturbriefe des Horaz, Hermes*, XV (1880), p. 103-115; Gardthausen, *Aug. u. seine Zeit.*, I, 884; Heinen, *op. cit.*, p. 160; Wilhelm, *op. cit.*, 62-63; G. Herzog-Hauser, art. *Kaiserkult*, P.-W., Supplementband IV, 827.

2. J'ai signalé plus haut (p. 98-99) certains cas où, d'une manière générale, l'équivalence *numen* = *genius* était visible. Cette équivalence se trouve encore exprimée dans une inscription très mutilée de Mayence où par *numina castrorum* on doit, paraît-il, comprendre les génies des troupes et les *signa* (cf. Domaszewski, *op. cit.*, *loc. cit.*, 95-96; Höfer, art. *numina castrorum* dans le *Roscher's Lexicon*, III, 478), et dans une autre, de la Moésie inférieure (*C. I. L.*, III, 7435) dont la rédaction suppose un *numen* d'une douane : « I. O. M. et num(ini) Aug(usti) n(ostri) et p(ublici) p(ortorii). » Ce *numen portorii* n'est peut-être qu'un *genius portorii*. Dans une autre inscription du même endroit, concernant le même *portorium* et antérieure de quelques années à la première, le texte porte, en effet : « numini Augustorum et genio p(ublici) p(ortorii) » : *C. I. L.*, III, 7434.

3. *C. I. L.*, XII, 4333 (Narbo) : « ... Pleps Narbonensium aram Narbone in foro posuit, ad quam quotannis VIIII K(alendas) Octobr(es), qua die eum saeculi felicitas orbi terrarum rectorem edidit, tres equites Romani a plebe et tres libertini hostias singulas inmolent et colonis et incolis ad supplicandum Numini eius thus et vinum de suo ea die praestent, et VIII K(alendas) Octobr(es) thus vinum colonis et incolis item praestent..., etc., etc. »

C. I. L., XI, 3303 (Forum Clodi Regio VII) : « ... Victimae natali Augusti VIII K(alendas) Octobr(es) duae, quae p(er)p(etuo) inmolari adsueta [e] sunt, ad aram quae numini Augusto dedic(ata) est, VIIII et VIII K(alendas) Octobr(es) inmolentur; item natali Ti. Caesaris perpetue acturi decuriones et populus cenarent —

qu'ils n'aient jamais été examinés attentivement de ce point de vue.

Or, ce qui, de prime abord, nous frappe en ces inscriptions, c'est une date qui se répète avec insistance et qui est précisément celle du jour de la naissance du prince dont elles honorent le *numen*. C'est, manifestement, pour pouvoir célébrer le lendemain le *natalis* d'Auguste que l'autel de Narbonne a été consacré le 22 septembre de l'an 11 de notre ère, et c'est le 23 septembre de chaque année, jour même de l'anniversaire, que se sont déroulées, par la suite, les cérémonies de la fête. La même date[1] est donnée par l'inscription de l'autel de Forum Clodi qui, par surcroît, précise que le *natalis* de Tibère devait être fêté dans les mêmes conditions. Les causes qui rendaient le jour anniversaire de la naissance d'un individu la fête par excellence de son génie tutélaire sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister[2]. Cette indication seule suffirait, à la rigueur, à prouver qu'en honorant le *numen* du prince le jour de son anniversaire, c'était son génie qu'on honorait. Mais il y a encore mieux. Les quelques détails qui figurent dans les deux textes sont rigoureusement pareils à ceux qui nous sont connus par ailleurs sur les fêtes du *genius*. A commencer par le sacrifice sanglant. Les *hostiae* de l'inscription de Narbonne, les *victimae* dont parle le texte de Forum Clodi, ce sont, sans aucun doute, les taureaux qu'on a toujours immolés au génie de l'empereur[3]. S'il est vrai que *hostiae* est, de tous les termes dont on pou-

quam inpensam Q. Cascell[i]o Labeone in perpetuo(m) pollicenti, ut gratiae agerentur munificentiae eius — eoque natali ut quotannis vitulus inmolaretur; et ut natalibus Augusti et Ti. Caesarum, priusquam ad vescendum decuriones irent, thure et vino genii eorum ad epulandum ara numinis Augusti invitarentur... »

1. Auguste est né le 23 septembre. La date nous est donnée par les calendriers conservés, par d'autres inscriptions encore (*C. I. L.*, XI, 253, 9254, etc.) et confirmée par les textes : A.-Gel., XV, 7, 3; Vell., II, 65; Suet., *Aug.*, 5; Dion, LXI, 30. Aussi est-elle adoptée dans l'inscription de Narbonne. Si celle de Forum Clodi indique le 24 septembre, c'est que la réforme du calendrier accomplie par César en l'an 46, en augmentant d'un jour le nombre des jours de septembre, avait rendu la date de l'anniversaire incertaine. Pour la discussion détaillée, voy. Mommsen, *C. I. L.*, I², 1, p. 329-330.

2. Outre les ouvrages déjà cités, voy. W. F. Otto, *Die Manen...* Berlin, 1923, p. 59 et suiv., et F. Pfister, dans Clemen, *Les religions du monde* (trad. J. Marty), Paris, 1930, p. 188-189.

3. La peine qu'éprouve M. Schmidt à admettre l'idée des sacrifices sanglants offerts au génie individuel (attestés pourtant, et par de bons auteurs : Hor., *Carm.*, III, 17, 14; IV, 11, 6; *Juven.*, XI, 84; Pseud-Acron, ad *Carm.*, IV, 2, 53 (Keller, I, 333, 7-9) lui fait supposer que, dans l'inscription de Forum Clodi « le sacrifice sanglant serait pour le *numen divi Augusti,* tandis qu'à son génie on offre

vait se servir pour indiquer l'animal qu'on sacrifiait, le plus général, il était très naturel qu'il indiquât, en certains cas, une bête de l'espèce bovine ; quant à *victimae*, il a si bien cette dernière signification qu'on peut dire qu'il en est le synonyme[1]. Rien ne s'oppose, par conséquent, à ce que nous voyions dans les deux mots le sacrifice ordinairement offert au génie impérial. On peut même dire que d'autres analogies nous y convient également.

Bien que l'offrande de vin et d'encens ait été coutumière dans toutes les cérémonies religieuses anciennes, l'insistance avec laquelle sa mention revient dans nos inscriptions nous rappelle à propos que c'étaient là les dons les plus agréables qu'on pouvait faire au dieu gardien le jour de sa fête[2]. Le pieux souci qui dictait les dispositions du texte de Narbonne veillant à ce que tous les habitants fussent en mesure d'honorer, comme il se devait, le génie du chef de l'Empire, lors de son anniversaire, est le même qui inspirait les beaux vers d'Ovide :

Dis generis date tura boni. Concordia fertur
  Illa praecipue mitis adesse die.
Et libate dapes, ut, grati pignus honoris,
  Nutriat incinctos missa patella Lares.
Iamque uti suadebit placidos nox humida somnos,
  Larga precaturi sumite vina manu,
Et « bene vos, bene te, patriae pater, optime Caesar »
  Dicite suffuso ter bona verba mero[3].

seulement du vin et de l'encens » (*op. cit.*, p. 27). L'hypothèse n'est guère soutenable. L'habitude d'immoler des taureaux au génie impérial est plusieurs fois attestée par les Actes des Arvales (*C. I. L.*, VI, 2041, 2042, 2044, 2051, 2056, 2059, 2060, 2086, 2107) et la sculpture décorative a utilisé ce motif. Cf. l'article précité de Mlle Taylor; du même auteur, *The altar of Manlius in the Lateran*, *Am. Jour. of Archaeol.*, XXV, 1921, p. 387-395; Cesano, *op. cit.*, 459; Krause, *De Romanorum hostiis quaestiones selectae*, Marpurgi Cattorum, 1891, p. 32; Altmann, *Röm. Grabaltäre...*, Berlin, 1905, p. 177, n° 235.

1. Krause, *op. cit.*, 1-2 : « In universum, omnia animalia quae immolantur a Romanis, hostiae vocari solent... Sed praeter hostiae appellationem omnibus communem in sacrificiis bubulum genus proprium etiam habet nomen — victimae. Attamen tantum abest ut victimae usquam opponantur hostiis ut in una ex tabulis fratrum arvalium utrumque verbum de iisdem animalibus adhibeatur... »

2. Censorin, *De die nat.*, 2 (citant l'*Atticus* de Varron) : « ... id moris institutique maiores nostri tenuerunt, ut, cum die natali munus annale Genio solverent, manum a caede ac sanguine abstinerent, ne die, qua ipsi lucem accepissent, aliis demerent. » Cf. Schmidt, *op. cit.*, 25 et suiv., 58 et suiv.; Marquardt, *op. cit.*, I, p. 203; Kircher, *Die sakrale Bedeutung des Weines im Altertum* (*Religionsgesch. Vers. und Vorarb.*, IX, 2), Giessen, p. 24 et 28-29.

3. *Fast.*, II, 631-638.

Le même qui, à la pensée de la douce fête familiale, remplissait d'allégresse le cœur dolent de Tibulle :

Huc ades et genium ludo geniumque choreis
Concelebra et multo tempora funde mero :
Illius et nitido stillent unguenta capillo,
Et capite et collo mollia serta gerat.
Sic venias hodierne : tibi dem turis honores,
Liba et Mopsopio dulcia melle feram[1].

Il n'est pas jusqu'à l'invitation faite aux génies d'Auguste et de Tibère à venir participer au banquet donné en leur honneur, que mentionne le texte de Forum Clodi, dont on ne puisse trouver le pendant dans le rituel traditionnel des *natalicia* romains :

Dicamus bona verba, venit natalis, ad aras :
Quisquis ades, lingua, vir mulierque, fave.
Urantur pia tura focis, urantur odores,
Quos tener e terra divite mittit Arabs.
Ipse suos genius adsit visurus honores
Cui decorent sanctas mollia serta comas.
Illius puro destillent tempora nardo,
Atque satur libo sit madeatque mero,
Adnuat et, Cornute, tibi quodcumque rogabis.
En age, quid cessas? Adnuit ille : roga[2].

Nous glissons ainsi insensiblement vers un domaine connu. Des ressemblances s'avèrent, des détails s'ordonnent, des faits sortent de l'ombre. Le *numen* du prince se laisse facilement identifier avec son génie, et le « véritable culte de l'empereur vivant[3] » se réduit, jusqu'à la fin, à une immémoriale tradition de religion domestique. La révélation est — n'en doutons pas — d'importance. Car tels n'étaient pas le sens ni la valeur des rapprochements proposés par M. Beaudouin ou par M. Fowler. Chez l'un virtuelle, approximative chez l'autre, l'identification des deux concepts, aboutissement d'une spéculation et non d'une analyse des documents, était simplement nominale. Et combien théorique l'explication du savant anglais selon laquelle le *genius* même des princes n'aurait

1. I, 7, 49 et suiv. Cf. III, 12, 1 et suiv., et Perse, II, 1-3 et suiv.
2. Tib., II, 2 et suiv. Cf. III, 12.
3. Toutain, *op. cit.*, I, 53.

été que l'expression à peine déguisée d'un sentiment de gratitude ou d'admiration envers les bienfaits de leur administration[1]! Pour grands abstracteurs qu'ils aient été, les fils de la Louve ne sont jamais arrivés à adorer le pouvoir impérial sous une forme impersonnelle. Il n'y a, d'une vénération de cette sorte, qu'un seul témoignage connu. Encore provient-il d'une ville grecque[2].

Combien nombreuses, en revanche, les raisons d'insister sur le côté authentique de cette assimilation, si strictement romaine en sa teneur et si riche en conséquences suggestives! L'importance des *natalicia* impériales se révèle de ce fait considérable, et leur étroite liaison avec le culte si répandu et si ancien des génies individuels décisive pour la compréhension du culte des empereurs en Occident.

Le prix qu'Auguste attachait personnellement à la célébration de son anniversaire[3]; les mentions fréquentes de la faveur dont pareilles fêtes ont toujours joui auprès de gens de toutes les catégories sociales[4]; l'éclat dont certains empereurs aimaient à entourer ces festivités[5]; l'analogie enfin, édifiante, du rôle joué par les anniversaires dans l'ensemble du culte impérial en Orient[6], sont, de ce point de vue, autant de précieux indices. Ni avilissante adoration d'un homme par des hommes, ni manifestation — sincère ou hypocrite — d'un loyalisme politique dénué de valeur religieuse, l'identification *numen* = *genius* nous permet d'accéder à une conception du culte impérial occidental que la pénétration de certains érudits nous avait déjà fait entrevoir[7]. L'image de M. Ros-

1. W. Fowler, *op. cit.*, 133; voy. *supra*, p. 89, n. 4.

2. *C. I. L.*, I², 1, p. 229; *Feriale Cumanum*, 1, 11 : « Supplicatio imperio Caesaris Augusti cust[odis...], etc. » Cf. Mommsen, *Das august. Festverzeichnis von Cumae*, *Hermes*, XVII (1882), p. 635.

3. Cf. la lettre à son petit-fils Gaius : A.-Gel., XV, 7, 3.

4. Suet., *Aug.*, 57 : « ... equites R. natalem eius sponte atque consensu biduo semper celebrarunt... » Le même fait nous est attesté pour bon nombre de collèges d'artisans : Waltzing, *Rev. de l'Instruction publique en Belgique*, 1890, p. 9-20; *C. I. L.*, VI, 9254, 10234; XII, 530; *C. I. G.*, 5853-Kaibel, 830. Cf. Waltzing, *Ét. sur les corporations professionnelles*, I, 235-236.

5. Pour les détails, voy. Schmidt, *op. cit.*, p. 60-65. Cf. Marquardt, *op. cit.*, I, p. 320, n. 8.

6. En Asie : Fraenkel, *Inschr. v. Pergamon*, Berlin, 1890-1895, II, n° 374 B, p. 262. En Égypte : Blumenthal, *Der aegypt. Kaiserkult*, *Arch. für Papyrusforschung*, V (1913), p. 336 et suiv.

7. Rostovtzeff, *Mystic Italy*, p. 105 : « Since the Roman Empire was now one « house », one « family », the father of this family, the head and the master of this house, represented not only the creative forces of his own narrow fa-

tovtzeff : « une grande famille romaine embrassant la totalité du monde civilisé », exprime heureusement la nature du sentiment qui a dû présider à l'accomplissement des dévotions envers la divinité tutélaire de l'empereur, chef de cette famille, et où Duruy avait raison de discerner « une idée de paternité et de protectorat[1] ». De même que la certitude où nous sommes de pouvoir rattacher ces pratiques aux plus anciens fonds de traditions sacrées et familiales romaines nous renseigne suffisamment sur leur premier contenu religieux.

Sous l'influence des mystiques orientales, *numen* a pu changer parfois de sens; autant que les documents nous permettent de voir, il a été, cependant, il est resté, malgré tout, un équivalent poétique du terme qui désignait proprement le génie impérial[2].

D. M. Pippidi.

mily circle, but those of the Roman State in general; that is, the whole civilized world, and first and foremost the ruling body of the Empire — the Roman citizens... Such was the Italian aspect of the imperial cult, the aspect under which it was so easy for an Italian and a Roman to worship a mortal being, an aspect which reflected the leading idea of the roman citizens : a great Roman house dominating over the whole of the civilized world. »

1. *Formation d'une religion officielle dans l'Empire romain, Rev. de l'Hist. des religions*, I (1880), p. 169.

2. Je ne voudrais pas clore ces lignes sans avoir touché à une dernière question. Pourquoi, si le *numen* n'est autre chose que le *genius*, deux noms pour désigner l'objet du même culte? Mlle Taylor qui, jusqu'ici, a été la seule à se poser la question, y répond sans trop de développements, en affirmant l'imitation de l'exemple de Tibère qui, du vivant d'Auguste, avait consacré à Rome un autel au *numen* de son père adoptif (*The worship of Augustus*, p. 132, n. 59). Comme preuve de cette imitation, on nous propose l'association de la *Felicitas* et du *numen Augusti* dans l'inscription qui nous a transmis le souvenir de cet événement (*C. I. L.*, I², 1, p. 231. Voy. *supra*, p. 104, n. 1) et dans celle de l'autel de Narbonne (*C. I. L.*, XII, 4333. Voy. *supra*, p. 106, n. 3). On pourrait objecter à Mlle Taylor que l' « association » n'est que l'effet d'un simple hasard; que, vu les circonstances dans lesquelles Tibère consacrait son autel (probablement le lendemain de son triomphe pannonien) et l'emploi qui est fait du mot dans le texte de Narbonne (« qua die... Augustum... saeculi felicitas orbi rectorem edidit... »), ce n'est pas du tout de la même *Felicitas* qu'il s'agissait dans les deux cas. Il y a pourtant un fait qui rend ces objections inutiles : l'autel de Narbonne date du consulat de T. Statilius Taurus et L. Cassius Longinus (exactement du 22 septembre de l'an 11 ap. J.-C.), tandis qu'on est d'accord pour fixer la consécration de l'autel de Tibère au 17 janvier de l'an 13 ap. J.-C.! Cf. Mommsen, *C. I. L.*, I², 1, p. 368; Heinen, *op. cit.*, p. 173; Wilhelm, *op. cit.*, p. 98. Que dans notre cas, comme dans tous les cas analogues, l'imitation ait pu jouer un rôle considérable, à peine est-il besoin de le dire. Seulement, sur ce qui est des circonstances dans lesquelles *numen* a été, pour la première fois, appelé à prendre la signification de *genius*, nous sommes réduits à des pures suppositions. Pour ma part, j'incline à y voir le résultat d'une influence des poètes. Comparé à *genius, numen* présentait une supériorité indéniable : d'euphonie et de contenu à la fois. La flatterie aidant, cette

NOTE ADDITIONNELLE

Cette étude était depuis longtemps terminée lorsque j'ai eu connaissance par un résumé de la dissertation de M. F. Folliot, *De principiis cultus imperatorum Romanorum quaestio; quid indigenum quidve extraneum videatur (Harvard Studies in Classical Philology*, XXXVIII, 1927, p. 143-147*)*. Autant qu'on puisse s'en rendre compte, d'après ce résumé, la thèse de M. Folliot présente, avec celle développée par moi, cette particularité commune de rattacher le *numen Augusti* au concept fondamental du *numen*, force agissante et omniprésente, qui est inhérent à toutes les croyances primitives et particulièrement vivace dans la religion italique.

Pour le reste, ni sur le rapport *numen-genius*, ni sur les raisons qui conduisent M. Folliot à voir dans l'emploi de l'épithète *Augustus*, attribuée à certains dieux du panthéon romain, la preuve qu'il s'agissait dans ces cas d'un culte rendu à la divinité de l'empereur adoré sous les attributs des dieux ordinaires (idée intéressante, certes, mais combien risquée), les indications fournies par le résumé ne sont pas suffisantes.

Aussi, en attendant qu'une circonstance propice me permette de lire et de discuter le travail de M. Folliot, je me contente aujourd'hui d'en signaler l'intérêt aux lecteurs.

D. M. P.

V

INTRODUCTION A UNE STYLISTIQUE LATINE

PAR J. MAROUZEAU

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

La stylistique est une science mal définie qui porte un nom mal fait : « stylistique » fait penser à « styliste », comme « casuistique » à « casuiste », « sophistique » à « sophiste ». Le terme semble ainsi devoir désigner l' « art du style », c'est-à-dire une

catachrèse se serait ensuite répandue dans des cercles de plus en plus larges. Le vague même du terme ne pouvait que favoriser une confusion si avantageuse pour le prince. Mais, tant qu'on savait à quoi s'en tenir sur sa teneur, la hardiesse de l'adulation restait uniquement verbale.

manière d'esthétique du langage. On donne, en effet, le nom de « Stylistiques » à des manuels scolaires où sont catalogués à l'usage des élèves les formes, les emplois, les significations, les constructions qui donnent au style sa qualité; cette stylistique « normative » consiste à édicter des règles : « évitez telle tournure, employez telle autre; imitez tel auteur de telle époque, de telle école, etc. » Ce n'est pas d'une telle stylistique que je veux parler ici. La stylistique ne doit pas être conçue comme un art, encore moins comme un code de règles scolaires.

S'ensuit-il qu'il suffise de la baptiser science pour voir apparaître sa raison d'être et son domaine propre? Un linguiste, préoccupé de la faire entrer dans le système des disciplines linguistiques, M. J. Rozwadowski, déclarait il y a peu de temps : « La stylistique est parfaitement indécise quant à son objet[1]. » Dire qu'elle est la science du style, ou, si l'on veut, l'étude méthodique et objective de ce qu'on est convenu d'appeler les procédés de style, conduit à proposer préalablement une définition du style, et c'est là qu'est la véritable difficulté. Suivant la conception qu'on se fera du style, on verra le champ de la stylistique se restreindre ou s'étendre à l'infini : « Si l'on serre de près les faits, il n'en reste presque plus rien », dit M. Rozwadowski dans la suite du passage déjà cité, tandis qu'un autre linguiste, celui qui a le plus fait peut-être pour constituer une stylistique scientifique, M. Ch. Bally, est disposé à faire de la stylistique « l'étude du langage tout entier[2] ».

*
* *

« Qu'entend-on par style »? Tel est le titre d'une étude assez récente dont l'auteur, M. E. Otto, prend à tâche de concilier les principales définitions scientifiques qui ont été proposées[3].

La première distinction à laquelle on s'attache d'ordinaire est celle de la langue et du style, qu'on ramène à une distinction de la matière et de la forme : « Tandis que la grammaire considère le matériel de la langue, l'objet de la stylistique est la forme qu'on

1. J. Rozwadowski, *Les tâches de la linguistique*, dans le *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 78, p. 111.
2. Ch. Bally, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, CXXVIII, 1912, p. 97.
3. E. Otto, *Was versteht man unter Stil? Was ist Stilistik?* Prog. Berlin-Reinickendorf, 1914.

donne à la langue pour représenter sous un aspect défini un contenu défini[1]. » Cette distinction entre matière et forme se justifie mal : la forme est-elle autre chose que l'ensemble des procédés d'expression, qui sont eux-mêmes partie essentielle du matériel du langage? En quoi une règle de syntaxe, qui n'est que l'expression immatérielle d'un rapport, est-elle moins une réalité constitutive de la langue qu'une flexion, ou qu'un suffixe, ou qu'un mot?

Il est plus juste peut-être de distinguer entre le matériel de la langue et l'usage qu'on en fait : « le terme de style, dit E. Herzog[2], nous sert à désigner l'attitude que prend l'écrivain vis-à-vis de la matière que la vie lui apporte ». Cette matière impersonnelle, inorganique, demande à l'écrivain une élaboration : « par le mot style, dit en ce sens L. Spitzer[3], nous entendons la mise en œuvre méthodique des éléments fournis par la langue. » Cette mise en œuvre comporte « une préférence donnée à certains moyens d'expression[4] », et donc suppose un choix; en effet tout art est choix, et l'art du style est l'art de choisir entre les possibilités d'expression qui s'offrent dans chaque cas donné à l'usager de la langue. Définir le style, c'est reconnaître l'attitude du sujet parlant ou écrivant vis-à-vis des ressources de la langue qu'il emploie.

En effet, quand on a reconnu et catalogué tous les éléments et procédés constitutifs d'une langue donnée à une époque donnée, on n'a fait qu'une grammaire des possibilités, on n'a pas défini une langue réelle, un usage, une réalité. Ce qui est réalité, c'est la langue employée par tel usager dans telle circonstance, c'est la langue qui a pris forme en entrant dans le moule de la parole[5], la langue soumise au choix de l'usager. La langue apparaît ainsi comme un total, le style suppose un choix[6].

1. H. Steinthal, *Zur Stylistik*, p. 474 et suiv.

2. E. Herzog, *Deutsche Literaturzeitung*, 1912, p. 1448.

3. L. Spitzer, *Die Wortbildung als stilistisches Mittel : Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIX, 1910.

4. G. von der Gabelentz, *Sprachwissenschaft*, 1891, p. 109.

5. Ainsi apparaît un certain parallélisme entre la distinction de langue et style d'une part et celle de langue et parole qui a été établie par F. de Saussure.

6. Le terme de choix appelle un commentaire. Qui dit choix suppose une pluralité de termes entre lesquels s'exerce une préférence. Or, il se présente des cas où une forme de langage à laquelle on prête une valeur stylistique ne comporte pas de forme équivalente à laquelle on puisse la comparer. Quand nous disons : *je puis*, la forme *puis* appelle immédiatement la comparaison avec la forme *peux*.

Ceci revient à dire qu'il y a matière à jugement de style chaque fois qu'une forme de langue apparaît comme pourvue d'une qualité et non pas seulement comme propre à exprimer un sens donné. Quant à ce qu'il faut entendre par qualité, c'est ce qui ne peut ressortir que d'une étude de détail sur les procédés de style.

Il va sans dire que la faculté de choisir est soumise à des restrictions. Elle a pour limite d'abord la faute. La faute, interdite par la grammaire normative, infraction à l'usage reçu, marque le point où le choix cesse d'être libre, où c'est la correction, et non plus la qualité de l'expression, qui est en jeu. Une autre limitation est celle du sens : au moment où le choix entre diverses expressions conduirait le sujet parlant ou écrivant à trahir sa pensée ou ses intentions, il va de soi que le style n'est plus en cause. C'est la pensée, la logique, la raison qui réclament leurs droits.

Mais ces deux restrictions sont moins importantes qu'on ne pourrait croire. D'abord, la limite en deçà de laquelle il y a faute est assez imprécise; il y a dans toutes les langues et pour toutes les formes de langage une zone d'hésitation dans laquelle l'usage n'est pas rigoureusement fixé; il y a un domaine du facultatif, qui est le domaine du changement, du renouvellement de la langue, le champ clos où entrent en lutte les influences de toutes sortes, jusqu'à ce que, l'une d'elles ayant triomphé, les différents modes d'expression concurrents s'en aillent rejoindre l'un le domaine de la grammaire normative, les autres le domaine de l'incorrection.

D'autre part, la tyrannie de la pensée est moindre aussi qu'il ne paraît. Il va sans dire que, si le langage était la transcription parfaite, le décalque de la pensée, comme une formule d'algèbre

Mais quand un auteur écrit : *une beauté liliale*, l'adjectif *liliale* n'a pas de substitut auquel il paraisse avoir été préféré. Le mot a certes une qualité : il est rare, il sent l'affectation, il a une sonorité expressive; mais la langue ne comporte pas de synonyme approximatif qui serait dépourvu de ces qualités. Il n'y en a pas moins choix, parce que l'écrivain est libre de ne pas employer le mot, mais il y a choix pour ainsi dire entre un terme donné et zéro.

La notion de terme zéro peut même intervenir là où il y a pluralité de termes existants. Nous disons en français : *ça va mieux* ou *cela va mieux*. La forme *ça* est familière et propre à la langue parlée; la forme *cela* est littéraire et réservée à la langue écrite; chacune des deux a une qualité bien déterminée, non pas seulement par rapport à l'autre, mais par rapport à une forme qui serait dépourvue de qualité, et qui, quoique n'existant pas, sert, à titre de terme zéro, de point de départ théorique à la comparaison.

l'est d'un raisonnement mathématique, l'étude du style n'aurait guère de raison d'être.

Mais d'abord la langue, même la mieux faite, est un instrument imparfait, un système insuffisant et parfois incohérent de signes et de procédés, incapable de fournir une traduction adéquate même de la pensée la plus claire et la mieux analysée, de sorte qu'il y a un effort incessant du sujet parlant pour tirer parti d'un instrument défectueux.

Ensuite, la pensée est chose mal définie, hésitante, illogique, qui tantôt touche au domaine de l'inconscient, tantôt s'analyse et se révèle si riche, si complexe, si nuancée, que la transcription n'en peut être réalisée qu'avec des hésitations, des variantes, des à-peu-près.

Le résultat, c'est que l'expression linguistique n'est jamais qu'une traduction approximative de la pensée, et qu'elle suppose sans cesse de la part de celui qui l'accueille une interprétation et un commentaire, de la part de celui qui l'emploie une sorte de consentement tacite à n'être qu'imparfaitement compris. Entre ce qu'on dit et ce qu'on veut dire il y a toujours une sorte de désaccord, qui fait que le sujet parlant ou écrivant, peu sûr de son expression, ne se fait pas scrupule de la modifier sous l'effet de facteurs divers.

De plus, il s'en faut que la seule préoccupation du sujet parlant soit de ne traduire que sa pensée. Le langage n'exprime pas plus notre pensée qu'une pièce de théâtre ne représente la vie ou un tableau la nature. Celui qui se sert de la parole pour communiquer avec autrui obéit à des nécessités et à des préoccupations dont il ne soupçonne pas la tyrannie et la complexité.

En premier lieu, le langage est une réaction, réaction de l'organisme et de la sensibilité autant que de l'esprit et de l'entendement : sans réfléchir, ou du moins indépendamment de la réflexion, nous traduisons en parlant nos émotions, nos impressions, joie, douleur, surprise, attendrissement, colère, etc. La part de l'affectif est si considérable dans le langage qu'on a cru pouvoir y ramener toute l'étude du style[1]. Il est, en effet, difficile, en dehors du langage scientifique, de trouver une expression dépouillée de toute affectivité, adéquate à l'idée pure, et on peut

1. C'est la thèse si brillamment exposée par M. Ch. Bally; cf. un compte-rendu de ses travaux de stylistique dans la *Revue de philologie*, 1922, p. 190.

aller jusqu'à dire que le choix de l'expression strictement intellectuelle, s'il en est, trahit encore une certaine disposition de la sensibilité, ou si l'on veut une affectation d'insensibilité, qui est elle-même d'ordre affectif.

Mais ce n'est pas assez de considérer le langage comme intellectuel ou affectif, car ce serait supposer qu'il n'est pas autre chose qu'un moyen d'expression de notre moi, entendement et sensibilité. En même temps qu'il est une représentation de notre personnalité, notre langage est aussi un aspect de notre activité sociale, un acte de notre vie en société.

C'est ainsi qu'en parlant nous sommes influencés par la qualité de notre interlocuteur, de notre auditoire, de notre entourage, du milieu où vous vivons, soit que nous reproduisions docilement les procédés des gens que nous fréquentons, soit que nous nous attachions à imiter ceux-ci, à nous distinguer de ceux-là; notre langage est comme notre vêtement, que nous choisissons en considération des circonstances dans lesquelles nous le portons plus peut-être que d'après notre commodité et nos besoins[1].

Nous subissons aussi l'influence d'éléments plus complexes : groupements déterminés par les relations, la culture, la communauté de profession, d'éducation, d'habitat...; le ton de notre langage est fonction d'une foule de facteurs sociaux que l'analyse linguistique nous permet de reconnaître et de caractériser.

Mais si, considéré comme aspect de notre activité sociale, le langage est une réaction, il est en même temps, comme l'a montré encore M. Bally, une activité. Parler, c'est agir sur autrui. Seulement, cette activité s'exerce dans des conditions difficiles, qui exigent de la part du sujet parlant des efforts incessants, une application suivie, quoique d'ordinaire inconsciente.

D'abord, le sujet parlant doit tenir compte de l'espèce de déperdition qui se produit entre l'énoncé et la perception; il doit vaincre à chaque instant cette inertie qui fait que l'auditeur reste toujours un peu en deçà de ce qu'on lui propose, et il est amené ainsi à accentuer, à insister, à exagérer, à dire le plus pour faire entendre le moins; ce qu'on appelle « l'optique de la scène » n'est qu'un cas particulier de cette attitude. Devant un interlocuteur, même isolé, il faut lutter sans cesse contre la tendance qu'il a de

1. Cf. J. Marouzeau, *Le rôle de l'interlocuteur dans l'expression de la pensée : Journal de psychologie*, 1923, p. 11 et suiv.

suivre sa propre pensée et de préparer ce qu'il va répondre. Enfin, il faut combattre la concurrence des impressions du monde extérieur et la distraction qui en résulte.

Les circonstances peuvent varier à l'infini. Devant un auditoire nombreux, on bénéficie d'une complaisance de commande, mais à charge d'y répondre par des gentillesses oratoires et « d'en donner au public pour son argent » ; l'effet de la mise en scène et les lois de la psychologie des foules sont telles qu'on ne peut se contenter de dire ce qu'on a à dire ; il faut obtenir le succès et l'applaudissement, que déclenchent les artifices oratoires plutôt que le mérite des idées.

Dans cette recherche du succès, qui est à des degrés divers la préoccupation de quiconque parle ou écrit, l'esthétique du langage joue un rôle éminent. Nous tenons d'ordinaire à livrer notre pensée sous la forme que nous jugeons la plus présentable, celle que nos auditeurs ou nos lecteurs apprécieront, celle qui satisfait notre propre besoin d'esthétique ; nous affectons soit la correction rigoureuse, le bon ton, un purisme qui confine au pédantisme, soit au contraire une désinvolture de bonne compagnie, le laisser-aller et la familiarité ; en particulier, quand nous écrivons, nous tâchons de réaliser une certaine perfection de la forme, un idéal esthétique en rapport avec ce que nous connaissons de l'histoire de la langue et des œuvres, dont on a seulement exagéré l'importance en prétendant en faire le tout du style.

*
* *

Si tel est le rôle du style, quelle est dans l'étude du langage la place de la stylistique ? Elle est nulle part et partout. Les procédés de style comportent une mise en œuvre de toutes les ressources de la langue, parlée ou écrite ; ils en intéressent tous les éléments : phoniques et graphiques (prononciation, accentuation, intonation, transcription, image auditive et image visuelle), — morphologiques (formation et flexion, composition, forme, aspect et volume des mots), — sémantiques (sens, emploi, qualité et valeur des termes), — syntaxiques et syntactiques (construction grammaticale et constitution du groupe, de la proposition, de la phrase, du vers, de la période, du discours). Au reste, le style ne constitue pas dans cette interprétation des éléments du langage une catégorie nouvelle, mais dans chaque catégorie se pose la question du style.

Quand nous disons : *je peux vous affirmer que c'est exact, mais il vaudrait peut-être mieux que ce ne le soit pas*, nous prononçons soit *egza*, soit, avec une insistance un peu pédante, *egzact :* question de phonétique du mot ; — nous disons *c'est-t-exact :* une personne moins cultivée ne fera pas la liaison : phonétique de la phrase ; — si, affectant un parler plus distingué, nous disons *je puis* au lieu de *je peux*, c'est une question de morphologie ; — au lieu de *ce* nous pouvons employer le vulgaire *ça :* question de vocabulaire ; — si nous réalisons la concordance des modes en disant : *il vaudrait mieux que ce ne le fût pas*, c'est la syntaxe qui est en jeu ; — nous pouvons faire un effet en renversant l'ordre des mots : *peut-être vaudrait-il mieux*, etc. Chacune de ces variantes modifie le ton, la qualité de notre énoncé, aucune ne change le sens, aucune ne viole la correction : deux conditions essentielles pour que nous restions dans le domaine de la stylistique.

Ainsi le champ de la stylistique apparaît comme presque illimité ; elle se présente comme un aspect de chacune des disciplines qui se partagent le domaine de la linguistique ; elle n'est pas l'étude d'une partie du langage, « c'est celle du langage tout entier, comme dit M. Ch. Bally, observé sous un angle particulier ». La difficulté n'est pas ici de trouver une matière, c'est plutôt de la limiter et de la circonscrire.

Étant donné ce qui vient d'être dit, le point de départ d'une étude méthodique du style doit être établi en confrontant avec les possibilités actuelles de la langue telle réalisation donnée ; cette étude suppose une connaissance et une appréciation des ressources auxquelles a recours l'usager, de ce qu'on peut appeler sa « conscience linguistique ». Cette conscience peut, dans le cas de personnes sans culture, être très limitée et ne comprendre qu'une toute petite partie de ce qui est la langue commune ; elle peut aussi, dans le cas d'un écrivain érudit, s'étendre dans le temps et dans l'espace, réunir non seulement divers aspects actuels de la langue (dialectes, jargons, parlers de différents milieux, langues des divers genres littéraires), mais aussi des états anciens ou abolis (langue archaïque, survivances, pastiches) ; dans l'un et l'autre cas, une fois déterminé et circonscrit le domaine linguistique du sujet considéré, l'objet de la stylistique sera d'observer les actions, constantes ou passagères, les tendances, besoins, intentions, les raisons, obscures ou conscientes, qui dans chaque cas

donné peuvent être invoquées pour expliquer le choix de l'expression et dont l'énoncé est la résultante.

Ainsi la stylistique, partie de la grammaire descriptive, entraînée à parcourir le champ de l'histoire, de la littérature, le domaine des sentiments et des idées, aboutit enfin à ce qui est son objet propre, à une sorte de psychologie linguistique du sujet parlant. Linguistiquement, c'est là le sens qui peut prendre le mot de Buffon : « Le style, c'est l'homme même ».

*
* *

Les préoccupations et les nécessités d'ordre matériel ou d'ordre intellectuel, psychologique, affectif, esthétique, que nous avons définies, sont communes, bien qu'à des degrés divers, à l'individu qui parle et à celui qui écrit, de sorte qu'une étude de la stylistique ne saurait être complète si elle ne tient pas compte de la langue parlée en même temps que des textes littéraires, en tâchant au moins, dans le cas d'une langue ancienne, d'atteindre la langue vivante à travers la langue morte des textes.

Du reste, en un sens, il n'y a de langue que parlée. La langue écrite est même, si l'on peut dire, une langue parlée à deux degrés : d'une part, en effet, celui qui écrit parle en quelque mesure ce qu'il rédige, parfois réellement et pour apprécier la qualité phonique de son style (c'est ce que faisait Flaubert dans son « gueuloir »), le plus souvent à voix basse ou par une évocation auditive inconsciente; d'autre part, l'écrivain provoque le lecteur à refaire cette évocation, comparable à l'espèce d'audition muette que réalise le musicien devant une partition qu'il lit.

Il faut naturellement distinguer des cas d'espèce. Certains textes écrits sont essentiellement destinés à être reproduits à haute voix (ainsi un dialogue scénique, un discours, une « récitation » comme celles qui étaient de mode à Rome chez les écrivains de l'Empire), — ou à être déclamés, psalmodiés, chantés (ainsi les « cantica » de la comédie latine, les chœurs, les formules, prières, chansons, certains poèmes lyriques). Il va de soi que la poésie, d'une façon générale, est plus que la prose faite pour la déclamation. Certains écrivains sont particulièrement sensibles à la qualité « phonique » de ce qu'ils écrivent; on a pu composer tout un volume sur « l'imagination auditive de Virgile »

(F. J. Roiron, Thèse, Paris, 1908); Virgile « entend » son vers, et il est un de ceux qui ont le plus mis en œuvre les procédés phoniques.

Si l'on applique l'étude « phonique » du langage à la langue parlée proprement dite, il faut aussi distinguer des degrés : il y a le cas de l'orateur qui cherche les effets de voix, celui du causeur « qui s'écoute »; l'homme du commun lui-même sait ou sent confusément que par sa façon de prononcer, d'articuler, d'accentuer, il confère à son parler telle valeur définie.

Quand il s'agit d'une langue morte, les faits les plus essentiels nous échappent nécessairement; pour le latin en particulier nous en sommes réduits aux indications des rhéteurs et des grammairiens, à l'interprétation de certaines graphies, à la comparaison avec des faits observés dans une langue vivante d'aujourd'hui.

Il faut reconnaître que la langue écrite, par les loisirs, l'application, les moyens qu'elle suppose chez celui qui en use, se prête tout particulièrement à la mise en œuvre des procédés de style. L'histoire d'une langue parlée, d'une langue vulgaire, est surtout l'histoire de changements phonétiques, morphologiques, syntaxiques, inconscients ou incontrôlés; l'histoire d'une langue écrite, régie par des préoccupations d'écrivains, de grammairiens, de théoriciens, fait apparaître le souci constant de tirer le meilleur parti possible du matériel du langage. De là résulte que la grammaire historique d'une langue essentiellement littéraire, celle du latin par exemple, comme on l'a observé (P. Kretschmer, *Die lateinische Sprache : Einleitung in die Altertumswissenschaft*, I, 3, p. 183), se réduit presque à n'être qu'une histoire du style. Et c'est pourquoi l'étude de la stylistique latine ouvre un si vaste champ de recherches.

J. Marouzeau.

VI

LE PARTICIPE PRÉSENT A SENS FUTUR[1]

PAR S. LYER

Docteur de l'Université de Prague, professeur au lycée de Dijon

On rencontre en latin certains participes présents qui paraissent avoir le sens du futur. Ils peuvent se répartir en trois classes :

1. Le participe indique l'*antériorité par rapport à une autre action qui va se dérouler ou qui est considérée comme devant se développer*. On lit par exemple dans Plaute, *Poen.* 601 *adveniens oraveris*, 693 *adveniens irem*. On peut suivre la suggestion de D. Barbelenet[2] et traduire « à l'arrivée » et non « en venant » ; c'est-à-dire prêter au participe présent l'aspect perfectif, par quoi celui-ci exprime une action future qui est antérieure à l'action représentée par le verbe personnel (la traduction « en venant » considère le participe *adveniens* comme ayant l'aspect imperfectif). Il est évident que le sens futur du participe présent en question n'est pas dans la forme participiale, qui est toujours indifférente quant à l'expression du temps[3], mais dans l'aspect perfectif qui lui est attribué[4].

1. Cf. du même auteur dans cette *Revue*, t. VII, p. 322, *Le participe présent exprimant l'antériorité*, et t. VIII, *Le participe présent construit avec* esse.

2. *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Thèse de doctorat, Paris, 1913, p. 51.

3. Pour la bibliographie de cette question, voyez *Revue des Études latines*, VII, p. 324, notes 1 et 2; cf. aussi St. Škerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*, Thèse de l'École des hautes études, Paris, 1926, p. 2.

4. Comme le verbe *advenire* peut être tantôt perfectif, tantôt imperfectif (cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 77, 92), et comme l'aspect perfectif traduit mieux l'idée de l'auteur, nous sommes enclins à le faire équivaloir au participe futur grec.

Une situation analogue se trouve en tchèque, en polonais et en russe, langues dans lesquelles le participe présent des verbes perfectifs a la valeur future (cf. *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen*, XXVIII, 2, p. 145). Par exemple le passage de l'Évangile, Matth., 4, 9, πεσὼν προσκυνήσῃς est traduit en tchèque par le participe du verbe perfectif, tandis qu'il l'est en latin par *si cadens adorabis me* et en français *si en te prosternant en terre tu m'adores* (traduction de Clément Marot). En tamoul, le participe présent prend aussi très souvent le sens futur (cf. J. Vinson, *Manuel de la langue tamoule*, Paris, 1903, p. 126).

2. A) *Le participe présent indique d'une façon absolue l'action qui va se dérouler dans le futur.*

Cicéron nous présente des passages tels que *orientem tyrannidem multo ante prospiciunt* (*Div.*, 1, 49, 111); *medicus morbum ingravescentem ratione providet* (*Ibid.*, II, 6, 16); chez Sulpice Sévère nous rencontrons *quae* (scil. *navis*) *Narbonem petens solvere parabat* (D. I, I, 3); *iam adventanti Christo necesse erat suis eos ducibus privari* (D. 2, 27, I).

J. Marouzeau[1], à propos des passages de Cicéron, fait remarquer avec raison que l'idée du futur est contenue dans les verbes formés à l'aide du préverbe *pro-*, qui a la signification temporelle de « à l'avance[2] ». Les autres verbes contiennent implicitement le sens futur : *ingravescentem* est inchoatif ; il est, en outre, composé avec le préverbe *in-*, qui indique, de son côté, le commencement et le développement progressif de l'action ; *orientem* exprime le commencement et la continuation. De plus, les verbes des propositions principales impliquent, par eux-mêmes, l'idée future, qui rejaillit sur la forme participiale essentiellement neutre. On le voit très clairement si l'on remplace les participes *orientem* et *ingravescentem* par les infinitifs présents correspondants.

Les passages de Sulpice Sévère présentent le même caractère. Dans 2, 27, 1, le participe *adventanti*, précédé de l'adverbe *iam*, acquiert par là le sens futur, quoique celui-ci ne soit pas aussi net que dans le texte de Cicéron. Dans 1, 1, 3, le verbe personnel *parabat* implique l'idée de l'action qui va se développer, donc de l'action future, et le participe *petens* en reçoit une certaine nuance future[3].

Cette catégorie nous présente donc un participe présent essentiellement neutre, auquel le contexte prête une certaine valeur de futur.

1. *L'emploi du participe présent à l'époque républicaine*, Thèse de doctorat, Paris, 1910, p. 8.

2. Cf. H. Schmalz, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, 1900, p. 262.

3. Mais il n'équivaut point du tout au participe futur en *-urus*, comme le pense A. Lönnergren, *De syntaxi Sulpicii Severi*, Thèse d'Upsala, 1882, p. 84. Par l'expression *iam adventanti* l'auteur veut seulement souligner que le moment de l'arrivée de Jésus-Christ est si proche que l'on peut le considérer comme appartenant au présent. Le second exemple de Sulpice Sévère peut être aussi traduit simplement : « Le navire appareillait se dirigeant vers Narbonne. »

B) *Le participe présent a le sens « final ».*

Les exemples en cause sont les suivants : Plaute, *Men.* 444, *dicto me emit audientem, non imperatorem sibi;* Ter., *Heaut.* 725, *obsecrans me ut veniam frustra veniet;* Sall., *Jug.* 38, 1, *missitare supplicantis legatos;* Tite-Live, 21, 6, 2, *legati missi orantes auxilium; Ibid.*, 21, 34, 2, *oratores veniunt memorantes; Ibid.* 23, 6, 6, *Romam legati missi postulantes, ut...;* 29, 24, 4, *quid petentes venissent;* 33, 27, 7, *ad Philippum legatos gratias agentes miserunt;* 42, 46, 9, *legatos in Macedoniam miserunt praesidium petentes.*

J. H. Schmalz[1] considère les participes présents dans Térence et Tite-Live, 21, 6, 2, comme remplaçant le participe futur en *-urus*, et compare cet emploi avec les cas de substitution de l'indicatif présent à l'indicatif futur[2]. A. Draeger[3], citant Tite-Live, 33, 27, 7, dit : « sogar in der Zukunft kann die Handlung liegen ». D'après A. Lönnergren[4], les participes présents dans Sulpice Sévère *regnum patrium repetens, ut sibi sit auxilio, implorat* (2, 24, 3) et *erat cura ne se adveniens abstineret* (D, 3, II, 6) tiennent lieu du participe en *-urus*[5]. R. Kühner[6] émet l'opinion que les participes présents dans Tite-Live, 21, 6, 2 et 23, 6, 6, contiennent un « Begriff des Wollens ». Les autres grammairiens prétendent que ce n'est pas le participe présent qui porte le sens futur, mais bien le contexte, surtout le verbe principal. Ainsi R. B. Steele[7] considère les participes présents dans Tite-Live, 29, 24, 4 et 42, 46, 9, comme équivalant au substantif *petitores*, quoiqu'il ne nie pas qu'ils aient un certain sens final. Il en est de même pour *memorantes* dans Tite-Live 21, 34, 2. H. Goelzer[8] émet l'idée que *orantes* dans Tite-Live, 21, 6, 2, ne remplace pas le participe futur, car il indique seulement les circonstances qui accompagnent l'action principale. A. C. Juret[9] déclare que la signification finale du

1. *Loc. cit.*, p. 308.
2. Il évoque donc, sans le savoir, l'aspect verbal.
3. *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1881, II, p. 774.
4. *Loc. cit.*, p. 84.
5. S'il compare le passage D, 3, 11, 6 avec 14, 4, *ad ecclesiam veniens gratias agebat*, il confond le participe présent exprimant l'antériorité et la postériorité; cf. *Revue des Études latines*, VII, p. 330.
6. *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, Hannover, 1878, II, p. 92.
7. *The participe in Livy*, dans : *American Journal of Philology*, XXXV, p. 164 et suiv.
8. *Le latin de saint Avit, évêque de Vienne*, Paris, 1909, p. 289.
9. *Système de la syntaxe latine*, Paris, 1926, p. 89.

participe présent est rare en latin classique et qu'elle ne se trouve que résultant du contexte. Il explique *orantes* dans Tite-Live, 21, 6, 2, par « en qualité d'*orantes* ». St. Škerlj[1], citant Tite-Live, 33, 27, 7, pense que « l'idée de futur est dans *mittere* et non pas dans le participe, qui pourrait être remplacé par un substantif ». J. Marouzeau[2] admet que le participe présent a le sens « prégnant », c'est-à-dire final, dans Sall. *Jug.*, 38, I (« peut-être à l'imitation de Thucydide », ajoute-t-il) ; il fait équivaloir le participe *supplicantis* à *supplices* dans Sall. *Jug.*, 47, 3, *legatos supplices mittere* — ce qui paraît très légitime ; *audientem* dans Plaute, *Men.*, 444, n'a pas plus, pour lui, le sens futur que le substantif *imperatorem*, car le participe présent est limité à la stricte expression, « indépendamment de toute notion temporelle », du « rôle attribué à un sujet donné ».

Si l'on prête au participe présent en question le sens final, on le rapproche du supin en *-um*. Mais tandis que cette forme-ci a, de par son origine, le sens final, le participe présent ne présente pas, au début de son existence, un tel caractère. Le fait que nous pouvons remplacer *supplicantis* dans Sall., *Jug.*, 38, I, par *supplices* ou mettre *petitores* au lieu de *petentes*, sans produire aucun changement de sens[3], est une preuve éclatante qu'aucune nuance future n'est inhérente à la forme participiale. C'est le même cas pour Plaute, *Men.* 444. Ici, l'auteur oppose le substantif *imperatorem* au participe *audientem*. Et cependant personne n'osera prétendre que *imperatorem* ait, à lui seul, le sens futur, bien que l'on puisse traduire : « il m'a achetée pour que je sois obéissante, non pas pour que je lui commande ». Le participe *audientem* est donc indifférent à l'expression du temps aussi bien que le substantif *imperatorem*.

Dans ces divers cas, le participe présent ne fait qu'expliquer les circonstances dans lesquelles se déroule l'action de la proposition principale[4].

Qu'est-ce donc qui lui donne le sens « final »? Si nous parcourons tous les passages cités, nous constatons que les participes

1. *Loc. cit.*, p. 2.
2. *Loc. cit.*, p. 8 et suiv.
3. Cf. J. Marouzeau, *loc. cit.*, p. 8 et suiv., R. B. Steele, *loc. cit.*, p. 164; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 2.
4. Cf. H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 289.

présents sont pour la plupart gouvernés par les verbes de mouvement (*mittere*, *missitare*, *venire*) régissant généralement le supin qui marque le but[1], le participe futur en *-urus* exprimant l'intention[2], ou une proposition finale introduite soit par *ut*, soit par un pronom relatif[3].

Le verbe *emere*, dont dépend le participe dans Plaute, *Men.* 444, est généralement suivi de la proposition complétive finale[4].

Le verbe *implorat*, suivi de la proposition finale avec *ut*, que nous trouvons dans Sulpice Sévère, 2, 24, 3 et D., 3, 11, 6, *erat cura ut* dans le même auteur impliquent, à leur tour, l'idée future, exprimée d'ailleurs par la proposition finale[5].

On voit ainsi que les verbes personnels qui régissent nos participes sont généralement complétés par des constructions qui indiquent le but ou l'intention. Il n'est donc pas étonnant que le participe présent dans les mêmes circonstances donne l'impression de remplacer ces constructions, et que nous soyons portés à le comprendre d'une façon exceptionnelle. Mais ce n'est pas le caractère du participe lui-même qui nous pousse à une telle interprétation; c'est le contexte, où le verbe principal joue un rôle prépondérant.

Les participes de cette catégorie sont fort rares. Ils se rencontrent à partir de Plaute, mais surtout chez Tite-Live. Dans le latin postclassique nous n'avons pu les trouver que chez Sulpice Sévère. Ils semblent être en vogue sous l'empereur Auguste. Ils sont peut-être un des symptômes de la décadence du supin qui commence, à partir de l'époque classique, à être remplacé par le participe futur en *-urus*, par l'infinitif final, par la proposition finale et par divers autres procédés.

3. Il y a un seul cas où le participe présent remplace, sans aucun doute, le participe futur en *-urus*. J. Pirson, dans un article intitulé *La langue des inscriptions latines de la Gaule* (*Bibliothèque*

1. Cf. O. Riemann, *Syntaxe latine*, Paris, 1920, § 255; H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 320; par exemple Caes., *Bell. Gall.*, 6, 32, 1, *Sequani legatos ad Caesarem miserunt oratum, ut...*

2. Cf. O. Riemann, *loc. cit.*, § 265; H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 312.

3. Cf. O. Riemann, *loc. cit.*, § 265; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 312; R. Kühner, *loc. cit.*, p. 582; par exemple Tite-Live, 10, 26, 7, *Senones Galli ad Clusium venerunt, legionem Romanam oppugnaturi.*

4. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 405; par exemple Plaute, *Pseud.*, 88, *restim volo mihi emere, qui me faciam pensilem.*

5. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 320.

de la Faculté de philosophie et lettres de Liége, XI (1901), p. 207, cite le passage *Licinia Lade viva sibi suis libertis libertabusque natis nascentibus* (CIL, XII, 3702); ici *nascentibus* équivaut en effet au participe futur de *nasci* qui n'existe pas. Tandis que dans les passages précédents c'était surtout l'entourage qui imprégnait le participe d'un sens futur, ici le participe ne peut subir aucune influence extérieure. Et on ne peut rejeter l'interprétation « à ceux qui suivront » : *nascentibus* est opposé très clairement à *natis*.

Il y a une différence, quant aux fonctions syntaxiques, entre les participes présents étudiés dans les pages qui précèdent et ce *nascentibus*. Celui-ci est attributif, tandis que les premiers figuraient comme compléments adverbiaux. A l'époque où remonte ladite inscription, le participe présent était en train de passer dans la catégorie des adjectifs; et pourtant dans notre cas il présente encore le caractère verbal en exprimant un concept temporel. On peut expliquer cette exception de la façon suivante : Le participe présent comme forme verbale cessait d'exister pour être remplacé par le gérondif. Le graveur de cette inscription cherchait une forme verbale opposée, au point de vue temporel, à *natus;* ne pouvant se servir de *nascendo* qu'il sentait comme participe présent, il a eu recours à une forme presque disparue, et pour cela savante, *nascens*, qui, à cause de son sens inchoatif, avait pour lui une certaine nuance future, d'autant plus que le participe futur en *-urus* n'existait plus en latin vulgaire. Ou serait-ce plutôt le résultat de l'anarchie qui régnait dans la langue quant à l'expression du temps? Toujours est-il que c'est un cas tout à fait isolé.

*
* *

Le participe présent doit donc son sens futur à deux facteurs différents : l'entourage et l'aspect. Dans le premier cas, nous ne pouvons parler que d'une nuance future impropre et empruntée, déterminée par des causes extérieures, *d'une impression de futur*. Ce n'est que dans le deuxième cas qu'il s'agit d'un véritable sens futur. Cependant ce n'est pas la forme participiale qui porte cette notion; c'est l'aspect perfectif qui la lui prête.

S. Lyer.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

ÉDITIONS DE TEXTES

Collection G. Budé (Paris, Les Belles-Lettres) :

I. — *Cicéron, De l'orateur*, livre III, texte établi par H. Bornecque, traduit par H. Bornecque et E. Courbaud.

Ce volume nous apporte la fin du *De oratore*, auquel s'était consacré le regretté Courbaud. La mort l'a surpris alors qu'il n'en était de sa traduction qu'au par. 162 ; je ne suis pas très sûr que dans la partie qu'il avait traduite il n'eût pas retouché plus d'un détail. La traduction présente bien des longueurs ; ne présente-t-elle pas des inexactitudes? Est-ce traduire « sonus uocis agrestis » (42) que de dire « un accent grossier »? S'agit-il vraiment d' « accent »? ou d' « inflexions », comme il est dit plus loin? ou d'articulation, de prononciation? S'agit-il dans « ore » (42) de la diction? S'agit-il dans « *e* plenissimum dicere » (46) de traîner sur les *e*? On ne peut entreprendre de traduire ces expressions techniques et tant d'autres que contient le livre III qu'en fondant l'interprétation sur tout un corps de doctrine et sur une histoire des théories grammaticales antiques. Il nous faudrait pour cela, à côté du Lexique de la langue de la rhétorique de Causeret, un Lexique de la langue de la grammaire. Ce Lexique tentera-t-il quelque travailleur, maintenant que nous avons dans la collection G. Budé le *De oratore* en entier, l'*Orator*, et le *Brutus*?

Il y aurait bien à dire sur l'établissement du texte : le texte adopté 2, 7 *medio in spatio* me paraît moins intéressant que le *mediocri spatio* de *AEH* et fait tautologie avec le *ipso in cursu* qui suit ; 2, 8 *flagrantem bello Italiam* de *VOP* est l'ordre « difficilior », à conserver selon moi ; 3, 10 *quoi* datif est à la rigueur recevable, puisqu'il est fondé sur une variante : *quo AEH*, *cui VOP ;* mais est-ce une raison pour écrire encore 3, 11 *quoi* sans variante qui l'autorise, et faudra-t-il remplacer par *quoi* tous

les *cui* des manuscrits? 11, 43 et 12, 45 je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas préférer *lenitas* et *leniter* à *leuitas* et *leuiter* (cf. les contraires *asperitas* et *aspere*) ; 11, 43 la leçon commune *latini* donne-t-elle un sens? — Mais il est trop facile d'éplucher un texte qu'on n'a pas eu la peine d'établir soi-même. J'aime mieux louer M. Bornecque, qui déjà déploie tant d'activité pour remplir dans le cadre de cette Collection les tâches qu'il a choisies, d'avoir mené à bien l'œuvre qu'un autre n'avait pu achever[1].

II. — *Cicéron, Des termes extrêmes des biens et des maux*, t. II : livres III-IV, texte établi et traduit par J. Martha.

Ce volume est le deuxième de l'édition procurée par M. J. Martha ; le premier n'a été que signalé dans ce Bulletin critique (t. VII, p. 234).

Un mot d'abord du titre. M. Martha l'a traduit mot à mot, résigné à ne pas apporter de la précision là où l'auteur n'en a pas mis, car le titre, dit-il, exprime mal le contenu de l'ouvrage. Ce procédé désespéré n'a pas mal inspiré le traducteur, à mon avis, car le mot *fines* n'est pas un terme technique qui comporte un correspondant rigoureux dans le langage de la philosophie. M. Liscu dans son *Étude sur la langue de la philosophie morale chez Cicéron* (Les Belles-Lettres, 1930) a bien montré que le mot est chez Cicéron en train d'acquérir un sens philosophique : proche du grec τέλος (aboutissement, but, idéal) qu'il évoque, il est encore attaché à l'idée de limite, frontière, qui représente essentiellement son sens latin, et en même temps est sur le point de prendre le sens de définition qu'il aura chez Quintilien. Le mot fournit un bon exemple du processus par lequel Cicéron constitue en latin une terminologie philosophique, avec le grec pour point de départ.

Aucune bibliographie n'est donnée des éditions et des travaux relatifs au *De finibus ;* simple mention est faite p. xxxi des instruments bibliographiques généraux, qu'on ne peut vraiment pas demander au lecteur de dépouiller pour son compte. L'introduction seule ne permet pas de préciser ce que l'éditeur doit à ses devanciers : Orelli-Baiter, Madvig, Schiche ; seule une liste de quatorze conjectures, en note de la p. xxx, indique quel appoint personnel M. Martha a fourni à l'établissement du texte pour tout l'ensemble des cinq livres.

Pour la traduction, M. Martha s'est imposé une précision rigoureuse, dût-il en coûter à l'élégance (p. xxx) ; son mérite est surtout d'avoir eu sans cesse en vue, à travers le texte latin, les formules grecques transposées par Cicéron ; la traduction comportait donc un travail permanent

1. Déplorons le système des Notes supplémentaires à la fin du volume, auquel la tyrannie de la mise en pages condamne l'éditeur, d'autant plus que cette page de notes (98) paraît avoir échappé à la correction sur épreuves (cf. les bourdons *otinegots*, *Léline* le Sage...)

d'interprétation, pour lequel M. Martha a pu profiter non seulement du riche commentaire de Madvig, mais aussi des observations de son propre réviseur, M. L. Robin.

III. — *Ovide, Les amours*, texte établi et traduit par H. Bornecque. — *Les remèdes à l'amour*, par le même.

Avec ces deux volumes, ce sont quatre que M. Bornecque aura consacrés à Ovide dans cette Collection. Il faut se reporter à l'Introduction des *Héroïdes* pour compléter ce qui a trait aux *Amours*, particulièrement en ce qui regarde la date de la composition. Pour le reste, chacun de ces deux ouvrages contient une brève Introduction, faite pour préparer le lecteur à une lecture rapide, mais où l'on ne trouvera pas l'indication des problèmes que posent ces illustres échantillons du genre érotique ; des travaux importants publiés dans ces derniers temps permettaient cependant d'aborder la question essentielle : quelle est la place d'Ovide et de son œuvre dans le développement de cette forme littéraire qui avait ses antécédents, ses thèmes et ses procédés, sa langue et son style, ses traditions, et qui s'est assuré une si universelle survivance comme en marge de la poésie.

On saura gré à M. Bornecque d'avoir fondé son texte sur des collations revisées par lui-même, en ce qui concerne les *Amours* pour les manuscrits de Paris et de Saint-Gall, que M. Bornecque a étudiés dans le *Musée Belge* (1926) et la *Revue de Philologie* (1927), et en ce qui concerne les *Remèdes* pour le manuscrit *R* de Paris. Pour l'établissement du texte, certaines leçons sont empruntées aux manuscrits postérieurs, deteriores, et à la vulgate (p. IX de l'une et l'autre Introduction) ; cet appel fait, sans autre justification, à une tradition suspecte par définition, a toujours quelque chose d'inquiétant ; la notion de « vulgate » est de celles qui ont le plus nui à la critique des textes.

Quel dommage, ici encore, de voir le Commentaire coupé en deux : une partie au bas des pages, en bouche-trou, et le reste à la fin du volume[1] !

Fundacio Bernat Metge (Barcelone) :

I. — *Tàcit, Annals*, vol. I, texte et traduction catalane par F. Soldevila.

Une préface honnête reprend les principales questions posées par le texte et l'œuvre de Tacite. En ce qui concerne les sources de l'historien et son originalité, l'auteur se borne sagement à résumer la controverse

1. Faut-il taquiner M. Bornecque, ici encore, sur la correction des épreuves? Nombre de noms propres sont estropiés : Vollmer (*Rem.*, p. IX), Nemethy (*Am.*, p. VI et IX).

qui s'est élevée entre Fabia et Boissier, avec les éléments qu'ont apportés récemment à la discussion Courbaud et Goelzer. Pour ce qui est du texte, M. Soldevila l'a établi d'après les éditions de Goelzer et de Halm-Andresen, avec un apparat aussi complet que possible. Il accepte, en ce qui regarde la tradition seconde, les deux hypothèses présentées en France depuis l'édition Goelzer : celle de M. F. Grat, qui tend à réhabiliter le Vaticanus 1958 S, un des deteriores qu'on faisait dériver indistinctement du Mediceus II, et à le rattacher à l'archétype de la famille, et celle de M. L.-A. Constans qui rattache le Mediceus II, par l'intermédiaire d'un manuscrit en onciale du VIe siècle, à un archétype en cursive romaine du IIe ou IIIe siècle. Malheureusement, la présente édition ne nous mène qu'au livre II, et il faudra attendre les volumes suivants pour savoir quels éléments apporteront à l'établissement du texte ces hypothèses nouvelles.

II. — *Sèneca, Lletres a Lucili*, vol. III, texte et traduction catalane par C. Cardó.

Cette édition comprend les lettres 81 à 95 ; elle est fondée sur les mêmes principes que celle des deux volumes précédents, dont j'ai déjà parlé dans cette *Revue*, t. VII, p. 238. La liste des divergences par rapport à l'édition Beltrami qui figure en tête de l'édition (pourquoi cet honneur spécial fait au Quirinianus ?) m'invite à répéter la remarque que je faisais alors : ces divergences représentent d'ordinaire un retour (souvent justifié) au texte des éditions antérieures.

III. — *Cicero, De l'orador*, vol. I, texte et traduction catalane de S. Galmès.

Il y a peu de chose à dire d'une édition nouvelle du *De oratore* qui ne se préoccupe d'apporter ni un commentaire technique, ni une revision du texte. Pour le texte, l'auteur suit principalement l'édition de Wilkins (1901) et celle de Cima (1921), en faisant parmi les données des manuscrits un choix qui n'est pas toujours exempt d'arbitraire (ainsi lorsque l'éditeur néglige de noter certaines interversions à peine moins intéressantes que des fautes proprement dites). Dans l'ensemble, l'édition ne fait pour nous que doubler celle de la Collection Budé.

IV. — *Sant Cebrià. Epistolari*, vol. I, texte établi par J. Vergès, traduction catalane de Mn. T. Bellpuig.

Même remarque pour cette édition que pour la précédente : elle double pour nous l'édition Bayard de la Collection Budé. Cependant, l'apparat critique en est un peu plus fourni, l'auteur ayant emprunté à l'édition Hartel quelques variantes négligées par Bayard. Quant à l'établissement du texte, ce n'est que tout à fait exceptionnellement que

la préférence est donnée aux leçons de Hatel, et dans la mesure seulement où elles se rapprochent davantage du texte des manuscrits.

Collection Paravia (Turin, Paravia).

I. — *Oratorum romanorum fragmenta*, collegit, recensuit, prolegomenis illustrauit H. Malcovati, 3 voll., 249, 214 et 219 pages. 20, 17 et 17 lires.

Bienvenu soit ce recueil qui renouvelle celui de H. Meyer, vieux de près d'un siècle, et mal remplacé par celui de Cortese en 1892. M. Malcovati avait déjà fait prévoir cette édition par des publications partielles des fragments antérieurs à Caton et de Caton lui-même dans une brochure peu répandue : *Annuario del liceo-ginnasio Ugo Foscolo in Pavia*, 1927 et 1929.

Bien des textes ont été dépouillés, interprétés, corrigés depuis les relevés de H. Meyer ; les trois volumes de M. Malcovati représentent la mise à jour la plus consciencieuse qu'on pouvait souhaiter. Aux relevés des fragments de chaque auteur correspondent des notices contenant les renseignements indispensables. Un Conspectus des éditions utilisées et des manuscrits sur lesquels elles se fondent figure à la page 135 du volume I.

Je ne présenterai à l'auteur que des critiques de forme, mais importantes à mon avis.

D'abord, pourquoi avoir adopté la répartition des auteurs en trois groupes, un par volume, qui ne correspond ni à la nature des choses, ni à une nécessité historique, ni même à la division en quatre périodes qui est établie dans les *Prolegomena* (p. 2-3)?

Ensuite, pourquoi avoir séparé les Notices des fragments auxquels elles ont trait? Pour des fragments groupés sous le n° 103 à la page 169 du volume I, il faut aller chercher la notice n° 103 à la page 55. Il y a là une dualité de classement qui complique inutilement la recherche, d'autant plus — autre critique — que le titre courant reste le même d'un bout à l'autre des trois volumes, au lieu de contenir l'indication des auteurs successifs.

Enfin, il est bien dommage que l'auteur n'ait pas employé une disposition spéciale, artifices typographiques, distinction de romain et d'italique, pour permettre de reconnaître du premier coup d'œil ce qui est texte original et ce qui n'est que « testimonia ». Il y a encore ici une confusion qui rend difficile non pas sans doute l'utilisation scientifique, mais la consultation pratique du recueil.

J. Marouzeau.

II. — *Tertulliani De cultu feminarum libri duo*, rec. J. Marra : 1930, 47 pages, 9 lires.

Le *De cultu feminarum* est un des plus curieux traités de Tertullien,

avant son adhésion au montanisme. L'inexorable polémiste y exécute une charge à fond de train contre les raffinements de la toilette féminine. Il y distingue deux aspects : d'abord le *cultus* (c'est-à-dire les ornements d'or et d'argent, les perles, les riches vêtements, etc.), puis l'*ornatus* (qui consiste essentiellement dans les soins de la chevelure et du corps). L'opuscule, quoique assez court, comprend deux livres. Le premier livre sent quelque peu l'argumentation de l'école : Tertullien y conteste formellement la supériorité de l'or et de l'argent sur les autres métaux ; il rappelle aux coquettes qu'une huître est toujours une huître et que si, d'aventure, une excroissance y pousse, l'appelât-on perle, il n'y a pas de quoi tant s'émerveiller, etc. Le second livre observe un ton plus sérieux, plus intime. Tertullien invite les femmes, qu'il appelle *conservae et sorores meae*, à réfléchir que la condition essentielle du salut, c'est pour elles la chasteté ; qu'elles n'ont pas le droit d'être pour autrui une occasion de scandale, en avivant systématiquement leurs charmes (*decorem, quem naturaliter invitatorem libidinis scimus*). Il doit leur suffire de plaire à leurs maris : *uxor nulla deformis est marito suo*, affirme-t-il avec une assurance pleine d'optimisme. De la propreté, certes, il en faut : mais point de fard aux joues et sous les yeux ; point de teintures, qui brûlent les cheveux et altèrent la sincérité de l'œuvre divine ; point de chevelures aux artifices compliqués ; point de recherches excessives dans les ajustements de la parure. Au surplus, observe Tertullien, ce sont là des conseils dont les hommes eux-mêmes pourront quelquefois faire leur profit, car combien parmi eux interrogent anxieusement leur miroir !

Il faut citer la conclusion : « Montrez-vous parées de cosmétiques et d'ornements tirés des prophètes et des apôtres. Empruntez à la simplicité votre blanc, à la pudeur votre rouge ; peignez vos yeux de réserve et vos lèvres de silence ; accrochez à vos oreilles les paroles de Dieu, assujettissez à votre cou le joug du Christ..., habillez-vous de la soie de la probité, du lin de la sainteté, de la pourpre de la pudicité, et, parées de la sorte, vous aurez Dieu pour amant ! »

Ce traité n'a pas encore trouvé place dans le *Corpus* de Vienne. M. Joseph Marra vient d'en donner une utile édition dans le *Corpus Paravianum*. Il a pris comme base de son texte le fameux *Agobardinus* (aujourd'hui *Parisinus* nº 1622, s. IX), souvent gâté, mais sans retouches maladroites ; il a consulté personnellement les trois manuscrits du xvᵉ siècle, jusqu'ici peu étudiés, qui sont à Florence, et il a tenu compte aussi des éditions de Beatus Rhenanus, de Gagny, de Ghelen, de Pamèle, de Rigaut et d'Œhler. Il hasarde un petit nombre de corrections, dont certaines lui ont été suggérées par M. Castiglioni, le directeur de la Collection. Les *indices*, assez copieux (p. 36-47), fournissent de bons éléments pour l'interprétation du latin si difficile de Tertullien.

L'introduction, en latin, n'est pas satisfaisante de tout point. M. Marra prend encore Perpétue, Félicité et Saturus pour des martyrs montanistes, alors que rien dans les passages de leur *Passio* qui leur sont explicitement attribués ne décèle l'état d'esprit montaniste (il en va différemment du rédacteur même de la *Passio*, qui a des arrière-pensées « sectaires »). — Il ne connaît pas les ouvrages essentiels sur le montanisme et en cite au moins un qui est dénué de valeur (p. XXXIII, note). — Il ne s'est pas préoccupé non plus de retracer l'histoire du lieu commun sur les abus de la parure féminine. Tertullien est l'écho d'une longue tradition, qu'il s'approprie non sans habileté. Des dissertations comme celle de Rolland, *L'influence de Sénèque le père sur Sénèque le philosophe*, celle de R. Schütze, *Juvenalis ethicus*, celle de Carl Schneider, *Juvenal und Seneca*, lui eussent fourni les références essentielles.

Tel quel, ce petit livre est le bienvenu. Il mériterait d'être inscrit, une fois, au programme de la licence ou de l'agrégation. Il n'ennuierait pas les candidats (mérite appréciable) et par ses défauts mêmes il leur serait instructif.

P. DE LABRIOLLE.

III. — *Vellei Paterculi Ad M. Vinicium libri duo*, recensuit A. BOLAFFI : 1930.

Ce n'est pas toujours une commodité pour l'éditeur d'un texte ancien que de n'avoir affaire qu'à une source unique. A preuve les difficultés que l'on rencontre pour établir le texte de Velleius Paterculus. On sait que l'œuvre de cet historien a été découverte par Rhénanus en 1515 dans un manuscrit de Murbach (Alsace) ; Rhénanus publia d'après ce manuscrit, de lecture très difficile et qu'il dut constamment interpréter, l'édition princeps de Bâle, 1520. Le manuscrit est aujourd'hui disparu ; il ne nous reste plus, à côté de l'édition de Rhénanus (P), que les notes de Burer (B), secrétaire de Rhénanus, qui collationna le manuscrit avec l'édition de son maître, et une copie du manuscrit (A), aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de Bâle, qui est due à Amerbach, élève de Rhénanus. La confrontation de ces trois témoins d'une source unique laisse place à beaucoup d'incertitude. Aussi les éditeurs successifs de Velléius, depuis Gélénius jusqu'à Orelli, Kritz, Halm et Ellis, sans compter les nombreux philologues qui ont publié sur ce texte des articles critiques, ont-ils été amenés à multiplier les conjectures. M. Bolaffi a pris le judicieux parti de revenir dans toute la mesure du possible à la tradition. Par exemple, il estime à juste titre que, dans les passages où l'on trouve le même mot répété à peu de distance, il n'y a pas lieu à correction : on est en présence d'un trait particulier de la prose de Velléius, qui, de son propre aveu, écrivait vite. Certaines leçons transmises par Rhénanus ou Amerbach, ou par les deux ensemble, et maintenues par M. Bolaffi,

pourront paraître plus douteuses : II, 2, 3, *promulgatis agrariis legibus, omnibus statum concupiscentibus*, « statum » étant expliqué comme signifiant « certiorem statum » ; 30, 4, *tribuniciam potestatem... cuius Sulla imaginem in iure reliquerat*, « in iure » devant être entendu comme « in lege » (?).

Quelle que soit sa fidélité de principe à la tradition, M. Bolaffi ne s'est pas interdit certaines conjectures personnelles, dictées soit par la paléographie, soit par les habitudes de style de l'auteur, soit par les clausules métriques. Beaucoup sont acceptables ; nous n'en voyons guère qui s'imposent. Par contre, il ne semble pas qu'on puisse admettre, 109, 1, *Corpus suum custodia < tu >tum* : non que la correction ne soit, paléographiquement, très légitime, mais parce qu'elle aboutit à une phrase incorrecte. Mais il faut faire à M. Bolaffi un mérite d'avoir été, dans l'ensemble, sobre de conjectures. Nombreux sont les mots ou les passages qu'il marque prudemment d'une croix ; cette prudence est particulièrement justifiée quand il s'agit de chiffres, si souvent suspects dans le texte de Velléius.

Au total, la présente édition, fondée sur une collation personnelle du manuscrit de Bâle (A), parfaitement au courant des travaux antérieurs et inspirée d'une méthode critique pleine de sagesse, est appelée à rendre de réels services et à occuper un rang honorable dans l'ensemble des éditions de Velléius.

L.-A. Constans.

IV. — *Q. Orazio Flacco, Il libro degli epodi*, col commento di C. Giarratano : 1930, xiv + 131 pages.

Ce commentaire des Épodes donne un état de la question fort satisfaisant. La littérature qui concerne ce recueil est assez abondante. M. Giarratano n'en a retenu que le plus significatif. On regrettera peut-être qu'il ait cru bon de partager par endroits sa matière entre la notice précédant l'épode et l'introduction générale de l'ouvrage ; il en résulte quelque embarras pour le lecteur, surtout en l'absence de renvois paginés. Son texte est prudemment établi et appuyé de préférence sur les opinions moyennes ; beaucoup de conjectures restent reléguées dans l'apparat ; c'est un texte « conservateur ». Les notices précédant les épodes résument pour chacune l'essentiel de ce qu'on en sait. Certaines sont fort intéressantes ; sur Canidia, M. Giarratano écarte l'idée d'un faux nom : Canidia, loin de se cacher comme les Lesbia, les Délia, etc..., sous un pseudonyme grec, porte un des gentilices les plus connus à Rome ; inutile donc de la transformer en une certaine Gratidia ; la métamorphose eût été un non-sens. A propos de Mévius, de l'épode 10, est relaté tout ce qui intéresse le personnage. Les faiblesses de ce travail se rencontrent dans le commentaire, trop souvent compris à la ma-

nière ancienne, comme une accumulation, à l'occasion du vocabulaire et de la syntaxe, de *similia* plus ou moins avérés ; à certains endroits, le procédé n'est pas dépourvu d'intérêt, par exemple sur *Ep.* 9, 12, dont l'auteur prend occasion pour donner un aperçu de la littérature concernant Cléopâtre ; encore aimerait-on à apprendre sur quel point s'affirme en cette matière l'originalité d'Horace ; mais sur 5, 15, les quinze ou vingt fiches alignées, au sujet des serpents des Euménides, restent sans effet suggestif ; ailleurs, sur 2, 31, on regrette de ne rencontrer qu'une indication terne et presque fautive : *hinc et hinc*, mis pour *hinc et illinc;* il est surprenant qu'après des études linguistiques qui deviennent chaque jour plus exactes, un commentateur puisse encore croire suffisant d'expliquer une tournure en prononçant qu'elle est mise pour une autre. C'est prêter une bien étrange mentalité à l'auteur. Pourquoi ne pas s'attacher à dégager ce qu'efface précisément une interprétation trop facile, les raisons qui ont fait préférer un emploi rare à celui qui est courant? Je ne propose cette critique qu'à regret : il serait tout à fait contraire à mes intentions qu'elle parût déconseiller la lecture de ces pages consciencieuses et sages, où se manifestent tant d'érudition et de goût.

A. Guillemin.

V. — *P. Terenzio Afro, Il punitor di se stesso*, traduzione di E. Cesareo : 1930, xvi + 119 pages.

Cette édition de l'*Heautontimorumenos* continue une série qui contient déjà l'Andrienne de A. Canilli et les Adelphes de L. Arata. Le système adopté reste le même : aucun appareil scientifique, une courte préface, une traduction modelée de près sur le texte et interprétée par l'indication de jeux de scène. Si l'on cherche la caractéristique de ce dernier volume paru, on la trouvera sans doute dans la sympathie de l'auteur pour son texte et dans son effort pour y mettre en évidence une note toute moderne. Le sujet y prêtait. Rien n'est plus éloigné de la conception que nous nous faisons habituellement de la rigueur antique que l'aventure de ce père qui se plaît à se torturer pour dédommager son fils absent d'une sévérité qui ne semble cependant pas exagérée. C'est cette note de pitié et de tendresse que souligne avec préférence la mimique indiquée par le traducteur. On peut regretter dans ce volume la négligence de la mise en pages : la traduction et le texte ne se font pas toujours vis-à-vis et des pages entières restent blanches, quand il eût été facile de donner un peu plus d'air au texte latin pour éviter des vides aussi choquants.

A. Guillemin.

Collection d'Oxford.

P. Terenti Afri Comoediae, recogn. R. Kauer & W. M. Lindsay, Oxford, Clarendon Press, 1926.

Il est bien tard pour signaler cette édition de Térence, qui a vu le jour depuis quatre ans. Aussi ne veux-je en parler aujourd'hui que pour exprimer à la fois un regret et un espoir.

Le regret, c'est que les collations de R. Kauer, qu'a pu utiliser M. Lindsay, n'aient pas été peut-être mises à profit comme on pouvait l'espérer. Sans doute, elles viennent compléter et corriger sur plus d'un point le vieil apparat critique d'Umpfenbach, qu'elles enrichissent des leçons de plusieurs manuscrits nouveaux. Mais, d'une part, la correction n'est apportée parfois que « ex silentio » si l'on peut dire, de sorte qu'on hésite à l'admettre comme certaine : par exemple au vers 222 de l'*Eunuque* la mention « mihi ω » suffit-elle à indiquer que la mention « me *DE* » d'Umpfenbach est inexacte? Au vers 250, l'acceptation pure et simple de « eis » indique-t-elle que c'est là la leçon des manuscrits, contrairement à ce que dit Umpfenbach? Au vers 780, « domum » est-il la leçon de tous les Calliopiens, comme l'indique M. Lindsay, ou *D* a-t-il « domi » comme l'indiquait Umpfenbach? Ensuite, le nouvel éditeur ne fait-il pas preuve parfois d'une foi un peu complaisante en ses manuscrits nouveaux? Suffit-il, à *Eun.* 192, que le manuscrit *p* donne « istoc » pour nous faire admettre cette leçon contre le « isto » de tous les autres manuscrits?

M. Lindsay, plus familier que personne avec les commentateurs anciens, a rectifié sur de nombreux points, à l'aide de l'édition Wessner, l'apparat d'Umpfenbach en ce qui concerne les leçons conservées par Donat. Les indications fournies ne sont pas toujours aussi explicites qu'on voudrait : à *Eun.* 152 la mention « mihi *etiam Don.* (*sine* nil?) » ne fait pas comprendre que Donat a « nihil » dans son texte et « mihi » dans son commentaire ; à 288, *placeat*, dont il est fait état, est dans une phrase explicative de Donat, et non dans le texte cité par lui. De plus, l'éditeur ne mentionne pas les différences, souvent très importantes, que présentent entre eux les manuscrits de Donat lui-même : à *Eun.* 267 la leçon singulière, adoptée sans explication, *Thaini*', n'est fondée que sur un rapprochement de *Thais V*, *Thanus T*, *Thaimis C*, *Thaiinis B*.

Enfin, l'introduction ne nous permet pas d'apprécier la valeur de l'apport fourni par les manuscrits nouvellement collationnés. Un sondage rapide, pour lequel j'ai été efficacement aidé par un jeune philologue, le P. Paul Henri, confirme que *L* et *p* se groupent approximativement avec *DG*, et *νηε* avec *PC*, comme l'indique le conspectus de la

préface, mais on voudrait dans chaque famille voir établies de façon plus précise les relations des manuscrits entre eux. Les recherches amorcées par le P. Paul Henri montrent qu'on peut arriver dans cet ordre d'idées à quelques approximations utiles.

Je sais bien que M. Lindsay a, lui aussi, comme tant d'autres, été gêné par le cadre de sa Collection ; il a dû accepter des limitations et des restrictions (cf. l'aveu de début de sa Préface) ; son édition ne saurait être considérée comme complète sans l'article important qu'il a publié dans le *Classical Quarterly*, vol. XIX. Et c'est ici que je formulerais un souhait pressant ; l'auteur nous avertit lui-même dans sa Préface qu'il réserve pour une autre édition les ressources dont il dispose. Puisse-t-il ne pas nous faire attendre trop longtemps cette mise au point définitive[1] ! Personne ne l'espère avec plus d'impatience que moi-même, qui aurai grand besoin de ce concours pour l'édition Budé dont je me suis chargé.

J. Marouzeau.

Collection Teubner.

I. — *Plautus*, éd. J. Brix, I : *Trinummus*, 5e Aufl. von M. Niemeyer ; II : *Captiui*, 7e Aufl. von O. Köhler ; III : *Menaechmi*, 6e Aufl. von F. Conrad. Leipzig, Teubner, 1925, 1930 & 1929. 2,40, 3,60 & 3,20 mark.

La maison d'édition Teubner ne renonce pas à assurer la survie de la vieille édition de J. Brix à l'usage des classes. L'édition originale remonte à 1864 ; tout le progrès des études plautiniennes date d'après cette époque ; c'est dire combien le cadre de l'édition avait besoin d'être élastique pour se prêter aux arrangements et enrichissements indispensables.

En ce qui concerne le *Trinummus*, il est regrettable que le dernier éditeur, M. Niemeyer, se soit résigné à reproduire purement et simplement, par procédé anastatique, son édition de 1907 ; c'était s'interdire le fruit de vingt années de travail fructueux accompli sur le texte de Plaute.

Pour me limiter à quelques sondages, est-il possible d'omettre au vers 1 que Nonius au lieu de *fungaris* atteste la forme d'actif *fungas* (la note de l'appendice critique, p. 140, est par erreur attribuée à *uti*)? — est-il permis aux vers 207 et suiv. de s'extasier (cf. la note) sur la gradation savante observée dans un passage où l'on a complètement remanié l'ordre des vers traditionnels? — suffit-il au vers 856 du témoignage du manuscrit *B* pour nous faire admettre l'archaïsme *nogas* (qui

1. Nous attendons en même temps l'édition posthume de L. Havet, mise au point par Mlle A. Freté et M. L. Nougaret.

du reste dans la note au vers 396 est rattaché bien imprudemment à *naucus*), tandis qu'ailleurs une forme banale est substituée sans explication à une forme « difficilior » bien attestée (vers 857, *hoc facit* préféré à *hac facit*)? etc., etc.

Le texte et le commentaire des *Captifs* ont été revus en 1930 par O. Koehler, qui a mis à profit les travaux récents et les éditions spéciales, celles de J. P. Waltzing, de W. M. Lindsay, et aussi l'appoint fourni à la critique plautinienne par l'édition importante du *Rudens* donnée par F. Marx en 1928. Le nouvel éditeur a eu le scrupule, dit-il dans son Avant-propos, de mettre à jour comme elle le mérite l'édition-type de J. Brix. Comment y a-t-il réussi? C'est ce que je me promets d'examiner prochainement à l'occasion de deux éditions nouvelles que nous attendons, celle de L. Havet, qui va être publiée par les soins de Mlle A. Freté, et celle de M. A. Ernout, qui doit voir le jour dans la Collection Budé.

II. — *Hrotsvithae Opera*, denuo edidit K. Strecker : 1930, xii & 278 pages. 6,80 mark.

M. Strecker, infatigable éditeur de textes latins du Moyen Age, qui nous a donné une très utile *Einführung in das Mittellatein*, traduite — mais non publiée — en français, qui ne perd pas une occasion de montrer le profit que l'enseignement supérieur pourrait tirer des études du latin médiéval, qui, récemment encore, s'appliquait à signaler aux amateurs les ouvrages d'initiation (*Verhandl. der Versamml. deutscher Philologen*, LVI, 1927, p. 110 et suiv.), vient de publier une deuxième édition des œuvres de Hrotsvit, poétesse du xe siècle.

La première édition, de 1906, demandait à être remplacée, depuis surtout qu'un manuscrit nouveau a été découvert pour l'œuvre dramatique de la poétesse.

M. Strecker a profité de cette réédition pour abandonner une pratique fâcheuse qu'il avait suivie dans l'édition de 1906 : à l'orthographe classique il a substitué l'orthographe fournie par les manuscrits du Moyen Age, ou du moins par le manuscrit considéré comme le meilleur.

En second lieu, dans sa première édition il avait multiplié les transpositions destinées à rétablir les rimes et assonances qu'il supposait recherchées sans exception par l'auteur, et parfois détruites par un copiste. Dans cette seconde édition, impressionné par l'accord des copistes, il a renoncé à ces transpositions systématiques, quitte à rendre ainsi plus obscure la versification de l'auteur.

Versification est trop dire ; on sait que Hrotsvit dans ses comédies, comme aussi dans la Préface de ses poèmes, pratique un système de « cola » assonants : « hunc libell*um*, paruo ullius decoris cultu ornat*um*,

sed non parua diligentia inlaborat*um*, omnium sapientium benignitati offero expurgand*um*, eorum dumtaxat qui erranti non delectantur derogar*e*, sed magis errata corrigere. » Il y a là un procédé qui est la systématisation d'une tendance notable dès le latin classique, et dont j'ai eu l'occasion de dire un mot à propos de la Vie de Fulgence par Ferrand (cf. cette *Revue*, t. VIII, p. 120 et suiv.).

On sait que les comédies de Hrotsvit prétendent être térentiennes (cf. la Préface, p. 113 de cette édition) ; sur ce point, propre à intéresser les historiens de la littérature, il faut signaler une étude récente dont je ne trouve pas mention dans la Préface de M. Strecker : C. C. Coulter, *The « Terentiam comedies of a tenth-century nun »* (*Classical Journal*, XXIV, 1929, p. 515-530).

J. Marouzeau.

Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age.

Richer. Histoire de France, éditée et traduite par R. Latouche, t. I ; Paris, Champion, 1930, 303 pages. 25 francs.

La collection dirigée par M. L. Halphen, que j'ai déjà présentée ici (cf. cette *Revue*, t. I, p. 57), en est à son douzième volume ; un des prochains volumes annoncés sera consacré à la *Chronique* de Frédégaire.

Le Richer, auteur de l'Histoire dont ce volume contient la première partie, ne nous est connu que par son œuvre, et son œuvre ne nous est conservée que par un manuscrit unique ; c'est dire que l'Introduction, si elle n'était consacrée qu'à nous le présenter, risquait d'être réduite à peu de chose. Elle l'est, en effet, et se borne à quelques indications sur la valeur du témoignage de Richer, sa méthode de travail et l'intérêt de son œuvre. Le texte est accompagné d'une traduction soigneusement faite. Et cette sobriété est dans la tradition de cette collection de textes.

C'est peut-être assez pour l'historien qui demande avant tout un texte bien établi (celui de Richer ne l'était-il pas par l'édition des *Scriptores rerum Germanicarum*, pour laquelle G. Waitz avait recollationné le manuscrit de Bamberg?) ; c'est peut-être trop peu pour le lecteur curieux des alentours, qui eût aimé une présentation du genre, de l'époque, du milieu, des questions connexes ; c'est peu aussi pour le latiniste qu'on met en présence de ce texte du xe siècle curieusement rattaché à la tradition sallustienne sans lui dire quelle place tient notre auteur dans l'histoire du latin médiéval.

Il est impossible de ne pas signaler l'intérêt de ce texte au double point de vue de la rédaction et de la tradition manuscrite.

Nous sommes en présence, semble-t-il, du manuscrit rédigé par l'auteur lui-même, donc par un homme qui n'est pas un copiste professionnel et qui écrit un texte sans modèle, sans tradition. Ce sont des condi-

tions exceptionnellement favorables et qui peuvent nous éclairer par comparaison sur la méthode des copistes contemporains (fin du xe siècle), auxquels nous devons tant de manuscrits de nos classiques.

En second lieu, l'auteur a corrigé abondamment dans le détail sa propre rédaction ; nous sommes donc comme invités à sa table de travail, mis en mesure de surprendre sa méthode d'écrivain, ses procédés, ses scrupules, à apprécier son sens de la langue et du style. Voici un *cum* corrigé en *postquam* pour éviter la répétition avec un *cum* qui suit (I, 63) ; un singulier *surreptione* corrigé en un pluriel *surreptionibus*, sans doute pour l'harmonie avec un pluriel qui précède (*ibid.*) ; *anceps* corrigé en *fallens* et *fallens* en *anceps* (I, 35), sans doute pour réaliser un homéotéleute avec les membres précédents ; *utiliter* remplacé par un *uehementer* plus expressif (II, 27) ; *calamitatem* (I, 15) corrigé en *labem* (pourquoi?) ; *uiolentiam* (II, 76) en *uim* (pourquoi?). Il y a là un élément de recherche propre à piquer la curiosité de ceux qu'intéressent l'histoire et l'esthétique du latin médiéval.

J. Marouzeau.

Divers.

C. Suetoni Tranquilli Vita Tiberi, c. XXIV-XL, neu kommentiert door J. R. Rietra : Amsterdam, H.-J. Paris, 1928, 68 pages in-4°.

Comme toutes ses autres biographies, la Vie de Tibère de Suétone est écrite selon un plan dont les lignes essentielles se laissent facilement reconnaître. Les vingt-trois premiers chapitres sont consacrés à l'origine du prince et à la période de sa vie qui s'achève au moment de la mort d'Auguste ; une seconde partie, comprenant les chapitres XXIV à XL, traite des événements de son règne jusqu'à la retraite à Capri ; enfin, une dernière division nous fait connaître, avec les détails de son séjour dans l'île, un grand nombre d'anecdotes, pour la plupart servant à illustrer des traits de la soi-disant psychologie du personnage.

C'est évidemment à la partie centrale de la biographie que doivent aller tout d'abord et notre intérêt et notre diligence. Et l'on ne peut qu'applaudir à la décision de M. Rietra, qui l'a choisie pour l'enrichir de son précieux commentaire ; d'autant plus d'ailleurs que, dans les quelques lignes qui lui servent d'introduction, il nous laisse espérer la publication prochaine de la suite de son travail.

Historien plutôt que philologue (malgré les quelques annotations grammaticales égarées parmi les autres), l'auteur entend consacrer son intérêt aux faits historiques surtout (le texte suivi est celui de l'édition Ihm). Mot par mot, les dires du biographe sont soumis à l'épreuve d'une critique avertie, à laquelle nul moyen d'investigation — littéraire, épi-

graphique ou numismatique — n'est étranger. Excellente méthode, d'une objectivité parfaite, dont les résultats, dépouillés de tout artifice de style, constituent néanmoins un éloquent plaidoyer à la gloire du Solitaire, si injustement traité par les historiens, de Tacite à M. Dessau.

J'ai déjà dit combien l'information de M. Rietra est étendue, combien son savoir est sûr et varié. L'ouvrage s'en ressent à tel point que, pour les chapitres dont il traite, le commentaire est sans doute le plus riche et le plus complet que l'on puisse souhaiter. A peine si une lecture très attentive pourrait relever çà et là une affirmation discutable ou quelque légère omission.

Je trouve, par exemple, p. 11, col. 2, sous les mots : *verum liberatus metu civilem... egit*, ces observations : *Die ersten Jahre der Regierung wurden im Altertum gelobt von Seneca... Diese erste Periode dauerte so lange als Germanicus und Drusus lebten.* A l'appui de cette dernière assertion, M. Rietra cite Tacite, *Ann.*, VI, 51, 5. Ce n'est pourtant pas d'hier qu'on a appris à se méfier de la tendance à diviser par périodes les règnes des princes de la maison julio-claudienne, commune à toute l'historiographie de l'époque, et que Ranke encore soulignait à propos de la formule : *hactenus quasi de principe, reliqua ut de monstro narranda sunt*, dans la vie de Caligula de Suétone (22). Cette tendance, due apparemment à la contradiction des traditions à l'égard des premiers Césars au moment où Suétone et Tacite se mettaient à écrire, a été portée jusqu'à l'absurde par ce dernier, dans le schéma psychologique qui clôt le sixième livre des *Annales*. Y croire encore, après les faits mis en lumière par MM. Lang et Carcopino sur les dernières années de Tibère, ce serait, je pense, pour le moins imprudent. Et il est significatif de voir un grand admirateur de Tacite, comme M. Marchesi (*Tacito*, Messina-Roma, 1924, p. 219), faire raison de ce qu'il y a d'excessif dans son jugement : ... *lo stesso giudizio finale, con cui Tacito riprende e riassume la figura di Tiberio, mostra la debolezza della sua costruzione psicologica.* Et plus loin (p. 220) : ... *È questa una gradazione assurda nella vita di un medessimo uomo. Tacito spezza con le sue mani la unità psicologica di quel principe che vuol presentare completa al principio della sua narrazione.*

A la page 16, col. 1, parlant des cités de l'Asie qui avaient donné le nom de Tibère à un mois de leur calendrier, M. Rietra oublie Aphrodisias. Pourtant, à la date où il écrivait son commentaire, la lecture que Boeckh avait donnée d'une inscription de cette ville (*C. I. G.*, 2817, l. 34), attestant l'existence du mois Τιβέριος, était encore communément admise (cf. Beurlier, *Le culte impérial...*, p. 160 et note 12) ; depuis, M. Louis Robert l'a révoquée en doute dans une de ses récentes *Études d'épigraphie grecque* (*Revue de Philologie*, 1930, p. 25 et suiv.).

Sur les procès de lèse-majesté sous Tibère (p. 21, col. 2), on a mieux que le travail de Dürr : le remarquable mémoire que leur a consacré

M. Ciaceri dans ses *Processi politici e relazioni internazionali* (*Ricerche sulla storia et sul diritto romano...*, II). Roma, Nardecchia, 1918.

A la page 57, col. 2, sous le texte : ... *ne per eos quidem nisi cunctanter et necessario...*, M. Rietra note : *Von einem Zögern des Tiberius, die Aufstände niederzuwerfen, lesen wir bei Tacitus Nichts...* La vérité est que, relatant les détails du soulèvement gaulois de l'an 21, à deux reprises, Tacite se montre catégorique dans une accusation injuste (*Ann.*, III, 41 : *Consultus super eo Tiberius aspernatus est indicium aluitque dubitatione bellum.* III, 44 : ... *increpabantque Tiberium, quod in tanto rerum motu libellis accusatorum insumeret operam ;* cf. encore ce qu'il dit à propos de l'insurrection des Frises, IV, 74 : ... *dissimulante Tiberio damna, ne cui bellum permitteret.*

A cette occasion, j'aurais aimé voir citée, sinon discutée, l'hypothèse de Steyert sur un désarmement de la Gaule au cours des années qui ont précédé la révolte, hypothèse reprise et développée depuis par M. Salomon Reinach. L'événement, qui a inspiré à l'historien de Lyon des accents presque élégiaques (« Que de larmes de honte et de rage furent versées ce jour-là sur cette vieille terre belliqueuse des Gaules ! » — *Nouv. Hist. de Lyon...* Lyon, 1895, vol. I, p. 180), pourrait se déduire d'une phrase de Strabon dans la description de la Gaule (*Géogr.*, IV, 1, 2 : ...νῦν ἀναγκάζονται γεωργεῖν, καταθέμενοι τὰ ὅπλα). En 1908, mettant cette phrase en rapport avec la surprenante pénurie d'armes dont les rebelles avaient eu à souffrir (Tac., *Ann.*, III, 43), M. Salomon Reinach a tenté d'interpréter en ce sens les reliefs de l'autel des *nautae* parisiens, découvert à l'Hôtel-Dieu, reliefs dans lesquels, après une longue et ingénieuse analyse, il arrive à voir « le désarmement du Mars gaulois par des Génies, en présence du grand Mercure gaulois tricéphale ». En d'autres termes, la représentation loyaliste d'un épisode du désarmement ordonné par Tibère. De toute façon, « un motif qui ne pouvait être figuré sur un monument officiel qu'à la suite d'une pacification et pour la commémorer » (*Mercure tricéphale : Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 184).

D. M. Pippidi.

J. F. Mountford et J. T. Schultz, *Index rerum et nominum in scholiis Seruii et Aelii Donati tractatorum* : New-York (Cornell Studies in class. philology, vol. XXIII), 1930, 205 pages.

Les auteurs de cet ouvrage, annoncé dans cette *Revue*, t. VIII, p. 290, ont rendu un grand service à tous ceux qui désirent savoir si Servius sur Virgile, Donat sur Virgile et sur Térence ont fourni quelque renseignement touchant tel personnage, tel détail d'histoire ou d'archéologie, tel fait de langue ou de grammaire. Les historiens et les philologues possèdent maintenant, grâce à eux, un excellent instrument de recherche. En outre, comme l'a indiqué M. Mountford lui-même, l'éta-

blissement de cet Index constitue le travail préparatoire indispensable à une tâche difficile, celle de faire dans les commentaires transmis la part des scolies authentiques. Les éditions qui ont été prises pour base sont celles de G. Thilo pour Servius, de Wessner pour Donat. Les noms propres et les noms communs ne sont pas séparés, et c'est un exemple à recommander à tous les auteurs de tables, car le système de l'index unique présente plus d'avantages que celui des index multiples. L'ouvrage est dédié à la mémoire de l'un des auteurs, J. T. Schultz, mort à vingt-quatre ans.

L.-A. CONSTANS.

ÉTUDES DE LANGUE ET DE GRAMMAIRE

A. BLINKENBERG, *L'ordre des mots en français moderne.* Première partie : Det Kgl. Danske Videnskab. Selskab. Histor.-filolog. Meddelelser, XVII, 1, Copenhague, Höst, 1928, 247 pages in-8°.

M. Blinkenberg nous a fait parvenir cette étude, sachant l'attention qui a été donnée souvent dans cette *Revue* aux questions d'ordre des mots, et je crois bon de la signaler, bien qu'elle se rapporte exclusivement au français, parce que les principes posés sont de ceux qui peuvent s'appliquer à toute langue indistinctement et dont l'examen s'est imposé à moi personnellement à propos du latin.

Ce sont donc seulement les principes que je mentionnerai ici.

Celui auquel M. Blinkenberg tient le plus est celui de la distinction d'un ordre psychologique et d'un ordre grammatical. Je ne suis pas très sûr que cette distinction rende de réels services. En tout cas, elle est souvent viciée par la difficulté de l'analyse. Sur l'ordre grammatical, il n'est pas difficile de s'entendre, encore que dans une phrase simple du type « c'est moi » il soit peut-être malaisé de distinguer grammaticalement les éléments[1]. Quant à l'ordre psychologique, le danger qu'il y a à l'invoquer tient à ce que pour certains il représente l'ordre dans lequel se présentent les notions dans notre esprit, pour d'autres l'ordre déterminé par des facteurs psychologiques, tels que surprise, émotion, attention, etc. C'est en ce sens que d'ordinaire M. Blinkenberg le considère et le commente. Autant dire alors qu'on le regarde comme un principe d'exception à l'ordre grammatical, et alors, au lieu de mettre l'un et l'autre en parallèle, peut-être y aurait-il avantage à grouper le facteur (non pas l'ordre) psychologique avec d'autres facteurs, tels que : recherche du rythme, de l'euphonie, de l'harmonie, de l'originalité, de l'exception, etc.

1. Je serais porté pour mon compte à analyser : c'est (groupe fixé ayant la valeur d'un introducteur inanalysable) — moi (complément de l'introducteur).

Il y a là, selon moi, une légère correction à apporter au tableau des possibilités des p. 29-30, résumant les rapports qui peuvent exister entre l'ordre grammatical et l'ordre logique :

1 : concordance des deux ordres ; cas le plus général (?) ;

2 : opposition des deux ordres, aboutissant à la victoire de l'ordre grammatical ;

3 : opposition des deux ordres, aboutissant à la victoire de l'ordre psychologique (?) ;

4 : absence de la notion d'ordre psychologique, les membres principaux de l'énoncé étant ou bien également connus, ou bien également nouveaux ;

5 : absence de la notion d'ordre grammatical (cas de la phrase disloquée ou inorganique).

J'aimerais mieux pour mon compte, sans faire état aussi rigoureusement d'un développement chronologique de la pensée, partir du principe énoncé p. 30 : « Dans un ordre donné, il faut voir en même temps la réalisation d'une pensée (ne dépendant pas nécessairement, ajouterais-je, de son développement dans le temps) et le fonctionnement d'une mécanique, collaboration ou opposition d'un choix conscient et d'un automatisme. » Et l'on trouverait dans ce principe de quoi expliquer tous les aspects de la phrase, que M. Blinkenberg définit assez rigoureusement « l'expression d'un sens relativement complet par le moyen de mots qui, se déterminant mutuellement, forment entre eux des groupes plus ou moins intimement liés » (p. 33). Le travail préalable essentiel consisterait à déterminer l'étendue, la nature et le degré de cohésion de ces groupes, et l'étude proprement dite aurait pour but de distinguer, puis d'expliquer l'ordre des termes constitutifs du groupe.

Ici je ferais encore une restriction : M. Blinkenberg considère à mon avis des groupes trop étendus, qu'il y aurait avantage à subdiviser parfois en groupes plus restreints et plus cohérents ; mais c'est là affaire de nuance et de dosage.

Dans l'intérieur des groupes, il sera presque toujours possible d'opposer à un ordre habituel (à la bonne heure ! habituel, mais pas nécessairement grammatical !) un ordre occasionnel, qu'on peut expliquer par différentes raisons générales de nature psychologique (à la bonne heure ! facteurs psychologiques, mais non pas ordre psychologique).

Ces raisons générales sont fort justement énumérées p. 33-34 : rattachement à une notion antérieure ; déséquilibre résultant d'un état affectif ; désorganisation d'un groupe et constitution d'un groupe nouveau par un contact extérieur ou un rapport sémantique, arrangement conscient pour les besoins de la clarté, de l'harmonie, du rythme, pour éviter la monotonie, pour réaliser une mise en relief...

Tels sont les principes les plus importants qui trouveront leur application au cours de deux volumes, dont M. Blinkenberg ne nous donne aujourd'hui que le premier ; qui ne voit qu'ils valent pour l'étude de toute langue et qu'il n'était pas inutile de les rappeler ici pour une application éventuelle au latin[1]?

J. Marouzeau.

E. Zellmer, *Die Wörter auf -ura. Ein Beitrag zur lateinischen Wortbildung und Wortgeschichte* : Gotha, Schmidt & Thelow, 1930, 63 pages.

M. Zellmer s'est attaqué dans cette monographie à une des formations les plus curieuses du latin, qui a servi d'une part à fournir un tout petit nombre de mots anciens très usuels : *cultura*, *natura*, *figura*... ; d'autre part un très grand nombre de mots récents relativement rares. Visiblement, les mots de ce type ont eu peine à pénétrer dans la langue commune, à plus forte raison dans la langue littéraire ; ils portent une tare. Est-ce, comme M. Zellmer semble le penser (cf. p. 3), comme l'avaient déjà pensé Th. Cooper (*Wordformation in the roman sermo plebeius*), G. N. Olcott (*Studies in the wordformation of the latin*), que M. Zellmer, je crois, ne cite pas[2], la faute de leur caractère vulgaire? Je ne le crois pas. Les mots en *-ura* désignent souvent des notions ou des objets qui ont trait à la vie courante, vie des petites gens, des paysans, des corps de métier : *coctura*, *tonsura*, *salsura*, *fetura*, etc., etc. Mais on ne peut pas, sans plus, appeler vulgaire le mot qui désigne un objet vulgaire. Le caractère évident, constant, des mots en *-ura* est d'être techniques, mais appartenant aussi bien aux techniques dites nobles : *polluctura* (langue du rituel), *pictura* (langue des artistes), etc., qu'aux techniques d'artisans manuels. Font exception à la règle quelques mots très usuels, mais qui visiblement ont la même origine savante : *natura* = qualités natives, *statura* = allure, termes de la langue des éleveurs.

Dans la répartition qu'observe M. Zellmer suivant les auteurs, il apparaît que les mots en *-ura* sont rares précisément chez Pétrone (p. 15-16), qui est le plus riche en échantillons de langue vulgaire. Les langues romanes ont hérité de nombreux mots en *-ura*, non pas parce qu'ils sont vulgaires, mais parce qu'ils sont du vocabulaire des métiers.

Enfin, un dernier signe du caractère technique, artificiel de ces mots est la facilité avec laquelle on en crée suivant les besoins : Plaute fabrique *cubitura* pour le mettre en parallèle avec *cursura* (*Cist.* 379), *insultura* et

1. Au moment de mettre sous presse, je reçois un ouvrage qu'il y aurait eu intérêt à examiner en même temps que celui-ci : F. Boillot, *Psychologie de la construction dans la phrase française moderne*, Paris, Les Presses Universitaires, 1930. J'en parlerai dans un prochain Bulletin.

2. Il n'a pas utilisé non plus, me semble-t-il, les indications que j'ai données sur ce sujet dans les *Mémoires de la Societé de linguistique*, t. XVIII, p. 159 et suiv.

desultura pour faire un jeu de mots avec *insuliamus* et *sali* (*Mil.* 270), *fictura* pour jouer sur *fingit* et *fictor* (*Trin.* 367), etc., et dans les listes de M. Zellmer figurent un nombre considérable d'hapax.

Les faits de ce genre apparaîtraient avec plus de netteté dans l'étude de M. Zellmer s'il avait plus souvent (il le fait quelquefois) tenu compte pour les mots cités du contexte et du ton du passage. Tel quel, son travail peut fournir un excellent point de départ à une étude sémantique et stylistique qui serait pleine d'enseignements.

J. Marouzeau.

H. Thomsen, *Pleonasmus bei Plautus und Terentius*, I : *Ausgewählte zeitliche (und verwandte) Begriffe* : Dissert. Uppsala, Almqvist, 1930, 206 pages.

Ces 206 pages compactes sont consacrées non pas au pléonasme, ni au pléonasme chez Plaute et Térence, mais chez ces deux auteurs aux exemples de pléonasme qui se rapportent à des notions temporelles ! Et encore l'auteur s'excuse de n'avoir pas tout dit (p. xxii de l'Avant-propos) ! Et je serais porté à lui donner raison sur ce point.

Par exemple, est-il admissible que dans une conclusion à de si longues recherches l'auteur déclare s'abstenir de présenter des vues générales (p. 193)? Cette conclusion, qui d'ailleurs s'intitule « Nachwort » et tient en une page, se borne à noter que l'une des caractéristiques du pléonasme est de représenter une forme intensive de l'énoncé. Idée juste, insuffisamment mise en valeur, surtout insuffisamment analysée. Il en fallait à mon avis présenter les deux aspects : d'une part recherche de l'expression intensive par la réduplication ; d'autre part paresse de l'esprit, qui sans cesse reste en deçà du sens exprimé ; enfin tendance à ne pas considérer comme synonymes deux énoncés de forme sensiblement différente.

Cette dernière idée était sans doute la plus intéressante à développer : il est rare que le pléonasme soit réel, c'est-à-dire senti comme tel ; le sentiment d'une redite se rencontre presque exclusivement dans les cas où la redite est expresse : fr. pas *joli joli* ! ital. *piano piano*... Mais dès qu'il y a différenciation dans la forme l'esprit incline à concevoir une différence de sens, différence de nuance, d'intensité, de qualité, de fonction : dans *et puis ensuite*, *car en effet*, nous sentons *et puis*, *car* comme des conjonctions, *ensuite*, *en effet* comme des adverbes ; dans *prévoir à l'avance*, *prévoir* est déchu au sens de *se représenter ;* dans *uetus* et *antiquus*, nous mettons deux nuances, de même dans *olim* et *quondam*... Souvent la différence n'est pas analysable, mais elle n'est pas moins perçue, du fait que nous sentons invinciblement une correspondance entre le signifié et la forme du signifiant.

Je regrette aussi de ne pas trouver en manière d'introduction une justification du sujet choisi, établissant la qualité propre des notions temporelles et les raisons de la tendance que nous avons à les exprimer avec précision ou avec intensité.

L'examen de ces idées et d'autres semblables aurait pu élargir le champ d'études qu'a exploré si méticuleusement M. Thomsen. Il s'est borné à classer et à interpréter un par un ses exemples ; c'est donc dans le détail qu'on trouvera à glaner. On sera tenté de laisser en dehors de la catégorie du pléonasme maints exemples discutables, comme ceux du type *interea dum*, *cum maxime... tum maxime*, etc. ; mais on trouvera dans les nombreux commentaires de quoi enrichir et approfondir l'explication des textes par l'appel à la psychologie des personnages et aux effets de style. En ce sens, et grâce surtout à deux index, des mots et des références, l'ouvrage constitue un appoint précieux au commentaire de Plaute et de Térence.

Par ailleurs, il est d'un type que j'ai souvent recommandé (cf. en particulier dans cette *Revue*, t. II, p. 160-161) : étude exhaustive d'un procédé de style et plus généralement d'une forme d'énoncé dans un ensemble de textes donné ; de telles monographies préparent très heureusement une théorie générale du style latin, qui ne pourra être fondée que sur un ensemble systématique de recherches limitées, complètes et méthodiques.

En ce qui concerne le pléonasme, il me semble qu'on pourra s'en tenir provisoirement à la définition que propose M. Thomsen, corrigeant heureusement celles de Blass-Debrunner et de Kühner-Stegmann (p. XVIII-XIX) : « emploi d'un élément d'énoncé (mot, morphème ou complexe) qui, représentant une notion exprimée à peu de distance, n'est pas utile à l'intelligence du sens ni pour l'auteur ni pour le destinataire de l'énoncé. »

J. MAROUZEAU.

Ephraim CROSS, *Syncope and kindred phenomena in latin inscriptions from the parts of the roman world where romance speech developed* : Public. of the Institute of french studies, New-York, 1930, 104 pages.

M. Ephraim Cross, qui s'est fait connaître tant par ses travaux personnels que par l'intérêt actif qu'il porte aux sociétés scientifiques des deux mondes, a réuni dans cet opuscule les éléments d'un des problèmes posés par son maître de l'Université Columbia, M. H. F. Muller, dans son ouvrage récent sur la chronologie du latin vulgaire (cf. cette *Revue*, t. VIII, p. 384). M. Muller pose en ces termes la question (p. 87) : « Une étude comparative de la syncope du latin vulgaire dans les différentes régions est très souhaitable, mais je me risque à prédire qu'elle ne montrera absolument aucune différence locale ; la différence de traitement

est postérieure à la période latine. Les inscriptions montrent très clairement que toutes les régions, y compris l'Italie, dont la langue littéraire sera caractérisée plus tard par un degré moindre de syncopation, présent des phénomènes du même ordre. » C'est là, en effet, la conclusion à laquelle nous conduisent les relevés de M. Cross.

La démonstration paraît évidente ; elle eût été plus convaincante si l'auteur eût pris soin de distinguer la syncope de ce qu'il appelle dans son titre « kindred phenomena ». Est-ce un phénomène apparenté à la syncope que l'abréviation du type VIT = uixit (cf. p. 49, 53, 56) que M. Cross déclare lui-même (p. 54) purement graphique? que les raccourcis, équivalant à des sigles, du type MLIT = militauit (p. 84), BEN MER = bene merenti (p. 91)? Certaines graphies, plus délicates à interpréter, ne peuvent pas davantage être données comme traduisant une syncope : dans TERZO, OZE, ZEBVS (p. 40-41), le *z* est en réalité l'équivalent d'un *dj*, et il n'y a pas syncope de l'*i* ; dans KLENDAS, KRISSIMO(p. 80-81), le *k* représente réellement, suivant un usage assez répandu, le son *ka*, et il n'y a pas de syncope ; dans PTRONIA (p. 81), on a une graphie de type dialectal qui n'a rien à voir avec le latin.

Enfin, il faut ajouter que les relevés de M. Cross seraient plus probants s'ils étaient accompagnés d'un calcul approximatif de pourcentages. Nous n'avons sous les yeux qu'un total d'exemples, sans savoir ce qu'il représente par rapport à la masse épigraphique dans chaque région donnée : dix exemples d'Italie valent-ils dix exemples de Dacie ou de Noricum? Quand l'auteur nous dit (p. 93) : « Pour la perte de voyelles au voisinage de l'accent, on observera que, par rapport aux autres régions, Rome est particulièrement bien représentée » ; quel tableau nous l'indique?

L'étude de M. Cross, il nous le dit lui-même dans son Avant-propos, est une amorce ; il nous devra de poursuivre le travail commencé en nous fournissant les moyens d'en tirer plus sûrement parti.

J. Marouzeau.

F. Novotný, *État actuel des études sur le rythme de la prose latine* : Eos, Supplementa, vol. V, Lwow, 1929, VIII+95 pages.

M. F. Novotný, qui est, on le sait, l'auteur d'un ouvrage sur la prose métrique grecque et latine, a eu l'heureuse idée de nous donner un aperçu des investigations que l'on a faites en cette matière depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, et aussi des résultats obtenus et des problèmes qui se posent. Telles sont les divisions mêmes de l'ouvrage, et l'on voit qu'il ne s'agit pas d'un simple répertoire bibliographique, mais plutôt d'une véritable histoire de cette branche de la philologie latine. C'est aussi un livre d'initiation vraiment utile qui permettra de saisir

par la lecture d'un nombre relativement réduit de pages la masse énorme de faits, d'idées et d'hypothèses contenue dans les innombrables ouvrages et études que l'on a écrits sur ce sujet. En raison même du manque de continuité des efforts des philologues en cette matière et du nombre toujours croissant de monographies, un ouvrage récapitulatif était devenu indispensable. La tâche n'était pas aisée. M. Novotný y a fait preuve d'une ampleur de documentation, d'une sûreté d'information tout à fait remarquables. L'auteur s'est appliqué à étudier toutes les questions qui peuvent se poser en cette matière, et il a consacré de longs développements même aux problèmes les plus négligés, les plus méconnus, comme le prouvent par exemple les chapitres si intéressants sur les « équivalents rythmiques », sur la colométrie, etc. Il s'est donné aussi pour tâche de relever, autant que faire se peut, toutes les opinions des auteurs, toutes les divergences sur chaque point en particulier. Cela épargnera au lecteur plus d'une recherche inutile. Seulement, pour l'ensemble, on constatera que, au milieu de ces interminables controverses, les grandes lignes ne se dégagent pas assez nettement et, quoi qu'en dise le proverbe, du choc des idées ne naît pas toujours la lumière, il s'en faut. Peut-être eût-il mieux valu, au lieu d'opposer sur chaque point les opinions contraires, essayer de les grouper d'après les ressemblances qu'elles présentent et qui, si elles sont souvent fortuites, n'en sont pas moins significatives.

La question essentielle est, je crois, toujours la méthode. Si les efforts de tant de philologues ont été en somme si pauvres en résultats précis, c'est que chaque chercheur a eu sa méthode à part, son système personnel, au point que les résultats obtenus par l'un étaient presque inutilisables pour les autres. Et, ce qui est plus grave, c'est que cet état de choses subsiste. Dans un chapitre particulièrement instructif, M. Novotný compare ses résultats avec ceux de M. de Groot relativement à la prose de Cicéron (p. 68). Bien que les deux auteurs soient partisans de la méthode statistique comparative, leurs résultats ne concordent que médiocrement, parce que, si M. de Groot prend pour base de la comparaison un texte amétrique, M. Novotný, lui, compare la clausule avec le reste de la phrase[1]. La raison est que « si les clausules doivent remplir leur rôle, il faut qu'elles diffèrent du texte examiné même et non de ce qui se trouverait en dehors de ce texte » (p. 45). J'ai insisté à maintes reprises sur les avantages particuliers, et aussi sur les inconvénients que présente cette méthode[2], mais je ne puis me persuader qu'il existe « une fonction de clausule », qu'il y a entre la clausule et le reste de la phrase une différence d'essence, une opposition absolue. Rien ne

1. Cf. Novotný, *Revue des Études latines*, IV, 1926, p. 226 et suiv.

2. *Revue de philologie*, 1927, p. 378; *Revue des Études latines*, VII, 1929, p. 47 et suiv.

prouve que les anciens aient évité les formules métriques à l'intérieur de la phrase, bien au contraire. A maintes reprises, Cicéron, Quintilien, Sacerdos[1] nous disent que la fin de la phrase doit être *plus* soignée que le reste du discours. C'est donc une différence de degré, et la raison de cette différence mérite d'être retenue, car elle constitue le véritable fondement psychologique du rythme de la prose : l'attention de l'auditeur, disent-ils, se concentre davantage sur les fins de phrase. Au besoin, le reste de la phrase sera aussi métrique par endroits, dans les passages particulièrement importants. La répartition du rythme, aussi bien dans le discours tout entier que dans la phrase, est réglée d'après le degré d'attention que l'auditeur est censé devoir apporter aux diverses parties du discours ou de la phrase. En fait, l'intérieur de la phrase est parfois métrique. M. Laurand (*Études*, p. 188) a signalé des cas où la clausule bien connue *esse uideatur* était rejetée au milieu de la phrase, alors que la clausule réelle était du même type métrique, mais formée d'autres mots. D'après le système de M. Novotný, ce serait là une faute grave, parce que cela enlèverait à la clausule sa valeur propre. Pourtant M. Laurand démontre que c'est un fait voulu par Cicéron, un réel perfectionnement, relativement tardif, de son style.

Ce qu'il y a de plus grave et de vraiment inquiétant dans ces divergences de méthodes, c'est que trop souvent on aboutit à des conclusions contraires aux théories des anciens. Généralement, on fait bon marché de ces théories. Cicéron lui-même n'est guère épargné, et les belles recherches de M. Laurand n'ont pas convaincu M. Novotný (p. 41), qui n'hésite pas à déclarer (p. 67) que « l'énumération théorique des clausules, faite par Cicéron, contredit sa propre pratique ». On ne saurait souscrire d'un cœur léger à de pareilles affirmations ; tant que le désaccord entre nos résultats et les témoignages anciens subsistera, le doute sur la légitimité de nos procédés d'investigation sera permis. La défiance à l'égard des théories des anciens est d'ailleurs une des tendances les plus caractéristiques de la science actuelle[2]. M. Novotný l'a mise en lumière d'autant mieux qu'il la partage lui-même. Peut-être est-on trop exigeant à l'égard des anciens, et on oublie trop souvent que pour eux le rythme tenait avant tout à un sentiment inné, le *iudicium aurium*, comme dit Cicéron[3]. Évidemment, leur méthode, leur terminologie ne sont plus les nôtres ; cela fait la grande difficulté de ces investigations, cela ne prouve pas leur inutilité.

Grâce à cet ouvrage, nous pouvons connaître maintenant quelques-uns des résultats auxquels ont abouti les recherches de M. Novotný. Pas assez, à mon gré, vu surtout que son principal ouvrage, écrit en tchèque,

1. Voir mon ouvrage *L'origine du cursus*, p. 38, n. 1, et p. 106.
2. Voir la critique de cette tendance dans *L'origine du cursus*, p. 30 et 39.
3. Cf. mes observations dans *L'origine du cursus*, p. 32-33, et les nombreux textes cités.

est difficilement accessible. Une des règles les plus intéressantes que nous signale M. Novotný est celle qui veut qu'entre les deux derniers accents (d'une clausule cicéronienne) il y ait un nombre impair de temps (*morae*). L'accent jouerait un certain rôle dans la prose métrique (p. 54 et 65), bien que l'auteur reconnaisse la nature musicale de l'accent latin à l'époque classique. Et il admet même l'existence d'accents secondaires. Pourtant ce phénomène rythmique est propre à l'accent d'intensité, et rien de tel n'a pu être encore relevé pour l'accent musical. Quant à la règle elle-même, elle est vérifiée dans un assez grand nombre de cas, seulement elle comporte une tout autre explication. On a démontré depuis longtemps (Laurand, *Études*, p. 182) que dans les clausules de Cicéron les syllabes longues sont presque toujours séparées par un nombre impair de syllabes brèves. Or, en raison des règles particulières de l'accentuation latine, l'accent tombe souvent sur une syllabe longue ; il s'ensuit que dans la clausule les accents seront souvent séparés par un nombre impair de temps, mais il n'y a rien à tirer de cette rencontre due à deux faits complètement indépendants l'un de l'autre[1]. De même, M. Novotný soutient que « le mot final commençant par une brève n'est précédé ni d'un mot trochaïque, ni d'une fin de mot trochaïque » (p. 54). Sous cette forme, la règle est inexacte. Il faut que le mot final commence par un ïambe (cf. p. 68), mais alors la règle, certainement exacte, perd toute valeur. En effet, l'ïambe précédé d'une longue ou de deux brèves aboutit à un crétique ou un péon, qui, on le sait, sont très recherchés à cette place. Par un détour, nous arrivons à une règle connue. Seulement, était-ce bien la peine de faire ce détour?

En somme, M. Novotný ressuscite certains procédés de la métrique verbale tant défendue par L. Havet. Cet effort, reconnaissons-le, n'aura pas été inutile. Il nous permet d'apprécier tout ce que l'on peut tirer de cette méthode (l'auteur l'appelle « typologique »).

Un index alphabétique détaillé et complet augmente encore l'utilité très réelle de cet ouvrage[2].

M. G. Nicolau.

Thomas Fitz-Hugh, *Triumpus*-Θρίαμβος, *Pyrrhichia indoeuropaearum anima vocis*, Ρυθμός-Μέτρον-Προσωδία : University of Virginia, Charlottesville, 1930, 207 pages, 5 dollars.

M. Fitz-Hugh, qui, depuis plus de vingt ans, a publié sans interruption

1. M. Novotný veut expliquer ainsi la transformation de la prose métrique en *cursus* rythmique; voir mes observations dans *L'origine du cursus*, p. 85.

2. Il y a quelques petites négligences : sur la couverture le titre est : « État actuel des *études*... » ; mais à l'intérieur : « État actuel des *recherches*... » ; les huit dernières lignes de la page 16 sont répétées à la page suivante. D'autre part, pourquoi reproduire deux fois (p. 30 et 68) le tableau des clausules cicéroniennes d'après M. de Groot?

un grand nombre d'ouvrages consacrés à l'étude du rythme, commence maintenant une nouvelle série d'études dont le premier volume est l'ouvrage que j'analyse. D'après le titre, on a l'impression qu'il s'agit d'une synthèse des études de la série précédente. Ce n'en est qu'une juxtaposition.

On connaît la thèse de M. Fitz-Hugh : le rythme des langues indo-européennes, du latin et du celtique en particulier, serait fondé sur un accent d'intensité spécial. D'après cette hypothèse, la métrique quantitative ne serait qu'une malencontreuse invention des philologues grecs. Caesius Bassus aurait eu le grand tort d'acclimater à Rome la doctrine grecque. Pour M. Fitz-Hugh, la versification des langues indo-européennes s'expliquerait beaucoup mieux en admettant l'existence d'un accent d'intensité « pyrrhique », lequel pourrait se placer indistinctement sur une longue ou sur une brève, sur deux brèves ou sur une brève et un longue : il peut être « bissyllabique ». L'accent que M. Fitz-Hugh croit avoir découvert est, on le voit, extrêmement accommodant ; il s'ensuit qu'un seul et même mot, qui normalement n'a qu'une seule forme métrique, peut présenter, dans le système de M. Fitz-Hugh, plusieurs formes rythmiques. Il semblerait que cette méthode, qui offre de si larges possibilités, permette de réduire à un schéma uniforme les vers d'un même type, par exemple l'asclépiade mineur : précisément, M. Fitz-Hugh a pris la peine de nous donner une analyse rythmique de la première ode d'Horace (I, 1 : *Maecenas atauis*) ; or on est surpris de voir l'extrême irrégularité que peut présenter dans ce système un vers dont la forme métrique est pourtant invariable. La même remarque pourrait être faite pour n'importe quel vers logaédique. Quant aux hexamètres, l'auteur y découvre tantôt six divisions (je n'ose pas les appeler des « pieds »), tantôt sept, tantôt six et demie. La nouvelle méthode, on le voit, ne rend pas compte de certains faits que la métrique quantitative explique d'une manière beaucoup plus sûre et plus simple. On s'attendrait à voir la nouvelle méthode appliquée avec plus de succès aux vers dont le rythme est fondé sur l'accent. Il n'en est rien, et pour s'en convaincre il suffit de regarder l'analyse rythmique de certaines hymnes sacrées et du psaume bien connu de saint Augustin (p. 45). Il est à craindre que, à ce compte, même la prose la plus arythmique présente des formules rythmiques assez semblables à celles des vers.

Une hypothèse ne vaut que par le nombre de faits dont elle fournit l'explication : celui-ci, dans notre cas, n'est pas bien élevé. Pour faire accepter une telle hypothèse, il fallait du moins une solide démonstration. M. Fitz-Hugh se contente de simples affirmations, inlassablement répétées d'un bout à l'autre de l'ouvrage, dont le plan est très défectueux : chaque chapitre, chaque excursus paraît être une monographie indépendante et contient l'exposé des arguments que l'on a déjà vus

dans l'excursus précédent et qu'on retrouvera dans le suivant. De longs extraits des grammairiens anciens sont reproduits intégralement jusqu'à trois et quatre fois ; un passage d'Horace (*Épîtres*, I, 1, 156-160) est reproduit cinq fois, deux fois à la même page (p. 137). Ajoutons que ces divers extraits ne sont rien moins que probants. La célèbre définition du rythme que donne Bède le Vénérable (laquelle définition n'est pas de Bède, comme je crois l'avoir démontré, *Origine du cursus*, p. 132) est invoquée à tout propos. L'auteur ne semble pas se douter que d'une époque à une autre de graves changements ont pu se produire. L'opposition des *rhythmici* et des *metrici* sur laquelle est fondé le système de M. Fitz-Hugh n'a pas toujours eu la même portée, ni la même signification[1]. Il est regrettable que l'auteur, en utilisant les témoignages anciens, n'ait pas pris la peine de les replacer dans leur milieu respectif. A cet égard, un travail d'exégèse, évidemment délicat, eût été indispensable. Sans cela, les témoignages anciens ne sont qu'un amas confus et contradictoire que la philologie moderne a rejeté, de trop.

Enfin, on s'étonne de ne pas voir cités les ouvrages qui, ces derniers temps, ont apporté de nouvelles lumières sur le rythme indo-européen. Dès lors, il est permis de prévoir que cet ouvrage de M. Fitz-Hugh n'aura pas plus de chance que les autres de convaincre les adeptes de la doctrine métrique traditionnelle[2].

M. G. Nicolau.

Virgile

L'année du bi-millénaire a été féconde en travaux sur Virgile. En voici quelques-uns, à commencer par trois *Mélanges Virgiliens*, qui nous viennent d'Universités étrangères, Bucarest, Vilna, Prague :

I. — *Vergilius. Viata si opera poetului P. Vergilius Maro.* Volume commémoratif publié par la *Revista Clasica* : Bucarest, 1930, 158 pages in-4°, 7 planches.

Ici même, et à deux reprises déjà, parlant de l'activité déployée par les latinistes roumains chez eux, M. Marouzeau a eu l'occasion de citer le nom de la *Revista Clasica* de Bucarest. Patronnée par un comité de professeurs présidé par M. Evolceanu, dirigée depuis sa parution par M. Herescu, cette publication, dont les préoccupations embrassent l'ensemble de l'antiquité, groupe autour d'elle la plupart des spécialistes des études grecques et latines du pays. Issue de la fusion de deux anciennes

1. Cf. Nicolau, *L'origine du cursus rythmique*, p. 91-94.

2. Pour le reste, comme M. Fitz-Hugh ne fait que rééditer ce qu'il a dit en 1912 dans son *Indoeuropean Rhythm*, il faudrait à notre tour rééditer les réserves et les critiques formulées alors par MM. Marouzeau (*Revue de philologie*, 1914, p. 219) et Vendryes (*Revue des Études grecques*, 1914, p. 196).

revues, l'une poursuivant des fins scientifiques, l'autre des résultats plutôt pédagogiques, obligée par l'état même des études anciennes en Roumanie de promouvoir les recherches érudites tout en veillant à entretenir dans l'esprit public la tradition classique mise en cause par une récente réforme de l'enseignement secondaire — la *Revista Clasica* a su concilier ces deux aspirations en accueillant avec une sollicitude égale les contributions originales et les meilleures traductions des textes, en cultivant le génie antique jusque dans ses lointaines survivances et en saisissant opportunément les occasions propices pour l'exalter.

Témoin ce volume de Mélanges virgiliens, qui, joignant à l'agréable variété du contenu un souci rare de la forme, est un régal pour les yeux comme il en est un pour l'esprit.

Dans un discours, prononcé à l'Académie roumaine lors de la séance commémorative et imprimé en tête du recueil, M. Jorga trouve pour célébrer l'originalité de Virgile, chantre des *rura* et des gloires romaines, des accents d'une noble et prenante simplicité. — Partageant sa sympathie entre l'*anima cortese mantovana* et le sombre et pathétique Florentin, M. Evolceanu étudie les réminiscences virgiliennes dans la *Divine Comédie*. — Dans un article sur l'*Énéide*, M. Valaori compare Virgile à Homère et souligne quelques traits propres à l'art du poète romain. — Un second article, intitulé *De formis tulĕrunt, miscuĕrunt et stetĕrunt apud Vergilium*, nous rappelant à propos que M. Valaori est, à l'Université de Bucarest, le maître des études de linguistique indo-européenne, offre l'explication de ces exemples d'une forme du parfait rare dans la poésie et empruntée par Virgile au langage rustique. — M. Burileanu reprend, d'après les sources, quelques-uns des problèmes que soulèvent la composition et la publication de l'*Énéide*. — Se maintenant dans un ordre de préoccupations que ses livres sur la pensée grecque et d'admirables traductions de Platon lui ont rendu cher, M. Papacostea analyse les idées exprimées par Virgile dans son œuvre la plus romaine, les *Géorgiques*. — Minutieusement, M. Popa-Lisseanu dénombre les interpolations et les additions dans la Vie du poète transmise par Donat. — Particulièrement autorisé par ses études antérieures à parler de poésie pastorale, grecque ou latine, M. Naum recherche les liens qui rattachent les *Bucoliques* aux *Idylles théocritéennes*. — M. Bujor signe des considérations sur la technique du vers chez Virgile. — M. Nicolau relève dans la *Fortuna omnipotens* invoquée dans l'*Énéide*, VIII, 334, un aspect particulier de la conception romaine du destin. — Enfin, M. Herescu, l'inspirateur de la publication et son réalisateur averti, entreprend l'examen des traditions sur la vie du poète et en retrace soigneusement le cadre.

Comme dans tous les pays où la règle de vie romaine constitue non

seulement un enseignement, mais une partie de la sensibilité ethnique, le bi-millénaire du poète d'Andes aura ainsi déterminé en Roumanie une sorte de vérification de positions spirituelles. L'adhésion passionnée — de pensée et de cœur — à la tradition représentée par le grand classique est la note dominante de ce recueil.

J'ai déjà dit combien la présentation du volume est digne de son objet. De tous les hommages que lui aura valus une année de solennelles commémorations, ce ne sera certainement pas celui que l'ombre du poète appréciera le moins. Depuis le temps où il savait que les *Scythiae gentes*

> ... in defossis specubus secura sub alta
> Otia agunt terra...

les choses ont quelque peu changé sur ces rivages hyperboréens où, s'il venait à subir un nouvel exil, Ovide serait aujourd'hui invité à offrir des lectures aux élégantes du pays.

D. M. Pippidi.

II. — *Ksiega Wergiljuszowa :* Alma Mater Vilnensis Biblioteka, Zeszyt I : Wilno, Nauk, 1930, 240 pages.

Ce beau volume, consacré à Virgile par les membres du Cercle philologique de l'Université de Vilna, contient douze articles principaux et neuf communications dont je ne peux ici qu'indiquer succinctement le contenu.

M. J. Safarewicz, que nous considérons volontiers comme un des nôtres à la suite du séjour prolongé qu'il a fait à Paris, s'efforce d'assigner à Virgile sa place dans l'histoire de la langue latine en considérant d'une part la variété de son vocabulaire, d'autre part l'usage qu'il a fait de certaines licences de versification liées à l'histoire de la quantité.

M. J. Otrebski étudie à propos de Virgile l'alternance des formes de seconde et de troisième conjugaison dans le paradigme de *stridere.*

Mlle Sophia Abramowicz montre comment dans les *Géorgiques* les digressions jouent un rôle d'ornement, et s'étend en particulier sur la légende d'Aristée.

M. R. Gostkowski cherche dans les peintures de femme chez Virgile les indications qui peuvent se rapporter aux mœurs contemporaines.

Mlle Sophia Biernacka montre que les éloges donnés par Virgile à Auguste ne l'ont jamais conduit à le diviniser, ni peut-être à oublier l'injustice subie par le poète à ses débuts.

Les autres articles ont trait à ce qu'on peut appeler la survie de Virgile : de M. St. Pigon sur le rôle de Virgile dans le développement de la poésie « messianique » polonaise ; de M. C. Kolbuszewski sur Osinski

traducteur de l'*Énéide;* de M. J. Oko sur les éditions de Virgile du XVIe siècle conservées à la Bibliothèque de Vilna ; de Mlle Sophia Riess sur les traductions virgiliennes de Slowacki ; de Mlle Betty Smuszkin sur les mentions de Virgile dans les commentaires du XIe siècle.

A ces mémoires principaux sont joints des *Miscellanea*, dus à MM. M. Ambros, J. Oko, J. Rybicki, J. Safarewicz, dont voici les titres en latin : Conspectus librorum Vergilii Vilnensium usque ad annum MCMXXX ; De Vergilio in Bibliotheca Vilnensi centum ante annos ; De Vergilii Bucolicorum codice Vilnensi ; De Vergilio in prospectibus lectionum Universitatis Vilnensis ; De editionibus Vergilii Vilnensibus ; Quomodo J. Falkowski sacerdos Vergilii Aeneidem oratione soluta uertere conatus sit ; De Vergilio Didus Pudlowski fonte ac magistro ; Ad uersus IV 979-983 operis q. i. « Pan Tadeusz » ; Densere/densare apud Vergilium.

La seule mention de ces mémoires suffit à attester la valeur de cette collaboration de virgilianisants et à faire apparaître le mérite d'un cercle d'études dont nous nous sommes déjà plu ici à louer l'activité.

J. Marouzeau.

III. — *Pio Vati. Sbornik praci českych filologu k uctěni dvoutisiciho vyroči narozeni Vergiliova*, redig. O. Jirani, F. Novotny, B. Ryba : Praha, Jednota českych filologu, 1930, 175 pages, 2 planches.

Ce volume, dont la préparation a été confiée à MM. O. Jiráni, F. Novotný, B. Ryba, contient les quinze articles suivants, dont la plupart sont consacrés à la survie de Virgile dans le monde tchèque : K. Svoboda, Les *Géorgiques* de Virgile considérées comme œuvre poétique ; Z. K. Vysoký, Les sources de l'épisode de l'amour de Didon dans l'*Énéide* ; A. Salač, La bataille d'Actium sur le bouclier d'Énée ; G. Hejzlar, Les portraits de Virgile ; K. Simeček, Virgile dans l'antiquité chrétienne ; J. Ludvíkovský, Quelques échos de la légende virgilienne dans la vieille littérature tchèque ; K. Hrdina, Centones Vergiliani des humanistes tchèques du XVIe et XVIIe siècle ; B. Ryba, Mathieu Collinus et ses conférences sur Virgile à l'Université de Prague au XVIe siècle ; J. Hendrich, Virgile et nos écoles ; F. Novotný, Virgile et la philologie tchèque ; J. Hendrich, Les traductions tchèques de Virgile ; A. Novák, Le paysage virgilien (dans la littérature tchèque) ; F. Stiebitz, Virgile et son portrait dans la poésie de J. S. Machar ; F. Hála, Traduction de la IVe Églogue ; O. Vanorný, Traduction du livre IV de l'*Énéide*.

En même temps que ce volume a paru l'ouvrage de M. O. Jirani : *Virgile, sa vie et son œuvre*, recueil de six conférences faites à l'Université de Prague, qui représente, je crois, la première présentation en

tchèque de l'œuvre historico-littéraire du poète. Il y a là un ensemble de travaux qui, venant s'ajouter aux entreprises scientifiques déjà signalées dans cette *Revue* (cf. ci-dessus, p. 28), font le plus grand honneur au cercle des philologues tchèques.

La célébration des fêtes virgiliennes vient ainsi de nous donner un mémorable exemple de survie spirituelle. Non seulement elle atteste la vitalité de l'œuvre du poète et permet d'en démêler les raisons profondes, mais elle aura fourni à maints groupements de notre monde occidental, particulièrement dans les pays nouveaux ou rénovés par les événements récents, l'occasion de prendre conscience de leur solidarité scientifique.

J. Marouzeau.

J. W. Mackail, *Virgil* (Proceed. of the British Academy, XVII) : London, Humphrey Milford, 1931, 22 pages.

En même temps que les Sociétés savantes d'Angleterre, *Académie*, *Classical Association*, *Society for promotion of roman studies*, se réunissaient pour fêter le bi-millénaire de Virgile, l'illustre J. W. Mackail, membre de l'Académie, ancien professeur de poésie à l'Université d'Oxford, consacrait une des conférences traditionnelles « Henriette Hertz » à célébrer la mémoire du poète latin.

Cette conférence, destinée à un large public, a pour objet de montrer en Virgile d'une part le représentant d'une race, d'un temps, d'une culture, d'autre part l'initiateur d'un monde nouveau qui a fourni aux générations successives ce que l'auteur appelle un « standard of quality ». A côté de généralités éloquemment présentées, on trouvera dans cet opuscule des vues originales et subtiles sur l'esthétique et la langue de Virgile, sur l'interprétation des poètes, et en particulier sur les enrichissements que le temps apporte à notre vision des grands hommes du passé.

Nous avons là comme une initiation à Virgile. Dans le même temps, M. Mackail avait l'occasion de développer quelques-unes de ses vues dans la belle Introduction qu'il mettait en tête d'une édition de l'*Énéide* :

The Aeneid, edited with introduction and commentary by J. W. Mackail : Oxford, Clarendon Press, 1930, lxxxviii & 532 pages. 18 sh.

La première objection que je ferais à cette édition est son prix de vente : 100 francs est un prix prohibitif, qui condamne un livre à n'entrer que dans les grandes bibliothèques. Et c'est d'autant plus dommage que cette édition est précisément faite, dit l'auteur dans sa Préface, moins pour les savants et les étudiants que pour les lecteurs et amateurs de grande poésie ; elle s'adressera donc à une aristocratie autant de la fortune que de la culture.

L'Introduction, de 88 pages compactes, est autre chose qu'une simple présentation de l'œuvre ou une compilation d'études antérieures ; elle est pour une bonne part originale, par exemple en ce qui concerne la langue de Virgile, certaines particularités de style, comme les répétitions et les suggestions verbales, le rythme et l'adaptation de la phrase au vers, les procédés et jeux phoniques, les traces d'inachèvement du poème. Quelques exposés de nature plus particulière, trop spéciaux pour figurer dans l'Introduction et trop développés pour trouver place dans les Notes, sont présentés en Appendice à la fin du volume : sur l'ablatif dans Virgile, la question des épisodes doubles, le monde des Enfers, les habitants du Tartare, les descendants d'Énée, la topographie des livres VII à XII.

On ne cherchera pas dans le texte des améliorations ou innovations : l'apparat critique est réduit au strict minimum ; M. Mackail accepte généralement le texte de la vulgate et ne propose guère de son cru que trois corrections (III, 360 et 362 ; V, 488) qui ont pour elles, il faut bien le dire, à la fois l'attrait du sens et la vraisemblance paléographique (pour autoriser le *uolucri fune* de V, 488, M. Mackail pouvait comparer X, 440, *uolucri curru*). On ne cherchera pas non plus un commentaire abondant : M. Mackail ne prétend pas empiéter sur le domaine de M. R. S. Conway, qui a en préparation une grande édition de Virgile.

Cette abstention est une attitude dangereuse, et qu'un savant comme M. Mackail a dû avoir peine à soutenir. Éviter de se poser des questions, ou plutôt éviter les questions qui se posent, parce qu'on s'adresse à une catégorie de lecteurs définie, c'est se condamner à desservir ces lecteurs eux-mêmes.

Un simple sondage au début du Xe chant m'a amené à faire les réflexions suivantes.

Comprendra-t-on bien l'effet de grandiloquence épique des quatre premiers vers (ouverture du conseil des dieux) si l'on n'est pas prévenu que ces vers sont faits entièrement de souvenirs, sinon d'adaptations, d'Homère, d'Ennius et de Naevius? — Appréciera-t-on le style olympien du discours de Jupiter si l'on ne note pas, en s'aidant d'une remarque bien connue de Quintilien, la saveur de l'archaïsme *quianam*? — Que penser de l'épithète *aurea* appliquée à Vénus, si on ne nous l'explique pas par un recours à Homère? — Les notes aux vers 15, 31, 35, 40, 63, 64, 88..., ne nous apprennent rien d'essentiel, alors que dans tout ce passage nous aurions intérêt à être renseignés sur le sens de *nascentis Troiae* (27), l'emploi malicieux, fait par Vénus, du masculin *quisquam* (34), l'inexactitude méditée de *exustas classis* (36) et de *uitam committere uentis* (69), le comique de l'expression *soceros legere* (79), etc. Tout nous manque dans ce passage et dans la suite pour apprécier l'extrême origi-

nalité du poète dans le tableau qu'il nous présente d'un souverain pompeux et débonnaire, incapable et un peu ridicule, en face de deux plaideuses déchaînées qui sont, comme le dit fort bien M. Mackail quelque part dans son Introduction, beaucoup plus femmes que déesses.

Dans son Introduction encore, M. Mackail explique avec beaucoup de finesse comment nous apprécions mieux aujourd'hui que ne pouvaient le faire des contemporains l'art de Virgile, grâce au recul, grâce aux différences de milieu, de mentalité, grâce aussi aux trésors d'érudition accumulés par les commentateurs et les savants. Mais alors était-il juste de nous priver de ces ressources, et les lecteurs, même non spécialistes — surtout non spécialistes, car un philologue pourra faire pour son compte le commentaire qu'on lui refuse — ne risquent-ils pas de trouver obscur et peut-être un peu pauvre le texte qu'on propose à leur admiration?

Cette abstention a moins de conséquence en ce qui concerne l'établissement du texte ; mais si le philologue est autorisé sur ce point aussi à dire son mot, il trouvera peut-être regrettable qu'on passe si légèrement sur des questions comme celles qui se posent aux vers suivants : v. 24, n'y a-t-il pas intérêt à conserver l'archaïsme *moerorum*, attesté par le « Palatinus », confirmé par Servius, commenté par Quintilien, propre à conférer au discours d'une déesse le ton archaïque qui lui convient? Au même vers, la construction *proelia miscent... et inundant sanguine fossae* est de celles qu'un auteur soigneux ne se permet pas, car elle nous entraînerait à donner à *inundant* le même sujet qu'à *miscent*, donc à attendre *fossas*, et c'est *fossas*, en effet, que donnent la moitié des manuscrits ; il fallait se demander si les manuscrits qui ont *fossae* n'ont pas emprunté cette leçon au vers XI, 382, dont la construction est toute différente ; — au vers 72, même si l'on accepte la leçon *nostra* (qui a l'inconvénient de réaliser sans raison un triple homéotéleute : *-a*, *-a*, *-a*), ne fallait-il pas discuter au moins la leçon *nostri*, qui, outre qu'elle constitue la « lectio difficilior », contient une pensée plus fine et nous fait pénétrer plus intimement dans la psychologie de Junon?

Il n'est pas facile de faire une édition à commentaire réduit ; c'est peut-être impossible quand il s'agit de Virgile. L'œuvre de M. Mackail nous laisse un regret, c'est que le plan suivi par lui nous ait privés des enrichissements que pouvaient nous prodiguer son érudition, son sens de la poésie et son amour pour Virgile.

J. MAROUZEAU.

W. WILL, *Vergil* : München, Beck [s. d.], 154 pages.

Ce nouveau travail sur Virgile s'annonce lui-même comme destiné au grand public en lui apportant une présentation « bien au point » de la vie, de l'œuvre et de l'entourage du poète. L'auteur, qui écarte de parti

pris tout appareil d'érudition — la langue latine ne fait que de courtes apparitions dans ces pages consacrées au grand Romain — recherche au contraire une présentation raffinée et artistique. Il tient toutes ses citations d'un spécialiste de la traduction virgilienne, R. A. Schröder. Des titres suggestifs engagent le lecteur dans les quatre sections de l'étude : physionomie — rêve — campagne — état ; les sous-titres symboliques le sont plus encore ; l'autobiographie du poète — le dieu des bergers — interrègne — Tellus iustissima — tertia imitatio — etc... Le texte est à l'avenant, plus flatteur pour l'imagination du lecteur que satisfaisant pour ses exigences scientifiques. Cependant, il ne laisse pas de contenir çà et là des idées générales intéressantes sur l'anonymat du jeune dieu dont Mélibée entretient le culte, sur le triomphe de la Justice dans les *Géorgiques*, sur la place accordée aux jeunes gens dans l'*Énéide*, etc... Ce livre est la preuve que l'œuvre virgilienne ne laissera jamais inerte et stérile une pensée sympathique et qu'à son second millénaire le poète reste assez jeune pour éveiller la méditation et le rêve.

A. Guillemin.

Frank Olivier, *Deux études sur Virgile* : Publications de la Faculté des lettres de Lausanne, 1930, 63 pages.

Des deux études sur Virgile réunies dans le volume que publie M. Olivier, la première est un panégyrique, un hommage enthousiaste, écrit avec élan et verdeur, et qui va droit au poète, non sans écarter d'un geste plutôt deviné qu'aperçu toutes les recherches de la critique qui ont méconnu, déplacé, faussé le grand intérêt de la poésie virgilienne. Si Virgile s'est révélé dans les *Bucoliques*, ne demandons pas d'autre secret à ces poèmes : son pipeau y sonne d'une voix déjà assurée des airs dont nous ne savons plus la technique. Des *Géorgiques*, n'attendons pas les leçons d'agriculture qu'elles semblent promettre : elles célèbrent la fête de la terre, de la juste terre, *iustissima tellus*, et celle aussi du labeur humain, encouragé par un dieu, par « Dieu », répète avec insistance, empruntant une terminologie chrétienne, M. Olivier que semble emporter, comme pour le punir de l'avoir renié, l'élan mystique qui a placé Virgile parmi les préfigurateurs de la Rédemption. L'*Énéide* n'est ni le décalque de l'*Iliade*, ni un hymne en l'honneur d'Auguste ; elle dépasse ces buts médiocres, et la poésie du patriotisme y chante sur de multiples registres. Admirons-y surtout cette langue « d'une densité spécifique qu'on ne retrouve pas ailleurs en latin, très rarement dans d'autres littératures », cette langue caractérisée par « d'infinies combinaisons statiques et cinétiques ». Jamais, que je sache, le style du poète n'a été jugé en une formule plus heureuse.

La seconde étude, beaucoup plus curieuse que la précédente, concerne

les relations de Cicéron et de Virgile. Si le grand consul ne paraît pas à l'endroit dans lequel nous le souhaiterions aujourd'hui, vers la fin de cette Revue des héros où il semble que sa place soit restée vide, nous en savons la raison, et qu'Auguste, les *amici principis*, toute la cour, étaient qualifiés pour en juger autrement que nous. Mais n'est-il nulle part? M. Olivier nous le montre en deux passages ; il serait l'original du Drancès du livre XI et le vers VI, 623, serait destiné à marquer sa mémoire au fer rouge. Ce vers reprend une abominable calomnie répandue par ses ennemis. La démonstration de M. Olivier est entraînante ; mais c'est une « clé » et on sait que toute « clé » est suspecte. On peut dire bien des choses en faveur de l'hypothèse et d'autres pour la combattre. Il est évident que le passage concernant Drancès est unique dans l'*Énéide;* on y rencontre des procédés, un ton, des développements qui ne se présentent nulle part ailleurs. Le vers VI, 623, vient immédiatement après une section dont la critique s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'elle vise Antoine, le triumvir : il serait tentant de mettre un nom propre sous celle qui lui fait pendant. Cependant, E. Norden, bien informé, cite Antoine, mais se tait sur Cicéron. Virgile a-t-il eu la cruauté de se faire l'instrument d'un ressentiment posthume d'Auguste? Catilina est traité par lui avec rigueur : l'ombre du conspirateur, accrochée au rocher, pourrait sembler le trophée opime élevé à la gloire du vainqueur de la conjuration. Vraisemblablement, Virgile ne lisait pas les lettres de Cicéron. Mais les discours et les traités suffisent à attester que l'orateur a envisagé le salut de Rome comme son fief et s'est fait de l'exécution du Tullianum son passeport par excellence auprès de la postérité. Virgile n'a-t-il donc pas vu que déshonorer Catilina, et le déshonorer dans l'un des morceaux les plus brillants du poème, c'était fonder pour l'éternité la gloire de Cicéron? Salluste, il est vrai, a réalisé le tour de force de conclure l'arrestation des conjurés par un *encomion* de Caton et de César, comme si Cicéron eût été étranger à l'affaire ; et précisément, dit M. Olivier, la calomnie sur laquelle repose le vers VI, 623, émanerait du milieu de Salluste. On ne peut que multiplier les points d'interrogation. Mais si le lecteur ne se rend pas, il demeure captivé par l'entrain et le piquant d'une démonstration dont l'atmosphère reste par ailleurs d'une si haute tenue.

A. Guillemin.

E. Turolla, *Virgilio* : Roma, Formiggini, 1927, 96 pages.

Un minuscule volume, couvert en parchemin, auquel on sait tout d'abord gré de ne pas s'ouvrir par la mosaïque de Sousse ; quatre-vingt-quatorze pages de petit format, écrites par une main docile aux mouvements du cœur, sans rien, assurément, « qui pèse ou qui pose ». Elles nous rappellent agréablement, ces pages, le rêveur mélancolique, le con-

templateur de la nature, le passionné de la grandeur de Rome. C'est assez pour un « profilo ». Elles nous attendrissent plus qu'elles ne nous instruisent : car, enfin, cette mélancolie naît-elle de l'âme du poète ou de l'imagination du critique? Les Romains ne nous apparaissent pas tous dans cette atmosphère de pitié sympathique : Virgile appartient-il à leur race ou — tel le Melchisédech biblique — est-ce un beau rejeton *sine patre, sine matre*, dont les origines mêmes sont un mystère? Le tort de ces séduisantes études est de laisser après elles des problèmes qu'elles ne se préoccupent pas d'éclairer.

A. Guillemin.

M. Schmidt, *Die Komposition von Vergils Georgica* : Stud. zur Gesch. und Kult. des Altertums, Paderborn, F. Schöningh, 1930, 235 pages.

A la suite d'un certain nombre de philologues, Mme Schmidt s'oriente dans ce volume vers la découverte des éléments qui, par leur juxtaposition, formeraient certains poèmes latins de l'époque d'Auguste, ceux de Catulle, la Ciris, le Culex, les odes d'Horace, mais principalement les *Géorgiques*. Dans un livre des *Géorgiques* s'entrelaceraient, d'une part, les chapitres d'enseignement (Lehrkapitel) et, d'autre part, les morceaux d'apparat (Schmuckstücke), que tout lecteur aperçoit sans peine ; l'auteur s'efforce d'établir que ces unités à leur tour se subdivisent en sections se répondant les unes aux autres et dont la longueur se chiffre par des nombres privilégiés ou par leurs multiples. L'exposition est trop compliquée pour qu'il soit possible d'en donner un aperçu. Rappelons que M. Richmond s'est servi d'une méthode analogue pour l'interprétation des élégies de Properce. Que la démonstration soit parfaitement concluante, nul, sans doute, ne se risquerait à l'affirmer ; que l'effort fait en ce sens soit à décourager, on oserait moins encore en être assuré. Peut-être cette voie aboutira-t-elle à quelque découverte. Cependant, dès aujourd'hui, il semble bien que certaines préventions soient difficiles à écarter. Pourquoi ce genre d'études ne s'appuie-t-il jamais sur une révélation ou tout au moins une insinuation des grammairiens anciens, toujours si prolixes lorsqu'il s'agit de la forme de leurs écrivains? Pourquoi rien dans le texte, et en particulier aucune correspondance de vocabulaire, ne vient-il corroborer les subdivisions proposées? Les poètes savaient parler à leurs lecteurs, pour ainsi dire, à mots couverts, ils n'aimaient pas à voir leurs effets méconnus. J'ai beau compulser le livre de Mme Schmidt, je n'y découvre que des évaluations chiffrées ; nulle part le texte ne vient témoigner en sa faveur. On ne saurait douter que les procédés de la composition alexandrine soient visibles partout dans les poèmes virgiliens ; en dépit de ses efforts pour devenir le disciple et l'émule d'Homère, le Romain reste l'élève de Callimaque et émaille son texte d'épyllions, d'épigrammes, bref, des miniatures coutumières. Cet

accident est-il voulu? est-il instinctif? il est difficile de décider si le poète a fait ce qu'il a pu ou a voulu ce qu'il a fait. Par sa schématisation mathématique, qui ne saurait provenir du hasard ni être inconsciente, Mme Schmidt tranche la question... en connaissance suffisante de cause? on peut se le demander. Car il ne suffit pas d'invoquer l'exemple des *Bucoliques*, ni les travaux de K. Witte sur ce sujet ; les quatrains, les tercets, les distiques des *Bucoliques* et leurs *responsiones* ne peuvent échapper à l'œil le plus distrait et invitent à poursuivre la recherche de la symétrie là même où elle n'apparaît pas dès l'abord. Mais l'auteur même signale les désaccords auxquels l'application de la méthode aux *Géorgiques* a déjà donné lieu. D'ailleurs, au cours de ces recherches, plus d'une considération intéressante lui sont apparues ; pour n'en citer qu'une preuve, on lira avec intérêt le passage dans lequel, à travers les grâces précieuses de l'épisode d'Aristée, elle nous fait apercevoir le bâti de l'éloge de Gallus, demeuré en place après que le mécontentement d'Auguste eut condamné Virgile à renouveler toute la façade, et il est assez piquant de se dire que l'éloge de l'Égypte, qui sert aujourd'hui d'introduction à l'épisode de Protée, devait, dans le dessein primitif, encadrer les louanges du vice-roi disgracié.

A. Guillemin.

H. Jeanmaire, *Le messianisme de Virgile* : Paris, Vrin, 1930, 216 pages.

Encore une interprétation de la IVe Églogue.

« Sans doute il est trop tard pour parler encor d'elle. » D'autant plus que la thèse défendue par M. Jeanmaire dans cet ouvrage est antérieure à celles qu'ont soutenues M. J. Carcopino et M. L. Herrmann, sans parler des appoints fournis par MM. Eisler, Hubaux, R. Waltz. M. Jeanmaire avait présenté l'essentiel de sa démonstration dès 1923, puis l'avait reprise en 1929 dans une conférence que reproduit le chapitre I du présent ouvrage. L'impression de cet ouvrage a été retardée jusqu'à 1930, de sorte qu'il n'avait pas encore paru quand fut publié celui de M. Carcopino.

J'ai dit dans un précédent Bulletin critique l'impression que j'avais retirée des démonstrations de MM. Carcopino et Herrmann ; un article récent, très important, de M. Faider :

P. Faider, *La IVe Églogue et la méthode historique : Revue belge de philologie et d'histoire*, t. IX, 1930, pages 783-800,

me dispense, je dirais presque m'interdit, de reprendre la question à propos du livre de M. Jeanmaire, car il en donne une analyse scrupuleuse et une très fine appréciation en le confrontant avec ceux des interprètes rivaux. Il est indispensable de se reporter à l'article de M. Faider pour se remettre en mémoire les principales données du problème et s'orienter

parmi les interprétations romanisante et orientalisante, dionysiaque et pythagoricienne, allégorique et messianique de cette irritante églogue.

Pour l'instant, c'est tout ce qu'on peut faire. Mais nous ne sommes pas au bout. M. Carcopino et M. Jeanmaire sont arrivés *dead-heat* — j'entends en ce qui concerne la date — l'un achevant d'imprimer son livre pendant que l'autre publiait le sien, si bien qu'aucun des deux auteurs n'a disposé pour la discussion d'un exposé complet de la thèse de l'adversaire. M. Jeanmaire dans une note additionnelle indique rapidement quelques-unes des raisons qui le conduisent à maintenir son point de vue. Nous marquerons les points quand les deux auteurs auront dit leur dernier mot.

J. Marouzeau.

G. Schnayder, *De portus Libyci descriptione Vergiliana : Commentationes Vergilianae*, Cracovie, 1930, pages 40-77.

Cet article, un peu lent par endroits, un peu rapide à d'autres, tend à dégager, dans la description du port libyen au premier livre de l'*Énéide* (v. 159 et suiv.), la part du souvenir littéraire, du souci artistique, des préoccupations contemporaines et, enfin, de la réalité. L'auteur montre comment Virgile, prenant pour point de départ les vers de l'*Odyssée* (V, 96), y ajoute, comme sur une « toile de fond » (*scaena*), de la verdure, des dieux et du gibier — traits communs à la poésie impériale et à la peinture pompéienne, où se reflètent les goûts de l'époque ; sans admettre une représentation fidèle des lieux, il note que le paysage du poète peut cadrer avec celui de la nature. L'allusion du vers 427 aux ports de Carthage révèle, je crois, un réalisme plus accentué. Mais la question mériterait une étude générale des descriptions virgiliennes, pour laquelle l'auteur paraît tout désigné.

P. Wuilleumier.

I. E. Drabkin, *The Copa, an investigation of the problem of date and authorship, with Notes of some passages of the poem* : New-York, Humphrey, 1930, 106 pages.

Ce petit poème de trente-huit vers est-il authentiquement de Virgile? Est-il l'œuvre d'un faussaire? Est-il une piécette échappée de l'œuvre d'un grand homme : Catulle, Properce, Ovide, Tibulle? Est-il une survivance d'un poète sans postérité : Gallus ou Serenus? le tour de force d'un auteur de second ordre : Valgius Rufus ou Annius Florus? la réussite anonyme d'un inconnu de l'entourage d'Auguste ou du cercle de Messalla? On sait que toutes ces hypothèses, d'autres encore, ont été soutenues.

M. Drabkin tient pour l'authenticité. Oh ! pas d'une foi enthousiaste ni même assurée. Plutôt par résignation et par impossibilité d'adopter une autre opinion. C'est par un progrès en quelque sorte négatif que l'auteur

arrive à se faire une conviction. Regarde-t-on le vocabulaire? « L'authenticité ne peut être exclue » (p. 24). La syntaxe et le style n'offrent pas de critères utilisables (p. 35). A la métrique on ne peut guère demander autre chose que de confirmer des résultats qu'on obtiendrait par ailleurs (p. 47). De l'étude des sources et imitations il y a peu de lumière à tirer (p. 67). Les thèmes et notions ne permettent aucune conclusion positive (p. 73). C'est peut-être la tradition qui fournit à M. Drabkin les principaux éléments de sa démonstration (p. 89), et l'on sait pourtant à quel point elle est discutée.

Ce total de conclusions négatives autorise-t-il la conclusion générale présentée p. 91? L'interprétation la plus saine est que Virgile a écrit la *Copa* avant l'époque des *Églogues*. Si l'on résiste à cette façon de voir, on aura encore le choix entre deux possibilités : Virgile a écrit la *Copa* entre l'époque des *Églogues* et 25 av. J.-C. ; ou bien la *Copa* est l'œuvre d'un auteur inconnu qui écrivait peu avant la publication des *Églogues*.

Il ne me convient certes pas de reprendre pour mon compte la question des *Virgiliana* après tant de thèses et d'antithèses ; si l'on m'y forçait, je dirais bien que j'incline à admettre une cristallisation de piécettes virgilianisantes autour de quelques bribes de Virgile authentiques, sans pour cela nécessairement faire appel à des poètes qui portent un nom connu, et l'attitude prise récemment par M. Hubaux dans son étude sur *Les thèmes bucoliques* (cf. en ce qui regarde la *Copa*, p. 121 à 133) me paraît bien avoir des chances d'être la plus raisonnable.

Mais l'attitude de M. Drabkin en faveur de l'authenticité a un avantage indirect ; c'est celui d'avoir incité l'auteur à une enquête minutieuse sur le poème. Il a analysé, disséqué, tourné et retourné sous toutes leurs faces, comparé et confronté de toutes les manières ces trente-huit pauvres vers, de sorte que son livre est une mine d'observations précises où pourront puiser les historiens de la langue et de la littérature pour des études qui dépasseront le cadre de cette piécette. L'enquête poursuivie par M. Drabkin, rigoureuse, méthodique, acharnée, a le mérite, comme disait quelquefois Louis Havet mi-railleur mi-sérieux, de celles qui sont entreprises avec un parti-pris. J. MAROUZEAU.

ÉTUDES LITTÉRAIRES DIVERSES

E. L. HUNT, *Plato and Aristotle on rhetoric and rhetoricians* : Studies in rhetoric and public speaking in honor of J. A. WINANS, New-York, The century Co., 1925, 57 pages.

Ce volume de mélanges, consacré tout entier à la rhétorique et à la parole publique, s'ouvre par une étude sur les relations de Platon et d'Aristote. La physionomie des deux philosophes, considérée de ce point de vue si spécial, conserve ses traits traditionnels. Le premier, brillant, original, paradoxal, se souviendra toujours d'avoir croisé le fer

avec la sophistique ; il n'oubliera pas davantage qu'il est le fondateur de ce qu'on a appelé la « pédantocratie ». Tous ses traités à qui mieux mieux condamnent l'instrument forgé par les Gorgias, les Prodicos, les Protagoras et employé par eux à de si fâcheuses besognes ; il dédaigne une force dont sa république de philosophes n'a que faire. Aristote, sage et mesuré, n'est ni son adversaire, ni son second ; reprenant pied dans la vie réelle, il perçoit d'instinct que l'art oratoire est la puissance la plus incontestée à laquelle obéisse la vie antique ; il l'assagit dans sa rhétorique, et c'est à lui finalement que reste la possession du champ de bataille dont son rival se retire acclamé, admiré, mais dépossédé.

A. Guillemin.

A. Ph. Mc Mahon, *Seven questions on aristotelian definitions of tragedy and comedy :* Harvard Studies, XL, 1929, 198 pages.

C'est à l'érudition pure qu'est consacré ce volume. Après avoir brièvement esquissé les problèmes posés par la façon dont nous sont venues les définitions aristotéliciennes de la comédie et de la tragédie, l'auteur relève leurs traces à travers la pensée grecque, romaine, médiévale et classique jusqu'à nos jours ; il interroge successivement dans cette enquête Platon, Aristophane de Byzance, Plutarque, Longin, Épictète, Marc-Aurèle, etc..., Plaute, Térence, Varron, Cicéron, Horace, Vitruve, Manilius, etc..., Boèce, Isidore, Jean de Salisbury, etc..., etc... Tous les âges et toutes les nations défilent dans cette imposante théorie — tout près de cent témoins et encore, est-il dit, les documents ne sont pas au complet. Cette évocation est tout à l'honneur d'Aristote ; elle montre la vitalité de ses idées, qui, après s'être imposées à l'antiquité grecque et romaine, inspirent encore les conceptions romantiques.

A. Guillemin.

J. Martin, *Symposion, Die Geschichte einer literarischen Form :* Stud. zur Geschichte und Kultur des Altertums : Paderborn, Schöningh, 1931, 320 pages.

Le « banquet » représente dans la littérature des anciens un genre caractérisé avec la netteté, la rigidité spécifique qui leur plaisait. Homère, le poète universel, l'initiateur et le modèle, le créateur des formes, est à la source de ce courant dont les derniers filets, à demi taris ou presque ignorés, se perdent dans les écrits chrétiens de la *Cena Cypriani* ou du *Symposion* de Methodios. M. J. Martin montre comment le genre a peu à peu acquis ses cadres et sa fixité : d'une description réaliste, dans laquelle l'intérêt se concentrait sur la préparation du repas, l'espèce et la qualité des mets, la somptuosité du service, on a passé à un entretien de sages ou de lettrés, et l'action, quittant le premier plan, n'a

finalement conservé que les traits conventionnels sans lesquels le genre fût devenu méconnaissable.

Les personnages du *Symposion* sont aussi traditionnels que ceux de la comédie italienne de jadis : l'hôte, le bouffon, le convive inattendu, l'invité attardé, le médecin, le couple amoureux, etc... ; quand les circonstances ne se prêtent pas à l'introduction de l'un ou de l'autre, quelque allusion au rôle qui lui est d'ordinaire assigné marque la place de l'absent. Les événements de l'intrigue ne sont pas moins traditionnels : arrivée des invités, querelle, accident, larmes, etc...

Ainsi solidement stylisé, le genre n'en a pas moins conservé quelque souplesse : il se prête aux idées sérieuses — Platon, Macrobe et tant d'autres en sont la preuve — mais aussi aux effets comiques, comme le montrent Horace et Pétrone ; les plus hautes spéculations de la philosophie s'y encadrent, mais aussi les malices de la satire. Il a subi ou commandé plusieurs évolutions : « le deipnon », cher à la comédie, l'a influencé et, sur quelques points, modifié ; mais, à son tour, il a pénétré dans les genres qui lui étaient le plus étrangers.

Ce résumé rapide ne peut que faire pressentir la richesse de la documentation mise en œuvre par l'auteur de cette étude : on ne saurait, je crois, faire aucune réserve sur l'érudition qu'il déploie.

Le but qu'il s'est proposé n'est pas moins louable. Notre habitude moderne de ramener obstinément les manifestations de la littérature antique aux cadres de la nôtre nous en a trop longtemps dissimulé l'originalité et, fort heureusement, beaucoup de travaux tendent aujourd'hui à retrouver la trace de sentiers que nous avons cessé de fréquenter. Cet effort si heureux, éveillé par les pressentiments et les exhortations de plusieurs philologues français ou étrangers, parmi lesquels il est juste de rappeler le regretté P. Lejay, commence à renouveler notre intelligence de l'antiquité. Mais il ne faut pas méconnaître le danger auquel il nous expose. Il a mis clairement en lumière jusqu'ici les éléments rigides et stylisés de l'art ancien. Il ne doit pas nous conduire cependant à oublier tout ce qui a pénétré dans ces cadres de vie et de vérité. Dans la littérature romaine, pour m'en tenir à elle, le sens du réel s'est infusé par maints canaux ; les grands artistes sont des réalistes, et même les médiocres trahissent ici où là des facultés d'observation qu'un talent plus élevé aurait brillamment mises en œuvre. Ce point de vue ne devrait pas être négligé. A dessein ou par l'effet même de sa conception du sujet, il l'a été par M. J. Martin, et si son étude ne laisse rien à désirer pour l'histoire du genre, on aimerait à la voir complétée par un aperçu de ce que ce genre doit à la vie des peuples et à l'originalité des écrivains.

A. Guillemin.

J. Hubaux, *Les thèmes bucoliques dans la poésie latine*, mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique : Bruxelles, Maurice Lamertin, 1930, 257 pages in-8°.

On devait déjà à M. J. Hubaux une étude des thèmes développés par Virgile dans les *Bucoliques*[1]. Cette fois, il étudie la filiation des thèmes bucoliques à travers toute la poésie latine. Il y a donc dans cet ouvrage l'histoire d'un genre, « selon la méthode suggérée par E. Norden, dans sa récente *Römische Literatur*, et appliquée à l'étude d'un autre genre, l'élégie, par L. Herrmann, dans un brillant article de la *Revue de l'Université de Bruxelles* ». Histoire entendue largement ; car, relevant les traces des thèmes bucoliques hors du genre proprement pastoral, dans l'élégie, dans l'épigramme, dans la poésie didactique, M. Hubaux les examine et éclaire, pour ainsi dire, du dehors aussi bien que du dedans, l'inspiration et la technique des poètes bucoliques latins.

Le premier chapitre est consacré à un très intéressant commentaire du début de la 6e Églogue de Virgile, *Prima Syracosio*... Virgile a-t-il voulu se proclamer le premier en date des bucoliques latins? M. Hubaux ne le pense pas ; rapprochant de ce morceau des passages d'Horace, de Properce, d'Ovide, où apparaît comme un lieu commun l'avertissement d'Apollon, il découvre la source du motif dans le prologue des *Aitia* de Callimaque, dont le texte permet d'éclaircir plusieurs obscurités des vers virgiliens. L'intention de Virgile, c'est de « déclarer explicitement qu'ayant, le premier, imité le ton rustique et réaliste des poèmes théocritéens, il entend bien désormais ne plus s'écarter de cette formule ». Il s'en serait écarté, d'après M. Hubaux, en chantant dans l'églogue « les rois et les batailles », c'est-à-dire en célébrant imprudemment, dans la 4e Églogue, les ambitions d'Antoine ; car M. Hubaux est partisan convaincu de la thèse de Norden relativement à la 4e Bucolique ; c'est une conviction que je ne partage pas, et je ne puis donc suivre son interprétation du *reges et proelia*. Mais, hors ce point, les résultats acquis me paraissent extrêmement solides.

Dès avant Virgile, M. Hubaux relève donc, dans l'épigramme latine du Ier siècle, des thèmes érotico-bucoliques venus de Méléagre de Gadara et des autres poètes de la *Couronne*. Au Ier siècle encore, l'inspiration bucolique se mêle à l'élégie chez Valérius Caton, « la Sirène latine », qui serait le véritable auteur des *Dirae* et de la *Lydia*. Les *Dirae* sont la transition entre les *Idylles* de Théocrite et la 1re Églogue de Virgile, qu'elles expliquent.

Parmi les contemporains de Virgile dont les œuvres sont perdues, seul Gallus a sûrement composé des pastorales. La bucolique a pu se mêler

1. *Le réalisme dans les Bucoliques de Virgile*, Liége, Vaillant-Carmanne, 1927.

à l'épigramme chez Domitius Marsus dans sa fameuse *Cicuta*. Puis M. Hubaux est amené à reprendre la difficile question de l'*Appendix Vergiliana* et, pour chaque poème, à discuter les thèses en présence. Il voit dans le *Culex* l'œuvre d'un faussaire virgilien un peu antérieur à Néron. Le *Moretum*, de thème purement latin et de ton naturaliste, serait d'un contemporain de Virgile originalement doué. La *Copa* traite un thème bucolique, mais l'épicurisme qui y règne est de caractère horatien, non virgilien, etc... L'extrême diversité des œuvres de l'*Appendix*, dont le seul trait commun est l'imitation de Virgile, paraît trop frappante pour permettre leur attribution à un même auteur.

Virgile, par le choix de ses thèmes, a déterminé l'avenir de la bucolique latine. De ses innovations, la plus audacieuse, la plus magnifique, l'introduction dans l'églogue du thème de l'âge d'or, hante ses successeurs au point de devenir le centre même de leur inspiration. La renaissance bucolique du règne de Néron vit de ce mythe de l'âge d'or, que doit ramener Néron-dieu. M. Hubaux date de cette époque la 9e pièce du *Catalepton* pseudo-virgilien, qui chanterait d'après lui M. Valérius Messala Corvinus, consul en 58. La *Laus Pisonis* se rattacherait à la même période où florissait la faveur de Calpurnius. De Calpurnius lui-même, nous possédons sept églogues ; M. Hubaux a conjecturé[1] que ce sont les sept dernières, et que Calpurnius en aurait composé dix, comme Virgile ; les trois vers qui, dans les manuscrits, viennent en tête de l'Églogue I seraient en réalité les derniers de la 3e Églogue perdue. La dominante dans les pièces conservées de Calpurnius, notamment la première et la quatrième, c'est le panégyrique et la divinisation de Néron-Apollon-Jupiter[2]. — Les fragments bucoliques d'Einsiedeln appartiennent aussi à l'époque de Calpurnius, sans lui être personnellement attribuables.

Après Néron, le genre pastoral a perdu toute vie. Le règne d'Hadrien, malgré sa prospérité et l'ambition pacifique du prince, ne rend aucune actualité au thème de l'âge d'or. La bucolique ne reparaît qu'au IIIe siècle, à Carthage, comme un pur exercice d'école. Némésien assemble des clichés empruntés à Virgile et à Calpurnius. Seule, sa 3e Églogue, belle, paraît originale ; — illusion sans doute, due à notre ignorance de la source où elle fut puisée. Le *Pervigilium Veneris* ne semble pas être de Némésien. Les rares pastorales chrétiennes sont encore entièrement inspirées de Virgile, et le genre n'est nullement rénové, comme on s'y attendrait, par l'influence biblique et évangélique. Ainsi dans la pastorale latine tout est marqué par Virgile et limité par lui.

Tel est le bref résumé d'une riche matière. L'ouvrage de M. Hubaux

1. *Le vers initial des Églogues* (*Revue belge de philologie et d'histoire*, 1927, p. 603 et suiv.).

2. La 1re Églogue peut être datée de 60, au quatrième consulat de Néron. Voir l'article de M. Hubaux recensé ci-après : *Sénèque et Calpurnius Siculus*.

est une série à peu près ininterrompue d'enquêtes délicates sur les questions d'authenticité, de datation, d'interprétation qui se posent à chaque pas. Aucune n'est évitée, et toujours l'auteur prend parti. On ne peut espérer que toujours il réussisse à convaincre. Plusieurs de ces problèmes sont de ceux que leur nature même, ou l'obscurité des rares témoignages anciens qui les concernent, condamnent à irriter constamment la curiosité des chercheurs ; ils ont soulevé, soulèvent encore des controverses passionnées, et, en attendant le miracle d'un ralliement unanime des suffrages, ils sont la meilleure pierre de touche pour l'érudition, l'ingéniosité, la puissance démonstrative des savants. Ces trois vertus ne manquent pas dans le présent ouvrage. La loyauté non plus ; M. Hubaux est le premier à remarquer le caractère nécessairement fragile de certaines hypothèses littéraires, ou à signaler un point faible dans la thèse même qu'il présente. Enfin, M. Hubaux a le don de faire de l'histoire littéraire vivante ; d'abord grâce à cette connaissance approfondie des temps et des milieux, qui permet d'évoquer l'époque autour de l'œuvre (par exemple dans le chapitre relatif au messianisme néronien), et surtout grâce à la sûreté de sa méthode dans l'appréciation du travail littéraire ; les rapprochements de texte à texte, ou entre textes poétiques et œuvres plastiques, sont faits avec le sens le plus juste du style, la connaissance la plus précise des procédés de l'imitation antique ; cela permet, en bien des cas, d'expliquer la démarche, consciente ou inconsciente, de l'esprit et de l'imagination du poète, et conduit à substituer des vues neuves aux affirmations traditionnelles.

A. Freté.

J. Hubaux, *Sénèque et Calpurnius Siculus : Mél. Paul Thomas*, Bruges, 1930, pages 451-473.

Id., *Une Épode d'Ovide : Serta Leodiensia*, Liége-Paris, 1930, pages 187-245.

M. J. Hubaux consacre ces deux études à célébrer à la fois son maître Paul Thomas et le centenaire de l'indépendance belge.

Le premier article s'annonce comme une contribution à l'étude du *De Clementia*, dont l'auteur se propose de fixer la date par une comparaison avec la première Églogue de Calpurnius Siculus. Or, il montre que, pour des raisons astrologiques et philosophiques, ce poème a dû être composé en 60 et non pas en 55, comme on l'admet d'ordinaire. Mais, perdant de vue la question qu'il a lui-même posée au début, M. Hubaux néglige d'indiquer l'argument à tirer de là pour la date du *De Clementia*. L'allusion précise à l'âge de Néron ne limite-t-elle pas le choix des historiens entre le 15 décembre 55 et le 15 décembre 56 (cf. E. Albertini, *La composition dans ... Sénèque*, p. 24, et P. Vallette, *Mél. P. Thomas*, p. 698)?

Dans le second article, véritable mémoire, M. Hubaux reprend la

lutte contre M. Carcopino et la porte cette fois sur le double terrain archéologique et philologique. Répondant d'abord à un article de M. Boyancé, il maintient sa distinction entre l'érynge et la leucas, et refuse de voir une allusion à cette dernière plante et à « l'affaire de Leucade » dans le texte de Pline où M. Carcopino trouve la preuve cruciale que la basilique de la Porte Majeure est une « église pythagoricienne ». Je crois, comme M. Hubaux, que le terme *candida* est adjectif et qu'il joue dans ce passage le rôle d'un complément direct ; mais cela confirmerait plutôt l'hypothèse néo-pythagoricienne, fondée sur le seul équivalent grec λευκάς, qui est lui-même un adjectif substantivé et que cette qualité empêche précisément de figurer dans les textes de Nikandros et de Dioscoride sur le même plan que le substantif générique ἠρύγγιον. Tout le reste de l'article tend à démontrer que l'Épigramme XIII du *Catalepton*, recueil composite publié sous le règne de Néron, est une pièce historique dirigée par Ovide contre son ennemi, l'un de ces Baptes que M. Hubaux croit rencontrer dans la basilique. L'hypothèse est séduisante, mais l'argumentation un peu spécieuse : il y a des analogies certaines avec la manière du poète, surtout dans l'*Ibis* — mais ne seraient-ce pas des réminiscences de faussaire? Il y a d'ailleurs des divergences dans le fond (*obesa uxor*, p. 233), la forme (p. 226), et la valeur poétique (p. 239). Des critiques que M. Carcopino faisait à la date proposée par M. Galletier (vingt dernières années avant l'ère chrétienne et non pas fin du règne d'Auguste, comme le dit M. Hubaux, p. 239), l'auteur n'évite que la première (Thybris) ; il doit tourner la dernière (allusions de politique extérieure), et croit pouvoir négliger celles qui invoquent les mœurs et le décor de « la Rome impériale dans les dernières années de Domitien » ; il semble difficile que cet article modifie la position prise par M. Carcopino, dont une réplique serait la bienvenue.

P. Wuilleumier.

W. Wendt, *Ciceros Brief an Paetus*, IX, 22 : Dissertation de Giessen, 1929, 43 pages.

Voici une monographie d'un type qui convient assez au genre des dissertations allemandes et qui pourrait être conseillé chez nous aux auteurs de mémoires pour le diplôme d'études supérieures. L'auteur a pris une lettre difficile, qui exige un commentaire approfondi et qui pose une question importante, celle de la décence en littérature, ou plus exactement de la « cacologie » sous ses deux aspects principaux : « cacemphaton » et « aeschrologia » : Cicéron pose la question d'une part à propos des mots ou des évocations obcènes, d'autre part à propos des rencontres de sons fâcheuses du type *cum nos* = *cunnos*.

Le commentaire de M. Wendt est très soigné[1], nourri de faits et de dis-

1. Je n'accepterais pas sans plus l'explication donnée de *ferei* (p. 22-23) par une

cussions, et il est accompagné d'un recueil de textes anciens qui ont trait à la question, depuis Cicéron jusqu'à saint Jérôme. Il n'y a pas évidemment dans cet ensemble de données, recueillies à propos d'un texte défini, de quoi se faire une idée de l'attitude générale des Latins relativement à la décence ; si Cicéron se montre scrupuleux, on sait d'autre par à quel point par ailleurs « le latin dans les mots brave l'honnêteté ». Peut-être ne serait-il pas sans intérêt de reprendre la question dans son ensemble ; il y aurait maintes indications à tirer de cet examen tant au point de vue de l'histoire de la langue que de l'histoire des mœurs.

J. Marouzeau.

M. Schuster, *Tibull-Studien* : Wien, Hölder-Pichler-Tempsky, 1930, 201 pages in-8°.

En attendant le commentaire de Tibulle qui nous manque encore, M. Schuster y apporte une contribution importante, aussi bien en ce qui concerne l'établissement du texte que son explication. Non pas évidemment l'explication littérale ; sauf en de rares endroits, le vocabulaire et la syntaxe de Tibulle n'offrent pas grandes difficultés, et les éditeurs anciens les ont du reste résolues : il s'agit d'étudier les motifs d'inspiration et les procédés de composition du poète. De là, deux parties qui se présentent — je ne sais pourquoi — dans l'ordre inverse de celui que je viens d'écrire : peut-être eût-il été plus logique d'étudier les motifs poétiques avant leur mise en œuvre dans un plan. Il est vrai que la composition des élégies est le problème le plus difficile et le plus débattu, et qu'en le mettant au premier rang M. Schuster a peut-être voulu en marquer l'importance. Les analyses qu'il fait des élégies et le jugement qu'il porte sur la technique de leur composition sont d'un esprit réfléchi et pénétrant : il se tient à égale distance de Dissen dont la division en trois parties, exorde, centre, fin, a quelque chose de puéril et d'artificiel, comme des critiques qui se refusent à voir un plan quelconque dans la plupart des poésies de Tibulle, telles que la tradition nous les a livrées, et procèdent au jeu facile des arrangements et des transpositions. Il ne faut pas considérer une élégie comme un discours ou comme un théorème et y rechercher un arrangement des parties aussi savant que rigoureux. La tâche du critique est justement de rétablir la logique interne du poème, en essayant de découvrir comment idées, images s'enchaînent et se suggèrent dans l'esprit du poète, par quel glissement insensible tel développement s'intercale qui, a priori, apparaît comme hors de propos. L'œuvre de Tibulle prête éminemment à cette analyse. M. Ponchont l'avait déjà essayée dans les notices qu'il a mises en tête de chaque élégie

graphie diphtonguée de *i* long, bien invraisemblable dans un manuscrit de Cicéron. — L'identité approximative de prononciation entre *connus* et *cunnus* (p. 30) mériterait quelques explications.

dans son édition. Il est regrettable que M. Schuster n'ait pas tiré davantage parti de l'œuvre de son devancier ; il aurait pu y trouver des confirmations ou des compléments utiles[1] : je lui signale notamment la notice de la première élégie, où M. Ponchont prononce, lui aussi, le mot de *symphonie*, signale les reprises qui jalonnent et guident le développement, du *diuitias alius* du premier vers au *dites despiciam* du dernier, en passant par le *non ego diuitias* du vers 41 et le *sit diues iure* du vers 49.

Il est difficile de rendre compte de la troisième partie du livre, où M. Schuster examine certains passages difficiles ou contestés du texte de Tibulle : il faudrait reprendre les exemples un à un et confronter pour chacun d'eux les leçons des manuscrits ou les conjectures proposées. On sait que notre texte de Tibulle repose sur une tradition médiocre et tardive : l'étude de M. Schuster a le mérite d'en montrer toutes les faiblesses et les incertitudes. La partie négative de son œuvre sera sans doute mieux accueillie que la partie constructive : c'est là le sort de toute œuvre de critique conjecturale. A. ERNOUT.

E. TUROLLA, *Lucrezio* : Roma, Formiggini, 1929, 72 pages.

Dans ce nouveau « profilo » (cf. ci-dessus, p. 162), M. Turolla expose sa conception de Lucrèce, auquel il enlève tout ce que Martha lui avait laissé de résignation et de sérénité. Le nom de Leopardi revient souvent dans ces pages ; sans confondre la pensée si différente des deux poètes, l'auteur semble, par cette association, exprimer d'une façon satisfaisante l'impression qu'il a lui-même ressentie à la lecture du *De natura rerum*. Ici encore, nul appareil scientifique ; mais certains problèmes psychologiques sont finement posés, sinon résolus : contraste des deux premiers livres, où se reflète si magnifiquement « l'extase cosmogonique », et des quatre derniers, d'une allure toute différente ; incohérence du point de départ optimiste, fourni par l'école épicurienne, et du point d'arrivée d'un si troublant pessimisme, etc... Mille détails sont suggestifs et propres à amorcer une méditation sur le grand poète.

A. GUILLEMIN.

M. COMEAU, *Saint Augustin, exégète du quatrième Évangile*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris : Paris, Beauchesne, 1930, 418 pages.

ID., *La rhétorique de saint Augustin d'après les « Tractatus in Ioannem »*, thèse complémentaire : Paris, Boivin, 1930, 104 pages.

I. — Les sermons de saint Augustin sur l'Évangile de saint Jean sont

1. M. Schuster ne semble pas avoir pratiqué beaucoup les travaux français. Sur l'édition de M. Ponchont, je n'ai trouvé que ce jugement lapidaire : « Die neueren französischen Ausgaben von M. Ponchont und L. Pichard sind durch die Editionen von Levy und Calonghi überholt. » Il se trouve du reste dans la partie de son livre consacrée à la critique du texte. Je crains fort qu'il n'ait lu aucune des analyses que je signale. — Quant à la question de supériorité, elle est bien vite tranchée.

au nombre de 124 et furent prononcés au cours de l'année 416, à Hippone. Il paraît probable que ces *tractatus* furent improvisés et qu'Augustin ne revit même pas les copies, établies d'après les notes des sténographes. Nous avons donc là une image fidèle de son éloquence la plus spontanée, la plus jaillissante.

Mlle Marie Comeau a entrepris d'étudier l'exégèse et la pensée d'Augustin dans cette longue série d'homélies, et elle a su conduire cette enquête avec une méthode, une force d'esprit, une chaleur de sympathie qui lui font grand honneur.

Elle groupe d'abord dans son introduction les données positives, les renseignements de toutes sortes sur la vie africaine, les allusions aux faits contemporains, qu'elle a pu repérer dans les *Tractatus*[1]. — Un premier chapitre, un peu sommaire, et dont l'ouvrage d'Harold Smith, *Ante-nicene Exegesis of the Gospels*[2], lui fournit presque tous les éléments, indique l'état de l'exégèse johannique avant saint Augustin. Mlle Comeau y insiste sur la dette d'Augustin à l'égard d'Origène. — Les quatre chapitres suivants sont consacrés à la méthode exégétique d'Augustin. Inutile d'observer qu'Augustin ne soupçonne même pas le problème de l'authenticité du quatrième Évangile : ce problème ne surgira que bien des siècles après lui[3]. Mlle Comeau ne fait nulle difficulté à reconnaître qu'Augustin « n'a rien du savant consciencieux qui étudie minutieusement les textes, les critique, les compare, les classe, les date et tire de ce patient travail des conclusions aussi précieuses que parfois imprévues ». Ce qui le préoccupe, ce ne sont pas les minuties de la critique, c'est la doctrine, les moyens les plus propres à la faire comprendre, l'aliment moral et mystique qu'elle procure. Cependant, il ne se contente pas (ordinairement du moins) de son évangile latin ; en plus d'un cas, il se reporte au texte original. Les pages 59 et suivantes fournissent des preuves nouvelles qu'Augustin avait du grec une connaissance suffisante, sinon très approfondie. Ces chapitres renferment quantité de vues intéressantes sur la théorie de la pluralité des sens littéraux dans l'Écriture sainte, sur les diverses formes de l'interprétation allégorique chez Augustin (on notera, p. 129 et suiv., le rôle qu'il concède à la symbolique des nombres), sur les « figures » de l'Église dans l'Évangile, etc. Le chapitre VI traite de l'*Interprétation des paraboles ;* le chapitre VII de la *Genèse de la Foi* (Mlle Comeau remarque, p. 207, que Pascal, en

1. Le dieu *pileatus* dont il est question p. 14, ce n'est pas Pollux, mais Attis. L'observation du prêtre païen : *Et ipse Pileatus Christianus est,* ne se comprend guère, si on ne cite tout le contexte. Voir Cumont, *Les rel. orient.*, 4e éd. (1929), p. 66-67.

2. 6 vol., Londres, 1925-1929.

3. Non que le IVe Évangile n'ait eu de bonne heure ses adversaires (voir P. de Labriolle, *La crise montaniste,* p. 192 et suiv.) : mais ceux-ci se laissaient guider par des arrière-pensées doctrinales.

utilisant Augustin dans ses *Écrits sur la grâce*[1], « appauvrit, rétrécit, dessèche la riche synthèse augustinienne »). Le chapitre VIII groupe et paraphrase les *Textes trinitaires* épars dans les *Tractatus*. Enfin, les trois derniers chapitres atteignent la plus intime substance de l'enseignement d'Augustin (le Christ[2], l'Église, la vie intérieure du chrétien). Les analyses que donne Mlle Comeau sont claires, fidèles, bien conduites ; elles ne laissent tomber aucun problème de quelque importance sans un essai de solution ; j'ajoute qu'une émotion discrète les pénètre et les réchauffe. Toute cette étude est attachante et d'excellente qualité. Nul doute qu'elle ne rende quelques lecteurs — parmi ceux que Mlle Comeau appelle « les amateurs de psychologie religieuse » — à ces *Tractatus* trop oubliés[3].

II. — Je ne suis pas sûr que Mlle Comeau ait trouvé à rédiger sa thèse complémentaire le même plaisir dont l'étude d'Augustin exégète avait été pour elle la source. Les questions de technique littéraire ne lui inspirent, cela est visible, qu'un assez faible attrait, et son travail décèle plus de résignation que d'allègre enthousiasme.

L'idée maîtresse qui le domine est celle-ci.

Là où Augustin expose *in abstracto* ses vues sur l'art de parler devant un public chrétien (surtout dans le IVe livre du *De Doctrina Christiana*), il se rattache à la grande tradition classique, cicéronienne, que sa solide formation et le métier de rhéteur longtemps exercé l'inclinaient à vénérer. Son conservatisme est tel qu'il va jusqu'à vouloir retrouver dans la Bible de remarquables spécimens des divers styles dont Cicéron avait donné la formule. — Mais quand, placé devant des auditoires fort mêlés qu'il s'agissait d'endoctriner, d'atteindre dans leur sensibilité profonde, Augustin a cherché la parole la plus efficace, il s'est vite aperçu que son orthodoxie littéraire risquait de nuire à sa tâche ; il s'en est presque totalement dépouillé, ou du moins il y a associé d'autres traditions (en particulier celles de la « diatribe »), moins incurieuses des besoins populaires.

Ces vues ne sont pas inexactes, mais il s'y mêle, je crois, une part de fiction. Dabord, il ne faudrait pas exagérer le caractère « classique » de l'idéal oratoire d'Augustin. A bien lire le *De Doctrina Christiana*, il ne retient de cet idéal que ses traits les plus généraux, à savoir les objectifs que l'orateur doit atteindre (instruire, plaire, toucher) et les trois genres de discours. Mais il se refuse à entrer dans le détail des règles et il laisse entendre, avec une très suffisante netteté, que pour lui la véritable élo-

1. Brunschvicg, XI, p. 112.

2. Pour l'inscription de Timgad, au Christ médecin (p. 324), l'interprétation la plus vraisemblable a été donnée par M. J. Carcopino, dans les *Rendiconti della Pontificia Accad. Romana di Archeologia*, anno V, 1927, p. 79-87.

3. Un *Index* des sujets traités eût été le bienvenu, à côté de l'*Index* des textes johanniques commentés par saint Augustin.

quence se moque de l'éloquence. Il gardait, en somme, ses coudées franches, et le représenter comme « très étroitement cicéronien », supposer qu'il ait eu quelque mal à s'émanciper d'une tutelle chère à sa pensée, c'est lui prêter des sympathies et des scrupules dont il avait cessé assez assez vite d'être travaillé.

Pareillement éprouve-t-on un certain malaise quand il nous est présenté comme s'appropriant par volonté consciente et choix délibéré les procédés de la « diatribe » cynico-stoïcienne. La diatribe était-elle vraiment un genre littéraire caractérisé, aux contours nettement définis? On a peine à le croire, même après avoir lu de près le beau livre de M. Oltramare : Mlle Comeau la traite un peu trop comme une espèce distincte, comparable à la « satire » ou à « l'épître ».

On regrette, d'autre part, que sa curiosité se soit trop vite détournée de certaines questions d'une réelle portée. Elle signale (p. 11) des déclarations d'Augustin sur la faible importance de la correction du langage. « Pourquoi, demande Augustin, le prédicateur chrétien ne dirait-il pas *ossum* au lieu de *os*, quand il s'adresse à des ignorants et qu'il peut y avoir pour eux équivoque sur le sens? *Quid enim prodest locutionis integritas quam non sequitur intellectus audientis?* » Cette remarque se lit dans le *De Doctrina christiana*, IV, x ; ce même traité, II, xiii, 19, le *De Catechizandis rudibus*, IX, 13, l'*Enarr. in Psalmum 50* (Migne, 36, 597), les *Tractatus in Ioh.*, II, 15 (Migne, 35, 1394) en offrent d'analogues. Il est fâcheux que, familiarisée comme personne avec le texte des *Tractatus in Iohannem*, Mlle Comeau n'en ait rien tiré qui puisse nous éclairer sur le point de savoir si Augustin s'y montre, en fait, aussi insoucieux de la *latinitas* qu'il admettait, en principe, qu'on le fût. Elle note bien, dans sa première thèse (p. 23), que les linguistes pourraient trouver dans ces sermons improvisés « un document de première valeur pour l'étude du latin couramment parlé au début du ve siècle dans l'Afrique du Nord ». Mais elle les laisse se débrouiller tout seuls et ne paraît pas se soucier d'orienter leurs recherches[1].

Bornons à l'essentiel les observations de détail que suggère la lecture de ce travail. La page 17 serait à remanier presque entièrement. Il est peu exact que, définissant les figures de langage, Augustin « oublie » les transpositions toutes latines que Cicéron avait jadis données des expressions techniques grecques. En réalité, Augustin s'exprime comme s'exprimaient les grammairiens de son temps, et comme parlait depuis longtemps déjà quiconque entreprenait de classer ces figures : *allegoria* est dans Quintilien ; *parabola* est dans Sénèque, dans Quintilien, dans Tertullien ; *catachresis* se lit chez tous les grammairiens du ive siècle ; *ironia* a été employé par Cicéron lui-même (*Brutus*, § 292-293 ; *De Oratione*, II,

1. Une ou deux indications seulement dans son *Saint Augustin exégète*, p. 80.

§ 270), etc. ; l'expression « latine » qui correspond à ἀλληγορία, c'est *inversio*, et non *continuae translationes*, qui ne figure pas dans les textes auxquels le lecteur est renvoyé. Je ne puis me décider à reconnaître un κλίμαξ dans une phrase telle que celle-ci : *Creditus desideretur ut desideratus habeatur* : selon la conception classique, le κλίμαξ comprend trois membres au moins, avec renchérissement d'un membre sur l'autre. Toute la page, je le répète, est à revoir et à retoucher. — P. 79 : je ne vois pas que la critique de Quintilien[1] porte sur le fait que *beatitas* et *beatitudo* sont des mots abstraits. Il remarque seulement que la faculté de créer des mots est bien plus étroitement limitée en latin qu'en grec, et il ne trouve pas que les réussites aient été nombreuses : exemple, ces deux mots, dont Cicéron lui-même s'avouait peu satisfait. — P. 83 : se figurer que saint Augustin souffre d'employer certains hellénismes auxquels il aurait préféré substituer des équivalents latins, c'est lui faire honneur de perplexités imaginaires. Les passages cités, une fois qu'on les a replacés dans leur contexte, ne laissent rien subsister de cette supposition, je dis *rien* absolument. — Une petite méprise, p. 87, sur le sens du mot « chaîne » : les *Catenae* ne sont pas « des textes bibliques, choisis dans plusieurs livres différents et groupés autour d'un même sujet » : ce sont des extraits de commentaires de différents Pères rassemblés au-dessous de tel texte scripturaire, qu'ils sont destinés à expliquer. Et nous ne connaissons pas de recueil de chaînes qui soit antérieur au début du VIe siècle.

Ce volume porte témoignage d'un sentiment délicat des choses littéraires. Mais ce n'est pas là que Mlle Comeau a donné la véritable mesure de son esprit.

P. DE LABRIOLLE.

C. I. BALMUS, *Étude sur le style de saint Augustin* : Paris, Les Belles Lettres, 1930, 320 pages.

M. Balmus, commençant d'étudier (p. 241) les rapports d'Augustin avec la rhétorique, constate avec regret que le grand Africain n'a été suffisamment lu qu'à titre de théologien. On l'a trop négligé comme écrivain, par suite du préjugé qui le faisait considérer comme « un rhéteur sans sincérité, sans mesure et sans goût ». Ce préjugé, heureusement, tend à disparaître, et l'étude de M. Balmus prend sa place à côté de plusieurs travaux récents dont la plupart nous viennent d'Amérique.

Ce qui distingue généralement ces livres des quelques ouvrages anciens où des jugements avaient été formulés sur le style de saint Augustin, c'est une rigueur de méthode très différente des appréciations littéraires générales et un peu vagues où se complaisaient les critiques du XIXe siècle. Les conclusions de M. Balmus sont fondées sur une étude

1. VIII, 3, 31-33.

minutieuse des *Confessions* et de la *Cité de Dieu*. En certains cas, le dépouillement est exhaustif (cf. p. 22-36 celui des noms abstraits dans les *Confessions* et dans huit livres de la *Cité de Dieu*) ; ailleurs, lorsqu'ils suffisent à éclairer la question, il ne cite que les exemples les plus caractéristiques. Les chiffres et les statistiques ne lui paraissent pas indispensables dans une étude de style (p. 179). Cette négligence voulue des calculs n'empêche pas l'auteur de passer consciencieusement en revue les divers éléments du style : choix et ordre des mots, construction des phrases, procédés permettant d'obtenir l'ampleur ou la variété. Le dernier chapitre, *Couleur oratoire et poétique*, semble un peu moins heureux que les précédents ; on y remarque un certain défaut d'unité ; les études, d'ailleurs intéressantes, sur la métaphore, la comparaison, le vocabulaire poétique (on s'attendrait plus volontiers à trouver ce paragraphe au chapitre consacré au *Choix des mots*), l'allitération, les jeux de mots et le rythme sont trop indépendantes les unes des autres pour être groupées sous un titre unique.

M. Balmus aboutit à une conclusion que nul augustinien ne contredira : saint Augustin, grand admirateur de Cicéron, reste fidèle, dans la mesure où il était possible de l'être au IVe siècle, à la tradition classique, créant peu de mots nouveaux, changeant rarement le sens des anciens, résistant à l'assaut de la langue vulgaire, s'essayant, trop souvent sans succès, à construire des périodes ; son style présente les caractéristiques du style asiatique, dont il subit vraisemblablement l'influence par l'intermédiaire d'Apulée et de Tertullien. Que ce style augustinien soit néanmoins très personnel, M. Balmus ne l'ignore point, et plusieurs de ses remarques laissent comprendre qu'il en a profondément goûté la savoureuse originalité. On aimerait cependant qu'il eût insisté davantage sur certains points qu'il effleure au passage et dégagé plus nettement dans sa conclusion la personnalité littéraire d'Augustin. Il constate chez le docteur d'Hippone une incroyable richesse d'idées qui requiert un vocabulaire débordant le langage classique, enrichi d'archaïsmes, de néologismes, de vulgarismes (p. 70). Il étudie l'influence des exigences de l'expression ; ces besoins expliquent l'usage des abstraits et neutres substantivés qui rendent mieux qu'aucun autre mot le mystère et l'infini ; c'est le tempérament mystique de l'écrivain qui l'amène à certaines répétitions insistantes par lesquelles son cœur soulage l'obsession d'une grande idée. M. Balmus, enfin, signale « la grande importance de l'acoustique » dans le style d'Augustin et met en relief plusieurs de ses constatations par un parallèle fort ingénieux entre Péguy et saint Augustin.

Ces remarques et développements, répartis cependant dans un cadre grammatical peu propre à flatter le sentiment esthétique, laissent au lecteur une impression d'ensemble qui vaut un portrait et met bien en valeur la sympathique figure d'Augustin. A cet artiste parfait dans le

détail, il manquait pourtant, dit M. Balmus, « la force de synthèse qui réunit ces petites œuvres d'art en une construction ample et harmonieusement unitaire » (p. 145). Pourquoi la synthèse n'a-t-elle pas été faite par M. Balmus lui-même, on le regrette d'autant plus que, pour qui a le courage de s'engager à la suite du critique dans les âpres sentiers de la philologie et de la grammaire, ce voyage austère n'est pas dépourvu de plaisir.

M. Comeau.

Histoire et archéologie

E. Albertini, *L'Empire romain* : Paris, Alcan, 1929, 462 pages. (Collection *Peuples et civilisations*, vol. IV.)

Ce volume est certainement un des meilleurs de la remarquable *Histoire générale* que dirigent avec tant de bonheur MM. Halphen et Sagnac. Conformément à l'esprit de la collection, il étudie l'Empire romain dans le cadre de l'histoire universelle. C'est déjà renouveler le sujet que de nous faire entrevoir, au delà des frontières de l'Empire, des populations innombrables, sur d'immenses étendues de territoire, cherchant de leur côté une formule d'organisation politique et sociale, créant par des moyens qui leur sont propres les conditions du mieux-être matériel et du progrès moral. Deux bons chapitres, au début et à la fin, résument ce qu'était la vie du monde antique en Asie comme en Afrique — en Chine, dans l'Inde, en Perse, en Abyssinie — au Ier siècle de notre ère et au Ve. Le rôle de Rome dans l'histoire du monde n'en est pas diminué : il n'en paraît au contraire que plus éminent. En recueillant et transmettant l'héritage intellectuel des Grecs, en inventant les formules du droit et les règles fondamentales de la société politique, en accueillant le christianisme et en lui fournissant le cadre d'un État « catholique », c'est-à-dire universel, Rome a exercé sur les destinées de l'Europe occidentale et, partant, sur l'évolution de l'humanité, une influence dont la force active n'est pas encore près d'être épuisée. Comment, par contre, Rome a subi à son tour l'action des peuples sur lesquels elle étendait sa domination ou qui bordaient son Empire, comment elle s'est transformée en transformant et dispersée en unifiant, c'est ce que fait voir excellemment l'ouvrage de M. Albertini, dont on ne saurait trop louer la largeur de vues et le sens historique.

Nous louerons aussi les qualités de clarté et de vie de l'exposé, d'autant plus méritoires que l'auteur a fait entrer dans son manuel le plus de faits qu'il était possible : il a su lui donner une densité exceptionnelle en évitant l'obscurité et la sécheresse, ces deux écueils auxquels échappe si difficilement celui qui résume. La bibliographie est sobre, heureusement éclectique et bien au courant ; les plus récentes découvertes ar-

chéologiques sont utilisées à propos. Parmi les pages les mieux venues, signalons celles qui traitent de l'organisation politique et administrative sous Auguste et sous Dioclétien, de l'activité économique, du christianisme.

L.-A. Constans.

F. Beckmann, *Geographie und Ethnographie in Caesars Bellum Gallicum* : Dortmund, Ruhfus, 1930, 192 pages. 9 mark.

Dans un volume bien conçu avec ses discussions claires, bien présenté avec ses citations en italiques grasses, M. Franz Beckmann tente de clore une vieille querelle. On connaît le problème. Beaucoup de philologues, entre autres H. Meusel et A. Klotz dans leurs études et leurs éditions, ont considéré comme interpolées un certain nombre de digressions géographiques des *Commentaires* : I, 1, 5-7, généralités sur la Gaule (l'auteur défend au début du § 5 la correction *earum*) ; III, 20, 1, *Aquitaniam... ex tertia parte Galliae ;* IV, 10, *insula Batauorum ;* V, 12-14, Bretagne ; VI, 25-28, faune de la forêt hercynienne.

Après R. Koller (*Wien. Stud.*, 36, 1914, 140), M. Beckmann réfute un à un les arguments de l'accusation. Pas d'anachronismes ; les digressions géographiques ont pour les anciens droit de cité dans le genre historique ; enfin les anomalies de vocabulaire et de syntaxe s'expliquent par la nouveauté des sujets, sans d'ailleurs qu'il y ait là rien d'incompatible avec les habitudes de César. Sur cette réhabilitation l'auteur croit pouvoir fonder des conclusions d'ordre général ; en rédigeant son *Bellum Gallicum*, cet homme supérieur, multiple, aurait moins songé au but politique immédiat qu'à sa gloire future, moins voulu faire un rapport qu'une œuvre d'art. Soit. Tout compte fait, ce qui plaide le plus en faveur de l'authenticité des passages incriminés, c'est que des développements similaires, IV, 1-3 (Suèves), et VI, 12-28 (comparaison de la Gaule et de la Germanie), restent à l'abri de tout soupçon.

Mais comment se fait-il qu'un livre de 200 pages sur un sujet aussi restreint laisse dans l'ombre un point essentiel? Comment se fait-il que M. Beckmann n'ait quasi rien dit des sources grecques et des hellénismes de forme ? Dans une excellente page de son édition (*Belles-Lettres*, 1926, I, Introduction, p. xiv), M. Constans, que l'auteur ne cite nulle part, posait parfaitement la question et émettait l'hypothèse que nous avions affaire à des traductions de géographes grecs demandées par César à ses secrétaires et introduites par lui-même dans son récit pour « offrir à ses lecteurs des renseignements sur les pays lointains où il avait le premier porté les aigles romaines ». Hypothèse très vraisemblable, et que M. Beckmann se devait de vérifier.

M. Durry.

Eunice Burr-Stebbins, *The Dolphin in the Literature and Art of Greece and Rome* : Menasha, Wisconsin, 1929, 135 pages in-8°. 1,50 dollar.

Herbert Newell-Couch, *The Treasuries of the Greeks and Romans* : Ibid., 1929, 112 pages in-8°. 1,50 dollar.

Voici deux dissertations qui se distinguent par les mêmes qualités de soin et d'information, mais aussi par le même défaut d'idée générale et de composition.

Le premier sujet, pourtant bien délimité, est traité sans maîtrise. Classifications, listes de documents et de textes, longs développements sur les particularités biologiques du dauphin tel qu'il apparaît dans l'art et la littérature antiques. Par contre, sur le sens symbolique de l'animal, quasi rien ; l'auteur écarterait même le problème pour ne reconnaître au dauphin qu'une valeur décorative, un rôle de « bouche-trou ». Ce serait encore là une opinion. Mais la démonstration n'est nullement convaincante.

L'auteur du second travail examine tous les « trésors » depuis l'époque minoenne jusqu'à l'Empire romain : trésors des temples, des États, coffres-forts privés, bourses et jusqu'aux tirelires d'enfant, sans même oublier le sens métaphorique que prend « trésor » dans le Nouveau Testament ! La matière, on le voit, est vaste, si vaste que la dissertation n'est plus qu'une suite d'articles de dictionnaire juxtaposés.

Tout le monde regrettera qu'il n'y ait aucune illustration dans des ouvrages qui se fondent essentiellement sur des données archéologiques. Sans doute les auteurs renvoient-ils avec exactitude à des ouvrages à planches, mais ils devraient au moins donner les dessins nécessaires à l'intelligence de leur texte. Les *indices* dans tous les ouvrages de ce genre sont très insuffisants ; il manque en particulier un index des références et des documents. M. Durry.

Varia

Mélanges Paul Thomas : Bruges, Imprimerie Sainte-Catherine, 1930, lxvii-761 pages, 1 portrait, 3 planches, 1 figure.

Les *Mélanges Paul Thomas* sont la meilleure réhabilitation d'un genre qui trop souvent prête à la critique. Le Comité, en effet, a tenu et réussi à offrir au maître de la philologie belge une œuvre qui fût digne de sa méthode autant que de sa science. Ainsi le tableau chronologique de ses 423 articles, dressé par M. Paul Faider, est suivi par l'index des auteurs anciens qui s'y trouvent mentionnés, et, si le volume s'ouvre sur la liste alphabétique des soixante-dix-huit collaborateurs, il se termine par une table des matières analytique[1]. Il suffit de la parcourir pour

1. La consultation du livre eût été facilitée par l'addition de titres courants.

constater la variété des disciplines qui concourent à élever ce monument de philologie classique, entendue dans le vrai sens du mot. L'*archéologie* est représentée par un buste d'affranchi romain en ronde bosse (Mayence) et par une statue mutilée de déesse découverte dans le Limbourg (Van de Weerd). De l'*épigraphie* relèvent les ψηφίσματα παραμυθητικά à tournure littéraire (Galdi), une *tabella defixionis* amoureuse de Sousse (Audollent), une ancienne inscription de Théveste éclairée par une nouvelle de Pèbre dans le Var (Cagnat), un diplôme militaire d'Égypte important pour le mariage (Carcopino). L'*histoire* du monde antique comprend plusieurs études sur l'administration de la Grèce hellénistique par Lysimaque (Andréadès) et Fulvius Nobilior (Cavaignac) ; — sur la censure et le tribunat de Rome (Cavaignac) ; — sur la prospérité de l'Italie d'après Varron (Scalais), de l'Espagne selon Pacatus (Galletier), de l'Afrique suivant saint Augustin (Albertini) ; — sur la bataille du Nil (Graindor) et l'organisation de l'Égypte par le recensement de la population (Hombert) et l'enregistrement des libelles (Jouguet) ; — sur les frontières (Grenier) et les pratiques (Tourneur) de la Gaule. A l'*histoire religieuse* se rattachent, pour les sectes païennes, la valeur symbolique et mystérieuse du mouchoir (Mathieu), dans le christianisme, la fête des apôtres Pierre et Paul, qui daterait de 258 (R. P. Delehaye), l'usage monastique de la formule *qui mecum sunt fratres* (Monceaux), la règle des saints Étienne et Paul (Dom Berlière). L'*histoire des sciences* va de l'embryologie hippocratique (Delatte) aux alchimistes byzantins (Zuretti). Celle du *droit* s'arrête à certaines prescriptions du Digeste (Collinet) et à la flagrance au temps de saint Augustin (de Visscher). L'*histoire littéraire* est, comme de juste, le plus largement représentée. Celle de la Grèce a suscité deux études relatives aux théories de Platon et d'Aristote (Shorey) et aux calculs de Lydus qui viendraient de Capiton (Cumont), puis deux notes critiques sur l'Hercule furieux (Van Pottelbergh) et sur les écrits de Julien (Bidez). Pour les auteurs latins, dont la plupart sont passés en revue, on s'est plu à relever, outre l'originalité de la littérature (Van de Woestyne), — en poésie : les différences entre Plaute et Térence (Terzaghi), le sentiment de la nature chez Lucrèce (Goethals), les allusions dans la IVe Églogue (Waltz), les procédés (Sabbadini), la versification (Peeters), la réputation légendaire (R. P. Peeters) de Virgile, l'esthétique d'Horace (Delcourt), comparé à Malherbe (Counson), les clichés dans la poésie élégiaque (Guillemin), la composition chez Tibulle (Ponchont), la date des Bucoliques de Calpurnius Siculus (Hubaux), l'attribution à Lucain des fragments d'Einsiedeln (Herrmann), la valeur des lettres dédicatoires dans les Silves de Stace (Frère), les sources du *Pervigilium Veneris* (Ussani) ; — en prose : la publication successive des Commentaires (Halkin), deux erreurs mythologiques de Pline (Severyns), la date du *De Clementia* délibérément inachevé (Vallette), le sentiment dans les

Consolations (Favez) et la lecture de Sénèque par les moines du Hainaut (Faider), l'abondance des proverbes chez Salvien (Rochus). Ajoutons à ces études littéraires de nombreuses notes de critique verbale sur Térence (Knapp), Lucrèce (Ramain), Properce (Plessis), Valerius Flaccus (Brakman) et Perse (Villeneuve) ; Cicéron (Remy), Tite-Live (Constans), Sénèque (Préchac), Tacite (Lenchantin de Gubernatis) et Apulée (Castiglioni). Des remarques sur la terminologie de Cicéron (Bornecque), le vocabulaire maritime des Romains (Fohalle), l'ordre des mots révélateur de la topographie dans l'expression *Via Sacra* (Marouzeau), le sens précis de *altero die* = le lendemain (Durand), *hostia bidens* = victime qui a deux pinces (Kugener), *ilico* = sur place et *ilicet* = c'en est fait, qui ont fini par se rapprocher (Ernout) — nous mènent à des recherches de *linguistique* pure, telles que des identifications gréco-indiennes (de La Vallée-Poussin), un problème phonétique du latin vulgaire (Grégoire), le suffixe *-icinus* en Gaule (Vincent). Aux *romanistes*, on doit la publication de trois poésies latines inédites (Delbouille), l'analyse des textes relatifs à la légende de saint Amphibalus (Faral), l'interprétation du passage d'Éginhard sur le char à bœufs des rois fainéants (Pirenne), une biographie de Nithard (Ganshof), des notes critiques sur Gobert de Laon (Hélin) et Guillaume de Corbeil (Haskins), quelques considérations onomastiques (Mansion). L'*humanisme*, enfin, éclaire la vie de Hilarius Berthulfus (Rœrsch), les poèmes de J. Zevecotius (Gessler), les manuscrits des deux Thorius (Bergmans).

Les *Mélanges Paul Thomas* reflètent donc le rôle de la philologie dans l'étude des civilisations, et ils font autant d'honneur aux savants qu'au maître, tous, à des titres divers, disciples de cette science.

P. Wuilleumier.

A. Millares Carlo, *Paleografia española*. Barcelona (Collección Labor), 1929, 2 vol. in-12 ; I (359 pages, 12 reproductions dans le texte et 16 planches de figures) ; II (viii pages, 87 fac-similés et 131 pages de transcriptions).

Parmi les sciences auxiliaires de l'histoire, l'une des plus cultivées en Espagne est la paléographie. Moins de dix ans après la publication de l'excellent traité du P. García Villada (1923), voici que nous arrive de la capitale de la jeune République catalane, en langue castillane, il est vrai, un nouvel ouvrage d'ensemble qui ne le cède en rien à son devancier et qui, bien au contraire, nous paraît marquer sur divers points de réels progrès.

La matière d'un manuel comme celui-là est trop dense pour prêter à résumé. Il suffira de dire que cette histoire de l'écriture dans la Péninsule ibérique, d'après les manuscrits et les chartes, depuis l'époque romaine jusqu'au xviie siècle, est au courant de la science et comporte

tous les développements, rapprochements, explications et illustrations souhaitables.

Le premier volume, qui renferme la doctrine, est heureusement nourri de reproductions et de figures dans le texte et hors texte. A noter, à la fin de ce premier volume, une quinzaine de planches donnant non seulement les types alphabétiques de toutes les écritures employées en Espagne, mais aussi les ligatures et les signes abréviatifs. Ce premier volume renferme aussi, dans le texte, de longues listes d'abréviations plus spécialement courantes dans la wisigothique, puis dans la minuscule caroline et ses dérivées, telles qu'elles ont évolué en Espagne. Elles rendront de réels services.

Le second volume est consacré tout entier à quatre-vingt-sept reproductions de documents, obtenues au moyen d'un procédé analogue à notre gillotage, certainement inférieur à la phototypie, suffisant cependant dans la plupart des cas.

L'ouvrage fait donc honneur à M. Milláres Carlo et à la collection « Labor », qui n'a rien négligé pour en faire un guide vraiment complet et d'un maniement commode. Si nous devions exprimer quelques desiderata, nous dirions qu'un index méthodique faciliterait les recherches dans le premier volume, que, dans ce même volume, le lecteur serait heureux de pouvoir se reporter des planches de la fin au texte, et qu'enfin, le format des reproductions du tome II étant souvent réduit à l'excès, il y aurait peut-être avantage à donner, dans certains cas, quelques lignes seulement, mais à grandeur de l'original.

Ch. Samaran.

Die lateinischen Bearbeitungen der « Acta Andreae et Matthiae apud anthropophagos », mit sprachlichen Kommentar hgg. von Fr. Blatt (Beihefte zur Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft, 12) : Giessen, Töpelmann, 1930, xii-198 pages.

Du texte grec des Actes apocryphes d'André et de Matthieu chez les Anthropophages existent deux traductions latines, conservées respectivement dans le manuscrit de la Casanate n° 1104 (xiie siècle) et dans le manuscrit de la Vaticane n° 1274 (xie siècle). Affectant, l'un la forme de la prose, l'autre une forme rythmique, ces deux textes ont été composés à l'époque mérovingienne ou prémérovingienne. M. Franz Blatt en donne ici, accompagnée du texte grec, une édition extrêmement soignée, où les manuscrits ont été reproduits avec toutes leurs particularités. Sur cette base, utilement placée sous les yeux du lecteur, il a fondé une étude linguistique dont les résultats se trouvent enregistrés, d'une part, dans un commentaire qui accompagne les textes en bas de page, d'autre part, dans un index systématique qui coordonne les faits relevés dans le commentaire courant. Une introduction retrace l'histoire

des textes et traite des questions de stylistique et de rythmique. Ce travail a été exécuté par un érudit de solide formation et prend place dans la série des meilleures monographies relatives à l'histoire de la langue latine pendant le moyen âge. Edmond FARAL.

Gianfrancesco Pico della Mirandola. On the Imagination, the Latin text with an Introduction, an English translation and notes by Harry CAPLAN : New-Haven, Yale University Press, 1930, 102 pages.

Jean-François Pic de la Mirandole, neveu du fameux Jean Pic, est né en 1470 et mort en 1533. C'est une figure curieuse de la Renaissance. Le *De imaginatione* est le fruit des premiers efforts de sa pensée. La source principale du traité est le *De anima* d'Aristote ; mais beaucoup d'autres ouvrages philosophiques de l'antiquité et du moyen âge ont également alimenté la réflexion de l'auteur. Son livre, dédié à l'empereur Maximilien, a été publié en deux éditions successives, datées l'une de 1501, l'autre de 1507. Il a été traduit par Jean-Antoine de Baïf.

L'édition qu'en donne M. Harry Caplan est très bonne. Le texte a été établi avec soin, et la traduction, éclairée par d'utiles rapprochements entre le texte et ses sources, l'interprète avec fidélité. E. F.

Andreae, Capellani regii Francorum, De Amore libri tres, text llati amb la traducció catalana del segle XIV. Introducció i notes per A. PAGÈS : Castilló de la Plana, 1930, XXXI + 215-CVIII pages.

Le texte latin, le seul qu'on ait ici à considérer, n'est que la reproduction du texte établi et publié en 1892 par E. Trojel. Le texte de Trojel était composite : on pouvait, du moins, grâce à l'apparat critique, reconstituer le texte de chaque manuscrit. Ici, les notes ne contiennent qu'une partie des variantes : le texte n'est donc pas accompagné des mêmes garanties que celui de Trojel. Une partie des fautes qu'il contient ont été corrigées dans un *erratum*. Il en reste. E. F.

H. J. ROSE, *Modern methods in classical mythology* : Three lectures at University College, St Andrews, University Press, 1930, 50 pages.

Ces trois conférences de M. Rose, Mythologie et religion, Mythologie, histoire et folklore, Hygin le mythographe, nous ouvrent des jours intéressants sur le renouvellement des points de vue et des doctrines concernant les mythologies grecque et romaine. L'auteur nous rappelle tout d'abord le temps où, s'inspirant d'une connaissance bien superficielle de ces choses anciennes, on n'hésitait pas à mettre les dogmes païens en parallèle avec ceux des églises modernes et à croire qu'il existait une théologie et des croyances relatives aux dieux de l'Olympe. Depuis longtemps nous avons dépassé cette primitive ignorance et reconnu l'organisation progressive, le développement graduel, complexe, souvent contradictoire, de ce que, faute d'un autre mot, on peut appeler les idées religieuses

antiques. Ces idées viennent en réalité de tous les bouts de l'horizon et, si leur carrefour est représenté par le temple et par l'autel, elles n'en charrient pas moins dans leur cours des éléments aussi hétérogènes qu'obscurs. De ces éléments, M. Rose nous donne un aperçu très propre à déconseiller en cette matière toute idée simple. L'explication des données théologiques par des mythes naturels et cosmiques prête à des erreurs presque aussi nombreuses que leur explication par une doctrine religieuse. L'esprit d'analyse doit présider à leur étude et tenir à l'écart les idées générales. La magie primitive a donné le branle en mainte occasion, évoquant par ses rites le génie du blé ou quelque autre esprit de la terre. Mais le manuel même de l'évocation a été le point de départ soit de la légende, soit de ses embellissements. Sans doute, le culte des héros a frappé les esprits et provoqué la naissance de cultes qui, les uns sont demeurés sédentaires, les autres se sont propagés. Mais il ne faut pas voir partout les héros, à côté d'eux existent les δαίμων. M. Rose indique les signes propres à faire reconnaître les uns et les autres ; il emprunte ces signes à leur légende, à leurs cérémonies, à leurs noms même. Ces cinquante pages se terminent par une étude sur l'inconnu que représente pour nous le mythographe Hygin, les influences qu'il a subies et les déformations qu'il a imprimées à certaines légendes.

A. Guillemin.

V. Lepetit, *L'art de la version latine. Théorie et pratique* : Paris, Didier, et Toulouse, Privat, 292 pages in-12.

La théorie tient dans ce livre beaucoup de place ; non pas seulement, hélas ! la théorie de la version latine, mais la théorie de tout ce qu'on voudra : théorie comparative des langues latine et française, dont la première aurait pour qualités la force et le pittoresque, la seconde la clarté et la précision (p. 2), théorie de l'esprit français qui est idéaliste et n'a inspiré des conquêtes que par désintéressement (p. 7), théorie de l'analyse et de la synthèse qui seraient les procédés, l'une de l'esprit d'outre-Rhin et l'autre de l'esprit français, si bien que le présent ouvrage se donne comme but « d'aider les jeunes cerveaux à sortir du labyrinthe teutonique dans la pure lumière de la clarté française » (p. 12) ; théorie de la nomenclature grammaticale, qui prétend expliquer les termes de grammaire par l'étymologie (le mot circonstanciel est « quod stat circum », le mot explicatif sert à déplier le sens, « comme se déplie la serviette d'un voyageur de commerce qui contient les échantillons » (p. 14), l'accusatif évoque le procès intenté par un accusateur, le génitif se rattache à l'idée de *gignere* = donner la vie (p. 22), etc., etc.). Des pages et des pages sont occupées par des divisions, subdivisions et critiques de ces divisions. Quand nous passons à la pratique, il ne faut pas croire pour cela que la théorie nous abandonne. S'agit-il de traduire « auri sa-

cra fames » par « la soif maudite de l'or », ce sera l'occasion de noter que le plus grand tourment physique est pour un Latin la faim, pour un Français la soif ; de « spem fouere » = « se bercer d'un espoir », on déduit que pour un Latin l'espoir a les charmes d'un foyer, pour un Français ceux d'une berceuse ; de « in oculis ferre » = « porter sur son cœur », que pour un Latin les yeux sont l'organe le plus sensible, tandis que pour un Français c'est le cœur (p. 140)... — Le reste est à l'avenant.

J. Marouzeau.

G. P. Anagnostopoulos, Ἡ λατινικὴ γλῶσσα : Athènes, Ecdosis « Pyrgon », 1931, 69 pages petit in-12.

J'ai plaisir à signaler ce petit livre que l'auteur veut bien m'envoyer en souvenir d'une rencontre charmante dans son hospitalière Université d'Athènes. L'ouvrage, préparé pour la *Grande Encyclopédie hellénique*, s'adresse à un large public et ne prétend être qu'une présentation sommaire de l'histoire de la langue latine. Mais il a le mérite d'envisager sous un petit volume tous les aspects du sujet : parenté du latin, préhistoire, dialectes, emprunts, histoire postclassique. La part faite au latin classique est restreinte, puisque la langue littéraire de la bonne époque est considérée comme en marge de l'histoire.

On ne peut attendre de nos étudiants qu'ils aillent chercher dans ce petit manuel une initiation (*graecum est!*) ; mais ce qu'ils y pourront prendre avec profit, c'est une bibliographie donnant l'essentiel de ce qui doit constituer « la bibliothèque du latiniste ». Pourquoi seulement l'auteur l'a-t-il faite compacte au point qu'on a peine à s'apercevoir qu'elle est réellement systématique et très bien ordonnée? J. Marouzeau.

J. Marouzeau, *La prononciation du latin* : Collection d'études latines, section pédagogique, t. I : Paris, Les Belles-Lettres, 1931, 29 pages. 6 fr.

Si je me permets d'annoncer moi-même ici cette brochure, c'est pour indiquer que je la destine à venir appuyer les propositions de réforme qui ont été plusieurs fois présentées dans cette *Revue* (cf. t. II, p. 20, 179 ; t. IV, p. 163 ; t. V, p. 20, 68, 82, 120, 124). L'occasion de reprendre cette question m'a été fournie par la fondation d'une Société qui s'est donné pour tâche singulière de défendre la prononciation « française » du latin (cf. cette *Revue*, t. VII, p. 273) ; sollicité avec insistance de mettre les choses au point, je m'y suis résolu en publiant, dans la revue *l'Éducation*, un article dont je soumets aujourd'hui les conclusions aux lecteurs de bonne foi, souhaitant de n'avoir plus à revenir sur une question à laquelle l'obstination de personnes peu averties a fini par conférer plus d'importance qu'elle n'en mérite. J. Marouzeau.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1931

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 MAI 1931.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — M. D. Barbelenet, Mme A. Biancani, Mlle S. Chauffier, M. O. Chennevelle, Mlle M. Comeau, MM. L.-A. Constans, A. Cordier, A. Dain, A. Ernout, MMlles J. Ernst, A. Freté, M. F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. H. Jeanmaire, P. de Labriolle, J. Marouzeau, F. Martroye, J. de Mayol de Lupé, M. G. Nicolau, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, A. Pinaud, D. M. Pippidi, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, M. J. Zeiller.

Communications.

I. — M. M. G. Nicolau attire l'attention sur un poème du mythographe Planciade Fulgence. Ce poème (*Mythologiae*, l. I, éd. R. Helm, p. 7), auquel on peut assigner une date précise (environ 534 ap. J.-C.), semble être l'exemple le plus ancien de versification rythmique. Il se compose de quatorze tétramètres trochaïques catalectiques présentant exactement les mêmes particularités que ceux de l'hymne bien connue sur le jugement dernier (*Apparebit repentina...* Daniel, *Thes. hymn.*, CLXI). Ce poème d'inspiration toute païenne est donc l'ancêtre authentique des hymnes religieuses du haut moyen âge. La structure des vers, qui sont d'une technique et d'une facture bien supérieures à celles qu'attestent les tentatives de Commodien et de saint Augustin, permet d'attribuer l'établissement des règles de la versification accentuelle à l'école des grammairiens et philologues païens d'Afrique.

II. — M. Ch. Samaran informe la Société qu'il a entrepris, avec la collaboration des membres de sa conférence de l'École des hautes études, un *Catalogue des manuscrits de l'Europe occidentale*, en majorité latins, dont une souscription explicite fait connaître à quelle date, en quel lieu, par quels copistes ou décorateurs ces manuscrits ont été écrits ou illustrés. Le dépouillement des catalogues des bibliothèques françaises est terminé. Au moment de passer au dépouillement des catalogues des bibliothèques étrangères, M. Samaran serait reconnaissant à tous ceux qui

voudront bien s'intéresser à son travail et l'aider de leurs suggestions, de leurs conseils et de leurs critiques.

M. J. Marouzeau offre à M. Samaran, pour la publication de ce répertoire qui est appelé à rendre de si grands services, le concours de la Société des études latines.

III. — M. J. Marouzeau présente quelques observations que lui a suggérées l'étude qu'il poursuit à l'École des hautes études de *la tradition manuscrite de Térence.*

L'examen du texte de l'*Eunuque* a permis de reconnaître en particulier : 1° le rôle que jouent les mots courts dans la production de fautes par interversion ; 2° l'importance qu'il faut attacher, dans la critique des fautes par interversion, à ce qu'on peut appeler l' « ordo difficilior » ; 3° la cause fréquente d'erreurs, surtout par omission, que constitue l'habitude propre à Térence de loger à la fin du vers un monosyllabe inutile au mètre et souvent au sens.

Enfin, M. Marouzeau montre par l'examen critique de quelques passages que la plupart des « fautes communes » invoquées pour établir l'unité de la tradition térentienne sont de celles qui pouvaient se produire parallèlement dans divers manuscrits, de sorte que le dogme de cette unité est moins fondé que ne le feraient croire les listes de prétendues fautes probantes.

II.

SÉANCE DU 13 JUIN 1931.

Cette séance n'a pu avoir lieu, les locaux de la Société à la Sorbonne étant fermés à l'occasion de l'installation du Président de la République.

III.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1931.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — M. H. Bernès, Mme A. Biancani, M. H. Bléry, Mlle Bonamy, MM. J.-M. Bordenave, J. Carcopino, E. Chatelain, Mlles M.-S. Chatry, M. Comeau, MM. L.-A. Constans, A. Cordier, J. Cousin, A. Dain, Mlle A. Freté, M. F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. E. Jolivet, R. Jolivet, P. de Labriolle, G. Le Bras, H. Lebègue, P. Lecène, H. Lévy-Bruhl, F. Lot, J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. J. de Mayol de Lupé, A. Meillet, L. Mertz, Mlle M. Morel de Larochette, MM. J. A. Nairn, P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. Pinaud, E. Renoir, M. Roques, P. Ruffel, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. J. Carcopino, en ouvrant la séance, évoque la mémoire de M. V. Bérard, récemment décédé, et rappelle la part qu'il a prise dans la défense et l'illustration des études classiques, tant par ses travaux scientifiques que par son action parlementaire.

M. J. Marouzeau rend compte des progrès réalisés par la Société au cours des vacances.

L'envoi, fait largement, des Tables de la première décade de la *Revue*, a valu à la Société des adhérents et des abonnés nouveaux. Un certain nombre d'exemplaires de ces Tables sont encore à la disposition des personnes qui désireraient les recevoir ou les distribuer.

La Collection des études latines s'est accrue de deux fascicules nouveaux, qui inaugurent la série pédagogique : *La prononciation du latin*, et *La traduction du latin*, de M. J. Marouzeau. Parmi les publications récentes de membres de la Société, il convient de signaler le très important *Dictionnaire étymologique de la langue latine* de MM. A. Meillet et A. Ernout, la nouvelle édition de l'*Esquisse d'une histoire de la langue latine* de M. Meillet, le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Mons* de M. P. Faider, dont la préparation avait été annoncée par l'auteur à une séance de la Société, le manuel pour servir à la préparation du *Thème latin à la licence* de Mlle Guillemin, le recueil de *Textes latins scolaires* de M. A. Bazouin.

M. Marouzeau fait part de l'élection récente de M. Ernout au Conseil supérieur de l'instruction publique et lui adresse les félicitations de la Société.

M. Marouzeau donne des nouvelles du *Congrès des linguistes* tenu à Genève au mois d'août, où plusieurs membres de la Société ont été délégués pour représenter la Faculté des lettres de Paris. Indépendamment de l'intérêt qu'ont présenté les travaux du Congrès et en particulier les communications relatives à la linguistique latine ou italique, l'occasion s'est offerte de resserrer les liens avec les latinistes de différents pays, et le Secrétaire de la Société a pu étudier avec M. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, un projet d'organisation d'une sorte de filiale suisse de notre Société.

M. A. Meillet rend compte *des conférences* qui ont réuni à Berne au mois d'octobre *des professeurs de gymnase suisses* en vue d'examiner les résultats des recherches linguistiques et philologiques les plus récentes, et insiste sur l'excellente impression qu'il a rapportée de cette collaboration pédagogique et scientifique.

Il annonce en quelques mots le projet d'un *Congrès de l'Association Guillaume Budé* qui aura lieu à Nîmes au printemps prochain, et dont l'organisation sera communiquée en temps utile à la Société.

M. J. Carcopino souhaite la bienvenue à M. le Rev. Dr J. A. Nairn qui a bien voulu réserver à cette séance une importante communication. Il rend hommage à l'activité scientifique de M. Nairn, qui vient de se manifester récemment par la publication d'un précieux Index bibliographique, et au souci constant qui l'anime de resserrer les relations des savants d'Angleterre tant avec l'Association Guillaume Budé qu'avec notre Société des études latines.

M. Nairn, répondant au président, exprime sa satisfaction de prendre la parole devant une Société à laquelle il est particulièrement attaché, et à laquelle il est heureux d'apporter le message d'amitié de la *Classical Association*.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. le Rev. Dr N. A. Nairn présente une communication sur *les sources grecques de Cicéron*. Il distingue dans la carrière de Cicéron trois périodes, au cours desquelles, par des procédés sans cesse perfectionnés, l'écrivain a su traduire et adapter la pensée et la forme helléniques au point de poser pour des siècles la base essentielle de la culture méditerranéenne et européenne.

M. Carcopino remercie chaleureusement M. Nairn de sa vivante et spirituelle communication, dont les lecteurs de la *Revue* seront heureux de retrouver la substance dans un des prochains fascicules.

M. F. Lot fait remarquer comment les idées développées par M. Nairn viennent s'accorder avec les vues présentées par M. Meillet dans son *Esquisse d'une histoire de la langue latine*.

II. — M. Ferdinand Lot annonce qu'un Comité s'est constitué en vue de la préparation et de la publication d'un *Glossaire de la langue théologique et philosophique du moyen âge latin*, dont on trouvera l'annonce détaillée ci-dessous (p. 222). Il signale aux membres de la Société que le Comité serait reconnaissant de toute marque d'intérêt à cette entreprise, soit sous la forme d'une contribution pécuniaire, soit sous celle d'une participation au dépouillement des textes.

M. A. Meillet souligne l'intérêt de cette entreprise qui, indépendamment de ce que nous donnera le *Dictionnaire du latin médiéval*, promet de mettre à notre disposition un matériel de mots de la plus haute valeur, et jettera une vive lumière sur la période où s'est élaboré ce qui mérite d'être appelé le vocabulaire européen.

IV.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1931.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, H. Bernès, Mme A. Bian-

cani, MM. J.-M. Bordenave, C. Brunel, Mlle K. Campbell-Brown, MM. J. Carcopino, L.-A. Constans, A. Cordier, H. Corvisy, R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, MM^lles A. Freté, A. Guillemin, MM. A. Hamel, Ph. Hubert, P. Jeanmaire, E. Jolivet, R. Jolivet, MM^lles M. Lemaire, I. Lot, A. Masseron, M. Masson, MM. A. Meillet, L. Mertz, E. Michon, A. Minard, J. Marouzeau, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, E. Renoir, Mlle S. Roosenburg, MM. M. Roques, P. Ruffel, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. J. Zeiller.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Ernout expose le détail de l'organisation du *Congrès G. Budé* qui se tiendra à Nîmes pendant les vacances de Pâques 1932. On trouvera ci-dessous dans la *Chronique* (p. 211) le texte de cette communication.

II. — M. F. Préchac, empêché d'assister à la séance, fait présenter une communication écrite à verser *au dossier de la quatrième églogue.*

Il a relevé dans le panégyrique de Gratien prononcé par Symmaque une reprise du « Iam redit et Virgo » virgilien, d'où il résulte que l'auteur entendait par « Virgo » la « Justice », interprétation littéraire et officielle qui ne contredit pas nécessairement l'interprétation astronomique établie par M. Carcopino.

M. Carcopino juge très intéressante cette nouvelle pièce ajoutée au dossier déjà si volumineux de la IVe Églogue, et félicite M. Préchac de sa découverte, sans croire toutefois, pour des raisons qui seront exposées ailleurs (cf. ci-dessous, p. 231), que la thèse antérieurement établie puisse en être modifiée.

III. — M. J. Marouzeau, se référant à des observations de A. Font, signale la curieuse *répartition des mots grecs dans la correspondance de Cicéron.*

L'emploi des mots grecs constitue une « lasciuia », que Cicéron ne se permet que quand il a l'esprit libre.

Ainsi les lettres à Cassius en sont pleines avant l'an 44, quand on peut encore rire et plaisanter (livre xv); elles n'en contiennent aucun après les ides de mars (livre xii), quand « res est in extremum adducta discrimen » (xii, 6).

Dans le livre xv lui-même, une lettre gaie (lettre 18 : « ridere possumus ») est toute hellénisante; une lettre triste (lettre 15 : « uersor in gemitu Italiae ») est strictement de forme latine.

La Correspondance avec Atticus est toute émaillée de mots grecs; un seul livre en est privé, c'est le livre iii, écrit pendant l'exil sur ce thème : « nos funditus periisse uideo » (iii, 27).

Dans les lettres écrites immédiatement après la mort de sa fille, à par-

tir de la lettre à Atticus, XII, 13, où il écrit : « uolo aliquod emere latibulum et perfugium doloris mei », les mots grecs sont absents. Ils ne réapparaissent que peu à peu, à partir de la lettre 26 et surtout de la lettre 36, pour devenir de plus en plus fréquents à mesure que Cicéron reprend goût à écrire; son hellénisme nous donne pour ainsi dire la mesure de son deuil.

Il apparaît ainsi que l'emploi de mots étrangers est une sorte d'amusement que la gravité déconseille et que le deuil interdit.

A la suite de cette communication quelques observations sont présentées par MM. Meillet, Ernout, Constans, Eisler.

V.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(12 décembre 1931).

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élections. — Les fonctions de président pouvant, aux termes des statuts, être renouvelées pour une année, l'Assemblée par un vote unanime demande à M. J. Carcopino de vouloir bien conserver pour 1932 la présidence de la Société.

M. H. Bernès ayant demandé avec une insistance renouvelée à faire place à un nouveau vice-président, l'Assemblée élit à l'unanimité pour le remplacer M. A. Ernout. M. l'abbé Pichard demande également à résilier ses fonctions de commissaire aux comptes afin d'amorcer un roulement; M. Ch. Samaran est désigné à l'unanimité pour lui succéder.

Mme A. Biancani se trouve hors d'état, en raison de son éloignement de Paris, de conserver les fonctions de trésorière. C'est avec un véritable regret que la Société se résigne à son départ. Mme Biancani avait assumé la charge délicate de la trésorerie dès la fondation de la Société, et depuis ce moment chacun a pu apprécier la grâce et l'affabilité qu'elle apportait à l'exercice d'une tâche ingrate; le Secrétaire tient à dire quelle collaboratrice dévouée, vigilante, il a trouvée en elle pour assurer non pas seulement le service de la trésorerie, mais le bon fonctionnement de la Société jusque dans le détail.

Pour lui succéder, l'Assemblée désigne par un vote unanime Mlle L. Roosenburg, étudiante à la Faculté des lettres, certifiée de latin, de grec et de français.

Les autres membres du Bureau et les membres de la Commission des comptes sont réélus à l'unanimité.

En conséquence, le Bureau se trouve ainsi constitué pour l'année 1932 :

Président : M. J. Carcopino;

Vice-présidents : MM. D. Barbelenet, A. Ernout;

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mlle L. Roosenburg;

Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. Ch. Samaran.

Rapport du secrétaire-administrateur.

M. J. Marouzeau donne lecture de son Rapport annuel sur l'activité de la Société.

Le nombre des adhérents à la *Société* s'est encore notablement accru : le chiffre des membres proprement dits dépasse 400 et celui des abonnés atteint la centaine. La communication faite à de nombreuses bibliothèques étrangères du bilan scientifique de la Société, représenté par la table-index des volumes de la première décade, a déterminé nombre d'abonnements nouveaux.

Les *séances* sont toujours très suivies; plusieurs ont été honorées de communications de savants étrangers : MM. S. Lambrino, P. Faider, J. A. Nairn, M. G. Nicolau.

Une innovation a été introduite dans la présentation de la *Revue :* elle paraît désormais en deux fascicules semestriels, janvier et juin, par la suppression du fascicule intermédiaire qui avait l'inconvénient d'être distribué pendant les vacances d'été; il n'en résultera aucune diminution du volume total de la *Revue;* tout au contraire, le tome de la présente année marque un nouvel accroissement par rapport au précédent.

Une innovation également dans le cadre de la *Collection.* A côté de la série des publications scientifiques, qui s'est enrichie cette année de l'*Index des gloses* de M. P. Faider, une nouvelle série a été inaugurée, comprenant des publications de caractère scolaire ou pédagogique; deux fascicules ont déjà paru (*Prononciation du latin* et *Traduction du latin*, par J. Marouzeau) dans ce nouveau cadre. Deux des volumes de notre Collection ont été couronnés par l'Institut (ouvrages de Mlle Guillemin et de M. Nicolau).

Indépendamment de ses publications propres, la Société a eu l'occasion de marquer l'intérêt qu'elle porte à diverses entreprises de publications scientifiques : Lexiques du latin médiéval, Catalogues de manuscrits, Index lexicographiques.

Entre temps la Société est intervenue dans les négociations ayant pour objet la refonte de la licence et les garanties réclamées par l'enseignement du latin.

Le Secrétaire-administrateur :
J. Marouzeau.

Rapport de la Commission des comptes.

M. R. Durand donne lecture du Rapport présenté par la Commission des comptes.

L'équilibre de notre budget n'a pu être réalisé cette année que grâce à une rentrée particulièrement importante des cotisations, due à la vigilance de notre Trésorière. La vente des publications de la *Revue* est, malgré les effets de la crise économique, en légère augmentation. La subvention de la *Caisse des recherches scientifiques* nous a heureusement été renouvelée; celle de la *Confédération des recherches scientifiques*, afférente à la partie bibliographique de la *Revue*, a été réduite pour 1930, en raison de dispositions nouvelles prises par la Confédération, et il n'a pas encore été statué sur notre demande relative à 1931.

L'accroissement de nos dépenses, qui provient surtout de l'augmentation de nos frais de publication, nous a contraints d'accepter que pour plusieurs volumes de la Collection les auteurs prennent à leur charge les frais d'impression.

La Commission des comptes, en approuvant les comptes tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-après, remercie la Trésorière du zèle tout particulièrement efficace qu'elle a apporté à cette dernière année de sa gestion.

Les membres de la Commission des comptes :
R. Durand, A. Guillemin, L. Pichard.

Comptes établis par la Trésorière au 1er décembre 1931.

Recettes :

Report d'exercice	1,064 fr.	73
Cotisations annuelles	13,544	59
Vente de la Revue (abonnés et acheteurs)	7,528	80
Vente de la Collection d'études latines	4,712	»»
Subvention de la Confédération des Sociétés scientifiques (reliquat de 1930)	7,500	»»
Subvention de la Caisse des recherches scientifiques.	6,000	»»
Intérêt des dépôts	279	25
Total	40,629 fr.	37

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau, achat de matériel	938 fr.	35
Circulaires, programmes, convocations	233	»»
Poste, recouvrements, correspondance	876	25
Frais de banque et de dépôt	13	64
Frais du compte postal	30	90

Cotisations et souscriptions	50 fr.	»»
Impression de la Revue, fasc. III de 1930 (reliquat) .	6,975	30
— — fasc. I de 1931.	9,224	90
— — fasc. II de 1931 (provision) .	3,000	»»
Impression de la Collection d'études latines, vol. VII.	5,186	70
— vol. VIII.	2,069	50
Tirages à part	715	55
Frais et indemnité de rédaction	2,000	»»
Frais et indemnité de secrétariat.	2,000	»»
Frais et indemnité de trésorerie	1,000	»»
Rétribution de collaborateurs.	3,005	»»
Droits d'auteurs	2,241	60
Gratifications et frais de séance	140	»»
Total	39,700 fr.	69

En caisse :

A la Société générale	345 fr.	72
Au compte de chèques postaux	390	36
Encaisse de la Trésorière	192	60
Total	928 fr.	68

Total égal : 39,700 fr. 69 + 928 fr. 68 = 40,629 fr. 37.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes ci-dessus, ainsi que le Rapport de la Commission des comptes et celui du Secrétaire-administrateur.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1931-1932.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
C. S. = *Collège Sévigné*, 28, rue de Pierre-Nicole.
E. Ch. = *École des Chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 45
MEILLET	Vocabulaire populaire et technique de l'indo-européen.	C. F. *salle* 4. Lundi 9 h.
—	Le participe, principalement dans les langues indo-européennes.	C. F. *salle* 4. Mardi 17 h.

Linguistique latine et romane.

VENDRYES	Grammaire comparée du grec et du latin (le verbe latin).	F. L. *salle d'histoire n° 5.* Lundi 17 h.
ERNOUT	Histoire de la langue latine. Explication de textes archaïques et vulgaires.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
MAROUZEAU	Principes de stylistique appliquée au latin.	H. E. H. Lundi 16 h.

FARAL	Introduction aux études de langue et de littératures médiévales. Explication de textes.	H. E. H. Jeudi 14 h.
—	Le latin du moyen âge. Explication de textes.	H. E. H. Jeudi 16 h.
—	Questions actuelles et problèmes de méthode.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Philologie et méthodologie.

ERNOUT	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Exposés généraux relatifs à la philologie.	F. L. *salle d'histoire n° 5.* Lundi 15 h.
—	Principes de stylistique appliquée au latin.	H. E. H. Lundi 16 h.
—	Critique des textes et technique de l'édition.	H. E. H. Jeudi 15 h.
FARAL	Problèmes de méthode pour l'étude du latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire littéraire.

DE LABRIOLLE	L'époque d'Auguste.	F. L. *salle 5.* Vendredi 1 0h. 15.
VALLETTE	Sénèque et son temps.	F. L. *salle 7.* Vendredi 16 h. 30.
MONCEAUX	Les polémiques de S. Jérôme pendant son séjour à Rome.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
FARAL	Questions actuelles relatives au latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 15 h.
—	La littérature dans la seconde moitié du XIIe s.	C. F. *salle 4.* Vendredi 14 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

ERNOUT	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. *cabinet de la salle G.* Mardi 17 h. 15.
VALLETTE	Exercices pratiques.	I. E. L. Samedi 9 h. 45.
MAROUZEAU	Exposés généraux et explications d'élèves.	F. L. *salle d'histoire n° 5.* Lundi 15 h.

De Labriolle	Exercices pratiques et correction de versions pour la licence.	F. L. *salle G.* Mardi 15 h.
Richardot	Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques.	F. L. *salle H.* Jeudi 16 h.
Bernès	Version latine pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Mercredi 17 h. 30.
Lemain	Thème latin pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Vendredi 17 h. 30.
Ernout	Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques.	F. L. *salle G.* Mardi 16 h. 15.
Constans	Explication d'auteurs du programme de licence (Cicéron, *Lettres*).	F. L. *salle G.* Mercredi 15 h. 15.
—	Id. (Salluste, *Jugurtha*).	F. L. *salle G.* Mercredi 16 h. 30.
De Labriolle	Explication d'auteurs du programme de licence (Tacite, *Annales*, XIII).	F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h.
Marouzeau	Explication d'auteurs du programme de licence (Virgile, *Énéide*, X, et Plaute, *Trinummus*).	F. L. *salle C.* Jeudi 9 h.
—	Explications d'élèves, exposés généraux et version de licence.	F. L. *salle d'histoire n° 5.* Lundi 15 h.
Vallette	Explication d'auteurs du programme de licence (Sénèque, *Lettres à Lucilius*).	F. L. *salle 7.* Vendredi 16 h. 30.
—	Leçons d'agrégation et explication de Tacite, *Hist. I.*	I. E. L. Vendredi 15 h. 15.
Constans	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle G.* Lundi 16 h.
Ernout	Explication de textes du programme d'agrégation de grammaire et correction de devoirs.	I. E. L. Lundi 9 h.

MAROUZEAU	Explication de textes (Virgile, *Géorgiques*, IV) et version pour l'agrégation de grammaire.	I. E. L. Jeudi 10 h.
—	Explication critique de Térence, *Andrienne*.	H. E. H. Jeudi 15 h.
—	Explication de Cicéron, *Tusculanes*.	C. S. Vendredi 15 h.
CONSTANS	Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres.	E. N. S. Lundi 14 h. 15.
ERNOUT	Explication de textes archaïques et vulgaires.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
FEDEL	Thème et version pour l'École des chartes.	C. S. Jeudi 8 h. 30 et 9 h. 30.
—	Thème et version pour l'agrégation.	C. S. Mardi 17 h.
JACQUIOT	Commentaire littéraire et leçons pour l'agrégation féminine.	C. S. Mardi 18 h.
LEJEUNE	Commentaire grammatical pour l'agrégation féminine.	C. S. Lundi 17 h.
MONCEAUX	Explication du 5e livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.	C. F. *salle 3 bis*. Mercredi 14 h. 15.
—	Le 5e livre des *Confessions* de saint Augustin.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	Les Dialogues de Sulpice-Sévère sur saint Martin et les anachorètes.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
FARAL	Explication de textes latins choisis.	C. F. *salle 4*. Samedi 10 h

Archéologie

ZEILLER	Questions relatives aux institutions du Bas-Empire : archéologie.	E. H. E. Lundi 9 h.
GSELL	Habitations et sépultures dans l'Afrique romaine.	C. F. *salle 3*. Mardi 14 h.
MICHON	Archéologie grecque et romaine.	E. L

Épigraphie.

CARCOPINO	Travaux pratiques d'épigraphie romaine.	F. L. *salle d'archéologie.* Mercredi 14 h. 30.
ZEILLER	Choix d'inscriptions africaines ; inscriptions récemment découvertes ; le formulaire religieux dans l'épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

Paléographie et histoire des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E.Ch.Mardi et samedi 10h.
GRAT	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *Inst. d'histoire, salle n° 3.* Mercredi 15 h.
SAMARAN	Questions paléographiques. Direction de travaux.	H. E. H. Mardi 17 h. 30.
—	Conférences d'initiation : théorie et pratique des manuscrits.	H. E. H. Mardi 16 h.
ERNOUT	Critique des textes et travaux pratiques.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Initiation à la critique et au travail d'édition.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire et géographie.

PIGANIOL	Introduction à l'histoire romaine.	E. N. S. Mercredi 9 h. 30.
GUIGNEBERT	Le principat d'Auguste.	F. L. *Inst. d'histoire, salle 4.* Vendredi 17 h.
CONSTANS	Exercices pratiques et versions latines avec commentaire historique.	F. L. *salle G.* Lundi 16 h.
CARCOPINO	Conférence d'agrégation.	F. L. *Inst. d'histoire, salle 4.* Mercredi 9 h. 30.
—	Les premiers Antonins.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h. (*1er semestre*).
PIGANIOL	L'Égypte gréco-romaine.	F. L. *salle I.* Mercredi 11 h.

GSELL	Les grands domaines de l'Afrique du Nord.	C. F. *salle 4*. Lundi 15 h.
—	Habitations et sépultures de l'Afrique romaine.	C. F. *salle 3*. Mardi 14 h.
BESNIER	Les routes romaines du Languedoc et de l'Aquitaine.	H. E. H. Lundi 14 h.
CHAPOT	La protection des frontières dans l'antiquité.	H. E. H. Jeudi 16 h.
ZEILLER	Questions relatives aux institutions impériales.	H. E. H. Lundi 9 h.
BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Droit.

LÉVY-BRUHL	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II*. Jeudi, vendredi, samedi 15 h. 40.
GIFFARD	Cours de 1re année.	F. D., *amph. II*. Lundi, mardi, mercredi 11 h. 05.
FLINIAUX	Cours de 2e année.	F. D. *amph. I*. Lundi, mardi, mercredi 11 h. 5.
COLLINET	Doctorat : droit romain approfondi.	F. D. *amph. V*. Lundi et mardi 8 h. 50.
LE BRAS	Doctorat : histoire du droit canonique.	F. D. *amph. V*. Mercredi et vendredi 17 h. 30.
—	Le décret de Gratien et ses commentateurs.	H. E. R. Jeudi 16 h. 30.
—	Étude de textes canoniques relatifs au schisme et à l'hérésie.	H. E. R. Jeudi 17 h. 30.

Philosophie.

BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 10 h.
—	De l'utilisation des sources littéraires pour l'histoire de la morale.	H. E. R. Jeudi 11 h.
GILSON	Études historiques sur la notion de philosophie chrétienne.	F. L. *salle G*. Mardi 10 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

TOUTAIN	Les cultes de l'Italie méridionale et de la Sicile à l'époque romaine.	H. E. R. Jeudi 15 h.
GUIGNEBERT	Les origines du schisme grec.	F. L. *amph. Michelet.* Vendredi 17 h.
LE BRAS	Études des principaux textes canoniques relatifs au schisme et à l'hérésie.	H. E. R. Jeudi 17 h. 30.
GOGUEL	Eschatologie et apocalyptique dans le christianisme primitif.	H. E. R. Mercredi 14 h.
—	L'Église de Jérusalem.	H. E. R. Lundi 11 h.
GILSON	La notion de philosophie chrétienne.	F. L. *salle G.* Mardi 10 h.
GUIGNEBERT	L'Évangile selon S. Mathieu.	F. L. *salle D.* Mardi 15 h. 15.
VITEAU	L'Évangile de S. Mathieu. Explication philologique et constitution méthodique du texte.	H.E.H. Vendredi 17 h. 30.
MONCEAUX	Les polémiques de S. Jérôme pendant son séjour à Rome.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
—	Explication de textes de saint Augustin et Sulpice Sévère.	Cf. ci-dessus : explication de textes.
A. BAYET	La morale chrétienne en Gaule : Sulpice-Sévère, Cassien et Prosper d'Aquitaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.
ZEILLER	Le formulaire religieux dans l'épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

COURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU COLLÈGE SÉVIGNÉ

Une série de cours d'enseignement supérieur a été organisée au Collège Sévigné, 28, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

En ce qui concerne le latin, il convient de signaler le cours de préparation à l'École des chartes de M. Fedel, les cours de préparation à l'agrégation féminine de MM. Jacquiot et Lejeune, la préparation aux agrégations de lettres et grammaire (thème, version, explication) de MM. Fedel et Marouzeau.

L'horaire de ces cours est indiqué au Tableau ci-dessus.

INSTITUT D'ÉTUDES LATINES

ET

GROUPE DES ÉTUDIANTS EN LANGUES ET LITTÉTATURES ANCIENNES

L'*Institut d'études latines*, dont le siège est à la Sorbonne, escalier E. 3e étage, met ses locaux à la disposition du *Groupe d'études anciennes* (grec et latin).

But. — Le Groupe se propose de guider les étudiants dans le préparation de leurs certificats. Il s'efforce de rémédier à l'embarras dans lequel se trouvent les étudiants nouveaux venus. D'une façon générale, il veut épargner à ses membre les *inconvénients de l'effort isolé*, mettre en rapport les étudiants qui s'adonnent aux mêmes disciplines et faire naître entre eux des *relations de camaraderie*.

Travaux pratiques. — Le Groupe organise des *séances de travail en commun* avec l'aide de camarades plus avancés, afin d'assurer la préparation méthodique des examens, avec l'assentiment des professeurs et sous le contrôle du directeur d'études.

Organisation des travaux. — Chaque semaine ont lieu des réunions en vue de la préparation aux différents certificats. Pour le latin, les réunions sont ainsi fixées :

I. Certificat d'*études latines*, le mardi à 14 heures, *salle I*.

II. Certificat de *grammaire et philologie*, le vendredi à 15 heures.

III. Certificat de *grec*, le jeudi à 11 heures.

L'horaire de ces cours pourra être modifié selon les besoins; les intéressés en seront avisés par voie d'affiche.

Chaque séance de travail comprendra : d'abord une courte *revision de la grammaire*, puis des *exercices pratiques* sur les textes du programme.

Cours élémentaires de latin et de grec. — Le Groupe organise également des *Cours élémentaires* destinés aux étudiants qui ne sont pas encore familiarisés avec les langues anciennes et qui voudraient en aborder l'étude à la Faculté :

Cours de latin, le jeudi à 18 heures, *salle I.*

Cours de grec, le mercredi à 18 heures. I. E. L.

Conférences. — Le Groupe a également prévu pour cette année des *Conférences* faites par des professeurs de l'Enseignement supérieur et par des spécialistes sur des sujets suceptibles d'intéresser tous ceux qui voudraient parfaire leur connaissance de l'antiquité.

Salle de travail. — Le Groupe dépend directement de l'Institut d'études latines, qui met à sa disposition une *salle de travail.* D'autre part, l'Institut possède une bibliothèque contenant un grand nombre d'ouvrages concernant l'antiquité grecque et latine. Le droit d'inscription à l'Institut, qui est de *50 francs par an*, donne également accès à la bibliothèque de l'*Institut d'études françaises.*

Bibliothèque. — Pour se familiariser avec les ouvrages indispensables à la préparation de leurs certificats, les membres du Groupe pourront *consulter* et *emprunter*, aux heures de permanence et après les séances de Travaux pratiques, les ouvrages du *fonds de bibliothèque* que le Groupe a constitué l'an dernier et qu'il espère accroître cette année.

Service de devoirs. — Les membres du Groupe qui n'auraient pu se procurer le texte des thèmes et versions donnés par les professeurs pourront les trouver à la permanence du Groupe.

Service de librairie. — Les membres du Groupe ont droit à une réduction de 10 à 25 % sur tous leurs achats de livres.

Promenades et excursions. — Le Groupe organisera cette année, comme il l'a fait l'an dernier, des promenades dans Paris (visite des musées, monuments, etc.) et des excursions dans les environs de Paris. Les membres du Groupe en seront avisés en temps utile par des affiches.

Cotisation. — La cotisation annuelle est de 25 francs. Toutefois, les cours élémentaires de latin ayant lieu après l'heure de fermeture de la Faculté, un supplément de 20 francs pour les frais du service sera demandé aux étudiants désireux de suivre ces cours.

Renseignements et permanence. — M. Ernout, directeur d'études, reçoit les étudiants après son cours, le mardi à 17 heures 15, dans le cabinet de la salle G. Pour tous les renseignements concernant le Groupe, s'adresser aux membres du Comité, qui se tiendront à la disposition des

étudiants à la *Permanence du Groupe*, à l'Institut d'études latines, le mardi de 15 heures à 16 heures et le vendredi de 16 heures à 17 heures.

COURS DE LATIN JURIDIQUE

Une innovation intéressante va conduire à étendre l'action du Groupe d'études anciennes jusqu'aux étudiants en droit.

On sait l'intérêt que portent aux études latines les professeurs romanistes de la Faculté de droit de Paris : MM. Collinet, Giffard, Lévy-Bruhl, Noailles, Le Bras, Fliniaux, qui sont tous membres de notre Société et particulièrement soucieux d'assurer la liaison entre le droit et la philologie.

Désireux de procurer aux élèves de droit une meilleure formation latine, M. Giffard vient d'organiser, d'accord avec les Doyens des Facultés des lettres et de droit, le Directeur d'études pour le latin, M. Ernout, et le Secrétaire de notre Société, un *Cours élémentaire de latin juridique* à l'usage des étudiants en droit de première année.

Ce cours fonctionnera sous le contrôle du Groupe d'études anciennes et la direction en sera confiée à M. C. de Nolva, président de ce groupe.

Il faut saluer dans cette innovation la première amorce d'une collaboration entre juristes et philologues, dont la portée peut être considérable, et que nous avons ici même souvent appelée de nos vœux.

Il est utile d'ajouter que les étudiants en lettres qui auraient à s'informer de questions de droit trouveront le meilleur accueil auprès de M. Pierre Lecène, membre de la Société des études latines, assistant de la Salle de travail de droit romain à la Faculté de droit.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances de la *Société des Études latines* auront lieu en 1932 le deuxième samedi de chaque mois : les 19 janvier, 13 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 12 novembre, 10 décembre.

Chacune des séances est précédée d'une réunion libre à partir de 16 h. 30.

Tous les latinistes, professeurs, étudiants, même non membres de la Société, sont cordialement invités à ces séances et réunions.

CHRONIQUE

I. — Nouvelles du monde savant.

Une souscription est ouverte parmi les anciens élèves de M. René Durand pour lui offrir un souvenir à l'heure de sa retraite. Le Comité de patronage constitué à cet effet fait appel à tous ceux qui, soit à la Faculté de Lyon, soit à l'École normale supérieure, soit à la Sorbonne, ont suivi les leçons de ce maître et désirent lui témoigner leur gratitude. Les souscriptions sont reçues dès à présent par M. L.-A. Constans, professeur à la Faculté des lettres de Paris, 45, rue Saint-Ferdinand, XVIIe (chèques postaux 1200-20, Paris). A partir de cinquante francs, les souscripteurs recevront une réplique en bronze de la médaille qui sera offerte à M. René Durand.

II. — Vie de la Société.

Lors du récent Congrès de linguistes tenu à Genève, M. A. Oltramare m'avait fait part de son idée de créer un *Groupement suisse-romand de la Société des études latines*. Je l'avais fortement encouragé, et il m'écrit à la date du 19 décembre que, aidé par M. Ch. Favez, il a donné suite à ce projet, qui est déjà en bonne voie de réalisation.

Au début de décembre, vingt-huit membres latinistes de l'enseignement suisse avaient déjà donné leur adhésion, souvent enthousiaste, de membres fondateurs; les Facultés des lettres sont représentées par MM. Niedermann et Burger (Neuchâtel), Fabre (Fribourg), Favez (Lausanne), Oltramare (Genève).

La séance constitutive est convoquée pour le 16 janvier à Lausanne; le programme prévoit deux séances par an, celle de l'été combinée avec une excursion archéologique, celle de l'hiver accompagnée d'une conférence publique. Le Groupement se mettra d'accord avec la Société des études latines pour publier le compte-rendu des séances et éventuellement le texte intégral des communications présentées.

M. A. Oltramare, à ces renseignements de caractère officiel, ajoute la remarque suivante, dont il est permis d'espérer que les amis de notre Société feront leur profit : « Une Société comme la nôtre, pour se développer, doit nécessairement prendre une forme assez souple pour per-

mettre la fédération de groupements nationaux ou régionaux. Il y a là un moyen d'étendre son action et son rayonnement. Nous souhaitons que d'autres, sur le vaste domaine où s'étend l'activité de la Société des études latines, fassent comme nous. »

On a pu voir, par les suggestions présentées à diverses reprises dans ces Chroniques (cf. par exemple t. II, p. 23), que je suis en plein accord avec M. Oltramare, et c'est de grand cœur que je le félicite ici de son initiative et de son succès.

III. — Congrès.

Le 2e *Congrès international des linguistes*, annoncé dans le dernier fascicule de cette *Revue*, s'est réuni à Genève du 25 au 29 août. Plus de 200 membres votants étaient présents, représentant une trentaine de pays. Notre Société à elle seule comptait, parmi les délégués de la France, une dizaine de membres.

Le travail a été réparti entre séances plénières et séances de sections.

Parmi les questions discutées en séance plénière figurait celle de l'organisation du travail scientifique, qui comportait en particulier une discussion sur l'établissement de la terminologie scientifique. Cette dernière question, dont j'ai plusieurs fois entretenu les lecteurs de la *Revue* (cf. en particulier t. VI, p. 133 et suiv.), a fait l'objet d'un Rapport de M. A. Debrunner et d'une Note présentée par moi-même. Le Congrès s'est trouvé en présence d'une part d'une œuvre modeste, mais achevée, le *Lexique de la terminologie linguistique* que je viens de livrer à l'impression, d'autre part d'un projet de grande envergure, un Lexique dont l'idée remonte à W. Streitberg et K. Brugmann et dont MM. A. Debrunner et L. Weisgerber doivent assurer la réalisation; ce dernier Lexique comprendra une partie alphabétique, où figureront les termes techniques, et une partie systématique, où seront enregistrées les catégories à définir.

En attendant l'achèvement de cette œuvre, le Congrès a estimé que le petit Lexique en cours d'impression pourrait servir de point de départ à une enquête internationale en vue de la fixation et de l'unification de la terminologie, et le Congrès a désigné, pour diriger les travaux préparatoires en liaison avec le Comité international permanent des linguistes, un Comité qui comprend les auteurs des projets actuellement à l'étude.

Des cinq sections entre lesquelles se sont réparties les communications, les quatre premières étaient consacrées à la linguistique générale et aux langues indo-européennes; il n'y a lieu de signaler ici que les communications susceptibles d'application au latin.

En séance plénière, M. O. Jespersen (Copenhague) a traité du *rôle à attribuer dans le devenir et l'évolution des langues, en particulier dans la*

constitution des langues unifiées, d'une part aux phénomènes spontanés et à l'inconscient, de l'autre aux interventions de la volonté et de la réflexion; M. N. Troubetzkoy (Vienne) a parlé *des systèmes phonologiques envisagés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec la structure générale de la langue.* Au programme des sections figuraient les exposés suivants : G. Devoto (Padoue), *L'attention comme facteur linguistique;* L. Jordan (Munich), *La linguistique et la logique;* W. Doroszewski (Varsovie), *Sociologie et linguistique;* S. Karcewski (Genève), *L'intonation de la phrase;* Mlle E. Richter (Vienne), *Die Einheitlichkeit der Hervorhebungsabsicht und die Mannigfaltigkeit ihrer Auswirkungen*; A. W. de Groot, *Zur Grundlegung der allgemeinen Versbaulehre;* H. J. Pos (Amsterdam), *La synonymie dans la langue et dans le langage;* M. Runes (Vienne), *Vom Aussterben der Wörter, mit besonderer Berücksichtigung der klassischen Sprachen*; V. Bröndal (Copenhague), *Die Autonomie der Syntax;* A. Debrunner (Jena), *Das Gefühl für grammatische Gesetze.*

Dans le domaine indo-européen, A. Cuny a traité en séance plénière *De la famille indo-européenne considérée dans ses rapports avec d'autres familles de langues* (observations de A. Sauvageot, Budapest). Au programme des sections ont figuré les exposés de A. Meillet (Paris), *De quelques formes archaïques en indo-européen;* S. Feist (Berlin), *Die Ausbreitung des indogermanischen Sprachstamms in Nord-Europa in vorgeschichtlicher Zeit;* M. Budimir (Belgrade), *Zur proto-indogermanischen Schicht*; S. W. F. Mardagant (La Haye), *Remarques sur les catégories grammaticales dans les langues indo-européennes;* L. Hammerich (Copenhague), *Zum indogermanischen Verbum finitum;* J. Kurylowicz (Lwow), *Les désinences verbales et le système verbal de l'indo-européen;* H. Frei (Genève), *Préverbes et postpositions en indo-européen*; C. D. Buck (Chicago), *Words for « mountain, sea, river, forest, sky », etc. in the principal indo-european languages;* M. Bartoli (Turin), *Sulla nota questione della continuità del latino nella Dacia di Traiano;* B. Terracini (Milan), *Le origini della declinazione romanza.*

L'intérêt du Congrès n'était pas seulement dans les questions étudiées; il était aussi dans l'agrément et le profit que chacun pouvait trouver à nouer ou poursuivre des relations avec des collègues étrangers; personnellement, j'ai eu la satisfaction de constater quels liens a créés déjà entre latinistes des différents pays l'appartenance à notre Société; en particulier chez plusieurs des organisateurs suisses du Congrès, à qui les participants doivent tant de gratitude, j'ai trouvé le désir de resserrer les liens des Universités romandes avec notre Société par une organisation dont le plan a été exposé ci-dessus (p. 208).

— Le Secrétaire du Comité international permanent des linguistes, Mgr J. Schrijnen, me prie de communiquer à la Société que le prochain

Congrès de linguistes se réunira en septembre 1933 à Rome, sous la présidence de M. Bartoli.

— Le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* a publié dans son numéro d'octobre 1931 une note relative au Congrès qui se tiendra à Nîmes pendant les vacances de Pâques 1932. M. A. Ernout, qui a été un des principaux organisateurs de ce Congrès, veut bien résumer ici pour les membres de la Société des études latines le contenu de cet article, en y ajoutant quelques précisions.

« Le Congrès, dont l'initiative revient à l'Association Guillaume Budé, durera du mercredi 30 mars au samedi 2 avril. Il comportera cinq sections autonomes, ayant chacune leurs présidents, leurs secrétaires et leurs rapporteurs :

1° Philologie (présidents : MM. Desrousseaux, Ernout);

Ordre du jour : *Édition des textes classiques, théories et méthodes* (rapporteur : M. Dain); *État présent de la philologie classique, œuvres du passé, tâches de demain* (rapp. : M. Faider); *Philologie et linguistique* (rapp. : M. Chantraine).

2° Art et archéologie (présidents : MM. A. Grenier, E. Albertini);

Ordre du jour : Archéologie grecque, *Gallia Graeca* (rapp. : M. Demangel); Archéologie romaine, *Les survivances locales et les influences orientales dans les cultes et dans l'art de la Gaule méridionale* (rapp. : M. Couissin).

3° Humanisme (présidents : MM. E. Leroux et G. Davy);

Ordre du jour : *La notion d'humanisme* (rapp. : M. E. Leroux); *L'humanisme classique et les temps modernes* (rapp. : M. J. Thomas); *Humanisme et enseignement.*

4° Enseignement, méthodes et programmes (présidents : MM. H. Bernès et M. Lacroix);

Ordre du jour : *Les langues classiques et la formation des maîtres de l'enseignement secondaire* (rapp. : M. H. Bernès); *Place et sanction des études grecques dans l'enseignement secondaire* (rapp. : M. P. Waltz); *Formation humaniste des maîtres de l'enseignement primaire* (rapp. : M. M. Lacroix).

5° Relations scientifiques internationales (présidents : MM. J. Bidez, A. Meillet);

Ordre du jour : *Édition des textes classiques, unification des signes critiques et de l'apparat dans les éditions savantes* (rapp. : M. Bidez); *État des recherches scientifiques dans les différents pays, bibliographie, fouilles, découvertes, travaux en cours* (rapp. : M. Marouzeau); *Effort pour le progrès des études classiques, prêts de manuscrits, photographies de documents* (rapp. : M. Samaran).

Les matinées seront réservées aux travaux des sections, lecture et

discussion des rapports, communications diverses. Les après-midi se passeront en excursions et visites de monuments anciens, dans Nîmes même ou aux environs. Le programme de ces excursions peut dès à présent être prévu de la manière suivante :

Mercredi après midi : Visite (à pied) de Nîmes, sous la conduite de M. Espérandieu et des membres de l'École antique. Cette visite sera suivie d'une réception offerte par la municipalité de Nîmes.

Jeudi après midi : Excursion en auto-car à Avignon; visite de la ville et des monuments; réception par la municipalité; retour par Villeneuve et le Pont-du-Gard (causerie de M. Espérandieu).

Vendredi après midi : Excursion en auto-car à Beaucaire, Tarascon, Saint-Rémy, Montmajour, Saint-Gilles.

Samedi : Excursion de toute la journée en auto-car à Aigues-Mortes, Sainte-Marie, Arles (déjeuner, visite, réception) et retour à Nîmes.

En outre, et ce n'est pas le moindre attrait du Congrès, deux conférences seront faites, l'une le mardi soir par notre président M. Carcopino, l'autre le vendredi soir par M. Paul Valéry. Le premier traitera d'un sujet relatif à Rome, l'autre d'un sujet relatif à la Grèce.

Un banquet, par souscription et facultatif, aura lieu le jeudi soir.

Enfin, les congressistes désireux de prolonger leur séjour après la dissolution du congrès pourront, à leur choix, et à leurs frais, participer à l'une des trois excursions qui seront organisées pour eux le dimanche 3 avril :

1° Excursion au « pays des Casimards », Cévennes, Musée du Désert, Uzès, vallée du Gardon;

2° Camargue, étang de Vaccarès, Maillane (avec probablement une « manade » de taureaux);

3° Orange-Vaison (par le train).

Toutes les communications de caractère scientifique et les offres de collaboration au travail des sections doivent être adressées à M. L. Bodin, secrétaire général du Congrès, 43, rue de Tivoli, à Dijon.

Les adhésions et les demandes de renseignements matériels doivent être adressées à M. Jean Malye, délégué général de l'Association G. Budé, 95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

Dès maintenant, il est possible de fournir quelques précisions d'ordre matériel.

Les compagnies de chemins de fer français accorderont aux congressistes une réduction de 50 %. Le prix du séjour à Nîmes, y compris les excursions du mardi soir (dîner non compris) au samedi soir (dîner compris) sera de 530 francs, 440 francs, 370 francs, suivant l'hôtel choisi. Ces prix s'entendent nets, taxe et pourboires compris (mais non la boisson).

En outre, s'il y avait au Congrès, comme il est souhaitable, un nombre suffisant d'étudiants et d'étudiantes, ils pourraient sans doute être logés et nourris à bon compte aux lycées de garçons et de filles de la ville.

En principe, le Congrès est réservé aux membres de l'Association G. Budé et de certaines sociétés admises (Société des études latines, Société pour l'encouragement des études grecques, Société de linguistique, etc.). Il ne sera pas perçu de droit d'admission au Congrès. »

— M. C. A. Ralegh Radford, au nom du « British organising Committee », Society of antiquaries, Burlington House, London W. 1, nous informe que le premier *Congrès international des sciences préhistoriques et protohistoriques* aura lieu à Londres du 1er au 6 août 1932.

Le Congrès sera divisé en trois sections, dont la troisième sera relative aux époques néolithique, du bronze et du fer dans le monde antique. Les civilisations historiques n'y seront touchées que dans la mesure où elles peuvent fournir des matériaux à l'étude de la préhistoire et de la protohistoire. Le Comité d'organisation invite à prendre part aux travaux les archéologues qui s'occupent des pays méditerranéens considérés surtout dans leurs relations avec l'Europe préhistorique.

IV. — Organisation du travail scientifique.

Dans une *Chronique* précédente (t. V, p. 246-247), j'ai mis les lecteurs de la *Revue* au courant des efforts entrepris pour unifier la méthode et la présentation des éditions critiques.

Un projet dû à M. J. Siemienski avait été soumis à notre Société par la Commission polonaise de coopération intellectuelle. Désireux d'unifier les efforts faits dans différents pays, nous avons proposé de saisir de la question l'Institut international de coopération intellectuelle, en liaison avec l'Union académique internationale, qui s'était aussi préoccupée de la question. L'Union académique a institué une Commission pour les éditions savantes, qui vient de présenter, rédigé par M. A. B. Drachmann, un Avant-projet « traitant de l'emploi des signes critiques et de la rédaction de l'apparat critique ». On trouvera ci-dessous, au *Bulletin critique*, p. 382, quelques-unes des observations qu'appelle le projet de M. Drachmann. Il va de soi qu'aucune proposition ferme ne peut être faite avant que les réponses des spécialistes aient été enregistrées et confrontées. Le Congrès G. Budé, dont il a été question ci-dessus, a du reste inscrit cette question à son programme.

— J'ai mentionné dans des *Chroniques* antérieures des projets d'entr'-aide bibliographique, destinés à faciliter aux étudiants et aux savants leur travail de documentation (cf. t. II, p. 148, sur les services de l'As-

sociation G. Budé à la librairie des Belles-Lettres, et t. VII, p. 145, sur la documentation offerte par les bibliothèques hollandaises). Dans le même ordre d'idées, je reçois de la maison d'édition S. Lattes, de Turin, la circulaire suivante, relative à l'institution d'un *Bureau de recherches bibliographiques :*

« Le travail scientifique contemporain a pris dans tous les domaines du savoir humain une telle extension que même le spécialiste le plus averti peut difficilement suivre l'évolution de la science donnée dans tous les pays. Pour répondre à ce besoin, pour unir plus étroitement nos chercheurs et savants à ceux de l'étranger, notre maison a créé un Bureau de recherches bibliographiques. Notre programme est assez vaste et comprend non seulement le service des fiches bibliographiques sur tout sujet dans tous les domaines de la littérature scientifique, artistique, technique, etc., mais aussi, le cas échéant, des analyses succinctes des articles de revues ou des livres, traduction des passages ou chapitres pouvant intéresser particulièrement le requérant; bref, tout un travail d'organisation qui pourra faciliter au savant étranger la connaissance des œuvres et des travaux italiens, dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. Comme il est dans notre programme d'aider également les chercheurs italiens, qui, très nombreux, s'adressent à notre Bureau pour des indications sur la bibliographie des différents pays étrangers, nous vous serions infiniment reconnaissants si vous pouviez, parmi les membres de votre Société, nous indiquer des personnes qui voudraient, comme correspondants de notre Bureau, nous permettre de demander leur avis dans les cas où nos ressources bibliographiques feraient défaut et où la demande dépasserait notre compétence.

Pour toutes informations, s'adresser à la maison d'éditions S. Lattes & Cie, Bureau des recherches bibliographiques, 3, via Garibaldi, Torino (Italia). »

V. — Travaux en cours ou en projet.

M. P. Faider, qui vient de publier le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Mons* (cf. ci-dessous, *Bulletin critique*, p. 360), nous informe que la grande entreprise du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*, dont il a été question ci-dessus (p. 39), est en bonne voie, et qu'on peut espérer pour un avenir assez proche la réalisation de ce vaste projet.

— M. Ch. Samaran a entrepris la préparation d'un *Catalogue des manuscrits de l'Europe occidentale* dont une souscription explicite fait connaître à quelle date, en quel lieu, par qui ils ont été copiés ou illustrés. On trouvera ci-dessous, au titre : *Notes et communications* (p. 223), une notice détaillée relative à cette entreprise.

— M. Samaran prépare également, à l'usage des étudiants en philologie classique et en histoire littéraire latine et française du moyen âge, un *Précis de l'histoire et de la paléographie du livre manuscrit dans l'antiquité et au moyen âge*. Le cadre en sera à peu près le suivant : technique du livre manuscrit, paléographie (types d'écritures, abréviations, particularités diverses), notions de datation et de localisation des manuscrits, éléments de la critique paléographique des textes, notions pratiques sur la conservation, l'entretien, les procédés de déchiffrement et de reproduction des manuscrits. Des illustrations dans le texte fourniront les exemples nécessaires. Une liste abondante de manuscrits datés complétera l'ouvrage.

— On trouvera ci-dessous, p. 222, une Note de M. F. Lot sur l'organisation du travail qui doit conduire à la publication d'un *Glossaire de la langue théologique et philosophique du moyen âge latin*. Il y a là pour de jeunes travailleurs une occasion de collaboration dont l'intérêt a été souligné par M. A. Meillet à la séance de la Société des études latines où M. Lot a donné connaissance de son projet (cf. ci-dessus, p. 192).

— Plusieurs jeunes savants poursuivent autour de nous la préparation de leurs thèses de doctorat, dont il convient de signaler ici les sujets :

— M. P. Perrochat, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse, achève sa thèse complémentaire sur *la phrase infinitive* considérée comme type de phrase abrégée.

— M. J. Gagé, chargé de cours à la Faculté des lettres de Strasbourg, nous prie de faire savoir qu'il compte adjoindre à sa thèse principale sur *Apollon romain* une thèse complémentaire sur *les jeux séculaires romains* (avec édition des textes).

— M. P. Fargues, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, prépare une thèse sur *Claudien*, qu'il projette d'étudier en particulier au point de vue des imitations.

— M. H. Marrou, ancien membre de l'École française de Rome, se propose d'étudier comme sujet de thèse *la notion de culture à l'époque de saint Augustin*.

— M. J. Birmann, professeur au lycée de Clermont-Ferrand, a l'intention d'étudier *le vocabulaire religieux* des Romains, et en particulier *la formation du vocabulaire chrétien*.

— Parmi les jeunes savants étrangers qui se sont formés dans le milieu de notre Société, Mlle J. van Dam van Isselt, professeur à Utrecht, prépare sous la direction de M. F. Muller, de l'Université de Leyde, une thèse sur *l'adjectif expressif chez Tacite;* Mlle K. Campbell-Brown, pro-

fesseur à Brisbane (Australie), une thèse sur *l'art plastique et les descriptions chez Ovide.*

VI. — Suggestions de travaux.

La célébration du bi-millénaire de Virgile, qui a provoqué une si abondante moisson d'études virgiliennes, a été l'occasion aussi de signaler aux travailleurs ce qu'il peut y avoir encore à faire sur ce sujet inépuisable.

— Au cours des *Deux études sur Virgile* qu'il a publiées en 1930 (cf. ci-dessus, p. 161), M. F. Olivier propose une étude d'ensemble sur la langue de Virgile. « Cette langue, dit-il p. 35, a recueilli, embelli, vivifié tout ce qui pouvait lui servir; elle a inspiré, en la dominant, toute l'ultérieure langue poétique latine; non seulement par sa date, mais par sa qualité suprême, elle est au cœur de la latinité fécondée par la Grèce... Qui nous en donnera jamais la description précise, complète, révélatrice? » Et M. Olivier propose comme modèle les pages consacrées par M. Meillet à Virgile dans son *Esquisse d'une histoire de la langue latine,* p. 217 et suiv.

— M. P. Wuilleumier, dans un article sur *Virgile et le vieillard de Tarente* (cf. cette *Revue*, t. VIII, 1930), rappelle, à propos des descriptions virgiliennes, le jugement de G. Boissier : « Virgile dépeint les lieux le moins qu'il peut, mais ce qu'il dit est toujours d'une vérité scrupuleuse », et il ajoute (p. 333) : « Un tel jugement demanderait à être vérifié par une étude d'ensemble. » Et revenant sur ce sujet à propos d'un article de M. G. Schnayder sur un point de topographie lybienne (cf. ci-dessus, p. 165), M. Wuilleumier insiste sur l'intérêt que pourrait présenter une étude générale des descriptions virgiliennes.

— M. F. Olivier, dans l'une des deux études mentionnées ci-dessus, appelle l'attention sur les commentateurs anciens de Virgile (p. 55) : « Le commentaire sur Virgile de celui qui fut à Rome, dans la seconde moitié du IVe siècle, le maître de grammaire de saint Jérôme, semble avoir disparu, et seules quelques épaves certaines en surnagent çà et là, entre autres dans les bas-fonds de Servius. M. E. K. Rand s'est demandé récemment si... le Servius dit de Daniel ne serait pas le commentaire de Donat. La discrimination de l'amas qu'on appelle Servius n'est pas près d'être faite, et les problèmes qu'il pose sont loin d'être résolus. Qui nous donnera une édition maniable de Servius? » Il faut dire que l'*Index* de Servius et Donat publié récemment par M. Mountford (cf. cette *Revue*, p. 143) constitue un utile travail préparatoire à toute recherche nouvelle sur les commentateurs de Virgile.

— C'est l'occasion aussi de rappeler la suggestion présentée par M. W.

Lindsay dans le *Classical Quarterly*, t. XXII, 1928, p. 117 : « Le grand *Liber Glossarum* ou *Glossarium Ansileubi* est enfin édité (*Glossaria latina*, I, Paris, 1929). Une bonne partie du matériel qu'il contient est tirée d'un recueil de scolies de Virgile basé à mon avis sur le commentaire perdu de Donat. Il y a là je ne dis pas pour un philologue de bonne volonté, mais pour une équipe de travailleurs, une tâche intéressante, qui consisterait à reconstituer les scolies de Donat ». Inutile de dire que pour un pareil travail le meilleur guide, sinon le seul possible, serait M. Lindsay lui-même.

— Dans le domaine de la littérature ecclésiastique, le P. G. Lapeyre, auteur d'une thèse de doctorat sur S. Fulgence de Ruspe (Paris, Lethielleux, 1929), signale que le moment sera venu de faire une étude complète et vraiment scientifique du latin de S. Fulgence quand le texte en sera mieux établi; pour l'instant, le meilleur texte dont nous disposons, celui de l'édition de 1684, offre trop peu de garanties. On peut, au contraire, accorder une grande confiance au texte du manuscrit Regina l. 267 de la bibliothèque Vaticane; ce manuscrit est probablement une copie directe de l'archétype, sinon de l'original lui-même; en tout cas, il remonte certainement à une époque où l'on n'avait pas encore pris l'habitude de corriger les textes latins pour les rendre conformes aux usages de la langue classique (p. 292).

— M. P. de Labriolle indique (dans son *Histoire de la littérature latine chrétienne*, p. 445), qu' « il y aurait place pour une biographie de saint Jérôme, conçue à la française, et qui, aux qualités solides dont Grützmacher a marqué son œuvre, unirait un effort plus constant vers l'impartialité ».

— M. P. de Labriolle encore, dans le compte-rendu qu'il a consacré à la thèse de Mlle Comeau (cf. ci-dessus, p. 177), cite le passage où l'auteur montre dans les sermons improvisés de S. Augustin « un document de première valeur pour l'étude du latin couramment parlé au début du ve siècle dans l'Afrique du Nord » (*La rhétorique de S. Augustin*, Thèse Paris, Boivin, 1930, p. 23), et ajoute qu'il y aurait lieu d'orienter les recherches dans cette direction. Voici que cette orientation est précisément fournie par l'étude de M. F. Lot : « *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin?* parue dans le *Bulletin Du Cange*, t. VI, 1931, et dont on trouvera ci-dessous, p. 399, un bref compte-rendu. Cet article fournit, aux p. 122 et suiv., un véritable plan et les principales idées directrices pour une étude sur ce sujet.

— Dans cet important article de M. F. Lot, je glane quelques suggestions relatives à l'étude du bas-latin : « Avec saint Grégoire le Grand la langue latine ne se relève qu'en apparence. Il a été établi que les fautes

de graphie incombent non aux scribes, mais à l'auteur. Nous manquons d'une étude d'ensemble sur ce sujet » (p. 15). — « Pour la Bible, on n'a pas, que je sache, effectué d'étude sur la graphie des manuscrits latins copiés antérieurement à la recension d'Alcuin. Je ne doute pas qu'elle ne donne le même résultat que l'étude des sacramentaires » (p. 48). — A la p. 3, M. Lot note en passant l'opposition qui s'établit entre la « lingua latina » (langue traditionnelle) et la « lingua romana » (langue vulgaire). Il y a là un renversement amusant des notions depuis le jour où la « lingua romana » (langue de Rome) n'était que l'aspect le plus pur de la « lingua latina » (langue de l'Italie). On a fait l'histoire du mot « Romania » ; il y aurait une belle monographie à faire maintenant sur l'adjectif « Romanus ».

Mais ce n'est pas par quelques suggestions de détail, c'est par toute l'atmosphère qu'il crée autour de son sujet, et surtout grâce à l'apport d'un matériel historique inestimable, que M. Lot mettra les chercheurs sur la voie de travaux inédits.

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES

I. — Le latin et les examens.

A propos de la réforme de la licence, à propos de l'accès aux agrégations, à propos du doctorat en médecine, vient de se poser dans les conseils ministériels, au Parlement et dans la presse, l'éternelle et irritante question des langues classiques. Faut-il du latin et du grec pour faire un médecin, un avocat, un historien, un angliciste ? Si la question n'est pas encore formulée sous un aspect aussi simpliste, elle est en passe de l'être et les efforts d'une partie de l'opinion tendent à faire ou refaire du latin la clef des professions libérales et à le prendre pour garant de toute culture humaniste.

Ce n'est pas ici le lieu d'instituer une controverse sur ce sujet. Les corps compétents ont été saisis de projets précis et, en particulier, la Faculté des lettres a été appelée à donner, après délibération, ses avis motivés. En revanche, notre Société n'a pas été consultée et le signataire de ces lignes n'est pas mandaté pour exprimer un avis. Mais il lui sera bien permis, à titre de latiniste, d'exprimer une opinion qu'il partage avec plus d'un de ses collègues latinistes. C'est que, du fait qu'on travaille à améliorer l'étude du latin, il ne s'ensuit pas qu'on prétende en imposer inconsidérément l'apprentissage; que l'utilité du latin est assez évidente dans tels cas déterminés pour n'avoir pas besoin d'être érigée en dogme universel; que le latin n'a pas à empiéter sur les autres disciplines; que les latinistes ne prétendent pas au monopole de la culture; qu'il leur suffit, dans la mesure où ils ont à enseigner leur science, de s'assurer que les bénéficiaires en tirent tout le parti possible, et de veiller à ce que ceux qui prennent la charge de l'enseignement aient les aptitudes et la formation exigibles. Tel est le sens en particulier de la note publiée ci-dessus dans la *Revue*, p. 36-37.

Il fallait peut-être que ceci fût dit pour que nul n'ait la tentation, dans le débat en cours, de tirer argument du silence des latinistes.

II. — Le latin et les programmes.

Des instructions ministérielles du 30 avril 1931 qui ont trait aux modifications du plan d'études des lycées, il convient d'extraire un passage qui a trait à des préoccupations plusieurs fois exprimées ici.

A vrai dire, les idées énoncées par le ministre sont empruntées par lui au Rapport de la commission de surmenage, dont on connaît les travaux; mais il leur donne une autorité officielle en les reproduisant tout au long dans ses Instructions.

Un point important est celui qui regarde les méthodes de préparation et d'explication des textes. « Pour le latin, disent les instructions, qui dispose d'un nombre d'heures très inférieur à celui d'autrefois, il semble que nos maîtres doivent continuer à s'adapter de plus en plus à des méthodes plus rapides, qui se rapprochent quelque peu, surtout pour les débuts, de celles des langues vivantes. Ils donnent déjà de plus en plus d'importance, dans les classes d'initiation principalement, à l'acquisition du vocabulaire. Ils veulent que les enfants prennent le contact le plus rapide et le plus direct possible avec les formes, avec la construction, au lieu de n'y atteindre, suivant les anciens errements, qu'à travers l'intermédiaire de la grammaire abstraite. Ils aspirent au moment où nos élèves ne feront plus leurs explications et leurs versions, jusqu'au baccalauréat, à coups de dictionnaire ».

Très bien, si l'on est au clair sur le résultat auquel on va aboutir par cette voie-là. Il y a longtemps que, hors de France surtout, on a orienté l'enseignement du latin vers une lecture rapide des textes (cf. par exemple dans cette *Revue*, t. III, p. 65 et suiv., l'article de M. S. Lambrino sur les études latines en Roumanie); c'est là une forme du « latin court et rapide » qui peut être défendue. Mais il ne faut pas s'abuser; elle conduit à prendre rapidement connaissance des œuvres, à lire du latin comme on lit de l'anglais, à travailler « à la tâche », et nécessairement à négliger le mécanisme de la langue et du style, que les plus chauds défenseurs du latin donnent comme l'instrument essentiel de la fameuse « gymnastique intellectuelle ». Il faut se rendre compte dès maintenant de cette conséquence fatale. Il ne faudra pas en être surpris et la déplorer après coup.

Cette méthode conduit très précisément à la condamnation de la grammaire, de la grammaire que, pour la décrier plus sûrement, les instructions qualifient d' « abstraite ». Qu'est-ce qu'une grammaire abstraite? Ou plutôt qu'est-ce qu'une grammaire qui ne serait pas abstraite? « Les préoccupations érudites ont pris, aux yeux de certains maîtres, une importance sans doute exagérée et se sont introduites dans l'enseignement de nos lycées... La grammaire, dans l'enseignement secondaire, ne peut être qu'un moyen et non une fin en soi; il ne faut en faire, à propos d'un texte, que juste autant qu'il est indispensable pour le rendre clair, mais il ne faut jamais prendre le texte comme simple prétexte ou occasion pour faire de la grammaire... La fin essentielle que doivent se proposer les maîtres de nos lycées, c'est toujours la culture, au sens le plus syn-

thétique du mot, c'est-à-dire la formation du goût, l'éveil de l'émotion sympathique en présence de l'œuvre d'art, l'intérêt suscité par les choses de l'esprit. » — Donc, la grammaire n'est pas une chose de l'esprit? J'ai peur que les auteurs de ces observations n'aient de la grammaire une conception bien surannée, celle d'une grammaire qui serait « en dehors de la langue », sorte de codification superposée par des doctrinaires à la réalité du langage. Il est étrange que, dans ces instructions, ne figure pas une fois le mot « langue ». Comme si ce n'était pas là, avec l'idée, l'autre face du texte; comme s'il n'y avait pas dans la langue la clé de la pensée et du sentiment et de la beauté. Pauvres enfants, à qui on va plus que jamais persuader que la grammaire n'est qu'un outil, dont il est dommage qu'on ne puisse pas se passer tout à fait, mais dont on ne fera usage « que juste autant qu'il est indispensable » (*sic*)! N'empêche que nous restons encore un certain nombre à penser, et à publier, par la parole comme par le livre, que la langue, instrument de culture dans la vie et dans l'histoire, peut l'être aussi à l'école et dans les livres.

— Sur une autre question qui a été plusieurs fois évoquée ici, celle de la prononciation du latin, on sait que les instructions sont muettes. L'inconvénient de ce silence vient d'être souligné par un événement qui a mis en émoi les professeurs alsaciens-lorrains. Des professeurs du lycée de Strasbourg s'étant concertés pour prononcer « à la française », le Recteur a cru devoir demander à tous les professeurs de son Académie une unification dans ce sens. Sur quoi, protestations des tenants de la « prononciation latine » et appel des membres de l'APAL (Association des professeurs alsaciens-lorrains) de Sélestat à leur président pour demander que soit provoqué un échange de vues entre les professeurs de latin de l'Académie. Les arguments produits dans la circulaire qu'ont rédigée les protestataires sont à la fois d'ordre pédagogique et scientifique; je ne doute pas qu'ils ne donnent à réfléchir aux autorités qui ont à interpréter les programmes; mais ne serait-il pas préférable que les programmes soient tels qu'on n'ait pas à discuter sur ce point?

J'ajoute que le conflit est particulièrement délicat dans les lycées et collèges d'Alsace, où les professeurs avant la guerre pratiquaient la prononciation allemande, assez proche de la latine, puis après la guerre se sont pour la plupart appliqués à la latine, et se voient contraints aujourd'hui d'en venir à la française sous peine de paraître, s'ils s'y refusent, réfractaires à toute francisation.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

LEXICOGRAPHIE

Il s'est constitué en juillet 1931 un Comité en vue d'entreprendre un *Glossaire de la langue théologique et philosophique du moyen âge latin.* Ce Comité est provisoirement composé de la manière suivante :

M. Étienne Gilson, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur à l'École des hautes études (5e section).

Le R. P. Gabriel Théry, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Mgr George Lacombe, de l'Université de Washington (États-Unis).

Le P. Ziegler, de l'Université de Washington (États-Unis).

M. Ferdinand Lot, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur à l'École des hautes études (4e section), éditeur de l'*Archivum latinitatis Medii Aevi.*

Il limite présentement son effort à la période allant du début du VIe à la fin du XIIe siècle.

Les dépouillements des textes écrits entre le VIe et le Xe siècle seront exécutés sous la direction du R. P. Théry.

De Gerbert à saint Anselme, le directeur sera M. Gilson. Le XIIe siècle sera le partage de Mgr Lacombe et du P. Ziegler.

On n'attendra pas l'achèvement du dépouillement de ces trois parties pour en communiquer le résultat au public sous la forme d'un seul et gros livre. On publiera successivement les trois parties dont on vient de tracer la délimitation. En procédant de cette manière, il y a espoir que la première partie pourra être communiquée au public d'ici peu d'années et que les deux autres suivront à des intervalles rapprochés.

Le Comité serait reconnaissant de toute marque d'intérêt à son entreprise exprimée soit sous la forme d'une contribution pécuniaire, soit sous celle d'une participation au dépouillement des textes.

F. Lot.

II

PALÉOGRAPHIE

J'ai entrepris, avec la collaboration des membres de ma conférence de l'École des hautes études, un catalogue des manuscrits de l'Europe occidentale, en majorité latins, dont une souscription explicite fait connaître à quelle date, en quel lieu, par quels copistes ou décorateurs ces manuscrits ont été écrits ou illustrés depuis les premiers siècles jusqu'à la fin du XVe siècle.

La notice, brève mais précise, consacrée à chacun de ces manuscrits, comprend la date (millésime, sans plus), le nom de la localité (s'il y a lieu), le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, le texte de la souscription, réduit à l'essentiel (quand elle donne le nom du copiste ou du décorateur), la cote du manuscrit et, s'il y a lieu, des références bibliographiques, surtout pour les reproductions intégrales ou partielles.

Ces notices, disposées dans l'ordre *chronologique*, sont complétées par une série *géographique* (noms de lieux rangés alphabétiquement d'abord, par pays ensuite) et par une série *onomastique* (noms de copistes ou de décorateurs dans l'ordre alphabétique).

Toutes les fois que ce sera possible, les indications fournies par les souscriptions seront critiquées au préalable, afin d'éviter certaines erreurs pouvant provenir des causes suivantes : dates inachevées, retouchées, copiées sur un modèle, confondues avec celles de l'ouvrage lui-même, etc. Des erreurs de ce genre, inévitables mais en fait peu nombreuses, ne paraissent d'ailleurs pas de nature à compromettre les avantages escomptés, qu'on peut résumer comme suit :

Grouper pour chaque époque et pour chaque pays (pratiquement à partir de l'époque carolingienne) non pas *tous* les manuscrits, mais un *nombre suffisant* de manuscrits de date et de provenance certaines dont l'étude comparée pourra servir à dégager une doctrine de plus en plus précise quant aux caractères externes et internes des manuscrits, selon les temps et selon les lieux.

Fournir aux éditeurs de textes, qui ont souvent affaire à des manuscrits de date et de provenance inconnues, le moyen de trouver rapidement, au moins dans les dépôts de manuscrits importants, des éléments de comparaison dûment contrôlés.

Permettre, par l'examen des manuscrits de même date ou de dates voisines sortis des mêmes lieux, portant les noms des mêmes copistes, le regroupement des manuscrits dispersés.

Aider à la création de collections raisonnées, de dépôts de photographies ou de photoscopies de manuscrits, susceptibles, sinon de dispenser

toujours du recours direct aux manuscrits eux-mêmes, du moins de fournir aux travailleurs des éléments de comparaison suffisants dans beaucoup de cas.

Le dépouillement des catalogues des bibliothèques françaises est terminé. On va passer maintenant au dépouillement des catalogues des bibliothèques étrangères. Je serai reconnaissant à tous ceux qui voudront bien s'intéresser à ce travail et m'aider de leurs suggestions, de leurs conseils et de leurs critiques.

Ch. Samaran.

III

CRITIQUE DES TEXTES

FAUTES PAR INTERVERSION CHEZ TÉRENCE

Les éditeurs de textes ont longtemps considéré qu'ils pouvaient sans inconvénient changer l'ordre des mots donné par les manuscrits, à condition de ne pas toucher à la forme des mots eux-mêmes. M. Lindsay dit encore dans son *Introduction à la critique des textes latins*, p. 39 : « La transposition des mots est peut-être l'erreur la plus fréquente dans les manuscrits, si bien qu'un changement dans l'ordre des mots est ordinairement le remède le moins violent qu'un éditeur puisse appliquer. » Et, sans s'embarrasser de justifications compliquées, M. Lindsay ajoute : « La grande fréquence de cette erreur est due, sans aucun doute, à la facilité avec laquelle les yeux du copiste passent du mot qu'il écrit à un autre mot » (*Introduction*, p. 40). L. Havet réagit énergiquement contre cette attitude ; il professait volontiers qu'une interversion est d'ordinaire une faute indirecte, issue d'une omission rétablie, d'une glose, d'une annotation mal interprétée, etc., et qu'en tout cas, quand elle est une faute directe, elle exige une explication aussi impérativement qu'une altération proprement dite. On trouvera aux paragraphes 1018 et suiv., 1465 et suiv. de son *Manuel de critique verbale* l'indication des principaux chefs d'explication qu'on peut invoquer : ressemblance ou liaison syntaxique entre les éléments intervertis, tendance à substituer un ordre banal à un ordre rare, etc. Le principe de tolérance avait conduit à des abus ; le principe de sévérité a souvent aiguillé vers des recherches utiles et mis sur la voie d'heureuses corrections.

Je crois cependant que l'interversion est une faute plus fréquente et plus facile que ne le pensait L. Havet ; il suffit pour s'en rendre compte de parcourir un apparat critique soigneusement établi.

Dans le seul début de l'*Eunuque* de Térence, je relève, d'après l'appa-

rat des éditions Umpfenbach et Lindsay-Kauer, les interversions suivantes : v. 17 quae nunc : nunc quae *E;* 41 dictum sit : sit dictum *PDG;* 64 nunc tute : tute nunc *L;* 88 uerbum nullum : nullum uerbum *E;* 97 erat res : res erat *D;* 101 hoc primum : primum hoc *G;* 108 ibi tum : tum ibi *DGPCE;* 144 ego eam : eam ego *DGL;* 168 his reginae : reginae his *E;* 181 hoc abs te : abs te hoc *E;* 187 ibi hoc me macerabo : ibi me macerabo hoc *A;* 193 me ames : ames me *E;* 217 posse me : me posse *LE*; 222 hercle est haec : haec est hercle *D;* hercle est haec *V :* 228 quis hic est : quis est hic *L* : his quis est *E*...

Ces nombreuses interversions me paraissent conditionnées par une circonstance commune que je ne trouve invoquée chez Havet qu'accessoirement (paragraphe 1466) : c'est la brièveté des mots intervertis.

Il y a là un élément d'explication très important, qui peut être ajouté et souvent substitué à ceux qu'admet L. Havet. On en conçoit aisément le fondement psychologique. Un mot court a moins d'individualité qu'un mot long; il occupe moins de place dans la mémoire et s'y situe moins. De plus, dans l'étendue de texte que le copiste embrasse normalement du regard, il y a d'autant plus de rapports de position à retenir que les mots sont plus courts, d'où encombrement dans la mémoire et embrouillement dans la vision. Il suffit d'un coup d'œil pour fixer dans son souvenir la vision d'un paysage composé d'éléments notables : bois, étang, montagne; une application soutenue ne suffira pas pour retenir la position respective des éléments composants s'ils sont de faible dimension : un arbre, une maison, un chemin, un mur, un rocher, un animal... Il n'est pas nécessaire, dans la plupart des cas, de s'ingénier à trouver d'autres raisons que celle-ci aux interversions fréquentes de mots courts, et il est inutile d'aller chercher aux fautes de cet ordre, hors d'une simple remise en place, des remèdes difficiles.

*
* *

Aux fautes par interversion il convient d'appliquer un critère qu'on réserve d'ordinaire exclusivement aux fautes de formes; c'est celui de la « lectio difficilior ». Mais l'application en est particulièrement délicate, du fait que « l'ordre rare » n'est pas toujours aisé à reconnaître.

J'ai essayé de montrer dans *La phrase à verbe « être » en latin*, p. 116 et suiv., que les formes périphrastiques de la conjugaison, qui se présentent habituellement sous la forme type *factum est*, affectent l'ordre inverse *est factum* quand le verbe ne fait que rappeler l'idée d'une action qui a déjà été exprimée; ainsi dans :

Heaut. 627-628 ... Scio quid *feceris*,
Sustulisti. — Sic *est factum*.

C'est donc cet ordre inverse qu'on attend dans une phrase comme : *Eun.* 41 Nullum est iam *dictum* (substantif) quod non *sit dictum* prius; et c'est en effet l'ordre donné par *PC DG*, et conservé par Diomède.

Mais à cet ordre rare, « difficilior », les copistes sont naturellement enclins à substituer l'ordre banal. Ainsi, dans l'exemple qui précède, le manuscrit *A* et Eugraphius ont l'ordre *dictum sit*, que plusieurs éditeurs adoptent, et que je considère comme fautif.

De même il faut conserver l'ordre rare dans : *And.* 486 *est natus*, où *GE* ont fait la faute *natus est*; dans *Hec.* 681 quia clam te *est natus*, où *Dpv* ont *natus est.*

Dans l'*Eunuque*, au vers 118, Thaïs raconte comment on a pris pour sa sœur une jeune esclave : sororem... esse credebant meam. Quand, par la suite, cette idée est reprise, la périphrase verbale qui l'exprime se présente deux fois, très correctement, avec l'ordre inverse :

Eun. 146 soror *est dicta*
Eun. 148 quod soror *est dicta*

— mais une troisième fois, du moins dans les éditions, sans inversion :

Eun. 157 soror *dicta est.*

Il y a là une anomalie d'autant plus choquante que le vers précédent présente l'inversion attendue dans des conditions toutes pareilles; Thaïs avait dit :

Eun. 110 ex Attica hinc *abreptam*

et Phédria reprend :

Eun. 156 hinc *est abrepta.*

Or, au vers 157 l'ordre *dicta est* n'est donné que par *A*; tous les Calliopiens (sauf *p*) ont le *est dicta* qu'on attend, et Donat signale l'effet amusant obtenu par les homéotéleutes : hinc est abrept*a*, eduxit mater pro su*a*, soror est dict*a*. C'est l'ordre que j'adopterais, quitte à chercher par ailleurs un moyen de remettre le vers sur ses pieds, car avec cet ordre il devient faux — à moins de mettre tous les manuscrits d'accord en supposant qu'ils ont ajouté, les uns ici, les autres là, une copule superflue, et que Térence avait écrit, en employant une phrase nominale pure qui serait tout à fait de mise dans une suite rapide de formules brèves : soror *dicta.*

J. Marouzeau.

IV

ENCORE L'ACCENT LATIN

Dans une note de cette Revue (1931, I, p. 43 et suiv.), M. J. Marouzeau, examinant un passage de Pétrone (*Sat.*, 68), revient sur la question si discutée de l'accent latin.

Voici le texte en cause : « Seruus qui ad pedes Habinnae sedebat... proclamauit subito canora uoce : « Interea medium Aeneas iam classe tenebat. » Nullus sonus umquam acidior percussit aures meas; nam praeter errantis barbariae aut adiectum aut deminutum clamorem miscebat atellanicos uersus, ut tunc primum me etiam Vergilius offenderit. »

Dans *aut adiectum aut deminutum clamorem*, l'auteur de l'édition Budé, M. A. Ernout, voit une qualité particulière du rythme, d'autres (MM. Lowe, P. Thomas, Friedländer) une qualité particulière du son. M. J. Marouzeau se range à l'avis de ces derniers. « Le mot *clamor*, dit-il, pourrait donc désigner l'intensité sonore caractéristique de certaines syllabes ou de certains mots » (p. 44).

Après discussion du texte avec M. Marouzeau et confrontation du passage de Pétrone avec certaines expressions de Cicéron et de Quintilien, il nous paraît utile d'apporter quelques précisions à la note ci-dessus mentionnée.

Tout d'abord, le texte de Pétrone fait seulement allusion à la sonorité : *proclamauit, canora uoce, nullus sonus... acidior, clamorem;* c'est déjà pour nous un argument solide. Plus loin (*Sat.*, CXXXVI), lorsque, en l'absence d'Oenothéa, Encolpe est attaqué par les oies sacrées, c'est encore une idée de sonorité que marque le terme de « clamor » : « Tam magnum aeque clamorem sustulit, ut putares iterum anseres limen intrare. » « Elle poussa des cris si perçants qu'on eût juré, etc. » Si « clamor » éveille le souvenir des cris aigres des oies, c'est qu'il désigne de toute évidence une hauteur déterminée du son; de fait, nous avions plus haut : « nullus sonus... acidior » (jamais son plus aigre). Chez Cicéron (*De orat.*, III, 227), cette interprétation trouve une entière confirmation : « Dans toute voix, dit Crassus, il est une sorte de ton moyen (*quiddam medium*), mais variable selon la voix. Partir de là pour monter graduellement jusqu'aux tons les plus élevés produit un agréable effet (car *clamare* dès le début est vraiment d'un rustre) et cette pratique est excellente pour fortifier la voix. Ensuite, en forçant sa voix, on peut atteindre un point extrême qui reste au-dessous du cri le plus aigu (*acutissimus clamor*)... De même, en sens inverse, dans le grave, il est une sorte de limite à la gravité où l'on descend, pour ainsi dire, par une échelle de sons[1]. »

De ce texte, il ressort nettement que : 1° il y a un ton moyen de la voix, c'est le *medium;* 2° un ton grave, et passer du médium au grave c'est *remittere uocem;* 3° un ton aigu, et passer du médium à l'aigu c'est

1. « In omni uoce, inquit Crassus, est quíddam medium, sed suum cuique uoci. Hinc gradatim ascendere uocem et suaue est (nam a principio clamare agreste quiddam est) et idem illud ad firmandam est uocem salutare. Deinde est quiddam contentionis extremum, quod tamen interius est quam acutissimus clamor... Est item contra quiddam in remissione grauissimum quoque tamquam sonorum gradibus descenditur. »

ascendere uocem; 4° être parvenu au sommet de l'*ascensio*, c'est *clamare;* 5° comme on ne peut parvenir à ce sommet de l'échelle diatonique sans forcer sa voix (*contentio*), *clamor* contient à la fois les idées d'intensité et de hauteur.

D'autres textes[1], où les auteurs emploient les mots « clamator », « clamosus », « clamose », confirment cette interprétation.

Notre esclave glapit donc le vers de Virgile; que signifient dès lors *adiectum aut deminutum?* Quintilien vient ici nous éclairer. Pour lui, la qualité première d'une diction correcte, c'est l'*aequalitas*, qu'il définit ainsi[2] : « ne sermo subsultet imparibus spatiis ac sonis, miscens longa breuibus, grauia acutis, elata summissis ». L'*aequalitas* est donc la régularité dans le rythme et la sonorité. Au paragraphe précédent, il insistait sur la nécessité de ne point parler sur un ton trop bas ou sur un ton trop haut; au paragraphe 45, il dit expressément : « Gardons-nous de tout dire en criant, ce qui est insensé, ou d'une voix basse, ce qui affaiblit toutes les intonations. »

Il ressort donc nettement de la confrontation de ces divers textes qu'*adiectus clamor* est un éclat de voix aigu et *deminutus clamor* la diminution de la sonorité représentée par *clamor;* c'est là ce qui rompt l'*aequalitas*.

Il s'agissait donc ici moins de la sonorité de la voix que de la hauteur du registre et, si l'on s'en rapporte à la grande quantité de passages où Cicéron et Quintilien[3] s'élèvent contre ce défaut de diction, on est amené à conclure qu'il était pour un Romain l'un des plus choquants qui se puissent rencontrer. Cette interprétation, en tout cas, interdit de chercher dans le passage de Pétrone un argument en faveur de l'accent d'intensité.

J. Cousin.

V

AU DOSSIER DE LA IVe ÉGLOGUE

A. *Note de M. F. Préchac.*

Virgo = Iustitia.

Au dossier de la IVe Églogue je voudrais verser une pièce qui a été négligée ou ignorée jusqu'à présent. Je la trouve dans l'un des huit dis-

1. Cicéron, *De oratore*, I, 202; II, 86; III, 118. — Quintilien, VI, 4, 15; XI, 3, 45.
2. Quintilien, XI, 3, 43.
3. Cf., entre autres, le texte très précis de l'*Orator*, XVII, 56 et suivants, et surtout VIII, 27 : « Cum uero inclinata ululantique uoce more Asiatico canere coepisset, quis eum ferret aut potius quis non iuberet auferri? »

cours ou fragments de discours de Symmaque découverts par Angelo Mai dans un palimpseste de Bobbio[1] : c'est le panégyrique de Gratien, prononcé le 25 février 369, le même jour que celui de Valentinien Ier; ces deux discours valurent à l'orateur le titre de *comes tertii ordinis*.

Gratien, né en 359, a dix ans au plus. Il a été fait consul en 366 ; le 24 août 367 il a été nommé Auguste sur la proposition de son père Valentinien. En 368, il l'a accompagné dans une expédition contre les Alamans. Il est maintenant l'élève d'Ausone.

Le fond du panégyrique est assez pauvre et ne pouvait guère ne pas l'être ; Symmaque s'excuse, dans une lettre à Naucellius (III, 11), d'avoir sacrifié au goût dont témoignent ses contemporains pour l'élégance un peu vide : le discours est écrit dans ce goût. L'orateur félicite celui dont la carrière a commencé, ou presque, par le principat, et en qui la valeur n'a point attendu le nombre des années. Il lui fait compliment des leçons qu'il reçoit : Ausone auprès de Gratien, c'est Ennius auprès de Fulvius Nobilior, Panétius auprès de Scipion l'Africain le jeune! Et Gratien, c'est encore Pompée, qui fit lui aussi ses premières armes comme général! Enfin le monde entier va lui obéir en même temps qu'à son père Valentinien.

Avant cette prédiction, Symmaque déclare[2] : « S'il m'était permis à présent de hausser le ton et de suivre ma fantaisie dans un langage poétique, je transcrirais en ton honneur, dans une sorte de vaticination, la digression de Virgile sur le siècle nouveau[3]. Je dirais que la Justice est revenue du ciel[4] et que d'elle-même la nature, lourde de ses trésors, nous en promet dès à présent toute la luxuriance. Et maintenant je verrais dans toute l'étendue des plaines blondir les moissons parvenues à maturité[5], sur les buissons gonfler les raisins[6], du feuillage des chênes ruisseler le miel en rosée[7]. »

Symmaque a pris dans l'*excursus* virgilien les passages qui corres-

1. J'ai entre les mains l'édition de Francfort : *Q. Aurelii Symmachi octo orationum ineditarum partes inuenit notisque declarauit* Angelus Maius, 1816, p. 31 et suiv.

2. *Si mihi nunc altius euagari poetico liceret eloquio, totum de nouo saeculo Maronis excursum uati similis in tuum nomen excriberem. Dicerem de caelo redisse Iustitiam, et ultro uberes fetus iam grauidam spondere naturam. Nunc mihi in patentibus campis sponte seges matura flauesceret, in sentibus uua turgeret, de quernis frondibus rorantia mella sudarent. Quis haec sub te negaret esse credenda, cuius indoles multa iam praestitit et adhuc spes plura promittit? Et uere si fas est praesagio futura conicere, iamdudum* (lisons : *conicere. Iamdudum*) *aureum saeculum currunt fusa Parcarum. Nec poeticis utar indiciis. Ecce iam Rhenus non despicit imperia sed intersecat castella romana : a nostris Alpibus in nostrum exit Oceanum.*

3. Cf. Virg., *Buc.*, IV, 4 : *magnus ab integro saeculorum nascitur ordo* ; 11 : *hoc aeui te consule inibit.*

4. 6 : *Iam redit et Virgo.*

5. 28 : *Molli paulatim flauescet campus arista.*

6. 29 : *Incultisque rubens pendebit sentibus uua.*

7. 30 : *Et durae quercus sudabunt roscida mella.*

pondent chez le héros de l'églogue, comme dans la vie du jeune Gratien, à l'âge de raison atteint ou franchi depuis peu. Ayant neuf ans au moins, Gratien peut lire les exploits de son père — ou de ses ancêtres — et apprendre à connaître la vertu [1].

L'orateur continue : « Qui pourrait nier que ces merveilles ne soient dignes de foi sous un prince[2] dont les dons naturels se traduisent déjà par de multiples effets et de qui l'avenir nous promet plus encore. Avenir certain[3], s'il est permis de juger par pressentiment de ce qui sera. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les fuseaux des Parques ont commencé à courir, filant le siècle d'or. Et, pour laisser là les indices poétiques, voici que le Rhin ne méprise plus notre empire...; il coule des Alpes à l'Océan sans sortir de nos frontières. » Et Symmaque rappelle les châteaux romains qui se dressent aux bords du fleuve et que Tillemont identifiera dans son *Histoire des Empereurs*[4]. Puisque Gratien a déjà suivi son père aux armées, Symmaque semble nous dire qu'au contraire du héros de la IVe Églogue le sien a des titres de gloire autres que poétiques.

Or, dans ce parallèle, parlant du « retour » de l'âge d'or, il a employé l'expression : *Dicerem de caelo redisse Iustitiam* = « Je dirais que la Justice est revenue du ciel (sur la terre) ». S'il s'exprime ainsi, c'est qu'il entend ainsi les mots de Virgile qu'il paraphrase : *Iam redit et Virgo* (*redeunt Saturnia regna*) : « Voici que la Justice elle-même revient (comme revient le règne de Saturne) ». Quant au parfait *redisse*, il est naturellement substitué au présent de l'églogue *redit*, parce que d'après Symmaque, en 369, le « siècle d'or » a déjà commencé.

Certes, pour des raisons philosophiques et astronomiques, la chronologie du poème virgilien étant d'ailleurs établie par des arguments positifs, il est permis, en lisant le vers 6, de songer à la réapparition de la Vierge dans le ciel. Mais je ne pense pas qu'on doive écarter pour cela l'équivalence littéraire — ou officielle à tout le moins — *Virgo* = *Iustitia*, également autorisée par le témoignage des scoliastes[5] et par le con-

1. *Buc.*, IV, 26 et suiv. : *At simul heroum laudes et facta parentis* (var. *parentum*)
Iam legere et quae sit poteris cognoscere uirtus,
Molli paulatim flauescet etc.

2. Les mots *sub te* prouvent que ces miracles ne sont pas donnés comme l'œuvre du héros. De même, dans l'églogue, vers 8, *quo* (*nascente*) marque, on l'a démontré ici même, une concomitance.

3. Voir p. 229, note 2, le texte que nous proposons pour ce passage en modifiant la ponctuation donnée par A. Mai.

4. Tillemont, *Hist. des Emp.*, éd. de Venise, 1732, t. V, p. 49 et suiv.

5. Servius, p. 45, Thilo : *Virgo, Iustitia;* Philargyrius, p. 77, Hagen : *Virgo id est Iustitia;* Schol. German., p. 65, Breysig (d'après Nigidius) : *Virginem Iustitiam dici*, etc. Cf. Ov., *Met.*, I, 149 et suiv. *Virgo* = *Fast.*, I, 249 : *Iustitiam;* Virg., *Buc.*, IV, 6 : *Virgo* = *Georg.*, II, 473 : *Iustitia.*

texte virgilien. Les grammairiens du temps de Symmaque l'admettaient évidemment. Il ne s'ensuit pas qu'ils aient écarté l'autre, mais leur élève dans son panégyrique de Gratien n'en avait pas besoin. L'âge d'or, évoqué dans les louanges officielles, s'accompagnait obligatoirement du retour de la Justice sur la terre, désignée en propres termes ou par une périphrase[1]. Il n'importe pas d'ailleurs que, chez Virgile, la Vierge soit nommée avant le règne de Saturne : en vers de telles interversions sont perpétuelles.

F. Préchac.

B. *Note additionnelle de M. J. Carcopino.*

Prenant connaissance, à la séance de la Société des études latines où il a été produit, du texte de Symmaque qui vient, pour la première fois, d'être versé au dossier déjà bien lourd de l'interprétation de la IVe Églogue, je félicite sincèrement M. Préchac de sa trouvaille et de l'élégante traduction qu'il a donnée du texte découvert.

Je ne pense pas toutefois que ce texte démontre autre chose que l'influence exercée par le commentaire de Servius, où l'équation *Virgo* = *Iustitia* figurait déjà, sur l'exégèse de l'églogue dans les cercles païens du IVe siècle. Car l'équation *Virgo* = *Iustitia* ne se peut comprendre qu'en fonction de l'astrologie qui logeait la Justice chassée du monde dans la constellation de la Vierge. C'est donc aux auteurs antérieurs à Virgile qui ont développé cette conception, c'est-à-dire à Aratus et à Nigidius Figulus, qu'il faut demander l'explication du vers de Virgile : *Virgo* y est bien la Justice, mais parce que la Justice réside dans la constellation de la Vierge et, par là, s'identifie à elle. Je n'ai jamais écrit autre

1. Hor., *c. saec.*, str. 15 : *Iam fides et pax — pudorque | Priscus et redire uirtus | Audet.* Cf. Sén., *Diui Claudii Apocol.*. IV, v. 9 : *aurea formoso descendunt saecula fito;* v. 23 et suiv. : (*ille* = *Nero*) *felicia lassis saecula praestabit legumque silentia rumpet; De Cl. vulg.*, II. 1, 3 et suiv. : *O uocem publica generis humani innocentia dignam! cui redderetur antiquum illud saeculum;* I, 19, 8 : (*ab hoc* (= *Nerone*) — *fortunam auertere*) *sub quo iustitia, pax, pudicitia, securitas, dignitas florent;* II, 1, 4 : *Nunc—decebat—pietatem integritatemque cum fide ac modestia resurgere et uitia — dare tandem felici ac puro saeculo locum!*

Et, dans ces louanges officielles, l'idée pythagoricienne de la « discorde » abolie affleure parfois : Sén., *De cl. vulg.*, II, 1, 4 : (*O uocem!...*) *Nunc profecto consentire decebat ad aequum bonumque, expulsa alieni cupidine ex qua omne animi malum oritur*, comme dans le passage de Nigidius commenté par M. Carcopino (*Virgile et le mystère de la IVe Églogue*. Paris, 1930, p. 154, n. 1), — mais, sans doute, chez Sénèque (*De cl.*), sous l'influence de Posidonius, qui plaçait à l'âge d'or le gouvernement des hommes par les sages (Sén., *Ep.*, 90, 5) et en expliquait lui aussi la fin par l'humaine convoitise (*Ep.*, 90, 3 : *inter homines consortium — antequam societatem auaritia distraxit*).

chose et je ne crois pas avoir quoi que ce soit à changer à ce que j'ai écrit.

J. CARCOPINO.

VI

AERIAE GRVES (*Géorg.*, I, 375)

Le savant P. d'Hérouville suppose[1] qu'à l'approche de l'orage les grues partiraient du fond des vallées (*vallibus imis*) pour se réfugier au haut des airs (*aeriae*).

Cette interprétation est contestable, car :

1° *Aeriae* est une épithète de nature (Γ, 7, cité par Benoist);

2° Aratus, que Virgile imite ici (voir Benoist *ad* 374 et 376), n'indique nullement que les grues, prévoyant l'orage, volent *altam supra nubem ;*

3° Sans doute, c'est ce que fait le héron, 364. Mais, précisément, l'idée générale, impliquée dans les deux passages de Virgile, c'est que tous les oiseaux, quand ils prévoient l'orage, quittent leur séjour *habituel :*

361, MERGI revolant *ex aequore*, Clamoremque ferunt *ad litora ;*

362, FVLICAE *marinae* ludunt *in sicco ;*

363, ARDEA *notas paludes deserit* atque *altam supra volat nubem.*

De même, les grues quittent leur séjour habituel :

374, GRVES *aeriae* (quittant le haut des airs) *fugere vallibus imis.* — Les airs sont considérés comme le séjour habituel des grues (Γ, 7, et Aratus cité par Benoist *ad* 374).

A. MACÉ.

1. *Revue des études latines*, fasc. 1 (1928), p. 66.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

L' « INFINITIF DE NARRATION » EN LATIN

PAR P. PERROCHAT
Chargé de cours à l'Université de Toulouse

L'infinitif, comme le marque son nom même, s'oppose aux modes définis (indicatif, subjonctif, impératif), dont il diffère en ce qu'il n'exprime ni la personne, ni le nombre, ni le temps, ni les particularités qui distinguent les « modes », mais seulement l'opposition *infectum — perfectum*.

C'est donc une véritable curiosité linguistique que l'emploi de l'infinitif comme suppléant d'une forme définie du verbe : dans une proposition comme (*dico*) *te facturum fuisse*, *si*..., il arrive à exprimer une notion des plus précises : l'action, le mode, la personne (par son sujet) ; il est là très éloigné de sa valeur primitive. On peut montrer comment un tel emploi est sorti de constructions où l'infinitif n'est à l'origine qu'un simple complément avec sa valeur indéterminée fondamentale ; c'est la position *subordonnée* de l'infinitif qui explique le développement de l'emploi. Il paraît d'ailleurs établi que le type de *la proposition infinitive déclarative*, celui dans lequel l'infinitif se rapproche le plus des formes personnelles du verbe, bien qu'ayant un point d'appui solide (l'infinitif originairement complément d'objet direct), semble n'avoir acquis son plein développement que dans une prose de caractère littéraire et savant ; dans la langue courante, l'infinitif paraît être resté plus près de sa valeur générale primitive[1].

Mais une sorte d'expression plus étonnante encore, c'est celle dans laquelle l'infinitif a la valeur d'une forme verbale définie dans une proposition non complétive : ici l'infinitif n'a pas le sou-

1. Cf. à ce propos ma note dans la *Revue des Études latines*, t. VIII, fasc. 1, p. 32-34.

tien du verbe introducteur. Le type le plus connu de cet emploi de l'infinitif est l'infinitif « historique » ou de « narration », encore appelé « infinitif descriptif »; c'est aussi le plus curieux, car avec lui un *fait*, dans un récit ou une description, au lieu d'être rendu par le mode normal du *fait*, l'indicatif, est exprimé d'une manière indéterminée. Comment un tel type est-il possible? Comment et dans quelle mesure s'est-il développé?

Plusieurs hypothèses ont été faites sur l'origine de la construction : 1° Certains ont voulu l'expliquer, après les grammairiens anciens[1], par une ellipse de *coepi;* 2° on a supposé aussi[2] qu'en face des formes de parfaits *amauerunt*, *amarunt*, *amauere*, une forme de parfait **amare*, prise pour un infinitif, serait à l'origine de l'emploi; il faudrait, de plus, admettre une extension analogique dans le cas des conjugaisons où la confusion était impossible : *monere*, *dicere*, etc...; 3° M. J. Wackernagel[3] a pensé que cet emploi était en principe un infinitif-impératif : l'impératif servirait là, comme dans d'autres langues indo-européennes, à la narration; l'événement raconté est alors considéré comme l'exécution d'un ordre que l'acteur se donne à lui-même, ou qu'une des personnes agissantes donne aux autres. Ainsi, dans le *Trinummus*, v. 289

cetera : rape, trahe, fuge, late-lacrumas haec mihi quom uideo eliciunt

l'impératif est l'équivalent de : *rapiunt*, *trahunt*, *fugiunt*, *latent;* 4° mais la meilleure explication de beaucoup est celle de M. P. Kretschmer[4] : après avoir montré la faiblesse des théories 1° et 2° et la fragilité de la théorie de M. Wackernagel, il déclare que la construction appelée « infinitif historique » est analogue à la phrase nominale : l'infinitif a là la valeur d'un substantif et exprime l'action sous une forme très générale. Ce remarquable exposé a ouvert une voie nouvelle aux recherches[5]. Il a provoqué, quelques années plus tard, plusieurs articles de E. Müller-Graupa, intitu-

1. A ce propos, cf. Wölfflin, *Archiv für lat. Lexikog.*, X, p. 177 et suiv., et Jänicke, *Jahrb. f. kl. Phil.*, 1895, p. 134.

2. Wisen, *Archiv für lat. Lexikog.*, XV, p. 282.

3. Wackernagel, *Verhandlungen der Züricher Philol.-Vers. 1887*, p. 276 et suiv.

4. P. Kretschmer, *Zur Erklärung des sog. I. hist.*, dans *Glotta*, t. II, p. 270 à 287.

5. Et pourtant la théorie admettant l'ellipse de *coepi* a encore quelques partisans : cf., par exemple, Kroll, *Die wissenschaftliche Syntax im latein. Unterricht*, 1920, p. 44; cf. aussi la 3e édition de son ouvrage (1925), p. 57.

lés *Der Infinitiuus « primitiuus »*[1], où ces idées sont reprises et élargies. Puis M. Schuster[2] a, dans le même esprit que M. P. Kretschmer, abordé la question.

Il peut sembler téméraire de prétendre apporter du nouveau sur un sujet apparemment épuisé[3]. M. Schuster ne déclare-t-il pas[4] : « Das Rätsel des Entstehens und Wesens dieser Ausdrucksform darf heute als im wesentlichen gelöst angesehen werden? »

L'intérêt du sujet réside dans la contradiction manifeste entre la valeur de la construction, à son point de départ, dans la langue courante, et celle qu'elle a prise, lors de son emploi dans la langue écrite : c'est, à l'origine, une expression rudimentaire de la pensée; de sa valeur primitive, elle a gardé, sans doute, dans un certain nombre de cas, une nuance familière et sert parfois à donner au style une allure plus nonchalante, moins tendue; ce fait est bien connu; mais ce n'est là qu'une faible partie de son emploi : depuis une date ancienne elle semble conçue, dans la langue écrite, plus souvent comme une élégance, et la grande extension

1. *Berliner Philologische Wochenschrift*, 1918, p. 1097-1104, 1122-1128, 1143-1152; et des indications complémentaires dans : 1919, p. 381-383.

2. M. Schuster, *Zu den Theorien über die Entstehung und das Wesen des sogenannten historischen Infinitivs*, Festschrift für... P. Kretschmer, 1926, p. 224 à 243.

3. On pourrait recourir, pour cette étude, à beaucoup d'autres ouvrages ou articles; nous ne prétendons pas les relever tous ici. Nous signalerons seulement :

A) Sur l'emploi en latin : G. Mohr, *De infinitivo historico*, Dissert. de Halle, 1878, 33 pages (important, bien qu'ancien et de dimensions réduites). — G. Ramain, *Observations sur l'emploi de l'infinitif historique, Revue de Philologie*, 1914, p. 5 à 26. — J. J Schlicher, *The historical infinitive, Classical Philology*, IX (1914), p. 279-294, 374-394; X (1915), p. 54-74. — Rappelons l'article cité de Wölfflin : *Archiv...*, X, p. 177-186 : *Die Entwicklung des Infinitivus historicus.*

B) Sur l'emploi particulier chez divers auteurs, plusieurs travaux, notamment : C. Hübenthal, *Quaestiones de usu infinitiui historici apud Sallustium et Tacitum.* Halle, 1881, 56 pages.

C) Sur des questions connexes : l'ouvrage de M. J. Marouzeau : *La phrase à verbe « être » en latin.* Paris, Geuthner, 1910. — L'article de M. A. Meillet sur : *La phrase nominale en indo-européen, M. S. L.*, XIV, 1906. — Ensuite, les ouvrages de : M. Barone, *La frase nominale pura in Plauto e in Terenzio.* Roma, 1909. — Alf. Lombard, *Les constructions nominales dans le français moderne.* Uppsala, 1930, 298 pages. — G. Loesch. *Die impressionistische Syntax der Goncourt*, Dissertation de Nürnberg, 1919, 124 pages. — Un article tout récent de M. Leo Spitzer : *Zum französischen historischen Infinitiv*, dans *Zeitschrift f. rom. phil.*, 1930, p. 533-547.

D) Sans compter des ouvrages généraux de psychologie, syntaxe, stylistique, comme : W. Wundt, *Völkerpsychologie* : 1er, 2er Band, *Die Sprache* (3e édit. Leipzig, 1911-1912); 3er Band, *Die Kunst* (3e édit., Leipzig, 1919). — J. B. Hofmann, *Lat. Umgangssprache.* Heidelberg, 1926. — Ch. Bally, *Traité de stylistique française*, 2 volumes, 2e édition. Paris, Klincksieck, 1921. — *Le langage et la vie.* Paris, Payot, 1926.

4. *Art. cité*, ci-dessus, p. 243.

que des écrivains stylistes tels que Salluste, Tite-Live et Tacite ont donnée à l'infinitif de narration est due à la valeur esthétique qu'ils ont trouvée dans cette construction, considérée désormais comme un procédé d'art[1].

Une étude d'ensemble de la question peut être conçue de la manière suivante :

1° Reprendre, sur des bases plus larges encore qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la question de l'origine de la construction : insister sur le caractère schématique, rudimentaire de l'expression, qui, n'offrant en principe qu'une esquisse de la pensée, est par excellence un tour d'une langue vivante et affective.

2° Mettre en lumière, d'autre part, les possibilités artistiques de la tournure.

3° Montrer que celles-ci ont été aperçues et utilisées par les auteurs latins dès une date ancienne, puis que le procédé d'art s'est hypertrophié chez des stylistes, comme Salluste, Tite-Live et Tacite.

La question ainsi posée, l'intérêt de l'étude s'élargit : il ne s'agit plus seulement de « l'infinitif de narration », il s'agit de l'histoire d'un procédé de style ; il s'agit de montrer, par un exemple précis, comment une même tournure peut exister parallèlement dans la langue courante et dans la langue littéraire, quand cette dernière, après avoir discerné la valeur esthétique d'un type d'expression de la langue spontanée, l'a adopté et développé artificiellement.

Mais je me contente aujourd'hui d'esquisser le plan de cette étude me réservant d'en présenter le développement dans un article ultérieur.

P. Perrochat.

1. M. Schuster voit dans l'emploi chez Salluste un archaïsme (*art. cité*, p. 240-241). Sans doute, dans le français actuel, l'emploi de l'infinitif de narration — qui n'est plus une construction vivante, n'est même pas conçu comme une tournure familière, mais comme une élégance de style — semble bien être un archaïsme, dû à l'imitation de La Fontaine (M. Leo Spitzer l'a montré dans l'article cité ci-dessus). Mais l'influence de La Fontaine est tellement considérable chez nous que le cas est particulier. Quand il s'agit de Salluste, on abuse fréquemment du terme d' « archaïsme ». En réalité, l'auteur latin, dans son effort pour se constituer un style personnel, a vu tout le parti à tirer d'une construction qui pouvait produire des effets artistiques.

II

RÉPÉTITIONS ET HANTISES VERBALES CHEZ VIRGILE

PAR J. MAROUZEAU

Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Dans l'usage que nous faisons, en parlant comme en écrivant, des ressources du langage, nous sommes gênés autant que servis par notre mémoire. Le mécanisme du souvenir fait que non seulement l'idée survit aux circonstances qui l'ont suscitée, prête à ressurgir à la première occasion favorable, mais qu'aussi l'expression elle-même demeure un temps dans la conscience de celui qui l'a une fois énoncée. Cette sorte de survivance est combattue sans cesse par le mouvement de la pensée et les besoins d'expression qui en résultent; mais dans certaines conditions la persistance dans le souvenir de la notion ou de l'énoncé est telle que le sujet parlant et l'écrivain ont peine à s'en libérer. C'est le cas, par exemple, lorsque l'expression est particulièrement originale, notable, rare, lorsqu'elle s'impose à l'attention par l'effort qu'elle a coûté; c'est le cas surtout lorsque le sujet parlant ou l'écrivain sont doués à un degré éminent de la mémoire verbale, visuelle ou sonore; ces deux conditions réalisées à la fois expliquent chez certains auteurs des répétitions si fréquentes qu'elles sont comme la marque de leur style, susceptibles d'être interprétées suivant les cas comme des gaucheries ou comme des réussites.

On a montré dans un livre curieux (M. I. Roiron, *Essai sur l'imagination auditive de Virgile*) à quel point Virgile est sensible aux impressions sonores : il retient et reproduit celles qu'il a une fois reçues ou lui-même évoquées au point que les répétitions verbales sont un des traits les plus caractéristiques de son style. On a relevé dans l'*Énéide* plus de 2,000 cas de répétitions de mots à bref intervalle (Roiron, Appendice III, p. 649 et suiv.); certains mots reviennent sans cesse, comme *ingens* (cinquante-deux fois), *immanis* (quarante-trois fois).

Dans la mesure où la répétition est consciente, agréée ou recherchée par le poète, elle constitue un véritable procédé de style, de valeur universelle. Ce procédé est dûment catalogué et

analysé par l'auteur de la *Rhétorique à Herennius*, qui en distingue jusqu'à cinq variétés : « repetitio, conversio, complexio, traductio, gradatio » (IV, 13, 19).

Virgile est particulièrement sensible à l'agrément de ces répétitions conscientes. On a souvent noté chez lui le retour incessant de schèmes syntaxiques : *dictis affatur amicis*, *it clamor*, *fit sonitus*, *haec ubi dicta dedit*, ou métriques : *lītŏrĕ pūppēs*, *tēmpŏrā mȳrtō*, etc.

Les répétitions de formules, de vers entiers ou même de groupes de vers sont une des caractéristiques de son œuvre, soit à brefs intervalles (*Buc.* 4, 58 et 59; 8, 1 et 5, etc...), soit à longue distance (*Buc.* 1, 2, et 6, 8; *Aen.* I, 530-533, et III, 163, 166; I, 73, et IV, 126; I, 124, et IV, 160, etc...), soit même d'une œuvre à l'autre (*Buc.* 8, 50, et *Aen.* IV, 412; *Buc.* 8, 15, et *Aen.* III, 326); il n'y a pas moins de cinq vers répétés dans *Aen.* VI du vers 700 au vers 900.

Parfois la reprise n'a que la valeur d'un jeu; par exemple quand Virgile s'amuse à répéter, au moment de la réalisation d'un oracle, les termes mêmes dans lesquels l'annonce en a été faite.

Ainsi plusieurs passages de la prédiction d'Helenus au chant III et du dieu Tiberinus au chant VIII sont repris presque mot pour mot :

III, 389 ss. : Cum tibi sollicito secreti ad fluminis undam
Litoreis ingens inuenta sub ilicibus sus
Triginta capitum fetus enixa iacebit,
Alba, solo recubans, albi circum ubera nati,
Is locus urbis erit, requies ea certa laborum.

VIII, 42 ss. : Iamque tibi, ne uana putes haec fingere somnum,
Litoreis ingens inuenta sub ilicibus sus
Triginta capitum fetus enixa iacebit,
Alba, solo recubans, albi circum ubera nati,
Hic locus urbis erit, requies ea certa laborum.

VIII, 81 ss. : Ecce autem, subitum atque oculis mirabile monstrum,
Candida per siluam cum fetu concolor albo
Procubuit uiridique in litore conspicitur sus.

Au chant VII, la mention de l'oracle de Faunus au roi Latinus :

87-8 : ... sub nocte silenti
Pellibus incubuit...

est reprise dans les mêmes termes quelques vers plus loin :

102-2 : ... monitusque silenti
Nocte datos.

Après que Junon a proposé à Vénus le plan qui fera tomber Didon dans les bras d'Énée :

Aen. IV, 120 ss. : His ego nigrantem commixta grandine nimbum,
Desuper infundam...
Speluncam Dido dux et Troianus eamdem
Deueniunt.

l'exécution du plan est rapportée dans les mêmes termes :

Aen. IV, 161 ss. : ... insequitur commixta grandine nimbus...
Speluncam Dido dux et Troianus eamdem
Deueniunt.

Quand Cyrène a donné un ordre à son fils Aristée :

Georg. IV, 528 ss. : Quattuor eximios praestanti corpore tauros
Delige, et intacta totidem ceruice iuuencas

l'exécution de l'ordre est exprimée en termes identiques :

Georg. IV, 550-1 : Quattuor eximios praestanti corpore tauros
Ducit, et intacta totidem ceruice iuuencas.

Turnus interpelle Allecto qui lui est apparue sous un déguisement :

Aen. VII, 440 ss. : Sed te uicta situ uerique effeta senectus,
O mater, curis nequiquam exercet et arma
Regum inter falsa uatem formidine ludit.

Et Allecto de répliquer, en reprenant sa forme :

Aen. VII, 452-3 : En ego uicta situ, quam ueri effeta senectus
Arma inter regum falsa formidine ludit.

Énée a reçu de ses dieux pénates l'annonce de sa mission :

Aen. III, 163-6 : Est locus, Hesperiam Graii cognomine dicunt,
Terra antiqua, potens armis atque ubere glaebae;
Oenotri coluere uiri; nunc fama minores
Italiam dixisse ducis de nomine gentem.

Il la répète à Didon mot pour mot au chant I, 530-3.

Le message de Juppiter :

Aen. IV, 232 ss. : Si nulla accendit tantarum gloria rerum
Nec super...
Quid struit aut qua spe...

est rapporté à Énée par Mercure presque textuellement :

Aen. IV, 271-2 : Quid struis, aut qua spe...
Si te nulla mouet tantarum gloria rerum.

C'est par une coquetterie du même genre que Virgile rappelle une intuition, une pensée qu'il a eue lui-même.

Ainsi le premier vers de la première Bucolique :

Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi

trouve son écho dans le dernier de la dernière Géorgique :

Tityre, te patulae cecini sub tegmine fagi.

Le deuxième vers de la même Bucolique :

Siluestrem tenui Musam meditaris auena

a sa résonance dans le préambule de la sixième Bucolique :

Agrestem tenui meditabor harundine Musam.

Le vers qui amorce le long récit d'Énée :

Aen. II, 1 : Conticuere omnes intentique ora tenebant

trouve son écho dans les vers qui le terminent :

Aen. III, 716 : Sic pater Aeneas, intentis omnibus...
Conticuit tamen...

Lorsque ces sortes de rappels interviennent après un bref intervalle, comme dans :

Georg. I, 406-409 : Quacumque *illa leuem fugiens secat aethera pennis,*
Insequitur Nisus ; qua se fert Nisus ad auras,
Illa leuem fugiens raptim *secat aethera pennis.*
Buc. 8, 1 et 5 : Pastorum *Musam Damonis et Alphesiboei*
... *Damonis Musam* dicemus *et Alphesiboei,*

nous touchons au point où il s'agit presque d'un refrain, tel qu'on le voit pratiqué dans le chant à strophes de la 8e Bucolique ou le chant amébée de la 7e ; on sait à quel point Virgile s'est complu à ces sortes de jeux métriques.

On trouve les vers répétés mot pour mot en particulier lorsque reviennent des circonstances semblables : ainsi Junon projette par deux fois un mariage dans des termes identiques :

Aen. I, 73, et IV, 226 : Conubio iungam stabili propriamque dicabo.

C'est dans les mêmes termes que Helenus et Anchise résument leurs recommandations à Énée :

III, 459, et VI, 892 : Et quo quemque modo fugiatque feratque laborem.

Dans les mêmes termes aussi est présentée la disparition aux yeux d'Énée de sa mère Vénus et de sa femme Créuse :

Aen. II, 792-4, et VI, 708-2 :

Ter conatus ibi collo dare bracchia circum :
Ter frustra comprensa manus effugit imago,
Par leuibus uentis uolucrique simillima somno.

Les vers répétés sont naturellement de préférence ceux qui ont une valeur expressive ou évocatrice, ceux qui contiennent une image pittoresque, une impression vive, une idée originale. Le même vers est employé deux fois pour décrire le lever du jour :

Aen. III, 589, et VI, 7 : Vmentemque Aurora polo dimouerat umbram

— les impressions du matin :

Buc. 8, 25, et *Georg.* III, 326 : Cum ros in tenera pecori gratissimus herba

— un début d'orage ou de tempête :

Aen. I, 124 : Interea magno misceri murmure pontum
— IV, 160 : Interea magno misceri murmure caelum

— le départ d'une flotte :

Aen. III, 277, et VI, 901 : Ancora de prora iacitur, stant litore puppes.

— l'activité des rameurs :

Aen. III, 290, et V, 778 : Certatim socii feriunt mare et aequora uerrunt

— une agitation de l'esprit :

Aen. IV, 285-6, et VIII, 20-1 :

Atque animum huc celerem nunc diuidit illuc
In partesque rapit uarias perque omnia uersat.

Le même processus psychologique explique la répétition à faible distance, ou même sans intervalle, de mots évocateurs, expres-

sifs, « dominants », qui demandent, en vertu même de leur sens, à être mis en relief. Ainsi le nom prestigieux de l'Italie, terre promise d'Énée :

Aen. III, 522-524 : Cum procul... uidemus
Italiam. Italiam primus conclamat Achates.
Italiam laeto socii clamore salutant.
— IV, 345-346 : Sed nunc *Italiam* magnam...
Italiam ... iussere...

— un nom de divinité ou de héros :

Buc. 3, 69 : Ab *Ioue* principium...; *Iouis* omnia plena.
Aen. VII, 219-220 : Ab *Ioue* principium generis; *Ioue* Dardana pubes
Gaudet auo, rex ipse *Iouis* de gente suprema
Buc. 3, 62 : Et me *Phoebus* amat; *Phoebo* sua semper apud me
Munera sunt.
Aen. VII, 138 : ... *Noctem Noctisque* orientia signá
Buc. 4, 58-59 : *Pan* etiam ... certet
Pan etiam dicet
Aen. I, 325 : Sic *Venus*, et *Veneris* contra sic filius orsus
Aen. IV, 173-4 : ... it *Fama* per urbes,
Fama, malum qua...
Aen. IV, 247 : *Atlantis* duri, caelum qui uertice fulsit,
Atlantis,... cui...
Buc. 10, 69 : Omnia uincit *Amor*; et nos cedamus *Amori.*
Georg. I, 245-6 : ... perque duas in morem fluminis *Arctos*,
Arctos Oceani metuentes aequore tingi

— le nom d'une personne aimée :

Georg. IV, 525-7 : ... *Eurydicen* uox ipsa et frigida lingua,
A miseram *Eurydicen* anima fugiente uocabat,
Eurydicem toto referebant flumine ripae.
Buc. 5, 51-53 : ... *Daphnim*que tuum tollemus ad astra;
Daphnin ad astra feremus; amauit nos quoque *Daphnis*
— 7, 70 : Ex illo *Corydon Corydon* est tempore nobis
— 10, 72-3 : ... uos haec facietis maxima *Gallo*,
Gallo cuius amor...

— le nom du héros d'un récit :

Aen. V, 433-4 : Quem modo nauali *Mnestheus* certamine uictor
Consequitur, uiridi *Mnestheus* euinctus oliua.
— VII, 649-51 : Filius hunc iuxta *Lausus*...,
... *Lausus*, equum domitor debellatorque ferarum
Buc. 9, 53-4 : ... uox quoque *Moerim*
Iam fugit ipsa, lupi *Moerim* uidere priores.

On trouve répétés des substantifs prestigieux, qui évoquent par exemple la splendeur de l'or :

Aen. IV, 138-9 : Cui pharetra ex *auro*, crines nodantur in *aurum*.
Aurea purpuream subnectit fibula uestem
— VII, 278-9 : *Aurea* pectoribus demissa monilia pendent,
Tecti *auro*, fuluum mandunt sub dentibus *aurum*.
— VIII, 759 : *Aurea* caesaries ollis atque *aurea* uestis

— la dureté de l'airain :

Aen. I, 448-9 : *Aerea* cui gradibus surgebant limina nexaeque
Aere trabes
— VII, 743 : *Aerataeque* micant pellae, micat *aereus* ensis

— une vision d'enfer :

Aen. IV, 25 : ... *umbras*,
Pallentes *umbras* Erebi noctemque profundam

— l'horreur de la guerre :

Aen. III, 247-8 : *Bellum* etiam pro caede boum...,
... *bellumne* inferre paratis ?
— III, 539-40 : *Bellum*, o terra hospita, portas.
Bello armantur equi, *bellum* haec armenta minantur.
— VI, 86 : ... *Bella*, horrida *bella*
— VII, 460 : *Arma* amens fremit, *arma* toro tectisque requirit
— VIII, 444 : *Bella* uiri pacemque gerunt, quis *bella* gerenda.

— l'amour de la patrie :

Buc. 1, 3-4 : Nos *patriae* fines ... linquimus...,
Nos *patriam* fugimus

— la douceur de la vie :

Aen. V, 724 : ... *uita* quondam, dum *uita* manebat

— le charme des chansons :

Buc. 9, 70-1 : *Carmina* uel caelo possunt deducere Lunam,
Carminibus Circe socios mutauit Vlixi

— l'éclat du printemps :

Georg. II, 323-4 : *Ver* adeo frondi nemorum, *uer* utile siluis,
Vere tument terrae
— 338 : ... *Ver* illud erat, *uer* magnus agebat
— III, 272 : *Vere* magis, qui *uere* calor redit ossibus...

Sont répétés les verbes qui traduisent un sentiment fort ou profond, d'admiration :

Aen. I, 421 : *Miratur* molem Aeneas,...
Miratur portas strepitumque...
— 709 : *Mirantur* dona Aeneae, *mirantur* Iulum
— VIII, 91-2 : ... *Mirantur* et undae,
Miratur nemus insuetum.
— 161 : *Mirabar*que duces Teucros, *mirabar* et ipsum
— VII, 251-2 : ... nec purpura regum
Picta *mouet* nec sceptra *mouet* Priami...

— de commisération :

Aen. II, 143-4 : ... *miserere* laborum
Tantorum, *miserere* animi...
— VII, 360-1 : ... nec te *miseret* nataeque tuique?
Nec matris *miseret*...?

— de haine :

Aen. VII, 377 : *Odit* et ipse pater Pluton, *odere* sorores

— des verbes qui expriment une action violente :

Aen. II, 306 : *Sternit* agros, *sternit* sata laeta
Georg. I, 77-8 : *Vrit* enim lini campum seges, *urit* auenae,
Vrunt Lethaeo perfusa papauera somno
Aen. VII, 75 : Regales *accensa* comas, *accensa* coronam

— une impression vive, une émotion, un souvenir :

Georg. I, 193 et 197 : Semina *uidi* equidem...
Vidi lecta diu
Aen. II, 484-5 : *Apparet* domus intus...
Apparent Priami et ueterum penetralia regum
— 325 : *Fuimus* Troes, *fuit* Ilium
Georg. III, 284 : Sed *fugit* interea, *fugit* irreparabile tempus
— II, 437-8 : Et *iuuat* undantem buxo spectare Cytorum,
... *iuuat* arua uidere

— une attitude expressive ou pittoresque :

Aen. V, 135-6 : ... *intenta*... bracchia remis,
Intenti exspectant signum

— une observation à laquelle on attache du prix, une constatation importante, une affirmation :

Aen. VII, 41-2 : *Dicam* horrida bella, | *Dicam*...
Buc. 4, 6 : Iam *redit* et Virgo, *redeunt* Saturnia regna
— 1, 28-30 : Libertas, quae sera *tamen respexit* inertem,
... *Respexit tamen* et longo post tempore uenit
Georg. II, 440-2 : Ipsae ... steriles ... siluae
Dant alias aliae fetus, *dant* utile lignum
Aen. VIII, 528-631 : *Fecerat* Ignipotens...
Fecerat
— VII, 54-5 : Multi illam ... *petebant*,
... *petit* ante alios Turnus.

Un adjectif est répété pour exprimer avec insistance une qualité notable (méchanceté, grandeur, force) :

Buc. 5, 20-24 : Exstinctum Nymphae *crudeli* funere Daphnim
Flebant...
Atque deos atque astra uocat *crudelia* mater
— 8, 49-52 : ... *crudelis* tu quoque mater!
Crudelis mater magis, an puer *improbus* ille?
Improbus ille puer, *crudelis* tu quoque mater.
Aen. XII, 640 : ... *ingentem* atque *ingenti* uulnere uictum
— I, 222 et 611 : ... *fortemque* Gyan *fortemque* Cleanthum
Georg. I, 190 : *Magna*que cum *magno* ueniet tritura calore
Aen. I, 341-2 : ... *longa* est iniuria, *longae*
Ambages
— III, 383 : *Longa* procul *longis* uia diuidit inuia terris.

— pour insister sur l'idée de fréquence, de totalité, de priorité :

Aen. IV, 398-1 : ... *multa* metu cunctantem et *multa* parantem
Dicere
— VIII, 705-6 : *omnis*... Aegyptus et Indi,
Omnis Arabs
— 718 : *Omnibus* in templis matrum chorus, *omnibus* arae
Georg. III, 480 : Et genus *omne* neci pecudum dedit, *omne* ferarum
— IV, 342 : *Ambae* auro, pictis incinctae pellibus *ambae*
— II, 408-10 : *Primus* humum fodito, *primus* deuecta cremato
Sarmenta et uallos *primus* sub tecta referto;
Postremus metito.
— III, 10-13 : *Primus* ego in patriam mecum...
Aonio rediens deducam uertice Musas,
Primus ... referam

Aen. IV, 169 : Ille dies *primus* leti *primus*que malorum
— II, 635-6 : ... quem tollere in altos
Optabam *primum* montes *primum*que petebam.

Un nom de nombre est répété pour mettre en valeur une quantité notable :

Georg. IV, 382 : *Centum* quae siluas, *centum* quae flumina seruant
Aen. IV, 199-200 : Templa Ioui *centum*...
Centum aras posuit
Georg. II, 43, et *Aen.* VI, 625 : ... si linguae *centum* sint oraque *centum*
Aen. VII, 337-8 : ... tibi nomina *mille*,
Mille nocendi artes

— pour tirer parti d'un chiffre sacré ou expressif :

Aen. V, 77 : Hic *duo* rite mero libans carchesia Baccho
Fundit humi, *duo* lacte nouo, *duo* sanguine sacro
Georg. IV, 383-4 : *Ter* liquido ardentem perfudit nectare Vestam,
Ter flamma ad summum tecti subiecta reluxit.
Aen. V, 85 : *Septem* ingens gyros, *septena* uolumina traxit

Sont répétés encore des adverbes qui expriment la fréquence, l'ubiquité, la parité :

Aen. III, 185 : Et *saepe* Hesperiam, *saepe* Itala regna uocare
Georg. I, 234 : *Semper* sole rubens et torrida *semper* ab igni
— III, 69-70 : *Semper* erunt quarum mutari corpora malis,
Semper enim refice.
Aen. VIII, 271-2 : ... quae Maxima *semper*
Dicetur uobis et erit quae maxima *semper*
— IV, 466-7 : ... *semper*que relinqui
Sola sibi, *semper* longam ... uidetur
Ire uiam
— V, 49-50 : ... *semper* acerbum
Semper honoratum
Georg. III, 356 : *Semper* hiems, *semper* spirantes frigora Cauri
Aen. III, 193 : ... caelum *undique* et *undique* pontus
Georg. III, 335 : Tum tenues dare *rursus* aquas et pascere *rursus*
— III, 180 : ... *etiamque* tremens, *etiam* inscius aeui
Aen. VIII, 545 : Euandrus *pariter*, *pariter* Troiana iuuentus
— VIII, 104 : Pallas huic filius *una*...
Vna omnes.

Enfin la répétition peut être appelée aussi à souligner non plus

la valeur propre du mot, mais l'importance qu'on accorde occasionnellement à l'idée et le rôle qu'elle joue dans le raisonnement :

Buc. 10, 39 : ... Quid tum si *fuscus* Amyntas?
Et *nigrae* uiolae sunt, et uaccinia *nigra.*
— 10, 75-6 : ... solet esse grauis cantantibus *umbra*,
Iuniperi grauis *umbra*, nocent et frugibus *umbrae.*
Georg. I, 431 : *Ventus* erit; *uento* semper rubet aurea Phoebe.
— 339-40 : *Sol* quoque...
Signa dabit : *solem* certissima signa sequuntur
— 463-4 : *Sol* tibi signa dabit; *solem* quis dicere falsum
Audeat?
— 287 ss. : Multa ... melius se *nocte* dedere;
Nocte leues melius stipulae, *nocte* arida prata
Tondentur, *noctes* lentus non deficit umor.
— VIII, 271-2 : (Ara) ... quae *maxima* semper
Dicetur nobis et erit quae *maxima* semper
— I, 299 : *Nudus* ara, sere *nudus*
— II, 275 : *Densa* sere; in *denso* non segnior ubere Bacchus.
— IV, 6 : In *tenui* labor, at *tenuis* non gloria...
Aen. III, 412-3 : *Laeua* tibi tellus et ... *laeua* petantur
Aequora.
— 562-3 : Contorsit *laeuas* proram Palinurus ad undas,
Laeuam cuncta cohors petiuit
— I, 657-8 : At Cytherea *nouas* artes, *noua* pectore uersat
Consilia...
— VIII, 39 ss. : Hic tibi *certa* domus, *certi*, ne absiste, penates
Iamque tibi... iacebit
Alba, solo recubans, *albi* circum ubera nati.
Hic locus urbis erit, requies ea *certa* laborum.
Ex quo...
Ascanius clari condet cognominis *Albam.*

Un jeu familier à Virgile consiste à exprimer une opposition par la répétition d'un substantif ou d'un verbe sous deux aspects de sa flexion :

Aen. I, 684 : ... et notos *pueri puer* indue uultus
— IV, 928-9 : *Litora litoribus* contraria, fluctibus undas
Imprecor, *arma armis*
— 448-9 : ... septenosque *orbibus orbes*
Impediunt
— 486 : Componens *manibusque manus* atque *oribus ora*
— 692 : ... *montes* concurrere *montibus* altos

Aen. VII : 293-4 : ... *fatis* contraria nostris
Fata Phrygum
— XI, 605 : *Pectora pectoribus* rumpunt
Georg. I, 458 : ... cum *referet*que diem condetque *relatum*
Aen. VII, 295 : Num *capti* potuere *capi?*
— I, 396 : Aut *capere* aut *captas* iam despectare...
— VI, 624 : *Ausi* omnes immane nefas *auso*que potiti
— VIII, 238 : *Impulit, impulsu* quo maximus intonat aether
— III, 98 : Et *nati natorum* et qui *nascentur* ab illis.

Parfois la raison d'être de la répétition n'apparaît pas d'abord; il faut quelque réflexion pour découvrir l'intention du poète. Dans l'exemple suivant, on pourrait prendre pour une gaucherie la reprise du mot *fletus :*

Aen. IV, 437-8 : Talibus orabat, talesque miserrima *fletus*
Fertque refertque soror. Sed nullis ille monetur
Fletibus.

si précisément la répétition ne nous engageait à comprendre : « ce ne sont pas des pleurs qui peuvent... ».

Lorsque la Sibylle dit à l'ombre de Palinure :

Aen. VI, 380 : Et statuent *tumulum* et *tumulo* sollemnia mittent

la répétition s'explique par la demande instante du mort (365-6 : tu mihi terram inice), et le sens est : « Tu l'auras, cette précieuse sépulture que tu réclames. »

Énée aux Enfers s'étonne que les héros soient comme sur la terre entourés de leurs armes, de leurs chars, de leurs chevaux; c'est pour marquer l'étrangeté de cette vision que les termes sont répétés deux à deux :

Aen. VI, 651 ss. : *Arma* procul *currusque* uirum miratur inanes
Per campum *pascuntur equi*; quae gratia *currum*
*Armorum*que fuit uiuis, quae cura nitentes
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.

Il arrive que le mot répété soit par lui-même tout à fait insignifiant : ainsi Énée raconte comment dans le pillage de Troie il a perdu Créuse, sa femme :

Aen. II, 756 : Inde domum, *si forte* pedem, *si forte* tulisset,
Me refero.

On sent dans ce double *si forte* le rappel d'un espoir angoissé. L'effet est comparable à celui qu'obtient Victor Hugo dans des

circonstances comparables (*Contemplations*) par le rejet en fin de phrase d'un adverbe d'ordinaire banal :

Car elle est quelque part dans la maison, *sans doute!*

(Le père, qui ne peut croire à la mort de sa fille, la cherche dans la maison déserte.)

*
* *

A côté de ces répétitions expressives et voulues, il en est qui se rencontrent dans des circonstances telles que le poète apparemment n'en a pas eu conscience et qu'il faut leur chercher une explication d'ordre différent.

Ces répétitions inconscientes pourraient être qualifiées de négligences (cf. la note de F. Plessis dans sa petite édition des *Bucoliques*, Hachette, *Buc.* 6, 86, note 7), si l'on ne savait par ailleurs que Virgile est extrêmement soucieux de varier son expression. Par exemple, nous le voyons, dans le récit des métamorphoses de Protée, faire alterner les synonymes propres à désigner l'eau et le feu :

Georg. IV, 409-10 : Aut acrem *flammae* sonitum dabit atque ita uinclis
Excidet, aut in *aquas* tenues dilapsus abibit.
— 440-2 : Omnia tranformat sese in miracula rerum,
*Ignem*que horribilemque feram *fluuiumque* liquentem.

Dans la description de la grotte de Cyrène, on voit se succéder tous les mots susceptibles de désigner l'eau :

Georg. IV, 360 ss. : ... circumstetit *unda*
... misitque sub *amnem.*
Iamque domum mirans ... et *umida regna...*
Speluncisque *lacus* clausos...
... ingenti motu stupefactus *aquarum*
Omnia ... labentia *flumina...*
Spectabat ... unde Aniena *fluenta*
Eridanus, quo non alius...
In *mare* ... uiolentior effluit *amnis.*

Même à longue distance Virgile s'amuse et s'ingénie véritablement à ce jeu de synonymie; cf. d'une part :

Aen. III, 192 ss. : *Postquam altum* tenuere rates nec iam amplius ullae
Apparent terrae, caelum undique et undique *pontus*

et d'autre part :

Aen. V, 859 ss. : *Vt pelagus* tenuere rates nec iam amplius ulla
Occurrit tellus, maria undique et undique *caelum.*

Il faut donc admettre que Virgile ne s'est pas avisé, puisqu'il n'a rien fait pour les éviter, de répétitions telles que :

Aen. I, 103-116 : ... *fluctus*que ad sidera tollit.
Hi summo in *fluctu* pendent; his unda dehiscens
Terram inter *fluctus* aperit;...
Saxa ... mediis quae in *fluctibus*...
... ast illam ter *fluctus* ibidem.

Le caractère involontaire de la reprise apparaît avec évidence quand le mot est répété dans des circonstances diverses, sans qu'on puisse établir un lien logique entre ses emplois successifs. Ainsi l'idée de « tardif » est exprimée quatre fois par le même mot dans le passage suivant sans qu'apparaisse le moindre intérêt ou même la moindre possibilité de mettre en rapport ces quatre emplois :

Georg. IV, 122 : *sera* comantem | Narcissum
— 132 : *sera*que reuertens domum
— 138 : aestatem increpitans *seram*
— 144 : *seras*que in uersum distulit ulmos.

De même, aucun rapport entre les trois emplois de *solere* dans un espace de six vers :

Buc. 1, 21-6 : ... quo saepe *solemus*
... sic paruis componere magna *solebam*
Quantum lenta *solent* inter uiburna cupressi

— entre les trois emplois de *latus* dans :

Aen. VIII, 8-24 : ... *latos* uastant ... agros
... *late* Latio increbrescere nomen
Omnia peruolitat *late* loca...

— entre les emplois de trois mots répétés deux à deux dans :

Buc. 10, 44 ss. : Nunc insanus amor *duri* me Martis in armis
... detinet...
Alpinas, ah *dura!* niues et *frigora* Rheni
Me sine sola uides. Ah te ne *frigora* laedant
Ah tibi ne *teneras* glacies secet aspera plantas :
... Certum est in siluis...
Malle pati, *teneris*que meos incidere Amores
Arboribus...

La liste peut être allongée à plaisir des exemples de répétitions analogues :

Buc. 3, 45-55 : *molli* ... acantho	in *molli* ... herba
— 5, 31-38 : foliis *mollibus*	pro *molli* uiola
— 5, 20-24 : *crudeli* funere	*crudelia*
— 6, 62-68 : *amarae* corticis	apio *amaro*
— 7, 5-12 : *teneras* myrtos	*tenera* harundine
— 7, 49-60 : *plurimus* ignis	Iuppiter *plurimus* imbri
— 6, 46-53 : ... *niuei* iuuenci	latus *niueum*
Georg. II, 383-9 : inter pocula *laeti*	per carmina *laeta*
— I, 404-10 : *liquido* in aere	*liquidas* corui uoces
Aen. I, 114-117 : a *uertice* pontus	aequore *uertex*
— 262-9 : *uoluens* fatorum arcana	*uoluendis* mensibus
— 405-9 : *uera* incessu patuit dea	*ueras* audire noces
— 413-24 : *molir*iue moram	*molir*ique arcem
— III, 140-2 : *aegra* corpora	seges *aegra*
— 200-3 : *caecis* in undis	*caeca* caligine
— VI, 222-232 : *ingenti* ... feretro	*ingenti* mole
— VIII, 242-3 : *penitus* patuere	*penitus* dehiscens
— X, 14-17 : se *sustulit* alis	palmas *sustulit*
— X, 119-122 : *cingere* flammis	*cinxere* corona
— XI, 200-202 : *ardentis* socios	stellis *ardentibus*

Les adjectifs *laetus* et *pinguis* reviennent chacun trois fois dans le début de la première Géorgique : 1, 69, 74 et 80, 87, 105; *laetus* et *mollis* chacun deux fois de *Georg.* II, 383 à 389; *durus* quatre fois de 341 à 378; *casus* trois fois de *Aen.* I, 614 à 623; *celer* trois fois de XII, 853 à 859...

La raison déterminante de la répétition est d'ordinaire aisée à déceler; sauf exception, comme dans le cas de la répétition volontaire, le terme repris est notable en quelque manière : épithète expressive comme *mollis*, *tener;* évocatrice, comme *liquidus* appliqué au cri d'un oiseau; imagée, comme *niueus*. Les mots de cette sorte, auxquels le poète s'est complu, ont pour cette raison même une tendance à se fixer dans son souvenir.

Cette sorte de persistance, de hantise, est encore plus forte s'il s'agit d'un mot rare ou d'emploi rare, qui attire et retient l'attention. L'emploi de *laetus* au sens de « joyeux » est connu, mais non usuel : le mot, employé avec cette acception dans *Georg.* II, 69,

laetis frugibus, l'est encore presque aussitôt après : 74, *laetum* ... legumen. Le mot *aequor* est employé avec son sens rare de « plaine labourable » *Georg.* I, 50; il l'est de nouveau peu après : I, 97. Même double emploi du même mot dans la même acception, *Aen.* X, 444 et 451. Le verbe *secare*, au sens de « fendre les flots », est expressif et rare : il figure avec cette acception quatre fois dans *Aen.* X, de 147 à 222 : freta *secabat*, *secat* aequora, campos salis aere *secabant*, fluctusque *secabant*. Et ces quatre emplois n'ont-ils pas été déclenchés par l'emploi encore plus rare du même verbe au vers 107 dans l'expression : quam quisque *secat* spem?

C'est souvent plus qu'un mot, c'est une expression ou un groupe de mots qui reparaît après un bref intervalle :

Georg. II, 387-453 : *corticibus ... cauatis* *corticibus cauis.*
Aen. X, 34-39 : *Superi Manesque* *Manes ... et Superis,*
— 362-393 : *discrimina ... dabat* *dedit discrimina.*
— VI, 819-824 : *saeuasque secures* *saeuumque securi.*
— XI, 52 : ... uano *maesti comitamur honore.*
— 61 : ... *supremum comitentur honorem.*
— 76 : ... *supremum maestus honorem.*
Georg. I, 326 : ... *implentur fossae.*
— 371-2 : ... omnia *plenis*
Rura natant *fossis.*
— 438-9 : *Sol* quoque...
Signa dabit...
— 463 : *Sol tibi signa dabit...*
— 471 : *Signa dabant.*

Ou bien la répétition est seulement approximative; un mot est suggéré par un autre mot de même racine; ainsi il semble bien que ce soit le *intempesta nox* de *Georg.* I, 247, qui déclenche le *tempestiuam pinum* de 286; le *comantem narcissum* de *Georg.*, IV, 122, qui suggère le *comam hyacinthi* de 137.

Enfin ce n'est pas seulement le mot qui s'impose à la mémoire de l'écrivain, c'est souvent, comme on a pu le voir déjà par plus d'un exemple, sa place et sa construction dans le vers ou dans la phrase. Les mots *litore* et *litora*, cinq fois répétés dans les deux groupes de vers suivants, le sont sans exception à la même place du vers :

Aen. III, 263 : ... *litore* palmis
— 266 : ... *litore* funem

Aen. III, 277 : ... *litore* puppes
— 280 : ... *litore* ludis
— 300 : ... *litora* linquens
— 592 : ... *litora* tendit
— 598 : ... *litora* praeceps
— 639 : ... *litore* funem
— 643 : ... *litora* uulgo
— 651 : ... *litora* classem.

Dans le chant III de l'*Énéide*, les formes dactyliques de *litus* reviennent vingt-sept fois à cette place, soit en moyenne une fois tous les vingt-quatre vers !

On peut multiplier les exemples analogues :

Georg. I, 225 : ... sed illos
— 242 : ... at illum
— IV, 360 : ... at illum
— 446 : ... at ille
— 513 : ... at illa
— I, 314 : ... et cum
— 370 : ... et cum
Aen. I, 180 : ... et omnem
— 190 : ... et omnem
Georg. II, 65 : ... et ingens
— 80 : ... et ingens
— III, 341-2 : ... sine ullis
— 352-3 : ... neque ullae.

Parfois aussi c'est, en même temps qu'un ou plusieurs mots, un tour de phrase qui revient :

Georg. I, 220 : ... solisque instabis aristis.
— 226 : ... uanis elusit aristis.
— III, 171 : ... et summo uestigia puluere signent.
— 195 : ... uix summa uestigia ponat harena.
Aen. I, 23 : Id metuens...
— 61 : Hoc metuens...
— 381 : Bis denis ... nauibus...
— 393 : ... bis senos ... cycnos.
— VI, 548 : Respicit Aeneas...
— 559 : Constitit Aeneas. .
Georg. III, 507 : ... it naribus ater (sanguis).
— 517 : ... it tristis arator.
— I, 313 : ... ruit imbriferum uer.
— 324 : ... ruit arduus aether.

La suggestion peut se faire du reste à longs intervalles; elle n'en est que plus probante pour la ténacité du souvenir :

Buc. 1, 30 : Respexit tamen et *longo post tempore* uenit.
— 1, 67 : En umquam patrios *longo post tempore* fines.

Une expression, une formule peut être si bien fixée dans le souvenir qu'on la retrouve dans deux pièces ou dans deux chants différents; le groupe de mots *lappaeque tribolique* revient ainsi deux fois dans *Georg.* I, 152, et III, 385. Nombreux sont les cas semblables :

Aen. II, 658 : *monstrum horridum ... cui...*
— IV, 181 : *monstrum horrendum, cui...*
— VIII, 19 : ... et *magno* curarum *fluctuat aestu.*
— IV, 532 : ... *magno*que irarum *fluctuat aestu.*
Georg. III, 315 : ... *amantes ardua dumos.*
— IV, 124 : ... *amantes litora myrtos.*
Aen. V, 591 : ... *et irremeabilis error.*
— VI, 27 : ... *et inextricabilis error.*
Buc. 7, 23 : ... aut, *si non possumus omnes.*
— 8, 64 : ... *non* omnia *possumus omnes.*
Georg. III, 147 : *Est* lucos Silari circa...
... *cui nomen asilo.*
— IV, 271 : *Est* ... flos in pratis...
... *cui nomen amello.*

Il y a évidemment dans :

Georg. IV, 55 : ... hinc *nescio qua dulcedine laetae*
*Progeniem nidos*que fouent

une réminiscence de :

Georg. I, 412 : *Nescio qua* praeter solitum *dulcedine laeti*
Progeniem paruam dulcesque reuisere *nidos.*

A travers toutes les Bucoliques, Virgile a porté avec lui le tour de phrase :

Buc. 1, 74 : Ite meae, felix quondam pecus, ite capellae
— 7, 44 : Ite domum pasti, siquis pudor, ite iuuenci
— 10, 77 : Ite domum saturae, uenit Hesperus, ite capellae.

A un degré extrême de la réminiscence, c'est une construction,

un tour de phrase typique qu'on voit reparaître plusieurs fois dans un même passage, indépendamment des termes employés :

Dans *Aen.* I, le *lustris labentibus* de 283 semble bien appelé par le *uoluendis mensibus* de 269; le *uictis dominabitur Argis* de 285 par le *totos regnabitur annos* de 272; le *dare se campo* de X, 56, reprend le *campo sese infert* de 53; dans *Georg.* II, le *non innoxia uerba* de 129 semble un écho syntaxique de 125, *gens ... non tarda ;* dans *Buc.* 33, *his ex ordia primis* rappelle 6, *ipsis ex uincula sertis.*

Une construction notable ou rare s'impose particulièrement à l'attention, et une fois employée tend à revenir; la disjonction *Aen.* X, 465, « lacrimasque effudit inanes », a son pendant dans le vers qui suit : « dictis affatur amicis »; la tmèse *Georg.*, II, 348, *inter* enim *labentur* aquae... semble avoir suscité deux autres tmèses dans le contexte proche : 366 ... *inter*que *legendae*; 392 : *circum* caput *egit.* Deux accusatifs de relation se suivent dans :

Georg. IV, 13 : ... picti squalentia terga lacerti.
— 15 : ... manibus Procne pectus signata cruentis.

Il y a comme une épidémie de constructions copulatives de même type dans :

Aen. II, 729 : comitique onerique
— 744 : natumque uirumque
— 745 : hominumque deorumque
— 747 : Anchisenque ... Teucrosque
— 764-5 : mensaeque ... crateresque
— 780 : iterumque iterumque
— 783 : regnumque et regia coniunx
— 797 : matresque uirosque.

— de constructions conjonctives doubles dans :

Aen. X, 72 : Quis deus in fraudem, quae dura potentia nostri
— 76 : Cui Pilumnus auus, cui diua Venilia mater
— 176 : Cui pecudum fibrae, caeli cui sidera parent.

Enfin, il arrive qu'une même répartition des mots dans le vers se retrouve à de si brefs intervalles ou avec une telle fréquence qu'on ne peut se défendre d'admettre une suggestion et comme une hantise de la construction rythmique.

Voici plusieurs fois de suite le rejet en tête du vers d'un verbe, soit avec répétition textuelle :

Aen. IX, 413 : *Voluitur* ille
— 432 : *Voluitur* Euryalus leto.

— soit avec variations :

Georg. 325 : ... sata laeta boumque labores
Diluit
— 332 : ... alta Ceraunia telo
Deicit
Aen. IV, 607-9 : *Dixerat...*
Haerebat...
Hortamur..
Aen. I, 332-3 : ... quibus in oris
Iactemur doceas. Ignari...
Erramus...

— le rejet d'un nom propre :

Aen. II, 337-42 : ... et maximus armis
Epytus...
... iuuenisque Coroebus
Mygdonides...
— I, 12 ss. : Urbs antiqua fuit, Tyrii coluere coloni,
Carthago, Italiam contra Tiberinaque longe
Ostia...

— d'une épithète :

Aen. III, 631-636 : ... iacuitque per antrum
Immensus...
... telo lumen terebramus acuto
Ingens...

— d'un déterminant dont le déterminé est laissé au vers précédent :

Aen. I, 341 ss. : ..... *longae*
Ambages...
Cui pater ... dederat *primis*que iugarat
Ominibus. Set regna Tyri *germanus* habebat
Pygmalion...
Clam ... superat, securum *amorum*
Germanae...

Ipsa in somnis inhumati uenit *imago*
Coniugis...
Auxiliumque uiae *ueteres* tellure recludit
Thensauros...

Il y a dans :

Georg. I, 153 : Lappaeque tribolique...
— 165 : Tribulaque traheaeque...

une triple suggestion : construction redoublée *-que -que*, retour d'initiales semblables *tr- tr- tr-*, et licence prosodique par allongement de finale devant groupe initial *-ē tr-*.

Enfin la répétition elle-même appelle la répétition ; il y a comme une combinaison des deux processus étudiés ici, l'un voulu, l'autre inconscient, dans :

Georg. I, 431 : *Ventus* erit; *uento* semper rubet aurea Phoebe
— 438-9 : *Sol*...
Signa dabit; *solem* certissima signa sequuntur
— 463 : *Sol* tibi signa dabit; *solem* quis dicere falsum (audeat)?
Aen. IV, 173-4 : ... it *Fama* per urbes,
Fama, qua...
— 247-8 : *Atlantis* duri...
Atlantis, ... cui...
Georg. II, 437-8 : ... *iuuat* ... spectare...
... *iuuat* ... uidere
— 442 : *Dant* alias aliae fetus, *dant* utile lignum.

Il va de soi que pour un certain nombre de ces répétitions de mots, de formules, de constructions, de rythmes, on pourrait invoquer le hasard, et l'on a signalé des faits analogues chez d'autres écrivains, poètes ou prosateurs. Mais ce qui est caractéristique chez Virgile, c'est la fréquence extraordinaire du phénomène et la diversité de ses aspects. Nulle part peut-être dans la littérature latine on ne trouverait à ce degré la répétition soit recherchée, soit subie par l'effet d'une prédisposition et comme d'une hantise. Il y a là un des traits les plus caractéristiques et du style et de la psychologie de Virgile[1].

J. Marouzeau.

1. Cet article était déjà à l'impression quand j'ai reçu de M. Heurgon l'article ci-après où l'on trouvera des observations et des interprétations propres à compléter les miennes.

III

UN EXEMPLE PEU CONNU

DE

LA *RETRACTATIO* VIRGILIENNE

PAR J. HEURGON
Professeur au lycée de Nancy

Dans son récent livre, si riche de vues neuves et fécondes, sur *l'Originalité de Virgile*, Mlle A. Guillemin a montré avec beaucoup de force que le concept moderne d'originalité n'intervenait en aucune façon dans l'appréciation esthétique des anciens, et elle a caractérisé d'une manière définitive l'attitude classique du créateur et de son public. « L'effort qu'aujourd'hui les écrivains consacrent à se distinguer de leurs prédécesseurs, à être eux-mêmes, on le dépensait alors à rappeler un modèle; le lecteur prenait plaisir à saluer au passage des réminiscences plus ou moins littérales qu'il reconnaissait et se réjouissait de reconnaître[1]. » Il y avait, pour ainsi dire, dans le domaine public un nombre limité de fables et de motifs qui reparaissaient, avec des variantes plus ou moins accusées, non seulement d'un auteur à un autre, mais à l'intérieur d'une même œuvre. Un mot résume toutes ces pratiques, celui d'ἀγών. On rivalisait, *quasi aemulum*[2], avec autrui, et c'était l'imitation; on rivalisait aussi avec soi-même, on reprenait un thème précédemment traité, et c'était la *retractatio*. Ces deux exercices étaient en honneur dans les écoles et marquaient pour toujours le talent du futur poète. Quintilien les a définis dans son *Institution oratoire : Volo*, écrit-il, *circa eosdem sensus certamen atque aemulationem*[3]. Mais plus loin : *Contendere nobiscum possumus*. Il ne s'agit pas seulement de *transferre aliena;* il est bon encore de *nostra pluribus modis tractare*[4].

Aux exemples d'imitation et de rétractation énumérés par Mlle Guillemin, nous voudrions en ajouter un autre, qui semble

1. A. Guillemin, *op. cit.*, p. 6.
2. Pline, Ép. 7, 9, 3; cité par Mlle Guillemin, p. 7.
3. 10, 5, 5; cité par Mlle Guillemin, p. 126.
4. 10, 5, 7 et 9.

avoir jusqu'ici échappé à l'attention des philologues. Il est pourtant significatif, et de nature à nous introduire au cœur même des habitudes poétiques de Virgile. Mais le rapprochement, à première vue, pourrait paraître artificiel. Qu'on nous permette, au préalable, de rappeler certains faits qui manifestent la subtilité de notre auteur, quand il imite ses devanciers ou s'imite lui-même.

*
* *

Le chant amébée n'est qu'une forme particulière de l'ἀγών. Virgile, dès l'époque de ses premières bucoliques, y était passé maître, et il semble que, s'ajoutant aux leçons de l'école, cette nouvelle série de gammes n'ait pas été sans influence sur le développement de sa technique. Qu'est-ce, en effet, qu'un chant amébée? Deux bergers, pour trancher une querelle, se proposent un tournoi poétique. Ils conviennent d'un enjeu, et font choix d'un arbitre. Alors commence une suite de « couplets alternatifs, où l'un des deux adversaires renferme d'abord sa pensée dans un nombre de vers que l'autre doit conserver, en exprimant, soit la même chose, *soit le contraire*, avec plus de force, ou plus de charme, s'il le peut[1] ». Virgile n'avait pas inventé ce genre, Théocrite l'avait pratiqué avant lui, avec plus d'abondance et de naïveté peut-être, mais avec moins de raffinement dans l'arabesque. La réplique, chez lui, est toujours pour ainsi dire *de même sens* que l'attaque. Virgile réussit à pousser l'imprévu de ses réponses jusqu'au dernier degré compatible avec la conformité prescrite. Prenons un exemple, et citons d'abord Théocrite :

Comatas :

Cléarista lance au chevrier des pommes, quand il pousse ses chèvres devant chez elle, et gentiment elle fait claquer un baiser.

Lacon :

Et moi le berger, quand Cratidas à la peau lisse vient à ma rencontre, je deviens fou; sur sa nuque une chevelure luisante ondoie[2].

Deux vignettes d'une exquise fraîcheur, qui contrastent comme garçon et fille, mais interchangeables : la seconde pourrait venir

1. E. Benoist, *Les Bucoliques*, p. 23.
2. *Idylles*, V, 88 et ss. Traduction Paul Desjardins.

avant la première, sans que l'allure générale soit modifiée. Au contraire Virgile :

DAMOETAS :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

MENALCAS :

At mihi sese offert ultro, meus ignis, Amyntas,
notior ut jam sit canibus non Delia nostris[1].

Ici le second couplet renchérit nettement sur le premier; impossible d'en renverser l'ordre. Galatée est coquette, mais à bonne distance; Amyntas, faveur plus rare, vient trouver Ménalque chez lui. — En outre, chaque morceau présente un mouvement, qui, en quelque sorte, l'oriente en sens contraire : *fugit* (dont il n'est pas question chez Théocrite) — *sese offert*. L'une fuit, l'autre approche.

On pourrait prolonger indéfiniment cette enquête, s'attarder aux balancements opposés de

Triste lupus stabulis... — Dulce satis humor... (III, 80-82)
Qui te, Pollio, amat... — Qui Bavium non odit... (III, 88-90),

enfin rouvrir (*Buc.*, VIII, 52 et ss.) le minutieux diptyque où l'on voit, sur le volet de gauche, un paysage de riants vergers :

Phyllidis adventu nostrae nemus omne virebit,

mais, à droite, un désert étouffant et stérile :

At si formosus Alexis
Montibus his abeat, videas et flumina sicca.

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage : ce sont là des exercices d'un art délicat, où s'est longtemps complu Virgile, et dont on retrouve des traces jusque dans les *Géorgiques* et l'*Énéide*. On pourrait même considérer son œuvre comme la seconde partie d'un vaste chant amébée, dont Homère et Théocrite auraient fixé le thème ou modulé les premières notes. Mais que cet assujettissement aux règles du jeu n'entrave point l'expression d'une personnalité neuve, c'est ce que nous allons essayer de prouver, en étudiant un exemple d'imitation.

1. *Buc.*, III, 64 et ss.

*
* *

Les sources de l'épisode de Palinure ont été maintes fois étudiées. On sait que l'infortuné pilote d'Énée s'apparente, par une filiation imperceptible mais directe, à l'un des compagnons d'Ulysse, Elpénor. C'est qu'en racontant la descente d'Énée aux Enfers, Virgile travaillait délibérément sur un thème connu, la Νέκυια homérique. Et malgré toutes les différences que les siècles avaient apportées dans la représentation de l'Outre-tombe, et qui font que le VIe livre de l'*Énéide* ne ressemble que de loin au XIe chant de l'*Odyssée*, plusieurs fils du canevas restent encore visibles. Cela est surtout vrai de ce qui précède immédiatement la Consultation des Morts.

Au terme de l'opulent festin offert par Circé à ses hôtes, Ulysse va réveiller les siens qui dorment çà et là dans le palais. C'est l'aube. Il faut partir. — Or, « le plus jeune de nous, un certain Elpénor, le moins brave au combat, le moins sage au conseil, avait quitté les autres, et, pour chercher le frais, alourdi par le vin, il s'en était allé dormir sur la terrasse du temple de Circé. Au lever de mes gens, le tumulte des voix et des pas le réveille ; il se dresse d'un bond et perd tout souvenir; au lieu d'aller tourner par le grand escalier, il va droit devant lui, tombe du toit, se rompt les vertèbres du col[1]... » Mais c'est le même Elpénor, ou plutôt son ombre, que moins de soixante vers plus loin nous voyons reparaître, au début de la Νέκυια. A son maître compatissant, il réclame les funérailles et la sépulture dont un prompt départ l'a frustré[2].

Virgile a suivi point par point le développement de cette aventure. Le Ve livre s'achève par la mort de Palinure; sa dépouille, comme celle d'Elpénor, reste privée des derniers honneurs; et, comme Ulysse, Énée va se voir reprocher cette négligence. Mais ici se révèle un procédé caractéristique de Virgile imitateur : celui du *dédoublement*[3]. Veut-on un exemple typique? Le chevrier de Théocrite offrait à Thyrsis, pour prix de ses chants, une coupe richement ornée; les bergers de Virgile en proposent deux, qui se

1. *Odyssée*, X, 551-560. Traduction Victor Bérard.
2. *Od.*, XI, 51-89.
3. C'est la réciproque de la *contaminatio*.

partagent la décoration surchargée du modèle[1]. C'est sans doute en vertu de la même tendance que le fantôme d'Elpénor suscite, dans l'*Énéide*, les deux ombres pareillement insatisfaites de Misène (VI, 162-235) et Palinure (VI, 337-383).

Mais ce qui est plus intéressant encore, c'est la comparaison des circonstances mêmes dans lesquelles Elpénor et Palinure ont trouvé la mort. Un seul caractère commun : ils tombent. Πέσεν, dit Homère[2]. *Praecipitem*; *praecipitans*, lui fait écho Virgile[3]. A cela près, tout est changé, au point que l'on ne saurait citer de cas où le génie homérique et le génie virgilien apparaissent plus nettement tels qu'ils sont — aux antipodes l'un de l'autre. Ce blanc-bec, étourdi et poltron, qui, après une beuverie, monte en titubant sur le toit, pour prendre l'air, puis, au milieu du vacarme d'une troupe qui plie bagage, roule et se rompt les os — qu'a-t-il à faire avec le vigilant Palinure? Les mains crispées au timon, les yeux fixés sur les étoiles, celui-ci cède enfin aux perfides enchantements du sommeil, et glisse au sein des flots calmes, dans le silence illimité de la nuit. Ne dirait-on pas vraiment deux mondes qui s'opposent? D'un côté le réalisme le plus franc, fait d'une robuste bonhomie, où le moindre événement rend un son plein et clair — de l'autre un sentiment anxieux du mystère des choses et de la solitude de l'homme; pas un mot dans tout l'épisode qui ne respire une douceur quasi surnaturelle, avec un désir infini d'abandon et de repos.

> Ecce Deus ramum Lethaeo rore madentem
> uique soporatum Stygia super utraque quassat
> tempora, cunctantique natantia lumina solvit.
> Vix primos inopina quies laxaverat artus[4]...

Et pourtant ces deux mondes, nous le savons, sont solidaires. Virgile est parti d'Elpénor pour imaginer Palinure. Mais que reste-t-il, dans la « copie », de l'original? L'idée d'une chute. La ligne fugitive tracée dans l'espace par un corps qui tombe. Une conclusion s'impose : c'est que l'imitation virgilienne souffre de grandes latitudes. S'étant assuré un minimum de ressemblance

1. *Idylles*, I, 27-60; *Buc.*, III, 36-47. Plus exactement, les bergers de Virgile mettent en jeu deux *paires* de coupes.
2. *Od.*, X, 559.
3. *Énéide*, V, 860; VI, 351.
4. *Én.*, V, 854-857.

avec son modèle, on dirait que le poète s'efforce, pour tout le reste, de s'en écarter le plus possible. Et ce qui reste commun est d'un ordre particulier : ce n'est pas un caractère, ni une passion, ni un précepte philosophique; c'est un détail plastique : moins encore qu'une forme, un mouvement.

*
* *

Parmi toutes les correspondances et les échos secrets dont est traversée l'œuvre de Virgile, il y a deux passages dont il est impossible qu'il n'ait pas perçu et voulu l'analogie; car la symétrie presque constante du développement, que soulignent de nombreuses ressemblances verbales, ne saurait s'expliquer que par un propos délibéré : la disparition de Créuse, à la fin du IIe livre de l'*Énéide*, est une rétractation de la disparition d'Eurydice, au IVe livre des *Géorgiques*[1].

Orphée, par ses chants, a réussi à convaincre Proserpine de lui rendre son épouse ; et déjà l'interminable et périlleuse « anodos » touche à sa fin. Eurydice marche derrière Orphée; tous deux vont revoir la lumière. — Énée, portant sur ses épaules Anchise, tenant à la main le petit Ascagne, et suivi de Créuse, ayant surmonté tous les dangers d'une fuite incertaine à travers Troie incendiée, arrive aux portes de la ville; quelques pas encore, et ce sera la liberté. On saisit tout de suite, ici, un parallélisme soutenu. Et il n'est pas besoin, pour l'établir, de recourir à des arguments faciles, comme, par exemple, de comparer l'Hadès et Troie, les murs en flammes et les fleuves de feu. N'insistons pas

1. Heinze (*Virgils epische Technik*, p. 57 et ss.) a bien marqué les raisons pour lesquelles, contrairement à la tradition primitive, la Créuse de Virgile n'accompagne pas Énée dans ses navigations à la recherche d'une nouvelle patrie. Le plan général du poème et le rôle capital qu'y devaient jouer Didon et Carthage lui imposaient la nécessité de la faire mourir en route, ce qui eût constitué un doublet trop voyant de la mort d'Anchise. Or, il existait une forme plus récente de la légende, dans laquelle la femme d'Énée disparaissait avant même d'avoir quitté Troie. Elle nous est attestée par les tablettes iliaques — Créuse y est représentée devant les portes de la ville, mais on ne la voit plus au moment de l'embarquement — et par un passage de Pausanias (X, 26, 1), d'où il résulte que Créuse échappa par un miracle à la férocité des Grecs, ayant été enlevée par Aphrodite et la Mère des Dieux. Virgile n'eut qu'à combiner ces deux éléments pour obtenir le thème général de son épisode. Mais, cela fait, il lui restait à en composer le détail, et c'est ici qu'intervient la « retractatio ». — A. Oltramare, dans son *Étude sur l'épisode d'Aristée* (Genève, 1892), rapproche incidemment Eurydice et Créuse, mais n'en tire aucune conséquence littéraire.

non plus, si l'on veut, sur le fait que Virgile ait placé, dans les deux cas, sa catastrophe au moment précis où le salut semblait assuré. Il y a là peut-être un procédé pathétique dont il fait un fréquent usage et qu'on retrouve, entre autres, au début de l'épisode de Palinure[1]. Ce qui est plus caractéristique, c'est qu'avec son imagination fortement visuelle, il ait surtout retenu, de tous les éléments qui entrent dans le drame, un motif plastique : le lent cheminement, à travers mille obstacles, du groupe formé par un homme et une femme qui marche derrière lui. Sans doute, le second état de sa peinture est plus compliqué : Anchise et Ascagne sont venus s'ajouter au cortège. Mais le dessin premier reste reconnaissable sous les additions postérieures, et même l'expression demeure étrangement identique. *Pone sequens*, définit Eurydice (*G.*, IV, 487), à quoi répond (*Én.*, II, 725) : *pone subit conjunx*. De même :

> *Jamque* pedem referens casus *evaserat* omnes. (*G.*, IV, 485.)
> *Jamque* propinquabam portis omnemque videbar
> *evasisse* viam. (*Én.*, II, 730-1).

C'est à juste titre que la locution *evadere viam* a surpris et appelle une note des commentateurs. Cette hardiesse dérive en réalité de l'*evadere casus* des *Géorgiques*.

Le funeste égarement d'Orphée et d'Énée est annoncé de façon semblable :

> Cum subita incautum dementia cepit amantem. (*G.*, IV, 488.)
> Hic mihi nescio quod trepido male numen amicum
> confusam eripuit mentem. (*Én.*, II, 735-6.)

A ce moment intervient une profonde, une radicale différence, dont nous aurons à rendre compte plus loin : ici l'époux, trop impatient de revoir un visage chéri, en dépit des ordres divins, se retourne; là, préoccupé de son père et de son fils, il oublie un instant sa femme. Mais, avec ce qui suit, les deux aventures se rapprochent à nouveau. Eurydice et Créuse ont disparu; Orphée et Énée manifestent pareillement leur douleur : toutefois le récit de l'*Énéide* est plus développé, et les étapes moins rapides.

Orphée revient sur ses pas et tente une seconde fois de franchir le Styx. C'est là ce qui paraît ressortir des v. 502-506, du reste controversés. Virgile, comme il lui arrive souvent, s'en tient

1. *Én.*, V, 835 et ss.

à ce qu'il appelle ailleurs[1] « fastigia rerum ». Il en résulte une certaine ambiguïté. Le v. 508 a été expliqué de différentes manières. Servius sous-entendait, comme régime de *passus*, *Eurydicen*. P. Lejay propose un *haud quemquam* indéfini, Orphée ou Eurydice, qui permettrait de traduire : « Charon ne laissa pas le passage libre plus longtemps. » Mais l'interprétation la plus naturelle qui s'offre à l'esprit, et que retient Benoist, est aussi de beaucoup la plus probable. C'est *illum*, du v. 500, qui sert de complément. Orphée domine tout le mouvement. C'est lui, quoique à l'accusatif, qui remplit de sa personnalité le v. 501 :

> Prensantem nequiquam umbras et multa volentem
> dicere...

Et lorsque Virgile revient à Eurydice (pour un seul vers, 506), il le marque nettement : *Illa quidem*... On est donc fondé à rétablir l'enchaînement des idées comme il suit : Orphée, qui vient de voir disparaître Eurydice entre ses bras, redescend aux Enfers; il parvient au bord du Styx au moment où Eurydice vient de prendre place dans la barque fatale; il supplie Charon de le laisser franchir une seconde fois le fleuve : refus du sinistre *portitor*. Alors, sur la rive, Orphée s'abandonne au désespoir :

> Quo fletu Manes, quae numina voce moveret?

Mais Eurydice déjà vogue au milieu des flots : tout est perdu sans remède.

C'est par un mouvement semblable qu'Énée, lorsqu'il connaît son malheur, rentre aussitôt dans Troie, au milieu des décombres fumants et des patrouilles achéennes :

> Stat casus renovare omnes omnemque reverti
> per Troiam et rursus caput objectare periclis. (*Én.*, II, 750-1.)

Quand ils ont compris que leurs efforts sont vains, tous deux clament leur peine avec les mêmes accents :

> ORPHÉE :
> miserabile carmen
> integrat, et *maestis* late loca questibus *implet*. (*G.*, IV, 514-5.)
> Eurydicen...
> Ah! miseram Eurydicen... *vocabat*. (*G.*, IV, 525-6)

1. *Én.*, I, 342.

Énée :

Implevi clamore vias, *maestus*que Creusam
nequiquam ingeminans iterum iterumque *vocavi*. (*Én.*, II, 770-1.)

A côté des équivalences : *maestis*, *maestus; implet*, *implevi; vocabat*, *vocavi;* on voit que le difficile *integrat* des *Géorgiques*, traduit comme *iterat*, a été corrigé dans l'*Énéide* en *ingeminans*.

Mais ce n'est pas tout. Avant de se dissiper dans l'air léger, Eurydice adressait à son époux de tendres reproches; il voulait lui répondre, mais déjà n'avait plus devant lui qu'une ombre impalpable. Il y a là encore quelques traits dont Virgile s'est souvenu lorsqu'il a imaginé l'apparition de Créuse à Énée; car, enfin, comme il allait abandonner ses recherches, l'ombre de sa femme se présente à ses yeux; elle essaye de le rassurer et de lui rendre courage, puis s'efface. Ici la similitude de l'expression devient littérale :

Dixit, et ex oculis subito, ceu fumus *in auras*
commixtus *tenuis*, fugit diversa, neque illum,
prensantem nequiquam umbras *et multa volentem*
dicere, praeterea vidit... (*G.*, IV, 499-502.)
Haec ubi dicta dedit, lacrimantem *et multa volentem*
dicere deseruit *tenuisque* recessit *in auras*. (*Én.*, II, 790-791.)

Soit, dira-t-on, Virgile, ayant à raconter telle suite d'événements, qui lui rappelle — de loin — le sujet d'un travail précédent, se souvient de certains détails de style ou de composition, et les emploie une seconde fois. Rien de plus naturel, et l'on aurait tort de chercher un procédé systématique là où se révèle une simple coïncidence. D'ailleurs, ajoutera-t-on, par delà ces ressemblances superficielles, subsiste une différence fondamentale : Eurydice et Créuse ne périssent point du tout de la même façon.

Mais, à y regarder de près, c'est cette objection qui fournit l'argument le plus sûr. La différence en question est si grande qu'elle apparaît intentionnelle; les deux passages forment antithèse. Orphée perd Eurydice, *parce qu'il se retourne pour la voir*. Énée perd Créuse, *parce qu'il ne se retourne pas pour la voir*. En fait, la juxtaposition de *G.*, IV, 490-491, et de *Én.*, II, 738-741, désigne clairement le premier texte comme la source du second.

D'une part :

Restitit, Eurydicenque suam jam luce sub ipsa
immemor, heu! victusque animi *respexit*.

De l'autre :

> Heu! misero conjunx fatone erepta Creusa
> *substitit*, erravitne via seu lassa resedit,
> incertum; nec post oculis est reddita nostris.
> *Nec* prius amissam *respexi*...

Ainsi, la disparition de Créuse est un doublet de celle d'Eurydice, qui lui répond par contraste comme certaines répliques d'un chant amébée. Et Virgile ne s'est pas contenté d'utiliser deux fois quelques expressions bien venues, il a fait en sorte que son lecteur, « averti par les coïncidences de vocabulaire[1] », reconnût un thème déjà traité, mais qu'il avait su renouveler par la plus surprenante volte-face.

*
* *

Mais voici qui, sans doute, emportera l'adhésion de tous. C'est que la femme d'Énée, dans la tradition primitive, ne s'appelle pas Créuse, mais Eurydice. Nous savons par Pausanias (X, 26, 1) que c'était là son nom dans les *Chants cypriens* et dans la *Petite Iliade*[2]. Par contre, dans sa description de l'Ilioupersis de Polygnote, il nous parle d'une certaine Kréousa. Mais rien ne prouve qu'elle portât ce nom dans Stésichore. Ennius la nomme encore Eurudica[3], il est assez curieux que tous les textes qui nous sont parvenus, et où figure une Créuse, femme d'Énée, sont contemporains de Virgile, ou postérieurs. Tite-Live, qui commença ses *Décades* entre 27 et 25[4], fait allusion (I, 3) à « Ascanius ... Creusa matre natus ». Denys d'Halicarnasse (III, 31-34) s'exprime dans les mêmes termes. Mais le témoignage de Pausanias est plus intéressant : il vient incidemment de faire mention de Créuse, fille de Priam, et il ajoute : « ἐπὶ δὲ τῇ Κρεούσῃ λέγουσιν ὡς ἡ θεῶν μήτηρ καὶ Ἀφροδίτη δουλείας ἀπὸ Ἑλλήνων αὐτὴν ἐρρύσαντο, εἶναι γὰρ δὴ καὶ Αἰνείου τὴν Κρέουσαν γυναῖκα. » Cette tradition est-elle inspirée de Virgile, qui en fournit tous les éléments, ou bien Virgile et Pausanias ont-ils puisé à une source commune? Il est difficile de répondre avec certitude. Mais on ne peut se défendre du senti-

1. A. Guillemin, *op. cit.*, p. 108. Tel est bien le sens, en effet, de ces répétitions verbales. Virgile aurait su tirer de lui-même d'autres formules, s'il n'avait tenu à stimuler la mémoire du lecteur.
2. Cf. Roscher, II, p. 1427 (J. Ilberg).
3. *Ann.*, 38.
4. Teuffel, *Geschichte der röm. Literatur* (p. 545).

ment que Pausanias la rapporte pour ainsi dire en petits caractères, comme une addition tardive et suspecte.

En tout cas, il n'est pas indispensable, en ce qui nous concerne, que Virgile ait été le premier à donner à la femme d'Énée le nom de Créuse. Admettons qu'il ait eu à choisir entre deux appellations également autorisées. Il est clair que le IVe livre des *Géorgiques* lui interdisait désormais l'emploi du nom d'Eurydice. D'autant plus qu'il s'agissait d'une *retractatio*, et nous avons vu que la règle du jeu consistait à réveiller et amuser l'ingéniosité du lecteur au moyen de fines analogies, non par une homonymie aussi éclatante, qui supprimait le plaisir avec la difficulté. C'était d'ailleurs un charme de plus, pour le lettré, que de se ressouvenir doucement, sans qu'on le lui criât aux oreilles, que cette femme infortunée, qui périssait comme Eurydice, avait porté jadis, dans de vieux poèmes, le même nom. L'essentiel de l'art virgilien, c'est de faire vibrer, en même temps que la note propre, toutes ses enharmoniques.

On peut donc se représenter avec quelque netteté, en laissant sans doute à l'hypothèse une part considérable, la manière dont Virgile a composé la disparition de Créuse. D'abord ses sources, dont quelques-unes font de la femme d'Énée une seconde Eurydice, l'avertissent d'une relation possible à établir avec la fin des *Géorgiques*. Dès lors, il commence à travailler sur le canevas qui s'offre à lui, brode, avec une feinte docilité, les motifs que proposent, pour Énée et Créuse, Orphée et Eurydice, mais au milieu, soudain, tord si adroitement les fils que l'ensemble représente une tout autre histoire[1].

Jacques Heurgon.

1. Ajoutons que la rédaction des deux textes a dû être à peu près contemporaine, si l'on songe que la mort de Cornelius Gallus, qui provoqua la refonte du livre IV des *Géorgiques* et par suite l'insertion de l'épisode d'Orphée, est de 26, et qu'en 24 ou 23 Virgile pouvait lire à Auguste trois chants de son *Énéide*, dont le second.

IV

VIRGILE A BRINDES, EN GRÈCE ET A TARENTE

PAR L. HERRMANN
Professeur à l'Université de Bruxelles

1. — *Où Virgile est-il mort?*

Tous les biographes modernes[1] admettent que Virgile mourut à Brindes en revenant de Grèce. Mais il n'en est pas de même des biographes antiques. Si Donat, le Donat auctus, Junius Philargyrius et la chronique de saint Jérôme font mourir Virgile à Brindes[2], selon le *Dresdensis* de Servius il serait mort à Tarente[3].

A première vue, l'accord de plusieurs sources contre Servius représenté ici par un unique manuscrit du xve siècle paraît impressionnant. Et pourtant que de difficultés soulève la version qui place à Brindes la mort de Virgile !

Donat et le Donat auctus racontent que le poète aurait décidé, dans sa cinquante et unième année, de se retirer en Grèce et en Asie pour y mettre la dernière main à l'*Énéide*, afin de se consacrer ensuite, après trois ans donnés à l'achèvement de son épopée, à l'étude de la philosophie. Ayant rencontré à Athènes Auguste qui revenait d'Orient, il aurait décidé de rentrer avec lui à Rome, mais, au cours d'une excursion à Mégare, il aurait été pris d'une insolation ou d'une fièvre que la traversée aggrava tant qu'il mourut peu de temps après avoir débarqué à Brindes.

Il serait surprenant que Virgile, faible de santé comme il l'était, ait eu l'idée de terminer son *Énéide* en Grèce ou en Asie et non en Italie comme ses *Géorgiques*, car il se serait ainsi privé des précieux avis de Mécène, des critiques éclairées d'Horace, au moment où il en avait le plus besoin. Phocas affirme qu'il voulait décrire avec plus de précision certains lieux dont il est question dans l'épopée (vers 102-104). Mais alors fallait-il négliger Car-

1. A. Bellessort, *Virgile et son temps*. Paris, 1920, p. 299; T. Frank, *Vergil, a biography*. New-York, 1922; N. de Witt, *Vergil's biographia litteraria*. Toronto, 1923, p. 171.

2. Donat, § 35, p. 16; Diehl, *Die Vitae Vergilianae und ihre antiken Quellen*. Bonn, 1911; Donat auctus, *Ibid.*, § 51, p. 32; Junius Philargyrius, *Ibid.*, p. 45; Eusèbe, S. Jérôme à l'an 2000; cité par la *Vita Noricensis*. Voir encore Phocas, § 106 : « Vt Calabros tetigit. »

3. P. 42, Diehl : « Perit autem Tarenti in Apuliae ciuitate. »

thage au profit de pays jouant dans l'épopée un rôle aussi médiocre que les Cyclades?

D'autre part, à peine son projet aurait-il reçu un commencement d'exécution, que Virgile y aurait renoncé parce qu'il aurait rencontré Auguste à Athènes. Il est exact qu'Auguste revenant d'Orient séjourna en septembre 19 à Athènes où il se fit initier aux mystères d'Éleusis[1]. Mais pourquoi Virgile, parti pour trois ans bien qu'il sût le retour du prince prochain, aurait-il si brusquement renoncé à son voyage dans le seul but de rentrer avec Auguste en Italie?

Virgile aurait contracté une fièvre à Mégare après avoir décidé ainsi de rentrer en Italie. Mais comment les médecins n'auraient-ils pas déconseillé à Auguste de le ramener dans cet état?

Si Auguste l'a quand même ramené, comment admettre qu'il n'ait pas assisté aux derniers moments du poète et ne lui ait pas amicalement refusé de détruire l'*Énéide*? Or, ni Donat, ni aucun biographe ne disent rien de tel. Auguste, selon eux, n'a connu que par le testament de Virgile ses dernières volontés, puisqu'ils ne nous parlent pas d'une entrevue suprême de l'empereur et du poète!

Ajoutons à cela une raison plus grave de ne pas ajouter foi à la version courante : elle ne se concilie pas avec la publication de l'ode au vaisseau de Virgile, qui est la troisième du premier livre, dès 23 av. J.-C., par Horace.

Quiconque admet que Virgile a été en Grèce en 19 av. J.-C. doit ou supposer une erreur de livre pour l'ode ou affirmer que Virgile projetait depuis plusieurs années son périple — ce qui est en contradiction formelle avec la version de Donat. D'autre part, on aboutit à ce résultat paradoxal qu'Horace aurait composé un *propempticon* pour le voyage quand il n'eut pas lieu et n'en aurait pas composé pour le voyage quand il eut lieu!

Au contraire, la version de Servius, d'une grande simplicité et

1. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, t. I, p. 835; G. Ferrero, *Grandeur et décadence*, trad. Mangin, t. V, p. 209-210; E. Gabrici, *Il secondo viaggio di Augusto in Oriente e la sua iniziazione ai misteri Eleusini*. Napoli, 1900; M. Rostowzew, *August und Athen, Festschrift Hirschfeld*, 1903, p. 503. C'est à la mi-septembre qu'avaient lieu les *Grands mystères*. Or, dès le 22 septembre, Virgile était mort. Donc, si Auguste a été initié en 19, il n'a pas pu arriver à temps en Italie pour voir mourir Virgile.

d'une extrême concision, tient en quelques lignes qui ne contiennent rien d'invraisemblable. La voici intégralement : « Il périt à Tarente, cité d'Apulie, car, en désirant voir Métaponte, il contracta une maladie due à l'ardeur du soleil. »

Comment expliquer cette version de Servius en partant de celle de Donat? Qui aurait songé à substituer Métaponte à Mégare et Tarente à Brindes? Dans quel but?

Toutes ces questions restent sans réponse.

Au contraire, la *Ciris*, attribuée par Donat à Virgile, pouvait faire croire que le poète avait voulu visiter Mégare ; l'ode au vaisseau parlant de maigreur, de fièvre, de mort prématurée, de limites de l'Attique (I, 3, v. 30-33) pouvait faire admettre que le poète y avait été atteint d'insolation ; la satire sur le voyage de Brindes fournissait le lieu où, vraisemblablement, Virgile avait débarqué en revenant de Grèce.

Et, pour peu que Donat eût trouvé dans sa source que Virgile était tombé malade d'insolation à *Metapontum*, il était aisé, en raison de la correspondance phonétique avec μετὰ πόντον, d'en conclure que le fait avait eu lieu outre-mer et de substituer Mégare à la petite ville calabraise.

Ainsi je puis expliquer la genèse de la version courante en partant de la version de Servius, modifiée à cause de la *Ciris* attribuée à Virgile et de deux pièces d'Horace, tandis que le processus inverse est impossible.

Comme la version de Servius est d'accord avec la publication de l'ode au vaisseau par Horace dès 23 av. J.-C., j'en déduis que c'est elle qui est vraie, la version de Donat étant mensongère et romancée.

La version de Servius se concilie avec le désir de Virgile d'achever l'*Énéide* dans un lieu tranquille et beau. Tarente avait été fréquentée antérieurement par Virgile[1], puisqu'il y avait connu certain vieillard dont je parlerai tout à l'heure et c'était pour les poètes un séjour aussi charmant que Parthénope. De plus le climat y était doux, et un malade comme Virgile pouvait espérer y passer un bon hiver. — Quant à Métaponte, on s'explique que Virgile ait désiré voir cette bourgade même s'il n'était pas pytha-

1. Voir *Géorg.*, II, v. 195, et IV, v. 125.

goricien[1]. Entre Métaponte et Tarente coulait le Taras au milieu duquel Octave et Marc-Antoine s'étaient rencontrés pour la dernière fois avant Actium...

Sans doute Auguste était effectivement à Athènes en septembre 19 av. J.-C. et d'autre part il est probable qu'il a assisté aux obsèques de Virgile à Naples puisqu'il est revenu à Rome le 12 octobre 19 par la Campanie[2]. Mais n'a-t-il pas hâté son retour à la nouvelle que Virgile se mourait à Tarente et n'est-il pas arrivé trop tard pour recueillir son dernier soupir? Quant au voyage en Grèce, il a dû avoir lieu à une autre époque que 19 av. J.-C. et nous allons essayer de l'établir après avoir dépossédé Brindes au profit de Tarente de la gloire d'avoir vu mourir Virgile.

2. — *La date de l'ode au vaisseau.*

L'ode au vaisseau de Virgile nous permet de dater approximativement le voyage de Virgile, si nous partons de l'idée très simple qu'elle ne lui est pas antérieure de plusieurs années et de l'idée non moins simple que Virgile n'a fait qu'un seul voyage en Grèce[3].

En effet, antérieure à 23 av. J.-C. par définition, l'ode semble aussi antérieure à l'épode 10 contre le vaisseau de Maevius qui en est l'exacte contre-partie. Or, Maevius est attaqué dans la IIIe bucolique avec Bavius — donc en 41 av. J.-C. Bavius ou Maevius est mort en Cappadoce en 35 av. J.-C.[4]. L'ode au vaisseau de Virgile se place donc vraisemblablement avant 35, *dans la période des « Bucoliques »*.

D'ailleurs l'ode est en rapports avec la IVe bucolique de 40 av. J.-C., comme le prouve la comparaison du v. 13 de celle-ci

si qua manent *sceleris* uestigia *nostri*

avec le v. 39 de l'ode

per *nostrum* patimur *scelus*

1. Voir, sur le culte de Pythagore à Métaponte, J. Carcopino, *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*. Paris, 1927, p. 174 (Trogue-Pompée dans Justin, XX, 4). Voir p. 190-191 sur Cicéron, *De finibus*, V, 2, 4; Isidore Lévy, *La légende de Pythagore de Grèce en Palestine*. Paris, 1927, p. 61, etc.

2. Dion Cassius, LIV, 9-10; Frontin, *De aq.*, 10.

3. Villeneuve (édit. des *Odes et Épodes*. Paris, « Les Belles Lettres », 1927, p. 10, note 2) admet que l'ode est antérieure de plusieurs années au voyage. — Teuffel-Kroll-Skutsch, *Gesch. der Römischen Literatur*[7], II, 1920, § 224, p. 24, qu'il y a eu *deux* voyages.

4. Voir S. Jérôme, *Ad ann.*, 1982; voir mon livre, p. 152-153. Je rappelle que l'épode XVI, v. 34, peut viser déjà *Maevius* comme l'épode IV.

ou des v. 31-32 de la IVe bucolique

> Pauca tamen suberunt priscae uestigia fraudis
> quae temptare Thetim *ratibus*...

joints aux v. 41-63 de la XVIe épode

> *Iuppiter* illa *piae secreuit* litora genti
> nos manet *Oceanus* circumuagus

avec les v. 21-24 de l'ode

> Nec quicquam *deus abscidit*
> *prudens Oceano dissociabili*
> terras si tamen *impiae*
> non tangenda *rates* transiliunt uada.

Il semble par conséquent que l'ode est postérieure à la IVe bucolique et à la XVIe épode qui l'a suivie, ce qui nous donne 39 comme *terminus post quem*.

Et ceci localise le voyage en Grèce entre 39 et 35 av. J.-C.[1].

3. — *La date de la satire du voyage à Brindes* (I, 5).

On hésite entre l'automne 38 av. J.-C. et le printemps 37 av. J.-C. pour la date du voyage à Brindes. Schütz, Waltz, Cartault acceptent l'automne 38[2], L. Müller, Kiessling, Lejay le printemps 37[3]. Bien que Lejay nie qu'on puisse prendre comme base dans cette discussion la satire 6 du livre II, je crois que, si on date bien celle-ci, elle nous offre de précieux détails servant à dater la satire 5 du livre I.

En effet ses vers (40-46)

> Septimus octauo propior iam fugerit annus
> ex quo Maecenas me coepit habere suorum

1. Je rappelle qu'au deuxième livre des *Géorgiques*, v. 486, etc., Virgile s'écrie :

> « O ubi campi
> Spercheosque et uirginibus bacchata Lacaenis
> Taugeta!... O qui me gelidis conuallibus Haemi
> sistat et ingenti ramorum protegat umbra? »

Désir de connaître la Grèce, ou nostalgie après l'avoir quittée?

2. Cartault, *Étude sur les Satires d'Horace*. Paris, 1899, édit. Schütz; Waltz, *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1885, p. 256.

3. L. Müller, t. I, p. 48, édit. Kiessling; Lejay, édit. Hachette, 1911, p. 145. Voir encore Stein, art. *Maecenas*, PWRE, t. XIV, p. 210. E. Desjardins (*Revue de philologie*, t. II, 1878, p. 144) adopte la date de 718/36. Benoist (édit. de Virgile³, p. CXXX) place le voyage en 40, lors de la paix de Brindes, ce que le vers 40 de la satire 6 du livre II rend impossible.

in numero, dumtaxat ad hoc quem tollere raeda
uellet, iter faciens, et cui concredere nugas
hoc genus « Hora quota est? » Thraex est Gallina Syro par »
« Matutina parum cautos iam frigora mordent »
et quae rimosa bene deponuntur in aure.

me semblent faire une allusion évidente à un *iter* accompli par Horace avec Mécène et la satire 5 du livre I, *Odoeporicos*, est présentée ainsi par les manuscrits : *Iter suum describit Brundisii* ou *Describit iter suum a Roma Brundisium*. — D'autre part *raeda* nous reporte au v. 86 de la satire 5 du livre I

Quattuor hinc rapimur uiginti et milia *raedis*

et *tollere* au fait que c'est seulement à partir de Terracine qu'Horace et Héliodore sont montés dans la *raeda* de Mécène[1]. « *Hora quota est?* » est soit un propos de voyageur trouvant l'étape longue, soit une plaisanterie sur l'aventure galante d'Horace attendant vainement jusqu'à minuit, à Trivicum, une belle qui s'est moquée de lui (I, 5 v. 83). Si *Thraex est Gallina Syro par* ne nous apprend rien, en revanche le vers

Matutina parum cautos iam frigora mordent

est très important, car il indique que le propos a été tenu en automne, à l'aube, par temps frisquet. — Or, dans la satire 5 du livre I, nous voyons qu'il fait froid (v. 81 et v. 85); d'autre part, les voyageurs passent la nuit ensemble et Mécène peut avoir dit cette parole au réveil; enfin nous verrons que la satire indique plutôt un voyage automnal qu'un voyage printanier.

Concredere nugas et *quae rimosa deponuntur in aure* sont destinés à montrer que, dès l'origine, Horace n'a jamais été le dépositaire des secrets d'État détenus par Mécène. Ils sont dans la note de la satire du voyage, où il n'est guère question que des menus incidents plaisants qui surviennent aux voyageurs (v. 35, 57, 76) et non des questions politiques importantes, auxquelles le v. 27 ne fait qu'une allusion fugitive.

Donc il y a tout lieu de croire que la satire 6 du livre II a bien, dans ses v. 40-46, une réminiscence du *premier* et inoubliable voyage fait par Horace, Virgile, Plotius, Varius, Héliodore dans les *raedae* officielles de Mécène.

1. Jusque-là ils ont voyagé par leurs propres moyens.

Or la satire 6 du livre II est, avant toute chose, un remerciement à Mécène pour la terre qui vient d'être donnée à Horace en Sabine. Elle date, non de l'hiver 31-30 comme le croit Lejay, mais de l'automne[1], non seulement en raison de ses v. 19 et 60.

autumnusque grauis
O rus quando ego te aspiciam

mais surtout en raison du v. 38

imprimat his cura Maecenas signa tabellis

où il ne saurait s'agir du cachet personnel de Mécène, représentant une grenouille, à appliquer sur un placet, mais du cachet officiel représentant un sphinx qu'Auguste lui confia vers l'époque d'Actium[2] et qui lui donna la toute-puissance jusqu'à ce qu'Agrippa la partageât en décembre. Du reste les questions des importuns à Horace :

Numquid de Dacis audisti? (v. 53)
Quid? Militibus promessa Triquetra
praedia Caesar an est Itala tellure daturus? (v. 55-56)

datent du moment où l'Italie dégarnie de troupes craint les Daces, du moment où les vétérans ne sont pas encore rentrés, donc d'avant la révolte qu'Auguste vint apaiser durant l'hiver 31-30. Tout ceci nous mène à croire que la satire 6 du livre II date d'octobre 31. Or il va y avoir bientôt sept ans accomplis qu'Horace a été admis par Mécène au nombre de ses compagnons de voyage[3]. Donc le voyage à Brindes date d'après octobre 38, soit de novembre 38.

A cela Lejay opposait certains détails de la satire 5 du livre I révélant selon lui que le voyage eut lieu au printemps : les v. 14-15

mali culices ranaeque palustres
auertunt somnos.

car les grenouilles ne coasseraient en chœur de manière à gêner

1. Octobre 31 selon Cartault, p. 31 et 34,

2. Pline l'Ancien, XXXVII (4), 10; Dion-Cassius, LI, 3.

3. Lejay prétend, p. 144, que rien ne prouve que le voyage à Brindes fut la première excursion d'Horace et Mécène dans une même *raeda*... Si. Même en datant comme lui, la satire du printemps de 37, car Mécène venait d'aller à Athènes et n'avait pu, pendant son absence, excursionner avec Horace!... C'est précisément parce que c'est le *premier* voyage semi-officiel d'Horace qu'il lui consacre une satire.

le sommeil que d'octobre à avril, Cicéron ayant été gêné par elles le 8 avril 701/ 53 à Ulubrae (*Ep. ad famil.*, VII, 18, 3)[1].

Mais Cicéron plaisante. Il écrit « *Honoris mei causa* uim maximam ranuncularum se commosse constabat[2] » et il est constant que les grenouilles coassent même en automne. Et puis Horace exagère les inconvénients du voyage.

Il y a aussi le v. 72

paene macros arsit, dum turdos uersat in igni.

d'où il résulterait que l'hôtelier de Bénévent rôtissait des grives maigres. Or, selon Lejay, les grives sont maigres au printemps (p. 163, n. du v. 72). Il cite pourtant lui-même Buffon qui nous apprend que, s'il y a eu des gelées au printemps, les grives, au lieu d'émigrer vers les pays chauds, se retirent vers les fontaines où elles maigrissent et deviennent étiques... Et puis les grives sont maigres parce qu'il s'agit d'un repas ridicule qui manque se terminer par un incendie.

Le seul v. 95

carpentes iter et *factum corruptius imbri*

ne saurait indiquer que le temps des pluies n'est pas encore passé (Lejay, p. 168 n.). Il peut s'agir aussi bien d'une averse d'automne que d'une giboulée de mars.

Lejay prétendait que le froid qui est indiqué aux v. 80-81 vient de l'altitude (p. 163 n. du v. 72 *in fine*). Mais que le feu ait été destiné à la cuisine ou au chauffage, il a été entretenu à l'aide de bois humide pourvu de ses feuilles :

udos cum foliis ramos urente camino (v. 81),

ce qui prouve qu'on ne dispose pas, comme au printemps, de bois mort séché ramassé l'hiver.

Ne serait-ce pas le lendemain, à Trivicum, que Mécène, à qui

1. Lejay, p. 150, note du vers 14; Gow et Schuckburgh, *Cl. Rev.*, XV, 1901, p. 117, etc., et p. 166.

2. Ce qui précède « Has litteras scripsi in Pomptino cum ad uillam M. Aemili Philemonis deuertissem ex qua iam audieram fremitum clientium memorum, *quos quidem tu mihi conciliasti.* Nam Ulubris honoris mei... » indique, la lettre étant adressée à Trebatius, patronus d'*Ulubrae*, qui avait confié ses clients en son absence à Cicéron, que Cicéron assimile plaisamment les clients de Trebatius, criards, à des grenouilles...

Horace aurait peut-être mentionné l'accident arrivé à sa *nocturna uestis*, déclara :

Matutina parum cautos iam frigora mordent?

Je me prononce donc pour l'automne de 38 av. J.-C. et, par conséquent, je me rallie à l'idée de Schütz qu'Horace et ses amis accompagnaient Mécène s'embarquant pour la Grèce afin de négocier avec Marc-Antoine.

Ainsi s'expliquent et l'arrêt d'Horace à Brindes (*longae finis chartaeque uiaeque*) et la présence de Fonteius Capito, l'agent d'Antoine, dans la voiture de Mécène.

Lejay prétendait qu'Horace racontait un voyage fait au printemps 37 pour *manquer* Marc-Antoine à Brindes. Mais son explication ne tient pas compte du fait que le voyage de Mécène n'a duré en réalité que *dix jours*[1] si celui d'Horace en a duré *treize* ni de cet autre fait qu'à partir de Canusium les *raedae* ont pris au plus court[2]. Et puis Fonteius voyageant avec Mécène aurait éventé la ruse, s'il avait su que l'on renouvelait les lenteurs calculées du printemps 38 (Appien, *Bell. Civ.*, V, 79. — Lejay, p. 144).

Le voyage n'était donc pas une feinte destinée à donner à Antoine une satisfaction apparente tout en s'arrangeant pour qu'il ne pût entrer à Brindes et une démarche de si peu de portée que les historiens ne la mentionnent pas[3].

Il est évident que, si Mécène a mobilisé Virgile, Plotius, *Horace son nouvel ami*, le rhéteur Héliodore, sans parler du bouffon Samentus, c'est-à-dire le ban et l'arrière-ban de ses amis, c'est qu'il s'agissait d'un voyage officiel important où Mécène jouait le premier rôle.

Donc il s'agit bien du voyage de Mécène à Athènes à l'automne de 38 (Appien, *Bell. Civ.*, V, 92).

4. — *Le voyage de Mécène et de Virgile.*

A présent faisons l'hypothèse très simple que Virgile soit parti

1. Mécène selon Desjardins, p. 161, serait venu par mer à Terracine. Mais alors les *raedae*, d'où venaient-elles ?

2. Par des chemins d'utilité locale, la *uia Minuciana* — et non la *uia Appia*. Cf. Desjardins, p. 172; Lejay, p. 164, note du vers 77; Horace, *Ep.*, I, 18, 20 : « Brundusium Minuci melius uia ducat an Appi? »

3. Appien nous montre Antoine allant directement à Tarente (*Bell. Civ.*, V (10), 93) au début du printemps 37.

pour Athènes (*finibus Atticis*) *avec Mécène* et que l'ode au vaisseau, le *propempticon*, fasse suite à l'*odoiporicon*.

On n'a pas assez remarqué que du trio d'amis monté à Sinuesse sur les *raedae* officielles, seuls Plotius et Virgile ont poussé jusqu'à Brindes, tandis que Varius s'est séparé à Canusium de ses amis.

Sat. I, 5, v. 39

flentibus hinc Varius discedit maestus amicis.

On ne s'est pas demandé où Varius était allé pendant que le reste de la troupe gagnait Brindes. Pourtant il n'a pas dû hiverner à Canusium ! Il a probablement gagné Tarente. Toujours est-il que les pleurs semblent indiquer qu'il se sépare de Plotius et Virgile pour un certain temps. Or, si Plotius et Virgile s'étaient arrêtés à Brindes comme Horace, ils auraient été trop proches de leur ami pour que celui-ci eût à se lamenter d'aller à Tarente. On ne voit même pas pourquoi Varius ne les aurait pas accompagnés à Brindes, quitte à aller ensuite de Brindes à Tarente par la côte ou par la *uia Appia*.

Au contraire, si Plotius et Virgile accompagnaient Mécène à Athènes, l'émotion de Varius s'explique. On s'explique aussi que la version de Donat nous montre Virgile faisant avant son départ pour la Grèce des recommandations à Varius pour le cas où il lui arriverait malheur. Sans doute le biographe transfère la séparation en 19, à l'époque où Virgile veut achever l'*Énéide*. Mais n'est-ce pas encore dans la satire du voyage à Brindes qu'il faut chercher la source de ce prétendu mandat donné à Varius (et à Varius seul) de détruire l'*Énéide* en cas de nécessité ? Horace nous garantit qu'une séparation a eu lieu à Canusium entre Virgile et Varius. La vie de Donat date à tort cette séparation de 19 au lieu de la dater de l'automne 38. Mais il me semble légitime de penser que la séparation se fit parce que Virgile partait en Grèce.

Sans doute Mécène n'est pas nommé dans l'ode au vaisseau de Virgile. Mais Horace est très libre avec lui, et, dans la satire du voyage à Brindes, le jour qu'il déclare de beaucoup le plus agréable (*multo gratissima*) n'est pas le troisième, où Mécène lui fait l'honneur de le faire monter pour la première fois dans une de ses *raedae*, mais le cinquième, où il rencontre Virgile, Varius et Plotius.

D'ailleurs souhaiter bon voyage à Virgile, c'était aussi souhaiter bon voyage à son patron Mécène.

L'analogie des vers de la satire du voyage à Brindes

animae qualis neque candidiores
terra tulit neque *quis me sit deuinctior alter*

avec les termes de l'ode :

serues *animae dimidium meae*,

me semble encore confirmer que l'ode au vaisseau de Virgile est en même temps l'ode au vaisseau de Mécène.

La satire 6 du livre II d'Horace nous oblige à faire remonter l'époque où Virgile avait parlé d'Horace à Mécène au début de l'an 38 ou à la fin de l'an 39 à cause des vers 54, etc.

Nulla etenim mihi te fors obtulit; optimus olim
Vergilius, post hunc Varius dixere quid essem...
... respondes ut tuus est mos
pauca; abeo et reuocas nono post mense iubesque
esse in amicorum numero.

attestant que huit mois[1] — ou en tout cas plusieurs mois — se sont écoulés entre la première entrevue d'Horace et Mécène et l'admission du poète dans l'entourage de l'homme d'État. De fait, Virgile, privé de ses biens à l'automne de 39, aurait reçu une compensation de Mécène à la fin de l'année[2], ce qui indique son intimité avec le puissant ami d'Octave, vers cette date. D'autre part, Horace, qui a dû composer la XVIe épode après novembre 40, a probablement, au cours de l'année 39, attiré sur lui l'attention des connaisseurs et ceci explique bien que Virgile l'ait recommandé à son protecteur vers la fin de l'année. Mécène ne pouvait se froisser qu'Horace, après avoir consacré une satire au voyage de Brindes, fît une ode en l'honneur de l'ami qui l'avait fait entrer dans l'entourage de Mécène!

D'autre part, si Virgile est parti avec Mécène en novembre 38 pour Athènes, cela implique qu'il n'avait pas encore écrit la Xe bucolique à Gallus, qui est de l'hiver 38-37. Or, par une coïn-

1. *Si nono post mense* n'a pas un sens indéterminé.
2. Est-ce la villa de Nole (Aulu-Gelle, VI (VII), 20, 1) ou une maison à Rome, donnée en même temps que des esclaves, dans le quartier de l'Esquilin?

cidence curieuse, cette dixième bucolique contient dès son premier vers un adieu au genre :

Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem.

Il s'ensuivrait que le voyage en Grèce aurait marqué un changement d'orientation de Virgile.

Précisément il y a dans le préambule du premier livre des *Géorgiques* des souvenirs proprement *attiques* (v. 12, etc.).

Tuque o cui prima frementem
fudit equum magno tellus percussa tridenti
Neptune...
Adsis o Tegeaee fauens, oleaeque *Minerua* (v. 18-19)
inuentrix, uncique *puer* monstrator aratri.

car Poseidon, Athéné, Triptolème sont des divinités agricoles de l'Attique, en tant que créateurs du cheval, de l'olivier, du blé.

Ne serait-ce pas en contemplant la fertile Attique que Mécène et Virgile, faisant un triste retour sur l'Italie ruinée par les guerres civiles, auraient songé au poème d'Hésiode, plus fécond que les divertissements de Théocrite en résultats heureux pour les Romains, pour peu qu'on l'adaptât en latin? Mécène aurait donc alors conseillé à Virgile de lâcher la poésie pastorale et d'écrire un poème didactique. Et dès l'hiver 38 Virgile écrivit sa dernière bucolique...

5. — *Virgile à Tarente en 38 et 37.*

Virgile, parti avec Mécène, a dû revenir avec lui. Or Mécène a assisté au printemps 37 à l'entrevue d'Octave et d'Antoine sur le fleuve Taras[1].

1. Appien (*Bell. Civ.*, V, 94) ne mentionne pas Mécène et dit seulement qu'Octavia aurait été à Tarente. Mais Plutarque (*Antoine*, XXXV) nous la montre envoyée de Tarente à Octave par Antoine et convainquant son frère malgré ses amis *Agrippa et Mécène*. Ceci prouve bien que tous deux ont assisté à l'entrevue et prouve en même temps qu'Octave voyageait au printemps 37 *avec Agrippa et Mécène* puisque, selon Plutarque, Octavie le rencontre καθ' ὁδὸν. Donc ce n'est pas à ce voyage de 37 qu'Horace pouvait faire allusion dans la satire du voyage à Brindes, contrairement à ce que dit Ps. Acro, *Ad. Serm.*, I, 5, 27-28 (cf. Tite-Live, lib. CXXVII), et Porphyr, ad. I, § 27. Tite-Live ne mentionnait pas Fonteius Capito et mentionnait *Agrippa* et à *Terracine*, non à Brindes.

Virgile est donc revenu en Italie dans l'hiver 38. Horace, en raison des vers 104/10 de la satire du livre I,

Nunc mihi curto
ire licet mulo uel si libet usque Tarentum
mantica cui lumbos onere ulceret atque eques armo,

doit avoir attendu à Tarente avec Varius le retour de ses amis, après être allé à dos de mulet de Brindes à Tarente. Il aurait donc été jusqu'au quai d'embarquement prendre congé de Mécène, de Virgile et de Plotius alors que Varius se rendait directement de Canusium à Tarente.

J'ai prétendu que c'est à la fin de 38 ou au début de 37 qu'Horace rendit visite, avec Virgile, au vieillard de Tarente, car me voici revenu par un long détour à ce vénérable jardinier en qui je reconnais MELIBOEUS soit P. Valerius Cato chassé de Tusculum. Un article de M. P. Wuilleumier, *Virgile et le vieillard de Tarente* (*Rev. des Ét. latines*, VIII, 3, 1930, p. 325) ayant été consacré partiellement à réfuter cette identification, je crois nécessaire d'y répondre point par point.

A) M. Wuilleumier veut d'abord montrer que la Ire bucolique ne peut s'appliquer à P. Valerius Cato et que celui-ci n'est pas MELIBOEUS.

1° Les v. 20 et suivants révéleraient un éloignement de Rome supérieur à 28 kilomètres (Tusculum). Mais le vieillard de Claudien vivant dans la banlieue de Vérone ne connaît pas le lac de Garde qui est à quelques lieues de Vérone ! Le vieillard de Nadaud n'a jamais vu Carcassonne ! Tityrus, esclave, n'a pas encore vu Rome parce qu'il était esclave. D'ailleurs il est naturel qu'il aille s'y faire affranchir si Rome est proche. Cela est moins naturel s'il habite Mantoue.

2° Nous ne saurions rien de Tityrus ou plutôt nous ne saurions des rapports de P. Caecilius Epirota[1] avec Tusculum que le fait qu'il y est né. Pourtant, il semble que son patron Pomponius Atti-

1. T. Frank (*Classical Journal*, février 1931, p. 396) y oppose que Q. Caecilius Epirota n'a pas fait de la poésie épique ou bucolique. Mais le vers 4 de la VIe bucolique *parodie* les ordres habituellement donnés à Tityrus sans impliquer rien de tel. Et Q. Caecilius était « tenellorum nutricula uatum ».

cus[1] ait possédé entre Rome et Nomentum un *suburbanum Ficulense* dont les dépendances pouvaient aller jusqu'au nord de Grotta Ferrata et je lirais dans *Ad Att.*, VII, 11, 1, non *Lucretilino* ou *Lucretino*, mais *Lucullino*, car Lucullus semble avoir été enterré là. Atticus a donc été propriétaire de terres en Sabine[2] comme son ami Cicéron. Et ceci est une raison sérieuse pour placer à Tusculum l'entretien de l'ex-esclave *Tityrus* avec Meliboeus-Cato.

3° M. Wuilleumier croit à tort que j'attribue à Virgile une confusion entre les premiers et les seconds malheurs de P. Valerius Cato. Mais les seconds ont été analogues aux premiers. Les temps troublés de la Ire guerre civile ont rappelé ceux de Sylla. Nous savons que P. Valerius Cato était endetté en 50 av. J.-C. (Cicéron, *ad Att. ep.*, V, 21, 4, *ad famil.*, V, 20, 3).

4° A cette époque il y a eu un peu partout des expropriations et on a pu dire :

undique totis usque adeo turbatur agris

5° Un épisode de la Ire guerre civile était d'actualité au moment de la reprise des guerres civiles.

6° César pouvait être qualifié de *iuuenis* en poésie à 51 ans — le terme étant élastique. — L'expression des *Géorgiques*, I, v. 500

Hunc saltem euerso iuuenem succurrere saeclo
ne prohibete.

n'indique-t-elle pas que Virgile pense à *Ille iuuenis* (*illum uidi iuuenem*, Ire buc., v. 42) — César — qui n'a pu sauver Rome, *hunc iuuenem* s'opposant à *illum iuuenem* et désignant *Octave*.

J'ajoute encore que *Meliboeus* est Cisalpin (7e buc., v. 6) comme P. Valerius Cato et, comme lui, de la génération de *Daphnis* — Catulle (7e buc., v. 4-6).

J'ajoute enfin que les *Dirae* sont en rapports directs avec la Ire bucolique, qu'elles mettent en scène P. Valerius Cato, amant de *Lydia*, et que le protagoniste des *Dirae* est précisément dans la situation de *Meliboeus* chassé de ses terres. La conclusion s'impose d'elle-même : c'est que P. Valerius Cato est Meliboeus[3].

1. C. Nepos, *Atticus*, XIV, 2 : « Neque in Italia praeter Arretinum et Nomentanum rusticum praedium. »

2. Contre Drumann-Groebe[6], p. 64, note 5.

3. Je développerai l'argument tiré des *Dirae* dans un article sur la *Topographie des Bucoliques*.

B) M. Wuilleumier veut ensuite démontrer que la Ire bucolique s'applique à Virgile.

1° Mais Octave né en 63 n'était en 49 qu'un *puer* de quatorze ans!

2° Même en 40 il n'était que *diui filius*, non *deus*. Ce n'est que bien plus tard après *Actium*, car le préambule du livre III des *Géorgiques* (v. 29) le prouve[1], que Virgile veut élever près du Mincio un temple fictif à Auguste.

3° La Ire bucolique est datée de 40 par J. Bayet que suit P. Wuilleumier[2] et même du début d'août 40, de telle sorte que la IVe bucolique serait une sorte de remerciement à Pollion. Alors la Ire bucolique serait une sorte de mosaïque, le rôle de *Meliboeus* étant écrit un peu avant la bucolique IX, mais l'ensemble étant postérieur à la bucolique IX, qui elle-même comprenait des fragments tirés des cartons de Virgile! Mais c'est en août 40 que M. Bayet place la protection de *Varus*, *après* celle de Pollion (p. 297-298), et il n'est question d'un Varus que dans la IXe bucolique — non dans la Ire!

4° En datant la Ire bucolique, appliquée à Virgile, d'après la IXe, MM. Bayet et Wuilleumier aboutissent à l'étrangeté suivante : Virgile aurait déploré son éviction dans la IXe bucolique comme si elle devait être définitive, alors qu'il aurait ensuite recouvré ses biens; puis il aurait remercié Octave de cette restitution dans la Ire bucolique comme si elle était définitive, alors qu'il aurait ensuite perdu ses biens[3]. Il aurait donc été doublement mal inspiré et la place de la Ire bucolique dans son *recueil définitif* resterait inexplicable. D'ailleurs, dans la Ire bucolique, je défie qu'on voie autre chose que l'histoire d'un affranchi, *Tityrus*, qui a obtenu avec la liberté la *propriété* des biens qu'il cultivait comme esclave. Il n'est pas question de *restitution*. — D'autre part, *Meliboeus* perd ses biens; c'est un homme libre qui était *propriétaire* comme le *Menalcas* de la IXe bucolique. On ne peut admettre qu'il soit un doublet de *Menalcas*, car alors la Ire bucolique devient une plainte et non un remerciement — et chose plus grave — une plainte mise en tête du recueil!

1. M. Wuilleumier prétend, p. 319, que nous ignorons la date du troisième livre des *Géorgiques*. Mais le vers 29 nous donne un *terminus post quem*.

2. Voir J. Bayet, *Virgile et les triumvirs agris diuidundis*, *Revue des Études latines*, 1928, p. 271, etc., et surtout p. 280, etc.

3. Voir Wuilleumier, p. 331; Bayet, p. 298-299.

5° Aussi ne reste-t-il que ma solution, que j'ai vue avec plaisir adoptée par M. R. Conway[1]. Elle consiste à détacher la Ire bucolique de la IXe et à nier que la Ire bucolique s'applique aux aventures de Virgile déplorées dans la IXe. M. Wuilleumier veut à toute force maintenir un lien[2] et prétend que la IXe bucolique parle du voyage dont il est question dans la Ire. Or, si *Menalcas* n'est pas sur la route où cheminent *Moeris et Lycidas*, rien ne nous dit qu'il soit en voyage et surtout à Rome. Il reviendra peut-être bientôt chanter (v. 67). Ne chantait-il pas en allant chez Amaryllis :

Tityre, *dum redeo — breuis est uia* — pasce capellas?...

6° D'autre part M. Wuilleumier nie que la saison soit plus avancée dans la IXe bucolique que dans la Ire. Que l'on compare seulement I, 56

hinc alta sub rupe *canet frondator* ad auras

à IX, 61

agricolae *stringunt frondes.*

La présence d'un *futur* dans la Ire bucolique, d'un *présent* dans la IXe bucolique, montre que les *frondatores* ne chantent pas encore dans la Ire et qu'ils émondent déjà dans la IXe !

7° Pour le changement de décor d'une bucolique à l'autre, je rappelle le vers final de la Ire bucolique

Maioresque cadunt altis de montibus umbrae.

La IXe bucolique dit du bien mantouan de Virgile

qua se *subducere colles*
incipiunt mollique iugum demittere cliuo (v. 8-9)

ce qui exclut du domaine virgilien les *alti montes*, et éloigne la Ire bucolique des environs plats de Mantoue[3].

1. *Classical Review*, 1931, p. 20.

2. La reprise de IX, 67 dans I, 26, indiquée par M. Wuilleumier, p. 329, note 2, *n'existe pas.*

3. La Ire Bucolique se passe d'ailleurs sur le bien de *Tityrus* et non sur celui de *Meliboeus.* — Le hêtre de la Ve Bucolique est à *Mopsus* (vers 13) et non à *Menalcas.* Ni la roche escarpée de I, 15, ni le lapis nudus de I, 47, ni la dumosa rupes de I, 76, ni le uiride antrum de I, 75 n'ont rien de Mantouan, ce qui réfute les notes 4, 5, 6 de la page 329 de l'article de M. Wuilleumier.

8° Virgile étant *Menalcas* ne peut être *Tityrus* auquel il chantait

Tityrus, dum redeo, breuis est uia, pasce capellas
et potum pastas age, *Tityre* (IXe buc., v. 24-25)

ou criait (IIIe buc., v. 20)

Tityre, coge pecus!

Le dédoublement de Virgile en auteur des *Bucoliques* et en *Menalcas* est admis par moi comme celui de Benjamin Constant en auteur d'*Adolphe* et en *Adolphe*. Mais je n'admets pas le dédoublement de Virgile *acteur*, *personnage*, entre *Tityrus* et *Menalcas* pour la raison qui vient d'être indiquée et parce que, sans cela, ni auteur ni lecteur ne se reconnaîtraient dans cet imbroglio. Si Virgile est *Menalcas* donnant des ordres à *Tityrus* dans la IXe et la IIIe bucolique, il ne peut être *Tityrus*, ancien esclave, dans la Ire[1]. Il ne peut pas non plus être *Meliboeus*, dont il parle au vers 1 de la IIIe bucolique sous le masque de *Menalcas*. Là encore la conclusion s'impose : la Ire bucolique ne peut pas s'appliquer à Virgile...

C) M. Wuilleumier s'efforce enfin de montrer que P. Valerius Cato ne peut être le vieillard de Tarente.

1° Suétone ne nous indique pas où P. Valerius Cato se rendit en quittant Tusculum. — C'est exact, mais Furius Bibaculus nous indique que c'était dans un endroit peu fréquenté et M. Wuilleumier nous montre que Tarente était *fort loin* de Rome (p. 332) — au fin fond de l'Italie — ce qu'on peut déduire aussi du vers d'Horace :

ire licet mihi uel si libet *usque Tarentum*.

Mais le voyage était tout de même moins coûteux que celui d'Afrique, de Scythie ou de Bretagne, envisagé par le malheureux *Meliboeus* primitivement, et il suffisait de disposer d'une bonne paire de souliers ou même d'être bon marcheur. D'ailleurs le poème de Furius sur Cato contient ces vers

et illos
custodis uidet hortulos Priapi

1. C'est une plaisanterie de déclarer comme Jachmann (*Neue Jarhbücher*, 1922, p. 110 etc.) que la libération d'un esclave est « sentimentalement » du même ordre que la récupération d'un domaine qu'on a cru perdu.

indiquant qu'après avoir quitté Tusculum Cato eut de *fameux petits jardins*, gardés par un Priape.

Fameux? Pourquoi? Parce qu'ils sont bien cultivés ou parce que les poètes les visitent. Et, avant de décrire les petits jardins (*pauca iugera*) de son vieillard tarentin, Virgile écrit justement (v. 109-111)

Inuitent croceis halantes floribus hosti
et custos furum atque auium cum falce saligna
Hellespontiaci seruet tutela Priapi.

N'y a-t-il pas là des indices?

2° Si Suétone exagère la pauvreté de P. Valerius Cato, M. Wuilleumier exagère la richesse du vieillard : il a quelques légumes dans des ronces (IV, v. 130); il ne se nourrit que de mets qu'il n'achète pas (v. 133) et l'expression *regum aequabat opes animis* (v. 132) indique bien que seul son contentement intérieur l'enrichissait, le plus clair de son revenu consistant en miel, en fruits, en fleurs.

3° La transplantation d'arbres déjà grands est le procédé le plus rapide pour obtenir des fruits. Quant aux talents horticoles de P. Valerius Cato, ils sont impliqués par la pièce de Furius Bibaculus citée plus haut (*illos... hortulos*).

4° L'analogie d'expression entre l'épisode du vieillard tarentin et la Ire bucolique ne s'étend pas seulement aux *poiriers* mais aux *vignes*, car, bien que le sol du vieillard ne soit guère propice à Bacchus (*Georg.*, IV, 129), il y a *en lignes* des *ormes*, *soutiens des vignes* (v. 144).

Je rappellerai que Furius nous montre Cato consommant deux raisins[1].

5° La modération d'Horace à l'égard de Cato dans sa dixième satire reste significative, que sa visite présumée à Cato soit antérieure ou postérieure à la satire. Celle-ci semble dater de 35 av. J.-C.

La plaisanterie d'atellane reprise par Furius Bibaculus à la satire 5 d'Horace qui date de l'automne 38 av. J.-C. reste significative elle aussi, car elle a été *inventée* par Messius Cicirrus à pro-

1. Il y a aussi I, v. 69 : « mea *regna* uidens » et *Géorgiques*, IV, v. 132 : « *regum* aequabat opes animis ».

pos de Sarmentus, maigre et petit, qui était un esclave fugitif et c'est à cause de sa *nouveauté* qu'Horace l'a reproduite.

Furius n'a guère pu la reprendre avant 37. La satire X étant de 35 doit être postérieure à la visite d'Horace chez Cato, si cette visite a jamais eu lieu.

6° Mais elle a eu lieu, *si la visite de Virgile chez Cato a eu lieu.* D'ailleurs, comment Furius aurait-il connu ces détails sur les jardins de Cato, si une visite d'un ami ne lui avait été racontée dans une lettre? *Furius* Bibaculus ne correspondait sans doute ni avec Horace, ni avec Plotius, ni avec Virgile. Mais C. *Furius* Camillus (*Aegon*) devait correspondre avec Virgile, sinon avec Horace.

7° M. Wuilleumier voit dans le *Corycius senex* un ancien pirate cilicien installé à Tarente par Pompée[1]. Mais pourquoi cet habile jardinier se serait-il contenté lors de son installation à Tarente de terres stériles dont personne ne voulait? Pourquoi se nourrissait-il de légumes, de miel et de fruits? Pourquoi cultivait-il des fleurs? Pour les vendre? Non, il chargeait sa table de mets non achetés et n'allait sans doute pas vendre ses produits. C'était un amateur de fleurs et il songeait à la fois à ses abeilles et à la beauté de son jardin. Sa prédilection pour l'hyacinthe tarentine[2] rappelle étrangement la question de *Menalcas*, c'est-à-dire de Virgile à *Damoetas* (Cinna), dans la IIIe bucolique (v. 106-107) :

> *Dic quibus in terris inscripti nomina regum*
> *nascantur flores* et Phyllida solus habeto?

Le mot de l'énigme de la IIIe bucolique n'est-il pas *Tarente*? Et ceci ne nous indique-t-il pas que, dès 41, Virgile savait que *le* vieillard y cultivait la fleur mystérieuse d'Hyakinthos, favori d'Apollon? Aussi voyons-nous là un indice en faveur de l'assimilation du vieillard *Corycien* au poète P. Valerius Cato chassé de Tusculum en 49.

Il y a aussi le régime végétarien du vieillard, si semblable à celui que P. Valerius Cato pratiquait, selon Furius Bibaculus.

> *tres cauliculi, selibra farris,*
> *racemi duo.*

1. Lucain, *Bell. Civ.*, I, 346 : « An melius fient piratae, Magne, coloni? »
2. Voir Wuilleumier, p. 337-340.

Il y a peut-être un rapport entre ce régime de Cato et les conceptions philosophiques auxquelles cet ex-disciple de Zénodote et de Cratès avait abouti[1], car Furius écrit

miratur ille quibus disciplinis
tantam sapientiam sit assecutus

Or Tarente était comme Métaponte un centre pythagoricien. On montrait près du Matinus le tombeau d'Archytas et Aristoxène était une des illustrations de Tarente.

Je ne suis pas de ceux qui croient que Virgile a jamais lui-même donné dans le néo-pythagorisme et je pense que, comme Horace et Mécène, cet ancien élève de Siron est resté un épicurien tempérant son matérialisme de déclarations traditionnelles à l'usage du grand public.

Mais M. J. Carcopino a raison d'insister sur la vogue du pythagorisme rénové vers le milieu du premier siècle av. J.-C. La XVe épode d'Horace, dirigée contre le rival d'Horace auprès de *Néere*, c'est-à-dire contre cet *Aegon*[2] en qui j'ai reconnu Furius Camillus, qui est *le correspondant présumé de Furius Bibaculus*, nous en est garante. Horace dit à son rival

nec te Pythagorae fallant arcana renati,

ce qui nous prouve le pythagorisme de *Furius Camillus* et éclaire les vers de Furius Bibaculus sur P. Valerius Cato. Les mystérieuses *disciplinae* qui avaient fait aboutir ce dernier à la sagesse étaient celles des néo-pythagoriciens!

Et on voit alors pourquoi c'est *en Grande-Grèce*, au pied de la citadelle de Tarente, que P. Valerius Cato se serait retiré.

Je n'ai aucune *preuve formelle* que *Corycius senex* veuille dire « le vieillard du Parnasse ». Mais je crois avoir montré que *Meliboeus* représentant P. Valerius Cato et non Virgile, et le vieillard de Tarente ressemblant à *Meliboeus*[3], comme il y a beaucoup de

1. Sur le végétarisme des Pythagoriciens du IVe siècle vivant de légumes et d'eau claire, voir Diogène Laerce, *Vie de Pythagore*, VIII, 38, citant Aristophon; sur le végétarisme de Sotion et de Sénèque, voir *Lettres à Lucilius*, 108, 17, et Carcopino, *La basilique pythagoricienne de la porte Majeure*. Paris, 1927, p. 193, n. 1 et 2.

2. Voir les vers 1, 2, 3 de la IIIe Bucolique sur *Aegon*, amant de *Néaera*.

3. Voir « eduramque pirum — etiam seras in uersum ulmos et Insere nunc, Meliboee, piros, pone ordine uites », rappelant lui-même un prétendu poème « ancien » de *Menalcas* à *Daphnis* (IVe Bucolique, v. 50 : « Insere Daphni piros »).

chances pour que P. Valerius Cato se soit retiré à Tarente, mon identification est tout ce qu'il y a de plus probable.

J'admettrai donc que, pythagoricien par conviction ou par nécessité, P. Valerius Cato fut l'homme dont Furius Camillus vanta la sagesse à Furius Bibaculus et le vieillard heureux que Virgile, Horace et peut-être même Mécène, Varius, Plotius allèrent voir dans l'hiver de 38 et au printemps de 37, dans les célèbres petits jardins, gardés par un Priape, où il cultivait ses hyacinthes depuis plusieurs années...

Conclusion.

Il résulte de ces études :

1° Que Virgile serait mort à Tarente d'une insolation contractée à Métaponte et non à Brindes d'une insolation contractée à Mégare.

2° Que le voyage en Grèce daterait de l'automne 38.

3° Que la satire sur le voyage à Brindes en daterait aussi.

4° Que l'ode au vaisseau de Virgile en daterait aussi.

5° Que Virgile aurait accompagné Mécène envoyé près de Marc-Antoine comme légat d'Octave.

6° Revenu avec Mécène, il aurait hiverné à Tarente en 38 et assisté, au printemps de 37, à l'entrevue du Taras entre Octave et Antoine.

7° Il aurait rendu alors visite à *Meliboeus*-Cato. A peine terminée sa dernière bucolique, il aurait noté, pour ses *Géorgiques*, dont le projet naquit peut-être en Attique, ce jardin de philosophe horticulteur et de poète grammairien.

8° La Ire bucolique ne concerne pas Virgile. Le mot de la 2e énigme de la IIIe bucolique est Tarente.

9° La 6e satire du livre II date d'octobre 31.

10° Furius Camillus et Valerius Cato étaient en 38 néo-pythagoriciens.

On se demandera si Virgile a *voulu* aller mourir à Tarente. Non ! S'il s'était senti perdu, il n'aurait pas quitté en 19 sa chère Parthénope où il a voulu dormir son dernier sommeil. C'était sans doute pour hiverner doucement au bord du Galèse, dans le délicieux pays où il avait achevé ses *Bucoliques*, revu le vieux *Cato*, ébauché ses *Géorgiques*, qu'il se rendit dans la ville grecque plus

qu'à demi qui, en 38, avait en quelque sorte prolongé pour lui son séjour d'Athènes.

Peut-être aussi se disait-il que, de Tarente, il pourrait gagner Brindes et saluer, à son retour en Italie[1], Auguste si désireux de voir l'*Énéide* achevée.

Mais en allant voir, comme il le désirait, Métaponte (et peut-être non loin du lieu où, plus de dix-sept ans avant, il avait assisté à l'entrevue d'Auguste et d'Antoine) il contracta une insolation qui lui fut fatale.

Ainsi le hasard permit qu'il mourût dans la ville où Horace souhaita un jour de mourir lui-même, auprès de son ami Septimius :

Ille te mecum locus et beatae
postulant arces : ibi tu calentem
debita sparges lacrima fauillam
uatis amici!

Léon Herrmann.

V

OBSERVATIONS SUR LE *CARMEN SAECULARE* D'HORACE

PAR J. GAGÉ

Chargé de cours à la Faculté des lettres de Strasbourg

Le poème séculaire d'Horace propose à la sagacité des modernes deux problèmes principaux : l'un est celui du rôle qu'y jouent Apollon et Diane parmi les dieux invoqués; il s'est imposé aux commentateurs avant même que les Actes épigraphiques fussent venus apporter un terme de comparaison. L'autre, qui ne s'est précisé qu'avec cette découverte, est celui des conditions matérielles de son exécution : comment entendre les deux récitations que l'inscription nous assure avoir eu lieu, *de la même manière*, au Palatin et au Capitole (*eodemque modo in Capitolio*)?

1. Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, IX, 4, 1) écrit : « Cum e Graecia in Italiam redireremus egressique e naui in terram in portu illo inclito spatiaremur, quem Q. Ennius remotiore paulum sed admodum scito uocabulo praepetem appellauit » et il interprète *praepetem* par « de bon augure ». Croit-on que si Virgile était mort à Brindes, Aulu-Gelle aurait écrit cela?

En fait ces deux problèmes se tiennent trop étroitement pour admettre une discussion séparée. Si l'on ne se borne pas, en effet, à l'interprétation littérale des Actes, qui obligerait de croire à une répétition intégrale, la réponse ne peut être demandée qu'à l'analyse même des strophes. Ainsi fait-on depuis Mommsen. Pour ruiner son hypothèse d'un « chant processionnel », M. Warde Fowler, un des plus récents et peut-être le plus pénétrant des exégètes du *carmen*, n'a pas suivi une méthode sensiblement différente de la sienne. Il l'a d'ailleurs portée à toute la perfection dont elle est capable. Telle quelle cette méthode a rendu des services certains. Elle repose cependant sur un principe dont nous aurons ici à contester la légitimité, à savoir que le poème d'Horace a pour devoir de suivre rigoureusement le rituel conservé par les Actes, et qu'il est en défaut partout où il paraît s'en écarter.

Telle a été en fin de compte, pour le *carmen saeculare*, la conséquence inévitable de la trouvaille qui fut faite à Rome, en 1890, des fragments d'inscription relatifs aux jeux séculaires. Dès que Mommsen eut entrepris de le confronter avec les indications positives des Actes[1], ce poème, où l'on s'était habitué à louer de confiance l'inspiration et la forme, se mit à révéler ses faiblesses; tantôt il se montrait infidèle au rituel qu'il avait eu pour tâche de traduire; tantôt au contraire sa fidélité entravait son essor. On s'étonnait surtout de deux choses : qu'il n'eût pas tiré un meilleur parti de la claire antithèse exprimée dans les jeux par le partage des cérémonies entre les nuits et les jours; et qu'il eût laissé aux Actes à nous apprendre qu'il ne s'adressait pas moins aux dieux du Capitole qu'à ceux du Palatin, puisqu'il avait retenti sur les deux collines.

A ce dernier défaut Mommsen trouva lui-même le remède que l'on sait : ayant cru reconnaître dans le *carmen* trois parties principales, il attribua la première et la troisième au Palatin, la seconde au Capitole, et, pour rendre raison des strophes intermédiaires, imagina une procession chantante et dansante du chœur sur les pavés de la Voie sacrée. Quoique cette hypothèse fasse vio-

1. D'abord dans le commentaire de l'inscription, en latin, publié avec le texte dans l'*Ephemeris epigraphica*, VIII (1891), p. 225; étude reprise dans les *Gesammelte Schriften*, VIII (= *Epigr.*, I), 1913, p. 567; nos citations renvoient à cet ouvrage; puis dans une conférence de 1891, *Die Akten zu dem Säkulargedicht des Horaz*, publiée dans le recueil des *Reden und Aufsätze*, p. 351.

lence à l'expression des Actes, qu'elle ait soulevé dès le début beaucoup d'objections et qu'elle soit aujourd'hui, sous cette forme précise, généralement abandonnée, elle continue de peser et de jeter le trouble sur tous les commentaires[1] ; nous voudrions indiquer ici quelques-unes des raisons intrinsèques qui la rendent, à notre avis, inacceptable et superflue.

*
* *

Reconnaissons d'abord que la discussion qu'elle a provoquée a eu un résultat fécond : elle a amené les érudits, par l'examen minutieux de la structure du *carmen*, à serrer de plus près et à mieux circonscrire le premier problème. Pour mesurer exactement la prépondérance d'Apollon et de Diane dans le poème d'Horace on manquait, jusqu'en 1890, d'un critérium solide. L'inscription parut l'offrir. D'une part, elle prouva que les dieux capitolins avaient eu une large part de sacrifices et de prières dans les rites séculaires, occupant à eux seuls deux pleines journées; et la nature même de leurs victimes permit à Mommsen, dans la répartition des strophes d'Horace, de leur réserver en propre la treizième au moins en toute certitude (*quaeque uos bobus ueneratur albis*[2]...). D'autre part, elle montra quelle avait été au juste, dans les cérémonies, la place d'Apollon et Diane : privilégiée, certes, puisqu'ils avaient l'honneur du jour suprême des jeux, et d'entendre les premiers l'hymne solennel, mais, à s'en tenir aux apparences, égale et de nature semblable à celle des autres divinités des *ludi*.

1. Les principaux sont ceux de : J. Vahlen, *Uber das Säkulargedicht des Horatius* (*Sitzungsber. d. kön. preuss. Ak. d. Wiss.*, 1892, II, p. 1005); von Christ, *Horatiana* (*Sitzungsber. d. kön bayerl. Ak. d. Wiss., phil. hist. Klasse*, 1893, p. 136), qui admettrait aussi une procession; G. Lafaye, *Sur le C. S. d'Horace* (*Rev. Philol.*, 1894, p. 126), d'accord dans l'ensemble avec Vahlen contre Mommsen; A. Waltz, *ibid.*, p. 114, qui revient à la théorie de M. en la modifiant. De même Wissowa, *Die Säkularfeier des Augustus*, 1894, publié dans ses *Abhandl. zur röm. Religion*, p. 192 (opinion maintenue dans *Relig. u. Kult. der Römer*[2]). Au contraire W. Fowler admet deux exécutions intégrales : *The C. S. of Horace and its performance* (*Classic. Quaterly*, 1910, p. 145, où nous renvoyons), article dont les conclusions sont résumées dans *Relig. experience of the Roman people*, 1911, p. 443.

Voir aussi les nombreuses éditions annotées, en particulier celle de F. Villeneuve (coll. G. Budé, 1927), p. 185-187, qui tient aussi pour une répétition complète. Th. Birt, *Horaz' Lieder*, p. 78, invoque en faveur d'une exécution processionnelle le culte d'un Apollon *Agyeus* qui n'a dans Rome aucune existence.

2. Grâce, on le sait, à cette indication des Actes : *K. Iun. in Capitolio bouem m[a]rem Iovi... inmolavit imp. Caesar Augustus* (l. 103).

Cette double constatation a eu pour effet, de façon plus ou moins consciente, d'orienter la plupart des exégètes vers l'hypothèse d'un partage, d'ailleurs peu équitable, et d'une sorte d'opposition concertée, sinon dans les jeux, au moins dans le *carmen*, entre le couple du Palatin et celui du Capitole. Elle semblait corroborée par le fait, révélé par l'inscription, des deux exécutions. Qu'ils opposent les dieux impériaux aux dieux républicains, comme Wissowa[1], ou simplement, comme Warde Fowler[2], les dieux nouveaux aux dieux traditionnels, il est frappant d'observer que même les érudits qui repoussent la théorie de Mommsen s'y tiennent obstinément sur ce point. Ils font presque tous de cette opposition latente soit le secret de la composition du *carmen*, soit, plus souvent, la cause de ses obscurités. Et, comme il leur faut bien avouer qu'elle n'éclate pas à la lecture, leur jugement sur le talent d'Horace est rarement tout à fait favorable.

C'est peut-être que cette prétendue opposition n'existe qu'en apparence. Il est bien peu vraisemblable, à priori, qu'Auguste, d'ordinaire si habile à camoufler sa révolution, ait dénoncé le caractère de son régime en dressant ouvertement ses dieux personnels contre ceux de la vieille Rome. Il l'est encore moins qu'Horace en ait pris la responsabilité à son compte. En outre, l'hypothèse méconnaît une des intentions les plus heureuses du *carmen*. Il n'y a qu'une strophe où Auguste y soit désigné : or, cette strophe est précisément celle où sont invoqués, sans être nommés, il est vrai, mais de façon certaine et en des termes pieux, les dieux du Capitole :

> Quaeque uos bobus ueneratur albis
> clarus Anchisae Venerisque sanguis
> impetret, bellante prior, iacentem
> lenis in hostem[3].

1. *Loc. cit.* Idée analogue chez Nilsson, s. v. *Saeculares* (*ludi*), dans P. W., *Realencycl.*, 1920, col. 1716 : « Die Tradition, der sich Augustus willig fügte, zwang dazu, die beiden ersten Tage dem Juppiter vom Capitol und seiner Gemahlin zu widmen. *Die Götter von der Burg der Republik* haben den zeitlichen Vortritt, in Wirklichkeit gehört der wichtigere Teil der Feier *dem persönlichen Schutzgott des Kaisers...* »

2. *Loc. cit.*, p. 149 : « No doubt it was part of Augustus' policy to put the great Jupiter of the republic somewhat in the background as compared with his own Apollo; this can be proved in many ways : yet I half suspect that Horace here went a little beyond what was required of him. »

3. *C. S.*, v. 49-52.

Auguste nous apparaît donc, la seule fois où Horace l'évoque — et sa réserve à ce propos est en elle-même un fait à souligner — précisément en prière devant ces dieux qu'on l'accuse d'avoir systématiquement détrônés.

D'une manière générale, le rôle véritable qui revient à Apollon dans le *carmen* ne semble pas avoir été très justement ni très nettement compris. On multiplie à ce propos les explications ; les plus bienveillantes sont celles qui invoquent le patronage de Phœbus sur les chants inspirés, ou la vogue exceptionnelle de son culte sous Auguste. On rappelle aussi, et avec plus de raison, sa royauté sur le dernier siècle, celui qui prépare le renouvellement du cycle millénaire[1]. Nous croyons qu'il est possible de faire sortir du texte même des raisons plus précises.

Il y a dans le *carmen saeculare* une présence trop méconnue : celle de la Sibylle. La Sibylle est la garante du calcul séculaire ; c'est son oracle, en particulier, qui a réglé dans le détail l'organisation des jeux de 17 avant notre ère. La mention des *Sibyllini uersus* au début de la seconde strophe est donc en soi très naturelle. Mais, pour en sentir toute la valeur, il faut faire attention à ce fait, généralement ignoré, qu'en l'année 17 le recueil sibyllin habite déjà le temple d'Apollon Palatin. Il y a été transféré par les soins d'Auguste à une date que nous ne pouvons fixer avec une entière précision, mais qui ne peut, en aucun cas, être postérieure à 19[2]. La portée de l'événement, grande à tous égards, se mesure précisément par la célébration des jeux séculaires. Il n'est guère douteux qu'Auguste ait eu le projet bien arrêté de cette fête lorsqu'il accomplit le transfert. Elle en retire, en tout cas, un singulier supplément d'intérêt. Le chœur qui, le troisième jour venu, adresse aux dieux les prières de la cité, « au temps sacré » fixé par les oracles de la Sibylle, a devant lui non seulement Apollon et Diane, dont les statues magnifiques sont au fond de la *cella*,

1. Le fait est bien connu ; cf. Virgile, *Bucol.*, IV, v. 10 : « tuus jam regnat Apollo » ; J. Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe Églogue*, p. 50.

2. Nous essayons de le démontrer dans les *Mélanges de l'École de Rome*, 1931, p. 100. L'opinion traditionnelle suit Suétone, qui prête par erreur cette réforme à Auguste devenu grand pontife, donc à partir de 12 (Suét., *Div. Aug.*, 31 : « postquam... pontificatum maximum... suscepit »). Elle a empêché jusqu'ici, croyons-nous, de mesurer entièrement le sens des jeux séculaires de 17 et d'apprécier l'atmosphère dans laquelle ils se préparèrent. M. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 728, a déjà souligné dans les vers de Virgile, *En.*, VI, 792, l'annonce de leur résurrection.

mais aussi la grande prophétesse. Du recueil qu'abritaient deux cassettes dorées dans la base de la statue du citharède de Scopas[1], le sculpteur de la « Base de Sorrente », dans la première moitié du Ier siècle de notre ère, a su dégager la figure entière de la Sibylle, assise aux pieds de son maître dans l'attitude épuisée de la transe prophétique[2]. A l'époque d'Auguste, il n'est pas de Romain qui ne se la représente comme une Pythie nationale, et, si peu qu'il ait d'imagination, qui ne devine son obscure présence dans le sanctuaire du Palatin. L'origine sibylline des jeux séculaires ressort donc pleinement dans les cérémonies du troisième jour, et par elle leur sens apollinien.

Ce sens est encore accusé par les vers mêmes d'Horace. La plupart des commentateurs se montrent un peu embarrassés à traduire le vocable d'*augur* sous lequel Apollon est invoqué au vers 61 : Dieu *prophète?* — Assurément la traduction n'est point fausse, mais elle ne rend qu'à moitié compte de la plénitude de sens dont le mot est alors chargé. Quelques savants l'ont soupçonnée. M. F. Muller en a fait sortir une explication ingénieuse, trop ingénieuse sans doute, de tout l'apollinisme du *carmen :* à l'en croire, l'expression, prise en un sens très proche de l'étymologie du mot (par *augeo*), recouvre, sous la divinité d'Apollon, la personnalité du futur *Auguste*[3]. M. Warde Fowler de son côté, frappé que le dieu soit invoqué dans la même strophe pour ses fonctions salutaires (*qui salutari leuat arte fessos* | *corporis artus*...), n'a pu s'empêcher d'évoquer l'*augurium salutis*, rite justement restauré par Octave en 29[4].

En fait l'*augurium salutis*, qui nous est d'ailleurs mal connu, se présente comme une vieille cérémonie par laquelle les magistrats, aidés des augures, interrogent les dieux sur le destin de

1. Suét., *loc. cit.* : « duobus forulis auratis sub Palatini Apollinis basi. »

2. Sur ce monument peu connu, voir Heydemann, dans les *Röm. Mitteil.*, IV (1889), p. 307-313 et pl. X a. Le mérite de cette heureuse identification revient à Petersen : cf. Hülsen, même revue, IX (1894), p. 240 : « Die Sibylle ist es, vom Künstler mit dem Tempelbildern verbunden in Hinblick darauf, dass die Basis des Apollo Palatinus die sibyllinischen Bücher barg. » Le même bas-relief nous donne l'image fidèle des statues de culte d'Apollon, Diane et Latone, déjà décrites par Properce de façon obscure : II, 31.

3. Dans les *Mededeel. d. Kon. Ak. d. Wett.*, d'Amsterdam, 1927; cf. le compte-rendu de M. Marouzeau dans cette revue, 1929, p. 227-228. L'étymologie d'*Augustus* par *augeo* est admise par MM. Ernout et Meillet dans leur tout récent *Dictionn. étymol. de la langue latine.*

4. W. Fowler, *loc. cit.*

l'année; on ne voit pas qu'Apollon y joue un rôle particulier. Pourtant la réflexion de W. Fowler est féconde et peut nous mettre sur la voie d'une vérité nouvelle. Le système religieux d'Auguste, croyons-nous, met en honneur les choses augurales[1]; à ce titre l'*augurium salutis* n'est déjà pas sans rapport avec les jeux séculaires : les deux cérémonies ont une destination parallèle. Mais, surtout, l'invocation d'Horace attire notre attention sur un fait important : à l'époque où nous sommes, le dieu du Palatin tend à cumuler toutes les fonctions divinatoires :

Tu procul euentura uides, tibi deditus augur
scit bene quid fati prouida cantet auis,
tuque regis sortes, per te praesentit haruspex,
lubrica signauit cum deus exta notis;
te duce Romanos nunquam frustrata Sibylla[2]...

Ainsi s'exprime Tibulle. Avant d'attribuer ces vers à une exagération poétique sans portée, il est bon de se souvenir que l'élégie qui les contient est en l'honneur de Messalinus, *quindecemvir sacris faciundis*, prêtre attaché au temple d'Apollon Palatin, fils de Messala, dont Tibulle fréquente assidûment le cercle, et qui est lui-même augure[3]. Convenons que Tibulle est assez bien placé pour savoir à quoi s'en tenir, et quelle est la pensée des théologiens ou des politiques inspirés par Auguste, sur les vertus augurales du dieu palatin. Tout son poème, d'un accent général sincère[4], est un des témoignages les plus intéressants que nous ayons sur le mouvement apollinien et en particulier comme un de ceux qui nous aident le mieux à comprendre le sens du *carmen saeculare*. Nous espérons en donner bientôt une autre preuve. Marquons déjà ce résultat : Apollon, dans le poème d'Horace, apparaît, comme chez Tibulle, sous l'aspect de l'augure suprême.

Les commentateurs ont rencontré sur leur chemin deux strophes particulièrement inquiétantes : la neuvième qui reprend,

1. Cf. nos observations, *Mélanges de l'École de Rome,* 1931, *loc. cit.*
2. Tibulle, II, 5, v. 11-15.
3. Cf. Dion Cassius, XLIX, 54, 5-6.
4. L'élégie a été souvent étudiée; voir notamment Cartault, *A propos du « Corpus Tibullianum »*, p. 165, 196, 294; et M. Ponchont, *Tibulle* (éd. G. Budé, 1924), p. 105-107, et dans les *Mélanges P. Thomas*, 1930. Elle est nécessairement antérieure à 18, Tibulle étant mort vers cette date. Sa composition surtout a été très discutée; il ne semble pas qu'on ait assez tenu compte, pour expliquer ses étrangetés apparentes, de la continuité du thème apollinien.

après des prières aux divinités du Tarentum, Ilithye, les Parques et la Terre, la double invocation du début à Apollon et Diane; et la dernière, qui passe sans transition apparente du groupe formé par Jupiter et tous les autres dieux (*Iouem... deosque cunctos...*) au couple du Palatin. La plupart ont reconnu dans le premier cas soit le couplet final de la récitation du Palatin, soit une reprise servant à rythmer le poème vers son milieu, en séparant du groupe des déesses les divinités capitolines invoquées à mots couverts dans les strophes suivantes; de toute façon, ils n'ont pas aperçu de lien vraiment logique entre cette strophe et celles qui l'entourent. Quant à la dernière, elle leur a paru être une conclusion faite de deux parties bien distinctes : d'abord un résumé de toutes les prières exprimées, puis, au moment où le chœur se regroupe en une personne unique avant de se dissoudre, un dernier hommage à ses dieux instructeurs. Aussi les commentaires hésitent-ils : « La dernière strophe accuse l'idée maîtresse du morceau, écrivait M. Lafaye; le chœur chargé de célébrer Apollon et Diane est certain de n'avoir pas vainement invoqué Jupiter et les autres dieux[1]. » Les mêmes vers, suivant M. Villeneuve, « achèvent de caractériser le *carmen saeculare* comme un hymne écrit avant tout à la gloire d'Apollon, le dieu du Palatin, et de Diane, la sœur d'Apollon[2] ». M. Warde Fowler préfère louer enfin Horace d'avoir, par une habileté tardive, combiné l'hommage à Jupiter avec la louange d'Apollon. Le premier, d'ailleurs avec juste raison, lui semble ici l'emporter si fort sur la seconde, qu'il précise, pour qu'on ne se méprenne pas, « qu'Apollon et Diane ne sont pas nommés ici en tant qu'arbitres des destins romains, mais seulement comme les divinités en l'honneur desquelles les chœurs, sur le point de se disperser, ont appris et chanté leur hymne[3] ». Et lui, qui rejette dans l'ensemble avec beaucoup de bon sens l'idée d'une exécution morcelée, avoue que cette dernière strophe, par exception, ne peut se concevoir chantée qu'au Capitole!

Cependant, même en laissant provisoirement de côté l'hypothèse, écartée par W. Fowler, d'une allusion à Apollon comme à l'arbitre des destins romains, hypothèse que nous aurons nous aussi à rejeter sous cette forme, mais que le transfert des oracles

1. *Loc. cit.*, p. 135.
2. Édition citée, p. 192, n. 1.
3. *Loc. cit.*

sibyllins du Capitole au Palatin oblige à considérer, il nous semble qu'on obtient une conclusion plus naturelle, un couplet mieux venu, si ces quatre vers font une même pensée, et si, au lieu d'une sorte de pirouette de poète pressé d'en finir, nous avons ici le dernier mot du sens des jeux.

Le chœur, en effet, vient d'invoquer une dernière fois les divinités du Palatin, avec un espoir déjà presque assuré; il est probable que le chœur des vingt-sept garçons a, pour sa part, chanté la seizième et la dix-septième strophe, laissant au chœur des vingt-sept jeunes filles le soin de chanter la dix-huitième en l'honneur de Diane. Alors les deux chœurs se réunissent et concluent d'une seule voix :

Haec Iouem sentire deosque cunctos
spem bonam certamque domum reporto,
doctus et Phœbi chorus et Dianae
dicere laudes.

Si ce dernier couplet a un sens — et quelle vraisemblance qu'Horace l'ait négligé! — ce ne peut être, nous semble-t-il, que celui-ci : l'espoir que le chœur emportera d'être entendu de Jupiter et de tous les dieux est justement fondé sur sa conscience d'avoir chanté comme il convenait les louanges de Phœbus et de Diane. Traduisons : « Ces prières, Jupiter les entend, lui et tous les dieux, j'en rapporte chez moi une bonne et sûre espérance, *puisque* j'ai su dire en chœur les louanges de Phœbus et de Diane. »

Notons qu'à l'époque d'Auguste la tendance de la spéculation théologique est bien de faire d'Apollon un intermédiaire secourable entre les hommes et le grand Jupiter, dont il reste avant tout l'interprète. C'est ainsi que Virgile l'a présenté dans l'Énéide. De la même pensée sort à la fois un mouvement monothéiste qui dégage au sommet du ciel la souveraineté de Jupiter[1], et un sentiment mystique qui veut des dieux plus présents. Apollon — et sa sœur Diane, qui partage son destin — devient une sorte d'*intercesseur* souverain.

Il nous semble que la difficulté principale du *carmen saeculare* se résout ainsi d'elle-même si l'on prend soin d'y distinguer, en quelque sorte, deux plans : sur celui du fond, tous les dieux con-

1. Cf. J. Carcopino, *op. cit.*, p. 761 et suiv.

tinuent de se ranger derrière Jupiter; sur le premier, plus visible et plus brillant, règnent Apollon et Diane. Mais les prières ne s'adressent à eux que pour atteindre les autres dieux.

On objectera que ce n'est pas l'ordonnance du rituel telle que nous la font connaître les procès-verbaux des jeux séculaires : Apollon et Diane n'y semblent pas jouer un rôle foncièrement différent de celui de leurs voisins; les hommages qu'ils reçoivent, sacrifices et prières — le *carmen* mis à part — sont tout à fait analogues à ceux qui ont occupé les deux premières journées. Toute la question est de savoir si ce rituel, malgré la précision de ses détails, et quoique ses traits archaïques aient probablement subi, de la part d'Auguste, quelques retouches d'un esprit plus moderne, nous met à même à lui seul, sans le secours du poème, de toucher la réalité religieuse qui était au fond des cérémonies de l'an 17. Il est normal, à toute époque, qu'un rituel ne traduise qu'imparfaitement des croyances. Une distance est ici d'autant plus explicable que les cérémonies séculaires ont, dans la religion romaine, les caractères spéciaux que l'on sait : prescrites par des oracles en langue grecque, faites de rites spécifiquement grecs — *Achivo ritu*, *ritu graeco* — elles s'adressent aussi aux formes grecques des dieux. Or, si avancée qu'ait pu être au temps d'Auguste l'assimilation entre les deux panthéons, il est vraisemblable que les trois Moires et surtout les trois Ilithyes adorées sur les autels du Tarentum offraient à l'imagination du public romain un visage peu familier. La pluralité des Ilithyes heurtait si fort le sentiment romain que la prière qui leur fut adressée au cours de la seconde nuit revint d'elle-même au singulier, malgré le précédent des *Moerae*[1]. Encore cette Ilithyia, réduite à l'unité, restait-elle sans consistance pour un peuple habitué, même après le triomphe de l'anthropomorphisme grec, à s'attacher aux fonctions de ses dieux bien plus qu'à leur personnalité. La comparaison du *carmen* avec les Actes doit donc être conduite à cet égard avec une grande prudence.

L'exemple d'Ilithyia est justement caractéristique des intentions du poème. Horace l'invoque, lui aussi, au singulier; mais en outre il use, à la manière des prières romaines, d'une formule d'équiva-

1. Les Actes portent, à la ligne 115 : « Noctu autem ad Tiberim sacrificium fecit *deis Ilithyis*... » et, à la ligne 117, cette formule de prière : « Ilithyia, uti *tibei*... » La remarque est de Mommsen.

lence qui tend à résoudre cette déesse étrangère en un simple aspect fonctionnel d'une déesse indigène, Junon ou Diane :

Siue tu Lucina probas uocari,
seu Genitalis[1].

Ici Horace est, à coup sûr, plus près que les *Acta* des croyances vivantes, et par suite du sens profond des jeux. On s'est élevé parfois contre la supposition que, par ces épithètes secourables, il ait voulu donner à entendre qu'Ilithyia et Diane ne faisaient qu'une déesse[2]. L'objection part du souci, très vif chez beaucoup de commentateurs, de répartir les strophes entre les dieux avec une équité mathématique; or cette confusion aurait pour effet d'augmenter d'une strophe la part déjà privilégiée dévolue à Diane. On admettrait plus facilement, pour cette raison, l'identification avec Junon. Mais surtout on insiste pour expliquer par les seules nécessités du développement d'un thème — celui de l'accroissement de Rome grâce aux lois juliennes — l'altération de l'ordre des cérémonies, qui fait qu'Ilithyia, à l'inverse de l'indication des Actes, passe chez Horace avant les Parques.

Or Warde Fowler a prouvé que la prière au Soleil de la troisième strophe s'adressait bel et bien au quadrige éclatant qui ornait le faîte du temple d'Apollon Palatin (*in quo Solis erat supra fastigia currus*[3]), de sorte qu'il faut admettre, en respectant l'expression de l'oracle[4], et malgré les doutes de Mommsen, l'équation approximative Apollon = Sol, et du même coup rapporter dans l'ensemble à Apollon la troisième strophe. Dès lors précisément ces raisons de symétrie qu'on invoque rendent non seulement plausible, mais désirable, l'attribution à Diane de la quatrième strophe, par une équation parallèle Diane = Ilithyia. La *Lucina* de la IVe Églogue était bien Diane, elle aussi, et non Ju-

1. *C. S.*, v. 15-16. On sait avec quel formalisme inquiet et minutieux la liturgie romaine multipliait ces formules d'équivalence, pour être bien sûre de ne pas manquer son but. Les exemples sont nombreux.

2. En particulier et avec vivacité M. Waltz (*Rev. Philol.*, 1894, *loc. cit.*), qui tient à écarter de la strophe toute allusion à Diane et propose — correction arbitraire et qui n'a pas été suivie — de la rejeter après l'invocation aux Parques.

3. Properce, II, 31, v. 11; le poème est une description du temple, soit en 28, lors de son inauguration, soit peu après, à l'occasion de l'ouverture du portique des Danaïdes. M. W. Fowler s'étonne, à juste titre, d'être le premier à s'être souvenu de ce texte.

4. Ap. Zosime, II, 6, v. 16-17 : καὶ Φοῖβος Ἀπόλλων, | ὅστε καὶ ἡέλιος κικλήσκεται...

non. D'ailleurs, il n'est pas plus étonnant de voir la déesse « qui tient l'Aventin et l'Algide » figurer tour à tour dans le *carmen saeculare* sous ses aspects de déesse lunaire, de souveraine des forêts et d'accoucheuse[1], que d'y rencontrer dans une même strophe, sous le nom d'Apollon, le dieu solaire à l'arc éblouissant, l'augure et le médecin compagnon des Camènes[2]. Et ceci nous amène à une observation plus générale.

Les modernes ne semblent pas douter qu'Apollon et Diane ne soient considérés avant tout dans les jeux séculaires d'Auguste, et spécialement dans le *carmen*, comme des divinités célestes — *lucidum cœli decus*. Ils ont peut-être, sur ce point encore, péché par une fidélité trop littérale aux *Acta*. Ceux-ci, en effet, par leur division entre les nuits et les jours, commandée par l'oracle, donnent d'abord l'illusion qu'Apollon et Diane, honorés le troisième jour, se rangent parmi les divinités célestes à qui plaisent les cérémonies diurnes. L'impression est confirmée par les équivalences qu'Horace admet dans son poème, d'une part entre Phœbus Apollon et Sol, de l'autre entre Diane et Luna. On s'est pourtant trop hâté de les « précipiter dans le ciel ». Pas plus dans les *ludi* que dans le culte ordinaire, Apollon et Diane n'ont au fond renoncé aux vieilles fonctions, de nature plutôt chtonienne, qui faisaient leur efficacité primitive dans la religion romaine. Il suffit, pour en juger, de bien prendre garde à ces deux faits :

1° Diane et Junon s'unissent, au cours de la première *nuit*, pour recevoir des cent dix matrones dûment désignées l'hommage d'un *sellisternium*[3]. Le lien qui les assemble dans ce rite nocturne et la qualité des célébrants font ressortir au premier plan leurs fonctions fécondantes d'ordre chtonien : *siue tu Lucina probas uocari, seu Genitalis*.

2° Apollon et Diane sont, il est vrai, honorés le troisième jour, mais quels sacrifices reçoivent-ils ? — A la différence de Jupiter et de Junon du Capitole, de simples gâteaux, offrandes non sanglantes, que les Ilithyes sont seules par ailleurs à goûter dans ces jeux, comme dispensatrices de la fécondité, et que le texte de l'oracle, tel qu'il nous est parvenu, ne prescrivait pas pour eux[4].

1. *C. S.*, v. 1, 36 et 69.
2. *Ibid.*, v. 61-64.
3. Cf. *Acta*, lignes 101-102 : « Iunoni et Dianae. »
4. L'oracle, chez Zosime, *loc. cit.*, v. 17-18, disait : ἴσα δεδέχθω | θύματα Λητοῖ-

Ces offrandes semblent être propres en Grèce au culte d'Hélios; mais aussi ce culte est fait essentiellement de vieux rites chtoniens[1].

Il apparaît donc qu'Horace a souligné en Ilithyia, selon l'esprit même des jeux, sinon selon leur forme, la puissance fécondante et salutaire partagée usuellement à Rome entre Junon et Diane dans leurs aspects de *Lucina* ou de *Genitalis*, partiellement reconnue aux deux déesses par le sellisterne de la première nuit, et d'ailleurs nécessaire, en premier lieu, à l'efficacité des lois juliennes. Double raison pour l'invoquer dès le début, avant les Parques.

Mais l'examen du *carmen* permet encore d'autres observations dans ce sens. Les prières aux divinités nourricières ou salutaires du *Tarentum* sont, comme l'on sait, encadrées fort nettement entre l'invocation initiale aux dieux du Palatin et sa reprise à la neuvième strophe :

Condito mitis placidusque telo
supplices audi pueros, Apollo;
siderum regina bicornis, audi,
Luna, puellas.

Le chœur semble appeler la faveur du couple sur des prières qu'il est près, ou qu'il vient d'énoncer : car la strophe n'a pas de sens en elle-même, puisqu'elle ne désigne à ses vœux aucun objet. Elle pourrait se rapporter aux suivantes comme une introduction; mais celles-ci, dès le vers 37, concernent non plus Apollon et Diane, la chose paraît certaine, mais les dieux du Capitole ou l'ensemble des dieux qui veillent sur les destinées de Rome[2]. D'autre part,

δης. Wilamowitz a corrigé Λητοΐδης en Ἐλειθύησιν, et il a été suivi sur ce point par Mommsen (*Gesamm. Schr.*, VIII, p. 609, n. 6), pour des raisons qui ne nous paraissent pas convaincantes. L'indétermination des détails et l'usage de qualificatifs banals comme Λητοΐδης répondent tout à fait aux habitudes du style oraculaire. Les quindécemvirs ont précisément pour tâche d'interpréter les allusions obscures. Si le choix des offrandes émane de leur initiative, sa signification n'en est que plus grande.

1. La double remarque a été faite par Blumenthal, *Ludi saeculares*, dans *Klio*, 1918, p. 240.

2. La question est discutée; il est du moins certain que ces dieux dont Rome est l'œuvre, au v. 37 (*Roma si uestrum est opus*), sont ceux qui sont directement invoqués dans la douzième strophe, au point culminant du mouvement (v. 45 : *Di, probos mores...*). Le plus probable est qu'il s'agit déjà des dieux du Capitole, auxquels appartient sûrement la strophe suivante. Il ne peut, en tout cas, être question encore d'Apollon et Diane seuls.

l'équilibre du poème est mieux observé si, dans cette suite de dix-neuf strophes, dont la dernière peut être mise à part comme ἔξοδος, la neuvième clôt le groupe de la première moitié. Le plus sage en tout cas, du point de vue de la composition, est de la considérer comme une pause entre deux séries de prières. Quelles sont donc les prières sur lesquelles le chœur, par son *audi* répété, attire l'attention d'Apollon et de Diane, et à quels dieux sont-elles destinées?

La vraisemblance, si l'on en juge d'abord d'après l'apparence, est qu'il s'agit des prières résumées par la strophe précédente, c'est-à-dire adressées à Tellus. Est-il donc admissible qu'Apollon soit appelé par le chœur à garantir l'efficacité des prières à la Terre, comme nous l'avons vu, dans la strophe finale, assurer la bienveillance de Jupiter et des autres dieux?

Pour répondre, reportons-nous encore à l'élégie de Tibulle : au point où son poème, par une déviation plus apparente que réelle, descend des réminiscences épiques à des scènes d'idylle rustique, quelques vers décrivent le miracle de l'*omen* apollinien :

> ... et succensa sacris crepitet laurea flammis
> omine quo felix et sacer annus erit.
> *Laurus ubi bona signa dedit*, gaudete coloni,
> *distendet spicis horrea plena Ceres*[1]...

Le crépitement du laurier d'Apollon est donc, au sortir de l'ère maudite qu'ont annoncée les prodiges[2], la promesse d'une sorte d'année d'or. Les peintures qui suivent sont, en effet, de celles qui s'appliquent couramment aux *aurea saecula;* elles rappellent, avec un peu de fadeur, les tableaux de l'églogue virgilienne. Le développement d'un thème littéraire n'est pas douteux. Mais, comme dans la IVe Églogue, il n'est pas défendu d'y voir autre chose. Si l'on associe étroitement, comme nous pensons qu'il faut le faire, les strophes 8 et 9 du *carmen saeculare*, elles font aux vers de Tibulle un écho frappant :

> Fertilis frugum pecorisque Tellus
> spicea donet Cererem corona;

1. Tib., II, 5, v. 81-84.
2. *Ibid.*, v. 79-80 : « Haec fuerant olim : sed tu iam mitis, Apollo, | prodigia indomitis merge sub aequoribus. » Cette allusion aux superstitions séculaires rend encore plus légitime le rapprochement avec le *carmen saeculare*.

nutriant fetus et aquae salubres
et Iouis aurae :
condito mitis placidusque telo
supplices audi pueros, Apollo [1]...

Même vœu d'une fécondité merveilleuse de la Terre. Même espoir qu'Apollon l'accordera. Notons d'ailleurs que la prière du chœur ne monte pas directement à Tellus, qui n'est pas, à proprement parler, invoquée. Apollon et Diane sont suppliés de la recueillir et de l'exaucer. Horace semble donc admettre, comme Tibulle, que, pour obtenir les grâces des dieux, et notamment de ceux qui dispensent la fertilité, rien ne vaut le secours bienveillant d'Apollon [2].

Il n'y a rien dans cette hypothèse qui ne soit vérifié par les témoignages du temps. L'art augustéen a prodigué les symboles de la fécondité; il gravite autour d'une corne d'abondance :

adparetque beata pleno
copia cornu [3]...

Il fait collaborer à cette fécondité miraculeuse les éléments naturels divinisés : la Terre, les Eaux, les Souffles, le Ciel; de telle manière que, si les bas-reliefs de l'*Ara Pacis* n'étaient postérieurs de plusieurs années aux jeux séculaires, ils sembleraient avoir inspiré tous les détails de la huitième strophe d'Horace. Or, tous ces espoirs d'opulence, qui s'épanouissent après Actium et hésitent d'abord entre Apollon et Mercure, sont portés par le même mouvement que le culte d'Apollon, dieu de la paix brillante et prospère. Sur un des panneaux de l'autel de Carthage, monument augustéen par excellence, Apollon tend vers un trépied un rameau de laurier [4]. Il est permis de voir dans ce geste les mêmes promesses que Tibulle a mises dans le crépitement de la *laurea succensa*, et Horace dans son appel au dieu du Palatin.

1. La ponctuation à la fin du vers 32 varie naturellement selon les éditeurs; le point et virgule, et non le point, nous paraît s'imposer après *Iouis aurae*.

2. Blumenthal, *loc. cit.*, a précisément souligné, d'après la nature des offrandes du troisième jour, les attributions de dispensateur de la fécondité prêtées dans les jeux, selon lui, à Apollon-Helios, mais sans y voir plus qu'une influence tout extérieure du rituel grec.

3. *C. S.*, v. 59-60. M. Rostovtzeff, dans son article *Augustus* des *Röm. Mitteil.*, 1923-1924, et aussi dans le deuxième chapitre de sa *Soc. a. econ. hist.*, a bien souligné la place de ces rêves assez matériels dans la mystique augustéenne.

4. Cf. Poinssot, *L'autel de la Gens Augusta à Carthage*, 1929, pl. III.

Ainsi la place d'Apollon, dans le *carmen saeculare*, nous apparaît tout à la fois plus grande et plus petite que ne l'admettent la plupart des commentateurs : plus grande, en ce sens que le dieu y est au fond partout présent, et non pas seulement dans les strophes où il est directement invoqué, puisqu'il n'est pas de prière à d'autres divinités qui ne lui soit aussi confiée; mais plus petite, puisqu'elle ne lui est pas faite, comme on le dit trop souvent, aux dépens des dieux du Capitole. Dans tout le *carmen*, comme au fond des jeux, Apollon et Diane apparaissent comme des *intercesseurs*, d'une singulière efficacité, il est vrai, mais qui ne remplacent pas, et encore moins ne détrônent, les maîtres capitolins.

Si l'on veut vérifier cette impression, il suffit de relire d'un seul mouvement l'ensemble du *carmen*. Il apparaîtra mieux, croyons-nous, que les prières qui vont aux Parques, aux dieux du Capitole, aux divinités des jeux en général, loin de s'opposer ou simplement de se juxtaposer à celles qui montent vers Apollon et Diane, courent sur des plans différents : aux uns le chœur demande pour la cité des grâces déterminées : à Ilithyia la fécondité heureuse de la race, à Tellus celle des champs, aux grands dieux sévères du Capitole la victoire, la puissance et les bonnes mœurs. Aux autres rien de précis, mais une bienveillance générale à tous ces vœux. La différence ressortira surtout dans la strophe finale où Horace nous semble avoir assez clairement indiqué que les *Phœbi et Dianae laudes* chantées par son chœur ont eu pour dessein de fléchir tous les dieux, et d'abord Jupiter : *Iouem deosque cunctos.*

*
* *

Si le sens du *carmen saeculare* est celui que nous avons essayé de définir, peut-être y a-t-il lieu de réviser le jugement qu'on a porté sur lui depuis Mommsen, par comparaison avec les *Acta*. Non que nous devions amoindrir la valeur du témoignage épigraphique; ce n'est pas sa faute s'il a conduit la plupart des érudits à déprécier outre mesure le poème d'Horace. Les Actes nous conservent avec une exactitude précieuse le rituel observé pour les jeux de 17, ce qui n'est pas peu. Ils peuvent aussi, en plus d'un endroit, accuser le sens d'une allusion d'Horace qui, sans eux, nous échapperait. Mais il faut les prendre pour ce qu'ils sont : la forme positive d'une liturgie très travaillée et qui présente, pour avoir

suivi de très près les indications de l'oracle, un ordre plus systématique que profond. Il est probable que les jeux séculaires gagnèrent beaucoup de force sur les imaginations à cette antithèse saissante entre rites diurnes et rites nocturnes. Mais sa contrainte était artificielle en une large mesure, et se dénonce par plusieurs traits. Des divinités comme Junon et Diane devaient, pour entrer dans ce cadre, briser leur personnalité. D'autre part, si la nature des sacrifices variait suivant les dieux, les prières, à quelque divinité qu'elles allassent, se modelaient sur le même schéma.

Pour faire ressortir les nuances et faire courir un mouvement vraiment religieux à travers cette structure un peu rigide, Auguste attendait la fin du troisième jour, le moment où les jeux allaient prendre, avec l'exécution du *carmen saeculare*, la plénitude de leur sens. N'oublions pas, en effet, que ce *carmen* était en lui-même un rite particulièrement efficace pour fléchir les dieux[1]. Chanté, suivant la prescription de l'oracle, devant le temple des Immortels[2], il n'avait garde d'oublier qu'il s'adressait à tous les dieux « à qui ont plu les sept collines[3] ». Si Horace, comme Mommsen le souhaitait vainement, avait modelé son poème sur le cadre rigoureux des cérémonies, il eût peut-être donné un résumé plus fidèle; mais il aurait mal rempli l'attente d'Auguste et des contemporains, qui avaient soif d'entendre, au bout de ces trois journées de rites théâtraux et un peu étrangers, une traduction en leur langage des données du rituel. Les croyances proprement romaines reprennent le dessus, dans le *carmen*, sur les conceptions grecques; elles y retrouvent leurs dieux. Ni Auguste ne s'est laissé aller à altérer le sens des jeux pour y faire un sort particulier à « son » dieu ou à lui-même, ni Horace n'a dépassé, par maladresse ou par excès de zèle, les intentions d'Auguste. Le *carmen saeculare* n'est pas moins officiel à sa manière que les *Acta*. Il ne répond pas moins à une volonté précise de l'organisateur des jeux.

1. On sait quel rôle joue le rite du *carmen* exécuté par un chœur dans la liturgie grecque des quindécemvirs; il y en a plus d'un exemple en dehors même des jeux séculaires. Il en fut chanté un en 207 et en 200 pour apaiser les dieux. Il est possible que Livius Andronicus ait composé pour les jeux séculaires de 249 un *chorus Proserpinae* qui serait le premier *carmen saeculare* (cf. Cichorius, *Röm. Studien*, p. 1 et suiv.). Les Romains ont mis dans ce rite une confiance toute particulière.

2. *Ap.* Zosime, II, 6, v. 18-20 : καὶ ἀειδόμενοί τε Λατῖνοι | παιᾶνες κούροισι κόρῃσί τε νηὸν ἔχοιεν | ἀθανάτων.

3. *C. S.*, v. 7-8 : « Dis, quibus septem placuere colles | dicere carmen. » On n'a pas attaché une importance suffisante à ces vers, qui prouvent à eux seuls que le *C. S.* n'est pas adressé seulement à Apollon et Diane.

Horace, on peut le croire, a travaillé sur un « canevas », et sa liberté poétique a pu en souffrir. Mais tenons pour probable que ce « canevas » officiel présentait déjà les mêmes divergences avec les Actes.

*
* *

Revenons au problème de l'exécution chorale. Il se pose encore, puisque les *Actes* nous ont conservé le témoignage de deux récitations, au Palatin et au Capitole. Mais notre hypothèse modifie sensiblement son aspect. La question de savoir comment il faut entendre ces deux exécutions n'est pressante qu'autant qu'on introduit des divisions précises à l'intérieur du *carmen*. Si l'on admet que les dieux, tour à tour, y ont chacun leur strophe, on sera nécessairement porté à chercher la solution qui accorde chaque fois le lieu de la récitation avec la destination des prières ; et, en toute rigueur, on ne devra s'estimer satisfait que lorsqu'on aura trouvé pareille solution pour toutes les strophes. En tout cas, une invocation à Jupiter et à Junon ne pourra se concevoir qu'au Capitole, un appel à Apollon et à Diane ne pourra s'imaginer qu'au Palatin. On sait à quels excès a conduit cette méthode. Il n'est pas si aisé qu'il semble de s'en affranchir. M. Warde Fowler lui est resté très fidèle dans la tentative même qu'il a faite pour se passer de la théorie mommsénienne du chant processionnel. Son bon sens lui a fait donner à l'expression des Actes, *eodemque modo in Capitolio*, sa signification la plus naturelle. Mais il a voulu du moins trouver réunies, au Palatin comme au Capitole, des conditions topographiques telles que le chœur, par de simples évolutions sur place, pût invoquer du regard et au besoin montrer du geste les dieux qu'il priait et dont les temples pourtant n'étaient pas sur la colline[1]. La raison qui lui a paru la meilleure au fond pour justifier une répétition intégrale du *carmen* au Capitole c'est que, sur l'*area Capitolina*, devant le temple de Jupiter et de Junon, tous les autres dieux avaient quelque statue[2]. Il en a avoué à son insu la fragilité en faisant un sort particulier à la strophe

1. W. Fowler, *loc. cit.* Ces pages sont une leçon très vivante de topographie romaine. L'auteur a bien vu à ce propos que le temple d'Apollon devait se trouver sur le rebord du Palatin, au-dessus du Vélabre, c'est-à-dire sur l'emplacement des ruines attribuées couramment à Jupiter Victor, et non sous la Villa Mills, où les toutes dernières fouilles, conduites avec le talent que l'on sait par M. Bartoli, ne l'ont pas trouvé.

2. *Ibid.* La réflexion est d'ailleurs utile.

finale, qui selon lui, nous l'avons vu, n'aurait vraiment appartenu qu'à la récitation du Capitole.

Pour nous, qui croyons reconnaître dans le *carmen saeculare* une perpétuelle et consciente confusion des prières adressées à Jupiter et aux autres dieux avec les invocations à Apollon et Diane, un appel à Jupiter et Junon n'est pas plus difficile à accepter devant le temple d'Apollon Palatin que, sur le parvis du Capitole, une invocation à Apollon et Diane. Puisque aussi bien — nous y insistons encore — le chœur ne demande guère à ces deux divinités prises ensemble des bienfaits très déterminés, mais une complaisance générale à toutes ses prières, il peut les invoquer en tout lieu sans porter ombrage aux dieux ou aux déesses dont il espère des dons précis. Par suite, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de chercher dans le poème d'Horace la trace de coupures artificielles justifiant une exécution morcelée. Le balancement du *carmen*, essentiellement marqué par la reprise à la neuvième strophe du mouvement initial, est très saisissable en effet, mais n'est, à cet égard, qu'un bel effet poétique et musical. Le *carmen saeculare*, n'en doutons pas, a déroulé ses dix-neuf strophes au Capitole exactement comme au Palatin et, s'il y avait une exception à faire, ce ne serait assurément pas pour la dernière, où sont entrelacés plus étroitement qu'ailleurs le thème capitolin et le thème apollinien.

Il n'en reste pas moins que ces deux lieux n'ont pas été choisis au hasard. L'oracle ne précisait pas avec une netteté absolue quel était ce νηὸς ἀθανάτων où devrait se tenir le double chœur. Mais le temple du Palatin, avec ses statues, la présence mystérieuse de la Sibylle, l'image flamboyante de Sol au sommet, s'offrait le premier à l'exécution du *carmen*. La plupart des strophes y éveillaient un écho précis. Là, en effet, eut lieu la première récitation, celle qui, du point de l'efficacité religieuse comme de l'effet moral, était vraiment essentielle. Quant à la répétition du Capitole, elle n'offre rien en soi de surprenant et se justifie par plus d'une raison ; certaines strophes, notamment la treizième, y prenaient plus de relief qu'au Palatin ; aucune ne pouvait s'y sentir tout à fait déplacée. Car, répétons-le, le rôle des dieux capitolins demeure essentiel dans une cérémonie qui a pour objet de faire avec le ciel un nouveau pacte de cent dix ans, et le Capitole, même dépossédé du dépôt sibyllin, reste sous Auguste, avec le Palatin, une des deux collines saintes de Rome.

J. GAGÉ.

VI

L'ICONOGRAPHIE DE CICÉRON

PAR L. LAURAND
Docteur ès lettres

La difficulté

On peut voir dans un grand nombre de livres, scolaires ou autres, des portraits de Cicéron. Les uns se ressemblent; les autres, non. La plupart sont publiés sans indication de provenance; quelques-uns portent une mention d'origine : Naples, Madrid, Rome, Florence ou quelque autre ville. En les comparant, on reste singulièrement perplexe.

Si l'on tente des recherches dans des recueils archéologiques et dans les musées, l'embarras d'abord redouble : le même buste a été successivement déclaré authentique et apocryphe ; il a représenté Cicéron, puis « un Romain de la fin de la république », puis un Romain tout court.

La difficulté est bien réelle et, durant tout le XIXe siècle, on n'avait pas réuni les informations nécessaires pour en trouver la solution. Mais, aujourd'hui, des faits indiscutables sont acquis[1].

Le buste de Londres

Un seul portrait de Cicéron est garanti par une inscription ancienne et certainement authentique.

C'est un buste de marbre dont l'histoire est presque dramatique[2]. Il a longtemps appartenu à la famille Mattei. Le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, en fit l'acquisition; mais, à sa mort, sa collection fut mise en vente, et le buste fut acheté pour le vainqueur de Waterloo; aujourd'hui encore il se trouve dans l'hôtel

1. Vue d'ensemble, très exacte, en quelques lignes : G. Lippold, *Mitteilungen des deutschen archaeologischen Instituts. Römische Abteilung.*, XXIII, 1918, p. 2. — Exposés plus détaillés, mais en partie inexacts : J.-J. Bernouilli, *Römische Ikonographie,* I. Stuttgart, Spemann, 1882, p. 132-144 et planches X-XII. — A. Hekler, *Portraits antiques.* Paris, Hachette, 1913, p. XXVI-XXVII, 159-161, 319. — E.-Q. Visconti, *Iconographie romaine*, I. Paris, Didot, 1817, p. 241-264. — H. Brunn et P. Arndt, *Griechische und römische Porträts.* Munich, Bruckmann, fascicule XXIV, 1894, p. 252-258.

2. Cf. E. Wellington, *A descriptive and historical catalogue*, etc., 2 vol. Londres, Longmans, 1901, I, p. 422-425.

du duc de Wellington, non loin d'une autre statue de marbre blanc : celle de Napoléon par Canova.

Il a été examiné minutieusement par des juges très compétents[1] et l'on ne peut douter que l'inscription ne soit antique, ainsi que le buste lui-même.

Le travail est excellent; la physionomie expressive. Mais le malheur est que cette belle tête est fort endommagée et plusieurs des parties que l'on admire dans les moulages sont des restaurations[2].

Aussi a-t-on recherché les portraits mieux conservés, qui, par leur ressemblance avec la partie ancienne de celui-ci, indiquent qu'ils nous présentent vraiment aussi l'image de Cicéron.

Vatican — Conservateurs — Florence — Mantoue

Le meilleur de ces bustes est au Vatican[3]; si l'on a étudié avec soin le buste de Londres, on reconnaît sans la moindre hésitation le même personnage. Évidemment, ces deux représentations remontent au même original.

On fera une constatation semblable, bien que d'une évidence moins éclatante, en examinant deux autres bustes dont l'un se trouve à Rome au musée du Capitole[4], l'autre à Florence, Palais des Offices[5]. Enfin, à Mantoue[6], une quatrième image reproduit

1. Cf. A. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, I, p. 351, n. 3. — F. Poulsen dans : P. Arndt et G. Lippold, *Photographische Aufnahmen antiker Sculpturen*. Serie XI. Text, p. 10-12. — Lippold, *art. cité*, p. 2, n. 3. — Havell, *Republican Rom*, p. XXI.

2. Photographies exactes : n°s 3039-3041 des *Photographische Aufnahmen* (Munich, Bruckmann; chaque photographie se vend séparément). — Photogravures plus ou moins retouchées, ne permettant pas de distinguer les parties anciennes des restaurations : A. Hekler, *Portraits antiques*, p. 159 (d'après un moulage); Havell, *Republican Rom*, planche LVI (photographie directe, mais très retouchée); A. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, p. 352 (d'après le moulage de Dresde).

3. Vatican, Chiaramonti, 698. — Photographie Alinari, n° 6534 (on sait que ces photographies se vendent séparément). — Photogravures : Bernouilli, I, planche XI; Brunn-Arndt, n°s 257-258.

4. Musée du Capitole, salle des Philosophes, n° 75. — Photographie Alinari, n° 27119. — Photogravures : Bernouilli, I, planche XII; Brunn-Arndt, n°s 254-255.

5. Florence, Offices, 322. — Photographie Alinari, n° 1198. — Dessin bien peu exact : Bernouilli, I, p. 138. — Photogravures : Brunn-Arndt, n°s 252-253.

6. Mantoue, autrefois au Musée civique, actuellement au Palais ducal. — Décrit par G. Labus, *Museo della Reale Accademia di Mantova*, III, 1837, p. 94-97. Mais la gravure qui est censée représenter ce buste (planche XV, 1), très mal dessinée, en donne une idée complètement fausse. — Photogravure : Brunn-Arndt, n° 256. — Pour tous les marbres dont nous venons de parler, la ressemblance est beaucoup

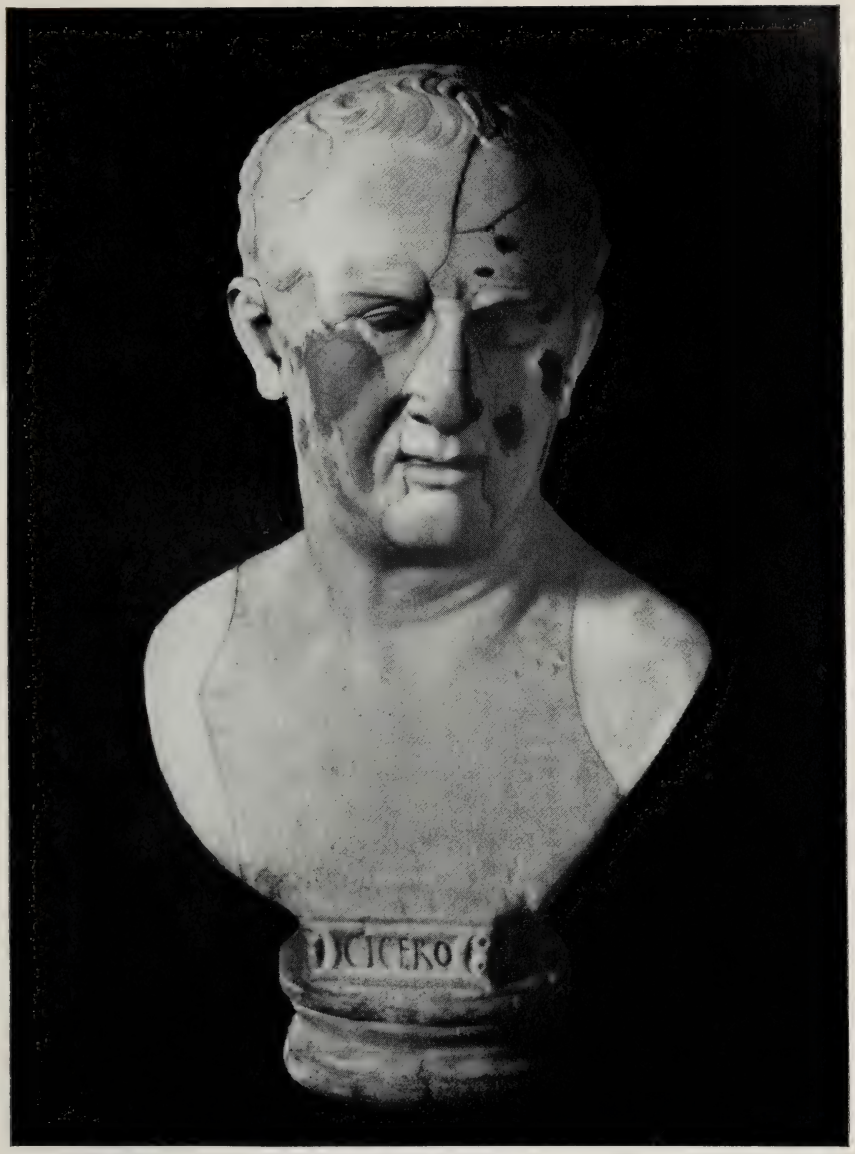

Cicéron (Londres).

Ex. : Arndt, *Einzelaufnahmen antiker Skupturen*. F. Bruckmann A. G. München.

les mêmes traits; la ressemblance avec le buste de Londres est frappante; mais le travail est moins habile que dans les portraits précédents; cette exécution imparfaite est la cause pour laquelle ce buste est reproduit beaucoup moins souvent que les précédents.

Que penser du Cicéron de Madrid[1]?

Vers 1860, Emil Hübner crut découvrir à Madrid un buste de Cicéron supérieur à tous les autres. Après avoir communiqué sa trouvaille dans deux petits articles, il la décrivit avec enthousiasme dans son ouvrage sur les sculptures antiques de Madrid[2]. D'après lui, le buste de Madrid était le seul attesté par une inscription antique[3], le seul où les traits individuels fussent bien marqués; il devait servir de critérium pour juger tous les autres.

La prétendue découverte fut bien accueillie et régna une vingtaine d'années. Mais, en 1885, Aldenhoven osa la contester[4]. Les raisons qu'il fit valoir alors ont fini par s'imposer à presque tous, et sa conclusion n'est plus contestable. Pourtant les livres scolaires continuent à reproduire le buste détrôné par les archéologues.

Ce portrait, quelque temps célèbre, se trouve placé, comme par hasard, dans le coin le plus obscur d'une salle mal éclairée, au musée du Prado. Si l'on arrive de bon matin ou que le temps soit couvert, on reconnaît facilement les traits de Cicéron et l'on prend confiance en lisant l'inscription qui semble une garantie formelle : M. CICERO AN. LXIIII (*sic*). Mais, que l'on revienne un peu plus tard, quand le jour s'est levé, quand le soleil pénètre peu à peu dans la salle, on fait une constatation peu rassurante. L'inscription est sur le buste, mais le cou a été cassé; la tête séparée est réunie tant bien que mal, et rien ne prouve qu'elle ait appartenu originairement à la même sculpture. Examinant de plus

plus frappante dans l'original que dans les meilleures photographies : celles-ci ne donnant jamais qu'une vue partielle.

1. Photogravures : Bernouilli, I, planche X; E. Barón, *Catalogo de la escultura* (*Museo Nacional*). Madrid, musée du Prado, 1910, planche LXI.

2. E. Hübner, *Die antiken Bildwerke in Madrid*. Berlin, Reimer, 1862, p. 115-117, 345. Le buste de Cicéron était choisi comme frontispice (gravure sur cuivre très fine).

3. Hübner n'avait, sur le buste de Londres, que des informations très incomplètes et erronées, comme on le voit p. 116-117 et 345.

4. C. Aldenhoven, *Zu der Cicerobüste in Madrid : Archäologische Zeitung*, XLIII, 1885, p. 235-236.

près, on constate que le buste et la tête sont de deux marbres très différents; l'un, celui du buste, très fin, un peu rosé; l'autre, d'un blanc mat. Évidemment, la tête rapportée n'est pas tirée du même bloc.

Ce n'est pas tout. Poursuivant l'examen, on s'aperçoit que le peu qui reste du buste lui-même était d'un travail excellent; la tête, incomparablement moins bien sculptée, est due à un artiste très inférieur.

Enfin, si l'on cherche à se rendre compte de tous les détails et que l'on examine le cou auprès de la fissure, un nouvel argument surgit, qui suffirait à lui seul : les deux parties ne se correspondent pas; elles ne peuvent avoir été faites ensemble : les lignes du cou ne continuent pas la partie du buste sur lequel on a placé la tête rapportée[1].

La conclusion généralement admise est que la tête est un faux moderne, une copie du Mattei. La manière dont il a été légèrement endommagé, sans abîmer rien d'essentiel, confirme cette vue. A l'extrême rigueur, quelques-uns pourraient le considérer comme une antique absolument indépendante de l'inscription. C'est l'opinion que le conservateur du musée défendait encore en 1910[2]. Mais aujourd'hui la cause est perdue. En tout cas, l'inscription est sans valeur probante. Le buste de Madrid est donc déchu de la position qu'il a occupée au temps de sa gloire. Il représente Cicéron, mais il n'est pas antique.

Naples, etc.

Énumérer toutes les statues qui ont passé, à un moment ou à l'autre, pour représenter Cicéron serait impossible; mais l'une d'entre elles a eu son heure de célébrité avant le faux de Madrid. C'est un buste qui représente un homme au front étroit[3]. Il n'offre aucune ressemblance avec Cicéron, mais on remarqua une verrue sur la joue droite; ce fut assez.

Le buste de Naples fut souvent reproduit, il trouva place dans les nombreux dictionnaires Larousse; il se trouve encore dans le

1. Dans les gravures publiées, on voit bien qu'il y a une cassure, mais, en les examinant, même avec la plus grande attention, on ne se rend pas du tout compte que les deux parties ne se correspondent pas.

2. Barón, *Catalogo*, p. 107-108.

3. Museo Nazionale, 6177. — Photographie Alinari, n° 5780.

« Larousse du xxe siècle[1] », très reconnaissable, sans hésitation possible, bien que la verrue soit tombée au cours des temps.

A Naples encore, une statue d'orateur debout[2] a passé aussi quelque temps pour être un Cicéron, simplement parce qu'elle représentait un orateur. D'ailleurs, la tête manquait; celle qu'on a ajoutée est moderne.

Pour finir, sans épuiser la matière, on citerait encore un buste du Vatican[3] qui a aussi, en son temps, passé pour être Sylla, mais n'est, bien sûr, ni Sylla ni Cicéron.

Les portraits perdus

La statuaire antique avait certainement reproduit bien des fois le portrait de Cicéron de son vivant et pendant les siècles qui suivirent. C'était le partage non seulement des grands hommes, mais de beaucoup de gens qui n'avaient rien de grand. Car la « statuomanie » était bien plus répandue encore dans l'antiquité que de nos jours. On glorifiait ainsi les gouverneurs de province, fussent-ils des Verrès.

Cicéron refusait de pareils honneurs[4]; mais ne pouvait les empêcher entièrement. Dans l'île de Samos, on a retrouvé la base d'une statue qui lui avait été élevée[5]. Une autre, entièrement dorée, se dressait dans la ville de Capoue[6], mais on n'en a découvert jusqu'ici aucun vestige.

A Rome et dans les provinces, les riches aimaient à orner leurs maisons ou leurs villas en y plaçant les statues des hommes célèbres, des grands littérateurs. Cicéron avait certainement sa place dans beaucoup de ces collections, comme il l'avait dans celle de l'empereur Alexandre Sévère[7].

Rien n'empêche d'espérer qu'à Herculanum ou ailleurs on re-

1. *Larousse du XXe siècle*, II, 1929, p. 258.
2. Museo Nazionale, 622. — Photographie Alinari, n° 6177.
3. Vatican, Chiaramonti, 424, B; cf. Bernouilli, I, planche V. — Contrairement à l'assertion de Bernouilli (I, p. 137), il n'existe aucun portrait de Cicéron au *Museo d'antichità* de Turin. Un seul buste a pu paraître ressembler à celui du Capitole, mais en est très différent et ne peut représenter le même personnage.
4. *Ad Atticum*, 5, 21, 7; *Ad Quintum*, I, 1, 9, 26.
5. M. Schede, *Mitteilungen des deutschen archäologischen Instituts. Athenische Abteilung*, XLIV, 1919, p. 33-34.
6. *In Pisonem*, 11, 25.
7. *Histoire Auguste. Sévère Alexandre*, 30, alias 31, 4.

trouvera quelque jour une ou plusieurs de ces images autrefois banales, aujourd'hui devenues précieuses.

L'imagination

En attendant les découvertes de l'avenir, on aura beaucoup à étudier en recherchant les curieux produits de l'imagination qui, au cours des âges, a cherché à figurer les traits de Cicéron tels qu'elle se les représentait.

Le moyen âge ne l'avait pas oublié et d'après M. Émile Mâle les portails de plusieurs cathédrales nous présentent l'image de l'orateur romain : parmi les statues des sept arts libéraux. Il y symbolise la Rhétorique[1].

Il la symbolisait encore au temps de la Renaissance, comme en témoigne une large fresque de la « Chapelle des Espagnols » à Florence[2]. Bien entendu, il ne faut y chercher aucune ressemblance avec la physionomie réelle de Cicéron.

La même remarque s'applique à une œuvre de Ghirdanlajo, qui a peint Cicéron avec Décius et Scipion[3]. De fantaisie encore le Cicéron de Giovanni Santi[4]; il est assis, tenant un livre ouvert, mais ne le lisant pas; son regard, fixé devant lui, laisse cette impression indéfinissable de la pensée inachevée; on ne le quitte pas volontiers; on n'a jamais fini de comprendre tout ce qu'il exprime.

C'est encore par la puissance de l'imagination qu'un peintre moderne, C. Maccari (1840-1919), a représenté, vers 1888[5], Cicéron prononçant la *Première Catilinaire*[6].

1. E. Mâle, *L'art religieux au XIIIe siècle*, 3e éd. Paris, Colin, 1910, p. 109-110, 386. — Chartres. Photogravure : E. Houvet, *Portail royal*. [Chartres, chez l'auteur], sans date, planche 63.

2. Florence, Santa Maria Novella. Photographie Alinari, n° 4080. — Cicéron, vêtu de rouge, tient la main droite levée, la main gauche posée sur un livre. Sa tête est découverte, ses cheveux presque blancs sont divisés au milieu par une raie; sa barbe, très courte, est de même couleur.

3. Florence, Palazzo Vecchio, 2e étage. Photographie Alinari, n° 17301.

4. Rome, galerie Barberini. Photographie Alinari, n° 28596; cf. anonyme, *Galerie Barberini. Catalogue*. Rome, Samitecolo, sans date, p. 13. On sait que Giovanni Santi fut le père de Raphaël.

5. Le travail a duré plusieurs années.

6. Rome, palais Madame (palais du Sénat), 1er étage. Photographie Alinari, n°s 7465 (ensemble), 7466 (Catilina), 7467 (Cicéron). — Reproduction partielle en couleurs : F. Granger, *Speculum imperii Romani*. Londres, Bell, sans date, n° 8. — Le tableau mural de H. Schmidt (*Wandbilder zur griechischen und römischen*

La fresque est justement célèbre. Bien composée, exécutée avec un soin minutieux, elle orne magnifiquement un mur entier. Pourtant le peintre n'a pas réussi à faire revivre l'agitation qui régnait au sénat dans la séance où fut prononcé le *Quousque tandem*. L'orateur est bien calme, il a l'air plutôt de prononcer la *Post reditum in senatu* qu'une violente invective. Les auditeurs aussi écoutent avec trop de tranquillité. C'est peut-être Catilina, isolé, abattu, dont l'attitude est le plus expressive et le mieux rendue.

Miniatures et gravures

Un sujet d'études vaste et peu exploité encore serait fourni par les représentations de Cicéron dans la miniature et la gravure. On y verrait sous quels traits, dans quelle attitude les générations successives l'ont imaginé.

Les manuscrits du moyen âge fourniront probablement peu d'informations. Nous avons pourtant signalé un *De amicitia* du XIIIe siècle où Cicéron est figuré écoutant et notant la conversation de Laelius avec ses deux gendres, les développements de Caton sur les prétendus charmes de la vieillesse[1]. Mais le XVe siècle avec la fin du XIVe et parfois le XVIe ont certainement produit un grand nombre de miniatures représentant Cicéron et dont très peu ont été signalées jusqu'ici.

Dans le *Vaticanus Ottobonianus* 2057, Cicéron est encore auditeur; il écrit le *De oratore*, tandis que, près de lui, Crassus et ses interlocuteurs s'entretiennent tranquillement[2].

Ailleurs, au contraire, il est au centre du tableau. Il se tient debout sur une estrade qui figure la tribune aux harangues; à ses pieds une vingtaine d'auditeurs sont rassemblés; un édifice gothique les domine[3]. On n'a évidemment pas cherché la couleur locale.

Parfois, il est debout à la tribune; mais les auditeurs sont ab-

Geschichte. Vienne, Pichler, sans date, n° 2) représente une conception toute différente de la même scène. Il est curieux de comparer les deux tableaux pour l'attitude de Cicéron et des sénateurs, ainsi que pour la composition de l'ensemble.

1. *Revue de philologie*, LV, 1928, p. 353.

2. *Revue de philologie*, ibid.

3. P. d'Ancona, *La miniature italienne du Xe au XVIe siècle*. Bruxelles, Van Oest, 1925, planche XC, fig. 119; cf. *Ibid.*, p. 91, n. 2 (manuscrit de Vienne, Nationalbibliothek, XVe siècle).

sents[1]; ou bien Cicéron est figuré seul avec Catilina[2]. D'après ce que nous avons pu trouver jusqu'ici, c'est le *De officiis* qui fournirait la meilleure récolte aux chercheurs de miniatures cicéroniennes. Beaucoup de manuscrits de ce traité représentent l'auteur la main levée, l'index dressé; il fait la leçon de morale à son fils[3]. Celui-ci est parfois figuré aussi, écoutant avec plus ou moins d'attention[4] ou recevant le livre que son père lui remet[5].

Dans les premières éditions imprimées, les graveurs ont essayé de rivaliser avec les miniaturistes; ils ont souvent représenté Cicéron remettant à son fils le traité composé pour lui[6].

Beaucoup d'autres gravures de fantaisie sont placées au frontispice des éditions publiées jusque vers le milieu du XIXe siècle.

A cette époque, on se met à l'école des archéologues, et, dans les livres d'histoire comme dans les éditions, on reproduit, souvent d'une manière très imparfaite, les bustes qui représentent ou sont supposés représenter Cicéron.

Le XXe siècle poursuit dans cette voie; mais, souvent, sans arriver à l'exactitude.

Dans la grande *Histoire de la nation française*, on a intitulé avec raison un paragraphe : « Influence de Cicéron »; on a cru devoir y ajouter l'image de l'orateur romain[7]. Suivant le principe suivi dans tout l'ouvrage, on a stylisé un portrait supposé authentique, peut-être celui de Madrid; on a simplifié les traits, accentué les ombres; il en résulte un visage à l'expression dure, qui ne rend pas du tout la physionomie de Cicéron.

1. Florence, *Laurentianus Mediceus*, 48, 8.
2. Venise, Saint-Marc, 1656.
3. Exemples : Paris, Bibliothèque nationale, latins 6342, 6347, 6605, 7698; Venise, Saint-Marc, 3640.
4. Paris, Bibliothèque nationale, latin 6345.
5. Paris, Bibliothèque nationale, latin 6346. — Parfois Cicéron tient simplement le livre : Paris, Bibliothèque nationale, 7698; Madrid, Biblioteca nacional, 12839. — Assez souvent, un personnage placé dans l'initiale semble bien représenter Cicéron, sans qu'on en soit absolument sûr. Exemple : Milan, Ambrosienne, C. 75, *sup.* — Certaines miniatures sont en partie effacées, v. g. Turin, Biblioteca nazionale universitaria, E IV 19.
6. Par exemple : éditions du *De officiis* (suivi d'autres traités). Venise, 1518, 1528. — La miniature représentant Cicéron et son fils a été aussi peinte à la main sur des incunables, v. g. Milan, Ambrosienne, 2019.
7. G. Hanotaux, *Histoire de la nation française*, XII. Paris, Plon, 1921, p. 24 (la gravure est destinée à illustrer : F. Picavet, *La littérature française en langue latine*). Le dessinateur est G. Ripart (cf. *Ibid.*, p. 577, 578).

Une monnaie[1]

Voici encore une erreur à corriger : on continue de reproduire comme portrait de Cicéron une monnaie de bronze frappée à Magnésie du Sipyle (Lydie). Il en existe plusieurs exemplaires : au moins trois au British Museum (non exposés)[2], un au Cabinet des médailles (exposé dans une des vitrines avec d'autres monnaies grecques), un au musée Clase de Ravenne, etc.

La ville de Magnésie n'avait aucune raison de représenter sur ses monnaies l'orateur qui ne la gouverna jamais; elle a frappé une monnaie en l'honneur du jeune Cicéron qui fut proconsul d'Asie en 24 av. J.-C.[3].

Les gemmes

Aucune des nombreuses gemmes antiques aujourd'hui conservées ne porte le nom de Cicéron ; mais il est possible que plusieurs d'entre elles le représentent[4].

L'identification serait fondée sur la ressemblance constatée avec le buste authentique de Londres. Il faut pourtant avouer que cette ressemblance est bien lointaine.

L'une de ces gemmes se trouve à Paris, où l'on peut la voir exposée au Cabinet des médailles. C'est une améthyste signée du graveur Dioscoride. Chez les modernes, elle a porté successivement les noms de Solon, Phidias et Mécène. Furtwängler proposa d'y voir un Cicéron[5] et Ernest Babelon se rallia à cette opinion[6].

1. Sur cette question, souvent traitée, voir surtout : E. Babelon, *Aréthuse*, I, 1923, p. 6 et planche I, figure 4. — W. H. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*. Paris, Didot, 1872, p. 486-488.

2. B.-V. Head, *Historia numorum*. Oxford, Clarendon Press, 1911, p. 653; *Catalogue of the Greek coins of Lydia*. Londres, British Museum, 1901, p. 139 et planche XVI, n° 1; mais la photographie comparée à l'original paraît bien peu vivante. L'exemplaire photographié est le n° 13 du catalogue; les n°s 14 et 15 sont un peu moins bien conservés.

3. D'autres monnaies ont été frappées par Cicéron lors de son gouvernement de Cilicie; elles portent son nom, mais ne donnent pas son portrait; cf. Babelon, *art. cité*, même page.

4. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, II, planches XLVII, n°s 13, 58; L, n°s 3, 5; LXV, n° 35; II, p. 225, 228, 240-241, 301; III, p. 351-352, mais l'auteur ne présente ces identifications que comme probables.

5. A. Furtwängler, *Jahrbuch des archäologischen Instituts*, III, 1888, p. 301.

6. *Dictionnaire des antiquités*, t. II, 2e partie, article *Gemmae*, p. 1478. Ernest

D'autres ressemblent plus ou moins à celle-ci; mais on n'est pas toujours sûr qu'elles soient antiques; peut-être ne sont-elles que des copies, datant de la Renaissance[1].

Une mention spéciale est due à une gemme que Furtwängler ne semble pas avoir connue et qu'il serait utile de rechercher. Elle appartenait autrefois à Nicolas de Azara, qui en publia un dessin dans sa traduction espagnole de la vie de Cicéron par Middleton[2]. Ici encore on retrouverait, paraît-il, une ressemblance avec le buste Mattei. Mais qu'est devenue cette pièce peut-être précieuse d'une collection privée? Qui la retrouvera et portera sur elle un jugement définitif?

Il faut s'arrêter

Il faut s'arrêter enfin, malgré toutes les déceptions que nous a causées l'étude de l'iconographie cicéronienne.

Il faut s'arrêter, sous peine de discuter encore des attributions entièrement fantaisistes. Telle, par exemple, une terre cuite[3] dont il faudrait d'abord se demander si elle est antique. A supposer qu'elle le soit, rien ne permettrait le moins du monde de lui donner le nom de Cicéron. Elle a eu cependant l'avantage de fournir à son possesseur actuel l'occasion d'écrire une jolie page[4] : il se demande si Mommsen, contemplant cette œuvre d'art, ne serait pas devenu plus favorable à Cicéron.

Mais il aurait fallu d'abord prouver au terrible historien que c'était là vraiment le portrait de son ennemi.

Connaissons-nous les traits de Cicéron?

Après avoir constaté tant d'erreurs, assisté aux écarts de l'imagination, entrevu des problèmes à résoudre, on se demande,

Babelon, d'ailleurs, restait un peu hésitant (cf. *Ibid.*, n. 7). M. Jean Babelon considère l'attribution comme fort douteuse.

1. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 352.

2. J.-N. de Azara, *Historia de la vida de Ciceron*, I. Madrid, 1790, frontispice, et préface du traducteur (non paginée).

3. Reproduite dans : J. Sieveking, *Münchner Jahrbuch der bildenden Kunst*, VI, 1911, p. 10 (nos 12-13); *Die Terrakotten der Sammlung Loeb.*, 2 vol. Munich, Buchholz, 1916, II, planches CIV-CV (une photographie de face et deux de profil).

4. J. Loeb, dans Sieveking, *Die Terrakotten der Sammlung Loeb* (introduction par J. Loeb), I, p. VII.

peut-être avec quelque scepticisme : connaissons-nous les traits de Cicéron?

A cette question, il faut répondre sans hésitation : oui. Nous avons un buste dont l'inscription est certainement authentique. Il est mal conservé; mais au moins quatre autres remontent au même original; on les reconnaît à première vue comme on reconnaît un Démosthène ou un Euripide; il n'y a pas à hésiter. Parmi eux, le meilleur est celui du Vatican; aussi comprend-on que certains archéologues semblent le préférer même à celui de Londres[1], quoique celui-ci soit le plus précieux, puisqu'il est la garantie des autres.

Qui a vu et revu, considéré longuement ces diverses images, se fait une idée précise de Cicéron, tel qu'il était à la fin de sa vie : les cheveux clairsemés, la physionomie mûrie par le travail de la pensée, un peu désenchanté, mais souriant encore avec finesse.

Quant au jeune homme de vingt ans, au préteur ou au consul, nous ne pouvons nous faire de lui qu'une idée lointaine. Pourtant le large front, le bas de la figure aminci sont évidemment des traits qui lui ont toujours convenu, et l'on se trompe totalement quand on le représente (d'après le buste de Naples) avec un front étroit et une large mâchoire.

Les artistes modernes ont souvent reproduit avec exactitude les traits de Cicéron tel qu'on le connaît maintenant par les sculptures antiques.

Tel est, par exemple, le buste attribué à Canova et placé dans l'hôtel de ville d'Arpino[2]. Tel, celui qui est signé G.-B. Ruga et qu'on peut voir au jardin de Pincio, à gauche de Jules César et, à peu près, en face de Pompée. Telle enfin, à Rome aussi, la grande statue de marbre, debout à l'entrée du Palais de Justice, sur les bords du Tibre.

On n'a pas le droit, quand on représente Cicéron, de lui donner des traits de fantaisie.

L. LAURAND.

1. C'est celui que M. Rostovtzeff a choisi pour le reproduire dans son *History of the ancient world. Rome*, Oxford, Clarendon Press, 1927, planche XXIV. — De même O. Plasberg, *Cicero in seinen Werken*. Leipzig, Dieterich, 1926, frontispice.

2. Le buste placé non loin de l'hôtel de ville, sur la façade du « Liceo Tulliano », est beaucoup moins exact.

VII

« DEXTRIS UMERIS EXSERTIS »

(César, *Bell. Gall.*, VII, 50, 2)

PAR PAUL COUISSIN
Professeur à la Faculté des lettres d'Aix

César est plus facile à traduire qu'à comprendre. La concision dont on lui a fait un mérite apparaît souvent comme un défaut à qui ne se contente pas de transcrire son latin en français, mais cherche à pénétrer jusqu'à sa pensée. Son apparente clarté masque plus d'une fois une obscurité malaisée à dissiper. C'est un fait dont on pourrait citer d'assez nombreux exemples. Celui que nous proposons ici n'a pas, semble-t-il, été signalé.

Le passage se trouve dans le récit du siège de Gergovie. Les légionnaires, repoussés par la contre-attaque gauloise, résistent avec peine, quand, sur leur flanc, apparaissent les cavaliers héduens, auxiliaires de l'armée romaine. « Hi similitudine armorum vehementer nostros perterruerunt, ac, tametsi dextris umeris exsertis animadvertebantur, quod insigne pacatorum esse consuerat, tamen id ipsum sui fallendi causa milites ab hostibus factum existimabant » (*Bell. Gall.*, VII, 50, 2).

La phrase, quoique mal faite, est aisée à traduire et même à interpréter : les Romains ont été épouvantés par l'apparition de cavaliers équipés comme leurs adversaires, et le signe de reconnaissance arboré par ces cavaliers ne les rassure pas, parce qu'ils pensent que l'adoption de ce signe est ici une ruse de l'ennemi. — Un point, cependant, reste obscur, c'est le sens exact de « dextris umeris exsertis ». Bien entendu, ici encore, il est facile de traduire, mot à mot, « l'épaule droite découverte ». Mais à quelle modification du costume gaulois correspond cet accoutrement?

Ce détail, qui a pourtant quelque intérêt, n'a pas jusqu'ici retenu l'attention des commentateurs, soit qu'ils n'aient pas aperçu le problème, soit qu'ils en aient jugé la solution aisée. Elle le serait, en effet, si nous connaissions avec certitude le costume de guerre des Gaulois à l'époque de César. Mais ce costume, sauf er-

reur, n'a jamais été étudié sérieusement, et la connaissance que croient en avoir, par exemple, les costumiers des théâtres ou les artistes, n'est fondée que sur les « restitutions » fantaisistes d'amateurs sans autorité.

Sans vouloir ici entrer dans les détails de matière, de coupe, de couleur des pièces du vêtement des Gaulois, rappelons seulement

Fig. 1. — Groupe de Gaulois
(Arc d'Orange, frise nord).

que Diodore et Strabon, décrivant ce vêtement, énumèrent la tunique à manches, les braies et le manteau[1]. Si les Gaulois se présentaient au combat dans ce costume, nous devrons admettre que la modification destinée à découvrir l'épaule droite était opérée sur la tunique. C'est ainsi, visiblement, qu'a compris Amédée Thierry quand, interprétant César, il dit que ces Héduens avaient « le bras droit nu jusqu'à l'épaule[2] ». Et l'on peut croire que telle est l'opinion de la plupart des commentateurs plus récents. Mais cette interprétation est mauvaise, d'abord parce que César, s'il avait voulu dire ce qu'on lui attribue, se serait exprimé autrement : si le signe de reconnaissance avait consisté dans la suppression de la manche droite, la partie du corps découverte serait essentielle-

1. Diodore de Sicile, V, 30; Strabon, IV, 4, 3.
2. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, 10e éd., 1877, p. 290.

ment le bras, non pas l'épaule. Mais elle est mauvaise surtout en ce qu'elle suppose démontré que les Gaulois gardaient leur tunique pour combattre; et non seulement cela n'est pas démontré, mais c'est le contraire qui paraît certain.

Sur le costume de guerre des Celtes, nous avons un certain nombre de témoignages littéraires, et, rencontre rare et remarquable, ces témoignages sont concordants en ce qui concerne l'absence de tunique : souvent les Gaulois, pour combattre, se dépouillent de tout vêtement : tels l'adversaire de Manlius Torquatus en 361[1], les Gésates à Télamon en 225[2], les Galates au mont Olympe en 169[3], et même les Transalpins au début du Ier siècle[4]. Quand ils ne pratiquent pas cette nudité totale, ils gardent simplement leur pantalon, comme à Cannes[5], ou leur pantalon et leur manteau, comme les Cisalpins à Télamon[6]. Dans les descriptions de Gaulois combattant, les poètes nomment fréquemment ces deux vêtements[7], mais, sauf erreur, aucun ne mentionne la tunique.

Les monuments figurés confirment le témoignage des textes. L'art étrusque et surtout l'art grec nous ont laissé un nombre important de figurations de guerriers gaulois[8]. Ces guerriers, presque toujours, sont nus, parfois vêtus d'un pantalon, assez souvent d'un manteau, mais jamais ils ne portent la tunique. Il en est de même dans l'art romain. Ici, par une heureuse fortune, nous possédons un monument qui nous fournit l'équipement des Gaulois (et celui des Romains) à l'époque de la guerre des Gaules : l'arc d'Orange, monument bien connu et encore plus méconnu, car, dominés par de vieux préjugés, les commentateurs de César se privent de cet admirable ensemble de documents[9]. Or, sur les frises de l'arc d'Orange, les Gaulois combattant sont figurés les uns avec des braies, les autres entièrement nus, conformément à

1. Claudius Quadrigarius, ap. A. Gelle, IX, 13.
2. Polybe, II, 28, 8.
3. Tite-Live, XXXVIII, 21.
4. Diodore, V, 30.
5. Tite-Live, XXII, 46, 6. Polybe dit même qu'ils étaient nus.
6. Polybe, II, 28, 7.
7. Virgile, *Énéide*, VIII, 657-660; Properce, IV, 10, 39-45,
8. Cf. Bienkowski, *Celtarum imagines*, I. Wien, 1908; II. Cracovie, 1928.
9. Cf. Paul Couissin, in *Rev. archéol.*, XIX, 1924, I, p. 29 et suiv.

l'indication de Diodore (fig. 1, *a* et *d*); la plupart ont un manteau (fig. 1, *a*, *b*, *d*), mais pas un seul n'a la tunique[1].

Il en est de même sur les autres monuments romains sans exception; la tunique gauloise n'y apparaît que dans les trophées, à titre de pièce centrale et pour remplacer la cuirasse[2]. Les monuments gaulois fournissent les mêmes indications : sur les monnaies gauloises, tantôt les guerriers sont nus[3], tantôt ils portent une cuirasse[4], mais jamais, sauf deux exceptions, n'apparaît une tunique, et les bras, visiblement, sont toujours découverts. Quant aux deux exceptions, l'une est fournie par la statue de Vachères du Musée Calvet à Avignon[5] : le chef gaulois qu'elle représente porte sous sa cuirasse une sorte de veste à manches; l'autre se voit sur le chaudron d'argent de Gundestrup[6], où les cavaliers ont une tunique à manches et les fantassins une sorte de pourpoint, à manches également. Mais le Gaulois de Vachères, qui appartient à l'époque d'Auguste, est un chef, non un simple guerrier, et peut-être est-il en tenue d'apparat; quant au chaudron de Gundestrup, il figure sans doute des Celtes danubiens[7], dont le costume avait pu subir des influences daciques.

Fig. 2
Mercenaire gaulois
(Terre cuite de Caere; Antiquarium de Berlin).

Mais sauf ces deux exceptions, dont une seule concerne la Transalpine, textes et monuments sont entièrement d'accord sur ce point : chez les Galates d'Orient, en Cisalpine et, ce qui nous in-

1. Sur l'authenticité de ces figurations : Couissin, *loc. cit.*, et aussi : *La nudité guerrière des Gaulois*, in *Annales de la Faculté des lettres d'Aix*, 1929, p. 6 et suiv.

2. Sur les sarcophages, par exemple, et aussi sur les monnaies : cf. Couissin, *L'équipement de guerre des Gaulois sur les monnaies romaines*, in *Revue numismatique*, 1928, p. 35, 37, 42 (fig. 4-8); il est possible que cet objet doive être interprété comme une saie ou comme une cuirasse (*Ibid.*, p. 174).

3. Hucher, *L'art gaulois*, nos 4, 2; 43, 2; 49, 1; 60, 1; 66, 2; 85, 1.

4. *Ibid.*, nos 2, 2; 3, 1; 7, 1; 20, 2; 22, 1; 46, 1.

5. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs*, I, n° 35.

6. S. Müller, *Nordiske Forkdsminder*, 1892; C. Jullian, in *Revue des Études anciennes*, X, 1908, pl. I-X; S. Reinach, *Répertoire de Reliefs*, 1909, I, p. 147-150.

7. Cf. Fr. Drexel, *Der Silberkessel von Gundestrup*, in *Jahrbuch des Instituts*, 1915, p. 11 et suiv.

téresse ici, en Gaule propre, au temps de César, l'équipement de guerre celtique ne comporte pas normalement de tunique[1]. Un tel accord est assez rare pour qu'on puisse le tenir pour décisif. Ainsi

Fig. 3. — Galate blessé
(Venise).

l'expression de César « dextris umeris exsertis » ne peut s'expliquer par une modification de la tunique.

Certains Gaulois, comme nous avons vu, chefs et chevaliers, portaient la cuirasse[2]. Mais, naturellement, il ne saurait être question de priver une cuirasse de l'une de ses épaulières. Par conséquent, l'expression de César ne concernant ni la tunique, ni la cuirasse, il reste à examiner si elle peut s'appliquer au manteau.

Les Gaulois connaissaient plusieurs sortes de manteaux[3]. Leur manteau de guerre, adopté par les Romains sous le nom de « sagum[4] », était une pièce de laine analogue à la chlamyde grecque. On le portait sur les épaules, à la façon d'une pèlerine actuelle (fig. 2), avec cette différence, toutefois, que, pour combattre au

1. C'est donc à tort que je l'ai figurée dans *Revue numismatique*, 1928, p. 183, fig. 75.
2. Cf. Varron, *La langue latine*, V, 24, 116; Diodore, V, 29, 2; 30, 3; Tite-Live, XXXVIII, 21, 9.
3. G. Dottin, *Manuel... de l'antiquité celtique*, 2e éd., 1915, p. 167 et suiv.
4. Cf. Dottin, *op. laud.*, p. 167; ce mot paraît celtique : *Ibid.*, p. 70. César l'appelle *sagulum* (*Bell. Gall.*, V, 42, 3).

moins, il était agrafé sur l'épaule droite (fig. 1 *b*). Comme on voit, dans cette position, il couvrait tout le côté gauche, à partir du cou, et découvrait tout le côté droit, *y compris une partie de l'épaule*. Dosson semble avoir pensé que telle était la disposition adoptée par les auxiliaires gaulois à titre de signe de reconnaissance[1]. Mais, sans parler d'autres considérations, cette interprétation se heurte au fait que l'ajustement du sagum sur l'épaule droite était l'ajustement normal. Cependant, s'il était normal d'agrafer le manteau de façon qu'une partie de l'épaule droite fût découverte, comment les auxiliaires pouvaient-ils se distinguer « dextris umeris exsertis »?

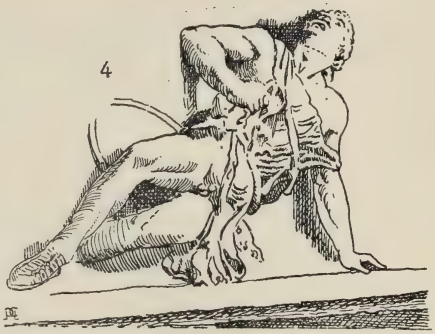

Fig. 4. — Chef gaulois
(Sarcophage Ammendola; Capitole).

Voici ce que, semble-t-il, on peut conjecturer.

Outre la façon normale d'agrafer le sagum, il en existait d'autres. On pouvait le disposer à la façon du péplos dorien, avec une fibule sur chaque épaule, le bras gauche passant entre la fibule correspondante et le bord supérieur du manteau; la ceinture maintenant l'étoffe achevait de donner au sagum ainsi drapé l'aspect d'une tunique : tel est l'ajustement du manteau du chef gaulois figuré par le sarcophage Ammendola (fig. 4). Cet ajustement commode fut adopté dans l'armée romaine et y devint d'un usage courant[2]. On pouvait aussi se contenter d'une fibule sur l'épaule gauche ou sur le flanc droit, le manteau traversant le torse en diagonale : ainsi est drapé le sagum du Galate combattant de Venise (fig. 3). Dans cet ajustement, les guerriers étaient vraiment « dextris umeris exsertis », c'est-à-dire l'épaule droite, non pas découverte, mais plutôt dégagée.

Du témoignage de l'arc d'Orange on peut déduire que les Gaulois employaient encore une autre disposition, dans laquelle le

1. Dosson, éd. Hachette, p. 630, n° 174.
2. On le reconnaît sur plusieurs stèles funéraires, sur le relief dit « des Prétoriens », au Louvre, sur la colonne Trajane, etc.

manteau, agrafé sur l'épaule droite, passait sous le bras gauche (fig. 2 *a*), et l'on pourrait imaginer sans peine une disposition inverse, dans laquelle le sagum, agrafé sur l'épaule gauche, aurait passé sous le bras droit, dégageant ainsi entièrement l'épaule droite. De cette disposition je ne connais en Gaule aucun exemple; mais c'est précisément celle que présente le Galate de Venise (fig. 3), chez lequel l'emploi du ceinturon donne à l'équipement un aspect encore plus caractéristique. Or cet équipement, avec la ceinture, qui paraît avoir été, en Gaule, d'un usage tout exceptionnel[1], était, au contraire, couramment employé par les ouvriers grecs et romains. Ainsi, connu des Romains, inusité en Gaule, il était donc de nature à être choisi pour distinguer les alliés des ennemis. Est-ce cet ajustement que César adopta et qu'il désigne par les trois mots énigmatiques? Il semble bien, en tout cas, que nulle autre hypothèse ne fournira une meilleure solution de ce petit problème.

Et s'il en est ainsi on verra dans notre interprétation un nouvel exemple du secours que l'archéologie peut apporter à l'étude des textes, secours particulièrement nécessaire aux écrits d'un homme qui avait l'occasion de voir et de décrire tant de choses nouvelles et intéressantes — et qui ne les a pas vues, qui, du moins, ne les a pas décrites.

Paul Couissin.

Marseille, 1er juin 1931.

1. Je n'en connais, outre le *Galate* de Venise, qu'un seul exemple, fourni par un cavalier *cisalpin* sur une frise de Lecce (Bienkowski, *Les Celtes dans les arts mineurs*, fig. 175).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE, IV.

PAR CH. PICARD,

Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

A M. E. Michon et à ses collaborateurs, en souvenir du beau reclassement des salles de la sculpture romaine, au Louvre (inauguration du 14 octobre 1931).

Cette chronique périodique, qui reparaît déjà pour la quatrième fois grâce à l'hospitalité de la *Revue des Études latines*, devrait sans doute se contenter d'être « documentaire » — donc, de présenter au lecteur les austères résultats d'un travail bibliographique, hélas ! de plus en plus difficile à conduire, aujourd'hui, à travers une masse de publications —, si elle ne bénéficiait du privilège, singulièrement prisé ici, d'être composée à une période où, dans notre domaine, on peut aussi observer un curieux débat engagé entre certaines tendances contradictoires de l'histoire et de la critique. J'ai déjà fait entrevoir que nous avons l'agrément d'être témoins d'un vigoureux effort tenté, en certains milieux scientifiques — et même ailleurs — pour exalter au plus haut les mérites de l'art latin ; et non pas seulement à travers les catégories d'art, voire dans les temps où personne n'eût songé à les nier. — Le mot de *réhabilitation* conviendrait mal, puisqu'il semblerait impliquer que d'aucuns ont déjà fait le procès de l'art latin, sans bienveillance, sinon sans justice. De leur côté, les plus zélés admirateurs de la production sculpturale italiote, par exemple — surtout de celle qui correspond à la durée de l'Empire — n'aimeront guère laisser penser qu'il y aurait lieu de *justifier* une esthétique dont ils disent tant de bien. A les croire, après la Grèce — incapable, paraît-il, de donner à ses figures la vie intérieure — Rome aurait ouvert, à l'art le plus moderne, d'autres chemins : nous lui devrions de plus fortes émotions, « un trait d'union entre la réalité et le rêve » ; les déformations mêmes que ses conceptions — dans le portrait ou ailleurs — ont paru imposer à la nature seraient « insistance sensitive », « frémissement fixé » ; gardons-nous de ne pas savoir « y déceler une harmonie », et jusqu'au bout. On lit assez souvent aujourd'hui de tels jugements, d'autres analogues, plus ou moins lyriques, soit présentés indépendamment, soit évoqués explicitement au passage, lors de l'analyse de documents, qui, pourtant, ne sont pas tous des chefs-d'œuvre. Par ailleurs, un autre travail, plus insidieux peut-être, est fait parallèlement —

ce bulletin même aura l'occasion de le laisser constater — pour retirer, s'il se peut, des séries traditionnelles, certaines créations, de sort insuffisamment défini, mais rapportées jusqu'ici plutôt à la Grèce, et qu'on vise à faire adjoindre au lot *latin* ; au terme de telles annexions pacifiques, si l'on persiste assez, et si l'on n'est pas trop contredit, l'équilibre de la balance pourrait changer, ce qu'on escompte, au détriment des *Graeculi*.

On ne peut que savoir gré, ici, à tous ceux — et à celles[1] — qui ont ainsi passionné le débat ; l'Italie même leur devra tresser des couronnes civiques. Il n'est du moins question, ci-après, que d'instruire les travailleurs, en les avertissant, le plus complètement possible, des endroits où ils pourront chercher une documentation, quelles que soient leurs propres tendances. Avec prudence, on tentera aussi de marquer çà et là, — en toute impartialité, on l'espère, — où pourraient mener certains excès, lorsque *excès* il y a, comme il semble.

I. Origines. — La sculpture étrusque

Je n'ai relevé qu'un nombre relativement petit d'études consacrées à la période des origines italiques. M. Fr. W. Freiherr von Bissing insiste sur la façon dont les bronzes sardes témoignent d'une culture indigène, à propos de l'origine des cnémides[2]. Les reliefs de Nesazio, que Sticotti, suivi par MM. Rostovtzeff et von Duhn, mettait en relations avec la civilisation mycénienne, ont été réétudiés par Mlle B. Tamaro, d'où confirmation de l'opinion d'Hoernes et d'autres savants : car ils ne seraient pas antérieurs à la fin du VIIe siècle av. J.-C.[3]. M. G.-Q. Giglioli a étudié l'art italo-samnite, en ses origines et son développement[4].

La deuxième partie du Catalogue des sculptures du British Museum, par F. N. Pryce, est consacrée en partie aux documents d'art étrusque[5]. Dans l'important ouvrage récent de M. Della Seta[6], on trouvera d'intéressantes et *précises* observations sur les tendances de la sculpture étrusque : l'accentuation des mouvements et des effets de force est notable dès la période archaïque ; l'imitation des modèles grecs, entre les dernières années du VIe siècle et la deuxième moitié du IVe siècle ; il y a lieu de tenir grand compte du

1. Ce n'est qu'une mauvaise traduction de la revue *Formes*, VIII, octobre 1930, qui, faisant passer un texte anglais en français par l'entremise d'un interprète roumain, avait amené les menues erreurs signalées dans la précédente *Chronique* (1930, III, p. 353, n. 2). Aucune n'est imputable à l'auteur même de l'article.

2. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, 3-4, p. 234-237. Les cnémides se voient souvent aux jambes des guerriers sardes, d'après les bronzes archaïques conservés. Par ailleurs, les Hittites de Karkémisch les connaissaient aussi ; ils les utilisaient entre 700 et 604 av. J.-C. Elles seraient antérieures même aux temps des Hittites, des Phéniciens.

3. *B. P. I.*, XLVII, 1927, p. 116 sqq.

4. Conférence du 1er mai 1931, Rome ; cf. ci-après, à propos des recherches de M. P. Couissin sur l'armement samnite.

5. *British Museum, Catal. of sculpt.*, 2e éd., I, II, *Cypriote and etruscan.*

6. *Il nudo nell' arte*, p. 612 sqq.

moins des différences de religion, et du fait que nous connaissons surtout maintenant[1] l'art funéraire étrusque, pour lequel la position des Étrusques rappelle surtout celle des Égyptiens, puisqu'on a visé à conserver avant tout le réalisme individuel des *imagines* : à la maigreur des Étrusques primitifs — tels que nous les montrent, fin du VIe siècle, les sarcophages de Caeré, par exemple — succédera, au cours des IIIe-IIe siècles, l'apparition instructive de défunts du type obèse ! Le désir d'aboutir à marquer l'expression, dès les origines (Apollon de Veii : *Dedalo*, 1920-1921, p. 559), a été la source de déformations caractéristiques de l'anatomie (volumes exagérés, conventions fautives, sur les sarcophages des IIIe-IIe siècles). L'art étrusque n'est pas, de la sorte, un art *du nu*, par opposition à l'art grec, et il fait constater, comme partout, que les sculpteurs de chaque pays ne rendent bien que ce que *leur* civilisation *locale* les a amenés à voir.

Pour les rapports de la sculpture et de la peinture, nous bénéficions, cette année encore, d'importantes études de M. F. Messerschmidt, qui se révèle actuellement comme un des meilleurs spécialistes de l'étruscologie. Dans une enquête documentée et pénétrante[2], examinant d'abord les scènes de massacres de prisonniers (fresques de la Tombe François, Musée Torlonia, sarcophage « du prêtre » de Tarquinia, urne cinéraire de Volterra, etc.), il montre l'originalité étrusque par rapport à certaines peintures grecques comparables (*stamnos* de Berlin, amphore tarentine de Naples, etc.). Lui aussi insiste sur la position originale de la croyance étrusque, si sensible dans la religion funéraire même, et, par exemple, d'après les peintures de la Tomba dell' Orco[3]. Que le répertoire étrusque ait pu être distinct, c'est ce que prouve assez, outre les particularités du monde infernal évoqué sur certaines fresques funéraires[4], le choix d'épisodes de mythologie nationale sur les miroirs, sur les urnes (légende de Cacus, par exemple, sur un miroir de Palestrina, au British Museum, p. 77, fig. 12). En somme, il n'y aurait plus guère à parler, comme faisait si volontiers Helbig, de l'intervention d'artistes grecs dans les sépultures étrusques, ni pour l'architecture, ni pour la sculpture, ni pour la peinture. Il ne faut plus se laisser tromper à certaines apparences : ce n'est que peu à peu que l'élément grec est devenu prépondérant, à la fin même de la civilisation étrusque, quand l'Étrurie, comme le reste de l'Italie même, a été soumise à l'influence esthétique, prépondérante, de la « Graecia capta[5] ». On comparera, ci-dessus, les conclusions, autres, de M. A. Della Seta.

1. M. Della Seta rappelle justement que les Étrusques ont dû être de grands producteurs d'art *de toute sorte* ; Pline a mentionné les 2,000 statues que les Romains auraient prises à Volsinii (XXXIV, 34) : on ferait un grave tort à l'Étrurie en jugeant trop exclusivement sur le peu qui nous est parvenu.

2. *Arch. Jahrb.*, XLV, 1930, p. 62-90 (*Probleme der etruskischen Malerei des Hellenismus*).

3. L'auteur rapproche justement cet artiste du Novios Plautios de la ciste Ficoroni : Della Seta, *Villa Giulia*, p. 481 sqq.

4. A la Tomba del Orco, par exemple, où figure le Roi des Ombres avec l'Αἰδός κυνέη (en tête de loup). De nombreux éléments italiques se remarquent ailleurs aussi : Tombe François, Vulci ; Tomba del Tifone, Tarquinii.

5. Spécialement sur les peintures étrusques, d'intéressants travaux (thèses de doc-

Après ces études générales, signalons la venue au jour de documents nouveaux. A Chiusi, dans le voisinage de la Tomba della Scimmia, au lieu dit Pellegrina, on a trouvé une grande tombe sans peintures, mais avec de nombreuses et belles urnes ; certaines représentent encore des épisodes de la guerre de Troie. La pièce principale a une cuve décorée simplement de bandes rouges, mais sur le couvercle une figure d'homme à demi gisant, qu'on dit être parmi les plus belles de la plastique funéraire étrusque[1]. M. Fr. Messerschmidt a étudié une urne archaïque *peinte* du musée de Tarquinia, où figurent des scènes de la vie de la jeunesse étrusque ; celle-ci semble s'être créé un nouvel idéal, aux confins du VIe et du Ve siècle av. J.-C., sous l'influence de la Grèce, et par imitation de ceux qui allaient être les « marathonomaques » : on voit cette jeunesse dorée étrusque se livrer ainsi elle-même aux plaisirs sportifs de la culture corporelle, et à l'entraînement hippique[2]. Le même savant a publié sur les nécropoles de Vulci d'importantes recherches[3]. M. A. Adriani, R. U. Inglieri et G. Q. Giglioli ont renseigné les érudits sur les travaux de Veii[4]. Pour les progrès des fouilles de Tarquinii et leurs résultats, depuis l'article des *Notizie Scavi* qui les concernait en 1924, on consultera maintenant les informations nouvelles de M. G. Cultrera (quelques sculptures)[5]. Sur les vestiges étrusques de Marzabotto, dont diverses sculptures, M. P. Ducati a donné quelques récentes et brèves indications[6]. Une intéressante urne étrusque, représentant Ulysse parmi les Sirènes, a été signalée dans le commerce à Rome ; elle montre des transpositions curieuses des types homériques en guerriers italiotes[7]. Une urne en albâtre, qui doit provenir de Volterra, et que son style fait dater de 150 environ av. J.-C., est entrée au British Museum. La scène sculptée, d'interprétation assez obscure, semblerait se rapporter à la légende d'Oreste et de Pylade[8]. M. Fr. Messerschmidt a étudié[9] une série de terres-cuites, les unes étrusques, les autres romaines : à côté de deux urnes de Pérouse et Berlin, une troisième en forme de *kliné* (Museo Gregoriano) prend une place à part. Le relief, à cinq figures, représente une scène de départ et peut être daté entre 150 et 100. Dans le même article est signalée la représentation zoomorphique du Charun étrusque sur des plaques de terre-cuite de la *sima* d'un tombeau, vers 300 environ av. J.-C. ; du même lieu proviennent des représentations de masques de Vanth. Les terres-cuites figurées et architecto-

torat) ont été composés à Bologne : par L. Morricone, sur *Le pitture della Tomba vulcente François ;* par M. de Cheluzzi, sur *Le tombe etrusche dipinte di Chiusi.*

1. Une publication de M. Doro Levi est en préparation.

2. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 191-195.

3. Fr. Messerschmidt, *Nekropolen von Vulci*, unter Mitarbeit von Arnim von Gerckan, und ein Beitrag von K. Ronczewski, 1930, *12e Erganzungsheft* de l'*Arch. Jahrb. Instituts*, Berlin.

4. *Not. Scavi*, 1930, p. 43-73, 3 pl., 17 fig.

5. *Not. Scavi*, 1930, p. 113-184, 4 pl. et 64 fig.

6. *Vie d'Italia*, 1930, p. 611-621.

7. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, col. 106.

8. F. N. P(ryce), *Brit. Mus.*, IV, 1930, p. 52, 1 fig.

9. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 172-190.

niques du temple étrusque repéré près de Pozzo di S. Patrizio (Orvieto) ont été décrites, restaurées, exposées avec le plus grand soin par M. L. Pernier ; la publication des ruines est attendue prochainement[1]. A Monteluce, près Pérouse, dans une tombe étrusque de travertin, on a trouvé une urne avec la représentation du Sacrifice d'Iphigénie[2].

II. La sculpture latine ; *a)* jusqu'a l'ère d'Auguste

C'est cette période qui a surtout bénéficié de l'attention, et des résultats du travail de l'année. Il n'est que juste de noter l'importante part de l'Italie même, dans l'organisation des recherches concernant son propre passé. Un tel effort appelait sa récompense. Il est très méthodiquement conduit dans tous les domaines : en ce qui touche la cartographie, d'abord. Signalons ici la publication en cours de la *Carta archeologica d'Italia*, entreprise de l'Institut géographique de l'armée[3] : on y voit signalés, par des différences de couleurs, les sites des civilisations préhistoriques ou historiques ; l'ensemble donnera une synthèse précieuse. — Les fouilles archéologiques ont été intensifiées un peu partout, et spécialement à Rome même. Si les divers temples du Largo Argentina — témoins de l'architecture républicaine — ont gardé leur incognito et n'ont pas donné beaucoup de sculptures nouvelles[4], le déblaiement continué des Forums impériaux permet, sur un point important de la topographie de la capitale antique, une mise au point décisive ; les travaux récents ont d'ailleurs livré de nouveaux documents d'art à l'étude, comme on verra[5]. Ce ne sont pas là les seules recherches proprement *romaines* qui s'imposent à la curiosité des historiens et des archéologues : celles qui ont été faites au Mausolée d'Auguste permettent désormais d'en reconstituer la structure[6]. On a ainsi, çà et là, des bases nouvelles d'information architecturales et topographiques[7]. — Sur les grandes voies latines,

1. Museo Opera dell' Duomo, d'Orvieto. Cf. *Not. Scavi*, 1929, p. 233 sqq.

2. *Corriere della sera*, 6 II 1930.

3. Avec la collaboration de la Direction générale des Antiquités et Beaux-Arts : l'échelle correspond à la grande carte topographique d'Italie au 100 000e. Dix-neuf feuilles sont parues (Nord), d'autres promises. Parallèlement, R. Almagià recueille et illustre des *Monumenta Italiae cartographica*, avec reproduction des cartes générales et régionales d'Italie, Firenze, 1929, in-4°.

4. Cf. *I templi della Zona Argentina*, 21 avril 1929 ; G. Marchetti-Longhi, *L'area sacra ed i templi republicani del Largo Argentina*, Rome, 1930.

5. Cf. Corrado Ricci, *Capitolium*, 6, 1930, p. 157-189 ; A. Muñoz, *Il Campidoglio*, 1930 ; M. A. M. Colini y décrit brièvement les restes antiques dégagés au pied du Capitole et sur le versant des pentes, entre le monument national et le théâtre de Marcellus ; sur le Forum de Trajan, F. Noack, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 209.

6. En dernier lieu, G. Q. Giglioli, *Il mausoleo d'Augusto*, 1930 = *Capitolium*, 6, 1930, p. 532-567. Sur le Mausolée d'Hadrien, cf. Generale Mariano, *Il Mausoleo Adriano e Castello S. Angelo in Roma.*

7. Il faut mentionner, outre le *Lexicon der antiken Romkunde*, bien connu, la collection *Le guide di Roma*, de L. Schudt, Augsbourg, 1930 ; surtout l'indispensable *The topographical Dictionary of ancient Rom*, de S. B. Platner, revu par le regretté Th. Ashby, Oxford-London, 1929.

la série des monographies en cours ajoutera une indispensable documentation[1].

Le mouvement d'études s'est étendu très largement hors de Rome. Tandis qu'en Toscane méridionale le progrès de l'exploration systématique des nécropoles et villes étrusques se développe peut-être selon un rythme actuellement plus calme, dans le Nord de l'Étrurie, dans l'Émilie et dans la Romagne, beaucoup de travail a été récemment fait (Comacchio, Sarsina, etc.). A Aquileia, une société particulière publie une revue : *Aquileja nostra*[2]. J'ai rendu compte ailleurs de la fondation et des publications de l'*Associazione internazionale degli Studi mediterranei*, dont le *Bollettino* contient de si précieuses informations générales. Plus particulièrement, en ce qui touche à l'exploration des sites, la Société a utilement agi : Ardea, entre autres, la vieille capitale rutule, promet d'utiles trouvailles[3]. A Lanuvium, le dégagement commencé par A. Galieti du célèbre temple de Juno Sospita nous vaut déjà certaines découvertes[4]. L'archéologie campanienne a fourni à M. A. Maiuri l'occasion d'un exposé de vues générales[5], où les problèmes de la participation italiote à la culture étrusco-hellénique sont posés, sous leurs grands aspects. Plus au Sud, l'activité érudite ne se traduit pas seulement par l'abondance des fouilles, mais par la fondation continuelle de sociétés archéologiques, de revues locales. Les recherches de M. Gervasio à Ceglie seront publiées désormais dans le périodique *Japigia*. La *Società Magna Grecia* (Rome, Palazzo Taverna) s'est rapidement développée et compose, outre des études spéciales[6], un recueil d'*Atti e Memorie* : en 1929,

1. E. Martinori : Via Flaminia, Via Cassia ; cf. Th. Ashby : Via Tiburtina, dans les *Atti e Memorie della Società Tiburtina*, 1928.

2. Cf. G. Brusin, *Aquileja, guida storica e artistica*, Udine, 1929 ; A. Calderini, *Aquileja romana* (Publ. de l'Univ. cathol. du Sacré-Cœur, série V, t. X, Milan, 1930). Des découvertes intéressantes, pour l'histoire de la sculpture notamment, ont été faites récemment à Aquilée (torse d'homme nu et tête de jeune homme, retravaillée, d'époque julo-claudienne : *Popolo d'Italia*, 24, X, 29). On pense avoir dégagé des Thermes (?) : cf. G. Brusin, *Not. Scavi*, 1929, p. 109 sqq. ; dans cet édifice, d'époque impériale, on a recueilli toute une série de « reliefs Campana » : Satyre près d'un canthare, Niké mettant à mort un taureau, Rançon d'Hector (important), Amazonomachie, Gorgones et masques barbus, sujets palestriques, etc. ; cf. *Not. Scavi*, *l. l.*, p. 116-126. — Pour le monument funéraire sculpté de P. Postumius Hilarus, cf., par ailleurs, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 305, fig. 3, col. 314 ; la base, en calcaire, est décorée de deux griffons, de chaque côté d'un vase ; l'*ara* nous conserve les portraits (deux bustes) des morts, homme et femme, par devant ; sur les côtés, sont des figures assises du Sommeil et de la Mort.

3. Une commission de l'*Associazione degli Studi mediterranei* a entrepris là des travaux (conseillers : après Th. Ashby, A. Boethius) ; on a commencé la fouille d'un temple de Jupiter Capitolin (*Boll. Ass. St. med.*, I, 1930), et l'on a trouvé déjà une tête masculine colossale en terre-cuite, malheureusement très fragmentée ; pour la carte et l'histoire (avant 442), cf. *l. l.* et *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 354-355.

4. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLI, 1926, col. 118 ; *Bull. comm. arch. comun. Roma*, LVI, 1928, p. 75 sqq. (intéressantes terres-cuites architectoniques).

5. *Historia*, IV, 1930, p. 50-82.

6. Par exemple, celle de P. Marconi, sur *Agrigento*, et le très précieux ouvrage de P. Orsi, *Le chiese Basiliane della Calabria*, qui n'appartient pas, au vrai, à nos études.

là ont été consignés, déjà, les résultats des recherches de E. Galli à Sybaris et Laos.

On n'a point manqué de remarquer et de louer justement du dehors une bonne volonté si complexe et fructueuse. — Le plus détaillé des bulletins d'information sur l'archéologie italienne reste celui que publie périodiquement l'*Anzeiger* de l'*Arch. Jahrb.*, à Berlin. Les trouvailles, du milieu de 1929 à octobre 1930, y ont été signalées récemment par M. Werner Technau [1]. D'autres chroniqueurs ont tenu plus ou moins partiellement au courant l'Amérique, l'Angleterre, la France, etc. [2].

Il est particulièrement nécessaire, ici, d'indiquer quel a été en Italie le zèle des conservateurs de musées, dans le rangement de leurs collections et la publication des catalogues. A Rome même, depuis que, le 28 octobre 1929, a été rouvert l'*Antiquarium* aménagé à nouveau, un catalogue a paru, donnant l'état actuel du Musée du Celio [3]. M. R. Paribeni a publié un nouveau guide du Musée des Thermes [4]. — A travers toute l'Italie, du Nord au Sud, on trouverait à mentionner des résultats analogues, effet d'une commune tendance à la mise en ordre d'un riche patrimoine historique. M. C. Anti a réorganisé le Palais royal de Venise et son Musée archéologique, en débarrassant nombre de marbres de médiocres et intempérantes restaurations [5]. Il y a maintenant un guide de M. Giannantoni, pour le *Palazzo ducale* de Mantoue ; un autre de M. A. Callegari, pour le Musée provincial de Torcello (Vénétie : stèles funéraires et autels ronds ; le principal vient d'Altino). Mais il a été peut-être fait plus encore vers le Sud de la péninsule, et notamment en Sicile, pour les Musées de Catane, de Messine, de Syracuse [6].

Les synthèses générales françaises concernant l'art latin apportent, en certains cas, des jugements d'ensemble, dont il y aura lieu de tenir grand compte [7]. — On aime à mentionner ici la réédition du bel ouvrage de M. H.

1. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 299-431 (*Italien*).

2. *Antiq. J.*, 1930, p. 258-263 ; A. S. R., *Art a. archaeol.*, XXX, 1930, p. 93-94 (Herculanum) ; J. Heurgon, *Rev. Paris*, 1931 ; on ne s'étonnera guère que les fouilles de Nemi aient particulièrement retenu, au dehors et en Italie même, la curiosité (*Rev. arch.*, I, 1930, p. 179 ; *Beaux-Arts*, mars et octobre 1930) ; cf. aussi *Vie d'Italia*, 1930, p. 127-136 ; *Atlantis*, 1930, p. 314-318, etc.

3. *Descrizione delle Collezioni dell' Antiquarium comunale ampliato e reordinato*, 1930.

4. *Le Terme di Diocletiano e il Mus. nazion. romano.* On est heureux de signaler ici, pour la périphérie de la capitale, le précieux petit livre de J. Carcopino, *Ostie*, 1929 ; sur les restaurations récentes à Ostie, cf. G. Calza, *Boll. d'arte*, IX, 1929, p. 291 sqq.

5. *Il regio Museo arch. nel Palazzo reale di Venezia*, dans la coll. *Le guide dei Musei italiani*, 1930 (pl.). Le beau buste dit de Vitellius, justifié de soupçons inexacts, appartiendrait à un haut fonctionnaire de la cour d'Hadrien. Cf., pour une opinion divergente, S. Reinach, *Rev. archéol.*, II, 1930, p. 205 (Pline, ou philosophe?).

6. G. Libertini, *Il Museo Biscari* (*Catania*), Milan, 1930 ; E. Mauceri, *Il Museo naz. di Messina ;* G. Libertini, *Il reale Museo naz. archeologico di Siracusa.*

7. Dans l'*Histoire universelle des arts*, publiée sous la direction de M. L. Réau, la partie concernant *l'Art antique* (*Grèce-Rome*) est l'œuvre de M. V. Chapot : p. 324-327, Étrurie ; p. 328-389, Rome et son empire. — Dans l'*Hist. de l'art*, dirigée par M. M. Aubert (Firmin-Didot), le même ensemble a été traité par M. J. Charbonneaux.

Focillon sur *Piranesi*, artiste dont les visions seront toujours indispensables aux curieux d'architecture et de sculpture latines, d'autant qu'en les scrutant, on y découvre, tous les jours, plus de précieuses ou énigmatiques réminiscences[1].

Un gros effort a été mené à terme, au Louvre, au bénéfice des riches séries des documents du Musée, concernant la sculpture latine : pièces dont la mise en valeur avait été jusqu'ici, faute de place, un peu sacrifiée. On jugera d'autant plus favorablement cette entreprise réparatrice que nul n'est porté à oublier les difficultés de tout reclassement, à travers des salles vénérables, qui ont elles-mêmes, souvent, la plus précieuse histoire nationale, quasi intangible[2]. Il y faut autant et plus de ménagements, que d'aménagements ! D'autre part, les crédits octroyés pour les transformations, crédits *ordinaires*, en ces temps de crise, n'ont pas été, tant s'en faut, de l'ordre de ceux dont on a entendu parler ailleurs, à Berlin, par exemple. Le principe essentiel du remaniement a été fourni par l'obtention de deux salles (anciens ateliers de moulages), où l'on pénètre maintenant par l'arcade du vestibule dit des Prisonniers barbares. Dans l'une ont été transportés les reliefs qui figuraient, avant, dans la salle de Mécène. On n'y a logé que provisoirement le plus grand, l' « Autel de Domitius Ahenobarbus » (cf. ci-après), qu'il est question de transporter un jour dans la Cour du Sphinx, lorsqu'elle sera couverte[3]. Plus loin, un très bel ensemble est maintenant réalisé par une série de reliefs, parmi lesquels on verra, notamment, l'admirable procession des Suovetaurilia, du Palais Saint-Marc à Rome[4], le Sacrifice de deux taureaux (Capitole, puis coll. Borghèse, 1808), l'haruspice consultant les entrailles d'un taureau, et la cérémonie religieuse devant le temple de Jupiter Capitolin (signature de M. Ulpius Orestès : Capitole, puis Coll. Borghèse, 1808)[5], le Sacrifice du taureau (Coll. Mattei du cardinal Fesch et Aguado, 1894), la belle plaque rapportée à l'*Ara Pacis* et trouvée sur l'emplacement du Palais Fiano (Coll. Aldobrandini, puis Campana, 1864), le bas-relief aux figures de dieux d'Alexandrie, acquis en 1912, etc.[6]. Dans cette même salle, en avant des grandes pièces de la paroi du fond, ont été rapportés et alignés cinq cippes et autels sculptés — le plus grand est celui de P. Fundanius Ve-

— Sur la civilisation romaine (et l'art latin), spécialement, L. Homo, *La civilisation romaine*, 1930 (Payot).

1. Laurens, 1928. — M. K. Ronczewski (*Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, col. 225-232) a étudié récemment la suite : *Della Magnificenza*, et signalé notamment le cas du chapiteau à tête de chimère entre deux volutes, qui n'est ni celui du Palazzo dei Conservat., ni celui de Sainte-Praxitèle. L'auteur pense — mais on n'est pas obligé de le suivre là ! — qu'il faut considérer ce motif comme d'origine *italique* (et non pas grecque).

2. Pour leur histoire, E. Michon, *Rev. de l'art anc. et mod.*, 1931, II, p. 215 et suiv.

3. Là seront exposés plus tard tous les grands morceaux de sculptures architectoniques, et d'architecture : bases et chapiteaux du Didymeion, Incantada de Salonique (cf. ci-après), etc.

4. Puis, Bibliothèque Saint-Marc à Venise ; dessiné dès le début du XVIe siècle.

5. Avec les recomplètements : Victoire (moulage), de la Coll. V. De Courcel.

6. Il n'y a plus qu'un relief à contre-jour, celui des Soldats prétoriens, au vrai très retravaillé.

linus ; *ibid.*, cippe d'Amemptus — ; ces pièces, de mérite différent, étaient jadis dispersées en d'autres salles.

La plus importante des nouvelles salles est, ensuite, une galerie (Salle des Muses) contiguë à la salle d'Auguste, qu'elle a servi à aérer[1] et à alléger de son excès de richesses. On a placé là en principe des bustes ou têtes de la fin de l'époque républicaine — dont quelques-uns sont de vrais chefs-d'œuvre — et des statues du même temps ou du début de l'Empire (Livie en Cérès). Dans la salle d'Auguste, repeinte, l'ordre des statues et bustes a été sensiblement modifié, le plus possible en accord avec la suite chronologique des effigies impériales (jusqu'à Nerva). Par des échanges justifiés avec les salles voisines, toute l'iconographie de la période impériale apparaît désormais en un ordre plus sûr jusqu'à l'époque byzantine (Salle des Antonins, Salle de Septime-Sévère[2], Salle XVI « de la Paix », Salle des Saisons) : toute la présentation a beaucoup gagné en agrément et clarté. Dans la salle XIV (de Mécène), à la place des reliefs transportés, sont exposés maintenant quelques bons portraits hellénistiques, avec une collection de lécythes et loutrophores de marbre, à sculptures, jadis au premier étage. Divers changements ont été introduits aussi dans la Rotonde de Mars, annexe de la Salle grecque.

En Allemagne se poursuit l'inventaire des châteaux ; deux cabinets seigneuriaux de la Prusse orientale, à Begnuhnen et Waldburg, peuplés d'antiques achetées en Italie au XIXe siècle, ont été inventoriés par M. B. Schweitzer[3]. Les bronzes de la Collection Gœthe ont commencé d'être publiés[4].

Presque dans le temps où paraissaient les belles études de U. Wilcken et de G. Radet sur Alexandre le Grand, M. A. Bruhl met en évidence, du point de vue des arts, la persistance, chez les Romains et dans la vie latine, du souvenir plastique du héros macédonien. Les types créés par Lysippe et Apelle ont longuement influencé l'iconographie princière. — Parmi les documents[5] intéressants pour les origines de l'art latin, quelques-uns ont donné à nouveau prise à l'étude : à propos de deux lampes du Musée Borély à Marseille représentant des gladiateurs (et guerriers) équipés exceptionnellement de façon archaïque, M. P. Couissin[6] étudie d'autres types similaires, puis il revient à l'interprétation de certains personnages de la frise du Monument de Paul-Émile à Delphes (*l. l.*, p. 240 sqq.)[7]. P. Bienkowski ayant cru pouvoir identifier là des Vénètes (cf. *Chronique*, II : *R. É. L.*, 1929, p. 205, n. 3-4), qu'il retrouvait ailleurs çà ou là (guerriers à jupons), M. P. Couissin annexe d'abord ce groupe dit « vénète » à celui de sa série des lampes

1. De grandes baies ont été percées entre la salle d'Auguste et la galerie même.

2. Là est une curieuse tête féminine en stuc (Asie-Mineure), acquisition récente.

3. *Antiken in östpreussischen Privatbesitz*, Halle, 1929 (gr. in-8°, 32 pl. ; cf. pl. 15-23, portraits romains : Agrippine la Jeune, peut-être Domitia Lucilla, avec une coiffure singulière ; pl. 22).

4. L. Curtius, *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 1-28 (23 pl.).

5. M. G. Q. Giglioli a signalé (*Not. Scavi*, 1930, p. 346-352) qu'au Palais des Conservateurs, est encore la base de la Colonne rostrale de Duilius (241 av. J.-C.), jusqu'ici non reconnue.

6. *Rev. archéol.*, 1930, p. 235-279.

7. Cf. aussi la dissertation de F. W. Goethert (ci-après), p. 13.

— combattants et gladiateurs. Les Pseudo-Vénètes seraient, au vrai, des *Samnites*[1], à rapprocher, sur la frise de Delphes (où ils combattaient comme *socii* dans l'armée romaine), des peintures de l'Esquilin (IIe et Ier siècles) : celle où figure trois fois certain M. Fannius (Samnite)[2], et celle des « Rutules » (?) de la légende d'Énée. P. 254 sqq., l'auteur, réfutant P. Bienkowski, énumère les faits qui appuient sa nouvelle interprétation, fondée sur une étude comparative des équipements. En passant, sont mis en cause le relief du Cavalier du Capitole, dit Mettius Curtius (p. 266, n. 2), les deux panneaux de Durazzo (gladiateurs samnites). Les fabricants de lampes ont parfois transposé, non sans bizarrerie, en duels de gladiateurs, des épisodes de combats guerriers, d'où l'apparition, autrement inexplicable, de prisonniers attachés. — Non moins intéressante est l'étude que consacre essentiellement M. Fr. W. Gœthert à la « sogenannte Domitiusara », l'Autel de Domitius Ahenobarbus, récemment déplacé au Louvre[3] (partie complémentaire à Munich), dans une précieuse et méthodique dissertation inaugurale, *Zur Kunst der römischen Republik*[4]. Depuis que Furtwaengler (1896) a rapproché les *membra disjecta* et adhéré à l'opinion d'Urlich, sur l'appartenance au *delubrum* de Cn. Domitius, le vainqueur de Brindisi en 43 av. J.-C. — le classement proposé pour ces sculptures symboliques avait été remis en discussion, on le sait, plusieurs fois (*Chron.*, I, 1928, p. 219). Gœthert étudie les difficultés qui se rattachent, tant à la date de fondation du sanctuaire de Neptune, qu'à la nature même du monument (base ou autel?) ; il repousse définitivement l'interprétation de Furtwaengler à propos de la *missio exercitus* (dont la lustration témoignerait, vers 43?), et indique que la véritable voie explicative avait été découverte par Clarac, dès 1841. Domaszewski fut seul bien inspiré en s'en apercevant. Le sacrifice représenté était offert par les censeurs en fin de charge, à Mars, sur le Champ de Mars, le dieu, d'ailleurs, étant ici représenté en guerrier près de l'autel (cf. *Ara* Borghèse). On eût pu hésiter, pour la consécration, entre le plus ancien Cn. Domitius Ahenobarbus, censeur en 115 av. J.-C., et son fils du même nom, censeur en 92/91. — Mais d'après le fragment de fastes récemment découvert à Antium, celui-ci est parmi ceux qui « lustrum non fecerunt ». Or, le cas est différent pour le plus ancien Cn. Domitius, dont le *lustrum* est bien signalé en 115, et qui est mort en 104. Les reliefs sont dès lors de la période intermédiaire[5]. Les détails de la représentation (armements, vê-

1. Cf. ci-dessus, p. 328, n. 4, pour la conférence signalée de M. Giglioli, qui a étudié, en détail, à cette occasion, un petit bronze du Louvre (guerrier samnite).

2. M. P. Couissin pense que cette fresque serait la copie des peintures de Fabius Pictor, faites en 304 pour le temple de Salus, et en commémoration de la deuxième guerre samnite.

3. Cf. E. Michon, ci-dessus, p. 334, n. 2 : p. 218 : « environs mêmes du début de notre ère ». Les reliefs, du Palais Santa Croce, étaient passés à la Coll. du Cardinal Fesch. L'étiquette du Louvre porte toujours : « Vers 40. Temple de Neptune à Rome. »

4. Bark et Schröter, Berlin, 1931, Diss. pour l'Université de Köln, 73 p. — Je dois à l'auteur, qui m'a aimablement communiqué son travail, de vifs remerciements. On regrettera l'absence d'un index à la fin d'un travail si nourri.

5. Entre 70 et 28, aucun *lustrum*, d'après le monument d'Ancyre : ainsi tombe la conjecture d'Anti qui voulait reconnaître, à la place de Cn. Domitius, le censeur de

tements, etc.) sembleraient n'y point contredire. A cette occasion, Gœthert consacre son chapitre II à l'étude de la *toga exigua ;* il repousse, au nom de la tradition littéraire, la date que Fürtwaengler avait proposée pour le changement du type du costume (entre 35 et 13, Ara Pacis?). Car les amis de Catilina en 63 av. J.-C. étaient déjà, au vrai, dépeints ironiquement par Cicéron comme « velis amicti, non togis ». — La mode s'est donc transformée entre 60 et 50, dans un sens plus luxueux, ce que prouvent les monnaies et les documents déliens : tous les *togati* des peintures d'autels, à Délos, entre 130 et 90, portent dans l'île la *toga exigua*, qui est aussi le costume des civils sur le relief de l'*Ara* (au Louvre). Le relief de la Villa Borghèse, que C. Weickert avait cru pouvoir dater du temps de César[1] (offrande à Hercule et autres divinités), s'il a été justement rapproché de l'Ara de Cn. Domitius, devra désormais dépendre mieux de la place chronologique donnée au relief du Louvre. Gœthert conteste, en passant, les conclusions de C. Weickert sur la déesse de gauche (Venus Genitrix?). J'en avais déjà marqué le caractère hypothétique, dès 1926. — La stèle funéraire d'Aurelius Hermia à Londres, avec sa *toga exigua*, est à reporter aussi au temps du changement du costume, c'est-à-dire avant 60 (ce qui s'accordera mieux avec le caractère de l'inscription). La célèbre statue de bronze d'Avles Metelis à Florence, dont la date oscille parfois entre le IVe et le IIe siècle avant notre ère, se rattache au même groupe d'après son vêtement, mais on ne peut la faire descendre jusqu'après 100. On en a généralement rapproché la tête de bronze de Norbanus Sorex à Naples (Kluge-Lehmann, *Grossbronz.*, II, p. 4), datée dans la « première moitié du Ier siècle av. J.-C. », et qui serait un document crucial pour l'iconographie à l'époque de Sylla. Mais il n'y a pas de preuve pour l'assimilation avec le consul de 83 av. J.-C., hypothèse acceptée trop docilement par tous ceux qui ont enquêté sur le portrait ; et les caractères de cette tête (ch. III) sont radicalement différents de ceux des autres documents — statues, reliefs — du temps présumé. Or, K. Kluge a indiqué un rapprochement avec l'Auguste en Jupiter d'Herculanum, mettant ainsi sur la voie d'une datation plus tardive, et plus sûre : il faudrait faire descendre le bronze de Naples à l'époque des trouvailles de Nemi, soit aux entours de 50 ap. J.-C. (principats de Caligula et Claude). Le chapitre IV de l'étude de Gœthert est consacré à examiner, à la suite de la belle publication de MM. Merlin et Poinssot (*Chron.*, III, 1930, p. 360), ce qu'on peut connaître actuellement des rapports du Cratère Borghèse et plus généralement de l'art néo-attique, avec des monuments comme l'Ara de Cn. Domitius ; de même, avec le groupe qui se constituerait entre 115 et 61 au plus tard, jusqu'au monument funéraire d'Aurelius Hermia. — On s'expliquerait mieux, désormais, certaine observation, fondée, de M. J. Sieveking[2], sur les analogies — style, prin-

55/4, P. Servilius Isauricus. Et après 28, ce sont les empereurs eux-mêmes qui ont présidé la cérémonie.

1. *Festschrift P. Arndt*, p. 48 sqq. ; cf. *R. É. G.*, XXXIX, 1926, p. 158, 466 sqq. (Ch. Picard).

2. *Oest. Jahresh.*, XIII, 1910, p. 95 sqq. Mais Goethert caractérise bien, p. 73, comme « rein nach dem Gefühl gefällte Urteil », l'appréciation donnée par M. Sieveking lui-même aujourd'hui (*Gnomôn*, VII, 1931, p. 16, c.-r. de la publication Merlin-Poinssot) : le Cratère Borghèse serait « eine glatte sussliche Kopie der Kaiserzeit »?

cipes de décoration, rangement des figures, etc. — entre l'Ara de Domitius et le Cratère Borghèse, par exemple. La trouvaille de Madhia prouve maintenant que des cratères de ce type étaient fabriqués à Athènes peu avant le temps du siège de Sylla (86 av. J.-C.)[1] : si l'on pense à un *terminus ante quem* voisin du début du Ier siècle, la concordance chronologique s'établit avec l'Ara reportée entre 115-104. Les œuvres des néo-attiques arrivaient dès alors à Rome[2]. — Le style assez mou de l'époque de Sylla est à retrouver aussi en dehors de l'Italie, vers l'Orient : ce qu'on peut accorder, même si l'on n'accepte pas sans discussion certains points de vue où s'arrête l'auteur de l'étude, quant à la date de plusieurs monuments d'Anatolie, comme le groupe de Prométhée de Pergame ou le Relief d'Archélaos de Priène[3]. — Goethert a tenté ensuite de reclasser tout un groupe de reliefs crus d'époque républicaine tardive : les panneaux de Florence avec scènes de marché lui semblent à reporter plutôt à l'époque claudienne, comme l'avait vu Me E. Strong ; le Relief du Latran, avec une scène de cirque, devrait, lui, redescendre jusqu'à 250 environ ap. J.-C. — Le chapitre VII est consacré à la période d'art dite « du second triumvirat[4] », où l'on plaçait antérieurement l'*Ara* de Cn. Domitius. Gœthert étudie la coiffure féminine d'après les monnaies de ce temps, différents types de la sculpture tombale (Servilii de la Villa Wolkonski, et du Latran, Furii du même Musée, le monument funéraire de L. Ampudius à Londres, le relief en travertin de la région d'Atripalda, etc.). Il cherche à dater chacune de ces œuvres d'après les concordances et les faits historiques, la matière et la technique, et renouvelle à cette occasion partiellement leur étude, ainsi que celle d'autres documents en ronde bosse. — Le chapitre VIII reprend la question du Relief des gladiateurs de Munich, récemment daté par Weickert de l'époque de Sylla (110-80)[5]. Au total, on pourrait distinguer et caractériser diversement pendant le Ier siècle trois époques d'art, correspondant au temps de Sylla, puis à celui de Cicéron, puis à celui du deuxième triumvirat et des débuts de l'Empire. — Il faudra savoir grand gré de l'effort qui a été tenté ici — un des plus étudiés et documentaires — au bénéfice d'une période d'art jusqu'ici connue de façon bien trop incertaine. Les conclusions de M. Fr. Gœthert ne sauraient toutes obtenir, sans doute, un unanime applaudissement. Mais on trouve à ratifier, au passage, plus d'une solution proposée, et c'est le tra-

1. Sur certaines inscriptions de la cargaison, cf. maintenant *R. É. G.*, XLIV, 1931, p. 290 sqq. (A. Dain).

2. P. 26-28, réfutation des arguments (?) tirés par C. Weickert de la glyptique et numismatique.

3. A Délos, il eût fallu, en dehors de la statue de Cléopatra (138), tenir compte aussi de diverses sculptures de l'Agora des Italiens et de l'Établissement des Poseidoniastes bérythiens, pour la fin même du IIe siècle av. J.-C. — Entre 130 et 85 av. J.-C., se placeraient, par ailleurs, les effigies de Saufeia et de Baebia, femme et mère du proconsul L. Valerius Flaccus, à Magnésie du Méandre (date voisine pour la frise de Lagina).

4. P. 34 sqq.

5. *Münchener Jahrb.*, 1925, p. 1 sqq. Un dernier chapitre a trait à la pseudo- « mosaïque d'Archimède » (galerie municipale de Frankfort). L'interprétation de Fr. Winter, *82e Berl. Winckelmannsprogr.*, paraît fort contestable. La mosaïque ne peut guère appartenir... qu'à la deuxième moitié du XVIe siècle ou au début du XVIIe siècle.

vail le plus hardiment constructif qui ait paru, à mon sens, depuis quelque temps, sur un temps aussi intéressant qu'énigmatique. On ne me reprochera pas d'avoir accordé ici large place à l'analyse de cette dissertation.

Sur les goûts artistiques de Cicéron, plus spécialement sur l'*Hermathéna* qu'Atticus lui avait envoyée d'Athènes en 67-65 pour son gymnase de Tusculum, sur les autres antiques de Grèce concentrées au même lieu — herméraklès, bronzes de Mégare, etc. — on se reportera avec fruit aux récentes observations de M. L.-A. Constans, concernant quelques passages de la correspondance de l'illustre avocat[1]. Une Hermathéna Ludovisi, du Musée des Thermes à Rome, semblerait être celle même de Tusculum. — Les hermès du Gymnase de Délos (il y en avait 41 à l'époque de l'inventaire de Callistratos, 156/5 av. J.-C.) ont été publiés : quelques-uns de ces *ornementa* γυμνασιώδη (Cicéron, *Ad Att.*, I, 10, 3) semblent de la seconde moitié du IIe siècle, d'autres du début même du Ier siècle[2]. — M. O. Waldhauer, ayant découvert divers portraits dans les collections privées de la Russie, a publié, à ce propos, quelques remarques sur les courants principaux de la première plastique romaine[3]. Il signale ainsi une tête de bronze de Léningrad rappelant le Pseudo- « Brutus » du Palais des Conservateurs, avec moins d'influences classiques, dit-il, et qu'il rapprocherait du Norbanus Sorex de Naples, mais en datant encore celui-ci, au contraire de M. Fr. W. Gœthert (ci-dessus), de la fin de la période républicaine. A Leningrad aussi, il y a une tête d'albâtre qui semblerait celle d'un prêtre d'Isis (cf. Berlin, 332) ; elle montre, selon M. O. Waldhauer, la très grande influence de l'art alexandrin, héritier des vieilles techniques saïtes, sur les débuts de l'art romain impérial. — A Sarsina d'Ombrie, patrie de Plaute, on a trouvé certains tombeaux de la fin de la République annonçant par leur forme de tombes ou tours, déjà, le Monument d'Igel et les types apparentés[4]. A ces sépultures qui précèdent ainsi les groupes africain et germano-gaulois, M. S. Aurigemma propose d'attribuer une origine italiote. Mais il ne conviendrait pas d'oublier trop leurs prototypes syriens, ni les temples-tombeaux de la Lycie, de la Carie, avec leurs statues, déjà, placées dans les entre-colonnements[5]. A un kilomètre de Bolsena, sur la route d'Orvieto, une villa romaine édifiée à la fin de la République, semble-t-il, a livré des bronzes du début de l'époque impériale (masque d'un jeune satyre, statuette d'un héros nu à la lance)[6]. M. C. C. Van

1. *Rev. philol.*, 1931, p. 222 sqq. Sur l'original de l'Hermathéna Ludovisi, de la fin du IVe siècle, et son placement à l'Acropole, on peut compléter la démonstration annoncée par L. Savignoni, *Ausonia*, V, 1911, p. 73 : les *hermès* étaient dans le *téménos* d'Athèna Ergané, où Pausanias les signala (I, p. 24) ; cf. Ch. Picard, *L'Acropole ;* II : *L'Erechtheion*, etc., 1932, p. 11.

2. C. Michalowski, *B. C. H.*, LIV, 1930, p. 131 à 146, pl. IV-VII.

3. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, p. 196 sqq. Un article plus détaillé est annoncé pour paraître là même.

4. Au-dessus du socle et du *podium*, petit « temple » tétrastyle-prostyle à colonnes corinthiennes, avec des statues dans les entre-colonnements.

5. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, 1928, p. 137 ; 1929, p. 70 ; 1930, p. 332 ; *Boll. Ass. St. med.*, I, 1930, fasc. I, p. 21.

6. *Not. Scavi*, 1929, p. 244 sqq. Le masque de bronze avait fourni d'intéressantes remarques à l'habile restaurateur F. Rocchi, mort prématurément.

Essen a étudié et fait connaître un nouveau document italiote, fragment de bas-relief en terre-cuite, de l'Italie du Sud, semble-t-il, à La Haye[1].

III. *b)* L'époque impériale jusqu'a l'ère flavienne

A la fin d'une étude sur le rendu de la physionomie dans les portraits de la République, M. L. Curtius a inséré quelques remarques sur le type augustéen (effigie du Capitole)[2].

La très belle tête d'Auguste en *pontifex maximus*, du Musée d'Ancône, n'a pas encore trouvé la publication tant attendue qu'elle mérite[3]. Le *lapidarium* du nouveau Musée d'Aoste conserve une inscription en l'honneur d'Auguste, attestant en 23 av. J.-C. la mise en place d'une statue du prince à la Porta Principalis dextra, dans la cité. M. W. M. Ramsay interprète comme « Auguste affligé » une tête trouvée à Antioche de Pisidie[4] et essaye de mettre en rapport cette consécration avec les deuils de la famille impériale. M. J. Gagé a présenté d'intéressantes recherches sur le double nom Romulus-Augustus[5], qui soulignait le rôle augural de la mission d'Octave : il rattache le premier empereur au premier roi dont il n'avait pas osé prendre directement le nom. Or deux fresques retrouvées à Pompéi, sur la Via dell' Abbondanza, de chaque côté d'une porte, en 1913, figurent d'une part Énée portant Anchise et accompagné d'Ascagne, de l'autre Romulus en guerrier triomphant (trophée de Caenina Acron). Ces fresques, et des statues de Pompéi dont on a recueilli les socles, semblent avoir été les imitations des acrotères latéraux du temple d'Auguste élevé par Tibère ; le souvenir en est conservé par certaines monnaies de Caligula (37 ap. J.-C.)[6]. Auparavant, les mêmes effigies ont dû se trouver dans le sanctuaire de Mars, au Forum d'Auguste[7]. Le type du Romulus a influencé, au début de l'Empire, celui du Mars Ultor (cf. *Chron.*, III, 1930, p. 363)[8]. — La Livie trouvée en février 1930, dans la Villa des mystères à Pompéi, avait été déjà signalée (*Chron.*, III, 1930, *ibid.*). Elle a maintenant été étudiée par M. A. Maiuri[9]. La tête a été rajustée au plâtre sur le corps, qui, à la manière romaine sacerdotale, est drapé, non sans quelque maniérisme, avec la *stola* et la *palla ;* comme cette tête paraît un peu petite pour une effigie de 1m90 et qu'elle est très bien travaillée en marbre de Luni, elle pourrait avoir été remployée ; elle est plus belle et vivante que maintes autres répliques (Ermitage, Madrid, Holkam Hall) ; les yeux et les cheveux ont gardé leur polychromie. — Si-

1. Musée Scheurleer ; cf. *Bullet. vereen. Bev. Ant.*, décembre 1930, p. 11-13.
2. *Antike*, VII, 1931, p. 226-254.
3. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, p. 71.
4. *J. H. S.*, L, 1930, p. 263 sqq.
5. *Mél. École Rome*, XLVII, 1930, p. 138-181.
6. Au centre, l'acrotère était un quadrige à chevaux ailés emportant le divus Augustus et flanqué de Nikés.
7. Dédicace de l'an 2 av. J.-C.
8. Lire là : *Camaggio.*
9. *Bollett. d'arte*, juillet 1930, p. 3-16. La villa a dû appartenir à L. Istacidus Zosimus, affranchi de la famille des Istacidi. Elle était en voie de transformation au moment même de la catastrophe.

gnalons à cette occasion des études annoncées, et en cours, de Miss Fl. Horton Robinson : *Criteria for dating Roman portraiture.*

Les fêtes de commémoration virgiliennes ont provoqué, comme il fallait attendre, de nouvelles recherches sur l'iconographie du maître, les rapports de sa poésie avec les arts, etc. M. H. Philippart a recueilli les textes et les monuments concernant l'iconographie, donnant aussi une bibliographie des études qui les concernent, et il a signalé au passage l'incertitude de notre information[1]. Le *Bollettino* de l'*Associazione intern. degli Studi mediterranei* a publié une riche étude de G. Rizzo sur Virgile et les arts[2]. Le même thème fait, ailleurs, l'objet de remarques critiques de C. Michalowski[3], qui signale justement au passage l'impossibilité chronologique d'établir une correspondance entre la description du bouclier d'Énée (*Æn.*, VIII, p. 626-728) et le bas-relief décorant la cuirasse de la statue d'Auguste de Prima Porta[4] ; M. C. Michalowski a raison de réduire la part qu'on a été tenté parfois d'accorder aux arts plastiques *romains* dans la formation de la poésie virgilienne ; car il montre bien que le poète de l'*Énéide* fut surtout un héritier du goût alexandrin.

Les études de M. W. Rostovtzeff, *Gesellschaft u. Wirthschaft im römischen Kaiserreich*[5], utilisent et commentent au passage de nombreux documents figurés de la plastique et de la glyptique, parmi lesquels, jusqu'à la fin de l'époque julo-claudienne (I, ch. I-III), les thèmes symboliques de l'*Ara Pacis* (Relief de la « Fécondité »), par exemple, le skyphos d'Augustus-Tiberius (Boscoreale), etc.[6]. Les études du Commandant Lefebvre des Noëttes (*L'attelage, le cheval de selle à travers les âges*, 1931), où l'on voit que « Rome ne fit faire aucun progrès à la force motrice animale » (p. 83), allèguent, par ailleurs, divers reliefs, où sont représentés des attelages, entre les temps étrusques et l'époque de l'érection de la Colonne Trajane (fig. 62-80). Mentionnons, pour l'usage qu'elles font des bas-reliefs à côté des peintures, les études spéciales de Mlle T. Warscher sur la fabrication du pain à Pompéi[7]. — M. H. Lévy-Bruhl est revenu sur l'interprétation du relief n° 26 du Musée de Mariemont (Belgique), où l'on reconnaît une scène d'affranchissement de l'époque augustéenne, type unique de ces représentations. Contrairement à M. Cuq (*C. R. A. I.*, 24 décembre 1915, p. 537), il croit que le relief n'avait que quatre personnages — et non six (maître, esclave accroupi, cocher,

1. *Humanitas*, V, nos 5-6, p. 172-178, pl. XII-XIV.

2. *Bollettino*, déc. 1930, p. 6 sqq.

3. *Eôs*, XXXIII, 1930, p. 43-58 (*Virgile et les Beaux-Arts*).

4. Postérieure à 19 av. J.-C., date de la mort du poète. Id. O. Brendel, *Iconogr. des Kaisers Augustus*, Diss. Heidelberg, 1928. L'étude si intéressante de M. E. Loewy (*Röm. Mitt.*, XLII, 1927, p. 204-222) ne change pas la date.

5. Leipzig, Quelle et Meyer, 1931, 2 vol., 788 p., 217 fig.

6. La documentation, à la suite, utilise, pour tout ce qui touche à l'histoire du commerce romain et des transports, maintes stèles funéraires de Gaule ou de Germanie, les scènes du Monument d'Igel, etc., et une foule de reliefs provinciaux de l'époque flavienne et antonine (I, ch. IV-VI ; II, ch. VII-VIII) ; pour les temps du IIIe siècle jusqu'à la chute de l'Empire, cf. II, ch. IX-XII.

7. *Art and archaeol.*, XXX, 1930, p. 103-112 (moulins, boulangers au travail, fours).

licteur) ; il vise à interpréter à nouveau leur action[1]. M. Abramitch a publié, avec une étude générale sur le type de Kairos[2], un beau relief (fragmentaire) d'art augustéen, évoquant, avec quelques légères différences, le relief de Kairos de Turin. Le nouveau Génie de l'Occasion a été trouvé à Trogir (Tragurium, Dalmatie), dans la ville où l'on avait découvert la *Coena Trimalchionis* de Pétrone : il est tourné à gauche, nu (grandes ailes dorsales et talonnières) ; la balance est posée, comme à Turin, sur le tranchant d'un rasoir. — S'aidant d'un texte de Tacite (*Ann.*, II, 41), M. J. Gagé[3] voit dans le médaillon qui décore, au British Museum, le fourreau de l'épée de Tibère trouvée près de Mayence, et dans le grand Camée de France[4], la transmission de la victoire d'Auguste à Germanicus, en passant par Tibère. Les documents seraient de 16-17 (année de la campagne du Rhin, du triomphe de Germanicus, rappelé par Tibère). Le Camée de Vienne serait antérieur de quelques années, car Auguste y figure encore vivant. On a là de bons témoins de l'accommodation politique de l'art romain, mis au service de l'idée impériale. M. H. P. Blok a publié la stèle du Musée Scheurleer à La Haye, que Tibère avait fait placer dans le temple de Mout à Karnak[5]. La tête en bronze dite de Caligula qui est en possession de l'Istituto delle Opere pie, de San Paolo, a été publiée par G. Bendinelli[6]. Un Romain inconnu du Musée de Genève, récemment acquis, serait un prince de la famille d'Auguste[7]. A la dynastie julo-claudienne, il convient aussi de rapporter le portrait de Romaine trouvé à Formie, et qui évoque plus ou moins les types de Livie[8]. Une statuette de bronze de Vienne (anc. coll. Marzipany), crue, à cause de sa patine noire, œuvre de la Renaissance, serait un portrait de jeune prince de la famille d'Auguste, d'après M. A. Schober[9].

M. G. Méautis est revenu sur l'interprétation des stucs de la Basilique de la Porta Maggiore à Rome, pour interpréter comme Ino-Leucothéa le personnage au grand voile (Sirène ou Triton, selon J. Carcopino), qui émerge des flots où Sappho va s'élancer. Il justifie par des croyances pythagoriciennes cette identification proposée[10]. De l'époque julo-claudienne seraient les ornements (Silènes) d'une *kliné* de bronze vue à Paris dans le commerce. A ce sujet, M. A. Greifenhagen[11] reconstitue une liste de soixante exemplaires analogues, montrant la différence des prototypes hellénistiques, plus sveltes ;

1. *Rev. archéol.*, II, 1930, p. 215-222.
2. *Oesterr. Jahresh.*, XXVI, 1930, p. 1-8.
3. *Rev. archéol.*, II, 1930, p. 1-35, pl. III.
4. Cf. encore *Bibl. nat. Les pierres gravées*, 1930, p. 51 sqq.
5. *Bull. vereen. Bev. ant.*, 1929, p. 6-8.
6. *Torino romana*, 1929. Cf. *Not. Scavi*, 1901, p. 391 sqq.
7. W. Deonna, *Genava*, 1930, p. 78-79.
8. *Bollett.*, 1930-1931, p. 216-232. *Ibid.*, deux statues acéphales ont été découvertes, répliques romaines (Ier siècle av. J.-C.) de statues grecques du IVe siècle.
9. *Belvedere*, I, 1930, p. 9-11 (comparaison avec un Éros du Louvre, une statuette de jeune garçon à Naples).
10. *R. É. A.*, 1930, p. 333-338.
11. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 137-165. Des Silènes du lit de Paris, qui ont le style hellénistique, l'auteur rapproche diverses petites statues de Gaulois, d'après l'ex-voto d'Attale à Athènes.

les décors sont en général dionysiaques ; à cette série appartient aussi la tête d'éléphant Murnau, Coll. Loeb ; on nous signale une intéressante scène homérique (Polyphème), d'un artiste tarentin du IIIe siècle. C'est la toreutique hellénistique qui a communiqué aux Romains les procédés de l'incrustation. — Sur des terres-cuites romaines, M. Fr. Messerschmidt étudie une série de sujets dionysiaques, ou qui mettent en scène divers acteurs comiques[1].

Certains documents nouveaux des premiers temps de l'Empire ont été découverts en Italie, d'autres réétudiés : à Orvieto, on a trouvé plusieurs statues de femmes debout ou couchées[2]. Ariccia a rendu un trésor d'ex-voto, en argile, bronze et or[3]. Les fouilles de Némi ont permis d'enrichir de cinq nouveaux types la série des poignées de bronze, en forme de têtes d'animaux, qui a été constituée aux Thermes (époque de Caligula)[4] ; la découverte la plus intéressante est celle d'un double hermès de bronze, tête de pilier ; les deux visages sont sculptés avec art. M. U. Antonielli pense que le vaisseau exploré appartenait au prêtre de la Diane de Nemi[5]. A San Felice Circeo, dans le Temple de Circé, on a trouvé une tête de déesse, copie romaine d'un original de style praxitélien[6]. — L'activité des chantiers de Pompéi et d'Herculanum a multiplié les documents d'études, provoqué diverses recherches intéressant l'art des cités campaniennes. Tandis que M. L. Curtius consacrait une suggestive monographie à la *Wandmalerei Pompejis*[7], une découverte faite dans la riche maison dite du Ménandre, — celle du *Trésor*, encore inédit, — rendant au jour un type de l'Apollon Philésios accommodé à la mode archaïsante, nous a renseignés sur les libertés que les Campaniens pouvaient prendre avec les modèles les plus vénérables[8]. Publiant à nouveau dans les *Denkmaeler Brunn-Bruckmann*[9], l'éphèbe lampadéphore de Pompéi, trouvé en 1900 hors les murs, et qui avait été salué parfois comme un original de l'école polyclétéenne du Ve siècle, M. J. Sieveking conclut justement qu'il le faut aussi classer comme produit de la brillante industrie décorative de la fin du Ier siècle avant notre ère, dans l'Italie méridionale. Pour ce lampadéphore, comme pour celui même de la *Via dell' Abbondanza* (M. Sieveking le situe au passage), il n'y a pas à prononcer le nom de Pasitélès (Schöber), ce qui serait injustice pour un artiste qui n'était pas un

1. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 172 sqq. (nos V-X).
2. *Roma*, VII, 1929, p. 332 (périodique de l'*Istituto di studi romani*).
3. R. Paribeni, *Not. Scavi*, 1930, p. 370-380 (2 pl.).
4. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, col. 118 sqq. (fig. 27-30, deux lions, panthère, chien, loup).
5. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 333-334 et 351, fig. 13 (double hermès trouvé le 10 février 1930) ; cf. *Istituto di studi romani*, janv. 1930 (rapport de M. Antonielli).
6. M. G. Lugli l'a fait entrer au Musée de Terracine ; *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, col. 119.
7. 1929. Cf. Tatiana Warscher, *Rev. archéol.*, II, 1930, p. 152-158.
8. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 395-396, et fig. 43 à la p. 398 (cerf sur la main droite, rameau de laurier à gauche, à la place de l'arc ; coiffure en *crobylos*, mais... « Spielbein ! »).
9. Pl. 736-737 et notice.

copiste asservi aux modes du passé. Dans la Casa del Giardino, à Herculanum, ont été trouvés divers marbres : une margelle était là ornée d'une statuette de satyre ; on peut rapprocher de modèles du Vatican le groupe d'un cerf se défendant contre des chiens[1]. Le début des fouilles de Sybaris nous vaut une tête de marbre, barbue, où E. Galli avait cru voir déjà le fleuve Sybaris, œuvre archaïque du ve siècle (?), mais qui s'apparente plutôt peut-être aux Zeus archaïsants du type du Jupiter Talleyrand[2]. La tête de Jeune satyre de la Glyptothèque de Munich, qui a été temporairement connue au Musée Napoléon comme « Fauno colla macchia », œuvre d'un virtuose du marbre, a été réétudiée par M. J. Sieveking. Elle appartient au type du Faune hellénistique « bon enfant », mais l'auteur de la notice des *Denkmaeler*[3] la voudrait rattacher... à l'époque julo-claudienne : « ce jeune satyre vaut pour l'élégante idylle du relief Grimani ». On renoncerait ainsi — mais le doit-on bien faire trop vite? — au classement de P. Bienkowski, qui datait cette même tête du début de l'époque hellénistique. J'avoue que les arguments trop visiblement proromains de M. Sieveking ne m'ont guère convaincu[4].

L'art provincial à la fin du i^er siècle av. J.-C. et vers les débuts de l'Empire offre à l'étude bien des problèmes d'ensemble attrayants et difficiles[5]. Le *Supplément* au si précieux *Recueil* d'Espérandieu, pour les *Sculptures antiques de la rive droite du Rhin*[6], le nouveau *Manuel d'archéologie romaine* de M. A. Grenier[7], faciliteront singulièrement la tâche des historiens de l'art, du côté de la Germanie et de la Gaule. En Gaule transpadane et cispadane, certains documents nouveaux du style provincial ont été livrés à l'étude[8].

1. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 391 ; cf. Sala d. animali, n°s 107, 173 (pour le cerf).

2. *Atti e Memorie*, *Magna Grecia*, 1929, p. 128 sqq. ; *Bollett. d'arte*, VIII, 1928, p. 36, fig. 10 ; cf. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 410 sqq. et fig. 46. A Sarzana (anc. Suni), la divinité féminine découverte semble aussi une œuvre locale archaïsante du début de l'Empire (cf. U. Formentini, *Not. Scavi*, 1930, p. 285-288).

3. Pl. 740 ; cf. Brunn-Bruckmann, pl. V^a ; Springer-Wolters, *Handb.* (12), p. 439.

4. C'est là un des points où il ne faut pas se laisser entraîner, selon un parti pris captieux. Si l'on rapproche, avec M. Sieveking lui-même, la tête de Satyre (derrière l'*Arcadia*) dans la célèbre peinture de Pompéi (Héraclès et Télèphe), on verra apparaître la source vraie, *pergaménienne*. Les Romains ont tout dérivé de là : Héraclès, Télèphe, et les Faunes.

5. A. Schober, *Zur Entstehung u. Bedeutung d. provinzial-römischen Kunst*, *Oester. Jahresh.*, XXVI, 1930, p. 9-53. L'auteur conclut que, dans la deuxième moitié du i^er siècle ap. J.-C., le « classicisme antique » est arrivé à l'apogée (après le IVe style pompéien) ; les reliefs de la Colonne Trajane marqueraient le point de départ d'un mouvement « en retour », régressif : l'auteur approuve donc la formule de K. Lehmann-Hartleben appelant la Colonne Trajane « ein römisches Kunstwerk zu Beginn der Spätantike ». M. C. C. Van Essen se propose, dans une étude qu'il annonce sur le « style continu », de développer un point de vue très différent.

6. 1930 ; cf. le Complément 1931 (Germanie romaine).

7. 1930 ; suite du beau *Manuel* de Déchelette : V, 1 (généralités, travaux militaires).

8. Au nouveau Musée d'Aoste, un moulage en feuille d'argent d'une tête de Jupiter (*Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 310, fig. 5) du Petit-Saint-Bernard ; un grand monument funéraire de Boretto (près du Pô), consacré à la Gens Concordia, a révélé,

De récents voyages de M. H. Jacobstahl à travers la *Gallia graeca* de notre Provence ont fait relever l'importance des découvertes historiques déjà faites (Clerc, Vasseur, Rouzaud, Bonnet, De Gérin-Ricard, E. Duprat, P. de Brun, Abbé Sigal, etc.). La « préface » gallo-hellénique explique, là encore, les suites, et peut-être, en particulier, la rapidité d'implantation de la civilisation romaine après les campagnes de César. M. H. Jacobstahl a signalé au passage divers documents de la plastique : le sphinx en bronze de Trinquetaille (Arles), travail ionien du début du ve siècle ; une gargouille hellénisante en tête de lion, de Saint-Rémy (Musée des Alpilles), de même matière que le pilier de Glanon [1], et toute une série d'hermès gaulois [2]. L'attention a été à nouveau savamment appelée sur l'intérêt historique du sanctuaire préromain de Roquepertuse [3]. M. E. Espérandieu, à propos de la découverte récente de deux bustes d'hommes faite à Sainte-Anastasie, dans le Gard, a esquissé une théorie sur l'art ibéro-ligure en Languedoc et Provence [4], et montré l'avenir des recherches préromaines dans le midi de la France. Par ailleurs, le torse celtique d'Euffigneix a été republié. Il s'agit d'une protectrice de la chasse, déesse(?), au torques, avec *sanglier* sur le devant du corps, œil et oreille suspendus à des bandelettes latérales sur les côtés ; l'œuvre, intéressante par la région d'où elle provient (Haute-Marne), ne l'est pas moins par sa date : M. A. Blanchet la situerait entre 125 et 80 avant notre ère [5]. M. R. Lantier a republié, en la replaçant dans son milieu (époque de Claude et de Néron), la tête de jeune chef aquitain trouvée à Bordeaux vers 1865 (Musée de Saint-Germain), et il a tiré de son enquête sur les portraits gallo-romains du temps, d'intéressantes observations tant iconographiques que techniques [6].

A Arrabona en Pannonie (Ouest de la Hongrie), ancien municipe romain de la frontière Nord au contact des Suèves et Marcomans, ont été découverts divers reliefs décoratifs, dont une Terre-Mère (cf. *Ara Pacis*, relief de Carthage), des bustes d'argile, de petits et moyens bronzes [7]. De Smederevo

en 1929, des médaillons féminins, dont la coiffure rappelle les modes claudiennes : *Boll. Ass. St. med.*, I, 1930, p. 22 ; *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 327, et fig. 4 à la col. 309.

1. Cf., sur ce pilier, *Keltische Grabpfeiler aus Glanum*, *Festschr. f. K. Schumacher.*

2. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 211 sqq. : double hermès de Beaucaire, fig. 17 ; tête-pilier de Les Baux (Munich) ; hermès double de deux Gaulois, ép. antonine, à Paris dans le commerce (fig. 21-22).

3. R. Lantier, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, col. 282 sqq. (avec reproduction des sculptures). Sur les trouvailles en France de 1915 à 1930, cf., en général, R. Lantier, *XXe Bericht der römisch-germanischen Kommission*, 1931, p. 77-146 (de l'époque paléolithique aux temps romains).

4. *Monum. et Mém. Fond. Piot*, XXX, 1929, p. 69-76 ; cf. *Rev. des Mus. et coll. archéol.*, Dijon, XV, 1928, n° 1, p. 10-12, fig. 1-2. Les deux bustes sont au Musée de Nîmes ; l'auteur en rapproche le buste de guerrier de Grézan, daté (d'après sa boucle de ceinturon, et les découvertes d'Ensérune) du VIe-Ve siècle avant notre ère ; *ibid.*, études sur les têtes coupées gauloises, sur le pilier d'Entremont, sur la statue assise de Velaux, etc.

5. *Monum. Piot*, XXXI, 1930, p. 19-22, pl. III.

6. *Monum. Piot*, XXXI, 1930, p. 23-38, pl. IV.

7. *Boll. Ass. St. med.*, II, 1931, n° 3.

vient une statuette en bronze de Priape, que M. A. Hekler daterait de l'époque d'Auguste[1].

On a repêché au Pirée de précieuses sculptures, parmi lesquelles il y a, entre autres, maintes œuvres archaïsantes : elles auraient été destinées à être embarquées pour l'exportation et seraient tombées accidentellement à la mer, sur le site qui correspond à l'ancien *Emporion*[2] : la publication en est attendue (de M. Kyparissis) ; il semble qu'on ait affaire, plusieurs fois, à une scène d'offrande à la stèle (deux personnages, masculin et féminin, archaïsants) ; on reconnaît aussi certaine scène d'enlèvement, des épisodes homériques, etc. : matériel du début du Ier siècle de notre ère, semble-t-il, et qui sera fort intéressant. — M. Fr. Miltner interprète comme un gouvernail ce que M. D. M. Robinson avait considéré comme ancre, sur une sculpture des Propylées d'Antioche de Pisidie, datée de l'époque augustéenne[3].

IV. *c)* De l'ère flavienne a la fin de la période antonine

Pour le temps de Vespasien, M. F. Stähelin[4] a précisé utilement l'histoire du monument d'Augst, placé à Augusta Raurica (voie de Vindonissa à Argentoratum), en vue de la commémoration d'un succès sur les Germains (après 74 de notre ère). De l'édifice, on possède un pilier orné en relief d'une Victoire, qui, debout sur une sphère, élève des deux mains au-dessus de sa tête un disque-bouclier, orné d'un médaillon-portrait : à cette occasion sont examinées les origines de ce type de Niké et celles de l'*imago-clipeata* : dans l'*embléma* serait peut-être ici encastré le portrait de Vespasia Polla, mère de Vespasien, ou celui de Flavia Domitilla, l'épouse du même empereur. — Pour l'étude du portrait flavien, on utilisera aussi désormais les quatre *tondi* entourés de rameaux d'oliviers, de rosaces, etc., qui ornent un relief funéraire, encastré dans une *taberna* des marchés de Trajan, et récemment mis au jour[5]. Les portraits eux-mêmes eussent pu paraître augustéens, par leur mélange de conservatisme et de réalisme populaire ; mais le décor extérieur évoque les reliefs de la tombe des Haterii au Latran, et l'ensemble serait ainsi à abaisser à la période flavienne. — Il y a un buste féminin de prase (n° 1), d'époque flavio-trajane, parmi les petits bustes et têtes de l'Ermitage qu'a révélés Mme Wilma Stegmann[6] ; ce sont là des œuvres en ronde-bosse, de toreuticiens, qui ont utilisé des pierres dures (prase, cristal, chalcédoine). Une autre tête est de la moitié du IIe siècle, une troisième encore plus récente. Mme Stegmann, encore qu'elle n'eût pas dû ignorer les recherches de M. L. Robert à ce sujet, marque justement que cet art remonte à l'époque hellénistique. Les figurines des couronnes et bandeaux, avec têtes et bustes de dieux, voire de princes, sont au point de départ[7]. L'art romain n'a

1. *Arch. Ertesitö*, XLIV, 1930, p. 107.
2. *B. C. H.*, LIV, 1930, p. 461 ; *Messager d'Athènes*, 31 XII 1930.
3. *Oesterr. Jahresh.*, XXV, 1929, p. 120 (fig.).
4. *Indicat. suisse*, 1930, p. 1-14, 1 pl.
5. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, p. 365-366, fig. 27, et p. 368.
6. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 1-15, 16 fig. ; cf. Delbrück, *Arch. Jahrb.*, XL, 1925, p. 5 sqq.
7. L. Robert (et M. Holleaux), édit. d'Eriza, *B. C. H.*, LIV, 1930, p. 262-267, 351.

fait que développer cet usage (Furtwaengler, *Ant. Gemmen*, III, p. 334, 367) ; actuellement, grâce aux documents de l'Ermitage, à ceux qui étaient connus d'Auguste à Trajan[1], on établirait toute une suite de cette production, entre le IIIe siècle avant et le IIIe siècle après notre ère.

Pour l'iconographie de Domitien, une découverte capitale est celle qui a été faite à Éphèse au cours de l'automne 1930[2] ; on savait par une série d'inscriptions que la Province d'Asie avait élevé à Éphèse un temple à l'empereur Domitien ; après l'anathème prononcé contre ce prince, le même temple avait été dédié à son divin père Vespasien[3]. En recherchant le grand Autel érigé pour la victoire de Marc-Aurèle et de L. Verus sur les Parthes, on a retrouvé sur une terrasse, et sous une ancienne citerne, les fondations de l'édifice (pseudo-diptère, à 8 + 13 colonnes). Au Nord-Ouest ont reparu une tête et un bras d'un acrolithe colossal : les traits sont ceux de Domitien, dont la statue avait été renversée, comme on sait, par les chrétiens de la ville, sous la conduite de saint Jean. Sur la Porte de l'Agora d'Éphèse (Propylées Ouest), construite à la fin du IIe siècle av. J.-C., remaniée, semble-t-il, à l'époque de Domitien, des travaux récents ont tendu à reviser les premières restaurations[4], pas toujours de façon décisive.

M. R. Eisler a publié des têtes de Copenhague et de Rome, où il pense découvrir des portraits de l'historien Josèphe et d'Hérode Agrippa III, et qu'il veut dater de la seconde moitié du Ier siècle[5]. — Dans la collection Capelli à Murano Calabro, il y a des portraits d'époque flavienne et trajane, qui ont été récemment publiés par M. E. Galli[6]. Un Romain inconnu, en marbre, de beau style (Ier siècle), est entré aux collections de Genève[7]. M. O. Brendel[8] a réétudié un fragment romain de Padoue, décoré avec le reste d'une grande scène d'offrande, comme le montre le *Victimarius*. Elle daterait des derniers temps de la dynastie flavienne, ou des débuts du principat de Trajan. A ce propos, l'auteur de la publication étudie le type des sacrifices de taureaux dans l'art romain. Une tradition plastique s'y retrouve continuellement ; c'est que la composition, logique, ordonnée, viendrait de l'invention, toujours mise à profit, d'un peintre grec talentueux, du IVe siècle, semble-t-il. — Une statuette de porc en plomb, trouvée dans le Yorkshire

— Dans la série de ces documents rentrerait la statuette en topaze d'Arsinoé, épouse de Ptolémée Philadelphe, signalée par Pline, XXXVII, 108.

1. Tête d'Auguste : *Arch. Jahrb.*, XL, 1925, pl. 4 ; tête de Trajan, *ibid.*, *Anzeiger*, XLIII, 1928, col. 197 ; cf. aussi les documents qu'a signalés M. L. Robert, *l. l.*, ci-dessus, p. 346, n. 7. Pour la couronne de Vetera, cf. ci-après.

2. J. Keil, *Forschungen u. Fortschritte*, 10 février 1931, n° 5, p. 65-66 (avec reproduction de la tête et d'un bras colossal).

3. L'autel retrouvé est décoré de hauts-reliefs, *du IIIe siècle* seulement, dont la moitié, fort bien conservée, représente des trophées d'armes. — Une nouvelle édition du *Führer durch Ephesos*, de J. Keil, a paru en 1930.

4. *Oesterr. Jahresh.*, XXV, 1929, p. 22-53.

5. *Aréthuse*, 1930, p. 29-36, 1 pl.

6. *Atti e Memorie d. Società Magna Grecia*, 1929 ; cf. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, p. 138.

7. W. Deonna, *Genava*, VIII, 1930.

8. *Röm. Mitt.*, XLV, 1930, p. 196-226 (*Immolatio boum*).

(Craven Museum), est datée par son inscription latine de 81 ap. J.-C. Cet ex-voto, comme les autres auxquels il s'apparente, est en rapport avec l'exploitation des mines de plomb locales, par les Romains[1].

Un portrait en marbre, d'Ulpia Marciana, sœur de l'empereur Trajan, veuve de C. Matidius Patruinus, en grandeur supra-naturelle, a été trouvé à Ostie en octobre 1929. La tête est seule conservée, coiffée d'une couronne à triple diadème[2]. Une autre tête monumentale féminine (haut. 1m50) est celle qui a été exhumée à Rome, au Largo Argentina, entre la *tholos* B et le temple C, voisin à gauche : elle semble d'époque antonine, ainsi que la copie de la tête de l'Arès Borghèse trouvée non loin[3]. La fouille d'une construction située entre le Capitole et le Tibre, construction qui s'est développée du IIe au IVe siècle ap. J.-C., a fait réapparaître, dans les déblais, une troisième tête colossale, travaillée en acrolithe, et d'une exécution si finie qu'on penserait, dit-on, y voir un original grec du temps de Scopas ; mais il y a probabilité pour une œuvre de l'époque hadrienne[4]. Pour les stucs de la nécropole de l'Isola sacra, à Porto, qui s'échelonnent à partir du IIe siècle de notre ère, jusqu'au IIIe (scènes mythologiques : exploits d'Héraclès, Hylas, Apollon, Mercure, Endymion et Selèné, etc.), on consultera une notice nouvelle de M. G. Calza[5]. M. A. Merlin a signalé une applique de bronze trouvée en Étrurie, et qui représente un cavalier romain[6]. Les décors de ce genre, parfois très expressifs, sont des appliques de poitrail pour les chevaux attelés à des quadriges (types de Romains ou de Barbares). On verra signalé un vase en forme de *puteal* de Pouzzoles, décoré d'animaux et d'oiseaux aquatiques, et qu'on croit daté du milieu du IIe siècle de l'Empire[7]. Hors d'Italie, dans le Leicestershire, a été trouvé un buste romain en pierre, qui semble de l'époque de Trajan[8]. Au château A. d'Url ont été repérés deux fragments de sculptures provenant d'une collection rassemblée là à la fin du XVIIIe siècle, dont une tête d'homme assez endommagée qui serait d'époque hadrianesque[9].

C'est aussi à l'époque hadrianesque que M. F. Sieveking, s'accordant aux suggestions de Mme E. Strong, classerait maintenant, et comme *création du temps*, le Dionysos du Musée des Thermes trouvé à la Villa Hadriana de

1. A. Raistrick, *Yorkshire*, XXX, 1930, p. 181-182.
2. *Messagero*, 29 octobre 1929.
3. *Arch. Jahrb.*, XLIV, 1929, p. 92, fig. 11.
4. La tête sera publiée (comme du IVe siècle av. J.-C.?), par M. D. Mustilli, dans le *Bullett. comunale ;* cf. déjà *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 367-368, et fig. 26 à la col. 365-366.
5. *Boll. Ass. St. med.*, I, 1930, fasc. 3, p. 23, pl. 2 sqq. (cf. *Not. Scavi*, 1928, p. 133-175) ; *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 348.
6. *Bull. Mus.*, 1930, p. 29-30, fig.
7. Olga Elia, *Not. Scavi*, 1930, p. 395-399, 1 pl.
8. Plutôt que d'Auguste (?) ; cf. *Antiq. J.*, 1930, p. 169-170, 2 fig.
9. P. Ortmayer, *Oesterr. Jahresh.*, XXV, *Beibl.*, col. 61-66, 2 fig. Mentionnons ici que M. A. Hekler a voulu récemment faire remonter sans bonnes raisons, jusqu'à l'époque antonine, la statue du philosophe trouvée à Delphes et publiée par M. Fr. Poulsen (*Chron.*, III, 1930, p. 381). La date proposée par M. Fr. Poulsen (principat de Gallien) a été justement acceptée par Delbrück et Lippold.

Tibur. On sait qu'à propos de cette « réplique », Max. Collignon croyait pouvoir prononcer « sans trop de témérité » le nom d'Euphranôr (IVe siècle av. J.-C.)[1]. — On ne suivra très volontiers, en ce sens, ni Mme Strong, ni M. J. Sieveking[2]. Du fait qu'il est relativement difficile de situer l'original, M. Della Seta a fourni une explication excellente en signalant combien d'une copie à l'autre, jusqu'à l'époque romaine, les prototypes devaient avoir été facilement édulcorés ; s'il n'y a aucune preuve en faveur d'Euphranôr, qui pour nous reste un inconnu, il paraît non moins arbitraire de ne dater *que d'Hadrien* le bronze transcrit en marbre à la Villa ; nous connaissons ce que l'art romain était capable de faire pour les dieux de Grèce, dès le temps de l'Apollon du groupe des Niobides de Pompéi ; il est difficile de ne pas rapporter à une formule hellénique du IVe siècle la souplesse juvénile des formes, de la nébride, la grâce des mouvements : la tentative nouvelle devra être classée parmi celles dont nous avons dit, tout au début, la tendance et le danger. — M. Sieveking place naturellement aussi à l'époque hadrianesque le *Dionysos* de Ince Blundell Hall, que Furtwaengler rattachait à l'époque polyclétéenne : lui-même nous prévient déjà que son groupe de créations (?) d'époque hadrienne « se laisserait augmenter facilement » ! Il n'est pas inutile de relire à ce sujet, pour être fixé sur le degré d'invention du second siècle impérial, la réponse de Trajan à Pline le Jeune, qui lui demandait l'envoi d'architectes romains en Bithynie[3]. Et ce qui était vrai, alors, des architectes l'était plus encore des sculpteurs ; et ce qui était vrai du temps de Trajan, défenseur de certaines traditions romaines, l'était plus encore du temps d'Hadrien, ce philhellène, qu'on appelait ironiquement le *Graeculus*. — M. B. Ashmole a publié un nouveau fragment de tête de Dionysos barbu (type du « Sardanapale » de Castelgandolfo) : ce morceau, assez bon, serait d'une réplique de la fin du Ier siècle ou du début du IIe[4]. Parmi les sculptures antiques du Palais des comtes Branicki à Wilanow, il y a un curieux relief hadrianesque, avec des chars de courses tirés et guidés par des animaux ; on y voit aussi un portrait romain du IIe siècle[5].

Les découvertes faites à travers les provinces romaines, pour la période antonine, apportent divers compléments instructifs à notre information. MM. V. Taylor et R. G. Collingwood, en signalant les trouvailles recueillies pendant l'année 1929 sur les sites romains de Grande-Bretagne[6], ont attiré l'attention sur quelques-unes : chien-loup en bronze, plaque d'argent avec représentation de la Déesse-mère. M. P. Couissin a ingénieusement expliqué le costume d'une déesse-chasseresse du Musée de Carlsruhe, par une mode

1. *Hist. sculpt. gr.*, II, p. 353-354 ; cf. aussi E. Strong, *Scult. rom.*, II, p. 226 ; G. Lippold, *Kop. u. Umb.*, p. 254, note à VII, 67.

2. *Denkm. Brunn-Bruckmann*, pl. 738-739 et notice (1931).

3. « Modo ne existimes brevius esse ab Urbe mitti, cum *ex Graecia* etiam ad nos venire soliti sint? » *Epist.*, X, 40, 3.

4. *J. H. S.*, 1930, p. 142, 1 fig.

5. J. Starczuk, *Eôs*, XXXII, 1929, avec 9 pl. (dans cet article est annoncée la publication prochaine de toutes les autres sculptures des collections polonaises).

6. *J. Rom. Studies*, 1929, p. 180-218, avec 15 pl.

germanique, de nudisme partiel (cou, bras et *côtés* du buste), que Tacite avait observée et signalée (*Germania*, 17, 4 : « proxima pars pectoris patet »). Pour les autels des *Matronae Aufaniae*, trouvés sous la cathédrale de Bonn, — avec édicules portant une statue de Mère qu'encadrent symétriquement deux branches d'arbre passant par l'ouverture d'un arc, l'une en avant, l'autre en arrière — on songera aux hypothèses de F. Noack sur l'origine cathartique des portes triomphales[1]. Les sculptures romaines conservées en diverses églises d'Alsace ont été inventoriées[2]. Une villa romaine du IIe siècle, repérée à Reims, a livré un petit buste en bronze de guerrier casqué, et un autre, de grandeur naturelle (jeune homme), en marbre de Carrare. Les découvertes de Saint-Bertrand de Comminges (*Chron.*, III, 1930, p. 371) ont fait l'objet d'études détaillées d'un des fouilleurs du site[3]. On trouvera dans les deux ouvrages de M. R. Lizop une documentation archéologique précieuse, déjà en partie signalée ici : II, pl. VII, une statuette de guerrier aquitain, d'époque préromaine, au Musée Saint-Raymond à Toulouse ; *ibid.*, pl. X, mascaron et dieu cornu ; pl. X *bis*, Télesphore (?) de Cier-de-Luchon ; I, pl. XXIV-XXV, stèles de Garin d'Agassac, etc. ; un plan (provisoire) est publié du monument aux trophées et de son enceinte (I, pl. VIII, 1-2), et les sculptures jusqu'ici découvertes sont analysées en détail (p. 467 sqq.), reproduites (I, pl. XXVII sqq.) après restauration. L'opinion de M. Lebègue, selon qui les sculptures de Chiragan et de la plaine de Martres décèleraient une école locale, est adoptée sous réserves d'extension. Trajan aurait consacré l'ensemble du Trophée. — M. Albertini a savamment commenté l'intéressante pyxide dionysiaque de Lambèse[4]. Une poupée d'ivoire a été trouvée dans la nécropole romaine de Tarragone[5].

Vers l'Est et le Nord-Est, on signale la découverte de petits bronzes à Bregenz (Brigantium), dans le Tyrol autrichien[6], celle d'un sanctuaire près de Lendorf, avec un fragment de statue et un autel dédié à Mars[7]. M. Abramitch a reconnu un parasol parmi les objets sculptés sur un tombeau de jeune fille de Salona (Ier siècle) ; il rapproche les représentations similaires (Spalato, Styrie)[8]. Une luxueuse construction (habitation particulière?) de Stobi en Serbie[9] — ville qui devint un grand marché du sel vers 167 de notre ère — était décorée (péristyle) de statues et de bas-reliefs rapportés

1. *Bonner Jahrb.*, 135 (1930), cf. p. 157-159, et pour l'hypothèse Noack, en dernier lieu, *R. É. G.*, 1928, p. 211 (R. Vallois).

2. E. Linckenheld, *Elsass. Land*, VIII, 1928, p. 7-12.

3. R. Lizop, *Les Convenae et les Consoranni*, 1931 (Comminges et Couserans), histoire de deux cités gallo-romaines ; cf. aussi, du même auteur, *Le Comminges et le Couserans avant la domination romaine*, 1931 : cités ici I et II.

4. *Monum. et Mém. Fond. Piot*, XXXI, 1930, pl. V, p. 39-50 (Musée d'Alger). Cf. la pyxide de Vaison (du IIe siècle aussi de notre ère).

5. *Arch. esp.*, n° 16, 1930, p. 71, 2 fig.

6. A. Hild, *Oesterr. Jahresh.*, XXVI[1], 1930, *Beibl.*, p. 115 sqq.

7. R. Egger, *Oesterr. Jahresh.*, XXV, 1929, *Beibl.*, p. 149-158 (enceinte polygonale : ce lieu saint dut être détruit au IVe-Ve siècle ap. J.-C., lors de l'introduction du christianisme).

8. *Oesterr. Jahresh.*, XXV, 1929, *Beiblatt*, p. 53-62, 4 fig.

9. Plan des fouilles : *Oesterr. Jahresh.*, XXIV, 1929, p. 44.

à diverses époques : elle a livré en 1927-1928 deux Satyres de bronze, dont l'un transcrirait en ronde-bosse le type d'une célèbre peinture d'Antiphilos ; en outre, d'autres bronzes (Vénus, Apollon citharède, Lare familial, Fortuna), et des marbres (Dionysos, Poseidon, Hygie, Sérapis, relief archaïsant de Pan et des Muses, etc.)[1]. Le Dionysos, qui reproduit maladroitement le type juvénile vêtu (nébride, panthère à droite), porte sur sa base une inscription bilingue, latine et grecque : elle le date de l'époque d'Hadrien, et plus précisément du consulat de P. Dasumius Rusticus = 3e consulat d'Hadrien = 119 ap. J.-C. Le dieu avait été consacré par un vétéran de la garde prétorienne, L. Dexius Longinus. — Divers reliefs thraces ont été signalés et commentés[2]. On a trouvé à Philippes, à Thasos, quelques médiocres sculptures d'ère antonine, dont deux Nikés[3]. A Corinthe, une Artémis Amazone en marbre, trouvée près du théâtre, semble une copie exécutée au IIe siècle de notre ère d'après un original de bronze du Ve siècle[4]. On a recueilli, en outre, d'autres sculptures de l'époque romaine impériale[5]. L'Asclépieion de Pergame, rendu célèbre par les superstitions du rhéteur Ælius Aristide, était décoré de niches, avec statues de Zeus, Asclépios, Hygie, Télesphoros, etc.[6]. A Éphèse, le gymnase, dont une salle très ornée (*Chron.*, III, 1930, p. 373) était consacrée au culte impérial, serait le gymnase πρὸς τῷ Κορεσσῷ d'Ælius Aristide[7]. Les Thermes de Milet ont été publiés : ils comportaient, comme l'on sait, une importante décoration architectonique et plastique[8]. Une contribution « externe » à l'étude de la sculpture palmyrénienne (reliefs : ex-voto, sépultures, etc.) est constituée par la récente monographie de M. J.-G. Février, *La religion des Palmyréniens*[9].

V. *d)* Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine

M. P. Perdrizet a consacré une notice érudite et pénétrante, en tous points définitive, aux sculptures (statues accolées à des pilastres) du Monument de Salonique, dit l'Incantada[10]. Ces morceaux, dont la restaura-

1. *Messager d'Athènes*, 21 mars 1931 (les documents sont au Musée de Belgrade). Pour le Dionysos, Balduin Saria, *Oesterr. Jahresh.*, XXVI[1], 1930, p. 64-74. L'auteur date à tort, p. 66, les reliefs du *proskénion* du théâtre de Dionysos, à Athènes, du temps de Néron (autel?).

2. G. Kazarow, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIV, 1929, p. 233 sqq. (cavalier thrace à trois têtes) ; *Ibid.*, p. 305-323 (nouveaux documents pour l'histoire des religions en Thrace).

3. *B. C. H.*, LIV, 1930, p. 505, 509.

4. *A. J. A.*, XXXIII, 1929, p. 515 sqq. ; pl. IX à la p. 516 ; cf. p. 534-535.

5. Dionysos à *mitré*, p. 533, fig. 15 ; tête de Romaine, p. 530, fig. 12 ; statue d'empereur acéphale, p. 531, fig. 13, etc.

6. Th. Wiegand, *Forsch. u. Fortschritte*, VI, 1930, p. 47 sqq.

7. *Forsch. u. Fortschritte*, V, 1929, p. 37-38.

8. Milet, I, 9, *Thermen u. Palaestren*, von A. V. Gerkan et Fr. Krischen.

9. Cet ouvrage m'est parvenu trop tard pour pouvoir être analysé en cette chronique.

10. *Monum. et Mém. Fondat. Piot*, XXXI, 1930, p. 51-90. De ces « Enchantées », il n'avait jamais été reproduit d'exactes photographies. Elles sont accolées à des piliers,

tion actuelle au Louvre n'est que provisoire[1], auraient, selon M. P. Perdrizet, formé jadis clôture, et, plus précisément, l'attique d'un long passage à claire-voie, entre deux espaces distincts (d'un Palais?). On peut dater les sculptures et leur arrangement de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe (id. Fröhner, Overbeck, S. Reinach) : « On n'a le choix qu'entre l'époque des Sévères et celle des Antonins[2] ».

Quelques publications intéressent l'iconographie impériale dans la première moitié du IIIe siècle. Un grand buste d'argent (d'un empereur, ou d'un chef militaire contemporain de Septime-Sévère) serait proche d'entrer au Musée des Thermes, la négociation avec le vendeur restant en cours[3]. M. C. Albizzati a réétudié une tête de marbre du Musée de Milan, où le Commandant Espérandieu avait reconnu un portrait de Julia Domna. Diverses comparaisons possibles viennent assurer cette hypothèse[4]. L'intérêt justement donné, cette année, à la reconstitution partielle[5] de la Basilique de Leptis Magna, qui a formé le cadre du Pavillon principal italien, à l'Exposition coloniale de Vincennes, a appelé l'attention sur ce qui, en Tripolitaine, touche aux libéralités de Septime-Sévère et aide à la reconstitution de l'art de son temps. L'arc de triomphe par où l'on passait en arrivant du Sud, au croisement de deux grandes voies de terre, est en cours de restauration. Sur l'un des panneaux des quatre fronts, on voyait le triomphe de Septime-Sévère, assisté de ses deux fils, Caracalla et Géta[6]. Ailleurs, est figuré le sacrifice d'un taureau, en l'honneur de Rome, et de l'empereur (en Jupiter), qu'entourent sa femme et ses fils. Les fouilles des Thermes, commencées dès le début, ont déjà livré plus de quarante statues, la plupart en très bon état : notamment un Mars du type de l'Arès Borghèse, un Apollon citharède qui a

et encore au nombre de huit (quatre par face) : 1. Niké descendant du ciel, avec une guirlande, du type de celles des sarcophages à Enlèvements de Leucippides (Ier-IIe s.) ; 2. Aura ; 3. Dioscure ; 4. Ganymède. — Seconde série : 5. Léda ; 6. Ariadne ; 7. Dionysos *Mitréphoros ;* 8. une Bacchante jouant de la double flûte.

1. Il est question de les placer un jour dans la cour du Sphinx couverte, et l'arrangement, qui n'est pas excellent, pourra être alors remanié comme il conviendrait.

2. P. 82. Ainsi serait écartée, comme trop basse, la date récemment proposée par M. C. C. Van Essen (époque de Galère). Certaines figures, fraîches et gracieuses, comme l'Aura, le Bacchus, peuvent bien, au vrai, paraître du temps même des Antonins, et M. P. Perdrizet a eu raison de signaler d'instructives analogies *architectoniques* avec les décors du temple dit de Bacchus à Baalbek (construit du temps des Flaviens à celui des Sévères).

3. *Historia*, 1928, p. 475.

4. *Aréthuse*, 1930, p. 45-47, 1 pl.

5. Environ les deux cinquièmes de l'édifice. Les ruines ont été décrites ou évoquées plusieurs fois ; notamment par M. Dario Lupi, conf. du 10 octobre 1931 (Société Dante Alighieri) ; par M. A. Merlin, *C. R. A. I.*, 1931, 2 octobre, et Lecture de la Séance publique, 20 novembre 1931 ; cf. aussi C. Anti, *Archeologia d'oltre mare*, III, Campagna, 1930 ; *Atti Istituto Veneto*, 1931, XC, 2, p. 1064 sqq. M. G. Guidi (*Africa italiana*, II, 1928-1929, p. 231-245) a montré que le monument avait été commencé en 210 et achevé par Caracalla (216).

6. Le quadrige est orné par devant des effigies de la Fortuna de Leptis et des dieux protecteurs, Bacchus et Hercule.

gardé son enluminure[1], diverses répliques, sans doute exécutées à Athènes, d'originaux illustres, dont un Diadumène polyclétéen ; un Apollon au trépied avait eu la tête remplacée par celle d'Antinoüs ; à noter un Mercure qui pose le pied droit sur une tortue et joue avec le petit Bacchus assis sur sa cuisse. Sur le *decumanus*, à gauche en allant vers la mer, les fouilles ont fait dégager un *Chalcidicum* (?), consécration à la Vénus Chalcidicé (?), que nomme, là même, une longue inscription latine, et la dédicace de la base d'une statue retrouvée : *Veneri Chalcidicae* : ou *Chalcioicae* ? On a trouvé, au delà, à l'intersection de deux *cardines* avec le *decumanus*, un autre arc de triomphe à quatre fronts, plus petit, mais de très beau style, élevé en l'honneur de Trajan. Un éléphant de marbre, dont la base reste au long du *decumanus*, a été transporté au Musée. Les emplacements du marché punico-romain et du *Forum novum Severianum* ont été reconnus. En ce *Forum*, et spécialement du côté des *tabernae*, ont été repérées de nouvelles sculptures[2]. Les travaux ont été continués au port, près duquel il y avait un temple dédié à Jupiter Dolichenus et maintenant reconnu : il témoigne à nouveau d'influences syriennes, non inattendues. Les monuments de Sabratha, en Tripolitaine, ont eux-mêmes ajouté à notre documentation artistique pour le temps de Septime-Sévère. Le *pulpitum* du théâtre et l'aire attenante (*porticus post scaenam*) ont livré des sculptures[3]. Le *pulpitum* bas, qui sera restauré, est tout entier décoré de reliefs, plus curieux que beaux, logés dans un dispositif de niches alternativement quadrangulaires ou demi-circulaires[4]. Les reliefs appartiennent au répertoire mythologique du temps des Sévères (Jugement de Pâris, groupe des Trois Grâces, Mercure avec Bacchus enfant) ; il y a aussi des masques, des scènes de tragédie, de comédie, de divination (*mensa delphica*) ; des sacrifices, des groupes de Muses, le tout sur fond uni et « utopique », avec des retours à la frontalité archaïque, et aussi avec une grossièreté singulière d'exécution, qui ne nous a pas paru, à cette date, trop insolite. Un bas-relief est « historique » et de très grand intérêt : il représente la conclusion d'un pacte entre Rome et Sabratha. Les Thermes de Sabratha (Est de la basilique byzantine) ont livré, dans la région d'une latrine hexagonale et d'une piscine, de nombreuses sculptures gréco-romaines : un Dionysos, une Aphrodite nue, une autre vêtue[5].

Une tête de Caracalla, en marbre, trouvée à Corinthe, a été reproduite[6].

1. Chevelure dorée, prunelles bleues, baudrier rouge, etc.

2. A l'angle Nord qui mettait en communication avec la Basilique (frise décorée de feuillages, têtes de Méduses de l'imposte des arcs). Par ailleurs, à l'angle Nord du marché punico-romain, on a trouvé une tête d'Aphrodite, bien conservée, de type phidiaque.

3. G. Guidi, *Africa italiana*, III, 1930, 1-2, p. 1 sqq. (plan à la p. 1 et nombreuses figures).

4. On a rapproché le dispositif du Septizonium de Septime-Sévère, p. 49 (à Rome). Pour les niches à forme changeante (rectangles ou hémicycles) on songerait aussi à comparer les logettes des statues sur les sarcophages du IIIe siècle.

5. Un musée local a été créé (on y verrait ces pièces et les peintures du Quartier des magasins : Léda au cygne, et la belle mosaïque de la Basilique de Justinien). Le nouveau Musée de Tripoli (à l'intérieur du château) a été inauguré en 1930.

6. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 105-106, fig. 6 (fouilles de J. de Waele, au Nord du temple d'Apollon).

M. F. Baillion a signalé l'intérêt d'un singulier médaillon de l'empereur Géta portant au revers la statue de Zeus dans son temple de Mylasa[1]. Parmi les documents de l'Ermitage publiés par Mme W. Stegmann, dont l'étude a été déjà ci-dessus signalée[2], il y a une tête masculine de chalcédoine bleue (vers 220-240), qui rappelle par la technique un relief de sarcophage de Varsovie : portrait d'Alexandre Sévère (?)

De nombreuses et importantes recherches, spécialement allemandes, ont été consacrées, cette année, aux sarcophages de la décadence. Signalons l'organisation, à Rome, au voisinage de la Catacombe de Prétextat, d'un nouveau Musée (Museo Pretestato) de ces documents (sarcophages du IIIe siècle), trouvés dans la Catacombe. Mlle M. Gütschow, de l'Institut allemand de Rome, prépare un *Corpus*, avec l'assistance de M. H. von Schoenebeck[3]. Mlle Gütschow a déjà pu reconstituer (avec l'assistance de la Commission d'archéologie sacrée) six grands sarcophages ; l'un en marbre des îles, avec couvercle en forme de *kliné* (et couple funéraire, fig. 31) ; il est décoré de scènes conjugales et funéraires ; les têtes-portraits, bien conservées, y constituent des documents de premier ordre, datés avant le milieu du IIIe siècle. Un second sarcophage (très fragmentaire) représentait une chasse au lion ; un sarcophage d'enfant (fig. 29) est d'origine attique, richement décoré d'Éros bachiques et musiciens ; il y a aussi une *théké* avec Néréides, qui conserve de riches traces de couleur (portraits des époux, devant une coquille, soutenus par deux Centaures de mer). Un *unicum* est un grand sarcophage en forme de maison, avec colonnades et entablement. M. F. Forlati, étudiant l'autel majeur de la Basilique de Torcello, a montré que là, dans un sarcophage païen du IIIe siècle, on avait dû placer, au IVe, les restes de l'évêque Héliodore[4]. Les *Metropolitan Studies* de New-York ont publié une série de neuf fragments de sarcophages romains inédits. Leur intérêt est surtout de constituer une suite chronologique (IIe-IIIe siècles)[5]. Nous devons beaucoup plus aux diverses recherches de M. G. Rodenwaldt[6]. Il a signalé un sarcophage du groupe des scènes de chasse romaines (Porta Salaria), perdu aujourd'hui, mais qui est, de façon surprenante, analogue à un sarcophage « étrusque » de la Glyptothèque Ny-Carlsberg[7] ; dans la même étude sont indiquées les ressemblances pour une autre pièce (A. Lawrence, *A. J. A.*, XXXII, 1928, p. 421)[8]. Deux importantes notes sont consacrées, l'une (supplémentaire) au sarcophage à *kliné*, attique, de la cathédrale de Salerno[9] (atrium), l'autre au sarcophage à *kliné* de San Lorenzo hors-les-murs[10].

1. *Rev. belge numism.*, 1929, p. 1-10.
2. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, p. 1-15 : ci-dessus, p. 346, n. 6.
3. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, p. 371, fig. 28-30.
4. *Bollettino d'arte*, 1930-1931, p. 49-56.
5. Christine Alexander, *Metropol. Studies*, III, 1930, p. 38-46.
6. Cf. déjà *Antike Denkm.*, IV, 3-4, *Der grosse Schlachtsarkophag Ludovisi.*
7. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 167-168. Apparat du *Corpus* des sarcophages, no 2216.
8. Cf., sur la série à laquelle ce sarcophage appartient, *Gnomôn*, I, 1925, p. 124 sqq.
9. *Arch. Jahrb.*, XLV, 1930, fig. 16-17 ; cf. *Anzeiger*, col. 258-261.
10. *Arch. Jahrb.*, XLV, 1930, p. 116-189, 3 pl. (V-VII) et 59 fig.

L'examen direct du sarcophage de Salerno confirme ses rapports avec le groupe d'Athènes[1]. Retenons cette promesse : « Die Kunstgeschichte der römischen Sarkophage ist im Begriff die landschaftlichen Gruppen zu erfassen, und die Hauptepochen zu erkennen. » La magnifique pièce de San Lorenzo est décorée, comme on sait, de vendanges symboliques (avec Éros bachiques)[2], avec une richesse de motifs évoquant le sarcophage en porphyre de Sainte Constance[3]. Les influences orientales (attiques, syriennes) y sont fort marquées, et la pièce paraît même importée d'Attique. M. G. Rodenwaldt fait remarquer justement qu'Athènes, pour cette époque, compte encore comme grand centre producteur d'art, et que la Grèce n'importe pas alors de sarcophages étrangers. Même Éphèse, qui avait ses ateliers locaux, reste tributaire d'Attique ; ainsi jusqu'au IIIe siècle se prolonge là un courant atticisant, suite de premières manifestations anciennes. De la seconde moitié du IIe siècle à la fin du IIIe, l'Asie Mineure, la Syrie, ont leurs fabriques, qui concurrencent celles d'Attique ; c'est au IVe siècle surtout que les décorateurs de sarcophages romains s'imposent peu à peu ; mais il y a alors à Rome encore des ouvriers grecs qui manifestent, par exemple, leur originalité dans les sarcophages « à portes de cités » (*Chron.*, III, 1930, p. 378) ; il y a aussi des isolés porteurs de tendances asiatiques (influences sur le sarcophage de Lanuvium). — Le Musée d'Angora a reçu un sarcophage du type de Sidamara (provenance : Synnada)[4]. La polychromie des sarcophages romains de la décadence et des ivoires du même temps (notamment, des diptyques consulaires) a fait l'objet de remarques de M. G. Rodenwaldt[5].

Divers documents d'art provincial ont été mis au jour, signalés, ou réétudiés. On a trouvé des types de la déesse Épona dans le Limbourg[6], ou à Trèves, et là même d'autres représentations de Mithra, de la Déesse-mère, et d'un dieu des eaux tauromorphe[7]. L'étude de M. Max. Sieburg sur le Monument de la défaite de Varus au Musée de Bonn utilise les monuments funéraires de la région et surtout des stèles (Marcus Caelius, Blusus, Mursius, C. Marius, Firmus), etc.[8]. Les *Bonner Jahrbücher* 134 et 135 (1929, 1930) ont publié, outre le monument des Matronae Aufaniae, 164 ap. J.-C. = n° 134 (pl. XV), un ex-voto de Q. Caldinius Celsus, aux Matronae, et la curieuse couronne de bronze de Vetera (avec représentation de dieux tout autour = n° 134, pl. XVI-XVII)[9] ; ensuite, un riche recueil des sculptures diverses trou-

1. Mus. Nat. ; cf. *Arch. Jahrb.*, XLV, 1930, p. 134.
2. Cf. le sarcophage d'enfant de Bérytos : F. Cumont, *Syria*, 1929, p. 217 sqq.
3. Cf. J. Ebersolt (*Chron.*, *R. É. L.*, III, 1930, p. 382).
4. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 464, fig. 18-20 (col. 471-474).
5. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, col. 262 sqq. (à propos des reliefs du Tombeau de Petosiris et divers documents intéressant la polychromie des sculptures romaines).
6. Baron de Loë, *Bull. Mus. Bruxelles*, 1930, p. 124-125 (statuette en bronze).
7. Heddy Neumeister, *Atlantis*, 1930, p. 509-512. La publication des Thermes de Trèves, avec vues générales sur la décoration des bains impériaux romains, a paru : D. Krencker, E. Krüger, H. Lehmann, H. Wachtler, *Trierer Ausgrabungen u. Forschungen ;* I, 1, *Die Kaiserthermen*, *Abt. I*, 1929.
8. *Bonner Jahrb.*, 135, 1930, p. 84-104 (cf. p. 95, fig. 10, le Jupiter trônant de Trèves, avec, au revers, un Héraclès : arc et massue).
9. Ci-dessus, p. 347, n. 1.

vées sous la cathédrale de Bonn (ci-dessus, p. 350) ; il y a là, à côté des monuments des Matronae Aufaniae, déjà cités, divers reliefs avec scènes de gladiateurs, des sacrifices ; en outre, une statue masculine (pl. XXIV)[1]. — M. A. Blanchet a fait connaître un cippe gallo-romain de Soissons, décoré avec un Mercure tricéphale (au-dessus, bélier et coq)[2]. Au camp d'Alzey, on a découvert, dans les soubassements d'un édifice de destination inconnue, toute une série de fragments de statues divines[3]. — En Italie, on signale un Silvanus trouvé à Rigutino (près Arezzo)[4].

Du côté de l'Orient, d'importantes recherches ont été faites à Constantinople[5], dans la région de l'Hippodrome, construit en 196 par Septime-Sévère : cirque provincial, puis « forum » de Byzance après 330. La base de l'obélisque de Théodose, avec ses reliefs, a été dégagée (scène de course) ; de même, la partie inférieure des autres monuments de la *spina*. On a repéré l'emplacement des Thermes du Gymnase du Zeuxippos[6], fondation de Sévère (Sévérion) ; même on a trouvé les bases inscrites de deux des statues conservées là (*Hecuba*, *Æschines*), qui avaient été décrites en vers, parmi soixante-dix-huit autres, dans l'*Ekphrasis* de Christodoros[7]. A signaler aussi, au même endroit, une tête de statue colossale, Athèna ou Héra, du ve siècle, en marbre pentélique (Casson, p. 236). En 1931, les fouilles de l'église Sainte-Marie-Panachratos, transformée en mosquée, ont rendu elles-mêmes au jour d'intéressants bustes d'apôtres, *du VIe siècle*, croit-on, et qui augmentent notre documentation pour la période intermédiaire, avant les recommencements de la sculpture occidentale[8]. Vers la même période se classent les statues « byzantines » de Corinthe, dont il a déjà été fait mention en des articles isolés, mais que la récente publication des pièces trouvées pendant les premières fouilles américaines (1896-1923) permet maintenant d'étudier côte à côte[9]. — En Asie Mineure, il faut mentionner, parmi les découvertes nouvelles de sculptures, les trophées d'armes et scènes de sacrifice de l'autel établi, au IIIe siècle de notre ère, devant le temple de Domitien-Vespasien, et dans les fouilles belges d'Apameia, citadelle de l'Oronte, la mise au jour de la « rue des Colonnes » (cf. l'Arcadiané d'Éphèse) ; on signale certain chapiteau corinthien décoré de têtes humaines, et un grand édifice dont le soubassement était orné de statues romaines assez tardives[10]. — M. R. Dussaud a savamment commenté deux nouveaux bronzes du Jupiter héliopolitain, entrés au Musée du Louvre[11] : ces idoles du IIIe siècle de notre ère, et qui représentent ce

1. H. Lehner, *Römische Steindenkmaeler*, 135, 1930, p. 40 sqq., pl. I-XXVII.
2. *C. R. A. I.*, 1930, p. 199-202.
3. *Atlantis*, 1930, p. 122-123 : Jupiter trônant, Hercule avec Cerbère, etc.
4. *Not. Scavi*, 1930, p. 289-292 (A. Del Vita).
5. St. Casson, *Gaz. Beaux-Arts*, avril 1930, p. 213-242.
6. Banduri, *Imperium orientale*, II, p. 681-682 ; Casson, p. 230-236.
7. Second livre de l'*Anthologie*, composé sous le règne de l'empereur Anastase (491-518). Après 350, les Thermes du Zeuxippos avaient déjà pris le nom de Musée.
8. *Illustrated London News*, 11 avril 1931.
9. Francklin-P. Johnson, *Corinth ;* IX, 1, *Sculpture*, 1931, n°s 321-332.
10. *Messager d'Athènes ; Syria*, 1931.
11. *Monum. Piot*, XXX, 1929, p. 77-100, pl. VII-VIII.

qu'on appelait alors, sur le modèle du *Palladion*, le *Balanion* (Baal), dérivent encore du type de l'Hadad syrien ; une provient de Bérytos, et les symboles disposés, sur le devant, en trois registres, peuvent être ainsi expliqués localement. Le nettoyage de l'autre, au Louvre, a fait apparaître, au plastron, de curieux ornements, qui précisent nos connaissances du panthéon syrien. Au passage, M. Dussaud a commenté les conclusions de M. H. Seyrig sur la triade héliopolitaine (*Chron.*, III, 1930, p. 374), et il accorde (p. 91), après certaines réserves, que M. H. Seyrig « a résolu le problème des temples de Baalbek[1] ». M. R. Eisler a repris l'interprétation du groupe de Panéas, qu'on disait avoir représenté Jésus guérissant l'hémorroïsse (offrande de Bérénice d'Édesse) ; il y verrait Asclépios debout exauçant la prière de sa fille Panaceia[2]. — Pour l'art de la fin du paganisme en Égypte et les débuts de l'art chrétien, M. A. L. Semitz prépare et annonce une étude : *Die frühchristliche Ægypten ;* en attendant, il critique certaines conclusions de M. C. M. Kaufmann, au sujet d'une prétendue frise (du IVe siècle !) du sanctuaire de Menas à Menapolis du Delta ; il n'y voit, par comparaison avec les sarcophages alexandrins, qu'un morceau funéraire... importé d'Alexandrie même vers le IIe siècle de notre ère[3].

L'étude de M. Delbrück sur les sculptures en porphyre est elle-même proche de paraître dans les *Studien zur spätantiken Kunstgeschichte* de H. Lietzmann et G. Rodenwaldt[4]. L'Exposition, conçue très largement, de l'art byzantin au Pavillon de Marsan, cette année, a montré qu'on pouvait faire remonter les origines du « byzantinisme » jusqu'aux empereurs de la Tétrarchie à Saint-Marc de Venise ; cette réunion d'œuvres dispersées, plus intéressantes en elles-mêmes que comme témoin d'un art homogène, a permis notamment d'appeler l'attention, une fois de plus, sur la qualité des ivoires de la fin du paganisme et des premiers temps chrétiens, sur les sculptures des temps de transition. Outre le magnifique torse en porphyre du Palais archiépiscopal de Ravenne, on a revu, au Pavillon de Marsan, parmi les documents de ronde-bosse, la tête en marbre de Théodora du Castello Sforzesco, et la statuette du Cabinet des Médailles qui a passé longtemps pour représenter Ælia Flacilla, la femme de Théodose[5]. Dans l'argenterie, comptait, avec le « Bouclier de Scipion » du Cabinet des Médailles, le grand disque de Théodose, de l'Academia de la Historia, à Madrid : œuvre où le style classique se mélange de rythmes nouveaux. Parmi la série des ivoires à figures divines et humaines, on a revu diverses plaques consulaires ; par ailleurs, nombre de calices, de disques, de coffrets, etc.[6]. Le coffret de Reims, ex-

1. L'Université de Princeton n'a publié qu'en 1930, pour l'itinéraire et la géographie, les résultats de la mission du regretté H. C. Butler et de nos collaborateurs en Syrie (*Syria, Publ. of the Princeton University*, I).

2. *Rev. archéol.*, I, 1930, p. 18-27 ; cf. F. de Mély, *ibid.*, II, 1930, p. 145-150.

3. *Arch. Jahrb.*, XLV, 1930, p. 503 sqq.

4. M. Delbrück a fait à la Société archéologique de Berlin, le 4 février 1930, une communication générale sur l'emploi du porphyre dans l'antiquité : *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLV, 1930, p. 205.

5. La chaire épiscopale de Maximien de Ravenne était représentée par un moulage.

6. Notamment, la plus célèbre des plaques d'ivoire, avec Romain II et Eudoxie couronnés par le Christ ; *ibid.*, l'impératrice du Barghello, le disque d'Apion (cathé-

posé là parmi d'autres, a fourni à M. L. Bréhier[1] l'occasion d'une étude minutieuse et précise, où, comparant les coffrets d'ivoire à rosettes, il a bien mis en valeur le caractère de cette production encore mélangée d'éléments antiques, profanes, à côté d'autres, religieux (école des ivoiriers de Constantinople, milieu du xe siècle).

Vers le temps où viennent de paraître, hommage à un maître justement réputé, les *Mélanges Charles Diehl*[2], de tels travaux, et ceux qui ont pris place notamment dans le second volume de ces *Études*, montrent assez l'intérêt complexe des questions qui touchent à la transfusion de l'art antique dans l'art moderne. Il est fort intéressant, par ailleurs, pour ceux qui croient encore que l'étude des arts antiques n'est pas inutile à la compréhension des suites post-chrétiennes, — voire bouddhiques ! — la publication fine, pénétrante et mesurée, qu'un des maîtres de l'indianisme, M. A. Foucher, vient de consacrer à l'un des plus beaux et énigmatiques documents en stuc d'Haddha (Afghanistan) : le Génie aux fleurs du Musée Guimet[3]. M. A. Foucher ne daterait guère cette pièce que d'un temps un peu antérieur à la destruction du Gandhara et des pays circonvoisins par Mihirakula et les Huns (530 ap. J.-C.) ; de même époque serait, en gros, la phalange de Bouddhas stylisés, et la horde de démons grotesques, que les fouilles d'Haddha ont produits. Mais lorsqu'on se souvient des dénigrements injustes de l'art grec proférés lors des fouilles d'Haddha par certains pontifes qui jugeaient la plastique grecque « inexpressive », il est piquant de voir un indianiste averti reconnaître si justement encore, dans la *tête* du dêva aux fleurs, un type hellénisant imité à distance des portraits d'Alexandre[4]. Quelques traits indigènes, et qui ne sont pas le meilleur — la polychromie, le lobe percé des oreilles, les ornements (bijoux, fleurs), voire la mollesse d'exécution du torse et de la main conservée — représentent, assurément, la part indigène ; mais la tête, si charmante, de l'orant, viendrait d'un moule grec conservé plusieurs siècles : symbole d'une supériorité qu'on n'effacera pas, quoi qu'on tente.

Ch. Picard.

drale d'Oviedo), l'ivoire de Daphné et Apollon (Ravenne), le coffret de Darmstadt, le calice d'ivoire de Maestricht, le célèbre calice d'Antioche, etc.

1. *Gaz. Beaux-Arts*, 1931, n° 106, p. 265-282. — Pour le coffret de Brescia, cf. *Arch. Jahrb.*, XLIV, 1929, p. 57-58. Sur la question discutée de la sculpture carolingienne (A. Goldschmidt, *Die Elfenbeinskulpturen aus der Zeit d. Karolingischen u. sächsischen Kaisern*, et du même, *Byzantinische Elfenbeinskulpturen*, I, *Kassetten*, 1931), cf. aussi Mlle F. Henry, *Rev. archéol.*, II, 1930, p. 150 sqq.

2. *Études sur l'histoire et sur l'art de Byzance*, 1931 ; I, *Histoire ;* II, *Art.*

3. *Monum. Piot*, XXX, 1929, p. 101 sqq., pl. IX. Cf. J. Hackin, *Rev. des arts asiatiques*, V, p. 2 (aperçu d'ensemble de la collection Barthoux). Le buste du dêva aux fleurs provient du Grand Tumulus (S. de Haddha).

4. Cf., par exemple, E. G. Suhr, *Sculptured Portraits of greek Statesmen*, 1931 (*Studies J. Hopkins Univ.*, XIII), fig. 11.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Catalogues et Répertoires.

A hand-list of books relating to the classics and classical antiquity, compiled by Dr J. A. Nairn and enlarged by B. H. Blackwell Ltd. : Oxford, Blackwell, 1931, 161 pages, 1 Shilling.

Toute bibliographie est la bienvenue depuis que l'abondance sans cesse accrue de la production scientifique met les savants dans l'impossibilité de prendre une vue d'ensemble de leur domaine. Nous avons besoin d'une part de répertoires exhaustifs, qui nous permettent de nous construire une bibliographie sur un sujet donné. Mais il nous est agréable aussi d'accueillir des guides qui nous fournissent une orientation sommaire et rapide sur l'ensemble d'un domaine. C'est à ce dernier genre qu'appartient le manuel du Dr Nairn.

Puisque par définition un pareil ouvrage est incomplet, il serait indiscret d'y chercher des lacunes. L'auteur, dans la masse des ouvrages que sa connaissance approfondie de l'antiquité lui fournissait, a fait un tri. On lui saura gré de l'avoir fait impartial, sévère, impitoyable. On s'étonnera pourtant de certaines préférences et omissions. Comment au chapitre « Comparative philology » a-t-il pu omettre les ouvrages de Jespersen ou de Sapir alors qu'il recevait le « Making of latin » de Conway? Comment au chapitre « Latin grammar » n'a-t-il pas fait figurer la « Laut- und Formenlehre » de Sommer alors qu'il y cite la brochure de Hofmann sur la « Lateinische Umgangssprache »? Comment peut-on se passer en phonétique du petit manuel de Niedermann? Comment, à côté du Thesaurus, pour longtemps incomplet, ne donner ni le Freund ni le Forcellini? Comment se passer à l'article « Prose rythm » de l'ouvrage de Bornecque? à l'article « Textual criticism » du manuel de Lindsay?

On regrettera aussi que les ouvrages soient mentionnés sans indica-

tion de librairie, si bien que l'utilisation de ce guide suppose l'intermédiaire d'un libraire entre l'acheteur et la maison d'édition.

Mais voilà bien des critiques de la part de quelqu'un qui sait pourtant combien est difficile le rôle du bibliographe, surtout du bibliographe qui s'impose la tâche ingrate de faire un choix. Le petit livre de M. Nairn est un essai fort réussi dans un genre difficile, et je le salue avec d'autant plus de reconnaissance qu'il répond un peu à l'appel que j'ai fait plus d'une fois en demandant qu'un bibliographe averti nous donne une sorte de catalogue raisonné de ce que pourrait être la bibliothèque d'un latiniste.

J. Marouzeau.

P. Faider, *Répertoire des éditions de scolies et commentaires d'auteurs latins* (Collection d'Études latines) : Paris, Les Belles-Lettres, 1931, 48 pages.

Dans ce huitième volume de la Collection d'Études latines, M. Faider continue la tâche qu'il a assumée et dans laquelle il a débuté par son *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins*, classé sous le n° III de la même collection. On ne saurait que lui être reconnaissant de combler des vides qui étaient grandement préjudiciables aux études antiques. Pour la bibliographie des scolies, en particulier, s'il existait déjà des travaux, surtout en Allemagne, ils étaient incomplets, fragmentaires, d'une consultation difficile. M. Faider nous renseigne sur les ressources qu'ils offrent et nous oriente avec sûreté dans leur dédale. Il dresse ensuite la liste, par les noms des auteurs auxquels ils ont été consacrés, des scolies et commentaires antiques, en fait l'histoire, rectifie les erreurs de ses devanciers. Ce répertoire nous apprend non seulement ce qui existe ou a existé, mais encore que, sur certains points, rien n'existe. Il y a plaisir à consulter un livre si clair, si ordonné, si bien présenté; à avoir à portée de sa main, sous un petit volume, des renseignements que réclame sans cesse l'étude des questions relatives à l'antiquité.

A. Guillemin.

P. Faider et Mme Faider-Feytmans, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Mons, précédé d'une Introduction et suivi de Tables méthodiques* : Gand, van Rysselberghe; Paris, Champion, 1931, xlvi & 646 pages.

On a signalé à maintes reprises (ainsi M. F. Cumont dans une lettre citée par M. P. Faider lui-même, p. xxxvii) l'intérêt qu'il y aurait à inventorier des fonds de bibliothèques belges tels que ceux de Tournai ou de Bruges et de réaliser pour la Belgique quelque chose de comparable à notre *Catalogue des bibliothèques des départements*. Tout récemment,

l'Académie royale de Belgique a décidé d'entreprendre la publication d'un *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*. Sans attendre la réalisation lointaine de ce vaste projet, M. P. Faider, chargé à cet effet d'une mission dès 1927, a su mener à bien, avec le concours de Mme Faider-Feytmans, la publication d'un inventaire des manuscrits de Mons. M. Faider était venu à Paris en mars 1931 entretenir la Société des Études latines de l'état de ses recherches, et il a publié dans le présent volume de la *Revue* (p. 38 et suiv.) une liste des principaux manuscrits latins qu'il pouvait déjà signaler à l'attention des philologues. La valeur du Catalogue si rapidement constitué est considérable; la présentation en est claire, agréable, presque luxueuse. L'intérêt pratique du Catalogue apparaîtra à quiconque abordera désormais la bibliothèque de Mons : de l'inventaire de M. Faider est sorti un classement nouveau qui a permis de réunir dans une salle spéciale tout le fonds des manuscrits (plus de 600 volumes contenant 1,200 unités bibliographiques). Quant à l'intérêt scientifique, le meilleur critère en est la simple liste que donne M. Faider en note de la page XLIII des études publiées ou annoncées dès avril 1931 sur des documents mis en lumière par le Catalogue : dix articles importants de MM. M. Delbouille, G. van Severen, M. Hélin et P. Faider lui-même. Liste allongée de jour en jour : depuis la note de M. Faider, la *Revue belge de philologie et d'histoire* nous a déjà apporté un nouvel article de M. M. Hélin sur un manuscrit de l'*Apocalypse de Golias* signalé par le Catalogue.

J. Marouzeau.

Linguistique et philologie.

A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, 2e édition révisée et augmentée : Paris, Hachette, 1931, 298 pages, 25 francs.

Après trois ans à peine il a fallu réimprimer cet ouvrage dont tant de comptes-rendus importants ont souligné l'intérêt. Plus d'un savant y a trouvé son inspiration et une orientation pour des études nouvelles, les professeurs y ont puisé de quoi illustrer et vivifier leur enseignement, les étudiants y ont cherehé une initiation et la coordination de ce que leur enseignent leurs manuels d'usage.

D'une édition à l'autre ont été introduites toutes les corrections de détail que permettait le maintien de la mise en pages. Des additions importantes ont passé dans l'Avertissement et dans un Appendice, sans parler de deux utiles Index dus à M. E. Benveniste.

L'Avertissement est une sorte de défense et en même temps de selfcritique. L'auteur y rappelle brièvement pourquoi il tient à l'accent de hauteur et à la distinction de la qualité des syllabes, initiale, médiane et finale; il est bien dommage que l'espace lui ait manqué pour re-

prendre ce problème, sur lequel les travaux récents de M. Nicolau ont jeté une nouvelle lumière (qui débarrassera définitivement la phonétique, la prosodie et la métrique latine, en abondant dans le sens de la méthode « verbale » inaugurée par L. Havet, des explications illusoires où interviennent arbitrairement, suivant les besoins, l'accent de mot, l'accent de vers et l'accent de phrase? Dans un autre ordre d'idées, auquel touche également la préface, qui développera la théorie du « perfectum », en montrant, sur les indications fournies par M. Meillet, comment sa valeur ancienne « est encore reconnaissable dans le latin de l'époque républicaine »?).

L'Appendice est une mise au point de faits latins qui s'expliquent par la chronologie des langues indo-européennes. La principale idée en est que la concordance entre l'italique et le celtique repose sur une unité qui doit être projetée loin dans le passé, contemporaine des premiers essaimages colonisateurs. Utilisant des faits ou nouvellement interprétés par lui-même, comme le traitement de la caractéristique *-nt-* du participe présent et de la désinence *-ēre-* du parfait, ou mis en lumière par des travaux récents de linguistes (critique de certaines concordances par M. Marstrander, explication du parfait en *-u-* par M. Burger), M. Meillet montre que le latin, langue très évoluée, repose pourtant sur un type très archaïque qui le rattache au groupe des langues orientales, du fait que, comme elles, il s'était séparé très anciennement de la souche indo-européenne. Il y a là des vues d'une portée telle que la modeste « Addition » où l'auteur les présente sommairement suffit à donner à cette réimpression la valeur d'un livre nouveau.

J. Marouzeau.

M. Niedermann, *Phonétique historique du latin*, nouvelle édition revue et augmentée : nouvelle Collection à l'usage des classes, Paris, Klincksieck, 1931, 279 pages in-12, 25 francs.

Nous avons attendu vingt-cinq ans la refonte de ce petit livre qui a rendu tant de services. Il était si bien conçu, si parfaitement au point, qu'après un quart de siècle, malgré les progrès réalisés dans l'intervalle par la linguistique latine, il n'y a rien eu d'essentiel à y modifier.

On estimera peut-être que l'auteur a été tout de même un peu trop volontiers conservateur. N'y avait-il rien à tirer des théories de M. A. Juret sur « dominance et résistance », rien de celles de M. Lenchantin de Gubernatis sur l'accent, rien de celles de M. A. Burger sur le traitement du *u* intervocalique, rien des corrections qui ont été apportées à la théorie de l'intensité initiale et de la syncope?

M. Niedermann a conservé la disposition générale de son exposé; elle était irréprochable, sauf une réserve : si les faits sont commodé-

ment groupés, les principes n'apparaissent pas ; par exemple, après avoir rencontré p. 138 la dissimilation, il faut aller chercher p. 181 et suiv. ce qui concerne l'assimilation.

L'auteur s'en est-il rendu compte, qui dans cette nouvelle rédaction a groupé et développé, p. 3 et suiv., les observations relatives aux lois phonétiques et à l'analogie, p. 16 et suiv. ce qui regarde l'accent? Mais n'eût-il pas été pratique d'ajouter au volume un Index des notions phonétiques, permettant de les retrouver chacune à sa place, sans pour cela rien changer à la disposition générale?

L'auteur a été conservateur encore sur un point; il a maintenu les graphies traditionnelles *j* et *v* pour *i* et *u;* concession à l'usage qui peut surprendre de la part d'un linguiste et dans un manuel de phonétique. L'inconvénient apparaît flagrant p. 149, où ce qui est dit des semi-voyelles est proprement inintelligible : « on orthographiait *pius*, *via*, *duo*, *pluit*, tout en prononçant *pijus*, *vija*, *duvo*, *pluvit*. » De même p. 150 : « *j* à l'intérieur du mot... équivalait dans la prononciation à *jj* » ; cette rédaction constitue-t-elle un progrès sur l'ancienne (p. 87 de la première édition) : « *j* intervocalique équivalait dans la prononciation à *i* + *j* »?

L'auteur « a donné à cette nouvelle édition un caractère moins élémentaire qu'à la précédente, dans laquelle il avait pris soin de ne rien faire figurer qui dépassât la compréhension d'élèves de quinze à dix-huit ans ». « On trouvera donc, dit-il (p. XII), un exposé sensiblement plus détaillé de la matière traitée. » En effet, pour ne prendre que quelques exemples, voici dans cette édition des développements nouveaux : p. 47, sur l'effet des prononciations rapide ou soignée, allegro et lento; p. 48 sur le rôle que joue la longueur des mots; p. 54 sur le traitement des finales; p. 138 sur le mécanisme de la dissimilation; p. 161 sur le redoublement expressif; p. 170 sur la résistance spéciale aux monosyllabes; p. 218 et suiv. sur l'épenthèse et l'amuissement dans les groupes de consonnes; p. 240 sur l'haplologie syllabique... On notera mainte explication ingénieuse[1], comme celle de la graphie proposée par Caton pour l'*m* final et du témoignage de Quintilien (p. 145); celle de la conservation de l'*l* géminé comme transcription d'un *l* palatal (p. 177)... On ne s'étonnera pas qu'avec tous ces développements nouveaux le volume ait pris de l'ampleur et ait passé de 151 à 279 pages.

Ainsi enrichi, rédigé sous une forme claire, nette, souvent lapidaire, sans longueurs et sans obscurités[2], ce manuel sera le bienvenu pour de

1. Parfois peut-être trop. L'étymologie de *Catilina* (p. 33) par *catulus* = viande de chien, est-elle assez convaincante pour figurer comme exemple d'une loi phonétique?

2. Je trouve à peine une expression peu heureuse, p. 10 : « le resserrement de la bouche » (il s'agit plus exactement du canal vocal).

nombreuses générations de jeunes maîtres et d'étudiants, au risque de leur donner parfois l'illusion, tant il est adapté à leurs besoins, que la phonétique latine est chose claire et aisée.

J. MAROUZEAU.

A. BARTHÉLÉMY, *La prononciation du latin* : Niort, Imprimerie poitevine, 1931, brochure de 8 pages.

M. A. Barthélémy, dans cette brochure, parle comme président de la *Société des amis de la prononciation française du latin*, dont j'ai entretenu les lecteurs de cette *Revue*, t. VII, p. 273. « Il me semble, dit-il, que nous pouvons demander à la Société des Études latines et plus particulièrement à M. Marouzeau, dont j'ai lu avec tant d'intérêt le récent travail sur la *Prononciation du latin*, de nous aider dans l'œuvre que nous poursuivons. Nous nous trouvons actuellement en face de trois prononciations : la prononciation française, la prononciation italienne qui est recommandée par l'Église, et la prononciation, d'après eux conforme à l'usage antique, que préconisent M. Marouzeau et ses amis. Ne serait-il pas d'une bonne politique de nous unir contre la prononciation italienne, que nous réprouvons les uns et les autres? La discussion s'ouvrirait ensuite entre nous » (p. 2).

Certes non. Que l'Église (et pas toute!) se laisse imposer par Rome la prononciation italienne du latin, c'est son affaire, mais c'est une question qui ne touche en rien ni à l'enseignement ni à la science du latin. Alors nous sommes bien obligés, en tant que latinistes, de nous en désintéresser.

D'autant plus qu'on nous demande d'engager la lutte avec pour alliés ceux qui sont en réalité nos adversaires. On ne peut s'unir contre une erreur qu'au nom de la vérité, mais non pas au nom d'une autre erreur.

J. MAROUZEAU.

E. LINDHOLM, *Stilistische Studien. Zur Erweiterung der Satzglieder im Lateinischen* : Lund, Gleerup, 1931, 225 pages.

Le titre de cet ouvrage n'en exprime peut-être pas très exactement le contenu. Par « Erweiterung » l'auteur entend le procédé par lequel, étant donné un groupe de deux ou trois membres, l'écrivain donne au dernier de ces membres la plus grande étendue. A grand renfort d'exemples il tente d'établir ce qu'il appelle « la loi des groupes croissants ». Loi spécifiquement latine, ou du moins qu'on ne peut reconnaître qu'à l'état de tendance chez les écrivains grecs.

Il était nécessaire de confronter cette loi avec la loi de l'accentuation descendante, qui paraît dominer le rythme de la phrase latine. M. Lindholm n'y a pas manqué, quoique avec trop peu d'insistance, à mon

gré; il a montré en tout cas qu'il n'y a pas concurrence entre les deux tendances, le membre le plus important par son contenu et son relief n'étant pas nécessairement le plus important par l'étendue. Il eût pu ajouter que la loi de l'accentuation descendante vaut surtout pour les groupes subordonnés et ne s'applique guère aux groupes coordonnés.

La loi peut paraître aussi en contradiction avec la tendance bien connue à l'équilibre et à la parité des membres. Sur ce point on trouvera peut-être que certaines explications, en particulier dans la conclusion, p. 216, manquent de netteté; je me demande si l'auteur ne fait pas parfois une confusion abusive entre l'équilibre formel des groupes et l'équilibre interne, de valeur, qui n'est pas à considérer ici.

Je crois que bon nombre des exemples apportés par M. Lindholm auraient pris plus de valeur probante et que nombre d'exceptions apparentes auraient pu être éliminées s'il eût apporté plus de rigueur dans la délimitation des groupes.

D'abord n'est pas groupe, ou du moins n'est pas senti comme groupe, ce qui revient au même, tout ensemble de mots qui voisinent dans la phrase. Un groupe ou un membre se définit par des considérations externes de ponctuation, de pause, par des considérations formelles de construction, de syntaxe, d'ordre des mots, par des considérations sémantiques, morphologiques, phonétiques, dont le caractère commun est le sentiment qui en résulte pour le lecteur d'une appartenance et d'un parallélisme.

En particulier la constitution syntaxique des groupes est de grande conséquence : peut-on parler de groupement de membres dans une phrase telle que : *acta haec res est, perii* (p. 73)? Ce sont là deux phrases dont l'une commande l'autre, mais qui n'ont pas de commune mesure.

De même, on peut regretter que M. Lindholm n'ait pas donné toute l'importance qu'elle mérite à la catégorie des groupes allitérants, rimants et assonants, qui présente un caractère de rigueur favorable à une étude méthodique. Ainsi on verra p. 52 et 82 que ce sont les groupes de cette catégorie qui présentent à peu près constamment l'application de la loi.

Enfin dans nombre de cas on peut ne pas être d'accord avec M. Lindholm sur l'étendue qu'il assigne aux groupes. Dans des ensembles tels que : *perpetuitate atque constantia, montiuagos atque siluestris* (cf. p. 126 et *passim*), faut-il comme le fait M. Lindholm ne retenir comme éléments comparables que les substantifs, sans considération de la conjonction, ou ne convient-il pas plutôt de joindre la conjonction au second terme, qui grâce à ce mode de groupement se trouve d'étendue égale ou supérieure au premier?

M. Lindholm distingue avec soin les styles, simple et affecté, familier et littéraire, prose et poésie..., ainsi dans sa conclusion générale de la p. 137 et à propos de tel cas particulier, comme p. 52 quand il distingue les textes juridiques, oratoires, didactiques. Je crois qu'il convient d'aller plus loin qu'il ne fait. Peut-on vraiment parler de groupes, le lecteur a-t-il le sentiment d'une symétrie ou d'une asymétrie dans un texte aussi technique que par exemple celui du *De agricultura* de Caton? La question du parallélisme se pose-t-elle pour des phrases telles que (p. 44) : *alia uasa ahenea Capuae*, *Nolae*, ou : *pecori et bubus diligenter substernatur?* On ne peut guère retenir des exemples de ce genre que pour noter qu'ils échappent à toute loi.

Ces quelques observations ne visent que la méthode adoptée par l'auteur. Mais quelles que soient les critiques auxquelles une enquête si délicate peut donner lieu, l'essentiel est de reconnaître qu'elle nous fournit une sorte d'instrument de précision pour étudier le mécanisme de la phrase latine et observer l'élaboration de la période qui a été une des caractéristiques du style classique.

En outre, l'étude de M. Lindholm touche à maintes questions de rythme, d'intonation, de mise en relief, d'ordre des mots, de versification; elle touche, sans le dire, si je ne me trompe, à la délicate question de la « Schallanalyse » ; elle se trouve ainsi être d'une portée plus grande que ne le ferait attendre son titre.

Enfin elle apporte une quantité de matériaux, empruntés aux divers genres et aux diverses époques, depuis Ennius et Plaute jusqu'à Arnobe et Minucius Felix, qui pourront être utilisés par d'autres enquêtes.

Cette étude, scrupuleuse, approfondie, fait honneur à l'école de M. E. Löfstedt, qui groupe aujourd'hui à Lund toute une pléiade de jeunes savants.

J. Marouzeau.

Ch. Bally, *La crise du français. Notre langue maternelle à l'école* : Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, 1930, 149 pages in-16, 15 francs.

« Jusqu'ici, dit M. Bally, le grec et le latin nous ont imposé l'obligation d'apprendre le français comme si c'était une langue étrangère. La marche rationnelle semble être inverse : c'est en cultivant à fond les ressources et les ressorts de la langue maternelle qu'on peut le mieux préparer l'apprentissage des autres idiomes... La grammaire systématique est le couronnement, non le point de départ, de la formation linguistique » (p. 146). « Les versions et les thèmes sont indispensables pour la connaissance analytique d'un idiome étranger », mais, loin de conduire à la connaissance totale, réelle, profonde de la langue, « ils la retardent plutôt, en portant toute l'attention sur le détail. Combien

trouverait-on de jeunes gens qui, au sortir du collège, sachent lire à livre ouvert, sans préparation, une page de César? Et si cet idéal, pourtant bien modeste, n'est pas atteint, à quoi bon avoir pâli de longues années sur des œuvres qui restent inaccessibles? » (p. 72).

On voit par ces lignes que M. Bally, sans toucher directement au latin, y aboutit cependant, comme y aboutit nécessairement quiconque s'intéresse à la méthode.

Quelle est donc la méthode qui peut faire servir la connaissance d'une langue maternelle aujourd'hui vivante à l'apprentissage ou plutôt à l'intelligence d'une langue morte? C'est la méthode qui met en jeu non pas seulement la chose écrite, ni même seulement la chose parlée, mais tous les ressorts invisibles du langage, tout ce qu'il y a de pensée, de rapports, de logique et d'affectivité entre les lignes et pour ainsi dire autour des mots, dans les liaisons non exprimées, les suggestions, les évocations, les jeux devinés de l'intonation, du débit, les gestes, la mimique. « Le langage parlé et articulé n'est qu'une des faces de l'expression de la pensée, un compartiment... des signes dont nous nous servons pour communiquer avec nos semblables » (p. 68); or seule la connaissance intime que nous avons de notre langue maternelle peut nous permettre d'atteindre et de pénétrer ce domaine de l'inexprimé. Comment dans le détail et dans la pratique se fera le travail de pénétration? M. Bally, esprit positif et réalisateur, ne manque pas de l'envisager. On connaît déjà du reste par son *Traité de stylistique* l'essentiel de sa méthode. Il suffira ici de renvoyer à son livre les maîtres curieux d'initiation. Un avis préalable cependant, qui sans doute n'est pas fait pour les rebuter. Ce qui les attend d'abord, c'est le renversement des habitudes acquises et la condamnation des méthodes dites faciles : « les méthodes nouvelles de l'éducation linguistique rappellent celles de la pédagogie moderne; elles exigent des sacrifices toujours plus nombreux de la part des maîtres; les réformes sont à ce prix » (p. 148).

J. Marouzeau.

F. Boillot, *Psychologie de la construction dans la phrase française moderne* : Paris, Les Presses universitaires de France, 1931, 307 pages, 50 francs.

Cet ouvrage, qui concerne directement le français (moderne, dit le titre, mais en réalité l'auteur remonte assez loin dans l'histoire de la langue), pose et examine mainte question dont l'étude du latin peut faire son profit. Il constitue une contribution à l'examen des principes de la psychologie du langage (de la construction, dit encore le titre, mais la formule est trop restreinte) posés par J. van Ginneken, et se rattache sur plus d'un point à l'ouvrage de A. Blinkenberg, *L'ordre des mots en français moderne*, que j'ai signalé ici même (cf. ci-dessus, p. 144).

Dirai-je que toutes les questions posées sont résolues, dirai-je même que la question essentielle de la construction soit épuisée et que toutes les interprétations soient inattaquables? Il s'en faut. Mais aussi c'est là un problème sans limites, surtout lorsque, comme l'a fait M. Boillot, on le pose du point de vue de la psychologie.

Pour prendre un exemple entre autres, M. Boillot reprend l'idée, si souvent exploitée en ce qui concerne le latin, de « l'emphase que prête à un mot sa position en fin de phrase » (p. 106). C'est le principe de « la place d'honneur » mis en avant par H. Weil. Or, voici les exemples que donne M. Boillot :

« L'argent apaise tout, et l'argent tout efface.
Voyez-vous, j'ai voulu doucement vous traiter.
Mais vous avez cent fois notre encens refusé. »

Pour mon compte, si j'avais à lire ces trois vers en marquant les reliefs, ce ne sont pas les mots finaux : « efface, traiter, refusé », que je frapperais d'un accent d'insistance, c'est dans le premier exemple « l'argent », mis en relief par répétition, dans les deux autres exemples les adverbes « doucement » et « cent fois », mis en relief par inversion et disjonction. Je veux bien que dans ces trois phrases l'accent rythmique soit, comme c'est l'usage en français, à la place finale; mais l'accent d'insistance est ailleurs, et il y a là à faire une distinction de principe entre deux types d'accent. Quand il s'agit du latin, où l'accent rythmique nous échappe, nous devons dépister l'accent d'insistance par une étude serrée, formelle et non psychologique, de la structure, de la composition et de la construction de la phrase.

N'empêche que le souci de la psychologie a inspiré à M. Boillot bien des vues intéressantes, des aperçus ingénieux, des impressions fines, de quoi alimenter toute une stylistique et toute une esthétique, quelle que soit la langue considérée. Il faut ajouter que chemin faisant M. Boillot, qui s'est assuré une abondante bibliographie, nous fait profiter par mainte citation des précieux enseignements qu'elle lui a fournis.

J. Marouzeau.

A. Dauzat, *Histoire de la langue française* : Paris, Payot, 1930, 588 pages, 45 francs.

Cet ouvrage prend notre langue dès ses origines et la suit jusqu'à nos jours. On y trouvera dans la seconde partie (*Histoire externe de la langue*) quantité de vues originales et fécondes, mais qui sont en dehors de nos préoccupations immédiates de latinistes, dans la première partie (*Histoire interne : le mécanisme*) une excellente mise au point de tout ce qui a été écrit depuis le développement des études de romanisme.

Il est regrettable que M. Dauzat n'ait pas eu la possibilité de tenir

compte, ne fût-ce que pour le discuter, du livre de M. H. F. Muller, *A chronology of vulgar latin*, qui a paru peu avant le sien (Halle, 1929). On sait que l'essentiel du livre de M. Muller consiste à démontrer que le processus de dialectalisation sur le domaine roman ne se déclenche réellement qu'à la fin du VIIIe siècle (cf. le compte-rendu publié dans cette *Revue*, 1930, p. 384). L'examen de cette thèse aurait conduit certainement M. Dauzat à modifier son chapitre I, en particulier aux paragraphes 23, 24 et suivants.

On saura gré à M. Dauzat de nous donner très exactement sur chaque point étudié l'état de la question : titres bien choisis et bien disposés[1], exposés clairs et vivants, bibliographie à la fin de chaque division.

On le louera d'avoir écrit, sur une matière immense, complexe, répartie en vingt, cinquante, cent volumes compacts, un livre « qui se lit », dans un style vivant, « en mouvement », qui n'est jamais un style d'abrégé[2], et qui pourtant sait ne jamais sacrifier les faits à la phrase.

Enfin on devra le féliciter d'avoir su, même dans un livre qui devait rester sommaire, élargir son sujet, lier l'histoire de la langue à l'histoire, à l'évolution de la culture, des idées, de la littérature, des modes, des influences sociales. On sait que M. Dauzat, dans toute une série d'ouvrages d'initiation ou de recherche (*Études de géographie linguistique*, *La géographie linguistique*, *La philosophie du langage*, *Les noms de personnes*, *Les noms de lieux*), a eu le souci de rattacher l'histoire du langage aux réalités historiques et sociales; c'est aussi le mérite de ce livre, qui vient ainsi, pour la période gallo-romaine, prendre place parmi ceux qui nous font le mieux saisir les avatars du latin sur notre sol.

J. Marouzeau.

Thesaurus linguae latinae.

En même temps que le fascicule V, 2, 1, qui contient le début de la lettre E jusqu'à « Efficax », la direction du Thesaurus nous envoie le « Bericht » de 1931, indiquant l'état des travaux.

En dépit des difficultés de toute sorte, l'entreprise poursuit son cours. Le fascicule V, 10, qui contiendra la fin du D, devait paraître à la fin de cette année 1931 ; la publication a dû en être retardée jusque vers Pâques 1932; mais les autres volumes avancent concurremment : du volume VI le fascicule 9 (« Germen-Gloria ») est prêt et doit voir le jour bientôt; du volume VII le matériel est réuni, l'article « In », par V. Bul-

1. Je ferais une restriction pour le chapitre de l'orthographe, qui est bizarrement placé comme troisième d'une division, après la poésie et la prose.

2. A peine, çà et là, une explication indispensable omise ou une concision excessive (cf. p. 448, la formule bizarre : « Il fait froid », déjà chez saint Augustin).

hart et J. B. Hofmann, est entièrement prêt; enfin l'arrangement alphabétique du matériel est assuré jusqu'à la fin de S. Sous la direction avisée et énergique de M. G. Dittmann cette œuvre de longue haleine, qui mérite d'être encouragée par tous les moyens, progresse régulièrement, et nous apporte avec chaque fascicule nouveau un matériel de faits dont la philologie moderne ne peut plus se passer.

J. MAROUZEAU.

A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots* : Paris, Klincksieck, 1932, 1108 pages, 250 francs.

Les lecteurs de la *Revue* attendaient ce livre depuis la communication qu'a présentée M. Ernout à la Société des Études latines (procès-verbaux des 10 janvier et 14 février 1925, t. III, p. 18 et 20) et à la suite de son article publié dans la *Revue* (t. III, 1925, p. 101 et suiv.).

L'ouvrage se présente sous deux aspects complémentaires, qui répondent au rôle assumé par chacun des deux auteurs.

En tant que dictionnaire étymologique, il représente une critique des méthodes d'étymologie traditionnelles et l'affirmation d'une attitude nouvelle. « Le lecteur, dit M. Meillet (Avertissement, p. v-vi), sera déçu par la partie d'étymologie préhistorique de ce livre : il n'y trouvera ni toutes les étymologies, même possibles, qui ont été proposées, ni aucune étymologie neuve. On a estimé qu'une étymologie indo-européenne n'était utile que si le rapprochement proposé avec d'autres langues de la famille était ou certain ou du moins très probable. Tous les rapprochements qui ne sont que possibles ont été, de propos délibéré, passés sous silence. En l'état actuel du travail, il importe avant tout de déblayer la recherche des hypothèses vaines qui l'encombrent. » Ainsi ce dictionnaire représente l'état de la science acquise et non une somme d'hypothèses; là où les dictionnaires en usage nous donnent le choix entre plusieurs origines, le présent ouvrage nous dit : « aucun rapprochement net pour ce mot » (*laetus*) ; ou : « d'autres possibilités ont été envisagées, aucune ne s'impose » (*uestibulum*) ; à peine parfois une brève critique : « contre un rapprochement (de *moles*) avec *molō* parle le fait que le grec a μῶλος μόλις ». On peut dire, d'une manière générale, que plus un mot est traditionnellement pourvu d'étymologies, moins il lui en est accordé dans ce livre, la multiplicité des hypothèses étant un signe d'incertitude. Même les étymologies « intérieures », si l'on peut dire, sont traitées avec sévérité : il n'est pas fait mention ni pour *dēbilis* de l'hypothèse *dē-habilis*, ni pour *mundus* de l'explication par *mouendus*, etc. Il y avait deux façons de concevoir la critique du matériel pseudo-étymologique accumulé par des générations de linguistes ou d'amateurs : ou la discussion complaisante, qui eût été sans limites et

considérée dans bien des cas par les auteurs des hypothèses comme inopérante, ou le silence. On a choisi ici le silence. Les auteurs savaient bien à quelle critique ils s'exposaient ainsi à leur tour; on regrettera peut-être parfois de ne les pas voir démolir d'un mot telle explication presque universellement acceptée, de ne pas nous fournir des armes contre telle doctrine reçue. Ils ne l'ont pas voulu, préférant le système de la table rase et de la critique par l'omission. Attitude inquiétante, si ce n'était celle des juges les mieux informés et les plus sûrs qui soient; attitude, en tous cas, la plus efficace et la plus propre à faire disparaître de l'enseignement linguistique, ne fût-ce que par l'oubli, tant d'erreurs qui ne devaient leur autorité qu'à une indulgence traditionnelle.

Il ne faudrait pas croire du reste que cette méthode d'élimination réponde à une attitude de renoncement. Ce que l'étymologiste nous épargne ici en hypothèses gratuites, il nous le rend en reconstructions méthodiques.

D'une part, là où il nous propose une étymologie, il ne se contente pas de l'établir par des rapprochements évidents et des analyses de formes : « l'objet de ce dictionnaire est d'éclairer les mots tels qu'ils ont été employés depuis l'indo-européen jusqu'au latin, et non de se borner à une dissection linguistique » (p. IX). D'abord, « pour les mots dont le caractère indo-européen est évident..., il s'agit, non de simples racines, mais de *mots* indo-européens que le latin a conservés et dont on peut et l'on doit déterminer avec précision la structure et la valeur; ce n'est pas donner une étymologie que rattacher un mot latin à une *racine* indo-européenne » (p. VII). Ensuite « il ne faut pas se contenter de dire qu'un mot latin est d'origine indo-européenne; tel mot est indo-européen commun..., tel autre ne se trouve qu'en italique et en celtique ou en indo-iranien...; pour faire l'étymologie d'un mot, il est nécessaire de déterminer l'aire où l'on en rencontre des correspondants » (p. VIII), ce qui équivaut à reporter l'histoire du mot latin dans l'histoire dialectale de l'indo-européen. Enfin « tous les mots ne sont pas au même niveau » ; il y a dans le vocabulaire indo-européen des mots « nobles » et des mots « roturiers », des éléments aristocratiques et des éléments populaires ; l'étymologie du mot latin comporte des vues sur la préhistoire nationale et sociale du domaine indo-européen.

Mais, d'autre part, même dans le cas où l'étymologie n'est pas évidente, où aucun rapprochement indo-européen n'apparaît probant, même dans ces cas difficiles, notre étymologiste ne s'abstient pas. Circonspect devant l'abondance des explications qu'on lui propose, il est hardi devant l'inconnu. Il n'y a pas là de contradiction : le scepticisme devant la tradition s'accompagne volontiers de la foi en la méthode. Soit le cas de *molestus*, cité plus haut. L'étymologiste laisse de côté

toutes les hypothèses par rapprochement, mais il retient que « l'alternance entre *mōles* et *mŏlestus* ne s'explique pas à l'intérieur du latin; la racine de ces mots est donc de la forme **mel-*, avec alternance *-mēl-*; la forme *molestus* peut reposer sur **meles-to-* et suppose un thème en **-es-* ». Soit *mons*, qui ne comporte pas de rapprochement évident; ce qu'on peut en dire, en tout cas, c'est que, « thème en **-ti-*, il n'a cependant pas le vocalisme à degré zéro de ce type, qui est celui par exemple de *mens;* ce doit donc être une forme faite sur un thème racine dont le brittonique offre en effet des dérivés différents ». C'est ainsi que l'auteur, quittant les sentiers battus de la tradition pour frayer la voie qu'ouvre la méthode linguistique, nous gratifie d'une science étymologique nouvelle, plus soucieuse de principes que de résultats, mais qui par là même est la seule capable de conférer de l'autorité aux résultats acquis.

Cet ouvrage présente un sous-titre modeste : *Histoire des mots*. Sous cette simple mention se cache l'œuvre considérable qui, dans cette collaboration, revient à M. Ernout. L'étymologie d'un mot a une suite; c'est l'histoire de ce mot à l'intérieur de la langue considérée. La grande originalité de ce livre, c'est de constituer, grâce à M. Ernout, une sorte d'archive du vocabulaire latin. Non pas une archive poussiéreuse comme celle de maint dictionnaire où viennent s'entasser les mots défunts; non pas une archive à casiers où règne un ordre soi-disant logique, propre à satisfaire l'esprit; mais une « somme » où règne la vie et où se développe l'histoire. L'auteur, en rédigeant la partie proprement latine de ce dictionnaire, s'est efforcé, comme il dit lui-même (p. XIII), « de fixer avec autant de précision que possible le sens de chaque mot, de montrer les valeurs anciennes qu'il a conservées, et qui reflètent avec une fidélité plus ou moins grande la mentalité indo-européenne, comme de faire apparaître aussi les développements et les acquisitions propres au latin, qui révèlent un changement dans les modes de vivre, de penser et de sentir »; il a fait l'histoire de chaque mot latin, dans la mesure où les textes, les témoignages ou les interprétations le permettent, depuis la date de son apparition jusqu'à sa mort ou à sa survivance dans les langues romanes, en indiquant les accidents, les développements ou les restrictions de sens et d'emploi, les fixations et les prolifications, les changements de valeur... Comment prendre des exemples dans un ensemble si prodigieusement riche? Que l'on regarde à l'article *nĕ* l'histoire de la négation; c'est toute une monographie qui renferme non seulement l'explication des formes et des sens, mais des vues linguistiques générales et comme une sorte de philosophie du « non ». Que l'on suive sous *ago* l'histoire et le développement de ses dérivés, avec les détails d'interprétation et les révisions des explications admises, par exemple en ce qui regarde *exiguus*; c'est le plan et la substance d'une véritable thèse sur une famille de mots. Qu'on regarde sous *genu*

les observations auxquelles conduit l'interprétation de *genuinus;* il y a là, à propos de l'étymologie et de l'histoire du mot, toute une reconstitution d'usages, de rites, de vie sociale.

Il est impossible, dans un bref compte-rendu, de donner même une faible idée des richesses que contient ce volume. C'est un véritable « Trésor de la langue latine », comme on disait jadis, dont on n'ouvrira jamais une page sans y prendre instruction et plaisir.

Mais c'est aussi un modèle et une initiation. Initiation non seulement à une méthode, mais à tout un ordre de recherches par lequel chaque article fournit le point de départ indispensable et l'orientation. Je ne manquerai pas de revenir sur ce point dans une prochaine Chronique pour montrer tout ce que ce livre contient en germe d'enrichissements pour nos études latines.

J. Marouzeau.

T. G. Tucker, *A concise etymological dictionary of latin* : Halle, Niemeyer, 1931, 307 pages, 21 marks.

Il est difficile de concevoir deux ouvrages de même titre plus différents que ne le sont celui-ci et le précédent. La critique est absente du livre de M. Tucker; l'hypothèse y règne en maîtresse incontestée. L'ambition de l'auteur, avouée dans la notice qui accompagne l'ouvrage, a été de donner un grand nombre de nouvelles dérivations et de rapprochements inédits. Il y a réussi. Voici un mot que les dictionnaires usuels laissent sans étymologie : *mōles;* pourquoi ne pas le rapprocher de *moueo* et de *mox* et du grec μόγις et du grec μόγος et du grec μόγθος? Pas d'étymologie pour *laetus*, pense-t-on; pourquoi ne pas le rattacher à une racine *(s)lĕi-* ou à une racine *glĕi-*, et, si on préfère, par l'intermédiaire de *lūdo*, à une racine *lĕid-* ou à une racine *leud-*? — Comment prendre au sérieux pareille méthode?

Mais M. Tucker va plus loin. Son ambition, si je comprends bien sa préface, est tout spécialement d'expliquer le latin par sa parenté avec le grec et avec l'anglais (!), et c'est aussi, je crois bien, d'expliquer l'anglais, tant vulgaire que littéraire et tant dialectal que commun, par l'appel au latin; de là un encombrement qui fait de ce dictionnaire dit « concis » une broussaille inextricable.

Pour le reste, j'aurai tout dit quand j'aurai cité cette phrase essentielle de la préface : « Il m'a semblé nécessaire d'aller plus loin (que ne l'a fait par exemple Walde) dans la signification fondamentale des racines indo-européennes...; arriver à une racine qui est à la base d'un groupe de mots, c'est seulement avoir préparé le terrain à des enquêtes nouvelles...; ce qui satisfait l'esprit, c'est la découverte des notions qui sont à l'origine de ces racines. » Autrement dit l'auteur a pour ambition de nous conduire, par l'intermédiaire du latin, de l'anglais parlé de

nos jours au pré-indo-européen, que dis-je, au langage primitif (p. v)!

Ceci dit, comment ne pas rendre hommage à cet effort prodigieux de refonte d'un matériel immense, et ne pas reconnaître çà et là des rapprochements ingénieux, qu'on eût voulu ne pas voir perdus dans la masse des conjectures téméraires?

J. Marouzeau.

S. W. F. Margadant, *Lexilogus. Latijnsche en grieksche Werkwoorden met Composita en andere afleidingen en aanteekeningen omtrent beteekenis en etymologie* : 'S. Gravenhage, Ykema, 1931, 96 pages, 1,50 florin.

Encore un ouvrage de lexicographie. Mais celui-ci n'est destiné qu'aux élèves des lycées, simple collection de verbes que l'auteur classe alphabétiquement sans autre prétention que d'en donner la signification essentielle et d'y rattacher les principaux dérivés. La concision fait le mérite et le danger de ce petit livre; les élèves resteront interdits devant certains rapprochements, ainsi dans l'article (p. 32) où *moueo* est groupé avec *meare*, *migrare*, *mutare*, *munus*, *mundus*, sans explication phonétique. Parfois, comme dans cet article, luxe de biens; parfois pénurie, comme dans l'article *nascor*, où ne se trouve, pas plus qu'à l'article *gigno*, ni *natura*, ni *natio*. D'une façon générale, trop peu d'explications, comme dans l'article *pungo*, où les élèves seront bien embarrassés de comprendre que *pugnus* c'est « ce qui pointe ». C'est un livre à commenter plus qu'à consulter et qui, pour rendre tous les services que l'auteur est en droit d'en attendre, demande de la part du maître une intervention constante, attentive et avertie.

J. Marouzeau.

Éditions, Collections, Critique des textes.

Collection Guillaume Budé : Paris, Les Belles-Lettres.

La Collection s'est notablement accrue depuis le dernier compte-rendu paru dans ce Bulletin.

Le Corpus cicéronien s'est augmenté des Tusculanes, qui ont paru en deux volumes :

I. — *Cicéron*, *Tusculanes*, texte établi par G. Fohlen et traduit par J. Humbert : 1931, 2 vol. de xxi, 2 × 117, 2 × 187 pages, 20 et 25 francs.

L'Introduction est strictement relative aux Tusculanes et, pour ce qui concerne la formation philosophique de Cicéron, il y aura lieu de se reporter, comme l'auteur nous y invite, à l'Introduction générale que M. J. Martha a placée en tête du *De finibus* dans la même collection. Pour la question de date, il y aurait à confronter le calcul de M. Foh-

len, qui place l'achèvement du *De finibus* en fin mai 45 (p. III), avec celui de M. Martha, qui le date de juillet. Dans cette Introduction, il y aurait bien quelques réserves à faire sur ce que l'éditeur appelle « le caractère populaire des Tusculanes » (p. IV). Il n'y a rien de vraiment populaire dans ce traité, ni les idées, ni les présentations, pas même le ton des livres II à IV; il y a tout au plus une philosophie à l'usage du grand public romain, une doctrine d'école dont on tire une initiation. Ce qui donne quelquefois l'impression du ton familier, c'est la gaucherie de l'expression, qu'on sait due à la hâte avec laquelle le traité a été composé.

Je ne dirai rien de la traduction : il est trop aisé de critiquer à tête reposée et détail par détail une tâche si riche en difficultés de tout ordre.

Je ne dirai rien non plus du commentaire, que le cadre de la collection condamne à être étriqué; nous avons par ailleurs pour les Tusculanes les excellents commentaires de Kühner, de Dougan, de Pohlenz.

Il y aurait à reprendre à l'apparat critique. Réduit, lui aussi, à la portion congrue, il ne donne pas à l'usager tous les moyens de refaire à son compte la critique du texte; de l'excès de Seyffert, j'ai bien peur que l'éditeur français ne soit tombé dans un défaut inverse. Il pratique volontiers la politique de l'abstention : pas de variantes orthographiques, quoiqu'on sache que sous ce titre se dissimulent souvent de précieux indices de faute; assimilation de variantes de forme à des variantes orthographiques, par exemple parti pris de transcrire par *is* tous les *his* qui s'y prêtent (p. XX, note 1), encore que je trouve (par exemple p. 6, ligne 5 d'en bas) tel *his* qui a échappé à la substitution; attitude de moindre effort vis-à-vis de la conjecture, par suite du désir souvent louable de comprendre le texte tel quel (p. XVII); vis-à-vis des manuscrits, attitude éclectique qui touche un peu à l'indifférence, conduisant à admettre d'ordinaire la tradition X, mais à l'occasion la tradition φ et éventuellement les corrections des « recentiores » (p. XVI); méthode de notation parfois en défaut : p. 8, l. 1, le mot *operam* n'est pas, comme le ferait croire l'apparat, effacé par Muret; c'est Lambin qui atteste qu'il ne figure pas dans plusieurs manuscrits; donc le texte sans *operam*, certainement correct, ne résulte pas d'une conjecture.

Ce sont là vétilles, qu'un sondage rapide m'a fait apercevoir; mais il est bon de les signaler pour le principe, tant la tendance est grande, chez les jeunes éditeurs, au laisser aller et à l'à-peu-près, si les maîtres comme M. Humbert n'y prennent pas garde.

II. — *Sénèque*, *Questions naturelles*, texte établi et traduit par P. Oltramare : 1929, 2 vol., XXXVI, 2 × 167 et 2 × 353 pages.

Ce n'est pas non plus par le souci dominant de la critique textuelle que se recommande cette édition de Sénèque. L'éditeur a, il est vrai,

collationné lui-même plus ou moins complètement une dizaine de manuscrits (p. xxx); il a provoqué et utilisé des observations critiques de M. L. Castiglioni (p. xxxii, note 2); il a su prendre parti dans nombre de cas, sans idée préconçue, surtout pour des questions secondaires de forme ou d'orthographe (p. xxxi-xxxii); mais il avoue lui-même qu'il s'en tient pour l'ensemble aux résultats acquis par Gercke, estimant qu' « à vouloir faire à nouveau tout le travail du savant allemand on obtiendrait probablement une récolte tout à fait disproportionnée au temps et aux efforts qu'elle aurait coûtés » (p. xxix); et je ne remarque pas qu'il ait même entrepris de contrôler ou de discuter les observations plus récentes que H. Geist a réunies dans sa dissertation de 1914.

L'intérêt de l'édition de P. Oltramare est ailleurs; il est dans la traduction.

D'abord à cause de la forme qu'il a su lui donner. Encore que le traducteur se défende d'avoir porté trop haut son ambition : « Les *Questions naturelles* n'étant point un traité strictement scientifique, il était inutile de chercher à les traduire littéralement... Je me suis efforcé de rendre la pensée de l'auteur, rien de plus, rien de moins, et de l'exprimer de telle façon que le lecteur qui se reportera à l'original comprenne pourquoi le texte traduit signifie bien ce qu'on lui fait dire » (p. xxxiii). N'empêche que cette traduction sans prétentions est presque toujours rigoureuse, nuancée, ingénieuse, et de forme si française qu'à peine s'aviserait-on parfois qu'il s'agit d'une traduction.

Mais son mérite dépasse cette qualité pour ainsi dire extérieure. Le traducteur rencontrait ici l'obstacle d'un texte hérissé de difficultés : difficultés de langue, parce qu'il s'agit d'un texte technique, et difficultés de fait, parce qu'il s'agit d'une science sujette à caution, pleine d'obscurités, encombrée d'explications par à-peu-près, compliquée de traditions contradictoires. Le traducteur est ici un interprétateur, un commentateur, un critique scientifique qui doit prendre parti, innover, deviner et aussi s'informer d'un état de science qui nous est devenu étranger. Il est évident que la traduction est impuissante à tout expliquer, et, après comme avant cette édition, nous regrettons un commentaire scientifique de Sénèque, dont la note bibliographique de la page xxvi souligne le besoin, mais c'est déjà une précieuse préparation à ce commentaire qu'une traduction aussi scrupuleuse, aussi exacte, aussi sûre.

L'auteur de cette édition a survécu de peu à sa tâche; cette contribution à notre Collection restera comme un monument précieux de son activité, de sa science et de son dévouement.

III. — *Properce, Élégies*, texte établi et traduit par D. Paganelli : 1929, xxi et 2 × 175 pages.

M. Paganelli fait précéder son édition d'une préface de type littéraire, dont il emprunte la plupart des éléments à son maître F. Plessis ; on y trouvera des jugements sur Properce plutôt qu'une solution ou même une mise au point des problèmes que posent le texte et la personne de l'auteur.

Il ne prétend pas renouveler la critique de Properce : « Il prend comme texte de base l'édition de Phillimore (de 1907), qui respecte et suit la leçon du manuscrit *Neapolitanus* jusqu'à la limite du possible » (p. xvi) ; c'est une résolution qui demanderait tout de même à être justifiée en présence des divergences des éditeurs (cf. p. xv et xviii).

Il ne prétend pas non plus reprendre la question si controversée de la division en quatre ou en cinq livres, et se borne, ici encore, à un jugement de préférence, « croyant, jusqu'à preuve du contraire, imprudent et inutile d'adopter la division en cinq livres » (p. xxi) et renvoyant le lecteur pour plus ample informé à un manuel de littérature (note 2 de la page xxi).

La traduction vise à être exacte et directe plutôt qu'élégante ; il y aurait cependant à dire là-dessus : dans un même passage (iii, 13, 25 et suiv.), j'ai quelque scrupule à admettre que « uiolas tondere manu » signifie « cueillir des violettes » (cf. ci-dessous, p. 387), que les « lilia lucida » soient « des lis transparents », que « les grottes furtives » soit une traduction suffisante pour « furtiua antra », que « uariam plumae uitricoloris auem » soit rendu par « un oiseau au plumage coloré, brillant comme le verre » ; ailleurs (iii, 2) la formule « camera auratas inter eburna trabes » est-elle exactement rendue par « chambre aux lambris d'or et d'ivoire » ? Ailleurs encore (ii, 15), « la passion » rend-il suffisamment « uesanus amor » ?...

Que dire des notes, que la disposition du texte condamne fréquemment à n'être qu'un remplissage ? Que nous apprennent les notes 2 de la page 55, 1 de la page 69, 5 de la page 90 ? Il y avait mieux à faire, pour nous aider à pénétrer le texte souvent difficile de Properce, que de remplir ces quelques millimètres de blanc au bas des pages.

— Plusieurs autres volumes viennent de nous parvenir : *Horace, Odes et Épodes*, le premier volume de *Suétone* et le premier volume de *Martial*, dont le compte-rendu trouvera place au prochain Bulletin.

J. Marouzeau.

Publications de Göteborg (Eranos' Förlag) :

Il convient de signaler ici l'activité des philologues suédois du groupe

de Göteborg. La Högskola de cette ville, digne à plus d'un titre du rang d'Université, nous envoie trois volumes de la série de ses thèses de doctorat, dont le principal tort est pour nous d'être écrits en suédois :

— Vol. V : H. Kristoferson, *Declamatio in L. Sergium Catilinam, text och tradition* : 1928, 168 pages, 4 couronnes.

Bon exemple d'une étude approfondie sur un texte limité. Apparat critique bien fourni, près de soixante pages de description et critique des sources manuscrites aboutissant à un impressionnant « stemma codicum » (p. 56) que pour une fois M. J. Bédier se réjouirait de ne pas trouver « bifide » (cf. ci-dessous, p. 380), 30 pages de commentaire, 20 pages d'examen critique, index des noms propres, index complet des mots, rien ne manque désormais pour soumettre ce texte à un examen sur le fond et sur la question d'auteur, qui est le point le moins développé dans l'introduction de M. Kristoferson.

— Vol. VI : N. Dahllöf, *Tempora och modi hos Columella* : 1931, 178 pages.

Faite sur le texte de Columelle si savamment édité par M. V. Lundström, cette étude se recommande par sa sobriété et sa rigueur méthodique. On regrettera sans doute que les résultats n'en soient pas systématisés et commentés (sauf un bref résumé de deux pages), car il y aurait beaucoup à dire sur la contrainte qu'impose à l'auteur latin le souci d'accommoder la forme littéraire à la présentation didactique. Mais, chemin faisant, on trouvera des explications approfondies (cf. p. ex. sur la syntaxe de *posse*, p. 38 et suiv.) ; un index permet de trouver facilement les faits dont on veut s'informer, et il y a là un catalogue extrêmement précieux pour qui voudra suivre le développement, encore si mal reconnu, de la syntaxe historique du latin.

— Vol. VII : H. Lyngby, *Textkritiska Studier till Celsus' Medicina* : 1931, 88 pages.

Cet ouvrage n'est pas autre chose qu'un recueil de remarques critiques sur le texte de Celsus, avec, comme point de départ, l'édition Marx de 1915. Pas d'introduction ni de conclusion. C'est donc seulement en suivant le détail des discussions qu'on se rendra compte de la contribution importante qu'apporte M. Lyngby à l'établissement du texte. L'intérêt n'en est pas négligeable, non seulement par les résultats acquis, mais au point de vue même de la méthode, car la tradition de Celse, avec ses trois classes de manuscrits dérivées nettement d'un archétype unique, nous présente un cas simple, favorable à un examen méthodique.

Sont conçues sur le même modèle les deux publications suivantes, qui émanent aussi de l'entourage de M. Lundström :

K. Pomoell, *Textkritiska Studier till Columellas femte bok* : 1931, 111 pages.

G. Wiman, *Textkritiska Studier till Arnobius* : Svensk Arkiv för human. Avhandl. utgiv. gen. V. Lundström, IV : 1931, 69 pages.

Contributions précieuses à l'établissement de textes assez déshérités, puisque l'édition qui fait date pour Arnobe de Reifferscheid est de 1875, et que pour Columelle il faut, au delà de l'édition incomplète de M. Lundström, remonter jusqu'à celle de Schneider, 1794.

L'intérêt critique de ces deux séries d'études est notablement différent, puisque Columelle oblige M. Pomoell à étendre son enquête sur quatorze manuscrits, tandis que le livre d'Arnobe, comme celui de Minucius Felix qui lui fait suite, est un texte à manuscrit unique.

L'intérêt commun des deux études critiques, c'est d'être fondées non pas seulement sur un examen scrupuleux du texte, mais sur une enquête grammaticale et stylistique attentive et souvent ingénieuse, qui nous vaut une intéressante contribution à la connaissance d'aspects peu étudiés de la langue latine.

J. Marouzeau.

P. Collomp, *La critique des textes* : Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Initiation, méthode, fasc. 6. Paris, Les Belles-Lettres, 1931, 128 pages in-12, 12 francs.

Ce petit livre est moins, pour reprendre les termes du titre de la Collection où il figure, une « initiation » qu'une « méthode ». Seuls les brefs premiers chapitres ont pour objet d'initier le profane aux besoins et aux pratiques de la critique des textes, sans d'ailleurs le munir de toutes les connaissances nécessaires, car ils constituent surtout une historique de la méthode.

La pratique de la méthode n'est pas étudiée dans le détail, et cet ouvrage ne dispensera pas de recourir ni à l'*Introduction* de W. M. Lindsay, ni à l'*Editionstechnik* de O. Stählin, ni au *Manuel* de L. Havet ou au résumé qu'en a donné l'abbé Pichard dans la préface de son édition de Tibulle. L'auteur ne nous donne même pas une bibliographie complète de cette branche si importante de la philologie ; la liste de la page 4 ne comprend ni le *Manuel* de R. Sabbadini, ni les *Recent developments* de A. C. Clark, ni plusieurs des travaux importants dont le tome XX du *Year's Work* donne la récapitulation.

M. Collomp nous offre un ouvrage de théorie : « L'exposé et la dis-

cussion, dit-il dans sa préface, p. II, sont donnés ici, volontairement, dans l'abstrait et le général... On a voulu donner avant tout un examen de possibilités et de nécessités logiques, car l'on croit que, si la critique textuelle est bien une technique d'observation, elle ne serait pas une technique du tout si l'on ne fixait d'abord les principes d'après lesquels l'observation doit être conduite et d'après lesquels on peut tirer des conclusions des observations faites. »

Cette disposition d'esprit devait fatalement conduire l'auteur à rencontrer sur sa route les théoriciens plutôt que les praticiens de la critique des textes. Deux de ses principaux chapitres sont consacrés à la critique des systèmes de M. J. Bédier et de dom H. Quentin. Il faut bien dire que, après les controverses de ces dernières années, c'est là qu'on l'attendait.

Sur ce point, puisqu'il s'agit d'un examen théorique, M. Collomp se complaît à une bibliographie abondante : plus d'une page de références est consacrée aux études qu'a suscitées la méthode de dom Quentin (p. 72-73).

Je ne dirai pas que la discussion soit aisée à suivre. Ce n'est pas, du reste, la faute de M. Collomp; c'est la faute du sujet. Dom Quentin le sait bien qui, en dépit de tous les résumés et éclaircissements proposés de sa méthode (cf. en particulier ceux de M. F. Grat, de M. E. K. Rand, de M. J. Bédier et, en dernier lieu, de M. Collomp lui-même), n'est pas arrivé à se faire toujours comprendre; à propos de certaines règles quentiniennes, M. Bédier ne confesse-t-il pas (*Romania*, t. LIV, 1928, p. 187) « qu'il ne saurait les exprimer, faute de les avoir bien comprises » ? Et M. Collomp d'avouer, à propos d'une application de la méthode (p. 77) : « Dom Quentin a travaillé... d'une façon que l'on n'est pas assez sûr d'avoir bien comprise pour l'exposer ici. »

En ce qui concerne l'essentiel de cette méthode et la critique qu'en a présentée en dernier lieu M. Bédier, les observations de M. Collomp ne sont pas loin de s'accorder avec celles que j'ai formulées dans cette *Revue* (t. IV, 1926, p. 255) : « Il semble que la critique de Dom Quentin ne réussisse pas à prouver la non-valeur du procédé par les fautes communes, sauf peut-être au cas de tradition contaminée » (p. 77). Si la méthode des fautes communes conduit dans la majorité des cas, comme l'a montré si joliment M. Bédier, à établir une tradition bifide, c'est que d'une part, il faut bien le dire, mais M. Collomp ne le dit pas, la vérité historique est souvent telle : à mesure que nous remontons dans l'histoire d'un texte, le nombre des copies qui ont servi de modèle se réduit fatalement au plus petit nombre possible ; — c'est aussi que les éditeurs, victimes du fait que l'interprétation des fautes communes [des variantes aptes, dirait Dom Quentin] est plus puissante pour prouver les paren-

tés que pour établir l'absence de parenté (p. 71), n'appliquent pas correctement la méthode (p. 70) et qu'ils méconnaissent ce principe (p. 72) : « L'absence de *toute* faute commune *certaine* est la preuve suffisante de l'absence de parenté. » Voilà qui suffit à nous mettre en garde contre la critique de M. Bédier, dont les conclusions, comme le fait observer Dom Quentin, risqueraient d'être si dommageables à la critique textuelle : « On ne dispose guère que d'un outil, le goût... La méthode d'édition la plus recommandable est peut-être, en dernière analyse, celle que régit un esprit d'extrême *conservatisme* [conserver quoi, quand la tradition est multiple?], un énergique vouloir, porté jusqu'au parti pris, d'ouvrir aux scribes [auxquels, quand ils ne sont pas d'accord entre eux?] le plus large crédit, et de ne toucher au texte d'un manuscrit [mais lequel d'entre les manuscrits?] qu'en cas d'extrême et presque évidente nécessité » (*Romania*, t. LIV, p. 356).

A cette méthode désespérée et — il faut bien le dire — matériellement inapplicable, M. Collomp oppose un programme auquel je crois bien que Dom Quentin souscrirait lui-même et auquel je suis bien sûr que L. Havet aurait souscrit (p. 121-123) :

« La première tâche est de rechercher toutes les données accessibles de la tradition...; la deuxième est la constitution d'un apparat complet et positif... en vue d'appliquer le système Quentin... On emploiera alors le système de Clark et avec lui les moyens totalement extérieurs au texte... qui fourniront des classements partiels à peu près assurés... Vient ensuite la reconstitution historique de la transmission du texte et l'établissement du stemma... Puis on appliquera la méthode des fautes communes, sans oublier que la tâche n'est achevée qu'au moment où elle a pu reconstituer un déroulement des faits qui explique intégralement toutes les étapes du texte... » Suivant ce que donnera — ou ne donnera pas — le classement, « l'éditeur utilisera le stemma pour reconstituer l'archétype, ou les récensions, ou l'original — ou bien il y renoncera. Et c'est après la constitution du stemma qu'intervient l'emendatio ». Ici s'arrête le programme tracé par M. Collomp, au moment d'aborder le domaine de la critique conjecturale qu'il laisse de côté, en reconnaissant que L. Havet a sensiblement épuisé le sujet.

Puisse ce livre persuader aux apprentis éditeurs qu'il y a une question de la critique des textes; que leur tâche exige une préparation, une initiation, une méthode; que lancer une édition nouvelle ce n'est pas simplement faire un tri de variantes dans une édition antérieure; que le problème de l'établissement d'un texte, sans cesse posé, n'est jamais résolu; que si la critique ne conduit pas à des résultats certains, en tout cas la critique subjective conduit certainement à l'erreur; que se départir un tant soit peu de la rigueur en ces matières délicates, comme on le

voit faire aujourd'hui, conduira à laisser s'écrouler un édifice laborieusement construit par des générations de savants et à retirer à la philologie son fondement le plus indispensable.

J. MAROUZEAU.

Avant-projet d'une brochure traitant de l'emploi des signes critiques et de la rédaction de l'apparat critique dans les éditions savantes, présenté par l'UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE : Bruxelles, 1930, 21 pages in-4°.

J'ai signalé ci-dessus dans la *Chronique* (p. 213) les conditions dans lesquelles cette brochure avait été rédigée. Il convient d'y prêter la plus grande attention, puisqu'elle est appelée à servir de base aux propositions qui doivent être faites en vue d'améliorer et d'unifier les modes de présentation des éditions critiques.

L'auteur de la brochure, M. A. B. Drachmann, a estimé qu'en ce qui regarde les *signes critiques* il suffisait à peu près de faire le bilan de l'état de choses actuel, la conservation du système généralement adopté ne présentant pas d'inconvénient notable. Quant à ce qui est de l'*apparat critique*, il propose diverses règles et pratiques en indiquant les motifs de celles qu'il croit devoir préférer ; « les conditions, dit-il, varient selon l'état de la tradition des textes, mais on peut avertir les éditeurs des fautes qui rendent difficile l'emploi de notes critiques, et on peut atteindre à l'uniformité dans certaines matières d'un caractère purement technique ».

Voici quelques observations que peut suggérer la lecture de cette brochure :

D'abord, on y trouvera des principes salutaires : « Les renvois de l'apparat au texte doivent être précis et ne jamais prêter à des malentendus » (p. 13); « le moyen principal est ce qu'on peut appeler la monotonie : idem per idem » (p. 12); il ne faut pas demander au lecteur des réflexions et calculs compliqués, il doit être orienté au premier regard; « il vaut mieux supposer chez lui un peu de négligence que trop de bonne volonté » (p. 13).

Quelques pratiques plus discutables sont admises. Il est fait bon marché (p. 14) des variantes orthographiques; les négliger systématiquement, même dans le cas de manuscrits groupés, est imprudent; souvent les variantes d'orthographe sont des indices de fautes réelles ou des éléments de correction : ainsi la confusion de *sed* et *set* qui peut mettre sur la voie d'une leçon *siet*, etc.

Une contradiction, p. 20 : « L'ordre des signes (de manuscrit) dans l'apparat doit être constant et déterminé par leur proximité au texte adopté par l'éditeur...; dans d'autres cas l'éditeur, en arrangeant les variantes, tiendra compte du groupement habituel des manuscrits. » Comment concilier ces deux pratiques?

Les systèmes employés pour noter les corrections faites dans les manuscrits prêtent à confusion : on fait usage d'exposants A^1, A^2, A^3, etc.; mais que doit désigner A^1? Selon certains, les corrections du premier réviseur de A; selon d'autres, les corrections faites par le copiste même de A; suivant les cas, A^2 désignera alors soit le deuxième réviseur, c'est-à-dire le *troisième* témoin, soit le deuxième correcteur, après A lui-même, c'est-à-dire le *premier* réviseur. Dans l'un et l'autre cas, l'exposant est trompeur. Il me semble impossible, si l'on emploie A^1, de désigner par ce signe autre chose que A lui-même, le premier témoin fourni par le ms. A; peut-être conviendrait-il alors, pour prévenir toute confusion, de noter les corrections imputables à A par un signe tel que A^{corr}.

Il y aurait à dire aussi sur la question de l'apparat positif et de l'apparat négatif (p. 19 et suiv.). Les méfaits de l'apparat négatif sont tels que les éditions qui l'admettent sont souvent inutilisables pour le classement des manuscrits et l'établissement du texte. Du silence de l'éditeur on ne peut tirer témoignage que si l'apparat est rédigé avec une conscience et une minutie sans exemple. Il serait sage d'imposer aux éditeurs d'une façon absolue l'emploi du lemme et la forme positive de l'apparat.

Il est à souhaiter que les observations suggérées par cet avant-projet soient présentées à l'auteur et que l'Union académique fasse appel à toutes les compétences pour mettre au point ses instructions[1]; le manque de discipline, disons de préparation, des auteurs d'éditions est aujourd'hui souvent tel qu'il semble parfois que nous revenions pour la présentation des textes à un siècle en arrière. Qu'on y prenne garde. Il s'agit de l'avenir d'une science modeste, mais qui est à la base de toute philologie.

J. Marouzeau.

Études sur les auteurs.

L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron, avec une esquisse de l'histoire du « cursus »*, t. III, 4e éd. : Paris, Les Belles-Lettres, 1931, 416 pages.

Avec ce tome III, la troisième édition de cet ouvrage se trouve complète. Elle ne diffère de la précédente que par quelques corrections de détail et par l'addition de quelques références à des ouvrages récents (p. 408). Ce n'est pas que M. Laurand n'ait continué depuis ses études soit sur le style de Cicéron en général, soit sur le *cursus* en particulier, mais il estime n'avoir rien à changer à ses précédentes conclusions et se réserve de publier ailleurs le résultat de ses recherches et réflexions

1. *Note de correction.* — La question vient d'être mise au programme du Congrès G. Budé (cf. ci-dessus, p. 211).

nouvelles. Je n'ai donc rien à ajouter à ce que j'ai dit dans un précédent Bulletin (t. V, p. 305) de cet ouvrage désormais classique du plus averti des cicéronisants.

J. MAROUZEAU.

F. PEETERS, *Étude sur l'hexamètre virgilien : temps fort et accent tonique dans les mots formant un molosse* : Mélanges P. Thomas, p. 538-545.

ID., *Pour une lecture scandée de Virgile* : Humanitas, 1931, p. 194-204.

Ces deux articles conjugués demandent à être examinés ensemble.

Dans le premier, M. Peeters fait apparaître avec netteté un fait important. Virgile recherche — je dirais plutôt : tout se passe comme si Virgile recherchait — dans les trois premiers pieds de l'hexamètre la coïncidence, dans les deux derniers la dissociation de l'ictus et de l'accent. L. Havet avait déjà remarqué que Virgile admet un début de vers :

« Coniciunt; pars ingenti... »,

mais non pas :

« Coniciunt; ingenti pars... »

Pour mettre en lumière cette particularité, M. Peeters prend pour critère l'emploi des mots formant un molosse; ces mots se placent toujours de telle façon que, l'accent frappant nécessairement la syllabe médiane, les deux autres syllabes sont frappées de l'ictus.

Rien à opposer aux faits, qui apparaissent avec netteté, par exemple dans un vers tel que :

« Clamores simul horrendos ad sidera tollit. »

Quant à l'interprétation, c'est peut-être dans le second article qu'il faut la chercher, et elle est pour le moins inattendue. En présence des deux théories, dont l'une admet en latin un accent d'intensité et un ictus vocal réel, l'autre un accent de hauteur et un ictus purement mécanique, M. Peeters se déclare précisément pour celle qui accorde l'intensité et à l'accent et à l'ictus. Si bien que nous voilà, dans la première partie du vers virgilien, nantis d'une collection extraordinaire d'accents : dans le vers ci-dessus, sur les huit premières syllabes, sept portent un accent intensif, soit verbal soit métrique, alors que, dans le groupe des six dernières, quatre accents sont groupés sur deux syllabes. Quel rythme est-ce là?

Et le plus fort, c'est que le second article de M. Peeters est précisément destiné à nous enseigner la lecture rythmée du vers de Virgile. Comment nous en tirerons-nous? « Il est très possible, dit M. Peeters (p. 202), de rendre à la fois, à la lecture, l'ictus intensif et l'accent de prose. » C'est trop peu d'une affirmation pour nous rassurer, et surtout pour nous guider. Aussi M. Peeters tente d'expliquer. A vrai dire, l'ac-

cent de prose, qu'il nous donnait tout à l'heure comme intense, est peut-être plutôt musical (p. 202). Que dis-je « plutôt » ? Peut-être était-il parfois « dépouillé de sa part intense pour ne rester que musical » (p. 203). Et l'ictus ? Peut-être n'était-il que la traduction mécanique « du rythme intérieur qui se scande dans la tête du récitant », une « extériorisation d'un processus interne » (p. 201). Qu'est-ce, grands dieux, qu'un accent d'intensité (ou mixte) dépouillé de sa part intense ? Qu'est-ce qu'un ictus qui n'est que dans la tête du récitant ? Et il faut avec cela que nous apprenions aux élèves à rythmer Virgile ? De deux choses l'une : ou bien on restera fidèle à la théorie de l'intensité, et le premier hémistiche de l'hexamètre ne sera qu'un tintamarre assourdissant ; ou bien on réalisera un rythme possible, et il ne restera rien de la théorie peetersienne de l'accent et de l'ictus. De grâce, que M. Peeters nous vienne en aide !

J. Marouzeau.

Hommage à Virgile : Revue « Humanitas », t. V-VI, septembre-décembre 1930, p. 170-266.

La Belgique, dans cet hommage, offre à Virgile le meilleur de son cœur, de son goût, de sa science. L'introduction, *Virgile et notre cœur*, est signée de L. Gueuning. H. Philippart consacre quelques pages érudites aux *Portraits de Virgile. Les saisons des Bucoliques et leur chronologie* de L. Herrmann, *Lentus in umbra...* de J. Gilles sont dédiés au poète campagnard, dont la jeune âme a été pénétrée à jamais par les effluves du pays mantouan. *Viscera, fibrae, iecur* (*Aen.*, VI, 598-600) de A. Brouwers apporte la solution d'un problème linguistique. Voici des professeurs, préoccupés des soucis professionnels : F. Peeters se prononce *Pour une lecture scandée de Virgile*, L. Gueuning oppose *Traductions et traductions ;* voici un poète, F. Grech, que *Virgile* inspire de :

« son vers d'or monotone où toujours rôde une aile » ;

voici les rêveurs, les artistes, les âmes sensibles : J. van Dooren admire les raccourcis virgiliens dans *Virgile et l'ombre verte ;* J. Stevens est ému *En relisant l'Énéide* par l'aspect étonnamment moderne de l'âme antique ; G. Heuten vante *L'art de Virgile à propos de quelques études récentes ;* M. F. Peeters revient une fois de plus, *A propos d'un livre récent*, sur les problèmes toujours actuels posés par la IVe Bucolique. N'oublions pas l'article de F. Desonay, *Virgile amoureux vu par Jean d'Outremeuse*, qui fait surgir à nos yeux un Virgile amoureux, tel que le moyen âge pouvait l'inventer avec son sens de la caricature et sa méconnaissance des valeurs antiques.

Bref, ce volume est tel qu'il n'aurait point déplu à Virgile, poète de l'âme et des frais ombrages, poète savant et homme aimable, dans l'œuvre duquel les contemporains se profilent en transparences dis-

crètes, tandis que chaque siècle y retrouve ou croit y retrouver ses rêves, ses angoisses, ses mélancolies.

A. GUILLEMIN.

E. A. HAHN, *Coordination of non coordinate elements in Vergil* : New-York, Humphrey, 1930, XIII + 264 pages.

Ces 264 pages sont un inventaire, œuvre d'application et de conscience. Tout éditeur de Virgile devra en prendre connaissance et trouvera dans ces listes minutieuses le secret de maintes tournures et parfois de passages entiers : coordinations dans lesquelles la grammaire est sacrifiée, coordinations dans lesquelles la logique est sacrifiée, coordinations de mots et de propositions, coordinations de cas différents, du défini et de l'indéfini, de l'animé et de l'inanimé, etc... Le classement est exact, clair ; ce catalogue est de bon usage et on le consultera avec plaisir.

On regrettera qu'en face de cette riche matière la conclusion n'occupe que deux pages. Il semble que l'auteur ait, par timidité, laissé à d'autres le soin de la tirer. Mlle Hahn croit que Virgile a eu pour la coordination des membres disparates une prédilection que personne n'a jamais portée au même degré ; « mais, ajoute-t-elle, je ne suis pas en mesure de prononcer définitivement sur la question ». Sa modestie l'empêche de constater que la question est complexe. Si aucun écrivain n'a eu toutes les audaces du poète de l'*Énéide*, même en prose on en rencontre d'analogues. Mlle Hahn oppose Cicéron, passionné, au début de l'âge d'or, pour la régularité des balancements, à Tacite, épris de variété à la fin de l'âge d'argent. Cette présentation n'est pas tout à fait exacte. Car l'amour de la variété existe déjà, moins appuyé, mais nettement visible, dans l'histoire de la conjuration de Catilina et dans celle de la guerre de Jugurtha, et c'est à Thucydide que revient la responsabilité du procédé. La variété est donc la caractéristique du groupe des σεμνοί, elle appartient non à un temps, mais à un genre. Or Virgile connaissait Salluste, puisqu'il aurait emprunté à son groupe les mauvais propos qui se tenaient sur Cicéron. L'influence de Salluste sur Virgile n'est même pas signalée dans le commentaire de E. Norden sur le IVe livre de l'*Énéide*. Mlle Hahn nous conduit au seuil de la question, mais ne consent pas à nous en faire les honneurs.

Elle signale, parmi les prédilections qui ont inspiré Virgile, l'amour de la variété, vérité banale et stérile. Mais elle ajoute que peut-être le poète a cherché à obtenir par des constructions insolites plus de force ou de délicatesse. Voilà posée toute la question du romantisme virgilien et l'auteur possède de quoi renouveler richement une étude restée jusqu'ici pauvre ou égarée. L'*Énéide* ignore l'harmonie des tristesses amou-

reuses avec la pâleur des rayons lunaires et ceux qui ont cru y retrouver les langueurs de 1830 se sont trompés. Mais nous aurions plaisir à percevoir plus nettement la fraîcheur des alliances de mots qui renouvellent ce style et lui assurent une éternelle jeunesse. Personne, autant que Mlle Hahn, n'avait en main de quoi nous le rendre sensible : pourquoi s'en aller, après le travail ingrat des semailles, sans avoir amené la moisson à maturité?

A. Guillemin.

R. Billiard, *L'agriculture dans l'antiquité d'après les « Géorgiques » de Virgile* : Paris, De Boccard, 1928, 537 pages in-4°.

M. Billiard s'est spécialisé depuis longtemps dans l'étude de l'économie rurale antique. Il avait publié dès 1900 des *Notes sur l'abeille et l'apiculture*, ouvrage aujourd'hui épuisé, puis, en 1913, une étude sur *La vigne dans l'antiquité*. L'ouvrage considérable qui fait l'objet du présent compte-rendu vient s'ajouter à toute une série d'études qui, depuis une vingtaine d'années, ont rassemblé la matière abondante d'un « Vergilius rusticus » : Th. Fletcher Royds, *The beasts and bees of Virgil;* W. E. Heitland, *Agricola;* A. Hauger, *Zur römischen Landwirtschaft und Haustierzucht;* J. Sargeaunt, *The trees, shrubs and plants of Virgil*, et, en dernier lieu, P. d'Hérouville, *Les oiseaux de Virgile* et *A la campagne avec Virgile*.

L'ouvrage de M. Billiard est celui d'un homme qui unit à une solide connaissance du latin une compétence remarquable en ce qui concerne les choses de la campagne et une formation scientifique de premier ordre. En même temps qu'une étude de « l'agriculture d'après les *Géorgiques* », cet ouvrage est surtout pour nous une étude des *Géorgiques* par le moyen de ce que nous savons de l'agriculture. Il est mieux qu'un commentaire, il est un recours constant, indispensable. Assez longtemps les commentateurs de Virgile n'ont été que des philologues élevés dans les écoles, qui entraient dans la campagne de Virgile sans bien connaître celle de leur pays ou qui, autre faute, reportaient dans les *Géorgiques* les visions qu'ils pouvaient cueillir autour d'eux, sans tenir compte ni des temps, ni des lieux, ni des climats. De là des erreurs fameuses, dont les lecteurs eux-mêmes ne s'avisaient pas toujours, étrangers qu'ils sont aussi le plus souvent aux choses de la campagne. Avec quelle candeur n'accepte-t-on pas de rendre encore, dans les toutes dernières traductions, *uiola* par « la violette » en imaginant par exemple que Virgile peut offrir cette fleurette du tout premier printemps au butin estival des abeilles (*Géorg.*, IV, 32) !

On ne trouvera pas, du reste, dans cet ouvrage pourtant volumineux, réponse à toutes les questions qui se posent : on y cherchera en

vain, je crois, l'explication de « uescum papauer », qui est à peine effleurée (p. 505), ou de « seras ulmos » ; on ne fera toujours pas très bien la distinction des différents lis (p. 494) ; on hésitera sur le sens de *pallens* (p. 487), où l'auteur cherche, à tort selon moi, l'idée de blancheur; on ne trouvera pas, sauf erreur de ma part, l'explication de certaines notations de Virgile sur le climat, comme le « ruit imbriferum uer » de I, 313, ou le « glacie cursus frenaret aquarum » de IV, 136... A moins que ne se cachent, dans les pages compactes de ce riche volume, des explications qui, faute d'index, m'auraient échappé. Car il faut regretter que l'auteur n'ait pas repris dans une table les termes qu'il a si savamment étudiés; son livre en eût pris pour nous, commentateurs de Virgile, une valeur nouvelle.

J. MAROUZEAU.

K. WITTE, *Die Geschichte der römischen Dichtung im Zeitalter der Augustus, II. Teil : Horaz* : Erlangen, 1931, 288 pages.

Chacun sera d'accord avec M. Witte sur le point de départ de son système : nous n'avons pas la clé d'Horace. Toutes les œuvres du poète, des *Satires* aux *Odes*, posent à la critique des problèmes non résolus. Peut-être la solution de ces problèmes n'existe-t-elle pas, peut-être réclamait-elle une méthode différente de celle qui a été jusqu'ici mise en œuvre. C'est une erreur de croire que le délicat et un peu fantasque poète consente à livrer ses secrets au bon sens appliqué laborieusement à découvrir la suite des idées; mais c'est une erreur aussi de résoudre ou diluer Horace dans de prétendues sources et d'aligner les fragments antérieurs dont chaque vers serait l'écho. M. Witte en arrive donc à la sagesse d'Aristarque : Ὅμηρον ἐξ Ὁμήρου σαφηνίζειν. C'est d'Horace qu'il veut apprendre le mystère de la pensée d'Horace; il s'efforce de l'expliquer par lui-même. L'intention est excellente, mais la réalisation l'est-elle aussi? Cette nouvelle étude enrichit-elle l'exégèse des *Satires* et des *Épîtres* après les commentaires d'Orelli, Kiessling, Lejay? Il faut avouer que rien ne m'a paru fort intéressant dans les remarques que charrie une paraphrase sans relief de chaque morceau. D'ailleurs, une telle pauvreté s'explique par l'objectif particulier que s'est proposé l'auteur. Après M. Richmond dans son *Properce*, après Mme Mag. Schmidt dans sa composition des *Géorgiques*, il a été séduit par l'idée de découper dans les suites d'hexamètres des *Satires* et des *Épîtres* quelque chose qui ressemblât aux strophes et antistrophes de la poésie dramatique. L'œuvre d'Horace lui apparaît comme divisée en diptyques et en triptyques; dans ces derniers, le morceau central servirait à la fois de conclusion à la première partie et de début à la dernière. J'ai déjà dit, à l'occasion d'un travail analogue, que si cette disposition a jamais existé

ailleurs que dans l'imagination de certains philologues, il est bien surprenant que la critique ancienne, après tout consciente des procédés artistiques, ne nous ait jamais orientés de ce côté. Trop souvent, d'ailleurs, le plus complet arbitraire vient à la rescousse des nécessités du système. La satire I, 9, par exemple, est un diptyque de 42 + 36 vers. Un esprit moins préoccupé aurait admis tout simplement la division classique en paragraphes : une introduction de trois vers, puis trois tentatives successives d'Horace pour semer son fâcheux, puis, dans les cinq derniers vers, l'arrivée de l'*adversarius* qui produit un dénouement *ex machina*. En tout cela, aucune trace de « diptyque ». Ajoutons que les strophes et antistrophes du drame antique rentraient rigoureusement l'une dans le cadre de l'autre : ici tout est à peu près : 42 + 36, 51 + 53, 39 + 47, etc... Ne vaut-il pas mieux voir dans la quasi-égalité des sections, là où vraiment elle existe, un effet de l'équilibre caractéristique de la composition classique?

Plus impressionnantes que ce découpage fantaisiste sont les relations découvertes par M. Witte entre les *Géorgiques* et les *Satires ;* si l'on divise en deux parties égales chaque livre de ces dernières, on obtient deux sections de cinq satires et deux de quatre, contenant un total de vers approchant du total des vers des *Géorgiques*, divisées aussi en quatre livres. Les retours des sujets traités semblent indiquer un certain parallélisme entre les sections et plus d'une correspondance verbale entre *Géorgiques* et *Satires* donnerait à réfléchir. Cette correspondance est suggestive. Suggestive de quoi? Le lecteur s'interroge. Son intérêt est éveillé, mais non satisfait. Peut-être une voie s'ouvre-t-elle ; mais quel en sera le point d'aboutissement? Et cependant la discorde règne déjà parmi les tenants du nouveau système, qui semble prédestiné à être l'occasion de bien des chicanes.

A. Guillemin.

Louis Meylan, *Panétius et la pénétration du stoïcisme à Rome au dernier siècle de la république : Études sur le stoïcisme dans l'antiquité*, p. 12-41 : Lausanne, *Revue de théologie et de philosophie*, 1929.

La première partie de cette étude, supprimée pour l'impression[1], contenait des « considérations sur le milieu et le moment dans lesquels s'est opérée la pénétration du stoïcisme à Rome » et ne présentait pas moins d'intérêt que la partie restante.

Dans la partie publiée, l'auteur nous présente, sous une forme agréable, les circonstances dans lesquelles se sont produites les premières infiltrations de la philosophie grecque à Rome : il y traite des philo-

1. L'auteur a eu l'amabilité de me l'envoyer sur ma demande.

sophes grecs qui ont été chassés de Rome en 173 et en 155 av. J.-C., des tragiques romains qui « se laissent souvent, à l'exemple d'Euripide, entraîner par la passion de disserter sur la nature ou sur la destinée de l'homme », de l'épicurisme qui fut exposé en latin à Rome avant le stoïcisme. Il nous fait voir ensuite la « convenance frappante » entre le stoïcisme et la conception romaine de la vie, et comment les Romains « embrassèrent le stoïcisme dès qu'il leur fut présenté sous une forme assimilable » par Panétius. Il nous introduit dans le cercle de Scipion Émilien, fleur de l'aristocratie romaine, qui réunissait Polybe et Panétius, Lélius, Térence, Lucilius, Q. Mucius Scaevola, Aelius Tubero, C. Sulpicius Gallus, P. Rutilius Rufus, L. Furius Philus.

« Jamais peut-être — nous dit M. Meylan — l'équilibre entre la force romaine et l'humanité hellénique ne fut aussi parfait. » De cette intime fusion de la vertu romaine et de la culture hellénique naissait un type nouveau d'humanité; une nouvelle « conception de la vie, mieux adaptée à la situation de Rome dans le monde », pénétrait dans la société romaine; « des tâches nouvelles s'imposaient aux magistrats de ce peuple devenu l'arbitre du monde méditerranéen, des devoirs nouveaux leur incombaient, sur lesquels la morale traditionnelle était muette; ils se tournaient donc vers la sagesse grecque ».

L'étude publiée est divisée en quatre chapitres : la vie, le système, l'éthique, l'humanisme de Panétius.

Le système de Panétius, tout différent de celui de l'ancien Portique, est un « éclectisme à base de stoïcisme »; « les premiers stoïciens étaient avant tout des théologiens, tandis que Panétius est un humaniste; ce n'est plus le Dieu-Univers qui est au centre de la philosophie, c'est l'homme et son activité » (p. 23). Tel est le point de départ de l'éthique de Panétius, qui est « une morale souple et individualisée », tandis que celle de l'ancien stoïcisme traitait d'une « vertu absolue et inaccessible ». Le souverain bien, qui est à la fois le devoir et le bonheur, c'est de vivre conformément à la nature, chacun conformément à sa nature individuelle; il ne s'agit pas pour tous les hommes de réaliser un même type abstrait de perfection, mais de tendre chacun à sa perfection, chacun dans sa ligne. Ainsi « la morale de Panétius connaît *les hommes*, et non pas seulement *l'homme* ». Tel est le sens de l' « humanisme de Panétius ».

On doit remarquer que Dieu est complètement absent de cette morale. De plus, c'est une « morale sans sanction », « on doit même dire, quelque paradoxale que puisse paraître l'expression, une morale sans devoir ». Et M. Meylan remarque judicieusement dans une note : « L'expression n'est paradoxale que par rapport au latin : le mot *officium*, par lequel Cicéron traduit le terme grec καθῆκον, implique l'idée de devoir; καθῆκον ne l'implique pas » (p. 32). Il ajoute que Cicéron s'est « mépris

sur le sens même de l'éthique panétienne » et il a raison : les devoirs de l'éthique de Panétius ne sont que des « manières d'être *naturelles* et *convenables* à l'homme ». Mieux qu'une éthique, c'est là une sorte d'esthétique de la vie humaine. La vie humaine est une œuvre d'art. On conçoit que, dans cette « religion de l'humanité », Dieu soit sacrifié.

C'est sous cette forme donnée par Panétius que la morale hellénique a exercé une influence considérable, d'abord sur les Romains au temps de Scipion Émilien, puis par l'intermédiaire de Cicéron sur la civilisation romaine, sur le christianisme, sur le moyen âge et sur les temps modernes.

L'étude approfondie des textes — surtout du *De officiis* de Cicéron — l'analyse judicieuse des théories de l'ancien stoïcisme et de celles du stoïcisme moyen donnent une base solide à cette monographie dont la portée est considérable, et déborde le cadre de la modeste brochure où l'auteur nous la présente.

M. Liscu.

Histoire et archéologie.

C. Jullian, *Au seuil de notre histoire*, t. II et III : Paris, Boivin, 1931, 289 et 220 pages.

Avec ces deux volumes s'achève la publication des leçons d'ouverture prononcées par M. Camille Jullian pendant vingt-cinq années d'enseignement au Collège de France. J'ai indiqué brièvement dans un précédent Bulletin, à propos du tome I (cf. cette *Revue*, t. VIII, p. 390), le sens et le dessein de cette grande synthèse. L'idée maîtresse apparaît de plus en plus clairement à mesure qu'on avance dans la lecture du livre et dans l'ordre des temps. Elle se révèle dans la seule liste des titres : Au sujet de l'histoire-bataille ; La valeur morale de l'histoire ; Les premiers temps de la Gaule : la joie de vivre ; La valeur morale des choses ; La vertu du christianisme ; La faillite d'un régime ; Les forces éternelles de la Gaule. C'est de l'histoire morale, de l'histoire-leçon, parce que c'est de l'histoire totale. « Je défie tout érudit d'arriver à la compréhension de l'histoire, à l'intelligence de la vie des peuples disparus, sans avoir pénétré les origines profondes de la beauté ou de la vertu, sans avoir goûté en conscience les charmes d'un roman ou la séduction des rêves... Roman et poésie, ah ! les précieux intruments d'histoire ! Toute l'œuvre de Tacite ne vaut pas, pour nous découvrir les réalités de la vie romaine, le Satyricon de Pétrone ou les diatribes de Juvénal » (p. 84-85).

Telle est l'inspiration, tel est aussi le ton de cette synthèse. Dans le passé éclairé par toutes les lumières conjuguées de la psychologie, de la littérature, de l'esthétique, du sentiment, de l'imagination, M. Jullian cherche une sorte de préformation de l'avenir, et nous invite à

tirer la leçon de cette ascendance. De là l'allure de prêche moralisateur que prend souvent son histoire et l'allure très vivante, très entraînante de son enseignement. Peu d'ouvrages historiques sont aussi personnels, avec tous les risques comme aussi tous les charmes de la subjectivité.

J. Marouzeau.

Th. Ulrich, *Pietas (pius) als politischer Begriff in römischen Staate bis zum Tode des Kaisers Commodus* : Historische Untersuchungen, 6es Heft, Breslau, Marcus, 1930, 94 pages.

M. Vogelstein, *Kaiseridee—Romidee und das Verhältnis von Staat und Kirche seit Constantin* : Historische Untersuchungen, 7es Heft, Breslau, Marcus, 1930, 128 pages.

Ces deux mémoires forment les sixième et septième cahiers de la collection de « Recherches historiques » dirigée par M. Kornemann et destinée, semble-t-il, à publier les travaux du « séminaire historique » de l'Université de Breslau. M. Ulrich a étudié le sens politique des mots *pius* et *pietas* dans le cours de l'histoire romaine, et particulièrement dans les deux premiers siècles de l'Empire. Les documents littéraires et épigraphiques ont été soigneusement groupés et analysés. L'auteur insiste particulièrement sur un passage du Monument d'Ancyre qui nous apprend que le Sénat donna à Auguste un bouclier d'or *uirtutis clementiaeque iustitiae et pietatis causa*; il s'efforce de démontrer que la *pietas* d'Auguste, sentiment de ses devoirs envers l'État, a été « le pont par lequel Auguste a introduit les Romains dans le régime qu'il a instauré, sans blesser leurs sentiments traditionnels ». L'importance de cette vertu, toute républicaine et proprement romaine, du prince se marque dans le soin qu'a pris Virgile d'en orner le personnage d'Énée, symbole épique d'Auguste.

Cette *pietas*, ce serait quelque chose de spécifiquement augustéen; après Auguste, si l'on en croit M. Ulrich, le mot de *pietas* n'apparaîtrait plus jamais, ni dans les textes ni dans les inscriptions, avec le même sens. Pourtant, le surnom de *Pia*, associé à *Fidelis*, que portent plusieurs légions, n'implique-t-il pas essentiellement l'idée de la fidélité au devoir? Et n'est-ce pas là, pour une conscience de soldat, l'équivalent exact de ce qu'est la *pietas* pour la conscience du prince? Le cognomen de *Pius* porté par Antonin ne lui attribue-t-il pas, en somme, le même ensemble de qualités que le Monument d'Ancyre donne à Auguste quand il honore sa *pietas?* Peut-être comporte-t-il une insistance particulière sur la fidélité aux devoirs religieux; mais ceux-ci ne se séparent guère, pour un magistrat romain, des devoirs envers la chose publique. N'est-ce pas la même vertu encore que Commode veut signifier en prenant le

surnom de *Pius?* M. Ulrich tire argument de la légende *auctor pietatis* que portent des monnaies de cet empereur pour prétendre que sa « piété » n'est plus que la dévotion à des divinités étrangères, particulièrement à Hercule. La « piété » de Commode a cette nuance; cependant, quand il se dit *pius*, il entend marquer qu'il possède la même vertu capitale qu'avaient possédée Auguste et tous les bons empereurs.

Au total, il semble que M. Ulrich, dont le mémoire n'est dépourvu ni d'application ni d'ingéniosité, ait voulu trop prouver, et que son analyse ait été conduite avec une subtilité excessive.

— M. Vogelstein a étudié, avec une précision qui n'exclut pas les généralisations hardies, le difficile problème des rapports de l'idée religieuse et de l'idée impériale tel qu'il se pose d'Auguste à Constantin. Il n'admet pas qu'on veuille trouver les origines de l'alliance de l'Église et de l'État opérée par Constantin dans l'unité de l'*auspicium* et de l'*imperium* sous la République : c'est remonter trop haut et rechercher une continuité historique contraire à la nature des choses. La reconnaissance du christianisme par Constantin doit être considérée comme « une manifestation extérieure de l'évolution de l'idée de l'État »; elle marque la rencontre de deux puissances universelles dont l'hellénisme, pour l'une et pour l'autre, a fourni la conception. L'exposé est divisé en deux parties d'importance sensiblement égale : « D'Auguste à Dioclétien », « Constantin et le christianisme ». Quatre notes développées sont placées en appendice, et l'ouvrage se termine par deux bons Index. Ce mémoire, fondé sur une documentation solide et sur une enquête étendue, mérite d'être signalé à l'attention des historiens, malgré certaines marques d'inexpérience et d'ambition juvéniles dans le maniement des idées.

L.-A. Constans.

P. Wuilleumier, *Le trésor de Tarente* (Collection Edmond de Rothschild) : Paris, E. Leroux, 1930.

Le « Trésor de Tarente » décrit par M. Wuilleumier ne comprend strictement qu'un lot d'argenterie conservé dans la Collection Edmond de Rothschild, c'est à savoir une pyxis, deux coupes à *emblema*, un canthare, un brûle-parfums. Mais il y faut joindre une coupe qui, exhumée du même lieu que les quatre autres objets, en fut séparée, dans des circonstances dont M. Wuilleumier nous narre les plaisantes péripéties, pour trouver un définitif accueil au Musée de Bari. Cette coupe était seule vraiment connue jusqu'ici grâce à un travail de M. Mayer (*La Coppa Tarantina*, 1910). Quant aux objets de la collection Rothschild, signalés déjà, sans excès de commentaires, par Patroni (*Not. Scavi*, 1896,

p. 376-382), ils attendaient depuis 1896 un éditeur. Celui qu'ils ont rencontré s'est montré, autant qu'on peut l'être, soigneux, informé, et, — ce qui n'est pas toujours le cas, — sensible à la beauté de ce qu'il décrit. Seize planches, d'un tirage parfait, accompagnent cette étude.

M. Wuilleumier ne s'est pas limité à une pure et simple description. Il a tenu, et l'on ne saurait trop l'en féliciter, à rattacher au « Trésor de Tarente » d'autres épaves de l'art apulien, spécimens de la toreutique et de la céramique à reliefs. Car les pièces de la collection ne sont pas seulement remarquables en soi et dignes, en soi, d'arrêter l'attention des hommes d'étude et de goût; elles ont été découvertes dans les ruines d'une cité dont on peut présumer qu'elle fut l'Athènes, ou l'Alexandrie, de l'Italie méridionale, et dont, pourtant, le rôle à l'époque hellénistique se laissait à peine entrevoir jusqu'ici, tant sont pauvres les débris de son sol. M. Wuilleumier, auquel des études antérieures donnaient l'autorité nécessaire, a donc complété son « catalogue » par des vues plus générales, d'ordinaire très suggestives, et, si je puis dire, par une manière de « thèse » touchant l'influence de Tarente. Mais « catalogue » et « thèse » se confondent en partie (sauf, bien entendu, aux chapitres où se dégagent des vues d'ensemble), en ce sens que l'auteur ne perd de vue ni ce qui, chaque fois, fait l'objet de son examen, ni la signification du moindre détail, et l'on s'avance ainsi, par une route progressivement réparée, vers des horizons nouveaux.

C'est sur ce caractère de nouveauté qu'il faut ici insister : il fait le prix du travail de M. Wuilleumier, encore qu'il puisse justifier, à la rencontre, quelques résistances de la part du lecteur. M. Wuilleumier a apporté une très utile, très suggestive et très solide contribution à nos connaissances non seulement de l'art dans l'Italie méridionale, — grâce à lui l'image, à peine entrevue avant lui, d'une Tarente prospère, active, foyer vivant d'hellénisme, se dessine avec netteté, — mais encore de l'art hellénistique, où l'on distingue enfin un « courant » tarentin. Il arrivera que les opinions communément admises en soient gênées. Les quelques objections qu'on peut formuler, et que je réserve pour un article spécial, n'enlèveront rien ni à la valeur du travail de M. Wuilleumier, ni à la solidité de sa « thèse ».

A cette thèse, M. Wuilleumier apporte, dans la seconde partie de son étude, une démonstration décisive. Au cours de sa description du « Trésor », il avait soigneusement relevé tout ce qui pouvait orienter un lecteur vers l'Italie méridionale et vers Tarente. Ces bases établies, il en a confirmé la solidité par une comparaison avec d'autres œuvres d'orfèvrerie présumées tarentines (en particulier le beau rhyton de Trieste, qu'il considère comme une œuvre de Tarente), avec des bijoux, avec des monnaies, — par une étude de certains textes, — par l'énumération

des « succédanés » de céramique (céramique à relief d'Apulie, céramique argentée « de Bolsène ») et par celle des produits si variés, parfois d'une beauté si classique, de la toreutique apulienne (appliques, miroirs, « situles », œnochoés, cratères). C'est un lot considérable de documents. Il a suffi à M. Wuilleumier, pour conclure, d' « une esquisse rapide » ; elle est propre, en effet, « à prouver l'influence de l'orfèvrerie tarentine, qu'on soupçonnait à peine ».

Mais j'espère que cette « esquisse rapide » ne suffit que provisoirement. Il importe à présent de dominer ce matériel considérable, de l'étudier en soi, et non plus comme un appendice à l'examen d'une collection. Puissions-nous espérer que la promesse de cette étude, incluse dans « le Trésor de Tarente », sera bientôt tenue : M. Wuilleumier a montré qu'il avait pour cette tâche l'autorité et les qualités nécessaires.

F. Courby.

Droit romain.

Albert Levet, Ernest Perrot, André Fliniaux, *Textes et documents pour servir à l'enseignement du droit romain* : Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1931, 257 pages, 25 francs.

Ce petit volume est destiné aux étudiants de première année des Facultés de droit et contient par conséquent les principaux textes de droit romain concernant les matières qu'on enseigne en première année, c'est-à-dire tout le droit romain moins les obligations. Ce qui distingue ce recueil des autres publications du même genre, c'est que les textes sont accompagnés d'une traduction. Cette heureuse innovation, depuis longtemps souhaitée, notamment par M. Ch. Appleton, l'éminent romaniste lyonnais, rendra de grands services, à n'en pas douter, non seulement aux étudiants, mais d'une manière plus générale au droit romain et aux études latines.

Il serait superflu d'insister sur l'utilité que présente pour une étude sérieuse du droit romain la lecture des sources et des documents. Les nombreuses recherches de critique des textes auxquelles on s'est livré avec acharnement — le mot n'est pas de trop — depuis plus d'un demi-siècle, ont rendu de plus en plus impérieux le besoin de se reporter pour chaque question aux sources mêmes. On est loin du temps où le droit romain était une science dogmatique, fondée sur des principes dégagés des textes une fois pour toutes. L'esprit critique et historique moderne ne s'accommode plus d'une pareille méthode.

Pour qui sait combien il est difficile de traduire les textes juridiques latins, l'effort des auteurs paraîtra d'autant plus louable que sur plus d'un point ils n'ont pas eu de précurseurs. La traduction est soignée, correcte, accompagnée de peu de notes, mais très au courant des der-

niers progrès de la science. Et ce n'est pas seulement les juristes qui auront intérêt à la lire, mais aussi — qu'il me soit permis de le dire sans offenser personne — les latinistes eux-mêmes, qui parfois, faute d'une connaissance exacte de la langue juridique, se méprennent sur le sens et la valeur des termes de droit qu'on rencontre — et en nombre considérable — dans les œuvres littéraires[1]. Sans doute, il y a dans cette traduction, comme dans les autres, certains passages qui seraient à réviser. Pourquoi traduire par exemple le titre : *Rerum cottidianarum libri VII* par « Les sept livres du journal » (p. 85), expression vague et obscure? P. 41 : *Rem in praesenti non minimam adgredimur* est traduit par « Nous entreprenons maintenant une réforme qui n'est pas de peu d'importance » (*In praesenti* porte non sur le verbe, mais sur *non minimam*, il fallait donc traduire par : « Nous abordons une matière qui *actuellement*... », etc.[2]).

Reste à dire quelques mots sur le plan de l'ouvrage. Sans m'arrêter au fait que le supplément (qui contient les textes se référant spécialement aux cours professés par M. A. Fliniaux à la Faculté de droit de Paris) aurait dû trouver place dans le corps même de l'ouvrage — et c'est ce que l'on fera certainement dans les prochaines éditions — je remarque que ce recueil est composé d'après deux plans différents et d'ailleurs traditionnels. Il y a d'abord un premier ordre qui consiste à disposer les textes d'après leur source : XII Tables, édits, sénatus-consultes, actes de la pratique, etc. C'est l'ordre adopté par Bruns et par Girard dans leurs recueils classiques, et cet ordre s'impose quand il s'agit de recueils de textes pris en dehors du *Corpus juris civilis*. Il y a un autre ordre qui consiste à placer les textes d'après les matières auxquelles ils se rapportent, et cet ordre convient davantage quand il s'agit de recueils dans lesquels on fait entrer (comme dans le cas présent) un choix de textes du Digeste, du Code et des Novelles. En divisant la matière par années d'études, il semblait que les auteurs aient, en effet, adopté cet ordre[3]. Or, à l'intérieur de l'ouvrage, c'est le premier plan, d'après les sources, que l'on voit figurer. Cela n'est pas sans inconvénient. Outre la perte de temps qui résulte du fait que pour retrouver un texte il faut se reporter toujours à la table de la fin du volume, cela empêche de lire avec profit les textes d'affilée, et je crois que c'est là encore

1. Dans un ouvrage récent, très estimable d'ailleurs, je trouve, en note, que *manum inicere* est synonyme d'*accusare*! (A propos d'un vers de Plaute : *Ego te manum iniciam quadrupli.*)

2. Voici encore deux exemples pris dans la traduction de la constitution Δέδωκεν : ἀριθμὸν δὲ εἶχε στίχων οὐκ ἐλάττω μυριάδων τριακοσίων; ... « comprenant *à peu près* trois millions de lignes ». Ταῦτα δὲ δὴ τὰ βιβλία, τά τε τῶν Instituton τά τε τῶν Digeston; ... « ces *deux* livres (nous parlons du Digeste et des Institutes...) ».

3. Tel est effectivement l'ordre des anciens recueils de textes, par exemple celui de Garsonnet.

la meilleure manière de les lire. A cet égard, qu'il me soit permis d'exprimer un vœu. Les Institutes de Gaius, dont la découverte a bouleversé notre connaissance du droit romain, sont à la base des études actuelles. C'est, par surcroît, le seul traité dû à la plume d'un jurisconsulte de la bonne époque qui nous soit parvenu presque intégralement et en dehors des compilations. C'est un ouvrage clair, précis, le seul qui puisse nous donner une idée de la manière et de la méthode des jurisconsultes classiques et de la langue du droit. Il y aurait intérêt à ce qu'on le rende accessible au plus grand nombre, juristes, latinistes, étudiants de toutes les catégories. Enfin, il y aurait un intérêt scientifique à faire une synthèse des innombrables travaux que l'on a accumulés autour de ce texte. Une édition avec traduction, dans le genre de la Collection Guillaume Budé, où seraient utilisés non seulement les progrès de la science juridique, mais aussi et surtout les nouveaux résultats des recherches philologiques (par exemple sur la syntaxe, la stylistique, le latin vulgaire, voire même le rythme prosaïque), rendrait, je crois, un immense service aux études latines et compléterait très utilement l'ouvrage dont je viens de montrer, d'une manière bien sommaire, la valeur et les réelles qualités.

M. G. Nicolau.

Élie Popesco-Spineni, *Nexum, Observări critice asupra unui pretins contract roman* : Pitesti (Roumanie), 1925, 112 pages.

Le *nexum* est, on le sait, une des institutions les plus obscures et les plus discutées de l'ancien droit romain. Aussi n'est-il pas étonnant de voir s'accumuler autour de ce sujet les théories les plus diverses et les doctrines les plus opposées. Rappelons rapidement les plus importantes. D'après Huschke, à qui l'on doit la doctrine classique sur le *nexum*, celui-ci aurait été un contrat solennel, ayant pour but de réaliser un prêt et comportant le même rituel que la *mancipatio* avec, en plus, une *damnatio* prononcée par le créancier contre le débiteur en vertu de laquelle on pouvait, en cas d'inexécution, intenter la *manus injectio* sans jugement. Cette doctrine a connu le sort le plus singulier qui soit : reniée par son auteur, attaquée au début de ce siècle par Mitteis, Mommsen, Lenel et d'autres romanistes, elle a néanmoins résisté à cette coalition qui groupait les plus grands noms de la science allemande du droit romain, et elle a été jusqu'à ces derniers temps la plus répandue. Aujourd'hui, d'après un grand nombre d'auteurs, dont les doctrines du reste diffèrent par plus d'une nuance, le *nexum* doit être considéré comme une sorte d'automancipation par laquelle le débiteur donnerait en gage sa propre personne.

M. É. Popesco, lui, est beaucoup plus radical. D'après sa doctrine,

le *nexum* en tant que contrat de prêt ou d'engagement n'aurait jamais existé et ne serait qu'une pure invention des romanistes. Le *nexum* aurait désigné tantôt la mancipation, — acte *per aes et libram* ayant pour but de transférer la propriété quiritaire, — tantôt le testament *per aes et libram*. Au IVe siècle av. J.-C., il désignait l'état de fait dans lequel se trouvait les débiteurs insolvables enchaînés et emprisonnés par leurs créanciers.

Et voici maintenant les preuves qu'apporte M. É. Popesco. D'abord, pour prouver que *nexum* et mancipation sont souvent synonymes, il invoque un passage de Cicéron, *Pro Murena*, 2, 3, où en effet la mancipation est désignée par le mot *nexum;* puis le passage de Festus, v° *nexum*. On y lit que, d'après Aelius Gallus, le *nexum* comprend : la *testamenti factio*, la *nexi datio*, et la *nexi liberatio*. La *nexi datio* ne serait que la mancipation : Cicéron la désignait dans les *Topiques*, 5, 28, par l'expression *traditio alteri nexu*. Une étude approfondie est consacrée à un texte fondamental en cette matière : Gaius, *Institutes*, III, 173-175. Il est question de la *solutio* (paiement) *per aes et libram*. Gaius nous indique son champ d'application : *Quod... genus certis in causis receptum est, ueluti si quid eo nomine debeatur quod per aes et librum gestum sit, siue quid ex iudicati causa debeatur*. Le premier membre de phrase semble bien faire allusion à un acte *per aes et libram* générateur d'obligation, laquelle, en vertu du principe de la correspondance des formes, devait s'éteindre par un acte symétrique inverse.

M. É. Popesco remarque très justement : *a)* que le principe de la correspondance des formes est hors de cause (argument entre autres de l'expression *receptum est*) ; *b)* que l'expression *quid eo nomine debeatur...* est expliquée par la suite du texte où Gaius parle non pas du *nexum*, mais de l'obligation de l'héritier résultant d'un legs *per damnationem* mis à sa charge[1] ; *c)* que dans la formule de la *solutio per aes et libram* telle que l'a lue Studemund il n'est pas fait allusion au *nexum* comme le supposait Huschke. M. É. Popesco ajoute, mais cela n'est pas exact, que dans Gaius, après *ueluti*, suit toujours une énumération limitative.

Quant au célèbre texte des XII Tables (VI, 1) : *Cum nexum faciet mancipiumque...*, M. É. Popesco en conteste l'authenticité et fait remarquer qu'aucun auteur ancien n'attribue aux XII Tables la règle en question. C'est une simple conjecture moderne, et il n'était pas inutile de le rappeler.

Reste le fameux passage de Varron (*De l. l.*, 7, 105) : *Nexum Manilius scribit omne quod per aes et libram geritur, in quo sint mancipia; Mucius quae per aes et libram fiant, ut obligentur, praeterquam mancipio den-*

1. Voir maintenant, sur ce passage, Collinet et Giffard, *Précis de droit romain*, t. II, p. 8, n° 7.

tur. Le texte est très corrompu. On interprète généralement ce passage, qui a donné lieu à beaucoup de discussions[1], en disant que pour Manilius le *nexum* comprend aussi la mancipation, tandis que pour Mucius il ne désigne que l'acte générateur d'obligation à l'exclusion de la mancipation. M. É. Popesco propose une tout autre interprétation en se fondant sur le double sens que comporte le mot *praeterquam* : Manilius n'aurait compris dans le *nexum* que la mancipation, tandis que Mucius y faisait entrer, *outre la mancipation*, l'acte générateur d'obligation. Mais je dois remarquer qu'il est difficile de donner à *praeterquam* le sens de *outre*, car le mot n'a ce sens que lorsqu'il est suivi de *etiam*, *quoque*, *tum uero* ou *quod*, et que la définition la plus compréhensive semble bien être celle de Manilius (qui commence par *omne quod*) et non pas celle que propose Mucius, comme le veut M. É. Popesco.

Quant à la prétendue force exécutoire du *nexum*, M. É. Popesco n'a pas de peine à démontrer — et c'est là peut-être un des meilleurs passages de ce livre, — que le texte de Tite-Live (6, 14, 5), sur lequel on se fondait pour soutenir, à la suite de Huschke, que le *nexum* est exécutoire par lui-même (cf. Girard, *Manuel*[1], p. 730, 1), se rapporte non pas à un *nexus*, mais à un *judicatus*. Et l'emprisonnement des débiteurs insolvables, qu'on appelle *nexi* en raison des chaînes qu'ils portaient et non à cause du contrat *nexum*, serait sans rapport avec le prétendu acte *per aes et libram* générateur d'obligation : ce sont des débiteurs *judicati et addicti*, comme le prouve le texte même de Tite-Live, qui, au livre VI, n'emploie pas le mot *nexus*, mais une expression plus complète : *addictus... uinctus* (voir par ex. VI, 27, 9).

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur le *nexum*, on ne peut s'empêcher de reconnaître les qualités de méthode et de documentation scrupuleuse dont a fait preuve M. É. Popesco dans cet ouvrage, un des plus sérieux qu'on ait écrits sur le sujet, parce que l'auteur s'est toujours appliqué avec une louable ténacité à l'étude des textes, en essayant d'en tirer le maximum d'enseignements et en s'interdisant de construire en dehors d'eux des hypothèses, chose évidemment aisée, mais combien stérile.

M. G. Nicolau.

Latin médiéval et Humanisme.

Ferdinand Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin?* Extrait du *Bulletin Du Cange* : Paris, 1931, 63 pages.

Il ne faudrait pas entendre d'une façon simpliste la question qui constitue le titre de cet important article, et M. Lot nous en avertit dès les

1. Cf. en dernier lieu les interprétations de MM. L. Michon, *Revue historique de droit*, 1929, p. 639, et Giffard, *Ibid.*, 1931, p. 419.

premières lignes. « A quel moment le divorce entre le latin parlé et le latin écrit est-il accompli définitivement? tel est le problème ». Ce problème est posé d'une manière analytique à la page 38 : « Il s'agit de savoir quand le latin grammatical, traditionnel, a cessé d'être, premièrement parlé, secondement compris : *a)* par la masse de la population romaine illettrée; *b)* par la classe moyenne, pauvre ou riche, mais sachant lire; *c)* par le monde des hauts fonctionnaires et de l'aristocratie; *d)* par le clergé. »

A une question aussi complexe il ne peut y avoir que des réponses multiples et relatives. On en trouvera le détail ramassé dans les pages de conclusion, p. 37 et suiv.

L'originalité de cette étude, ce n'est pas sans doute d'apporter des solutions définitives; l'état des documents ne le permet guère, et M. Lot s'en défend; ce n'est pas non plus peut-être de renouveler le problème philologique[1], encore que sur ce point l'auteur corrige mainte erreur et propose plus d'une solution de bon sens; ainsi quand il nous invite à appeler « langue d'usage, langue courante », ce que les Allemands appellent correctement « Umgangssprache » et nous inexactement, en risquant de faire passer dans l'idée le vice de l'expression, « langue vulgaire[2] »; ainsi encore quand il nous avertit de mettre sur le compte du temps ce qu'on est trop pressé d'attribuer à une dégradation populaire : « le latin des contemporains de Septime-Sévère n'est pas nécessairement plus vulgaire que la langue de Racine n'est vulgaire par rapport à celle de la chanson de Roland, sous prétexte qu'elle a laissé tomber la déclinaison à deux cas » (p. 6).

Mais ce qu'il y a de plus précieux dans l'article de M. Lot, c'est le secours apporté par l'historien au philologue. C'est en historien qu'il aborde le problème de la dialectalisation, en prenant le contre-pied de la thèse exposée récemment par M. H. F. Muller (cf. cette *Revue*, t. VIII, p. 384); c'est en historien qu'il suit à travers le monde romain les vicissitudes de la langue commune : avances, reculs, stagnations, et dans un même domaine passage d'une classe sociale à une autre. Qui voudra reprendre la question éternellement controversée des origines romanes devra prendre garde que rien dans ses hypothèses ne vienne se heurter à des faits désormais établis avec rigueur par un historien.

J. Marouzeau.

1. Aux philologues quelques formules risquent de paraître suspectes à force de brièveté : p. 19 l'explication de *dominus* > *domnus* paraît se référer à une influence de l'accent, qui n'est pas nécessairement en cause; p. 20 on pourrait croire que le cas de l'*s* finale est assimilé au cas de l'*m* finale.

2. Cf. les observations que j'ai présentées à ce sujet à propos du livre de M. J. B. Hofmann dans cette *Revue*, t. IV, p. 137.

F. Peeters, *La littérature latine du moyen âge* : Extrait du *Bulletin des Alumni*, avril 1931, 23 pages.

Encore une initiation aux études médiévales. Elle est la bienvenue, même après celle, plus détaillée, de M. P. Rumpf (cf. cette *Revue*, t. IV, p. 141), parce qu'il est bon de mettre en valeur, aux yeux d'un large public, l'idée esssentielle qui ressort de tous les travaux récents sur ce domaine, à savoir que la littérature latine médiévale est à la base des littératures dites vulgaires, que s'adonner à l'étude des genres latins médiévaux c'est préparer une sorte d'histoire littéraire comparée européenne, que par sa littérature latine le moyen âge reprend la place à laquelle il a droit entre l'antiquité, dont il reflète la tradition, et l'esprit moderne, dont il prépare la renaissance. Cette intéressante conférence de vulgarisation est suivie d'une bibliographie sommaire, propre à mettre à jour celle de M. Rumpf.

J. Marouzeau.

W. H. Shewring, *The passion of SS. Perpetua and Felicity. A new edition and translation of the latin text, together with the Sermons of S. Augustine upon these saints, now first translated into english* : London, Sheed and Ward, 1931, xxx + 59 pages.

Le contenu de ce petit livre est suffisamment indiqué par son titre. Il y a, en outre, une longue introduction où sont exposées l'histoire des martyres, les conjectures sur le texte et l'auteur du récit de la *Passio*, enfin des observations sur les manuscrits et les éditions du récit. Je n'ai pas besoin de rappeler l'importance que présente ce court rapport, rédigé par un contemporain, vraisemblablement Tertullien, sur ce martyre, un des mieux connus et des plus célèbres. Il contient de précieux renseignements sur des questions importantes de la doctrine catholique (par ex. sur le purgatoire). Aussi l'authenticité du récit a-t-elle été l'objet de vives discussions, et l'on ne peut suffisamment féliciter l'auteur du soin qu'il a mis à étudier toutes ces questions et à la préparation de l'édition. Pour cela l'auteur a mis en œuvre tous les moyens dont dispose la science actuelle, inclusivement l'étude du rythme prosaïque de l'ouvrage. Il a déjà fait connaître les principaux résultats obtenus dans deux articles parus dans le *Journal of theological Studies* et dans la *Revue bénédictine* (1931, janvier, fasc. I, p. 15-23), qui montrent surtout de quelle importance peut être une étude sur le rythme quand elle est méthodiquement conçue. L'auteur prouve que c'est bien le texte latin (et non le texte grec) qui est l'original, et qu'il est dû à trois auteurs différents. Il y a, en effet, une introduction qui est suivie de deux récits, l'un de sainte Perpétue, l'autre de Saturus, et enfin une courte conclusion. Le rédacteur, probablement Tertullien, a sans doute respecté la forme des ré-

cits, puisqu'il y a des différences de rythme entre ceux-ci et l'introduction.

Les recherches ont été menées avec toute la prudence désirable. Ainsi, c'est avec raison que l'auteur se refuse d'invoquer comme argument pour attribuer à Tertullien la rédaction de l'introduction le fait que celle-ci présente des ressemblances rythmiques avec les écrits authentiques de l'impétueux Africain : l'introduction est trop courte pour étayer sur elle une statistique. Non moins juste l'observation concernant la fréquence normale très élevée du *cursus* accentuel[1], et on n'en finirait pas s'il fallait relever tous les progrès réels que présente cette édition sur les publications antérieures. Volontairement sobre en notes critiques, l'auteur n'a pas négligé de donner dans son introduction tous les renseignements souhaitables. Les traductions, très correctes, prouvent une fois de plus avec quel soin minutieux a été préparé cet ouvrage.

M. G. Nicolau.

Jacobi Matthię Arhusiensis (Jacob Madsen Aarhus), *De literis libri duo*, édition et commentaire par Christen Moller, Peter Skautrup, Franz Blatt : Aarhus, Trykt i Stiftsbogtrykkeriet; t. I (Acta Jutlandica, II, 3), 1930, 228 + xxix pages; t. II (Acta Jutlandica, III, 1), 1931, 249 pages.

Le premier volume de cet ouvrage contient la reproduction photographique de l'édition, imprimée en 1586, d'un traité de phonétique générale, — je ne trouve pas d'autre mot pour caractériser cet ouvrage, — dû à la plume de Jacob Madsen d'Aarhus. L'écrivain danois avait fortement subi l'influence de Ramus. Il distingue donc orthographiquement *j* et *i*, *v* et *u*, et il écrit avec deux *j* les mots où ce son est géminé (*j* intervocalique). Il essaye de faire une classification des sons, et distingue, comme Ramus, les voyelles ouvertes et les voyelles fermées. Enfin on trouve un effort assez intéressant concernant l'étude du mécanisme de la phonation. Sur la filiation des langues et la grammaire comparée, on retrouve les idées courantes de l'époque : l'hébreu, langue mère du grec, etc. A la fin du volume il y a, en allemand, une biographie de l'auteur. Dans le second volume, on trouve deux études, en allemand, sur le texte et les sources de Jacob Madsen (par F. Blatt) et sur la phonétique de l'époque (par Chr. Moller), enfin une traduction danoise (par F. Blatt) du traité de Madsen.

M. G. Nicolau.

1. C'est en se fondant sur ce fait, sur lequel j'ai longuement insisté (*Origine du « cursus »*, p. 126-128), que M. Shewring écarte dans son récent article l'hypothèse qu'il avait émise antérieurement, d'après laquelle les récits auraient été écrits en *cursus* mixte.

Ouvrages de classe.

A. Bazouin, *Les textes latins, classe de seconde* : Paris, Hachette, 1931, VI + 238 pages.

Ce livre est moderne au bon sens du mot, parce qu'il correspond à la mentalité des élèves et à celle des professeurs d'aujourd'hui; à celle des élèves, parce qu'un système de caractères gras, d'italique, une ponctuation faite exprès pour eux s'efforce de soutenir leur effort languissant et leur attention versatile; à celle des professeurs, parce que l'auteur par ses notices, ses renvois, ses annotations, crée autour de chaque texte une atmosphère tout imprégnée des progrès de la philologie, propre à épanouir les jeunes connaissances, à provoquer les curiosités. Qu'il s'agisse des *Catilinaires* ou du discours de Fabius déconseillant l'expédition d'Afrique, du revenant de la *Mostellaria* ou de l'épisode de Nisus et Euryale, le lecteur est averti du contexte, du sens du morceau, de l'objet que s'est proposé le poète ou le prosateur. Des renvois fréquents à d'autres œuvres littéraires, à des morceaux célèbres de peinture ou de sculpture sont très propres à éveiller dans un jeune esprit le sens de la continuité du développement intellectuel et artistique de l'humanité. Le mot semble-t-il ambitieux? Au contact de ces pages l'élève se défera tout au moins de l'idée que le latin a été inventé par le génie malfaisant qui préside à la torture des examens, qu'il ne correspond à aucune réalité et sert seulement de prétexte au petit jeu suivant : chercher l'équivalent d'un certain nombre de mots en *-us* dans une langue artificielle construite exprès pour cette opération. Triste conception, bien propre à donner raison aux ennemis de la culture ancienne! Les professeurs le savent et, dans les classes secondaires, luttent en faveur de l'intelligibilité des langues mortes. Le livre de M. Bazouin est un épisode du combat. Puisse-t-il nous acheminer vers la victoire!

A. Guillemin.

A. M. Guillemin, *Le thème latin à la licence ès lettres* : Biblioth. des Humanités, Paris, Hatier, 1931, 285 pages.

Moins heureux que ses cadets de l'enseignement secondaire, dont les maîtres, quand ils doivent leur désigner des instruments de travail, n'ont dans la surabondante littérature scolaire que l'embarras du choix, l'étudiant qui aspire aux licences ou agrégations de l'ordre littéraire, qu'il veuille joindre des exercices privés aux devoirs que lui corrige la Faculté, ou qu'obligé de travailler loin d'elle il lui faille s'entraîner par ses seules forces, se trouve souvent, pour les langues anciennes, à court d'exemples et de conseils. Pour le thème surtout, n'apportant plus aujourd'hui du lycée cette familiarité déjà acquise avec les grands textes classiques, cet entraînement à écrire en latin, que possédaient ses aînés

au temps des fortes études secondaires, il risque d'être assez embarrassé. Les citations non traduites que lui offrent à titre d'exemples les manuels plus savants de grammaire et de style dont il commence à se servir ne sont pas sans offrir à son inexpérience plus d'une difficulté; ses dictionnaires ne lui permettent pas toujours, entre les divers âges de la langue, la discrimination que rend désirable le souci de purisme de ses futurs correcteurs; les quelques corrigés que çà et là les recueils publiés à l'usage des lycées lui fournissent de devoirs un peu difficiles ne lui sont qu'incomplètement utiles, parce qu'ils se présentent à lui, d'ordinaire, sans rien qui attire l'attention sur le détail des expressions et des tours, et qui en explique le choix. C'est donc un vrai service que Mlle Guillemin vient de rendre aux étudiants de nos Facultés, et, malgré la modestie de son titre, aux étudiants d'agrégation aussi bien que de licence, en publiant ce volume : *Le thème latin à la licence ès lettres.*

Quarante textes assez longs pour fournir chacun la matière de deux thèmes, choisis dans l'œuvre de nos prosateurs depuis Balzac et certains écrits de Corneille jusqu'aux plus notables écrivains en prose de la seconde moitié du XIXe siècle, se succèdent dans l'ordre chronologique qui, la matière même des développements, l'allure de la pensée, les habitudes d'expression s'éloignant de plus en plus des modèles antiques, est aussi quelque peu, pour la mise en latin, un ordre de difficulté croissante. Chaque texte est suivi de sa traduction, puis d'un commentaire rendant compte par le menu, avec citations latines, toutes traduites, à l'appui, ou renvois précis à telle page d'une grammaire ou d'une stylistique, du choix fait de tel tour, de tel terme, de telle liaison entre deux phrases. C'est, pour l'étudiant, le professeur sans cesse présent à son côté, répondant à ses questions, éclairant ses incertitudes, le guidant pas à pas, mais l'obligeant aussi à faire effort par lui-même, à se reporter à ses livres, à réfléchir sur l'application de telle règle, sur l'adaptation de tel exemple, à la nuance de sens, au mouvement qu'il s'agit de rendre.

Quant à la qualité des modèles ainsi proposés et expliqués, qualité que garantissait la compétence bien connue de l'auteur du recueil, tout le livre porte la marque du travail minutieux par lequel elle a été obtenue, et dont un intéressant avertissement précise la méthode. La pureté de la langue, l'exactitude du rendu ont naturellement été, dans ses traductions, les deux grands soucis de Mlle Guillemin. La langue de Cicéron, mais largement comprise, et complétée au besoin par le vocabulaire de César, ou, pour des mots techniques dont un certain nombre ne se trouvent que là, par celui de Pline l'Ancien, lui a fourni la totalité, ou peu s'en faut, de ses moyens d'expression. Mais il est parfois, dans des textes français, et d'autant plus souvent que la date en est plus proche de nous, des idées qui ne sont jamais venues à l'esprit d'un La-

tin, des impressions qui lui étaient étrangères, des images qui l'auraient surpris ou même choqué; il y est fait mention d'institutions, d'usages, d'objets qu'il n'a pas connus. Des difficultés du même ordre, quoique moindres, se rencontrent parfois, dans la version, pour la mise en français d'un texte d'auteur ancien. Mais là, il s'agit de faire connaître précisément tout ce qu'on peut des particularités de pensée et de style de l'auteur traduit, non de donner, ce qui serait un permanent contresens, l'impression que la page transportée dans notre langue a été pensée, rédigée, par un de nos contemporains; la plus minutieuse littéralité, une fois sauves la propriété des termes français et la correction grammaticale, y sera donc de mise. Le but, au contraire, des exercices de thème, est d'amener celui qui les pratique à pénétrer le plus possible le tour d'esprit, les habitudes d'expression, des anciens, en se les appropriant. Pour donner au mieux l'impression qu'on lit une page conçue, écrite par un Latin, à la traduction littérale il sera donc nécessaire par moments de substituer divers procédés de transposition, changements d'allure dans les phrases, périphrases explicatives, recherches, pour une image, d'équivalents approximatifs, sacrifice même, au moins partiel, d'une nuance, d'un effet de détail. Un texte entre autres, parmi ceux qu'a choisis Mlle Guillemin, une page descriptive de Chateaubriand, donne de cette méthode, appliquée par elle avec autant d'ingéniosité que de discrétion pour ne pas nuire à la fidélité du rendu, un excellent exemple. Bien des passages d'auteurs plus proches de nous devraient être considérés comme absolument intraduisibles en latin; la traduction de celui-ci est un petit tour de force; et ce thème me paraît être un exemple particulièrement significatif à la fois d'artifices qu'il peut être parfois nécessaire d'employer, et d'un genre de textes qui doit être soigneusement exclu des examens et concours, où l'appel au tour de force ne saurait trouver place.

Mais je crois en avoir assez dit pour faire pressentir la valeur d'un livre appelé, si je ne me trompe, à devenir un auxiliaire familier des étudiants de tout degré, et dont l'étude ne sera ni sans intérêt ni sans profit pour les maîtres eux-mêmes.

Henri Bernès.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME IX

(9e ANNÉE)

Pages

Documents relatifs à la Société des Études latines :

Programme de la Société des Études latines . . . 5
Avertissement 7
Liste des membres de la Société 9
Comptes-rendus des séances de la Société en 1931 :
Séance du 10 janvier 1931 22
Séance du 14 février 1931 23
Séance du 14 mars 1931 25
Séance du 9 mai 1931. 189
Séance du 14 novembre 1931 190
Séance du 12 décembre 1931 192
Assemblée générale annuelle. 194

Cours et Sociétés :

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 198
Cours du Collège Sévigné 205
Institut d'études latines et Groupe d'étudiants de latin. 205
Cours de latin juridique 207
Séances de la Société des Études latines. 207

Chronique, par J. Marouzeau :

Nouvelles du monde savant. 208
Vie de la Société 208
Cours et congrès 27, 209
Organisation du travail scientifique 213
Projet d'organisation du travail lexicographique . . 34
Nouveaux périodiques 29
Travaux en cours et en projet 30, 214
Suggestions de travaux 30, 216

Les études latines, par J. Marouzeau :

Pages

Le latin et les examens 220
L'épreuve de latin dans les licences spéciales . . . 36
Le latin et les programmes 220

Notes et communications :

P. Faider, Manuscrits de la bibliothèque de Mons. . 38
A. Ernout, Un exemple de répartition sémantique : les mots qui se rapportent à la maison 40
J. Marouzeau, A propos de l'accent latin : deux témoignages à réviser 41
F. Lot, Lexicographie : Un dictionnaire juridique et philosophique du latin médiéval 222
Ch. Samaran, Paléographie : Un catalogue des manuscrits datés 223
J. Marouzeau, Critique des textes : Interversions dans le texte de Térence. 224
J. Cousin, Encore l'accent latin 216
F. Préchac et J. Carcopino, Au dossier de la IVe Églogue 228

Rapports et mémoires :

J. Carcopino, Le bi-millénaire de Virgile 45
J. Cousin, Problèmes bibliographiques et littéraires relatifs à Quintilien 62
S. Lambrino, Histria romaine à la lumière des fouilles. 77
D. M. Pippidi, Le « numen Augusti ». 83
J. Marouzeau, Introduction à une stylistique latine . 112
S. Lyer, Le participe présent à sens futur 122
P. Perrochat, L'infinitif de narration en latin . . . 233
J. Marouzeau, Répétitions et hantises verbales chez Virgile 237
J. Heurgon, Un exemple peu connu de la « retractatio » virgilienne 257
L. Herrmann, Virgile à Brindes, en Grèce et à Tarente. 268
J. Gagé, Observations sur le « carmen saeculare » d'Horace 290
L. Laurand, L'iconographie de Cicéron 309
P. Couissin, « Dextris umeris exsertis » (César, B. G. VII, 50, 2) 320

Bulletin archéologique :

Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard 327

Bulletin critique :

Pages

Catalogues et Répertoires :

J. A. Nairn et B. H. Blackwell, A hand-list of books relating to classical antiquity [J. Marouzeau]; P. Faider, Répertoire des éditions de scolies et commentaires [A. Guillemin]; P. Faider et Mme Faider-Feytmans, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Mons [J. Marouzeau]. 359

Linguistique et philologie :

A. Blinkenberg, L'ordre des mots en français moderne [J. Marouzeau]; F. Boillot, Psychologie de la construction dans la phrase française [J. Marouzeau]; Ch. Bally, La crise du français; A. Dauzat, Histoire de la langue française; A. Meillet, Esquisse d'une histoire de la langue latine; M. Niedermann, Phonétique historique du latin; A. Barthélémy, La prononciation du latin; Thesaurus linguae latinae; A. Ernout et A. Meillet, Dictionnaire étymologique de la langue latine; T. G. Tucker, A concise etymological dictionary of latin; S. W. F. Margadant, Lexilogus. Latijnsche en grieksche Werkwoorden; E. Lindholm, Stilistische Studien. Zur Erweiterung der Satzglieder; E. Zellmer, Die Wörter auf -ura; H. Thomsem, Pleonasmus bei Plautus und Terentius; E. Cross, Syncope and kindred phenomena in latin inscriptions [J. Marouzeau]; F. Novotny, État actuel des études sur le rythme de la prose latine; Th. Fitz-Hugh, Triumpus. Pyrrhichia anima vocis [M. G. Nicolau] . . . . . 144 et 367

Collections et Éditions :

Collection G. Budé : Cicéron, De l'orateur, éd. H. Bornecque ; Des termes extrêmes des biens et des maux, éd. J. Martha; Ovide, Les Amours, éd. H. Bornecque; Cicéron, Tusculanes, éd. G. Fohlen et J. Humbert; Sénèque, Questions naturelles, éd. P. Oltramare; Properce, Élégies, éd. D. Paganelli [J. Marouzeau] . . . . . 128 et 374

Fundacio Bernat Metge : Tacite, Annales, éd. F. Soldevila; Sénèque, Lettres à Lucilius, éd. C. Cardo; Cicéron, De l'orateur, éd. S. Galmès; S. Cyprien, Lettres, éd. J. Vergès et M. T. Bellpuig [J. Marouzeau] 130

Pages

Collection Paravia : Oratorum romanorum fragmenta, éd. H. Malcovati; Tertullien, De cultu feminarum, éd. J. Marra; Velleius Paterculus, éd. A. Bolaffi; Horace, Épodes, éd. C. Giarratano; Térence, Heautontimoroumenos, éd. E. Cesareo [J. Marouzeau, P. de Labriolle, L.-A. Constans] 132

Collection d'Oxford : Térence, Comédies, éd. R. Kauer et W. M. Lindsay [J. Marouzeau] 137

Collection Teubner : Plaute, Trinummus, éd. M. Niemeyer, Captifs, éd. O. Köhler, Ménechmes, éd. F. Conrad; Hrotsvithae Opera, éd. K. Strecker [J. Marouzeau] 138

Les classiques de l'histoire de France au moyen âge : Richer, Histoire de France, éd. R. Latouche [J. Marouzeau] 140

Publications de Göteborg : Declamatio in L. Sergium Catilinam, éd. H. Kristoferson; N. Dahllöf, Tempora och modi hos Columella; H. Lyngby, Textkritiska Studier till Celsus' Medicina; K. Pomoell, Textkritiska Studier till Columella; G. Wiman, Textkritiska Studier till Arnobius [J. Marouzeau] . . 377

Divers : Suetoni Vita Tiberi, éd. J. R. Rietra; J. F. Mountford et J. T. Schultz, Index rerum et nominum in scholiis Servii et Donati [D. M. Pippidi et L. A. Constans]. 141

Critique des textes : P. Collomp, La critique des textes; Avant-projet traitant de l'emploi des signes critiques et de la rédaction de l'apparat [J. Marouzeau] 379

Études sur les auteurs et les genres :

Virgile, Mélanges de Bucarest, Vilna, Prague [D.-M. Pippidi et J. Marouzeau]; J. W. Mackail, Virgile; W. Wili, Vergil; F. Olivier, Deux études sur Virgile; E. Turolla, Virgilio; M. Schmidt, Die Komposition von Vergils Georgica; H. Jeanmaire, Le messianisme de Virgile; P. Faider, La IVe Églogue et la méthode historique; G. Schnayder, De portus Libyci descriptione Vergiliana; I. E. Drabkin, The Copa, an investigation of the problem of date and authorship [J. Marouzeau, A. Guillemin, P. Wuilleumier]; Hommage à Virgile (Revue « Humanitas »); F. Peeters, Étude sur l'hexamètre virgilien; Pour une lecture scandée de Virgile; E. A. Hahn,

Pages

Coordination of non-coordinate elements in Vergil; R. Billiard, L'agriculture dans l'antiquité d'après les *Géorgiques* [J. Marouzeau et A. Guillemin] . . 154 et 383

L. Laurand, Études sur le style des discours de Cicéron [J. Marouzeau]; K. Witte, Die Geschichte der römischen Dichtung : Horaz [A. Guillemin]; L. Meylan, Panétius et la pénétration du stoïcisme à Rome [M. Liscu]; E. L. Hunt, Plato and Aristotle on rhetoric; A. Ph. Mc Mahon, Seven questions on aristotelian definition of tragedy and comedy; J. Martin, Symposion, Die Geschichte einer literarischen Form [A. Guillemin]; J. Hubaux, Les thèmes bucoliques dans la poésie latine [A. Freté]; J. Hubaux, Sénèque et Calpurnius Siculus; Une épode d'Ovide [P. Wuilleumier]; W. Wendt, Ciceros Brief an Paetus [J. Marouzeau]; M. Schuster, Tibull-Studien [A. Guillemin]; M. Comeau, Saint Augustin exégète du 4e Évangile; La rhétorique de saint Augustin [P. de Labriolle]; C. I. Balmus, Étude sur le style de saint Augustin [M. Comeau] . . . . . 166 et 383

Histoire et archéologie :

E. Albertini, L'Empire romain [L.-A. Constans]; F. Beckmann, Geographie und Ethnographie in Caesars Bellum Gallicum; E. Burr-Stebbins, The dolphin in literature and art; H. Newell-Cough, The treasuries of the Greeks and Romans [M. Durry]; C. Jullian, Au seuil de notre histoire [J. Marouzeau]; Th. Ulrich, Pietas als politischer Begriff; M. Vogelstein, Kaiseridee-Romidee [L.-A. Constans]; P. Wuilleumier, Le trésor de Tarente [F. Courby] . . . . . 180 et 391

Droit romain :

A. Levet, E. Perrot, A. Fliniaux, Textes et documents pour servir à l'histoire du droit romain; E. Popesco-Spineni, Nexum [M. G. Nicolau] . . . 395

Latin médiéval et humanisme :

Die lateinischen Bearbeitungen der Acta Andreae et Matthiae, éd. F. Blatt; Pico della Mirandola on the imagination, éd. H. Caplan; Andreas Capellani regii Francorum De amore, éd. A. Pagès [E. Faral]; F. Lot, A quelle époque a-t-on cessé de parler latin;

Pages

F. Peeters, La littérature latine du moyen âge [J. Marouzeau]; W. H. Shewring, The passion of SS. Perpetua and Felicity; Jacobi Matthiae Arhusiensis De literis libri duo, éd. Chr. Moller [M. G. Nicolau] . 185 et 399

Manuels et ouvrages de classe :

A. Millares Carlo, Paleografia española [Ch. Samaran]; H. J. Rose, Modern methods in classical mythology [A. Guillemin]; V. Lepetit, L'art de la version latine; G. P. Anagnostopoulos, Ἡ λατινικὴ γλῶσσα; J. Marouzeau, La prononciation du latin [J. Marouzeau]; A. Bazouin, Les textes latins, classe de seconde [A. Guillemin]; A. M. Guillemin, Le thème latin à la licence ès lettres [H. Bernès] . . 183 et 403

Mélanges :

Mélanges Paul Thomas [P. Wuilleumier] 183

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1932

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

10e ANNÉE — 1932 — TOME X

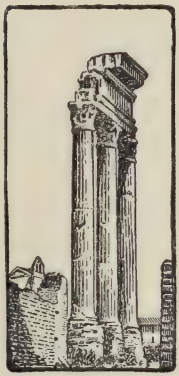

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)
1932

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1932 :

Président : J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Vice-présidents : A. Ernout, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

D. Barbelenet, docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal.

Secrétaire-administrateur et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mlle S. Roosenburg, licenciée ès lettres, diplômée d'études supérieures.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à tel domaine ou à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en deux fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Rapports et Mémoires*, *Notes et communications*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement aux diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont douze volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 30 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 700 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 45 francs l'année pour la France, 60 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mlle S. Roosenburg, trésorière,
6, rue Marié-Davy, Paris, XIVe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles-Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer. — A. Meillet.

Membres donateurs

P. Collinet. — D. Dias de Moraes. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — Salomon Reinach. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er avril 1932

Albertini (E.), professeur au Collège de France — 86, avenue de la République, Montrouge, Seine.

Alesandrescu (G.), professeur et directeur du lycée Lazar — 38, Soseana P. S. Aurelian, Bucarest, II, Roumanie.

Andurand (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles d'Oudjda, Maroc.

Ansermoz (P.), professeur au Collège classique — villa Cornélia, avenue Cécil, Lausanne, Suisse.

5 Aubert (Mlle M.), professeur au Collège Sévigné — 32, rue de la Clef, Paris, ve.

Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 320, Calle Valencia, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), docteur ès lettres, ancien membre de l'École roumaine de Rome — 22, strada L. Calargiu, Jasi, Roumanie.

Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

10 Barone (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare, Rome, Italie.

Barrelet (P.), professeur à l'école Lemania — chemin de Mornex, Lausanne, Suisse.

Bassol (Marian), professeur à l'Université de Grenade, Espagne.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Ecosse.

Bayard (Chanoine L.), professeur à l'Institut catholique — 60, boulevard Vauban, Lille, Nord.

15 Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 17, rue Vauquelin, Paris, ve.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 10, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, Paris, xxe.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, square de Port-Royal, Paris, xiiie.

Béranger (J.), professeur au Collège — Bex, canton de Vaud, Suisse.

20 Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Bertier (Abbé H.), professeur au collège Saint-Joseph — 92, rue Solférino, Lille, Nord.

Besnier (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

Besse (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

Beuchard (Mlle M.-Th.), professeur au lycée de jeunes filles de Mayence.

25 Beversen (N.), docteur ès lettres — Voorburg, Hollande.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Bezard (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

Biancani (Mme A.), licenciée ès lettres — 88, boulevard de Saint-Cloud, Garches, Seine-et-Oise.

Billiand (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

Binet (L.), professeur au lycée Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

30 Blanc (A.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Blanchard (G.) — 135, rue Ordener, Paris, XVIIIe.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, Ve.

Bloch (Jules), professeur à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Bloch (Oscar), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

35 Bonamy (Mlle A.), licenciée ès lettres — École militaire de Saint-Cyr, Seine-et-Oise.

Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 69, rue de Rome, Paris.

Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris.

40 Bossu (Abbé C.), professeur au Séminaire universitaire — 39 *ter*, rue des Farges, Lyon.

Bouffault (Mlle E.), professeur de cours secondaire — 61, rue de la Colonie, Paris, XIIIe.

Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, IVe.

Boyancé (F.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.

45 Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Bréguet (Mlle E.) — 2, avenue des Vollandes, Genève, Suisse.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Breucker (A.) — 28, Vughterstraat, s'Hertogenbosch, Hollande.

Broche (G. E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, vieille chapelle de Montredon, Marseille, Bouches-du-Rhône.

50 Bröndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

De Brouwer (P.), professeur au lycée catholique — Nieuwe Govilescheweg, Tilburg, Hollande.

Broye (Mlle) — 4, Préfleuri, Ouchy, Suisse.

Bruhl (A.), ancien membre de l'Ecole de Rome — 18, rue Théodule Ribot, Paris, XVIIe.

Brun (L.), professeur au lycée Montaigne — 1, avenue de la Porte-de-Montrouge, Paris.

55 Brunel (Cl.), directeur de l'École des chartes, professeur à l'École des Hautes Études — 246, boulevard Raspail, Paris, XIVe.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, XIVe.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 140, avenue de Paris, Tunis.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Budry (M.), professeur de lettres — La Flondine, Territet, Suisse.

60 Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), privat-docent à l'Université de Neuchâtel, Grandchamp, par Areuse, Neuchâtel, Suisse.

Burke (Francis), professeur à Woodstock College — Woodstock, Maryland, États-Unis.

Burnier (E.), licencié en théologie — 1, rue du Midi, Lausanne, Suisse.

Buscaroli (C.), Preside d. Liceo classico comunale — Imola, Italie.

65 Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Campbell-Brown (Mlle K.), professeur à l'École normale de jeunes filles de Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise.

Capron (P.), professeur au Collège du Christ-Roi, Sirault, Hainaut, Belgique.

Carcopino (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, XIVe.

70 Carlisle (E.) — 2, Priory Gardens, Weld Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Cayrou (G.), secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

Cazes (Abbé A.), professeur à l'école de Sorèze, Tarn.

Celle (Mario G.), segretario civico, Ufficio stampa del Municipio — 9-12, via Paolo Giacometti, Genova, Italie.

Champendal (E.), professeur au collège de Vallorbe, Vaud, Suisse.

75 Chantraine (P.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 147, boulevard Magenta, Paris, Xe.

Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

Charles (Mlle J.), professeur au Collège Sainte-Marie — 12, rue Stanislas, Paris.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

Chennevelle (O.), licencié ès lettres — Cité universitaire, Maison de l'Argentine, 17, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

80 Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Chevalier (P.) — Les Aruns, Val de Gorbie, Menton.

Chevallier (M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — 54, route de Malagnon, Genève, Suisse.

Chevillard (A.) — Saint-Maurice-de-Beynost, par Miribel, Ain.

Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

85 Colin (J.), conservateur de la bibliothèque universitaire de Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Collart (P.), membre de l'École française d'Athènes — La Vigie, Cologny, Genève, Suisse.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, VIe. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Comeau (Mlle M.), directrice d'École normale — Meung-sur-Loire, Loiret.

90 Constans (L.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, XVIIe.

Cordier (A.), professeur au lycée Condorcet — 18, rue Lacretelle, Paris, XVe.

Corvisy (H.), rédacteur principal au Ministère de la Justice — 11 *bis*, rue Dulong, Paris, XVIIe.

Cosmao-Dumanoir (M.) — 11, avenue de Malakoff, Paris.

Cotard (R.), rédacteur en chef de la Revue Humanités (Grammaire), professeur au lycée Montaigne, 9, rue du Sommerard, Paris, Ve.

95 Cousin (J.), professeur au lycée de Poitiers, Vienne.

Craig (J.-D.), professeur à l'Université de Sheffield, Angleterre.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

Cros, professeur au lycée Louis-le-Grand — 3, square Grangé, Paris, XIIIe.

Cross (Ephraïm), professeur au City College — 1847, University Avenue, Bronx, New-York.

100 Crouzet (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, XIIIe.

Cuendet (G.), docteur de l'Université de Genève — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

Cypriani (J.), professeur au lycée — 21, rue Thérèse, Montpellier, Hérault.

Dain (A.), professeur à l'Institut catholique, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 59, rue Raynouard, Paris, XVIe.

105 Dam van Isselt (Mlle L. Van), professeur au gymnase d'Utrecht — 20, Reguliersgracht, Amsterdam, Hollande.

Darnis (Mlle), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Darquet (G.) — 6, Place du Maine, Paris.

Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 35, rue Laoureux, Verviers, Belgique.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

110 Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 22, rue du Printemps, Toulouse.

Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Delétra (D.), pasteur à Dardagny, Genève.

115 Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Delisle (E.), professeur au collège — Maison Berney, Rolle, Vaud, Suisse.

Deratani (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

Desdoints (Mlle Y.)

Desjardins (J.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 10, rue Daubigny, Paris, XVIIe.

120 Dias de Moraes (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Larga de S. Raymunda, Bahia, Brésil. — Membre donateur.

Dorado (Mlle M. L. Garcia), professeur à l'Instituto nacional de l'Enseñanza — 24, Padre Isla, Leon, Espagne.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Duchemin — 7, rue de l'Alboni, Paris, XVIe.

Ducournau (C.), professeur au lycée de Saint-Quentin — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

125 Dufresne (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

Duquesne (Mlle A.), licenciée ès lettres — 17, avenue de Villamont, Lausanne, Suisse.

Durand (R.), professeur honoraire de la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), professeur à la Faculté des lettres de Caen, Calvados.

130 Dutoit (Abbé E.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Elcus (Ch.) — 36, rue du Colisée, Paris, VIIIe.

Ernout (A.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, Ve.

Ernst (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes, 93, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

Espinosa Pólit (A.), préfet des études au collège de Cotocallao, Quito, Équateur.
135 Espitallier (Abbé) — Séminaire universitaire, 39 *bis*, rue des Farges, Lyon, 5e.
Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.
Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.
Faider (P.), professeur à la Faculté des lettres — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.
140 Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.
Faivre (J.), proviseur du lycée Wallon, Valenciennes, Nord.
Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, viiie.
Fargues (P.), maître de conférences à la Faculté des Lettres — 33, rue Constant, Lyon.
Farez (P.), rédacteur au Journal des Débats — 3, rue de la Boétie, Paris.
145 Faure-Geors (Mlle L.), professeur au collège de Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin.
Favez (Ch.), privat-docent à l'Université — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.
Fedel (.A), professeur de première supérieure au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, xive.
Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.
Félix (Abbé), professeur à l'Institut libre de Villedieu, Manche.
150 Ferrero (G.), professeur à l'Université — 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.
Fischer (C.), directeur de l'École secondaire de Châtel-Saint-Denis, Fribourg, Suisse.
Fitzgerald (W. E.) — 4, montée de Fourvière, Lyon.
Flandin (M.), professeur au lycée Carnot — 6, boulevard de Clichy, Paris.
Flinck-Linkomies (E.), professeur à l'Université — 9, Vironkatu, Helsingfors, Finlande.
155 Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.
Flusin-Gazin (Mlles), étudiantes — 35, rue de Turenne, Grenoble, Isère.
Fohalle (R.), chargé de cours à l'Université — 6, rue de Fauvettes-Bressous, Liége, Belgique.
Fordyce (G. J.), fellow of the University, Jesus College, Oxford, Angleterre.
Fournier (Mlle R.), professeur au lycée — Hôtel de la Tour-Hassan, rue de Chellah, Rabat, Maroc.
160 Fraccaro (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.
Franck — 18, rue Demours, Paris.
Fredet (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, viiie. — Membre donateur.
Frère (G.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.
Freté (Mlle A.), licenciée ès lettres, diplômée de l'École des Hautes Études, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.
165 Froidevaux (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, xive.

Gagé (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 73, boulevard d'Anvers, Strasbourg.
Gaiffier d'Hestroy (Beaudoin de), de la Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.
Galindo (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.
Gallay (Abbé P.), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.
170 Galletier (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

Galtier (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

Ganszyniec (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

Gaudu (F.), professeur au lycée — 41, rue Haldot, Caen, Calvados.

Gautreau (M.), professeur au lycée Henri IV — 9, square Charles-Laurent, Paris, xve.

175 Geuthner (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

Ghellinck (le P. de), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

Giffard, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

Gillart (Mlle O.), professeur au lycée de jeunes filles — 35, rue Saint-Christophe, Avignon, Vaucluse.

Ginnel (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

180 Giraud (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, Hanoï, Tonkin.

Gonçalves (F. Rebêlo), professeur à la Faculté des lettres — 1, 1° d., R. da Estrêla, Lisbonne, Portugal.

Gonzalez de la Calle (P. U.), professeur auxiliaire à l'Université de Madrid — 42^3^, Calle Princesa, Madrid.

Gougenheim (G.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Gouttesoulard (abbé), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

185 Grandjean (F.), professeur à l'Université — 29 *bis*, chemin de Miremont, Genève, Suisse.

Grat (F.), maître de conférences temporaire à la Faculté des lettres — Le Bocage, avenue Camille-Desmoulins, Gargan-Livry, Seine-et-Oise.

Grenier (A.), professeur à la Faculté des lettres — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Grisart (A.), docteur en philosophie et lettres — 33, avenue Bouvier, Virton, Belgique.

Grivel (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

190 Groh (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

Groot (A. W. de), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Guérin (Ch.) — 20, rue Cousté, Cachan, Seine.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, xve.

Guilland (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

195 Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Guillet (E.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, rue Silhac, Hautes-Pyrénées.

Guiñez (Abbé J. Benedicto) — Quillón, Chili.

Gunz (C. A.), professeur au lycée Jaccard — Dully, près Lausanne, Suisse.

Guyader (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

200 Hamel (P.), professeur honoraire — 133, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

Haussaire — 1, rue F. de Ramel, Alais, Gard.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Tirlemont — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Herbecq (A.), professeur à l'Athénée de Virton, Belgique.

205 Herescu (N. J.), maître de conférences à l'Université, directeur de la « Revista clasica » — 2, rue Dumbrava Roşie, Bucarest, Roumanie.

Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

Herrmann (L.), professeur à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J.-M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Hersch (Mlle J.), licenciée ès lettres — 6, place Claparède, Genève.

210 Heurgon (J.), professeur au lycée — 46, rue de l'Ermite, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 29, Tuinwijklaan, Haarlem, Hollande.

Hierche (R.), élève de la Faculté des lettres — 9, place de Vaugirard, Paris, xve.

Holingue (R.) — 28, rue Durantin, Paris.

Hoogterp, docteur ès lettres — 8, Rosengracht, Harlingen, Hollande.

215 Hubaux (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Batty, Cointes, près Liége, Belgique.

Hubert (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres — 11, rue Jules Picault, Poitiers.

Ilc (J.), professeur au lycée, 2/1 Novi trg, Ljubljana, Yougoslavie.

Iwanicki (C. P.) — 833, S. Front Street, Philadelphie Pa., États-Unis.

220 Jacobsohn (H.), professeur à l'Université — 24, Weissenburgstrasse, Marburg, Allemagne.

Janot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, vie.

Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

Jeanmaire (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 216, rue Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

225 Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, xvie.

Jonval (M.), maître de conférences temporaire à l'École des Hautes Études — 5, avenue Duquesne, Paris, vie.

Jordanescu (F.), professeur au lycée de Focsani, Roumanie.

230 Joron — 4, rue de Lille, Paris, vie.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

Jové (E.), directeur de « Palestra Latina » — Universidad, Cervera (Lérida), Espagne.

Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, vie.

235 Jullion (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, xviiie.

Juret (A.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Granddidier, Strasbourg.

Kaden (H.), professeur à la Faculté de droit — 35, chemin de Miremont, Genève, Suisse.

Kent (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Kersbergen (Mlle A.), étudiante à l'Université d'Amsterdam — 1, Koninginneweg, Haarlem, Hollande.

240 Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, vie.

Kolovrat (G. de), docteur ès lettres — 5, avenue Pasteur, Paris, xve.

Kopff-Cellière (Mlles), étudiantes — 19, rue Nicolas Parent, Chambéry, Savoie.

Krier (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

245 Labhardt (A.), étudiant — 14, rue de l'Est, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Laborderie (R.), professeur au lycée — 12, rue Coligny, Périgueux, Dordogne.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, xvie.

Lacroix (M.), professeur au lycée Henri IV — 16, rue Tournefort, Paris, v^e^.

Lafaix (D^r^) — 76, rue de la Voie-Verte, Paris, xive.

250 La Flize (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, v^e^.

Laforgue (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée d'Alger.

Lamarque (Mme C.) — 36, rue de Bellechasse, Paris, viie.

Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

255 Lambert (H.), licencié ès lettres — 41, rue de Vaugirard, Paris.

Lambrino (S.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bucarest, Roumanie.

Latil, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

260 Laurent (R.), professeur à l'Université Laval, Québec, Canada.

Lavarenne (M.), professeur au lycée — 81, boulevard H. Vasnier, Reims, Marne.

Lebègue (H.), directeur d'études honoraire à l'École pratique des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Le Bras (G.), professeur à la Faculté de droit — 12, avenue Ernest-Reyer, Paris, xive.

Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

265 Lecène (P.), licencié en droit, assistant de la salle de droit romain à la Faculté de droit — 22, rue Henri-Heine, Paris, xvie.

Léger (J.), professeur au lycée de Lonchamps, Bordeaux, Gironde.

Leidenbach (Mlle M.), étudiante — Corseaux, près Vevey, Suisse.

Lejeune (M.), agrégé de grammaire — 35, avenue de Châtillon, Paris, xive.

Lemaire (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

270 Lenchantin de Gubernatis (M.), professeur à l'Université — 108 *bis*, via Morosini, Torino 10, Italie.

Léonnec (Mlle), professeur au lycée de jeunes filles d'Alger.

Leprince (G.), professeur au lycée — 8, rue Croix-de-Malte, Orléans.

Leroy (M.), assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 19, rue de Chênée, Angleur, Belgique.

Lesage (L. N.), secrétaire du périodique « Le Mois » — 144, rue de Rivoli, Paris, i^er^.

275 Leschi (M.-L.), professeur au lycée — 87, boulevard Camille Saint-Saens, Alger.

Levet (A.), professeur à la Faculté de droit — 6, rue Clot-Bey, Grenoble, Isère.

Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Liebeskind (W.), professeur suppléant à la Faculté de droit — 44, quai des Eaux-Vives, Genève, Suisse.

280 Linage (de), Rouède, Selme (Mlles), étudiantes — 7, rue Villars, Grenoble, Isère.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

Liscu (M.), professeur au lycée — 11, strada Lazareanu, Bucarest, Roumanie.

Lot (Mlle I.), étudiante ès lettres — 53, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses, Seine.

285 Loyen (A.), professeur au lycée — 44, boulevard Alexandre-Martin, Orléans, Loiret.

Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur honoraire de l'Institut international de coopération intellectuelle — 96, avenue des Ternes, Paris.

Lucot (R.), professeur au lycée — 6, rue Clemenceau, Toulouse, Haute-Garonne.

Lyer (St.), docteur ès lettres de l'Université de Prague, professeur au lycée Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

290 Mac Cormick (J. P.), professeur à St. Charles College, Catonsville, Md, États-Unis.

Magos (Mme H.), professeur à l'Institut Paridaens, Louvain, Belgique.

Malloue (M.) — à Saint-Jean-le-Thomas, Manche.

Maréchal (A.-Ch.), professeur au lycée — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Maresh (D.), étudiant en lettres — 6, rue Huysmans, Paris, VIe.

295 Marin (A.), professeur au Séminaire central — 55, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Marrou (H.), agrégé de l'Université, ancien membre de l'École française de Rome — 87, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Martroye (F.), membre de la Société nationale des Antiquaires de France — 131, boulevard Saint-Germain, Paris, VIe.

Massiéra (P.), principal du Collège de Condom, Gers.

300 Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, XXe.

Masson (Mlle), directrice de l'École normale libre — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Mauger (G.), professeur au lycée de Reims — 12, rue Lacretelle, Paris, XVe.

Maurel, professeur au collège — Le Blanc, Indre.

Mauris (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

305 Mayol de Lupé (Mgr. J. de) — 2, avenue Émile Acollas, Paris, VIIe.

McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, VIIe.

Mercanton (J.), étudiant — Campagne Primerose, Cour, Lausanne.

Merckaert (L. R.), docteur en philosophie et lettres — 71, rue Redouté, Saint-Hubert, Belgique.

310 Merlin (A.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — 5, villa de Villiers, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Mertz (L.), professeur au lycée Charlemagne — 10, rue Joseph Gaillard, Vincennes, Seine.

Meylan (L.), professeur au gymnase cantonal de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

Meylan (Ph.), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue de Florimont, Lausanne, Suisse.

Michel (Georges) — 2, rue Doudart de Lagrée, Grenoble, Isère.

315 Michel (Pierre), professeur au Collège d'Épernay, Marne.

Michon (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Minard (A.), agrégé-répétiteur à l'École normale supérieure — 50, rue Lhomond, Paris, Ve.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 47, rue de Verrières, Antony, Seine.

Monfleur (Mlle J.) — 26, rue Delambre, Paris, XIVe.

320 Monnier (A.) — gare de Caen, Calvados.

Monnier (Mlle J.), libraire — 17, rue Bréa, Paris, VIe.

MONRIBOT — boîte postale 294, Saïgon.

MONSUEZ (R.), professeur au lycée de Tourcoing — 19, rue Saint-Henri, La Madeleine, Nord.

MOUNTFORD (J. F.), University College, Aberystwyth, Wales, Angleterre.

325 MULLER (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

NAIRN (J. A.), proviseur honoraire de Merchant Taylors School — Stubbings Vicarage, Maidenhead, Berks, Angleterre.

NAVRÁTIL (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

NEDIOGLU (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

NELSON (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

330 NICOLAU (M. G.), professeur au lycée de Bucarest, 17, rue du Sommerard, Paris, v^e^.

NIEDERMANN (M.), professeur à la Faculté des lettres — 14, Maujobia, Neuchâtel, Suisse.

NITTI (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 17, rue Vavin, Paris, vi^e^.

NOAILLES (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, vi^e^.

NOBLOT (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

335 NOLHAC (P. DE), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, viiie.

NOUGARET (L.), professeur au lycée de Beauvais — 41, route de Clermont, Marissel près Beauvais, Oise.

NOVOTNÝ (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

NUSSBAUM (J.), professeur au gymnase — 63, rue A.-M. Piaget, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

OCHOA DE OLSA (M.) — Andosilla (Navarra), Espagne.

340 OLTRAMARE (A.), professeur à l'Université — 30, rue Carteret, Genève, Suisse.

OOTEGHEM (J. VAN), professeur aux Facultés N.-D.-de-la-Paix, secrétaire de la revue « Les Études classiques » — 59, rue de Bruxelles, Namur, Belgique.

PABON G. DE URBINA (J. M.) — catedratico, Université de Salamanque, Espagne.

PAGOT (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, xvie.

PALANQUE (J.-R.), professeur d'histoire au lycée, chargé de conférences à la Faculté — 23, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.

345 PARAIN (Ch.), professeur au lycée Buffon — 39, rue Claude Bernard, Paris, v^e^.

PARVU (L.), étudiant ès lettres — 7, rue Vornicul Sturza, Berlad (Roumanie).

PEETERS (F.), docteur en philosophie et lettres, aspirant à l'Université de Bruxelles — 44, rue des Francs, Bruxelles.

PEGON (P.), professeur de première supérieure au lycée — 26, rue Philippe-le-Hardi, Dijon, Côte-d'Or.

PÉGUY (P.), agrégé des lettres, pensionnaire de la Fondation Thiers — 5, Rond-point Bugeaud, Paris, xvie.

350 PEPIN-LEHALLEUR — 7, rue Nitot, Paris, xvi^e^

PERRENOUD (A.), professeur au Collège classique — 13, Maillefer, Neuchâtel.

PERRENOUD (J.-L.), professeur au gymnase — 11, rue des Tourelles, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

PERRET (Jacques), agrégé préparateur à l'École normale supérieure — 5, Rond-point Bugeaud, Paris xvie.

PERRET (Jean), professeur au lycée de Bourg, Ain.

355 PERRET (V.), directeur de l'École Jawetz, Bel-Air, Métropole, Lausanne, Suisse.

PERROCHAT (P.), professeur à la Faculté des lettres — 3, place Sainte-Claire, Grenoble, Isère.

PERROTIN — 50, rue Naujac, Bordeaux.

PETIT (Joan) — 79, Rambla de Catalunya, Barcelone, Espagne.

PETOT (F.) — Bonnefontaine, par Mirebel, Jura.

360 PETRÉ (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

PHILIPPART (H.), professeur à l'Université — 26, rue Victor-Greyson, Bruxelles. — Membre donateur.

PICARD (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres — 97, boulevard Arago, Paris, XIVe.

PICHARD (L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, VIe.

PIDOUX — 64, rue Gimelli, Toulon, Var.

365 PIGANIOL (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, XVIe.

PIGUET (D.), professeur au Collège — 9, avenue des Quatre-Marronniers, Yverdon, Suisse.

PINAUD — 5, square Frédéric-Valois, Paris, XVe.

PIPPIDI (D. M.), licencié ès lettres et en droit — 17, boulevard Catargiu, Craïova, Roumanie.

PISTELLI (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

370 PITTET (Abbé A.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

POKROWSKI (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

POLGE — 120, avenue du Grand-Bouddha, Hanoï, Tonkin.

PONCHONT (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'École normale de Sèvres — 22, rue Friant, Paris, XIVe.

POPA-LISSEANU (G.), professeur au lycée Lazar — 53, calea Plevnei, Bucarest, Roumanie.

375 POPESCU-ZIMNICEA (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

PORCHER (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, VIIe.

PORTAZ (Abbé) — Séminaire universitaire, 39 *ter*, rue des Farges, Lyon, 5e.

PRÉCHAC (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 1, rue Alain Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

PRICE (Mlle M.-L.), élève de l'Université Columbia — 112 West, 129th street, New-York, États-Unis d'Amérique.

380 PRZYCHOCKI (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

QUENTIN (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'Archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma, XIV.

QUEROL (L.), professeur au lycée — 55, Blanquerias, Valencia, Espagne.

RAMAIN (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

RANCILHAC (P.), professeur au lycée d'Alger.

385 REGARD (P.), docteur ès lettres — 43, rue Madame, Paris, VIe.

REINACH (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

REIRING (W.) — Collège Saint-Alphonse, Mont Nebo, Nimègue, Hollande.

REMY (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

RENOIR (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

390 RENOU (L.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 3, rue Pierre Cherest, Neuilly-sur-Seine.

RESPINO (A. Diaz), cathedratico d. Instituto nacional de sec. enseñanza, Lugo, Espagne.

REYMOND (E.), directeur de l'École nouvelle de Chailly-sur-Lausanne, Suisse.

REYNOLD (G. DE), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

RIBAS BASSA (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

395 Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret, Seine.

Riedlinger (A.), professeur au collège de Genève — Collonge-Bellerive, près Genève, Suisse.

Rivard (abbé J. A.) — 40, High Street, Willimantic, Connecticut, État-Unis.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.), licencié ès lettres — 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.

400 Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Roman (O.) — Service commercial des mines domaniales de la Sarre, 4, Trierer-strasse, Sarrebrück, II, Sarre.

Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

Roosenburg (Mlle S.), élève de la Faculté des lettres, trésorière de la Société — 6, rue Marié-Davy, Paris, xive.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e.

405 Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

Roux (R.) — 26, rue Lafayette, Versailles, Seine-et-Oise.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster of Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ruffel (P.), agrégé préparateur à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, v^e.

Rumpf (P.), professeur au collège — 27, rue de Lausanne, Morges, Vaud, Suisse.

410 Ryba (B.), privat-docent à l'Université, Filosofická Fakulta, Smetanovo nám., Praha I, Tchécoslovaquie.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 14, Portowa, Wilno, Pologne.

Saint-Denis (E. de), professeur au lycée du Parc, Lyon, Rhône.

Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e.

415 Savary (L.), rédacteur à la « Tribune de Genève » — 3, rue Madame-de-Staël, Genève, Suisse.

Schillings (Th.), docteur en philologie et lettres, bibliothécaire à l'Université — place du Peuple, Louvain, Belgique.

Schmitz (dom Ph.), directeur de la Revue Bénédictine — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Serban (Stan), étudiant en lettres — Comuna Slobozia-Ciorasti, Jud. Ramnicul Sarat, Roumanie.

420 Seston (W.), maître de conférences à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

Sindou (R.), étudiant à la Faculté des lettres — 14, Hameau Boileau, Paris, xvie.

Sjoestedt (Mlle M.-L.), directrice d'études à l'École des Hautes Études — 159, avenue Malakoff, Paris, xvie.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

425 Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Sobry (Ch.), professeur — 23, rue de la Mutualité, Bruxelles, Belgique.

Socorro Pérez (M.), cathedratico del Instituto nacional de sec. enseñanza, Las Palmas, Canaries.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

Soustre (Mlle M.-L.), professeur au Collège de jeunes filles de Périgueux, Dordogne.

430 Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — Tirana, Albanie.

Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, xive.

Stehlé (H.) — 4, rue de Montchoisy, Genève, Suisse.

Stubbe (L.), professeur au Collège de Montreux — 10, villa Carina, Lausanne, Suisse.

Stubbe (Mlle V.) — 8, chaussée de Mon-Repos, Lausanne, Suisse.

435 Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

Tachauer (Mlle A.), élève de l'école des hautes études — Banque Hoskier et Cie, 15, rue des Mathurins, Paris.

Terracher (A.), recteur de l'Académie de Dijon — 2, rue Crébillon, Dijon, Côte-d'Or.

Theodoru (J.), — Scurtesti-Buzau, Roumanie.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

440 Thomas (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Toberer (Mlle A.), étudiante — Les Moulins, 84, Yverdon, Suisse.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, vi^e^.

Treyvaud (J.), professeur au gymnase classique de Lausanne.

445 Vaganay — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

Valentin (Abbé) — Séminaire universitaire, 39 *ter*, rue des Farges, Lyon, 5e.

Vallette (P.), professeur à la Faculté des lettres — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

Velasco — 1, rue S. Domingo, Lisbonne, Portugal.

Vendryes (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

450 Vigne (J.), professeur à l'Institut français de Londres — 26, Blandford Road, Bedford Park, London W. 4.

Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.

Villot (Mlle F.), étudiante à la Faculté des lettres — 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.

Visscher (F. de), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue du Jardin zoologique, Gand, Belgique.

Vreede (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, vi^e^.

455 Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur à Princeton University — Princeton, New Jersey, États-Unis.

Wiblé (E.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève, Suisse.

Wiblé (R.), professeur au collège — 1, rue d'Ermenonville, Genève, Suisse.

Willm, professeur au pensionnat de Bertigny — Fribourg, Suisse.

460 Woltjer (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

Wuilleumier (J.-P.), professeur à la Faculté des lettres — 33, rue Constant, Lyon.

Yon (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.

Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, v^e^.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

465 Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, vi^e.

Zeppa de Nolva (C.), licencié ès lettres — 11, rue Léon-Cogniet, Paris, xviie.

Salle de travail de l'École des Hautes Études — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e.

Institut d'études latines — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e.

Groupe d'études anciennes — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e.

470 Association des étudiantes — 1, rue du Vieux-Temple, Grenoble, Isère.

Section de latin de la Faculté des lettres de Grenoble, Isère.

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

France et Colonies.

Aix, Université.
— Bibliothèque publique.
Alger, Université.
475 Besançon, Université.
Cette, Collège.
Dijon, Université.
Fontainebleau, Collège Carnot.
Grenoble, Bibliothèque universitaire.
480 Hazebrouck, Collège.
La Flèche, Prytanée.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
Lyon, Université.
485 Mâcon, Lycée de jeunes filles.
Marseille, Bibliothèque municipale.
Nancy, Université.
Paris, Université.
— École pratique des Hautes Études.
490 — École normale supérieure.
— Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
Poitiers, Université.
495 Rabat, Lycée Lyautey.
Strasbourg, Bibliothèque universitaire.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

Étranger.

Aberdeen, Université.
500 Abo, Académie.
Amsterdam, Université.
— Université libre.
Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
505 Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
510 Bruxelles, Université libre.
Bucarest, Séminaire pédagogique.
Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge (Angleterre), Philological Society.
Cambridge (États-Unis), Université Harvard.
515 Chapel-Hill, University of North Carolina.
Cincinnati (Ohio), Université.
Coïmbre, Institut français.
Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
520 Dublin, Bibliothèque nationale d'Irlande.
Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
— Pensionnat de Bertigny.
Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
525 Gênes, Université.
Glasgow, Université.
Göttingen, Université.
Greifswald, Faculté de philosophie et lettres.
Graz, Université.
530 Haarlem, Gymnase.
Hamburg, Université.
Hanover, Darmouth College.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.

535 Lausanne, Association de lectures philologiques.
— Collège classique cantonal.
Le Caire, Université.
Leningrad, Université.
— Bibliothèque publique.
540 Lisbonne, Institut français.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseignement secondaire.
Marburg, Université.
545 Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
Neuchâtel, Université.
Newcastle, Armstrong College.
550 New Haven (Connecticut), Yale University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
Philadelphie, American philosophical Society.
Princeton (New Jersey), Université.
555 Québec, Université Laval.
— École normale supérieure.
Rome, Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque Vaticane.
— École française.
560 Saint-Laurent, Collège Saint-Laurent.
Salamanca, Faculté de philosophie et lettres.
Tartu, Institut d'antiquités classiques.
Upsala, Université.
Utrecht, Université.
565 Venise, Istituto di scienze e lettere.
Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1932.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, J. Bayet, Mme A. Biancani, M. J.-M. Bordenave, Mlle K. Campbell-Brown, MM. P. Collinet, A. Cordier, H. Corvisy, R. Durand, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. M. Flandin, M. Gautreau, A. Giffard, F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. A. Hamel, E. Jolivet, R. Jolivet, P. de Labriolle, H. Lebègue, Mme Marcovici-Ornstein, M. J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, Mlle H. Pétré, MM. A. Piganiol, Pinaud, Mlle S. Roosenburg, MM. P. Ruffel, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. Väänänen, H. Yvon, J. Zeiller, Cl. Zeppa de Nolva.

Communications du Bureau.

M. J. Marouzeau présente les excuses de M. J. Carcopino, empêché par des devoirs de famille d'assister à la séance.

Il signale le décès récent de M. St. Gsell, qui était membre de notre Société depuis sa fondation, et qui en suivait les travaux avec le plus vif intérêt. Par son enseignement du Collège de France et par ses publications on sait que St. Gsell avait assuré un développement sans précédent à l'histoire et à l'archéologie nord-africaine.

M. Marouzeau apporte quelques renseignements complémentaires relatifs au Congrès G. Budé, et, signalant l'intérêt que présenterait une large participation des étudiants, propose d'envisager les moyens d'obtenir pour eux des réductions spéciales.

Il expose les grandes lignes d'un projet élaboré par M. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, tendant à la fondation d'un *Groupe romand de la Société des Études latines*. Les statuts ont été élaborés par un groupe de premiers adhérents et doivent être approuvés dans une réunion constitutive convoquée à Genève pour le 16 janvier. La Société accueille chaleureusement l'initiative prise par M. Oltramare, et lui adresse, pour qu'il le transmette à ses collègues suisses lors de leur première réunion, son plus cordial message.

M. Marouzeau estime que l'exemple donné par les Suisses romands pourrait être suivi dans diverses régions de France ou de l'étranger qui se prêteraient à la constitution d'un groupe. Cette éventualité a déjà été en-

visagée par les latinistes de Belgique, et, en France même, quelque chose d'analogue a été fait par M. Durry, qui a su former dans la région de Grenoble plusieurs groupes d'adhérents.

Communication à l'ordre du jour.

M. Ch. Samaran présente un cas de *critique d'un texte contrôlée par la découverte de l'original.*

Il s'agit d'un ouvrage historique latin du xve siècle, l'*Histoire de Charles VII* et l'*Histoire de Louis XI*, dont l'auteur est Thomas Basin, évêque de Lisieux. De 1855 à 1857, Jules Quicherat a publié cet ouvrage pour la Société de l'Histoire de France d'après une copie du xvie siècle, mais depuis lors le manuscrit revu, corrigé et complété par l'auteur, a été découvert par W. Meyer dans la Bibliothèque de l'Université de Göttingen. M. Samaran montre par un certain nombre d'exemples comment Quicherat s'est comporté en présence des difficultés que seule la critique verbale était en mesure de résoudre et comment le manuscrit de Göttingen les tranche péremptoirement. Il apparaît que des fautes nombreuses parmi celles qui ont embarrassé l'éditeur sont d'origine paléographique, et que les principes de banalité croissante (pour les copistes), de « lectio difficilior » (pour les éditeurs) dégagés par les maîtres de la critique verbale, et en particulier par Louis Havet, tirent de la confrontation à laquelle s'est livré M. Samaran une autorité nouvelle.

Quelques observations sont présentées par MM. A. Ernout et J. Marouzeau, tendant à faire apparaître à la lumière de cet exemple que le champ de la critique est plus vaste qu'on ne pourrait croire, et que la conjecture n'a pas à craindre d'être timide pourvu qu'elle soit méthodique.

II.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1932.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — Mme A. Biancani, M. H. Bléry, Mlle K. Campbell-Brown, MM. J. Carcopino, L.-A. Constans, A. Cordier, J. Cousin, Mlle F. Delmond, M. A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. M. Flandin, M. Gautreau, Mlle A. Guillemin, MM. A. Hamel, P. Jeanmaire, E. Jolivet, Mlle P. Laurent, MM. H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mlle M. Masson, Mgr de Mayol de Lupé, M. E. Michon, Mlle H. Pétré, MM. A. Piganiol, Pinaud, Mlle Roosenburg, MM. Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau rend compte de la constitution définitive du *Groupe romand de la Société des études latines*, dont on trouvera ci-dessous les statuts avec le compte-rendu de l'Assemblée constitutive. M. Carcopino adresse les félicitations de la Société à cette première filiale, et souhaite que l'initiative des savants suisses suscite en d'autres régions des imitateurs.

Parmi les ouvrages récemment parvenus à la rédaction de la *Revue*, M. Marouzeau signale dans le domaine des études historiques le *Sylla* de M. Carcopino, la deuxième édition de *La conquête romaine* de M. Piganiol, le *Dictionnaire de la mythologie et des antiquités* de M. Lavedan; dans le domaine de la philologie, la nouvelle édition, luxueusement présentée par l'Académie des Lincei, des *Lettres de Sénèque*, établie par M. Beltrami sur une nouvelle étude du manuscrit de Brescia.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Piganiol commente *le texte du papyrus latin d'Oxyrhynchus*, XVII, 2088, fragment d'un ouvrage d'antiquaire traitant de la constitution de Servius Tullius. Il ne croit pas, contrairement à l'opinion des éditeurs, que ce texte se soit sensiblement écarté de la vulgate. Il est probable que la création des centuries équestres était attribuée, conformément à la tradition, à Romulus. La suite du texte paraît mentionner l'interdiction, connue par ailleurs, d'aller habiter en dehors du territoire de la tribu locale. Plus étonnante est, à la fin du texte, la mention de la *Roma quadrata*, mais ce passage, très mutilé, admet des restitutions divergentes. On a, sans preuves, attribué le texte à Fenestella. On aurait pu songer à y voir un passage du texte mutilé du *De republica;* notre texte est le seul, avec le livre cicéronien, qui indique comme encore en vigueur le système de vote des centuries serviennes. Mais des difficultés stylistiques, et peut-être aussi l'ordre indiqué pour les tribus urbaines, déconseilleraient cette hypothèse.

M. L.-A. Constans propose une conjecture séduisante sur la restitution de la fin du texte. M. J. Carcopino insiste sur le rôle considérable que le texte paraît donner au roi Servius. M. Ch. Samaran présente quelques observations sur la paléographie du document d'après le fac-similé.

II. — M. J. Marouzeau présente un résumé d'une communication envoyée par M. F. Préchac sur *la date du De Clementia.*

Reprenant la démonstration qu'il avait présentée dans l'Introduction de son édition du traité, M. Préchac apporte des arguments nouveaux empruntés soit à l'interprétation des faits historiques soit à la critique du texte de Sénèque (en particulier I, 9, 1) pour confirmer la date d'entre octobre 54 (accession de Néron au pouvoir) et février 55 (meurtre de Britannicus).

L'auteur de la communication n'étant pas présent à la séance, il n'y a pas lieu à discussion.

III.

SÉANCE DU 12 MARS 1932.

Cette séance n'a pu avoir lieu, les locaux de la Sorbonne étant fermés à l'occasion des obsèques nationales d'Aristide Briand.

IV.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1932.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, J. Bayet, H. Bernès, Mme A. Biancani, M. J.-M. Bordenave, Mlle M. Bouffault, M. L. Brun, Mlle K. Campbell-Brown, MM. J. Carcopino, E. Chatelain, O. Chennevelle, L.-A. Constans, A. Cordier, R. Cotard, J. Cousin, K. Dambrowsky, M. Durry, A. Ernout, P. Fabre, Mlle A. Freté, M. M. Gautreau, Mlle A. Guillemin, MM. A. Hamel, R. Hubert, Roland G. Kent, P. de Labriolle, Mlle P. Laurent, MM. A. Loyen, Marinet, J. Marouzeau, Mgr de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, M. Pépin-Lehalleur, Mlles H. Pétré, Roosenburg, A.-M. Rousseau, M. Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. J. Vendryes, P. Wuilleumier, H. Yvon, J. Zeiller, Cl. Zeppa de Nolva.

Communications du Bureau.

M. J. Carcopino fait part de la perte cruelle que vient d'éprouver la Société en la personne de Jules Martha et de Paul Couissin.

Par ses travaux éminents dans le domaine de la littérature, de la grammaire, de l'archéologie, par l'enseignement qu'il donna de longues années à la Sorbonne, J. Martha a été un de ceux qui ont le plus contribué à la formation de la génération présente de latinistes.

Paul Couissin, emporté avant l'âge, venait de publier, en particulier dans la *Revue des études latines*, des travaux d'archéologie par lesquels il réalisait brillamment les espoirs qu'avait fait naître une excellente thèse de doctorat.

Aux familles de nos deux regrettés collègues, la Société, par la voix de son président, adresse l'expression de sa profonde sympathie.

La Société s'honore de compter parmi les membres présents à cette séance plusieurs éminents collègues étrangers, à qui M. Carcopino adresse les souhaits les plus cordiaux de bienvenue : M. Roland G. Kent, professeur à l'Université de Philadelphie, M. K. Dambrowski, inspecteur général de l'enseignement de la philologie classique en Pologne. Le président est heureux de saluer aussi M. P. Fabre, professeur français à l'Université de Fribourg, et plusieurs collègues de province, qu'il est tout particulièrement agréable d'accueillir à nos séances.

M. Marouzeau fait part de quelques récentes nominations dont la Société doit se féliciter : M. Albertini au Collège de France, M. J. Bayet à la Sorbonne, M. M. Durry à la Faculté des lettres de Caen, M. P. Perrochat à la Faculté des lettres de Grenoble.

De Bucarest arrive la nouvelle que notre confrère M. S. Lambrino, qui

prend une part si active à nos travaux, est nommé à la chaire de l'Université où il succède à son maître V. Pârvan.

M. Marouzeau rappelle que le 8 mars une cérémonie tout intime a réuni à l'École normale supérieure les amis et anciens élèves de M. R. Durand, qui lui ont remis une médaille en témoignage de leur reconnaissance et de leur profond attachement. La Société, par la voix de M. L.-A. Constans, a été associée à cet hommage.

M. Marouzeau donne des nouvelles du récent Congrès de l'Association G. Budé à Nîmes, qui a été l'occasion d'une mise au point de questions importantes intéressant les études latines et qui a réuni dans une atmosphère d'extrême cordialité professeurs et étudiants, français et étrangers.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Wuilleumier, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lyon, expose quelques-uns des problèmes que soulève le *Tarentum* romain.

1° *Problème linguistique.* La forme primitive semble être, non pas *Tarentum* qu'adoptent la plupart des auteurs anciens et modernes, mais *Terentum* attesté par les grammairiens latins.

2° *Problème étymologique.* Ceux-ci l'appuient de quatre étymologies différentes, parmi lesquelles on peut retenir celle de Servius fondée sur l'érosion du Tibre (*terere*) et surtout celle de Favorinus, rattachée au mot sabin *terenum*, équivalent de *molle*.

3° *Problème topographique.* Un autel et le procès-verbal des jeux séculaires de 204 ap. J.-C. ont été mis au jour dans le nord-ouest du Champ de Mars, près de la Chiesa Nuova, mais les témoignages littéraires désignent plutôt, comme l'a montré M. Boyancé, la région du Ghetto, la seule qui réponde à trois conditions essentielles : au point le plus resserré de la plaine — un terrain mou — sur la rive concave du fleuve.

4° *Problème religieux.* La légende de fondation met en scène au *Terentum* le Tibre, la Terre-Mère et les Lares, dont M. Carcopino a noté le culte commun sur le territoire d'Ostie, aux *Atria Tiberina :* même situation topographique, même aspect religieux, même assimilation du fleuve à Volcanus. Introduit à Rome par les Sabins, ce dieu pouvait y être honoré par la *gens* sabine des Valerii. En 249, sous l'influence du poète captif Livius Andronicus, il cède la place aux divinités tarentines Dispater et Proserpine, les Moires et les Ilithyes, sans doute Apollon et Artémis; les offrandes se multiplient et prennent un caractère infernal, des chants, drames et courses composent les *Ludi Tarentini*, imités peut-être des Hyacinthies amycléennes, et la fête devient séculaire, sans doute sous l'action de la cosmogonie pythagoricienne.

M. Carcopino communique un procès-verbal inédit des jeux séculaires, où il note, en accord avec les hypothèses présentées, la leçon *Terentum*,

le rapprochement de ce lieu avec le Palatin, et une allusion possible à la conquête sabine.

M. J. Bayet se félicite d'avoir opté dans sa thèse, comme le rappelait M. Wuilleumier, pour la forme *Terentum*.

MM. Ernout et Vendryes émettent des doutes sur la dérivation sabine *terenum-Terentum*. M. Carcopino relève toutefois que plusieurs noms de lieux occupés par des peuplades sabelliques contiennent le suffixe *-entum*.

Quelques observations sont encore présentées par MM. Constans et Durry.

II. — Se référant à une enquête instituée par la *Revue universitaire* sur *l'enseignement de la grammaire*, M. D. Barbelenet expose les conclusions auxquelles il est arrivé dans une réunion avec ses collègues les professeurs de grammaire du lycée Lakanal, en les comparant aux réponses faites à une enquête parallèle à celle de la *Revue universitaire* instituée par M. Cotard dans la revue *Les Humanités* (numéros d'octobre 1931 et janvier 1932).

Alors que les professeurs du lycée Lakanal sont d'avis qu'on ne peut songer à se passer d'une grammaire apprise à peu près par cœur, qu'il importe de donner des règles simples et précises dont la suite devra être retenue; qu'on ne peut songer — en raison de la paresse d'esprit des enfants — à déduire ces règles des textes expliqués, et que, voulût-on le faire, on ne pourrait alors songer à répartir cet apprentissage entre les diverses classes; il rappelle que M. Pierre Couissin tient que l'on apprenne à la fois la morphologie et la syntaxe et qu'on abrège l'étude de la grammaire.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Hamel, Cotard, Brun et Loyen, qui trouvent en général les conclusions des professeurs de Lakanal trop absolues. M. Brun, en particulier, combat la récitation des règles et même des paradigmes.

En raison de l'heure tardive, la suite de la discussion est remise à une séance ultérieure.

V.

SÉANCE DU 14 MAI 1932.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — MM. E. Albertini, D. Barbelenet, A. Bazouin, H. Bernès, H. Bléry, J.-M. Bordenave, L. Brun, A. Cordier, Mlle K. Campbell-Brown, MM. J. Carcopino, A. Dain, Mlle F. Delmond, MM. A. Ernout, P. Faider, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, A. Hamel, Ch. Hubert, P. de Labriolle, Mlle I. Lot, M. J. Marouzeau, Mgr de Mayol de Lupé, MM. M. G. Nicolau, Pepin-Lehalleur, J. Perret, M. et Mme M. Perret,

Mlles H. Pétré, S. Roosenburg, M. Ch. Samaran, Mlles Tachauer, J. Vallentin, M. A. Verrier.

Communications du Bureau.

M. J. Carcopino souhaite la bienvenue à M. P. Faider, professeur à l'Université de Gand, qui a tenu à profiter d'un court séjour à Paris pour assister à cette séance.

Il fait part à la Société de la récente élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'un de ses membres les plus actifs, M. Ch. Picard, ancien directeur de l'École d'Athènes, qui publie dans notre *Revue* une Chronique archéologique si appréciée.

M. J. Marouzeau signale le projet d'une nouvelle croisière organisée par l'Association G. Budé en Méditerranée (Italie du Sud et Sicile, Dalmatie et Albanie, Corfou et Ithaque, Malte et Tunis), du 12 août au 2 septembre.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Faider entretient brièvement l'assemblée du projet de *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*, qui est en bonne voie de réalisation (cf. ci-après, Chronique, p. 38); il comprendra peu de classiques, mais un grand nombre de textes médiévaux. Du point de vue de l'étude de la paléographie latine, il est dès maintenant acquis que le dépouillement et l'examen des manuscrits belges apportera maintes précisions nouvelles. M. Faider remercie M. Samaran d'avoir bien voulu s'intéresser aux travaux qui se poursuivent en Belgique.

II. — M. D. Barbelenet, continuant l'examen du questionnaire de la *Revue universitaire* amorcé à la séance précédente, aborde la *méthode à appliquer pour l'explication des textes*, surtout quand il s'agit de débutants. Après avoir expliqué que ses collègues grammairiens du lycée Lakanal procèdent de façons assez différentes, les uns exigeant un mot à mot très rigoureux, les autres donnant plus à l'improvisation, il expose, d'après une communication faite par M. Guastalla de Marseille au congrès de l'Association Guillaume Budé, une méthode amenant les élèves de seconde à expliquer des textes assez longs sans préparation et sans autre aide lexicographique que quelques mots écrits d'avance au tableau par le professeur. Il rappelle que M. Leprince veut également éviter autant que possible l'emploi du lexique dans les basses classes. Il observe que, si les deux méthodes ont leurs partisans, il ne voit pas qu'on ait nulle part cherché à les fondre comme le demande la *Revue universitaire*.

M. Brun déclare réunir toujours le concret à l'abstrait et dirige ses élèves au moyen d'un tableau qui se précise et se complète pendant les deux années de sixième et cinquième. Peu à peu leur vocabulaire s'enrichit : il comprend à peu près 200 mots au bout du premier trimestre, près de 1000 au bout de la première année.

M. Bazouin pense qu'il faut habituer les élèves de très bonne heure au maniement du lexique par des conseils appropriés.

M. H. Bernès s'étonne de toute la peine qu'on croit devoir prendre pour épargner à l'élève celle de se débrouiller. L'élève apprendra plus par les fautes qu'il fait que par celles qu'il ne fait pas. Il faut craindre de lui enlever l'initiative de se tromper et de se corriger.

III. — M. Jacques Perret présente une communication sur *les origines de la légende romaine d'Énée*. Il examine successivement les diverses explications qui ont été proposées pour rendre compte de cette légende et les textes qui nous en font le plus anciennement connaître l'existence. La guerre de Tarente paraît avoir joué dans la constitution de la légende un rôle essentiel, quand Pyrrhos, fils d'Achille, se mit à la tête de tous les Grecs d'Italie pour marcher contre les Romains comme dans une nouvelle guerre de Troie. Timée recueille la légende au moment où elle vient de se former. Plus tard Naevius la retrouvera végétant dans les milieux de Grande-Grèce ; il l'adoptera comme un motif qui lui permet de rattacher les antiquités de Rome aux traditions fabuleuses de la Grèce et d'expliquer, par un débarquement d'Énée en Afrique, l'antagonisme de Rome et de Carthage ; c'est lui qui le premier fait connaître la légende troyenne aux Romains. Vers 200, Fabius Pictor, dans ses annales grecques dont s'inspira Lycophron, fait subir à la légende d'Énée une transformation analogue à celle qu'il fit aussi subir à la légende de Romulus : il l'enrichit, la complique, lui adapte des mythes indigènes. Surtout il en modifie profondément l'esprit : chez lui Énée est devenu l'ami des Grecs, il est réconcilié avec Ulysse, en rapports favorables avec les éponymes hellénisés de la race étrusque, Tarchon et Tyrsenos, fils de Télèphe. C'est qu'il s'agit maintenant de se concilier la sympathie des Grecs. Ainsi se constitue une légende qui, plus tard, après quelque cent cinquante ans d'oubli, reviendra à la lumière pour légitimer les ambitions des Iulii.

M. Carcopino félicite M. Perret de la clarté et de la rigueur logique qu'il a apportées dans son exposé. Il lui sait gré d'avoir fait saillir l'importance des facteurs politiques dans la constitution et l'évolution de la légende troyenne : les relations de Rome avec Pergame lui ont certainement donné un essor nouveau au début du IIe siècle. Il insiste ensuite sur la délicatesse critique et la prudence qui s'imposent dans l'examen de textes fragmentaires et de traditions souvent incertaines. Il termine en souhaitant à M. Perret de pouvoir apporter quelque jour une démonstration en forme des vues nouvelles qu'il vient d'exposer à la Société.

Quelques observations de détail sont présentées ensuite par MM. Albertini et Faider.

CONSTITUTION D'UN GROUPE ROMAND

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Le projet, dû à l'initiative de M. A. Oltramare (cf. cette *Revue*, t. IX, p. 208), de grouper les latinistes romands désireux d'exercer leur activité scientifique et pédagogique en rapports étroits avec notre Société, est maintenant réalisé, grâce au dévouement éclairé des organisateurs, parmi lesquels il convient de nommer M. Ch. Favez, qui nous communique les renseignements suivants :

L'Assemblée constitutive s'est réunie le 16 janvier à Lausanne. Le procès-verbal suivant en a été rédigé :

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 16 JANVIER 1932.

Président : M. A. Oltramare.

Membres présents. — M. J. Béranger, Mlles E. Breguet, M. Broye, MM. M. Chevallier, G. Cuendet, P. Fabre, Ch. Favez, M. Jeanneret, H. Kaden, W. Liebeskind, M. Niedermann, A. Oltramare, D. Piguet, E. Reymond, P. Meylan, H. Stehlé, L. Stubbe, J. Treyvaud.

Constitution du Groupe.

M. Oltramare expose les démarches qu'il a faites auprès de M. Marouzeau pour créer le Groupe romand, ainsi que celles qu'il a entreprises avec M. Favez pour intéresser à ce projet d'abord les membres suisses de cette société, puis les autres latinistes de la Suisse romande. L'assemblée décide, à l'unanimité, la constitution du groupe romand, qui compte déjà une trentaine d'adhésions.

Après discussion, et avec une modification de forme proposée par MM. Fabre et Kaden, les statuts sont adoptés sous la forme suivante :

Statuts du Groupe.

1° Le *Groupe romand de la Société des études latines*, dont la constitution est régie d'après les articles 60 et suivants du Code civil suisse et d'après les présents statuts, a pour objet de réunir les personnes qui s'intéressent à l'antiquité romaine et qui habitent dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud; il facilite leur travail scientifique et pédagogique.

2° Les *membres* du Groupe font partie de la Société des études latines, dont le siège social est à Paris (Sorbonne, École des Hautes-Études). Pour devenir membre du Groupe, il suffit d'en adresser la demande au Comité, qui statue sur l'admission.

3° Le Groupe se réunit au moins deux fois par an pour des *séances* consacrées à des communications, à des discussions et à des comptes-rendus faits par les membres sur leurs travaux en cours et sur les progrès des diverses disciplines se rapportant aux études latines.

4° Tous les deux ans, à partir de 1932, le Groupe élit son *Comité*, qui est composé de trois membres, le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier; il choisit, en même temps, deux vérificateurs des comptes et un suppléant pour le cas d'une vacance au sein du Comité. Les membres du Comité sont rééligibles et sont choisis de préférence dans différentes régions de la Suisse romande.

5° Le Comité est chargé, en particulier, de l'organisation des séances et des relations du Groupe avec la Société; il décide, après entente avec le Comité de Paris, s'il y a lieu de publier dans la *Revue des études latines* les travaux qui ont été communiqués dans les séances du Groupe; il peut également faire publier certains travaux en dehors de la *Revue*.

6° Le groupe est valablement engagé vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Comité.

7° La *cotisation* annuelle est de 10 francs suisses; elle comprend l'abonnement à la *Revue*. Un membre qui, malgré deux rappels, n'a pas payé sa cotisation dans le délai d'une année sera considéré comme démissionnaire.

8° En cas de *dissolution*, qui doit être votée à la majorité des deux tiers, l'avoir du Groupe sera remis à la Société des études latines.

9° Les présents statuts peuvent subir des *modifications* en vertu de décisions prises à la majorité des deux tiers des membres présents à l'une des deux séances annuelles.

Composition du Comité.

Au sujet de la composition du comité, M. Jeanneret estime qu'au lieu d'en choisir les membres « de préférence dans différentes régions de la Suisse romande », il serait désirable qu'ils fussent tous de la même ville : l'activité du comité serait de ce fait grandement facilitée. Là-dessus s'engage une longue discussion, où les deux points de vue sont défendus tour à tour, et à laquelle prennent part MM. Jeanneret, Oltramare, Niedermann, Ginnel, Piguet. Désireuse de conserver à notre groupe son caractère romand, l'assemblée adopte le mode de composition prévu par le projet de statuts.

M. Oltramare propose, en son nom et au nom de M. Favez, de donner la présidence à M. Niedermann, qui, aux vifs regrets de tous les assistants, déclare ne pouvoir accepter ce surcroît de charge. Sur la proposition de MM. Kaden et Treyvaud, l'assemblée nomme comme membres du Comité :

MM. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, président;

M. Niedermann, professeur à l'Université de Neuchâtel, vice-président;

Ch. Favez, professeur au gymnase de jeunes filles et privat-docent à l'Université de Lausanne, secrétaire-trésorier;

P. Fabre, professeur à l'Université de Fribourg, membre suppléant.

Comme vérificateurs des comptes sont élus :

MM. P. Meylan, professeur à l'Université de Lausanne;

J. Treyvaud, professeur au gymnase classique de Lausanne.

Programme d'activité du Groupe.

L'assemblée prévoit deux séances annuelles, l'une en hiver, l'autre en été, cette dernière de préférence dans une ville offrant quelque intérêt du point de vue des antiquités romaines. Elle décide également de s'intéresser activement à la célébration d'anniversaires romains, dont le prochain sera celui d'Horace.

Renseignements sur les travaux en cours.

Dès cette première séance, les renseignements suivants ont pu être recueillis sur l'activité des membres du groupe :

M. Niedermann prépare une édition nouvelle de *Consentius* d'après un manuscrit de Bâle. M. Oltramare travaille, pour la Collection G. Budé, à l'édition avec traduction du *De republica* de Cicéron, et M. Fabre à celle du *Bellum ciuile* de César, ainsi qu'à une étude sur la vie et l'œuvre de *Paulin de Nole*; Mlle Breguet étudie les élégies 2 à 12 du liv. IV du *Corpus Tibullianum*, et M. Favez les *consolations dans la littérature latine chrétienne*. Enfin MM. Béranger et Stehlé se déclarent prêts à présenter, dans les prochaines séances du Groupe, des comptes-rendus d'ouvrages récents concernant la littérature, la langue et l'antiquité latines.

Liste des membres du Groupe à la date du 1er mai 1932.

A la date du 1er mai 1932, le Groupe compte déjà cinquante-six membres, dont la liste suit :

P. Ansermoz, professeur au Collège classique, Lausanne.

P. Barrelet, professeur à l'École Lémania, Lausanne.

J. Béranger, professeur au Collège de Bex.

H. Borle, professeur au Collège classique de Neuchâtel.

5 Mlle E. Breguet, professeur à Genève.

J. Breitmeyer, licencié ès lettres, La Chaux-de-Fonds.

Mlle M. Broye, professeur à l'École Vinet, Lausanne-Ouchy.

L. Brutsch, professeur au Collège de Genève.

M. Budry, professeur au Collège de Montreux.

10 A. Burger, privat-docent à l'Université de Neuchâtel

E. Burnier, licencié en théologie, Lausanne.

E. Champendal, professeur au Collège de Vallorbe.
M. Chevallier, professeur à l'École secondaire, Genève.
Collart, membre de l'École française d'Athènes, Cologny, par Genève.
15 G. Cuendet, professeur au Collège de Nyon.
H. Delarue, bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.
D. Delétra, pasteur à Dardagny, Genève.
E. Delisle, professeur au Collège de Rolle.
M. l'abbé E. Dutoit, professeur au Collège Saint-Michel, Fribourg.
20 Mlle A. Duquesne, licenciée ès lettres, Lausanne.
P. Fabre, professeur à l'Université, Fribourg.
Ch. Favez, professeur au gymnase de jeunes filles et privat-docent à l'Université de Lausanne.
G. Ferrero, professeur à l'Université, Genève.
C. Fischer, directeur de l'École secondaire de Châtel-Saint-Denis (Fribourg).
25 A. Ginnel, professeur au Collège classique de Neuchâtel.
F. Grandjean, professeur à l'Université, Genève.
C. A. Gunz, professeur au lycée Jaccard, Pully près Lausanne.
Mlle J. Hersch, licenciée ès lettres.
M. Jeanneret, professeur au Collège classique, Neuchâtel.
30 H. Kaden, professeur à l'Université, Genève.
A. Labhardt, étudiant, La Chaux-de-Fonds.
Mlle M. Leidenbach, étudiante, Corseaux près Vevey.
W. Liebeskind, professeur à l'Université, Genève.
L. Mauris, licencié ès lettres, Lausanne.
35 J. Mercanton, étudiant, Lausanne.
P. Meylan, professeur à l'Université, Lausanne.
M. Niedermann, professeur à l'Université, Neuchâtel.
J. Nussbaum, professeur au Gymnase, La Chaux-de-Fonds.
A. Oltramare, professeur à l'Université, Genève.
40 A. Perrenoud, professeur au Collège classique, Neuchâtel.
J. L. Perrenoud, professeur au Gymnase, La Chaux-de-Fonds.
V. Perret, directeur de l'École Jawetz, Lausanne.
D. Piguet, professeur au Collège, Yverdon.
M. l'abbé A. Pittet, professeur au Collège Saint-Michel, Fribourg.
45 E. Reymond, professeur à l'École Nouvelle, Chailly, Lausanne.
A. Riedlinger, professeur au Collège, Genève.
P. Rumpf, professeur au Collège, Morges.
L. Savary, journaliste, Genève.
H. Stehlé, licencié ès lettres, Genève.

50 L. Stubbe, professeur au Collège de Montreux.
Mlle V. Stubbe, Lausanne.
Mlle A. Toberer, étudiante, Yverdon.
J. Treyvaud, professeur au Gymnase, Lausanne.
E. Wiblé, Genève.
55 R. Wiblé, Genève.
L. Zbinden, professeur au Gymnase, Genève.

CHRONIQUE

PAR J. MAROUZEAU

I. — NOUVELLES DU MONDE SAVANT.

Le dimanche 13 mars, à l'École normale supérieure, quelques anciens élèves et amis de M. René Durand se sont réunis pour lui offrir, sous la forme d'une médaille à son effigie, un témoignage durable de leur profond attachement. Plus de cent d'entre eux — à peine le tiers du nombre des souscripteurs — se pressaient dans le grand salon que M. le Directeur de l'École avait mis à la disposition du Comité. C'est dans une atmosphère d'intense émotion que M. L.-A. Constans a fait, au nom des souscripteurs, la remise de la médaille. Il a souligné l'affectueuse reconnaissance que gardent les élèves de M. René Durand au maître qui non seulement leur a communiqué un peu de sa science impeccable, mais aussi leur a donné, par son exemple, une haute leçon de conscience professionnelle et de dévouement. Ont pris ensuite la parole :

M. Cayrel, élève de l'École normale, au nom de ses camarades;

M. Refort, professeur au lycée Carnot, au nom des anciens élèves de la Sorbonne;

M. Paul Fournier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, au nom des anciens élèves de la Faculté de Lyon et des membres du jury de l'agrégation de grammaire;

M. Vessiot, directeur de l'École normale supérieure, au nom de l'École et des amis personnels.

M. René Durand a remercié dans des termes de la plus prenante simplicité; ouvrant son cœur à ses anciens élèves et à ses amis, il leur a retracé les étapes de sa carrière, au cours de laquelle, en toute occasion, il a fallu forcer sa modestie pour qu'il acceptât les tâches que son mérite lui assignait.

Le médaillon, œuvre de M. Pierre Dautel, ancien pensionnaire de la Villa Médicis, reproduit avec une expressive fidélité les traits du maître; au revers, dans un cadre symbolique, a été gravée l'inscription suivante :

MAGISTRO
INCOMPARABILI
OB · INSIGNEM · DOCTRINAM
FIDEM · HVMANITATEM
ALVMNI
ATQVE · AMICI

II. — Congrès, cours et voyages.

Le Congrès Guillaume Budé annoncé dans la précédente chronique s'est réuni à Nîmes pendant les vacances de Pâques. Il a groupé un nombre considérable de participants, et les séances du matin ont été à peine suffisantes pour donner place aux rapports et communications présentés. Les après-midi étaient consacrés à des excursions qui ont permis de visiter les principaux sites romains de la Provence.

L'affluence des étrangers à ce Congrès a conduit à constater le rayonnement de l'Association G. Budé, qui de plus en plus affirme son caractère d'entreprise scientifique internationale; en outre, la présence d'un bon nombre d'étudiants et étudiantes de diverses Universités attestait que l'Association pour assurer son avenir peut compter sur les jeunes. La Société des études latines était, cela va sans dire, largement représentée, et son secrétaire a reçu, avec de nouvelles adhésions, maint témoignage des services que rend la Société et ses publications.

Les rapports présentés seront publiés dans un volume d'Actes du congrès, qui paraîtra avant les grandes vacances; plusieurs de ces rapports mériteront d'être médités et mis à profit pour le bien des études latines; dans cette Chronique même (cf. ci-dessous, p. 43), j'ai déjà utilisé largement les suggestions présentées par M. P. Faider en ce qui concerne l'organisation du travail scientifique.

— Le troisième *Congrès international de linguistes* se réunira à Rome pendant les vacances de l'été 1933; dès maintenant Mgr Jos. Schrijnen, secrétaire du *Comité permanent international de linguistes*, reçoit toutes communications relatives à l'organisation de ce Congrès et en particulier à la question de la terminologie linguistique, dont l'étude a été confiée à un sous-comité international qui se réunira au cours de l'été 1932.

— Le *Comité international des sciences historiques*, par l'intermédiaire d'un Comité organisateur délégué, invite les Académies, Universités et autres corps savants ainsi que les historiens de tout pays à prendre part au septième *Congrès international des sciences historiques*, qui se tiendra à Varsovie du 21 au 28 août 1933. Une section est prévue pour l'histoire ancienne; chacune des autres sections (sciences auxiliaires, organisation du travail scientifique, préhistoire et archéologie, histoire des religions, des sociétés, des idées et de la philosophie, du droit, des sciences, des lettres, de l'art, méthode et enseignement) peut intéresser par quelque côté les représentants des études latines. Le programme comporte des rapports, communications et interventions. Sont déjà annoncés des rapports de L. Schiaparelli sur *la nomenclature paléographique*, de A. Pincherle sur *l'église chrétienne et l'empire romain*, de S. di Marzo sur *les*

Pandectes de Justinien et le droit moderne, de J. Carcopino sur *les traités entre Rome et Carthage*, de R. Laur sur *la place de la Suisse dans l'empire romain*, de E. Bréhier sur *quelques traits de la philosophie de l'histoire dans l'antiquité classique* (*Polybe et le stoïcisme romain*). Les renseignements pourront être demandés à M. M. Lhéritier, 9, rue du Printemps, Paris, XVIIe.

— Comme chaque année, l'*Université royale italienne pour les étrangers* organise à Pérouse des cours de vacances dits « Cours de haute culture » (langue, littérature, histoire politique et histoire de l'art). Les cours auront lieu cette année du 30 juin au 30 septembre. Des *Cours d'étruscologie* seront professés par MM. B. Nogara (*les Étrusques et leur civilisation*), G. Buonamici (*la littérature étrusque*), A. Neppi Medona (*l'art étrusque*). Un *Cours de langue et de littérature, d'histoire politique et d'histoire de l'art en Italie* intéresse par les leçons du début les origines romaines. Les renseignements sur les cours, comme aussi sur les excursions et facilités de voyage, peuvent être demandés au Secrétariat de l'Université, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, à Pérouse.

— L'Association G. Budé organise pour cet été, du 12 août au 2 septembre, une croisière en Méditerranée, dont l'itinéraire a été combiné pour permettre une revue aussi vaste que possible du monde antique : Naples et l'Italie du Sud, la Sicile, Tunis et Carthage, Malte, Ithaque et Corfou, la côte Dalmate et la côte d'Albanie. Les participants doivent être membres de l'Association G. Budé. Les inscriptions sont reçues au siège de l'Association, 95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

III. — Périodiques nouveaux.

Les *Annali della r. scuola normale superiori di Pisa* se sont transformées en une *Rivista trimestrale di lettere, storia e filosofia*, publiée par les soins des professeurs de l'Université de Pise et dirigée par M. G. Gentile. Cette Revue accueillera spécialement les travaux de professeurs et d'étudiants de l'Université de Pise, mais elle sera ouverte aussi à tous, Italiens et étrangers, et se propose d'être un organe de documentation littéraire, philosophique et historique approprié aux besoins de la science moderne. Chaque fascicule, d'une centaine de pages, contiendra des articles de fond, des comptes-rendus et des annonces bibliographiques. La Revue sous sa nouvelle forme a commencé de paraître dans cette année 1932.

— En 1932 aussi commence de paraître une Revue scolaire belge, *les Études classiques*, qui est la nouvelle forme prise par une Revue d'enseignement que publiait depuis longtemps la Province belge de la Compa-

gnie de Jésus, *les Essais pédagogiques*. La nouvelle Revue, qui contient articles de fond, chroniques, varia scolaires, revue des Revues, revue des livres, annonce un programme qui ne sera pas très différent de celui de la Revue *Humanités* : offrir aux professeurs une consultation et un concours dans toutes les branches de l'enseignement secondaire, en réservant une part de choix aux langues anciennes. Rédaction et administration : J. van Ooteghem, 59, rue de Bruxelles, Namur.

IV. — Travaux en cours et en projet.

Je crois devoir insister, en reprenant cette rubrique, sur l'intérêt qu'il y a à m'en fournir avec régularité les éléments. J'invite de la façon la plus pressante les auteurs à me renseigner sur les travaux qu'ils poursuivent ou entreprennent, de façon soit à éviter les doubles emplois soit à provoquer les collaborations.

— On a pu lire ci-dessus, p. 32, le rapport présenté à la première réunion du *Groupe romand* de la Société des Études latines sur l'activité de ce groupe et les travaux entrepris par plusieurs de ses membres.

— La Faculté des lettres de Strasbourg se propose d'adjoindre à ses publications une quatrième série, celle des « Textes d'étude ». Cette innovation a pour but principal de permettre aux professeurs de la Faculté de varier le programme des auteurs inscrits aux certificats de licence en y introduisant des textes que faisait écarter jusqu'ici le prix trop élevé des éditions ou la difficulté qu'on avait à se les procurer. Dans la suite pourront s'ajouter aux textes anciens des recueils ou d'autres documents destinés aux exercices pratiques de la section d'histoire. Le premier fascicule, préparé par M. A. Boulanger, paraîtra au début de novembre 1932. Il contiendra le *De spectaculis* de Tertullien.

— M. P. Faider nous informe que la grande entreprise du *Catalogue général des manuscrits de Belgique*, annoncée dans cette *Revue* (t. IX, p. 38-39), est en bonne voie de réalisation. Dès à présent, grâce à l'action décisive et à l'autorité morale de la commission instituée au sein de la classe des lettres de l'Académie royale, composée de MM. D. U. Berlière, H. Delehaye, J. Bidez, Fr. Cumont, H. Pirenne, P. Thomas et P. Faider, secrétaire, une vingtaine de bibliothèques, tant publiques que privées, ont adhéré à l'entreprise et l'on prévoit que ce nombre sera fortement accru dans l'avenir. Sont déjà très avancés les catalogues de Namur, de Malines et de Bonne-Espérance, qui paraîtront sans doute les premiers. Les manuscrits sont très dispersés en Belgique, et certains dépôts n'en possèdent qu'un petit nombre ; mais, dans l'ensemble (non compris la Bibliothèque royale, qui n'entre pas dans le cadre de la série

projetée), on peut compter sur un total de quatre à cinq mille manuscrits, pour la plupart latins. Peu de classiques, mais un grand nombre de textes médiévaux, dont l'inventaire répondra au vœu qu'exprimait déjà, il y a près de dix ans, M. Faral (*Revue des Études latines*, t. I, 1923, p. 31-32).

— M. Faider lui-même a entamé dans *Namurcum, chronique de la Société archéologique de Namur*, la publication d'une série de notices sur les manuscrits de classiques latins conservés à Namur, contenant les découvertes faites au cours d'un dépouillement déjà très avancé.

— M. W. Seston, maître de conférences à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, chargé du cours d'histoire ancienne de l'Église, travaille à une *monographie du règne de Dioclétien.*

— M. Cordier, professeur au lycée de Lille, a choisi comme sujet de thèse, en prenant comme point de départ des suggestions publiées ici même, une étude sur *la langue et le style épique dans Virgile.*

— M. Jacques Perret, pensionnaire de la Fondation Thiers, travaille à une thèse principale sur *la légende des origines de Rome* et à une thèse complémentaire sur *les procédés d'expression chez Lucain.*

V. — Suggestions de travaux.

Qui voudra maintenant trouver quelque sujet d'étude concernant l'histoire des mots latins et par suite l'histoire des idées, les rapports de signification, le mécanisme de la dérivation, les évolutions et accidents, le domaine entier de la morphologie et de la sémantique, n'aura qu'à s'adresser au *Dictionnaire étymologique* de A. Ernout et A. Meillet. Trop modestement, M. Meillet écrit dans l'Introduction, p. xv : « Tous les problèmes n'ont pu être posés, et ceux qui ont pu l'être n'ont pas tous reçu de solution. Peut-être en tout cas ce livre éveillera-t-il l'attention sur des études qui ne font que naître et, comme il met en lumière la nouveauté de pareilles questions, attirera-t-il sur ce terrain des chercheurs pour l'explorer. » C'est mieux qu'une mine de suggestions qu'enferme ce précieux ouvrage; c'est, grâce surtout à la méthode inaugurée par M. Ernout pour l'histoire des mots, et dont plusieurs articles publiés dans cette *Revue* (t. III, p. 101 et suiv.; t. VIII, p. 273 et suiv.) nous avaient donné l'avant-goût, toute une orientation nouvelle offerte aux travailleurs.

— M. Meillet encore, dans son ouvrage si révélateur sur *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, p. 14, nous apporte une suggestion dont quelque travailleur pourra faire son profit : « Il serait curieux de chercher en quoi les changements apportés par les poètes latins aux types métriques grecs sont dus à des particularités du latin. »

— Un autre linguiste, M. Niedermann, dans la récente édition de sa *Phonétique historique du latin*, p. 160-161, signale à l'attention des phonéticiens une question qui mérite examen : dans un certain nombre de mots latins, une consonne, en particulier une occlusive sourde, placée entre deux voyelles dont la première était longue et portait le ton, a été redoublée avec abrègement simultané de la voyelle précédente : *bacca*, *succus*, *Varro*, *Iuppiter*, *littus*, *littera*... Ce qui rend ce phénomène déconcertant, c'est d'abord qu'il semble avoir été absolument sporadique, et ensuite que, le plus souvent, la forme primitive avec consonne simple et voyelle longue est restée en usage à côté de la forme postérieure... Ce redoublement ne doit pas être confondu avec la gémination dite expressive, qui est indépendante de la quantité de la voyelle antérieure et ne comporte pas d'abrègement en cas de longue. Il y a là, dit M. Niedermann, « un problème très complexe qui attend encore sa solution ». Ce problème a été repris par M. A. Graur dans son étude sur *Les consonnes géminées en latin;* mais les deux pages qu'il consacre à la question (p. 61-62) ne font guère que rendre plus incertaine encore la solution.

— Des recherches de manuscrits, de plus en plus aisées à mesure que se multiplient les Catalogues méthodiques[1], peuvent encore être entreprises même dans le domaine des textes classiques : le regretté G. Lafaye, dans la Préface de son édition des *Métamorphoses* d'Ovide (éd. G. Budé, p. XXII et XXVII), engageait à reprendre les recherches pour découvrir ou identifier les manuscrits de Heinsius : « Heinsius a tiré certaines leçons intéressantes de manuscrits qu'il ne désigne pas clairement et qu'on n'a pas encore réussi à identifier; la question de savoir ce qu'ils sont devenus, bien faite pour piquer notre curiosité, est toujours ouverte. » Il semble qu'on puisse en reconnaître un dans le ms. 8001 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris; « seul un examen approfondi permettra de trancher la question ».

— Dans un article déjà ancien, mais demeuré, je crois, sans écho, M. E. Chatelain signalait (*Bulletin des humanistes français*, janv.-mars 1900, p. 15) l'intérêt qu'il y aurait à étudier le manuscrit de Prudence de la Bibliothèque nationale, n° 8084, qui porte la signature reconnue par Léopold Delisle de Vettius Agorius Basilius Mavortius, consul en l'an 527, pour définir la méthode de correction que ce réviseur applique à Horace suivant sa formule : « legi et ut potui emendaui, conferente mihi magistro Felice oratore urbis Romae ».

— Dans un important compte-rendu de G. Jachmann, *Die Geschichte des Terenztextes im Altertum*, M. W. M. Lindsay (*Litteris*, 1925, t. II,

1. Cf. cette *Revue*, t. IV, p. 33 et 176; t. VI, p. 24; t. IX, p. 38 et 223, et ci-dessus, p. 38.

n° 3, p. 205) souhaite que cet ouvrage, du fait qu'il traite surtout des manuscrits de Térence qui sont pourvus d'illustrations, attire l'attention des spécialistes de l'histoire de l'art. « Les illustrations de Térence, maintenant que la date de leur composition est à peu près fixée, doivent faire figure dans l'histoire de l'illustration du livre antique. Il faudra être attentif à certains rapports avec l'art de l'illustration chez les Grecs ; on trouvera des indications à ce sujet dans le Ménandre de U. von Wilamowitz-Moellendorff. Il y a là à l'ordre du jour des travaux de première importance; dans cet ordre d'idées la publication du manuscrit C, Vaticanus 3868, le meilleur des manuscrits illustrés de Térence, est un premier « officium nobile », qui devra avoir un jour pour suite une véritable « Sylloge librorum pictorum ».

— L'étude des manuscrits nous amène à la critique des textes. M. J. Bédier, dans l'article de la *Romania* (1928, t. LIV) qu'il a consacré à la méthode d'établissement des textes, prend comme point de départ la méthode imaginée en Allemagne vers 1830, qui porte aujourd'hui communément le nom de méthode de Lachmann. Et il ajoute en note (p. 163, note 2) : « On serait curieux d'être bien renseigné sur cette période de formation. En 1841..., la méthode était encore d'invention toute récente... et on ne l'appelait pas encore la méthode de Lachmann. Quel en fut le premier inventeur?... En quel livre peut-on retrouver le plus ancien *stemma codicum* qui ait été dessiné? »

— Il a été plus d'une fois question ici de la tendance qui se fait jour depuis quelques années à faire profiter l'enseignement des progrès réalisés dans l'étude du latin médiéval. On a souvent signalé le danger de limiter l'étude de notre passé latin à la période florissante de la littérature, et l'utilité qu'il y aurait à faire entrer dans le cadre des études même secondaires une vue des grandes époques de civilisation[1]. On a aussi évoqué d'autre part le risque qu'il y aurait de gâter le sens du latin péniblement acquis par les élèves en leur proposant des textes de basse époque dénués de toute valeur littéraire et très éloignés de l'usage classique. Dans une communication faite à la *Classical Association* (*Proceedings*, 1928, p. 51 et suiv.), M. Norman H. Baynes propose de faire usage des traductions, en réunissant dans un volume maniable des extraits représentatifs des œuvres, encadrés de résumés, susceptibles de faire connaître non seulement les poèmes, discours, chroniques, mais aussi les lettres, constitutions des empereurs, pièces officielles, inscriptions, monnaies, en somme les principaux éléments de la civilisation pour la longue période obscure qui, tout en continuant le monde antique, prépare

1. M. H.-F. Muller et Mlle P. Taylor annoncent en ce moment même la publication d'une *Chrestomathie* qui répond à ce besoin.

le monde moderne. On trouverait dans les articles de E. Faral, *L'étude du latin médiéval* (cf. cette *Revue*, I, 1923), F. Peeters, *La littérature latine du moyen âge* (*Bulletin des Alumni*, avril 1931), et les ouvrages de P. Rumpf, *L'étude de la latinité médiévale*, Lausanne, 1925, K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein*, Berlin, 1928, ainsi que dans les divers choix de textes médiévaux qui ont été annoncés dans cette *Revue*, les éléments nécessaires à la préparation d'un tel recueil.

— Parmi les nombreuses suggestions présentées par M. E. Faral pour l'étude scientifique du latin médiéval, je crois avoir omis de signaler celle qui figure dans son exposé sur *Les arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècle* (*Rech. et doc. sur la technique littéraire du moyen âge*, Paris, 1923). « Il conviendrait, dit-il, de soumettre à un examen minutieux le lexique de toutes les œuvres maîtresses de la littérature médiévale, par époque, par genre et par individualité; d'y relever les efforts pour le renouvellement du vocabulaire; d'y distinguer la part des tempéraments, des modes, des temps et des écoles; de remarquer les manifestations du génie individuel et les influences sociales et historiques de toute variété. »

— Dans l'Introduction du recueil par lequel il a inauguré la Collection latine du moyen âge (Paris, Les Belles Lettres, 1931), intitulé *La comédie latine en France au XIIe siècle*, M. G. Cohen signale l'intérêt que présentent au point de vue de la langue et du style ces œuvres curieuses dont on ne sait s'il faut les appeler fabliaux ou comédies (cf. ci-dessous, Bulletin critique) : « La langue de nos textes, dit M. Cohen (p. XXIX), ne laissera pas de déconcerter beaucoup de latinistes par son tour particulier. Il ne s'agit pas ici d'en faire une étude complète, mais ce pourra être le rôle de quelque étudiant allemand ou américain qui voudra y consacrer une thèse de doctorat assurément riche en enseignements. » A la bonne heure; mais « Allemand ou Américain », pourquoi cette limitation?

— Qui s'intéresse à l'étude du latin de basse époque et en particulier à l'histoire du christianisme latin ne pourra manquer de lire l'important article que le P. Delehaye, spécialiste de l'hagiographie, a publié l'année dernière dans les *Analecta Bollandiana*, t. XLVIII, p. 1-64, sous le titre modeste *Loca sanctorum*. On y trouvera tout un programme de travaux : matière, idées, plans, bibliographie, état des questions, suggestions d'ensemble et de détail.

D'abord, sur la géographie hagiographique, si l'on peut dire. Le culte d'un saint se propage par une sorte de rayonnement; « comment, pour quelles raisons, dans quelle mesure s'est opéré ce rayonnement? il n'y a pas très longtemps que l'on a commencé... à comprendre l'importance de ces problèmes... Essayer en ce moment une synthèse des résultats obtenus serait une entreprise téméraire. Nous en sommes encore à

la période des inventaires » (p. 6). « Ce qui importe d'abord, c'est d'établir une statistique complète, exacte et détaillée des églises et des chapelles, qui appellera naturellement les éclaircissements suggérés par l'histoire du pays et l'histoire générale » (p. 36); « les listes des saints indigènes les plus étudiées sont encore pleines de mystères, et l'on ne saurait trop les recommander aux hagiographes locaux » (p. 37). « L'origine des consécrations et des affectations de saints est intéressante à rechercher » (p. 40), et en particulier il y aurait lieu d'étudier le rapport des cultes de saints avec la répartition des guildes et corps de métier; il n'existe pas de travail vraiment scientifique sur ce sujet (p. 40). « La toponymie est devenue une science nouvelle, dont l'hagiographie peut tirer le plus grand parti... La branche que l'on entend parfois qualifier des noms barbares d'hagio-onomastique, d'hagio-toponymie ou de topo-hagio-onomastique, a été l'objet de plusieurs travaux qui ouvrent des voies nouvelles, où de nombreux travailleurs pourront s'engager sans risquer d'être arrêtés de si tôt faute de matière » (p. 44). « L'étude de la toponymie celtique, plus que toute autre, est assurée d'un grand avenir, et n'attend qu'une sérieuse équipe de travailleurs » (p. 62).

VI. — Organisation du travail scientifique.

Sous le titre *L'état présent de la philologie classique : œuvre du passé, tâches de demain*, M. Paul Faider, professeur à l'Université de Gand, a présenté au Congrès G. Budé un rapport dont les principales propositions cadrent si heureusement avec les suggestions présentées ici à maintes reprises que je crois utile, avec la permission de l'auteur et des organisateurs du Congrès, d'en reproduire l'essentiel.

M. Faider, constatant d'abord l'interpénétration des disciplines sur le domaine de l'antiquité classique qui est celui de la philologie au sens le plus large du mot, signale la faute que l'on a commise longtemps en établissant une séparation presque absolue, et à coup sûr trop rigoureuse, entre deux empires : celui du moyen âge et celui de l'antiquité[1].

Il note avec satisfaction la vogue subite dont jouit le latin médiéval, l'attention que l'on porte à l'histoire et aux institutions du haut moyen âge, le renouveau certain des études paléographiques, et ces considérations l'amènent à formuler les vœux suivants :

1° Que l'étude du latin médiéval et de la littérature latine médiévale soit proposée comme un but d'activité normale non seulement aux romanistes et médiévistes, mais aussi aux philologues classiques, qui seraient invités à collaborer en plus grand nombre aux dépouillements préparatoires du *Dictionnaire du latin médiéval*, à la rédaction de l'*Archivum*

1. Cf. à ce sujet cette *Revue*, t. V, p. 126-129; t. VI, p. 29.

Latinitatis Medii Aevi, et à la publication de textes dans la *Collection latine du moyen âge*, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé.

2° Que les historiens de l'antiquité ne reculent pas devant la tâche d'étudier à la lumière des méthodes et des sources d'information qui leur sont propres les problèmes relatifs aux origines des institutions du moyen âge, et qu'ils s'attachent notamment à déceler la survivance d'institutions et de coutumes antiques dans l'organisation de la vie juridique durant la période du haut moyen âge.

3° Que les éditeurs de textes classiques, au cours du travail nécessaire de discrimination des manuscrits, attachent une particulière importance à la détermination des ateliers monastiques ou *scriptoria* d'où sont issus ces manuscrits, et cela en utilisant les résultats acquis par les méthodes modernes récemment introduites dans le domaine de la paléographie médiévale.

— Si la vérité historique a tout à gagner à ce qu'il soit désormais interdit de fixer avec exactitude la limite au delà de laquelle, en descendant le cours des âges, l'antiquité a cessé d'exister, il en va de même, et ceci est reconnu depuis longtemps, pour la période des origines. Cette notion, si simple, que les anciens ont eu leurs anciens à eux est, aujourd'hui, normalement et abondamment exploitée. Entre la préhistoire et l'histoire s'est insérée une protohistoire, qui contient en puissance la solution de bien des énigmes.

On peut dans cet ordre d'idées formuler les vœux suivants :

1° Qu'une chronique résumant les principaux travaux relatifs aux anciens peuples du bassin de la Méditerranée, et notamment aux Étrusques, soit publiée à intervalles réguliers dans une ou plusieurs revues de philologie classique, l'auteur de cette chronique ayant en vue, au premier chef, de signaler les faits en rapport avec l'objet principal des études classiques[1].

2° Que le problème de la pénétration et des influences grecques dans le sud de la Gaule soit examiné dans son ensemble et à la lumière de tous les éléments possibles, qu'ils relèvent de l'archéologie, de la numismatique, ou des textes. Que, par exemple, un corpus des documents de l'espèce soit réuni avec soin et publié, sans aucune préoccupation d'étayer une thèse quelconque.

— Dans le domaine de l'archéologie classique, qui s'étend aujourd'hui bien au delà des limites du monde méditerranéen, il serait souhaitable de voir constituer une forte réserve de savants également rompus au

1. La *Chronique de la sculpture romano-étrusque* que publie M. Ch. Picard dans notre *Revue* répond pour une partie à ce vœu.

maniement des textes et à la pratique des sciences les plus variées, pour faire face aux besoins des musées, des champs de fouilles et des instituts d'études. Il est impossible que cette forte demande n'influe pas, de la façon la plus efficace, sur l'orientation et la formation d'une élite studieuse, et qu'elle ne fasse pas décroître, à la longue, le nombre des savants de cabinet.

Les vœux à formuler seraient ici :

1° Que les ressources iconographiques de nos musées et collections d'antiquités soient, par voie de publications méthodiques, munies de bons index et de références bibliographiques, mises à la disposition des travailleurs qui souhaiteraient de pouvoir puiser dans ces ressources en vue d'illustrer ou de commenter des textes littéraires.

2° Que, à titre de réciprocité, les descriptions d'œuvres d'art contenues dans les textes, littéraires ou autres, soient relevées et réunies soit en un corpus, accompagné d'un commentaire critique, soit en un répertoire muni de bonnes références.

3° Qu'une prosopographie de la République romaine, travail proposé récemment au concours institué par les *Studi mediterranei*, soit promptement amorcée.

4° Qu'une collection complète des relations de voyage ou descriptions de pays dans l'antiquité classique soit constituée suivant un plan unique, chaque texte étant appuyé d'un commentaire critique approfondi.

Le vœu 1 de M. Faider rejoint des suggestions proposées déjà par les archéologues eux-mêmes. Dans cette *Revue* (t. VI, p. 122-123), j'ai rappelé les souhaits formulés par M. C. Jullian en ce qui concerne l'inventaire des richesses archéologiques. Dans cette *Revue* encore (t. VIII, p. 352), M. Ch. Picard, signalant la seconde édition de la *Germania romana*, remarquait que ce recueil fait désirer la publication, tant souhaitée, tant différée, de répertoires pour les monuments des musées balkaniques ou de l'Europe centrale. « Ce n'est que sur ce méthodique dépouillement, encore à faire, qu'on pourra fonder l'espoir d'une vraie connaissance de l'art latin. Il s'en faut que nous puissions juger assez cet art en Grèce même, et un tel sujet devrait bien tenter quelque jeune « Athénien ». M. A. Grenier a exprimé un regret analogue en ce qui concerne le monde romain : dans une chronique de la *Revue des études anciennes* (1930, p. 256), il remarque que les spécimens publiés de l'art danubien, « qui proviennent exclusivement des musées autrichiens, font vivement désirer la publication, sous une forme commode et abordable, des œuvres du même genre que doivent abriter les musées tchéco-slovaques et yougoslaves, voire bulgares et roumains ». Et M. Grenier ajoute, en envisageant tout le champ des lacunes à explorer : « Nous connaissons bien la sculpture romaine et, grâce à Espérandieu, celle de la Gaule romaine. Mais l'art des provinces latines, *y compris l'Italie*, nous échappe. »

— En ce qui concerne la philologie classique au sens étroit du mot, poursuit M. Faider, sa tâche essentielle est la conservation et l'interprétation des textes littéraires.

Sur ce point, il faut enregistrer les progrès acquis au cours des cent dernières années. A aucune époque peut-être, sauf au XVIe siècle, le texte des auteurs grecs et latins n'a été revisé avec autant de soin et autant de bonheur. On a vu paraître, d'une part, des éditions isolées, basées sur un nouveau travail critique, qui ont fait époque même lorsque la méthode adoptée par leurs auteurs provoquait la contradiction ou appelait des réserves; d'autre part, de grandes collections de bibliothèques, destinées, dans l'esprit de leurs fondateurs, à fournir sous une forme engageante ou dans des volumes d'une consultation aisée la série des textes anciens.

Dans cet ordre d'idées, il faut saluer la création et le développement de plusieurs Collections récentes, dont la principale est la Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association G. Budé.

Cette série de publications, en offrant aux philologues classiques un champ d'activité au moins aussi vaste que celui de la linguistique, de l'archéologie ou de l'histoire ancienne, contribue à maintenir — certains diraient même : à rétablir — parmi les disciplines philologiques un équilibre qui tendait à se rompre.

Au sujet de cette Collection et de celles qui paraissent concurremment dans différents pays, les vœux qu'on pourrait formuler sont les suivants :

1° Que la préparation de chaque édition entraîne de la part de son auteur l'obligation de reviser soigneusement le classement des manuscrits et de constituer, à l'aide de tous les éléments utilisables, l'histoire du texte durant l'antiquité et le moyen âge.

2° Que, si le résultat de ce travail nécessite la rédaction de prolégomènes trop importants pour être insérés en tête de l'édition proprement dite, ces prolégomènes fassent la matière d'une publication distincte, mais que néanmoins l'apparat critique soit toujours constitué et disposé de telle sorte qu'on puisse y trouver le reflet des états successifs du texte édité.

3° Que, lorsqu'un texte d'abord édité, pour des raisons d'ordre pratique, avec une certaine hâte, est soumis à une révision en vue d'une seconde édition, celle-ci soit conçue comme une reprise en sous-œuvre de tout le travail philologique qu'il eût été souhaitable de voir s'accomplir dès le début.

4° Que soit encouragée la rédaction et la publication de commentaires exégétiques des textes édités. La tâche d'établir ces commentaires serait confiée à des spécialistes qualifiés, travaillant en collaboration chacun pour sa partie. Les notes explicatives accompagnant la traduction ne

devraient présenter en aucun cas le caractère d'un commentaire improvisé[1].

— Les textes établis, commence la tâche du grammairien, au sujet de laquelle il y aurait encore des vœux à formuler; par exemple :

1° Que l'on dresse à l'usage des lexicographes une bibliographie aussi complète que possible des listes de mots publiées jusqu'à présent dans des revues ou des collections éparses, et que cette bibliographie soit accompagnée, si possible, d'un index général des mots cités dans ces listes[2].

2° Que les auteurs dont il n'existe pas jusqu'à présent d'édition pourvue d'un index verborum complet soient au plus tôt l'objet d'un travail de ce genre[3]. Un index des œuvres en prose de Sénèque, dressé avec soin et méthode, d'après une édition critique, rendrait immédiatement les plus précieux services[4].

J. Marouzeau.

1. Sur ces différents points, cf. cette *Revue*, t. II, p. 26-27. En particulier, sur l'utilité de la collaboration des spécialistes, cf. t. I, p. 110-120; II, 85-86; V, 120, 146-149.

2. Cf. le rapport présenté dans cette *Revue*, t. IX, p. 34-35, et aussi t. VII, p. 146.

3. Cf. cette *Revue*, t. IV, p. 98 et 178.

4. Au moment de mettre sous presse, je suis avisé par M. P. Faider qu'à la suite d'une suggestion présentée déjà dans cette *Revue*, t. IV, p. 98, ce projet d'un Lexique de Sénèque semble en voie d'aboutir.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

VIRGILE ET LE VIEILLARD DE TARENTE

M. Herrmann récidive. Les critiques et les réserves que son livre a recueillies de tous côtés ne l'ont pas ébranlé, mais, négligeant les unes, dissimulant les autres, il accorde aux miennes seules un traitement de faveur[1], qui m'oblige à la réciprocité. Cependant, mon embarras est extrême, car, après avoir été ébloui par sa subtile ingéniosité, je cherche en vain sa réfutation objective, et je ne vois pas quel argument je pourrais abandonner[2]. Laissant ce soin au lecteur, je me contenterai de relever les libertés que prend M. Herrmann :

1° Avec la *géographie :* Nomentum et Tusculum, distants de quelque 40 kilomètres, finissent par se rejoindre (p. 281, 2°).

2° Avec l'*histoire :*

a) Malgré le silence des textes, il y aurait eu, en 49, « des expropriations un peu partout » (p. 282, 4°).

b) « Pourquoi cet habile jardinier se serait-il contenté... de terres stériles dont personne ne voulait ? » (p. 287, 7°) : parce que c'était un pirate prisonnier de guerre.

3° Avec la *logique du raisonnement :*

a) Il postule, pour les événements de la Bucolique I, la date de 49 (p. 283, 1°) qui est à démontrer.

b) Il continue à admettre que Virgile a commencé les *Bucoliques* par la 1re.

c) Les talents horticoles de P. Valerius Cato sont inférés de sa nourriture (p. 285, 1°; 286, 3°),... qui se compose de trois petits choux, une demi-livre de froment et deux raisins.

4° Avec le *sens des mots :*

a) iuuenis serait « élastique » (p. 282, 6°).

b) Corycius senex voudrait dire « le vieillard du Parnasse », sans « preuve formelle » (p. 288).

1. Cf. L. Herrmann, *Rev. Ét. lat.*, 1931, p. 281-289.
2. Cf. P. Wuilleumier, *Ibid.*, 1930, p. 327-331.

5° Avec les *temps de verbes :* tous ceux de la Bucolique I, 46 sqq., dépeignent au futur un avenir indéterminé, de sorte que *canet* (56) ne saurait désigner une époque précise (p. 284, 6°).

6° Avec les *textes :*

a) Il omet :

α) Des termes significatifs (p. 283, 2°) : *iste deus* (*Buc.*, I, 19) et *nostra altaria* (43), prouvent un culte personnel rendu à Octave avant sa divinisation officielle.

β) Des allusions directes : à la guerre civile (*Buc.*, I, 72 ; — p. 282, 3°).
à la maturité des fruits (*Buc.*, IX, 60-1 ; — p. 284, 6°).
à la longue absence de Ménalque (*Buc.*, IX, 56, *in longum*) — bien différente d'une fugue amoureuse (p. 284, 5°) — que suggère encore le ton angoissé de toute la *Bucolique* (notamment 67).

b) Il ajoute un commentaire (p. 286, 4° : des ormes, *soutiens des vignes*) — que rejette le contexte (*nec commoda Baccho*) — pour pouvoir

c) rapprocher deux passages contradictoires (p. 286, 4° ; 287, 7°) : d'après Furius Bibaculus, P. Valerius Cato se nourrit de froment et de raisins — que Virgile exclut précisément du champ tarentin (*Georg.*, IV, 129).

d) Il oppose des démonstratifs (p. 282, 6°) dans deux passages indépendants d'œuvres différentes (*Buc.*, I, 42 ; *Georg.*, I, 500).

7° Avec mes *arguments :* j'ai souligné non seulement le caractère mantouan du décor dans la Bucolique I (p. 284, n. 3, où l'on ne répond pas à ma p. 329, n. 8), mais surtout la parenté de ce décor avec celui de la Bucolique IX ; M. Herrmann doit convenir d'un trait commun — mais il le glisse dans un autre développement, en note, avec une référence incomplète et inexacte (p. 288, n. 3).

8° Avec les autres *critiques :* si M. Conway[1] approuve la distinction des deux Bucoliques I et IX, il rejette catégoriquement :

a) L'hypothèse d'expropriations en 49.

b) L'assimilation de Tityre à P. Caecilius Epirota, qui, d'après Suétone[2], « suspect d'avoir séduit la fille de son patron (Atticus) et chassé pour ce motif, se rendit auprès de Cornelius Gallus et vécut en étroite union avec lui, ce qui vaut à Gallus lui-même l'un des plus graves griefs

1. R. Conway, *Class. Rev.*, 1931, p. 30.

2. Suét., *De grammat.*, 16. « Cum filiam patroni nuptam M. Agrippae doceret, suspectus in ea et ob hoc remotus, ad Cornelium Gallum se contulit uixitque una familiarissime, quod ipsi Gallo inter grauissima crimina ab Augusto obicitur. »

dont Auguste le charge ». Pauvre Tityre ! Heureusement que Mélibée nous rassure (*Buc.*, I, 46) :

« Fortunate senex, ergo tuo rura manebunt! »

P. Wuilleumier.

II

APOLLON-DIANE ET TELLUS

M. J. Gagé a précisé très heureusement (*Rev. Ét. lat.*, 1931, p. 290 sqq.) la place qui revient au couple Apollon-Diane dans le *Carmen Saeculare* d'Horace, en justifiant ses rapports avec Tellus (strophes 8-9) par une élégie de Tibulle (II, 5, v. 81-84). Sans quitter l'œuvre même d'Horace, il aurait pu faire état de l'Ode IV, 6 — complément naturel du *Carmen Saeculare* — où le poète à l'invocation d'Apollon associe Diane « prosperam frugum » (v. 39).

P. Wuilleumier.

III

POUR UNE ÉTUDE DE « L'IDÉE DE ROME » LA LÉGENDE DES ORIGINES DE ROME

Toutes les questions sont passionnantes qui touchent de près au fait romain. Comment une humble bourgade du Latium arriva-t-elle à s'imposer à l'univers, comment sa grandeur même la conduisit dans une ruine, les historiens de tous les temps se sont attachés à élucider ces problèmes. Mais il y a deux manières d'étudier un même fait historique : on peut en suivre le développement dans le domaine du réel, essayer de déterminer ce qui s'est effectivement passé, c'est le domaine propre de l'histoire ; on peut aussi, sans chercher à atteindre les événements dans leur réalité même, se borner à en noter le retentissement dans l'esprit et le cœur de ceux qui en furent les témoins, c'est le domaine de l'histoire littéraire. A côté de l'histoire de Rome il y aurait à écrire une histoire suivie de l'Idée de Rome où l'on étudierait les conceptions diverses qui ont eu cours dans l'antiquité sur l'origine, la nature, les destinées de Rome, où l'on confronterait les jugements qui ont été portés sur elle, les sentiments qu'elle a fait naître.

Nous voudrions écrire au moins le premier chapitre de cette histoire littéraire en étudiant comme sujet de thèse *la légende des origines de Rome*. C'est, en effet, sous la forme de légendes que se sont exprimés pour la première fois les sentiments et les idées inspirés par l'existence de Rome. Pour celui qui fit de Romè une fille de Télèphe, Rome devait apparaître comme une ville étrusque; d'autres faisaient de Romos un fils d'Ulysse et sans doute partageaient-ils l'opinion de celui qui, au IVe siècle, désignait la ville comme « une cité grecque bâtie quelque part au loin sur le bord de la grande mer » ; quel fut le sens premier de la légende des origines troyennes, la réponse à cette question n'est pas aussi aisée, elle serait pourtant d'importance capitale; si l'on croit qu'à époque ancienne les Grecs attribuaient la fondation de Rome aux barbares Sicules ou à la race à demi sauvage des Oenotriens-Arcadiens, cela encore est gros de conséquences. Car, en toutes ces légendes, nous verrons se refléter comme en un miroir le visage sous lequel Rome, suivant les époques, apparaissait au monde. Quand Polybe nous dira plus tard ce que ses contemporains pensent de Rome, il ne fera que traduire en un langage plus scientifique et plus explicite les attitudes intellectuelles ou sentimentales que nous faisaient pressentir déjà les vieilles légendes de fondation. Certes, de son temps, Rome a plus de réalité qu'à l'époque où se formaient ces légendes; elle pose à la pensée des problèmes plus complexes; elle présente à la réflexion un objet plus riche. Jadis, un conte, une anecdote fabuleuse, exprimait adéquatement tout ce qu'on en savait et voulait dire : « une ville étrusque » ou « une cité philhellène » ou « un établissement barbare ». Au second siècle, il n'en est plus tout à fait de même; il n'empêche que les mythographes sont, du point de vue de l'idée de Rome, sinon les précurseurs, au moins les devanciers des historiens philosophes, d'un Polybe ou d'un Poseidonios.

Tirer parti de ces légendes pour leur donner une place et les faire déposer dans une histoire de l'idée de Rome suppose évidemment qu'on ait pour chacune d'elles restitué la ligne d'un développement chronologique, afin de pouvoir dégager un sens primitif et déterminer une date de formation. Or, les points de repère sont rares. Denys d'Halicarnasse, Plutarque, Servius nous ont bien conservé quelques fragments des mythographes anciens, mais la délimitation de ces fragments au sein du contexte où ils sont noyés est souvent conjecturale, l'exactitude même avec laquelle ils nous ont été transmis parfois sujette à caution, et c'est la question d'authenticité qui se pose; ces mythographes, d'ailleurs, ne sont souvent pour nous que des noms : les indications nous manquent qui nous permettraient de les replacer avec certitude à une époque donnée, il faut prendre parti dans des questions de chronologie. Le plus souvent les noms mêmes nous manquent; des notices d'âges certainement

très différents nous sont transmises côte à côte sans aucune référence d'origine. Comment les dater? Une tradition qui apparaît seulement chez Servius peut être plus ancienne que telle autre dont nous trouvons déjà un écho chez Caton. Ce n'est pas tout : il faut, à partir de chaque notice, discerner les traditions multiples dont elle nous représente le plus souvent une contamination : questions de sources, de dépendance littéraire, d'influences, chaque détail légendaire devant si possible recevoir son explication particulière, être rapporté à son origine, car là seulement il nous dira son secret. La contamination de cycles ou de thèmes légendaires primitivement indépendants a pour conséquence obligée le foisonnement de faits et de légendes secondaires, car il a fallu faire les raccords, éviter les contradictions, assurer les harmonies. Déjà, Caton connaissait trois campagnes successives d'Énée dans le Latium ; Denys d'Halicarnasse échafaudera toute une préhistoire romaine dont la solidité et l'homogénéité ont fait illusion jusqu'au XVIIIe siècle. Et c'est à partir de cela qu'il faut dégager les éléments simples et originels qui nous diront quelque chose de l'idée de Rome à l'époque de la formation des légendes.

Mais le plus difficile vient, sans doute, de ce que toutes ces questions d'authenticité, de chronologie, d'analyse et de dépendance littéraires ou mythographiques doivent être résolues à la fois, car elles se commandent toutes l'une l'autre, vaste système d'équations dont aucune ne saurait être résolue indépendamment de toutes les autres. C'est ainsi que l'interprétation d'une légende variera suivant la date ou les sources attribuées aux notices qui nous la font connaître : le problème littéraire commande le problème mythographique. Et, d'autre part, les questions littéraires ne peuvent pas être résolues en dehors des considérations mythographiques, et très souvent des hypothèses différentes pourraient être proposées sur la généalogie et la chronologie de nos diverses notices si l'on se représentait différemment le développement des légendes qui s'y trouvent rapportées. Les occasions ne manquent donc pas de commettre inconsciemment des pétitions de principe et des cercles vicieux.

Ces risques d'erreur ne peuvent évidemment pas empêcher la science de se construire. D'autres branches du savoir humain ne sont pas, à la réflexion, beaucoup plus favorisées que nous. En paléontologie, par exemple, on ne se fait pas scrupule pour dresser un schéma de l'évolution des espèces de dater les formes animales d'après les terrains où on les retrouve, mais souvent aussi on détermine l'âge d'un terrain suivant les fossiles qu'il contient en s'appuyant pour cela sur certaine idée de l'évolution des espèces. Pourtant, avec des tâtonnements, une science solide s'établit; des résultats fermes sont acquis. Car ce qui fait la complexité de la méthode en fait aussi la solidité. Comme tout se tient, il y a très peu d'hypothèses, souvent il n'y en a qu'une qui rende compte de

tous les faits : elle a grande chance alors de correspondre à la réalité. Telle hypothèse pourra rendre compte, d'une façon très vraisemblable et très séduisante, du développement d'*une* légende particulière, mais elle implique, par exemple, une chronologie de nos textes qui apparaîtra irrecevable si l'on vient à réfléchir aux conséquences qui en résulteraient pour l'interprétation de telle ou telle autre légende parallèle ou voisine. Ainsi un contrôle se fait. Il nous a semblé que l'incertitude ou l'arbitraire de maints travaux fort ingénieux venait souvent de ce que c'étaient des travaux partiels. Parce que nous avons tenté d'embrasser dans leur ensemble l'universalité des légendes relatives aux origines de Rome, parce que nous les avons souvent replacées dans l'histoire des autres légendes de fondation — la légende de l'origine troyenne de Rome ne peut, croyons-nous, être étudiée indépendamment des autres légendes de fondation troyenne — nous espérons avoir atteint et atteindre encore quelques résultats définitifs.

L'impression que nous retirons dès maintenant de nos recherches est que Rome n'a attiré l'attention sur elle que bien tard. Nous n'ignorons pas qu'une impression différente se dégage de la lecture des ouvrages de M. Pais, mais nous croyons avoir pour nous le témoignage explicite des anciens et les textes eux-mêmes, si fragmentaires qu'ils soient. « Hiéronymos de Cardia fut, à ma connaissance, le premier à dire quelques mots des antiquités romaines dans son histoire des successeurs d'Alexandre. » C'est à ce témoignage de Denys d'Halicarnasse (I, 6, 1) confirmé par Pline (III, 57) que nous pensons devoir nous en tenir. Sans nier des rapports commerciaux ou des influences religieuses qui restent hors de nos perspectives, nous arrivons à cette conclusion que c'est seulement au début du IIIe siècle que les Grecs, nous voulons dire ceux qui, parmi les Grecs, pensent et écrivent, commencent à se faire quelque idée de Rome.

Nous pensons, notamment, pouvoir montrer que les légendes relatives aux Sicules, aux Aborigènes, aux Pélasges du Latium sont nées au IIe siècle ou dans les toutes dernières années du IIIe par suite de combinaisons harmonisantes. Elles ne remontent donc pas, comme le croit M. Pais (*Storia critica*, I, p. 217), au temps de l'hégémonie de Syracuse. Les légendes arcadiennes et œnotriennes ne s'introduisent aussi qu'à une date bien tardive dans la préhistoire mythique du Latium.

Rome, d'abord considérée comme une fondation grecque, rattachée soit à Ulysse, soit à des « Achéens » anonymes jetés sur ses rives par la tempête, est pour la première fois rattachée à Troie au début du IIIe siècle. Cette légende troyenne est originairement localisée à Rome; elle n'est pas primitivement en rapport avec Lavinium; elle ne s'explique pas non plus par des influences campaniennes ou siciliennes; elle n'a

originairement aucune signification religieuse : ni le culte d'Aphrodite, ni celui des Pénates ne sont pour rien dans sa genèse. Elle est, exception faite de la légende de Ségeste, la première en date de toutes les légendes troyennes de l'Occident et son type la rend absolument irréductible aux légendes troyennes plus anciennes que nous connaissons en Cyrénaïque, en Épire ou en Thrace. Au milieu de la multiplicité des légendes de fondation grecque, la légende troyenne de Rome nous apparaît comme une surprenante et singulière innovation. Née par suite de circonstances absolument uniques, la légende troyenne, bientôt la légende d'Énée, aurait pu ne pas leur survivre. Et de fait, née hors de Rome, sans attache sincère au terroir romain, nous la voyons continuellement tendre à disparaître. Alors que la légende de Romulus, légende primitivement romaine croyons-nous, connaît un développement continu, la légende d'Énée traverse mainte période critique. Affermie d'abord par l'amitié de Ségeste au cours de la première guerre punique, sauvée une seconde fois au début du IIe siècle, elle sombre progressivement dans l'oubli, dans le mépris même, au cours du IIe et du Ier siècle. C'est la volonté d'Auguste qui la ramène à la lumière, c'est l'*Énéide* qui l'éternise. Primitivement expressive de l'hostilité des Grecs à l'égard de Rome, elle devient plus tard, au gré des circonstances qu'elle reflète en son développement, symbole de l'amitié des Grecs et des Romains lors du congrès de Corinthe en 196.

En somme, la conclusion de cette étude serait plutôt négative. Nous croyions avoir un ensemble de légendes qui nous apprendraient ce qu'à date ancienne on a pensé de Rome. A l'examen, la plupart d'entre elles nous sont apparues beaucoup plus jeunes qu'on ne le supposait, elles ne peuvent répondre à nos questions. L'extraordinaire fourmillement des légendes qui se forment, dès la fin du IIIe siècle, sur les origines de Rome, n'a pour ainsi dire été préparé par rien. Cette constatation nous donne au moins de mieux saisir dans son retentissement psychologique la soudaineté de l'apparition de Rome sur le grand théâtre du monde.

Certes, il est déjà utile de déblayer le terrain, mais nous espérons bien parvenir aussi à des résultats positifs. Les quelques légendes qui nous sont réellement attestées avant cette fin du IIIe siècle recevront de notre étude critique — au moins nous le souhaitons — une illustration et un relief nouveau. Une fois dégagé des éléments secondaires, leur sens originel apparaîtra et nous pourrons, en toute sécurité, utiliser leur témoignage pour une histoire de l'idée de Rome.

Jacques Perret.

IV

UN MANUSCRIT INÉDIT DE SÉNÈQUE

M. Marouzeau ayant vivement conseillé aux éditeurs de Sénèque l'utilisation des *deteriores*[1], j'ai examiné (sur photographie procurée par l'Association G. Budé) un ms. inédit du Vatican (*lat.* 4086, fol. 83-94 r°) qu'un obligeant « scrittore », Mgr Pelzer, m'avait autrefois signalé comme pouvant présenter quelques leçons intéressantes. Ce codex italien[2] (*v*) a été relié sous Pie IX avec l'*Opus maius* de R. Bacon[3]; mais les fautes du texte ne se retrouvent pas dans les extraits du *De Clementia* insérés par R. Bacon en son œuvre; et telles variantes semblent être d'un « humanisant » — ou d'un humaniste — bien supérieur à lui et aux lecteurs de son temps. M. Samaran, pour des raisons tirées de l'écriture, placerait *v* volontiers à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle. Il y avait, certes, aux XIVe et XVe siècles plus d'un sénéquisant parmi les chercheurs de « libri[4] ».

Ce manuscrit s'apparente à *NR* et plus précisément à *R*. Parmi les *deteriores* il rappelle *AFLPS* et semble dériver, par un ou plusieurs intermédiaires, de *R*. Les fautes sont d'un scribe ignorant et négligent. Ses erreurs, sans compter certaine liberté de transcription, font penser aux habitudes que Pétrarque reprochait à ses scribes (De Nolhac, *Pétrarque*

1. *Revue de Philologie*, janvier 1913, p. 47 et suiv.

2. J'ai été frappé par les particularités suivantes : l'aspect général des caractères (« lettera antica »); l'orthographe *ammonere*, II, 7, 2; *admistio* pour *-missio* (pris pour *-mixtio*), I, 10, 1; *ostat* (= *obstat*), I, 5, 4; *ebetare* (= *heb-*), I, 11, 2, sans compter (perpétuellement) *aff-* pour *adf-*; l'absence de confusion entre *ci* et *ti*, sauf dans *conditio* (condizione) (cf. Lindsay-Waltzing, *Intr. à la crit. des textes lat.*, p. 90); l'effort systématique pour réagir contre une orthographe (*tt* pour *ct*) de la basse latinité, effort que trahit la graphie absurde *-mict-* pour *mitto* et ses composés. M. Samaran a bien voulu me dire que maints détails de l'écriture confirment encore cette origine.

3. Parties I, II, III et IV jusqu'à *principalem scripturam* (éd. Bridges, vol. I, p. 376). Ce texte serait (d'après Little, Bacon, *Essays*, Oxford, 1914, p. 379) du XIVe siècle, *init.* — De la reliure antérieure du codex, on a sauvé seulement l'étiquette de parchemin où se lisent les mots : *Rogerius Bacho. Ad Clementem V* (= *IV*). — Le *De Clementia* n'est pas de la même écriture que le texte Bacon et commence au début du fascicule : la réunion des deux ouvrages peut donc être fortuite (détails obligeamment communiqués par Mgr Tisserant).

4. Voir les noms *ap.* R. Sabbadini, *Le scoperte, dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*, p. 44, 50, 94, n. 37, 102, 144, sans oublier Parentucelli, Guarino — qui cherchaient des mss. à Pomposa (*De Cl.*, notre éd., *Intr.*, p. XLIV) — et Pétrarque lui-même qui, dès avant son premier voyage à Rome, possédait un *Senecae ad Neronem* qui est perdu (De Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, I, p. 115; II, p. 115, 123, 293 et suiv.).

et l'humanisme, I, p. 71 et suiv.). La liberté de transcription peut, il est vrai, remonter, dans une certaine mesure, au modèle lui-même s'il avait été écrit, dicté ou corrigé par un sénéquisant. Ce sont, en particulier, interversions de mots, synonymes, variantes enfin qui pourront figurer dans notre apparat critique[1], voire même améliorations, qui devront y figurer, parce que, vu leur nombre, elles ne peuvent s'expliquer que par une tradition orale, sans doute scolaire et cléricale, mais fortement teintée d'humanisme, de Sénèque, ou par la consultation de quelque vieux ms., autre que *NR*. Aussi bien la marge de *NR* par les signes *r*(*equire*) ou *z* (= ζήτει) invitait le lecteur à s'informer du sens ou de la teneur de tel passage difficile ou mutilé (*Intr.* à notre éd., p. xv et suiv.). Comme améliorations, je signalerai qu'une glose insérée I, 11, 2, par *NR* entre *humani generis* et ⟨*a*⟩*mor* : *comprendit te sibi*[2], a disparu dans *v*, et qu'il a *humani generis amor*. Quelques lacunes sont comblées : 1, 5, le texte *omnia quae in fidem tutelam beri* (*NRF*) *nihil per te neque ui neque clamati reip.* (*NR*), maladroitement émendé dans divers *deteriores*[3], devient : *omnium que* (pour *quae*) *i. f. tutelamque tuam uenerunt nichil perte neque ui neque clam ademptum reip.*[4], ce qui peut rester, à condition que l'on écrive *uenerint*.

Voici d'autres restitutions certaines : I, 1, 1, *in ha*⟨*n*⟩*c inmensam* (cf.

1. I, 9, 7, *renuntiari — imperauit et Cumam* (sic) *unum ad se accersiri* pour *r. — i. et Cinnam unum ad se accersi*(*ui*)*t NR;* 26, 5, *aratrum* (le passage de la charrue ?) *uetustis urbibus indicere* (notifier officiellement ?) pour *a. u. u. inducere;* 19, 2, *plus uno* pour *plus unum* II, 6, 1, *aeque aestimanda* est complété aujourd'hui par (*damna*) (voir notre *Intr.*, éd., p. 12, et l'éd. Faider, *ad l.*); je signale que la correction traditionnelle (Gruter) *aequa aestimanda* est le texte même de *v* comme d'une *uetus lectio* de Pincia; 4, 4, *v* a *Et hoc uitium animi est*, nous offrant l' « attraction » (*Et haec* [= *misericordia*] *u. a. e. NRO*), etc.

Et voici des variantes que l'on serait tenté de préférer à la vulgate : non peut-être : *ista animi tui sansuetudo — diffundetur — per omne animi tui corpus* (= *imperium*) II, 2, 1 (pour *i. a. t. m. — d. — per omne inmane imperii corpus*), jolie pensée antithétique et mystique, mais qui semble repolie d'après l'idée du contexte et de I, 5, 1, *illa* (*resp.*) *corpus tuum*; mais I, 5, 4, pour *in regia quo rarior* (*ratior* N^1), *eo* (*o*N^1) *mirabilior. Quid enim memorabilius* : *i. r. q. r. e. memorabilior. Quid enim memorabilius*, reprise qui prête au développement une apparence assez heureuse de rigueur logique; 5, 4, pour *quem nemo interpellaturus est, immo, si uehementius excanduit, ne deprecaturus est quidem* : *q. nemo i. e., nemo, s. u. e., n. d. e. q.* Dans le texte traditionnel *immo* paraît faire double emploi avec *ne — quidem*; la répétition de *nemo* dans *v* (cf. ibid., *cuius — cuius*) est dans le ton oratoire du passage; 8, 2, pour *Possum in qualibet...* : *possum ego i. q.*, leçon plus vive, *ego* soulignant l'antithèse; 16, 3, pour *Vter autem praeceptor liberalibus studiis dignior* O : *Vtinam a. p. l. s. d.*, où *utinam* est peut-être une mélecture de *uternam*, substitut théoriquement possible de *quisnam* en présence de deux termes.

2. Voir l'apparat de notre édition, *ad l.*, p. 29 (*comprendit aes ibi*).

3. Voir l'apparat de Fickert et celui de Hosius, *ad l.*

4. La restitution conjecturale qui est la plus proche de ce texte est celle de Muret, mais *ereptum* y remplace *ademptum* et vient après *reip.*

TP); I, 1, 1, ⟨*et*⟩ *ita loqui secum* (cf. *cod. Pinc.*); 1, 3, *tranquillissimi*⟨*s*⟩ (cf. N^3T^2P); 3, 1, *tertio loco quaeremus Tv* (— *quaerimus NRO*); 10, 4, après *multos futuros qui pro te irascantur*, on attend *et tibi sanguine alieno gratificentur :* les mss. ont presque tous *gratificantem*, mais *v* donne — *cent*, qui nous rapproche singulièrement de la vraie leçon (— *centur Tedd.*); 11, 2, on attend après *sanguinem ciuilem* le verbe *fudisse*, que nous offrent *TPv*, au lieu de *fuisse NRF...*; 14, 3, *reponere TPv* (—*pune NR*); 15, 1, on attend *Trichonem* : on lit dans les mss. connus *Trixonem* (*O*), *Trixionem* (*L*), *Terrissonem* dans le *Guelferbitanus II* (Fickert) : le seul *v* donne *Trigonem*, transcription de *Triconem* sans doute, leçon toute proche de la vraie; II, 2, 2, pour *ut blandum* (*blad- N*) *auribus tuis NR*, nous lisons *ut blandiar Tv*, verbe qui paraît exigé par la reprise *nec mihi hic mos est;* 4, 1, *Busiris*, la bonne leçon, n'est que dans *v* et dans R^2; 6, 2, au lieu du barbarisme *contigique* (infinitif!) *NRL*, voici *contingique TPv*; 7, 2, au lieu de *inflectum NR*, la bonne leçon *in rectum TP*. Ajoutons ces restitutions faciles : I, 12, 4, *excitat TPv* pour *excitat NRO*; 13, 5, *palam R* (*m. rec.*) *TPv* pour *pala NR*.

F. Préchac.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

LA RÉACTION CICÉRONIENNE ET LES DÉBUTS DU PRINCIPAT

PAR A. OLTRAMARE
Professeur à l'Université de Genève

Parmi les problèmes de tous genres que pose la *République* de Cicéron, l'hypothèse de son influence déterminante sur le principat d'Auguste est l'une des plus controversées. Son étude peut intéresser tous ceux qui sont appelés à s'occuper soit d'histoire romaine, soit de l'explication de textes classiques entre tous.

Ce débat historique a comme un attrait d'actualité pour les jeunes qui discutent, après la lecture des journaux, sur la valeur de la démocratie, de la dictature et sur les régimes qui se succèdent à l'époque de crise où nous vivons. Diriger le regard vers le passé, vers les périodes qui offrent des analogies avec notre temps, et où les mêmes causes ont déterminé les événements dont nous pouvons connaître les dernières conséquences, c'est le seul moyen dont nous disposions pour trouver une réponse provisoire aux questions qui se rapportent à l'avenir.

Au point de vue de la forme littéraire et de la richesse intellectuelle, la *République*, si fragmentairement qu'elle nous soit connue par le palimpseste du Vatican et par les citations de Macrobe, de Nonius et des auteurs chrétiens, est sans contredit le plus captivant des ouvrages politiques de Rome, et, dans l'œuvre philosophique de Cicéron, le traité le plus artistiquement travaillé; il est aussi, à mon sentiment, le seul qui puisse prétendre à une relative originalité.

Je ne veux point pénétrer ici dans le maquis des discussions relatives aux sources de cet ouvrage; l'accord est fait aujourd'hui sur quelques points : Panaetius a fourni à Cicéron les bases doctrinales de sa politique, Polybe lui a servi de guide au point de vue historique comme dans mainte application pratique; en outre, dans certains passages, Dicéarque, au IIe livre, et Posidonius, au VIe, ont été longuement mis à contribution.

Les deux sources principales, Panaetius et Polybe, étaient en désaccord sur un grand nombre de questions importantes : le stoïcien faisait nécessairement découler sa doctrine politique de ses grands principes moraux, tandis que l'historien se laissait guider, en réaliste, par ses réflexions sur les faits. Mais Polybe fut critiqué par Panaetius et subit son influence, si bien qu'il est très difficile de délimiter dans l'imitation latine la part de l'un et celle de l'autre.

La coordination n'est pas parfaite dans l'œuvre romaine, mais c'est bien Cicéron qui en est l'auteur[1]. Pour cesser d'en douter, il suffit de comparer le *De republica* avec des ouvrages de l'an 43 comme le *De officiis*, où les mêmes questions sont parfois traitées avec une fidélité absolue aux sources grecques. Au reste, Cicéron ne cherche pas à tromper ses lecteurs à ce propos; quand il reproduit un texte, il dit qu'il l'a imité sans le traduire littéralement : *secutus non interpretatus*. Dans le *De republica*, au contraire, Scipion, son porte-parole, rappelle ce qu'il doit à Panaetius et à Polybe, mais il se déclare *usu tamen et domesticis praeceptis multo magis eruditum quam litteris*[2], et Philus, son interlocuteur, répond : *Spero enim multo uberiora fore quae a te dicentur quam illa quae a Graecis nobis scripta sunt omnia*[3].

Ce sont les expériences et les opinions personnelles de Cicéron qui donnent une couleur originale à ce tableau politique dont le dessin est inspiré par la pensée hellénique. Le *De legibus*, de même que le *Pro Sestio* et la correspondance (spécialement les lettres qu'il adressa à Quintus, son frère et son élève) peuvent préciser et compléter pour nous les renseignements du *De republica* sur la pensée de son auteur.

1. Sprey (*De Ciceronis politica doctrina*, Diss. Amsterdam, 1929) a fait des réserves à ce propos; cf. sur cette thèse Pohlenz, *Gnomon*, p. 6, 292 sqq.
2. *De rep.*, I, § 36.
3. *Ibid.*, I, § 37.

On doit considérer le traité qui nous occupe comme une œuvre véritablement romaine et représentative de l'opinion d'une minorité qui n'était pas négligeable; César, qui rend justice à Cicéron comme homme d'État avec plus de bienveillance que bien des modernes, allait avoir à lutter contre elle dans les circonstances tragiques que l'on sait.

Le *De republica*, utilisé par Tite-Live comme une source historique sur la constitution romaine du ve siècle, n'est cependant explicitement cité par aucun auteur romain entre le meurtre de Cicéron et le début du IIe siècle après J.-C. Est-il admissible que cet ouvrage ait eu une influence politique déterminante, après Actium, lors de l'établissement du nouveau régime? Si cette influence se révèle à l'examen des faits, comment est-elle explicable?

Telles sont les questions auxquelles je voudrais proposer ma réponse.

Parmi les noms de ceux qui ont traité ce problème et auxquels je dois beaucoup, je désire citer, avec ceux de Ferrero[1] et d'Eduard Meyer[2], celui de Reitzenstein qui, en 1917, dans deux numéros des *Nachrichten der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, a développé avec ampleur la thèse affirmative[3]. Il eut le grand tort, à mon avis, de rapprocher avec outrance les conceptions de Cicéron et d'Auguste sur le principat, au point de faire du premier le précurseur d'un régime de gouvernement personnel qu'il avait en horreur, et du second le disciple convaincu de celui qu'il avait laissé proscrire. Ce sont là des exagérations qui expliquent pourquoi une conception qui semble juste, si on la formule avec les réserves nécessaires, n'est pas, à l'heure actuelle, généralement admise, malgré l'autorité de ceux qui l'ont soutenue.

Zielinski, dans son livre charmant sur *Cicero im Wandel der Jahrhunderte*, a beau ajouter, d'une édition à l'autre, de nombreuses pages sur la vie posthume de son héros à l'époque d'Auguste, il affirme encore que l'idéal politique de Cicéron fut anéanti pour toujours lors du triumvirat de 43. Quant aux auteurs des grandes histoires romaines, politiques ou littéraires, ils affectent d'ignorer la question.

1. *Grandeur et décadence de Rome.* Paris, 1904-1908.
2. *Caesars Monarchie und das Principat des Pompeius.* Stuttgart et Berlin, 1922, p. 180.
3. *Die Idee des Principats bei Cicero und Augustus.*

*
* *

Avant de pénétrer dans le vif de la discussion, on me permettra de répondre en quelques mots à un éminent savant suisse qui a pris dernièrement position dans ce débat[1].

M. Olivier, professeur à l'Université de Lausanne, vient de publier une étude aussi charmante que perspicace sur Virgile. Il l'a fait suivre d'une recherche sur l'attitude de Virgile à l'égard de Cicéron; c'est cette partie qui nous intéresse aujourd'hui. Il se base sur une jolie anecdote racontée par Plutarque pour prouver que, « proscrit par Octavien, Cicéron est resté proscrit après sa mort ». L'incident doit se rapporter à une époque peu postérieure à l'an 8 av. J.-C. Auguste surprend un de ses petits-enfants en train de lire en cachette un ouvrage du grand orateur républicain. « Effrayé, l'enfant cachait le rouleau sous sa robe. Auguste le lui prend, s'y plonge longuement, restant là debout; il le lui rend enfin, en disant ces seuls mots : Λόγιος ἀνήρ, ὦ παῖ, λόγιος καὶ φιλόπατρις. C'était un homme éloquent, mon enfant; il était éloquent et il aimait sa patrie[2]. »

M. Olivier interprète ce récit comme la preuve de la condamnation définitive de Cicéron dans l'entourage d'Auguste. J'avoue y voir surtout un bel hommage rendu à celui que son patriotisme et son éloquence avaient mené au martyre. Quant au geste de crainte de l'enfant, il s'explique aisément, si Auguste éprouvait un réel regret d'avoir abandonné à Antoine le sort de son adversaire; c'était là, sans doute, l'un des actes qu'on lui reprochait encore à Rome; dans sa famille, on devait éviter soigneusement de raviver ces souvenirs pénibles et de paraître approuver des critiques malveillantes.

Ne savons-nous pas que, lorsqu'il était malade en Espagne, une vingtaine d'années auparavant, Auguste était si préoccupé de défendre d'avance sa mémoire qu'il avait rédigé des *Commentarii* pour expliquer sa conduite au cours des guerres civiles?

Mon éminent collègue s'appuie sur une exégèse bien discutable pour justifier l'explication nouvelle qu'il donne au vers 623 du livre VI de l'*Énéide : Hic thalamum invasit natae vetitosque hy-*

1. *Deux études sur Virgile.* Lausanne, 1930.
2. *Vie de Cicéron*, 49, 2.

menaeos. Il rappelle que les vers précédents se rapportent à Antoine :

Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem
Imposuit, fixit leges pretio atque refixit[1].

A côté de l'adversaire d'Octavien, Virgile aurait placé Cicéron. En accusant le père de Tullia d'amours incestueuses, le poète, qui détestait le grand orateur, aurait repris la calomnie proférée dans l'invective sallustienne : *Filia matris paelex* (« Ta fille est la rivale de sa mère »). Cette interprétation est celle de Donatus, contre qui s'élève Servius en disant : *Nam quod Donatus dicit, nefas est credi, dictum esse de Tullio.*

L'argument essentiel de M. Olivier est celui-ci : « Nous n'avons aucun indice que cette calomnie ait été, à ce moment, proférée contre un autre personnage que Cicéron, tandis que nous savons qu'on en a publiquement usé contre lui. » Sans doute ! mais cette utilisation-là est de trente ans antérieure à la composition de l'*Énéide*, et moins de dix ans auparavant, M. Olivier nous le rappelle lui-même, on portait avec bien plus d'éclat la même accusation contre Catilina. Les historiens nous le disent, ainsi que les commentateurs. Voici le texte d'Asconius : *Dicitur, Catilinam adulterium commisisse cum ea quae ei postea socrus fuit, et ex eo stupro duxisse uxorem, cum filia eius esset. Hoc Lucceius quoque Catilinae obicit in orationibus quas in eum scripsit*[2].

A qui Virgile faisait-il allusion ? — A Cicéron ou à Catilina ? On peut restreindre ainsi le problème, car si l'on admet, comme je suis disposé à le faire, que les vers précédents concernent Antoine, on est aussi porté à croire que l'incestueux est bien un personnage romain. Pour choisir entre ces deux hypothèses, il faut se laisser guider par Virgile lui-même. Au livre VIII de l'*Énéide*, dans la description du bouclier d'Énée, il nomme Antoine et Catilina. Le premier figure naturellement dans le tableau de la bataille d'Actium :

Hinc ope barbarica variisque Antonius armis[3].

Le second est de nouveau aux Enfers :

Et te, Catilina, minaci
pendentem scopulo Furiarumque ora trementem[4].

1. *Énéide*, VI, 621 sq.
2. Asconius, *In orat. Cic. in toga candida.*
3. *Ibid.*, VIII, 685.
4. *Ibid.*, VIII, 668 sq.

Non, Virgile qui, dans ce même passage, représente Caton d'Utique comme le chef des justes aux Champs-Élysées, n'a point sali la gloire de Cicéron en se faisant l'écho d'une calomnie; il rend, au contraire, hommage au consul de l'an 63 en stigmatisant le souvenir de son adversaire détesté.

On me pardonnera cet excursus préliminaire; il fallait écarter, en premier lieu, une objection qui pouvait naître dans l'esprit, au souvenir de l'intéressante étude de M. Olivier. Malgré la finesse séduisante avec laquelle elle est écrite, elle ne nous a pas prouvé que Cicéron soit resté un proscrit sous le règne d'Auguste.

*
* *

Pour permettre de juger si, loin d'être honnie, l'œuvre politique de l'ennemi d'Antoine a été lue, comme un ouvrage encore actuel, plus d'une dizaine d'années après la mort de son auteur, et si, à ce moment, elle détermina quelque mouvement important d'opinion, il nous faut d'abord rappeler brièvement par quelles circonstances Cicéron fut amené à écrire ses traités constitutionnels.

Lorsque le consulaire se mit à la rédaction du *De republica*, en mai 54, il se trouvait dans une situation psychologique que l'on pourrait caractériser par des termes à la mode aujourd'hui. Homme d'État en disponibilité, se croyant toujours appelé à jouer un rôle de premier plan, Cicéron s'illusionne sur l'étendue de ses qualités pour l'action politique : c'est un cas de « bovarysme » qui n'a rien d'exceptionnel. Sa politique d'union entre son ancien parti, celui des chevaliers, et les nouveaux alliés qu'il s'était faits dans l'ordre sénatorial depuis son consulat, avait complètement échoué. Encore en butte aux attaques haineuses de Clodius, il ne pouvait espérer de secours que des deux hommes tout-puissants qui, deux ans auparavant, s'étaient alliés malgré les savantes manœuvres tentées au Sénat pour les séparer. Déçu par Pompée, méfiant et plein de réserve à l'égard de César, Cicéron se voit pourtant obligé de ménager ces deux potentats dont l'accord momentané le prive de toute possibilité d'action vraiment libre; il en arrive à intervenir devant les tribunaux et même au Sénat dans un sens souvent contraire à ses convictions et à ses intérêts.

Défense de Vatinius et de Rabirius, refus de soutenir la cause de Procilius, discours pour la prolongation du proconsulat de César, la plupart des actes publics de Cicéron, pendant les trois an-

nées où il rédigea le *De republica*, sont des traits de faiblesse, de fausse habileté et de courtisanerie.

Il est le premier à se condamner sévèrement dans sa correspondance avec Atticus et avec son frère; il se lamente d'avoir dû renoncer à toute indépendance : *Ne odium quidem esse liberum*[1] ! Ses gémissements résonnent comme une litanie. Plus rien n'existe à Rome : *Nullam rem publicam, nullum senatum, nulla iudicia, nullam... dignitatem*[2]. Heureusement pour lui et pour nous, il a pu libérer avec éclat tous ses « refoulements », comme dirait un Freudien d'aujourd'hui. Les six livres de la *République* ne sont pas seulement pour lui l'expression nécessaire de ses aspirations ; ce sont aussi, comme il le dit lui-même, des garanties qu'il donne pour son activité future. Τὸ γὰρ εὖ μετ' ἐμοῦ, écrit-il à Atticus (la justice est avec moi), *praesertim cum sex libris tanquam praedibus me ipsum obstrinxerim*[3].

L'état particulièrement fragmentaire dans lequel nous sont parvenus les quatre derniers livres laisse ouverte la discussion sur la disposition générale de l'ouvrage : cependant la fin du second et le début du cinquième permettent de se rendre compte d'une division en trois groupes de deux livres. L'auteur a fait tout d'abord l'étude de la meilleure constitution et celle de son application à Rome; en second lieu, il a procédé à l'examen des rapports de la morale et de la politique, soit dans le gouvernement, soit dans la vie des citoyens ; pour terminer, il décrivait la préparation et l'activité du *princeps*, cet animateur de l'État dont l'exemple est une leçon pour chacun et dont les interventions préservent la vie collective de tous les dangers qui la menacent.

Comme je l'ai dit, nous savons que le *De legibus* était pour Cicéron inséparablement lié à ce traité. Il avait été commencé probablement déjà avant l'achèvement du *De republica*, fut continué après 51 en Cilicie, mais ne fut pas achevé. Sur les six livres qu'il devait, semble-t-il, comporter, cinq seulement furent écrits par Cicéron et les trois premiers nous ont été seuls conservés. La composition de cet ouvrage avait été reprise cependant en 46 et en 45, mais les parties terminées n'ont été publiées qu'après la mort de Cicéron, à une date qu'il nous faudra tenter de fixer.

1. *Ad Quintium fratrem*, III, 5, 4.
2. *Ibid.*, III, 4, 1.
3. *Ad Atticum*, VI, 1, 8.

Les chapitres politiques du *De officiis*[1] sont, il convient de le rappeler, postérieurs à l'assassinat de César : ils peuvent nous servir, en raison de leurs rappels nombreux du *De republica*, comme matériaux pour combler certaines lacunes de notre source principale. L'expression violente de la haine de Cicéron, enfin satisfaite par le meurtre du tyran, permet cependant d'affirmer que ce traité-là ne put exercer aucune influence sur la pensée du nouveau César et de son entourage[2].

*
* *

Avant de préciser les circonstances historiques qui font, par contre, supposer que la lecture du *De republica* et du *De legibus* eut une action sur les modalités du principat d'Auguste, il faut, pour la clarté de cet exposé, rappeler succinctement les caractères essentiels de la doctrine politique de Cicéron.

La morale dogmatique du stoïcien éclectique Panaetius a fourni les bases philosophiques du système : la nature a doué l'homme de l'instinct social qui s'identifie avec le sens moral de la justice. C'est sur cette qualité naturelle que se fonde le droit qui est à la base de la formation de tout peuple et de tout État. Dans certaines formules[3], on voit l'idée de la « communauté d'intérêts » se joindre à celle de « l'accord pour le droit » ; c'est là une notion plus réaliste dont l'origine est dans l'œuvre de Polybe ; elle est liée par Cicéron au dogme de Panaetius, mais elle lui est nettement subordonnée.

L'État qui reste fidèle à sa base morale, la justice, est le seul qui « existe » réellement ; celui qui viole ce principe fondamental n'est pas un véritable État : il périra, plus ou moins tard, condamné par la providence naturelle, et l'État le meilleur finira par dominer les autres pour leur plus grand bien[4].

1. *De officis*, III, 21, §§ 82 et sqq.
2. Ferrero (*op. cit.*) a soutenu l'hypothèse contraire.
3. *Nos ad iustitiam esse natos, neque opinione sed natura constitutum esse ius* (*De leg.*, I, § 28). *Ad... communicandum... inter omnes ius nos natura esse factos* (*Ibid.*, § 33). *Res publica, res populi, populus autem non omnis hominum coetus quoquo modo congregatus, sed coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione sociatus* (*De rep.*, I, § 39). *Eius autem prima causa coeundi est non tam imbecillitas, quam naturalis quaedam hominum quasi congregatio* (*Ibid.*). *Nam etsi duce natura congregabantur homines, tamen spe custiodiae rerum suarum urbium praesidia quaerebant* (*De off.*, II, 73).
4. *De rep.*, III, 24, 36.

L'idée qu'il convient ici de souligner spécialement est le principe moral de l'organisation politique et du droit civil, dont le critère est le *ius naturale*, le sens de la justice qui est naturel à l'homme. Le droit civil étant le moyen de reconnaître *quid sit suum, quid alienum*[1], la notion de propriété est donnée comme l'essence même du droit. Une sorte d'impérialisme mystique justifie les conquêtes d'un État; Cicéron affirme que la supériorité politique est le signe d'une supériorité absolue. Les devises « Dieu le veut » et « Gott mit uns » ont une antique origine.

A la suite de son ami Polybe, Scipion, le héros du dialogue, passe en revue les diverses sortes de constitutions. Parmi les trois systèmes purs, royauté, aristocratie, démocratie, il relève particulièrement les mérites du premier. Si le roi est guidé par un esprit patriarcal et bienveillant, son gouvernement, qui a nécessairement le grand mérite de l'unité, est théoriquement le meilleur[2]. Si excellente que soit la royauté, elle n'est cependant pas sans défauts : l'un des principaux est que le peuple y manque de liberté[3].

D'autre part, et ceci est plus grave encore, le roi peut cesser d'être juste : son gouvernement devient une tyrannie qui, certes, est le système le plus abject qui se puisse imaginer. Cicéron approuve donc que les premiers monarques romains se soient entourés d'un conseil formé des meilleurs citoyens, et que ce soit le peuple lui-même qui ait choisi son roi sur la proposition des nobles. L'aristocratie est le gouvernement de ceux qui sont moralement les plus élevés et qui ont été élus par un peuple conscient de ses vrais intérêts; elle est supérieure à la royauté en ce qu'un groupe d'hommes d'élite peut résoudre les difficultés d'une situation critique avec plus d'intelligence politique qu'un individu[4]; le danger du système, c'est la transformation du régime en une ploutocratie ou surtout en une oligarchie; c'est le cas lorsque les hommes qui détiennent le pouvoir tournent le dos à la justice : leur gouvernement est alors une des formes de la tyrannie, donc particulièrement condamnable.

1. *De rep.*, I, 20.
2. *Ibid.*, I, 54.
3. *Desunt omnino ei populo multa qui sub rege est, in primisque libertas* (*Ibid.*, II, § 43).
4. *De rep.*, I, § 55.

La moins bonne des trois constitutions pures, c'est la démocratie : Cicéron, qui traduit avec art une célèbre page de Platon sur les désordres de la foule déchaînée[1], considère que l'organisation populaire de la cité dégénère fatalement en ochlocratie, qui est la forme la plus monstrueuse de la tyrannie[2]. La justice demande la discrimination des valeurs ; si la complète égalité était réalisable, elle serait la pire des injustices[3]. Les suffrages des citoyens ne doivent pas être comptés, mais pesés : *expendendos cives, non numerandos puto*[4].

Ces trois sortes de gouvernements sont donc essentiellement instables; ils se métamorphosent, par la faute de ceux qui détiennent le pouvoir et qui oublient leur devoir moral, en une organisation tyrannique qui n'est plus un État : *plane nullam esse rempublicam*[5]. La synthèse faite par Cicéron du principe de l'éthique de Panaetius avec l'analyse politique de Polybe est parfaite sur ce point. Le grand historien grec tirait de là des vues sur le passage nécessaire d'une forme constitutionnelle à un autre système; mais l'homme politique de Rome a sans doute trouvé que la marche régulièrement circulaire de cette évolution ne correspondait pas à la réalité historique; il a observé des *orbes et quasi circuitus*[6] plus compliqués, moins schématiques et, par conséquent, plus difficilement prévisibles. A une tyrannie peut succéder soit une démocratie, soit une aristocratie : seul le retour à une royauté véritable lui paraît exclu.

Tous ces régimes meurent et renaissent provisoirement, parce qu'ils ne réalisent pas la condition essentielle : la justice équilibrée (*aequabilis iustitia*). La seule constitution stable est celle qui mêle les trois qualités positives des régimes imparfaits; elle sait ménager la liberté du peuple tout en accordant l'autorité nécessaire au dévouement bienveillant qui est le propre de la vraie royauté et à la sagesse politique qui est le fait des aristocraties réelles. Si les trois pouvoirs (celui des magistrats, qui prennent les décisions; celui de l'élite, qui délibère et qui donne des direc-

1. *De rep.*, I, § 66.
2. *Fit continuo tyrannus, quo neque taetrius neque foedius nec dis hominibusque invisius animal ullum cogitari potest* (*Ibid.*, II, § 48).
3. *Aequitas iniquissima* (*Ibid.*, I, § 53).
4. *Ibid.*, VI, § 1.
5. *Ibid.*, III, § 43.
6. *Ibid.*, I, § 45.

tives, et celui du peuple, dont le désir habituel d'indépendance ne doit pas être inutilement comprimé) sont équitablement combinés, ils se limitent mutuellement et empêchent tout excès ; ni les uns ni les autres ne courent le risque de prendre une forme tyrannique. L'État mixte peut durer indéfiniment sur ses bases de justice ; il est le seul qui ait cette qualité. Comme un être vivant, il évolue et se développe lentement : il n'est pas la création d'un seul homme et d'une seule époque ; Cicéron cite à ce propos Caton l'Ancien : *nec temporis unius nec hominis esse constitutionem rei publicae*[1].

Alors que la plupart de ses compatriotes jugeaient, non sans de bonnes raisons, que la constitution romaine était aristocratique dans son essence, Polybe, dans sa bienveillance pour la cité où son ami Scipion jouait un grand rôle, en faisait la plus belle réalisation du système mixte qui a toutes ses sympathies : ce sont les vertus de ce régime qui expliquent les succès ininterrompus de sa politique[2]. Le patriote Cicéron suit naturellement avec enthousiasme ce panégyrique et déclare que c'est dans l'État romain antérieur aux troubles des Gracques qu'il convient de chercher le modèle de la perfection politique. Cependant, les termes mêmes qu'il emploie pour définir cet idéal sont fort différents de ceux de Polybe et soulignent précisément le caractère aristocratique du système. C'est le Sénat qui, pour lui, doit disposer de la puissance effective. L'élément monarchique, représenté par les premiers magistrats, est restreint par le fait de la collégialité et de la brièveté des fonctions ; quant au peuple, on lui accorde seulement les satisfactions dont le refus provoquerait sa révolte contre le Sénat. Cicéron témoigne de son admiration pour Spurius Lucretius *qui libertate populo data facilius tenuit auctoritatem principum*[3]. Ce minimum de liberté, c'est, à l'époque primitive, le droit de *provocatio ad populum ;* plus tard c'est, admise comme un « moindre mal », l'institution des tribuns de la plèbe ; leur pluralité neutralise souvent leur action[4] et un pouvoir énergique, comme celui de Sylla, a su borner heureusement leurs compétences[5]. Non seulement Cicéron vante le vote par centuries de la constitution « servienne » qui donne la majorité aux plus riches,

1. *De rep.*, II, § 37.
2. Polybe, lib. VI, 11, 12.
3. *De rep.*, II, § 55. Cicéron, dans le *De legibus* (III, 25), précise en ces termes : *Libertas tamen sic data est ut auctoritati principum cederet.*
4. *De leg.*, III, 15 et 24.
5. *Ibid.*, III, 22.

c'est-à-dire à ceux qui sont le plus disposés à s'entendre avec le Sénat[1], mais il propose encore l'abandon du vote secret pour augmenter l'influence morale des patriciens[2]. Il va sans dire que le Sénat doit encore ratifier toute décision des comices.

Ces concessions illusoires sont indispensables, cependant, comme assurances contre-révolutionnaires : *non enim facile valenti populo resistitur, si aut nihil iuris impertias aut parum*[3].

On comprend maintenant la fameuse formule du régime mixte : *Tenuit igitur hoc in statu senatus rem publicam temporibus illis, ut in populo libero pauca per populum, pleraque senatus auctoritate... gererentur, atque uti consules potestatem haberent tempore dumtaxat annuam, genere ipso ac iure regiam*[4].

Affirmer le caractère d'équilibre de cette organisation n'est qu'un procédé pour masquer la prédominance de son élément aristocratique ; l'auteur du *De republica* ne se gêne pas, d'ailleurs, pour se proclamer le défenseur des privilégiés : *Nec in hac dissensione suscepi populi causam sed bonorum*[5].

*
* *

Il nous reste encore un facteur indispensable à déterminer. Quand il parle du *princeps* de sa *République*, Cicéron s'inspire surtout des théories morales de Panaetius, héritier sur ce point de Platon et d'Aristote, mais il s'exprime d'une manière plus personnelle et plus romaine encore que lorsqu'il caractérise les trois pouvoirs officiels de l'État.

C'est particulièrement à ce propos que l'exégèse du *De republica* est délicate et a donné lieu à de nombreuses controverses. Le *princeps* est évidemment, pour Cicéron, différent des *principes*, dont l'ensemble forme le Sénat, et cependant il est l'un d'entre eux et son action est considérée, avant tout, comme le moteur de celle de l'aristocratie. Si la valeur de l'élite diminue, son influence (son *auctoritas*) s'atténue ; pour maintenir l'État solidement établi sur ses bases de justice, il faut qu'une forte individualité intervienne, il faut qu'un sage, au sens stoïcien du mot, s'occupe constamment d'empêcher la décadence de la République.

1. *De rep.*, II, § 40.
2. *De leg.*, III, § 33.
3. *De rep.*, IV, § 8.
4. *Ibid.*, II, § 56.
5. *Ibid.*, IV, § 8.

Ce *tutor*, *procurator*, *gubernator rei publicae*[1], ce grand citoyen dont la noblesse d'âme est surhumaine (*magni cuiusdam civis et divini paene viri*), n'impose pas son pouvoir aux autres comme le ferait un *dominus* (un tyran) : ce sont ses compatriotes qui spontanément le choisissent pour qu'il les rende plus prospères et moralement meilleurs[2]. Son but, c'est le bonheur de ses concitoyens[3].

Il emploie son autorité morale pour éduquer ses contemporains par l'exemple de ses vertus et par la justice qu'il rend à chacun (*suum cuique tribuit*) ; il apaise les discordes civiles et réussit à dompter, comme Scipion le fit, la *belua*, le monstre redoutable qu'est le peuple déchaîné ; il connaît mieux, en effet, les intérêts de la foule que la foule elle-même ne peut les connaître.

Réclamer pour Rome, où les institutions d'autrefois sont abandonnées, l'intervention bienfaisante d'un tel *princeps*, montrer comment la préparation d'un tel citoyen peut se faire, c'est, nous dit Cicéron lui-même, le but de son traité politique : *Id... est caput civilis prudentiae, in qua haec nostra versatur oratio, videre itinera flexusque rerum publicarum, ut cum sciatis quo quaeque res inclinet, retinere aut ante possitis occurrere*[4].

Le *princeps*, pour Cicéron, n'est pas un magistrat ; en période normale, son rôle est celui d'un conseiller, dont l'*auctoritas* est toujours vigilante, mais qui n'a ni *potestas* ni *imperium*. Il n'y a rien de monarchique dans cette conception : le pouvoir royal doit, en tout cas, être, en république, réparti entre deux individus (*regio imperio duo sunto*)[5]. En cas de danger pour l'État, la situation est différente. A ce moment, le sage *princeps* doit se souvenir du précepte stoïcien : *nunquam privatum esse sapientem*[6], et prendre des pouvoirs effectifs : *in conservanda civium libertate esse privatum neminem*[7]. Il s'agit toujours de défendre l'État parfait contre la menace d'une tyrannie : le type du *princeps*, c'est Brutus expulsant Tarquin ; c'est Scipion lui-même s'opposant aux lois des

1. *De rep.*, II, § 51.
2. *De off.*, I, 92.
3. *Beata civium proposita est, ut opibus firma, copiis locuples, gloria ampla, virtute honesta sit* (*De rep.*, V, § 8).
4. *Ibid.*, II, § 45.
5. *De leg.*, III, 8.
6. *Tusc. disp.*, IV, 51.
7. *De rep.*, II, § 46.

Gracques contre la propriété. L'Africain, dans le *Songe* qui termine pour nous la *République*, dit à son fils adoptif : *Dictator rempublicam constituas oportet*[1]. Plus tard, le second Brutus tuera César, son ami, en vertu des mêmes devoirs, et Cicéron, dans le *De officiis*, montrera que, loin d'être un crime, cet acte est un des plus glorieux qui se puissent imaginer[2].

Pour sauver l'État, il ne faut pas se laisser arrêter par un scrupule constitutionnel; seul le droit naturel, la justice supérieure, commande à la conscience; elle ordonne à Cicéron de faire exécuter les complices de Catilina, à Milon de tuer Clodius, au jeune Octave de former une armée pour renverser Antoine.

Quelle est la récompense du *princeps* qui accomplit ce dur devoir? Ici-bas, c'est la gloire (*alendum esse gloria*)[3] : Cicéron réclame des statues pour Nasica, meurtrier de Tiberius Gracchus[4]; mais le véritable prix de son dévouement, c'est dans l'au-delà que le bienfaiteur le recevra; le héros politique, qu'il s'appelle Romulus ou Scipion, a droit à l'apothéose : *Nec in praemiis humanis spem posueris rerum tuarum*[5].

*
* *

Cette analyse nous permet non seulement d'écarter la thèse de Reitzenstein concluant à l'identité du principat envisagé par Cicéron et de celui que réalisa Auguste, mais en grande partie aussi celle d'Eduard Meyer, affirmant que Pompée est le *princeps* de la république cicéronienne.

Le vainqueur de Mithridate ne correspond ni par son caractère, ni par sa culture, ni par le désintéressement de sa conduite au portrait brossé dans ce dialogue. Mais ce n'est pas là dire que l'auteur n'ait jamais songé à cette assimilation. Nous savons qu'au cours de l'été 54 Cicéron a changé deux fois son plan de composition (*opus spissum et operosum*)[6]; en octobre, il renonce, sur le conseil d'un de ses amis, à mettre Scipion en scène : il se donnera à lui-même le rôle principal et prendra comme interlocuteur Quintus, son frère, et Atticus, son ami. Quelque temps après, dit-il, *ne*

1. *De rep.*, VI, § 12.
2. *De off.*, III, § 19.
3. *De rep.*, V, § 9.
4. *Ibid.*, VI, § 8.
5. *Ibid.*, VI, § 25.
6. *Ad Quint. fratr.*, II, 13 (12), 1.

in nostra tempora incurrens offenderem quemquam[1], il est revenu à ses dispositions primitives et a réservé l'autre dialogue pour le *De legibus*. Il semble vraisemblable que, pendant cette courte période, trouvant impolitique de poser lui-même sa candidature au « principat », il ait eu l'idée de présenter ouvertement Pompée pour cet honneur suprême. C'est en 54, en effet, qu'en défendant Plancius, il appelle Pompée celui *quem omnes in re publica principem esse concedunt*.

La raison principale du « retour à Scipion » fut moins la crainte de désobliger César que le souvenir de toutes les déceptions que Pompée avait causées. Nous avons, dans la correspondance avec Atticus, des témoignages décisifs de ce revirement : *Tenesne igitur moderatorem illum rei publicae quo referre velimus omnia?...*; après une citation du livre V de la *République*, il ajoute : *Hoc Cnaeus noster quum antea nunquam, tum in hac causa minime cogitavit*[2].

Quel est donc le personnage contemporain que représente Scipion? A proprement parler, il personnifie seulement une idée : le retour au passé de Rome. Cependant, au cours de la rédaction, Cicéron s'est, d'abord inconsciemment, puis plus ouvertement, proposé lui-même comme *princeps*. A son retour de Cilicie, il s'excuse d'une demande intempestive du triomphe en disant à Atticus que, sans cela, *tu haud multum requireres illum virum qui in sexto libro informatus est*[3]. C'est presque la même formule qu'il emploie dans le *De legibus*[4], où il montre qu'il n'y eut que Démétrius de Phalère et lui-même qui pussent prétendre au double titre de savant et de *princeps*. A la question : *Qui vero utraque re excelleret, ut et doctrinae studiis et regenda civitate princeps esset, quis facile praeter hunc (Demetrium) inveniri potest?* Atticus répond aimablement : *Puto posse, et quidem aliquem de tribus nobis*[5].

On n'a pas assez remarqué qu'à la fin de l'introduction de la *République* (I, § 13) c'est pour les mêmes raisons, c'est-à-dire en considération du double titre qu'il tient de sa science et de son expérience des affaires publiques, que Cicéron s'arroge le droit de définir son idéal politique.

1. *Ad Quint. frat.*, III, 5, 2.
2. *Ad Att.*, VIII, 11, 2.
3. *Ibid.*, VII, 3, 2.
4. *De leg.*, III, § 14.
5. *Ibid.*

Telle est, à mon avis, la signification générale du traité; œuvre réactionnaire entre toutes, elle ne pouvait pas avoir une grande influence au moment de son apparition; cependant, elle eut, dans les milieux conservateurs, un indéniable succès; Caelius écrivit à l'auteur : *Tui politici libri omnibus vigent*[1]. Préoccupé exclusivement de faire un tableau éclatant de la constitution sous laquelle les générations antérieures avaient vécu, Cicéron ignore délibérément les plus graves problèmes et les besoins urgents de son propre temps. Un retour au passé, sous la forme qu'il envisageait, était une impossibilité dont l'évidence aurait frappé le plus inexpérimenté des apprentis à la vie publique. L'ancien consul ne se soucie pas du rôle politique des armées de plus en plus indépendantes du pouvoir central, ni des transformations que l'immensité des provinces impose dans l'organisation romaine; il réclame des droits politiques pour tous les Italiens, mais il ne se doute pas qu'ils seront illusoires sans une décentralisation électorale. Son *princeps* est un restaurateur d'un état de choses périmé. Aveuglé par les préjugés qu'on lui a inculqués dès son enfance, Cicéron condamne les Gracques, les seuls qui, à l'époque dont il rêve, ont proposé les mesures efficaces pour maintenir dans les légions l'esprit d'autréfois et s'opposer aux précurseurs du césarisme.

Et cependant Cicéron ne se trompait pas lorsque, dans le *De legibus*, parlant de sa doctrine politique, il disait : *Non enim de hoc senatu, nec his de hominibus qui nunc sunt, sed de futuris, si qui forte his legibus parere voluerint, haec habetur oratio*[2]. « J'écris pour les hommes de demain. » Les circonstances allaient fournir une confirmation inattendue de cette prophétie.

*
* *

Octave, qui était né sous le consulat de Cicéron, avait une douzaine d'années lors de la parution du *De republica*. Il dut en entendre parler chez son père, que ses origines équestres et sa carrière parallèle avaient rapproché de son célèbre contemporain. L'administration de C. Octavius le père, en Macédoine, est donnée en exemple par Cicéron à son frère Quintus. Quelque temps plus tard, les maîtres stoïciens du jeune homme lui recomman-

1. *Ad Fam.*, VIII, 1, § 4.
2. *De leg.*, III, § 29.

dèrent sans doute la lecture d'un ouvrage où la pensée de Panaetius, l'une de leurs grandes autorités, était adaptée à une philosophie de l'histoire romaine.

Les relations des deux hommes en 44 et 43 appartiennent à la grande histoire; il est inutile de résumer le récit de ces faits bien connus de tous.

Les trois volumes de lettres de Cicéron à Octavien sont perdus, de même que ceux de leurs réponses; mais les renseignements de la correspondance avec Brutus et avec Atticus suffisent pour démontrer que la plupart des récits historiques sur l'attitude perfide ou lâche de Cicéron dans cette période sont inspirés par des commentaires malveillants d'Asinius Pollion. Octavien fut accueilli d'abord avec une aimable curiosité par celui qui allait jouer pendant quelques mois le rôle de *princeps civitatis*, dont il avait si longtemps rêvé; il ne trouva auprès d'aucun autre sénateur un appui plus efficace. Sans doute Cicéron fait-il des réserves sur l'entourage du jeune homme[1]; il formule des vœux bien naïfs pour une réconciliation des tyrannicides avec le fils adoptif du tyran[2]; mais, pendant toute la période qui précède la bataille de Modène, il ne semble pas que le jeune général, nommé préteur grâce à la recommandation du vieux consulaire, puisse avoir le moindre grief à formuler contre lui. Le protecteur, de son côté, croit que son nouvel ami lui est entièrement dévoué (*mihi totus deditus*).

Les choses se gâtèrent entre eux après la mort des deux consuls et la défaite d'Antoine. Un trait fort spirituel, comme Cicéron ne savait pas les retenir (*laudandum adulescentem*, *ornandum*, *tollendum*), fut répété à l'intéressé, qui s'en irrita naturellement[3]. Mais cela pouvait justifier sa méfiance plutôt que sa haine. Le 27 juillet 43, Cicéron exprime encore son espoir; quelques jours plus tard, le nouveau César entrait avec ses légions dans Rome, pour y imposer son élection au consulat. Sur les tractations à ce sujet, sur les tergiversations de Cicéron, nous ne pouvons plus démêler la vérité au milieu des contradictions de Plutarque et des autres historiens. Seul le mot d'accueil d'Octavien à Cicéron : Τῶν φιλῶν τελευταῖος[4] (« Voici le dernier de mes amis »), est trop en situation pour avoir été inventé.

1. *Ad Att.*, XV, 2, 3.
2. *Ad Att.*, XVI, 15, 3.
3. *Ad Fam.*, XI, 20, 1; Suét., *Aug.*, 12.
4. Appien, *Bell. civ.*, III, 92.

Désormais le sort en est jeté : le grand orateur sera sacrifié à la haine d'Antoine. Le jeune triumvir intervint-il vainement en sa faveur, à Bologne, comme le suggère Suétone[1]? C'est fort peu vraisemblable. Il était alors décidé à faire table rase du passé.

*
* *

Pendant les huit ans qui suivirent, les catastrophes se succédèrent en Italie; la guerre de Philippes, les distributions de terres aux vétérans, la longue lutte contre Sextus Pompée bouleversèrent l'économie de la péninsule et jetèrent le désarroi et le désespoir dans les esprits. Les alternatives de la campagne de Sicile mirent le comble au mécontentement contre l'administration des triumvirs. Des troubles graves se produisirent à Rome et Mécène eut quelque peine à les réprimer.

Le retour triomphal d'Octavien, en 36, apaisa les esprits : les manifestations politiques auxquelles le vainqueur se livra dès son retour étonnèrent même ses partisans. Sur le conseil de ses intimes, il tenait évidemment compte d'un mouvement d'opposition des républicains que les déboires des années précédentes avaient enhardis.

Il reçoit alors un pouvoir césarien par excellence, la puissance tribunicienne à vie, mais, comme pour faire contrepoids, il inaugure la politique d'habiles compromis qui sera désormais la sienne; il affirme sa volonté de restaurer d'anciennes institutions républicaines. Une formule revient à dessein dans ses propos, cités par Appien et par Dion Cassius : κατὰ τὰ πάτρια, *more maiorum*. Octavien réunit le peuple en dehors du *pomerium* pour défendre devant lui sa politique, abandonne aux magistrats réguliers une grande part de l'administration, se réconcilie avec des patriciens proscrits, nomme l'un d'eux, Valerius Messala, augure, et défend le privilège des sénateurs à porter la pourpre; il va même jusqu'à promettre de rétablir l'ancienne constitution aussitôt qu'Antoine sera revenu de la guerre contre les Parthes[2].

Au cours des années suivantes et pendant les intervalles de ses campagnes de Dalmatie, il persiste dans cette attitude conciliante. L'avisé diplomate qu'il était devenu prévoyait l'inévitable conflit avec Antoine, dont le délire pharaonique provoquait déjà autant

1. Suét., *Aug.*, 27, 1.
2. Dion, XLIX, 15; App., *Bell. civ.*, V, 132.

d'indignation que d'angoisse dans les classes dirigeantes de la population italienne. Prendre une attitude contraire, se poser en défenseur des traditions romaines bafouées, c'était la conduite qui s'imposait.

Très prompt à percevoir les mouvements d'opinion qui se produisaient même dans les couches populaires, il avait dû être sensible aux manifestations de la propagande de réforme morale. Elle se dressait, en réaction contre les vices, les excès de tous genres des privilégiés, auxquels la foule attribuait la responsabilité des luttes civiles. Rome écoutait avec avidité ces prédicateurs de carrefour, dont Horace se moquera bientôt avec esprit : une partie de l'élite suivait l'enseignement des Sextiens eux-mêmes, qui provoquèrent alors un important mouvement d'ascétisme[1].

Octavien affectait désormais une grande simplicité dans son train de vie, qui contrastait violemment avec les coûteuses orgies auxquelles Antoine se livrait avec Cléopâtre.

Pour expliquer les premiers indices de l'influence renaissante des ouvrages politiques de Cicéron, il importe de préciser quelques faits qu'on peut situer dans le temps d'une manière assez sûre.

L'an 32 est, dans l'histoire que nous étudions, une date décisive. La déclaration de guerre à la reine d'Égypte fut précédée d'une agitation politique qu'avait admirablement préparée le revirement républicain d'Octavien. On sut exploiter l'indignation provoquée par les rapports sur les triomphes d'Antoine à Alexandrie, sur la proclamation de la royauté de Cléopâtre dans une partie de l'Orient romain et sur la désignation de Césarion comme régent. Une surenchère démocratique d'Antoine, qui proposait la remise immédiate des pouvoirs du triumvirat, ne pouvait plus avoir aucun succès. La publication de son testament fut la dernière manœuvre de cette savante campagne. Cette fois on n'avait plus de doute : si le maître de l'Orient avait la victoire dans la guerre inévitable, Rome serait dépossédée de son titre de capitale du monde ; l'Italie ne serait qu'une province d'une métropole égyptienne ou asiatique. L'unité se créa pour la cause d'Octavien ; les plus irréductibles des républicains se déclarèrent prêts à tout sacrifier pour son triomphe.

1. Cf. sur l'action des Sextiens mon livre sur les *Origines de la Diatribe romaine*, p. 153 à 189.

Pour connaître les sentiments populaires de ce moment, nous n'avons guère que les *Suasoires* des rhéteurs cités par Sénèque le Père : nous y voyons que, tout naturellement, Antoine étant honni, Cicéron reprend alors sa figure de héros. On oublie la proscription ; on ne pense qu'aux *Philippiques* et l'on fait composer aux élèves des harangues emphatiques où le consulaire accepte de mourir plutôt que de sacrifier des discours qui seront l'éternelle condamnation du tyran. « C'est le thème choisi par chacun », dit le rhéteur, *excepto Asinio Pollione, qui infestissimus famae Ciceronis permansit*[1].

Octavien, l'autre adversaire acharné d'Antoine, dut se résigner facilement à cette alliance avec ce revenant d'outre-tombe : dix ans plus tard, en rédigeant ses ὑπομνήματα à Mécène et Agrippa, il soulignait, avec complaisance, nous dit Plutarque[2], qu'il avait eu besoin, comme Pompée, de l'aide de Cicéron (δεῖσθαι... Κικέρωνος δὲ Πομπήιον καὶ Καίσαρα τὸν νέον, ὡς αὐτὸς ὁ Καῖσαρ ἐν τοῖς ὑπομνήμασιν εἴρηκεν).

C'est entre 34 et 32 que se reconstitua sans doute le parti sénatorial, avec l'assentiment d'Octavien. Ce n'est pas formuler une hypothèse aventureuse que de dire : le renouveau fut favorisé par la multiplication des copies du *De republica* et par la parution du *De legibus*, que Cicéron avait laissé inachevé.

Tiron était alors dans la force de l'âge ; c'est seulement à la fin du règne d'Auguste qu'il commença la publication de la correspondance inédite de Cicéron ; Atticus était encore actif, malgré le cancer qui allait l'emporter le 31 mars de l'an 32 ; il était entré, par le mariage de sa fille, dans l'intimité d'Octavien, avec lequel, nous dit Cornelius Nepos[3], il échangeait une correspondance quotidienne. Ces deux hommes profitèrent naturellement des circonstances favorables pour rendre un service à la mémoire de leur ancien ami.

La démonstration philologique d'une sorte de deuxième édition (au sens ancien et non moderne du mot) de la *République* de Cicéron vient d'être publiée par Ziegler[4] ; mais ce savant éditeur n'est pas allé au delà et n'a émis aucune conjecture sur la date de cet

1. *Suas.*, 6, 14.
2. Plut., *Comp. Dem.*, et Cic., 3.
3. *Attic.*, 20.
4. *Hermes*, 1931.

événement. Le palimpseste du Vatican nous fournit le texte de 51 : preuve en est qu'il contient un *lapsus calami* (*Phliuntios* pour *Phliasios*)[1] que Cicéron a supplié Atticus de faire disparaître de tous les exemplaires (*ut id nomen ex omnibus libris tollatur*)[2]. En 45, reprenant dans les *Tusculanes* une traduction du *Phèdre* de Platon qu'il avait déjà insérée dans le livre VI de la *République*, Cicéron a modifié certaines expressions pour souligner plus clairement la pensée du texte grec ; par exemple, τὸ αὐτὸ ἑαυτὸ κινοῦν, traduit d'abord *quae sese moveat*, est devenu *quae se ipsam moveat*[3]. Or Macrobe, qui transcrit ce passage d'après un texte de la *République*, donne aussi la version corrigée *se ipsam*. Cette observation explique pourquoi les citations des grammairiens, comme Nonius, nous offrent souvent une phrase plus claire et plus simple que celle qui nous est fournie par le palimpseste[4]. Macrobe et Nonius ont donc eu des exemplaires du *De republica* recopiés en tenant compte des corrections faites en 45 par Cicéron, au moment où il tentait de terminer le *De legibus*. Une nouvelle diffusion de l'ouvrage fut faite au moment où l'on publiait pour la première fois les trois premiers livres du *De legibus ;* c'était agir conformément aux instructions données autrefois par Cicéron lui-même à Tiron : n'avait-il pas souligné, à plusieurs reprises, l'étroite connexion de ses deux dialognes politiques[5]? La parution de l'un donnait un regain d'actualité à l'autre.

Nous avons maintenant à rechercher dans l'histoire des années qui suivent si nous trouvons la confirmation de cette hypothèse.

La déclaration de guerre fut accompagnée du rétablissement du rite des féciaux, tombé en désuétude depuis un siècle. Polybe le signale encore comme une dernière survivance chez les Romains de son temps : Βραχὺ δέ τι λείπεται παρὰ Ῥωμαίοις ἴχνος ἔτι τῆς ἀρχαίας αἱρέσεως περὶ τὰ πολεμικά· καὶ γὰρ προλέγουσι τοὺς πολέμους[6].

La *République* de Cicéron venait, en 32, de rappeler la signification sacrée de la cérémonie ; on y lisait, au sujet du règne de Tullus Hostilius : *Constituitque ius quo bella indicerentur, quod per se iustissime inventum sanxit fetiali religione, ut omne bellum*

1. *De rep.*, II, § 8.
2. *Ad Att.*, VI, 2, § 3 ; cf. *Ibid.*, XIII, 44, § 3.
3. *De rep.*, VI, § 27 ; *Tusc.*, I, § 53 ; Macr., II, 13, 1 ; Plat., *Phaedr.*, 245 c.
4. Cf., par exemple, *De rep.*, I, § 69, la suppression du mot superflu *magnam*.
5. *De leg.*, I, § 20.
6. Polybe, XIII, 3, 7

quod denuntiatum indictumque non esset, id iniustum esse atque impium iudicaretur[1].

Les termes mêmes employés par Cicéron expliquent pourquoi c'est au début d'une guerre nationale entre toutes (*bellum iustum atque pium*) que l'on a repris l'ancien usage. Un passage du *De legibus*[2] et un autre du *De officiis*[3] sur le même rite soulignaient pour les Romains l'importance de l'avertissement cicéronien. Octavien, comme *Pater patratus*, accomplit en personne le geste de jeter une lance dans le champ symbolisant le territoire ennemi, derrière le temple de Bellone.

D'autres pages du traité de la *République* devaient avoir pour les lecteurs du temps un caractère de grande actualité. Je rappelle en particulier les célèbres chapitres du deuxième livre sur la situation de la ville de Rome[4]. A la suite de Dicéarque, Cicéron avait comparé le caractère des capitales maritimes et celui d'une métropole continentale et avait montré que, si le Tibre donnait à la ville de Romulus tous les avantages d'un port de mer, l'éloignement des côtes la mettait à l'abri non seulement des coups de main ennemis, mais surtout de la contagion des mœurs dépravées. C'est là un argument dont on ne manquera pas de se servir désormais pour sauvegarder les privilèges italiens. Au moment où Rome commençait à croire son abaissement possible devant une ville d'Orient, on était naturellement porté à faire de cette dégradation éventuelle le dernier écroulement dans la décadence morale de la civilisation latine ; nous trouvons là un passage du *De republica* lié à l'origine du mouvement d'opinion dont la troisième des odes romaines d'Horace montre l'aboutissement.

D'autres coïncidences peuvent paraître négligeables. Au moment où ils apprenaient des détails sur les fêtes religieuses où Cléopâtre jouait le rôle d'Isis et Antoine celui d'Osiris, ceux qui relisaient alors le *De republica* devaient remarquer ces lignes sur les croyances égyptiennes : *Bovem quendam putari deum, quem Apim Aegyptii nominant... beluas numero consecratas deorum*[5]. Le deuxième livre du *De legibus* donnait à cette phrase son vrai com-

1. *De rep.*, II, § 31.
2. *De leg.*, II, § 34.
3. *De off.*, I, § 36.
4. *De rep.*, II, §§ 7-11.
5. *Ibid.*, III, § 14.

mentaire romain. Si respectueux qu'il fût des usages étrangers, Octavien ne voulut pas, deux ans plus tard, en Égypte, visiter le sanctuaire du taureau Apis. La phrase que lui attribue Dion Cassius est comme un écho lointain de celle de Cicéron : Θεοὺς ἀλλ' οὐχὶ βοῦς προσκυνεῖν εἰθίσθαι[1].

Ces remarques n'auraient pas grande signification si justement à cette époque, après la prise d'Alexandrie, le vainqueur du monde n'avait pas, par un acte public, attiré l'attention générale sur le revirement des esprits en faveur de Cicéron.

Le 13 septembre 30, le fils du grand orateur devenait collègue d'Octavien comme *consul suffectus ;* il était chargé d'annoncer officiellement à Rome la défaite et la mort d'Antoine; il fit afficher cette nouvelle sur la tribune des rostres où la tête et la main de son père avaient été clouées pendant les proscriptions; sur sa proposition, le Sénat condamna la mémoire d'Antoine et décréta la destruction des statues du triumvir; on déclara son *natalis* jour néfaste et l'on interdit aux hommes de sa famille de porter son prénom[2].

Ce geste expiatoire accompli, Octavien fit rentrer le fils de Cicéron dans l'obscurité qui lui convenait.

Doit-on traiter ce consulat de « mince et passager honneur que rien ne légitime et n'explique[3] »? Rien ne peut l'expliquer, en effet, sinon la volonté d'effacer la proscription qui avait atteint le père.

Les Romains ne s'y sont point trompés. Sénèque nous le déclare expressément : *Ciceronem filium quae res consulem fecit nisi pater*[4]? Il ne fait d'ailleurs que confirmer la phrase d'Appien sur ce consulat accordé à un homme sans mérite : ἐς ἀπολογίαν τῆς Κικέρωνος ἐκδόσεως[5], c'est-à-dire conféré pour faire oublier qu'Octavien avait livré Cicéron à Antoine.

*
* *

Il nous reste à préciser de quelle étendue fut l'influence de la doctrine cicéronienne dans l'organisation politique du principat. Le sujet est si considérable qu'il faut se contenter d'une très ra-

1. LI, 16.
2. Appien, *Bell. civ.*, IV, 51.
3. Olivier, *Deux études sur Virgile*, p. 41.
4. *De Benef.*, IV, 30, 2.
5. Appien, *Bell. civ.*, IV, 51.

pide revue des faits acquis, pour ne s'attacher qu'à l'étude de certaines questions qui ont été négligées jusqu'ici.

Nous ne pourrons jamais souscrire à une affirmation comme celle de Birt sur Octavien : « Er kannte natürlich jede Zeile in Ciceros Schriften[1] » ; tout ce que nous savons du réalisme d'Auguste, de son habileté manœuvrière, nous interdit d'en faire un disciple véritable de Cicéron ou un élève naïvement désireux de réaliser, grâce à son pouvoir, l'utopie réactionnaire de son maître. Il ne peut guère avoir subi qu'une influence indirecte : pour s'assurer la collaboration permanente des patriciens et des autres privilégiés de la fortune, le chef de l'État nouveau promit de leur accorder de grandes satisfactions ; il déclara qu'il était partisan d'un certain nombre de leurs idées et qu'il défendrait leurs intérêts ; mais, pour pouvoir compter sur une force réelle, en s'appuyant sur eux, il exigea de ses alliés plusieurs sacrifices pénibles et restreignit même la liberté de leur vie privée.

Toute la politique d'Auguste fut celle d'un compromis entre l'établissement définitif des éléments essentiels du césarisme et un retour aux formes constitutionnelles du passé. Les aspirations politiques de la classe conservatrice se trouvaient exprimées surtout dans les deux dialogues de Cicéron sur la République et sur les Lois ; dans le domaine de la réforme des mœurs, les dernières *Satires Ménippées* du grand polygraphe Varron eurent une action puissante dans d'autres milieux et préparèrent l'opinion aux *Leges Iuliae ;* quant aux livres sur l'agriculture du même auteur, ils étendirent leur influence jusque dans l'entourage immédiat du *princeps*.

La partie morale des œuvres cicéroniennes ne peut guère avoir frappé l'opinion ; rien ne prouve, en dépit de l'affirmation de Diels[2], que les *Hortationes ad philosophiam*[3], rédigées par Auguste, aient été faites sur le modèle de l'*Hortensius* du grand écrivain. L'ancien élève d'Areius Didymus pouvait recourir à des sources d'une plus haute portée philosophique.

Le *De republica* tire sa politique d'une morale qui était précisément celle dont se réclamait Octavien ; comme dans le *De legibus*, Cicéron y montre que la grandeur d'un État est causée par la pu-

1. *Römische Charakterköpfe*, p. 200.
2. *Doxographi graeci*, p. 81.
3. Suét., *August.*, 85.

reté de ses mœurs publiques et privées autant que par la valeur de ses premiers citoyens ; or, ces deux supériorités dépendent l'une de l'autre : *Neque viri, nisi ita morata civitas fuisset, neque mores, nisi hi viri praefuissent, aut fundare, aut tam diu tenere potuissent tantam et tam fuse lateque imperantem rem publicam*[1]. Dans les deux traités politiques, la simplicité est recommandée, notamment celle du culte, et dans le *De officiis*[2] Cicéron réclame de véritables lois somptuaires ; quant au mariage, l'importance de sa consolidation est fortement soulignée : *Ad vitam autem usumque vivendi ea descripta ratio est iustis nuptiis, legitimis liberis*[3] *; firmiter enim maiores nostri stabilita matrimonia esse voluerunt*[4].

Ces derniers textes, empruntés aux parties les plus mutilées de l'ouvrage, sont sans doute les restes de larges développements dont Octavien a pu se servir pour combattre l'opposition du parti « cicéronien » lui-même, lorsqu'il présenta pour la première fois ses lois sur le mariage des ordres privilégiés et sur l'adultère.

Il convient de remarquer que cet effort infructueux eut lieu en l'an 28, c'est-à-dire avant l'organisation définitive du principat. Cette date nous est fournie non seulement par Tacite, qui parle du sixième consulat d'Octavien, mais aussi par l'élégie où Properce déclare que l'échec subi par les réformateurs fut pour sa maîtresse une délivrance[5]. Octavien a donc bien tenté de mettre la réforme morale à la base de sa rénovation politique ; mais les fragments des deux derniers livres de la *République* sont insuffisants pour nous permettre d'affirmer que l'œuvre de Cicéron ait eu, à ce propos, une action aussi grande que les nombreux écrits contemporains de philosophie populaire.

On perçoit plus nettement une influence personnelle et directe de Cicéron sur Auguste, au point de vue moral, lorsque l'empereur vieilli, apaisé, transformé intérieurement par la longue habitude du rôle qu'il s'était imposé, se préoccupa avant tout du souvenir qu'il laisserait de lui : il dut alors relire la *République* avec d'autres ouvrages, en y recherchant ces préceptes et ces exemples qu'il recopiait, nous dit Suétone, pour les envoyer aux membres

1. *De rep.*, V, § 1.
2. II, § 56.
3. *De rep.*, V, § 7.
4. *Ibid.*, VI, § 2.
5. *Elegiae*, II, 7, 1 sqq. : *Gavisa est certe sublatam Cynthia legem,*
Qua quondam edicta flemus uterque diu,
Ni nos divideret... Cette élégie date au plus tard de l'an 25.

de sa famille et aux gouverneurs des provinces : *In evolvendis utriusque linguae auctoribus nihil aeque sectabatur quam praecepta et exempla publice vel privatim salubria*[1].

A ce moment, en des phrases d'une sincérité émouvante, il écrit à ses petits-enfants qu'ils doivent se préparer par une vie d'hommes utiles à lui succéder dans son « poste » : ἀνδραγαθούντων ὑμῶν καὶ διαδεχομένων *stationem meam*[2]. Ces derniers mots sont la traduction en langage militaire du *munus humanum adsignatum a deo* du *Songe* de Scipion[3]; c'est une expression reprise encore dans le *De legibus : Cuius muneris colendi efficiendique causa nati et in lucem editi simus*[4].

*
* *

Nous voici ramenés, par la mission du *princeps*, à la question constitutionnelle.

En prenant à la fois, comme César l'avait fait, les pouvoirs civils d'intercession qui lui étaient donnés par la *tribunicia potestas* et l'*imperium* proconsulaire qui lui conférait le commandement de toutes les armées ainsi que le gouvernement de toutes les provinces où elles se trouvaient, Auguste disposait de l'autorité royale, au sens où l'entendait Cicéron : *reges... qui soli in populos perpetuam potestatem haberent*[5].

On peut donc, autant qu'on voudra, s'attendrir sur des refus répétés de la dictature[6], de la *cura morum*[7] et sur l'horreur qu'éprouvait le *princeps* pour le titre de *dominus*[8]; s'il a refusé certains pouvoirs extraordinaires, c'est qu'il n'en avait pas besoin; n'écrivait-il pas à Tibère, qui lui demandait de sévir contre des médisants : *Satis est si hoc habemus ne quis nobis male facere possit*[9]? N'était-il pas jaloux de sa pleine autorité sur ses provinces au point de faire interdire à tout sénateur de devenir *patronus* d'une colonie[10]?

Le titre de *princeps* symbolise cette *auctoritas*, ce prestige,

1. Suét., *Aug.*, 89, 2.
2. Gell., *Noct. Att.*, XV, 7, 3.
3. *De rep.*, VI, § 15.
4. *De leg.*, I, § 16.
5. *De rep.*, II, § 49.
6. *Res gest.*, 5; Suét., *Aug.*, 52.
7. *Ibid.*
8. Tert., *Apol.*, 34; Suét., *Aug.*, 53.
9. Suét., *Aug.*, 51.
10. *Lex Colon. genitiv. Iul.*

grâce auquel, dit-il dans ses *Res gestae*, il est resté le supérieur de tous, après avoir cependant remis au peuple et au Sénat les pleins pouvoirs qu'il avait reçus avant la guerre d'Actium; quant à sa *potestas*, il prétend qu'elle ne dépassait celle d'aucun de ses collègues dans ses différentes magistratures; mais il omet de parler de la multiplicité de ses charges simultanées, de la durée de cette *potestas* et de sa coïncidence avec l'*imperium;* ces trois circonstances en changent totalement le caractère. Dans la phrase célèbre (*potestatis autem nihilo amplius habui quam ceteri*[1]...), on voit la même interprétation tendancieuse des faits historiques que dans celle où il rappelle comment il a formé à ses frais, quoiqu'il fût simple particulier, sa première armée, « pour sauver la liberté menacée par une faction », et où il semble faire une allusion habile aux maximes cicéroniennes sur les devoirs du *princeps* en une période de troubles graves. Auguste cherche à prouver qu'il a été fidèle à un engagement qu'il avait pris autrefois. De quelle promesse s'agit-il? — La comparaison avec le système préconisé par Cicéron nous permet de le comprendre.

Par la concentration dans ses mains des pouvoirs réels de tous les magistrats, le *princeps* était capable d'empêcher que rien ne se passât dans l'État contre sa volonté, sauf en vertu d'une décision du Sénat ou du peuple. Le droit d'initiative lui était en fait réservé, mais l'histoire nous apprend qu'une loi julienne a été repoussée par les comices et qu'elle dut être amendée avant d'être finalement adoptée; nous savons, d'autre part, qu'Auguste a cédé plusieurs fois devant des décisions hostiles du Sénat[2].

Le principat d'Auguste peut donc, à la rigueur, paraître un régime mixte où sont combinés, suivant la formule cicéronienne, le pouvoir royal, l'autorité de l'aristocratie et la liberté relative du peuple : *Esse quiddam in re publica praestans et regale, esse aliud auctoritati principum impartitum, ... esse quasdam res servatas iudicio voluntatique multitudinis*[3]. En théorie, le principat n'est ni une autocratie, ni une dyarchie; c'est une triarchie, donc un *genus mixtum civitatis;* mais, en réalité, par le fait que le *princeps* jouit non seulement de l'*auctoritas* que Cicéron désirait seule pour lui,

1. *Index rer. gest.*, 34.
2. Suét., *Aug.*, 54.
3. *De rep.*, I, § 69.

mais encore de toute la *potestas* de plusieurs magistratures simultanées et de l'*imperium* militaire, la comparaison ne pourrait plus se faire qu'avec la dictature d'une période de crise (on se souvient de l'injonction : *dictator rem publicam constituas oportet*[1]); elle serait d'ailleurs inadéquate, puisque c'est en 27, après le rétablissement de la paix générale, qu'Auguste a fixé cette organisation à titre définitif.

Donc, si Octavien a promis en 32 de réaliser, autant que les circonstances le permettraient, le programme du parti sénatorial inspiré directement du système cicéronien, c'est d'une manière purement formelle qu'il a pu tenir sa parole.

Cependant, le Sénat n'avait pas lieu de se plaindre; si l'on fait abstraction de l'indispensable changement concernant le *princeps* lui-même, on peut dire que tous les principes constitutionnels du *De republica* étaient appliqués.

Après Actium, Octavien éprouvait le désir sincère de s'attacher définitivement les survivants du patriciat; l'alliance nationale de l'an 32 avait été l'une des causes principales de sa victoire; auparavant, la politique contraire avait abouti au drame des Ides de Mars. Il faut se garder, en parlant d'Auguste, de négliger certains traits psychologiques qui sont révélateurs; il était superstitieux et considérait que la chance avait été un facteur essentiel de sa destinée[2]. Pour lui, mécontenter ses alliés eût été provoquer la fortune.

*
* *

Comme pour Cicéron, le but de la constitution « mixte » est, pour Auguste, la stabilisation de l'État. Ce désir de fixité politique est exprimé dans l'*Edictum* cité par Suétone[3]; on y reconnaît jusqu'au vocabulaire habituel de l'auteur du *De republica : Ita mihi salvam ac sospitem rem publicam sistere in sua sede liceat, atque eius rei fructum percipere, quem peto, ut optimi status auctor dicar, et moriens ut feram mecum spem, mansura in vestigio suo fundamenta rei publicae quae iecero*. Pour permettre les comparaisons, citons quelques phrases cicéroniennes : *Constituere eam rem pu-*

1. *De rep.*, VI, 12.
2. Plut., *Apophth. Caes. Aug.*, 10.
3. *Aug.*, 28.

blicam quae possit esse diuturna[1]*; civitatis... optimum statum*[2]*; ieci sententia mea ... fundamenta rei publicae*[3].

Nous avons constaté, dans l'organisation préconisée par Cicéron, l'effacement des pouvoirs du peuple devant ceux du Sénat; or, le transfert des compétences législatives ordinaires des comices à la Curie est l'une des innovations les plus caractéristiques du principat d'Auguste[4].

L'élimination des sénateurs indésirables, accomplie à plusieurs reprises pour diminuer le nombre anormal des pères conscrits et rendre à leur ordre le prestige que César avait systématiquement avili, était une mesure réclamée explicitement dans le *De legibus*[5]. Pour Cicéron, le Sénat doit être irréprochable et servir de modèle aux autres ordres : *Is ordo vitio careto; ceteris specimen esto.* La loi cicéronienne annonce la loi julienne.

Les avantages matériels accordés aux sénateurs et aux chevaliers par Auguste[6] se trouvent également dans le programme conservateur; n'y demandait-on pas que tous les *principes* fussent à l'abri des préoccupations matérielles? Cicéron protestait d'autre part contre la politique de Caton qui osait *omnia publicanis negare.*

En ce qui touche les comices, dont les compétences sont restreintes conformément à l'idéal du réactionnaire républicain, on observe avec étonnement qu'Auguste s'est préoccupé de réaliser pratiquement, par une décentralisation électorale unique dans l'histoire romaine, un vœu tout platonique formulé par Cicéron en faveur du droit de vote de tous les Italiens.

C'est aussi l'établissement du principat qui apporta la solution des difficultés auxquelles l'ancien proconsul de Cilicie souffrait de se heurter toujours dans l'administration provinciale : Auguste sut rendre chimériques les craintes exprimées pour l'avenir au livre III de la *République*[7], au cas où l'on continuerait à employer la violence au lieu de recourir à la seule force du droit; sous son règne, les compagnies de publicains commencèrent à être remplacées par un système de régie directe et les chevaliers trouvèrent

1. *De rep.*, III, § 7.
2. *Ibid.*, II, § 66.
3. *Philippic. orat.*, V, 30.
4. Suét., *Aug.*, 37.
5. III, 28 sqq.
6. Suét., *Aug.*, 38, 2.
7. § 41.

de substantielles compensations en prenant rang parmi les plus hauts fonctionnaires de l'Empire.

*
* *

L'identité des programmes en matière économique n'est pas moins frappante; elle confirme que l'influence des idées de Cicéron s'est surtout exercée sur Auguste d'une manière indirecte : elles continuaient, en effet, à correspondre exactement aux intérêts matériels de la classe privilégiée.

Pour le théoricien républicain, le but de l'organisation collective était la protection de la propriété privée : *ut suum quisque teneat, neque de bonis privatorum publica deminutio fiat*[1]. Le *princeps* resta fidèle à cette maxime; les fouilles récentes de Rome ont illustré les renseignements fournis par Suétone sur les scrupules de celui qui rêvait pourtant de transformer tout le centre de la capitale : *Forum angustius fecit non ausus extorquere possessoribus proximas domos*[2]. L'expropriation pour cause d'utilité publique lui paraissait une atteinte à un principe sacré.

Nous avons signalé l'hostilité constante de Cicéron à l'égard de toutes les lois agraires[3]; Auguste lui donna raison contre César et assista sans intervenir à la rapide disparition des paysans libres, qui devinrent de simples fermiers. Dans son entourage, on se lamentait sur les conséquences politiques, économiques et sociales d'une telle évolution; on avait encouragé Virgile à écrire ses *Géorgiques*, mais on ne put faire adopter aucune mesure efficace; même l'œuvre de création de nouvelles colonies fut partout ralentie.

Dans cet âge d'or du capitalisme romain, on s'efforça, aussi longtemps que les circonstances le permirent, de réduire les impôts et de maintenir les droits de douane entre les provinces à un taux relativement bas. Tout cela est conforme à la doctrine de libéralisme extrême qu'on trouve dans le traité de la *République : nolo enim eundem populum imperatorem et portitorem esse terrarum. Optimum autem et in privatis familiis et in re publica vectigal duco esse parsimoniam*[4]. Cette idée est longuement développée dans le *De officiis*[5].

1. *De off.*, II, § 73.
2. Suét., *Aug.*, 56.
3. *De off.*, II, §§ 78 sqq.
4. IV, § 7.
5. II, §§ 73 sqq.

En matière d'intervention sociale, Cicéron approuve seulement que, dans un cas de crise grave, on fasse à la plèbe une distribution, si elle est *modica... et rei publicae tolerabilis et plebi necessaria*[1] : Auguste se vit forcé, à plusieurs reprises, de recourir à ce moyen d'apaisement populaire, mais il restreignit le nombre des bénéficiaires dans une forte proportion.

*
* *

Réaction morale, politique et sociale, c'est le grand mouvement qui emporte les esprits, à l'époque du principat d'Auguste, et qui va inspirer l'effort littéraire des grands classiques romains.

Comme ce fut souvent le cas dans l'histoire humaine, le calme, succédant à la tempête, fit naître une amertume dans les plus nobles esprits et une sorte de mal du siècle, qui se traduisit par une attitude romantique, un regret des âges disparus, et, au milieu des progrès de la prospérité matérielle, un désir de retour à la simplicité, au dévouement glorieux des héros d'autrefois. Cicéron n'est, sur le terrain politique, que l'un des précurseurs de cette réaction dans la longue série des écrivains et des poètes romains qui, depuis le début de la période de crise révolutionnaire, depuis l'époque des Gracques et de Marius, se sont élevés contre l'affaiblissement des mœurs romaines, la décomposition de l'ordre national et ont prêché la régression vers un état à jamais révolu. Au moment où l'organisation romaine était, après un douloureux travail, adaptée enfin au rôle immense qui lui était dévolu et où la paix romaine devenait une réalité, c'était cette mode intellectuelle qui s'imposait victorieusement aussi.

Il faut se garder de croire que l'action personnelle d'Auguste souleva cette vague de fond qui submergea la société ; toute la lumière des documents est concentrée naturellement sur lui, mais il s'agit en réalité d'un phénomène collectif dont, en politique avisé, il profita, qu'il encouragea et dirigea avec ses collaborateurs, mais dont il ne fut pas l'initiateur.

L'idéal de Cicéron était, nous l'avons dit, dans la « constitution de nos pères » : *de illa immortalitate rei publicae sollicitor*, dit

1. *De off.*, II, § 72.

Laelius à Scipion, *quae poterat esse perpetua si patriis viveretur institutis et moribus*[1]. Et l'auteur résume cette philosophie politique en citant le vers d'Ennius :

Moribus antiquis res stat Romana viresque[2].

C'est dans le même esprit qu'Auguste se rendit le témoignage des *Res gestae :* ἀρχὴν οὐδεμίαν παρὰ τὰ πάτρια ἔθη δεδομένην ἀνεδεξάμην[3]. *Multa exempla maiorum exolescentia ex nostro saeculo reduxi*[4].

La formule est bien restée la même.

La disparition des premières pages du palimpseste de la *République* nous a privés d'une longue liste de héros républicains dont le dévouement absolu avait sauvé Rome des plus grands périls : il ne reste que la fin de la série : Duelius, Atilius, Métellus, les deux Scipion, Q. Maximus, Marcellus et Caton; c'était une sorte d'avenue bordée de statues par laquelle l'écrivain voulait nous conduire au monument qu'il élevait à la gloire politique de sa patrie. Auguste voulut, de même, que les portiques de son Forum fussent garnis des bustes de tous les héros romains des siècles passés, afin de servir, disait-il, d'exemples à lui-même et aux autres[5] : et ce sont des discours de l'époque de Scipion, nous apprend aussi Suétone[6], qu'il lisait au peuple pour montrer qu'il n'innovait rien et qu'il marchait sur les traces des anciens.

Enfin, l'on se rappelle quelle apothéose est prédite à Scipion par ceux qui l'ont précédé dans la voie glorieuse; le *De legibus* précise la pensée de Cicéron : *omnium quidem animos immortales esse, sed fortium bonorumque divinos*[7]*;* c'est ainsi qu'il explique l'élévation de Romulus au ciel et qu'il rattache toutes ces croyances au culte des héros grecs : *Et Herculi eadem ista porta patuit*[8].

Horace, le plus fidèle interprète de l'époque qui suivit, reprend la même pensée; dans l'ode qui annonce, au début de l'an 27,

1. *De rep.*, III, § 41.
2. *Ibid.*, V, § 1.
3. *Index rer. gest.*, 6.
4. *Ibid.*, 8.
5. Suét., *Aug.*, 31, 5.
6. *Aug.*, 89, 2.
7. *De leg.*, II, § 27.
8. *De rep.*, VI, *fragm. libr. incert.*, 6; cf. II, § 17.

l'apothéose d'Auguste[1], solidaire de celle de Romulus, il fit la même comparaison :

Hac arte Pollux et vagus Hercules
enisus arces attigit igneas[2]...

*
* *

Il n'y a pas de réelle parenté morale entre Cicéron et Auguste; le premier se laisse emporter par ses impulsions; il est maladroit quand il dissimule sa vraie pensée qui est dogmatique et déductive. Le second est infiniment plus complexe et plus fin; il ne parle qu'après avoir observé et, dans son âge mûr, chacun de ses actes fut le résultat de ses expériences. Il avait une nature qui aimait à unir les contradictions; sa devise était : σπεῦδε βραδέως; il joua longtemps deux rôles à la fois et mena deux politiques contraires simultanément, mais sur des plans différents. En 23, au moment où il croyait sa mort venue, il fit venir Pison, son collègue au consulat, et lui remit un mémoire contenant tous les renseignements officiels de l'empire; il confia à Agrippa son anneau à cachet. Il serait faux de parler d' « apparence » et de « réalité ». Le retour aux formes constitutionnelles, la collaboration effective avec le Sénat, la restauration du patriciat, la réaction sous toutes ses formes sont des réalités aussi; elles n'ont guère survécu à Auguste, mais elles furent les éléments d'une époque de transition qui est, à bien des égards, une des périodes lumineuses de l'histoire humaine.

L'œuvre de Cicéron n'a pu avoir qu'une influence très limitée sur l'esprit d'Auguste, mais elle eut une action considérable sur une partie de la société romaine et inspira ainsi une politique qui est l'une des faces du principat à ses débuts.

A. OLTRAMARE.

1. Le mot « Augustus », qui devint le nom d'Octavien en vertu d'un décret du Sénat, est fort rare en latin jusqu'au Ier siècle avant J.-C.; mais il se trouve employé treize fois par Cicéron, en particulier dans le *De legibus*. Le projet de donner le nom de Romulus au *princeps* se heurta à l'opposition sénatoriale. L'auteur de la *République* n'avait-il pas déclaré que depuis le règne de Tarquin le Superbe le nom des rois antérieurs était devenu insupportable au peuple romain?

2. *Carm.*, III, 3, 9 sq.

II

LA DATE ET LA COMPOSITION DU *DE CLEMENTIA*

PAR F. PRÉCHAC

Professeur à la Faculté des lettres de Lille

La date. — Sur la date du *De Clementia* mon opinion n'a pas changé depuis la thèse qui fut soutenue dans mon Introduction à l'édition G. Budé : les objections — parfois contradictoires entre elles — qu'elle a soulevées m'amènent seulement à la défendre, en mettant « à jour » les arguments sur lesquels elle s'appuie. Je pense que la composition de l'ouvrage se place entre le 13 octobre 54, où Néron arrive au pouvoir, et le 13 février 55, où meurt Britannicus.

Il n'y a rien à tirer de deux arguments invoqués jadis pour la dater : ni d'une allusion prétendue aux sorties nocturnes et aux déguisements de l'empereur (*Intr*[1]., p. CIII sqq.), ni d'une transformation arbitraire des mots *ad gustum exigitur* (*principatus tuus*), qu'autrefois l'on corrigeait, sur la foi de quelques manuscrits *deteriores*, en *ad anni gustum*[2]... (*Intr.*, p. CVI). Il reste les arguments à priori et ceux qu'on tire du texte.

Nous disions qu'à priori Sénèque n'aurait pu, après l'attentat, féliciter Néron d'être sans crime (I, 11, 2, *nullam habere maculam;* I, 1, 5, *innocentiam*); qu'il y allait de la vérité (autre chose est un compliment banal, adressé en passant au prince, comme celui que se permettra Thrasea — Tac., *Ann.*, XIV, 48, 5 — pour obtenir une mesure de clémence ou de rigueur atténuée; autre chose un éloge long, systématique, destiné au public et à la postérité); qu'il y allait aussi du succès de Sénèque comme directeur de l'âme impériale (*Intr.*, p. CXI). Il reçut, il est vrai, semble-t-il, une partie des biens de la victime; mais ce put être un de ces dons

1. Nous désignons par *Intr.* l'Introduction à notre première édition du *De Clem.*

2. *Ad angustum exigitur* (Hermann, *Rev. Ét. lat.*, janv.-mars 1929, p. 98) a le tort, à nos yeux, de s'éloigner de *N*, de s'écarter de l'idée exprimée par le contexte et d'être une métaphore peu naturelle (« ton règne est poussé vers une passe étroite »).

gênants que vous font les grands et que, de son propre aveu, le sage est parfois contraint d'accepter[1].

On objecte que Sénèque n'aurait pu intervenir avant le meurtre : 1° parce qu'il ignorait le projet de Néron ; 2° parce qu'il ne fût pas allé contre la raison d'État[2].

Mais, 1° si « le grand nombre », en effet[3], put d'abord ignorer l'attentat et si la vérité officielle fut un accès d'épilepsie foudroyant, il ne s'ensuit pas que Sénèque dût, avant le banquet fatal à Britannicus, ignorer les sentiments de son élève. Quand même celui-ci ne lui eût point fait part de ses desseins fratricides, il ne pouvait lui échapper que Néron « redoublait de haine[4] » depuis la scène des Saturnales, qu'il y eût d'ailleurs lui-même, ou non, assisté. N'était-il pas toujours le « précepteur » du prince[5] et — tel Areus autrefois auprès d'Auguste — l'ami, le conseiller, le compagnon de chaque jour[6]? Il n'ignorait point où la haine pouvait conduire le neveu de Gaïus[7]. Et à supposer qu'Agrippine, à qui les propos indiscrets ne coûtaient guère, n'eût pas, au besoin, renseigné sur les incidents de cour et Sénèque et le public[8], Sénèque en savait-il moins long sur les querelles intérieures du palais que le public, malgré les précautions du prince, n'en devinait habituellement, pour les amplifier à sa guise[9], ou, comme dans l'affaire du chevalier Densus[10], pour les en-

1. *De Benef.*, II, 18, 6 sqq.; V, 6, 7. Cf. Tac., *Ann.*, XIII, 18, *necessitatem adhibitam a principe* (*credebant*); *si largitionibus ualidissimum quemque obstrinxisset;* XIV, 53, « *muneribus tui obniti non debui* ». Le don était d'autant plus gênant que la conscience de Sénèque était plus éclairée et plus délicate : les richesses ne sont légitimes, disait-il (*De uit. beat.*, 23, 1), que si elles ne sont ni teintes du sang d'autrui ni reçues en partage à la suite d'une injustice (ce rapprochement est fait par M. Faider, *Sén. et Brit.*, in *Musée belge*, t. XXXIII, p. 171-209, p. 32 du tirage à part).

2. Voir à ce sujet la conférence pleine de talent, mais plus persuasive, peut-être, que convaincante, de M. Faider (*Mus. belge*, l. l.).

3. τοῖς πολλοῖς (ἀδήλως), Ios., *Ant. iud.*, XX, 153.

4. *Ann.*, XIII, 15, *odium intendit.*

5. *Ann.*, XIII, 11, fin (*testificando quam praeclara*) *praeciperet.*

6. φίλος καί συμβιωτής (Iulian. Caes., 326 B; Suid., *s. v. Areium,* et Themist., *Or.*, V, *sub init.*, p. 63, 173 (éd. Pétau, Paris, 1684). Cf. Suét., *Aug.*, 89 (*Arei*) *contubernium*; Dion Cassius, 51, 16 (*Areo*) συνόντι.

7. Dion Cassius, 61, 5, 1 : πρὸς τὸν Γαΐον ἔτεινεν; Suét., *Ner.*, 30, *laudabat* (*Nero*) *mirabaturque auunculum Gaium*; 26, *crudelitatem sensim exercuit*; Schol. Iuuen., *Ad Sat.*, V, 109, *saeuum immanemque natum sensit cito* (*Seneca*).

8. L'attentat de février 55 la surprit en fait par sa soudaineté (Tac., XIII, 16, *ignaram*). Mais elle le hâta involontairement en éclatant en menaces après l'incident des Saturnales. Cf. Tac., XIII, 15, *urgentibus Agrippinae minis.*

9. Dion Cassius, 61, 8, 4 sqq. — Lors de l'incident des Saturnales, il fut visible que Britannicus avait des partisans (Tac., XIII, 15, *miseratio manifestior; Nero, intellecta inuidia...*).

10. Tac., *Ann.*, XIII, 10, *cui fauor in Britannicum crimini dabatur.*

venimer? Sénèque enfin, comme le public, savait de reste où aboutissent d'ordinaire les rivalités fraternelles[1] : il l'eût su, au besoin, comme philosophe[2].

2° Il se serait tu, dit-on, par respect pour la raison d'État, qui voulait que Néron, aidé par lui-même à devenir empereur, ne fût ni détrôné ni menacé de l'être par un rival. C'est prêter, au nom des maximes de « la politique », à un professeur de morale, à un casuiste clairvoyant, à un homme habitué à examiner sa propre conscience, une véritable « amoralité ». Ses maximes, à ce sujet, il les a fait connaître plus tard dans le traité des *Bienfaits*[3]. Ces lignes prouvent, de quelque source d'ailleurs, philosophique ou rhétorique, qu'en vienne l'inspiration, qu'il regarda, théoriquement au moins, comme son devoir, de détourner Néron d'un crime, même d'un crime d'État, quand même il eût oublié ou méprisé la recommandation suppliante adressée par Claude au Sénat, vers la fin de son règne, en faveur de ses « deux enfants[4] ». Or, Sénèque pensait qu'il n'y a qu'une manière de faire du bien : c'est de ne ménager ni son intérêt ni sa personne[5]. Et, à supposer qu'il tînt Britannicus pour un ennemi commun à Néron et à lui, les mêmes principes l'engageaient à prendre sa défense[6], pour peu qu'un moyen s'offrît de mettre ce rival hors d'état de nuire, sans le tuer. C'est cette clémence que le Sénèque de la légende, dans la pièce anonyme d'*Octavie*, prêchera à Néron pour défendre contre lui d'autres ennemis politiques[7]; c'est cette clémence que, à sa dernière heure, le Sénèque de l'histoire reprochera à Néron de n'avoir

1. *Ann.*, XIII, 17, *antiquas fratrum discordias.*

2. Aristot., *Pol.*, VII, 7, 1328 à 15 : χαλεπὸι πόλεμοι ἀδελφῶν (Eur., fragm. 965, Nauck²). Cf. Sen. Tr., *Oed.* (Peiper-Richter), 362 = *Phoen.* (Leo), 362, *saeua fratrum bella.*

Et l'on notera non seulement des réflexions analogues, mais des principes dans ces vers qui peuvent d'ailleurs être empruntés (Faider, éd. du *De Cl.*, Gand-Paris, 1928, p. 48, n. 2) aux modèles du poète : *Thy.*, 444, *non capit regnum duos* (réflexion de Thyeste); 213, *rex uelit honesta;* 215 sqq., *ubi non est cura iuris pietas fides, instabile regnum est;* 219, *nefas nocere uel malo fratri puta* (maximes du *Satelles*). Le *Thyeste*, d'après Münscher (*Philologus*, 1922, suppl. 16), p. 96, serait de 52/53.

3. *De Benef.*, V, 20, 1-3. Cf. *Intr.*, p. CIX sqq.

4. Suét., *Cl.*, 46.

5. *De Benef.*, IV, 14, *quid magnifici se amare, sibi pareere...? Ab omnibus istis uera beneficii dandi cupido auocat : ad detrimentum iniecta manu trahit ipso benefaciendi opere laetissima.*

6. *De Benef.*, I, 10, fin, *Dignum etiam impendio sanguinis mei tuebor et in partem discriminis ueniam; indignum si eripere latronibus potero clamore sublato salutarem uocem homini non pigebit emittere.*

7. *Intr.*, p. LXV sqq. Cf. Hermann, *Rev. Ét. lat.*, janv.-mars 1929, p. 103.

pas témoignée à Britannicus[1]. Il doit donc la lui conseiller, le moment venu, pour peu qu'il ait, comme il s'en vante[2], son franc-parler. S'il y a manqué, ou s'il a adressé à Néron, après le meurtre, l'opuscule flatteur *De la clémence*, d'où vient que, parmi les historiens, ses ennemis ne lui reprochent pas — aussi bien qu'ils lui reprochent une sorte de complicité ou d'excitation au meurtre d'Aggripine[3] — d'avoir, soit laissé faire, soit encouragé un fratricide si en contradiction avec les maximes précitées du *De Beneficiis* (V, 20, 1 sqq.)? N'oublions pas que la mort de Britannicus « découragea » le philosophe[4]. Et savons-nous même si les mots de Sidoine Appollinaire *in cassum monet* (*Neronem Seneca*[5]) ne visent pas les conseils de mansuétude donnés au nouveau César et suivis d'un meurtre politique?

Nulle raison à priori ne permet d'écarter notre chronologie. Voyons si les textes en imposent une autre. S'ils fournissaient pour le *De Clementia* une date postérieure à février 55, alors, mais alors seulement, nous devrions admettre que Sénèque fit la part du feu et qu'il flatta un meurtrier pour empêcher d'autres meurtres[6].

Nous sommes au début du règne. Non seulement il semble que tout est permis encore, par la loi, contre les esclaves (I, 18, 1 sqq.), comme si la connaissance de cette catégorie de délits n'avait pas encore été confiée au préfet de la ville par l'élève impérial du philosophe humanitaire[7]. Mais il se trouve que, pour illustrer par l'histoire romaine le danger de toute mesure permettant aux méchants de se compter, Sénèque, qui en principe ne répugne pas à citer l'histoire contemporaine[8], est allé chercher un

1. Tac., XV, 62, fin, *post fratrem* (*interfectum*) *educatoris necem adiceret.*

2. *De Cl.*, II, 2, 2. Cf. Tac., XV, 61, 3.

3. Dion Cassius, 61, 12, 1, παρώξυνεν (*Seneca Neronem*). Cf. l'édition *Della Clemenza* par Ammendola (Paravia, 1828), p. XXXIV.

4. Tillemont, *Histoire des Emp.*, Venise, 1732, I, p. 261, d'après Dion Cassius, 61, 7, 5.

5. Sid. Apoll., *carm.* IX, *ad Magn. Fel.*, 229. Cf. *Intr.*, CIX.

6. Lact. Instit., *lib.* III, *c.* 15, 11-14 : « *Faciet sapiens, inquit idem Seneca* (*in Exhortationibus*), *etiam quae non probabit, ut etiam ad maiora transitum inueniat, nec relinquet bonos mores, sed tempori aptabit.* » C'est ainsi qu'il faut expliquer, semble-t-il, la complicité de Sénèque au meurtre d'Agrippine, qu'il devait un jour reprocher à Néron.

7. *De Benef.*, III, 22, 3, passage écrit en 62/64. Cf. notre édition, p. II, n. 8 et X.

8. *De Cl.*, I, 23, 1, *pater tuus plures culleo insuit* (Claude); *De Cl.*, I, 1, les mesures de clémence prises par Néron; II, 1, un mot sublime du jeune empereur.

exemple dans le passé lointain[1] : c'est un vote du Sénat faisant apparaître combien il est périlleux de donner aux esclaves la possibilité de se compter. Or, sous le règne de Néron, tout au début de l'année 56[2], il est question au Sénat de retirer aux affranchis délinquants ou ingrats leur liberté : la mesure est repoussée, entre autres raisons, parce que le signalement des affranchis (*si separarentur*) montrerait combien est petit le nombre des hommes de naissance libre, et Néron « écrit » au Sénat en ce sens (Tac., *Ann.*, XIII, 27, 2 et 6). Belle occasion pour Sénèque de rappeler cet événement. Ne le visera-t-il pas en un passage du *De Beneficiis*[3] ? S'il n'en parle point ici, c'est selon toute apparence qu'il n'a pas encore eu lieu, et nous voici avant le commencement de l'an 56.

Nous relevons, en revanche, des indices du début de 55. *Ad gustum* — (*exigitur principatus tuus*) atteste que Néron a régné très peu (*Intr.*, p. CVI et CXII). N'est-il point fait allusion à l'*imperium*, au *ius gladii*, à la *iuris dictio* immense (I, 1, 2 et 3), donc à l'avènement tout récent (13 octobre 54) de Néron? Lui-même il s'émerveille du nombre d'épées qui seront dégainées sur un signe de sa tête (I, 1, 1). Et comme le public en ce temps-là admirait son jeune âge[4], de même Sénèque déclare que jamais le glaive ne fut confié à de plus jeunes mains[5]. Ne dirait-on pas, ici ou là, l'écho de la fête officielle de la *nuncupatio uotorum* qui marque le début de janvier 55[6]; celui, peut-être, ingénieusement utilisé et trans-

1. I, 24, 1, *Decretum est* aliquando *de senatus sententia* — *nos coepissent* cf. le mot du tribun Philippus : « Il n'y a pas à Rome deux mille propriétaires », cité et commenté par Cicéron, *De off.*, 2, 73). Les esclaves furent extrêmement nombreux à Rome dès le lendemain des guerres puniques. Nous ne savons à quel moment l'idée vint — ou le danger apparut — de les distinguer des autres habitants par le costume. A l'époque de la guerre entre César et Pompée leur tenue était distincte (Muret, *n. ad* I, 24, 1).

2. Cf. Tac., XIII, 24, *Fine anni* (= 55)... 25, *Q. Volusio P. Scipione consulibus* (commencement de l'année 56)... 26, *Per idem tempus actum in senatu de fraude libertorum*. Notons que Tacite parle des affranchis et Sénèque, I, 24, des esclaves, et que, partant, Sénèque ici ne peut, comme on l'a cru (Herrmann, *op. cit.*, p. 99 sqq.), viser le fait rapporté par Tacite.

3. *De Ben.*, III, 16, 1 (cf. notre édition, p. IX, où la valeur chronologique de cette allusion est indiquée). — Il n'y a rien à tirer contre notre thèse (Herrmann, *op. cit.*, p. 100) du rapprochement : Tac., *Ann.*, XIII, 32, *ultioni; De Cl.*, I, 26, *ultae sunt*, puisque l'auteur des « représailles » diffère totalement.

4. Tac., *Ann.*, XIII, 6, *vix septemdecim annos egressus*. Cf. XIII, 1, *uixdum pueritiam egresso*.

5. *De Cl.*, I, 11, 2.

6. Cf. *Intr.*, p. CXIX sqq.

posé, du serment de janvier[1]; celui même, enfin, du discours que Néron, stylé par Sénèque, avait prononcé dans la curie après les funérailles de Claude et qui commençait (Tac., *Ann.*, XIII, 4) par des mots respectueux à l'adresse du Sénat et de l'armée qui l'avaient fait empereur : I, 1, 2, *Egone ex omnibus mortalibus placui electusque suum...?* C'est la terminologie officielle, qui sera conservée longtemps[2]. Néron a été salué « Père de la Patrie » par le Sénat lors de son avènement. Ce titre, bien qu'il n'ait pas été d'abord accepté[3], explique les allusions du traité, I, 14, 1 sqq., à celui qui en a été jugé digne et à ceux qui, en l'octroyant, ont pu paraître un peu pressés : Ib., *adulatione*. Il est peut-être porté dès janv. 55 (cf. Tac., I, 72) par qui « ne saurait changer » (I, 1, 6 ss. Cf. Suet., *Tib.*, 67).

Ce n'est pas tout. Les diverses mesures de clémence qui marquèrent les premiers mois de ce principat[4] sont soulignées par l'empereur lui-même, I, 1, 4 (comme elles le sont par tous les souverains qui veulent, au début de leur règne, assurer leur trône[5]). Parmi ces traits de mansuétude, l'un est rappelé expressément, le mot : « Je voudrais ne savoir pas écrire » (II, 1); il se place d'autant plus vraisemblablement dans la même période qu'il ressemble à une leçon apprise[6]. Il est vrai que Sénèque paraît à

1. Cf. *Ann.*, XIII, 11, *cum in acta principis iurarent magistratus, in sua acta collegam Antistium iurare prohibuit* (*Nero*), et *De Cl.*, II, 4, *o uocem in cuius uerba principes regesque iurarent.*

2. Vopisc., *Tac.*, 8, 5, discours de Tacite aux prétoriens : *vos qui scitis* principes adprobare; 9, 1, discours au Sénat : *sic imperium regere ut a uobis me constet* electum, *ut ego*, etc. Cf. 8, 5, *amplissimus senatus dignum hoc nomine* iudicauit. — Les mots (*De Cl.*, I, 1, 2) *egone ex omnibus...* rappellent un tour de l'éloquence officielle de Sénèque lorsqu'il citait, comme Néron ici, la voix de sa conscience; Tac., XIV, 53, *egone proceribus ciuitatis adnumeror.*

3. Cf. Suét., *Ner.*, 8. Il dut être porté peu après, au plus tard en octobre 55 (en même temps que la *tribunicia potestas secunda*) : cf. Cohen, *Méd. imp.*, I[1], 20 (= I[2], 204), et Maynial, *R. arch.*, 1901, II, p. 169 sqq.; Constans, *Compt.-rend.*, *Ac. inscr.*, 1912, p. 390; Furneaux, édition de Tacite, *n.* 7, *ad* XII, 69; Cagnat, *Man. d'épigr.*, 4e éd., p. 186 (où toutefois le début de l'an 56 semble indiqué à tort); Tillemont, p. 254. — Il ne peut donc être question ni de la fin de 56 ni du début de 57, indiqués par M. Herrmann (*Rev. des Ét. lat.*, janv.-mars 1929, p. 98).

4. *Intr.*, p. CXVI sqq. Cf. Tillemont, I, p. 255.

5. Tac., *Hist.*, IV, 63, *nouum imperium inchoantibus utilis clementiae fama.*

6. *Intr.*, p. CXVII. Cf. De la Ville de Mirmont, in *R. de Ph.*, 1910, p. 91. — Tout au début du règne, sous l'influence d'Agrippine, Narcisse est forcé de se tuer; mais il y est réduit *inuito principe* (Tac., *Ann.*, XIII, 1). Cette résistance de Néron s'explique-t-elle par les leçons de Sénèque comme on l'a supposé (Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 190)? On ne saurait l'affirmer, mais il est certain qu'au même moment Burrhus et Sénèque essaient d'empêcher les exécutions (*Ann.*, XIII, 2, *init.*). Le commentaire du mot « sublime » *uellem litteras nescirem* est lui-même une leçon par le ton pédagogique et l'insistance du philosophe qui le commente : II, 2, fin, *Vt raro*

quelques-uns[1] faire un effort de mémoire (II, 1, 1, *audisse nemini*), comme si le trait était déjà loin dans le passé. Ce verbe, en vérité, ne donne point au fait un grand recul. Il prouve seulement que le « ministre » était fort occupé au commencement du *quinquennium*. Tant de choses s'étaient passées depuis l'avènement de Néron jusqu'en janvier ou février 55 (sans parler des diverses et nécessaires condamnations). « A cette politique de clémence s'ajoutaient... la réorganisation intérieure de l'empire suivant le modèle laissé par le principat d'Auguste et à l'extérieur le règlement heureux des affaires d'Arménie[2]. » Régner, nous dit Sénèque lui-même, est un esclavage[3]! Donc, il se rappelle encore ou « il n'a point oublié », malgré de multiples et prenantes occupations, ce menu incident de chancellerie. D'ailleurs, II, 1, 4, *nunc*, juxtaposé à l'irréel *consentire decebat* (*ad aequum bonumque*), décèlerait, au besoin, entre le mot commenté : *o uocem*, et le moment présent, un court intervalle[4]. Enfin, nous avons signalé un rapport évident entre les compliments adressés par Sénèque au nouveau César dans le *De Clementia* et ceux que contient l' « Apocolokynthose[5] », dont la coïncidence avec l'avènement de Néron n'est pas douteuse. Bornons-nous à rappeler que Néron est opposé explicitement dans les deux ouvrages au cruel empereur qui vient de mourir[6]; qu'ici et là le retour de l'âge d'or est proclamé[7]; qu'ici et là, c'est une impression de détente et de joie[8].

inuitus et cum magna cunctatione, ita aliquando scribas necesse est istud, quod tibi in odium litteras adduxit, sicut facis, cum magna cunctatione, — *dilationibus* ; II, 1, 2, *saepe dilatum*.

1. Herrmann, *op. cit.*, p. 98, n. 1.

2. Faider, *Sén. et Brit.*, p. 23.

3. *De Cl.*, I, 8, 1, *tua seruitus est*. Cf. *De consol. ad Pol.*, 7, 2 et 3; 6, 5.

4. Il y a plus d'un indice du caractère récent de ce mot, II, 2, 2, *quod* nunc *natura et impetus est;* 2, 3, *nullam* adhuc *uocem audiui ex bono lenique animosam*. — Les mots *personam* diu *ferre* (I, 2, 6), *magnum* longumque *bonum*, ne prouvent pas comme on l'a cru (Herrmann, *op. cit.*, p. 99) que Néron règne depuis longtemps : ils s'appliquent à l'avenir. « Afficher la clémence est périlleux, car si l'on n'est pas foncièrement ce que l'on paraît, le masque à la longue tombera. » « Néron est pour son peuple un inestimable et *durable* trésor » (souhait).

5. *Intr.*, p. CXIII sqq.

6. *De Cl.*, I, 11, 2, *priorum principum exemplis;* 23, 1, *pater tuus; Lud. in mort. Cl.*, X, 2; XIV, 1. Cf. *Intr.*, p. CXIV.

7. *De Cl.*, II, 1, 4, *felici ac puro saeculo...*; 1, 3, *antiquum illud saeculum*, où Juste Lipse a signalé (*adn. ad l.*) une allusion à l'âge d'or; *Lud.*, IV, v. 9, *aurea saecula;* v. 23 s., *felicia saecula*. Cf. ce thème *ap.* Symm. en l'honneur du jeune Gratien (*Octo or. ined.*, éd. A. Maï, Francfort, 1816, p. 35) et à l'occasion de la mort de Claude dans la Ire églogue de Calpurnius, v. 64, et déjà, dans l'*Énéide*, en l'honneur d'Auguste, VI, 791-794.

8. *Lud.*, XII, 2, *omnes laeti, hilares; De Cl.*, I, 19, 8, *iustitia, pax, pudicitia;* I, 1, 7, *confessio exprimitur esse felices*, etc.

La première églogue de Calpurnius prêterait aux mêmes rapprochements. Or l'on considère généralement qu'elle fut écrite dès la première année du règne[1]. Les ressemblances de pensée et d'expression qu'elle offre avec le traité laisseraient même croire que le poète s'en inspira[2]. Sans doute d'autres rapports, avec d'autres textes, de date postérieure au début de l'an 55, ont été signalés récemment[3], en particulier au sujet d'un thème traité avec assez de bonheur par Calpurnius, celui de Bellone désarmée et ligotée. Mais l'originalité de ces passages dans Calpurnius est due au contraste précieux entre les termes associés. Et, si une description analogue se trouve dans Sénèque le Tragique et dans Lucain[4], il faut bien reconnaître que Bellone n'y est pas et partant que la curiosité de l'expression, signalée chez Calpurnius, manque chez eux. On peut d'autant moins parler d'emprunt que les mots descriptifs appartiennent évidemment à la terminologie habituelle de la guerre. — Certains défauts du cadre tracé par Calpurnius[5] ne sont guère gênants, si l'on songe aux disparates laissées par Properce dans ses élégies[6]. Et d'ailleurs nous avons beau être en automne, dans les jours qui suivent la mort de Claude (13 octobre), de même que nous sommes, Egl. I, *init.*, au moment des vendanges : l'idée qui vient ensuite aux bergers dans la bucolique de se mettre au frais (v. 4 sqq.), sans plus penser aux raisins, ne saurait paraître déplacée en Italie, où la chaleur persiste souvent jusqu'à l'hiver et où souvent, comme ailleurs, les pâtres suffisamment occupés avec leurs troupeaux ne vendangent pas. Reste la comète qui luit depuis vingt nuits (v. 77 sqq.). Nous sommes tentés d'y voir simplement celle qui parut à la fin du règne de

1. Plessis, *Poésie latine*, p. 515; Clementina Chiavola, *Della vita e dell'opera di Tito Calpurnio Siculo*, Raguse, 1921, p. 7. Cf. Hubaux, *Mél. P. Thomas*. Gand, 1930, p. 456 sqq.

2. La prédiction de Faunus a beau se placer dans la fiction bucolique avant l'avènement de Néron (Herrmann, *Revue belge de philologie et d'histoire*, X, nos 1-2, janv.-juin 1931, p. 152), elle n'en est pas moins faite *ex euentu*.

3. Hubaux, *op. cit.*, ibid.

4. Cf. Calpurnius, égl. I, v. 47, 48, 50, et Luc., I, 3; Sen. Tr., *Herc. fur.*, 85; *Troad.*, 152; *Phoen.*, 577.

5. Hubaux, p. 454 sqq. Egl., I, *init.* : on entend le vin bouillonner dans les cuves...; puis nous sommes transportés à la lisière d'un bois.

6. Cf. Prop., éd. Rothstein, vol. I, p. 181; II, p. 246, 256. Les contradictions ou disparates signalées chez les écrivains anciens par Albertini, *La composition des ouvrages philosophiques de Sénèque*, p. 318 sqq., ne sont pas ici en cause.

Claude[1] et qui resta, en fait, longtemps visible[2]. Si Calpurnius désignait, comme le pense M. Hubaux, celle de l'an 60, « annonciatrice de bonheur sous Néron[3] », il l'opposerait à celle qui annonça la fin de ce Claude, que précisément il flétrit[4], et non, comme il le fait expressément, à celle qui parut à la mort de César (v. 82 sqq.). La comète de 54 ne pouvait-elle jeter des « feux calmes » (v. 78), tout en « perdant progressivement de son éclat[5] »? Pourquoi dès lors n'aurait-elle pas présagé, dans la fiction bucolique, le règne du nouveau César? Elle parut bien, d'après Pline (II, 92) *circa ueneficium quo Claudius Caesar imperium reliquit Domitio Neroni.* Dans l' « Apocolokynthose », aussi bien que dans le traité « De la clémence », Néron n'est-il pas comparé à un astre[6], comme Claude l'avait été par Quinte-Curce[7] lors de son avènement[8]?

Tout donc nous porte à croire que nous sommes aux premiers mois du règne de Néron, et que ce règne, tandis que Sénèque et le Sénat[9] s'ingéniaient par leurs louanges à enchaîner César à sa propre vertu, fut effectivement « inauguré par le traité de la clémence[10] ».

Mais nous nous heurtons, semble-t-il, à une indication formelle du texte.

Sénèque (I, 9, 1) marque un contraste entre l'Octave des guerres civiles et l'âge mûr d'Auguste et à ce propos il paraît nous dire l'âge exact de Néron : *In communi quidem reipublicae ⟨clade⟩*[11] *gladium mouit, cum hoc aetatis esset quod tu nunc es, duode-*

1. Dion Cass., 60, 36; Suét., *Cl.*, 46.
2. Dion Cass., 60, 35 : ἐπὶ πλεῖστον ὀφθείς.
3. *Neronis principatu laetissimo*. Sén., *Quaest. Nat.*, VII, 21, 3; Plin., *Hist. nat.*, II, 92.
4. Cf. Hubaux, p. 460 sqq.
5. Sén., *Quaest. nat.*, VII, 21, *orientem petiit semper obscurior.*
6. *Intr.*, p. CXIV et n. 6, et surtout *De Cl.*, I, 3, 3, *clarum ac beneficum sidus.*
7. *Noctis nouum sidus inluxit* (Curt., X, 9, 2). Voir d'autres critiques adressées à la thèse de M. Hubaux, *ap.* Herrmann, *Rev. belge, l. l.*, p. 145-151. — On n'ébranlerait pas d'ailleurs la chronologie du *De Cl.* en adhérant, pour l'églogue, à la chronologie, si neuve et si ingénieuse, de M. Hubaux, car il conclut que de toute manière Calpurnius fit à ce traité des emprunts rétrospectifs.
8. Et Sénèque du fond de son exil avait fait écho, après coup, dans un moment de détresse et d'adulation (*Ad Pol.*, XIII, 1).
9. Tac., *Ann.*, XIII, 11.
10. E. Havet, *Le christianisme et ses origines; l'hellénisme*, t. II, p. 250.
11. Correction de Madvig. La chute de *clade* était facile devant *gladi-*, le *c* initial

uicensimum egressus annum. Si le *De Clementia* date de la dix-neuvième année de Néron, il se place entre décembre 55 et décembre 56. Nous avons cru autrefois devoir corriger ce texte[1]. Nous pensons aujourd'hui que le seul changement à y apporter concerne la ponctuation : il n'est, d'ailleurs, que de garder celle des meilleurs manuscrits, qui ont, y compris le *Nazarianus*, une ponctuation forte devant *duodeuicensimum*[2]. Et nous avons déjà proposé de lire[3] : *In communi reipublicae ⟨clade⟩ gladium mouit cum hoc aetatis esset quod tu nunc es. Duodeuicensimum egressus annum, iam pugiones in sinum amicorum absconderat, iam insidiis M. Antonii consulis latus petierat, iam fuerat collega proscribtionis. Sed cum annum quadragensimum transisset, delatum est...* L'indi-

et le *g* se ressemblant dans le modèle du *Nazarianus* (*Intr.*, p. XIII). Et le sens de *communis clades* (« malheurs de la patrie, guerres civiles ») ne fait point de doute (*Intr.*, p. CVII, n. 2). Nous pensons qu'il est hasardeux — paléographiquement — de corriger *reip.* en *rep.* (*Intr.*, p. CVI), et d'ailleurs *communis resp.* a un tout autre sens que celui du triumvirat qu'on a longtemps voulu lui donner ici (cf. Cic., *Ad fam.*, 6, 6, *in parte Italiae minime contemnenda* (= *Etruria*) *facile omnium nobilissimorum in communi republica cuiuis summorum tuae aetatis parem*, où ces mots désignent manifestement la patrie commune). La correction *in communi quidem re ip⟨se⟩* (*gladium mouit*) (Herrmann, *Rev. Ét. lat.*, janv.-mars 1929, p. 96 sqq.) n'est pas plus simple que *in — clade* (*gladium...*). Pour le sens, il est vrai que *communis res* (= *resp.* ap. Sisenna ; cf. Nonius, 12, 8) peut s'appliquer au gouvernement antérieur au principat ; mais *ipse* est de trop : car il ne s'agit pas seulement de représailles personnelles et d'exécutions isolées, mais des proscriptions et, en général, des cruautés de la guerre civile (cf. I, 11, 3).

1. *Intr.*, p. CVII-CXXVI.

2. M. Dupront, membre de l'École française de Rome, me signale que dans *N* (dont j'ai seulement la photographie en blanc sur noir) une ponctuation forte (crochet surmontant un point) a été ajoutée lors de la revision du texte, N^1 n'ayant pas laissé ici au moment de la transcription l'intervalle nécessaire entre les mots, et que le point en particulier paraît bien n'avoir été mis que par N^2. Dans le *Reginensis* (je le vois sur la photographie et M. Dupront me confirme cette particularité), la ponctuation ici est identique, mais contemporaine de la transcription, et la majuscule de *duouicensimum*, très nette. Ce détail ne nous surprend pas, étant donné la dépendance de *R* par rapport à *N*. Et l'intervention heureuse de l'*emendator* N^2 dans *N* ne nous étonne pas davantage, car il a indiqué dans la marge par *r(equire)* ou *Z* plus d'un passage embarrassant ou lacune du texte : ici sa « recherche » aura été fructueuse. Elle est enregistrée par l'un au moins des *deteriores*, un manuscrit de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe (Vat. lat. 4086, fol. 85 r°, col. 2, 4e l. du bas), d'où nous tirons, dans notre deuxième édition du traité, plus d'une leçon intéressante. La ponctuation des textes anciens est attestée pour le temps de Cicéron (*De or.*, 3, 173) et de Sénèque (*Ep.*, 40, 11). Les procédés par lesquels les scribes de l'époque carolingienne essayèrent de la retrouver nous échappent ; mais leur effort est certain (cf. l'éd. des *Astronomica* d'Hygin par E. Chatelain et Legendre, in *École des hautes études*, fasc. 180, p. 20 ; Lindsay-Waltzing, *Intr. à la crit. des textes lat.*, p. 18) et très souvent heureux (voir la ponctuation des *Astron.*, in éd. précitée, et celle de *N R* eux-mêmes). — V. Albertini, *La comp. dans les ouvr. phil. de S.*, p. 7 sqq.

3. Cf. Marouzeau, *Le latin*. Paris, 2e éd., 1927, p. 92.

cation chronologique par laquelle l'âge d'Octave au temps des guerres civiles est rapproché de l'âge actuel de Néron — *cum hoc aetatis esset quod tu nunc es* — suffit en elle-même. Néron, en effet, n'a pas besoin qu'on lui dise quel est son âge[1]. En fait, dans l'usage, les expressions du type *hoc aetatis quod tu* n'appellent pas — elles excluent même — un chiffre[2], si ce n'est dans les réflexions sentimentales[3], et peut-être dans l'extrême redondance oratoire. Mais un besoin impérieux de précision chronologique a poussé tous les éditeurs — sauf Érasme qui a mis en ce passage des virgules partout — à rattacher ces mots par la ponctuation à la donnée numérique[4]. Ils n'avaient rien de vague pour les contemporains. Et, en l'absence de *fere* ou de *prope*[5], *hoc aetatis* était à prendre à la lettre.

Sénèque, ensuite, pour souligner le caractère cruel d'Octavien à l'époque où il le considère, franchit une étape : « A dix-huit ans révolus, il avait commis différents meurtres. » Donc, « à l'âge que Néron a présentement », Octavien, lorsqu'il se mit à jouer de l'épée, était dans sa dix-huitième année, il avait dix-sept ans révolus.

On a tiré naguère de cette ponctuation même une conséquence imprévue. Le *iam*, a-t-on dit[6], suivi du plus-que-parfait, introduit des faits (parmi lesquels les proscriptions) antérieurs à *gladium mouit*. Dès lors l'égalité d'âge posée par *cum hoc aetatis esset*, etc., situe le *De Clementia* bien après les dix-sept et même les dix-huit ans de Néron. Cette conclusion ne nous paraît pas justifiée. En effet, *iam* n'est pas isolé ici. Étant répété, il ne peut avoir qu'une signification : « tantôt — tantôt ; maintenant — maintenant[7] », et les divers plus-que-parfaits marquent l'aggravation progressive d'un état dans le passé[8], l'accroissement d'un actif répugnant. « A dix-

1. Non plus que le jeune Marcus Cicéron, à qui son père (*De off.*, II, 87) adresse ces lignes : (*Oeconomicus liber*) *quem nos* ista fere aetate cum essemus, qua es tu nunc, *e graeco in latinum conuertimus.*

2. Tér., *Heaut.*, 110 (Ménédème à Clinias), *ego istuc aetatis non amori operam dabam;* Cic., *De off.*, *l. l.*

3. L'*Andromaque* de Virgile dit à Ascagne (*Aen.*, 3, 491) : *Et* nunc *aequali tecum pubesceret aeuo*, et dans ces mots *pubesceret* est presque un chiffre.

4. Pour grouper le tout énergiquement par l'unité du verbe (*absconderat*) à partir de *in communi quidem rep.*, Muret a supprimé *gladium mouit* (éd. in-fol. Paris, 1587, p. 326).

5. Voir le texte du *De off.*, II, 87, cité plus haut.

6. Herrmann, *op. cit.*, p. 96 ; Vallette, *Mélanges P. Thomas*, p. 698, n. 3.

7. C'est le sens qu'il prend à partir de Tite-Live. Cf. Stolz-Schmalz-Hofmann, *Lateinische Syntax*, 1928, p. 664, § 236.

8. Le plus-que-parfait marque souvent et normalement le résultat d'une action, un état dans le passé. Cf. Kühner-Stegmann², *Syntax*, I, p. 139.

huit ans révolus, il avait à son actif maintenant des coups de poignard dans le sein de ses amis, maintenant un attentat dirigé contre le flanc du consul M. Antoine, maintenant une collaboration officielle aux proscriptions[1]. » Sénèque a bel et bien évoqué coup sur coup — et en renchérissant — l'Octave de Munda (*gladium mouit*), qui était dans sa dix-huitième année, puis l'Octave d'après, celui qui avait vingt ans sonnés à l'époque des proscriptions. Le chiffre dix-huit a permis de rappeler un premier âge d'Octave (celui même de Néron à présent) et l'âge du proscripteur, — celui-ci sans inexactitude d'ailleurs : car *egressus* peut marquer une année franchie depuis un temps plus ou moins long[2]. L'ensemble du passage donne en français : « Le Divin Auguste fut un prince rempli de douceur, à ne le juger qu'à partir du principat. (A la vérité, dans les malheurs de la patrie il joua de l'épée[3], ayant précisément l'âge que tu as à présent; passé la dix-huitième année, il avait à son actif maintenant des coups de poignard dans le sein de ses amis, etc.). Mais enfin, lorsqu'il eut passé la quarantième... » On notera qu'un chiasme groupe étroitement les deux indications chronologiques visant l'Octavien des guerres civiles :

gladium mouit, cum hoc aetatis esset = *duodeuicensimum egressus annum*, — *absconderat*, — *petierat*, etc.

L'indication qui précède, *in communi reip.* ⟨*clade*⟩, est générale et se rapporte aux deux moments de cette période néfaste, qui s'oppose, par un premier chiasme, au temps du principat (I, 9, 1, *init.*) :

... fuit mitis princeps, si quis illum a principatu suo... = *in communi quidem reip. clade gladium mouit*, etc.

1. On ne gagne rien à entendre *collega proscriptionis* : « devenu, le 22 septembre 43, collègue de Pedius, en vue des proscriptions d'octobre 43 » (Herrmann, *op. cit.*, p. 95), et non « collègue de Marc-Antoine dans les proscriptions »). L'âge d'Auguste (*duodeuicensimum egressus annum*) demeure approximatif : dans les deux cas il est, en fait, dans sa vingtième année (Vallette, *op. cit.*, p. 699, n. 1) ou dans sa vingt et unième.

2. Moins long : Tac., *Ann.*, XIII, 6, *uix septemdecim annos egressus* (*Nero*); plus long : *Ann.*, II, 73, *utrumque* (*Alexandrum et Germanicum*) *haud multum* (!) *triginta annos egressum* (le premier était mort à trente-deux, l'autre à trente-trois ans).

3. *Mouere gladium*, c'est « jouer ou se mettre à jouer de l'épée ». Cf. Sen. Tr., *Thyest.*, 555 sqq. (*fulsit agitatus ensis*) *quem mouet crebro Mauors.* Cf. *mouere arma, ferrum* : Or., *Met.*, XV, 762 sqq. (*parari* | *Pontifici letum et*) *coniurata* [= *coniuratorum*] *moueri arma;* Luc., VII, 255, *cuius* (= *diei promissae ad Rubiconis undas*) *spe mouimus arma;* 278, *et primo ferri motu prosternite mundum.* Cf. *mouere manus*, *ap.* Varr., *De r. r.*, II : *m. m.* (*in segetibus ac uinetis*).

La chute spondaïque *quod tu nunc es*[1] nous rappelle des clausules semblables soit dans ce même passage si solennel, soit dans d'autres passages de même sorte[2]. Il ne saurait d'ailleurs être question de voir ici, comme l'a fait[3], une opposition entre *duodeuicensimum egressus annum* et (*sed*) *cum annum quadragensimum transisset*, puisque *sed* marque, après une assez longue parenthèse, le classique retour au sujet, qui est bien la maturité et le principat humain d'Auguste. Et dans cette parenthèse, ce n'est pas, comme on l'a prétendu[4], détailler inutilement les étapes de la carrière d'Octave que de signaler d'abord son activité à Munda — soulignée en fait par les historiens en raison de son jeune âge[5] et opposée ici (cf. I, 11, 2 et 3) par Sénèque à Néron au même âge —, puis celle, plus tristement fameuse encore, des années 44-43[6].

Le *De Clementia* est donc écrit entre le 15 décembre 54 et le 15 décembre 55. Le ton d'ailleurs et le caractère semi-officiel des éloges adressés à Néron nous reportent au début de l'an 55[7]. Et strictement au début. Car, si les éloges de Sénèque et les vœux publics ont pour occasion la *potestas consularis* du jeune empereur (*Intr.*, p. CXIX sqq.), nous sommes confinés en janvier-février 55 et par la date, vraisemblablement récente, des vœux et par la durée « bimestre » de la *potestas*[8].

Or, il est permis d'attribuer au *De Clementia*, outre sa portée générale, les intentions plus précises d'un plaidoyer pour des personnes. Comme, malgré les déclarations humanitaires du dé-

1. Cic., *Or.*, 216 (*Spondius*) *habet stabilem quemdam gradum, in incisionibus uero multo magis, et in membris.*

2. I, 9, 3, *Cn. Pompei nepotem damnandum; — inter cenam dictarat;* 9, 9, *cui commissum esset ferrum.*

3. Albertini, p. 26.

4. Albertini, ibid.

5. Suét., *Oct.*, 8; *Intr.*, p. CVII. Une même source, relatant les faits des guerres civiles (Sén. le Rhéteur — ou quelque vie — ou autobiographie d'Auguste), put fournir à Sénèque l'anecdote de l'ancien troupier de Munda (*De Benef.*, V, 24, 3) et le détail des exploits militaires d'Octave au même lieu, aux côtés de Jules César.

6. Meurtre des consuls Hirtius et Pansa (avril 43); attentat contre Antoine (septembre 44); collaboration officielle aux proscriptions (octobre-novembre 43).

7. *Intr.*, p. CXVI-CXX.

8. Suét., *Ner.*, 14, *primum* (*consulatum gessit*) *bimestrem.* Ceux qui appliquent à Néron les mots *IIXXmum egressus annum* et lui donnent dix-huit ans oublient, s'ils pensent aux solennités de janvier 56 (cf. Muscher, *Philol.*, 1922, suppl. 16, p. 52), que son deuxième consulat se place en 57; ceux qui se rabattent sur l'anniversaire impérial de la fin de l'an 55, que le traité semble bien faire écho (*Intr.*, *l. l.*) aux solennités de janvier.

but et malgré l'éloge (I, 1, 3) *parsimonia etiam uilissimi sanguinis*, le sang vil des petits comptait peut-être assez peu[1], il est probable que Sénèque « songeait à des gens assez haut placés pour exciter la jalousie et les rancunes personnelles de Néron ». Nous pensons donc que Britannicus et peut-être d'autres ennemis de Néron sont défendus ici. Au sujet des allusions probables au frère de l'empereur, nous nous sommes déjà expliqué[2]. Rappelons que Sénèque ne pouvait parler qu'à mots couverts, une telle leçon en public n'étant point de mise; mais que, par la date assignée au traité, les passages I, 2, 1; 5, 4 et 5; 19, 1; 21, 2-4, etc., apparaissent pleins de sous-entendus. Rappelons aussi que le chapitre I, 21, où Sénèque semble plaider pour des souverains étrangers (cf. Tac., *Ann.*, XIII, 9, 1), contient pourtant le mot *inimicus*, auquel il faut bien attribuer son sens usuel et que par là nous rentrons à Rome et peut-être dans le Palais[3], désigné ici, comme il sied, d'une touche infiniment discrète. Et notons qu'à la leçon tirée de l'exil du jeune Tarius, parricide d'intention (I, 15, 2 sqq.), et du pardon accordé à Cinna, *hostis natus, insidiator et percussor* (I, 9, 8), il faudrait ajouter sans doute d'autres leçons encore : celle, par exemple, contenue dans le simple nom aristocratique des *Domitii* (I, 10, 1), illustré par la clémence impériale : le propre grand-père de Néron, puissant par la faveur d'Auguste, n'était-il pas, lui-aussi, un « ennemi-né » de l'empereur[4]? Et l'outrage essuyé par Néron au soir des Saturnales n'est peut-être pas oublié ni la mansuétude qu'il y doit opposer[5].

1. Vallette, p. 698, n. 3, fin. Cf. *Dig.*, XLVIII, 8, 3, 5; 8, 1, 5. — Rien n'indique que les deux brigands (II, 1) aient été graciés (Herrmann, p. 102), la loi contre les *latrones famosi* ou contre les *grassatores* ayant dû être, dès ce temps-là, claire et impitoyable (*Dig.*, XLVIII, 19, 28, 15, et 19, 28, 10).

2. *Intr.*, p. CXXI sqq; cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1913, p. 385-387.

3. Cf. I, 8, 7, *regia crudelitas auget* inimicorum numerum; 5, 4, *clementia, in quamcumque domum peruenerit, eam feticem tranquillamque praestabit, sed in regia, quo rarior, eo mirabilior.*

4. C'était le fils d'un partisan d'Antoine (Juste Lipse, *Adn. ad l.*). Cf. Drumann, *Geschichte Roms*, 2e éd., vol. III, p. 24-29.

5. *Intr.*, p. I, 10, 3, *contumelias quoque suas, quae acerbiores principibus solent esse quam iniuriae nulla crudelitate exsequebatur, probrosis in se dictis adrisit* (*Augustus*). Cf. I, 1, 2, *neq innocentiae tantum clementia succurrit, sed saepe uirtuti, quoniam quidem condicione temporum incidunt quaedam, quae possint laudata puniri.* L'outrage avait été le fait, en partie, des circonstances; mais il avait été avivé par les applaudissements que l'attitude courageuse de Britannicus avait soulevés. — Enfin, dit encore Sénèque, toute sanction impériale doit être désintéressée (*gratuita*), I, 15, 6.

La composition du traité. — Si le *De Clementia* est dans une large mesure une œuvre de circonstance, il est d'autant plus intéressant d'en connaître le plan et d'autant plus aisé peut-être de décider s'il nous est parvenu complet ou, comme on l'admet généralement, mutilé. En fait, il se présente à nous comme ayant eu trois livres ou au moins deux (le second ayant eu, en ce cas, deux parties), et il manque, semble-t-il, plus d'une partie (la fin de la deuxième et la troisième). Mais déjà un mot du traité nous donne à réfléchir. Sénèque (I, 9, 11) déclare qu'il ne transcrira pas *in extenso* le discours tenu par Auguste à Cinna : « Il occuperait, dit-il, une bonne partie de mon rouleau » (et Sénèque le lisait peut-être en quelque *libellus* que le César avait tracé lui-même pour la circonstance, selon son habitude[1]), « car il parla, on le sait, pendant près de deux heures ». *Volumen* doit désigner tout le traité, donc le traité en un livre. En effet, quand même on ne tiendrait pas compte de l'absence du démonstratif, qui ne manque guère pourtant lorsque l'auteur ou le lecteur de plusieurs rouleaux fait allusion à l'un deux[2], le premier livre, si un ou plusieurs autres avaient suivi, n'aurait point limité la transcription de Sénèque, chez qui parfois une « partie » d'ouvrage déborde sur le « livre » suivant[3]. Ne cherche-t-il pas à accroître, à ce moment, aux yeux de son élève, le prestige d'Auguste? Une longue citation eût servi son dessein.

1. Suét., *Aug.*, 84, *Sermones quoque cum singulis atque etiam cum Liuia sua grauiores nonnisi in scriptis et* e *libello habebat ne plus minusue loqueretur ex tempore.*

2. *Intr.*, p. LXXV. Cf. *Rhet. ad Her.*, I, 27, *nunc satis huius uoluminis magnitudo creuit; commodius in altero libro de ceteris rebus deinceps exponam;* cf. τοῦτο τὸ βιβλίον. — *Liber* ou *uolumen* tout court, appliqué à un ouvrage en cours de composition ou de lecture, désigne généralement soit un écrit complet en un livre (cf. Corn. Nép., *praef.*, 8, *hic plura persequi magnitudo uoluminis prohibet;* — Cic., *pro S. Roscio*, 100, *ueniat modo, explicet suum uolumen illud quod ei Erucius conscripsit*; — Sen. Rh., *Contr.*, X, *prooem.*, 8, *memini aliquando cum recitaret historias magnam partem illum libri conuoluisse et dixisse : haec quae transeo post mortem meam legentur;* — Suét., *Aug.*, *loc. cit. supra;* — Hier., *Vit. Hilarion.*, in *Ep. select. ed. Canis.*, III, 2. Lyon, 1687, p. 368, *daemonum insidias si omnes narrare uelimus modum excedam uoluminis;* soit un tome destiné à paraître séparément, un rouleau de vente; cf. Hor., *Sat.*, I, 10, fin, *I puer atque meo citus haec subscribe libello.* Dans Ov., *Trist.*, II, 550, *cumque suo finem mense uolumen habet (Fastorum), uolumen* équivaut à *uolumina singula;* dans Stat., *Silu.*, II, *prooem.*, s. f., le mot *uolumen* est la simple reprise de *huic libro* qui précède. Enfin *uolumen* tout court pour « ouvrage en plus d'un livre », Vell., 1, 14, 1, et 2, 131, 1, est exceptionnel. — Cf. *Intr.*, p. LXXV, n. 2 et 3.

3. *De Benef.*, II, *init.*

Mais il était, dira-t-on, pressé : il devait faire court. En réalité, « mon rouleau », lorsqu'il s'agit de rédiger et de faire paraître, à l'usage du jeune César, une leçon de morale sur un point déterminé, peut-il, pendant ce *quinquennium*, si affairé pour le maître et pour l'élève, désigner un *entre plusieurs* rouleaux? Ce serait pendant cette époque le seul traité ayant plus d'un livre[1]. Et cette anomalie coïnciderait avec le moment où Sénèque, d'urgence, écrit un ouvrage pour sauver Britannicus et peut-être d'autres ennemis de Néron! Nous songerons donc plutôt à un livre unique. Et cette hypothèse est confirmée : 1° par le fait que la dualité inscrite à l'*explicit* et à l'*incipit* des copistes est peut-être démentie aux mêmes places par eux[2], et que certains copistes ne mettent ni *incipit* ni *explicit*, mais un *vale* à la fin, comme si le traité était d'un seul bloc[3]; 2° par le fait que le contenu du *De Clementia* en lignes typographiques correspond à 1,311 lignes antiques, ce qui se trouve être sensiblement le contenu d'un *iustum uolumen*[4]; 3° par le fait que le traité ne paraît pas avoir jamais été sensiblement plus long qu'il n'est aujourd'hui[5].

Effectivement, nous avons démontré que rien, chez les écrivains postérieurs à Sénèque, ne suppose la connaissance du *De Clementia*, à part ce qu'on en connaît aujourd'hui, et que tout se passe comme si jamais rien d'autre n'avait été lu[6] que ce que nous avons[7]. Les prétendus vestiges d'autre chose dans les œuvres médiévales sont illusoires. Partout, même chez R. Bacon[8], les cita-

1. Albertini, p. 49. — Nous mettons le *De Benef.*, I-IV (voir notre éd., p. x sqq.) en 62-63.

2. *Explicit* final du *Nazarianus : Explicit Annei a senice liber.* — *Incipit* initial du *Leidensis* (*suppl.*, 459) : *Incipit liber Annaei Senecae de clementia ad Neronem.* — Indication d'un autre *codex* dans un catalogue du XIIIe s. de Cantorbéry (*Rh. Mus.*, XLVII, *suppl.*, p. 47) : *Liber Senece ad Neronem de clementia.*

3. Le scribe du Vat. lat. 4086, fol. 83-94.

4. Albertini, p. 157. Le fait y est constaté, mais non interprété.

5. *Intr.*, p. XLIII-LXXII.

6. Sauf peut-être les quelques phrases, comme celles qui manquent à la belle comparaison du sage avec le bon cultivateur, à la fin du livre II.

7. Cf. Vallette, *op. cit.*, p. 688 et n. 3. — De nouvelles recherches tentées par nous dans d'autres écrits antiques, où il est question de modération et de mansuétude à observer, de Pline le Jeune (*Ep.*, VIII, 24, 5 et 6), de Symmaque (*Octo or. ined.*, éd. Angelo Maï, 1816, p. 24, 31), ont été aussi stériles.

8. Ainsi que nous l'a fait remarquer M. Pelzer, « scrittore » à la bibliothèque Vaticane. Cf. R. Bacon, *Opus maius*, éd. Bridges, vol. II, 1897, p. 280-282, 284. Ce détail (moins précisément relevé par Summers, *S. sel. letters*, p. c) complète notre *Intr.*, p. XLIV.

tions du *De Clementia* sont identifiées. Les mots de Hildebert du Mans dans la lettre où il s'inspire du traité[1] : *quia non potuit (uitam) dare, crimen putat auferre*, semblent bien être une maxime chrétienne qu'aura frappée dans le style de Sénèque l'évêque familiarisé avec les antithèses de notre écrivain[2] : par exemple, une réminiscence du *De Clementia*, I, 5, 6-7, et 21, 2, « Hildebert ayant pris le contre-pied de la pensée de Sénèque, pour qui le souverain partage avec les dieux le pouvoir de donner ou d'ôter la vie[3]. » Les mots du traité même, I, 12, 3, *Sed de Sulla mox † consequeremus (N) quomodo hostibus irascendum sit, utique si in hostile nomen ciues et ex eodem corpore abrupti transierint*, n'annoncent aucun développement sur Sulla : ils doivent probablement se lire *Sed [de Sulla] mox consequemur quomodo...* (il y a d'autres gloses, en effet, dans le *Nazarianus*)[4] ou, selon une méthode plus conservatrice, *sed, de Sulla, mox consequenur...* : « Mais, prenant occasion de Sulla, nous comprendrons bientôt comment, etc.[5]. »

Le développement qu'ils annoncent se trouve en fait soit dans toute la fin du Ier livre[6], soit plus précisément au chapitre XXI, où il s'agit de la conduite que le prince doit tenir à l'égard de ceux qui furent ses égaux, lorsqu'il les a vaincus. *Inimicus* pour *hostis*, ici, ne fait point difficulté : car en ce chapitre il est question et des ennemis du dehors, comme en témoignent les expressions 2 *in triumpho*, 3 *ex rego uicto, ex uictoria sua, victore, apud uictos*, et des citoyens : 4 *ciuibus, in ciuitate*, auxquels il faut joindre les

1. *Intr.*, p. XLIV-XLIX ; éd. Hosius du *De Cl.*, 1914, p. 252.

2. Cf. Dieudonné, *Hildebert de Lavardin*. Paris, 1898, p. 235 sqq.

3. Vallette, *op. cit.*, p. 688, n. 2. — Comme Hildebert, avec la frappe en moins, s'exprime saint Macédonius sous Théodose en l'an 387 lorsqu'il intercède pour la ville d'Antioche. « Après tout il nous sera bien aisé de rétablir les statues (du prince); et on lui en fera bien d'autres s'il veut; mais il lui sera impossible, tout empereur qu'il est, de rétablir seulement un cheveu de ceux qu'il aura fait mourir » (Tillemont, *Hist. des Empereurs*, Venise, 1732, V, p. 275 sqq.). Ici nulle inspiration païenne et littéraire n'est admissible. « Ces paroles si admirables, déclare Tillemont (*Ibid.*), le sont encore bien plus, quand on considère que celui qui les a dites était un homme extrêmement simple, qui n'avait aucune teinture des lettres humaines et qui n'avait pas même fait d'étude de l'Écriture. »

4. *Intr.*, p. LXXIII sqq. — La leçon admise par M. Faider, p. 84 de son édition, fait violence à *N* (qui porte *consequeremus*) pour incorporer au texte *de Sulla : mox de Sulla, cum* quaeremus.

5. Ammendola, *Della Clemenza* (Paravia), p. 43.

6. *Intr.*, p. LXXIV.

ignoti et les *humiles*[1]. J'ajoute que *inimicus* était indispensable pour que Néron, à propos des *hostes*, pensât aussi aux ennemis du dedans, à Britannicus par exemple, lequel, au surplus, comme tout adversaire irréconciliable, peut en cas de guerre civile être dit aussi bien *inimicus* que (s'il prend les armes ou s'il est simplement dans le camp adverse) *hostis*[2]. Enfin, de tout citoyen ennemi du prince on peut dire (cf. I, 12, 2) *in hostile nomen transiit* ou (ibid.) *ex eodem corpore abruptus* : « Il est détaché du corps politique dont le prince est l'âme » (cf. I, 5, 1).

Comme d'ailleurs les manuscrits du *De Clementia* récemment trouvés n'apportent rien de plus que ce que nous avions : — ni les feuillets d'un codex du XIVe siècle, découverts à Mons par M. Faider[3], ni un codex du XIVe-XVe siècle, jusqu'à présent inédit[4] —, nous sommes donc amené à nous demander si le *De Cl.*, à condition qu'on transpose ou qu'on dispose autrement les parties, n'est pas un traité complet (ou peu s'en faut) et un traité en un livre.

A vrai dire, en dehors de cette hypothèse et de celle de la mutilation, une autre est possible qui vient d'être présentée : l'ouvrage n'a-t-il pas été laissé inachevé par Sénèque[5]? L'exposé de cette hypothèse et le détail des preuves qui l'accompagnent nous paraissent ruiner définitivement l'idée traditionnelle d'un traité en deux ou trois livres qui serait parvenu à notre époque mutilé ; mais aussi confirmer — nous l'avouons — notre hypothèse d'un opuscule complet en un livre, dont il n'y aurait qu'à retrouver le plan.

On part du constraste et des contradictions qui existent entre le Ier livre et le IIe, et l'on veut prouver que le traité recommence en réalité au livre II, comme en apparence il semble le faire (*ut de clementia scriberem, Nero Caesar*) ; qu'il y a donc eu deux rédactions du même ouvrage : le livre II, celui des définitions et des distinctions, serait la première rédaction ; trop subtile et trop aride, elle n'aura pas plu à l'auteur qui, la laissant inachevée, aura écrit, après

1. Ammendola, *Adn. ad l.*. p. 43.

2. Cf. I, 12, 3, 1, *hostium* (les ennemis de Sulla) ; 12, 3, *si in hostile nomen* ciues *transierint;* 9, 8 et 11, *in hostium castris, hostis* (Cinna).

3. Voir *De Cl.*, éd. Faider, p. 71.

4. Vat. lat. 4086, dont M. Pelzer me signala l'existence en juin 1923. Qu'il veuille bien trouver ici mon vif remerciement. Voir *supra*, p. x.

5. Vallette, *Mél. P. Thomas*, p. 687 sqq. Cf. l'indication de cette hypothèse *ap.* Ammendola, *Della Clemenza*, 1928, p. xxx.

une nouvelle introduction (I. *Scribere de clementia, Nero Caesar, institui...*), une vibrante évocation du gouvernement d'un bon prince, père de ses sujets, providence de son empire et artisan de sa propre félicité[1]. Il est certain que le premier livre est vivant, éloquent, plein d'enthousiasme par moments, que le second est dogmatique, aride, compliqué (au préambule près). Mais nous observerons déjà, au sujet de ce contraste, que le propre de la philosophie stoïcienne, de qui l'auteur se réclame expressément dans le *De Clementia*[2], est l'aridité dans les définitions et les *distinguo*[3], et qu'on n'en saurait conclure à une dualité de rédaction. Venons au détail des contradictions.

Dans le premier livre, dit-on, la *seueritas* est blâmée, opposée à la clémence (I, 1, 4; 6, 1). Dans le deuxième elle est appelée vertu et déclarée incompatible avec la clémence (II, 4, 1; 4, 3). Dans le premier la compassion est recommandée (I, 1, 4); dans la deuxième elle est réprouvée comme un état morbide (II, 4, 4; 5, 4; 6, 4; 5, 1; 6, 3). Dans le premier le pardon est loué et prescrit moyennant discernement (I, 10, 1; 10, 4; 2, 2; 24, 1); dans le deuxième le pardon n'est pas permis, mais seulement les actes de pardon, et encore s'ils ne s'inspirent d'aucune indulgence. Grâce, indulgence, en effet, sont jugées ici et là dans un esprit opposé (I, 6, 2; II, 7, 1; 7, 3).

Ces contradictions sont indéniables. Mais ne suffit-il pas pour les lever de remarquer que dans un cas Sénèque parle selon le sens commun, dans l'autre selon l'orthodoxie stoïcienne; qu'il tient d'ailleurs expressément ici les distinctions stoïciennes pour pure logomachie[4] et qu'à son avis tout le monde, sur le fond des choses, est d'accord : II, 7, 4, *de re quidem conuenit*. Il a donc pu parler selon le sens commun non seulement dans le préambule, conformément à l'usage des orateurs officiels et de l'empereur lui-même[5]; mais à partir du moment où il se libère de la logomachie

1. Vallette, p. 696.

2. II, 5, 2.

3. Albertini, p. 242 et n. 1. Ce qui est dit en ce passage au sujet des démonstrations est vrai des distinctions.

4. II, 7, 4, *De uerbo controuersia est;* 4, 3, *cauillatio*. Cf. Vallette, p. 691.

5. Tac., *Ann.*, III, 50, 2, union désirable de la « clémence » et de la « sévérité », selon l'expression de M. Lepidus; — usage du mot *misericordia* pour *clementia* dans la citation de Tibère (50, 3).

et constate l'accord réalisé entre tout le monde sur le fond des choses. Et le premier livre à partir du sommaire (I, 3, 2) ne présenterait plus de disparate s'il venait après les explications du livre II. De même, les développements sur la vertu pratique d'un bon souverain sont à leur place dans le préambule (I, 1), et ils seraient à leur place après le sommaire, si dans l'intervalle la clémence était définie idéalement, comme elle l'est II, 5, 2; 5, 4; 5, 5; 6, 1; 6, 3; 6, 4; 7, 1; 7, 2; 7, 4, et la vertu du sage opposée à celle des *imperiti*, comme elle l'est II, 4, 1; 5, 2. Tout le mal paraît venir de ce que II ne vient pas après I, 3, 1. Au fond, d'ailleurs, le point de vue demeure le même : en définissant la clémence abstraitement, Sénèque « la considère toujours dans ses rapports avec la souveraineté et l'exercice du droit de punir[1] ». Et dans les deux cas (cf. I, 1, 1; 11, 3, et II, 1, 1) il s'agit toujours de présenter à Néron son image, pour qu'il soit désormais par choix raisonnable le prince clément qu'il est par instinct (I, 1, 6; II, 2, 2) et que sa généreuse nature « répande la santé dans tous les membres de ce grand corps qui a pour chef l'empereur » (I, 3, 5; 4, 1; II, 2, 1). Et le lien logique entre I et II apparaît plus étroit encore si l'on considère que l'idée de la « mesure », du « juste milieu » si difficiles, indiquée I, 2, fin, est illustrée dans II, 4 (*clementia* et *seueritas* compatibles), II, 7 (*clementia* et *uenia* incompatibles)[2]. Il reste, il est vrai, l'impression fâcheuse de recommencement, produite par le préambule du livre II : les deux exordes sont voisins de sens et d'intention[3] et semblent faire double emploi, sans le moindre rappel du premier dans le second, ni le moindre indice de continuité dans le développement[4]. Mais cette apparence de discontinuité et de recommencement n'existerait plus si, à très peu de distance, nous avions d'abord : « Je veux, Néron, te présenter le miroir et te proposer en exemple ta propre clémence »,

1. II, 3, 1, *temperantia animi in potestate ulciscendi uel lenitas superioris aduersus inferiorem in constituendis poenis* (Vallette, p. 694).

2. Déjà l'idée de mesure est dans les définitions II, 3, 1, *clementia est temperantia animi in potestate ulciscendi; — clementiam esse* moderationem *aliquid ex merita remittentem.* Cf. I, 21, 1, *moderari poenam;* 21, 2, *temperet;* 14, 3, *inique — nimis.*

3. Non seulement en ce qu'ils débutent par un compliment à Néron selon l'étiquette de cour (voir *ap.* Frère, *Mél. P. Thomas*, p. 310, la régulière *supplicatio* ou *inuocatio* dans les *libelli* de Martial et de Stace), mais en ce qu'ils expriment la même idée : « Je veux, Néron, te présenter ton image. »

4. Cf. *Intr.*, p. XCIX; Vallette, p. 695.

puis : « En particulier (*maxime*), je suis frappé par un mot de toi, etc. » Or la distance serait courte si I, 4 sqq., venait après II ; et par là les deux exordes seraient compatibles.

Donc les raisons logiques qui militent pour la théorie de l'inachèvement paraissent, regardées de près, conduire à notre hypothèse. Les raisons historiques et les considérations matérielles que l'on fait valoir paraissent y conduire aussi.

D'illustres victimes, dit-on, semblaient désignées[1]. Sénèque est allé au plus pressé, au plus utile. Après avoir écrit le livre II, il tourne court, parce qu'il le trouve trop aride, et il trace son premier livre si brillant, si persuasif, si entraînant. Il a gardé les deux essais. Plus tard l'éditeur les trouve : la ressemblance du livre II avec la deuxième partie du sommaire le décide à le mettre en deuxième lieu.

Pour adhérer à cette théorie, il faut admettre d'abord que Sénèque a manqué son but, qu'il s'est même « enferré[2] ».

Lorsqu'on est pressé par les circonstances, est-ce aller plus vite que de substituer à : préambule, définitions et distinctions, prêche (?) [= livre II] : un préambule suivi d'un autre préambule de vingt et un chapitres, — d'une série de définitions et de distinctions (formellement annoncées par le sommaire I, 2), — enfin de quelque prêche (?) [= livre I...]? de substituer, en un mot, un traité en deux ou plusieurs livres (le livre I en suppose d'autres!) à un traité qui pouvait, dans la théorie examinée, tenir en un rouleau (livre II)? Nous avons déjà rappelé que chacune des productions en prose du *quinquennium*[3] est comprise en un *uolumen*.

De plus, si en traçant son premier livre Sénèque veut produire un effet, pourquoi commence-t-il par le morceau à effet? En bonne rhétorique, *docere* vient avant *permouere*. Placé avant les définitions, ce morceau, si émouvant soit-il, ne sera plus dans l'esprit du lecteur qu'un pâle souvenir, lorsque les définitions et les distinctions auront à leur tour produit leur immanquable effet. En bonne rhétorique, un plan ne devrait être remplacé que par un plan meilleur. Et pourrait-on signaler dans la rhétorique stoïcienne[4]

1. Vallette, p. 699.
2. Le mot a été prononcé par M. Vallette, p. 696.
3. *Supra*, p. 106.
4. L'inspiration de Sénèque est manifestement stoïcienne. Cf. I, 3, 2, et II, 5, 2 sqq.; 6, 7; *Intr.*, p. LXXVII; Faider, éd. *De Cl.*, p. 65. — Le *De Amicitia* de Cicéron, dira-t-on, fait bien exception à cette règle de composition : un panégyrique

beaucoup d'autres cas d'une double introduction? Enfin, pour autant de ressources que l'on accorde à l'esprit de Sénèque, on ne conçoit pas ce que des développements plus amples et plus didactiques auraient ajouté dans une troisième partie à l'effet des premières exhortations, contenues dans l' « introduction » supplémentaire (I, 3, 2-26). Puisque le philosophe se proposait d'écrire la troisième partie pour entraîner Néron à la clémence, le plus efficace n'était-il pas encore de méditer les maximes déjà énoncées, de s'en pénétrer, d'y conformer sa conduite[1]?

Invinciblement, nous sommes ramené à placer I, 3, 2 sqq., après les chapitres techniques, soit dans l'un soit dans l'autre des deux rédactions supposées, et dès lors à n'en admettre qu'une en un rouleau, et où les chapitres I, 3 sqq., suivaient les chapitres techniques.

Le fait, enfin, de la publication d'un traité inachevé, recommencé et manqué, ne va pas sans difficulté. Si l'éditeur, armé du sommaire (I, 3, 1), a bouleversé l'ordre chronologique des deux rédactions, c'est que l'éditeur n'est pas Sénèque lui-même, et pourtant il n'y a aucune raison d'admettre qu'il ne l'ait pas été soit à l'époque même où il écrivit le traité et où il voulait montrer au public « la beauté de ses leçons[2] », soit vers la fin de sa vie lorsqu'il « classait les rouleaux » de son œuvre philosophique[3]. Mais admettons que l'éditeur soit autre que Sénèque : s'il trouvait les deux essais numérotés par l'auteur soigneux de son œuvre, pourquoi en aurait-il changé l'ordre en les publiant? Admettons que l'ordre chronologique lui ait échappé et que, lisant le sommaire, il ait vu dans *secunda pars* (I, 3, 1) l'annonce de ce qui constitue, pour nous, le livre II : pourquoi aurait-il fait de ce développement si court tout un livre et réparti en deux *libri* la matière d'un *iustum uolumen?* Supposons qu'abusé par l'air de recommencement qu'il trouvait à notre deuxième livre, il en ait fait « le second livre » : ce n'est pas impossible en soi; mais c'est lui attri-

de l'amitié y vient (§§ 17-25) après le préambule et avant les développements sur la nature de l'amitié (§§ 26-35) et sur les préceptes concernant l'amitié (§§ 36-104). N'oublions pas : 1° que la seule source d'inspiration qui soit ici certaine est un traité de Théophraste (cf. éd. Laurand, Belles-Lettres, p. v sqq.); 2° que les chapitres qui précèdent le préambule ne servent qu'à établir, à la manière de Platon, le cadre du dialogue et sont en dehors du traité.

1. Cf. Vallette, p. 679.

2. Tac., *Ann.*, XIII, 11, fin, *testificando quam honesta praeciperet.*

3. Voir notre éd. du *De Benef.*, p. xx sqq.

buer une méprise, si méprise il y a, que la critique des textes anciens a plutôt l'habitude d'imputer aux scribes du moyen âge. De sorte que l'état de ce texte lors de la publication première, s'il était incomplet, reste pour nous mystérieux.

Nous ne croyons donc pas qu'il y ait eu deux rédactions successives, toutes deux inachevées; mais nous estimons que dans l'hypothèse, généralement acceptée, où le *De Clementia* aurait été mutilé, par le temps, de la fin (comme la Consolation à Polybe le fut du début), et où il aurait constitué primitivement dans l'ordre où nous l'avons un traité cohérent, toutes les objections de M. Vallette subsistent : contrastes et contradictions entre les deux livres; danger que l'effet produit par la belle et éloquente partie qui suit le sommaire soit compromis par les chapitres si arides donnés ensuite; apparence de recommencement. A ces inconvénients nous avons indiqué un remède, que nous suggéraient déjà dans les deux livres des indices de postériorité ou d'antériorité analogues aux disparates qui ont frappé M. Vallette[1] : le transfert de tout le livre II après le sommaire du livre I. A cette place, le début du livre II ne peut plus passer pour un recommencement (voir *supra*, p. 111), les disparates et contradictions disparaissent. Il n'est pas jusqu'à la comparaison, développée à la fin du livre II, entre les gouvernés et les plantes aux mains du *frondator* qui n'affleure naturellement dans le livre I (8, 7) : *quemadmodum praecisae arbores plurimis ramis repullullant*, tandis que d'autres : entre le souverain et le père ou le maître de maison, ou le professeur, ou le dresseur d'animaux, ou le médecin, y apparaissent et s'y développent, pour n'avoir pas, semble-t-il, été d'abord esquissées. Mais les raisons qui nous ont dicté ce transfert ne sauraient en elles-mêmes pleinement le justifier : il faut encore que le traité, ainsi reconstitué, offre une suite tout à fait cohérente[2] et conforme au

1. *Intr.*, p. LXXVI à LXXXI. Le commentaire de *inuitus*, II 1 et 2, doit avoir précédé la notation *inuitus*, I, 13, 4; la définition *inclinatio animi ad lenitatem*, II, 3, 1, la notation *inclinatus ad mitiora*, I, 13, 4; la définition *moderatio aliquid — remittens*, les notations *moderari*, I, 20, 1, *poenam temperet*, 2; *inique nimis*, I, 14, 3; la définition *lenitas superioris adversus inferiorem*, II, 3, 1, les notations éloquentes *infra se uidet*, II, 21, 1, *maior*, 21, 1 et 2, *uictore*, *apud uictos*, 21, 3. La maxime (*clementia principis*) *quocumque uenerit mansuetiora omnia faciat*, I, 16, 1, doit être une application du principe *a capite bona ualetudo*, II, 2, 1, etc.

2. Nous admettons qu'à la fin de II il manque quelques lignes : la fin de la comparaison entre le sage-roi et le bon cultivateur, et, dans l'ordre restitué par nous (première éd.), l'amorce de la troisième partie : cf. *supra*, p. 106, n. 6.

sommaire. Il faut que la première partie de ce sommaire, défigurée par le temps, s'éclaire et reprenne forme par sa confrontation avec le début du traité nouveau et que la transposition survenue entre les parties de l'ouvrage soit dans l'antiquité, soit au moyen âge, s'explique du même coup. La deuxième partie (définitions, distinctions) considérée à sa place nouvelle ne soulèvera pas d'objections, à condition que le début (II, 1, 1-2, 3), tout bref qu'il est, puisse être regardé comme une partie distincte, importante et prévue par le sommaire. La troisième (I, 3, 2 sqq.) sera également à sa place, si, étant donné l'effet à produire et la date, elle est précisément la parénèse et le plaidoyer attendus; si, d'autre part, elle répond au troisième point du sommaire.

F. Préchac.

(A suivre.)

III

L'ESPRIT PRÉCIEUX DANS LA SOCIÉTÉ POLIE DES GAULES AU Ve SIÈCLE

par A. Loyen
Professeur au lycée d'Orléans

Il peut paraître surprenant qu'une « société précieuse » ait eu le loisir de se développer en Gaule à une époque où l'Empire romain croulait sous la poussée des Barbares. Certes, il serait vain de chercher alors un « salon » ou même un centre littéraire où le continuel commerce d'esprits raffinés eût vite abouti à l'affectation des manières et du langage; mais il suffit de parcourir les œuvres de Sidoine Apollinaire, le représentant le plus élégant de la littérature gallo-romaine du ve siècle, pour voir vivre, presque à chaque page, tout un monde de « beaux esprits », disséminés d'ailleurs dans toute la Gaule méridionale, à Clermont, à Lyon, à Narbonne, à Arles, à Bordeaux, rapprochés parfois au hasard des circonstances, mais toujours unis par leur commun amour des lettres et par un « joli commerce de prose et de vers »[1].

*
* *

Sidoine est le plus apprécié de ces « gens de lettres ». Il ap-

1. Voir, par exemple, *Carmen* XXIII, v. 25.

partient à la plus haute aristocratie gauloise. Son aïeul, son père ont été préfets du prétoire des Gaules; son beau-père, Avitus, tout-puissant en Auvergne, s'est même élevé au faîte des honneurs : il a été (six mois!) empereur d'Occident (455). Quant à Sidoine, comte de l'empereur Majorien, il deviendra préfet de Rome en 468; il possède d'immenses domaines et une splendide villa sur les bords du lac d'Aydat[1], à quelques milles de Clermont. Mais, pour lui, la grande affaire est la littérature; il a composé des panégyriques d'empereurs, des épithalames, des « epigrammata » qui circulent dans un cercle d'admirateurs. Sans cesse ses amis lui réclament des lettres, des vers et l'arrivée d'un quatrain du « cher Sollius »[2] est un événement. Et quel débordement d'allégresse quand Sidoine veut bien se mettre en route! On se dispute sa présence; d'amicaux guets-apens lui sont tendus : au détour de la route, il est soudain assailli, au milieu des rires, et on le garde, joyeux prisonnier, toute une semaine[3]. Les *Epistolae* de Sidoine nous renseignent assez bien sur les amis, amateurs de beau style et de beau langage, qui l'accueillaient avec un tel empressement. La plupart, naturellement, appartiennent aux plus nobles familles : Consentius de Narbonne[4], riche et puissant propriétaire de l'ager Octavianus (*o dulcis domus, o pii Penates!*), a été *tribunus in consistorio sacro* sous Valentinien III; l'empereur Avitus en a fait un comte du Palais; il ajoute à son activité politique la gloire littéraire : ses vers, fleuris et parfumés (*carmina musicos flores thymumque redolentia*)[5], volent sur les lèvres des hommes, à Béziers et à Narbonne. — Pontius Léontius, le premier des Aquitains[6], sénateur de Bordeaux, dont le « burgus »[7] est solidement établi au confluent de la Dordogne et de la Garonne, a l'hospitalité fastueuse : le malheur des temps ne l'empêche pas de charger sa table des langoustes de Bayonne, des poissons de l'Adour et des doux vins du Médoc. — Tonance Ferréol, petit-fils du consul Syagrius[8], fut lui-même préfet du prétoire des Gaules, patrice et poète renommé; sa villa de Prusianum, près de Nîmes, abrite une

1. Voir Crégut, *Avitacum*, 1890. — *Nouveaux éclaircissements sur Avitacum*, 1902.
2. Le nom complet de Sidoine est : Gaius Sollius Apollinaris Sidonius.
3. *Epistolae*, II, 9, 2.
4. *Carm.*, XXIII.
5. *Ep.*, VIII, 4, 2.
6. *Ep.*, VIII, 12, 5.
7. *Carm.*, XXII.
8. *Ep.*, I, 7, 4.

riche bibliothèque, digne de l'Athénée (*Videre te crederes... Athenaei cuneos*)[1]. — Magnus Félix, fils du consul Magnus[2] et lui-même préfet du prétoire et patrice, compose des poèmes imités de Stace[3]. Mais tous les amis de Sidoine ne sont pas de grands seigneurs terriens; il en est de moins illustre naissance qu'une fortune rapide a brusquement élevés ou que les lettres ont rapprochés de lui : Pétrus est à la fois secrétaire particulier de l'empereur Majorien[4] et poète distingué. Le Narbonnais Léon est, à la cour de Toulouse, le premier ministre du « roi couvert de peaux », le Wisigoth Euric[5]; mais il n'en reste pas moins inimitable dans la satire et dans l'épopée[6]. Lampride[7] est rhéteur de l'école de Bordeaux, une des plus célèbres d'alors; son talent est prodigieux, sa compétence universelle. Pétronius d'Arles[8] est le plus grand jurisconsulte du temps; Sévérianus[9] est rhéteur et poète; Domnulus[10], ancien questeur en Afrique, est un écrivain renommé[11].

Toute cette société cultivée est avide des plaisirs de l'esprit. Mais elle ne conçoit pas la production littéraire comme le résultat de la méditation ni le génie comme « une longue patience ». Pour elle, la littérature, en particulier la poésie, est un jeu (*iocus*)[12]. Les plus petits incidents de la vie deviennent prétexte à versifier; les poèmes qu'on écrit sont tous des *poèmes de circonstance*, composés à l'occasion d'un mariage, d'une visite, de l'envoi d'un cadeau. Veut-on combler un ami : on lui fait porter du lac d'Aydat deux brochets et un quatrain[13] qui chante la Nuit, complice du pêcheur, et la douceur de l'amitié. A-t-on une grâce à sol-

1. *Ep.*, II, 9, 4.
2. *Ep.*, I, 11, 10.
3. *Carm.*, IX, 226.
4. *Ep.*, IX, 13, 4.
5. *Ep.*, IX, 22, 3 (voir aussi Ennodius, *Vie d'Épiphane*, 85).
6. *Carm.*, XXIII, 450.
7. *Ep.*, VIII, 9.
8. *Ep.*, II, 5.
9. *Ep.*, IX, 15.
10. *Ep.*, IX, 15, 1, v. 38.
11. Je ne mentionne ici ni Claudien Mamert, l'auteur du *De statu animae*, frère et coadjuteur de saint Mamert, évêque de Vienne, ni Faustus, évêque de Riez, en Provence, zélé propagateur de l'hérésie du semi-pélagianisme, bien qu'ils aient échangé avec Sidoine de nombreuses lettres; leur qualité de clerc les a empêchés de subir l'influence du « cercle précieux ».
12. *Ep.*, IX, 16, 3, v. 33.
13. *Carm.*, XXI.

liciter de l'empereur[1], une invitation à formuler[2], on le fait en distiques maniérés. Le fronton de la salle de bains n'est pas jugé indigne de recevoir un « tetrastichum »[3]. La reine barbare Ragnahilde, femme du roi des Wisigoths, le redoutable Euric, peut, en vidant sa coupe, sourire aux compliments en vers de Sidoine qui sont gravés dans le métal[4]. Un ami tarde-t-il à se rendre à une invitation? on le menace plaisamment d'une venimeuse épigramme[5]. Accourt-on soi-même au rendez-vous? on se fait précéder d'une pièce de vers toute pleine d'éloges que Thalie en personne est censée apporter au maître de maison[6]. Avec une charmante frivolité qui n'appartient pas seulement au ve siècle, on se donne les noms les plus flatteurs. Chez Lampride, Sidoine n'est plus Sidoine, mais Phœbus (*Hic me quondam* [*ut inter amicos ioca*] *Phœbum vocabat*)[7]. Le poète-dieu, ne voulant pas être en reste, ne désigne plus Lampride que par le nom du « vates Odrysius » (entendez Orphée). Dans cette société polie et raffinée, on manie en effet l'hyperbole avec une extravagante inconscience. Lampride a l'éloquence tonnante de Cicéron, l'élégance de Virgile[8]. Les vers grecs et latins de Consentius de Narbonne sont dignes de Pindare et d'Horace[9]. Le poète Proculus égale Homère et Virgile[10]. Léon ne se contente pas d'être *rex Castalii chori*[11], il a une telle connaissance du droit qu'Appius Claudius lui-même n'aurait pas osé en sa présence commenter la Loi des Douze Tables[12], et si, par surcroît, il se mêlait d'écrire l'histoire, c'est alors que Tacite resterait muet[13].

On ne s'étonnera pas que, dans cette société frivole, souvent même puérile, la qualité la plus appréciée de l'homme de lettres soit la facilité. Tous les « précieux » jusqu'à Oronte se sont piqués de produire sans effort, ont applaudi à l'improvisation et à

1. *Carm.*, XIII.
2. *Carm.*, XX.
3. *Carm.*, XIX.
4. *Ep.*, IV, 8, 5.
5. *Ep.*, VIII, 12, 4.
6. *Ep.*, VIII, 11, 3.
7. *Ep.*, VIII, 11, 3.
8. *Ep.*, VIII, 11, 3, v. 2
9. *Ep.*, IX, 15, v. 26.
10. *Ep.*, IX, 15, v. 45.
11. *Ep.*, IX, 13, 2, v. 20
12. *Carm.*, XXIII, 447.
13. *Ep.*, IV, 22, 2.

l'impromptu. Sidoine ne saurait éviter ce ridicule. Avec quel contentement de soi-même il insinue à son correspondant que deux veilles de nuit (cinq heures) lui ont suffi pour composer le grand discours qu'il prononça à Bourges devant le « peuple » assemblé pour l'élection de l'évêque[1]. Les vers qu'il envoie pour Ragnahilde, il les a écrits sur la route, en voyage, sous un soleil de plomb[2]. Avec quelle satisfaction, quel luxe de détails il rappelle les circonstances où il a fait applaudir ses étonnantes improvisations : l'empereur Majorien avait invité à sa table, à Arles, toute la fine fleur des poètes gaulois[3]. Les plats se faisaient attendre. C'est alors que le *rex convivii*, pour faire prendre patience à ses hôtes, organise une joute littéraire. On apporte le nouveau livre de Pétrus, le secrétaire de Majorien : il s'agit de faire l'éloge du volume que, sans doute, personne ne connaît (*librum subito prolatum*). Lampride, le rhéteur bordelais, Sévérianus, le poète romain, le rhéteur Domnulus, Sidoine prennent part au concours. Quelques instants (*subito effusi*) suffisent à Sidoine pour composer plus de cent vingt octosyllabes, admirables d'inanité, et, au milieu des applaudissements, il est proclamé vainqueur. — Un autre jour, la magnificence de Majorien avait réuni à un grand festin les principaux personnages politiques de la Gaule[4]. L'empereur présidait avec bonhomie, donnant lui-même le signal des bons mots. Tout à coup l'atmosphère s'embruma : Péonius, un arriviste peu sympathique, accusait nettement Sidoine d'être l'auteur d'une satire répandue depuis peu dans Arles et qui le mordait cruellement. Sidoine aussitôt proteste de son innocence, réclame des preuves et, si on ne lui en donne pas, sollicite de Majorien la permission d'écrire contre l'accusateur tout ce qu'il voudra : ce sera sa vengeance. Majorien alors : « Accordé, si tu me le demandes en vers impromptus (*e vestigio versibus*). » Sidoine prend le temps de se retourner comme pour appeler un serviteur et, au milieu de frénétiques acclamations (*fragor par Camillano*), improvise le distique suivant :

Scribere me satiram qui culpat, maxime princeps,
hanc rogo decernas aut probet aut timeat[5].

1. *Ep.*, VII, 9, 4.
2. *Ep.*, IV, 8, 1.
3. *Ep.*, IX, 13, 4.
4. *Ep.*, I, 11, 10.
5. On pourra trouver un autre exemple, plus connu, d'impromptu : « sur la serviette de Filimatius ». *Ep.*, V, 17, 10.

Cette facilité tant prisée, on ne perd aucune occasion de la développer. A un jeune homme qui lui demande une direction intellectuelle, Sidoine conseille d'étudier les *Quaestiones conviviales* d'Apulée[1]. L'ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous et nous ne le connaissons que par ce qu'en dit Sidoine lui-même et par une allusion de Macrobe[2]. Mais ces quelques lignes suffisent à nous renseigner sur ces « questions de table ». C'était vraisemblablement un recueil d'énigmes, de « colles » de tout genre dont sans doute Apulée donnait la solution et que l'on proposait à ses amis au milieu du festin. Le repas s'en trouvait égayé et l'esprit des chercheurs stimulé. Ce qui est curieux, c'est qu'une pareille étude soit considérée au ve siècle comme un moyen de culture (*quo reddaris instructior*). Que dirait-on aujourd'hui d'un cours de « mots croisés » ?

C'est qu'il s'agit, avant tout, de briller. Mais la pensée n'ayant plus guère d'importance, on tirera ses effets des recherches du style; les précieux, de tous temps, ont eu le culte de la forme. Tous les éloges que prodigue Sidoine à ses amis visent la composition ou le style[3]; jamais, même quand il s'agit d'œuvres philosophiques, comme le *De statu animae* de Claudien Mamert, la pensée de l'auteur n'est jugée[4]. On sait où mène une telle conception : la difficulté technique ne cesse d'augmenter; la poésie, en particulier, devient un tour de force, et ce sont les meilleurs acrobates qui sont sacrés bons poètes. On oublie que l'hexamètre dactylique a suffi à la gloire de Virgile. Les mètres favoris de Sidoine sont l'élégiaque, vers de six pieds à double césure, l'hendécasyllabe, le saphique, le triple trochée[5]. Lampride est pour tous un objet d'admiration, parce qu'il a maintes fois prouvé sa virtuosité dans les vers à écho et l'anadiplosis[6]. L'ambition du jeune étudiant Burgundio était d'écrire en vers rétrogrades : il demande à Sidoine comment il faut s'y prendre. Avec quelle complaisance celui-ci le renseignera[7]! Et il n'aura garde d'oublier un exemple de

1. *Ep.*, IX, 13, 3.

2. Voir P. Vallette, *Apulée (Apologie, Florides)*, « les Belles-Lettres », 1924. Introduction, p. XVIII.

3. Par exemple, *Ep.*, VIII, 9, 1; IV, 3, 3.

4. *Ep.*, IV, 3.

5. *Ep.*, IX, 16, 3, v. 34 sqq. — On trouvera encore la preuve d'une érudition étonnante des différents mètres : *Ep.*, IV, 3, 8; IX, 13, 2, v. 3 sqq.

6. *Ep.*, VIII, 11, 5. Cf. les vers à écho de l'*Astrée*, II, 1.

7. *Ep.*, IX, 14.

son cru avec le rappel de toutes les circonstances : au cours d'une joyeuse promenade, il arriva bientôt à un endroit de la voie publique que de récentes tempêtes avaient coupé : un ruisseau coulait, barrant la route. Il n'en faut pas plus pour inspirer le voyageur :

Praecipiti modo quod decurrit tramite flumen
tempore consumptum iam cito deficiet.
Deficiet cito iam consumptum tempore flumen
tramite decurrit quod modo praecipiti.

Admirable tour de force!

C'est le règne du compliqué, de l'ampoulé, de l'imprévu. Une rapide étude de la composition et du style de Sidoine confirmera cette impression, en nous renseignant peut-être[1] sur le langage dont usaient entre eux les précieux du ve siècle.

*
* *

Carmen XIII, Sidoine sollicite de l'empereur Majorien une exemption d'impôts de « trois têtes » (*trium capitum remedium*)[2]. Or, les premiers vers de l' « epigramma » chantent en distiques les exploits d'Hercule. On relit avec angoisse le titre : il s'agit bien de Majorien, d'une demande de remise d'impôts. Pourtant voici venir (vers 11) la liste des douze travaux :

taurus, cerva, Gigas, hospes, luctator, Amazon,
Cres, canis, Hesperides sint monimenta viri,
nulla tamen fuso prior est Geryone pugna,
uni *tergeminum* cui tulit ille *caput*.

Dès lors, la transition est trouvée : de même que l'Amphitryonide abattit d'un seul coup les *trois têtes* de Géryon, de même

1. La question est très controversée; peut-être le latin parlé était-il sensiblement différent du latin écrit que nous connaissons, dès le IIIe siècle; cette importante question a été traitée en particulier par M. F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin?* (*Bulletin du Cange*, fasc. 1, 1931).

2. Le *caput* ou *iugum* était, sous le Bas-Empire, l'unité imposable frappée par l'impôt foncier représentant une certaine étendue de terre, variable selon les plantations et la qualité du terrain. Cette étendue était d'environ 25 hectares ou 100 iugera (F. Lot, *Rev. hist. de droit*, 1925, p. 26). Mais le *caput*, fondé à l'origine sur des mesures réelles, est vite devenu une unité conventionnelle, une cote fiscale, représentant un certain nombre de « sous d'or » : vingt-cinq jusqu'à Julien, sept après lui. Le sou d'or en Gaule valait douze francs environ (voir aussi F. Lot, *L'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire et à l'époque franque*).

Majorien, autre Hercule, supprimera, dans sa toute bonté, les « tria capita » de Sidoine.

Une autre pièce (*Carmen* XI) a reçu pour titre : *Epithalamium Ruricio et Iberiae dictum.* Aussi le lecteur est-il surpris qu'il s'agisse d'abord non de Ruricius et d'Ibérie, mais des amours de Triton et de Galatée. Les détails les plus indiscrets nous sont donnés sur le couple marin. Cependant la fête, quoique riche, semble morne. C'est qu'il y manque l'Amour. Où est donc l'Enfant volage? Mais il est en Gaule, chez Ruricius, chez Ibérie!... Le badinage a duré cinquante vers.

Il serait aisé de multiplier les exemples de cette composition alambiquée, qui parfois, d'ailleurs, ne manque pas d'un certain « humour ». L'écrivain veut avant tout piquer la curiosité en faisant attendre ce qu'il a promis; il serait vraiment trop simple d'entrer d'emblée dans le sujet. Mais de ce procédé le lecteur moderne sent trop l'artifice ; trop souvent il n'en tire qu'une impression de pédantisme ou de bavardage.

L'étude du style nous révélera le même besoin de recherche, la même horreur de la simplicité.

La phrase de Sidoine est toute résonnante du cliquetis des mots; il n'est pas une seule lettre, un seul poème dans son œuvre qui ne se termine au moins par un jeu de sons. Veut-il stigmatiser le traître Séronat qui s'est rallié à la cause d'Euric, le roi wisigoth, il le fera en ces termes : « Exultans Gothis, insultansque Romanis, illudens praefectis, colludensque numerariis : leges Theodosianas calcans, Theodoricianasque proponens »[1]. La première œuvre d'un tout jeune homme fait-elle quelque bruit? aussitôt « admirabantur benevoli, mirabantur superbi, morabantur periti »[2]. C'est encore en jouant sur les mots qu'un candidat à l'épiscopat promet à ses partisans les biens du clergé : « promiserat ecclesiastica plausoribus suis praedae praedia fore »[3], et que le poète prie son lecteur de jeter au feu ses vers quand il les aura lus :

Haec, rogo, ne dubites lecta dicare rogo[4].

1. *Ep.*, II, 1, 3.
2. *Ep.*, IX, 14, 3.
3. *Ep.*, IV, 25, 2.
4 *Carm.*, VIII, 16.

Parfois, d'ailleurs, le jeu de mots est d'assez bonne qualité : Ravenne, à peu près bâtie dans l'eau, peut plus facilement posséder un *territoire* que de la *terre :* « Quae facilius territorium potuit habere quam terram »[1]. Un jeune noble, au lieu de se consacrer à la carrière des honneurs, reste-t-il paresseusement caché dans ses domaines? Sidoine lui adresse cette menace fiscale : « Tu... quem debeat... non tam *honorare censor* quam *census onerare*[2]. » A un ami qui lui demande des vers, le poète avoue que le contact des Burgondes fédérés a glacé l'inspiration, et Thalie, dit-il, ne sait plus composer des vers de six pieds depuis qu'elle voit des patrons (les Burgondes) qui en ont sept :

Spernit senipedem stilum Thalia,
ex quo septipedes videt patronos[3].

Mais le plus souvent le désir de faire jouer les mots amène l'écrivain à les détourner de leur sens, au risque de l'entraîner à ces obscurités dont déjà Ruricius, un jeune ami de Sidoine, se plaignait[4] : veut-on décrire un champ de bataille tout couvert de cadavres qu'on n'a pas eu le temps d'ensevelir? On préférera forcer le sens du mot *sepultus* plutôt que de se refuser le plaisir d'un jeu de mots : « Quantum doluisti campos *sepultos* ossibus *insepultis*[5]. » L'adjectif *perfectus* n'est employé substantivement (*Ep.* VII, 12, 4) que pour permettre un rapprochement avec les *préfets* de Valentinien : « Si inter perfectos Christi quam si inter praefectos Valentiniani constituerere. » Le vendeur est assez obscurément qualifié de *desperatus* (*Ep.* VII, 5, 2), uniquement, semble-t-il, parce que l'acheteur est tout disposé (*paratus*) à faire la dépense : « Si quam paratus invenitur emptor, venditor tam desperatus inveniretur. »

On pourrait à l'infini allonger la liste de ces recherches. Il en est d'autres qui s'apparentent plus encore à l'esprit précieux : l'usage constant de la périphrase, l'emploi de l'image suivie.

Déjà l'imitation d'un fâcheux alexandrinisme avait inspiré à Virgile des périphrases obscures et alambiquées. Sidoine n'aura garde de négliger cette occasion de faire admirer sa vaste érudi-

1. *Ep.*, I, 8, 3.
2. *Ep.*, VIII, 8, 3. Lütjohann, au lieu de *census*, lit *censitor*.
3. *Carm.*, XII, 10.
4. *Ruricius : Ep.*, II, 26, 3 (*prae obscuritate dictorum*).
5. *Ep.*, III, 2, 1.

tion : le lion de Némée devient le « monstre de Cléones »[1] [toute petite ville de l'Argolide]. « La jeune habitante des flots qui hante les grottes de Pagase », c'est tout simplement une Néréide[2]. Mercure, c'est l'Arcadien de Tégée (Tegeaticus Arcas)[3]. « Les champs Pandioniens de la chaste Tritonide »[4] ne sont autres que l'Attique, puisque Pandion est un des premiers rois d'Athènes et que Minerve naquit près du fleuve africain Triton.

Mais où Sidoine paraît inimitable, c'est dans l'art des images suivies. Dès la lettre-préface, il se livre à un de ces jeux précieux qui feront plus tard la gloire de Trissotin et l'étonnement ravi des Femmes savantes : « Ayant réussi dans sa traversée de la vie à éviter les écueils, il se félicite de pouvoir jeter l'ancre d'une renommée suffisante dans le port de l'opinion publique[5]. » — La lettre 13 du livre III nous met en garde contre les noirs procédés du parasite délateur, et, en effet, « les maisons que ce triste personnage ne peut pas attaquer à l'aide des machines de guerre d'une haine ouverte, il en triomphe grâce au travail de sape d'une trahison sournoise »[6]. — Pétronius, l'illustre jurisconsulte d'Arles, a-t-il promis à Sidoine d'assister un de ses amis dans un procès compliqué, le plaideur n'aura plus à craindre « que le *cours* de sa cause, s'il *coule* de la *source* d'une pareille compétence, soit amoindri par une *dérivation* qu'imaginerait l'adversaire »[7]. — Devenu évêque et accablé sous le poids de son indignité, regrettant ses fautes passées, Sidoine espère (et avec quel affligeant mauvais goût!) que son collègue Basilius pourra « nettoyer les impuretés de sa conscience grâce au râteau mystique des prières »[8]. Et, comme s'il ne suffisait pas de cette offense au bon goût, l'évêque d'Orange, Eutropius, se voit prié « de repaître par ses discours salutaires l'avide appétit de l'ignorance de Sidoine; il sait si bien engraisser la maigreur des esprits ignorants du saindoux spirituel

1. *Carm.*, XIII, 4.
2. *Carm.*, X, 1.
3. *Carm.*, VII, 20.
4. *Carm.*, VII, 198.
5. *Ep.*, I, 1, 4 : « Mihi iam pridem in portu indicii publici post lividorum latratuum Scyllas enavigatas sufficientis gloriae ancora sedet. »
6. *Ep.*, III, 13, 10 : « Quas domorum nequiverit machinis apertae simultatis impetere, cuniculis clandestinae proditionis impugnat. »
7. *Ep.*, II, 5, 2 : « Non enim verebimur, quod causae istius cursus, si de vestri manaverit fonte consilii, ulla constrastantum derivatione tenuetur. »
8. *Ep.*, VII, 6, 3 : « Conscientia; cujus stercora tamen sub ope Christi quandoque mysticis orationum tuarum rastris eruderabuntur. »

et de la graisse mystique des exhortations »[1]! — Mais le « clou » paraît bien être la comparaison militaire dont est honoré saint Loup, le vénérable évêque de Troyes : « Après les *veilles* fatigantes de la *milice* de Lérins, saint Loup est maintenant vénéré dans l'*armée* spirituelle comme le meilleur *primipile;* bien qu'il ne soit resté que peu de temps au rang des *hastati* et des *antesignani*, il ne méprise ni les *calones*, ni les *lixae*, ni les derniers rangs des *triharii*, ceux qui se tiennent près des *bagages* (*carnis sarcinas*)[2], mais il promène partout l'*étendart* de la croix (*cruris vexillum*) et impose la main sur les *blessures* de la conscience. Il va même jusqu'à relever les *blessés* de l'armée ennemie (entendez les pécheurs) et, trompette avisé (*peritissimus tubicen*), *bat en retraite* vers le Christ[3]. »

*
* *

Telles sont les conceptions littéraires de ceux[4] qui, au ve siècle, s'intéressent encore à la culture romaine. Certes, nous avons surtout insisté ici sur les défauts ; il ne faudrait pas en conclure que les œuvres de cette époque sont complètement dénuées de valeur, même esthétique. Toutefois, on a bien le sentiment, presque à chaque page des *Epistolae* ou des *Carmina* de Sidoine, non pas seulement d'une décadence, mais de la fin d'une littérature. Tous ces amateurs de belles-lettres sont devenus incapables d'une grande œuvre : il nous reste de Sidoine des poèmes, dont les plus longs ont 600 vers, et des lettres ; l'œuvre de Lampride est toute semblable. Secundinus, le poète lyonnais, avait composé des épithalames, des récits de chasse, une satire contre les tétrarques burgondes[5]. Les créations qui demandent une méditation prolongée leur sont interdites. Sidoine, prié sur le tard par l'évêque d'Orléans, Prosper, d'écrire l'histoire d'Attila, est obligé de se récuser après un essai laborieux[6]. A la même époque, il refuse en-

1. *Ep.*, VI, 6 : « Restat ut vestra beatitudo conpunctorii salubritate sermonis avidam nostrae ignorantiae pascat esuriem, est enim tibi nimis usui, ut exhortationibus tuis interioris hominis maciem saepenumero mysticus adeps et spiritalis arvina distendat. »

2. L'expression est encore ici, semble-t-il, aggravée d'un jeu de mots sur les péchés de la chair.

3. *Ep.*, VI, 1, 3.

4. Du moins de la plupart des écrivains gallo-romains.

5. *Ep.*, V, 8.

6. *Ep.*, VIII, 15, 2.

core d'entreprendre des commentaires sur l'Écriture[1], auxquels le conviaient quelques évêques, ses collègues : sa jeunesse « précieuse » ne l'avait pas préparé à ces travaux. L'érudition même de ces « beaux esprits », qui, au premier abord, paraît si étendue, est toute en surface. On sait encore beaucoup de choses, mais surtout des anecdotes pittoresques, qui sentent les exercices d'école. Nous sommes loin de la solide culture et de la formation encyclopédique qu'exigeait Cicéron[2]. En philosophie surtout l'ignorance est manifeste. Les lettres de Sidoine sont pleines de noms de philosophes, mais là semble se borner son savoir. Jamais le moindre jugement sur telle ou telle théorie ; il répète à satiété les plaisanteries traditionnelles et antithétiques sur le rire de Démocrite et les pleurs d'Héraclite[3] ; mais rien, dans son œuvre, ne permet de conclure qu'on s'intéresse encore aux idées.

Leur préciosité même n'est, en somme, qu'un sous-produit. Elle n'est que l'exagération de tendances vieilles de plusieurs siècles. Personne n'ignore aujourd'hui combien l'éducation exclusivement oratoire du jeune Romain, s'exerçant à vide quand la liberté de parole fut limitée, puis supprimée par l'Empire, eut tôt fait de creuser un abîme entre la vie et la littérature, entre le fond et la forme, remplaçant l'éloquence par la déclamation[4]. L'habitude des lectures publiques, d'autre part, assurant dès le Iᵉʳ siècle le triomphe de l'asianisme, donna le goût des ornements voyants, des élégances de style[5]. Dès lors, la préciosité est créée avec ses deux caractères essentiels : le mépris de l'idée, le culte de la forme rare. Si alors un romantisme vivifiant avait brisé le vieux formulaire du bien-dire, les lettres latines pouvaient être sauvées de l'afféterie ; mais le dogme de l'imitation était, chez les anciens, trop tyrannique pour permettre une révolution littéraire ; chez un peuple où l'imitation était au passage saluée d'applaudissements comme une sorte de concours organisé avec le modèle, les mêmes formules devaient indéfiniment servir.

Or, il est remarquable que les écrivains le plus volontiers imi-

1. *Ep.*, IX, 2, 1,
2. *Cic. Orator.*, 32, 115-34, 120.
3. *Ep.*, IX, 9, 14; *Carm.*, II, 171.
4. Ed. Norden, *Kunstprosa I*³, p. 240 sqq.; M. Schanz, *Römische Litteraturgeschichte*, II, I³, p. 475-478.
5. *Kunstprosa*, p. 131 sqq.

tés par Sidoine sont rangés parmi les plus maniérés de leur temps : Pline le Jeune, dont, à maintes reprises, il se proclame le disciple[1]; Stace[2]; Apulée, le « platonicien de Madaura », à qui il attribue une sûreté de jugement, une autorité foudroyante[3]; Symmaque[4]; Claudien, qui lui a fourni notamment le matériel allégorique des *Panégyriques* et leur composition alambiquée.

La préciosité du Ve siècle n'est donc qu'une imitation[5]; aussi est-elle restée stérile. Si certaines analogies imposent à l'esprit la comparaison avec la préciosité française du XVIIe siècle, que de différences aussi, surtout dans les résultats! Nos précieux ont eu le mérite de créer une langue, de préparer les esprits à goûter une forme de littérature nouvelle; la préciosité du Ve siècle apparaît plutôt comme une sorte d'anémie générale : c'est le dernier faux éclat d'une littérature qui s'éteint.

André LOYEN.

1. *Ep.*, I, 1, 1; IX, 1, 1.
2. *Carm.*, IX, 226.
3. *Ep.*, IX, 13, 3; IV, 3, 1.
4. *Ep.*, I, 1, 1.
5. Peut-être peut-on penser aussi que l'exégèse biblique, qui à partir du IVe siècle surtout passionna les lettrés, contribua à accroître encore la subtilité des esprits et la recherche du style. Qu'on se rappelle seulement toute l'ingéniosité dépensée par saint Augustin dans l'interprétation des premiers versets de la *Genèse* (*Confessions*, liv. XIII). L'allégorie devient à tous familière et elle pousse naturellement l'écrivain à des recherches précieuses. Voici, par exemple, comment saint Augustin développe l'allégorie des *eaux d'amertume* (*Genèse*, I, 9), qui selon lui désignent « le monde », dans son *Enarratio* sur le ps. 64, 6, 9 : « La mer est ici la figure de ce monde avec l'âcreté de ses amertumes, la violence de ses tempêtes où, guidés par leurs convoitises perverses, les hommes sont devenus comme des poissons qui se dévorent les uns les autres... Et quand un grand poisson en a dévoré un plus petit, il est à son tour dévoré par un plus grand que lui. Nous autres, déjà pris au milieu de la mer dans les filets de la foi, réjouissons-nous d'y nager encore à l'intérieur de ces filets; car cette mer est toute soulevée de tempêtes, mais les filets où nous sommes engagés seront tirés sur le rivage, qui marque la limite de la mer, et pour nous la limite de ce siècle-ci. En attendant, vivons de notre mieux à l'intérieur de ces filets, et n'essayons pas de les déchirer pour nous en évader » (traduction de M. P. de Labriolle, dans saint Augustin, *Confessions* (« les Belles-Lettres », 1925), t. II, p. 380). — Or, c'est précisément à l'un des propagateurs les plus zélés de la méthode allégorique, à Origène (voir l'historique de la question dans P. de Labriolle, *Saint Ambroise* (Paris, Bloud, 1908), p. 163-209), que vont les préférences de Sidoine et de ses amis, parmi les écrivains chrétiens, et il semble bien que c'est surtout par son ingéniosité que le théologien d'Alexandrie, dont l'orthodoxie était douteuse, plaisait aux lettrés du Ve siècle (Sidoine, *Ep.*, II, 9, 5).

IV

TARENTE ET LE TARENTUM

PAR P. WUILLEUMIER

Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon

Peu de questions soulèvent autant de difficultés que celle du *Tarentum*, où s'entremêlent les données les plus obscures des religions anciennes. Laissant à d'autres le soin d'étudier la nature et l'évolution de l'élément romain[1], je voudrais dégager du fond italique la part de Tarente, que la tradition ancienne tend à réduire et la critique moderne à grossir.

I. — *Le nom : « Terentum » et « Tarentum ».*

L'on invoque d'abord le témoignage de la linguistique, en apparence irréfutable : le nom même du *Tarentum* attesterait une origine hellénique, tirée de la cité homonyme. Ce postulat, établi depuis trente-cinq ans par M. Zielinski[2] contre les tenants de la forme primitive *Terentum*, semble admis aujourd'hui sans discussion[3]. C'est qu'il reposerait sur l'accord impressionnant de neuf auteurs, historiens comme Tite-Live, Valère-Maxime et Zosime, poètes comme Ovide, Martial, Stace et Ausone, grammairiens comme Varron et Servius — tandis que la leçon *Terentum* aurait pour seul garant Festus, en titre d'un article corrompu[4]. A vrai dire, dans le premier groupe de textes, ceux d'Ausone et de

1. Cf. Gagé, *Rev. Ét. lat.*, 1931, p. 215.

2. Zielinski, *Quaest. Comic.*, Saint-Pétersbourg, 1887, p. 94.

3. Ainsi Basiner, *Ludi saeculares*, Warschau, 1901 (en russe), d'après E. von Stern, *Berl. Phil. Woch.*, 1903, col. 993 sqq. ; Jordan-Hülsen, *Top. d. St. Rom*, Berlin, 1907, I, 3, p. 477, n. 16 ; Wissowa, *Rel. d. Römer*, 2e éd., Münich, 1912, p. 309, n. 9 ; Pais, *Stor. Crit. di Roma*, Rome, 1913, I, 2, p. 566, n. 1 ; Blumenthal, *Klio*, XV, 1918, p. 221 ; Cichorius, *Röm. Stud.*, Leipzig, 1922, p. 1 ; Hild, *in* Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. Ant.*, s. v. *saeculares ludi*, p. 990 ; Nilsson, *in* Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, s. v. *saeculares ludi*, col. 1705 ; Boyancé, *Mél. Éc. Rome*, 1925, p. 137. Seul à ma connaissance M. Bayet (*Les Orig. de l'Herc. rom.*, Paris, 1926, p. 258) adopte, mais sans la justifier, la forme *Terentum*.

4. Liv., *Per.*, 49 ; Val.-Max., II, 4, 5 ; Zos., II, 1-3 ; Ov., *Fast.*, I, 501 ; Mart., I, 69, 2 ; IV, 1, 8 ; X, 63, 3 ; St., *Silv.*, IV, 1, 37 ; Aus., XI, 34 ; Varr., *ap.* Censor., *De Die Nat.*, XVII, 8 ; Serv., *ad* Virg., *En.*, VIII, 63 ; Fest., s. v. *Terentum*, p. 351. M. Blumenthal (*loc. cit.*, p. 221, n. 1) introduit à tort la forme *Tarentum* dans l'abrégé de Paul Diacre, que M. Boyancé (*loc. cit.*, p. 137, n. 4) confond même avec une scolie du Pseudo-Acron.

Varron mentionnent, non pas le *Tarentum*, mais les *ludi Tarentini*, et tous les autres, pour reprendre les paroles mêmes de M. Zielinski[1], prouvent seulement que le nom de cette fête a déterminé celui du lieu où elle était célébrée ; ils n'excluent en aucune façon l'existence antérieure de la forme *Terentum*.

Or, celle-ci ne se limite pas, en réalité, à un témoignage suspect de Festus : d'une part, elle remonte à la source de cet auteur, Verrius Flaccus, auquel le Pseudo-Acron se réfère pour nous la transmettre aussi[2] ; d'autre part, elle est attestée encore par deux autres grammairiens ; chacun d'eux, enfin, l'appuie d'une étymologie différente.

1° A en croire l'abrégé de Paul Diacre[3], Verrius Flaccus l'expliquait par le fait que l'autel élevé au *Terentum* était caché sous *terre* : dérivation fantaisiste, qui n'a même pas pour elle un redoublement de l'*r* ou un allongement du premier *e* !

2° Festus lui-même paraît songer au verbe *terere*, lorsqu'il évoque au *Terentum* le piétinement des chevaux[4] ; mais, comme nous le verrons, ces courses de quadriges ne semblent pas antérieures aux *ludi Tarentini*.

3° Cependant, le même verbe *terere* est repris par Servius, qui ne donne raison à M. Zielinski qu'en apparence, car sa phrase renferme une contradiction significative : (*Tiberis*) *in aliqua etiam urbis parte Tarentum dicitur eo quod ripas terat.* L'étymologie est fondée cette fois sur l'érosion du Tibre, phénomène naturel, étranger et antérieur à toute considération historique, attesté par le vers de Virgile que commente le scoliaste, et relevé à la hauteur d'Ostie par des témoins archéologiques[5]. Mais elle soulève encore des difficultés : d'une part, Servius, glossateur tardif, est le seul des auteurs anciens à donner le nom de *Terentum* au fleuve lui-même ; d'autre part, une forme verbale active *Terentum* semble contraire aux lois de la linguistique.

1. Zielinski, *op. cit.*, p. 102.

2. Ps.-Acr., *ad* Hor., *Carm. Saec.*, 8 (éd. Keller). Valerius (*sic*) Flaccus refert... Iussum est ut... ad Terentum stipes mitterentur.

3. Terentum locus dictus quod eo loco ara Ditis patris terra occultaretur.

4. In campo Martio loc... dicendum fuisse quod... secularis Ditis patris... tur ab equis quadrigari...

5. Cf. Carcopino, *Virg. et les Orig. d'Ostie*, Paris, 1919, p. 509. Lui-même semble admettre l'étymologie de Servius (p. 497), mais il conserve la forme *Tarentum*. Jordan (*Top. St. Rom.*, Berlin, 1907, I, 1, p. 181, n. 49) l'admettait aussi, mais en la détournant dans le sens d'une fissure volcanique, incompatible avec la nature du sol ; cf. d'ailleurs Jordan-Hülsen, *ibid.*, I, 3, p. 477.

4° Un dernier témoignage apporte à l'appui de cette leçon des arguments meilleurs. Cité par Macrobe[1], il remonte à Favorinus, grammairien du IIe siècle, d'après lequel on a le tort de donner le nom de *Tarentinae* aux brebis et aux noix qui, en fait, s'appellent *terentinae*. Sans doute cette correction est-elle réfutée, comme le remarque M. Zielinski, par tous les textes qui attribuent à la cité grecque la culture des noix et surtout l'élevage des brebis[2] ; mais l'impossibilité même de l'appliquer aux produits tarentins incite à poser l'hypothèse d'une confusion avec le *Terentum*[3] — d'autant plus que Favorinus fait venir le mot de *terenum*, équivalent sabin de *molle*. Or, un emprunt à la langue sabine me semble parfaitement admissible : en accord, comme nous le verrons, avec les données de l'histoire religieuse, il se confirme par le nom même de la *gens Terentia*, originaire de Sabine. Une dérivation précise de *terenum* est plus difficile à justifier, car on n'en connaît pas d'exemple analogue ; cependant, M. Terentius Varron, bien placé pour le savoir, expliquait aussi par là, d'après Macrobe, le nom de sa propre famille ; de fait, le suffixe *-entum* se retrouve dans plusieurs noms de lieux, tels Nomentum, Auent(in)um, Maleuentum, occupés par le peuple sabin ou par ses congénères sabelliques ; quant à l'idée de mollesse évoquée par *terenum*, elle s'accorde avec le terme *uada*, qui, dans les *Fastes* d'Ovide[4], paraît bien désigner un marécage : « Elle aperçoit, dit-il, le côté du fleuve auquel sont joints les bas-fonds du *Tarentum*. »

Ce même vers pose le problème topographique — mais en contradiction avec les données de l'archéologie : il se rapporte, en effet, au voyage de la prophétesse Carmenta, qui remonte le Tibre

1. Macr., *Saturn.*, II, 14, 13. Nux terentina dicitur quae ita mollis est ut uix attrettata frangatur. De qua in libro Fauorini sic reperitur : « Itemque quidam Tarentinas oues uel « nuces dicunt, quae sunt terentinae a tereno, quod est Sabinorum lingua molle : unde « Terentios quoque dictos putat Varro ad Libonem primo. »

2. Zielinski, *op. cit.*, p. 97, n. 8 ; cf. Wuilleumier, *Rev. Ét. lat.*, 1930, p. 335-336. Notons cependant pour les noix que les manuscrits de Pline donnent successivement les deux formes *terentinae* (*H. N.*, XV, 10, 35) et *Tarentinae* (*ibid.*, 22, 90).

3. Preller-Jordan (*Röm. Myth.*[3], 1883, II, p. 82) y songeaient déjà sans pouvoir le vérifier par un texte ni sur le terrain. Ils invoquaient encore en faveur de *Terentum* le nom de la tribu *Teretina* ; mais celle-ci semble venir du fleuve Teres ; cf. Kubitschek, *De Rom. Trib. Orig. ac Propag.*, Vienne, 1882, p. 21.

4. Ov., *Fast.*, I, 501. Fluminis... latus cui sunt uada iuncta Tarenti. Tout en adoptant la forme *Tarentum*, M. Boyancé (*loc. cit.*, p. 142) paraît songer à *Terentum* et en combiner les deux étymologies dans le commentaire qu'il donne de ce vers : « un marécage, une région à moitié recouverte et rongée par les eaux du fleuve. » Mais l'érosion ne produit guère de marécage.

pour aller fonder son sanctuaire au *Forum boarium* ; un second texte semble confirmer ce voisinage : Zosime[1], en situant le *Tarentum* sur « la partie de la rive où le courant était plus tranquille », ne songeait-il pas au bras septentrional que forme l'île Tibérine? A ces deux témoignages littéraires, M. Boyancé joint une monnaie commémorative des *ludi Tarentini* où il croit reconnaître le portique d'Octavie, et, invoquant enfin les vraisemblances religieuses, il propose le Ghetto, proche des deux collines saintes, Capitole et Palatin. C'est là encore que nous ramènent, comme nous le verrons, certains éléments culturels de la légende, au centre d'une région que délimitent le Vélabre, le *Circus Flaminius* et l'île du Tibre[2]. Enfin, ce lieu répond aux quatre conditions suivantes : s'adapter au texte de Festus[3] qui fixe le *Terentum* à l'extrémité du Champ de Mars, et à celui de l'oracle sibyllin[4] qui spécifie la partie la plus étroite, justifier l'appellation de terrain mou par le débouché de l'*amnis Petronia* qui marque la limite du Champ de Mars[5], expliquer l'étymologie de Servius fondée sur l'érosion qui ne se produit guère qu'à un coude du fleuve et sur la rive concave.

Cet accord parfait des textes et de la topographie me semble donner gain de cause à M. Boyancé contre la théorie générale[6], qui transporte le *Terentum* à l'extrémité occidentale du Champ de Mars, dans la région du corso Vittorio Emmanuele, où une telle concordance ne se réalise nulle part : en effet, ne pouvant appliquer à cette large plaine le terme στεινότατον de l'oracle sibyllin, Kiepert et Hülsen profitent d'une tournure un peu amphibologique pour le rapporter au cours du Tibre, particulièrement resserré en aval de l'église S. Giovanni dei Fiorentini ; mais le sol n'y est rien moins que mou, ni la rive, concave. Ces deux conditions, par contre, sont bien remplies à la hauteur du pont S. Angelo, où le fleuve achève sa boucle et où se déversait une vallée encaissée — celle de l'ancienne église S. Maria in Vallicella[7] — qui a rendu le sol

1. Zos., II, 1, 2. Τούτῳ προσέπλει τῆς ὄχθης τῷ μέρει καθ'ὅ τὸ τοῦ ποταμοῦ ρεῖθρον ἠρεμαῖον ἐδόκει.

2. Voir *infra*, p. 135 ; 137-138.

3. Fest., s. v. [*saeculares ludi*], p. 329 M... [in] extremo Mart[io campo quod Terentum ap]pellatur...

4. *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 5-6. ἐν πεδίῳ παρὰ Θύμβριδος ἄπλετον ὕδωρ, ὅππῃ στεινότατον.

5. Fest., s. v. *Petronia amnis.* est in Tiberim perfluens, quam magistratus auspicato transeunt cum in campo quid agere uolunt.

6. Cf. en dernier lieu Frazer (Ov., *Fast.*, Londres, 1929, II, p. 196), qui ne signale même pas l'article de M. Boyancé.

7. Cf. Jordan-Hülsen, *op. cit.*, I, 3, p. 474.

« excessivement marécageux et instable »[1] ; mais que devient alors l'expression de la Sibylle? Jamais, à vrai dire, l'on n'aurait songé à un tel emplacement sans la double découverte, presque simultanée et en apparence concordante, d'un autel près de la Chiesa Nuova et des fastes séculaires à l'entrée du pont Vittorio Emmanuele[2] ; or, le premier répond mal, comme l'a montré M. Boyancé, aux descriptions anciennes de l'*Ara Ditis in Tarento*, les seconds — en admettant même qu'ils se trouvent *in situ* — ne désignent pas nécessairement le lieu du culte : qui sait si le collège des quindécemvirs ne siégeait pas là?

Si toutefois l'on se refusait à sacrifier cette donnée épigraphique, je proposerais d'étendre à toute la région comprise entre les deux boucles du Tibre la partie du cours urbain où le fleuve, d'après Servius — disons plutôt la rive gauche du fleuve — avait reçu l'appellation de *Terentum ;* de toute manière, il me paraît impossible d'en exclure le Ghetto, et nous sommes en droit de conclure que, à un coude du Tibre, le caractère marécageux de la rive concave lui a valu le nom de *Terentum*, dérivé du dialecte sabin.

II. — *Les dieux :*
A) Volcanus, dieu du Tibre, la Terre-Mère et les Lares.

Ce premier résultat est gros de conséquences, car, si le *Tarentum* recouvre un *Terentum* primitif, les *ludi Tarentini* ont pu succéder à un culte antérieur. Or, c'est ce qu'atteste la tradition, rapportée par Valère-Maxime et Zosime[3] :

« Dans le pays des Sabins, **près d'Eretum**, habitait **un campagnard riche** et *illustre*, Valesius. *Devant sa maison se dressait un bois d'arbres élevés, qui furent frappés de la foudre et consumés sans qu'il comprît ce que ce présage annonçait.* Mais, comme ses propres enfants, deux fils **et une fille**, étaient atteints **de la peste**, et que les médecins ne pouvaient les guérir, *il consultait des haruspices; ceux-ci ayant interprété la foudre comme un signe de la colère divine, Valesius cherchait à apaiser la divinité par des sacrifices; mais, comme sa crainte redoublait, et qu'il la partageait avec sa femme,* **en allant chercher pour ses enfants de l'eau chaude sur le foyer**, il se

1. Lanciani, *Mon. Ant.*, I, p. 543 ; 547.
2. Cf. Barnabei, *ibid.*, p. 602.
3. Les caractères droits représentent la version commune à Valère-Maxime (II, 4-5 et Zosime (II, 1-3) ; les gras celle du premier seul ; les italiques, celle du second.

mit à genoux et pria *Vesta* ou **les Lares familiers** de détourner sur lui-même *et sur sa femme* le péril qui menaçait les enfants. *Et, comme il se tournait vers le bois frappé de la foudre,* il crut entendre une voix **qui lui promettait la guérison des enfants** s'il les transportait **par le Tibre** à Tarentum et leur y donnait à boire l'eau du Tibre chauffée sur l'autel de Dispater et Proserpine. Ces paroles redoublèrent **son embarras** et *ses craintes,* car **on lui prescrivait une longue et périlleuse navigation** *jusqu'à Tarente, située au fin fond de l'Italie; il n'y trouverait pas l'eau du Tibre; enfin, d'avoir entendu dire qu'il fallait chauffer l'eau sur l'autel des dieux infernaux il concevait peu d'espoir. Les haruspices se montraient de même hésitants, mais, après les avoir consultés à nouveau, il comprit qu'il fallait obéir au dieu.* Il embarque donc les enfants **sur la rive du Tibre,** *emporte du feu*[1], et descend le fleuve **dans la direction d'Ostie.** *Comme les enfants brûlaient de fièvre, il suivait la partie de la rive où le courant du fleuve lui semblait plus tranquille.* **A la tombée du jour,** il aborde **au Champ de Mars** *et passe la nuit avec ses enfants dans une cabane de berger;* on lui dit qu'il faut descendre au Tarentum, car le lieu portait le même nom *que la ville située près du cap iapygien,* **et on lui signale de la fumée à peu de distance. Pensant avoir trouvé sous la main la trace du remède indiqué par le dieu,** Valesius *lui rend grâce,* puis, **saisissant un vase,** il le remplit d'eau tirée du fleuve, **et le porte tout joyeux à l'endroit d'où sortait la fumée. Mais le sol fumait sans renfermer aucun reste de feu; toutefois, hypnotisé par le présage, il forme un bûcher en rassemblant toutes les matières combustibles que le hasard lui présente, et, à force de souffler, il fait jaillir la flamme.** Quand l'eau fut chaude, il la porta à boire à ses enfants, qui s'endormirent alors et guérirent soudain **de leur longue maladie.** Ils racontèrent à leur père qu'ils avaient vu en songe *un homme grand,* **d'apparence divine, leur essuyer le corps avec une éponge,** et leur recommander d'immoler des victimes noires à **l'autel de** Dispater et Proserpine, **d'où la boisson leur était venue,** et de célébrer *pendant trois nuits de suite* **des lectisternes et des jeux** *avec chants et danses sur le Champ de Mars, où il y a précisément un emplacement pour l'exercice des chevaux.* Valesius, **n'ayant vu nulle part un autel,** jugea qu'il devait

1. Valère-Maxime ne conteste ce détail (igne in nauigio non suppetente) que pour accentuer le merveilleux du récit et la piété du héros.

en élever un, *et, se rendant à la Ville pour l'acheter*, il fit creuser le sol **jusqu'à la roche pour asseoir les fondations. Exécutant l'ordre de leur maître**, les terrassiers découvrirent **à la profondeur de vingt pieds** un autel portant une inscription à Dispater et Proserpine. **Quand Valesius l'eut appris par un esclave, renonçant à son dessein d'acheter un autel**, il immola au Tarentum des victimes noires et y donna des jeux **et des lectisternes pendant trois nuits consécutives — nombre égal à celui des enfants sauvés du péril.** *Voici l'origine de cet autel et du rite de l'immolation : pendant la guerre entre Romains et Albains, les deux peuples étaient déjà sous les armes quand un homme apparut, d'aspect monstrueux, couvert d'une peau noire, et criant que Dispater et Proserpine ordonnaient d'accomplir un sacrifice souterrain avant d'en venir aux mains ; cela dit, il disparut. Épouvantés par le spectre, les Romains construisirent un autel sous terre, puis, après l'accomplissement du sacrifice, recouvrirent l'autel de terre jusqu'à une hauteur de vingt pieds, pour que nul en dehors des Romains n'en eût connaissance. Après avoir découvert cet autel et accompli le sacrifice et les jeux nocturnes, Valesius reçut le nom de Manius Valerius Tarentinus : en effet, les Romains appellent mânes les dieux infernaux, valere la bonne santé ; enfin Tarentinus vient du sacrifice au Tarentum.* Dans la suite des temps, une épidémie *de peste* s'étant déclarée la première année après la chute des rois, le consul P. Valerius Publicola la conjura en venant, **au nom de la cité**, sacrifier sur cet autel un taureau noir à Dispater, une génisse noire à Proserpine, **et célébrer un lectisterne et des jeux pendant trois nuits.** *Il inscrivit sur l'autel : « P. Valerius « Publicola, j'ai dédié la plaine flammifère à Dispater et Proserpine, « j'ai célébré des jeux en l'honneur de Dispater et Proserpine pour la « délivrance du peuple romain »* — **et il recouvrit l'autel de terre comme précédemment.** »

Ce long récit tend visiblement à rattacher, par le moyen d'un autel au *Tarentum*, les cérémonies publiques de Rome en l'honneur de Dispater et Proserpine à un culte antérieur importé de Sabine par la *gens Valeria*. Il n'a toutefois pour garants qu'un historien byzantin du ve siècle et un conteur aussi épris du merveilleux que fier de son ascendance paternelle, et, si leur accord implique une source commune, il convient de la chercher, non pas, comme on

l'a dit[1], dans le traité de Varron sur les origines du théâtre, mais dans l'œuvre d'un autre Valerius, Antias, et, plus loin encore, dans les archives de la *gens Valeria*[2]. Aussi M. Zielinski lui refuse-t-il toute créance, et, sur ce point encore, son avis semble faire autorité[3]; tout au plus concède-t-on l'existence d'un autel gentilice remontant à « une pure croyance familiale »[4]. Cependant, un des rares défenseurs de la tradition, M. Pinza[5], y a souligné avec raison deux caractères d'authenticité : l'absence de parentés divines et de visées politiques ; mais il a eu le tort de s'en écarter, pour donner la préférence à une autre légende valérienne[6]. Tenons-nous, au contraire, à la seule qui concerne directement le *Terentum* et relevons-en les principaux traits que l'on a jusqu'ici méconnus :

1° L'action se passe en Sabine, puis à Rome.

2° Le Tibre y joue un rôle prépondérant : Valesius l'emprunte à Eretum, veut le descendre jusqu'à Ostie, le quitte au *Terentum*, y puise l'eau miraculeuse. Rappelons que, d'après Servius, le nom de *Terentum* désigne une partie du fleuve lui-même, et ajoutons que les jeux augustéens se donnent, d'après les actes officiels et l'oracle sibyllin, moins au *Tarentum*, qui n'est pas mentionné, qu'auprès du Tibre[7]. Mais l'eau du fleuve n'agit qu'en union avec le feu : Valesius est averti de la colère divine par la foudre, il donne à ses enfants de l'eau chaude, il emporte du feu selon Zosime et, d'après Valère-Maxime, il aborde dans une région flammifère, dresse un bûcher, fait jaillir la flamme, chauffe l'eau puisée au fleuve — seul moyen de la rendre efficace.

3° Enfin, Valesius implore soit Vesta, soit ses dieux Lares, et il reçoit des Mânes son surnom de Manius. Or, ces mêmes divinités étaient mises en relation étroite avec le *Terentum* dans la fameuse légende, encore mal éclaircie, d'Acca Larentia : celle-ci avait donné au peuple romain, parmi d'autres richesses, un champ appelé *Tu*(?)*rax* par Caton[8], hérité de son mari *Tarutius* d'après

1. Ainsi Blumenthal, *loc. cit.*, p. 219 ; Nilsson, *loc. cit.* Tous deux admettent d'ailleurs que Varron a utilisé Valerius Antias. Mais il n'est cité ni par Valère-Maxime ou Zosime, ni par Censorinus avant les jeux de 249.

2. Cf. Zielinski, *op. cit.*, p. 98.

3. *Ibid.*; Wissowa, *op. cit.*, p. 311 ; E. von Stern, *loc. cit.*; Blumenthal, *loc. cit.*; Cichorius, *op. cit.*; Nilsson, *loc. cit.*

4. Bayet, *op. cit.*, p. 252 ; cf. Preller-Jordan, *op. cit.*, p. 83 ; Hild, *loc. cit.*

5. Pinza, *Bull. Comm. Munic. Roma*, XXIV, 1896, p. 191 sqq. Cf. aussi Basiner, *op. cit.*

6. Celle-ci semble imaginée, sur le modèle de la nôtre, par la branche plébéienne des Valerii Acisculi ; cf. Münzer, *De Gent. Val.*, Oppoliae, 1891, p. 7, n. 5-6. Voir *infra*, p. 138.

7. *Act.*, 90 ; 108 ; 115 ; 134 ; 156 ; *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 5. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 253.

8. Macr., *Sat.*, I, 10, 16. Cato ait Larentiam meretricio quaestu locupletatam post exces-

Varron[1], qui finit même par la baptiser *Tarentina*[2]; aussi le pontife romain rendait-il un culte à ses Mânes le jour des *Larentalia*, sur sa tombe disposée, comme l'autel du *Terentum*, à la manière d'un *mundus*, dans le marais du Vélabre[3]. Mais on l'adorait encore — et surtout à cette fête — comme la nourrice des *Lares Grundiles*, Romulus et Rémus, et primitivement comme leur mère, avant qu'elle n'eût cédé la place à Rhéa Silvia, elle-même prêtresse de Vesta, séduite au moment où elle allait puiser de l'eau dans le Tibre[4]. Par ailleurs, avant de s'assimiler aux Dioscures, les *Lares Praestites* avaient pour mère Maia[5]; or, les jeux séculaires de l'Empire commençaient au *Tarentum* dans la nuit du 31 mai[6] : c'est que Acca et Maia se confondent dans l'appellation commune de *Mère*[7]. Enfin, le peuple romain adorait, au même titre qu'Acca Larentia, une autre prêtresse de Vesta, Gaia Taracia, pour avoir reçu d'elle le *Campus Tiberinus siue Martius*[8] — dont les moissons donnèrent naissance à l'*Insula Tiberina*[9]; or, les jeux augustéens du *Tarentum* comprenaient un sacrifice à Gaia, la Terre-Mère[10] : c'est que, de quelque nom qu'on l'appelle, la mère des Lares joue avant tout le rôle de Terre-Mère[11].

sum suum populo Romano agros Turacem, Semurium, Lintirium et Solinium reliquisse et ideo sepulcri magnificentia et annuae parentationis honore dignatam.

1. *Ibid.*, I, 10, 12. Euenisse itaque ut (Acca Larentia) egressa templo mox a Tarutio capto eius pulchritudine compellaretur, cuius uoluntatem secuta assumptaque nuptiis post obitum uiri omnium bonorum eius facta compos, cum decederet populum Romanum nuncupauit heredem ; cf. Cic., *Brut.*, XV, 8 ; Plut., *Rom.*, 5 ; *Quaest. Rom.*, 35 ; Tertull., *Ad. Nat.*, II, 10 ; Aug., *De Civ. Dei*, VI, 7, 2 — qui cite Varron.

2. Varr., *De L. L.*, VI, 3, 23. Larentinae, quem diem quidam in scribendo Larentalia appellant, ab Acca Larentia nominatus, quoi sacerdotes nostri publice parentant ante sexto die qui atra dicitur dies Tarentum Accas Tarentinas. Sur les corrections proposées, cf. Zielinski, *op. cit.*, p. 119, n. 3. En fait, Tarente semble avoir enrichi la légende primitive par l'apport de la comédie phlyaque : cf. *ibid.*, p. 114 ; Bayet, *op. cit.*, p. 349.

3. Les textes ont été rassemblés par Pascal (*Bull. Comm. Munic. Roma*, XXII, 1894, p. 332, n. 1), qui montre avec raison en Acca Larentia une incarnation de la Terre-Mère, mais la fait venir à tort de Laurentum. Sur ses rapports avec les marais, cf. Piganiol, *Essai sur les Origines de Rome*, Paris, 1916, p. 295. Sur le *mundus* du *Terentum*, Boyancé, *loc. cit.*, p. 138.

4. Ov., *Fast.*, III, 45 sqq. Cf. Pais, *Anc. Leg.*, Londres, 1906, ch. IV.

5. Ov., *Fast.*, V, 129-130. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 107.

6. *Act.*, 4 ; 40 ; 90. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 253.

7. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 100 ; 106 ; 132.

8. Gell., *N. A.*, VII (VI), 7. Accae Larentiae et Gaiae Taraciae... nomina in antiquis annalibus celebria sunt... et Taraciam quidem uirginem Uestae fuisse lex Horatia testis est... ius ei potestasque... nubendi facta est... quod campum Tiberinum siue Martium populo Romano condonasset ; Plin., *H. N.*, XXXIV, 6, 25. Inuenitur statua decreta et Taraciae Gaiae... uirgini Uestali... quod campum Tiberinum gratificata esset ea populo.

9. Cf. Besnier, *L'Ile Tibér. dans l'Antiq.*, Paris, 1902, p. 16 sqq.

10. *Act.* 137 ; *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 11. γαίη πληθομένη. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 259 ; 262.

11. Cf. Pais, *op. cit.* ; Carcopino, *op. cit.*

Ainsi le Tibre, exerçant une influence bienfaisante par l'action combinée de l'eau et du feu, Vesta ou l'une de ses prêtresses, conçue comme une Terre-Mère, les Lares, enfants de celle-ci, tels sont les trois acteurs principaux du drame sabin au *Terentum*.

Or, ce sont exactement les mêmes que M. Carcopino a su dégager des inscriptions comme de l'*Énéide* pour en localiser l'action sur le territoire d'Ostie, que Valesius cherchait à atteindre, aux *Atria Tiberina*. Ceux-ci étaient situés, comme le *Terentum*, hors du *pomerium* urbain, à un coude du fleuve, sur la rive concave, au débouché d'un marais que Virgile désigne du nom de *uada*[1], et ils comportaient, avec un autel où l'on faisait du feu, un bois sacré[2] — tel celui d'Eretum, qui semble se localiser elle-même, à quelque distance du Tibre, mais en face d'une boucle[3]; le même homme imposant apparaît en songe à Énée et aux enfants de Valesius pour leur dicter ses volontés ; il porte, aux *Atria Tiberina*, un manteau de couleur sombre[4], analogue à la peau noire de celui qui, pendant la guerre contre Albe, aurait imposé aux Romains la célébration des *ludi Tarentini*. Des rapports aussi étroits nécessitent une explication commune, et celle de M. Carcopino, en s'adaptant sans peine au *Terentum*, reçoit de lui en retour la meilleure confirmation : le Tibre fut adoré dans les premiers temps de Rome à la fois comme « dieu de la foudre et du soleil ayant pour parèdre une incarnation de la Terre-Mère, et dieu du foyer ayant pour postérité les Lares ».

Ce double aspect l'assimile à Volcanus[5], que M. Carcopino n'hésite pas à reconnaître aux *Atria Tiberina*, car il tient une place importante dans l'épigraphie ostienne. Au *Terentum*, par contre, rien ne le désigne encore nommément ; mais sa présence peut s'induire, je crois, des rapports significatifs qui l'unissent, ainsi que son double nocturne, Summanus, à Dispater, son successeur. Celui-ci, en effet, devient titulaire, dans la *Notitia dignitatum*, de la chapelle élevée au Grand-Cirque en l'honneur de Summanus[6],

1. Ov., *Fast.*, IV, 329 ; Virg., *En.*, VII, 105-106 ; 242. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 477 ; 481 ; 504 ; 515 ; 520.

2. Ov., *Fast.*, IV, 331-334 ; Virg., *En.*, VIII, 32 ; 43 ; 82 ; 85. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 532-533.

3. Cf. Pauly-Wissowa, *R. E.*, s. v. *Eretum*.

4. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 598-599.

5. Sans connaître la thèse de M. Carcopino, M. Altheim (*Griech. Gött. im Alt. Rom*, Giessen, 1930, p. 175 sqq.) vient de souligner à nouveau les liens qui unissent Volcanus à la Terre-Mère.

6. Cf. Constans, *in* Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. Ant.*, s. v. *Volcanus*, p. 1002.

que Martianus Capella assimile en fait à Pluton, et qui passe chez Arnobe pour le ravisseur de Proserpine[1]. Et c'est à Volcanus lui-même que Dispater a dû se substituer dans le culte du *mundus*[2], comme, d'après Festus[3], dans le sacrifice des Argées ; c'est le maillet de Volcanus que Tertullien[4] lui a vu entre les mains aux jeux mêmes du *Tarentum*, et réciproquement c'est la place de Dispater que Volcanus occupe, selon Tacite[5], en l'année 64, auprès de Cérès et Proserpine, lors de la *supplicatio* ordonnée par Néron. Il y a plus : le culte de Dispater fut institué au *Terentum* en expiation de prodiges, parmi lesquels Varron[6] ne retient que la chute de la foudre sur les murailles de Rome, et cette institution de 249 s'insère entre deux événements relatifs au couple Summanus-Volcanus : en 278, c'est encore la foudre qui frappe le temple capitolin et fait rouler jusqu'au Tibre la statue de Summanus[7] ; avant 214, sans doute dès sa création en 221, le *Circus Flaminius* abrite un temple de Volcanus[8]. Ce dernier fait me semble d'une importance capitale : d'une part, le nouveau sanctuaire ne supprima pas celui du *Comitium*, où Volcanus était adoré de longue date sur l'autel qui porte son nom, le Volcanal ; celui-ci ne saurait donc exclure à une époque antérieure la présence simultanée du dieu au *Terentum*[9]. D'autre part et surtout, l'on pourrait juger contraire à l'esprit conservateur et superstitieux des Romains l'expulsion pure et simple d'un dieu ancien par un autre venu de l'étranger ; or, la proximité dans l'espace et dans le temps m'incite à considérer l'érection de l'*Ædes Volcani in Circo Flaminio* comme une indemnité d'expropriation, surtout si

1. Mart. Cap., II, 161 ; Arnob., *Adu. Nat.*, V, 37 ; VI, 3. Cf. Dölger, *Der Heil. Fisch*, Münster, 1922, p. 302.

2. Macr., *Sat.*, I, 16, 17. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 117 ; Piganiol, *Les Jeux Rom.*, Strasbourg, 1923, p. 9.

3. Fest., s. v. *sexagenarios*, p. 334 M. ... Diti patri... scirpeas... Argaeos ; s. v. *Argaeos*, p. 15 M. uocabant scirpeas effigies quae... iaciebantur in Tiberim. Cf. Besnier, *op. cit.*, p. 307.

4. Tert., *Ad Nat.*, I, 10. Risimus et meridiani ludi de deis lusum, quo Ditispater, Iouis frater, gladiatorum exsequias cum malleo deducit.

5. Tac., *Ann.*, XV, 44. Mox petita dis piacula aditique Sibyllae libri, ex quibus supplicatum Uolcano et Cereri Proserpinaeque.

6. Varr., *ap.* Censor., *De Die Nat.*, XVII, 8. Cum multa portenta fierent et murus ac turris quae sunt inter portam Collinam et Esquilinam de caelo tacta essent...

7. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 112.

8. Liv., XXIV, 10, 9 ; *C. I. L.*, I ^{2}, p. 240, etc.

9. Ajoutons que le culte était public au *Comitium* et privé au *Terentum*, ce qui permet d'invoquer l'analogie d'Héraclès à la *Porta Trigemina* et à l'*Ara Maxima* : cf. Bayet, *op. cit.*, *pass.*

l'on en rapproche l'apparition du dieu Tiberinus dans l'île du Tibre sur le calendrier d'Amiternum[1]; je serais porté à croire que le Volcanus du *Terentum* s'est scindé en deux au IIIe siècle : pendant que le dieu de la foudre s'installait au nord du Ghetto, celui du Tibre prenait place au sud, affranchi de l'autre comme aux *Atria* d'Ostie, où Tiberinus finit par recevoir une *cella* particulière[2].

Enfin, Volcanus porte dans l'histoire l'empreinte à la fois valérienne et sabine que lui confère la légende : seul de tous les empereurs, Valérien II frappe des monnaies à son effigie ; vers la fin de la République, L. Valerius Acisculus en émettait sous le signe du marteau homonyme, l'*acisculus*[3], qui joue un rôle capital dans l'autre légende de la *gens*[4] ; au début de la royauté, le synœcisme sabino-latin s'était effectué, par la médiation d'un Valesius, sous la garantie de Volcanus, introduit à Rome par Titus Tatius et honoré des rois sabins[5]. Est-ce à dire toutefois que le dieu soit sabin d'origine? La légende valérienne tend à le faire croire. Mais cette tradition familiale n'est appuyée d'aucun témoignage qui atteste la présence du dieu « chez les Sabins en dehors de Rome », alors que, dans la plaine d'Ostie, où M. Carcopino place le berceau de son culte, celui-ci se reflète en de nombreux textes épigraphiques et littéraires et revêt un caractère fédéral difficile à expliquer par une importation étrangère[6] ; ajoutons qu'Eretum semble située trop loin du Tibre pour que l'adoration du fleuve ait pu y prendre naissance, tandis que la Via Salaria la reliait aux salines et aux cultes d'Ostie[7]. Les autres divinités du *Terentum* partagent-elles l'origine latine et l'adoption sabine de Volcanus? M. Carcopino l'a démontré, je crois, pour les Lares et pour Vesta, déesse du feu[8] ; peut-être cependant la conception chtonienne de cette dernière divinité représente-t-elle un apport propre-

1. Cf. Besnier, *op. cit.*, p. 308.
2. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 84 ; 530 ; 569.
3. Je tiens ces renseignements de M. A. Blanchet, que je prie de vouloir bien trouver ici l'expression de ma reconnaissance. Cf. Mattingly-Sydenham-Webb, *The Rom. Imp. Coinage*, Londres, 1927, V, 1, p. 38 ; 116 ; Babelon, *Monn. Rép. Rom.*, Paris, 1886, II, p. 514.
4. Cf. Plut., *Parall.*, 35 : Valeria Luperca et la σφῦρα. Voir *supra*, p. 134, n. 6.
5. Plut., *Publ.*, 1 ; Den. Hal., II, 50 ; Varr., *De L. L.*, V, 74-75 ; Aug., *De Civ. Dei*, IV, 23. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 89 ; 122 ; 159-166.
6. La thèse étrusque de M. Altheim (*op. cit.*) n'est pas inconciliable avec la théorie de M. Carcopino, puisque celui-ci (*op. cit.*, p. 92) admet que Volcanus fut « transporté au Latium par les Tyrrhéniens ».
7. Cf. Pauly-Wissowa, *R. E.*, s. v. *Eretum ;* Carcopino, *op. cit.*, p. 18 ; 161 ; 475, n. 3-4.
8. *Ibid.*, p. 160, n. 3.

ment sabin[1] : le synœcisme politique a dû s'accompagner d'une fusion religieuse.

Quoi qu'il en soit, il reste que, au *Terentum* comme aux *Atria Tiberina*, un culte ancien était rendu à Volcanus, dieu du Tibre, ayant pour parèdre la Terre-Mère et pour postérité les Lares ou Mânes ; exercé à Ostie par les *Sodales Arulenses*, il l'était à Rome par la *gens Valeria*, qui pouvait le revendiquer au nom de ses origines sabines.

B) Dispater, Proserpine, les Moires et les Ilithyes.

Si la première partie de la tradition valérienne reçoit ainsi la consécration de l'histoire, la seconde ne saurait franchir les limites de la légende. Loin d'appartenir, en effet, au panthéon sabin ou à celui de Rome[2], Dispater et Proserpine portent nettement la marque hellénique de Tarente, où les cultes infernaux avaient pris un développement considérable par la conjonction exceptionnelle de trois éléments : l'origine laconienne, à la fois dorienne et amycléenne, de la cité ; le mysticisme orphique des Italiotes ; les spéculations cosmogoniques de l'école pythagoricienne. Platon[3] a vu tous les citoyens en liesse pendant les fêtes dionysiaques, et les monuments archéologiques témoignent de la ferveur avec laquelle on adorait Hadès et Perséphone. Ainsi la céramique, inspirée, sinon fabriquée par la capitale de l'Apulie, fait une large part non seulement à l'enlèvement de Korè[4], mais encore et surtout au règne du couple divin dans les Enfers : la liste de Winckler[5], déjà longue en 1888 d'une quinzaine d'exemplaires, s'est accrue de quelques nouveaux spécimens, dont l'un fut recueilli à Tarente même, et un autre, de Ruvo, porte inscrit le nom de la déesse ΦΕΡΣΕΦΟΝ[6]. Ce sujet est encore sculpté sur un beau relief en calcaire de la nécropole tarentine[7]. Enfin, dans la même ville, des milliers de statuettes en terre cuite, dont l'amas représente

1. Cf. Piganiol, *Essai sur les Orig. de Rome*, p. 94.

2. Cf. Pinza, *loc. cit.*, p. 199.

3. Plat., *Leg.*, I, p. 637 b. 'Εν Τάραντι... πάσαν ἐθεασάμην τὴν πόλιν περὶ τὰ Διονύσια μεθύουσαν.

4. Par exemple, Walters, *Cat... Vases... Brit. Mus.*, Londres, 1896, IV, nº F 277 ; Tillyard, *The Hope Vases*, Cambridge, 1923, nº 233 ; Lunsingh Scheurleer, *C. V. A.*, *Pays-Bas*, 2, IV Db, pl. 3, 1.

5. Winckler, *Die Darst. d. Unterw. auf Unterit. Vas.*, Breslau, 1888.

6. Cf. Bendinelli, *Ausonia*, 1912, p. 109 ; Jatta, *Mon. Ant.*, XVI, 1906, col. 517, pl. III.

7. Au musée de Münich : Wolters, *Ant. Denkm.*, III, pl. 35.

sans doute des dépôts sacrés, reproduisent, avec quelques variantes, le type d'un homme couché et d'une femme assise : frappés par leur coiffure divine, certains[1] y reconnaissent immédiatement Hadès et Perséphone ; d'autres[2], attentifs à la variété du type masculin, tantôt barbu et tantôt imberbe, à la présence intermittente d'un enfant, aux attributs que l'on retrouve sur les reliefs des héros spartiates et des Dioscures tarentins, à la pose qui est celle des repas funéraires, parlent, avec raison je crois, de morts héroïsés — mais assimilés par là même aux souverains des Enfers.

Entre ces divinités tarentines et celles du *Terentum*, la transition était facile : il suffisait de changer une lettre au nom de l'endroit et de substituer un couple infernal à un couple à demi chtonien[3] ; encore la déesse tarentine présidait-elle déjà à la végétation, tandis que celle du *Terentum* s'accompagnait des Mânes[4].

Cependant, Hadès et Perséphone semblent avoir introduit à leur suite des divinités du même cycle : je laisse de côté le couple Apollon-Diane, qui doit faire l'objet d'une étude spéciale[5]. Mais les textes relatifs aux jeux séculaires d'Auguste réservent une place importante dans les cérémonies nocturnes aux Ilithyes et surtout aux Moires[6] : quoi qu'en pensent Mommsen et Blumenthal[7], les unes comme les autres sont si peu familières au public romain que les Ilithyes se réduisent à l'unité dans les actes officiels comme chez Horace, et que celui-ci invoque les Moires sous leur vocable de Parques[8]. Or, une glose d'Hésychius[9] désigne du même nom

1. Ainsi : Evans, *Journ. Hell. St.*, VII, 1886, p. 1 sqq. ; Furtwängler, *Münch. Sitz.-Ber.*, 1897, II, p. 134, n. 1 ; Nilsson, *Arch. f. Religionw.*, 1908, p. 538.

2. Notamment Petersen, *Röm. Mitth.*, 1900, p. 50 ; Wolters, *Festschr. P. Arndt*, Münich, 1923, p. 9.

3. M. Altheim (*op. cit.*) considère Volcanus lui-même comme un dieu chtonien et infernal ; mais ce caractère semble difficile à concilier dès l'origine avec sa nature fulgurante : il a pu lui venir de sa parèdre.

4. Les Mânes sont assimilés à Dispater par Servius (*ad* Virg., *En.*, XI, 785) sur le mont Soracte — autre centre valérien (cf. Pinza, *loc. cit.*, p. 221).

5. Cf. Gagé, *Rev. Ét. lat.*, 1931, p. 215. L'influence exercée par Tarente sur l'Apollon romain me paraît certaine : cf. Wuilleumier, *ibid.*, 1930, p. 340.

6. *Act.*, 90-91 ; 115-116 ; Zosime (II, 5), qui semble réserver aux Moires tous les sacrifices nocturnes, mais ajoute ensuite les Ilithyes ; *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 8-9 ; Hor., *Carm. Saec.*, 14 ; 25. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 258 ; 260 ; 262.

7. *Ibid.*, p. 237 ; Blumenthal, *loc. cit.*, p. 223.

8. *Act.*, 117 ; Hor., *Carm. Saec.*, 14 ; 25. Cf. Gagé, *Rev. Ét. lat.*, 1931, p. 299.

9. Hés., s. v. Ἐπιλυσαμένη· Ἐλευθώ· καὶ μία τῶν Εἰλειθυιῶν καὶ ἐπώνυμον Δήμητρος παρὰ Ταραντίνοις καὶ Συρακουσίοις.

l'une des Ilithyes et Déméter à Tarente comme à Syracuse ; quant aux Moires, associées déjà à Perséphone sur l'autel d'Amyclées, elles figurent sur trois vases apuliens, dont l'un vient de Tarente, et sont représentées par leurs quenouilles sur de nombreux disques en terre cuite de la même ville[1].

S'il fallait une preuve supplémentaire de cette importation hellénique, on la trouverait, non seulement dans les actes des jeux séculaires, où l'empereur conserve la coutume de célébrer les sacrifices *ritu Achiuo*, vêtu d'un costume grec et surtout tête nue[2], mais encore dans les textes de Tite-Live, de Varron et du Pseudo-Acron[3], qui attribuent l'arrivée des nouveaux dieux à une consultation des livres sibyllins par le collège des décemvirs, préposé à l'examen des cultes étrangers, et fixent l'événement à l'année 249, quand Rome, par la guerre contre Pyrrhus, avait pris contact avec Tarente.

Or, cette époque tardive est confirmée, contre la légende valérienne, par le fait que Dispater, absent au IVe siècle des formules imprécatoires, y prend place au IIe[4], et par les rapprochements que nous avons établis plus haut avec le miracle de Summanus en 272 et l'érection d'une chapelle à Volcanus avant 214[5]. La date précise de 249 semble pouvoir s'expliquer par l'action combinée de deux hommes, le consul P. Claudius Pulcher, dont la *gens* partageait l'origine sabine des Valerii, et l'un des décemvirs, M. Livius Salinator, assez fervent de culture tarentine pour confier l'éducation de ses enfants et accorder son patronage au poète captif Livius Andronicus[6].

1. Cf. Wuilleumier, *Rev. arch.*, 1932, I, p. 56.
2. *Act.*, 91 ; *Act. Sept. Sev.*, fr. VI, B, 6. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 257 ; 312.
3. Liv., *Per.*, 49. Ludi Diti patri ad Tarentum ex praecepto librorum facti, qui *ante* annum centesimum primo Punico bello, quingentesimo et altero anno ab urbe condita facti erant ; Varr. *ap.* Censor., *op. cit.* Cum multa portenta fierent, et murus ac turris, quae sunt inter portam Collinam et Esquilinam de caelo tacta essent, et ideo libros Sibyllinos decemuiri adissent, renuntiarunt uti Diti patri et Proserpinae ludi Tarentini in campo Martio fierent tribus noctibus, et hostiae furuae immolarentur, utique ludi centesimo quoque anno fierent ; Ps.-Acr., *loc. cit.* Valerius (*sic*) Flaccus refert carmen saeculare et sacrificium inter annos centum et decem Diti et Proserpinae constitutum bello Punico primo ex responso decemuirorum, cum iussi essent libros Sibyllinos inspicere... Atque ita responderunt bellum aduersus Kartaginenses prospere geri posse si Diti et Proserpinae triduo, id est tribus diebus et tribus noctibus ludi fuissent celebrati et carmen cantatum inter sacrificia. Cf. aussi Plut., *Publ.*, 21. ἐκ τῶν Σιβυλλείων.
4. Cf. Liv., VIII, 9, 6 et Macr., *Sat.*, III, 9, 10.
5. Voir *supra*, p. 137.
6. Cf. Pauly-Wissowa, *R. E.*, s. v. *Livius Salinator*, col. 891.

III. — *Le culte.*

Il reste à déterminer les changements apportés au culte. L'analogie des *Atria Tiberina* nous permet d'appliquer en principe au Volcanus du *Terentum* le rituel ostien. Celui-ci semble avoir comporté deux cérémonies principales[1] : l'offrande de gâteaux en froment, les *liba farinacea*, et le sacrifice d'une truie pleine. Or, aux jeux séculaires de 17, Auguste offre des *liba* aux Ilithyes comme au couple Apollon-Diane, mais en y ajoutant des *popana* et des *phthoes*[2], qui, par leurs noms grecs, semblent représenter l'apport tarentin. D'autre part, il sacrifie à la terre une truie pleine[3] ; celle-ci, toutefois, de blanche est devenue noire[4] — nouvel indice qu'un culte infernal s'est substitué à un culte chtonien. De fait, les victimes qu'exigent les autres divinités du *Tarentum* sont de même couleur : Dispater et Proserpine réclament un taureau et une génisse — qui figurent encore dans le rituel augustéen, malgré la disparition du couple infernal[5], mais, passant au service de Jupiter et Junon, changent à leur tour de couleur pour devenir blancs[6] ; quant aux Moires, elles reçoivent chacune de l'empereur trois brebis et trois chèvres noires[7], que la nationalité probable des déesses et la mention *Achiuo ritu* nous permettent d'attribuer à une provenance tarentine.

De même origine apparaît la cérémonie du lectisterne, signalée dans le récit de Valère-Maxime, l'oracle sibyllin et, sous la forme féminine du sellisterne, dans le procès-verbal des magistrats impériaux[8]. Sans doute voyons-nous le rite s'introduire à Rome dès 399[9], mais, comme tout ce qui vient de l'étranger, par le soin des

1. Cf. Carcopino, *op. cit.*, p. 96 ; 681-682 ; 704.

2. *Act.*, 115-116. libeis VIIII popan[is] VIIII phtoibus VIIII ; 118 ; 139-140 ; 142-145. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 262-264.

3. *Act.*, 134-135 ; 137. sue plena. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 262-264.

4. Cf. Virg., *Én.*, VIII, 83, et *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 11. ὗς μέλαινα.

5. Absents des *Acta*, Dispater et Proserpine ne se maintiennent chez Zosime (II, 5) qu'en fin d'énumération, à une place inadmissible.

6. *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 12. ϛάλευκοι ταῦροι ; 15. δαμάλης βοός ; Hor., *op. cit.*, 49. bobus...albis ; *Act.*, 103. bouem m[a]rem.

7. *Act.*, 90-91 ; 92-93 ; 97-98. VIIII agnarum feminarum et VIIII capraru[m feminarum] ; Zos., II, 5. τριῶν παρασκευασθέντων βωμῶν τρεῖς ἄρνας ; *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 8. ἄρνας τε καὶ αἶγας κυανέας. Cf. Mommsen, *loc. cit*, p. 260-261 ; 264-265. En conformité avec le chiffre des Moires, Valère-Maxime donne trois enfants à Valesius, tandis qu'il n'en a que deux dans la version, sans doute antérieure, de Zosime.

8. *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 33. θεοπρέπτους κατὰ θώκους ; *Act.*, 39 ; 71 ; 101 ; 109 ; 138. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 255-256.

9. Liv., V, 13. Libri sibyllini ex senatus consulto aditi sunt ; duumuiri sacris faciundis, lectisternio tunc primum in urbe Romana facto... stratis lectis placauere.

duumvirs et sur l'ordre formel des livres sibyllins ; d'autre part, les terres cuites tarentines alléguées plus haut illustrent parfaitement la coutume propre aux Grecs de manger, l'homme étendu et la femme assise.

Offrandes et sacrifices se sont donc multipliés dans la transition d'un culte à l'autre. Aussi semble-t-il vraisemblable de fixer encore à la même époque la répartition de la fête sur trois nuits. Mais durait-elle aussi pendant le jour? On l'a nié, réservant cette addition à l'initiative d'Auguste[1]. Cependant, outre que le culte de Volcanus devait se célébrer de jour, la légende valérienne précise qu'il s'agit de trois nuits consécutives, où l'on offre à Dispater des jeux nombreux et variés, et le Pseudo-Acron attribue nettement à l'oracle sibyllin de 249 l'ordre de célébrer les *ludi* pendant trois jours et trois nuits et de chanter un *carmen*[2]. Or, ce dernier rite, essentiellement diurne en 17, était exécuté bien avant 249 en Apulie et peu après à Rome par les mêmes acteurs qu'aux jeux augustéens[3], une procession de vingt-sept jeunes filles : à Ruvo, vers 400, il revêt un caractère infernal, puisqu'il se déroule en fresque aux murs d'une chambre funéraire[4] ; à Rome, il apparaît en 207 sous les auspices du poète tarentin Livius Andronicus[5] : celui-ci ne l'aurait-il pas introduit de son ancienne patrie dans la nouvelle dès 249 pour les souverains des Enfers? Deux indications de Tite-Live le laissent croire : d'une part, la procession de 207 n'aurait pu être décrétée par les pontifes si le rite n'avait reçu auparavant droit de cité romaine ; d'autre part et surtout, en 200, sept années seulement après l'autre cérémonie que Tite-Live rappelle par le terme *proxime*, il évoque un *carmen* composé par Livius *patrum memoria*[6]. Et Cichorius, à qui revient l'honneur de cette hypothèse, que M. Altheim a eu le mérite de défendre à son tour, l'appuie d'une autre aussi ingénieuse, où il infère des talents dramatiques de Livius Andronicus

1. Pinza, *loc. cit.*, p. 193.

2. Voir *supra*, p. 141, n. 3.

3. *Act.*, 147-149. Pueri [X]XVII... patrimi et matrimi et puellae totidem carmen cecinerunt.

4. Cf. Weege, *Arch. Jahrb.*, XXIV, 1909, p. 124 ; Pagenstecher, *Röm. Mitth.*, 1912, p. 104 ; Altheim, *Terra Mater*, Giessen, 1931, p. 4-6.

5. Liv., XXVII, 37. Decreuere item pontifices ut uirgines ter nouenae, per urbem euntes, carmen canerent ; id cum in Iouis Statoris aede discerent conditum ab Liuio poeta carmen...

6. Liv., XXXI, 12, 5. Decemuiri ex libris... carmen... ab ter nouenis uirginibus cani per urbem iusserunt... Carmen, sicut patrum memoria Liuius, ita tum condidit P. Licinius Tegula. Cf. Cichorius, *op. cit.*, p. 4 ; Altheim, *op. cit.*, p. 8-9.

sa participation possible à des *ludi scaenici*, qui se donnaient encore au *Tarentum* dans le rituel impérial[1]. Celui-ci comprend enfin des courses de quadriges et de *desultores*[2]; or, nous l'avons vu[3], Festus semble en tirer l'étymologie de *Terentum*, et Zosime y faire allusion à propos de Dispater; de plus, Tacite[4] cherche l'origine des courses romaines dans la cité de Thurii, assez liée avec Tarente pour contribuer à la fondation de sa colonie Héraclée; enfin, par les terres cuites des Dioscures comme par les monnaies à l'emblème du cavalier[5], Tarente témoigne elle-même d'une telle ferveur pour les jeux équestres, et spécialement pour l'acrobatie des *desultores*, qu'elle semble bien l'avoir fait partager à Rome dès la fin du IVe siècle[6]. Il y a plus : vers le milieu du IIIe, elle reprend le même type monétaire, en lui donnant le caractère funèbre des lampadaphories, tandis que, à la même époque, d'autres emblèmes révèlent dans la cité un retour au culte héroïque d'Apollon Hyakinthos, dont la tombe se dressait, d'après Polybe, à quelque distance de l'enceinte[7]. Or, les Hyakinthies d'Amyclées, métropole religieuse de Tarente, comportaient, parmi d'autres cérémonies, le sacrifice d'une victime, dont le sang pénétrait dans la tombe[8], des jeux équestres au théâtre[9], des processions diurnes et des κῶμοι nocturnes, où les femmes et les jeunes filles jouaient le premier rôle[10], et les fêtes principales duraient trois jours, comme au *Tarentum*[11]. Il n'est donc pas interdit de soutenir, bien qu'on l'ait repro-

1. *Act.*, 84-85 ; 100-101 ; 108-109 ; 133 ; 153-154 ; 156-158. In theatro ligneo quod est ad Tiberim. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 268-269.

2. *Act.*, 153-154. Metae positae quadrigaeq. sunt missae et desultores misit.

3. Voir *supra*, p. 128, 2° ; 132, fin.

4. Tac., *Ann.*, XIV, 21. (Accita) a Thuriis equorum certamina.

5. Cf. Petersen, *Röm. Mitth.*, XV, 1900, notamment p. 20-21 ; 31-33, types 29-30 ; Evans, *Num. Chron.*, 1889, notamment pér. II C, pl. II, 6-7.

6. Cf. Pais, *Stor. Crit. di Roma*, Rome, 1920, II, p. 478, n. 4.

7. Pol., VIII, 30, 2. Cf. Evans, *loc. cit.*, p. 183 ; 187.

8. Paus., III, 19, 3. Ἐς τοῦτον Ὑακίνθου τὸν βωμὸν διὰ θύρας χαλκῆς ἐναγίζουσιν ; à rapprocher de Zos., II, 5. τοὺς βωμοὺς καθαιμάξας.

9. Ath., IV, p. 139. Ἄλλοι δ'ἐφ'ἱππῶν κεκοσμημένων τὸ θέατρον διεξέρχονται.

10. *Ibid.* Χόροι τε νεανίσκων παμπληθεῖς εἰσέρχονται ...Τῶν δὲ παρθένων αἱ μὲν ἐπὶ καννάθρων φέρονται πολυτελῶς κατεσκευασμένων, αἱ δ'ἐφ' ἁμίλλαις ἁρμάτων ἐξευγμένων πομπεύουσιν ; Eurip., *Hel.*, 1470 ...ἢ κώμοις Ὑακίνθου, νυχίαν εὐφρονύσαν. Cf. Paus., III, 16, 2 ; Plut., *Amat. Narr.*, p. 775 D ; Jerom., *Adu. Iouinian.*, I, p. 308 Migne ; *C. I. G.*, 1440 ; Ἐφ. Ἀρχ., 1892, p. 19.

11. Ath., *op. cit.* Τὴν μὲν τῶν Ὑακινθίων θυσίαν οἱ Λάκωνες ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας συντελοῦσι. Peut-être les réjouissances se prolongeaient-elles plus longtemps (cf. Hdt., IX, 8), mais il en était de même aux jeux séculaires de l'Empire (*Act.*, 160 sqq. Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 269).

ché à M. Zielinski[1], que Rome s'est inspirée d'Amyclées par l'intermédiaire de Tarente.

Une dernière question se pose à nous : l'origine de l'idée séculaire. Les Valerii s'accordent avec les quindécemvirs impériaux[2] pour la faire remonter au culte sabin du *Terentum*. Mais, outre qu'elle est étrangère au rite de Volcanus, la coïncidence des jeux avec le consulat des différents Valerii, obtenue même aux dépens de la chronologie et aboutissant à deux listes concurrentes, apparaît vraiment trop artificielle pour correspondre à la réalité[3]. Aussi bien Tite-Live, Varron et le Pseudo-Acron rattachent-ils aux prescriptions de 249 l'obligation de célébrer tous les cent ans les *ludi Tarentini*[4], et la règle fut appliquée au siècle suivant, soit en 149, soit au moins en 146[5]. L'idée séculaire daterait donc de l'influence tarentine. S'y rattache-t-elle? On la dit en général inhérente à l'esprit romain, ou plutôt inculquée par les Étrusques[6], sous prétexte que Tite-Live relate à Volsinii comme à Rome la coutume d'enfoncer un clou dans le mur d'un temple chaque année à date fixe ; mais, outre qu'il la dit tombée en désuétude avant le milieu du IVe siècle[7], est-ce là une conception séculaire? Telle apparaît, par contre, la théorie pythagoricienne[8]. M. Carcopino, dont nous rejoignons une thèse, vient d'éclaircir le mystère de la IVe Bucolique par l'idée néo-pythagoricienne de la palingénésie à la fin de chaque grande année. Lui-même, cependant, note qu'avant d'être exposée par Varron, Nigidius Figulus et Cicéron, cette théorie passait, dès le IVe siècle, pour un enseignement de Pythagore aux yeux de Dicéarque[9], contemporain et ami d'Aristoxène de Tarente. Or, celui-ci me semble avoir attribué de son côté au fondateur de la secte l'influence qu'a pu exercer Archytas sur les Ro-

1. Zielinski, *op. cit.*, p. 101-102 ; cf. Pinza, *loc. cit.*, p. 193.
2. Zos., II, 4 ; Censor., *De Die Nat.*, XVII, 10-11.
3. Cf. Nilsson, *loc. cit.*
4. Voir *supra*, p. 141, n. 3. Y ajouter Aug., *De Civ. Dei*, III, 18, 25. Instaurati sunt ex auctoritate librorum Sibyllinorum ludi saeculares, quorum celebritas inter centum annos fuerat instituta. Seul le Pseudo-Acron adopte le comput de cent dix ans.
5. Cf. Nilsson, *loc. cit.*
6. *Ibid.* ; Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 85 ; Wissowa, *op. cit.*, p. 126 ; 311.
7. Liv., VII, 3. Lex uetusta est... ut qui praetor maximus sit Idibus Septembribus clauum pangat... Eum clauum... notam numeri annorum fuisse ferunt... Volsiniis quoque clauos, indices numeri annorum, fixos... Cincius affirmat... Ad dictatores... sollenne claui figendi translatum est. Intermisso deinde more...
8. Cf. Hild, *loc. cit.*
9. Carcopino, *Virg. et le myst. de la IVe Égl.*, Paris, 1930, p. 32 ; 38 et n. 1.

mains[1] : aussi bien la conception du *saeculum* a-t-elle pour fondement les lois astronomiques dont la recherche caractérise l'école d'Archytas[2]. D'autre part, le rapport de la cosmologie avec la destinée humaine est illustré dans l'Italie méridionale par les tablettes dites orphiques et, à Tarente même, par une série de disques dont j'ai souligné ailleurs le caractère mystique[3]. Ajoutons enfin que le nombre même des vingt-sept jeunes filles qui chantent le *carmen* à Ruvo comme à Rome semble déceler une influence pythagoricienne : multiple de neuf — le chiffre des Muses — comme le souligne l'expression de Tite-Live *ter nouenae*, il atteint, avec l'adjonction du coryphée, le total de vingt-huit, « chiffre intangible et sacré de la secte modèle »[4].

Ainsi se précise la contribution tarentine au *Tarentum* romain : se greffant sur un culte mi-céleste, mi-chtonien, d'importation sabine et de gestion privée, elle lui a donné un caractère infernal et public, en a multiplié les rites, mais espacé les cérémonies, sous l'influence des doctrines pythagoriciennes.

P. Wuilleumier.

Cet article était déjà rédigé et communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 8 avril 1932) et à la Société des Études latines (séance du 9 avril 1932), quand M. Carcopino a bien voulu me révéler le nouveau procès-verbal des jeux de 204, dont la découverte récente et la publication prochaine lui avaient été signalées par M. Cumont, et y relever lui-même une confirmation à mon étude sur trois points principaux :

1° La forme *T*]*erentum* y est attestée.

2° Ce lieu est rapproché du Palatin : *de Pal*[*atio in T*]*erentum uenerunt.*

3° La formule archaïque *utiqu*<*a*>*e* [*sem*]*per Latinus optemperassit* pourrait inciter à reculer dans le temps l'origine du vers sibyllin — καὶ πᾶσα Λατίνη αἰὲν... ζυγὸν ἕξει[5] — et à voir dans ces prescriptions un souvenir de la conquête sabine. P. W.

1. Porph., *V. P.*, 22 = Diels, *Fr. Vorsokr.*, 4, 12. Προσῆλθον δ'αὐτῶι, ὥς φησιν Ἀριστόξενος, καὶ Λευκανοὶ καὶ Μεσσάπιοι καὶ Πευκέτιοι καὶ Ρωμαῖοι.

2. Cf. Frank, *Plato und die sogen. Pythag.*, Halle, 1923.

3. Wuilleumier, *Rev. arch.*, 1932, I, p. 26 et suiv.

4. Carcopino, *La Basil. Pythag. de la Porte Maj.*, Paris, 1926, p. 254. Cf. toutefois Altheim (*Terra Mater*, p. 7) sur l'application ancienne et générale de ce chiffre vingt-sept aux chœurs.

5. *Orac. ap.* Zos., II, 6, v. 36-37. Il s'ensuivrait que seuls les mots πᾶσα χθὼν Ἰταλή feraient allusion à la guerre sociale ; de fait, dans l'hypothèse contraire, la mention des Latins s'explique mal après celle des Italiotes, surtout qu'ils furent en majorité alliés de Rome.

V

LE STYLE ORAL LATIN

PAR J. MAROUZEAU

Professeur à la Sorbonne

Il y a une qualité de la langue parlée qui, indépendante des formes et du sens, est liée à la constitution phonique de l'énoncé et se définit par l'impression que reçoit l'auditeur des sons entendus. Cette qualité est un des éléments de ce qu'on a appelé, en donnant à ce mot une signification tantôt trop large et tantôt trop restreinte, le style oral.

Le style oral est d'une importance particulière en latin. Le Romain est orateur par éducation, par tradition, par nécessité ; la confusion de la rhétorique et des humanités, le caractère oratoire de l'enseignement, la pratique de la conférence doctrinale, de la déclamation et de la récitation publique ont conduit les théoriciens à tenir le plus grand compte des éléments phoniques de la parole et du jugement de l'oreille ; le chapitre de la « pronuntiatio » est un des plus importants dans les traités de rhétorique. Pour Cicéron et Quintilien, parler latin, c'est d'abord savoir gouverner sa langue, son souffle et sa voix : « Vt latine loquamur... lingua et spiritus et uocis sonus est ipse moderandus » (*De orat.*, III, 40) ; « (orator) habebit imprimis curam uocis » (Quint., I, 10, 27). Cicéron se plaît à évoquer l'exemple de ces Grecs qualifiés de λογοδαίδαλοι, dont Socrate dit (*Phaedr.*, p. 266 E) qu'ils s'adressent plus au plaisir de l'oreille qu'au jugement de l'esprit : « non ad iudiciorum certamen, sed ad uoluptatem aurium » (*Orat.* 38). Saint Augustin, entendant saint Ambroise parler en public, avoue qu'il est pris tout entier par le charme de sa voix, sans penser aux choses qu'il dit : « uerbis eius suspendebar intentus, rerum autem incuriosus et contemptor astabam et delectabar suauitate sermonis » (*Conf.* V, 13).

Même la langue écrite était pour les Latins d'abord une langue parlée. D'une part, à partir d'une certaine époque, on n'écrivait qu'en vue de la récitation publique, donc en prévoyant et préparant les effets de voix. D'autre part, même dans des conditions normales, les Latins lisaient à voix haute ou du moins murmu-

rée, de sorte que toute lecture était pour eux récitation[1]. Horace, dans la scène que rapporte sa satire de Davus, est en train de lire à haute voix lorsque son esclave l'interrompt avec précaution : « Iamdudum ausculto » (*Sat.* II, 7, 1). Saint Augustin, trouvant saint Ambroise chez lui, occupé à lire, est tout surpris de ne l'entendre proférer aucun son, et le note, tant la chose est peu habituelle : « uox et lingua quiescebat » (*Conf.* VI, 3).

Le sentiment que ce qu'il écrivait était destiné à une lecture articulée devait mettre l'écrivain dans des conditions toutes proches de celles de l'énoncé oral et le conduire à soigner particulièrement l'aspect phonique de sa langue.

* * *

Si nous sommes en état de définir approximativement le mode d'articulation de chaque phonème latin[2], il nous est plus difficile de nous représenter la qualité phonique de l'énoncé telle qu'elle pouvait résulter de la combinaison des facteurs essentiels : articulation, sonorité, timbre, sans parler de ceux qui intéressent l'intonation et le rythme : hauteur, intensité, quantité.

1. *Articulation.*

Nombreux sont les préceptes des anciens relatifs à l'articulation : il la faut nette et claire, « dilucida » (Quint. XI, 3, 33) ; chaque son doit être énoncé distinctement : « expressa sint uerba ut suis quaeque literae sonis enuntientur » (I, 11, 4) ; c'est une qualité dont Catulus, paraît-il, avait donné le modèle : « laudatur in Catulo suauis appellatio literarum » (XI, 3, 35).

Un défaut fréquent à l'époque de Quintilien est d'articuler faiblement les finales par rapport aux syllabes qui précèdent : « plerisque extremas[2] syllabas non perferentibus, dum priorum sono indulgent » (XI, 3, 33) ; d'où ce précepte donné à l'orateur : « curabit ne extremae[3] syllabae intercidant » (I, 11, 8).

1. Cf. Cosattini, Ἐπιδεικτικά, dans *Xenia Romana*, Roma, Albrighi, 1907, p. 1 et suiv. ; U. E. Paoli, *Legere e recitare*, dans *Atene e Roma*, 1922, p. 205 et suiv. ; J. Balogh, *Voces paginarum*, dans *Philologus*, 1926, p. 84 et suiv.

2. Cf. en dernier lieu : J. Marouzeau, *La prononciation du latin*, Paris, Les Belles-Lettres, 1931.

3. Il faut se garder dans ces deux passages de traduire « extremas » et « extremae » par

Quintilien signale aussi une certaine paresse d'articulation qui paraît avoir affecté les consonnes (I, 1, 15), changeant les fortes, d'ordinaire sourdes, comme *c*, *p*, *t*, en faibles, d'ordinaire sonores, comme *g*, *b*, *d*. Défaut surtout féminin, semble nous dire Cicéron : « sunt enim uitia... mollis uox aut muliebris » (*De orat.* II, 41), et qui comme tel pouvait passer pour une coquetterie, à en croire Ovide (*Ars amat.* III, 293-5) :

> Quid cum legitima fraudatur littera uoce
> Blaesaque fit iusso lingua coacta sono?
> In uitio decor est quaedam mala reddere uerba :
> Discunt posse minus quam potuere loqui.

Mais c'est un défaut aussi de prononcer avec une affectation méticuleuse : « omnes computare et uelut adnumerare literas molestum et odiosum », dit Quintilien (XI, 3, 33). La vérité, dit Cicéron, est dans un juste milieu : « nolo exprimi literas putidius, nolo obscurari neglegentius » (*De orat.* III, 41).

De ces observations peuvent être rapprochées celles qui se rapportent à la prononciation dite « lento », c'est-à-dire lente et appuyée, « nimiae tarditatis », dit Quintilien (XI, 3, 52), et la prononciation « allegro », rapide et négligée, qui conduit à manger une partie des mots : « qua nonnumquam etiam uerba aliqua sui parte fraudantur » (*Ibid.*).

L'effet de ces deux tendances opposées peut s'observer dans la répartition de certains doublets phonétiques tels que *mihi-mi*, *nihil-nil*, *siet-sit*, *est-st*.

Pour le subjonctif du verbe être, Cicéron admet les deux formes : « *siet* plenum, *sit* imminutum ; licet utare utroque » (*Orat.* 47, 157) ; or, l'étude du texte des comiques (cf. J. Marouzeau, *La phrase à verbe « être » en latin*, p. 231 et suiv.) révèle que le choix entre les deux formes n'est pas indifférent : *sit* s'emploie de préférence en fonction d'enclitique, attaché à son attribut, tandis que *siet* se maintient en position forte, quand le verbe a le sens de « être vraiment » :

Pl., *Pseud.* 159 : At haec retunsa*st*. — Sine *siet*.

« les dernières syllabes », ce qui pourrait conduire à supposer qu'il s'agit des syllabes postérieures à l'accent et fournirait ainsi un argument en faveur d'un accent d'intensité. L'emploi du pluriel, conforme à l'usage classique, répond à l'idée de « la dernière syllabe de chaque mot », et ainsi l'observation de Quintilien ne vise qu'à constater la faiblesse de la finale.

M. W. Lindsay, dans la Préface de son édition de Plaute (coll. d'Oxford), qualifie la forme *opust* de « citius loquendi genus », *opus est* de « lentius ». Ailleurs (*The ancient editions of Plautus*, p. 142, n. 9), il observe : « *-ust* was the form of rapid, *-us est* of more deliberate utterance, and it is quite possible that the nuance of expression has been correctly retained by the mss. at *Men.* 434 : Quid eo *opust*? — *Opus est*! — Scio, ut ne dicas. » = Pourquoi faut-il? — *Il faut*!

Plaute ne connaît guère que la forme *mī* au datif du pronom personnel ; la scansion *mihi* se rencontre pourtant chez lui quand le pronom est emphatique, dans les cas d'opposition ou de répétition :

Merc. 619 : Non *tibi* istuc magis diuidiaest quam *mihi* hodie fuit.
Cas. 920 : ... Nimis tu quidem herele immerito
Meo *mi* haec facis, quia *mihi te* expetiui
Pseud. 472 : *Mihin* domino seruus *tu* succenses?
Bacch. 125-6 : Non hic placet *mi* ornatus. Nemo ergo tibi
Haec apparauit : *mihi* paratum est, cui placet.
Cas. 849-51 : ... Pectus *mi* icit non cubito, uerum ariete.
— At *mihi*, qui belle hanc tracto, non bellum facit.

2. *Sonorité.*

L'oreille latine est très sensible à l'alternance et à la proportion des éléments vocaliques et consonantiques. M. A. Juret (*Manuel de phonétique latine*, 1921, p. 93 et suiv.) note que dans les mots latins l'élément sonore reste toujours prédominant sur le bruit consonantique. C'est sans doute en ce sens qu'il faut entendre les observations des théoriciens anciens sur la qualité de l'énoncé : « ut syllabae e literis melius sonantibus clariores sunt, ita uerba e syllabis magis uocalia, et quo plus quodque spiritus habet, auditu pulcrius ; ... optima... creduntur quae... maxime exclamant » (Quint. VIII, 3, 16-17), et sur les défauts qu'ils caractérisent par les expressions : « uox absona atque absurda » (*De orat.* III, 41), « surda » (Quint. XII, 10, 87) et « absona » (*Ibid.* VI, 3, 107). La langue évite les accumulations de consonnes qui caractérisent les langues à fort accent d'intensité, où les syllabes intenses sont appelées à recueillir les consonnes des syllabes atones : allemand *Pferd* (= *parauerdum*), *Pfingsten* (= *pentecostam*). Aux mots grecs qui présentent des heurts de consonnes, le latin répond par des arrangements vocalisés : *Aisclepios* > *Aesculapius*, *Tecmessa* > *Te-*

cumessa, *Alcmene* > *Alcumena*, *techne* > *techina*... « Le latin, observe M. Ch. Bally admet normalement une fermante et une seule après le sommet vocalique : *certus*, *altus*, *gestus*, *aptus*... ; * *torstus*, **fulgmen*, **quinctus*, **torcsi*, **aksla*, **scantsla*, **ditsco*, **porcsco* sont devenus *tostus*, *fulmen*, *quintus*, *torsi*, *ala*, *scala*, *disco*, *posco* » (*Propositions faites au 2e Congrès international de linguistes de Genève*, 1931, p. 66). C'est dans une liste de mots désuets, cités comme tels par Quintilien (I, 4, 16 ; 6, 40), que nous pouvons relever des accumulations notables de consonnes : *absque*, *exanclare*, *stlites*, *stlocus*. L'hésitation entre les graphies *mulcta* et *multa* atteste que dans les mots du type *auctor*, *mulctra* (Virg., *Georg.* III, 310) le *c* interconsonantique tendait à l'amuissement. Des exemples de consonnes en groupe qu'on rencontre encore à l'époque classique, il faut défalquer ceux où l'une des consonnes ne représente plus qu'une graphie : *n* dans les mots du type *consul*, *infans*, etc., *-m à* la finale... Il convient enfin de mettre à part les groupes de consonnes constitués par muette + liquide, qui se prononcent en une seule émission de voix, au point de ne pas faire nécessairement « position » dans le vers.

Dans ces conditions, il est naturel que les poètes, à la recherche de procédés phoniques, cherchent à tirer des effets de l'accumulation exceptionnelle des consonnes : Virgile s'amuse visiblement aux jeux de sons que lui offrent des noms propres étrangers tels que *Ampsancti* (*Aen.* VII, 565), *Astyanacta* (II, 457), *Phthiam* (I, 284) et le funèbre nom du *Styx*, aux sonorités étouffées.

Dans un vers qu'il cite (*Orat.* 49, 163) pour l'étrangeté des noms propres qu'il contient (« exquisita ad sonum »), Cicéron se plaît à rencontrer le mot *Tmolum*, qui présente un groupe de consonnes étranger au latin.

Indépendamment de ces effets d'exotisme, le bruit consonantique peut être utilisé comme élément d'expression ; ainsi Virgile en tire parti pour traduire un battement d'ailes dans :

Georg. I, 407 : a*trox* ma*gno* *stri*dore

— un jaillissement de cascade dans :

Georg. I, 110 : *Sax*a *ciet* *scatebri*sque arentia temperat arua

Il y a une impression de hérissement dans :

Enn., *Trag.* 115 : *Scr*upeo inuestita sa*xo* atque *ostr*eis *squ*amae *scabrent*

Un des groupes consonantiques les plus résistants est celui qui

est figuré par la lettre *x;* Cicéron le trouve désagréable à l'oreille et il en enregistre avec plaisir la disparition dans un mot comme *ala*, qu'il interprète comme une réduction de *axilla*, due au désir d'éviter une consonne encombrante, « fuga literae uastioris » (*Orat.* 45, 153).

Aussi l'*x* joue-t-il un rôle prépondérant dans la recherche des effets phoniques ; ainsi Ennius s'en sert pour souligner une accumulation plaisante de monosyllabes :

Ann. 431 : Si luci, si no*x*, si mo*x*, si data sit fru*x*

— Plaute pour insister sur une répétition, en groupant l'*x* dans un mot avec cinq autres éléments consonantiques :

Cas. 819-820 : ... uincas uirum *Victrix*que sies.

— ou pour accuser une intention péjorative, en le répétant à la fin de trois mots consécutifs :

Per. 410-1 : Proca*x*, rapa*x*, traha*x* ! Trecentis uersibus
Tuas impuritias traloqui nemo potest.

Si dans un énoncé normal les voyelles sont abondantes, elles n'offrent du moins aucune monotonie. Le timbre n'en est ni uniforme, comme en sanskrit, où l'*a* domine, ni fuyant, comme en anglais, où toutes les longues sont des diphtongues et où les brèves sont peu nettes ; chaque voyelle, atone ou tonique, a un timbre nettement différencié[1] (cf. Juret, *Manuel de phonétique*, p. 93).

D'autre part, les accumulations insolites de voyelles sont évitées aussi bien que les accumulations de consonnes ; la langue a réduit la plupart des diphtongues : *eu*, *ou*, *oe* ont passé à *ū* et *ei* à *i ; ae* et *au*, qui subsistent seules, sont menacées et toutes proches de *e* et de *o*.

Le heurt des voyelles à l'intérieur des mots est souvent atténué, quand la première est brève, par la synizèse, et régulièrement, quand elle est longue, par son abrègement.

Aussi les poètes sont-ils fondés à tirer parti, pour des effets pho-

1. Convient-il d'ajouter avec M. Juret que la série des sens mixtes (*œ*, *ü*, jéry du russe) n'existait pas? Les voyelles brèves, dans certaines positions, subissaient pourtant une altération de timbre qui en faisait des voyelles indistinctes : ainsi *i*, *u*, *e*, au voisinage d'une labiale ou par l'effet de l'harmonie vocalique (cf. les alternances *optimus-optumus, uerto-uorto, Siculus-Sicilia*) ; de plus, à la finale, certaines brèves avaient un timbre peu caractérisé (*heri-here*) ou une sonorité atténuée (*neue-neu, mene-men*).

niques, des rencontres exceptionnelles de voyelles. Le charme « exotique » que nous ressentons dans :

La fille de Minos et de Pasiph*aé*
La blanche Ol*oo*ssone à la blanche Camire.

nous aide à comprendre celui que Virgile réalise par le même procédé dans :

Georg. IV, 343 : Atque Ephyr*ē* atque Opis et As*ĭă* D*ēĭŏ*p*ēa.*
— 437 : Glauco et Panop*eae* et In*oo* Melicert*ae*
— 460 : Atque Get*ae* atque Hebrus et *Aetia*s Orith*yia*

Virgile n'évite pas le datif-génitif *Aeneae*, qui contient deux diphtongues et un hiatus (33 exemples dans l'*Énéide*) ; il préfère *Thraeciae* à son doublet *Thraciae;* il semble se complaire aux formes *Lyaeo* (*Aen.* IV, 58), *Circaeae* (VII, 10), *Laomedontiadae* (III, 248) ; il accepte *Eoae* (*Georg.* I, 221), ne recule pas devant l'étrange *Eoo* (*Aen.* XI, 4), ni devant le plus étrange encore *Aeaeae* (*Aen.* III, 386).

Quand la rencontre se produit dans des mots proprement latins, les poètes en tirent volontiers des effets d'harmonie imitative : il y a comme un frottement et un grincement de voyelles dans ce vers de Virgile :

Aen. I, 449 : *Ae*re trabes foribus cardo stridebat *ah*enis

Les rencontres de longues sont exploitées par Ennius pour rendre une sonorité puissante :

Ann. 191 : sonabat | Arbustum fremitu silu*āī* frondos*āī*

— ou pour traduire une impression d'ampleur majestueuse :

Ann. 33 : Olli respondit rex Alb*āī* Long*āī.*

3. *Qualité esthétique des sons.*

Les sons de la langue sont plus ou moins plaisants à l'oreille, et on trouverait dans les observations des anciens de quoi fonder une sorte d'esthétique des sons.

Par exemple, Cicéron n'aime pas l'*f*, « insuauissima littera » (*Orat.* 158) ; elle le choque dans la vieille préposition *af*, et bien plus encore quand elle est répétée, comme dans ce vers qu'il cite lui-même (*Or.* 163) :

*f*inis, *f*rugi*f*era et e*ff*erta arua Asiae tenet.

Quintilien, qui ne l'aime pas davantage, surtout quand elle précède un *r*, essaye d'expliquer pourquoi ; c'est, dit-il, un bruit mécanique plutôt qu'humain : « paene non humana uoce omnino non uoce potius inter dentium discrimina efflanda est » (XII, 10, 29).

Nous pouvons dès lors nous représenter l'effet que devaient faire sur une oreille latine des vers tels que ceux d'Ennius :

Ann. 32 : daque *f*idem *f*oedusque *f*eri bene *f*irmum
Ann. 314 : ... dictum *f*actumque *f*acit *f*rux

ou tel passage du même Ennius (*Varia*, 59 et suiv.) où sont répétés jusqu'à neuf fois les mots *frustra* et *frustratur*.

Cicéron n'aime pas non plus la répétition des *r*, et dénonce la rudesse, « asperitatem », d'un mot comme *perterricrepam* (*Orat.* 49, 163).

Martianus Capella nous dit (III, 261), d'après Varron, qu'Appius Claudius Caecus détestait la lettre qui répondait en latin ancien au son du *zêta* grec, c'est-à-dire la sifflante sonore notée *s*, qui a abouti à *r* par l'effet du rhotacisme, sous prétexte qu'elle se prononce avec une sorte de rictus funèbre : « quod dentes mortui, dum exprimitur, imitatur ». La vraie raison est sans doute que pour Appius Claudius c'était un phonème moribond et presque hors d'usage. On verra ce même son accueilli avec faveur le jour où il reviendra au latin par l'intermédiaire du grec. Quintilien le rangera (avec l'*upsilon* dont il s'accompagne dans un mot comme *zephyros*) parmi les sons agréables à l'oreille : « iucundissimas litteras, quibus nullae dulcius spirant » (XII, 10, 28). Mais ici le jugement de qualité se trouve influencé par le fait qu'il s'agit d'un son étranger ; c'est un cas qu'il conviendra d'examiner à part.

4. *Valeur expressive des sons.*

Il y a une expressivité des sons, fondée sur le rapport qu'on perçoit entre les sonorités, d'une part, et, d'autre part, les émotions, les notions, les évocations incluses dans l'énoncé.

Un son est expressif d'ordinaire parce qu'il reproduit telle ou telle sonorité propre aux objets désignés par les mots où il figure ; c'est le cas pour les onomatopées, soit parfaites : « coucou », soit approximatives : « coin-coin » (pour le cri du canard). Il peut être expressif aussi par le fait que l'impression acoustique qu'il produit

s'accorde avec une impression de l'esprit ; « on peut, dit M. M. Grammont (*Le vers français*, 2e édit., p. 195 et suiv.), peindre une idée par les sons ; ... on le fait en musique, et la poésie... est dans une certaine mesure une musique... Le langage ordinaire nous fournit les premiers éléments d'une traduction en impressions audibles de celles qui nous sont données par les autres sens : il distingue des sons clairs, des sons graves, des sons aigus, des sons éclatants, des sons secs, des sons mous, des sons doux, des sons aigres, des sons durs, etc. ; ... pour produire l'impression qu'il cherche, le poète pourra accumuler dans ses vers des mots contenant » les sons qui sont en rapport avec le sens qu'il veut exprimer.

Ce rapport perçu par le sujet entendant entre le son et le sens est évident quand on considère des séries de mots expressifs comme :

— fr. claquer, craquer, fracas ; all. klappen, klatschen, krachen, kratzen, knallen, knacken.

— fr. crier, crisser, cliquetis ; all. klirren, knirschen, kritzeln.

— fr. gronder, grogner, ronfler, rauque, bourdon ; all. knurren, brummen.

M. Grammont, travaillant sur le français, dont nous contrôlons exactement la prononciation et dont nous apprécions par un instinct sûr les sonorités, a pu constituer une théorie rigoureuse et minutieuse de la valeur expressive des sons (cf. en dernier lieu dans son Traité de phonétique actuellement sous presse le chapitre intitulé : Phonétique impressive). La théorie a quelque chance d'avoir, au moins pour une partie des sons étudiés, une valeur universelle ; mais pour ce qui est du latin, en raison de l'incertitude où nous restons sur la prononciation exacte de la langue, la prudence nous commande de nous en tenir aux quelques observations générales qui paraîtront particulièrement incontestables.

Il y a un signe auquel nous pouvons reconnaître la valeur attribuée à un son : c'est que l'auteur exploite volontiers l'effet phonique en redoublant le son ; c'est ce qui fait que dans les textes où nous pouvons étudier le procédé nous remarquons que les sonorités expressives sont souvent groupées et conjuguées. Ainsi un mot qui exprime la rupture, l'écroulement, l'entraînement : *rumpere*, *ruere*, *raptare*, attire autour de lui le roulement des *r* ; un mot qui signifie le glissement, le sifflement : *serpere*, *scindere*, *sibilare*, attire le sifflement des *s*, etc. Le son expressif attire le son expressif, et ces groupements, ces cristallisations de sonorités appro-

priées sont la preuve que l'effet obtenu n'est pas imputable à une rencontre fortuite.

Le groupement des sons expressifs est parfois réalisé à l'intérieur même d'un mot, et cette rencontre a pu être la raison déterminante du succès d'un certain nombre de composés. On peut noter l'effet de souffle et de déchirement des *fl*, *fr*, *x* dans *saxifragis* undis (Ennius, *Ann.* 463), *fluctifragum* litus (Lucr., I, 305), *silui fragris* flabris (I, 275) ; l'effet de vol léger des *l* et des *u* (prononcé *w*) dans *nauibus ueliuolis* (Enn., *Ann.* 260), *nauis ueliuolas* (Enn., *Andr. Aechm.*, 74), *mare ueliuolum* (Virg., *Aen.* I, 224) ; l'effet de douce musique des *s* et des *u* dans *suauisonum melos* (Naev., *Lyc.* fr. 4) ; le bruit de galop précipité dans *quadripedans*, effet renforcé par le groupement avec des mots de même qualité phonique dans ce vers d'Accius :

Theb. 602 : Nitidantes iugulos quadripedantum sonipedum.

Les sons recherchés pour leur valeur expressive ont parfois pour effet de reproduire aussi exactement que possible le bruit qu'il faut signifier ; c'est le principe de l'onomatopée. Un cas extrême est celui où on imite le son sans chercher à l'inclure dans un mot réel ; ainsi quand Ennius rend par *taratantara* (*Ann.* 140) un air de trompette.

On s'ingénie parfois à disposer des mots réels de façon à faire un rapprochement de sons imitatifs : Ovide, racontant la métamorphose des paysannes en grenouilles (*Met.* VI, 376), s'amuse à reproduire leur coassement : *qua*muis sint sub *aqua* sub *aqua ;* Virgile nous suggère le claquement des gousses sèches au soleil d'été par : sili*qua qua*ssante (*Georg.* I, 74).

Les sons du langage les plus expressifs sont ceux qui s'entendent dans la nature : le roulement de l'*r*, le souffle de l'*f*, le sifflement de l'*s*.

Voici l'*f*, redoublée ou combinée avec la liquide *l* ou la vibrante *r*, pour exprimer un souffle ou un fracas :

Aen. II, 304 : cum *fl*amma *f*urentibus Austris
— I, 176 : rapuitque in *f*omite *fl*ammam
Georg. I, 327 : *f*eruetque *fr*etis
Enn., *Ann.* 189 : *fr*axinus *fr*angitur.

Le mot *fluctus* est presque toujours chez Virgile entouré de mots riches en *f* : *Aen.* I, 103 ; *Georg.* IV, 422 et *passim.*

Le *u* consonne (= *w*) exprime un souffle moins vif, plus profond, plus sourd ; Lucrèce en tire parti pour suggérer le happement du fauve qui dévore sa proie :

V, 993 : *V*iua *u*idens *uiuo* sepeliri *u*iscera busto

Combiné avec la légère *l*, il donne l'idée d'un flottement, d'un vol :

Enn., *Ann.* 92 : *l*aeu*a* *uolauit* a*u*is
Aen. I, 333 : *u*ento huc et *u*astis *fl*uctibus acti
— 82-6 : ... *u*enti *uel*ut agmine facto
... *u*astos *uoluunt* ad *l*itora *fl*uctus

La liquide *l* exprime l'écoulement :

Enn., *Ann.* 173 : *l*eni *fl*uit agmine *fl*umen
Aen. I, 147 : *l*euibus per*l*abitur undas
— 432 : *l*iquentia me*ll*a
Georg. IV, 442 : *fl*uuiumque *l*iquentem
Hor., *Od.* II, 3, 11 : ob*l*iquo *l*aborat *l*ympha... riuo

— ou évoque des impressions douces et aimables :

Hor., *Od.* I, 37, 18 : mo*ll*es co*l*umbas
Hor., *Od.* I, 22, 23-4 : Du*l*ce ridentem *La*lagen amabo
Du*l*ce *l*oquentem.
Aen. I, 691-3 : ... To*ll*it in a*l*tos
Ida*l*iae *l*ucos, ubi mo*ll*is amaracus i*ll*um
F*l*oribus et du*l*ci aspirans complectitur umbra

La vibrante *r* convient à l'idée d'un déchirement, d'un grincement :

Enn., *Ann.* 363 : ... clipei resonunt et fe*rr*i st*r*idit acumen
Georg. I, 143 : Tum fe*rr*i *r*igor atque a*r*gutae lammina se*rr*ae
Aen. VI, 557 : Verbe*r*a, tum st*r*ido*r* fe*rr*i
Lucr. II, 410 : se*rr*ae st*r*identis ace*r*bum ho*rr*o*r*em

— d'un grondement :

Aen. I, 83 : *r*uunt et te*rr*as turbine pe*r*flant
— 359 : Lito*r*a misce*r*i et nemo*r*um inc*r*ebresce*r*e mu*r*mu*r*

— du hérissement et de la peur :

Aen. I, 296 : Fu*r*o*r*... f*r*emet ho*rr*idus o*r*e c*r*uento
Enn., *Ann.* 310 : Africa te*rr*ibili t*r*emit ho*rr*ida te*rr*a tumultu.

La sifflante *s* exprime le souffle d'un vent vif :

Aen. II, 418 : *s*tridunt *s*iluae *s*aeuitque
— 209 : fit *s*onitu*s* *s*pumante *s*alo

— le sifflement du serpent :

Aen. II, 210-11 : Ardenti*s*que oculo*s* *s*uffecti *s*anguine et igni
*S*ibila lambebant lingui*s* uibrantibu*s* ora

— le glissement d'une eau qui s'insinue :

Aen. I, 161 : ... inque *s*inu*s* *sc*indit *se*se unda reducto*s*

L'*s* est fréquemment combinée avec des *c*, sous la forme *sc* ou *x*, pour rendre un bruit aigu et sifflant, par exemple celui du bois qui se fend :

Enn., *Ann.* 188 : e*xc*iditur ile*x*

— de l'étincelle qui jaillit du silex :

Aen. I, 174 : *s*ili*c*i *sc*intillam e*xc*udit A*ch*ate*s*

— d'un déchirement sur les pointes de rochers :

Aen. I, 44-5 : ... e*xs*pirantem transfi*x*o pectore flammas
Turbine corripuit *sc*opuloque infi*x*it acuto
— I, 144-5 : ... adni*x*us acuto
Detrudunt naue*s* *sc*opulo

La sonorité de l'*m*, « litera mugiens », dit Quintilien (XII, 10, 31), convient à l'expression d'un bruit sourd :

Aen. I, 55 : *m*agno cu*m* *m*ur*m*ure *m*ontis
— 245 : uasto cu*m* *m*ur*m*ure *m*ontis
— 124 : *m*agno *m*isceri *m*ur*m*ure pontu*m*

Le redoublement des explosives rythme un mouvement précipité, mouvement des pas :

Enn., *Ann.* 71 : Hin*c* cam*p*um *c*eleri *p*assu *p*ermensa *p*arum*p*er
(cf. Hugo : Et vous *p*eu*p*le, *p*as noirs qui marchez dans les *p*laines),

— jaillissement d'une flamme, d'une lumière, d'une source :

Aen. II, 694 : facem du*c*ens multa *c*um lu*c*e *c*u*c*urrit
Hor., *Ep.* I, 10, 21 : *Qu*am *qu*ae *p*er *p*ronum tre*p*idat cum murmure [riuum

— jet d'une arme, vibration, percement :

Aen. II, 52 : Con*t*orsi*t*. S*t*e*t*it illa *t*remens

Georg. I, 292 : ferroque faces inspicat acuto
Aen. VII, 165 : *Spi*cula *con*tor*quent* cursu*que* ictu*que* lacessunt
— II, 224 : incertam e*xc*ussit ceruice securim

— la secousse du rire :

Juv., *Sat.* III, 100 : ... *cach*inno *concutitur*.

— rebondissement :

Georg. I, 449 : *T*am mul*t*a in *tect*is crepi*t*ans sali*t* horrida grando

— tintement :

Georg. IV, 64 : *T*inni*t*usque cie

— rythme saccadé, ainsi dans le vers fameux d'Ennius :

Ann. 140 : A*t t*uba *t*erribili soni*t*u *t*ara*t*an*t*ara dixi*t*

repris et arrangé par Virgile :

Aen. IX, 403 : At tuba terribilem sonitum procul aere canoro

— retentissement prolongé :

Aen. X, 115 : Annui*t* e*t t*o*t*um nu*t*u *t*remefecit Olympum,
Enn., *Ann.* 310 : Africa *t*erribili *t*remit horrida terra *t*umul*t*u

La valeur expressive de l'aspirée, sentie d'autant plus vivement que l'aspiration est caduque en latin, nous est attestée par les anciens eux-mêmes : Festus (70) dit qu'on prononce l'*h* dans *helluo* (= glouton) pour rendre le mot plus expressif (« quo auiditas magis exprobretur »). Cet effet était certainement senti dans des mots tels que *halare*, *haurire*, *haerere*..., et c'est le halètement de l'angoisse que traduit l'aspirée dans :

Aen. II, 290 : *h*ostis *h*abet muros

Le poète exploite de même les différents timbres des voyelles : — la résonance sourde et étouffée de l'*u* :

Georg. I, 486 : Per noctem resonare l*u*pis *ul*ulantib*u*s *u*rbes

— le retentissement de l'*o* :

Georg. I, 282 : *O*ssae fron*d*osum inu*o*luere *O*lympum

— la combinaison de ces deux voyelles :

Georg. I, 476 : *V*ox q*uo*que per l*u*cos *uu*lgo ex*au*dita silentes
— II, 460 : ... m*u*git*u*sque b*ou*m
Aen. VII, 18 : ... ac f*o*rmae magn*o*r*u*m *ul*ulare l*u*por*u*m

— le son clair et léger des *i* :

Aen. I, 174 : *silici scintillam excudit*

Le heurt des voyelles à l'initiale donne l'impression de quelque chose de tendu :

Aen. II, 303 : *A*scensu supero *a*tque *a*rrectis *a*uribus *a*dsto
— I, 169 : *V*lla tenent, *unco* non *a*lligat *a*ncora morsu

Virgile se complaît à combiner les effets, ici ménageant des oppositions, là distinguant des nuances : nous entendons le grincement de la scie, puis l'enfoncement du coin et l'éclatement du bois qui se fend dans :

Georg. I, 143-4 : Tum ferri *rigor* atque argutae lammina ser*rae*,
Nam primi *cuneis scindebant fiss*ile lignum

Dans le tumulte des vents qui s'échappent de l'antre d'Éole (*Aen.* I, 81 et ss.), on distingue d'abord le choc de la lance du dieu :

Haec ubi dicta, *c*auum *c*onuersa *c*uspide mon*t*em
Im*p*uli*t* in la*t*us...

— puis le souffle et le fracas de l'ouragan :

...ac *u*enti, *u*elut agmine *f*acto,
... *r*uun*t* *e*t *terr*as *t*ur*b*ine per*fl*an*t*.
... *r*uun*t* *cr*eber*q*ue *p*rocellis
Af*r*icus et *u*astos *u*olu*u*nt ad litora *fl*uctus...
Insequitur clam*or*que uir*um* stri*dor*que ruden*tum*.

Catulle s'amuse à évoquer toute l'instrumentation d'un orchestre, tambour, timbales, cors et fifres, dans :

Carm. 64 : *P*langeban*t* aliae *p*roceris *t*ym*p*ana *p*almis,
Au*t* *t*ere*t*i *t*enues *t*inni*t*us aere cieban*t* ;
Multi *r*au*c*iso*n*os efflabant *c*or*n*u*a* *b*om*b*os,
*B*ar*b*ar*a*que ho*rr*i*b*ili str*ide*bat ti*b*ia cantu.

Seulement, si incontestable que soit dans ces exemples comme dans bien d'autres semblables la valeur expressive des sons, il n'en faudrait pas conclure que, les sons donnés, l'effet doit s'ensuivre nécessairement. Comme l'a indiqué M. Grammont (*Le vers français*, p. 206), l'effet des procédés phoniques est latent et pour ainsi dire facultatif ; il n'est exploité que si les circonstances s'y prêtent ; apparaît-il inutile ou déplacé, le sujet entendant néglige de l'interpréter ou même ne le perçoit pas. Ainsi en français, nous n'avons

que faire de la musique du mot *teinte* dans « une étoffe *teinte* », alors que nous tirons parti des mêmes sons dans « la cloche *tinte* » ; et d'autre part, dans cette dernière phrase nous serions bien en peine de rendre expressive la sonorité du mot *cloche ;* le joli vers de Hugo : « il entra dans la ville au son joyeux des cloches », exprime peut-être la joie alerte, mais non pas la sonorité des carillons.

De même en latin un mot de sonorité riche comme *stringere* traduit un geste complètement inexpressif dans « stringere remos » (*Aen.* I, 680) ; ayant à exprimer l'engloutissement d'un navire, Virgile emploiera un mot de sonorité joyeuse : « *illidit* uadis » (*ibid.* 112).

Nous interprétons avec complaisance la répétition des *s* dans le vers de Racine :

Pour qui *s*ont *c*es *s*erpents qui *s*ifflent *s*ur vos têtes

et ne la percevons même pas dans :

Et *c*e*c*i *s*e pa*s*sait dans des temps trè*s* an*c*iens.

De même, nous serions bien embarrassés en latin d'attribuer une signification à ce sifflement des *s* dans les vers :

Aen. 690-1 : Hunc ego *s*opitum *s*omno *s*uper alta Cythera
Aut *s*uper Idalium *s*acrata *s*ede recondam
Georg. I, 39 : Et *s*ola in *s*icco *s*ecum *s*patiatur arena
Aen. I, 557 : *S*icaniae *s*altem *s*ede*s*que parata*s*

Pas davantage d'harmonie imitative, malgré tout ce qui a été dit plus haut de la valeur des consonnes, dans :

Aen. I, 711 : *c*ircumte*x*tum *c*roceo uelamen a*c*antho
Georg. I, 405 : *p*ro *p*ur*p*ureo *p*oenas dat Scylla ca*p*illo
Aen. I, 730 : *t*um fac*t*a silen*t*ia *t*ec*t*is
— I, 728 : hi*c* re*g*ina *g*rauem *g*emmis
— 429 : e*r*ant quae *r*a*r*a modo
Georg. II, 181 : sil*u*a *u*i*u*acis oli*u*ae

De tels exemples ne tendent pas à infirmer la règle qui vise la correspondance entre les sens et les sons ; ils avertissent seulement qu'on ne doit pas lui attribuer un caractère de nécessité.

5. *Rencontre des sons.*

L'oreille est sensible non seulement à la nature et à la qualité

des sons, mais aussi à la façon dont ils sont répartis dans la phrase ; celui qui parle doit soigner l'arrangement de ses mots, « continuatio uerborum », de façon à réaliser une disposition qui flatte l'oreille : « bona collocatio » (*De orat.* III, 171).

La construction phonique de la phrase dépend en particulier de la façon dont se fait la soudure entre les mots : « quod facit syllabarum, idem uerborum quoque inter se copulatio, ut aliud alii iunctum melius sonet » (Quint., VIII, 3, 16). Il faut que les mots s'adaptent harmonieusement les uns aux autres, s'emboîtent pour ainsi dire sans heurts comme sans vides : « collocationis est componere et struere uerba sic ut neue asper eorum concursus neue hiulcus sit, sed quodam modo coagmentatus et leuis... ; quae uinctam orationem efficit, quae cohaerentem, quae leuem, quae aequabiliter fluentem » (*De orat.* III, 171-172).

La soudure des mots (*iunctura*) donne lieu à des qualités et à des défauts : « uirtutes et uitia in complexu habet » (Quint. IX, 4, 32). Deux défauts à éviter, dit Cicéron, l'un qu'il caractérise par les termes *aspere*, *asper concursus*, l'autre par les épithètes *uastus*, *hiulcus ;* il s'agit, dans le premier cas, des rencontres de consonnes, dans le second des rencontres de voyelles : « uerba extrema cum consequentibus primis ita iungentur ut neue aspere concurrant neue uastius diducantur » (*De orat.* III, 172) ; « ne extremorum uerborum cum insequentibus primis concursus aut hiulcas uoces efficiat aut asperas » (*Or.* 44, 150).

Le heurt qui provient de la rencontre des consonnes a été dans nombre de cas atténué par l'évolution phonétique de la langue, ainsi dans le cas des doublets phonétiques *ac*, *atque ; nec*, *neque ; a*, *ab*, *abs*... Cicéron lui-même explique par une raison d'euphonie le passage de *isdem*, qu'il trouve encore chez Ennius, à *idem* : « male sonabat *isdem ;* impetratum est a consuetudine ut peccare suauitatis causa liceret » (*Orat.* 47, 157), et Quintilien par la même raison l'amuissement ancien de *s* finale devant consonne initiale (XI, 3, 34).

Le heurt est évité quand les consonnes en contact sont susceptibles d'assimilation : les inscriptions, les textes originaux comme les fragments d'Herculanum, les manuscrits mêmes nous ont conservé des graphies telles que *im medio*, *im pace*, *tan durum* (*C. I. L.* IV, 1895) ; le grammairien Caper note la prononciation *is Siciliam* (106, 17 K.) ; Velius Longus dit (78, 19 K.) : « cum dico

etiam nunc, quamuis per *in* scribam, nescio quomodo tamen exprimere non possum » ; Cicéron (*Orat.* 45, 154 ; *Epist. ad fam.* IX, 22, 2) et Quintilien (VIII, 3, 45) remarquent que dans une suite de mots tels que *cum nobis*, *cum notis* on entend en réalité *cunno-* ; Quintilien, analysant très exactement les deux manières possibles de prononcer, note qu'il est déplaisant d'éviter l'assimilation : « ultima prioris syllabae littera... aut intersistere nos indecentissime cogit aut continuata cum insequente in naturam eius corrumpitur » (*Ibid.*).

La liaison idéale est celle qui se fait entre consonnes semblables, observe Quintilien : « consonantium quaedam insequenti uoce dissimulantur » (XI, 3, 34), comme dans l'exemple de Virgile qu'il cite : *multum ille et terris*. La rencontre la plus pénible est celle de ce qu'il appelle des consonnes dures : « uitatur duriorum inter se congressus », comme dans la phrase qu'il donne en exemple : *pellexit et collegit* (*Ibid.*). Dans un autre passage où il revient sur ce sujet (IX, 4, 37) pour observer : « consonantes, earumque praecipue quae sunt asperiores, in commissura uerborum rixantur », il cite le cas de *s* suivie de *x* : « ut si *s* ultima cum *x* proxima confligat », et des consonnes en groupe : « tristior etiam, si binae collidantur, stridor est », comme dans : *ars studiorum* (IX, 4, 37). Cicéron explique de même qu'on dit *e republica* parce que *ex republica* eût été dur à l'oreille : « esset asperitas, nisi literam sustulisses » (*Orat.* 47, 158).

Ce heurt des consonnes, en raison même de son effet cacophonique, est propre à être exploité par les poètes. Dans le vers :

Od., II, 3, 11 : Obliquo laborat lympha fugax trepidare riuo

Horace, en même temps qu'il exprime par les liquides *l* un écoulement lent et traduit le jaillissement rapide par le jeu des *r*, joint à ces effets l'explosion du groupe *-x tr-*.

Quant à l'effet d'ouverture qui résulte des rencontres de voyelles, Quintilien observe qu'il est fréquent en latin plus qu'en grec : « uocales frequentissime coeunt » (XI, 3, 34) ; il en analyse assez exactement le mécanisme : « cum accidit, hiat et intersistit et quasi laborat oratio » (IX, 4, 33), en distinguant des cas particuliers : rencontres entre longues et brèves, sourdes et claires, etc. Mais il n'y voit pas une faute notable : « non id ut crimen ingens expauescendum est » (IX, 4, 35), et n'interdit que l'excès : « (non) hiare

semper uocalibus... uolunt sermo atque epistula » (IX, 4, 20) ; même, dit-il, un peu de négligence est peut-être moins à redouter qu'un scrupule excessif : « nescio neglegentia in hoc an sollicitudo sit peior » (IX, 4, 35).

L'auteur de la *Rhétorique à Herennius*, qui, lui aussi, met en garde contre l'hiatus, n'en blâme également que l'usage immodéré : « fugiemus *crebras* uocalium concursiones, quae uastam atque hiantem orationem reddunt » (*Rhet. ad Her.*, IV, 12, 18), et l'exemple qu'il donne montre bien que seul l'abus lui paraît choquant, car cet exemple présente avec quatre mots trois hiatus, qui, circonstance aggravante, sont des hiatus de diphtongues : *baccae aereae amoenissimae impendebant.*

C'est qu'en réalité la rencontre des consonnes ne détermine pas nécessairement un hiatus, puisque le latin admet ce que nous appelons l'élision et la synalèphe. Quintilien analyse les procédés par lesquels les voyelles fusionnent (XI, 3, 34) de façon à alléger l'articulation : « coeuntes literae... leniorum faciunt orationem quam si omnia uerba sua fine cludantur » (IX, 4, 36), et Cicéron dit aussi : « habet ille tanquam hiatus et concursus vocalium molle quiddam » (*Orat.* 23, 77). Ainsi Quintilien note comme particulièrement agréable l'élision dans la phrase de Virgile : « multum ille et terris » (XI, 3, 34). Et les exemples de fusion entre éléments vocaliques nous sont fournis en abondance soit par les formules du type *sis* (= *si uis*), *sodes* (= *si audes*), soit par les faits de versification, soit par les attestations de grammairiens (cf. par exemple Quintilien, IX, 4). L'anecdote rapportée par Cicéron sur la phrase entendue par Crassus à son départ pour l'expédition contre les Parthes (*De diu.* II, 40, 84) nous montre que dans l'usage courant une phrase *caue ne eas* sonnait comme *cauneas.*

Ce qui est à proscrire, c'est l'hiatus réel, celui qui n'est pas adouci par une élision, qui a pour effet de « distrahere uoces » : « nobis, ne si cupiamus quidem, distrahere uoces conceditur » (*Orat.* 45, 152) ; « lingua latina sic obseruat nemo ut tam rusticus sit qui uocales nolit coniungere » (*ibid.* 44, 151).

Si les poètes se permettent des hiatus, pense Cicéron, c'est pour la commodité du vers, ainsi Naevius, quand il écrit :

Vos qui accolitis Histrum fluuium | atque | algidam
Quam nunquam uobis Grai | atque barbari,

ou Ennius, une fois au moins :

Scipio | inuicte...

ou Cicéron lui-même, en s'autorisant sans doute, quoiqu'il ne le dise pas, de l'emploi d'un mot grec :

Hoc motu radiantis Etesiae | in uada ponti.

Il est permis de penser que les écrivains ont parfois une autre raison de pratiquer l'hiatus ; c'est pour en tirer un effet expressif. Quintilien lui-même nous suggère cette explication, en citant la phrase que voici : *pulchra oratione ista iacta te*, avec un commentaire relatif aux rencontres de voyelles qu'elle présente : « longae per se et uelut opimae syllabae aliquid etiam medii temporis inter uocales, quasi intersistatur, adsumunt » (IX, 4, 36) ; la longueur des voyelles, augmentée pour ainsi dire de l'intervalle que l'hiatus met entre elles, conduit à une prononciation appuyée qui est en rapport avec l'idée et le ton.

On a remarqué qu'un monosyllabe autonome, de sens plein, n'élide pas d'ordinaire sa finale ; chez les comiques en particulier, cet hiatus est de règle s'il s'agit d'un monosyllabe emphatique (cf. W. M. Lindsay, *Early latin verse*, p. 245). Plaute élide un *me* insignifiant :

Mest. 1035 : Deludificatust m(e) hodie in perpetuum modum

— mais emploie en hiatus un pronom mis en relief :

Trin. 693 : *Tē* honestet, *me* conlutulentet

— ou un mot de sens fort :

Mil. 1124 : Quin si *uoluntate* nolet, *uĭ* extrudam foras.

La règle vaut aussi pour les polysyllabes (Lindsay, p. 248 ss.), qui sont pourtant plus réfractaires à l'hiatus :

Cas. 724 : ... *tŭ* amas, *egŏ* esurio et sitio
Merc. 478-9 : ... *Tuus* pater uult uendere — Omnem rem tenes !
— *Tuăm* amicam — Nimium multum scis ! — *Tuis* ingra-
[tiis !
Per. 537 : *Mea* quidem istuc nil refert, *tuă* ego hoc facio gratia
Bacch. 51 : *Duaĕ unum* expetitis palumbem
Mil. 191-2 : *Domĭ* habet animum falsiloquum,
Domi dolos, *domi* delenifica facta, domi fallacias
Merc. 845 : *Domĭ* erat quod quaeritabam
Pseud. 346 : ... *quindecĭm* habeo minas?

L'hiatus exceptionnel se rencontre encore dans le cas de la prononciation dite « staccato », qui fait que par exemple dans une énumération chaque mot est détaché et énoncé avec complaisance :

Merc. 1158 : Venibunt serui, supellex, fund*i*, aedes, omnia
— 745 : Videre, amplect*i*, auscular*i*, adloqui
— 476 : Prandi, potaui, scortum accub*ui*, abstuli

— ou quand on détache du contexte un mot qu'on veut mettre en relief, qu'on fait attendre, qu'on place pour ainsi dire entre guillemets :

Most. 1032 : Turbauit. — Immo | exturbauit omnia

(opposition : *turbauit* — *exturbauit*).

Curc. 334 : Quod tibi est item sibi esse, magnam argenti | inopiam

(*inopiam* est substitué plaisamment à son contraire dans la formule attendue *argenti copiam*) :

Truc. 913 : Plus decem pondo | amoris pauxillis per perdidi

(après *pondo*, *amoris* est substitué plaisamment à un *auri* attendu).

Poen., prol. 89 : Praesenti argento | homini, si leno est homo

(*homini* est prononcé avec hésitation, pour préparer la restriction qui suit).

Curc. 358 : ... inuoco almam meam nutricem | Herculem

(un effet est ménagé par le rapprochement burlesque *nutricem Herculem*).

L'hiatus équivaut à une indication scénique dans le passage suivant, où un personnage parle en écrivant ce qu'il dit, c'est-à-dire en faisant des pauses pour se donner le temps d'écrire :

Asin. 755 ss. : Addone? — Adde et scribas uide plane et probe.
— Alienum | hominem | intro mittat neminem.
Quod illa aut amicum | aut patronum nominet,
Fores occlusae | omnibus sint nisi tibi.
In foribus scribat occupatam | esse se

— ou dans celui-ci, où un personnage déchiffre une chose écrite en en détaillant les termes :

Stich. 459 ss. : Auspicio | hodie | optimo exiui foras.
Mustela murem | abstulit praeter pedes ;
Quem strena | obscaeuauit, spectatum hoc mihist.

Peut-être y a-t-il l'indication d'une prononciation essoufflée, qui oblige à détacher chaque mot, dans la réponse indignée de Philaenium (cf. Lindsay, p. 242) :

Asin. 921 : Quid tibi hunc receptio ad te est...? — Pol me quidem
Miseram | odio | enecauit !

De même dans les « corusca uerba », des naufragés du Rudens, transis de froid et suffocants :

Rud. 529-534 : Ne thermopolium quidem ullum | instruit.
... Vtinam fortuna nunc anetina | uterer,
Vt quom exiissem | ex aqua arerem tamen

Virgile s'amuse par deux fois à faire dans le pied pénultième un hiatus pour détacher l'initiale du mot expressif *ululatus* :

Aen. IV, 667 : Lamentis gemituque et femineō | ŭlŭlatu
— IX, 477 : Euolat infelix et femineō | ŭlŭlatu

Deux hiatus se rencontrent dans un même vers, où le poète peint le ahan des Titans et le heurt des rocs entassés :

Georg. I, 281 : Ter sunt conati | imponere Pelio | Ossam

6. *Cacophonies et paraphonies.*

La répétition d'un même son ou de sons de même nature, soit dans un espace restreint, soit surtout sans intervalle, peut déterminer une cacophonie.

Ces rencontres résultent nécessairement du jeu normal de la parole ; elles sont même quelquefois données dans des mots qu'il faut bien employer tels quels. Passe si ces mots sont rares, techniques ou de caractère spécial, tels qu'on n'a pas à les employer dans des circonstances où le souci de la forme est dominant ; ainsi en français des mots techniques comme *parallélipipède*, *prestidigitateur*, *cuniculiculture*, *concontractant*...

La gêne peut être sensible quand il s'agit de mots usuels : *totaux*, *tentant*, *rira*, *constata*..., lat. *bibi*, *optutus*, *rara*, *minimi*...

Virgile laisse pourtant passer *optutu*, et cela dans un vers où il y a déjà un *-tu-* :

Buc. 2, 32 : dum *stu*pet op*tutu*que haeret

— *rara*, dans un vers où il y a déjà un *-ra-* :

Aen. I, 429 : e*ra*nt quae *rara*

— *Apenninicolae*, dans un vers où il y aura un troisième *-ni* : *Aen.* XI, 700 : Apen*nini*colae bellator filius Au*ni*.

La répétition peut être déterminée par le rapprochement fortuit de deux ou plusieurs mots ; c'est le cas pour l'accumulation des *a* dans le « comp*ar*able *à* l*a* fl*a*mme » de Malherbe, des nasales dans le « que *Na*n*i*ne *n*'ho*n*ore » de Voltaire,
— des vibrantes dans ce vers de Verlaine :

... *t*on che*r* co*r*ps *r*a*r*e, ha*r*monieux

— des dentales dans celui-ci de Maurice Rostand :

Et *t*u ne fis *t*omber que *t*oi dans *t*on *t*ombeau

— des dentales, gutturales et labiales dans ce distique de l'harmonieux Musset :

*Q*ue ne *t*'o*cc*upais-*t*u *d*e *b*ien *p*o*r*ter *t*a lyre?
La *P*a*st*a fai*t* ainsi ; *q*ue ne l'imi*t*ais-*t*u?

L'auteur de la *Rhétorique à Herennius* condamne les rencontres de ce genre : « uitabimus eiusdem litterae nimiam assiduitatem » (*Ad Her.* IV, 12, 18). Cependant, les Latins ne semblent pas avoir été sur ce point aussi pointilleux que se le sont imaginé certains philologues modernes. On a souvent prétendu expliquer des exceptions apparentes à des règles de construction, justifier des corrections ou au moins défendre des variantes au nom de prétendues règles d'euphonie à chaque instant controuvées ; le simple examen d'un passage quelconque montre que les meilleurs auteurs sont assez peu sensibles à des rencontres de sons que nous jugeons disgracieuses. Voici chez Cicéron, dans le *De orat.* II, 2, *cumque* nos *cum con*sobrinis ; dans le *De diuin.* I, 17, omn*ia ia*m ; I, 18, stell*a*rum *ar*dore ; I, 64, uers*ar*ier *ar*is ; II, 63, por*tent*um men*te* re*tent*an*t*, pene*trar*et ab *ar*a ; *ro*re *r*igabat ; excels*a* cl*arabat* sceptr*a* column*a* ; I, 11, 17, quo potius utar *aut auct*ore *aut teste* quam *te* ; chez Virgile : *Aen.* I, 187, con*stitit hic* (ti-ti-ti) ; *Buc.* 1, 29, *barba* cade*bat* (ba-ba-ba).

La cacophonie la plus notable est celle qui résulte de la rencontre sans intervalle de deux syllabes semblables, type : do*mi mi*litiaeque. Elle n'est pas sans exemple, même chez les meilleurs écrivains : *De diu.* II, 59, 240, to*ta Ta*rracina ; *De amic.* 19, 68, eo e*quo quo* ; Liu. V, 46, 3, negle*gens gens* ; même chez les poètes, et Servius, qui fait grief à Virgile de son Dori*ca ca*stra (*Aen.* II, 27),

aurait pu relever aussi, et à plus forte raison, dans un passage voisin, A*chaica ca*stra (*Aen.* II, 462), ou, dans le même chant encore : Ocea*no no*x (*ibid.* 250).

Il n'est guère possible de se représenter que le procédé puisse être exploité en vue d'un effet de style autre que comique.

Martial joue curieusement sur les *-ni-* dans XI, 18, 19-20 :

Et sublata uolantis ungue Prognes
*In ni*do seges est hirund*inino*

Catulle souligne l'étrangeté d'un comparatif comique en en redoublant la finale :

Fragm. 3, 4 : Hellespontia ceteris ostreo*sior oris*

Térence traduit l'enthousiasme juvénile du jeune Chaerea amoureux en lui faisant marteler les *tam... tam...* :

Eun. 604-5 : An ego occasionem...
... os*tentam tantam tam* breuem *tam* op*tatam tam* insper*atam*

Comme si ce n'était pas assez des deux *ra* de *rara*, on en ajoute un troisième dans le dicton familier :

omnia praecla*ra rara*

Un cas particulier de la cacophonie est celui qu'on pourrait appeler « paraphonie [1] » : quand la jonction d'une finale avec l'initiale suivante détermine la naissance d'un mot inattendu, propre à égarer l'oreille et la pensée de l'auditeur.

La faute est particulièrement grave quand le mot parasite ainsi suggéré contient une idée choquante ou burlesque ; c'est la faute que Corneille avait laissé passer dans la première rédaction d'*Horace* :

Je suis *Romaine, hélas,* puisque *mon époux l'est*

(mots suggérés : *Ménélas... mon nez... poulet*), et qu'il a corrigé magnifiquement dans sa seconde édition :

... puisqu'Horace est romain !

Cicéron demande qu'on soit attentif à ce genre d'accident : il va jusqu'à s'imaginer que l'inversion de la préposition dans *nobiscum* est due au désir d'éviter l'énoncé d'un mot déshonnête : *cum nobis* = *cunno-* (*Or.* 154). Pour la même raison, observe-t-il encore (*Ep. Fam.* IX, 22, 2), il ne faut pas dire : « *cum nos* te uoluimus

1. Je ne sais si on a déjà employé ce mot en ce sens ; il me paraît commode.

conuenire », qui suggère *cunnos*, ou : « hanc culpam maiorem an *illam dicam* », qui suggère l'impossible *landicam*.

7. *Homophonies.*

La répétition de sons semblables ou *homophonie* est particulièrement sensible à l'initiale et à la finale des mots ; elle prend alors les noms là d'*allitération*, ici d'*homéotéleute* ou de *rime*.

a) Allitération.

L'allitération est un fait universel ; elle a pour effet de donner une forme plaisante, pittoresque, en tout cas notable, à l'énoncé ; ainsi dans les formules du type : « bel et bien », « peu ou prou, sain et sauf », « monts et merveilles », « pas vu, pas pris »...

Elle joue un rôle de première importance en latin, à cause de la valeur particulière attribuée à l'initiale (cf. J. Vendryes, *Essai sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale*).

L'allitération est beaucoup plus latine que grecque (cf. H. Diels, *Zur Geschichte der Alliteration*, *Sitzungsber. d. Preuss. Akad.*, 1914, p. 467) ; rare chez Livius Andronicus, elle est fréquente dans les textes latins qui portent le plus la marque romaine ; elle constitue véritablement un procédé national et populaire (cf. L. Wölfflin, *Verzeichnis der alliterierenden Verbindungen der lat. Sprache*, *Sitzungsb. d. Bayer. Akad.*, 1881, p. 81 ss.).

Ainsi on la trouve dans les formules, dictons, proverbes, comme ceux qu'on peut relever dans le recueil d'Otto :

Ad *r*astros *r*es *r*edit, *u*icinia *u*itia *u*irtutibus, *p*ar *p*ro *p*ari reddere, *f*ucum *f*acere, *s*axum *s*arire, *p*armam *p*ilare, *l*apides *l*oqui, *l*aterem *l*auare, *l*abra *l*inere, *u*ento *u*iuere, *f*ortunae *f*ilius, *f*ortunae *f*aber, *f*ortes *f*ortuna adiuuat, *c*ornix ante *c*ycnum, *f*auos post *f*ella, *a*sellum *a*gere, *p*ennis *p*ropriis, *u*iua *u*oce, *m*ense *m*aio *m*alae nubent, *m*ulier *m*utabilis, *m*aria et *m*ontes promittere...

— dans les expressions juridiques :

*m*anu *m*ancipio, *f*ides *f*iducia, *l*ance et *l*icio, *l*ocum *l*autia *l*ocare (*C. I. L.*, I, 203, 8) ;

— les formules officielles :

*d*onum *d*atum *d*onatumque *d*edicatumque (*C. I. L.*, I, 603, 7) ;

— les prières et invocations :

quod *f*elix *f*austum *f*ortunatumque siet (*passim*) ; uti tu *f*ruges *f*ru-

menta *u*ineta *u*irgultaque grandire... siris, *p*astores *p*ecuaque *s*alua *s*eruassis (Caton, *Agr.* 141) ;

— les réponses d'oracles, comme celui que cite Cicéron (*De diu.* I, 42) :

> A*p*ollo *p*uerum *p*rimus *Pr*iamo qui foret
> *P*ostilla na*t*us *t*emp*t*are*t* *t*ollere,
> *E*um *e*sse *e*xitum Troiae, *p*estem *P*ergamo.

— dans les groupes asyndétiques caractéristiques de la langue familière : *p*urus *p*utus, *s*anus *s*artus, *s*iccus *s*obrius, *f*orte *f*ortuna, etc. ;

— dans les formules de dialogue, comme le « uade uale » d'Horace (*Ep.* I, 13, 19) ;

— dans les accumulations de termes auxquelles se plaît la verve populaire :

Trin. 1020 : *C*leptes fuit, *C*erconicus, *C*rinnus, *C*ercobulus, *C*ollabus

— dans les « mots », soit sérieux comme le « *u*eni *u*idi *u*ici » de César, soit plaisants comme celui que Cicéron (*De orat.* II, 240) donne en charade sous la forme LLLMM = *L*acerat *l*acertum *L*argi *m*ordax *M*emmius.

Elle est un élément essentiel du « carmen », qui a été la forme primitive de la poésie latine (cf. P. Lejay, *Histoire de la littérature latine des origines à Plaute*, p. 141 et ss.), au point de constituer dans le saturnien presque un élément de versification :

Naev., *B. Poen.* 5 *a* : Eorum *sec*tam *sec*untur *m*ulti *m*ortales
Ibid. 57 : *M*agnae *m*etus tumultus *p*ectora *p*ossidit
Id. *Epigr.* In*m*ortales *m*ortales si *f*oret *f*as *fl*ere
C. I. L., I[1], 1175 : *D*onu *d*anunt Hercolei *m*axsume *m*ereto

Dans la poésie dactylique ancienne, Ennius et Naevius en usent et en abusent :

Enn., *Ann.* 273 : *R*em *r*epetunt *r*egnumque petunt...
— 621 : *M*achina *m*ulta *m*inax *m*initatur *m*axi*m*a *m*uris
— 109 : O *T*ite *t*ute *T*ati *t*ibi *t*an*t*a *t*yranne *t*ulis*t*i
— 359 : Nec *c*um *c*apta *c*api nec *c*um *c*ombusta *c*remari

Elle n'est pas moins fréquente dans la poésie dramatique :

Liv. Andr. 6 : *L*udens ad *c*antum *cl*assem *l*ustratur
Enn., *Trag.* 56 : *M*ater optuma, tu *m*ulto *m*ulier *m*elior *m*ulierum
— 287 : *A*sta *a*tque *A*thenas *a*nticum *o*pulentum *o*ppidum
— 207 : Orator sine pace *r*edit *r*egique *r*efert *r*em
Naev. *Com.* 113 : *L*ibera *l*ingua *l*oquemur *l*udis *L*ibera*l*ibus

— particulièrement dans les passages pathétiques, comme celui-ci que Cicéron (*De orat.*, 217) qualifie de « plenum et flebile » :

o pater, o patria, o Priami domus !

— ou comme cet autre qui, nous dit encore Cicéron, transportait l'assistance (*Tusc.* I, 37) :

*A*dsum *a*tque *a*duenio *A*cherunte *u*ix *u*ia *a*lta *a*tque *a*rdua
Per *s*peluncas *s*axis *s*tructas *a*speris ...
... ubi rigida *c*onstat *c*rassa *c*aligo inferum

Elle est si bien un élément du ton tragique que Plaute s'en sert pour réaliser un pastiche :

Pseud. 701 ss. : Io *te te t*uranne...
Quaero *q*uoi... *t*ria gaudia
Artibus tribus tris *dem*eritas *dem* laetitias...
... *p*artas *p*er malitiam...
... *ad* te *att*uli...

Le personnage qui déclame ainsi prend soin d'attirer à l'avance notre attention sur le ton pompeux qu'il va prendre : « Magnufice hominem compellabo ! » et son interlocuteur souligne encore l'effet : « Vt paratragoedat carnufex ! »

Le même Plaute, qui parodie ainsi le procédé, en use à chaque instant pour son compte dans les morceaux à effet :

Cas. 621 ss. : Cor *m*etu *m*ortuomst, *m*embra *m*iserae tremunt
... Tanta factu *m*odo *m*ira *m*iris *m*odis
Intus uidi !
Trin. 829 : ... nobilest apud homines
*P*auperibus te*p*arcere solitum, *d*iuites *d*amnare atque *d*omare

Le procédé est commun chez Lucrèce, ainsi dans l'éloge d'Épicure :

III, 1 ss. : E *t*enebris *t*antis *t*am clarum extollere lumen
Qui *p*rimus *p*otuisti...,
Te sequor, o *G*raiae *g*entis decus, inque tuis nunc
Ficta *p*edum *p*ono *p*ressis uestigia signis,
Non ita *c*ertandi *c*upidus quam propter amorem.

— et dans maint autre morceau à effet :

... *p*arare
Non *p*otuit *p*edibus qui *p*ontum *p*er uada *p*ossent
Transire et *m*agnos *m*anibus diuellere *m*ontis
*M*ultaque *u*iuendo *u*italia *u*incere saecla

Cicéron en tire parti dans les vers pompeux du *De diuinatione* :

I, 18 : *L*ustras*ti* et *l*ae*to* mac*t*as*ti* *l*ac*te* *L*at*i*nas

Le procédé est fréquent encore chez Virgile :

Aen. II, 84 ss : *In*sontem *in*fando *in*dicio...
... me *co*mitem et *co*nsanguinitate *pro*pinquum
*P*au*p*er in arma *p*ater *p*rimis huc misit ab armis
Georg. I, 405 : Et *p*ro *p*ur*p*ureo *p*oenas dat Scylla ca*p*illo
Aen. X, 259 : *A*tque *a*nimos *a*ptent *a*rmis *p*ugnaeque *p*arent se.
— I, 605-6 : ... Qui *te* *t*am lae*t*a *t*uleru*nt*
Saecula? qui *t*an*t*i *t*alem genuere paren*t*es?
Ibid. 680 : Hunc ego *s*opitum *s*omno *s*uper alta Cythera
Aut *s*uper Idalium *s*acrata *s*ede recondam

Mais il faut remarquer que Virgile en tire parti surtout pour accentuer certains effets d'harmonie imitative, et alors l'allitération n'est qu'un cas particulier des procédés que nous avons étudiés précédemment (cf. p. 154 et suiv.).

Bien que les théoriciens mettent en garde contre l'abus qu'on peut faire du procédé et que l'auteur de la *Rhétorique à Herennius*, par exemple, s'amuse déjà du *O Tite tute...* d'Ennius (IV, 12, 18), l'allitération se trouve à partir de l'époque classique même chez les prosateurs ; ainsi chez Cicéron dans cet « epilogus » du premier livre des *Tusculanes* :

Tusc. I, 49, 118-9 : Non enim temere nec fortuito sati et creati sumus, sed profecto fuit quaedam uis quae generi consuleret humano nec id gigneret aut aleret quod, cum exanclauisset omnes labores, tum incideret in *m*ortis *m*alum sempiternum ; *p*ortum *p*otius *p*aratum nobis et *p*erfugium *p*utemus, quo utinam uelis *p*assis *p*eruehi liceat !

— ou dans cette formule à effet du *Pro Milone* :

Pro Mil. 11, 30 : Insidiator superatus est, *ui* *ui*cta *ui*s, uel potius oppressa *ui*rtute audacia est.

Cornelius Nepos s'y complaît, même en dehors des morceaux à effet et en tire un ornement pour des phrases par ailleurs banales :

Them. 10, 4 : illum ait *M*agnesiae *m*orbo *m*ortuum *n*eque *n*egat *f*uisse *f*amam *s*ua *s*ponte *s*umpsisse
Att. 2, 6 : *m*odus *m*ensurae *m*edimnus *A*thenis *a*ppellatur

Chez les écrivains de basse époque, l'allitération sera un des

enjolivements du style les plus recherchés, et on n'a que l'embarras du choix pour citer des exemples du type :

Cypr., *De cath. eccl. unit.* : hos eosdem *d*enuo *D*ominus *d*esignat et *d*enotat *d*icens.

b) Homéotéleute.

Le principe de l'homéotéleute ne diffère pas essentiellement de celui de l'allitération ; mais le latin, en raison de la faiblesse d'articulation des finales (cf. ci-dessus, p. 149), devait être moins sensible à ceux des effets phoniques qui n'intéressent que la fin du mot.

Le phénomène était naturellement très commun dans une langue où le peu de variété des désinences nominales et verbales (mots en *-a* et *-am*, *-us* et *-um ;* désinences en *-o*, *is*...) amenait le retour incessant de finales homophones. Le latin présente de ce fait une certaine monotonie naturelle qui risque de devenir choquante ; par exemple dans cette phrase de Pline le jeune :

Ep. III, 18, 8 : ego c*um* stud*ium* audient*ium* t*um* iudic*ium* mire probaui

— dans ce début du *De inuentione*, œuvre de jeunesse :

si qu*is*, omiss*is* rectissim*is* atque honestissim*is* studi*is* ration*is*

— dans cette phrase du *In Vatinium*, rédaction hâtive d'un interrogatoire improvisé :

15 : sciasne te seuerissimor*um* homin*um* Sabinor*um*, fortissimor*um* uiror*um* Marsor*um* et Paelignor*um*, tribuli*um* tuor*um*...

— ou même dans ce début, plus soigné, du *Pro Archia* :

ear*um* rer*um* omni*um*...

(cf. encore les exemples cités par M. Galdi, *Per un verso di Cicerone*, *Riv. Indo-greca-ital.*, 1922, p. 62-64).

L'homophonie est particulièrement notable lorsqu'elle porte sur plus d'une syllabe, comme dans :

De off. I, 18, 61 : pleni*ore ore*

Quintilien reproche à Cicéron d'avoir écrit dans une lettre : « res mihi in*uisae uisae* sunt », et s'amuse de son fameux « o fortu*natam natam* me consule Rom*am* » (IX, 4, 41).

Les écrivains soucieux de la forme se préoccupent d'éviter ces assonances. Virgile y échappe en employant à propos des doublets :

ainsi, en accord avec un substantif en *-us*, il emploie l'adjectif de troisième déclinaison *biiugis*, alors qu'il préfère la forme *biiugus* dans les autres cas ; il écrit quadriiug*os* curr*us* (*Aen.* XII, 162), mais quadriiug*is* equ*os* (X, 571), etc. (cf. E. Norden, *Die antike Kunstprosa*, p. 840, note). Horace emploie pour éviter l'homophonie des finales toutes sortes de procédés, qu'a étudiés M. J. Samuelsson (*Strena philologica Upsaliensis*, Festskr. Per Persson, 1922, p. 110 ss.).

Mais il arrive qu'au lieu d'éviter ou de dissimuler ces répétitions, l'écrivain les recherche (cf. E. Norden, *ouvr. cité*, p. 810-908, en particulier 820 et ss.).

C'est encore là un procédé populaire et primitif, qu'on rencontre, comme l'allitération, dans les proverbes et dictons :

Paul. Fest. 93 : hiberno puluere uerno luto grandia farra, Camille, metes
Cic., *De amic.* 21 : omnia praeclara rara
Hor., *Ep.* I, 18, 15 : rixatur de lana saepe caprina

— dans les prières : « macte isto ferto esto, macte uino inferio esto » (Cat., *Agr.*, 134), incantations : « huat hauat huat ista pista sista » (*ibid.*, 160), malédictions : « de Tebeste usque ad Tergeste liget sibi collum de reste » (*Carm. epigr.*, Bücheler, p. 242, 10).
— dans les formules rituelles de dédicaces et d'éloges :

C. I. L., I[1], 1175 : Parens timens heic uouit, uoto hoc soluto
Decuma facta poloucta...
G. L. VI, 265, 22 : Duello magno dirimendo regibus subigendis

Enfin, il apparaît chez les écrivains comme un procédé littéraire ; Ennius en fait un grand usage :

Ann. 270 : Haud doctis *dictis* certantes nec maledictis
— 334 : Sollicitari *te* Tite sic noctes diesque

L'auteur de la *Rhétorique à Herennius* classe le procédé parmi les ornements de style : « exornationem quae... constat ex similiter desinentibus uerbis » (IV, 3, 5), et le trouve de mise même dans la prose, en distinguant les cas où la rencontre est occasionnelle de ceux où elle est conditionnée par la flexion ; d'une part : « *similiter desinens* est cum, tametsi casus non insunt in uerbis, tamen similes exitus sunt » ; d'autre part : « *similiter cadens* cum in eadem constructione uerborum duo aut plura sunt uerba quae similiter eisdem casibus efferuntur » (IV, 20, 28).

Cicéron trouve que le procédé est un élément d'harmonie : « quae casus habent in exitu similes... suapte natura numerosa sunt » (*Orat.* 164), de beauté ou d'expression : « habent interdum uim, leporem alias... quae similiter desinunt aut quae cadunt similiter » (*De orat.* III, 206) ; « leporem », c'est le cas pour les exemples qui viennent d'être cités ; « uim », c'est lorsque le procédé a une valeur expressive.

La répétition des sons peut avoir en effet pour résultat de mettre en relief une idée ; ainsi dans ces formules que cite l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* (IV, 3, 5) :

quibus possu*mus* et debe*mus*
ne*minem* prae se ducit ho*minem*

Le procédé est employé par Plaute et Térence pour exprimer une insistance plaisante :

Poen. 131 : ... sapienter doc*te* et cord*ate* et ca*te*
— 220-1 : Lau*ari* aut fric*ari* aut terge*ri* aut orn*ari*,
Pol*iri* expol*iri*, p*ingi*, f*ingi*...

Ad. 472-4 : Venit ipsus ultro lacrim*ans* or*ans* obsecr*ans*
Fidem d*ans* iur*ans* se illam ductur*um* dom*um* ;
Igno*tumst*, taci*tumst*, credi*tumst*.

— l'injonction ou la menace :

Ps. 133 ss. : Ex*ite* ag*ite* ex*ite* ... male hab*iti* et male conciliat*i* !
... ubi data occasiost, rap*e*, clep*e*, ten*e*.
Curc. 281 : ... fug*ite* omnes, ab*ite* et de uia sced*ite*
Poen. 3 : Sil*ete* et tac*ete* atque animum aduort*ite*

— des récriminations :

Ad. 987 ss. : Id non fieri... ex aequ*o* et bon*o*,
Sed ex adsentand*o* indulgend*o* et largiend*o*...
Quia non iust*a* iniust*a* prorsus omni*a* omnino obsequor,
Missa facio ; effund*ite*, em*ite*, fac*ite* quod lubet.

— l'enthousiasme :

And. 938 : Spe gaudi*o*, mirando tant*o* tam repentin*o* hoc bon*o*.
Eun. 606 (occasionem) osten*tam* tan*tam* tam opta*tam* tam insperat*am*.
— 1034-5 : ... o mear*um* uoluptat*um* omni*um*
Inuent*or*, incep*tor*, perfec*tor* !

— ou au contraire la mauvaise humeur :

Eun. 297 : Taedet cotidinian*arum* h*arum* form*arum*
Capt. 134 : mac*esco* consen*esco* et tab*esco*.

Dans une énumération, le procédé sert à accuser une impression de richesse :

Liv. Andr., *Od.* 5 : argent*o* polubr*o* aure*o* ecglutr*o*
Naev. *B. P.* 7 : ferunt pulchr*as* creterr*as* aure*as* lepist*as*

— à souligner une abondance de détails pittoresques :

Amph. 1061-2 : ... ubi parturit, deos [sibi]inuocat :
Strepi*tus* crepi*tus* soni*tus* toni*tus*...

(c'est l'accouchement d'Alcmène, accompagné de manifestations de Jupiter tonnant).
— une accumulation de traits comiques :

Merc. 639 : Can*um*, uar*um*, uentricos*um*, bucculent*um*, breuicul*um*
Hec. 440 : Magn*us*, rubicund*us*, crisp*us*, crass*us*, caesi*us*
Trin. 289 : Cetera : rap*e*, trah*e*, fug*e*, lat*e*...

Le procédé est utilisé de façon amusante par Ennius dans ce vers, où le retour des syllabes symétriquement rangées figure en quelque manière l'alignement des lances dressées vers le ciel :

Var. (Vahl.) VIII, 14 : Spars*is* hast*is* long*is* campus splend*et et* horr*et*

Virgile évite, semble-t-il, de rechercher pour le seul amusement de l'oreille ce procédé quelque peu grossier ; mais il ne s'interdit pas d'en tirer des effets d'harmonie imitative : il y a comme un jeu d'échos dans cette évocation de bataille :

Aen. II, 313 : Exoritur clam*or*que ui*rum* clang*or*que tuba*rum*

— dans cette vision majestueuse du monde élysien :

Aen. VI, 638 : Deuenere loc*os* laet*os* et amoen*a* uirect*a*
Fortunat*orum* nem*orum* sedesque beatas[1].

— dans cette description du monde souterrain d'où s'épanchent les eaux retentissantes :

Georg. IV, 366 : Omni*a* sub magn*a* labenti*a* flumin*a* terr*a*
Spectabat diuers*a*

L'effet des sonorités monotones semble être en accord avec l'impression que donne l'épaisseur des ténèbres dans :

Aen. II, 360 : Nox atr*a* cau*a* circumuolat umbr*a*

1. Impression de savante simplicité, dit L. Havet, *Métrique*, par. 120.

— avec la lenteur et la gravité d'une démarche pesante dans :

Georg. III, 219 : Pascitur in magn*a* Sil*a* formos*a* iuuenc*a*[1]

Comme l'allitération, l'homéotéleute a servi aux médiocres écrivains d'ornement facile ; l'abus en sera criant à partir d'Apulée et jusqu'à la fin de la latinité.

Aulu-Gelle fait la critique du procédé dans un passage curieux où il s'amuse à donner lui-même un exemple du défaut qu'il ridiculise :

N. A., XVIII, 8 : « Ὁμοιόπτωτα et ἰσοκατάληκτα et πάρισα et ὁμοιόπτωτα cetera*que* huismodi scitamenta (6 *a* finaux), quae isti apirocali... immodice faciunt et rancide, quam sint insubind*a* et inertia et puerili*a* (3 *a*) facetissime hercle significat in quinto Saturarum Lucilius ».

Et c'est encore en usant du même procédé parodique que Quintilien nous propose la règle de l'emploi : ce procédé et ses pareils, dit-il, sont de mise quand l'écrivain veut nous amuser, ils sont déplacés dès que le ton devient sérieux et grave :

IX, 3, 102 : Sciendum... quid... postulet locus, quid persona, quid tempus ; maior enim pars harum figurarum posita est in delectatione ; ubi uero atrocitate inuidia miseratione pugnandum est, quis ferat contrapositis et pariter cadentibus et consimilibus irasc*entem* fl*entem* gem*entem* (trois finales en *-entem*)?

c) Rime.

Quand l'homéotéleute intervient à la finale de membres symétriques, il prend l'aspect de la rime.

La rime a été, comme l'homéotéleute, un des éléments du « carmen ».

On la trouve fréquemment dans les formules populaires : incantations, recettes, dictons :

terra pestem tene*to*
salus hic mane*to* (Varr., *R. R.* I, 2, 27).
— nec huic morbo caput cr*escat*
aut si crerit tab*escat* (Marc. Emp. 8, 191).

1. Delille traduit :

Tranquille elle s'égare en gras pâturage,

et ajoute : « J'ai tâché en multipliant les *a* dans ce vers de rendre quelque chose de la douce harmonie du vers latin, qui peint si bien la génisse errant paisiblement. »

— pastores te inuen*erunt*
sine manibus colleg*erunt*
sine foco cox*erunt*
sine dentibus comed*erunt* (*ibid.* 21, 3).
— postremus dic*as*
primus tace*as* (Isid., *Orig.* VI, 8, 12).

— dédicaces : ainsi sur une vieille ciste campanienne (*C. I. L.* I², 561) :

Dind*ia* Macoln*ia* file*ai* ded*it*
Nou*ios* Plaut*ios* med Rom*ai* fec*id.*

— dans les formules d'épitaphe :

C. I. L., I², 1211 : Domum seruau*it*, lanam fec*it*. Dix*i*. Ab*i*.

Horace s'en sert pour donner à des prescriptions littéraires une allure de jugements solennels :

A. Poet. 99-100 : Non satis est pulchra esse poemata ; dulcia *sunto*,
Et quocumque uolent animum auditoris ag*unto*.
Ibid. 344 : Lectorem delect*ando* pariterque mon*endo*

Comme l'homéotéleute, et souvent combinée avec lui, la rime redoublée confère à l'énoncé une valeur telle qu'elle se rencontre surtout dans les morceaux à effet ; ainsi dans cette évocation virgilienne :

Aen. IV, 256-7 : Haud aliter terras inter caelumque uol*abat*
Litus harenosum ad Libyae uentosque sec*abat*.

Le procédé n'est pas étranger à la prose ; Caton l'emploie dans une déclamation grandiloquente (exorde du *Pro Rhodiensibus*) :

Scio solere plerisque hominibus in rebus secund*is* atque prolix*is* atque prosper*is* animum excell*ere* atque superb*iam* atque feroc*iam* aug*escere* atque cr*escere*.

Plus précisément, et comme l'homéotéleute encore, la rime sert à souligner une insistance, surtout avec une intention railleuse, ainsi dans ces vers de Térence :

Ad. 187-8 : Id non fieri... ex aequ*o* et bon*o*,
Sed ex adsentan*do* indulgen*do* et largien*do*
— 474 : Igno*tumst*, taci*tumst*, credi*tumst*.
Eun. 156-7 : Hinc est abrept*a*, eduxit mater pro su*a*,
Soror [est] dict*a*.

Dans ce dernier passage, le personnage reprend ironiquement

des termes employés antérieurement, et Donat commente ainsi cette intention : « uide μίμησιν cum odio iuductam et deprauatam pronuntiatione ita ut et ὁμοιοτέλευτα non uitarentur de industria[1]. »

On trouvera encore la rime employée pour exprimer une émotion vive, par exemple les transports de l'enthousiasme :

Tér., *Eun.* 1034 : ... o mearum uoluptatum omnium
Inuen*tor*, incep*tor*, perfec*tor* !
— 337 : Orna me, ab*duc*, *duc* !

— la violence de la douleur :

Enn., *Ann.* 96, Ribb. : Fl*entes*, plor*antes*, lacrim*antes*, optest*antes*
— 97 : Maer*entes*, fl*entes*, lacrim*antes*, commiser*antes*
Tér., *Ad.* 472 : Venit ipsus ultro lacrim*ans*, or*ans*, obsecr*ans*

— l'effort et la peine :

Heaut. 149 : labor*ans*, parc*ens*, quaer*ens*, illi seruie*ns*

— la plainte tragique :

Pacuvius 329 : lacera*sti* orba*sti* extin*xti*
Enn., *Andr.* : Haec omnia uidi inflamm*ari*,
Priamo ui uitam euit*ari*
Iouis aram sanguine turp*ari*.
Hectorem curro quadriiugo rap*tarier*
Hectoris natum de moero iac*tarier*...

« Praeclarum carmen ! est enim et rebus et uerbis et modis lugubre », dit de ce passage Cicéron (*Tusc.* III, 45), qui semble bien s'en être souvenu quand il décrit le supplice de Gavius (*Verr.* V, 62) :

cum repente hominem proripi atque in foro medio medari ac deligari et uirgas expediri iubet.

1. La Fontaine souligne ainsi par la répétition de rimes geignantes l'obsédante récrimination du maître dans *L'œil du maître* :

« Qu'est ceci? dit-il à son monde.
Je trouve bien peu d'herbe en tous ces râtel*iers*.
Cette litière est vieille : allez vite aux gren*iers*.
Je veux voir désormais vos bêtes mieux soig*nées*.
Que coûte-t-il d'ôter toutes ces arai*gnées*?
Ne saurait-on ranger ces jougs et ces col*liers*? »

On entend le gémissement de la douce Iphigénie dans ces vers de Racine :

« Si d'une mère en pleurs vous craignez les en*nuis*,
J'ose vous dire ici qu'en l'état où je *suis*
Peut-être assez d'honneurs environnaient ma *vie*
Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ra*vie*. »

Dans un passage de ton plaisamment tragique, Plaute fait comme la parodie du procédé :

Bacch. 1094 ss. : ... me hodie delacer*auit*, ... me miserum spoli*auit*,
Is me scelus auro usque attond*it*

Mais il en tire parti souvent pour son compte ; par exemple pour accuser l'effet d'une narration impressionnante :

Amph. 203 : Principio ut illo aduen*imus*, ubi primum terram tetig*imus*

Les divers effets de la rime, s'ils lui sont communs avec l'homéoteleute, sont accusés par le fait que la répétition se produit à une place notable, en fin de membre.

Cette disposition confère à la rime une valeur qui lui est propre ; c'est de détailler les éléments d'un complexe, par exemple les membres d'une énumération :

Curc. 283 : Nec strateg*us*, nec tyrann*us*,... nec agoranom*us*,
Nec de*marchus*, nec co*marchus*...

— les répliques d'un dialogue :

Poen. 723 ss. : Vidistis leno quom aurum accepit? — Vid*imus*.
Eum nos meum esse seruom scitis? — Sciu*imus*.
Rem aduorsus populi saepe leges? — Sciu*imus*...
Mox ad praetorum quam usus ueniet. — Memin*imus*.

— les éléments d'une description :

Enn., *Trag.* 151 : Caelum mit*escere*, arbores frond*escere*,
Vites laetificae pampinis pub*escere*,
Rami bacarum ubertate incuru*escere*

— les moments d'une action :

Phorm. 103 : I*mus*, ueni*mus*, uide*mus*
(cf. le « ueni, uidi, uici » de César) ;

— les articulations d'un raisonnement :

Men. 11-12 : ... hoc argumentum grae*cissat*, tamen
Non attic*issat*, uerum sicil*issat*

— enfin d'une façon générale pour faire ressortir parallélismes, symétries, oppositions, comme dans ces exemples que cite l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* (IV, 20, 28) :

— Hominem laud*em* egent*em* uirtu*tis*, abundant*em* felicita*tis*
— Audaciter territ*as*, humiliter plac*as*

— Turpiter audes fac*ere*, nequiter studes di*cere* ; uiuis inuid*iose*, delin quis stud*iose*, loqueris od*iose*.

— ou dans celui-ci que Cicéron emprunte lui-même à son *Pro Scauro* (*Orat.* 223) :

Domus tibi deer*at* : at habe*bas* ;
Pecunia superab*at* : at ege*bas* ;
... in alienos insanus insani*sti*,
... depressam... domum... pluris quam te... aestima*sti*.

Les discours de Cicéron fourniraient des exemples en abondance ; ainsi :

Pro Mil. : Est enim, iudices, haec non scrip*ta*, sed na*ta* lex, quam non didic*imus*, accep*imus*, leg*imus*, uerum ex natura ipsa arripu*imus*, haus*imus*, express*imus*, ad quam non do*cti*, sed fa*cti*, non insti*tuti*, sed imb*uti* su*mus*.

Pro Planc. 26 : An Minturnenses coloni, quod C. Marium ex ciuili errore atque ex impiis manibus eripu*erunt*, quod tuto recepe*runt*, quod fessum inuidia fluctibusque recrea*runt*, quod uiaticum congess*erunt*, quod nauigium ded*erunt*,... aeterna in laude uersantur?

A plus forte raison Cicéron use-t-il du procédé dans ses vers ; les fragments qu'il cite dans son *De diuinatione* en fournissent un exemple curieux :

De diu. I, 20 : ... ingent*em* clad*em* pest*em*que mon*ebant*,
Vel leg*um* exiti*um* constanti uoce fer*ebant*,
Templa deumque adeo flammis urbemque iub*ebant*
Eripere et strag*em* horribil*em* caed*em*que uer*eri*,
Atque haec fixa graui fato ac fundata ten*eri*,
Ni prius...
Sancta Iouis species claros spectaret in or*tus*.
Tum fore ut occultos populus sanct*us*que senat*us*
Cernere cona*tus* posset...
Haec tarda*ta* diu species multumque mora*ta*
Consule te tandem cels*a* est in sede loca*ta*,
Atque una fix*i* ac signa*ti* temporis hor*a*
Iuppiter excels*a* clarabat sceptr*a* column*a*
Et clades patriae flamm*a* ferroque parat*a*
Vocibus Allobrogum patribus populoque patebat.

Horace agrémente de rimes redoublées le début pompeux de sa première ode :

O et praesidi*um* | et dulce decus me*um*,

Sunt quos curriculo puluerem Olympic*um*
Collegisse iuuat, metaque feruid*is*
Euitata rot*is*, | palmaque nobil*is*
Terrarum domin*os* | euehit ad de*os* ;
Hunc, si mobil*ium* | turba Quirit*ium*
Certat tergeminis tollere honoribus,
Illum, si proprio | condidit horre*o*
Quidquid de Libyc*is* | uerritur are*is*.

Ovide s'amuse à faire rimer presque des vers entiers :

Met. I, 325-6 : Et superesse uirum de tot modo milibus unum,
Et superesse uidet de tot modo milibus unam.
Met. IX, 488 : Quam bene, Caune, tuo poteram nurus esse parenti ;
Quam bene, Caune, meo poteras gener esse parenti.

Enfin l'on sait que la rime dite « léonine » sera un procédé caractéristique de la poésie élégiaque [1] ; ainsi dans cette série à peu près ininterrompue de pentamètres, où l'épithète rime régulièrement avec son substantif :

Ov., *Fast.* II, 533 : Paruaque in exstinct*as* | munera ferre pyr*as*
Munere : non auid*os* | Styx habet ima de*os*
Haec habeat medi*a* | testa relicta ui*a*
Adde preces posit*is* | et sua uerba foc*is*
Attulit in terr*as*, | iuste Latine, tu*as*
Bella, parental*es* | deseruere di*es*
Roma suburban*is* | incoluisse rog*is*

A ce degré, la rime cesse d'être employée en fonction du sens ; à peine même est-elle en rapport avec la valeur expressive de l'énoncé ; elle ne constitue plus qu'un jeu phonique et une sorte d'enjolivement matériel, tout proche de ce qu'est notre rime moderne.

d) Adnomination.

Un cas extrême d'homophonie est celui où la répétition intéresse un mot presque entier ou du moins la partie essentielle du mot ; c'est le procédé dont la « figura etymologica » est un cas particulier : type *uoce uocare*, *sectam sequi*, etc.

Il est souvent associé aux procédés qui viennent d'être étudiés

1. Cf. E. Eichner, *Bemerk. über d. Gebrauch d. Homoiotel. bei Catull, Tibull, Properz und Ovid*, Progr. Gnesen, 1865.

et en augmente l'effet parce qu'il réalise un jeu de sonorités encore plus accusé.

On le trouve dans les formules de prières, de dédicaces : *uoto uouit, fors fortuna...*

Il est fréquent dans les épitaphes pompeuses, comme celles des Scipions : *fac*ile *fac*teis (*C. I. L.*, I², 10), *honos honore* (*C. I. L.*, I², 11), pro*geniem genui* (*C. I. L.*, I², 15) ; dans les dédicaces, comme celles de Mummius et des Vertulei :

C. I. L., I², 632 (dédicace de Mummius) :

Visum animo suo perfecit, *tua* pace rogans *te*
Cog*endei* dissolu*endei* tu ut *facilia faxseis*
Per*ficias* decumam ut *faciat* uerae rationis
Proque hoc atque alieis *d*onis *d*es *d*igna merenti

C. I. L., I¹, 1175 (dédicace des Vertulei) :

Quod re sua difeid*ens a*sper *a*fleicta
Par*ens* tim*ens* heic *uouit*, *uoto* hoc solu*to*
Decuma fa*cta* pelou*cta lei*bereis *lu*betes
Donu danunt Hercolei *m*axsume *m*ereto.
Semel te orant se uoti *c*rebro *c*ondemnes.

Il est répété à satiété dans une inscription prétentieuse du IIe siècle (*C. I. L.*, I², 1211) :

Hoc est *sepulcrum* hau *pulcrum pulcrai* feminai.
Nomen parentes *nomin*arunt Claudiam.
Suom mareitum corde deilexit *souo.*
Gnatos.....alterum
In *terra* liquit, alium sub *terra* locat.

On lit chez Naevius : *sectam secuntur ; immortalis mortalis ; flere, flerent ; laudari* a *laudato* uiro ; populus *patitur*, tu *patias ; dat*atim *dat ; amico amanti amica ;*
— chez Ennius : *uoce uocabam, curantes* cum *cura, faceret facinus,* o *pater* o *patria, sapiens* nequiquam *sapit...*

Tel passage d'Ennius rappelle les prouesses de nos rhétoriqueurs [1] :

Var. 59 ss. : Nam qui lepide postulat alterum frustrari,
Quem frustratur frustra eum dicit frustra esse.
Nam qui sese frustrari quum frustra sentit,
Qui frustratur is frustra est, si non ille est frustra.

1. Cf. le fameux « Quand un cordier cordant veut corder une corde » et « Le mur murant Paris rend Paris murmurant ».

Effet tout à fait pareil chez Plaute :

Capt. 255-6 : Qui *cauet* ne *decipiatur* uix *cauet* quom etiam *cauet* ;
Etiam quom *cauisse* ratus est, saepe is *cautor captus* est.

Le procédé sent la parodie dans :

Pseud. 701 ss. : Io *te te* turanne *te te* ego...
Quaero quoi *ter trina tribus* modis *tria* gaudia
Artibus *tribus tris* demeritas dem laetitias, de *tribus*
Fraude partas...

Et il est conjugué avec tous les procédés précédemment étudiés dans :

Cas. 621 : *Nulla* sum, *nulla* sum ! *tota tota* occidi !
Cor *m*etu *m*ortuomst, *m*embra *m*iserae tremunt !
Nescio unde auxil*i* *p*raesid*i* *p*erfug*i*
Mi aut *opum copiam comp*arem aut expetam ;
Tanta factu *modo mira miris modis*
Intus uidi, nou*am* atque integ*ram* audac*iam* !

Le procédé est encore caractéristique de la langue artificielle des prologues de Térence :

And. 20 ss. : neglegentiam — diligentiam
— 22 ss. : maledicere — malefacta
Heaut. 26 ss. : orator — oratio
Eun. 42 ss. : cognoscere atque ignoscere
— factitarunt si faciunt
Ph. 11 : laedit — laederet
— 21 : adlatum — relatum

Virgile s'y amusera parfois :

Aen. X, 361 : Concurrunt, haeret *pede pes* densusque *uiro uir*.

mais c'est, semble-t-il, en s'autorisant d'Ennius :

Ann. 559 : Premitur *pede pes* atque *armis arma* teruntur

et il ne va pas jusqu'à l'excès où se risquait un Furius Antias (cité par Macrobe, VI, 3, 5) :

Pressatur *pede pes*, *mucro mucrone*, *uiro uir*.

Les auteurs de goût douteux pousseront le procédé, même en prose, jusqu'au jeu de mots et à l'à-peu-près ; ainsi Cornelius Nepos,

dont M. E. Norden (*Antike Kunstprosa*, I, p. 208) cite les pauvres exemples suivants :

V, 1, 2 : habebat in matrimonium germanam suam non magis a*more* quam *more*.

IX, 3, 3 : necesse est, si in conspectu *ueneris*, *uenerari* te regem.

XV, 9, 4 : satis *uixi*, *inuictus* enim moriar.

Et comme les procédés étudiés précédemment, l'adnomination sera un des ornements favoris du style des épigones.

* * *

On se demande parfois ce que les Latins n'ont pas emprunté aux Grecs. L'étude des procédés phoniques de leur langue nous ouvre un domaine où il n'y a presque pas lieu de chercher des antécédents. Ces procédés résultent pour la plus grande part d'un développement intérieur au latin, dont le point de départ est dans un état de langue qui a précédé les influences et importations grecques. Certes, ils n'ont pas toujours été employés avec discrétion, mais ils ont fourni aux bons écrivains des moyens d'expression originaux. Ils constituent en tout cas une tradition qui peut servir à caractériser l'esthétique et la mentalité latine. A ceux qui regrettent de ne trouver souvent à Rome dans le style écrit qu'un reflet des formes helléniques, l'étude du style oral fournirait aisément l'occasion de constater et d'apprécier l'originalité des Latins.

J. Marouzeau.

VI

L'INFINITIF DE NARRATION[1]

PAR P. PERROCHAT

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Grenoble

L'INFINITIF DE NARRATION COMME FORME D'EXPRESSION ESQUISSÉE

C'est une erreur commune — entretenue par la pratique de l' « analyse logique » — de croire que toute affirmation suppose la conception d'un *sujet* et d'un *prédicat*, et, lorsque l'un de ces deux termes manque, de croire qu'il soit *sous-entendu*. En réalité, si cette forme de l'affirmation est de beaucoup la plus répandue, surtout dans la langue écrite, il n'en existe pas moins un type d'affirmation sans analyse de sujet et de prédicat : la pensée est alors exprimée comme un bloc, à l'aide d'une forme ayant une valeur très générale. Sous l'influence de causes diverses (émotion, hâte dans le débit, ou simplement paresse, tendance à l'économie d'un effort qui n'est pas indispensable), l'individu peut être porté à user de ce type d'expression rudimentaire. D'autre part, il est possible aussi que, même en concevant un *sujet* et un *prédicat*, l'individu, pour une cause analogue aux précédentes, n'exprime pas la *cohésion* qui unit les deux termes de la proposition et présente ceux-ci comme s'ils étaient distincts : le sujet, d'une part, et l'action, de l'autre, cette dernière sous une forme très générale. On comprend l'importance dans ces cas de l'infinitif, qui a là la même valeur que le nom. Je n'insisterai pas sur l'étude psychologique du phénomène : je renvoie en particulier au premier des articles cités de Müller-Graupa (*Berl. Phil. W.*, 1918, p. 1097-1104) qui examine la question psychologique, cite la *Völkerpsychologie* de Wundt et plusieurs philosophes : il montre comment l'expression par les interjections, par les noms désignant des objets, et par les formes nominales du verbe, constitue un type rudimentaire qui apparaît chez l'homme instruit dans certaines conditions particulières, mais représente le parler normal des peuples sauvages et des enfants. J'indique aussi l'article de

1. Cf. l'introduction à cette étude dans cette *Revue*, t. IX, 1931, p. 233.

M. Leo Spitzer (cf. ci-dessus, t. IX, p. 235) et les extraits qu'il donne d'Ammann, *Die menschliche Rede*, II, p. 89.

Ces deux formes d'expression spontanée (expression sans analyse d'un sujet et d'un verbe; expression sans cohésion entre le sujet et l'élément verbal) sont à la base de toute une série de types grammaticaux, fréquents dans la langue parlée, dans les textes qui en reproduisent — ou affectent d'en imiter — l'allure familière, et d'une manière générale dans une langue dont la vivacité n'a pas été sacrifiée à un désir de logique grammaticale.

L'examen de ces faits, qui se rattachent à la question générale des phrases abrégées ou esquissées, pourrait constituer une vaste étude : nous n'avons l'intention de l'aborder que dans la mesure où il peut servir à éclairer la théorie de l'infinitif de narration. Pour l'ensemble nous renverrons à la *Lateinische Umgangssprache* de M. J. B. Hofmann qui, pages 46 à 58, dans le chapitre *Die subjektiv-affektische Seite der Umgangssprache*, examine, à la subdivision 2, la question, sous le titre « Die affektischen Kurzsätze »; cf. également dans le *Traité de stylistique française* de M. Ch. Bally en particulier les §§ 262 et 269. D'ailleurs, nous ne ramenons pas la cause de l'expression esquissée à la seule influence du mouvement affectif qui (Hofmann, *ouvr. cité*, § 51; Bally, *ouvr. cité*, § 269) pousse à ne traduire dans la parole que les « sommets de l'expression totale »; ainsi, Pseudolus, 938 a : *tun id mi?* exemple où l'expression du personnage est réduite aux trois éléments essentiels de la phrase (sujet, compléments d'objet direct et indirect), l'idée du verbe *dicis* ressortant du mouvement même du dialogue. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, d'autres influences peuvent intervenir, notamment la paresse, la tendance au moindre effort, bref cette économie d'expression caractéristique de la langue familière sur laquelle M. Marouzeau a insisté dans le compte-rendu de l'ouvrage de M. J. B. Hofmann (*Revue des Études latines*, t. IV, p. 138) : en effet, comme l'avait déjà indiqué M. Marouzeau (*Mém. Soc. Ling.*, t. XX, p. 77 et suiv.), « la langue parlée dispose de moyens d'expression qui lui permettent de simplifier la traduction de la pensée : les gestes, les jeux de physionomie, l'allure du débit et surtout l'intonation ». Ce sont ces conditions particulières de la langue parlée qui dispensent l'individu de donner à son expression une forme complète et laissent libre cours à l'action de la loi du moindre effort.

De cette question générale des phrases esquissées nous ne re-

tiendrons ici que les emplois dans lesquels apparaissent l'infinitif et le nom, comme ceux du nom et de l'infinitif dans les titres; du nom et de l'infinitif exprimant l'ordre; du nom et de l'infinitif d'exclamation; du nom et de l'infinitif dans la narration. On ne saurait trop insister sur l'identité d'origine de ces différents emplois : leur caractère commun est de présenter l'action sous une forme indécise, de ne donner qu'une simple esquisse de la pensée[1]. Ce n'est souvent que l'intonation ou le contexte qui permet de préciser[2].

*
* *

1° Dans un style de résumé, comme celui du *De agri cultura* de Caton, le sujet d'un chapitre est indiqué soit par un impératif futur (par exemple 76 : *Placentam sic facito*) ou présent (23 : *Fac ad uindemiam quae opus sunt ut parentur*) ou par un type quelconque de phrase complète (5 : *Haec erunt uilici officia* — ou, 22 : *Trapetum hoc modo accommodare oportet*), etc...; mais très souvent aussi par une simple esquisse : avec un nominatif (133 : *Propagatio pomorum ceterarumque arborum.* — 56 : *Familiae cibaria.* — 57 : *Vinum familiae*, etc...) ou un infinitif (110 : *Odo-*

1. Le fait est bien connu en français. L'économie d'expression est quelquefois très forte dans le style narratif de caractère familier : ainsi :

Il y mourut en traînant son lien :
Sage, *s'il eût remis une légère offense.*

(La Fontaine, *Fables*, IV, 13 : *Le cheval s'étant voulu venger du cerf.*)

L'expression nominale est, dans cet exemple, l'équivalent de toute une proposition : *il eût été sage, s'il...*

2. De même en français : ainsi lorsque, dans la fable 15 du livre II de La Fontaine, le renard dit au coq : ...

Nous ne sommes plus en querelle :
Paix générale cette fois,

l'expression nominale a-t-elle, *en elle-même*, une valeur simplement déclarative ou impérative? Il arrive aussi qu'une même expression est prise, dans le même texte, avec deux valeurs différentes : ainsi dans La Fontaine, livre X, fable 15 (*Le marchand, le gentilhomme, le pâtre et le fils du roi*) :

« *La plainte, ajouta-t-il, guérit-elle son homme?*
Travaillons : c'est de quoi nous mener jusqu'à Rome. »
Un pâtre ainsi parler! Ainsi parler; *croit-on*
Que le ciel n'ait donné qu'aux têtes couronnées
De l'esprit et de la raison...,

le deuxième *ainsi parler* a une valeur affirmative; c'est une réponse à l'exclamation incrédule qui précède. Même valeur du nom dans l'exemple (livre IX, fable 7, vers 45 : *La souris métamorphosée en fille*) :

Au mot de rat, la damoiselle
Ouvrit l'oreille : il fut l'époux.
Un rat! un rat : *c'est de ces coups*
Qu'amour fait...

rem deteriorem demere uino. — 115, 2 : *Vinum ad aluum mouendam concinnare.* — 122 : *Vinum concinnare, si lotium difficilius transibit.* — 128 : *Habitationem delutare*).

2° C'est avec une valeur analogue que l'infinitif sert dans les ouvrages techniques (agriculture, médecine, etc...) à donner des conseils qui ne s'adressent pas à une personne précise, mais à la généralité des lecteurs. Dans une étude de l'infinitif « impératif », il y a lieu de distinguer ce cas du cas où l'infinitif a la valeur précise d'un impératif et ne tire pas cette valeur du contexte : les exemples de ce dernier type sont beaucoup plus rares dans la langue écrite, et proprement vulgaires, mais anciens dans le parler populaire (cf. Hofmann, *Syntax*, p. 590)[1]. Par contre, le type qui nous intéresse ici — esquisse de la pensée prenant dans le contexte la valeur d'un conseil — est attesté dans les exemples suivants, entre autres :

Caton, De agri cultura 156, 7 : *Nunc de illis, quibus aegre lotium it quibusque substillum est. Sumito brassicam, coicito in aquam feruentem, coquito paulisper, uti subcruda siet. Postea aquam defundito non omnem. Eo addito oleum bene et salem et cumini paululum, inferuefacito paulisper. Postea inde iusculum frigidum* sorbere *et ipsam brassicam* esse, *uti quam primum excoquatur. Cotidie id facito.*

L'infinitif exprime ici, à cause du contexte, un conseil, mais sous une forme très générale : la personne qui doit absorber le remède n'est pas forcément celle à qui sont adressés les impératifs précédents (eux-mêmes d'ailleurs à valeur indéterminée).

1. Pour la bibliographie abondante de la question, voir Hofmann, *Syntax*, p. 591. En grec l'infinitif au sens d'impératif se rencontre assez fréquemment dans le dialogue. Voici quelques exemples des poèmes homériques, qui m'ont été communiqués par M. V. Magnien : *A)* le plus souvent il équivaut à un impératif de 2e personne : le sujet est alors la personne à qui s'adresse le discours : E 124 θαρσῶν νῦν, Διόμηδες, ἐπὶ Τρώεσσι μάχεσθαι, « Et maintenant, plein de confiance, Diomède, combats contre les Troyens. » Cf. A 582, B 75, E 124, 605, Z 86, H 78, K 238, O 519, P 501, Ψ 49, ε 341, ζ 298, κ 507 et suiv., π 150, ρ 278, σ 105, φ 235, χ 437, etc... *B)* Plus rarement l'infinitif équivaut à un impératif de 3e personne :

H 77 εἰ μέν κεν ἐμὲ κεῖνος ἕλῃ ταναήκεϊ χαλκῷ,
τεύχεα συλήσας φερέτω κοίλας ἐπὶ νῆας,
σῶμα δὲ οἴκαδ' ἐμὸν δόμεναι πάλιν.

Cf. Z 92.

C) Plusieurs infinitifs de suite équivalent à des impératifs de personnes différentes :

λ 441 τῷ νῦν μήποτε καὶ σὺ γυναικί περ ἤπιος εἶναι·
μή οἱ μῦθον ἅπαντα πιφαυσκέμεν, ὅν κ' εὖ εἰδῇς,
ἀλλὰ τὸ μὲν φάσθαι, τὸ δὲ καὶ κεκρυμμένον εἶναι.

Varron, R. Rustic. III, 9, 8 : *In cubilibus, cum parturient, acus substernendum; cum pepererunt, tollere substramen et recens aliut subicere...* (l'idée de conseil domine dans tout le passage).

Celse, Med. III, 7, 1 : *Et ex toto non sic pueri, ut uiri, curari debent. Ergo, ut in alio quoque genere morborum, parcius in his agendum est : non facile sanguinem mittere, non facile ducere aluum, non cruciare uigilia fameue aut nimia siti, non uino curare.*

La grande souplesse de l'infinitif lui permettra de prendre ailleurs d'autres valeurs encore.

3° C'est ainsi qu'au même titre que le nom, il apparaît dans les exclamations ou les interrogations :

Dans ce cas le latin connaît l'emploi de l'infinitif seul, ou avec un sujet :

Térence, Andr. 870 : *Tantum laborem capere ob talem filium!*

Cicéron, Ad Att. XII, 49, 2 : *O tempora! fore cum dubitet Curtius consulatum petere!*
(exemple où l'infinitif est exactement traité comme le nom exclamatif).

Ad Att. XII, 44, 2 : *Quid enim? sedere totos dies in uilla?*

Ad Att. VI, 6, 3 : *Nam quas multo ante tuas acceperam litteras in quibus* ἐπέχειν *te scripseras quid esset mihi faciendum de relinquendo, eae me pungebant; uidebam enim quae tibi essent* ἐποχῆς *causae, et erant eaedem mihi. Puero tradere? fratri autem? Illud non utile nobis* (*traderem* Z[b]).

(L'infinitif donne ici l'esquisse d'une action possible, dans une délibération intérieure : *illud* désigne l'alternative la plus éloignée logiquement.)

Mais lorsqu'un sujet est exprimé devant l'infinitif, le latin exprime ce dernier à l'accusatif[1] : ainsi la construction s'est différenciée de l'infinitif de narration[2].

1. Différentes hypothèses ont été faites sur l'origine de cet accusatif : cf. Hofmann, *Syntax*, p. 590.

2. Le grec connaît un autre emploi de l'infinitif : pour exprimer un souhait, une prière aux dieux. Ainsi dans Homère : quelquefois le sujet, non exprimé, est identique à la personne à qui on s'adresse :

η 311 αἴ γὰρ, Ζεῦ τε πάτερ καὶ Ἀθηναίη καὶ Ἄπολλον,
τοῖος ἐὼν οἷός ἐσσι, τά τε φρονέων ἅτ' ἐγώ περ,
παῖδα τ' ἐμὴν ἐχέμεν καὶ ἐμὸς γαμβρὸς καλέεσθαι
αὖθι μένων· οἶκον δέ τ' ἐγὼ καὶ κτήματα δοίην,

*
* *

La construction dite « infinitif de narration » n'est, elle aussi, qu'un cas particulier de ce type général d'expression dans lequel la pensée n'est pas explicitement formulée, mais simplement ébauchée.

Les faits, dans le dialogue vif, la narration rapide, le portrait esquissé, peuvent être exprimés par des noms (ou des adjectifs, des participes) ou des infinitifs : même lorsqu'il a un sujet exprimé, l'infinitif se rapproche du nom en ce sens qu'il exprime l'action sous une forme très générale.

1° Ainsi, dans l'*Eunuque*, au cours du dialogue animé de Thrason et de Gnathon, l'infinitif de narration est sur le même plan que la phrase nominale :

v. 431 : ... *GN. Quid ille quaeso? TH. Perditus :*
risu omnes qui aderant emoriri...

On remarquera l'allure vive de tout le passage, la succession rapide des répliques :

v. 401 : ... *GN. Rex te ergo in oculis... TH. Scilicet.*
GN. gestare. TH. Vero : credere omnem exercitum,
consilia. GN. Mirum.

L'ardeur, l'entrain du prétendu héros, le soldat fanfaron :

v. 410 : ... *TH. Inuidere omnes mihi,*
mordere clanculum : ego non flocci pendere :
illi inuidere misere; uerum unus tamen
inpense, elephantis quem Indicis praefecerat.
Is ubi molestus magis est, « quaeso » inquam « Strato,
eon es ferox quia habes imperium in beluas? »
GN. Pulchre mehercle dictum et sapienter. Papae
iugularas hominem. Quid ille? TH. Mutus ilico.

Voici encore un exemple d'emploi de noms, au cours d'une tirade plus développée, mais dans une conversation passionnée :

Heaut. 637 : *At id omitto : misericordia, animus maternus; sino.*

Vifs reproches adressés par Chremes à Sostrata :

v. 634 : ... *Nam iam primum, si meum*
imperium exsequi uoluisses, interemptam oportuit,

et ω 376 et suiv.; plus souvent le sujet est un accusatif : B 412, Γ 285 et suiv., H 179, ρ 354.

non simulare mortem uerbis, re ipsa spem uitae dare.
At id omitto... (puis les reproches continuent)[1].

2° De même les faits ne sont parfois qu'esquissés dans une narration rapide ou émue :

Ainsi, Bacch. 289 :

Vbi portu eximus, homines remigio sequi,
neque aues neque uenti citius...

Les faits sont ici seulement suggérés et l'emploi de l'infinitif, de même que la forme d'expression *neque aues neque uenti citius* sont dus à la rapidité et à l'allure passionnée du récit (cf. Hofmann, *Lateinische Umgangssprache*, p. 50) : l'esclave Chrysale raconte au vieillard Nicobule une véritable histoire de brigands qui, pour être purement imaginaire, n'en est pas moins très dramatique et exposée avec une émotion simulée; voici les vers qui précèdent immédiatement l'exemple cité :

Is nostrae naui lembus insidias dabat.
Occepi ego opseruare eos quam rem gerant.
Interea e portu nostra nauis soluitur.
Vbi portu eximus...

La rapidité de l'exposé est, aussi, très sensible dans l'exemple suivant de l'*Andrienne*, vers 356 et suivants (récit de Davos) :

Vbi te non inuenio ibi escendo in quendam excelsum locum,
circumspicio : nusquam. Forte ibi huius uideo Byrriam;
rogo : negat uidisse. Mihi molestum; quid agam cogito.
Redeunti interea ex ipsa re mi incidit suspicio « hem
paullulum opsoni; ipsus tristis; de inprouiso nuptiae :
non cohaerent. » PA. Quorsus nam istuc? DA. Ego me conti-
[nuo ad Chremem.
Quom illo aduenio, solitudo ante ostium : iam id gaudeo.
. . . . . .
... accessi; intro aspexi. PA. Scio :
magnum signum.

Les phrases se succèdent sans particules de coordination, plusieurs propositions sont sans verbes : (*circumspicio*) : *nusquam;*

1. On trouvera un certain nombre de phrases esquissées, dans le dialogue, dans la description, etc., chez M. Barone, *La frase nominale pura in Plauto e in Terenzio*, p. 19 et suiv., et surtout dans l'ouvrage de M. Marouzeau, *La phrase à verbe « être » en latin*, p. 139 à 143.

mihi molestum; hem... nuptiae; quorsus nam istuc; solitudo ante ostium; magnum signum; ego me continuo ad Chremem; l'économie porte aussi sur les pronoms : *negat uidisse.*

Ailleurs on trouvera, mêlés, phrases nominales et infinitifs de narration :

Héc. 180 : *Neque lites ullae inter eas, postulatio*
numquam. PH. Quid igitur? PA. Siquando ad eam
[accesserat
confabulatum, fugere e conspectu ilico,
uidere nolle...

Eun. 623 : *Miles uero sibi putare adductum ante oculos aemu-*
[lum;
. . . . .
626 : ... *Miles tendere : inde ad iurgium.*

Dans le *Phormion*, le récit rapide de Géta est très caractéristique à cet égard :

v. 91 : ... *interuenit*
adulescens quidam lacrumans. Nos mirarier :
rogamus quid sit.
. . .

v. 101 : ... *Ibi continuo Antipho*
« uoltisne eamus uisere? » Alius « censeo :
eamus : duc nos sodes. » Imus, uenimus,
uidemus. Virgo pulchra, et quo mage diceres,
nil aderat adiumenti ad pulchritudinem :
capillus passus, nudus pes, ipsa horrida,
lacrumae, uestitus turpis : ut, ni uis boni
in ipsa inesset forma, haec formam extinguerent.
. . .

v. 117 : *Noster quid ageret nescire*[1]...

1. En français, également, les faits peuvent être simplement esquissés à l'aide de noms ou d'infinitifs; ainsi : La Fontaine, *Phébus et Borée*, fable 3 du livre VI, vers 9-10 :

Notre homme s'était donc à la pluie attendu :
Bon manteau bien doublé, bonne étoffe bien forte.

La fille (livre VII, fable 5) :

L'âge la fit déchoir : adieu tous les amants.
Un an se passe, et deux, avec inquiétude;
Le chagrin vient ensuite; elle sent chaque jour
Déloger quelques Ris, quelques Jeux, puis l'Amour;
Puis ses traits choquer et déplaire;
Puis cent sortes de fards. Ses soins ne purent faire...

(Le poète n'a pas besoin de dire : *ce sont cent sortes de fards, elle emploie...*)

3° Ce dernier récit nous offre un bel exemple de portrait à l'aide de nominatifs sans verbe ; en voici d'autres :

Eun. 317 : ... *Quid tua istaec? CH. Noua figura oris. PA. Pa-*
[pae.
CH. Color uerus, corpus solidum et suci plenum. PA.
[Anni? CH. Anni? sedecim.
PA. Flos ipse.

Heaut. 290 : *Capillus pexus prolixus circum caput*
reiectus neglegenter; pax.

Hec. 439 : *PAR. At non noui hominis faciem. PAM. At faciam*
[ut noueris :
magnus rubicundus crispus crassus caesius
cadauerosa facie[1].

Dans ce cas l'infinitif de narration a la même valeur que le nom : il apparaît au milieu de phrases sans verbe et l'on sent qu'il est une des formes d'un style rapide et vivant : par exemple, dans La Fontaine, fable 9 du livre I (*Le rat de ville et le rat des champs*), v. 17 :

Le bruit cesse, on se retire :
Rats en campagne aussitôt;
Et le citadin de dire :
« Achevons tout notre rôt. »

De même VIII, 7 (*Le chien qui porte à son cou le diné de son maître*) :

v. 16 : *... le chien mit bas la proie*
Pour la défendre mieux n'en étant plus chargé;
Grand combat; d'autres chiens arrivent;
. . . . . .
v. 24 : *« Point de courroux, Messieurs...,*
. . . . . .
v. 27 : *Et chacun de tirer...*

De même IX, 10 (*Le loup et le chien maigre*), v. 29-30 :

« Serviteur au portier »,
Dit-il; et de courir...

Enfin voici un exemple où l'infinitif se rapproche encore plus du nom, car il n'a pas de sujet exprimé :

... L'ours l'accepte; et d'aller.
Les voilà bons amis avant que d'arriver...
(La Fontaine, *Fables*, VIII, 10, vers 36.)

(Le sujet de l'action exprimée par l'infinitif n'est pas seulement l'ours, mais l'idée des deux personnages qui se sont rencontrés et invités.)

1. La construction est bien connue en français dans le portrait ou l'énoncé d'une situation : La Fontaine, *Fables*, V, 18 (*L'aigle et le hibou*), vers 27-28 :

De petits monstres fort hideux,
Rechignés, un air triste, une voix de Mégère.

VI, 5 (*Le cochet, le chat et le souriceau*), vers 25 et suiv. :

Il est velouté comme nous,
Marqueté, longue queue, une humble contenance,
Un modeste regard, et pourtant l'œil luisant.

Il n'y a évidemment rien à « sous-entendre » dans les vers précédents, pas plus

L'infinitif servira de même à caractériser une physionomie, une situation, une manière de vivre :

Adelph. 863 : *Ille suam semper egit uitam in otio, in conuiuiis, clemens placidus, nulli laedere os, adridere omni-* [*bus;*

Adelph. 44 : ... *Ille contra haec omnia :*
ruri agere uitam; semper parce ac duriter
se habere; ...

Andr. 62 : *Sic uita erat : facile omnis perferre ac pati;*
cum quibus erat quomque una is sese dedere,
eorum obsequi studiis, aduersus nemini,
numquam praeponens se illis; ...

4° Un cas particulier et du plus haut intérêt est ce qu'on appelle « l'infinitif de narration interrogatif », construction dont les exemples sont très rares en latin : l'interrogation est là une des manifestations de cet état affectif qui empêche l'analyse de l'expression.

Ainsi, Eun. 391, *Magnas uero agere gratias Thais mihi?* Sous l'influence de la joie et tout à l'impatience de faire redire par Gnathon l'heureux effet produit par son présent à la courtisane, le militaire s'exprime sans construire sa phrase. De même, dans l'exemple de Pétrone, Satiricon, 62, 8 : *Qui mori timore nisi ego?* emporté par son récit, Nicéros revit les événements qu'il raconte et les infinitifs de narration se succèdent au moment le plus pathétique de son histoire (cf. 62, 5 : *Mihi anima in naso esse*); l'interrogation oratoire n'est qu'une manifestation de la même cause : l'émotion, la peur.

*
* *

L'infinitif de narration étant défini comme une forme d'expression rudimentaire et spontanée[1], on doit s'attendre à le rencontrer

que dans les suivants, où le fabuliste esquisse la condition des loups (*Fables*, I, 5, vers 16 et suiv.) :

Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères, et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim.
Car quoi? rien d'assuré; point de franche lippée;
Tout à la pointe de l'épée.

1. Toutefois on doit remarquer que l'infinitif de narration du français n'est pas

dans le style de la correspondance familière. C'est avec ce caractère qu'il apparaît plusieurs fois dans les lettres de Cicéron :

Ainsi dans ce passage d'une lettre de Cicéron à Atticus, où les notations sont particulièrement hâtives :

Ad Att. II, 12, 2 : ... *cum in me incurrit Roma ueniens Curio meus. Ibidem ilico puer abs te cum epistulis. Ille ex me, nihilne audissem noui. Ego negare.*

(Remarquer l'absence de verbes dans les phrases : *Ibidem... epistulis; ille ex me.*)

Et aussi :

Ad Att. XV, 11, 1 : *Antium ueni a. d. VI Idus. Bruto iucundus noster aduentus. Deinde multis audientibus, Seruilia, Tertulla, Porcia, quaerere quid placeret. Aderat etiam Fauonius. Ego quod eram meditatus in uia suadere ut uteretur Asiatica curatione frumenti...*

La rapidité du style se marque ici dans la non-expression du sujet de *quaerere*, Brutus, à tirer de *Bruto iucundus...*

Il y a d'autres exemples, évidemment, de l'infinitif de narration dans la Correspondance à Atticus; mais ils n'ont pas tous une valeur aussi nette de forme d'expression directe et rapide. Dans l'exemple suivant, deux infinitifs, sans être toutefois des infinitifs de narration, donnent aussi une simple esquisse des faits :

Ad Att. XVI, 11, 4 : *Illius tres sunt; sed cum initio diuisisset*

l'infinitif pur, mais l'infinitif précédé de *de*. En effet, le type que l'on trouve chez Rabelais est exceptionnel : *Lors Oudart se revestir. Loyre et sa femme prendre leurs beaux acoustrements. Trudon sonner de sa flutte, battre son tabourin, chacun rire, tous se préparer, et guantelets en avant* (*Le Quart Livre*, chap. XIV). (Noter le rapprochement de la phrase nominale (*guantelets en avant*) et de l'infinitif de narration. — Cf. Ph. Marcou, *Der histor. Infinitiv im Französischen.* Diss. de Berlin, 1888, in-8°, 26 pages.) A d'autres moments de l'histoire du français, on rencontre un infinitif avec *à*, ainsi chez Saint-Simon : *Et de là à battre la campagne en exemples et en faits dont Horace l'amusait.*

M. Spitzer (*article cité*), examinant les explications qui ont été données de ce *de*, établit nettement : 1° que l'origine de l'infinitif de narration est dans des phrases nominales du style affectif, présentant une simple esquisse de la pensée; 2° mais que : *A)* le type que le français exprime par *et moi fuir* (exclamatif, interrogatif, dubitatif, etc...) a une valeur essentiellement affective; *B)* le type narratif *et moi de fuir* présente un fait, dans des conditions affectives certes, mais n'en exprime pas moins un fait. C'est ainsi que le français a différencié les deux types en ajoutant au second, grâce à la préposition *de*, une nuance d'expression moins brutale, plus grammaticale : « Das *de* mit seiner verstandesmässig-kausalen, eine Beziehung herstellenden Tönung, gibt eine Art von Ersatz für die Flexion des finiten Verbs : *de faire* gibt eine Einordnung in die Sphäre der Kausalität, des Prius und des Posterius, damit ein Element von Wirklichkeit (annäherend wie die flektierte Form) » (*art. cité*, p. 536).

ita, tria genera exquirendi offici esse, unum, cum deliberemus honestùm an turpe sit, alterum, utile an inutile, tertium, cum haec inter se pugnare uideantur, quo modo iudicandum sit, qualis causa Reguli, redire honestum, manere utile, *de duobus primis praeclare disseruit, de tertio pollicetur se deinceps sed nihil scripsit.*

(Les trois questions posées sont : 1° l'honnête; 2° l'utile; 3° les conflits de l'honnête et de l'utile : à propos de ce troisième problème Cicéron donne un exemple, mais sous forme d'une simple esquisse de la pensée : *tel le cas de Régulus : revenir, honnête; rester, utile.*)

*
* *

Enfin, cette forme d'expression schématique peut se trouver en dehors de la langue de la comédie ou de la correspondance rapide : dans le style narratif des historiens, par exemple.

1° Elle caractérise rapidement une situation :

Salluste, Cat. XVI, 5 : *In Italia nullus exercitus, Cn. Pompeius in extremis terris bellum gerebat; ipsi consulatum petenti magna spes, senatus nihil sane intentus : tutae tranquillaeque res omnes, sed ea prorsus opportuna Catilinae.*

Tacite, Ann. IV, 25, 4 : *Ab Romanis confertus pedes, dispositae turmae, cuncta proelio prouisa; hostibus contra omnium nesciis non arma, non ordo, non consilium, sed pecorum modo trahi, occidi, capi.*

On notera le parallélisme des noms et des infinitifs *trahi, occidi, capi.*

Hist. II, 55, 1 : *At Romae nihil trepidationis.*

2° Elle sert à ébaucher un portrait :

Voici des exemples avec des phrases nominales :

Salluste, Jug. XXVIII, 5 : *Nam in consule nostro multae bonae artes* <*et*> *animi et corporis erant, quas omnis auaritia praepediebat : patiens laborum, acri ingenio, satis prouidens, belli haud ignarus, firmissimus contra pericula et insidias.*

Jug. XX, 2 : *Ipse acer, bellicosus; at is quem petebat quietus, inbellis, placido ingenio, oportunus iniuriae, metuens magis quam metuendus.*

Cat. V, 3-4 : *Corpus patiens inediae, algoris, uigiliae supra*

quam cuiquam credibile est. Animus audax, subdolus, uarius, cuius rei lubet simulator ac dissimulator, alieni adpetens, sui profusus, ardens in cupiditatibus : satis eloquentiae, sapientiae parum.

Toutefois, dans l'exemple suivant, l'ordre des mots recherché, le chiasme *citus modo, modo tardus incessus*, prouve qu'ici nous n'avons plus affaire à une forme de l'expression rapide, mais que l'art intervient :

Cat. XV, 5 : *Igitur colos ei exsanguis, foedi oculi, citus modo, modo tardus incessus; prorsus in facie uoltuque uaecordia inerat.*

Voici maintenant des exemples avec des infinitifs :

Jug. XCV, 3 : *Litteris Graecis et Latinis iuxta, atque doctissume, eruditus, animo ingenti, cupidus uoluptatum sed gloriae cupidior, otio luxurioso esse.*

Cat. XXV, 5 : *Verum ingenium eius haud absurdum : posse uersus facere, iocum mouere, sermone uti uel modesto uel molli uel procaci; prorsus multae facetiae multusque lepos inerat.*

Tacite, Hist. II, 5, 1 : *Vespasianus acer militiae anteire agmen, locum castris capere, noctu diuque consilio ac, si res posceret, manu hostibus obniti, cibo fortuito, ueste habituque uix a gregario milite discrepans; prorsus, si auaritia abesset, antiquis ducibus par.*

Ann. XIII, 45, 5-6 : *Sermo comis nec absurdum ingenium; modestiam praeferre et lasciuia uti. Rarus in publicum egressus, idque uelata parte oris, ne satiaret aspectum, uel quia sic decebat.*

Ce portrait de Poppée par Tacite a beaucoup d'analogie avec celui de Sempronia par Salluste (Cat. XXV, 5). Et cette analogie même est pour nous pleine de sens : elle nous montre qu'il s'agit de *procédés*. Avec ces derniers exemples de Tacite et de Salluste — nous l'avions constaté déjà dans le passage de Cat. XV, 5, en notant l'emploi du chiasme — nous ne sommes plus en présence de formes d'une expression directe, sincère : nous sentons la recherche de l'artiste.

*
* *

Ainsi le fondement linguistique de l'infinitif de narration dans le récit est solide : ce n'est qu'un aspect d'une forme d'expression esquissée, dont les autres manifestations sont l'infinitif d'exclama-

tion, l'infinitif d'ordre, etc... Le caractère rudimentaire de ce type est dû à certaines conditions spéciales : l'émotion, la hâte, la paresse. Mais ce mode d'expression, pour fréquent qu'il soit dans le langage courant, n'en est pas moins anormal en ce sens qu'il est lié à des conditions particulières. Et sa valeur première ne saurait expliquer la fortune qu'il a eue à divers moments dans la langue écrite. En réalité, les derniers exemples examinés nous ont déjà fait apercevoir que les écrivains ont trouvé en lui un procédé d'art et l'ont développé d'une manière toute factice.

L'infinitif de narration comme procédé d'expression artistique

Il peut sembler surprenant, au premier abord, qu'un même type d'expression appartienne à la fois au langage spontané et au style le plus recherché. Toutefois, à ce point de vue, le cas de l'infinitif de narration n'est pas isolé et les spécialistes de la stylistique déclarent qu'il n'y a pas toujours lieu de distinguer entre les procédés familiers ou même vulgaires et les procédés littéraires : M. Bally (*Le langage et la vie*, p. 46) fait remarquer que « les trouvailles spontanées du parler et les trouvailles de style dérivent d'un même état d'esprit et révèlent des procédés assez semblables », et parle « d'analogie principielle entre les créations de la vie et les créations littéraires » (*ibid.*, p. 47-48). M. Marouzeau (*Rev. Ét. lat.*, t. IV, p. 137-138) a montré l'importance de cette considération : « ... Interjection, interrogation oratoire, apostrophe, suspension, hyperbole..., sont-ce là procédés savants ou procédés vulgaires? ... Procédé vulgaire ou procédé savant que la métaphore? Cicéron observe déjà qu'elle caractérise la langue du peuple comme celle de la haute poésie. Que l'ellipse? Elle est également fréquente chez Virgile et chez Plaute. Que la composition? Les esclaves de la comédie fabriquent plus de mots composés qu'Ennius... »

Il y a donc un élément commun entre le type familier — qu'il s'agisse à proprement parler d'un « effort d'expression » (Ch. Bally, *Le langage et la vie*, p. 46) ou simplement d'une tournure qui se présente spontanément sans être voulue par le sujet parlant[1] — et le type littéraire. Cet élément commun, c'est l'élément

1. Bien souvent, les types d'expression du langage spontané sont le produit d'une « infirmité de l'esprit » aussi bien que d' « une des nécessités auxquelles obéit le langage » (Ch. Bally, *St. française*, t. I, p. 187). Ainsi « la plupart des images

esthétique : mais d'inconscient, ou tout au moins de secondaire qu'il est dans le langage vivant, il devient primordial dans le type littéraire. En effet « le langage spontané est toujours en puissance de beauté » (Ch. Bally, *St. française*, p. 181), « il a des ressources inépuisables pour la production des effets artistiques » (*ibid.*, p. 179), « mais sa fonction naturelle et constante n'est pas d'exprimer la beauté » (*ibid.*, p. 181). Au contraire, ce qui est la raison d'être de l'effort littéraire, c'est l'*intention* de produire une impression de beauté (*ibid.*, p. 179). Le langage vivant, lui, est soumis à des nécessités sociales : le sujet parlant vise un but utilitaire (*ibid.*, p. 179-180) qui ne laisse pas place à l'intention esthétique ou tout au moins la rejette au second plan (*ibid.*, p. 179) : « S'il arrive alors que les moyens mis en œuvre pour remplir cette fonction portent en eux une valeur esthétique, ce qui est très fréquent, ou bien ce caractère est additionnel, inconscient, reste ignoré de celui qui parle et même de celui qui écoute; ou bien ce caractère est perçu avec le sentiment vague qu'il concourt mieux qu'un autre à la fonction visée par l'expression; la valeur esthétique du fait de langage est alors vue sous l'angle du jugement d'utilité » (*St. française*, p. 180). Ainsi, ce qui est un but pour l'artiste n'est qu'un moyen pour l'homme qui vit et agit (*Le langage et la vie*, p. 47). Prenant comme exemple l'*antithèse*, M. Bally montre (*St. française*, p. 181) comment « les procédés de style imitent et esthétisent les tendances naturelles du langage » (*St. française*, p. 162) : le langage, même sous sa forme la plus spontanée, traduit la tendance essentielle de l'esprit humain à oppo-

sont le produit de l'erreur ou de la nécessité; spontanément, on parle par images parce qu'on ne peut pas faire autrement ou parce qu'on voit trouble ou qu'on raisonne faux » (Ch. Bally, *ibid.*, p. 189). Diverses infirmités affectent notre esprit : 1° L' « incapacité... de concevoir une idée en dehors de tout contact avec la réalité concrète »; c'est la cause de la *métaphore :* une expression, par exemple, comme *cet homme est un renard* provient de la confusion « en un seul terme » de la « notion caractérisée » et de « l'objet sensible pris pour point de comparaison » (Ch. Bally, *ibid.*, p. 187). — 2° Une autre infirmité (Ch. Bally, *ibid.*, p. 188) consiste en ce que « l'homme a la manie de se retrouver dans ce qui n'est pas lui », « il ne peut concevoir que la nature soit inerte » : cette « conception animée de la nature », cet « instinct de personnification » créent des métaphores telles que « le soleil *se lève* ». — 3° De même, c'est une « perception trop précipitée », « une analyse imparfaite », qui provoque la *synecdoque :* nous disons « voici une *voile* » au lieu de « voici un *bateau à voiles* » parce que nous ne regardons que la voile en voyant le bateau. D'ailleurs, si la perception était plus nette, elle entraînerait l'emploi d'une expression plus développée, qui gênerait la communication des pensées : c'est ainsi que « les besoins de l'expression concourent... aux mêmes résultats que les formes de notre pensée » (Bally, *ibid.*, p. 189). Et c'est dans de telles images *une fois créées* que l'on pourra discerner un élément esthétique.

ser entre elles les notions simples; or, il y a dans ce choc naturel des idées des possibilités esthétiques, et « l'expression littéraire, dans sa recherche des moyens d'expression propres à son objet, rencontrant cette habitude générale de l'esprit, s'en empare; elle met à découvert et place au premier plan la valeur esthétique qui y est impliquée, et l'*antithèse* naît de cette transposition de valeurs » (*St. française*, p. 181). Le rapport entre les valeurs familière et littéraire d'un type d'expression peut donc se définir ainsi : l'écrivain aperçoit dans un tour du parler vivant, tour dû aux conditions spéciales de ce parler, les possibilités artistiques qu'il renferme; le tour reste tel quel dans le parler vivant, mais, adopté par la langue littéraire, il est développé artificiellement et chez certains stylistes le procédé s'hypertrophie. Cette constatation s'applique, en particulier, à l'infinitif de narration, de même qu'aux procédés qui l'accompagnent dans l'usage : la phrase nominale, l'asyndète, le chiasme, l'antithèse.

*
* *

L'étude psychologique du phénomène nous a montré dans l'infinitif de narration une tournure qui n'est pas grammaticalement analysée : pour des raisons qui lui sont propres, et que nous avons indiquées, la langue familière exprime parfois l'idée d'action sans lui avoir donné ni forme modale, ni forme temporelle, ni désinence personnelle. Or, il y a là, pour la langue littéraire, de précieuses ressources d'effets artistiques.

Une forme telle que *facere*, infinitif du thème de l'infectum, n'exprime pas, par elle-même, le temps, mais seulement l'idée générale de l'action non achevée. J'ai montré dans mon ouvrage sur l'infinitif subordonné[1] que la notion temporelle à l'infinitif n'est que dérivée et toute relative : elle n'apparaît que dans le cas spécial des propositions subordonnées infinitives « déclaratives », c'est-à-dire après des verbes de sens effacé tels que *dico*, *scio*, etc...; et encore l'infinitif n'exprime-t-il là, à l'origine, qu'une notion d'achevé ou de non-achevé par rapport au verbe de la principale : l'idée de temps est secondaire; ce qui colore l'infinitif d'une nuance temporelle, c'est sa position subordonnée, le rapport qui l'unit au verbe introducteur; et c'est là un héritage de son ancienne valeur d'infinitif complément d'objet direct (cf. sur

1. Cf. *Collection d'études latines*, t. IX, Paris, Les Belles-Lettres, 1932.

cette question l'introduction de mon ouvrage sur l'infinitif subordonné); les formes à valeur essentiellement temporelle, comme l'infinitif futur, représentent un système beaucoup plus fragile et qui, du point de vue morphologique, est extérieur à l'ensemble du système verbal. Il s'ensuit que, employé d'une manière autonome — comme c'est le cas pour l'infinitif de narration — l'infinitif sera encore plus indépendant vis-à-vis de l'expression temporelle que dans son emploi en complétive. De par sa forme, l'infinitif de narration a donc une valeur imperfective et atemporelle : il jette brusquement (sans considération de temps) sous les yeux du lecteur les faits non achevés, c'est-à-dire en train de s'accomplir. Souvent, à cause du contexte, la forme prend la valeur ingressive et exprime une action qui commence et se développe : en effet, l'action étant présentée comme succédant *immédiatement* à une autre, il semble qu'on la voie *commencer* et se *dérouler* devant nous :

Plaute, Bacch. 289 :

Vbi portu eximus, homines remigio sequi

« Quand nous sortons du port, ces gens *se mettent à* nous suivre. »

Cicéron, Acad. pr. II, 63 : *Haec cum dixisset Catulus, me omnes intueri :* « A ces mots de Catulus, tous *se mettent à* me regarder. »

Il serait facile de multiplier les exemples pour montrer que cette valeur ingressive est due à la valeur atemporelle de l'infinitif, laquelle exprime la rapidité de la conséquence : il n'est pas nécessaire d'ailleurs que la liaison de cause à effet soit soulignée par des particules telles que *ubi*, *cum*, etc... ; bien souvent elle se dégage simplement du contexte :

Cic., Verr. V, 106 : *Iste hominibus miseris innocentibus inici catenas imperat. Implorare illi fidem praetoris...*

La valeur de l'infinitif de narration apparaît nettement quand on le compare aux formes personnelles employées dans le récit :

1° L'infinitif de narration et l'imparfait :

On admet généralement que cette tournure est équivalente de l'imparfait. « Cet infinitif doit toujours se traduire en français non par un présent, mais par un imparfait » (Riemann, *Syntaxe latine*, 7e éd., p. 289). Cette opinion est contestable. Sans doute l'élément commun entre les deux formes, c'est la notion d'*infectum;* mais la différence essentielle, c'est la notion temporelle;

dans les deux cas il s'agit bien de faits passés, mais l'infinitif, justement, ne les présente pas comme tels : l'emploi d'une forme temporelle passée comme l'imparfait recule les faits loin du lecteur et en ralentit pour ainsi dire l'énoncé ; l'emploi d'une forme atemporelle comme l'infinitif met rapidement le lecteur au contact immédiat des faits. Ainsi dans l'exemple suivant de Salluste, où cependant l'aspect d'infectum dans les infinitifs est souligné par l'opposition avec le parfait, la traduction par l'imparfait ne rend pas compte de l'effet recherché, l'expression du mouvement, de l'agitation :

Cat. XXXI, 1-2 : *Ex summa laetitia atque lasciuia, quae diuturna quies pepererat, repente omnis tristitia inuasit : festinare, trepidare, neque loco neque homini cuiquam satis credere, neque bellum gerere neque pacem habere, suo quisque metu pericula metiri.*

Pour conserver l'allure du texte on doit ici, à défaut de l'infinitif de narration dont l'usage est soumis chez nous à certaines restrictions, employer le présent historique pour rendre à la fois l'idée d'une action en train de s'accomplir devant le lecteur et la rapidité du mouvement : « La gaieté et le laisser aller, fruit d'une longue tranquillité, firent place tout à coup à une tristesse envahissante : on se hâte, on s'agite, point de lieu, point d'ami sûr, etc... » (traduction J. Roman, *Salluste...*, Paris, « Les Belles-Lettres », 1924). On pourrait songer aussi à employer la phrase nominale qui a une valeur voisine de l'infinitif : « Hâte, effarement, etc... » (traduction de M. Juret, *Système de la syntaxe latine*, p. 16).

La grande souplesse de l'infinitif apparaît dans des exemples comme le suivant, où il prend plusieurs valeurs :

Cic., Verr. IV, 63 : *Exponit suas copias omnes, multum argentum... Erat etiam uas uinarium ex una gemma... Iste unumquodque uas in manus* sumere, laudare, mirari. *Rex* gaudere... *Posteaquam inde discessum est,* cogitare *nihil iste aliud... nisi...* Les quatre premiers infinitifs expriment des actions qui durent et — les trois premiers tout au moins — qui se répètent.

L'imparfait français rendra cette nuance ; toutefois la traduction restera inexacte : nous aurons rendu l'idée durative, mais sacrifié la vivacité que donne à l'expression la forme atemporelle ; il faudra avoir recours à une périphrase qui place sous les yeux du lecteur

l'action dans son développement et traduire avec M. Ramain (*Rev. de Phil.*, t. XXXVIII, p. 21) : « Le voilà qui prend chaque pièce dans ses mains; il loue, il admire. » Quant au dernier infinitif, *cogitare*, la traduction par l'imparfait serait plus inexacte encore : de par le contexte il exprime le commencement d'une action ou, ici, d'une disposition; il faut traduire par un passé simple, en ajoutant « désormais » pour souligner l'ingressif : « Quand on se fut séparé, il n'eut plus désormais qu'une chose en tête, à savoir... »

En résumé, il y a deux nuances possibles d'aspect dans l'infinitif de narration : une nuance d'*infectum*, qui est fondamentale, une nuance ingressive qui est favorisée par la valeur atemporelle et qui se déduit parfois du contexte. Tantôt ces deux nuances coexistent, tantôt l'une des deux domine. Même dans le cas où l'idée de durée s'impose à l'exclusion de l'idée ingressive, la traduction par l'imparfait fait perdre à l'expression la rapidité et la vivacité qui est due à la valeur atemporelle de l'infinitif.

Ainsi dans bien des cas la traduction par le présent historique sera préférable à la traduction par l'imparfait[1].

1. M. G. Ramain (*art. cité*, p. 18 et suiv.) a très justement montré que l'infinitif de narration doit se traduire en français, le plus souvent par un présent historique, quand on ne peut pas employer notre infinitif de narration, et (p. 23-24) que la théorie courante qui attribue à l'infinitif de narration la valeur d'un imparfait dans la plupart des cas repose sur un texte de Priscien mal interprété. Celui-ci, en effet, déclare (XVIII, 4, 48, p. 228 de l'édit. Keil) : ... *apud nos, cum imperfectum sit « dicere coepi » pro « dicebam »*, *« scribere coepi » pro « scribebam »*, *per ellipsim uerbi « coepi » solent auctores proferre infinita, ut Terentius in Andria « ego illud sedulo negare factum »*, *deest enim « coepi »; « negare » pro « negabam »*. Et M. Ramain fait remarquer qu' « en établissant les égalités *negare coepi* = *negare* = *negabam*, Priscien veut simplement dire que *negare* est un *imperfectum* au même titre que *negare coepi* et *negabam*, c'est-à-dire qu'il exprime une action qui a commencé d'être et qui n'est point encore terminée ». Priscien constate aussi dans le présent une valeur d'*imperfectum*, notamment VIII, 10, 52, édit. Keil, p. 414-415 : ... *stoici iure hoc tempus praesens imperfectum uocabant... quod prior eius pars, quae praeteriit, iam transacta est, deest autem sequens, id est futura, ut si in medio uersu dicam « scribo uersum » priore eius parte scripta, cui adhuc deest extrema pars, praesenti utor uerbo dicendo « scribo uersum »*, *sed imperfectum est, quod deest adhuc uersui quod scribatur*. L'infinitif de narration rapportant d'ordinaire des faits passés, Priscien l'a assimilé au *praeteritum imperfectum*, temps *in quo res aliqua coepit geri, necdum tamen est perfecta* (VIII, 8, 39, Keil, p. 406). — Si, d'autre part, nous constatons que Quintilien explique aussi l'infinitif de narration par l'ellipse de *coepi* (9, 3, 58 : ... *simul enim auditur « coepit »*), nous devons en conclure, avec M. Ramain, que *coepi* « s'offrait naturellement et immédiatement à l'esprit des Romains avec son acception ordinaire », et qu' « on peut dire que, si l'infinitif historique *negare* a deux équivalents, c'est que l'un, *coepi negare*, représente l'aspect ingressif, l'autre, *negabam*, l'aspect duratif ».

2° L'infinitif de narration et le présent historique :

Il y a, en effet, entre ces deux tournures une certaine affinité ; le présent historique a son point de départ dans la langue familière où il est dû à l'influence de l'élément affectif et constitue « das Tempus der volkstümlichen lebhaften Vergegenwärtigung einer selbsterlebten Handlung » (Hofmann, *Syntax*, p. 553[1]) : d'ailleurs dans la comédie archaïque l'emploi du parfait et du présent historique est soumis à des règles strictes (Hofmann, *Syntax*, p. 553[2]; cf. également *Lateinische Umgangssprache*, p. 173). Il a été adopté par le style historique et la poésie épique et, de forme d'expression populaire, il est devenu un procédé d'art, car grâce à lui « un fait, achevé en réalité, est présenté comme étant en voie d'accomplissement au moment même où l'on parle et mis en quelque sorte devant les yeux de l'auditeur ou du lecteur » (Riemann, *Syntaxe*, 7e éd., p. 250-251). Ainsi il se rapproche, beaucoup plus que l'imparfait, de l'infinitif de narration. Mais il s'en distingue cependant : car, malgré le caractère affectif fondamental de la tournure qui fait exprimer au présent un fait passé, la forme conjuguée, douée d'une désinence personnelle, garde une certaine valeur analytique qui diminue la vivacité et la rapidité de l'expression. C'est que dans ce cas la cohésion entre le sujet et le verbe est étroite : les deux éléments ont une importance analogue, l'attention du lecteur est partagée entre les idées de sujet et d'action, et même le verbe, du fait qu'il s'accorde avec le sujet, est dans une certaine dépendance : dans ces conditions la présence d'un sujet alourdit et retarde l'expression de l'action. Mais si le verbe est exprimé à l'infinitif il a, même accompagné d'un sujet, plus d'autonomie, il n'est plus pour ainsi dire retenu dans cet ensemble cohérent que constitue le système sujet-verbe et dont la désinence personnelle est l'indice. Bien souvent, dans ce cas, la vivacité de l'expression se marquera aussi par l'ordre des mots : dans sa hâte d'exprimer l'action, le narrateur jette l'infinitif avant le sujet; le fait est particulièrement fréquent lorsque l'infinitif exprime une réaction immédiate :

Cicéron, Verr. V, 17 : *Iste hominem abripi a tribunali et in carcerem conici iubet. Clamare ille, cum raperetur, nihil se miserum fecisse.*

De même :

Cic., De off. III, 60 : *Stomachari Canius; sed quid faceret?* (brusque effet de surprise).

Cic., Verr. V, 100 : *Posteaquam e portu piratae non metu aliquo affecti, sed satietate exierunt, tum coeperunt quaerere homines causam illius tantae calamitatis. Dicere omnes et palam disputare...*
(ici, la rapidité est dans le passage de la question à la réponse : *coeperunt quaerere... Dicere omnes*).

Verr. I, 66 : « *Quaeso* » *inquit* « *Philodame, cur ad nos filiam tuam non intro uocari iubes?* » *Homo qui et summa grauitate et iam id aetatis et parens esset, opstipuit hominis improbi dicto. Instare Rubrius.*

De même : Cic., Verr. V, 106; Ibid. II, 187 ; 188; etc...

Un autre procédé pour dégager le verbe en le libérant d'un enchaînement strict avec le sujet consiste à exprimer l'action à l'impersonnel, en ne donnant au sujet que le rôle de complément; c'est ce que représentent les exemples suivants de Tacite :

Ann. I, 21, 5 : *Adcurritur ab uniuersis, et carcere effracto soluunt uincula...* (avec le rapprochement curieux des deux constructions — impersonnelle et active — qui fait bien sentir leur différence de valeur). — XIII, 16, 4 : *Trepidatur a circumsedentibus* (l'auteur peint le trouble des voisins de table de Britannicus, au moment où le prince meurt brusquement), etc... Dans ce cas l'idée verbale est mise en première ligne, celle du sujet reléguée au second plan.

*
* *

En résumé, une forme verbale personnelle exprime un ensemble de notions diverses : celles d'action (ou d'état), d'aspect, de mode, de temps, de sujet, dont la présence ôte à l'expression verbale sa rapidité et sa vivacité. Avec l'infinitif de narration l'expression est beaucoup plus légère et rapide, comme forme et comme sens : point de valeur temporelle, seulement une valeur d'aspect, une grande indépendance du verbe vis-à-vis de son sujet : le lecteur est mis au contact immédiat de l'action présentée dans son développement et la rapidité du tour est accrue par la légèreté d'une forme qui n'a pas de désinence personnelle.

*
* *

La tournure est donc riche en possibilités artistiques que la langue littéraire a utilisées :

I.

Le procédé fait ressortir admirablement la rapidité de l'action, en particulier quand il s'agit d'actions multiples et successives. Avec l'infinitif de narration les effets de succession, d'accumulation, d'opposition sont plus sensibles qu'avec la forme personnelle : les actions se présentent rapidement et immédiatement les unes après les autres, sans le retard apporté par l'expression des idées temporelles et personnelles; le contact entre elles est ainsi plus direct. Combiné généralement avec l'asyndète, ce sera là le procédé par excellence utilisé pour rendre la rapidité, le mouvement, l'agitation physique ou morale, le trouble, la confusion.

1° La rapidité. Exemple :

Sall., Jug. LXIX, 2 : *Equites peditesque repente signo dato alii uolgum effusum oppido* caedere, *alii ad portas* festinare, *pars turris* capere : *ira atque praedae spes amplius quam lassitudo* posse.

2° L'activité, l'agitation.

Ainsi cette peinture de l'activité débordante de Catilina :

Sall., Cat. XXVII, 2 : *Interea Romae multa simul* moliri, *consulibus insidias* tendere, parare *incendia*, *oportuna loca armatis hominibus* obsidere, *ipse cum telo* esse, *item alios* iubere, hortari *ut semper intenti paratique essent*, *dies noctisque* festinare, uigilare, *neque insomniis neque labore* fatigari,

où l'on appréciera l'effet produit par la valeur d'infectum (action qui se répète), la valeur atemporelle (l'action, bien que située en réalité dans le passé, est placée directement sous les yeux du lecteur), l'accumulation des actions.

On rendra de même : la violence, l'agitation d'un furieux :

Cic., Ad Att. IV, 3, 2 : *Ille demens* ruere, *post hunc uero furorem nihil nisi caedem inimicorum* cogitare, *uicatim* ambire, *seruis aperte spem libertatis* ostendere

(rapidité; accumulation; emploi connexe de l'asyndète).

L'extrême activité des deux partis, dans une bataille :

Tacite, Ann. IV, 51, 1-2 : *Interea barbari cateruis decurrentes nunc in uallum manualia saxa, praeustas sudes, decisa robora* iacere, *nunc uirgultis et cratibus et corporibus exanimis* complere *fossas, quidam pontis et scalas ante fabricati* inferre *propugnaculis eaque* prensare, detrahere *et aduersum resistentis comminus* niti. *Miles contra* deturbare *telis*, pellere *umbonibus, muralia pila, congestas lapidum molis* prouoluere.

L'agitation servile, hypocrite, les bassesses :

Hist. I, 45, 1 : *Alium crederes senatum, alium populum :* ruere *cuncti in castra*, anteire *proximos*, certare *cum praecurrentibus*, increpare *Galbam*, laudare *militum iudicium*, exosculari *Othonis manum; quantoque magis falsa erant quae fiebant, tanto plura* facere.

(Sur la valeur artistique de ce passage, cf. E. Courbaud, *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires »*, Paris, Hachette, 1918, p. 282 : « Ce mouvement, à la fois précipité et brisé, en harmonie avec la pensée, ne donne-t-il pas à merveille l'impression d'une foule qui se rue, se bouscule, multiplie les démonstrations et les gestes, faisant chacun d'eux avec une hâte fébrile et passant à d'autres sur-le-champ, par crainte de n'en jamais faire assez?... » Cf. également J. Vianey, *Quomodo dici possit Tacitum fuisse summum pingendi artificem*, Paris, Hachette, 1896, p. 34.)

3° Le désordre, la confusion.

Une impression très voisine de celle de l'activité est celle du désordre, de la confusion : elle sera très bien rendue par le même procédé qui fait sentir vivement les effets d'accumulation, lesquels servent souvent à exprimer la confusion.

Ainsi cette peinture de l'agitation confuse produite dans la ville d'Haluntium par un ordre de Verrès, qui réclame toute l'argenterie ciselée et tous les vases de Corinthe :

Cic., Verr. IV, 52 : *Quem concursum in oppido factum putatis, quem clamorem, quem porro fletum mulierum? Qui uideret, equum Troianum introductum, urbem captam diceret.* Efferri *sine thecis uasa*, extorqueri *alia e manibus mulierum*, effringi *multorum fores*, reuelli *claustra*.

Les exemples seront particulièrement nombreux dans les récits d'opérations militaires; ainsi :

Sall., Jug. LI, 1 : *Ceterum facies totius negoti uaria, incerta,*

foeda atque miserabilis : dispersi a suis pars cedere, *alii* insequi; *neque signa neque ordines* obseruare; *ubi quemque periculum ceperat ibi* resistere *ac* propulsare; *arma, tela, equi, uiri, hostes atque ciues permixti; nihil consilio neque imperio* agi, *fors omnia* regere.

On notera ici l'accumulation des infinitifs, les phrases sans verbe, l'entassement des sujets (*arma, tela, equi, uiri, hostes atque ciues*).

4° Le moral.

Les exemples examinés ci-dessus aux subdivisions 1, 2, 3, montraient comment l'infinitif de narration peut servir à peindre le mouvement, l'agitation, la confusion *physiques;* le même procédé servira à peindre l'activité, le désordre de l'âme, les passions. Il est évident, d'ailleurs, qu'on ne saurait établir une séparation stricte entre ces deux types de description, physique et morale : bien souvent la peinture des actions nous révèle l'état d'âme des individus ou des groupes et une description externe est en même temps morale. Dans l'exemple suivant de Tacite, le procédé sert à montrer l'affolement des soldats et de leur chef pendant la bataille :

Hist. III, 73, 2 : *Ex diuerso trepidi milites, dux segnis et uelut captus animi non lingua, non auribus* competere, *neque alienis consiliis* regi *neque sua* expedire, *huc illuc clamoribus hostium* circumagi, *quae iusserat* uetare, *quae uetuerat* iubere; *mox, quod in perditis rebus accidit, omnes* praecipere, *nemo* exequi; *postremo abiectis armis fugam et fallendi artis circumspectabant.*

5° Les effets d'opposition.

L'art consistera souvent à opposer la forme infinitive, souple et rapide, à la forme personnelle, plus massive et plus lente, la première exprimant le mouvement spontané, la vivacité, la seconde la lenteur, la paresse ou l'activité réfléchie.

Ainsi, dans ces exemples de Tacite :

Hist. I, 62, 1 : *Mira inter exercitum imperatoremque diuersitas;* instare *miles, arma* poscere, *dum Galliae trepident, dum Hispaniae cunctentur...* Torpebat *Vitellius...*

L'opposition est ici entre l'impatience des soldats et l'inertie de Vitellius.

Beaucoup plus loin dans les *Histoires,* mais toujours à propos de Vitellius :

Hist. III, 36, 1 : *At Vitellius... curis luxum obtendebat;* non pa-

rare *arma*, non *adloquio exercitioque militem* firmare, non *in ore uolgi* agere, *sed umbraculis hortorum abditus, ut ignaua animalia, quibus si cibum suggeras, iacent torpentque, praeterita, instantia, futura pari obliuione* dimiserat.

L'antithèse est manifeste ici : le début vif et rapide exprime l'activité — sous forme négative d'ailleurs (*non parare arma, ...*); dans la suite l'emploi de la forme personnelle et le développement lent de la phrase rendent bien la paresse.

Même genre d'opposition dans l'exemple :

Ann. VI, 56 (VI, 50), 8 : Pauor *hinc in omnis et ceteri passim* dispergi, *se quisque maestum aut nescium* fingere; *Caesar in silentium fixus a summa spe nouissima* expectabat.

D'un côté, l'effroi, l'agitation des courtisans qui viennent de féliciter C. Caesar (Caligula) de son avènement et qui apprennent qu'en réalité Tibère n'est pas mort; de l'autre, l'immobilité, le silence de César qui, tombant du haut de ses espérances, attend les dernières rigueurs.

Et aussi :

Ann. IV, 70, 3 : *Quo intendisset oculos, quo uerba acciderent*, fuga, uastitas, deseri itinera, fora. *Et quidam* regrediebantur ostentabantque *se rursum id ipsum pauentes quod timuissent...* (*acciderent* Rhenanus : *acciperent* M).

Les noms abstraits et l'infinitif de narration — employés avec la même valeur et combinés avec l'asyndète — peignent la *rapidité* et la *généralité* de la fuite; l'imparfait de l'indicatif, au contraire, ne se rapporte qu'à *quelques* individus, qui reviennent *après* réflexion. Nous traduirions ainsi, en modifiant légèrement la traduction de Goelzer : « Partout où il portait ses regards, partout où tombaient ses paroles, la fuite, le désert, l'abandon des rues, des places. Certains pourtant revenaient sur leurs pas et se montraient de nouveau, épouvantés de leur propre frayeur. »

Voici encore un exemple net d'opposition entre la forme légère de l'infinitif et la forme lourde de l'imparfait[1] :

Ann. IV, 69, 7 : *Non alias magis anxia et pauens ciuitas, tegens*

1. C'est dans une semblable opposition de l'infinitif à l'indicatif imparfait que consiste l'effet artistique du passage suivant : Bossuet (*Oraison funèbre de Louis de Bourbon*) : *Le voyez-vous comme il vole, ou à la victoire, ou à la mort? Aussitôt qu'il eut porté de rang en rang l'ardeur dont il était animé, on le vit presque en même temps* pousser *l'aile droite des ennemis*, soutenir *la nôtre ébranlée*, rallier *le Français à demi vaincu*, mettre *en fuite l'Espagnol victorieux*, porter *partout la terreur*,

aduersum proximos; congressus, colloquia, notae ignotaeque aures uitari; *etiam muta atque inanima, tectum et parietes* circumspectabantur (*tegens* Juste Lipse : *egens* M).

Les deux propositions (*congressus... uitari; etiam... circumspectabantur*) décrivent la peur : mais l'une, très souple, grâce à l'asyndète et à l'infinitif, peint la fuite rapide ; l'autre, lourde, terminée par l'imparfait, rend bien les précautions minutieuses ; la masse de l'imparfait est encore accrue par le choix d'un grand mot spondaïque, *circumspectabantur*.

Telles sont les possibilités artistiques de l'infinitif de narration pour exprimer la rapidité du mouvement.

II.

Le procédé rendra très bien aussi la conséquence immédiate d'une action précédemment indiquée, le brusque effet et, en particulier, la réaction, la protestation :

Ainsi dans l'exemple :

Cic., Verr. II, 187 : ... *quaerere incipimus de Carpinatio, quisnam is esset Verrucius, quicum tantae pecuniae rationem haberet. Haerere homo, uersari, rubere,*

le passage brusque à l'infinitif après une phrase un peu développée, la répétition de cette forme, l'asyndète et le rythme produisent un effet saisissant : on croit voir chanceler le personnage que déconcerte la question posée ; pour conserver le mouvement du texte il faudrait traduire ainsi : « Voilà l'homme interdit : il se trouble, rougit. »

De même :

Verr. V, 106 : *Iste hominibus miseris innocentibus inici catenas*

et étonner *de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups.* Restait *cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne* dont *les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours* qui *sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute, et lançaient des feux de toute part* » (cf. Vianey, *ouvr. cité*, p. 81) : quand il veut décrire l'activité infatigable de Condé, l'orateur a recours à l'infinitif ; ce n'est pas, sans doute, l'infinitif de narration dont l'usage est soumis en français à des règles particulières, mais l'opposition n'en est pas moins manifeste entre la forme souple de l'infinitif et l'imparfait ; l'expression *on le vit* semble bien un artifice destiné à en faciliter l'emploi. Par contre, pour montrer la masse inébranlable de l'armée d'Espagne, il utilise la forme lourde de l'imparfait et l'enchevêtrement des propositions : *dont..., qui...;* remarquer également la place du verbe *restait*.

imperat. Implorare illi fidem praetoris et qua re id faceret rogare, l'effet pathétique est produit par l'apparition brusque de l'infinitif de narration (combiné avec l'asyndète : ... *imperat.* || *Implorare*) après toute une série de présents historiques : *procedit, uenit, iubet, accurrunt :* la tournure exprime la réaction produite par l'ordre inique du préteur.

De même dans l'exemple :

Verr. II, 188 : ... *postulo, ut mihi respondeat, qui sit is Verrucius, mercator an negotiator an arator an pecuarius, in Sicilia sit an iam decesserit. Clamare omnes in conuentu neminem unquam in Sicilia fuisse Verrucium*,

la protestation immédiate du public est rendue par l'emploi soudain de l'infinitif après une phrase longue et lourde.

On exprimera de même les réactions successives des interlocuteurs, des adversaires, dans une discussion :

Cic., Ad Att. V, 21, 12 : *Voco illos ad me remoto Scaptio « Quid? uos quantum » inquam « debetis? » Respondent CVI. Refero ad Scaptium. Homo clamare. « Quid? opus est » inquam « rationes conferatis. » Adsidunt, subducunt; ad nummum conuenit. Illi se numerare uelle, urgere ut acciperet.*

III.

Ces exemples, dans lesquels il était plus spécialement question de l'infinitif exprimant la conséquence immédiate, nous ont déjà fait entrevoir la valeur du procédé pour rendre la surprise, l'apparition imprévue, le coup de théâtre. Dans ce cas, comme dans le précédent, c'est la valeur ingressive et atemporelle de l'infinitif qui domine ; la valeur imperfective est beaucoup moins sensible.

Ainsi :

Ann. XIII, 44, 7 : *Tum ut adsolet in amore et ira, iurgia, preces, exprobratio, satisfactio; et pars tenebrarum libidini seposita*... 8 : *Postera die manifesta caedes, haud ambiguus percussor; quippe mansitasse una conuincebatur. Sed libertus suum illud facinus* profiteri, ...

Dans ce récit, particulièrement soigné, d'un drame passionnel, l'infinitif exprime une révélation sensationnelle et imprévue : il n'y a aucun doute sur le coupable (*manifesta caedes, haud ambi-*

guus..., *conuincebatur...*), quand, tout à coup, c'est un affranchi qui s'accuse du crime.

L'effet artistique sera accru quand l'infinitif apparaîtra subitement au cours d'une longue phrase et succédera à toute une série de formes personnelles : ainsi, dans ce passage où Tite-Live raconte le désespoir des soldats romains d'Espagne, les infinitifs viennent après une longue phrase de structure toute grammaticale, composée d'une série de propositions enchevêtrées :

T. L. XXV, 37, 9 : *Ceterum postquam Hasdrubalem Gisgonis uenientem ad reliquias belli delendas transisse Hiberum et adpropinquare adlatum est, signumque pugnae propositum ab nouo duce milites uiderunt, recordati, quos paulo ante imperatores habuissent quibusque et ducibus et copiis freti prodire in pugnam soliti essent,* || flere *omnes repente et* offensare *capita et alii manus ad caelum* tendere *deos incusantes, alii strati humi suum quisque nominatim ducem* implorare
(l'effet de surprise est souligné par l'emploi de *repente*.)

Le procédé du *cum inuersum* servira également à attirer l'attention sur l'infinitif pour accroître l'effet recherché; ainsi dans ce très bel exemple de Tacite :

Ann. XIV, 5, 2 : *Acerronia super pedes cubitantis reclinis paenitentiam filii et reciperatam matris gratiam per gaudium memorabat, cum dato signo ruere tectum loci multo plumbo graue, pressusque Crepereius et statim exanimatus est.*

Néron a résolu de faire mourir Agrippine et l'accompagne au navire aménagé pour sa perte : l'attitude affectueuse du fils qui l' « étreint plus étroitement que jamais en baisant ses yeux et son sein, soit que sa dissimulation eût besoin de ce complément, soit que la vue d'une mère qui allait périr fît en cet instant une profonde impression sur ce cœur, si barbare qu'il fût » (Ann. XIV, 4, 8, traduction Goelzer); la beauté de la nuit étoilée « resplendissante et paisible sur une mer calme » (Ann. XIV, 5, 1) : rien ne laisse prévoir le danger... Et le navire s'éloigne... La phrase de Tacite se développe alors lentement : *Nec multum erat progressa nauis, duobus e numero familiarium Agrippinam comitantibus, ex quis Crepereius Gallus haud procul gubernaculis adstabat...* l'allure nonchalante du style exprime l'insouciance des familiers d'Agrippine : « Acerronia, appuyée sur les pieds du lit », où repose sa maîtresse, rappelle « avec joie le repentir de Néron, le re-

tour en crédit de sa mère », quand, tout à coup, c'est la catastrophe : le plafond de la chambre, chargé de plomb, s'écroule. L'emploi de l'infinitif de narration avec *cum* produit ici un effet saisissant de surprise et contraste violemment avec les propositions qui précèdent ; la phrase se termine par l'indicatif : seul *ruere* est à l'infinitif.

IV. Remarque.

Le dernier texte étudié était un exemple d'infinitif de narration dans une subordonnée. On conçoit facilement que le maximum de recherche artistique dans l'usage de cette tournure est son emploi comme verbe d'une proposition subordonnée. En effet, nous sommes là très loin de la valeur fondamentale de la construction qui représente, en principe, une expression non analysée, une expression immédiate de l'action. La subordonnée, au contraire, suppose une conception logique, un classement des faits : dans ce cas l'idée de l'action est rejetée au second plan, l'idée essentielle est celle du rapport qui unit la subordonnée à la principale. Comme le dit H. Weil (*De l'ordre des mots dans les langues anciennes*, 3e éd., Paris, 1879, p. 50), « la phrase principale énonce une pensée, elle affirme ; la phrase subordonnée ne renferme qu'une idée partielle de la pensée énoncée dans la principale, elle n'affirme pas », cf. aussi E. Richter (*Zur Entwicklung der romanischen Wortstellung aus der Lateinischen*, Halle, 1903, p. 38) : « Die Mitteilung, die der Nebensatz enthält, ist naturgemäss unwichtiger als die des Hauptsatzes. »

La question est d'ailleurs délicate, car la notion de subordination est variable ; il y a des subordonnées qui sont, en fait, de véritables principales : lorsque la proposition est introduite par un relatif (pronom ou adverbe), elle équivaut souvent à une principale coordonnée ; c'est le cas bien connu des « relatifs de liaison ». Quant aux propositions introduites par le *cum inuersum*, on ne saurait les compter parmi les véritables subordonnées : la conjonction, dans ce cas, loin d'affaiblir l'idée verbale de la subordonnée, attire au contraire l'attention sur elle ; la « principale » n'exprime alors que les circonstances qui accompagnent l'action importante, celle que contient la « subordonnée ». Par contre, la valeur d'un exemple comme le suivant est toute différente :

Ann. II, 4, 5 : *Sed ubi* minitari *Artabanus et parum subsidii in*

Armeniis, uel, si nostra ui defenderetur, bellum aduersus Parthos sumendum erat, *rector Syriae... circumdat.*

Ici la subordination est forte et l'emploi en coordination de l'infinitif et de l'indicatif dans le groupe subordonné est aussi une preuve de recherche; on remarquera également la disposition en chiasme des verbes, l'un en tête, l'autre en fin du groupe subordonné. L'étude historique nous montrera d'ailleurs que ce type est limité à quelques auteurs stylistes.

V. Les procédés connexes.

L'infinitif de narration offre donc à la langue littéraire de nombreuses possibilités esthétiques, qui vont être utilisées jusque dans les subordonnées. Les effets de style seront encore accrus par la combinaison de la tournure avec d'autres procédés comme la *phrase nominale*, l'*asyndète*, le *chiasme*, l'*antithèse*.

1° Nous avons indiqué comment la phrase nominale est, au même titre que l'infinitif de narration, à l'origine, une forme d'expression spontanée. Elle est encore plus loin des formes personnelles que l'infinitif lui-même; elle aura donc, encore plus que lui, la valeur d'une tournure rapide et légère et se prêtera peut-être encore mieux que lui à tous les effets qui procèdent de ce caractère :

Ainsi, dans la description de cette scène violente (Clodius attaque Cicéron sur la voie Sacrée) :

Cic., Ad Att. IV, 3, 3 : *Itaque ante diem tertium Idus Nouembris, cum Sacra uia descenderem, insecutus est me cum suis. Clamor, lapides, fustes, gladii, haec improuisa omnia. Discessimus in uestibulum Tetti Damionis. Qui erant mecum facile operas aditu prohibuerunt,*

combinée avec l'asyndète, elle exprime admirablement la soudaineté de l'attaque, la rapidité dans la succession des faits; le moment critique de la scène est traité avec ces procédés, l'exposition et le dénoûment avec des modes personnels (*insecutus est; discessimus, prohibuerunt*) : l'effet produit n'est que plus sensible : « ... il m'attaqua avec ses gens. Cris, pierres, bâtons, glaives, tout cela à l'improviste. Nous nous sauvâmes... » L'emploi de la phrase nominale prendra chez Tacite une extension considérable.

2° L'asyndète : c'est, à l'origine, un type de l'expression familière qui se rattache à la tendance générale à la « Lockerung der Satzglieder » (Hofmann, *Lat. Umgangssprache*, § 98-99), à la

« dislocation des membres de phrase » (Bally, *Styl. franç.*, § 285); elle a la même origine que la parataxe remplaçant dans la langue familière l'hypotaxe de la phrase logique (Hofmann, *ouvr. cité*, § 104); l'intonation, les données de la situation suffisent à suggérer les rapports logiques entre les différents membres. Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans la langue familière pour empêcher l'expression de ces rapports par des termes : la joie, la hâte, la paresse, etc... C'est ainsi que seront seulement suggérés des rapports d'opposition (Persa 44, *quaesiui, nusquam repperi*), des liaisons temporelles ou conditionnelles (Pseud. 1015, *argentum des, abducas mulierem*), explicatives (Curc. 431, *meus hic est : hamum uorat*), conclusives (Mil. gl. 1199, *hilarus exit : impetrauit*), etc... On aperçoit facilement les possibilités artistiques du procédé : avec un tel type d'expression les membres de phrase sont en contact immédiat sans qu'aucune idée intermédiaire vienne distraire l'attention : les effets d'opposition, par exemple, seront plus sensibles, et c'est ainsi que l'antithèse se double souvent de l'asyndète; de même les effets de rapidité, d'accumulation, etc... Voilà pourquoi l'asyndète, de forme d'expression familière, est devenue un procédé d'art (cf. Hofmann, *Syntax*, p. 846-847), et comment elle accompagne si souvent l'infinitif de narration.

3° Le CHIASME : lui aussi, il a son point de départ dans la langue parlée où l'ordre des termes traduit avec plus d'exactitude que dans la langue écrite les mouvements de la pensée : il supplée alors des conjonctions exprimant la parataxe ou l'hypotaxe (cf. Hofmann, *Lat. Umgangssprache*, p. 122; *Syntax*, p. 797). Le sujet parlant tend à rapprocher les termes et les idées de même nature qui s'appellent ou s'opposent; ainsi dans l'exemple : Pétrone 61, 8, *fecit assem, semissem habui* (récit de caractère vulgaire), *assem* appelle *semissem* et le tour traduit la préoccupation du sujet parlant, le profit; le chiasme accompagnant l'asyndète pour exprimer une liaison conditionnelle ou causale est essentiellement populaire (Hofmann, *Lat. Umgangssprache*, § 111, p. 122). Exemple de rapprochement des contraires : Cicéron, Ad Att. X, 8, 5 : *assequor omnia, si propero; si cunctor, amitto.* De même dans le dialogue le chiasme est souvent produit par la tendance à répondre au dernier des termes exprimés par l'interlocuteur (cf. Hofmann, *Lat. Umgangssprache*, p. 123) :

Térence, Eun. 982 : *PA ... Emit quendam Phaedria*

eunuchum quem dono huic daret, SE. Quoi? PA. Thaidi. SE. Emit? perii hercle. Quanti?...

Mais le procédé a été rapidement stylisé et la langue écrite a tiré parti pour des fins littéraires des possibilités artistiques qu'elle apercevait dans ce type de l'expression spontanée : en rompant l'ordre banal *A B A B*, elle fait apparaître avec plus de vigueur le rapport qui unit les termes par le rapprochement des uns et la disjonction des autres : *A B B A*. Nous aurons souvent l'occasion de signaler l'emploi simultané de l'infinitif de narration et du chiasme; en voici dès maintenant un exemple, dans lequel Tacite décrit la bassesse et l'hypocrisie des courtisans :

Ann. XV, 71, 1 : *Sed compleri interim urbs funeribus, Capitolium uictimis; alius filio, fratre alius aut propinquo aut amico interfectis, agere grates deis, ornare lauru domum, genua ipsius aduolui et dextram osculis fatigare,*
avec l'ordre recherché *alius filio, fratre alius*, et la succession : *infinitif-compléments, infinitif-compléments, compléments-infinitif, compléments-infinitif.* La recherche artistique apparaît aussi dans la violente antithèse entre les deux éléments de la phrase : « Celui-ci avait vu tuer un fils, celui-là un frère ou un parent ou un ami » et : « Aussitôt ils rendaient grâces aux dieux, ornaient de laurier leurs demeures, se prosternaient aux pieds du prince et fatiguaient sa main de baisers » (traduction Goelzer)[1].

4° L'ANTITHÈSE est, en effet, un des procédés qui accompagnent fréquemment l'infinitif de narration. Nous avons déjà montré comment celle-ci, issue de la langue spontanée, est passée dans la langue littéraire (cf. ci-dessus et le renvoi à la *Stylistique française* de M. Bally, p. 162 et 181; pour le latin cf. Hofmann, *Syntax*, p. 805).

*
* *

Ainsi l'infinitif de narration étant conçu comme un procédé d'art, il n'est pas étonnant de le trouver combiné avec d'autres procédés de même nature, dont certains ne font que renforcer les effets de souplesse, de rapidité produits par lui (comme la phrase nominale, l'asyndète, l'emploi de l'impersonnel pour dégager le verbe du poids du sujet); les autres, comme l'antithèse, le

1. Nous nous rendons bien compte que la traduction par l'indicatif affaiblit l'effet recherché par Tacite.

chiasme, témoignent aussi du soin que l'auteur a mis dans son style. Voici quelques passages de grand art où sont combinés ces divers procédés :

Cicéron, Pro Sestio, 74 : *Cum omnes certatim aliusque alio grauius atque ornatius de mea salute dixisset fieretque sine ulla uarietate discessio, surrexit, ut scitis, Atilius hic Gauianus; nec ausus est, cum esset emptus, intercedere; noctem sibi ad deliberandum postulauit. Clamor senatus, querellae, preces, socer ad pedes abiectus. Ille se adfirmare postero die moram nullam esse facturum. Creditum est; discessum est.*

L'effet dramatique consiste ici dans la brièveté, la rapidité de l'expression : après une première phrase qui se développe lentement (*cum omnes... discessio*) se produit un coup de théâtre (*surrexit... Atilius hic Gauianus*), provoquant une scène pathétique : la succession rapide des faits, la réaction immédiate de l'auditoire après l'intervention du personnage, l'émotion des assistants, leur agitation et leur insistance pour amener le contradicteur à renoncer à son intervention, la réplique de celui-ci, tout cela est admirablement rendu par la combinaison de l'infinitif de narration avec la phrase nominale et l'asyndète : 1° infinitif de narration : *ille se adfirmare* (vive réplique); 2° phrase nominale : *Clamor senatus, querellae, preces, socer ad pedes abiectus* (rapidité, accumulation, gradation), et cela grâce aussi à : 3° l'asyndète : entre les noms; entre les phrases : *postulauit* || *Clamor...* (réaction immédiate), ... *abiectus* || *Ille se adfirmare...* (réaction); 4° quant à l'impersonnel (*creditum est, discessum est*) il allège l'expression et accélère le dénoûment.

Cicéron, Verr. IV, 66 : *Rex primo nihil metuere, nihil suspicari; dies unus, alter, plures; non referri. Tum mittit, si uideatur, ut reddat. Iubet iste posterius ad se reuerti. Mirum illi uideri, mittit iterum; non redditur.*

La brièveté du passage est très sensible : économie de sujets, par exemple : *Tum (Antiochus) mittit ut (Verres) reddat...*; de compléments; phrase nominale : *dies unus, alter, plures;* asyndète; infinitifs de narration. L'effet artistique est produit par l'infinitif de narration avec ses différents aspects : duratif (*metuere, suspicari, referri*); ingressif (*uideri*); quant au mouvement obtenu par les phrases courtes et hachées (et grâce à l'infinitif de narration, la phrase nominale, l'asyndète), il rend la succession des jours qui s'accumulent sans que la restitution se fasse (*dies unus,*

alter, plures; non referri : « Un jour, un second, plusieurs ; pas de restitution »), et les allées et venues du messager.

Salluste, Jug. CI, 11 : *Denique hostes iam undique fusi. Tum spectaculum horribile in campis patentibus : sequi, fugere, occidi, capi, equi atque uiri adflicti ac multi uolneribus acceptis neque fugere posse neque quietem pati, niti modo ac statim concidere, postremo omnia, qua uisus erat, constrata telis, armis, cadaueribus, et inter ea humus infecta sanguine.*

Dans cette peinture de la déroute et de l'aspect du champ de bataille, Salluste utilise, avec la même valeur, les phrases nominales (noms ou participes : *equi atque uiri adflicti, omnia... constrata telis..., inter ea humus infecta...*), les infinitifs de narration sans sujets (*sequi, fugere, occidi, capi*) ou avec sujets (*multi... neque fugere posse neque quietem pati, niti modo ac statim concidere*). Ces procédés rendent admirablement : l'anonymat, le mouvement, la confusion de la fuite, de la poursuite, du massacre, les efforts des blessés.

Le caractère artistique du passage est prouvé encore par l'imitation que Tacite en a faite :

Agr. XXXVII, 3 : *Tum uero patentibus locis grande et atrox spectaculum : sequi, uulnerare, capere, atque eosdem oblatis aliis trucidare. Iam hostium, prout cuique ingenium erat, cateruae armatorum paucioribus terga praestare, quidam inermes ultro ruere ac se morti ultro offerre. Passim arma et corpora et laceri artus et cruenta humus; est aliquando etiam uictis ira uirtusque* (*est* Bosius : *et* codd.).

Les procédés sont les mêmes ; mais, non content d'une description externe, le grand psychologue pénètre l'âme de ses personnages, les fait vivre avec leurs passions : la peur, le désespoir, la colère.

Pour la combinaison avec l'antithèse et le chiasme, cf. ci-dessus, à la subdivision Y : « les procédés connexes », 3° et 4°.

Conclusion.

La question traitée dans le présent chapitre comprenait un problème général et un problème particulier : il s'agissait d'expliquer, à propos de l'infinitif de narration, comment une même construction peut exister à la fois dans la langue familière et dans la langue littéraire.

Examinant d'abord l'ensemble, nous avons montré que beau-

coup de procédés de style ont cette double valeur, familière et littéraire : le langage vivant est riche d'éléments esthétiques, mais, comme sa fonction n'est pas d'exprimer la beauté, ces éléments restent pour lui inconscients ou ne sont utilisés que dans la mesure où ils peuvent servir au but utilitaire que vise le sujet parlant; la langue littéraire, cherchant à produire une impression de beauté, s'empare de l'élément esthétique qu'elle a aperçu dans une tournure de la langue courante et le met au premier plan. La tournure continue à vivre dans le parler familier, où elle est naturelle; mais, adoptée par la langue littéraire, dans laquelle elle devient un *procédé*, elle risque de s'hypertrophier chez des auteurs stylistes.

Le cas de l' « infinitif de narration » est un exemple remarquable de cette transposition de valeur. Essentiellement, c'est une forme d'expression non analysée. Dans le langage courant elle est due à des conditions spéciales : émotion, hâte, paresse, etc...; et là, c'est l'intonation qui remplace l'énoncé précis des rapports logiques. Mais un tel type grammatical présente de multiples avantages au point de vue du style : tandis qu'une forme verbale personnelle est lourde parce qu'elle groupe un ensemble de notions (action, aspect, mode, temps, sujet), l'infinitif est beaucoup plus léger : point de valeur temporelle, seulement une valeur d'aspect, une grande indépendance du verbe vis-à-vis de son sujet; il jette, pour ainsi dire, brusquement sous les yeux du lecteur l'action dans son développement. Combiné avec d'autres procédés, comme la phrase nominale, l'asyndète, l'antithèse, etc..., il rendra admirablement la rapidité de l'action, les effets de succession, d'accumulation, la surprise, le coup de théâtre et servira, dans le détail du style, à de savantes combinaisons artistiques par son opposition avec des formes personnelles. Mais les avantages mêmes que le procédé offrait aux écrivains nous font dès maintenant deviner que, si certains auteurs latins en ont usé discrètement, d'autres, épris de nouveauté, désireux de donner à leur expression une allure plus nerveuse, d'éviter la monotonie, de frapper l'attention, de faire de l'effet, devaient être tentés de le développer à l'excès. C'est ce que montrera une étude historique de la construction que nous publions par ailleurs[1].

P. Perrochat.

1. Cf. *Collection d'études latines*, t. X, Paris, Les Belles-Lettres, 1932.

VII

LE GÉRONDIF EN *-NDO* ET LE PARTICIPE PRÉSENT LATIN

PAR STANISLAV LYER

Docteur de l'Université de Prague, professeur au lycée de Dijon

Si l'on compare deux passages du *Bellum Hispanense* : 31, 3 *ex quo decurrentes magnam multitudinem hostium interfecerunt*, et 36, 3, *Ita erumpendo naves, quae ad Baetim flumen fuissent, incendunt*, on peut s'étonner que le même concept — les circonstances — soit exprimé, dans le premier cas, par un participe présent (ce qui est conforme aux règles de la grammaire classique), dans l'autre, par un gérondif en *-ndo*. On trouve de même dans Térence, Hec. 815, *Ita cursando atque ambulando totum contrivi diem*, et dans Plaute, As. 291, *quae loquens lacerat diem*. Térence exprime le moyen par un gérondif en *-ndo* — ce qui est, en latin classique, tout à fait correct — tandis que Plaute l'exprime par un participe présent. M. J. Marouzeau, touchant ce problème[1], déclare qu'ici « l'explication logique se trouve en défaut », et fait remarquer que le mécanisme doit être invoqué pour résoudre certains problèmes de syntaxe.

Si l'auteur du *Bellum Hispanense* pouvait se servir de deux formes verbales pour exprimer la même idée, à savoir les circonstances, il est évident que, pour lui, il n'y avait pas de différence, au point de vue de sens, entre le participe présent et le gérondif. Pour établir les causes de cette équivalence, il faut commencer par définir les significations et les fonctions primitives de ces deux formes.

* * *

1. Le participe présent, mis à côté du *verbum finitum*, exprime la situation du sujet par rapport à l'action principale ; comme son aspect imperfectif lui donne l'apparence de la simultanéité, « de deux actions simultanées, l'une (énoncé participial) étant considérée comme accessoire par rapport à l'autre (énoncé principal), il peut arriver que la première exprime simplement le mode de la

1. *Logique, psychologie et mécanisme dans la syntaxe latine*, dans *Revue des Études latines*. VII (1929), p. 76-77.

seconde[1] » ; p. ex. Plaute, Mil. 201, *Quemadmodum astitit, severo fronte, curans, cogitans*, où les participes *curans* et *cogitans* répondent à l'ablatif de manière *severo fronte* et à l'adverbe *quemadmodum*. Le contexte peut prêter au participe présent une nuance temporelle (la simultanéité) (p. ex. Plaute, Rud. 71, *vehemens sum exoriens, quom occido vehementior*), causale (p. ex. Térence, And. 585, *idque adeo metuens vos celavi*), conditionnelle (p. ex. Varron I, 37, 2, *ni, decrescente luna tondens, calvos fiam*), ou concessive (p. ex. Plaute, As. 290, *qui ego hic properans concesso pedibus*?), surtout quand le participe présent se détache et s'éloigne du verbe principal.

2. Tandis que le participe présent détermine l'action principale en se rapportant au sujet, car l'action participiale est considérée comme une qualité accessoire et passagère de celui-ci, le gérondif en *-ndo* a un caractère tout à fait différent.

La constitution morphologique du gérondif en *-ndo* détermine ses fonctions et son sens. Ablatif de par son origine ou considéré comme tel, le gérondif en *-ndo* détermine le *verbum finitum* au point de vue purement adverbial, sans se rapporter directement au sujet. Dans les plus anciens textes, il nous présente deux aspects : substantif et verbal.

Le passage de Térence, H. 86, *aut consolando aut consilio iuvero*, nous montre que *consolando* a ici les mêmes fonctions que *consilio* et qu'il est donc presque équivalent à un substantif[2]. La juxtaposition d'un gérondif en *-ndo* et d'un ablatif se rencontre dans toute la latinité ; p. ex. *Plaute*, Bacch. 428, *Ibi cursu, luctando, hasta*,

1. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent à l'époque républicaine*, Paris, 1910, p. 24 et suiv.

2. C'est pourquoi W. Weissenborn, *De gerundio et gerundivo latinae linguae commentatio*, Eisenach, 1844, p. 210 et 218, parle du gérondif comme s'il était l'équivalent grammatical d'un substantif, sans avoir passé à l'état d'un substantif ; O. Riemann, *Syntaxe latine*, 1910, p. 466-467, dit que le gérondif « est une espèce de substantif verbal » ; J. Lebreton, *L'adjectif verbal latin en « -ndus »*, dans *Mémoires de la Société linguistique de Paris*, XI (1900), p. 163-164 ; J. Lebreton, *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*, Paris, 1901, p. 390 ; J. Weisweiler, *Das lateinische Participium futuri passivi in seiner Bedeutung und syntaktischen Verwendung*, Paderborn, 1890, p. 62, dit : « Das Gerundium hat weder formell noch syntaktisch etwas von einem Substantivum abstractum an sich ; » S. Dosson, *De participii gerundii antiquissima vi...*, Paris, 1887, p. 101, pense que le gérondif est usité *substantivorum more ;* Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *Lateinische Grammatik*, München, 1910, p. 441, déclarent que « man kann das Gerundium eine substantivierte Form des *Gerundivum* nennen » ; A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1881, II, p. 820, dit aussi que « das sogennante Gerundium ist das substantivierte Neutrum » du *Gerundivum ;* B. H. J. Weerenbeck, *Participe présent et gérondif*, Paris, 1927, p. 262, écrit : « Nous sommes bien en droit de parler de la forme verbale en *-ndo* comme d'une forme adverbiale, au lieu de l'appeler l'emploi neutre et impersonnel du *gerundivum*. »

disco, pugilatu, pila, Saliendo sese exercebant magis quam scorto aut saviis; Mil. 267, *vi pugnandoque hominem caperest certa res.* La formule *vi pugnando* se trouve déjà sur la « columna rostrata » de 260 a. Chr. : *Macelamque opidom vi pugnandod cepet. Térence,* Hec. 123, *Tundendo atque odio denique effecit senex; Accius* 475, *Satin astu et fallendo callet? Cicéron,* de Am., 17, 61, *quam (benevolentiam) blanditiis et adsentando colligere;* de Fin., III, 10, 34, *hoc autem ipsum bonum non accessione neque crescendo aut cum ceteris comparando, sed propria vi sua sentimus;* pro Planc. 36, 87, *Sed erat non iure, non legibus, sed disceptando decertandum;* de Div., II, 39, 83, *Non necesse est fateri partim horum (auspiciorum) errore susceptum esse, partim superstittione, multa fallendo.* Après Cicéron, elle est plus rare : *Bellum Hispanense* 36, *castellum vi pugnando est potitus; Tite-Live,* XXII, 14, 14, *Stultitia est sedendo aut votis debellari credere posse;* XXI, 35, 5, *fessis labore et pugnando quies data militibus;* XXII, 18, 9, *medicos quoque plus interdum quiete quam movendo atque agendo proficere; Salluste,* Jug. 27, 1, *Illi ministri regis interpellando ac saepe gratia, interdum jurgiis trahundo tempus atrocitatem facti leniebant; Tacite,* Hist. 3, 18, *Tantum per spatium cursu et pugnando fessum;* Hist. 3, 20, *duces providendo, consultando, cunctatione saepius quam temeritate prodesse;* Hist. 4, 26, *Muniendo vallandoque et ceteris belli meditamentis militem firmabant;* Ann., 14, 5, *Agrippina nando deinde occursu lenunculorum in lacum vecta.* Plus tard, cet emploi devient peu fréquent ; p. ex. *Saint Augustin,* Serm. 206, 3, *Ista oratio nostra humilitate et caritate, ieiunando et dando, temperando et ignoscendo, bona tribuendo et mala retribuendo, a malo declinando et bona faciendo quaerit pacem et consequitur eam.*

Mais on trouve le gérondif en *-ndo* avec les fonctions de l'ablatif d'un substantif employé aussi tout seul ; p. ex. *Plaute,* Capt. 502, *me miserum resistendo, retinendo lassum rediderunt;* Men. 882, *lumbi sedendo, oculi spectando dolent; Térence,* Epid. 200, *rogitando sum raucus factus;* Ad. 713, *defessus ambulando;* And. 544, *hoc te orando a me impetrare oporteat;* Hec. 435, *ut me ambulando rumperet;* H. 879, *iam desine deos gratulando obtundere;* Ad. 213, *Ego vapulando, ille verberando defessi sumus; Cato,* Agr. 6, 2, *ferundo arbor peribit; César,* B. G. VII, 71, 4, *paulo etiam longius tolerare posse parcendo; Cicéron,* Off. 1, 105, *hominis mens discendo alitur et cogitando;* Pis. 19, 43, *Regulum Carthaginienses resectis palpebris*

vigilando necaverunt; Off. 3, 27, 100, *Cum vigilando necabatur;* Tusc. 2, 14, 34, *Lycurgi leges laboribus erudiunt iuventutem, venando, currando, esuriendo, sitiendo, algendo aestuando;* Nat. d. 1, 29, 82, *Ne fando quidem auditum est crocodilum violatum ab Aegyptio;* Mur. 13, 29, *Non vereor, ne dicendo dies eximatur;* Cat. 4, 3, 6, *Id (malum) opprimi sustentando ac prolatando nullo pacto potest;* Fin. 3, 20, 65, *Prodesse quam plurimis docendo rationibusque prudentiae tradendis;* Cat. 3, 9, 22, *Tacendo superare potuerint;* Vat. 3, 6, *Furorem vestrum cedendo maluisse frangere quam resistendo;* Pis. 8, 18, *Eripis lacrimas non consolando, sed minando;* Mur. 11, 24, *Qui dicendo non numquam comprimat tribunicios furores;* Sest. 18, 40, *Tacendo loqui, non infitiando confiteri videbantur;* Clu. 60, 167, *Non committam, ut videar non dicendo voluisse dicere;* Planc. 22, 54, *A. Plotium in idem crimen vocando indicas eum te arripuisse, a quo non sis rogatus;* Rab. P. 12, 33, *Non redeundo in gratiam cum inimico non violabam Pompeium;* Brut. 89, 306, *Consulentibus respondendo studiosos audiendi docebat;* Cat. 1, 12, 30, *Coniurationem nascentem non credendo corroboraverunt;* Dom. 49, 127, *Neque erat causa, cur prohibendo non tam deterrere videretur quam admonere;* Clu. 56, 153, *Ut aliquid culpae suscipere se putaret recusando; Salluste*, Jug. 16, 3, *dando et pollicendo multa perfecit; Sénèque le Rhéteur*, E. 6, 1, *malui ut tacendo patrem vinceret; sententias suas repetendo corrumpit; Cyprien*, De bon. pat. 402, 3, *incredulos ad fidem suadendo flectere;* Epist. 559, 16, *Christum moriendo mortem subegisse; Tertullien*, Pall. 4, *naturam concussit Larisseus heros in virginem mutando;* Apol. 13, 3, *Deus non erat quem homo noluisset et nolendo damnasset; Lactance*, Inst. 3, 10, 13, *Nihil eisumodi potest cogitando inveniri;* ib. 6, 24, 3, *Poenitendo posse placari; Saint Avit*, p. 25, 50, *dudum invadendi cupidus mutavit vota predicando;* p. 48, 8, *neque enim est, quod non possitis aut orando componere aut perorando perorare;* p. 54, 31, *quos ex cunctis cognationibus terrae intra unam ecclesiam dominus noster iudicando instituit et arguendo convertit;* p. 59, 10, *dupliciter pietate plenum est quod fecistis, dum vehendo Lugdunum hucque mittendo studuistis de duobus fratribus illic requirere infirmum, istic visitare sollicitum;* p. 94, 8, *cum peculiarium vernularum absentando suspenditis vota, facitis nos non ad plenum consequi vel nuntiare votiva;* p. 101, 14, *nec tamen remorando mihi tanto nocuit, quantum invidit aemulus livor;* p. 110, 29, *prius animum orando quam pero-*

rando mollivit auditum; p. 111, 40, *ideo, qui iam superiores sunt, orando petunt; qui infirmi, laborando quaerant;* p. 117, 37, *quod non tam miserum, si ea flendo ille sibi petat tribui, quae multi Deum nescientes sine illis precibus peccando videntur adipisci;* p. 119, 4, *quod enim extra nos est, carnalis inimicus rapiendo auferre potest; quod vero intra nos, non potest spiritalis nisi insidiando furari;* p. 120, 18, *quia peccando ceciderat in contumeliam, paenitendo redeat ad honorem;* p. 134, 7, *cum minoris paene virtutis sit creaturas orando convertere;* I, 135, *totisque prior dominare fruendo;* II, 70, *sed quo quemque modo capiat teneatque nocendo;* V, 205, *et si sopitos flando quis suscitet ignes;* V, 316, *solos pereuntia salvant victores elementa suos redimuntque cadendo;* VI, 130, *impius ut speret veniam iustusque timendo proficiens cumulum magnis virtutibus addat;* IV, 601, *Mundata lavando perpetuo niteat tellus.*

3. Mais le gérondif en *-ndo* apparaît, dès le début de son existence, avec une valeur verbale, gouvernant des régimes ou complété par des adverbes ou compléments adverbiaux.

Dans Plaute et Térence, le gérondif en *-ndo* substantif est beaucoup plus fréquent que le gérondif en *-ndo* « verbal » ; chez le premier, S. B. Platner[1] a trouvé huit cas de celui-ci (p. ex. Trin. 1048, *Male fidem servando illos quoque abrogant fidem;* Men. 882, *Lumbi sedendo, oculi spectando dolent, manendo medicum dum se ex opere recipiat;* Asin. 222, *Bene salutando consuescunt, conpellando blanditer;* Capt. 832, *pultando assulatim foribus exitium adfero;* Curc. 508, *Vos faenore homines, hi male suadendo et lustro lacerant;* Truc. 916, *miser cubando in lecto hic exspectando obdurui;* Cas. 809, *dirumpi cantando hymenaeum*) contre trente-cinq gérondifs en *-ndo* « substantifs » ; chez l'autre, huit verbaux (ex. H. 114, *saepe eadem et graviter audiendo victus est;* Eun. 7, *bene vertendo et easdem scribendo male ex Graecis bonis Latinas fecit non bonas;* Eun. 68, *oculos terendo misere vix vi expresserit;* Eun. 1008, *sum misera te ridendo;* Hec. 254, *aut ea refellendo aut purgando vobis corrigemus;* Phorm. 697, *nil est quin male narrando depravarier*) contre vingt-sept gérondifs en *-ndo* substantifs.

Le gérondif en *-ndo* avec valeur verbale est exceptionnel chez

1. *Notes on the use of gerund and gerundive in Plautus and Terence,* dans *The American Journal of Philology,* XIV, p. 483 et suiv. Comparer aussi W. M. Lindsay, *Syntax of Plautus,* Oxford, 1907, p. 77-78 ; R. Herkenrath, *Gerundii et gerundivi apud Plautum et Cyprianum usum comparavit,* Prague, 1894, p. 79 ; Ch. E. Bennett, *Syntax of Early Latin,* Boston, 1910, p. 450-452 ; L. Bayard, *De gerundivi et gerundii vi antiquissima...,* Paris, 1902, p. 38.

Naevius et Pacuvius, très rare chez Caecilius[1] (p. ex. 175, *diu vivendo multa quae non vult videt*), rare chez Lucrèce et Varron[2].

Il est visible que dans la plus ancienne période le gérondif en *-ndo* n'a pas encore un caractère verbal prononcé. Ce fait est en merveilleuse harmonie avec la constatation de M. J. Marouzeau sur le participe présent : « L'emploi d'un régime avec le participe est entièrement étranger à Caton et presque entièrement à Plaute ; Térence, Varron et l'auteur du *Bellum Hispanense* l'admettent rarement[3]. »

Chez les classiques, cet emploi du gérondif en *-ndo* est encore peu développé. *Cicéron* ne le connaît presque pas (p. ex. Verr. 5, 113, *non posse Verrem testes interficiendo crimina sua extinguere;* Div. Caec. 60, *iniurias ferendo maiorem laudem quam ulciscendo mereberis*)[4]; de même *Salluste* (p. ex. Jug. 7, 2, *sperans vel ostentando virtutem vel hostium saevitia facile eum occasurum;* 32, 1, *Haec inducendo Memmius persuadet;* Jug. 103, 2, *Bocchus reputando quae sibi duobus proeliis venerant, delegit*; Cat. 4, 1, *agrum colundo aut venando aetatem agere*)[5], *Properce* (p. ex. II, 9, 8, *illum exspectando facta remansit anus*), *Horace* (p. ex. Carm. IV, 11, 29, *Semper ut te digna sequare et ultra Quam licet sperare nefas putando Disparem vites*)[6], *l'auteur du Bellum Africanum* (p. ex. 47, *procedendo propiusque hostem accedendo castra communiebat*), *Vitruve* (p. ex. 2, 9, 9, *errus et fagus per aeris raritates umores recipiendo marcescunt*)[6], *Velleius Paterculus* (p. ex. 2, 16, 2, *cuius pietati populus Romanus gratiam reddidit, ipsum viritim civitate donando, duos filios eius creando praetores*)[6], *Virgile* (p. ex. Aen. 2, 6, *quis talia fando temperet a lacrimis*), *Ovide*[6]. Il est un peu plus fréquent chez *Tite-Live* (p. ex. 21, 46, 9, *equitatus consulem nusquam trepide neque effuse cedendo reduxit;* 22, 3, 10, *vastando et urendo omnia perveniat;* 30, 34, 10, *principum signa fluctuari coeperant vagam ante se cernendo aciem;* 34, 7, 14, *invidiosis nominibus utebatur modo consul seditionem muliebrem et secessionem appellando;* 35,

1. Cf. Ch. E. Bennett, *loc. cit.*, p. 452.
2. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 442. E. Krause, *De gerundii et gerundivi apud antiquissimos Romanorum scriptores usu*, Halle, 1875, p. 48-49, affirme que, pour l'époque entre Térence et Cicéron, il n'y en a pas plus de sept cas, dont deux chez Varron.
3. Cf. *L'emploi du participe présent...*, p. 21.
4. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 442. E. Krause, *loc. cit.*, p. 49, n'en cite de même que deux.
5. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 442.
6. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 442.

39, 7, *multitudo obstreperet nunc senatum nunc Quinctium accusando;* 30, 42, 14, *nunc purgando crimina, nunc quaedam fatendo, nunc monendo etiam patres conscriptos;* 40, 33, 9, *populabundus ducit legiones multa castella oppugnando;* 2, 32, 4, *quieti, rem nullam nisi necessariam ad victum sumendo, per aliquot dies sese tenuere;* 10, 31, 15, *quem pigeat longinquitatis bellorum scribendo legendoque quae gerentes non fatigaverunt;* 24, 26, 11, *ne, tyrannos ulciscendo, quae odissent scelera ipsi imitarentur;* 25, 40, 6, *ita socios ferendo in tempore cuique auxilium, adiit*), de même *Tacite* (p. ex. Ann. 2, 81, *modo semet adflictando, modo singulos nomine ciens, praemiis vocans, seditionem coeptabat;* Ann. 4, 52, *Mox capessendis accusationibus aut reos tutando pro speriore eloquentiae quam morum fama fecit;* Ann. 15, 38, *Impetu pervagatum incendium plana primum, deinde in edita adsurgens, et rursus inferiora populando antiit remedia velocitate mali;* Ann. 3, 31, *Otho munia imperii obibat, quaedam ex dignitate rei publicae, pleraque contra decus ex praesenti usu properando;* Ann. 13, 47, *inspectabat maxime Cornelium Sullam, socors ingenium eius in contrarium trahens callidumque et simulatorem interpretando;* Agr. 21, *hortari privatim, adiurare publice, laudando promptos, et castigando segnes;* Hist. 1, 77, *Corbulo itinera interrupta clamitando executionem suscepit;* Hist. 1, 23, *Studia militum spe successionis aut paratu facinoris adfectaverat, vetustissimum quemque militum nomine vocans ac memoria Nenoriani comitatus contubernalis appellando*[1]).

A partir du IIe siècle, le gérondif en *-ndo* verbal devient plus fréquent. Tel est le cas chez *Apulée* (p. ex. VI, 22, *famam laeseris in aves et gregalia pecua serenos vultus meos reformando; talibus mandaciis admiscendo sermones alios animos pastorum in meam perniciem suscitavit*) ; chez *Tertullien*, il est déjà tout à fait courant (p. ex. Apol. 10, 1, *Sequitur, ut eadem ratione pro aliis non sacrificemus, qua nec pro nobis ipsis, semel deos non colendo;* Apol. 15, 8, *in quo errasse se recognoscendo cessaverint;* Apol. 11, 3, *frustra praesumitis deos factos, auferendo factorem;* Apol. 21, 15, *non intellegendo secundum, quem manifestius praedicatum sperabant, unum existimaverunt;* Apol. 23, 18, *illis credendo per Christum et in Deum credimus;* Apol. 37, 8, *habetis omnium civitatem omnes Christianos habendo;*

1. Nous ne pouvons pas donner raison à Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 442, disant que le gérondif en *-ndo* avec un régime est « selten bei (Cic., Sall., Vitruv., Vell.), Tac... ».

Apol. 40, 10, *non inquirendo innocentiae magistrum, criminibus inolevit;* Apol. 45, 6, *Epicurus dolorem depretiat, modicum contemptibilem pronuntiando;* Apol. 46, 11, *Democritus excaecando semetipsum incontinentiam emendatione profitetur;* An. 37, *haec aestimando superstitio Romana deam finxit;* Marc. 11, 308, *hanc Marcion captavit sic legendo;* Apol. 35, 5, *sacrilegium convenimur Christiani, non celebrando vobiscum sollemnia*). Les auteurs chrétiens s'en servent extrêmement souvent, tel *Cyprien* (Ad. fortun. 328, 13, *quid hoc nobis fecisti eiciendo nos de Aegypto;* Epist. 258, 9, *minus plane peccaverit non videndo idola nec sanctitatem fidei profanando, non polluendo manus suas funestis sacrificiis nec sceleratis cibis ora maculando*, etc.) ; *Commodien* (p. ex. 1, 1, 5, *erravi prosequendo fana;* 1, 1, 6, *Abstulit me inde legendo de lege;* 1, 15, 5, *voverunt hostias inepto ut deo orando;* 1, 24, 1, *inter utrumque putavi dubie vivendo cavere;* 1, 41, 4, *nil ego conposite dixi, sed legem legendo;* 2, 21, 5, *vince prius malis benefactis recte vivendo;* A. 600, *Obstrepit interea vox adornata diurnum Et saepe fit causa melior mala pluscula dando*, etc.) ; *Prudence* (p. ex. C. 4, 88, *quis sitienter hauriendo ore pleno velit implicare venis;* S. 2, 364, *Asciscendo deos maioribus incompertos seque peregrina sub religione dicasse*, etc.) ; *Lucifer Calaritanus* (p. ex. 25, 4, *cum apostolicam fidem reiciendo haereticamque suscipiendo non te illius esse dixeris*, etc.) ; *l'auteur de la Peregrinatio Aetheriae* (p. ex. 21, 21, *sic redirent dicendo psalmos*, etc.) ; *Filastrius* (p. ex. 129, 7, *poetae imitando eum conati sunt fingere;* 129, 6, *David laudes canendo referebat;* 109, 8, *fecit imaginem eiusdem et videndo delectabatur in ea;* 101, 3, *contra illos condignam dominus decernit sententiam nuntiando;* 137, 7, *ut legi divine consentiens, praecepta statuta complendo regni caelestis consortium speret ab eo se posse adipisci;* 24, 4, *Iudeaeorum populus inpietatem gentilium sequendo divina scriptura accusatur*, etc.) ; *Ammien* (p. ex. 22, 15, 19, *trochilus avicula brevis dum escarum minutia captat, circa cubantem feram volitans blande genasque eius inritatius titillando, pervenit ad usque ipsam viciniam gutturis;* 31, 5, 8, *turmae praedatoriae concursabant pilando villas et incendendo vastisque cladibus quicquid inveniri poterat permiscendo*, etc.) ; *Itala et Vulgata* (p. ex. Luc. 18, 18, *quid faciendo vitam aeternam possidebo*? Act. 10, 38, *pertransiit benefaciendo et sanando oppressos a diabolo;* Act. 15, 29, *a quibus observando recte agitis;* Act. 20, 21, *quo minus docerem vos publice et per domos, testificando Iudaeis in Deum poenitentiam;*

Rom. 9, 31, *Israel sectando legem iustitiae, in legem iustitiae non pervenit;* 1 Cor. 12, 24, *Deus temperavit corpus ei abundantiorem tribuendo honorem;* Eph. 4, 28, *laboret operando manibus suis;* 1 Tim. 4, 16, *hoc enim faciendo, et teipsum salvum facies, et eos qui te...;* 1 Tim. 5, 21, *haec custodias sine praeiudicio nihil faciens in alteram partem declinando;* Hebr. 7, 27, *hoc enim fecit seipsum offerendo;* Hebr. 11, 9, *demoratus est in Terra, in casulis habitando cum Isaac*, etc.) ; *Saint Augustin* (De civ. Dei, *Sequitur tamen et ea velut inquirendo commemorat*, etc.) ; *Mulomedicina Chironis*, *Dracontius* (p. ex. Orest. 226, *Pectore sublatus linguam vibrando trisulcam;* Laud. Dei 1, 592, *Itque reditque suos repetendo spiritus haustus;* ib. 2, 457, *opponunt homines delicta fatendo, Angelicum pecasse genus;* ib. 3, 103, *Stabat in officio Non lacrimis undando genus, non unguibus ora Dilacerando*, etc.) ; *saint Avit* (p. ex. p. 34, 33, *Si quis enim antiquam parentum consuetudinem sine sectam melius credendo commutuet;* p. 49, 22, *cautelae et caritati satisfacitis, dum me aliquid interrogando non minus honorare quam onerare dignamini;* p. 90, 19, *refecistis sollicitudinem nostram de vobis prospera nuntiando* ; p. 94, 16, *consuetudinem sollicitudinis suae pietas vestra custodit nos dignatione pariter ac litteris visitando;* p. 107, 20, *ut aut permaneat filius bene vivendo, aut certe per carnalem conversationem reiciat paternitatem*, etc.) ; *Ennodius* (p. ex. 3, 36, *curro per singula strictum referendo;* 24, 5, *nunc ad salutationis debita me converto, reddendo amicitiam pro schemate et pompa sermonum;* Ep. 1, 24, 1, *viperinis oculis illud quod alter delinquit inspiciens, tuas culpas nulla falce resecando*, etc.) ; *Venantius Fortunatus* (p. ex. C. 1, 1, 28, *atque dei florens templa locando colas;* C. 4, 15, 3, *nam recubando toro Bobolenus, honore diacon, dum fruitur somno, mors rapit atra virum;* C. 9, 1, 57, *aspera tot tolerando diu* (scil. *Chilpericum*) *modo laeta secuntur;* 11, 19, 2, *inter multiplices epulas ieiunia mittis atque meos animos plura videndo cremas;* 1, 5, 12, *signando calicem signa beata dedit;* 2, 3, 1, *dum pallas cuperet signa gerendo crucis;* 2, 7, 46, *ipsa ferendo gemis*, etc.) ; *Grégoire de Tours* (p. ex. H. Fr. 68, 1, *ad Mettensem urbem reliqua depopulando pervenissent;* Mart. 47, *ad hospitium cuiusdam pauperis divertunt mansionis postulando necessitatem;* Mart. 1, 11, *ad sancta pignora venerunt osculando flentes beatas reliquias*, etc.).

Il est clair que le participe présent et le gérondif en *-ndo*, qui ont,

au début de leur existence, pris le même chemin de la verbalisation, ne le poursuivent pas avec la même vitesse ; jusqu'à la fin du Ier siècle, c'est le participe qui prend un essor étonnant pour élargir ses fonctions verbales, tandis que le gérondif végète ; mais dès le IIe siècle les rôles changent : le gérondif en *-ndo* avance d'une manière inouïe, de sorte qu'au cours d'un siècle il rejoint ce qui lui a été refusé par la langue classique, et le participe présent bat en retraite.

Le développement retardé du gérondif en *-ndo* (et du gérondif en général) est dû à un rival que le participe ne connaît pas, à savoir au *gerundivum*. Celui-ci, d'une formation tout à fait littéraire et pour cela classique[1], ne permet pas que la valeur verbale du gérondif se développe au moins dans la langue littéraire. Il faut attendre la décadence de la langue littéraire, qui survient à la fin du Ier siècle ap. J.-C. : le gérondif gagne un peu de terrain dans la langue écrite et renouvelle ses attaques, de sorte que, à partir du IIe siècle, il commence à refouler peu à peu le *gerundivum*. La période archaïsante de la seconde moitié du même siècle ne peut plus ralentir la marche victorieuse de l'envahisseur. Avec le christianisme, le gérondif brise la dernière résistance du *gerundivum*, affaiblie d'ailleurs depuis longtemps : celui-ci devient rare. La victoire du gérondif est assurée et complète[2].

Un coup d'œil sur l'histoire de la valeur verbale du gérondif en *-ndo* (et du gérondif en général) nous révèle que, entre lui et le *gerundivum*, il y a un rapport qui peut être exprimé par une proportion inverse : quand le *gerundivum* se répand, le gérondif en *-ndo* « verbal » cède, et inversement. Comme c'est la langue classique qui met le *gerundivum* en vogue et que celui-ci tombe avec elle, tandis que le *gerundium*, avec un objet, proscrit par les classiques, s'acclimate dans les livres quand le *sermo plebeius* se fait sentir

1. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 442.

2. La statistique nous présente une image du développement du *gerundium* et du *gerundivum* très instructive : Plaute a employé 117 *gerundia* et 46 *gerundiva* (72 % : 28 %) ; Caesar, 101 *gerundia* et 280 *gerundiva* (27 % : 73 %) (cf. L. Bayard, *De gerundivi... vi...*, p. 41) ; Cicéron, 1,020 *gerundia* et 2,048 *gerundiva* (33 % : 67 %) (cf. W. J. Snellmann, *De gerundiis orationum Ciceronis*, Helsingfors, 1894, p. 241) ; Quinte-Curce, dans ses livres V, VI, VII, VIII, IX et X, 22 *genitivi gerundii* avec un objet et 9 *genitivi gerundivi* (71 % : 29 %) (cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 442) ; Tite-Live, 736 *gerundia* en *ndo-* et 403 *gerundia* à l'ablatif (65 % : 35 %) (cf. R. B. Steele, *The Gerund and Gerundive in Livy*, dans *American Journal of Philology*, XXVII, p. 294) ; Cyprien, 36 *gerundia* à l'ablatif et 6 *gerundiva* au même cas (86 % : 14 %) (cf. R. Herkenrath, *loc. cit.*, p. 98 et suiv.).

dans la langue des écrivains du IIe siècle, nous sommes amenés à penser que l'essor du gérondif en *-ndo* « verbal » est dû à l'influence du langage parlé, qui commence, à partir du Ier siècle, à agir sur les ouvrages littéraires. Le *sermo plebeius* est donc promoteur de la valeur verbale du gérondif en *-ndo* ; la langue littéraire résiste, ne laisse que rarement — et par inadvertance des auteurs — apparaître la tournure en question. Mais, au cours de la seconde moitié du Ier siècle, les règles classiques qui bannissent cet emploi perdent peu à peu de leur autorité, et l'usage populaire réclame sa place dans la langue écrite. Après le IIIe siècle, la victoire du langage parlé dans la littérature signifie la victoire du gérondif en *-ndo* au préjudice du *gerundivum*.

St. LYER.

BULLETIN PALÉOGRAPHIQUE

PRINCIPAUX FAC-SIMILÉS

DES

MANUSCRITS DE CICÉRON

PAR L. LAURAND

Les manuscrits de Cicéron étant très dispersés et très loin, l'on est souvent trop heureux si l'on peut en prendre quelque idée à l'aide d'images plus ou moins imparfaites. Aussi les fac-similés se sont-ils multipliés, surtout depuis l'invention des divers procédés photographiques.

Rarement, l'on a reproduit un discours ou un ouvrage entier. Mais, pour beaucoup de manuscrits, l'on possède au moins le fac-similé d'une ou de plusieurs pages.

La variété en est telle que leur collection suffirait presque à illustrer un traité de paléographie latine, à montrer l'évolution de l'écriture depuis la fin de l'antiquité jusqu'à la Renaissance.

Ils permettent de juger en quelque mesure de la valeur qu'on doit attribuer à chaque manuscrit dans la constitution du texte. On y relève quelques-unes des variantes; on y lit certaines gloses; les ornementations, les lacunes, les additions et corrections y apparaissent de temps en temps. Leur étude peut donc servir d'introduction à celle des manuscrits eux-mêmes.

Pourtant, jamais le fac-similé pas plus que la photographie directe[1] ne supplée entièrement le manuscrit. Il faut — si on le peut — recourir à celui-ci pour une connaissance plus exacte et plus complète.

Par exception, cependant, le fac-similé est parfois devenu plus utile que l'original : les palimpsestes traités chimiquement par Angelo Mai sont, avec le temps, devenus noirs et presque illisibles. Leur vue cause de cruelles déceptions. Les fac-similés de la *Paléographie universelle*, exécutés au moment où on venait seulement d'appliquer les produits chi-

1. *Manuel des études grecques et latines*, VII, 189.

miques, sont beaux et clairs; en les découvrant on ressent une joie : enfin on voit ce qu'a vu Mai[1].

Moins difficiles d'accès que les manuscrits, les fac-similés ne sont pas pourtant fort aisés à consulter. A peine les trouve-t-on dans les très grandes bibliothèques, et pas tous dans la même. Certaines collections publiées en fascicules, avec des numérotations insuffisantes, ont été ensuite mal reliées et l'on perd un temps considérable à s'y retrouver. De plus, qui ne s'est pas essayé à ces recherches ne se fait aucune idée des poids qu'il faut soulever pour comparer les énormes in-folio de la *Paléographie universelle* à ceux de la *Palaeographical Society*.

Comme on a beaucoup de peine non seulement à manier ces volumes, mais à en approcher, nous indiquons aussi des éditions plus répandues, parfois modestes, qui permettent de les suppléer en partie.

LISTE DES PRINCIPAUX FAC-SIMILÉS

I. — Fac-similés de manuscrits entiers

Cicero de natura deorum, de divinatione, de legibus. Codex Heinsianus (*Leidensis*, 118). Leyde, Sijthoff, 1912 (préface par O. Plasberg).

Ciceronis operum philosophicorum codex Leidensis Vossianus. Lat. Fol. 84. Leyde, Sijthoff, 1915 (préface par O. Plasberg; le manuscrit contient : *De natura deorum, De divinatione, Timée, De fato, Topiques, Paradoxes, Lucullus, De legibus*).

Ch. H. Beeson. *Lupus of Ferrieres as scribe and text critic.* A study of his autograph copy of Cicero's *De oratore*, with a facsimile of the manuscript. Cambridge (Massachusetts), Mediaeval Academy of America, 1930.

II. — Le recueil d'ensemble

E. Chatelain. *Paléographie des classiques latins.* Paris, Hachette, 1884-1892, planches 18-45, pages 5-12, 27-30, 32-33 (contient des fac-similés des principaux manuscrits de Cicéron; c'est évidemment de cet ouvrage qu'il faut partir et c'est à lui qu'il faut revenir constamment)[2].

III. — Ouvrages généraux contenant un ou plusieurs fac-similés de Cicéron

A. Champollion. *Paléographie des classiques latins.* Paris, Panckoucke, 1837, planche 8 (manuscrit de Paris, latin 7739).

1. Mais les fac-similés qu'il a publiés lui-même dans ses éditions sont de simples dessins en pointillé.

2. Dans la planche 20, *b*, lire *De oratore* au lieu de *Orat*[*or*]. — Les planches 16-17 ne concernent pas Cicéron, mais la *Rhétorique à Herennius*. De même dans les recueils suivants nous omettons les fac-similés de cet ouvrage.

F. Ehrle et P. Liebaert. *Specimina codicum Latinorum Vaticanorum.* 2e éd., Berlin, de Gruyter, 1927, planche 4 (palimpseste du *De re publica*), pages XI-XII.

M. Ihm. *Palaeographia Latina.* Leipzig, Teubner, 1909, planche 13 et page 12 (*Erlangensis*, 305).

Palaeographical Society. *Facsimiles of manuscripts and inscriptions.* 3 vol. Londres, 1873-1883. — Tome II, planche 160 (palimpseste du *De re publica*). — « Second series », tome I, 1884-1888, planche 91 (*Harleianus* 647); planche 97 (Londres, Additional MS. 11928).

M. Prou. *Manuel de paléographie latine et française.* 4e éd., Paris, Picard, 1924, planche 20 (Paris, *latin* 10337) et page 246.

[J. B.] Silvestre. *Paléographie universelle.* 4 vol. Paris, Didot, 1841. Tome II, planche 64 (« numéros provisoires » 29 et 30; palimpseste du *De re publica*).

F. Steffens. *Paléographie latine.* Édition française par R. Coulon. Trèves, Schaar; Paris, Champion, 1910, planches 15 (palimpseste du *De re publica*), 109 b (*Vaticanus Ottobonianus* 2057).

E. M. Thompson. *Introduction to Greek and Latin palaeography.* Oxford, Clarendon Press, 1912, planche 87 et page 285 (palimpseste du *De re publica*).

G. Vitelli et C. Paoli. *Collezione fiorentina di facsimili paleografi.* 4 vol. Florence, Le Monnier, 1884-1888. Tome II, planche 13 (*Laurentianus* 49, 9).

C. Wessely. *Schrifttafeln zur älteren lateinischen Palaeographie.* Leipzig, Avenarius, 1898, planche 14 (palimpseste du *De re publica*).

C. Zangemeister et G. Wattenbach. *Exempla codicum Latinorum litteris maiusculis scriptorum.* Heidelberg, Koester, 1876, planches 4 (*Vaticanus Reg.* 2077) et 17 (palimpseste du *De re publica*)[1].

IV. — Monographies

P. d'Ancona. *La miniature italienne du Xe au XVIe siècle.* Bruxelles, Van Oest, 1925, planche 90 (figures 118 et 119) et page 91, n. 2.

A. C. Clark. *Collations from the Harleian MS of Cicero 2682.* Oxford, Clarendon Press, 1892 (fac-similé d'une page, en tête du volume) — *The vetus Cluniacensis of Poggio. Ibid.*, 1905 (deux fac-similés du *Parisinus* 14749, l'un en tête du volume, l'autre à la fin) — *Inventa Italorum. Ibid.*, 1903 (trois fac-similés à la fin du volume) — *A Bodleian fragment of Cicero, Tusc. Quaest. : Mélanges Chatelain.* Paris, Champion, 1910 (après la page 172 : deux fac-similés du manuscrit d'Oxford *Laud. Lat.* 29; voir pages 169-173).

1. On voit que ce palimpseste a été reproduit à satiété dans les ouvrages généraux.

G. Freund. *M. Tullii Ciceronis Oratio Pro T. Annio Milone*. Breslau, Aderholz, 1838 (étude sur l'*Erfurtensis*, [maintenant *Berolinensis* 252] et fac-similé des 16 pages de ce manuscrit qui contiennent le *Pro Milone*).

W. Peterson. *Collations from the codex Cluniacensis s. Holkhamicus*. Oxford, Clarendon Press, 1901 (trois fac-similés de ce manuscrit, face au titre, à la page LVIII et à la page 11).

A. Podlaka. *Die Bibliothek des Metropolitankapitels* [de Prague]. Prague, Verlag der archäologischen Commission, 1904, p. 214-215 (manuscrit 105).

M. Y. Ottley. *A letter to John Gage on a manuscript of the British Museum*. Extrait de *Archaeologia*, XXVI, 1836, p. 47-214 (fac-similés de *Harleianus* 647; *Cotton Tib*. B. V.; *Harleianus* 2506).

E. K. Rand. *A survey of the manuscripts of Tours*. 2 vol. Cambridge (Massachusetts), Mediaeval Academy, 1929, planches 36-37 (Holkham Hall 387), 105 (Paris, *latin* 7774 A), 166 (Paris, *nouv. ac. lat.* 454).

O. E. Schmidt. *Die handschriftliche Ueberlieferung der Briefe Ciceros an Atticus, Q. Cicero, M. Brutus in Italien*. Leipzig, Hirzel, 1887 (planche 3 : *Laurentianus* 49, 18; planche 4 : extraits des *Laurentiani* 49, 18; 49, 7; 73, 1; voir la remarque de la page 379 au sujet de la planche 3)[1].

H. Sjögren. *Commentationes Tullianae*. Upsala, Almqvist, 1910 (à la fin du volume, deux fac-similés : *Ambrosianus* E 14 inf.; Berlin, Hamilton 166).

V. — Éditions

R. Beauchot. *Cicéron. Œuvres choisies*. Paris, Hatier (en face de la page x : palimpseste du *De re publica*, d'après Chatelain).

A. Mai. *Classici auctores e Vaticanis codicibus editi*. Rome, Imprimerie Vaticane, 1828. I (en face de la page 1 : palimpseste du *De re publica*. Frontispice : palimpseste des *Verrines*; face à la page 1 : palimpsestes du *Pro Flacco*, du *De aere alieno Milonis*).

B. G. Niebuhr. *M. Tullii Ciceronis orationum pro M. Fonteio et pro C. Rabirio fragmenta*. Rome, de Romanis; Paris, Le Normand, 1820 (en face de la page 114 : quelques lignes du *Pro Fonteio* et du *Pro Rabirio*).

A. Peyron. *M. Tullii Ciceronis orationum Pro Scauro, Pro Tullio et in Clodium fragmenta inedita... Oratio Pro T. Annio Milone*, etc. Stuttgart, Cotta, 1824 (à la fin : fac-similés de *In Pisonem, Pro Tullio, Lettres;* explication, page XXXVIII).

1. L'auteur a consciencieusement averti que certaines corrections ont dû être faites à la zincogravure et qu'elle n'est pas entièrement conforme à la photographie; ceci n'est pas rare, mais il est rare qu'on en soit averti.

J. E. Sandys. *M. Tulli Ciceronis ad M. Brutum Orator*. Cambridge, University Press, 1885 (frontispice : *Abrincensis*).

E. Thomas. *Cicéron. De suppliciis*. Paris, Hachette, 1885 (en face de la page 26 : Paris, latin 7774, A). — *Verrines*. Paris, Hachette, 1894 (même fac-similé à la fin du volume).

S. Wilkins. *M. Tulli Ciceronis De oratore*. Oxford, Clarendon Press, 1892 (frontispice : *Harleianus* 2736).

VI. — Ce qui reste des fac-similés de Lagomarsini

Une ample collection de fac-similés avait été formée au XVIIIe siècle par Lagomarsini. Quand il reçut la visite de Winckelmann (à Rome, vers 1757), il lui montra une quantité de clichés sur cuivre représentant l'écriture de nombreux manuscrits[1].

Très probablement ces clichés ont cessé d'exister depuis longtemps et le métal en a été employé à d'autres usages plus pratiques. En tout cas, nous n'avons trouvé qu'un reste misérable de cet immense travail : une page et demie, reproduisant l'écriture de douze manuscrits (une ligne de chacun), existe dans le prospectus rarissime de l'édition projetée par Lagomarsini.

[Lagomarsini]. *M. Tullii Ciceronis oratio in L. Pisonem*... cum omnibus omnium Florentinorum manu scriptorum codicum et priorum principum editionum variis lectionibus deinceps suo quibusque loco interjectis. Florence, 1741, p. 3 et 5[2].

L. LAURAND.

1. C. Justi, *Winckelmann und seine Zeitgenossen*, 2e éd., 2 vol. Leipzig, Vogel, 1898, II, p. 125. D'après le même auteur, les fac-similés étaient au nombre de quatre cents : ils représentaient des manuscrits et d'anciennes éditions.

2. Un exemplaire de ce prospectus se trouve à la bibliothèque Saint-Marc de Venise, dans un volume factice. Cote : Misc. 882 (Oposcoli n° 21); il a été mal relié et mal catalogué : la page 7 qui est une « page spécimen » a été mise à la place de la page 1.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Linguistique et philologie.

E. Hermann, *Lautgesetz und Analogie* : Abhandl. der Gesellsch. der Wiss. Göttingen, Neue Folge, XXIII. Berlin, Weidmann, 1931, 204 pages.

L'ambition de M. Hermann dans cet ouvrage n'est pas petite : c'est de réformer nos méthodes et nos conceptions linguistiques sur deux points essentiels : la constance des lois phonétiques et le mécanisme proportionnel de l'analogie. Il apporte, pour battre en brèche ces deux notions, deux doctrines quasi-nouvelles, qu'il appelle d'une part « die Phonemlehre », d'autre part « die Lehre von der inneren Sprachform ».

Le livre, étant donnée cette façon de poser les problèmes, s'adresse aux linguistes spécialisés, qui auront à apprécier s'il y a, dans les considérations de psychologie linguistique apportées par M. Hermann, de quoi renouveler la doctrine de l'analogie et si la découverte de nouvelles infractions aux lois phonétiques conduit à autre chose qu'à mieux définir des interférences.

En ce qui concerne le latin, M. Hermann s'applique (et il n'y éprouve évidemment aucune peine) à trouver des cas où un changement phonétique est en défaut : hésitation entre *d* et *l : odor olere* d'une part, et, en sens contraire, *solium sedere;* hésitation entre *oe* et *u : foedus* et *cura*, *murus* et *moenia;* hésitation entre *f* et *h : hordus* et *faba*... A propos de chacune de ces énigmes sont prestement mis sur la sellette et Sommer et Stolz, et Leumann et Walde, et Ernout et Marouzeau (p. 44 et suiv.), pour aboutir à cette conclusion (p. 47) : « problèmes auxquels l'hypothèse de la constance des lois phonétiques n'apporte aucune solution. »

Bien sûr. Mais les « solutions » de M. Hermann sont elles aussi « simples » (p. 56) qu'il veut bien le dire? Je ne saisis vraiment pas très bien celle qu'il propose pour l'alternance *oe/ū* (p. 56) et je ne vois guère

le progrès que constitue (p. 58) son explication de l'alternance *au*/*ō* : « *ō* est apparu d'abord dans tel ou tel mot seulement, et parmi les basses couches de la population; il s'est étendu dans des cercles plus larges et dans de nouveaux mots...; le développement ultérieur s'est fait par la voie de l'analogie phonétique; mais le *ō* ne réussit pas à s'imposer partout...; l'évolution aboutit à un temps d'arrêt, puis à une régression; enfin la lutte entre les deux formes cessa et la langue s'arrêta à un compromis. » Je ne vois pas là d'argument contre la constance proprement dite des lois phonétiques, mais seulement un recours à des interprétations supplémentaires, dont on sait que ne se privent pas les partisans de la constance.

Ce à quoi tendent les efforts de M. Hermann, c'est à réduire le nombre des cas où la loi agit rigoureusement et à introduire de nouveaux chefs d'explication. Mais on n'a jamais mesuré la rigueur d'une loi au nombre des cas où elle trouve son application, et une exception expliquée n'a jamais infirmé la règle. Peut-être bien y a-t-il au fond de tout cela surtout une querelle de mots.

Sauf pourtant en ce qui concerne une distinction fondamentale, sur laquelle M. Hermann a raison d'insister : c'est celle qu'on doit faire entre la notion de loi et la notion de tendance (Neigung). Le passage de *s* intervocalique (*z*) à *r* peut être en latin une loi, le passage de *r* à *l* dans lat. *peregrinum* > fr. *pèlerin* est l'effet d'une tendance, qui n'aboutit pas nécessairement dans tous les cas similaires. La démonstration de M. Hermann aurait peut-être gagné à confronter plus rigoureusement ces deux ordres d'idées.

Au reste, quel que soit le crédit qu'on fasse aux affirmations de M. Hermann, ses efforts ne sauraient être sans profit : il est salutaire de s'appliquer à réduire dans la langue la part du formel et du mécanique, de ne pas traiter l'énoncé, par exemple, comme un système de sons à étudier en eux-mêmes, mais de les considérer en fonction des mots où ils figurent, de la signification qu'ils recouvrent, des circonstances particulières où ils se rencontrent.

C'est précisément ce qu'a tenté de faire, vers le même temps où M. Hermann publiait son manifeste, un jeune savant polonais dans la monographie suivante :

J. Safarewicz, *Le rhotacisme latin* : Vilna, Nauk, 1932, 130 pages.

La question du rhotacisme paraît simple en elle-même : il y a là une loi phonétique strictement définie, dont le mécanisme est connu, dont la date est déterminable, dont les exemples sont innombrables. Mais rien n'est réellement simple en phonétique latine, et M. Safarewicz, qui a l'esprit fureteur, ne s'est et ne nous a épargné aucune difficulté. On sait

comment les exceptions à la loi du rhotacisme mettent en cause les facteurs les plus divers : assimilation, analogie, rôle de l'accent, rôle des géminées, valeur de l'initiale et de la finale, rythme quantitatif, sans parler des questions d'étymologie et de sens. M. Safarewicz évolue avec confiance dans ce labyrinthe, en nous proposant çà et là quelque issue.

On peut souscrire à sa conclusion relative à la chronologie du rhotacisme : « Le processus a commencé après l'introduction de l'alphabet latin dans le Latium, il était terminé à l'époque de la grande invasion des Gaulois, et c'est probablement vers le ve siècle qu'on doit le situer » (p. 23). Il est à remarquer que cette datation est un peu reculée par rapport à celle qu'on admet généralement (p. 2) ; mais la remarque que fait M. Safarewicz lui-même (p. 8) sur l'hypothèse vraisemblable d'une longue période de prononciation flottante enlève quelque rigueur à sa conclusion.

C'est dans la deuxième partie de l'ouvrage, consacrée aux dérogations, qu'on trouvera le plus matière à réfléchir et, il faut bien le dire, à douter. C'est là que M. Safarewicz semble tenter — avant la lettre — une application des principes de M. Hermann : distinction entre loi et tendance, longueur des périodes de transition, effets de l'analogie par contamination...

Il y a, à mon avis, une considération qui méritait d'être dégagée plus explicitement des recherches de M. Safarewicz. Il est amené à maintes reprises à reconnaître comme raison de la résistance d'un mot aux altérations phonétiques le fait que ce mot est doué d'une forme notable, caractéristique, individualisée ; ce principe est souvent évoqué plutôt qu'explicitement énoncé ; il gagnerait à être mis en valeur pour se substituer à des chefs d'explication insuffisants, comme celui de l'archaïsme, des formes littéraires, poétiques, etc. Il y a dans la langue des mots de faible résistance, dont la forme n'est pas mise en rapport avec le sens, dont la sonorité est indifférente, la physionomie peu accusée ; ceux-là sont livrés sans défense aux altérations phonétiques, analogiques, morphologiques. Il y a, en revanche, des mots forts, résistants, parce que, sous leur forme actuelle, ils représentent à notre esprit une réalité phonique et morphologique autant que sémantique, parce qu'ils sont expressifs, évocateurs, en tout cas fortement individualisés. Un bon exemple est fourni par M. Safarewicz, quand il observe que la tendance à la simplification de la géminée dans les mots du type *mammilla* > *mamilla* est sans effet dans les mots nettement expressifs comme les adjectifs en *-osus* (p. 50). Cette considération des mots à forme résistante pourrait bien être une des principales explications à invoquer pour rendre compte des innombrables résidus que nous ménage en latin l'application stricte des lois phonétiques.

J. Marouzeau.

Jos. Schrijnen, *Charakteristik des altchristlichen Latein* : Latinitas christianorum primaeva, Studia ad sermonem latinum christianum pertinentia, edenda curat Jos. Schrijnen, fasc. 1. Nimègue, Dekker, 1932, 55 pages.

Cet ouvrage n'est que le premier d'une série que Mgr Schrijnen entend consacrer à un ordre d'études très défini, la latinité chrétienne primitive; le titre a la valeur d'une annonce et d'un manifeste : 1° il y a un latin « chrétien », qui n'est ni « latin d'église », ni « latin patristique », ni « latin biblique », et qui a plus de réalité que chacune de ces formes de langue, parce qu'il répond aux besoins de sujets parlants unis par une communauté de vie, de mentalité, de culture; 2° on peut dégager certaines caractéristiques de ce latin chrétien, non seulement dans le domaine du vocabulaire, mais aussi dans celui de la syntaxe et même de la morphologie.

Est-ce assez de quelque quarante pages pour remplir les cadres ainsi tracés? Mgr Schrijnen serait le premier à y contredire. Je ne crois pas que les quelques termes donnés page 14 comme spéciaux aux écrivains chrétiens aient beaucoup de valeur probante (plus intéressants sont ceux de la page 32); peu notables sont les particularités morphologiques indiquées pages 14 et 15; quant à la syntaxe, il semble bien que les différences établies entre latin païen et latin chrétien concordent simplement avec celles qu'on a observées depuis longtemps entre latin littéraire et latin populaire (ainsi pour la syntaxe des comparatifs avec *ab*, des subordonnées avec *quod*, de l'indicatif du style indirect); j'en dirais autant de la différence qu'observe l'auteur entre l'emploi (savant) du rythme oratoire et l'emploi (populaire) du rythme phonique constitué par les symétries et parallélismes.

Mgr Schrijnen me dira qu'en effet le caractère populaire est un des éléments essentiels du latin qu'il veut définir. Mais je me demande s'il est bien évident que les autres éléments viennent converger avec celui-ci de façon à constituer une véritable unité.

Par exemple, j'ai peine à admettre (p. 13) que le caractère conservateur du latin chrétien puisse s'accorder avec ce caractère populaire : je persiste à penser que, sauf certains cas comme celui des communautés rurales (et il s'agit à Rome surtout d'éléments urbains), il y a antinomie entre archaïsme et vulgarisme (cf. l'article que j'ai publié sous ce titre dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, t. XXII, p. 263). S'il y a des éléments conservateurs dans le latin chrétien, ils sont sur un autre plan, dans un autre compartiment de cette langue composite qu'il faudrait peut-être appeler « le latin des chrétiens » plutôt que « le latin chrétien ». Peut-on véritablement définir comme une langue une l'ensemble des formes de langage qu'on trouve chez Tertullien, chez Aetheria, dans les

inscriptions, dans les diverses œuvres de saint Augustin? Ne suffit-il pas de dire que ces diverses langues présentent des éléments communs, qu'il est intéressant de recueillir, que Mgr Schrijnen nous enseigne à dépister, mais sans en vouloir faire une langue à part. Le « facteur de différenciation » (cf. p. 7-8) que constitue la *disciplina christianorum* est-il suffisant pour donner naissance à une véritable unité linguistique?

C'est peut-être ici encore surtout une question de mots qui m'inquiète; mais il est toujours dangereux de lancer une dénomination nouvelle; les mots ont si vite fait de créer les choses.

Et c'est là, précisément, un ordre d'idées dans lequel Mgr Schrijnen apporte des corrections salutaires; il nous invite à nous méfier de ces prétendues entités : latin d'Église, latin tardif; surtout il nous met en garde très heureusement contre la tendance à confondre « latin écrit » et « latin littéraire »; il plaide pour les distinctions et les nuances; je serais tenté d'adopter la même attitude de prudence vis-à-vis de son « latin chrétien ».

Non pas, certes, pour détourner l'attention de cet aspect du latin. Bien au contraire. Je me suis plu à indiquer d'autre part (cf. ci-dessus, *Chronique*, p. 41), qu'il y a là, en effet, matière à plus d'une recherche intéressante, et j'ai moi-même orienté plusieurs jeunes savants vers l'étude des procédés par lesquels le christianisme a pourvu aux besoins d'expression d'une pensée nouvelle; je pense seulement qu'il ne sert à rien de préjuger des conclusions et de chercher une unité là où il n'y a peut-être qu'une somme.

J. Marouzeau.

Éditions de textes.

I. — *Collection G. Budé* : Paris, Les Belles-Lettres.

Suétone, *Vies des douze Césars*, texte établi et traduit par H. Ailloud : 1931 et 1932, 3 vol. de L et 156, 214 et 142 doubles pages.

C'était une lourde tâche que d'entreprendre une édition de Suétone. M. Ailloud l'a menée à bien en publiant, dans l'espace de deux années, ces trois volumes compacts.

Satisferont-ils les historiens et les philologues, qui sont également intéressés à ce texte?

M. Ailloud s'est attaché à présenter, dans une assez longue introduction, les différents aspects des problèmes que posent la personne, l'œuvre et le texte de Suétone. L'exposé est clair, complet, souvent convaincant. Non pas que M. Ailloud ait repris à son compte l'examen des questions; il se borne à peu près, pour la partie historique, à chercher une conciliation entre Mommsen et M. Macé (*Essai sur Suétone*) et, pour ce qui concerne la tradition manuscrite, à résumer l'introduction de M. Ihm (édition de 1907).

Sans doute, on trouvera que ce n'est pas suffisant. En particulier, on pourra s'étonner que M. Ailloud ne semble pas tenir compte de tout le travail qui a été accompli sur le texte de Suétone depuis un quart de siècle. Il cite bien (p. XLVII-XLVIII) quelques-unes des éditions partielles publiées récemment; mais sa liste est très insuffisante et ne comprend ni le César de Butler et Cary (Oxford, 1927), ni le Domitien de Gephart (Philadelphie, 1922), ni le Vespasien de Braithwaite (Oxford, 1927), ni celui de Thompson-Skerret (Philadelphie, 1924). En ce qui concerne la tradition, peut-on ne pas mentionner l'étude si approfondie qu'a publiée M. E. K. Rand dans les *Harvard Studies* en 1926? Pour l'étude de la langue, M. Ailloud a-t-il tiré parti du précieux *Index* de Howard et Jackson, dont j'ai cherché en vain l'indication aux pages XLI et XLII, et qui lui aurait fourni d'autres éléments d'appréciation du style que l'innocente remarque de la page XLII sur les répétitions de mots[1]? La bibliographie de Suétone était facile à mettre à jour; ou plutôt elle est toute faite dans deux volumes du *Jahresbericht* de Bursian : t. CLXXXVIII pour les années 1908 à 1920 et t. CCXXVI pour les années 1918 à 1928.

La présentation du texte est critiquable. M. Ailloud, en faisant remarquer qu'il conserve la division traditionnelle en chapitres (p. XLIX, note), ce qui est d'une correction élémentaire, nous informe (note 2) qu'il a remanié totalement la division en paragraphes, sous prétexte que les paragraphes de Ihm étaient trop longs pour se prêter à un système clair de références dans l'apparat critique. Procédé très fâcheux, qui conduit à fausser toutes les références courantes et qui, dès les premiers pas que j'ai faits dans cette édition, m'a conduit à des recherches et à des corrections. Si les divisions de Ihm étaient trop vastes, pourquoi n'avoir pas substitué comme lui, pour l'apparat, la numérotation par lignes à la numérotation par paragraphes? M. Ailloud a bien eu recours à cette numérotation par lignes pour les notes supplémentaires à la fin de chaque volume. Et, entre parenthèses, comme il renvoie dans ce cas à des lignes non numérotées, la recherche est vraiment pénible : une note qui porte comme indication p. 51, ligne 34 (t. I, p. 153) renvoie en réalité à un mot *puluinar*, qui se trouve dans un passage du texte latin (chap. LXXVI, § 2), répondant à la ligne 34, mais non numérotée, du texte français!

Pour l'établissement du texte, M. Ailloud a appliqué le principe du manuscrit « optimus »; le procédé, qui est celui du moindre effort, est en soi contestable; il l'est ici d'autant plus que M. Ailloud se réserve d'y faire infraction : « Nous avons, dit-il, suivi l'autorité du *Memmianus*

1. Si M. Ailloud trouve choquant que le mot *legio* soit répété (*Aug.*, 37, 2) trois fois en trois lignes, que dirait-il de César qui, en moins de dix lignes (*B. G.*, I, 49), répète cinq fois *locus*, cinq fois *castra*, cinq fois *copiae*, trois fois *acies*, trois fois *circiter*? ou de Virgile qui, en une dizaine de vers (*Aen.*, I, 193 et suiv.), emploie cinq fois le mot *fluctus*?

toutes les fois que sa version (pourquoi pas leçon?) présentait un sens acceptable, ne faisant appel aux autres manuscrits[1] que pour le corriger quand il en était besoin » (p. XLIX)! De deux choses l'une : ou le *Memmianus* est toujours et partout meilleur que tous les autres : alors seul il compte; ou tel des autres lui est parfois préférable : alors, pour chaque leçon particulière, la question de valeur se pose et reste entière.

Il y aurait bien à dire sur la question du commentaire. Est-il suffisant? Même si l'on totalise les notes de bas de page et celles qui sont rejetées en supplément à la fin de chaque volume, on n'y trouvera pas de quoi résoudre, il s'en faut, toutes les difficultés du texte; mais aussi n'est-ce pas ce qu'on peut demander à l'auteur d'une édition « de lecture ».

Encore dans ce total de notes nécessairement insuffisantes, n'en est-il pas cependant de superflues? Si l'on se met à expliquer *principia* (t. III, p. 104), *cunei* (t. I, p. 155), où s'arrêtera-t-on?

N'en est-il pas enfin qui demanderaient révision? On ne peut pas dire que *spintria* (t. II, p. 34, n. 5) « vient » de σφίγκτης; tout au plus est-ce le correspondant latin de ce mot grec, fait sur la forme latinisée *spinter* du grec σφιγκτήρ. Même page, *Biberius* ne « signifie » pas « biberon »; c'est un dérivé plaisant et péjoratif de *bibo; Caldius* n'est pas un comparatif neutre, mais un adjectif masculin en *-ius* fait sur *caldum*, qui est le vin chaud des « thermopolia »; *Mero* n'est pas ici l'ablatif de *merum*, mais un dérivé péjoratif en *-o* du type « Naso, Bucco ». T. II, p. 36, où l'auteur a-t-il pris (dans le *Altitalisches Wörterbuch* de M. F. Muller?) que *acerra* vient de *acerna* (*acer*)?

La traduction se lit aisément et conserve assez bien le tour de l'original; elle demanderait seulement à être serrée : on trouvera que « hiatum aliquem terrae » (t. II, p. 86) n'est vraiment pas traduit par « un cataclysme quelconque »; t. II, p. 119, ce n'est pas le mot « disque » que j'aurais choisi pour rendre « orbem » qui, à côté de « digito temperat » et de « cinaedus », a certainement un sens obscène non expliqué par la note; t. II, p. 91, le traducteur est-il bien sûr de son sens pour « ex auro panes et obsonia apponere » : « servir des pains et des aliments en or »?

J. MAROUZEAU.

II. — *Collection latine du moyen âge*, publiée sous le patronage de l'Association G. Budé : Paris, Les Belles-Lettres.

La « comédie » latine en France au XIIe siècle, textes publiés sous la direction et avec une introduction de G. COHEN : 1931, 2 vol. de 2 × 246 et 278 pages.

Il faut saluer d'abord l'avènement de cette nouvelle série dans les col-

1. Par exemple au *Gudianus*, dont le copiste est curieusement appelé « libraire » (*librarius?*), p. XLIV.

lections G. Budé. Le latin médiéval, qui depuis un temps revendique sa place dans les préoccupations des savants, qui dans notre *Revue des études latines* a été maintes fois à l'honneur, qui est dignement représenté dans la Collection des classiques de l'histoire de France au moyen âge, méritait d'être accueilli dans le cadre des publications Budé; j'en formulais le souhait, dès 1923, en écrivant dans le tome I de cette Revue (p. 57) : « Le programme de la Collection Budé nous conduit jusqu'au seuil du moyen âge; ceux qui estiment que la vie du latin ne s'arrête pas aux limites de l'antiquité classique accueilleraient avec intérêt une collection de textes médiévaux. » C'est chose faite aujourd'hui et le présent ouvrage inaugure une série qui promet d'être riche si les ressources matérielles ne font pas défaut à l'entreprise.

C'est en 1928 déjà que M. Cohen avait présenté à notre Société une communication sur un projet longuement étudié : ayant eu à aborder, dans sa conférence d'agrégation en Sorbonne de 1923-1924, la question des origines du théâtre comique, il fut bientôt conduit à étudier avec ses élèves toutes les pièces latines de caractère dramatique dont les textes ont été conservés. Il lui apparut alors que, précédant d'un siècle l'essor du théâtre français, représenté par la farce, la pastourelle, les mystères, une littérature latine de caractère dramatique s'était développée à une époque nettement délimitée (troisième quart du XIIe siècle), dans une région définie (quadrilatère situé entre Orléans, Blois, Vendôme et Chartres), dans un milieu cohérent (action évidente de divers auteurs les uns sur les autres), sous une influence caractérisée (inspiration pseudo-plautinienne du *Querolus*), dans une forme fixée (distique élégiaque), et même avec une certaine unité de style (imitation ovidio-virgilienne).

Est-ce là proprement du théâtre susceptible d'être joué, comme le veut M. G. Cohen, ou simplement une forme de fabliaux, comme le pense M. E. Faral (cf. *Le fabliau latin*, *Romania*, 1924)? La question n'est pas nouvelle. Elle a déjà donné lieu à plus d'une discussion, dont on trouvera les termes rapportés par M. P. Rumpf, *L'étude de la latinité médiévale*, Thèse de Fribourg, 1925, p. 56. Tandis que Petit de Julleville s'était rangé à l'hypothèse de comédies à lire, un des meilleurs connaisseurs du théâtre médiéval, W. Creizenach, hésitait à se prononcer, et J.-P. Jacobsen, dès 1909, soutenait qu'il s'agit d'un théâtre réel, destiné à la représentation.

La question ne saurait guère se résoudre en principe. En particulier, on ne peut guère tirer argument du terme même de « comoedia », dont se servent parfois les auteurs (*Comedia Babionis* dans le manuscrit C; *haec mea uel Plauti comedia* au vers 23 [non pas 7, comme le dit M. Cohen, t. I, p. IX]); les « Sermones » d'Horace sont autre chose que des « Propos » et les « Dialogi » de Sénèque ne sont pas des « dialogues ». On trouvera les arguments allégués pour et contre l'hypothèse d'une véri-

table représentation dramatique dans l'introduction du tome I, p. VIII et suiv. M. Cohen lui-même n'est pas opposé à une interprétation par compromis : le *Pamphilus* et le *Babio*, qui ne présentent à peu près pas de texte narratif, semblent vraiment faits pour être joués; mais, pour d'autres pièces « où les vers narratifs attribués à l'auteur l'emportent en nombre sur les vers dialogués attribués aux acteurs, il faut hésiter sur la possibilité d'une représentation » (t. I, p. XIII); M. Cohen signale aussi que, sur plus d'un point, ses propres collaborateurs sont d'un avis différent du sien (p. XV); c'est ainsi que M. M. Abraham affirme (t. I, p. 164) : « La *Comedia Milonis* ne nous semble point faite pour la scène, même scolaire; ... plus qu'une comédie au sens actuel du mot, ce texte nous paraît un conte psychologique »; et M. M. Wintzweiller, t. I, p. 123 : « L'*Alda* est une œuvre narrative et, si elle a reçu le nom de comédie, c'est que le moyen âge attachait à ce mot une signification nouvelle, comme en font foi les ouvrages théoriques. La notion de comédie s'était altérée depuis l'antiquité; on avait perdu de vue la représentation et on ne caractérisait plus la comédie que par la nature plaisante des sujets et l'humble condition des personnages, sans tenir compte de la forme d'exposition. Parmi les poètes comiques, on citait Horace et Ovide, Perse et Juvénal, et la comédie n'était plus considérée que comme une variété du genre narratif. »

Au reste, il n'importe guère. Ce n'est pas le fait matériel de la représentation qui peut nous intéresser. C'est plutôt, d'une part, la conception du genre, en tant qu'il est l'aboutissement d'une longue évolution et le point de départ de nouveaux développements, d'autre part la réalisation littéraire.

C'est là que les textes groupés par M. Cohen nous apportent un enrichissement. Je laisse de côté, car ce n'est pas ici notre propos, le rôle qu'a pu jouer cette forme de littérature sur le développement de notre théâtre. Mais qui voudra étudier la survie de la littérature latine trouvera là un vaste champ d'observations. On verra dans cette production très artificielle, très formelle, de conception très étroite, comment la littérature latine a agi par ce qu'elle avait peut-être de moins vivant, de moins original et de moins profond, comment la tradition aboutit à un resserrement, à un appauvrissement, comment les œuvres de seconde main, les imitations, agissent plus que les grands originaux, comment le puissant fleuve de la littérature classique aboutit soit à un ensablement sans issue soit à des effluents appauvris.

Ce n'est pas, certes, que ces productions soient dénuées de mérite; on y recueillera sans peine des morceaux de choix: quoi de plus joliment truculent que ce portrait de Spurius (*Alda*, v. 173 et suiv.) :

Deturpant oculos frontis sub ualle sepultos
Silua supercilii...

Nasus caprizans[1] quasi quondam uulnere fractus
Equatusque genis absque tumore sedet;
Nascens a labris in latum surgit hiatu
Amplo seque retro flectit agitque sinum...
Tenditur in uentrem longe post terga relictis
Natibus, hunc sequitur lentus easque trahit...
Iambicat incedens, crebrisque ingressibus eius
Longa faciat iambos tibia iuncta breui...

Et, en regard, ce portrait de la suave Alda (v. 127 et suiv.) :

Alba caro niuibus similisque rosis color esset,
Si non illa niues uinceret, ille rosas...
Apta supercilii flexura coronat ocellos,
Qui quedam risus signa notasque gerunt.
Aurum mentitur coma, basia forma labrorum
Inuitat teneris assimilata rosis,
Que castigatus tumor erigit arte studentis
Nature, ut possint oscula plena capi.

Un autre élément d'intérêt, c'est l'unité relative de langue et même de style qu'accusent ces œuvres diverses. Il n'y a pas là seulement l'indice d'une renaissance locale. C'est un exemple de plus à l'appui d'une observation souvent faite : qu'il n'y a pas *un* latin médiéval, mais des formes assez nettement différenciées d'une langue universelle, dont chacune a son domaine, son caractère et sa vie propre : latin français et latin germanique; latin arabe, comme le montre M. Gilson, et latin hébraïque; latin de rhétoriqueurs et latin d'historiens; latin païen et latin chrétien, comme le montre Mgr Schrijnen... Avec raison, M. Cohen signale dans son introduction (p. XXIX) l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre une étude méthodique de ce latin de comédie dont il nous apporte une si riche moisson.

On ne saurait trop louer M. Cohen d'avoir mené à bien en si peu de temps, au milieu de toute sorte de difficultés matérielles, une tâche aussi considérable. Il serait injuste aussi de ne pas mettre à l'honneur les collaborateurs qu'il a su grouper autour de lui : MM. M. Abraham, R. Baschet, A. Cordier, A. Dain, E. Evesque, M. Girard, E. Guilhou, M. Janets, E. Lackenbacher, H. Laye, P. Maury, J. Mouton, M. Wintzweiler, dont chacun a fait œuvre personnelle, non pas seulement dans l'établissement du texte, mais pour la composition des notices historiques et critiques qui servent d'introduction à chaque pièce du recueil.

J. Marouzeau.

III. — *Classiques Garnier.*

La maison d'édition Garnier a entrepris la refonte de sa vieille Collec-

1. M. Wintzweiller traduit « son nez au dessin capricieux »; n'est-ce pas plutôt « son nez camus, son nez de chèvre », sens qui s'accorde bien avec le contexte « quasi quodam uulnere fractus equatusque genis »?

tion de classiques, qui promet d'être en quelques années presque complètement renouvelée.

Pour les auteurs latins, la nouvelle Collection présentera, comme l'ancienne, le texte avec la traduction, mais selon une disposition meilleure, empruntée aux éditions Budé, le texte latin étant imprimé au verso des pages et la traduction française lui faisant face au recto. Une vingtaine de volumes ont déjà paru; une dizaine sont annoncés comme devant paraître prochainement.

— *Sénèque le rhéteur, Controverses et Suasoires*, nouvelle édition revue et corrigée par H. Bornecque : 2 vol. de 478 et 574 pages, le vol. : 18 francs.

Le Sénèque de M. Bornecque est une réédition; depuis l'édition première, qui est de 1902, bien des améliorations ont été apportées au texte latin; M. Bornecque a tenu compte des travaux parus depuis cette date; il a revu et amélioré sa traduction sur plus d'un point.

Des notes assez abondantes, heureusement rejetées à la fin de chaque volume, de façon à ne pas prendre l'aspect de garnitures de bas de page, permettent au lecteur de comprendre ce que la meilleure traduction, dans un texte si difficile, ne saurait éclaircir.

Une introduction sommaire prépare à la lecture; elle ne contient aucune indication ni sur l'histoire du texte ni sur le travail des éditeurs; le texte lui-même n'est accompagné d'aucun apparat; conformément au plan de la Collection, M. Bornecque a fait une édition de type strictement scolaire; il a logé tout ce q'il a pu dans ce cadre étroit, où un philologue aussi averti que lui doit tout de même se sentir un peu mal à l'aise.

— M. M. Rat, professeur au lycée Janson-de-Sailly, a édité et traduit plusieurs textes pour cette collection :

Catulle et Tibulle, 1 vol. de 326 pages, 15 francs.

C'est une rude épreuve que de traduire Catulle pour une Collection destinée en partie aux jeunes lecteurs des écoles : que faire des passages où le poète met en pratique la licence qu'il s'est donnée :

> ... castum esse decet pium poetam
> Ipsum; uersiculos nihil necesse est.

Notre traducteur a adopté le compromis auquel s'était résigné G. Lafaye dans l'édition Budé : il a rendu les sens obscènes avec des mots honnêtes, en signalant par des crochets ce pudique artifice.

On estimera qu'il va quelquefois un peu loin dans la pratique de la pé-

riphrase décente : le « puerum » de la pièce XV est-il si gênant qu'il doive être rendu par « l'objet de tes feux » ? D'autant qu'un peu plus loin (pièce XXIII) la traduction n'a rien à envier au texte dans le genre ordurier.

La traduction est aisée et vive, si elle n'est pas toujours exempte de négligences et d'à peu près : peut-on dire vraiment (pièce XIII) : « tu prieras les dieux de te rendre tout nez » ? n'y a-t-il pas une pénible amphibologie (pièce XII) dans l'expression : « tu n'as pas la main gauche » (*manu sinistra non belle uteris*) ?

— C'est encore à M. M. Rat qu'est due la présentation de :

Properce, *Élégies*, 1 vol. de 278 pages, 15 francs.

Mêmes qualités de traduction que pour Catulle. Si après ces deux volumes de poésie élégiaque M. Rat ne s'est pas fait la main !

L'introduction est joliment tournée et donne envie de se plonger dans la lecture du poète pour y chercher, sous les fioritures poétiques, le tragique roman d'amour. Mais elle constitue vraiment un minimum de présentation; rien dans cette sorte d'introduction au rabais ne nous permet de comprendre véritablement Properce en le replaçant dans son milieu, dans la suite de la littérature latine et dans l'histoire du genre.

— En même temps qu'il se fait la main à la traduction des poètes, M. Rat se délasse à un prosateur et nous donne deux volumes d'histoire :

Suétone, *Les douze Césars* : 2 vol. de 359 et 421 pages, 15 francs le volume.

Ici la tâche du traducteur était plus facile. Suétone est facile à rendre; son style exact, un peu désinvolte, sans faux-brillant, clair et net (Suétone est un écrivain à propositions principales) s'accommode assez bien du style « historique » qu'ont façonné chez nous des générations d'auteurs et de traducteurs.

Il va de soi que l'intérêt principal de cette édition réside dans les notes historiques; elles sont nombreuses : il s'en faut de beaucoup qu'elles le soient assez, mais le commentaire de Suétone ne peut être que l'œuvre d'un historien. Pour son public de lecteurs non spécialisés, M. Rat a confectionné une fort utile table chronologique des principaux événements survenus depuis la naissance de César jusqu'à la mort de Tibère et un index des noms propres très heureusement conçu, car chaque nom y est accompagné de l'indication des circonstances dans lesquelles il est cité.

— M. F. Richard, proviseur honoraire, et M. P. Richard, professeur

au lycée de Marseille, apportent à la Collection quatre volumes de poésie :

Horace, *Œuvres complètes*, par F. Richard : 2 vol. de 332 et 294 pages, le vol. : 15 francs.

Martial, *Les épigrammes*, par P. Richard : 2 vol. de 512 et 492 pages, le vol. : 18 francs.

Cette édition de Martial mérite l'attention. L'introduction, quoique brève, a le mérite d'expliquer le poète en le situant dans son siècle.

Les notes sont abondantes (près de trois mille pour l'ensemble de l'œuvre) et constituent un commentaire, sinon suffisant, en tout cas déjà plus riche que celui de la récente édition Budé. Sans doute, ce commentaire est un peu hâtif et mériterait d'être épluché : je ne sache pas que le Galèse, qui du reste « n'arrose » pas Tarente (t. I, n. 715), ait mérité la faveur des poètes par la douceur de son nom ! Est-il bien sérieux d'accepter pour Dionysos (t. I, p. 750) l'étymologie antique : Διὸς Νύσα? Peut-on appeler Mycènes une « ville » (n. 780)? etc.

Pour la traduction, M. Richard s'est résigné à rendre (à peu près !) les turpitudes du texte ; il y en aurait eu trop à voiler ! L'épigramme conserve ainsi souvent sa verve et sa saveur. Je ne sais pas si parfois le traducteur n'ajoute pas un peu de vivacité de son propre fonds ; n'est-ce pas forcer la note que de traduire (livre V, 41, 8) « non licet maritorum » par « avec les maris, bernique » ! Il est vrai que, d'autres fois, il est bien en reste avec Martial : est-ce rendre le « tam miser, et futuit » de VI, 33 par « et pour comble de misère il n'a plus à étreindre que des femmes ! »... Mais, nous répondra sans doute le traducteur, que son poète truculent met à une rude épreuve, je voudrais bien vous y voir !

— *Poetae minores* [*Sabinus*, *Calpurnius*, *Gratius Faliscus*, *Nemesianus*, *Valerius Cato*, *Vestritius Spurinna*, *Lupercus Servastus*, *Arborius*, *Pentadius*, *Eucheria*, *Pervigilium Veneris*], traduit et commenté par E. Raynaud : 447 pages, 15 francs.

Salade panachée, plus encore que ne l'indique le titre, car, entre Némésius et Valérius Caton, viennent s'insérer un Paulin de Nole du IVe siècle et un Fracastor du XVe, qui ne doivent cet honneur qu'à quelques vers cynégétiques selon la tradition de Némésien. Pas plus d'unité de valeur que de date : on passe des jolis vers simples de Valérius Caton :

> Purpureos flores quoties super accumbebat,
> Candida formoso supponens bracchia collo

aux jongleries absurdes de Pentadius :

> Pastor, arator, eques — paui, colui, superaui
> — Capras, rus, hostes — fronde, ligone, manu.

Le lecteur s'amusera à cette bigarrure, mais n'y eût-il pas eu plus de profit à composer un recueil de « Minores » groupés autour d'un genre ou d'une époque ?

Le texte demanderait à être revu pour la correction littérale; on ne saurait plus guère tolérer dans un texte de collection des formes comme *brachium*, *teter*, *cœlum*, *hœdus !*

— *Lucrèce, De la nature*, traduction nouvelle de H. Clouard : 449 pages, 15 francs.

On n'attendra rien de ce nouveau Lucrèce ; celui de la Collection Budé suffit à tous nos besoins. On ne profitera guère ni de l'introduction qui, en une dizaine de pages, nous rappelle, d'après Martha, que Lucrèce « c'est du Salluste en vers » (p. III) et conclut que « ce livre inégal est le plus original et le plus vigoureux de la poésie latine », ni des notes qui, en sept petites pages, prétendent nous éclaircir les six livres du poème !

— *Pline le Jeune, Lettres*, par C. Sicard : 2 vol. de 340 et 385 pages, le volume : 15 francs.

Rien à dire ni de la notice, qui est une honnête introduction à la lecture de l'ouvrage, ni du commentaire, qui est réduit à la portion congrue (200 brèves notes environ pour les deux volumes).

— *Velleius Paterculus et Florus, Histoire romaine*, traduit par P. Hainsselin et H. Watelet, professeurs au lycée d'Amiens : 602 pages, 20 francs.

Deux notices composées avec soin et des notes historiques assez abondantes donnent quelque prix à cette édition, qui a l'avantage de nous mettre entre les mains un texte difficilement accessible, dont l'intérêt n'est négligeable ni pour l'historien ni pour le philologue, et que personne ne lit. J. Marouzeau.

IV. — *Les classiques pour tous* : Paris, Hatier.

La librairie Hatier publie à l'usage des lycées une Collection de textes du programme dont le fascicule suivant vient de nous parvenir :

Anthologie des poètes latins, texte publié avec des notices, des sommaires et des notes par J. Cousin : Paris, Hatier, 1931, 63 pages.

La composition de ce petit recueil répond au maintien, consacré par les instructions ministérielles de 1931, de l'explication des *Poetae minores* parmi les exercices de la classe de première. A vrai dire, *poeta minor*, j'en connais plus d'un parmi les élus du recueil que n'eût guère charmé ce qualificatif : *minor*, Catulle, et Ovide, et Lucain, et Juvénal !...

Les autres *minores* de cette Anthologie sont Tibulle, Properce, Perse, Stace, Martial et Claudien. Les pièces sont choisies, semble-t-il, d'après les préférences habituelles des lecteurs, et en considération de quelques vers qui chantent dans nos mémoires : « Lugete, o Veneres...; At nox, felicis Magno...; Psittace, dux uolucrum...; Cotile, bellus homo es...; Vt pueris placeas et declamatio fias... » Le choix semble indépendant de la difficulté : j'ai donné en version d'agrégation (!) le songe de Pompée dans Lucain (p. 36), et je ne suis pas bien sûr qu'aucune traduction de ce texte, y compris celle que proposa le correcteur, ait pu se vanter d'être sans faute. L'auteur s'est dispensé naturellement de toute note critique, a éliminé aussi, pour des raisons pédagogiques évidentes, toute note-traduction, et, par économie de place, toute appréciation littéraire. Les notes contiennent essentiellement les détails historiques, géographiques, mythologiques et les éclaircissements grammaticaux utiles à l'intelligence du texte, mais naturellement sans prétendre dispenser des explications du maître, qui seront plus nécessaires pour ces textes fragmentaires que pour n'importe quel texte suivi.

M. Cousin a curieusement soigné ses titres : il les a composés d'après des souvenirs de poésie française, ce qui ne manque pas de donner quelque fraîcheur à son Anthologie : Amants, heureux amants, voulez-vous voyager? Que ce soit aux rives prochaines (p. 17); Puisque Mai tout en fleurs dans les prés nous réclame (p. 19); Oh! n'exilons personne, oh! l'exil est impie (p. 31)! Au titre fleuri succède le titre attendri : Une chaumière et un cœur (p. 15); parfois aussi s'intercale le titre-énigme, dont les élèves ne débrouilleront aisément ni la source ni peut-être le sens exact : « Et sera dict l'amant verd noble et preux quand il mourut vray martyr amoureux » (p. 39). J. Marouzeau.

V. — *Collection Teubner* : Berlin et Leipzig.

Ausgewählte Komödien des T. Maccus Plautus, erkl. von Brix-Niemeyer, I : *Trinummus*, 6e Aufl. von Fr. Conrad : 1931, 168 pages, 4,80 M.

J'ai annoncé ici (t. IX, p. 138) la 5e édition du *Trinummus*, qui n'était qu'une reproduction anastatique de la 4e, vieille de vingt ans. La 6e, au contraire, dont la révision a été confiée à M. Fr. Conrad, auteur de plusieurs études plautiniennes et d'une édition des Ménechmes dans la même Collection, apporte un notable remaniement.

En ce qui concerne l'Introduction, M. Conrad a cependant gardé l'essentiel de celle de Niemeyer, et il ne m'apparaît pas que pour ce qui regarde particulièrement la métrique plautinienne elle constitue un grand progrès. Par exemple, on n'acceptera pas facilement l'explication un peu simpliste de l'abrègement iambique (p. 28) : « dass die Schwächung des

Auslautes auf den Einfluss des Hochtons der vorhergehenden kurzen Silbe zurückzuführen ist » (comment donc M. Conrad explique-t-il alors les abrègements notés p. 29 : *cómpedĕs*, *máchinăs?*). Qu'est-ce du reste que ce « Hochton » dont il s'agit? Accent de hauteur, comme semble l'indiquer le terme lui-même? ou accent d'intensité, comme semble le supposer la formule de la p. 28 : « der Druck des Hochtons? » — Toujours cette confusion entre deux accentuations et cette hâte à résoudre la question peut-être la plus délicate de la phonétique latine! Quand donc les métriciens consentiront-ils à se mettre à l'école des linguistes? Je sais bien que M. Conrad ne méconnaît pas la difficulté de ces problèmes (cf. sa note de la p. 27 et l'Appendice de son édition des Ménechmes), mais son exposé, destiné à des élèves, gagnerait à être moins affirmatif sur des points controversés. Par exemple, pourquoi s'obstiner à relever, et à expliquer en s'autorisant du livre de Ed. Fraenkel, *Iktus und Akzent*, qui ne fait pas autorité, les cas où l'ictus et l'accent ne concordent pas, tantôt parce qu'il y a groupement syntaxique (v. 30, 33, 54), tantôt parce qu'il y a enjambement (v. 35), tantôt parce qu'il y a disjonction (v. 39), tantôt... — Quelles raisons ne trouvera-t-on pas pour justifier les exceptions à une règle injustifiable?

Le texte marque par rapport à celui de Niemeyer une tendance à revenir au texte de Leo; je ne suis pas sûr que ce soit toujours un progrès. L'autorité de Leo suffit-elle à nous faire admettre au vers 1 la forme banale des manuscrits *fungaris*, contre la forme curieuse conservée par Nonius *fungas*, que E. Kalinka voudrait conserver? L'autorité de Nonius, faible quand il s'agit d'une citation, faite souvent de mémoire, ne peut pas être négligée quand il cite une forme au nom de l'intérêt qu'elle présente.

Il faut dire que M. Conrad n'accepte pas aveuglément le texte qu'il prend pour base et, précisément, neuf vers plus loin, nous le voyons corriger Leo (*mihi gnatam*) par Kalinka (*mihi gnatam gratam*).

Le commentaire, qui était déjà fort développé dans l'édition précédente, est encore enrichi dans celle-ci, et souvent de façon très heureuse. Dirai-je qu'il est au courant des derniers travaux? Allemands, oui; on remarquera que les dix ouvrages cités dans la bibliographie des pages 46-47 sont tous allemands. M. Conrad a certainement utilisé le *Old latin verse* de M. Lindsay, mais je n'en trouve pas la mention à des places où je l'attendais. Je ne vois pas de référence aux nombreuses études que les Italiens ont consacrées à Plaute. Où est-il fait état du *Plaute* de P. Lejay qui devait constituer le deuxième volume de sa grande littérature? L'omission de la copule dans Plaute et Térence mérite de faire l'objet d'une étude spéciale, dit M. Conrad p. 161 (note au vers 1131); je suis bien obligé de lui indiquer que la question a été traitée par moi-même

dans ma *Phrase à verbe « être » en latin*, et plus explicitement encore par M. Mario Barone dans sa *Frase nominale pura in Plauto e Terenzio*.

J. Marouzeau.

VI. — *Collection Velhagen und Klasing* : Bielefeld et Leipzig.

Sammlung lateinischer und griechischer Schulausgaben, begründet von H. J. Muller und O. Jaeger, hrsg. von A. Kurfess und H. Schaal : — *P. Terentius Afer, Andria*, hrsg. von R. Kauer, 1 vol. Texte, xxxii et 90 pages; 1 vol. Commentaire, 148 pages, 1930.

On sait que M. R. Kauer a enrichi la tradition térentienne de quelques collations nouvelles, qui ont été utilisées dans l'édition qu'il a procurée lui-même en collaboration avec M. Lindsay dans la Collection d'Oxford. J'ai publié dans cette *Revue* (t. IX, p. 137) un bref compte-rendu de cette édition; je n'ai donc pas à reprendre la question, sauf pour signaler que M. Kauer a apporté quelques modifications au texte d'Oxford (voir p. 89 l'*Appendice* appelé bien indûment *critique*, car il ne contient qu'une liste de passages sans aucune discussion).

Le texte est établi en vue des classes; les élèves seront utilement guidés dans la scansion par les accents qui marquent l'ictus métrique, et aussi par l'emploi d'italiques pour signaler les résolutions de longues.

En revanche, je les envie s'ils arrivent à comprendre la phrase suivante de l'Introduction (p. xxvii) qui prétend donner la clef de la métrique térentienne : « Il faut mettre en avant la constatation que dans le vers dramatique des Romains ce n'est pas seulement la quantité des syllabes, mais aussi l'accent, et particulièrement l'accent de phrase de la langue courante qui détermine le rythme: et c'est là que l'accord entre l'ictus métrique et l'accent de mot, réalisé d'après la loi même des trois mores et de la pénultième dans environ 40 pour 100 des vers, trouve son explication la plus simple. » Voilà supposés dans cette phrase, si je comprends bien, l'identité entre l'accent de mot et l'accent de phrase, le caractère intensif de l'accent latin, le caractère intensif de l'ictus, et enfin le fait qu'une loi peut se fonder sur un pourcentage de quarante! Comment peut-on donner comme évidentes aux élèves des classes des propositions aussi discutables, ou même controuvées? Une fois de plus je demande, en renvoyant aux études de M. Lenchantin de Gubernatis, à l'ouvrage de M. Nicolau sur l'origine du cursus rythmique et au récent article de M. le chanoine Bayard dans la *Revue de Philologie* : qui nous débrouillera enfin l'écheveau de ces fils enchevêtrés : rythme de la prose, mélodie du vers, accentuation de la phrase, intensité, intonation, scansion? ou du moins qui nous présentera un « état de la question » en éliminant définitivement les erreurs et faisant apparaître les incertitudes?

Le Commentaire, destiné aux élèves des gymnases, n'a pas de prétention scientifique; l'auteur lui a même conféré un aspect scolaire et didactique, en posant aux élèves des questions qui les conduisent à étudier un passage, une forme, etc. Dans la mesure où le commentaire présente un caractère scientifique, il demanderait une sérieuse révision; que nous fait la remarque sur *istae* au vers 28 : « die Glossen erklären *istaec* mit *ista haec* »? à quoi répond l'observation du vers 36 : « *apúd me*, à côté de *apud mé* et de *ápúd me*, sans différence essentielle de signification » (je crois bien!)? Je ne suis pas sûr que toute inexactitude soit évitée : le *ita* du vers 11 ne signifie certainement pas *enim*...

Le meilleur du commentaire est dans les remarques qui aident à comprendre le ton, le style, le caractère des personnages; sur ce point on ne peut que louer l'auteur, en le remerciant d'avoir ajouté cette édition à celles déjà nombreuses, en partie insuffisantes, de Quicherat, Benoist, Freeman, Spengel, Meissner, Fairclough, Moricca, Sturtevant, Barone.

J. Marouzeau.

VII. — *Scriptores graeci et latini cons. Academiae Lynceorum editi :* Romae, typis regiae officinae polygraphicae.

L. Annaei Senecae ad Lucilium Epistulae morales, rec. A. Beltrami : 1931, 2e éd., 2 vol. 424 et 313 pages, 100 Lires.

J'ai rendu compte dans cette *Revue* (t. VII, p. 232) de la belle édition de Sénèque que M. Beltrami a fondée sur la collection du manuscrit Quirinianus, découvert par lui à la bibliothèque de Brescia.

Cette première édition avait paru en deux volumes, séparés par un intervalle de onze ans (1916-1927), si bien que M. Beltrami n'avait pu profiter de la révision Hense, parue en 1921, que pour la seconde partie des Lettres, et qu'aujourd'hui, après dix-sept années riches en travaux sur Sénèque, la présentation de la première partie demandait à être mise à jour.

M. Beltrami s'est vu offrir par une Commission spéciale de l'Académie des Lincei l'honneur de présenter une seconde édition de son Sénèque dans la série de l'Édition nationale des écrivains latins et grecs publiée avec l'approbation du gouvernement par la « Libreria del Stato ».

C'était pour l'éditeur l'occasion de mettre à profit tout le travail philologique accompli ces dernières années; il n'y a pas manqué : on trouvera, en particulier p. xxxvi-xxxviii de sa Préface, l'indication des éditions, ouvrages, articles ou comptes-rendus qu'il a pu utiliser, et j'ai vérifié en plus d'un passage qu'il a tenu compte des propositions faites par divers philologues, soit pour les critiquer soit pour les adopter, éventuellement avec modifications (ainsi Lettre xl, par. 10, il a renoncé à son « numquid dicas », ancienne correction du « numquam dicas » des

manuscrits, non pas pour accepter le « numquidnam dicas » que je lui proposais, mais pour imaginer un « numquid iam dicas » qui n'est pas dépourvu de vraisemblance).

M. Beltrami avait joint à sa première édition une abondante liste des passages où son texte s'écartait de celui de l'édition Hense. Cette liste pouvait avoir une apparence de raison d'être dans une première édition qui, en raison de la découverte d'un manuscrit nouveau, avait quelque peu l'allure d'un manifeste; elle ne se justifiait pourtant guère en fait, car elle était indépendante des innovations apportées par le Quirinianus; elle a disparu de la présente édition.

Nous avons donc maintenant un Sénèque « à jour », sous une forme qui représente par rapport à la tradition un réel enrichissement. Il convient d'en féliciter M. Beltrami, qui a entrepris et poursuivi son œuvre avec l'ardeur et la foi d'un découvreur.

J. Marouzeau.

VIII. — *Biblioteca di filologia classica*, diretta da G. de Sanctis e A. Rostagni : Torino Chiantore.

P. Vergili Maronis Ciris, introd., testo e commento di P. Lenchantin de Gubernatis : 1930, lxvii & 123 pages.

Nous avions déjà eu en 1928 une édition italienne de la *Ciris*, de M. G. Curcio, dans le *Corpus Paravianum*; mais le titre même de la Collection Paravia ne permettait pas à l'auteur de réaliser pour cet opuscule si intéressant une présentation scientifique (cf. cette *Revue*, t. VII, p. 242).

L'édition de M. Lenchantin, au contraire, représente une mise au point. D'abord, en ce qui concerne l'établissement du texte, l'éditeur a recollationné lui-même deux des manuscrits L et U (pourquoi ne mentionne-t-il pas le Vaticanus 2759, découvert et étudié par M. Curcio?) qu'il étudie en détail dans un article des *Studi italiani di filol. classica*. Son apparat critique, qui présente l'inconvénient d'être rejeté en appendice au lieu d'accompagner le texte, serait plus clair s'il était précédé d'un « conspectus siglorum », dont il faut aller chercher les éléments dans l'Introduction, p. lxv et suiv. Les discussions de texte ne sont pas épargnées. La première que je rencontre ne me convainc guère; elle a pour objet de nous faire accepter au vers 5 le texte : « *quaerit* (queret *codd.*) eo dignum sibi quaerere carmen », que ne suffit vraiment pas à recommander le rapprochement purement extérieur avec Pl., *Aul.*, 181 : « properare propero ». Je n'oserais guère non plus me contenter du *consertae* au vers 128, qui n'explique pas les leçons étranges des manuscrits, ni du *fraus olim ut* du vers 288, proposé du reste « non senza molta esitazione ».

C'est proprement le commentaire qui fait la valeur de cette édition; il nous est prodigué à la moyenne d'une page pour quatre ou cinq vers, et M. Lenchantin s'y montre un juge documenté, fin, soucieux de comprendre le sens et le style, soucieux surtout de fournir aux lecteurs les éléments d'une réponse aux questions posées dans l'Introduction.

Cette Introduction traite de la valeur du poème, de sa place dans l'histoire des genres, de ses sources, et voudrait ne pas poser la question irritante d'authenticité, qu'en dernier lieu M. Oltramare a si brillamment reprise dans cette *Revue* (t. VII, p. 294 et suiv.); M. Lenchantin résout pourtant aussi cette question par l'affirmative, en apportant parfois des interprétations nouvelles d'arguments déjà utilisés, comme celui des passages communs à la *Ciris* et à Virgile; sur ce point il y avait peut-être une présomption à tirer en faveur de l'antériorité de la *Ciris* par rapport aux *Géorgiques* du fait que les vers initiaux et finaux du thème principal de la *Ciris* répondent à peu près exactement au début et à la fin de la paraphrase des *Ornithiaca* de Denys; présomption d'antériorité, dis-je, sans aller jusqu'à accepter l'authenticité. Pour m'y résoudre, je voudrais voir aplanies des difficultés internes, touchant la forme et le style. Certes, la *Ciris* n'est pas un centon virgilien; elle est mieux que cela, œuvre d'un poète habile, doué, inspiré quelquefois; je dirais plus, œuvre, jusqu'à preuve du contraire, d'un poète expérimenté et même assez loin de la jeunesse pour avoir déjà des manies et des tics. M. Oltramare a relevé l'abondance des parenthèses (cf. vers 68, 71-76, 88-82, 87-88...), où il voit une gaucherie; j'y vois plutôt une « manière, » un procédé, une habitude. A-t-on noté aussi les factures des vers-schablons, avec ordre des mots stéréotypé, par exemple du type à double enlacement, — soit selon la disposition *a* :

	adjectif a	*adjectif b*	*verbe*	*substantif a'*	*substantif b'*
Vers 23	debita	cum castae	soluuntur	uota	Mineruae
« 24	tardaue	confecto	redeunt	quinquennia	lustro
« 26	et prono	grauidum	prouexit	pondere	currum
« 30	magna	Giganteis	ornantur	pepla	tropaeis
« 31	horrida	sanguineo	pinguntur	proelia	cocco
« 34	Emathio	celsum	duplicabat	uertice	Olympum
« 126	ergo omnis	cano	residebat	cura	capillo
« 127	consertae	et tereti	nectebant	dente	cicadae
« 160	aurea	fulgenti	depromens	tela	pharetra
« 179	non Libyco	molles	plauduntur	pectine	telae
« 205	candida	concessos	ascendat	ciris	honores

— soit selon la disposition *b* :

	adjectif a	*adjectif b*	*verbe*	*substantif b'*	*substantif a'*
Vers 122	et roseus	medio	surgebat	uertice	crinis
« 125	concordes	stabili	firmarant	numine	Parcae
« 127	aurea	sollemni	comptum	quem fibula	ritu

Ne sont-ce pas là les tics d'un versificateur vieilli dans le métier plutôt que la manière d'un jeune poète, d'un Virgile avant l'*Énéide?* Je pose la question, entre beaucoup d'autres du même genre que je tiens à la disposition des partisans de l'authenticité.

J. Marouzeau.

IX. — *Collection roumaine.*

Comediile lui T. Maccus Plautus, traduction roumaine par E. Constantinescu; vol. I : *Amphitruo*, *Asinaria*, *Aulularia*, *Bacchides*, *Captiui*. Éd. Atanasiu & Petrescu, Râmnicu-Vâlcea, 1931, 308 pages.

M. Constantinescu fait partie de cette pléiade de savants roumains dont j'ai signalé l'activité dans une Chronique de cette *Revue* (t. VIII, p. 145). Il s'est déjà signalé par plusieurs études sur Plaute : *Qualis Plauti tempore conditio mulieris fuerit* (1905), *Prologus la comediile lui Plautus* (Thèse de doctorat, 1929), et il annonce pour 1932 un deuxième volume de traduction qui comprendra encore cinq comédies.

L'introduction à ce volume fournit au lecteur pressé les indications essentielles sur la vie de Plaute (qu'illustre bien inutilement le prétendu portrait de notre Cabinet des médailles), les manuscrits (ce qui en est dit est si insuffisant qu'il valait presque mieux n'en pas parler), les éditions (je ne vois pas mentionnée l'*Asinaria* de L. Havet; en revanche la liste comprend le volume I de l'édition Ernout, qui est encore sous presse!), les études et index (il ne faudrait pas donner l'illusion que l'Index de Lodge est complet), la technique, les sujets, l'intrigue, l'inspiration, la métrique et l'organisation théâtrale.

J. Marouzeau.

Histoire littéraire et histoire des textes.

J. Humbert, *Histoire illustrée de la littérature latine; Précis méthodique* : Paris, Didier, 1932, 396 pages, 280 illustrations.

Quand je pense aux manuels de notre jeunesse! Heureux élèves d'aujourd'hui, à qui on offre des livres de classe comme celui-ci! Beau papier, jolis caractères d'imprimerie, de l'air entre les lignes, des images partout; c'est une joie de manier un pareil ouvrage, et il faut d'abord féliciter de la présentation l'éditeur en même temps que l'auteur, sans oublier l'initiateur de la Collection où le livre a paru, M. P. Crouzet.

Mais la forme extérieure n'est pas seule à louer. M. Humbert a su résoudre le problème de mettre à la portée des élèves, sans sécheresse comme sans pédantisme, tout l'essentiel de cette littérature souvent sèche, parfois pédante, riche en tout cas et difficile. Les auteurs et les œuvres sont placés dans leur milieu, expliqués non seulement par la chronologie, ce

qui serait insuffisant, mais par le jeu des influences, par les vicissitudes de la culture et par les conditions de la vie sociale. On ne trouvera pas excessive, comme paraît le craindre l'auteur (Préface, p. v), la part faite à l'histoire des mœurs et aux transformations politiques; M. Humbert a eu bien raison de répondre sur ce point à l'invitation des programmes de 1923, qui recommandent de « situer les auteurs latins dans leur temps », et aussi de s'inspirer des instructions d'inspecteurs généraux ou des rapports de présidents de jurys d'examen, qui déplorent à toute occasion l'insuffisance des notions historiques indispensables à l'intelligence des textes. Une disposition très ingénieuse, qui consiste à mettre en colonnes parallèles les faits de l'histoire, les grands événements de la littérature latine et ceux de la littérature grecque, rend parlante la chronologie.

Pour ce qui est de l'interprétation littéraire des auteurs, on estimera peut-être que certaines formules sont quelque peu simplistes (le caractère sommaire de l'ouvrage est une excuse) ou contestables tantôt par trop de généralité tantôt par trop de précision : « Le grand mérite de Salluste est d'avoir compris son temps...; Phèdre s'exprime dans une langue qui est tout près d'être classique...; ce sont les mêmes qualités qui ont fait de Cicéron un grand avocat et un admirable écrivain épistolaire. » La rhétorique de Caton est trop jugée au nom de l'adage « rem tene, uerba sequentur » et trop peu en fonction des fragments de discours pompeux que nous possédons...

Ce qui est excellent, c'est que l'explication littéraire est sans cesse liée à l'explication grammaticale; en particulier nombre de remarques de style sont intéressantes et sont justement conjuguées pour les poètes avec des remarques essentielles sur la versification (ainsi pour Virgile, p. 200). Dans cet ordre d'idées aussi on contestera quelques interprétations : je ne vois guère dans l'emploi d'un vers spondaïque (chez Catulle, p. 106) un moyen de figurer l'étonnement; le texte de Plaute cité p. 51 pour donner un exemple de débit haletant (al-algeo, ut-uterer, aq-aq-aqua) est purement conjectural, et on a aussi scandé ces vers avec des hiatus.

Là où il faut louer sans réserves M. Humbert, c'est dans la recherche et le choix des illustrations. A la bonne heure! Pas une figure qui ne soit antique et authentique; rien d'emprunté à cette horrible série du cabinet des médailles dont les théâtrales reconstitutions nous ont définitivement faussé l'image des anciens; beaucoup de variété dans les sujets et les genres; des vues photographiques de monuments et de sites. Vraiment on prend à feuilleter ce livre une vision de l'antiquité romaine en même temps que le sens exact de la littérature. « O felices nimium discipulos...! »

J. Marouzeau.

Miss Thelma B. De Graff, *Naevian Studies* : Dissertation de l'Université de Columbia, New-York, Humphrey, 1931, 95 pages.

Ce volume contient quatre Essais destinés à servir d'introduction à une édition annotée des fragments de Névius, dont un spécimen est donné en appendice.

Miss De Graff cherche d'abord dans le *Bellum Punicum* et dans la tradition ce qui peut nous renseigner sur l'origine de la légende d'Énée fondateur et sur le roman Énée-Didon. Puis elle étudie la question de la naissance de Névius et s'efforce de caractériser son œuvre.

Pour démontrer que Névius n'est pas le promoteur du roman virgilien, Miss De Graff trouve des arguments assez forts, comme l'invraisemblance qu'un contemporain des guerres puniques ait pu prêter à l'héroïne du camp adverse un rôle aussi flatteusement symbolique que celui de la Didon virgilienne. Elle sait faire voir aussi ce qu'a de faible l'argumentation qui prétend, du vers de Névius :

> Blande et docte percontat Aeneas quo pacto
> Troiam urbem liquisset

tirer l'hypothèse d'un récit fait par Énée à Didon. Dans la discussion de l'origine campanienne de Névius, elle a raison à mon avis d'insister sur deux arguments menus, mais inquiétants : d'abord le silence de saint Jérôme, dont la notice se comprendrait mieux si Névius était Romain de Rome, ensuite l'abus qui consiste à faire d'un homme un Campanien sous prétexte qu'on lui attribue (Aulu-Gelle) la « superbia Campana » (n'aurait-on pas le droit de dire qu'il y a de la « morgue espagnole » dans les vers à la marquise du Rouennais Corneille ?).

Miss De Graff n'est pas la première à dire ces choses, mais elle a raison de les rappeler avec quelque insistance.

Les rappeler ? Miss de Graff ne s'en donne pas l'air. Elle cite peu ses antécédents. Non pas par vanité, mais par un scrupule qu'elle avoue dans son Introduction : elle s'est appliquée à refaire pour son compte toute la critique de son sujet, pour n'accueillir les opinions concordantes des modernes que comme confirmation à celle qu'elle s'est faite elle-même d'abord.

Procédé de débutante peut-être, et qui n'est pas à encourager, car il est nécessairement une cause de temps perdu sans profit notable. Le type de recherche recommandable est celui qui consiste à exposer d'abord l'état de la question, pour y prendre un point de départ, et non point celui qui fait table rase de la science acquise.

Le commentaire que donne Miss De Graff de ses fragments est abondant; on reprochera peut-être à l'auteur de n'avoir pas su se décider entre un commentaire d'édition savante (cf. l'explication du fragment III,

p. 76 et suiv.) et un commentaire scolaire (cf. la note sur le génitif *deum*).

Le chapitre le plus faible du livre est celui qui regarde la valeur littéraire de Névius : « There are certain great names in the world of letters which are immortal » ; c'est ainsi que débute l'auteur pour s'empresser du reste de dire que Névius n'est pas de ces « immortels de droit ». Quel est donc le mérite de notre poète? Miss De Graff se borne à le défendre contre ceux qui voudraient l'amoindrir en alléguant que ses fragments, conservés pour les curiosités de langue qu'ils contiennent, ne donnent pas une image vraie de sa poésie (et ceux d'Ennius alors?), et en se donnant beaucoup de peine pour les faire apprécier tout de même. La question n'est pas là. Je me demande comment il se fait que Miss De Graff, ayant affirmé l'origine *latine* et romaine de Névius, n'en profite pas pour nous faire apparaître dans les maigres débris de son œuvre de quoi illustrer la fameuse épigramme :

> ... postquam est Orcho traditus thesauro,
> Obliti sunt Romae loquier lingua *latina*.

Voilà qui eût fait un chapitre intéressant, et nouveau.

J. Marouzeau.

G. Jachmann, *Plautinisches und Attisches* : Berlin, Weidmann, 1931, 258 pages in-8°.

La question irritante et séduisante, à laquelle on n'échappe pas dès qu'on aborde l'étude des comiques latins, est celle des originaux. Peu de problèmes concernant Plaute et Térence peuvent être résolus sans qu'on se heurte à la difficulté par excellence : qui juge-t-on? qui est responsable de la pensée, de la composition, de l'expression même? est-ce l'adaptateur latin, est-ce le modèle grec, — ou peut-être les modèles? Si la part de l'imitation et celle de l'initiative pouvaient être déterminées avec certitude, le critique de Plaute ou de Térence se trouverait enfin aux prises avec un adversaire connu et saisissable, et l'on mesure aisément l'avantage qu'il en tirerait. Aussi la liste est-elle déjà longue des travaux portant sur cette question vitale; pour ne citer que l'un des meilleurs et des derniers en date, E. Fraenkel a magistralement étudié « ce qui est de Plaute dans Plaute »; le présent ouvrage de M. Jachmann, dédié à Fraenkel, presque inséparable sur bien des points de celui de Fraenkel qu'il appuie ou réfute, est de la même classe. La vigueur et la souplesse de l'argumentation, l'expérience profonde des études plautiniennes, le sens littéraire, la mesure, tant de qualités critiques évidentes à chaque page, donneraient l'espoir de la solution définitive, si notre question même en comportait une. Il est malheureusement à penser

qu'elle est insoluble. En dehors des rares passages où la nature proprement romaine des faits énoncés signale un indiscutable remaniement latin (par exemple Trinummus 466-484), toute discrimination entre l'adaptateur et l'original manque de point d'appui. Rien de plus fragmentaire que nos données sur la comédie nouvelle. Nous n'avons pas une comédie grecque à rapprocher d'une comédie latine dérivée d'elle. Réduits à critiquer une œuvre en tirant d'elle-même presque tous les éléments de la critique, soupçonnant d'autre part, et sans pouvoir les contrôler, des différences profondes entre les divers modèles, les savants modernes sont condamnés à l'interprétation personnelle, et les études de ce genre reposent sur un ou plusieurs postulats. M. Jachmann l'indique nettement dans son introduction : il présume la perfection technique de la comédie nouvelle, persuadé d'ailleurs, par l'exemple de ses devanciers, qu'une recherche ainsi étayée peut être féconde. Or, si c'est là une présomption fort raisonnable, et même vraisemblable, ce n'en est pas moins une présomption. Et le danger de ce point de départ, c'est que le signe d'une initiative de l'adaptateur se trouvera à peu près fatalement dans une défectuosité de la pièce latine : contradiction, faiblesse logique ou dramatique; il faut bien avouer qu'il y a quelque arbitraire à partir de la perfection du modèle, à porter à son compte tout ce qui est clair et satisfaisant, au compte de l'adaptateur les bévues, maladresses et insuffisances. Le danger de surestimer un modèle inconnu est peut-être illusoire; mais celui de sous-estimer un adaptateur latin dont nous ignorons les ressources est certain; les jugements sommaires sur Plaute que M. Jachmann rejette, contre lesquels il s'élève avec indignation, la légende d'un Plaute copiste balourd, « abîmant tout ce qu'il touche » et gâchant grossièrement les purs chefs-d'œuvre grecs, n'ont certes pas d'autre origine. Encore une fois, M. Jachmann réagit contre cette tendance et signale à bien des reprises, dans son étude, les mérites de Plaute. Cependant lui-même, quand il rencontre une pensée lâche et diffuse, la lui attribue sans hésitation, et souligne plusieurs fois la tendance de Plaute à maltraiter la logique au profit d'un bon mot (p. 82 et suiv. à propos du Rudens, p. 223 à propos de l'Epidicus). Comment alors pourra-t-on avec sécurité juger Diphile, modèle de Plaute dans le *Rudens* et la *Casina ?* M. Jachmann fait de lui (p. 101 et suiv.) un portrait remarquable de finesse et de pénétration, le comparant à Ménandre dont il n'a pas la profondeur psychologique; cela *doit* être vrai; mais comment en être sûr, quand Plaute peut avoir gâté ou escamoté la matière psychologique de son modèle au profit de quelque morceau de bravoure ?

C'est donc au lecteur d'une telle étude à prendre garde; entraîné par tant d'ingénieuse érudition, il ne serait que trop porté à prendre pour décidément démontré ce qui demeure séduisante hypothèse; par exemple

l'absolue précellence accordée à Ménandre parmi les auteurs grecs de la comédie nouvelle; l'attribution à Ménandre de l'original de l'*Aululaire*, etc...

Il ne peut être question de signaler dans un compte-rendu tous les problèmes desquels M. Jachmann propose ici une solution; très bien informé des travaux contemporains (du moins ceux de langue allemande), dominant l'œuvre de Plaute avec une remarquable aisance, il serait à suivre pas à pas dans chacune des discussions qu'il institue. On y trouverait chemin faisant, outre les arguments eux-mêmes, de nombreuses indications de méthode également précieuses. Voici dans ses grandes lignes le dessin de l'ouvrage : — Il se présente comme une suite d'études particulières sur celles des pièces de Plaute dont la composition prête le plus à controverse. D'abord les deux pièces diphiliennes, *Rudens* et *Casina*. Le *Rudens*, qui passe généralement pour conforme à l'original et parfaitement régulier (Leo, Fraenkel, Wilamowitz), contient d'après M. Jachmann deux innovations de Plaute dans la conduite même de l'action. Le scénario de Diphile est d'ailleurs reconstituable dans son entier. Dans la *Casina*, au contraire, ordinairement considérée comme une adaptation libre de Diphile, M. Jachmann considère la mascarade finale comme diphilienne et pense que Plaute a seulement abrégé le dénouement, excluant de sa pièce l'ἀναγνώρισις. Les Κληρούμενοι de Diphile sont ici la seule source de Plaute, et l'influence des Atellanes ne doit pas être invoquée. Dans la *Casina* comme dans le *Rudens*, il n'y a pas de contamination.

M. Jachmann consacre la troisième étude à l'*Aulularia*, dont il fait grand cas. Il pense que l'original est bien de Ménandre, et marque pour la création du personnage d'Euclion une admiration que tous ne partagent pas.

Dans le quatrième chapitre est abordé le problème de la « contamination », dont M. Jachmann dégage la notion. Il se range pour l'essentiel aux vues de Leo, faisant justice des diverses théories qui l'ont obscurcie. Le terme de *contaminatio* est évidemment péjoratif, employé par les ennemis de Térence pour flétrir un procédé qui consiste seulement dans l'emploi de plusieurs originaux grecs à la confection d'une pièce latine. Une comédie dite « contaminée » est donc une pièce à intrigue composite. Plaute a usé du procédé, ainsi que le montrent les prologues de Térence. M. Jachmann combat les théories suivant lesquelles d'autres données que celles des originaux grecs pourraient s'introduire dans les pièces latines : il n'y a pas juxtaposition d'éléments venus de la comédie grecque et d'éléments non littéraires. Entre les originaux et le lecteur moderne, affirme-t-il, une seule influence transformatrice a joué, celle de l'adaptateur latin. — Le *Miles Gloriosus* et le *Poenulus* sont chez Plaute

les meilleurs exemples de pièces traitées par « contamination », et permettent de pénétrer les procédés de l'adaptateur. Ces deux comédies sont l'objet des deux études suivantes. — Dans le *Miles*, deux intrigues sont mêlées avec un tel art qu'on a pu soutenir (Baehrens) la thèse de l'unité; M. Jachmann les distingue et les suit à travers la pièce. Un troisième original grec a pu fournir une scène isolée, comme l'a montré Fraenkel. — Le *Poenulus* fait pendant au *Miles gloriosus;* on y distingue également deux intrigues différentes, appartenant à deux originaux. Il y a vraiment de la part de Plaute combinaison, mise en œuvre, — presque création; c'est ainsi que les traits prêtés au *miles* du *Poenulus* ne viennent pas du Καρχηδόνιος, mais sont empruntés à l'autre pièce grecque.

Le chapitre VII contient une étude de l'*Epidicus*, pièce parfaitement régulière, adaptée de l'original sans modification sérieuse, mais où le dénouement est tronqué : ne pouvant terminer explicitement la pièce, devant un public romain, par le mariage du frère et de la sœur consanguins, Plaute supprime également le mariage du vieillard avec la mère de la jeune fille, et la pièce ne finit pas.

Le dernier chapitre traite du *Trinummus;* Plaute n'y a pas, comme le veut Fraenkel, accentué le ton pédant et moralisateur du Θησαυρός de Philémon; au contraire, ce défaut d'une comédie où Philémon avait fait effort pour « ménandriser » se trouve en quelque mesure corrigé et compensé chez Plaute. Mais les initiatives de celui-ci n'apportent pas au modèle de changements importants; ce sont des additions, non des mutilations.

M. Jachmann a ajouté à son ouvrage un appendice, où il a traité de quelques particularités d'adaptation dans l'*Hautontimorumenos* de Térence.

C'est au même ordre de recherches, concernant les rapports de Plaute avec ses originaux, qu'appartient l'ouvrage suivant :

J. N. HOUGH, *The composition of the Pseudolus of Plautus* : Dissertation de l'Université de Princeton, 1931, 109 pages in-8°.

Le problème de la « contamination » dans le *Pseudolus* forme le fond de cette étude claire, scrupuleuse et solide. Elle comporte trois parties. Dans la première, M. Hough traite du fait même de la contamination et de la méthode propre à en faire apparaître l'existence et les procédés. Il signale que l'erreur de méthode la plus répandue et la plus funeste consiste à examiner isolément chaque pièce, sans s'aider suffisamment des autres. Pareille erreur, plus ou moins involontaire, est de nature à stériliser toutes les recherches de ce genre. Seule la méthode comparative, telle que Langen l'a signalée et appliquée au problème de la *retractatio*, peut donner des résultats. Elle consiste, dans l'examen d'une pièce don-

née, à confronter sans cesse les passages analogues des autres pièces, et à mettre en parallèle tous les traits comparables. Il est certain que, dans une matière où les indices extérieurs à l'œuvre elle-même font si cruellement défaut, c'est une faute lourde de se priver du seul genre de rapprochement possible : celui de Plaute avec Plaute, et de restreindre encore le cercle où notre critique est condamnée à se mouvoir. Il faut savoir gré à M. Hough d'avoir souligné cette évidence. La méthode qu'il définit, sans doute la seule raisonnable et relativement sûre, est appliquée dans son ouvrage avec précision. Il s'en sert tout d'abord pour établir que le *Pseudolus* est bien une pièce hybride; la « contamination » des intrigues y est reconnaissable à diverses faiblesses dont les principales sont : l'incertitude sur la date de la vente possible de Phoenicium (*cras* ou *hodie*), et sur l'état des tractations entre Calidorus et le *leno;* — la non-réalisation dans la pièce de la deuxième condition du pari (vers 522 et suiv.); — le caractère insignifiant des rôles de Calliphon et de Charinus.

Dans une seconde partie, M. Hough examine les conclusions de ses devanciers au sujet du *Pseudolus*, signale leurs divergences, ainsi que les problèmes qui manquent encore de solution définitive.

La troisième partie est l'examen du *Pseudolus* en application de la méthode indiquée. M. Hough dégage les deux originaux, dont il suit la trame, et indique dans les premières scènes de la pièce latine tous les éléments de la double exposition. L'intrigue de l'une des deux pièces grecques consistait à jouer un *leno* en lui soustrayant la belle; l'intrigue de l'autre comportait une double fourberie, dont l'accomplissement obligeait un vieillard à verser l'enjeu d'un pari. Plaute, en combinant les deux intrigues, a supprimé l'accomplissement de la seconde fourberie (celle qui devait être menée contre Simon lui-même), mais le vieillard s'exécute au dénouement sans plus faire allusion à la seconde condition du pari. Dans la répartition de l'intrigue entre les deux originaux, les conclusions de M. Hough sont assez voisines de celles de Bierma, qu'il complète avec raison, semble-t-il, quant au contenu du second modèle. — L'étude du *Pseudolus* est menée scène à scène ; aurait-elle gagné à une présentation plus synthétique ? M. Hough ne l'a pas pensé, et son examen de la pièce, ralenti et fragmenté, n'en est peut-être que plus clair ; les redites qu'il signale à l'avance comme inévitables (préface) sont chose négligeable. — Par la vraisemblance de l'hypothèse principale et par l'ingéniosité de maintes solutions de détail, ce travail contribue utilement à la critique du *Pseudolus*, pièce difficile.

A. Freté.

R. Zimmermann, *Der Sallusttext im Altertum* : München, Fock, 1929, 152 pages.

Ce mémoire mérite de retenir l'attention des philologues. L'histoire

du texte de Salluste dans l'antiquité y est en partie renouvelée grâce à une étude minutieuse des *testimonia* — citations ou imitations — qui sont, comme chacun sait, exceptionnellement nombreux pour Salluste. M. Zimmermann a ajouté à la liste connue de ces *testimonia* trente-quatre citations et quarante-trois imitations qui n'avaient pas été relevées jusqu'ici. Mais là n'est pas son principal mérite. Par l'étude approfondie de tous les passages pour lesquels on peut mettre en face du texte des manuscrits une citation ou une imitation, il est arrivé sur l'histoire du texte de Salluste et sur le classement des manuscrits à des conclusions nouvelles, auxquelles les futurs éditeurs de Salluste ne pourront rester indifférents.

Voici, en bref, comment M. Zimmermann se représente l'histoire du texte de Salluste dans l'antiquité. Au Ier siècle, Asinius Pollion, qui n'aimait pas Salluste, fit paraître un examen critique de ses ouvrages qui ne fut pas sans influencer fortement les éditeurs et provoqua de nombreuses corrections au texte original. Par exemple, dans *Jugurtha*, 19, 2, Quintilien a lu : *nam de Carthagine tacere potius puto quam parum dicere.* Mais, dès la seconde moitié du IIe siècle, Apulée lisait *silere melius*, qui est le texte de nos manuscrits et le texte correct; de même Servius et plusieurs autres. C'est qu'entre Quintilien et Apulée, dans la première moitié du IIe siècle, est intervenu un critique de grande valeur qui a rétabli le texte de Salluste dans sa pureté : ce critique, M. Zimmermann croit pouvoir l'identifier avec Aemilius Asper, auteur également d'une édition de Térence et d'une édition de Virgile plusieurs fois citée par Servius. C'est ce texte d'Asper qu'ont connu Aulu-Gelle et Fronton. Par la suite, on ne s'en tint malheureusement pas à ce texte, mais il fut corrompu par des souvenirs de l'édition du Ier siècle et par des variantes nouvelles. Au plus tard dans les premières années du Ve siècle, une recension fut faite dans le cercle des Symmaque : c'est d'elle que procède l'archétype des manuscrits qui nous sont parvenus. Ceux-ci ne doivent pas être répartis seulement en deux classes, *mutili* et *integri*, mais on en doit distinguer une troisième, celle des *integri* récents. Le passage le plus significatif que M. Zimmermann invoque pour appeler à l'existence cette classe nouvelle est *Jug.*, 113, 3 : *uultu et oculis pariter atque animo uarius.* Ce texte, qui a été adopté jusqu'ici par les éditeurs, est celui de Servius. Mais les manuscrits *mutili* et les plus anciens *integri* portent : *uultu corporis.* Les *integri* récents donnent : *uultu colore motu corporis*, qui paraît à M. Zimmermann nous restituer le texte authentique.

M. Zimmermann recommande en outre aux futurs éditeurs de Salluste de ne pas s'en tenir à la règle d'Ahlberg, qui a préféré la tradition des manuscrits aux *testimonia*, exception faite pour ceux de Fronton : il faut être moins rigoureux, et ne pas craindre d'admettre, ici et là, la leçon

fournie par une citation plutôt que celle des manuscrits, en raison du caractère composite des éditions anciennes de Salluste, où le meilleur voisinait avec le pire.

On voit par ce rapide résumé quel est l'intérêt du mémoire de M. Zimmermann. On regrettera seulement qu'il n'ait pas placé en tête de son ouvrage un tableau des différents sigles par lesquels il désigne les manuscrits; pour qui n'a pas sous la main l'édition suédoise d'Ahlberg et ses *Prolegomena*, l'exposé y eût gagné un appréciable supplément de clarté. On eût aimé aussi qu'il nous donnât plus nettement son opinion sur la place — en tout cas éminente — qu'il convient d'assigner, dans l'ensemble des manuscrits, au *Vaticanus* 3864 (V), qui contient des discours et lettres tirés du *Catilina*, du *Jugurtha* et des *Histoires*.

Quel que soit l'intérêt du travail de M. Zimmermann, il faut reconnaître qu'il ne met pas le point final aux discussions qu'a provoquées et que provoquera encore la difficile histoire du texte de Salluste. Une dissertation de M. E. Höhne, parue à Munich en 1927, sur le même sujet, aboutit à des conclusions en partie différentes. M. Zimmermann n'a pas ignoré cette dissertation, mais il déclare simplement à la fin de son Introduction que, son travail étant terminé quand elle a paru, il n'a pas cru devoir en tenir compte. La confrontation des deux mémoires montre ce qui demeure acquis et ce qui reste encore en discussion. Les points qui paraissent acquis sont les suivants :

1° Au Ier siècle de notre ère, le texte de Salluste a subi de sensibles altérations.

2° Dans la première moitié du IIe siècle, un travail sérieux de critique a ramené le texte de Salluste à ses origines.

3° Au IVe-Ve siècle, une révision a été opérée, d'où procède la tradition de nos manuscrits.

Quant à nommer les auteurs de l'édition du IIe siècle et de celle du IVe-Ve siècle, nous ne le pouvons qu'en nous livrant à des hypothèses invérifiables; et ce qui autorise un parfait scepticisme, c'est qu'avec d'égales vraisemblances M. Zimmermann dit pour la première : Aemilius Asper, tandis que M. Höhne dit : Valerius Probus et ses élèves; et quand l'un parle, pour la seconde, des Symmaque, l'autre parle d'Arusianus Messius.

Mais ces divergences, en somme, comptent peu. Ce qui est autrement grave, ce qui est de grande conséquence pour l'établissement du texte, c'est que M. Zimmermann et M. Höhne sont en désaccord formel sur la question des *codices integri* récents. M. Zimmermann, on l'a vu, veut les réhabiliter; M. Höhne, au contraire, les condamne une fois de plus : pour lui, il a paru au Ve siècle une édition interpolée dont les citations de saint Augustin et un papyrus d'Oxyrhynchos publié en 1908 nous conservent le souvenir; c'est de la contamination de cette tradition-là avec la tradi-

tion correcte Arusianus-Priscien que seraient nés les *integri* récents, auxquels il faut conserver le nom de *deteriores*. La question reste ouverte; elle est à reprendre; nous n'oserions pas affirmer qu'elle soit susceptible d'une solution certaine.

L.-A. Constans.

B. Edmar, *Studien zu den Epistulae ad Caesarem senem de re publica* : Lund, 1931, 175 pages.

C'est une des questions les plus controversées de l'histoire littéraire latine que l'authenticité des deux *Lettres à César* qui nous ont été transmises par le *Vaticanus* 3864 à la suite de lettres extraites du *Catilina*, du *Jugurtha* et des *Histoires*. On avait fini, après de longs débats, par les tenir généralement pour authentiques. Cependant, l'unanimité n'était pas faite, et M. H. Last, en 1923, dans deux articles du *Classical Quarterly*, montrait la fragilité des preuves que Pöhlmann, Ed. Meyer, Gebhardt et Kurfess avaient accumulées. M. E. Höhne, dans une dissertation de 1927 sur l'histoire du texte de Salluste, s'est rallié à l'opinion de M. Last, cependant que M. O. Seel, dans une autre dissertation parue en 1930 sur « Salluste des *Lettres à César* à la *Conjuration de Catilina* », admet sans discussion l'authenticité. C'est dans ces conditions que M. Edmar est entré en lice. Dans une courte première partie (p. 11-29), il montre que les preuves extérieures et celles que l'on peut tirer des allusions contenues dans les deux lettres demeurent précaires; il faut donc, dit-il, demander à une enquête sur la langue et le style des preuves plus convaincantes. L'objet de la deuxième partie, qui forme le corps même de l'ouvrage (p. 29-151), est d'étudier, phrase par phrase et même mot par mot, les deux lettres, pour voir si, oui ou non, l'on y reconnaît le langage et la manière d'écrire de Salluste. Enquête très consciencieuse, très complète; elle se termine par une analyse du rythme des phrases et un tableau des clausules, d'où il résulte que si le rythme est nettement différent de celui de Cicéron, il n'est pas non plus le même que dans le *Catilina* et le *Jugurtha* et — ce qui surprend davantage — il diffère sensiblement de l'une à l'autre lettre, comme si (c'est M. Edmar lui-même qui le remarque) elles étaient l'œuvre de deux déclamateurs différents.

D'autres résultats de l'étude de M. Edmar ne sont pas moins troublants : et particulièrement cette observation qu'il croit pouvoir faire (p. 152, note 2) que les lettres, nécessairement antérieures, si elles sont authentiques, au *Catilina* — la lettre I est de 46, après Thapsus; pour la lettre II, M. Edmar préfère la date de 49 (février) à celle de 50 — se rapprochent cependant plus du *Jugurtha* que du *Catilina*. Semblable constatation est de nature à embarrasser singulièrement quiconque veut tenir compte des deux lettres pour tracer la courbe de l'évolution

littéraire de Salluste; la chose s'explique, au contraire, très aisément, si un faussaire a choisi pour modèle de son « à la manière de... » le *Jugurtha*, c'est-à-dire l'œuvre la plus caractéristique, celle où Salluste a pris pleine conscience de son originalité d'écrivain.

Pourtant, de l'ensemble des observations qu'il a faites, M. Edmar tire une présomption en faveur de l'authenticité. Il ne prétend pas d'ailleurs imposer sa conviction personnelle; et sa conclusion, fort sage, avoue que l'attitude la plus scientifique est de reconnaître l'impossibilité d'une certitude.

Nous sommes d'autant plus porté à approuver cette réserve qu'il ne nous semble pas qu'une étude grammaticale et stylistique, si méthodique et minutieuse qu'elle soit — et c'est le cas de celle-ci — soit capable de nous faire avancer beaucoup vers la solution définitive d'un problème de ce genre. Tout le travail de M. Edmar nous paraît, en effet, se heurter à une objection de principe, qui vaut pour tous les ouvrages dont on discute l'authenticité. Qu'a-t-on prouvé, quand on a fait voir, par une série de confrontations minutieuses, que telle expression, tel tour des lettres trouve un parallèle dans le *Catilina* ou le *Jugurtha?* Ceci simplement, que la langue et le style des dites lettres ont une couleur sallustienne. Mais on pourra tirer de là deux conclusions opposées et aussi légitimes l'une que l'autre : les Lettres sont de Salluste — le faussaire était habile. On est en droit de dénier à un écrivain la paternité d'un ouvrage si l'on démontre que cet ouvrage ne répond pas à ses habitudes de style; mais on ne peut, à l'inverse, fonder une affirmation d'authenticité sur la constatation d'une ressemblance de forme, si étroite, si parfaite qu'elle puisse être. L'argument ne saurait être valable que s'il vient à l'appui de preuves d'un autre ordre; il ne saurait être invoqué comme argument principal. Ainsi se trouve-t-on ramené, après la lecture du mémoire de M. Edmar, au point d'où il était parti.

L.-A. Constans.

L. Laurand, *Cicéron est intéressant* : Collection d'études anciennes. Paris, Les Belles-Lettres, 1929, 58 pages.

Est-il vrai que je n'ai pas encore signalé ici ce joli petit livre? Tout le monde dans l'intervalle l'aura lu. On y aura trouvé, avec l'accent de conviction que M. Laurand met dans tout ce qu'il écrit, quelques-unes des idées qui lui sont familières : originalité de Cicéron, valeur de son témoignage historique, et surtout, en dépit de ce qu'on a dit souvent, variété de son style. Sur ce dernier point, comment se fait-il que M. Laurand ne signale pas le caractère tout particulier des discours improvisés, comme le *In Vatinium*, auxquels la sténographie a conservé leur allure d'ébauches?

Les idées ne sont qu'indiquées, mais toujours appuyées par quelques

exemples précis, et l'exposé est accompagné d'indications pratiques destinées à encourager et à faciliter la lecture de Cicéron. Une table chronologique des œuvres de Cicéron, que l'auteur a reproduite dans cette *Revue* même (t. III, p. 60 et suiv.), permet d'embrasser d'un coup d'œil l'activité littéraire de Cicéron. Quelques éclaircissements n'auraient pas été superflus : comment, par exemple, ne pas faire remarquer à ceux qu'on veut recruter pour la lecture de Cicéron la raison bien connue qui groupe après 45 tous les ouvrages philosophiques? Cette chronologie est un peu comme ces cartes muettes qu'on laisse à l'usager le soin de faire parler. Elle risque de rester muette pour plus d'un lecteur. Aussi bien tout ce petit livre est-il de suggestions plutôt que d'exposé dogmatique.

Il est surtout, semble-t-il, une réponse à la suspicion dont souffrait le crédit de Cicéron il y a un tiers de siècle et plus. C'est à des jugements ou à des boutades de J. K. Huysmans (1884), F. Funck-Brentano (1903), E. Goumy (1892), que réplique M. Laurand. Je me rappelle que dans cette période d'avant 1900 qui s'estimait si « fin-de-siècle » (l'expression date de ce temps-là) on nous donnait comme sujet de dissertation latine au concours des bourses de licence : « Que pensez-vous des critiques dont a souffert depuis quelque temps le renom de Cicéron? »

Le piquant est que ce sont aujourd'hui les linguistes qui réhabilitent l'homme des philologues. M. Laurand a raison de signaler, p. 15 (mais seulement en note), qu'il y a dans l'*Esquisse d'une histoire de la langue latine* de M. Meillet un long commentaire de Cicéron. Il eût été intéressant d'en résumer l'idée essentielle : que Cicéron en fixant la langue latine et en en faisant le véhicule de la pensée grecque a donné pour des siècles à la culture occidentale son orientation.

J. Marouzeau.

A Concordance of Prudentius, par R.-J. Deferrari et J.-M. Campbell, avec le concours de dix-huit prêtres et religieuses étudiants de l'Université catholique de Washington; publication n° 9 de la *Mediaeval Academy of America*. Cambridge, Massachusetts, 1932, IX-833 pages, in-4°, 12 doll. 50.

Nous avons là un répertoire alphabétique complet de toutes les formes employées par Prudence, avec référence et citation des passages où elles se trouvent; pour les conjonctions et prépositions, seules les références sont données. Le texte considéré est celui de Bergman (Corpus de Vienne, 1926).

L'ouvrage représente un travail considérable et rendra certainement service à ceux qui étudient Prudence. Jusqu'ici, le lexique le plus complet était celui de l'édition Chamillard (1687), reproduit dans l'édition de Londres, 1824. Il fournissait déjà une aide précieuse au chercheur; mais il était établi sur un texte peu sûr et renfermait quelques omissions et

quelques erreurs de références. La nouvelle concordance semble complète et exacte. Pourquoi, toutefois, y a-t-il un article « uulp*as* », alors que cet article renferme uniquement une citation, d'ailleurs juste, où figure « uulp*es* » ? Peut-être aussi certains emplois de *de*, *cur*, *ne*, par exemple, sont-ils au moins aussi intéressants et méritaient-ils plus d'être cités dans leur contexte que beaucoup de *meus*, de *rosae*, etc., qui ont cet honneur. C'est là le reproche que l'on est tenté de faire à l'ouvrage : il semble le résultat d'une application plus mécanique que réfléchie. Mais sans doute faut-il voir dans cette conception une volonté arrêtée d'objectivité : un choix est toujours subjectif. — En résumé : gros effort, utile instrument de travail.

M. Lavarenne.

A. Stein, *Römische Inschriften in der antiken Literatur* : Prague, Taussig, 1931, 49 pages, 3 Mark.

M. Stein s'est amusé (est-ce autre chose qu'un divertissement?) à recueillir dans les textes soit les inscriptions qu'ils nous ont conservées soit les allusions qu'ils contiennent à des inscriptions connues ou inconnues. La récolte n'est pas considérable, vu l'indifférence des anciens vis-à-vis du « document » et l'habitude qu'ils avaient de ne pas citer textuellement. Il va de soi que le recueil ne nous apporte aucune inscription nouvelle, pas plus qu'il n'ajoute à ce que nous savions sur les inscriptions connues. Le profit de l'enquête considérable à laquelle s'est livré M. Stein est, comme il le fait observer lui-même (p. 42), d'ordre négatif : il est surprenant de constater à quel point l'épigraphie, qui est chez les Latins presque une forme de la littérature, tient peu de place dans la littérature proprement dite ; plus extraordinaire encore est l'indifférence des historiens vis-à-vis de cette source d'informations (en particulier les critiques modernes qui ont pris à tâche de ruiner la réputation scientifique de Tacite ne seront pas fâchés de noter qu'il est avec les auteurs de l'*Histoire Auguste* le moins soucieux de faire appel aux témoignages épigraphiques).

Le philologue trouvera à glaner dans ce recueil ; en partant des observations générales présentées p. 31 et suiv., il pourra faire quelques observations sur la valeur que les écrivains attachaient à la forme des textes épigraphiques et sur leurs habitudes de transposition : un cas intéressant est celui de Tite-Live résumant et modernisant l'inscription relative aux Bacchanales (p. 15), dont il garde seulement, avec le tour de phrase, des formules officielles (sacrum necessarium, pecunia communis) et çà et là un archaïsme (extraquam), suivant un procédé identique à celui qu'il emploie vis-à-vis du texte des chroniqueurs (cf. sur cette attitude de Tite-Live mon article de la *Revue de philologie*, 1921, p. 160 et suiv.).

M. Stein n'a-t-il rien omis dans ses relevés ? La tâche était si considé-

rable qu'on ne peut guère concevoir que rien ne lui ait échappé. Comment se fait-il qu'ayant dépouillé le *De oratore* il n'ait pas noté l'originale inscription pariétaire dont s'amuse Cicéron : LLLMM (*De orat.*, II, 240), qu'il faut interpréter, par allusion à un potin de village : « Lacerat Lacertum Largi Mordax Memmius » ? Comment se fait-il que, relevant chez Suétone (*Aug.*, 15, 2) la mention de la statuette où était inscrit le surnom d'Auguste jeune, *Thurinus*, il ne signale pas la jolie anecdote de *Dom.*, 13, 7, où nous voyons un plaisant inscrire sur l'un des arcs de triomphe prodigués sans compter par l'empereur : *Arci*, c'est-à-dire, si on lit en latin : « Des arcs ! » et si on lit en grec (ἀρκεῖ) : « Suffit ! ».

Comment se fait-il aussi que M. Stein n'ait pas consacré un chapitre aux imitations et pastiches épigraphiques ? Je pense par exemple à la proclamation de Sosie dans l'*Amphitryon* (v. 188 et suiv.) :

> Victores uictis hostibus legiones reueniunt domum
> Duello exstincto maxumo atque internecatis hostibus...
> Imperio atque auspicio... Amphitruonis maxime...
> Vt gesserit rem publicam ductu imperio auspicio suo

ou à celle de *Persa*, 752 :

> Hostibus uictis, ciuibus saluis, re placida, pacibus perfectis,
> Bello exstincto, re bene gesta...

qui rappellent le style de ces « tabulae antiquae, quas triumphaturi duces in Capitolio figebant uictoriaeque suae titulum saturniis uersibus prosequebantur » (Caes. Bassius, *G. L.*, VI, 265) ; ainsi l'inscription de L. Aemilius Regillus rapportée par Tite-Live (XL, 52) :

> Duello magno dirimendo, regibus subigendis
> ... auspicio imperio felicitate ductuque eius...

ou celle de Ti. Sempronius Gracchus (Tite-Live, XLI, 28) :

> ... consulis imperio auspicioque legio exercitusque... Sardiniam subegit ... re publica felicissime gesta...

N'était-ce pas l'occasion à ce propos d'indiquer aussi ce qu'il faut penser du fameux « style épigraphique » ou « lapidaire » qu'on prête aux Romains ? Il y avait là de quoi donner au petit ouvrage de M. Stein plus de portée et d'intérêt.

J. MAROUZEAU.

Sciences historiques.

P. LAVEDAN, *Dictionnaire illustré de la mythologie et des antiquités grecques et romaines* : Paris, Hachette, 1932, 1037 pages, 1015 illustr.

Ce Dictionnaire, en préparation depuis près de vingt ans, avait été conçu d'abord comme devant être un résumé du *Daremberg et Saglio*.

Avec le temps, le plan primitif s'est modifié, si bien que même l'auteur a dû prendre pour règle de ne citer aucun passage du Dictionnaire pris d'abord comme modèle. Le contenu a été sur plusieurs points amplifié : la mythologie a pris une place notable dans la rédaction définitive; les découvertes récentes de la préhistoire y ont reçu accueil[1]. La présentation est en partie nouvelle : aux figures au trait du Daremberg se sont jointes quantité de similigravures qui donnent une allure plus moderne à l'ouvrage[2].

Il est trop facile d'imaginer les services que rendra ce Dictionnaire maniable, quoique notablement développé, scientifique, quoique sans appareil d'érudition. Trop longtemps les bibliothèques de classe dans nos lycées et les séminaires d'étudiants ont été privés de secours pour la connaissance archéologique de l'antiquité; chaque année les Rapports des présidents de jurys d'agrégation déplorent l'ignorance des « realia » qui se manifeste dans l'explication des textes et jusque dans la version latine. Avec cette nouvelle encyclopédie, qui englobe tout ce qui concerne non seulement l'art, mais la vie, les mœurs, les idées, le droit, les institutions, la religion, les élèves seront inexcusables de ne pas parfaire en tous sens leur connaissance de l'antiquité.

C'est, en effet, surtout aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants des Facultés qu'a pensé l'auteur en traçant le plan de son ouvrage, en même temps qu'au grand public; il a voulu faire œuvre d'enseignement et de vulgarisation.

Ceci l'a amené à adopter une disposition qu'on critiquera peut-être : il a pris comme têtes d'articles les mots français et non les mots latins ou grecs. Cette résolution est grave : elle nous oblige à une transposition souvent difficile, étant donné que les notions à expliquer n'ont pas toujours de nom qui les exprime avec exactitude dans une langue moderne : qui ira chercher sous *destin* ce qui concerne les *Moires* grecques? sous *nécropole* la mention du *Céramique* athénien? où trouvera-t-on ce qui répond à la notion de la *potestas* romaine? Certaines têtes d'articles étaient peut-être superflues : ce qui est dit sous *montre* pouvait être dit sous *cadran solaire;* ce qui est rangé sous *commune* sera cherché

1. Contradiction curieuse sur ce point entre l'Avertissement de l'auteur, qui se flatte d'avoir fait place à la préhistoire, et la Note des éditeurs, une page avant, qui annonce qu'on l'a laissée de côté « comme n'étant pas spécialement grecque et romaine et comme n'étant encore que très peu classique (!) ». Heureusement, c'est l'auteur qui a raison.

2. La richesse de maintes illustrations, comme celles de l'article *Aphrodite*, fait regretter l'indigence de certaines autres : on s'étonnera de la pauvre figurine étrusque qui est chargée, p. 205, d'illustrer l'article *Centaure*; sous le mot *Croix*, l'absence presque totale de figures souligne la pauvreté étrange de l'article lui-même, où devraient être posées tant de questions importantes d'archéologie et de symbolique.

plutôt sous *municipe*. D'autres font grandement défaut : pourquoi un article *pied* et pas un article *pas*[1] ?

On trouvera que plus d'un article est insuffisant : du *Vertumne* il y a mieux à dire que : « dieu des arbres fruitiers, à Rome » ; est-il possible, à propos du testament, de ne rien dire de la « captatio » ? est-ce pour ménager la pudeur des lycéens que, parlant des *hétairies*, le rédacteur de l'article ne dise mot des *hétaires?*

On regrettera aussi que fassent défaut les explications de mots; en général les mots latins et grecs sont donnés sans justification : qu'avons-nous à tirer d'un article : « *falarique* ou *phalarique*, sorte de javelot » ? Et dans l'article suivant, *Fastes*, comment comprendre le rapport entre les deux emplois du mot dans « jours fastes » et « fastes pontificaux » si l'on ne nous explique pas le mot grammaticalement?

J'aurais un dernier regret à exprimer : la Note préliminaire des éditeurs annonce des indications bibliographiques propres à donner toutes références indispensables. L'Avertissement de l'auteur, plus modeste et plus véridique, nous informe qu' « on a seulement indiqué quelques lectures complémentaires utiles, en se bornant à des ouvrages parus depuis 1920 et faciles à trouver dans les bibliothèques publiques ». On avouera que c'est là un genre de bibliographie insuffisant et presque superflu. Un ouvrage scientifique résumé n'a qu'une manière de se faire pardonner d'être résumé, c'est de fournir sans cesse à ses usagers le moyen de recourir à des ouvrages plus complets. M. Lavedan aurait compliqué un peu la tâche de ses collaborateurs, mais il n'aurait guère alourdi son volume, et il lui eût conféré, outre sa valeur scolaire, une véritable valeur scientifique, s'il eût indiqué seulement les sources auxquelles a été puisée toute cette science concentrée et impersonnelle.

J. Marouzeau.

G. Säflund, *Le mura di Roma repubblicana, Saggio di Archeologia Romana* : Lund, Gleerup, 1932, xvi-278 pages.

Il s'agit du célèbre mur « de Servius » : bien des vestiges de ce vieux rempart ont été mis au jour à Rome à différentes reprises; on les a beaucoup étudiés, mais nous manquions d'une étude exhaustive qui mît en œuvre l'ensemble des documents archéologiques et des sources littéraires. Le présent ouvrage est bien fait pour combler cette lacune : on y trouve réunis et bien classés (p. 209-228) tous les textes littéraires ou épigraphiques relatifs aux vieilles fortifications de Rome. D'autre part, l'auteur consacre les pages 1-160 à la description et à l'analyse de tous

1. L'explication du pas figure sous le titre pied, mais elle est inexacte : le *passus*, donné comme un double pas, est en réalité la mesure correspondant à l'envergure des bras en croix.

les vestiges retrouvés : analyse très minutieuse[1] qui, suivant la voie inaugurée par Tenney Frank (*Roman buildings of the Republic*), attache la plus grande importance à la nature du tuf employé et à sa provenance. Toute cette partie documentaire représente un effort considérable, elle sera fort utile : ceux-là mêmes qui n'accepteront pas les conclusions de l'auteur devront lui emprunter les éléments de leur argumentation. Ces matériaux, en effet, sont mis en œuvre de façon très originale :

1° Le titre déjà est révolutionnaire : ce mur, dont on faisait au moins en partie remonter l'origine à Servius Tullius, est pour M. Säflund le mur de la Rome *républicaine*. La Rome des rois n'a pas eu d'enceinte générale, chaque colline était une *unità fortificatoria;* tout au plus un premier agger protégeait-il au nord-est l'ensemble de l'Esquilin. A la suite de T. Frank, on datait sinon de Servius Tullius, du moins du VIe siècle avant J.-C. un certain nombre de fragments construits en *capellaccio* (le tuf du sous-sol même de Rome). M. Säflund les reporte hardiment au Ier siècle avant J.-C. ; certains de ses arguments paraissent bien solides[2].

2° La prise de Rome par les Gaulois montre l'insuffisance de ce système de défense. En 378, dix ans après la catastrophe, les Romains construisent une *première* enceinte (Tite-Live 6, 32, 1, fournit la date); ils empruntent à Syracuse des modèles et peut-être même des ingénieurs. Rejoignant ici Tenny Frank, l'auteur attribue à cette enceinte post-gallique les constructions en tuf de Grotta-Oscura[3].

3° Cette enceinte est tombée en ruines au Ier siècle : en 88, Sylla réussit sans peine sa « marche sur Rome ». Instruits par ce succès, ses amis relèvent à la hâte le vieux rempart : un texte d'Appien (*Bell. Civ.* I, 66, 303) permet d'attribuer cette *seconde* enceinte aux consuls sullaniens de 87. Elle était très solide ; Marius ne put l'emporter et ne vint à bout de Rome que par le blocus. En feraient partie les vestiges en blocage et ceux en *capellaccio* qu'on datait jusqu'ici du VIe siècle.

4° Le tracé que l'auteur adopte pour sa première enceinte s'écarte sur un point essentiel de celui qu'on a coutume de reproduire : on admet, en général, que le mur s'interrompt entre le Capitole et l'Aventin, laissant la ville dégarnie du côté du Tibre. Divers auteurs cependant

1. L'auteur n'a connu que de seconde main les restes dégagés en 1856 sous le jardin de Sainte-Sabine : il les considère comme « disparus ou inaccessibles » (p. 17); nous les avons retrouvés tout récemment en descendant dans l'un des deux puits qui s'ouvrent au fond de ce jardin.

2. Dans un cas, le rempart en *capellaccio* repose sur des fondations en blocage, qui ne remontent qu'au Ier siècle (p. 78); ailleurs on a trouvé des tombes construites en *capellaccio,* datées par leur contenu du Ier siècle également (p. 244).

3. Ce tuf provient du territoire de Véies : son emploi est donc postérieur à la conquête de cette ville (395). Lors de l'invasion gauloise, Rome n'avait pas d'enceinte; la construction de ces murs est donc à reporter après 388.

(M. Piganiol notamment) relient ces deux collines par un mur continu qui laisse le Forum Boarium en dehors de la ville. M. Säflund prend le même parti; mais par un tracé original il appuie ce mur au flanc nord-ouest du Palatin.

5° L'enceinte de 87 se confond à peu près avec la première; cependant, M. Säflund suppose qu'elle débordait sur la rive droite du Tibre, protégeant une mince bande de terrain et venant s'accrocher en bastion au sommet du Janicule. Cette hypothèse que nulle trouvaille ne vient appuyer paraîtra, je le crains, bien hasardeuse et sera moins favorablement accueillie que la précédente.

On voit tout l'intérêt de ce bel ouvrage : ajoutons qu'il est luxueusement présenté, sur grand in-8°, la typographie est soignée, l'illustration abondante[1]; il fait honneur à l'Institut suédois de Rome qui inaugure avec lui sa collection d'*Acta*.

H.-I. Marrou.

A. Piganiol, *La conquête romaine* (*Peuples et civilisations*, histoire générale publiée sous la direction de L. Halphen et Ph. Sagnac, t. III), 2e édition revue et augmentée : Paris, Alcan, 1930, 526 pages, 50 francs.

Quoique ce soit là une seconde édition, il est impossible de ne pas signaler ce volume où M. Piganiol a rassemblé la substance de toute l'histoire extérieure de la République. Peut-on dire extérieure? Le titre, où il n'est question que de conquête, pourrait faire illusion. On sait qu'aucune période peut-être de l'histoire n'a montré aussi étroitement enchevêtrées les vicissitudes de la politique et celles de l'expansion. C'est ce que laissent voir les sous-titres, qui sans cesse mettent en cause les hommes et les institutions, et aussi ces précieuses récapitulations, où l'auteur dans un raccourci saisissant fait apparaître, en même temps que les étapes de la conquête, les progrès politiques et les développements de la culture.

Une autre originalité de cette période, c'est que l'histoire de Rome est orientée, sinon déterminée, par l'apparition sur la scène du monde des pays offerts à la conquête. De là le parti suivi par M. Piganiol, à mesure que les armées romaines pénètrent chez les nations nouvelles, de faire un retour sur le passé de ces nations et de définir leur état de civilisation. Il y a là plus qu'un procédé d'exposition; il y a une conception historique, celle qui conduit à tenir compte dans l'œuvre romaine de la part qui revient aux peuples vaincus; indication générale d'une série de problèmes dont on devine tout l'intérêt et dont un aspect particulier,

1. Nous n'avons guère qu'un regret à exprimer : la planche I (plan général) eût gagné à être imprimée sur un dépliant; le lecteur qui doit s'y reporter sans cesse aurait pu ainsi l'avoir constamment sous les yeux.

relatif au rôle des Celtes, vient d'être mis tout récemment en lumière par M. Carcopino.

M. Piganiol n'est pas un historien de synthèse, encore moins de manuel. On sait que, sans cesse attentif aux problèmes particuliers, il n'abdique jamais le souci de la recherche personnelle; aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir, dans ce livre si riche d'éléments qui sont du domaine public, chaque fait réinterprété, chaque idée réexaminée par une pensée toujours curieuse, critique et vigilante.

J. Marouzeau.

J. Carcopino, *Sylla ou la Monarchie manquée* : Paris, Artisan du Livre, in-12, 245 pages.

On sait que l'on a confié à M. Carcopino le tome II (133 à 44 av. J.-C.) de l'*Histoire romaine* dans la Collection Glotz; deux fascicules ont déjà paru; le troisième est achevé en manuscrit. L'auteur profite de ce travail de longue haleine pour reviser les jugements des modernes en passant les sources antiques où ils ont puisé au filtre d'une critique sans peur. C'est à cette exégèse que nous avons dû le livre sur les Gracques où une interprétation inédite d'un mot d'Appien suffisait à nous donner la clef d'une période. Ce nouveau volume, par contre, est né d'une interprétation d'ensemble de l'épopée syllanienne. La tradition voit en Sylla un patricien égoïste qui jusqu'à cinquante ans vit en dilettante; brusquement il s'identifie à la noblesse et ne conquiert le pouvoir que pour la servir; puis, non moins brusquement, il s'efface. Ainsi présentée par Drumann, Mommsen, Duruy, pour ne pas citer les vivants[1], cette carrière apparaissait énigmatique. Relisant avec des yeux neufs l'admirable portrait tracé par Salluste (*Iug.*, 95), M. Carcopino répond : pas d'énigme; Sylla n'a eu qu'un but, le pouvoir personnel, et s'il a abdiqué c'est que la situation politique l'y a contraint. L'auteur résume son idée dans un sous-titre lapidaire : « la Monarchie manquée », et il prouve.

Après quelques pages sur les débuts tardifs de Sylla, Romain de vieille souche dont la famille était si déchue qu'il ne pouvait compter sur les nobles qui accaparaient les charges, mais seulement sur la guerre et l'argent, on aborde aussitôt le vrai sujet : la dictature de 82. Elle n'a de la magistrature républicaine que le nom, et les anciens ne s'y sont pas trompés; déjà Cicéron l'appelait *regnum* (*Att.*, 8, 11, 2). Ce pouvoir exceptionnel, Sylla l'a établi sur un vote du peuple, en dehors du Sénat, contre qui il n'hésitera pas à l'exercer. Voyons ses actes.

Ils sont, si on les interprète bien, rien moins que favorables à l'oligar-

1. M. Piganiol, qui seul n'avait pas accepté sans réserves l'interprétation courante, avait écrit cette heureuse formule : « Auguste est, si l'on veut, un Sylla qui n'a pas abdiqué » (*Conquête*, p. 337).

chie. A un Sénat où ne survit plus qu'une centaine de nobles, on adjoint 500 chevaliers, dont on fait ratifier les noms par le peuple; l'entrée dans la curie est assurée par la questure, c'est-à-dire par les scrutins populaires; les censeurs sont supprimés, qui représentaient le mieux l'esprit traditionnel du Sénat et contrôlaient son recrutement; la nouvelle réglementation du *cursus* ne permet plus d'arriver à la préture qu'à trente-neuf ans au lieu de trente-trois, au consulat qu'à quarante-deux au lieu de trente-six; les comices consulaires sont ramenés de novembre à juillet, si bien que six mois durant l'autorité des consuls en charge est contre-balancée par celle des *designati;* la séparation introduite entre magistratures et commandements militaires ne laisse plus aux prétoriens et aux consulaires le temps de s'imposer; si le dictateur écarte les chevaliers des tribunaux, c'est qu'il est plus sûr d'un Sénat qu'il a avili; s'il réduit les pouvoirs des tribuns, c'est que le Sénat avait profité de l'*intercessio* au moins autant qu'il en avait pâti ; les terres de l'*ager publicus* ne sont plus réservées aux possesseurs de *latifundia*, mais aux prolétaires et aux colonies de vétérans; enfin une loi somptuaire brime les riches, tandis que le peuple voit la suppression des distributions de blé largement compensée par un tarif du maximum.

Au moment où il met ainsi les nobles en tutelle, le dictateur s'octroie des honneurs surhumains : vingt-quatre licteurs, une garde personnelle, le droit d'effigie. Au cours de son triomphe on l'appelle Sauveur et Père de la Patrie; on crée des *ludi Victoriae Sullanae;* on lui vote une statue équestre en bronze doré qui sera érigée au milieu du Forum avec la dédicace *Felici Dictatori*. Car, comme Octave prendra le surnom d'*Augustus*, il a pris celui de *Felix*, surnom d'un homme divinisé qui malgré son bonheur perpétuel a échappé, grâce à la protection de Vénus, aux représailles de la Némésis. On peut dire que le culte impérial est fondé. Cet être divin ne peut être souillé par la mort et il répudie Metella[1] agonisante. Mais cette décision va être grosse de conséquences.

L'opposition aristocratique, en effet, se rébellait et allait se manifester par exemple dans un procès fameux, celui de Roscius d'Amérie. Ici le livre intéresse au plus haut point les historiens de la littérature, à qui M. Carcopino révèle les dessous de l'affaire. Cicéron est poussé par Messala, qui appartient à la gens Valeria; il a pour collaborateurs à la défense un Scipion et un Metellus (pour les identifications, voir p. 162 et suiv.); de plus son client a trouvé asile chez une Caecilia Metella. M. Carcopino démontre en passant que celle-ci ne peut être la femme de Sylla (La Ville de Mirmont, éd. Budé, p. 70), ni la fille de Metellus Nepos (Havet in *R. É. L.*, 1927, p. 167), mais qu'elle est comme celui-ci l'en-

1. Cousine de Metellus le Pieux, et non sa sœur, comme l'a cru Mommsen.

fant du Baléare, consul en 123; au § 27 il faut lire : *Caeciliam Nepotis* [*sororem, Balearis*] *filiam* et corriger dans le même sens le § 147; c'est elle qui en 90 avait rendu à Rome attaquée par les Marses le secours défaillant de *Iuno Sospita* (§ 27, *antiqui offici*). Ainsi donc le jeune avocat d'Arpinum agissait au nom des Metelli et de leurs amis, qui à travers Chrysogonus visaient son patron; l'acquittement de Roscius marque le divorce entre Sylla et la noblesse.

Et c'est la fin. Pompée s'allie aux Metelli et obtient le triomphe malgré Sylla; les élections consulaires de 79 se font contre Sylla. Il ne reste plus au dictateur qu'à rouvrir les guerres civiles ou à abdiquer. Il abdique. Il se retire en Campanie, sous la protection de ses vétérans; il y vit dans la tranquillité, se consacrant aux vingt-cinq ans de Valeria, sa cinquième et dernière femme, aux exercices de plein air, à l'administration de la région, à ses *Mémoires*. Il meurt subitement, non d'ailleurs dans la pourriture de la maladie pédiculaire, invention haineuse. Les nobles revendiquent contre Lépide qui les trahit la popularité de celui qu'ils avaient évincé dix mois plus tôt et lui font des obsèques nationales; la troupe y participe, comme elle fera ensuite aux funérailles des empereurs. Bientôt après paraissent les *Mémoires* falsifiés par Lucullus *ad maiorem nobilitatis gloriam*.

Comme on le voit, il ne faut pas chercher dans ce volume, riche d'ailleurs en rectifications de détail, une biographie complète de Sylla; elle trouvera place dans la savante *Histoire;* l'auteur ne traite que les points sur lesquels s'appuie — et avec quelle fermeté! — sa démonstration. C'est ici un livre d'idées; pas de fait nouveau important, mais une interprétation nouvelle de faits connus. Je me figure ainsi la genèse de l'œuvre. Un doute : l'abdication de Sylla ne doit pas être inexplicable; une hypothèse : elle lui a été imposée; la conception d'une théorie d'ensemble : Sylla a tenté d'instaurer la monarchie et la noblesse a été tout ensemble son alliée et son ennemie; vérification par les faits essentiels : nature véritable des lois cornéliennes; surnom de *Felix* et ambitions célestes; explication des faits essentiels par les secondaires : mariages, intrigues électorales, etc... Certains feront cette objection que les liens de Sylla et de l'aristocratie ne peuvent être niés. Mais M. Carcopino ne les nie pas; bien au contraire, la façon dont il les met en lumière est un des intérêts de l'ouvrage. Les non-spécialistes ne retiennent guère de cette période troublée que de grands noms, les Gracques, Marius, Sylla; pour eux autour de ces protagonistes vit une noblesse anonyme. Or, justement, cette noblesse mal connue, M. Carcopino l'étudie patiemment, il discute les filiations, les âges, les unions, tâche malaisée au milieu de tous ces noms qui se répètent; il lui rend un état-civil. Et l'on comprend alors quel a été son rôle décisif. Sylla pendant son consulat voulait se voir con-

fier la guerre de Mithridate; pour cela il a besoin du Sénat et il épouse Caecilia Metella; son but est désormais le pouvoir personnel qu'il croit seul capable de régler le « problème mondial de l'unité romaine »; son alliance avec l'oligarchie n'a été qu'un moyen. Lorsque les aristocrates ont compris que le dictateur ne travaillait pas pour eux, mais pour lui, ils se sont tournés vers Pompée et grâce à ce nouvel allié ont mis fin pour un temps au pouvoir d'un seul. La tentative de Sylla, comme celle de César, n'est qu'une répétition générale; c'est Octave qui, cinquante ans plus tard, réalisera leur rêve commun. C'est qu'alors l'aristocratie n'aura plus la force de résister. Sylla, lui, est parti, parce qu'il n'a pas voulu de nouvelles hécatombes pour une œuvre qui n'était pas mûre. Un livre qui éclaire avec une pareille maîtrise le but de Sylla et les raisons de son échec, qui anéantit de si solides légendes, est un grand livre.

M. Durry.

G.-P. Baker, *Tiberius Caesar* : New-York, Dodd, Mead & Co, 1929, 322 p., in-8°.

Frank Burr Marsh, *The reign of Tiberius* : Oxford, University Press, 1931, 335 p., in-8°.

Les essais de réhabilitation de Tibère relèvent, dans les pays d'outre-mer, d'une tradition presque séculaire. Pour ne parler que de la plus récente période de l'exégèse tacitienne, si c'est à Sievers que revient le mérite de la première tentative critique importante en faveur du prince méconnu (*Tacitus u. Tiberius*, Progr. d. Realschule des Johanneums. Hamburg, 1850-1851; suivi de près par Duruy, *De Tiberio imperatore*. Paris, 1853; il faut ajouter que *A plea for the Emperor Tiberius* de W. Ihne, publié dans les *Proceed. of the Lit. and Philos. Soc. of Liverpool*, est de 1856). Depuis, en Angleterre comme aux États-Unis, les efforts de cette sorte se sont renouvelés à intervalles presque réguliers. E.-S. Beesly, S.-B. Gould, J.-C. Tarver, N. Douglas, Th.-S. Jérome, O. Kuntz, M.-P. Charlesworth — d'autres encore — ont successivement livré bataille à Tacite pour une cause qu'ils croyaient juste. Avec quel succès, on s'en rend un peu compte, rien qu'en considérant leur nombre. Il y a, en vérité, dans ces contributions, dont la plus précieuse est sans doute celle de Th.-S. Jerome (*The Tacitean Tiberius. A study in historiographic method*, Class. Philology, VII, 1912, p. 265-292, *Tacitus on Tiberius*, in *Aspects of the study of Roman history*. New-York, 1923, p. 319-380) et la plus fantaisiste celle de O. Kuntz (*Tiberius Caesar and the Roman Constitution*. Seattle, 1924), du bon et du mauvais; du mauvais surtout : un manque d'information regrettable, qui fait qu'on retrouve en chacune d'elles des choses souvent dites auparavant; une liberté à l'égard

des sources quelque peu surprenante pour un continental; enfin, un parti pris, qui n'a d'excuse que le grand amour de leurs auteurs pour celui qui fut tant haï. Après cela, si on rencontre encore de la résistance à accepter des résultats ainsi obtenus (les plus récentes histoires de l'Empire le laissent bien voir), il me semble que c'est assez compréhensible.

On se serait du moins attendu à ce que cette expérience ne fût pas perdue. Tant d'efforts demeurés vains auraient pu induire les nouveaux défenseurs de Tibère à plus de rigueur scientifique. Il n'en est rien, hélas! Le livre de M. Baker accuse tous les défauts de ceux de ses prédécesseurs et quelques-uns qui lui sont propres. A commencer par la manière dont il est conçu. On ne saurait dire, en effet, si c'est une œuvre d'histoire que l'auteur a voulu écrire, ou une vie romancée. De la première, *Tiberius Caesar* a l'ordonnance, le souci de la chronologie, l'abondance de détails, les cartes, — jusqu'à l'index; mais, par le manque de tout apparat, par ses affirmations incontrôlables, par ses inexactitudes, par son ton, enfin, il se rattache encore plus à la simili-littérature de genre biographique qui sévit de nos jours un peu partout.

Il n'est pas aisé, dans ces conditions, d'en rendre compte d'une manière équitable. On risquerait, en s'y attachant de trop près, d'accorder à certaines affirmations beaucoup plus d'importance que ne leur en octroie l'auteur lui-même. Faut-il, par exemple, s'émouvoir vraiment du procédé cavalier par lequel, en rapprochant deux textes sans rapport aucun[1], M. Baker en tire des précisions à nous autres inconnues?

Faut-il discuter la valeur de la suggestion (p. 65, note 1) selon laquelle la véritable source des chapitres « scandaleux » de Suétone serait la lettre de Julie à son père, mentionnée par Tacite, *Annales*, I, 53? Faut-il encore demander sur quoi l'auteur fonde la conviction qui le fait soutenir que, lors de son élévation au rang de co-régent, Tibère aurait reçu la puissance tribunicienne *à vie* (p. 126); que, durant son règne, il aurait mené une politique d'encouragement du parti des *populares* (p. 171); que le soulèvement tenté par l'esclave Clemens aurait été

1. Suet. *Aug.* 51 : « ... Iunium Nouatum et Cassium Patauinum e plebe homines alterum pecunia, alterum leui exilio punire satis habuit, cum ille Agrippae iuuenis nomine asperrimam de se epistulam in uulgus edidisset, hic conuiuio pleno proclamasset neque uotum sibi neque animum deesse confodiendi eum ». — *Tib.* 13 : ... « in tali statu biennio fere permansit, contemptior in dies et inuisior, adeo ut imagines eius et statuas Nemausenses subuerterint ac familiari quondam conuiuio mentione eius orta extiterit qui Gaio polliceretur, confestim se, si iuberet, Rhodum nauigaturum caputque exulis (sic enim appellabatur) relaturum. » — Baker, p. 84 : « ... The culminating point was reached (il s'agit de la haine publique envers Tibère, durant son séjour à Rhodes) when at a dinner party at which Gaius Caesar was present, one of the guests, Cassius Patauinus, arose and expressed his readiness and his willingness to stick a knife into Augustus, and finally offered to go to Rhodes and bring back the head of Tiberius. »

appuyé par « des sénateurs, des chevaliers et même des membres de la famille impériale » (p. 213) ? Faut-il faire observer qu'il n'y a jamais eu un Asinius Gallus Saloninus (p. 137) ? Que Percennius, bien qu'on l'ait souvent répété, n'a pas été, dans sa vie civile, « an organizer employed to arrange and lead theatrical claques » (p. 147. Cf. S. Reiter, *Vom « chef der claque » Percennius*, Berl. Phil. Woch., 1918, p. 358-360) ? Que, loin d'être un « nonsense » (p. 153), les démarches de Drusus auprès du Sénat à l'occasion de la révolte des légions pannoniennes étaient parfaitement justifiées par le droit public de l'époque (cf. Th.-A. Abele, *Der Senat unter Augustus*. Paderborn, 1907, p. 18-21) ? Soutenir avec Suétone, *Tib.*, 26, 2, que Tibère « called himself *Augustus* only in foreign correspondance » (p. 166) est une erreur assez répandue, mais quand même une erreur (cf. Dessau, *Gesch. d. röm. Kaiserzeit*, II, (1926), p. 3 et note 2). Il y a un peu plus de trente ans que M. Columba a montré ce qu'il fallait penser de la motivation tacitienne du procès de Cremutius Cordus (p. 236. Cf. *Atene e Roma*, 1901, col. 361-382). Et pourquoi donc M. Baker écrit-il régulièrement *breviarium* (p. 136 et suiv.) au lieu de *breviarium imperii ?*

L'œuvre de M. Baker ne semble pas pouvoir se justifier, sinon par la prédilection marquée de l'auteur pour les hommes illustres (il est également l'auteur d'un livre sur Sylla et d'un autre sur Hannibal). Ce n'est pas la première fois qu'on a à déplorer les suites fâcheuses d'une grande célébrité.

— Il faut se hâter de le dire, le livre de M. Marsh est d'une autre classe. Professeur d'histoire ancienne à l'Université de Texas, connu par un ouvrage sur la crise qui mit fin à la République (*The founding of the Roman Empire*, 2e éd. Oxford, 1927), l'auteur de *The reign of Tiberius* est un homme du métier. Son ouvrage, auquel il avait préludé par une série d'articles contenant les idées développées aujourd'hui avec plus d'ampleur, représente un effort sérieux pour comprendre et faire comprendre celui dont il expose le règne. Chose d'autant plus méritoire que, malgré l'importance du sujet, aucun travail, jusqu'à ce jour, n'était venu remplacer la seule monographie de caractère scientifique que nous possédions sur Tibère : celle de Tuxen (*Keyser Tiberius*. Kobenhavn, 1896).

On trouve avec plaisir dans *The reign of Tiberius* les qualités qu'on attend d'un historien : information honorable, sinon complète, habitude de manier les textes, objectivité parfaite. Avec cela un esprit critique aigu, qui cherche — et parfois réussit — à présenter les événements sous un jour nouveau. De ce point de vue, les résultats les plus intéressants du travail de M. Marsh me semblent être ses précisions concernant l'attitude de Tibère envers l'aristocratie de vieille souche et la manière dont il envisage la « conspiration » de Séjan.

Parmi les choses qui choquent le plus dans les innombrables « dé-

fenses » du fils de Livie, depuis le temps où l'on se dévoue à sa réputation posthume, il faut certainement compter le zèle qu'on met à lui faire pardonner des fautes qu'il n'a guère commises. Que n'a-t-on pas inventé, par exemple, pour légitimer sa « méfiance » à l'égard des grandes familles ou justifier des persécutions qui n'ont jamais eu lieu? On se doutait bien que la méfiance n'a pas existé en dehors du texte spécieux de Tacite; et M. Ciaceri a bien montré ce qu'il en était des persécutions. Il est bon, néanmoins, que M. Marsh nous fournisse la preuve indiscutable de la persistance du prince à favoriser l'accès des plus hautes dignités presque exclusivement aux candidats de famille consulaire. La statistique généalogique des consuls des années 4 à 37 ap. J.-C., publiée par lui il y a quelques années, dans un article intitulé *Roman parties in the reign of Tiberius* (*Amer. Hist. Rev.*, XXXI, p. 233-250), est, à cet égard, éloquente. Depuis l'adoption de Tibère jusqu'à sa mort, les seules époques où le nombre des consuls d'origine non consulaire ait approché ou dépassé le nombre de ceux de famille consulaire ont été les années 4-9, durant lesquelles il a été absent de Rome, et 16-19, qui correspondent au point maximum d'influence exercée par Germanicus sur les affaires publiques. Le reste du temps, la charge a été presque exclusivement détenue par des personnages de rang consulaire. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'*ordinarii* seulement, lesquels, jusqu'à la mort de Sévère-Alexandre, ont continué à être choisis de préférence dans les familles les plus nobles pour maintenir l'éclat de la dignité éponymique (cf. Groag, *Zum Konsulat in der Kaiserzeit*, Wiener Studien, XLVII, 1929, p. 143-146); mais de *suffecti* aussi, dans la mesure où il nous sont connus. L'intérêt de la constatation n'en est que plus grand : en confirmant d'une manière frappante ce que nous savions par ailleurs de l'attachement de Tibère à la tradition aristocratique, elle suffit à dissiper la légende de la « méfiance » à l'égard des hautes couches du Sénat et fait mieux comprendre bien des particularités de sa politique intérieure.

Également intéressante, bien que moins fermement établie, est la manière dont M. Marsh envisage la « conspiration » de Séjan. Comme l'avait déjà suggéré Gelzer, dont M. Marsh ne semble pas connaître l'article pénétrant (Pauly-Wissova-Kroll, vol. X, col. 478-536. Cf. col. 518), il n'y a pas de raison valable de mettre en doute la sincérité de Tibère, lorsque, dans son autobiographie, il écrivait : *Seianum se punisse, quod comperisset furere adversus liberos Germanici filii sui* (Suét., *Tib.*, 61). En reprenant, sans le savoir, l'opinion de Gelzer (à laquelle, pour ma part, j'adhère pleinement), M. Marsh en tire aujourd'hui toutes les conséquences logiques : il rejette la *communis opinio* d'après laquelle Séjan aurait conspiré le détrônement ou la mort de Tibère et retient comme seule acceptable l'hypothèse d'une machination contre l'héritier présomptif, Gaius. Moins plausibles me paraissent être quelques autres supposi-

tions, que M. Marsh croit pouvoir avancer à ce propos : celle, notamment, d'après laquelle Tibère aurait eu l'intention bien arrêtée de faire de Séjan son successeur. Mais, de ceci, j'aurai peut-être l'occasion de parler ailleurs.

Puisque nous en sommes au chapitre des hypothèses douteuses, il faut dire que celle que je viens de citer n'est pas la seule de l'ouvrage. L'occasion n'est pas propice pour reprendre, comme il le faudrait, la question ardue des sources de Tacite, à laquelle M. Marsh consacre un chapitre, en appendice (« On the whole — conclut-il, p. 266 — I can see no serious reason for doubting that the historical works of Tacitus were based, as they profess to be, on a real and serious study of the sources, both secondary and primary, and that they are the most reliable authority that we possess for the period covered »). Cependant, à propos de la « théorie de Kessler », que M. Marsh discute aussi, pour la rejeter (p. 267-271), il ne sera pas sans intérêt d'apporter au débat un témoignage que l'auteur allemand n'a pas connu, et que M. Marsh ignore également. On sait ce qu'est que cette théorie. Liebenam (*Bemerkungen zur Tradition über Germanicus*, Neue Jbb. f. Phil. u. Paed., 1891, p. 717 et suiv.) et, un peu plus tard, G. Kessler (*Die Tradition über Germanicus*. Berlin, 1905) ont essayé de démontrer que, dans leurs récits des gestes de Germanicus, Tacite aussi bien que Dion ont dû suivre une biographie du prince, composée par quelqu'un de ses compagnons d'armes, témoin oculaire des événements qu'il rapportait. A propos de cette dernière particularité de l'auteur inconnu, désigné dans l'ouvrage de Kessler par la simple lettre H, M. Marsh écrit (p. 270) : « ... In fact the whole account of the mutiny on the Rhine in Tacitus reads as if it had been taken from the report of an eye-witness, but did it therefore come from a biography of Germanicus? Against this we have to set the fact that Tacitus is equally copious of detail and of the names of unimportant persons in his account of the mutiny in Pannonia, and the further fact that *after Germanicus goes to the East we find little or nothing in Tacitus* which was not likely to have been brought out in the testimony given at the trial of Piso. » Or, dans un de ses nombreux articles consacrés à Tacite (*Comment Tacite est devenu historien*, Revue des Deux Mondes, 1901, 3, p. 283, note 1), Gaston Boissier a publié sur le récit du voyage de Germanicus en Égypte (*Annales*, II, 60-61) une lettre de Maspéro, d'un intérêt considérable pour la question qui nous préoccupe, et dont je transcris ici les passages essentiels : « ... Les renseignements sur Canope et sur Hercule, par lesquels le chapitre 60 débute, faisaient, au temps de Tacite, partie d'un fonds commun de notions sur l'Égypte qu'on rencontre chez les auteurs alexandrins ou chez leurs dérivés. Tacite aurait pu les emprunter à vingt ouvrages différents, et ils ne prouveraient pas que

Germanicus eût vu le pays d'autre façon que les touristes ordinaires. Le passage relatif au séjour à Thèbes est, au contraire, caractéristique. Si l'on en doit juger par les monuments, encore existants aujourd'hui, le vieux prêtre qui servit d'interprète montra aux Romains deux séries de monuments qui se rapportent à deux Pharaons différents, mais qui se trouvent dans deux parties fort rapprochées du temple de Karnak : I. Une copie du poème de Pentaouirît, qui contait les exploits de Ramsès II pendant la campagne de l'an V; les Annales de Thoutmosis III, où étaient énumérées, année par année, les quantités de butin reçues par le temple d'Amon au retour de chaque campagne en Asie... En résumé, ce passage de Tacite reproduit certainement le récit de quelqu'un qui avait assisté à la scène. On pourrait indiquer presque à coup sûr les endroits où Germanicus et sa suite avaient été conduits, ceux où ils s'étaient arrêtés pour recevoir les explications du prêtre, et regarder la muraille où celui-ci déchiffrait ce qu'il leur disait. » La lettre est reproduite également dans le *Tacite* de Boissier (à la page 11, en note), où elle est censée fournir la preuve de « l'attrait » exercé par « les mystères de l'Égypte » sur « l'imagination » de l'historien. Qu'une contribution de cette importance, publiée dans un livre aussi répandu, par un savant rien moins qu'obscur, ait pu rester inconnue à nos deux auteurs, voilà qui est fait pour surprendre.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'en rééditant une opinion émise quelque temps avant l'apparition de son livre (*Tiberius and the development of the Early Empire*, Class. Journal, XXIV, 1928, p. 14-27) M. Marsh n'ait pas pris la peine de la confronter avec certains travaux touchant de près à la question, parus depuis. Je veux parler de l'hypothèse selon laquelle, en commençant les *Annales*, Tacite n'aurait eu qu'une idée vague des événements qu'il se proposait de raconter, et que sa documentation se serait faite au fur et à mesure que le travail progressait. A quoi il faut bien répondre qu'un fait récemment mis en lumière semble indiquer le contraire : en examinant la question de la dépendance de Tacite à l'égard du discours de Claude, à propos du beau livre de M. Fabia, M. Carcopino a démontré péremptoirement (*Journal des Savants*, 1930, p. 117 et suiv.) qu'en écrivant l'excursus du quatrième livre sur le mont Caelius (chap. 65) l'historien connaissait à merveille un texte qui ne devait trouver son emploi normal qu'au milieu du livre XI (dans le même sens, Momigliano, *L'opera dell'imperatore Claudio*. Firenze, 1932, p. 12). Et je me demande si, ceci étant acquis, il n'y aurait pas lieu de rapporter à la même source les considérations d'ordre constitutionnel du prologue des *Annales*, dont la ressemblance avec le texte du discours impérial est jugée par M. Fabia « assez frappante » — tout en étant « fortuite » — et que Leo croyait devoir expliquer par l'emploi commun de Tite-Live

(*Die staatsrechtlichen Excurse in Tacitus'Annalen*, Nachr. v. d. Ges. zu Götting., 1896, p. 194).

Susceptible d'objection est encore l'affirmation, maintes fois répétée au cours de l'ouvrage (p. 7, 277, 280), que Dion a dû suivre des sources différentes de celles de Tacite. M. Marsh estime la chose « easily apparent » ; seulement, cet avis est loin d'être général. En fait, pour expliquer la caractérisation de Tibère, trait pour trait identique dans les deux écrivains, on n'a pas encore trouvé mieux que d'admettre soit la source commune (« ein Schriftsteller von seltener Genialität », ... « der genialste Annalist der Kaiserzeit » : Éd. Schwartz ap. Pauly-Wissowa, III, col. 1717), soit l'utilisation de Tacite par Dion (Jan Bergmans, *Die Quellen der Vita Tiberii* (*Buch* 57 *der Hist. Rom.*) *des Cassius Dio*. Amsterdam, 1903). Dans un cas comme dans l'autre, M. Marsh devrait bien rabattre un peu de sa belle certitude.

On est obligé d'en dire autant de la mention de Sénèque le Rhéteur comme auteur d'un ouvrage d'histoire, parmi les sources possibles de Tacite (p. 5, 254). Contre la publication de ces *historiae* mentionnées par Sénèque le Philosophe dans un fragment de son écrit *de vita patris*, E. Westerburg (*Lucan, Florus u. Pseudo-Victor*, Rhein. Mus., XXXVII, 1882, p. 48-49) et Alfred Klotz (*Das Geschichtswerk des älteren Seneca*, Rhein. Mus., LVI, 1901, p. 430-442) ont élevé des doutes très sérieux, qui, à ma connaissance, n'ont pas été réfutés jusqu'ici.

Le ton général du livre est sobre, la relation des événements correcte. Je dois cependant observer que la relégation d'Agrippa Postumus n'a pas précédé l'adoption de Tibère, comme il est écrit aux pages 40-41, puisqu'ils ont été adoptés ensemble (Suét., *Aug.*, 65, 1); qu'il n'est pas question dans les *Annales*, I, 78, d'aucune autorisation d'une assemblée provinciale de la Tarraconaise (p. 154, note 4); que Seius Strabo n'a pu mourir préfet de l'Égypte en 20 ou 21 (p. 162) puisque, selon toute vraisemblance, dès l'année 16 sa place était occupée par G. Galerius (Cantarelli, *Un prefetto di Egitto zio di Seneca*, Röm. Mit., 1904, p. 15-22. Cf. Stein ap. Pauly-Wissowa-Kroll, II (2. Reihe), col. 1125-1126); que, d'après une disposition qui remontait à Auguste (Dion, LII, 42, 6), aucun sénateur ne pouvait quitter l'Italie sans la permission du prince : il était donc sans importance que Rubrius Fabatus ait pu ou non justifier sa fuite chez les Parthes (p. 204).

Toujours dans cet ordre d'idées, il faut ajouter que la date traditionnelle de l'exil d'Agrippine a été révoquée en doute par M. Charlesworth (*The banishment of the elder Agrippina*, Class. Rev., XVII, 1922, p. 260-261) pour des raisons tout à fait plausibles; on est d'autant plus surpris de voir M. Marsh s'en tenir aux données de Tacite (p. 185), sans même signaler la contradiction entre les *Annales*, V, 3, et Suétone, *Calig.*, 10.

Enfin, la note par laquelle M. Marsh croit résoudre le problème des affranchis-fonctionnaires sous Tibère (p. 127, note 3 : « Tac. says that Tib. had few freedmen, and none of them was of sufficient importance to be mentioned by name ») est loin d'être suffisante. Nous connaissons par une inscription le nom d'*Antemus... Ti. Caesaris Aug. l(ibertus) a rationib(us)* (C. I. L., VI, 8509 c); nous connaissons par Scribonius Largus (*De conp. med.*, 162) le nom d'*Antheros... Tiberii libertus supra hereditates;* et, quelle que soit l'autorité de Hirschfeld en cette matière, j'ai de la peine à croire que c'étaient là simplement des employés du patrimoine privé (cf. également ce que rapporte Josèphe, *Ant.*, XVIII, 6, 1, sur les cadeaux faits par Agrippa... εἰς τοὺς Καίσαρος ἀπελευθέρους... ἐλπίδι πράξεως τῆς αὐτῶν).

Nous touchons ici à ce qui, à mon avis, constitue le défaut du livre de M. Marsh : il n'utilise pas toutes les sources dont nous disposons. A part un petit nombre d'inscriptions, citées pour illustrer le soin accordé par Tibère à la construction de routes, soigneusement recueillies par Lang, il n'est pas fait usage dans *The reign of Tiberius* ni de textes épigraphiques, ni de papyrus, ni de monnaies, ni de monuments d'aucune sorte. Qu'il suffise de dire que les inscriptions de Gytheion sont rappelées incidemment et que les édits de Germanicus aux Alexandrins ne le sont pas du tout.

Des domaines entiers de la vie sociale, toute l'effervescence religieuse de l'époque restent ainsi en dehors de la sphère des préoccupations de l'auteur, hypnotisé par Tacite. A suivre de trop près l'auteur des *Annales*, il est arrivé à M. Marsh de considérer les choses un peu comme lui : ce qui domine son œuvre c'est encore l'intérêt psychologique. L'histoire n'y gagne pas et nous devons le regretter. Pour Tibère surtout.

D.-M. Pippidi.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR. — 1932.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTE DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1932.

Présidente : Mlle Guillemin.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Bayet, E. Benveniste, J.-M. Bordenave, Mlle K. Campbell-Brown, MM. L.-A. Constans, A. Cordier, A. Dain, Mlle F. Delmond, MM. R. Durand, L. Ferté, Mlles A. Freté, A. Guillemin, M. H. Hierche, Mlle P. Laurent, MM. G. Le Bras, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, Mlle I. Lot, M. J. Marouzeau, Mlle A. Masseron, MM. L. Mertz, M. G. Nicolau, P. Noailles, Mlle H. Petré, M. E. Renoir, Mlles Tachauer, L. Viau, J. Wuilleumier, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur, présente les excuses de M. J. Carcopino, président, qui vient d'être appelé à Rome, et de MM. A. Ernout, P. de Labriolle, P. Collinet, empêchés par la maladie.

Il signale la perte que vient de faire la Société en la personne de Salomon Reinach, une des figures les plus originales de notre temps, l'un des premiers adhérents et le premier membre à vie de notre Société, qui, entre autres services rendus dans tous les domaines, a vivifié l'étude du latin à la fois par ses travaux de science pure et par les ouvrages d'initiation dont il se faisait un délassement.

M. Marouzeau fait part du mariage de notre Trésorière avec notre jeune confrère M. Cl. Zeppa de Nolva, qui vient d'être chargé d'organiser un enseignement de latin à l'Université de Madrid. Dans un milieu accueillant à la science de notre pays, l'un et l'autre se proposent de servir la cause de la Société des études latines. Mlle P. Laurent veut bien se charger, en attendant les élections de décembre, d'assurer le fonctionnement de la trésorerie.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. E. Benveniste étudie *le nom latin de l'esclave*, « *seruus* ». Il indique d'abord les raisons d'ordre morphologique aussi bien que sémantique qui conduisent à séparer *seruus* de *seruare*, contre l'opinion ordi-

naire, et par suite à considérer *seruus* comme un terme isolé, suspect d'être emprunté. Cette conclusion rejoint une théorie de M. H. Lévy-Bruhl, qui a mis en lumière le caractère « étranger » qu'a l'esclavage dans la Rome primitive. Il devient alors possible de montrer que le nom de l'esclave provient de l'étrusque et, en rapprochant d'autres faits de vocabulaire, d'établir que l'esclavage était inconnu des tribus indo-européennes avant qu'elles fussent entrées en rapport avec les civilisations de l'Asie antérieure ou de la Méditerranée.

MM. Lévy-Bruhl, Albertini, Bayet et Marouzeau présentent quelques remarques destinées à souligner la grande portée de cette communication, tant au point de vue de la langue que de l'histoire et du droit.

II. — Parmi les nombreux passages de la *Ire Décade de Tite-Live* qui mériteraient d'être réétudiés par les philologues et les historiens, M. J. Bayet en propose trois à la discussion :

1° *Préface*, 9. A la place de *desidentes mores*, qui ne repose sur aucune autorité, ne devrait-on pas lire *discedentis mores* (le « Mediceus » porte *discidentis*) ? — La métaphore semble hardie à M. R. Durand, défendable à M. Marouzeau.

2° I, 6, 4. N'y a-t-il pas avantage, contre les autres manuscrits, à suivre celui d'Oxford (*Quoniam cum gemini essent, nec aetatis uerecundia discrimen facere posset*), en donnant à *nec* le sens de *ne... quidem?*

3° Et ne devrait-on pas garder, pour la même raison, le texte de tous les manuscrits, II, 40, 8 : *sed ego nihil iam pati, nec tibi turpius quam mihi miserius, possum?* — MM. R. Durand et L.-A. Constans préféreraient ici corriger le texte qui, sous cette forme, leur paraît comporter un sens trop subtil.

M. Marouzeau fait remarquer que dans les deux derniers passages examinés l'interprétation proposée a besoin pour se soutenir de l'artifice moderne de la ponctuation, et se demande s'il n'y a pas là un élément de suspicion.

— La suite de la communication de M. Bayet, qui pose des questions de critique historique, est, vu l'heure avancée, remise à une prochaine séance.

II.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1932.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — MM. E. Albertini, G. Arnoux, J. Bayet, H. Bernès, J.-M. Bordenave, E. Chatelain, J. Chatelain, A. Cordier, A. Dain, R. Durand, A. Ernout, Mlles G. Gazin, A. Guillemin, P. Paul

Henry, MM. E. Jolivet, H. Lebègue, Mlle S. Luthringer, MM. A. Mallein, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, E. Michon, M. G. Nicolau, P. van Ooteghem, M. Pepin-Lehalleur, Mlle H. Petré, MM. Ch. Picard, A. Piganiol, Pinaud, Ch. Samaran, W. Seston, R. Sindou, Mlle Tachauer, MM. N. J. Twombly, J. Vendryes, Mlles L. Viau, J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau fait connaître qu'à la date de la présente réunion le chiffre des membres de la Société s'élève à 494; il dépassera largement 500 en 1933, qui sera la dixième année écoulée depuis la fondation de la Société. M. Marouzeau propose qu'on célèbre ce double événement par une réunion amicale qui aura lieu le deuxième samedi de mars à la salle Blumenthal, obligeamment mise à la disposition de la Société par le doyen de la Faculté des Lettres.

M. J. Carcopino donne quelques informations sur le *Congrès d'archéologie chrétienne* qui s'est tenu à Ravenne du 25 au 29 septembre dernier, et auquel ont pris part plusieurs membres de notre Société. Un compte-rendu succinct en sera présenté ci-dessous dans la *Chronique* (p. 307).

M. J. Marouzeau fait part à la Société de la satisfaction qu'il a éprouvée, se trouvant à Genève pour faire des conférences à l'Université, de pouvoir assister à la réunion semestrielle du *Groupe romand de la Société des études latines*, dont un bref compte-rendu sera aussi présenté ci-dessous (p. 307-308).

Communications à l'ordre du jour.

I. — Le P. Paul Henry met en parallèle un texte astrologique de Macrobe (*Comm. in Somn. Scip.*, I, § 20-27) et du polygraphe byzantin Lydus (*De mens.*, IV, § 36 et suiv.). Si ces textes, qui se correspondent mot pour mot, étaient indépendants l'un de l'autre, ils nous livreraient un fragment d'un auteur philosophique des premiers siècles de notre ère. Ils ne le sont pas : les leçons des manuscrits et le style des deux morceaux montrent que le texte grec est une traduction du texte latin. Si le texte grec est bien de Lydus, et non d'un scoliaste qui utilisait déjà Maxime Planude, comme l'a soutenu — peut-être avec raison — H. Grabowsky, en 1914, dans une dissertation malheureusement inédite, nous aurions la preuve que Lydus utilise Macrobe de première main. Cette conclusion contredit un postulat tacite des principaux critiques qui ont étudié les rapports de ces auteurs et qui ont tendance à les traiter toujours comme des témoins indépendants.

M. J. Carcopino se plaît à souligner ce qu'a d'ingénieux et de rigoureux à la fois la démonstration du P. Paul Henry.

M. E. Albertini saisit cette occasion de mettre en garde les philologues contre la tendance qu'ils ont souvent à refuser d'admettre que des auteurs grecs aient pu utiliser des auteurs latins.

— Après la séance, et vérification faite des références, M. Ch. Picard a signalé une autre correspondance entre Lydus et un texte d'auteur latin (Cic., *De nat. d.*, III, 23), susceptible d'appuyer les observations présentées ici.

II. — M. J. Carcopino fait part à la Société de la belle découverte épigraphique dont il doit connaissance à la courtoisie de l'inventeur, M. Guido Calza, le savant et actif directeur des fouilles d'Ostie. Il s'agit d'un fragment nouveau des Fastes d'Ostie, allant de l'an 108 à l'an 113 de notre ère, et comportant toute une suite de renseignements précieux et inédits sur les spectacles et les constructions dont fut exclusivement remplie l'heureuse histoire de cette période du règne de Trajan.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 10 décembre 1932.

Président : M. J. Carcopino.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Présentation des comptes.

M. Marouzeau, au nom de la Trésorière excusée, présente les comptes de l'exercice écoulé :

Recettes :

Report d'exercice	928 fr.	68
Cotisations annuelles	8,262	61
Vente de la Revue (abonnements et achats)	6,016	20
Vente de la Collection d'études latines	5,686	»»
Subvention de la Confédération des Sociétés scientifiques	11,250	»»
Subvention de la Caisse des recherches scientifiques.	8,000	»»
Intérêt des dépôts	85	»»
Total	40,228 fr.	49

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	334 fr.	65
Poste, recouvrements, correspondance	413	65
Frais de banque, compte postal, enregistrement.	37	45
Cotisations et souscriptions	250	»»

Impression de la Revue (fasc. II de 1932, complément).	9,700 fr.	40
— — (fasc. I de 1932)	13,070	»»
— — (fasc. II de 1932, provision) .	2,500	»»
Tirages à part	840	»»
Frais de l'éditeur	160	»»
Frais et indemnité de rédaction	2,000	»»
Frais et indemnité de secrétariat.	2,000	»»
Frais et indemnité de trésorerie	1,000	»»
Rétribution de collaborateurs.	3,474	65
Droits d'auteurs	3,950	80
Gratifications et frais de séances.	364	»»
Total	40,095 fr.	60

Avoir :

A la Société générale	54 fr.	70
Au compte de chèques postaux	19	74
Encaisse de la Trésorière	58	45
Total	132 fr.	89

Montant égal : 40,228 fr. 49 — 40,095 fr. 60 = 132 fr. 89.

La Commission des comptes, après examen des livres et des pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

R. Durand, A. Guillemin, Ch. Samaran.

Rapport de l'Administrateur.

Notre Société développe sans arrêt son activité. Le chiffre des membres augmente incessamment, et le volume de la *Revue* s'est encore accru (525 pages en 1932 contre 411 en 1931). Les séances de la Société sont très suivies et très vivantes. Les offres de collaboration sont de plus en plus nombreuses. La création d'un *Groupe romand* a heureusement contribué à l'essor de la Société à l'étranger.

Malheureusement, cette prospérité scientifique est contrariée par des difficultés matérielles. La Société va être privée dès cette année d'une de ses sources de revenus les plus importantes, du fait que la Confédération des sociétés scientifiques a décidé de ne subventionner à l'avenir que des publications strictement bibliographiques.

En conséquence, il est nécessaire d'envisager à la fois une réduction des dépenses et une augmentation des ressources, et le Bureau propose à la Société d'une part de diminuer les frais de rédaction (indemnité du rédacteur en chef et rétribution des collaborateurs), d'autre part d'élever le chiffre de la cotisation.

Ces mesures devront permettre à la Société de faire face aux difficultés de l'heure présente. Mais il est indispensable que tous les amis de la Société fassent effort pour lui ménager des appuis et des ressources propres à assurer son avenir.

Les résultats acquis doivent être à tous un encouragement précieux. La Société atteint cette année sa dixième année d'existence et son cinq-centième membre; il y aura lieu de marquer cette heureuse conjonction de chiffres, signe éloquent de prospérité, par une fête qui réunira en mars prochain les membres et les amis de la Société.

L'Administrateur :
J. Marouzeau.

— L'Assemblée approuve le Rapport de l'Administrateur et les comptes de la Trésorière.

Modifications au Règlement et aux Statuts.

Le Président demande à l'Assemblée de fixer le chiffre nouveau de la cotisation. Quelques membres, soucieux d'assurer dans les meilleures conditions possibles le fonctionnement de la Société, proposent le chiffre de cinquante francs, qui serait encore très inférieur à la valeur réelle des deux fascicules annuels de la *Revue*; l'Administrateur, préoccupé de maintenir le principe que l'adhésion à la Société doit représenter un avantage réel, accepterait qu'on s'en tienne au chiffre de quarante francs, qui, grâce aux réductions de dépenses envisagées par ailleurs, permettra approximativement d'équilibrer le prochain budget.

Après une courte délibération, l'Assemblée décide de fixer à 40 francs la cotisation annuelle, et à 1,000 francs la cotisation de membre perpétuel à partir du 1er janvier 1933.

Elle décide, en outre, sur la proposition de l'Administrateur, et pour assurer la participation active du plus grand nombre de membres aux travaux de la Société, de rendre obligatoire le renouvellement du Président à la fin de chaque exercice.

Élections.

Le Président étant, aux termes des statuts, obligatoirement renouvelable cette année, l'Administrateur exprime les remerciements de l'Assemblée à M. J. Carcopino pour le dévouement et l'autorité souriante avec lesquels il a présidé nos débats, et souhaite qu'il continue à nous apporter le stimulant de sa présence.

Notre Trésorière, Mlle S. Roosenburg, a dû renoncer aux fonctions qu'elle remplissait avec dévouement, en épousant notre confrère M. Cl. Zeppa de Nolva, appelé à organiser un enseignement de latin à l'Université de Madrid.

D'autre part, Mlle A. Guillemin a demandé avec insistance à céder sa place à un nouveau Commissaire aux comptes pour assurer un roulement.

Il y a donc lieu de procéder à des élections. Par un vote unanime, l'Assemblée constitue ainsi le Bureau pour l'année 1933 :

Président : M. A. Ernout;
Vice-présidents : MM. E. Albertini et D. Barbelenet;
Administrateur : M. J. Marouzeau;
Trésorière : Mlle P. Laurent;
Commissaires aux comptes : MM. J. Bayet, R. Durand, Ch. Samaran.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 29 MAI 1932, A MARTIGNY (VALAIS).

Président : M. A. Oltramare.

Membres présents. — MM. P. Barrelet, J. Béranger, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. M. Budry, A. Burger, M. Chevallier, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, C. A. Gunz, Mlle J. Hersch, MM. M. Jeanneret, H. Kaden, W. Liebeskind, Ph. Meylan, M. Niedermann, A. Oltramare, E. Reymond, H. Stehlé, L. Stubbe, J. Treyvaud, E. Wiblé.

Partie administrative.

M. A. Oltramare, en ouvrant la séance, constate avec plaisir la prospérité du Groupe romand de la Société des études latines, qui compte déjà cinquante-six membres. Parmi ceux qui ont adhéré à l'association depuis la séance constitutive du 16 janvier 1932, il est heureux de citer, en particulier, l'illustre historien qu'est M. G. Ferrero, professeur à l'Université de Genève.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté par l'assemblée, qui fixe au 27 novembre la prochaine séance et accueille avec enthousiasme la proposition de M. Oltramare d'y inviter M. Marouzeau.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. M. Niedermann présente, sur *la méthode de la critique des textes latins,* une communication dans laquelle, résumant avec précision l'état actuel de la question, il expose ce qu'il faut entendre par critique

des textes, indique le rôle de la *recensio* et de l'*emendatio*, signale les erreurs qu'il convient d'éviter, en un mot fournit une mise au point des plus claires et des plus utiles.

M. Oltramare remercie M. Niedermann de son très utile exposé et donne la parole à M. Kaden, qui montre comment cette communication intéresse non seulement les latinistes, mais aussi les romanistes. Pour ceux-ci, ajoute-t-il, les gloses ont une plus grande valeur que M. Niedermann ne semble l'indiquer. M. Niedermann répond que la critique des textes juridiques se fait dans des conditions différentes, et qu'en particulier les gloses y sont plus difficiles à éliminer que dans les textes classiques.

II. — M. A. Burger commente *le témoignage d'Aulu-Gelle sur le génitif et le datif singulier de la 5e déclinaison.* Il tente d'établir que le texte connu d'Aulu-Gelle (*N. A.*, IX, 14, 25) : *Sed C. Caesar ... huius die et huius specie dicendum putat*, doit se lire *huius diei et huius speciae*, ce qui confirmerait l'hypothèse de M. F. Sommer concernant l'origine des abstraits en *-iēs* de la cinquième déclinaison.

M. Niedermann félicite M. Burger d'avoir traité en philologue et en linguiste une question épineuse, et déclare que l'explication de M. Burger a emporté sa conviction, tandis que jusqu'à présent il n'était pas très favorable à l'hypothèse de M. Sommer. Toutefois, il se demande si M. Burger ne fait pas trop bon marché du gén. en *-iī;* de plus, contre l'explication donnée du gén. sg. de la 5e déclinaison du type de *diēs* considéré comme une innovation analogique pour laquelle le gén. sg. *uīs* aurait fourni le modèle, il fait valoir que le gén. sg. *uīs* était très peu employé, voire même proscrit, et qu'il ne remplissait donc pas les conditions nécessaires pour pouvoir servir de point de départ à une action analogique. Au sujet du gén. en *-iī*, M. Burger répond que ce gén. n'est phonétiquement pas ancien et qu'il le croit, pour sa part, artificiel.

III. — M. Ch. Favez a choisi comme sujet de sa communication *l'épisode de l'invention de la croix dans l'Oraison funèbre de Théodose par saint Ambroise.* Constatant que ce passage (chap. XLI-LIII) rompt fâcheusement la suite du discours, M. Favez cherche la raison qui a poussé Ambroise à l'y introduire. Il ne faut pas, selon lui, y voir une simple pièce rapportée. En insistant, comme il le fait dans ces chapitres, sur la foi et les autres vertus chrétiennes des empereurs qui se sont succédé de Constantin à Théodose à l'exception de Julien, Ambroise s'efforce d'engager les fils de Théodose dans le chemin suivi par leurs prédécesseurs, en leur montrant qu'ils sont liés par une tradition vénérable, à laquelle, dans sa pensée, restent attachées les destinées du christianisme et la prospérité de l'Empire.

M. Oltramare se demande si M. Favez ne réduit pas trop l'influence

de la rhétorique dans ce morceau. M. Favez répond qu'il est loin de nier l'influence de la rhétorique sur Ambroise, mais que celui-ci l'a moins subie que d'autres écrivains chrétiens, du moins en ce qui concerne la composition. En tout cas, il ne la croit pas prépondérante dans l'épisode en question.

IV. — M. Liebeskind entretient ses auditeurs de *l'administration romaine au Valais*. Après son annexion par les Romains vers l'an 12 av. J.-C., la Vallée Pennine fait partie de la province impériale tripartite : Rhétie-Vindélicie-Vallée Pennine. Pendant la guerre marcomannique, la Vallée Pennine est érigée en province indépendante et comprend quatre *ciuitates*. Martigny (Octodurus), chef-lieu des Véragres, est élevé au rang de forum entre 41 et 54 ap. J.-C., sans absorber la *ciuitas Veragrorum*, qui garde sa structure celtique. A ce moment, les quatre *ciuitates* n'ont pas encore disparu, comme certains historiens le croient. Cette disparition ne se produira que lors de la grande réforme commencée sous Dioclétien et achevée par Constantin : elles feront place alors à la *ciuitas Vallensium*.

Visite d'antiquités.

Après un déjeuner, au cours duquel M. Oltramare lit un aimable télégramme en latin de M. Marouzeau et adresse aux convives un spirituel discours en latin également, les membres présents du Groupe romand visitent les antiquités romaines de Martigny sous la conduite de M. J. Morand, archéologue du canton du Valais.

II.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1932, A GENÈVE.

Président : M. A. Oltramare.

Membres présents. — MM. J. Béranger, H. Borle, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. L. Brutsch, P. Carraz, M. Chevallier, P. Collart, H. Delarue, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, C. Favez, G. Ferrero, F. Grandjean, M. Jeanneret, H. Kaden, A. Labhardt, W. Liebeskind, J. Mercanton, M. Niedermann, A. Oltramare, C. Patois, A. Perrenoud, J.-L. Perrenoud, l'abbé A. Pittet, Mlle A. Reymond, MM. E. Reymond, A. Riedlinger, P. Rumpf, H. Stehlé, L. Stubbe, J. Treyvaud, R. Wiblé, Mme R. Wiblé.

Partie administrative.

M. A. Oltramare apporte à l'assistance le salut de l'Université de Genève et a la joie de souhaiter la bienvenue à l'animateur des études latines, M. J. Marouzeau, qui voit aujourd'hui réalisé son désir de créer un lien entre latinistes français et latinistes suisses. Il annonce que le

Groupe romand compte actuellement soixante et un membres, et constate avec plaisir que le nombre des participants aux séances va sans cesse croissant. Sur la proposition du Comité, l'Assemblée décide que la prochaine séance aura lieu le dernier dimanche de mai 1933, à Neuchâtel.

Communications.

I. — M. J. Marouzeau se félicite d'assister à cette séance où, pour la première fois, prennent contact la Société des Études latines et sa filiale. Il complimente le président, M. A. Oltramare, de l'heureuse initiative qu'il a prise en fondant le Groupe romand, et les membres adhérents d'avoir répondu si nombreux à son appel. Le succès a dépassé les prévisions les plus optimistes et promet les plus heureux résultats pour l'avenir des études latines.

M. Marouzeau estime que l'occasion est bonne pour les représentants de ces études de prendre conscience de leurs moyens et de leurs devoirs scientifiques. Passant en revue les ressources dont disposent aujourd'hui les travailleurs : bibliographies, encyclopédies, répertoires, manuels scientifiques et scolaires, il signale quelques-unes des *tâches du latiniste* auxquelles ces ressources permettent de s'appliquer. Il indique, en particulier, la nécesssité de reprendre certaines questions de métrique, d'accentuation, de rythmique; il trace un plan de travail pour le domaine de la lexicographie et de la stylistique; à propos de la critique des textes, il marque la nécessité impérieuse de s'appliquer au travail méthodique qu'exige l'édition savante. Il fait appel à la collaboration de tous les spécialistes et insiste sur la nécessité d'une méthode qui s'inspire non seulement des sciences historiques, mais des sciences de l'homme en général. Mettre à profit les facilités de travail aujourd'hui accumulées est le meilleur hommage que puisse rendre la génération qui monte à la génération qui descend.

M. Oltramare remercie M. Marouzeau de son suggestif exposé; M. l'abbé Dutoit, par quelques observations, fournit à M. Marouzeau l'occasion de préciser un point de méthode en ce qui concerne l'étude des thèmes littéraires.

II. — M. G. Ferrero présente quelques vues sur *la monarchie et la république dans l'Empire romain.* Il commence par établir qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre les accusations portées contre plusieurs Romains de vouloir devenir rois. Au fond, ce qu'on redoutait à Rome, ce n'était pas l'établissement d'un gouvernement monarchique, qui était impossible, mais la prépondérance d'une famille dans la république et la constitution d'une de ces « tyrannies » — pour employer le mot grec — auquel tant de républiques anciennes avaient abouti. Tel a été aussi le cas de César. La dictature perpétuelle à laquelle la guerre civile a conduit

n'était pas un pouvoir monarchique à l'orientale, c'était une τυραννίς à la grecque. César a-t-il voulu arriver de propos délibéré à ce pouvoir tyrannique ou y a-t-il été amené par le développement imprévu d'une lutte à laquelle il s'est vu contraint? La première solution est celle qui a prévalu au XIXe siècle, suggérée sans doute par les préoccupations de la lutte entre monarchie et république qui a occupé une partie si considérable du XIXe siècle. M. Ferrero se range à la seconde solution, qui est celle des historiens anciens, et il reconstruit de ce point de vue, dans ses grandes lignes, l'histoire de la dictature césarienne en expliquant la catastrophe à laquelle elle a abouti.

M. P. Fabre se déclare d'accord avec l'éloquent exposé de M. Ferrero sur un point important : l'absence d'ambition monarchique chez César avant la guerre civile. Mais il se demande si, après Pharsale, César n'a pas vraiment désiré établir une monarchie. M. Ferrero reconnaît qu'il n'est pas impossible qu'alors le dictateur, voyant qu'il ne pouvait plus s'entendre avec les familles aristocratiques pour le gouvernement de l'empire romain, ait voulu faire « quelque chose de nouveau ».

M. Marouzeau demande à M. Ferrero s'il ne pense pas que César ait pu être influencé dans sa politique par la notion même que représentait le mot « tyrannus ». M. Ferrero, sans pouvoir se prononcer sur une influence de ce genre, croit qu'une étude du mot et de la notion présenterait un réel intérêt.

Comptes-rendus.

I. — M. J. Béranger présente un compte-rendu critique de quelques ouvrages concernant l'empire romain : J. Wolf, *Die römische Kaiserzeit* (Fribourg-en-Brisgau, 1932); — J. Welles and Barrow, *A short history of the Roman Empire* (Londres, 1931); — G. Collingwood, *Roman Britain* (Oxford, 1932); — M. Gelzer, *Römische Rheinpolitik* (« Elsass-Lothringisches Jahrbuch », 1932).

II. — Mlle E. Bréguet rend compte d'un ouvrage de M. Schuster, *Tibull-Studien* (Vienne, 1930), qui s'attache surtout à caractériser l'art de la composition chez Tibulle et à délimiter les relations de sa poésie avec l'hellénisme.

Visite de collections archéologiques.

Après un déjeuner pris en commun, où l'on entendit tour à tour MM. A. Oltramare, J. Marouzeau, V. Martin, les membres présents du Groupe romand, guidés par les commentaires érudits de MM. Deonna, directeur du Musée d'art et d'histoire, et Blondel, archéologue cantonal, ont pu admirer les pièces les plus importantes des collections archéologiques de Genève.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1932-1933.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
C. S. = *Collège Sévigné*, 28, rue de Pierre-Nicole.
E. Ch. = *École des Chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 45
MEILLET	Grammaire comparée des langues indo-européennes.	C. F. *salle* 4. Lundi 9 h.
—	Le participe, principalement dans les langues indo-européennes.	C. F. *salle* 4. Mardi 17 h.

Linguistique latine et romane.

ERNOUT	Dialectes italiques. Latin vulgaire.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
MAROUZEAU	Étude systématique des procédés du style latin.	H. E. H. Lundi 16 h.
FARAL	Le latin du moyen âge. Explication de textes.	H. E. H. Jeudi 16 h.

Philologie et méthodologie.

Ernout	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
Marouzeau	Exposés généraux relatifs à la philologie.	F. L. *salle H.* Lundi 15 h.
—	Principes de stylistique appliquée au latin.	H. E. H. Lundi 16 h.
—	Critique des textes et technique de l'édition.	H. E. H. Jeudi 15 h.
Faral	Problèmes de méthode pour l'étude du latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 15 h.
J. Bayet	Introduction à la philologie latine.	E. N. S. Lundi 9 h. 30.

Histoire littéraire.

De Labriolle	La satire romaine. Le théâtre à Rome.	F. L. *salle 5.* Vendredi 10 h. 15.
Vallette	La comédie latine.	I. E. L. *amph. Chasles.* 15 h. 15.
Monceaux	Les polémiques de S. Jérôme pendant son séjour à Rome.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
Faral	Questions actuelles relatives au latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 10 h.
—	Examen de quelques problèmes d'histoire littéraire médiévale.	H. E. H. Jeudi 11 h.
—	Explication de textes médiévaux.	H. E. H. Jeudi 16 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

Ernout	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. *cabinet de la salle G.* Mardi 17 h.
Vallette	Exercices pratiques.	*Amph. Turgot.* Samedi 9 h. 45.
Marouzeau	Exposés généraux, explications d'élèves et correction de versions latines.	F. L. *salle H.* Lundi 15 h.

J. Bayet	Explications de textes et correction de versions latines (licence de philosophie).	F. L. *salle C.* Samedi 10 h. 30.
De Labriolle	Exercices pratiques et correction de versions pour la licence.	F. L. *salle G.* Mardi 14 h. 30.
De Plinval	Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques.	F. L. *salle H.* Vendredi 15 h. 30.
Sauzy	Version latine pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Mercredi 17 h. 30.
Flandin	Thème latin pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Jeudi 14 h.
Ernout	Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques.	F. L. *salle G.* Mardi 16 h.
Constans	Explication d'auteurs du programme de licence (César, *Guerre des Gaules*, I, VII).	F. L. *salle G.* Mercredi 15 h. 15.
—	Exercices pratiques pour le diplôme d'études supérieures.	F. L. *salle G.* Mercredi 16 h. 30.
De Labriolle	Explication d'auteurs du programme de licence (Pline, *Lettres*, I).	F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h.
Marouzeau	Explication d'auteurs du programme de licence (Horace, *Odes*, I).	F. L. *salle H.* Jeudi 9 h.
Vallette	Explication d'auteurs du programme de licence (Plaute, *Amphitryon*).	F. L. *salle* 7. Vendredi 16 h. 30.
—	Leçons d'agrégation et explication de textes (Lucain, *Pharsale*, I, début).	I. E. L. Jeudi 15 h. 15. (1er semestre).
Constans	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.
Ernout	Explication de textes du programme d'agrégation de grammaire et correction de devoirs.	I. E. L. Lundi 9 h.

J. Bayet	Explication de textes du programme d'agrégation et exercices pratiques.	F. L. *salle D.* Samedi 8 h. 30.
Marouzeau	Explication de textes (Lucain, *Pharsale*, I) et version pour l'agrégation de grammaire.	I. E. L. Jeudi 10 h.
—	Étude critique du texte de Térence.	H. E. H. Jeudi 15 h.
Constans	Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres.	E. N. S. Lundi 14 h.
Ernout	Explication de textes archaïques et vulgaires.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
Fedel	Thème et version pour l'École des chartes et l'agrégation féminine.	C. S. Mardi 17 h. et Samedi 16 h. 30.
Jacquiot	Commentaire littéraire et leçons pour l'agrégation féminine.	C. S. Lundi 18 h. 15.
J. Bayet	Explication de textes pour l'agrégation féminine.	C. S. Mardi 18 h.
Lemain	Commentaire grammatical pour l'agrégation féminine (Cicéron, *Brutus*).	C. S. Vendredi 18 h.
Monceaux	Explication du 6e livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.	C. F. *salle 3 bis.* Mercredi 14 h. 15.
—	Le 6e livre des *Confessions* de saint Augustin.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	Le 6e Dialogue de Sulpice-Sévère sur saint Martin et les anachorètes.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
Faral	Explication de textes latins choisis. Les *Étymologies* d'Isidore de Séville.	C. F. *salle 4.* Samedi 10 h.

Archéologie

Zeiller	Questions relatives aux institutions du Bas-Empire : archéologie.	E. H. E. Lundi 9 h.

Épigraphie.

CARCOPINO	Travaux pratiques d'épigraphie romaine.	F. L. *salle d'histoire n° 4.* Mercredi 14 h. 30.
ZEILLER	Choix d'inscriptions honoraires ; inscriptions récemment découvertes ; choix d'inscriptions chrétiennes.	H. E. H. Mardi 9 h.

Paléographie et histoire des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E. Ch. Mercredi et samedi 10 h.
GRAT	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *Inst. d'histoire, salle n° 3.* Mercredi 15 h.
SAMARAN	Questions paléographiques. Direction de travaux.	H. E. H. Mardi 15 h. 30.
—	Conférences d'initiation : théorie et pratique des manuscrits.	H. E. H. Mardi 17 h.
ERNOUT	Critique des textes et travaux pratiques.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Initiation à la critique et au travail de l'édition.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire et géographie.

PIGANIOL	Introduction à l'histoire romaine.	E. N. S. Mercredi 9 h. 45.
GUIGNEBERT	La politique religieuse de l'empire romain aux Ier et IIe siècles.	F. L. *Inst. d'histoire, salle 4.* Vendredi 17 h.
CONSTANS	Exercices pratiques et versions latines avec commentaire historique.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.
CARCOPINO	Conférence d'agrégation.	F. L. *Inst. d'histoire, salle 4.* Mercredi 9 h. 30.
—	Hadrien et son temps.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h. (*1er semestre*).
E. ALBERTINI	La vie municipale dans les provinces de langue latine.	C. F. *salle 5.* Mardi 14 h.

E. Albertini	L'administration de l'Afrique sous le Bas-Empire.	C. F. *salle 5.* Mercredi 14 h.
Besnier	Les routes romaines du Languedoc et de l'Aquitaine.	H. E. H. Lundi 14 h. 15.
Zeiller	Questions relatives à l'histoire religieuse de l'empire romain.	H. E. H. Lundi 9 h.
Bayet	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 11 h.

Droit.

Fliniaux	Droit romain. 1re année.	F. D. *amph. II.* Lundi, mardi, mercredi, 11 h. 05.
Lévy-Bruhl	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 16 h. 50.
Giffard	Cours de 2e année.	F. D. *amph. II.* Lundi 11 h. 05, mardi, mercredi 14 h. 30.
Noailles	Doctorat : droit romain approfondi.	F. D. *amph. V.* Vendredi et samedi 8 h. 50.
Le Bras	Doctorat : histoire du droit canonique.	F. D. *amph. V.* Mercredi et vendredi 17 h. 30.
R. Grand	Histoire du droit civil et du droit canonique.	E. Ch. Vendredi 13 h. 15, samedi 13 h. 15.
A. Bayet	Le christianisme et le droit romain.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Philosophie.

A. Bayet	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 11 h.
—	Le christianisme et le droit romain au IVe et au Ve siècle.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

Toutain	Les cultes de l'Italie méridionale et de la Sicile et Sardaigne à l'époque romaine.	H. E. R. Jeudi 15 h.

GUIGNEBERT	La politique religieuse de l'empire romain aux deux premiers siècles.	F. L. *amph. Michelet.* Vendredi 17 h.
LE BRAS	Études de textes canoniques relatifs au gouvernement de l'Église.	H. E. R. Vendredi 15 h. 15 et 16 h. 15.
GOGUEL	L'autorité religieuse dans le christianisme primitif.	H. E. R. Mercredi 14 h.
—	Judéo-christianisme et pagano-christianisme.	H. E. R. Lundi 11 h.
GUIGNEBERT	L'Évangile selon S. Mathieu. Prolégomènes des Actes des Apôtres.	F. L. *salle D.* Mardi 15 h.
VITEAU	L'Évangile de S. Mathieu. Explication philologique et constitution méthodique du texte.	H. E. H. Vendredi 17 h. 30 et mardi 17 h. 30.
MONCEAUX	Les polémiques de S. Jérôme pendant son séjour à Rome.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
—	Explication de textes de saint Augustin et Sulpice Sévère.	Cf. ci-dessus : explication de textes.
A. BAYET	La morale chrétienne relative au suicide en Gaule romaine.	H. E. R. Jeudi 11 h.
ZEILLER	Questions relatives à l'histoire religieuse de l'empire romain.	H. E. H. Lundi 9 h.
—	Épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.
A. BAYET	Le christianisme et le droit romain aux IVe et Ve s.	H. E. R. Jeudi 10 h.

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

A l'École des Hautes-Études, Sorbonne, escalier E, réunion libre à partir de 16 h. 30, séance à 17 heures, les 14 janvier, 11 février, 11 mars, 13 mai, 9 décembre.

L'*Assemblée générale annuelle* précédera la séance de décembre; la séance de mars sera consacrée à la commémoration du *dixième anniversaire* de la fondation de la Société.

CHRONIQUE

PAR J. MAROUZEAU

I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

De nombreux membres de la Société ont pris part cet été à la croisière organisée par l'Association G. Budé en Sicile et dans la Méditerranée centrale, au cours de laquelle MM. E. Albertini et A. Boulanger ont dégagé les enseignements que suggère la vision directe des sites antiques.

La Société a été représentée par son président, M. Carcopino, au Congrès archéologique de Ravenne, par son secrétaire, M. Marouzeau, au Comité délégué à Francfort par la Commission permanente de linguistes pour étudier la question de l'unification de la terminologie.

M. J. CARCOPINO a donné à la séance de décembre quelques informations sur le Congrès d'archéologie chrétienne qui s'est tenu à Ravenne du 25 au 29 septembre dernier : « le Congrès s'est déroulé dans une atmosphère de véritable cordialité. Les autorités italiennes ont accordé aux congressistes l'hospitalité la plus généreuse. La délégation française, que présidait M. Diehl, a pris une part importante du travail commun. M. André Pératé a exposé les trouvailles faites en France. Le R. P. Mouterde et M. Lassus, un ancien membre de l'École de Rome, ont décrit les découvertes syriennes. M. Lantier, remplaçant au pied levé M. Poinssot, a improvisé un brillant tableau de l'activité archéologique en Tunisie. Enfin M. Albertini, dans une communication admirablement ordonnée et illustrée, a transporté son auditoire sur les champs de fouilles d'Algérie à Djemila et à Tipasa. C'est simplement rendre hommage à la vérité qu'enregistrer l'impression favorable faite sur les congressistes de tous les pays par la parole des délégués français en général, et par la communication de M. Albertini en particulier. »

M. Marouzeau a eu récemment l'occasion de prendre contact avec les milieux universitaires et scientifiques de la Suisse romande : invité à faire quelques conférences à l'Université de Genève, il a pris part en outre à diverses réunions provoquées par la Société des études de lettres de Lausanne et par le Groupe romand de la Société des études latines. Il a eu la satisfaction d'assister à la réunion semestrielle de ce Groupe, qui se développe si heureusement sous la direction de M. A. Oltramare, président, et de M. Ch. Favez, secrétaire.

La journée presque entière du 27 novembre a été occupée par la séance, qui réunissait des membres venus de tous les points de la Suisse romande, par un déjeuner amical et par la visite des antiquités du Musée. L'accueil fait au représentant de la Société de Paris a été tel qu'il en gardera un souvenir inoubliable, et il apporte le témoignage, maintes fois exprimé au cours de son séjour, que cette extension de notre Société, dans un pays auquel nous attachent tant de liens, rend aux savants, aux membres du corps enseignant, aux étudiants, à tous ceux qui s'intéressent aux études latines des services inappréciables.

— La Société atteindra en mars 1933 sa dixième année d'existence; on peut dès maintenant prévoir qu'elle dépassera à cette date le chiffre de 500 membres; il conviendra de marquer cette circonstance par une commémoration qu'on peut dès maintenant fixer au samedi 11 mars. Les membres de la Société éloignés de Paris et qui ne peuvent habituellement assister aux séances sont cordialement priés de retenir cette date pour se joindre à nous si les circonstances le leur permettent. L'occasion sera bonne de dresser le bilan du travail accompli par la Société pendant cette première période de son existence.

II. — Périodiques.

Depuis la disparition du *Musée belge*, la Belgique ne possédait plus de Revue exclusivement consacrée à la philologie et à l'archéologie classiques. Cependant, la science de l'antiquité se développe si rapidement et embrasse aujourd'hui des disciplines si nombreuses qu'il a paru indispensable de lui donner un organe scientifique propre, dans un pays où les études classiques sont particulièrement en honneur. Aussi des spécialistes appartenant aux quatre Universités belges ont-ils décidé de fonder une nouvelle Revue intitulée *L'antiquité classique*.

Cette Revue paraîtra deux fois par an, en fascicules illustrés de 250 pages environ chacun. Exceptionnellement, les deux numéros de 1932 seront réunis en un seul tome, comprenant environ 500 pages.

Elle sera publiée sous la direction de : MM. Joseph Bidez, professeur à l'Université de Gand; Albert Carnoy, professeur à l'Université de Louvain; Franz Cumont, conservateur honoraire des Musées royaux du Cinquantenaire; Armand Delatte, professeur à l'Université de Liége; Henri Grégoire, professeur à l'Université de Bruxelles.

Le Comité de rédaction est ainsi constitué : MM. Jean Hubaux, professeur à l'Université de Liége; Hubert Philippart, professeur à l'Université de Bruxelles; l'abbé Rome, professeur à l'Université de Louvain; Hubert van de Weerd, professeur à l'Université de Gand.

Une des originalités de la Revue sera de publier des Chroniques rédi-

gées par des spécialistes, qui constitueront des mises au point périodiques pour chacune des disciplines intéressant l'antiquité classique.

Nous souhaitons bonne chance et belle carrière à cette nouvelle Revue, destinée à être l'organe pour ainsi dire officiel de l'école belge de philologie et d'archéologie classiques.

Le prix de l'abonnement est fixé à quatre-vingts francs pour la Belgique et à trente belgas pour l'étranger. Secrétaire-trésorier : M. l'abbé Rome, 150, Avenue des Alliés, Louvain.

III. — Travaux en cours et suggestions.

Il y a longtemps que j'ai signalé l'intérêt que pourrait présenter un petit livre qui ne serait pas une grammaire ni un dictionnaire, mais qui aiderait les élèves à se servir de l'un et de l'autre. Une idée analogue vient de m'être soumise par M. Rancoule, qui m'écrit : « L'élève a besoin pour ses exercices scolaires d'un mininum de connaissances qu'il ne peut puiser ni dans sa grammaire ni dans son dictionnaire, et qu'il devrait trouver, sans le secours de personne, dans un petit livre méthodique qui pourrait avoir pour titre : « Répertoire des difficultés latines, suivi d'une étude sur « les institutions romaines », ou encore : « Ce qu'un élève doit connaître « sans avoir recours à son dictionnaire. » Or, au cours d'une conversation récente, j'ai appris que M. J.-G. Cahen, membre de notre Société, et son collègue au lycée de Tourcoing, M. L. Peyssard, ont étudié un projet qui sur un point au moins (en ce qui concerne la grammaire et le vocabulaire) répondrait au désir de M. Rancoule; les auteurs de ce projet en exposeront le plan et le but dans un prochain fascicule de cette *Revue*. C'est l'occasion de rappeler aussi que le volume d'Exercices qui doit faire suite à la Grammaire de MM. Bourgery et Yvon (cf. ci-dessous, p. 519) s'inspirera de nécessités pédagogiques du même ordre.

— Reviendrai-je encore une fois sur la question des éditions de textes? La publication des *Actes du Congrès de Nîmes* par l'Association G. Budé m'en fournit de nouveau l'occasion. Déjà dans cette *Revue*, p. 46, j'ai reproduit à ce sujet les vœux énergiques formulés au dit Congrès par M. P. Faider. Il faut se féliciter qu'en même temps un autre philologue, M. A. Dain, ait exprimé mêmes regrets et mêmes désirs : « Chaque fois qu'on édite un texte, il se pose un problème. La matière est difficile, et bien faire une édition n'est pas un travail de novice. On ne publie pas un texte en brossant une traduction et en recueillant dans les travaux antérieurs un choix de variantes... D'autre part, on ne saurait entreprendre prudemment une édition sans être auparavant rompu à la pratique de la critique verbale, telle qu'une tradition plusieurs fois séculaire l'a établie et telle que nos maîtres nous l'ont enseignée... Si l'on veut désormais faire progresser les études d'ecdotique, ce sera surtout par un examen

plus approfondi de la tradition manuscrite... Le choix des manuscrits, dit M. Mario Roques (à propos des éditions des textes médiévaux, mais le problème est le même, à ce point de vue, pour les textes antiques), doit être précédé aujourd'hui du même travail critique, et plus pénétrant encore, qu'au temps où on recherchait un classement généalogique rigide... Pour un nombre considérable d'auteurs importants... il n'existe même pas d'inventaire complet des sources... Si des travaux de ce genre n'aboutissent pas toujours à des conclusions fermes et rigoureuses..., du moins peut-on espérer déterminer plusieurs chefs de tradition, et cela même a sa valeur; mais le nombre des cas où l'on obtiendrait un classement systématique des témoins de la tradition est plus grand qu'on ne pense... Il serait à souhaiter que l'on fît des éditions précédées de recherches exhaustives sur l'histoire de la tradition, dût-on en publier le résultat dans un volume à part. Si chaque philologue faisait une étude de ce genre dans sa carrière, on obtiendrait vite une somme de résultats importants... »

Voilà ce que quelques-uns d'entre nous dans leurs cours et leurs publications ne cessent de répéter; voilà ce que M. Ernout en particulier et moi-même tâchons de faire entendre dans notre enseignement de l'École des hautes études; il est bon que deux voix très autorisées l'aient affirmé à ce Congrès qui a été pour les philologues l'occasion d'un examen de conscience scientifique.

— Voici dans le domaine de la paléographie, qu'il faut parcourir avant d'aborder la critique des textes, une indication utile de M. B. L. Ullmann (*Ancient writing and its influence*, p. 70) : « Dans l'histoire de l'onciale, le latin et le grec présentent des développements indépendants...; mais l'influence des écritures latine et grecque l'une sur l'autre depuis les temps les plus anciens mérite et demande de nouvelles études. »

— Au cours d'un compte-rendu publié dans cette *Revue* (p. 265) d'un ouvrage de M. R. Zimmermann sur le texte de Salluste dans l'antiquité, M. L.-A. Constans note que les conclusions de cet ouvrage sont en contradiction avec celles d'une étude de M. E. Höhne sur le même sujet : « Ces deux auteurs, dit-il, p. 267, sont en désaccord sur la question des *codices integri* récents. M. Zimmermann, on l'a vu, veut les réhabiliter; M. Höhne, au contraire, les condamne une fois de plus : pour lui, il a paru au ve siècle une édition interpolée dont les citations de saint Augustin et un papyrus d'Oxyrhynchos publié en 1908 nous conservent le souvenir; c'est de la contamination de cette tradition-là avec la tradition correcte Arusianus-Priscien que seraient nés les *integri* récents, auxquels il faut conserver le nom de *deteriores*. La question reste ouverte; elle est à reprendre. »

— Virgile lui-même n'est pas à l'abri des entreprises de la critique moderne. Les centaines d'études publiées à l'occasion du bi-millénaire ont retourné de nouveau en tous sens le champ de fouilles virgilien ; aucune, que je sache, n'a résolu les problèmes essentiels de critique que pose le texte de Virgile ; on sait que l'édition récente de M. J. W. Mackail vaut surtout par l'Introduction et le commentaire ; M. R. Sabbadini a refait dans un article de la *Nuova Antologia*, 1929, p. 400-405, l'histoire des manuscrits virgiliens, et rappelle la nécessité, en même temps que la difficulté, de tenter une nouvelle édition critique.

— M. M. G. Nicolau, au cours d'un compte-rendu publié dans cette *Revue*, t. IX, p. 397, signale l'intérêt des Institutes de Gaius, « dont la découverte a bouleversé notre connaissance du droit romain et qui sont à la base des études de droit actuelles, par surcroît seul traité dû à la plume d'un jurisconsulte de la bonne époque qui nous soit parvenu presque intégralement et en dehors des compilations. C'est un ouvrage clair, précis, le seul qui puisse nous donner une idée de la manière et de la méthode des jurisconsultes classiques et de la langue du droit. Il y aurait intérêt à ce qu'on le rendît accessible au plus grand nombre, juristes, latinistes, étudiants de toutes les catégories. Il y aurait intérêt aussi à faire une synthèse des innombrables travaux que l'on a accumulés autour de ce texte. Une édition avec traduction, dans le genre de la Collection Guillaume Budé, où seraient utilisés non seulement les progrès de la science juridique, mais aussi et surtout les nouveaux résultats des recherches philologiques (par exemple sur la syntaxe, la stylistique, le latin vulgaire, voire même le rythme prosaïque), rendrait, je crois, un immense service aux études latines ».

— M. F. Villeneuve, dans l'Introduction à son édition des Odes et Épodes d'Horace (Coll. G. Budé, p. LXXV, note 1), signale qu'un travail d'ensemble approfondi sur la syntaxe d'Horace serait fort utile. M. A. Waltz (*Des variations de la langue et de la métrique d'Horace*, Paris, 1881) a esquissé un certain nombre de paragraphes de cette étude, qu'il y aurait lieu de poursuivre et de compléter.

— Dans un compte-rendu publié ici même, p. 254, j'ai eu l'occasion une fois de plus de regretter que des éditions récentes, destinées aux classes, offrent aux élèves comme acquises ou même évidentes des propositions aussi discutables que celles du caractère intensif de l'accent, de l'ictus, de l'identité entre l'accent de mot et l'accent de phrase, l'accent de mot et l'accent métrique, etc. Une fois de plus je demande, en renvoyant aux études de M. Lenchantin de Gubernatis, à l'ouvrage de M. Nicolau sur l'origine du cursus rythmique et au récent article de M. le chanoine Bayard dans la *Revue de Philologie* : qui nous débrouil-

lera enfin l'écheveau de ces fils enchevêtrés : rythme de la prose, mélodie du vers, accentuation de la phrase, intensité, intonation, scansion, ou du moins qui nous présentera un « état de la question », en éliminant définitivement les erreurs et faisant apparaître nos ignorances?

— A propos des études que j'ai consacrées à l'ordre des mots en latin, on m'a reproché quelquefois de ne pas tenir compte des facteurs d'ordre de caractère rythmique. C'était de ma part une omission voulue et préalable. Il ne faut pas dans une matière aussi délicate envisager trop de facteurs à la fois. Mais, à mesure que se fixe la théorie, on peut songer à envisager le facteur rythmique. C'est ce que propose M. F. Novotny dans son livre sur *L'état actuel des études sur le rythme de la prose latine,* Lwow, 1929, p. 78; il suggère d'étudier l'influence sur l'ordre des mots du rythme quantitatif, en particulier de l'arrangement des clausules. Il va plus loin et, reconnaissant (par. 126) que certaines particularités de morphologie et même de syntaxe paraissent fonction de facteurs rythmiques, pense qu'il y aurait « beaucoup de monographies à faire pour revoir et compléter les connaissances déjà acquises dans cet ordre d'idées ».

— L'archéologie est loin de mon domaine, mais je crois bon de reproduire diverses suggestions présentées par des spécialistes : M. B. Ashmole, publiant dans le *Journal of roman studies*, XVIII, 179-180, un rapport sur une collection de photographies de monuments romains datés d'époque impériale, fait observer que la classification générale des monuments se ferait avec beaucoup plus de sûreté si l'on disposait d'un Thesaurus photographique des motifs de la sculpture romaine.

— M. H.-I. Marrou, ancien membre de l'École française de Rome, recommande une étude sur l'habitation romaine : « Les fouilles d'Ostie, nous écrit-il, ont révélé un type de maison bien différent de la maison pompéienne, très proche de notre habitation moderne : grandes maisons à étages multiples, fenêtres nombreuses, rez-de-chaussée occupé par des boutiques. On a retrouvé à Rome plusieurs maisons romaines de ce type encore debout; certaines sont encore inédites. Enfin, les fouilles d'Herculanum apportent des constructions d'un type intermédiaire entre ceux de Pompéi et d'Ostie. Une étude de ces monuments, bien appuyée sur les allusions qu'on pourrait recueillir dans les classiques, apporterait certainement des résultats intéressants. »

— M. Marrou ajoute à la même note quelques suggestions relatives à l'histoire romaine : « Sur Rome à la fin du monde antique (du IVe au IXe siècle), une étude topographique et historique serait bien passionnante. Il existe là-dessus un livre ancien, celui de Grisar (mais il remonte à 1898); une réédition de la traduction italienne vient de paraître avec une

introduction de A. Bartoli qui analyse brièvement la bibliographie parue depuis vingt ans. L'œuvre de Grisar est entièrement à refaire, tant sont nombreuses les découvertes survenues depuis et les progrès des méthodes scientifiques. »

— M. Marrou nous écrit encore : « L'Italie offre bien des études à faire sur l'histoire de tel ou tel municipe romain; les travaux publiés par l'érudition locale laissent beaucoup à désirer. On pourrait réunir des matériaux intéressants au prix d'un séjour même réduit dans telle ou telle ville de province, comme Lucera (anc. Luceria) ou Canosa (anc. Canusium), où se trouvent parfois de petits musées archéologiques intéressants et tout à fait inexplorés. »

— Dans son petit livre : *Cicéron est intéressant*, M. L. Laurand faisait remarquer (p. 32) qu' « aucune grande monographie n'a été consacrée à Pompée; on entend parler de lui en termes qui sont purement et simplement un écho de Mommsen; les manuels scolaires ont fini par vulgariser ces idées, et certains des plus répandus ne donnent de Pompée qu'une véritable caricature. C'est là un des sujets de thèses qui s'imposent à l'attention », comme l'avait déjà indiqué M. C. Jullian (*Revue historique*, 1902, t. LXXIX, p. 337-338). Et M. Laurand d'esquisser lui-même ce qu'il conçoit comme une apologie du rival de César. Je crois bon de signaler que le P. J. van Ooteghem, rédacteur en chef de la Revue belge *Les études classiques*, projette une étude sur ce sujet.

— La suggestion suivante a été présentée au 2e Congrès international de linguistes réuni en 1931 à Genève par M. G. Serra, délégué roumain : « Le développement croissant et l'importance toujours plus grande des études toponomastiques et auxiliaires rend aujourd'hui plus facile, plus opportune et peut-être nécessaire la constitution d'un *Thesaurus toponomasticus orbis romani*, où l'histoire des noms propres et des éléments territoriaux qu'ils désignent apparaîtrait par la seule succession des étapes graphiques d'un mot ou des mots successivement appliqués à un même élément, les uns et les autres relevés dans les sources allant de l'époque romaine jusqu'au haut moyen âge (xe siècle) ou au moyen âge extrême (xiie siècle). Une telle œuvre, aboutissant à la cartographie d'un *Atlas geographicus historicus orbis romani*, par l'unité et la continuité de développement de la langue commune, par la masse de peuples et de races dont il y aurait à noter et à fixer les limites et l'activité, par la quantité de faits historiques et linguistiques dont on arriverait à constater l'existence et à enregistrer les vicissitudes, par l'étendue de l'enquête dans l'espace et dans le temps, conduirait à fixer un matériel géographico-linguistique de la plus haute valeur scientifique, à offrir aux travaux de linguistique et de philologie classique les secours les plus pré-

cieux, à promouvoir de nouvelles et vastes recherches, à assurer l'interprétation la plus large et la plus sûre de phénomènes qui, relevés par les linguistes, intéressent en même temps l'histoire ancienne et médiévale, l'archéologie et l'ethnographie, l'histoire de l'économie sociale et du droit. »

M. Serra ajoute que pareille entreprise ne saurait être réalisée que collectivement, par une collaboration internationale, et il fait remarquer que son projet, du moins en ce qui regarde l'Atlas, reprend une proposition formulée dès 1913 par M. Tallgren.

Il faut dire aussi que cette proposition vient rejoindre celles que j'ai rappelées au cours de précédentes *Chroniques* (cf. par exemple t. VI de cette *Revue*, p. 179-180, notes). Elle rencontre aussi un projet qui a reçu déjà un notable commencement d'exécution, et qui intéresse spécialement les archéologues. C'est celui de la *Forma orbis romani* que j'ai signalé dans une précédente *Chronique* (1930, p. 140), et qui a fait l'objet de communications récentes de M. A. Blanchet dans le *Journal des Débats* et le *Bulletin de l'Association G. Budé* (n° 34, janvier 1932). M. A. Blanchet, chargé par l'*Union académique internationale* de la partie de ce travail qui intéresse spécialement la France, a déjà publié un fascicule de la *Carte archéologique de la Gaule romaine* (Alpes-Maritimes et Basses-Alpes). Il s'est assuré l'aide de nombreux collaborateurs qui dans chaque région dressent l'inventaire des monuments, ruines, sites, documents, monnaies, et, signalant l'intérêt à la fois scientifique et national de cette vaste enquête, il demande à toutes les personnes collaborateurs qui auraient la bonne fortune de découvrir des antiquités gallo-romaines dans des conditions précises de vouloir bien signaler leurs découvertes à la direction de la *Forma orbis romani*, Académie des inscriptions et belles-lettres, Palais de l'Institut, 23, quai Conti, à Paris.

Outre l'intérêt particulier des renseignements qui pourront être ainsi fournis, il y a là une discipline à instituer chez les découvreurs occasionnels, pour que le bénéfice scientifique de leurs découvertes ne soit pas perdu; c'est dans ce sens que M. J. Colin avait déjà en 1927 (cf. cette *Revue*, t. VI, p. 109 et 125-126) publié un appel en faveur de la création d'un Service des antiquités pour la France. L'entreprise de M. Blanchet en amorce la réalisation.

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE[1]

AUX ÉTATS-UNIS

1. *Historique.* — Les débuts de la philologie classique aux États-Unis sont bien connus. Étudiés et décrits plusieurs fois, ils coïncident avec l'apparition des premiers collèges et universités au XVIIe siècle dans la Nouvelle-Angleterre, à laquelle reste attaché le nom de Jefferson, tandis que, dans le Sud, le souvenir de G. Lang s'associe aux humbles débuts de l'université de Virginie. Avec le XVIIIe siècle, l'Est prend la place prépondérante qu'il n'a pas encore perdue aujourd'hui par les fondations célèbres de Harvard, Princeton, Yale. Columbia est et restera jusqu'au siècle suivant un humble collège.

Il faut attendre 1820 pour voir la philologie classique sortir des écoles et prendre place dans les Revues. La guerre de Sécession vient encore ralentir un mouvement embryonnaire, confiné d'ailleurs surtout au grec. La fondation de l'*American Philological Association* en 1868 va enfin grouper les philologues en un faisceau compact. Le mouvement en faveur des langues anciennes prend de l'ampleur et les universités s'adjoignent des sections classiques.

En 1876, autre date importante, Johns Hopkins ouvre les premières *graduate-schools*, bientôt suivie par Harvard, Yale et Cornell (1880-1890). De ces authentiques séminaires date la véritable activité scientifique des États-Unis dans le domaine des études anciennes.

Dès lors, pour l'Est du moins, succède une période de fièvre qui va voir surgir sociétés, revues, collections, écoles, facultés de lettres anciennes à un rythme vertigineux.

Mais la marche vers l'Ouest se poursuit. Chicago se crée et se développe à la cadence des *mushroom-cities*. Du *Middle-West*, le mouvement gagne au XXe siècle la Californie. Stanford, Berkeley et tout récemment encore *Southern California* surgissent d'un bloc, toutes armées, dans le désert.

Le Sud, plus traditionaliste et empêtré dans la question des races, marche à une allure plus paisible.

1. Suite à une série d'études publiées dans cette *Revue* : 1924, p. 266; 1925, p. 65, 220; 1928, p. 127; 1929, p. 34.

L'enseignement secondaire, plus pratique et plus efficient, abandonne un moment les anciennes *Academies* à base classique pour passer aux *high-schools* et *colleges* « modernes », mais le latin s'implante et supplante les langues vivantes.

La science marche à grands pas, mais le personnel manque. N'importe, on fait appel à des étrangers pour organiser l'enseignement et former des disciples; on envoie les meilleurs éléments s'initier aux méthodes du vieux monde. Les voyages de recherches et d'études se multiplient. L'Amérique n'est plus isolée.

La guerre va encore accentuer le mouvement d'échanges. Le prestige de l'argent, le rôle politique vont servir puissamment à aiguiser l'attrait d'un pays neuf. Les relations vont s'équilibrer. L'Amérique prend place dans les conseils scientifiques internationaux. Elle se fait connaître et juger. On fait appel à elle. Elle agit, mais elle juge et contrôle aussi les autres pays. Les États-Unis ne sont plus isolés et méprisés. Ils sont désormais partie constituante du corps des nations scientifiques.

Envisagée ainsi d'un point de vue quelque peu général, l'évolution scientifique des États-Unis reste vraie pour le cas particulier du latin, non pour le grec dont la situation reste précaire même dans les universités. C'est ce qui justifie en quelque mesure le titre de cette note et la séparation de deux disciplines que nous avons l'habitude toute méditerranéenne de ne pas séparer.

2. *L'enseignement secondaire.* — Tout le système américain d'enseignement repose sur une quadruple division : *grammar-school* ou école primaire; *high-school* ou enseignement secondaire; *college* ou institution intermédiaire entre lycée et université; *university* (*graduate-schools of art, literature and letters*) ou facultés des lettres. Le latin n'est enseigné qu'à partir des *high-schools* et encore facultativement, au même titre que les langues étrangères vivantes et que le grec dans certains établissements restés fidèles aux études classiques. Le choix libre des élèves, une fois déduites quelques très rares branches obligatoires, est, pour les langues comme pour les autres matières, complètement laissé à leur arbitraire et le latin ne s'en porte d'ailleurs pas plus mal, puisqu'il vient en premier lieu derrière l'anglais sur la liste par ordre de fréquence de choix des langues étrangères. Le programme des auteurs et de la grammaire est sensiblement le même que celui des lycées français, avec cette réserve que le choix des textes présente plus de latitude et que les auteurs médiévaux sont quelquefois inclus dans la liste. D'autre part, suivant l'établissement, le programme est distribué sur quatre, cinq ou six années de trois trimestres environ, selon que la *high-school* applique le plan d'études 8-4 ou 6-3-3 (8 et 6 représentant les années d'école primaire; 4, 3-3, celles de *high-school*; 3 *junior* et 3 *senior*). Deux choses

cependant sont, pour des raisons totalement opposées, remarquables à plus d'un titre : l'abondance et la variété des manuels employés, leur excellence de présentation, de composition, de graduation, leur abondante illustration didactique, l'emploi généralisé de recettes pédagogiques, la tendance à utiliser de plus en plus le « latin vivant » ; d'autre part, et c'est le revers de la médaille, la formation insuffisante des professeurs sans bagage scientifique sérieux (à peine celui d'un bachelier bien souvent) ni formation padégogique saine en face du manque absolu de rudiments de culture générale chez les neuf dixièmes des élèves.

Aussi, la richesse des locaux et du matériel didactique ne doivent-ils pas faire illusion et ne pouvons-nous pas mal juger du collège, impuissant en quatre ans à combler les lacunes d'un enseignement secondaire déficient dont il se plaint à bon droit.

3. *Le collège.* — D'origine anglaise, le collège (deux ans de *junior*; deux ans de *senior*) constitue la pièce essentielle de l'échiquier éducatif américain. Il couronne ou doit couronner et achever la culture générale secondaire et tout en même temps préparer à la spécialisation universitaire. Aussi, le choix est-il aussi étendu qu'à la *high-school*, et la trop grande liberté de son système, jointe au goût très vif des élèves pour le sport et la vie sociale, si absorbante pour des étudiants éloignés de leur *home* et mêlés à une intense activité grégaire, n'est pas peu faite pour accroître les défauts d'une organisation viciée dès le départ.

C'est seulement au collège, soit dit en passant, que commence l'initiation facultative au grec, tandis que certaines institutions requièrent encore le latin comme branche obligatoire.

Les mêmes caractéristiques sont valables pour les manuels et les élèves des collèges que pour ceux des *high-schools*. Le corps professoral cependant est plus rigoureusement choisi du fait des connexions étroites des collèges avec les universités et des exigences de celles-ci, lors du passage d'un étudiant d'un degré à l'autre. L'examen de *B. A.* qui couronne les études secondaires (baccalauréat) comporte, du moins pour les grandes universités, des épreuves sérieuses et la connaissance d'un programme qui va des auteurs latins des classes supérieures d'un lycée à celle des textes de la première année de licence.

4. *L'université.* — Une première année au moins d'études, divisée en semestres ou trimestres de trois ou quatre cours selon le cas, chacun de deux heures par semaine environ, tel est le chemin qui mène, après passage d'un examen et d'une thèse presque toujours sans originalité au *M. A.* (*Master of Arts*) ou maîtrise (licence), diplôme qui confère à son possesseur licence d'enseigner jusqu'au collège inclusivement. Cette étape facultative franchie, l'étudiant doit encore poursuivre son cycle pendant

deux ans au moins avant de pouvoir présenter son examen et sa thèse de *Ph. D.* (Doctorat ès lettres) qui est le couronnement de sa carrière universitaire. La thèse, originale cette fois et qui ne fait l'objet d'aucun examen, est accompagnée de la présentation d'un ensemble très complet de matières qui requiert du candidat une préparation assez sérieuse. A Harvard, la thèse latine est encore maintenue. Enfin, la plupart des institutions exigent, pour un *Ph. D.* en latin, la présentation d'un tiers des cours au moins portant sur le grec et inversement.

On ne peut porter sur les universités le même jugement d'ensemble que sur le reste des établissements d'enseignement. Il faut soigneusement distinguer les universités de l'Est, dépositaires de grandes traditions, en contact avec l'Europe, dans un milieu culturel plus favorable, et aussi quelques universités comme Chicago, Stanford, Berkeley, d'avec la plupart des institutions de l'Ouest et souvent du Sud, plus pratiques et préoccupées avant tout du nombre des étudiants et de la réputation extérieure et superficielle de leur enseignement. L'ère des *diploma-mills* n'est pas encore achevée. Il y a lieu également de séparer nettement les universités privées de celles d'État, plus récentes, moins bien équipées en général et où les intérêts de la culture générale sont sacrifiés aux intérêts des cultures et industries locales. Enfin, parmi les vingt-cinq universités, environ sur un total de 130 à porter ce titre, qui peuvent réellement revendiquer leur nom, quelques-unes constituent plus des gigantesques usines de science que des centres paisibles d'activité intellectuelle. Les « trusts verticaux » et « horizontaux » gonflent les universités de toutes sortes d'enseignements parasites dont A. Flexner, pour Chicago et Columbia, a dénoncé les méfaits. Néanmoins, s'il est vrai qu'une université se compose essentiellement de *bricks*, *books*, *brains*, on peut dire que les États-Unis ont parfaitement réussi sur les deux premiers points et mieux qu'en aucune autre université d'Europe. Il y aurait bien des réserves à faire sur le troisième point, mais, avec le temps, on peut être sûr de voir le personnel scientifique américain arriver de niveau avec l'Europe. Celui qui est en fonctions actuellement dans les dix premières universités est de tout premier ordre; sa formation européenne est un garant certain de celle qu'il inculquera aux générations à venir, pourvu que celles-ci sachent retenir la leçon de leurs maîtres et venir constamment s'abreuver aux sources du savoir.

Car, et c'est ce qui est à craindre, la confiance démesurée, l'excès de facilités tuent bien des qualités naissantes. Ajoutez à cela le manque de préparation des étudiants; leur goût trop vite avivé pour une spécialisation à œillères, venant se greffer sur une culture générale instable et flottante; la trop grande liberté dans le choix, pour des disciplines qui demandent une certaine raideur dans l'effort; la séparation opérée dès la

high-school entre le latin et le grec; le manque d'uniformité des connaissances chez des élèves venus d'institutions totalement dissemblables et de niveaux très variables, et vous aurez quelques-unes des causes de la « stagnation » philologique aux États-Unis.

Cette spécialisation prématurée entée sur une tige trop faible, le programme même de l'université va l'accentuer encore : pas de licence ès lettres ou rien qui la rappelle; des « départements » de grec, de latin, de grammaire comparée; des cours au choix en nombre imposant et portant sur des matières très précises; pas ou peu d'initiations aux disciplines auxiliaires; pas d'encyclopédie de la philologie, et surtout rien qui rappelle des cours de méthodologie spéciale des langues anciennes, ce qui explique pour une bonne part la mauvaise formation des professeurs du degré secondaire; enfin, des professeurs très compétents sans doute, mais parfois trop portés à ne voir que leur spécialité où ils sont versés à la deuxième et troisième puissance; des cours trop peu coordonnés et gradués, sans liaison entre eux, des lacunes graves dans le programme d'ensemble à côté d'un déluge d'enseignements accumulés sur un point déterminé.

Voilà un tableau un peu sévère sans doute, mais que ne désavoueraient pas maints philologues classiques américains; au reste, l'organisation scolaire, professionnelle, scientifique, offre à l'étudiant américain maintes facilités sur lesquelles je reviendrai dans un prochain article et qui donnent confiance en l'avenir du latin aux États-Unis.

F. Peeters.

LE LATIN DANS LES EXAMENS[1]

THÈSES DE DOCTORAT

Ce n'est pas à vrai dire d'un examen — paulo maiora canamus — c'est du doctorat que je voudrais aujourd'hui dire quelques mots. Car il y a une « crise », comme on dit, du doctorat.

Crise numérique, d'abord, qui fait qu'au cours de ces dernières années on a dû accepter pour des maîtrises de conférences dans des Facultés importantes des candidats qui étaient encore loin de l'achèvement de leur thèse.

Cette insuffisance tient à des causes complexes : vides creusés par la guerre dans les rangs de ceux qui pouvaient se destiner à l'enseignement supérieur, crise économique qui oblige les jeunes gens à prendre un poste dès qu'ils sont agrégés et souvent même avant de l'être, désaffection peut-être du latin...

Mais c'est d'un autre aspect de la crise que je veux parler; si l'on vient peu au doctorat, on y vient surtout avec une préparation insuffisante et parfois de fâcheuses dispositions. On pense que le doctorat est une épreuve qui ne se prépare pas. On a réussi son agrégation, c'est-à-dire qu'on a réalisé le summum de la préparation scolaire; on a fait des exercices, on s'est assuré le « savoir-faire », on a tiré des manuels et des cours tout ce qu'ils peuvent donner pour meubler la mémoire au jour du concours; on a tout acquis, sauf une préparation scientifique; et voici que, montant de la table de l'élève à la chaire du maître, on va recommencer à faire de la scolarité par l'autre bout, et reprendre pour les élèves la préparation qu'on avait réalisée pour soi-même, si bien que, les exercices scolaires enlevant désormais tout loisir, le chemin vers la science se trouve coupé à jamais.

A moins qu'un jour une réflexion tardive, des déboires de métier, une occasion qui s'offre, n'amènent le professeur en son exil provincial à se demander pourquoi il ne frapperait pas à la porte de l'enseignement supérieur. Il y faut une thèse, et même deux. Qu'à cela ne tienne, on les fera. Et alors l'un de nous, à Paris, reçoit une lettre conçue à peu près en ces termes (je force à peine la note) : « Je désirerais faire une thèse de doctorat, veuillez m'envoyer un sujet. » Et quand nous répondons qu'un sujet ne s'expédie pas comme une spécialité pharmaceutique, que l'on aimerait

1. Suite. Cf. cette *Revue*, 1929, p. 38 et 278; 1931, p. 36.

d'abord connaître le candidat, ses goûts, ses aptitudes, sa formation et sa préparation, il s'offense et se dérobe (ce qui est peut-être le moindre mal), ou plus simplement s'étonne et réplique (c'est une réponse qu'on m'a faite récemment) : « J'avais cru que l'intérêt d'une thèse était précisément de fournir à celui qui l'entreprend l'occasion d'une préparation scientifique qu'il pourra utiliser ensuite pour des travaux personnels ! »

Il faut remédier à cet état d'esprit. Il faut dire aux jeunes professeurs qui ont l'ambition de passer du lycée à la Faculté que cela ne se fait pas sans changer et de mentalité et d'habitudes de travail; qu'il faut d'abord s'initier à la méthode scientifique, se familiariser avec les instruments de recherche : bibliographies, encyclopédies, périodiques; qu'il faut connaître les grandes langues d'usage et ne pas se limiter à une documentation nationale; qu'il faut ne se fixer dans une spécialité qu'après en avoir fait le tour ; qu'il faut s'être essayé, avoir produit, s'être exercé à aborder, à pénétrer, à exposer un sujet...; faute de quoi, à chaque étape de la tâche entreprise, tout sera à reprendre, tout à refaire; faute de quoi, c'est le jour de l'achèvement de la thèse qu'on saura à peu près comment il aurait fallu la commencer.

Les intéressés me diront : où voulez-vous que nous logions les années de préparation ?

D'abord il y a un joint entre la fin des études et les débuts de l'enseignement; il n'est pas impossible à ce moment de s'assurer une année de séjour à Paris pour se livrer à une préparation scientifique; à ceux qui sont vraiment doués s'offrent des bourses, des postes provisoires, des suppléances, des cours, des leçons particulières (pourquoi pas ?) qui permettent, non sans sacrifices et privations, — plusieurs d'entre nous le savent par expérience, — d'attendre un traitement régulier. Mais il y a mieux : les étudiants ont toute facilité à Paris, au cours de leurs études, pour s'initier au travail scientifique; ils ont, sans sortir de la Sorbonne, les cours de l'École des hautes études; en passant la rue Saint-Jacques, ceux du Collège de France : aucune dépense, aucune formalité, des maîtres empressés à donner des conseils et à connaître leurs auditeurs, un choix sans pareil de spécialités... Pourquoi les étudiants et de licence et de diplôme et d'agrégation s'obstinent-ils, malgré tous les avis, à ne fréquenter que les cours dits d'examen ? Tyrannie des programmes ? Exigences de l'emploi du temps ? Obligation de se consacrer tout entier à une préparation intense ? Comme si le meilleur moyen de préparer les examens n'était pas de les aborder par en dessus, si l'on peut dire, en les dépassant, en les dominant, en acquérant la largeur d'esprit que donne seule la formation scientifique ! Mais voici que nous en revenons par un détour à la préparation des examens eux-mêmes. Et ceci mérite que nous en reparlions une autre fois.

J. MAROUZEAU.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

SUR UNE RÉPÉTITION VIRGILIENNE

(*Aen.*, I, 103-16).

Dans un article intitulé : *Répétitions et hantises verbales chez Virgile* (*Rev. Ét. lat.*, t. IX, 1931, p. 237 et suiv.), M. J. Marouzeau remarque, entre autres, la répétition du mot *fluctus* aux vers 103-116 du Ier livre de l'*Énéide* :

> ... *fluctusque* ad sidera tollit.
> Hi summo in *fluctu* pendent; his unda dehiscens
> Terram inter *fluctus* aperit...;
> Saxa... mediis quae in *fluctibus*...,
> ... ast illam ter *fluctus* ibidem....

et la classe parmi les répétitions « inconscientes ». Car, à côté des répétitions voulues, « il en est, observe-t-il, qui se rencontrent dans des circonstances telles que le poète apparemment n'en a pas eu conscience et qu'il faut leur chercher une explication d'ordre différent » (p. 249). Et il conclut, à propos du passage en question : « Il faut donc admettre que Virgile ne s'est pas avisé, puisqu'il n'a rien fait pour les éviter, de répétitions telles que... » (suivent les vers cités ci-dessus).

Je croirais volontiers que cette répétition est délibérée. Il m'est difficile d'admettre qu'un même mot, revenant cinq fois au cours d'un passage qui compte un peu plus d'une dizaine de vers, ait pu passer inaperçu à l'oreille d'un poète aussi soucieux que Virgile de varier son expression. Là encore, à mon sens, le poète est à la recherche d'un effet, et c'est par le procédé bien connu de la répétition qu'il veut l'obtenir.

Le mot répété, *fluctus*, est un mot expressif; il éveille l'idée de mouvement, due au lien morphologique qui le relie à *fluo*. *Fluctus* ne représente pas simplement le flot, mais le flot soulevé, gonflé. C'est cette nuance de sens qui a permis à Lucain d'écrire : *omnis in fluctibus unda est* (*Phars.*, V, 644). La répétition de ce mot est de nature à donner l'impression de mouvement, d'agitation, propre à la tempête décrite dans ce

passage. Ceci suffirait, il me semble, pour nous faire croire à une répétition volontaire. Mais il y a plus.

Le naufrage du Ier livre de l'*Énéide*, on le sait, s'inspire de l'*Odyssée*, ε 291 et suiv. Les deux morceaux développent les mêmes traits et dans le même ordre. Or, voici que, dans le passage de l'*Odyssée* auquel correspondent les vers 103-116, I, de l'*Énéide*, et dans un nombre de vers égal (15 v. dans l'*Odyssée*, 14 v. dans l'*Énéide*), on rencontre le mot κῦμα, que traduit le latin *fluctus*, répété *quatre* fois :

Od., ε 313-27 : ... ἔλασεν μέγα κῦμα κατ' ἄκρης, ...
... μεγάλου ὑπὸ κύματος ὁρμῆς
... μεθορμηθεὶς ἐνὶ κύμασιν...
τὴν δ'ἐφόρει μέγα κῦμα....

Le même mot revient, çà et là, tout le long de la tempête homérique :

Od., ε 296 : ... μέγα κῦμα κυλίνδων...
352 : αὐτὴ δ'ἄψ ἐς πόντον ἐδύσετο κυμαίνοντα
αἰθυίῃ εἰκυῖα · μέλαν δέ ἑ κῦμα κάλυψεν.
363 : ... ἐπὴν δὴ μοι σχεδίην διὰ κῦμα τινάξῃ,...
366 : ὦρσε δ'ἐπὶ μέγα κῦμα Ποσειδάων...
388 : ... κύματι πηγῷ
πλάζετο ·
393 : ... μεγάλου (ἀ)πὸ κύματος...

Vers la fin du récit, la répétition redevient fréquente : six fois sur une étendue de 27 vers :

Od., 411 : ... ἀμφὶ δὲ κῦμα
βέβρυχεν ῥόθιον.
415 : ... ποτὶ πέτρῃ
κῦμα μέγ' ἁρπάξαν.
425 : ... μιν μέγα κῦμα φέρε...
429 : ... εἷως μέγα κῦμα παρῆλθε...
435 : ... τὸν δὲ μέγα κῦμα κάλυψεν.
438 : κύματος ἐξαναδύς, ...

Et le mot reparaît encore dans les derniers vers du passage :

451 : ... ἔσχε δὲ κῦμα...
461 : ἄψ δ'ἔφερεν μέγα κῦμα κατὰ ῥόον...

Comme on le voit, Homère s'est amplement servi, dans sa description de naufrage, de la répétition du mot κῦμα. Virgile n'a fait que rendre sien le procédé homérique, en y mettant le souci de discrétion et le sens des proportions qui ont rendu son art délicat entre tous. Et le procédé, ainsi interprété, rentre dans une des autres catégories établies par M. Marouzeau (*ibid.*, p. 246 et suiv.).

N. I. Herescu.

II

RELICTI RURIS

Dans sa réplique (*Rev. Ét. lat.*, 1932, p. 48-50) à mon article (*Rev. Ét. lat.*, 1931, 2, p. 281-287), M. P. Wuilleumier maintient au vieillard de Tarente ses qualités d'ex-pirate et d'ex-prisonnier de guerre de Pompée. Sans reprendre longuement certains points où je ne suis pas d'accord avec M. P. Wuilleumier (p. 49, 6° *a*, α) — pétition de principe : un culte personnel rendu à Octave avant sa divinisation reste à démontrer; (6° *a*, β) erreur matérielle : les v. 60-61 de la IXe bucolique ne parlent que de feuilles, non de fruits; erreur de sens, car *in longum* (*Buc.*, IX, v. 56) ne fait allusion qu'aux longs délais de Moeris qui font languir Lycidas et non à l'absence de Menalcas — et sans m'attarder à défendre ma conception de la Ire bucolique contre les réserves et les critiques à l'aide des *Dirae*, je veux donc revenir à la question, essentielle selon moi, du sens de *relicti ruris* dans les v. 126-127 du quatrième livre des *Géorgiques*. Ce *relictum rus* du vieillard est-il, comme l'a cru Lejay, suivi par P. Wuilleumier, du sol *laissé* sans affectation par l'arpenteur comme trop mauvais et donné comme tel à un ex-prisonnier de guerre? Dans mon livre, je comprenais (p. 31) terre *laissée* au vieillard par ses créanciers comme de trop mince valeur pour lui être enlevée. Mais un récent article de M. P. van de Woestyne (*Rev. belge de philol. et d'hist.*, 1931, p. 936-937) montre qu'un passage des *Res Rusticae* de Varron (III, 16, 10) pourrait bien être la source littéraire de l'épisode du vieillard tarentin — ce qui n'exclut nullement, d'ailleurs, une inspiration *directe* de Virgile. Or, nous y lisons à propos de deux ex-soldats devenus d'excellents horticulteurs : « cum a patre *relicta* esset parua uilla et agellus ». *Relicti ruris* ne voudrait-il pas dire de même dans le cas du vieillard, « un sol qui lui avait été *laissé* par héritage »? Je n'ignore pas que Valerius Cato aurait été *exutus patrimonio* à l'époque de Sylla, mais il pouvait lui rester précisément ce lopin de terre qui lui serait resté de nouveau, *in summa pauperie et paene inopia*, lorsqu'il eut perdu pour la seconde fois sa fortune. En tout cas, ce sens de *relicti ruris*, qui nous semble dicté par l'analogie des passages varronien et virgilien, exclut que le vieillard soit un colon de Pompée.

Je citerai encore deux textes :

1° un distique élégiaque épigrammatique (*F. P. R.*, p. 329 [fr. 16]) :

extractam *puteo* situlam qui ponit in *horto*
ulterius standi non habet ipse locum

2° les v. 226-231 de la IIIe satire de Juvénal :

> *Hortulus* hic *puteusque* breuis nec reste mouendus
> in tenuis plantas facili diffunditur haustu.
> Viue, bidentis amans et culti uilicus *horti*
> unde epulum possis centum dare Pythagoreis.
> Est aliquid quocumque loco, quocumque recessu
> *unius sese* dominum fecisse *lacertae*.

Bien que le second texte soit extrait des paroles d'Umbricius exhortant Juvénal à quitter Rome pour Sora, Fabrateria ou Frusino, il vise, comme le premier, un très petit jardin avec un puits minuscule. Il dépend du premier et de l'épigramme de Furius Bibaculus sur le tout petit domaine de Cato (*F. P. R.*, p. 317-318 [fr. 3]) :

> ... custodis uidet *hortulos* Priapi,
> miratur *quibus ille disciplinis*
> *tantam sapientiam* sit assecutus,
> quem tres cauliculi, selibra farris,
> racemi duo, *tegula sub una*
> ad summam prope nutriant senectam.

On comparera *unius lacertae* à *tegula sub una*, *hortulus* et *horti* à *hortulos*, *horto*, *puteusque* à *puteo*, et même le vers *unde epulum possis centum dare Pythagoreis* évoque la maigre chère végétarienne de Cato et son néo-pythagorisme indiqué par Furius Bibaculus (*quibus disciplinis... tantam sapientiam*). Ce n'est certes point par hasard que Servius cite à propos d'*imbres* (= aquas) du v. 115 du IVe livre des *Géorgiques*, juste avant de commenter l'épisode du vieillard de Tarente, le v. 227 du texte de Juvénal. Le célèbre petit jardin du vieillard a inspiré à Juvénal plusieurs traits, et les rapprochements que nous avons faits sont en faveur de l'identification du vieillard à P. Valerius Cato.

Léon Herrmann.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

L'ASPECT VERBAL EN LATIN
PROBLÈMES ET RÉSULTATS

PAR K. VAN DER HEYDE
Professeur au gymnase de Haarlem

INTRODUCTION[1]

Vouloir dresser dès à présent le bilan des études relatives à l'aspect verbal en latin paraîtra peut-être une entreprise prématurée. En effet, le désaccord complet qui sépare les points de vue des divers auteurs rend malaisé tout effort de synthèse. D'autre part, le caractère même de ce désaccord nous invite à nous arrêter un moment sur la voie de nos recherches pour nous rendre compte de la nature exacte du problème. La matière même de cette étude, la notion d'aspect, est sujette aux définitions les plus diverses, au point que bon nombre de savants en sont venus à douter de l'existence même d'un « problème de l'aspect » en latin. La présente étude aura avant tout pour tâche d'aborder cette question, simple en apparence : qu'est-ce qu'on entend en grammaire comparée par la notion d'aspect verbal?

En laissant de côté la définition trop vague de Lejay (*R. Ph.*, 43, 241) : « on appelle « aspects » les nuances qu'expriment les formes verbales, en dehors du sens proprement temporel, marquant simultanéité, antériorité, postériorité à un temps donné », nous nous trouvons en face des deux définitions suivantes, pour ne citer que les plus importantes et en même temps les plus contradictoires : « L'aspect indique la façon dont a lieu l'action[2] » et

1. Les idées qu'on trouve exprimées dans cette Introduction se retrouvent en partie dans ma thèse : *Composita en Verbaal Aspect bij Plautus* (Amsterdam, 1926), qui, écrite en hollandais, n'est pas accessible à tout le monde.
2. Ainsi Brugmann, *Abrégé*, 521.

« l'aspect indique la façon dont le sujet parlant se représente l'action[1] ». La différence entre ces deux façons de définir une même notion grammaticale saute aux yeux : dans la première il est question de la réalité objective de l'action, dans la seconde il s'agit de la représentation subjective du sujet parlant. Rechercher l'origine de cette contradiction, d'autant plus surprenante qu'elle se trouve dans les travaux de maîtres incontestés de la linguistique comparée tels que Brugmann, Delbrück, Leskien et Streitberg, c'est faire un peu l'histoire de la question de l'aspect verbal sur tout le domaine de l'indo-européen. Nous ne reprendrons la question ici qu'en tant que cela pourra servir de base à l'étude des faits latins, en laissant à côté tout détail accessoire[2].

On sait que le terme « aspect », traduction du mot russe *vid'*, nous est venu de la grammaire du slave, où cette notion joue un rôle tout à fait prépondérant. En effet, pour chaque notion verbale, le slave a, en règle générale, deux verbes différents, l'un *imperfectif*, l'autre *perfectif* : le sujet parlant, en se servant du verbe imperfectif, *se représente* l'action en cours d'exécution ; en se servant du verbe perfectif il *la voit* dans sa totalité, en dehors de toute idée de développement. Le verbe simple, en règle générale, est imperfectif ; le verbe perfectif correspondant est formé par l'addition d'un préverbe. Parmi les préverbes il y en a qui, par leur signification propre, ajoutent à la valeur du simple plus que la seule notion de perfectivité : l'aspect imperfectif est exprimé au moyen de la forme itérative du composé. Ainsi la notion de l'aspect, telle que nous la rencontrons dans le système verbal slave, est de caractère purement subjectif ; le caractère objectif de l'action envisagée n'entre pas en ligne de compte. Le terme *Aktionsart*, dont se sont servis les slavistes allemands, était par conséquent une trouvaille assez malheureuse. Toutefois cette terminologie peu correcte n'aurait pas eu de conséquences graves — les faits slaves étant relativement clairs — si l'on ne s'était pas servi du même terme Aktionsart[3] pour qualifier des phénomènes

1. Comp. Wackernagel, *Vorlesungen*, I, 154 : « Das wesentliche ist die Auffassung des Sprechenden, nicht die tatsächliche Beschaffenheit des Vorganges. »

2. Pour l'histoire de la question jusqu'à l'apparition de la *Vergleichende Syntax* de Delbrück, voir l'article fondamental de Herbig : *Aktionsart und Zeitstufe* (*I. F.*, VI, 171-186). Comp. également l'aperçu de F. Hartmann : *Aorist und Imperfektum* (*K. Z.*, 48, 2-37).

3. La première fois par Brugmann, pour remplacer le terme « Zeitart » de Curtius.

observés dans d'autres langues, radicalement différents de ceux des langues slaves. Ce sont surtout Delbrück et Streitberg qui ont élargi le domaine de ces études. Le premier, dans sa *Vergleichende Syntax*, se sert du terme *Aktionsart* : 1° pour qualifier les nuances de signification propres aux divers thèmes verbaux de l'indo-européen; 2° pour définir la valeur des thèmes verbaux grecs et 3° de certaines formations modales et temporelles latines; 4° pour sa description des phénomènes slaves; 5° à la suite de l'étude bien connue de Streitberg : *Perfective und Imperfective Actionsart im Germanischen* (*P. Br. Btr.*, 15, 70), pour qualifier certaines différences de valeur entre les verbes simples et composés en germanique et en latin. Depuis lors, sur tout le domaine indo-européen, les études de détail se sont succédé avec rapidité, entraînant un emploi toujours plus étendu du terme Aktionsart[1]. Après avoir servi à l'origine pour qualifier des phénomènes grammaticaux, morphologiquement bien définis, le mot finissait par devenir un terme purement logique et par être employé pour caractériser la différence aussi bien entre les divers emplois d'un même verbe[2] qu'entre le concept verbal de verbes non apparentés[3].

Il n'y a pas lieu ici d'entrer dans le détail des erreurs et des malentendus qu'a provoqués cette terminologie défectueuse; je n'en citerai que deux exemples particulièrement caractéristiques[4], celui de Leskien, qui (*Handb. Altb. Spr.*, 170) aux deux catégories subjectives, essentielles en slave, de l'aspect perfectif et imperfectif en ajoute une troisième, celle de l'itératif, indiquant la répétition de l'action, c'est-à-dire une nuance nettement objective, et qui en réalité n'est qu'un cas particulier de l'imperfectif (voy. Meillet, *Études* etc., 55), et celui de Streitberg, qui, en assimilant les faits germaniques aux faits slaves, se sert du terme « perfectif » pour caractériser par exemple la valeur « résultative » d'un composé tel que got. *gasaihvan*, qui, d'après les savants tchèques Mourec (voy. Delbrück, *V. S.*, II, 158) et Beer (*P. Br. Btr.*, 43,

1. Et du terme « aspect » chez les auteurs de langue française ou anglaise.

2. Il s'agit de différences telles que : *je tourne la page : je tourne un pied de table* (voy. Brunot, *Pensée* etc., 438); *il écrit bien : il écrit une lettre.*

3. Voy. les systèmes purement logiques de Noreen (*Vårt Språk*, 607), Lindroth (*P. Br. Btr.*, 31, 239) et Pollack (*P. Br. Btr.*, 44, 390), dont il sera question plus loin.

4. Voy. en outre *Composita* etc., 4 et suiv.

463 et suiv.), du point de vue slave est le plus souvent d'aspect nettement « imperfectif[1] ».

Sans doute, grâce à l'autorité de ceux qui en étaient responsables, cette confusion terminologique s'est montrée d'une résistance remarquable : les critiques justifiées de Pedersen[2], Sarauw[3], Mourec[4], Wellander[5], Meltzer[6] et d'autres n'ont pas trouvé l'écho qu'elles méritaient. Ce n'est que tout dernièrement qu'on a fait un effort sérieux pour sortir de cet embarras, en séparant nettement la catégorie subjective de l'*aspect*, concernant la façon dont le sujet parlant se représente le développement de l'action, de celle, objective, de l'*Aktionsart*, concernant la façon dont a lieu l'action.

Le premier pas a encore été fait par un slaviste, Agrell, dans sa thèse : *Aspectänderung und Aktionsartbildung beim polnischen Zeitworte* (Lund, 1908), où il s'efforce de déterminer les différences d'*Aktionsart* qui séparent les divers composés perfectifs en face d'un même verbe simple ; ce principe a été développé depuis, avec des différences de détail, qu'il est impossible de discuter ici, par Jacobsohn[7], Porzig[8], Hermann[9], van Wijk[10], Faddegon[11], d'un point de vue général, et tout récemment par Svensson[12] d'un point de vue purement grec. Une distinction analogue avait été faite pour le suédois par Adolf Noreen (*Vårt Språk*, V, 607) ; seulement, le suédois ne possédant aucune expression propre pour la catégorie subjective de l'aspect, il s'était servi de ce terme pour séparer des autres nuances objectives d'*Aktionsart* celle, également objective, de l'effectivité.

Cet emploi du terme aspect, qui rappelle l'usage admis par Streitberg, en identifiant les phénomènes germaniques avec les

1. Ainsi Luc. 7, 44, traduction du grec βλέπεις τάυτην τὴν γυναῖκα.
2. *K. Z.*, 37, 219.
3. *K. Z.*, 38, 145.
4. *Z. f. dtsch. Alterth. Anz.*, 21, 195.
5. *Die Bedeutungsentwickelung der Partikel ab in der Mhd. Verbalcomposition* (Diss. Uppsala, 1911).
6. *I. F.*, 17, 186.
7. *Gnomon*, 2, 379.
8. *I. F.*, 45, 152.
9. *I. F.*, 45, 207.
10. *De Nieuwe Taalgids*, 22, 225.
11. *Don. Nat. Schrijnen*, 116.
12. *Zum Gebrauch der erzählenden Tempora im Griechischen* (Diss. Lund, 1930).

faits slaves, ne peut pas être accepté. Mais il a le mérite d'attirer l'attention sur un fait qui ne ressort pas suffisamment de la simple opposition aspect, Aktionsart : le caractère complexe de la catégorie de l'Aktionsart elle-même. En effet, contrairement à ce qui est le cas dans la catégorie des aspects, le nombre des Aktionsarts est, par définition, illimité, chaque forme verbale ayant, à vrai dire, sa propre Aktionsart. Seulement, ces nuances n'intéressent le grammairien qu'en tant que la langue s'est créé des signes propres pour les opposer les unes aux autres. D'un point de vue sémantique, sans doute, il est important de noter la différence d'Aktionsart entre l'emploi de « écrit » dans *il écrit bien* et *il écrit une lettre*, et le fait qu'une distinction de caractère purement logique entre les verbes exprimant une action limitée et ceux exprimant une action illimitée peut être d'une valeur réelle pour l'intelligence de certains phénomènes grammaticaux a été remarqué déjà par Diez dans son étude sur le passif périphrastique des langues romanes (*Gr. R. Spr.*[4], III, 202), où il ne se sert d'ailleurs pas du terme Aktionsart, et dernièrement par Lindroth (*P. Br. Btr.*, 31, 238, et *Om Adjektivering af Particip*, Lund, 1906); pour la description des moyens morphologiques qui servent à l'expression d'un aspect ou d'une Aktionsart, ces phénomènes ne sont que d'un intérêt secondaire, ainsi que nous le verrons par l'étude des faits latins.

D'ailleurs, qu'il s'agisse ou non d'une catégorie attestée morphologiquement, il importe de faire une classification par doublets et de prendre en considération les mêmes unités : soit la notion abstraite du verbe, telle qu'elle nous est donnée par l'infinitif[1], soit l'emploi d'une forme verbale dans la phrase. L'inconvénient qu'il y a à ne pas observer ce double principe se fait péniblement sentir dans les divers systèmes, notamment dans ceux de Noreen et de Pollack, dont il a été question plus haut. J'ai donné (*Composita*, 2) — en partie d'accord avec Jespersen (*Phil. of Gramm.*, 287) — un aperçu des plus importants types d'opposition qu'on rencontre : action simple/action répétée; action dé-

Svensson, qui se sert du terme « Aktionsart » pour qualifier la notion abstraite (« Verbalbedeutung ») des verbes, en étudie l'influence sur le choix d'un imparfait ou d'un aoriste, dont la différence constitue pour lui une différence d'aspect.

1. Il faut éviter dans ce genre de classifications les termes « perfectif » et « imperfectif ». Du point de vue slave, toute notion verbale, sauf quelques rares exceptions, peut être considérée sous ces deux aspects (voy. van Wijk, *o. l.*, 232).

terminée/action indéterminée; action résultative/action non-résultative; action momentanée/action durative; changement (action « mutative »)/état, etc. Si l'on s'efforce, comme le font Noreen[1] et Pollack, de faire rentrer, par subdivisions, toutes ces nuances dans un même système général de caractère logique, on est obligé de négliger les unes et de méconnaître les autres. Ainsi Pollack, en faisant du « résultatif » une subdivision du « momentané » (qu'il appelle « perfectif »), serait bien embarrassé s'il lui fallait faire rentrer dans son système une opposition telle que all. *horchen/hören* (écouter/entendre) ou *strömen/ausströmen* (couler/s'écouler), pour ne pas parler du fait que les deux auteurs, en mettant en tête de leur système la division momentané/duratif, se voient obligés de mettre à part des cas d'action « mutative » comme *bleichen* et *erbleichen* (pâlir/pâlir tout d'un coup) et de négliger l'opposition *palleo/pallesco* (bleich sein/bleichen).

L'Aktionsart d'un verbe ou d'une forme verbale n'est pas chose absolue : d'un point de vue psychologique elle peut être fixée d'après plusieurs principes, par rapport à plusieurs « bases de comparaison » : l'étude des moyens d'expression de la langue n'est intéressée qu'à la nuance de signification dont le signe morphologique[2] est porteur. Ainsi, pour me servir d'un exemple bien connu et souvent mal interprété, la différence entre all. *jagen* dans « sie jagten den Hirsch drei Stunden lang » et *erjagen* dans « sie wollten den weissen Hirsch erjagen » peut être définie comme la différence entre une action durative et une action ponctuelle ou non-durative, comme le fait encore Hermann (*o. l.*, 210)[3]. Seulement, en l'interprétant ainsi, on méconnaît radicalement la valeur résultative donnée au composé par l'addition du préverbe, telle qu'elle apparaît nettement dans une phrase comme « sie erjagten den Hirsch in drei Stunden », c'est-à-dire « ils réussirent à capturer le cerf en y mettant trois heures ».

1. Nous avons vu que Noreen, du moins, prend à part l'opposition résultatif/non-résultatif en lui donnant le nom d'aspect.

2. On peut considérer les quelques cas où la même notion verbale est exprimée par deux verbes différents (*dicere : loqui; dire : parler*), comme ressortissants ici. En effet, dans ces cas, c'est le mot entier qui est « signe ».

3. C'est la faute capitale de Hermann, qu'il ne reconnaît sur le domaine des Aktionsarts que la seule opposition : duratif/non-duratif (*o. l.*, 209). Plus loin (p. 212), d'ailleurs, il retombe dans la vieille erreur des subdivisions : « perfektivisch » est subordonné au « durativ »; « ingressiv », « effectiv », « momentan » le sont au « nicht-durativ ».

Il importe donc, pour chaque doublet morphologique, de définir exactement le caractère de l'opposition. D'un point de vue sémantique, ces doublets sont de valeur fort différente; en effet, pour certains d'entre eux le terme Aktionsart caractérise assez mal la nuance en question. Lorsqu'il s'agit d'une opposition telle que *facio/factito* (action simple/action répétée) ou *pallesco/palleo* (changement/état), la différence d'Aktionsart réside dans la nature même de l'action; il y est question, comme dit Wundt (*Sprache*, II, 194), de « an dem Vorgang selbst zu beobachtenden Eigenschaften ». En revanche, la qualité extérieure de *marcher* dans : « Il marche dans la rue » ne se distingue pas de celle de *aller* dans : « Il va à la maison », ni celle de *porter* dans : « Ce garçon porte de beaux vêtements » de celle de *apporter* dans : « Ce garçon m'apporte le journal ». Dans chacun de ces doublets le second verbe est « déterminé » par rapport au premier, c'est-à-dire qu'en exprimant l'idée de l'action il indique que cette action poursuit un but déterminé. De caractère différent, quoique portant encore, objectivement, sur la même action, est l'opposition *regarder/voir; écouter/entendre*, dont le second terme est de valeur « résultative ».

On voit qu'avec ces derniers exemples, où il ne s'agit pas tant de la qualité extérieure de l'action que de son degré d'effectivité, c'est-à-dire d'une qualité interne, nous nous approchons d'assez près du domaine des aspects. En effet, il suffit de transporter la notion de l'effectivité du terrain lexicographique au terrain grammatical, pour donner au sujet parlant le moyen de représenter les faits qu'il rapporte soit sous l'aspect d'un développement, soit sous celui d'un aboutissement, d'un moment décisif de son activité, ce qui constitue l'essence même de l'opposition slave de l'imperfectif au perfectif et en grec de l'opposition du thème de présent au thème d'aoriste. Cette affinité psychologique est confirmée d'une manière frappante par l'étude morphologique de l'expression de l'aspect dans ces deux langues. En grec, l'Aktionsart « effective » de la plupart des thèmes d'aoriste est suffisamment connue (voy. Kühner-Gerth, II, 1, 154), l'Aktionsart « ingressive » doit résulter d'un développement secondaire (voy. Faddegon, *o. l.*, 124, 128); en slave, c'est l'adjonction d'un préverbe, exprimant le but de l'action, qui a servi comme moyen d'exprimer l'aspect perfectif. Il n'y a pas lieu ici, où il ne s'agit que de séparer

la catégorie de l'aspect de celle, bien plus complexe, de l'Aktionsart, d'entrer dans les détails de ces développements, qui sont, surtout pour le grec, d'un caractère singulièrement compliqué; en étudiant les faits latins nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir en partie.

D'un point de vue historique, il est évident que l'expression de l'Aktionsart est la plus ancienne. L'abondance de formes, en effet, servant à exprimer les diverses modalités de l'action, répond, comme le fait observer Lévy-Bruhl (*Fonct. Ment.*, 161), au besoin de la mentalité primitive d'expression concrète. C'est un effort de synthèse du sujet parlant qui y a superposé l'opposition subjective des aspects. Évidemment, ceci ne fait pas disparaître les distinctions objectives qui sont à la base; en effet, nous avons vu qu'Agrell a pu étudier sur le domaine du polonais les différences d'Aktionsart qui séparent les différents composés perfectifs en face d'un même verbe simple; en grec l'Aktionsart de ἔσχον est « ingressive » par rapport à celle de ἔχω, celle de ἠρόμην est « résultative » par rapport au « terminatif » ἄρνυμαι, celle de ἔδην « ponctuelle » par rapport à l' « itératif » βίβημι; d'un point de vue fonctionnel, toutes ces nuances se rencontrent dans la distinction subjective de l'aspect, opposant la représentation de l'action en cours d'exécution à celle de l'action en tant qu'elle constitue un aboutissement, un moment décisif dans l'activité du sujet grammatical.

L'étude des phénomènes latins, que nous allons aborder maintenant, n'a pas moins que celle des autres langues indo-européennes souffert de l'emploi mal défini des termes aspect et Aktionsart. Les suites des conceptions erronées qui règnent sur l'objet même de ces études se font sentir d'une manière différente suivant le terrain grammatical où des prétendus phénomènes d'aspect ont été étudiés. Dans l'étude des fonctions grammaticales des formes verbales, le terme Aktionsart apparaît, au moins dans les manuels proprement latins, pour la première fois chez Blase (*Hist. Gramm.*, 100 et suiv.), qui se déclare d'ailleurs expressément un adepte de Delbrück (*Ibid.*, 101). La valeur bien vague qu'il donne à ce terme ressort nettement de ces mots, où il oppose la catégorie de l'Aktionsart à celle du temps : « Während die Aktionsart unlösbar mit der Verbalhandlung verbunden ist, und es also Verbalformen ohne Aktionsart nicht gibt, stehen die

Zeitstufen auszerhalb derselben. » Il est évident que la vérité que « chaque forme verbale exprime une Aktionsart quelconque » n'a aucun intérêt pour l'étude de l'expression morphologique des aspects, même pas quand on prend ce mot dans son sens le plus large. D'ailleurs, dans l'exposé même des divers emplois des formes verbales, il semble se servir du terme pour définir la *fonction* de certaines d'entre elles : le présent (102), l'imparfait (145) et le futur antérieur (176) de l'indicatif, ainsi que le parfait du subjonctif (176), toujours sans paraître se rendre compte de la portée de cette supposition. Comment, en effet, parler de l'aspect cursif[1] de l'imparfait, sans lui opposer d'une manière quelconque celui du parfait et comment attribuer l'aspect ponctuel au futur antérieur et au parfait du subjonctif et passer sous silence l'aspect du futur simple et celui du présent du subjonctif? La même inconséquence se retrouve dans les systèmes de Kühner-Stegmann (*Ausf. Gramm.*, II, 1, 113) et de Schmalz (*Lat. Gramm.*, 483) : en se servant des notions de « Eintritt » (punktuell, momentan), « Dauer » (kursiv, durativ), « Vollendung » (perfectivisch), empruntées au fondateur de la théorie de l'Aktionsart, Georg Curtius, ils s'efforcent de les répartir entre les divers temps latins : le présent exprime « Eintritt und Dauer in der Gegenwart », l'imparfait « Dauer in der Vergangenheit », le parfait « Vollendung in der Gegenwart » et « Eintritt in der Vergangenheit », ainsi de suite. On voit qu'il ne s'agit ici que d'un effort pour retrouver, parmi les diverses nuances que peuvent exprimer, grâce à leur fonction grammaticale, les différents temps latins, certaines nuances d'aspect établies à priori, et que nulle part il n'y est question d'une opposition fonctionnelle de deux formes verbales, basée sur la seule expression de l'aspect.

Les conséquences de la confusion des idées, en ce qui concerne la notion même de l'aspect, se font sentir sur un autre domaine, celui de la *perfectivation* au moyen d'un préverbe. Brièvement signalé par Funck (*Curt. St.*, 10, 201), Weber (*Quaestiones Catul-*

1. Qu'il s'agisse bien ici, pour Blase, de ce que nous avons appelé plus haut l'aspect, c'est ce qui semble ressortir des définitions suivantes : « Die Aktionsart des Imperfekts ist, wie die des Präsens, die kursive, d. h. es stellt Handlungen und Zustände als vor sich gehend dar » (145); « Diese (die Aktionsart) ist ursprünglich die punktuelle (aoristische), bei welcher die Handlung nicht als sich entwickelnd, sondern als eine solche angeschaut wird, bei welcher Anfang, Verlauf und Ende gleichsam in einem Punkt zusammenfallen » (176).

lianae, Gotha, 1890), Delbrück (*V. S.*, II, 147) et Herbig (*I. F.*, 6, 222), ce fait n'a attiré l'attention des latinistes qu'après l'article fondamental de Meillet : *De l'expression de l'aoriste en latin* (*R. Ph.*, 21, 81), dont le titre trahit déjà le point de vue adopté par l'auteur. En effet, il s'agit pour l'auteur de retrouver dans l'emploi de certains composés latins la nuance perfective de l'aoriste grec et des verbes perfectifs du slave. La même méthode se retrouve dans l'étude de Barone, inspirée d'ailleurs de celle de Meillet : *Sui verbi perfettivi in Plauto e in Terenzio* (Roma, 1908), dont il définit ainsi le sujet : « Come espressero i Latini il concetto della « puntuativita » o « perfettivita » dell'azione? »

On comprend aisément que cette méthode ne puisse pas servir à déterminer, d'un point de vue purement latin, le rôle du préverbe pour l'expression de l'aspect ou d'une Aktionsart quelconque. S'il est vrai que certains composés latins peuvent servir comme traduction de verbes perfectifs slaves ou de l'aoriste grec, il ne s'ensuit pas — et Meillet est le premier à la reconnaître au début de son étude — que ces formes jouent le même rôle dans l'ensemble du système verbal de ces langues. En adoptant, dans ces conditions, pour la nuance exprimée par les composés latins le terme « aspect perfectif », on risque d'employer ce terme d'une façon impropre — l'aspect perfectif n'est pas un concept « absolu » : il n'existe que pour celui qui lui oppose mentalement l'aspect imperfectif de la même action —, ou bien on attribue à priori en latin aux composés un rôle grammatical qu'ils n'ont reçu en slave que grâce à un développement tout à fait particulier. Barbelenet, dans sa thèse bien connue (*De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Paris, 1913), n'a pas su éviter ce danger. Le fait que dès la page 23 de son étude il considère comme établie, sans aucune démonstration préalable, l'opposition des aspects perfectif et imperfectif en latin l'a empêché de déterminer la nature de phénomènes qu'il a reconnus souvent avec une finesse remarquable. Avant d'examiner le détail de cette théorie, comme de celle de K. H. Meyer : *Perfektive, imperfektive und perfektische Aktionsart im Lateinischen* (*Sächs. Ber.*, 69, Heft 6), où l'on retrouve la même méthode « a priori », je crois bon de présenter un exposé général des faits tels que je les vois et tels que je les ai décrits dans ma thèse pour ce qui regarde la langue de Plaute. Et d'abord, pour ne pas risquer d'attribuer à la pré-

verbiation ce qui en réalité est dû à la fonction grammaticale de la forme employée, je ferai dans un prochain article l'examen de certains faits relatifs au mécanisme même du système verbal latin, afin d'en fixer les rapports avec le problème qui nous occupe.

K. VAN DER HEYDE.

(A suivre.)

II

ESSAI SUR LA STYLISTIQUE DU MOT

PAR J. MAROUZEAU

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

Parmi les éléments qui entrent en ligne de compte dans l'analyse du mot, certains appartiennent à la catégorie des faits de langue, ainsi ce qui regarde le sens et l'emploi du mot; d'autres, moins aisés à définir, ainsi ce qu'on appelle la qualité, la valeur du mot, posent des questions de style.

I. — FORME DU MOT

La qualité d'un mot est fonction d'abord de sa forme, et résulte par exemple des rapports perçus entre le contenant et le contenu, suivant que les éléments constitutifs du mot sont plus ou moins riches de notions concrètes ou, au contraire, plus ou moins proches d'être de simples outils grammaticaux.

Certains mots ne sont que des éléments grammaticaux, propres à exprimer des rapports et dépourvus de contenu réel : conjonctions, prépositions, etc. S'ils sont de longueur notable, une sorte de disproportion apparaît entre la place qu'ils occupent dans l'énoncé et le rôle qu'ils y jouent. Autant nous trouvons naturel d'exprimer des rapports grammaticaux, morphologiques ou syntaxiques, par des mots légers tels que : *et*, *cum*, *ne*, *ut*, *de*, *per*, *tum*, *at*, *uel*, *non*, autant nous sommes portés à trouver encom-

brants des termes grammaticaux comme *quapropter*, *nihilominus*, *uerumenimuero*, ou, ce qui revient au même, des termes grammaticaux même courts, s'ils se trouvent accumulés dans une même phrase. Nous éprouvons de la gêne à rencontrer en français dans un texte de style soutenu des *conséquemment*, des *à telles enseignes que*, et nous sommes choqués par la place que tiennent les mots accessoires dans un vers comme celui-ci de Molière, où seul le mot final a un contenu réel :

Mis. II, 3 : *Enfin, quoi qu'il en soit et sur quoi qu'on se* fonde

L'auteur de la *Rhétorique à Herennius* nous donne comme exemple de langage vulgaire, « sermo inliberalis » (IV, 11, 16), un passage où se rencontrent trois *post* et *postea*, sept formes de démonstratif, sans compter un volumineux *magis magisque* :

Nam *istic* in balineis accessit *ad hunc*. *Postea* dicit : « *Hic* tuus seruus me pulsauit. » *Postea* dicit *hic illi* : « Considerabo. » *Post ille* conuicium fecit et *magis magisque* praesente multis clamauit.

Dans un texte de Caton (ap. Gell. XIII, 18, 1) qui représente assez bien ce que Cicéron appelait (*Brut.* 85, 393) « formam ingenii admodum impolitam ac plane rudem », voici réunis deux *in*, deux *ibi*, un *ita*, et enfin un *uerumuero* renforcé encore par un *uero* :

Nunc *ita* aiunt *in* segetibus *in* herbis bona frumenta esse. Nolite *ibi* nimiam spem habere. Saepe audiui inter os atque offam multa interuenire posse; *uerum uero* inter offam atque herbam, *ibi uero* longum interuallum est.

Cicéron, dans ses Lettres familières, laisse passer des accumulations de termes grammaticaux qu'il évite dans ses discours :

Fam. XII, 10 : *Quem quidem* ego exercitus, *quibuscumque* potuero rebus ornabo; *cuius* rei *tum* tempus erit *cum quid* opus rei publicae laturus is exercitus sit, *aut quid iam* tulerit (cf. aussi la suite du passage).

Il arrive à Tite-Live d'écrire :

XXV, 38, 4 : *Et ne tum quidem ubi quonam modo...*

Cet encombrement est encore plus sensible en vers, où la place, si l'on peut dire, est plus mesurée et plus précieuse. On ne

s'étonnera pas d'en trouver des exemples chez Plaute, qui pour l'ordinaire écrit avec laisser-aller :

Capt. 216 : ... *propter* hanc rem *quom quae* uolumus nos.
428 : Nec me secus *umquam* ei facturum *quisquam quam* memet [mihi.

On les pardonnera à Lucrèce, qui réserve tous ses soins aux morceaux à effet et accepte les inconvénients de la méthode didactique dans les passages de démonstration :

I, 104 : *Quippe etenim quam multa...*
I, 295-6 : *Quare etiam atque etiam...*
Quandoquidem...
I, 398 : *Quapropter quamuis...*
I, 794; II, 37; III, 130 : *Quapropter quoniam...*

Mais Virgile lui-même n'est pas exempt de pareilles négligences : le *quidquid id est* qui précède le fameux « timeo Danaos » n'est pas très élégant, non plus que le « nec *quidquid ubique* est » de *Aen.* I, 601 ; non plus que le vers tout entier :

Georg. I, 53 : Et *quid quaeque* ferat regio et *quid quaeque* recuset.

Ayant écrit le vers :

Aen. III, 459 : *Et quo quemque* modo fugiat*que* ferat*que* laborem,

Virgile y trouve si peu à redire qu'il le répétera ailleurs mot pour mot : *Aen.* VI, 892.

Il y a une excuse à l'emploi abusif de termes grammaticaux, c'est le désir même que peut avoir l'écrivain de les mettre en vedette.

L'auteur de la *Rhétorique à Herennius* (IV, 12, 18) reproche à Ennius le vers suivant :

Quidquam quisquam quoiquam quod conueniat neget?

Vers bourré de relatifs et d'indéfinis qui ont par-dessus le marché l'inconvénient de présenter à satiété des sons semblables, « eiusdem literae nimiam adsiduitatem » ; or, c'est justement pour obtenir un effet d'insistance, souligné par l'allitération, qu'Ennius a accumulé ces mots encombrants.

L'effet est le même, quoique moins marqué, dans :

Ann. 287 : *Haudquaquam quemquam* semper fortuna secuta est.

De même, c'est avec le souci d'insister sur l'idée négative que Plaute écrit :

Ps. 134 : Quorum *numquam quicquam* uenit in mentem...

Car qui dit mot accessoire ne dit pas nécessairement mot insignifiant : une particule interrogative *num* est riche d'expression, puisqu'elle suffit à exprimer l'idée de : « Est-il possible que? = non, n'est-ce pas? » Aussi est-elle le plus souvent prononcée avec intensité, et pour la même raison on éprouve parfois le besoin de la renforcer en lui donnant plus de volume, par exemple sous la forme *numquid* ou même *numquidnam;* ce sont là par exemple deux interrogations familières à Sénèque, qui pour sa prédication morale a besoin d'appeler avec insistance l'assentiment de son interlocuteur. De même, un « mais », qui annonce une opinion personnelle donnée comme plus incontestable que telle autre antérieurement exprimée, demande à être énoncé avec force : *uerum* paraissant trop léger, on le redoublera en *uerumuero*, comme dans le passage de Caton cité ci-dessus, ou on l'allongera encore pour en faire le *uerum enim uero* de la dialectique cicéronienne. Du même ordre sont les *etiam atque etiam* de la démonstration scientifique chez Lucrèce, etc. L'effet recherché peut être de l'ordre oratoire : Cicéron nous montre le parti qu'on peut tirer de ces mots grammaticaux encombrants, quand il commence par deux adverbes conjugués et sa première Catilinaire : « *Quousque tandem...?* » et sa seconde : « *Tandem aliquando...!* »

L'effet peut être plus discret et n'apparaître que grâce à une interprétation un peu complaisante. Ainsi nous voyons Virgile, quand il raconte au Xe chant de l'*Énéide* le conseil des dieux, accumuler dans un discours de Jupiter (X, 104 ss.) des termes grammaticaux encombrants qui paraissent d'abord tout à fait hors de propos; en y regardant de près on s'aperçoit qu'ils répondent à une intention : le poète s'amuse visiblement à représenter le maître des dieux comme un bon souverain, incapable de prendre une décision entre Junon et Vénus qui se disputent; appelé à se prononcer entre elles, Jupiter débute avec une majesté impressionnante, comme s'il allait édicter un arrêt irrévocable :

Accipite ergo animis atque haec mea figite dicta,

et soudain son discours tourne court, pour finir par une dérobade :

... nullo discrimine habebo :
Fata uiam inuenient!

Or, entre cette annonce et cette conclusion, figurent une série d'attendus que visiblement Virgile s'est plu à développer en formules encombrantes et vides pour souligner l'embarras du juge :

Quandoquidem Ausonios coniungi foedere Teucris
Haud licitum nec uestra capit discordia finem,
Quae cuiusque est fortuna hodie, *quam quisque* secat spem...

* * *

Dans les mots autonomes et significatifs, les éléments grammaticaux représentés par les préfixes, suffixes et désinences peuvent être appelés à conférer au mot une qualité.

Sans doute, pour un usager dépourvu de culture, la matière des mots est indifférente; le mot est perçu comme un tout inanalysable. Mais quiconque a le sens et la pratique de l'analyse grammaticale ne peut s'empêcher de voir dans le mot un complexe dont il isole presque d'instinct les éléments composants. Peu importe que cette analyse soit approximative ou même fautive; elle ne donne pas moins lieu, le cas échéant, à un jugement de qualité. Dans un mot tel que *blâmable*, la première partie, *blâm-*, apparaît comme contenant la notion à laquelle on se réfère; la seconde partie, *-able*, comme indiquant la manière dont cette notion est envisagée. L'élément notionnel, pourvu de sens, nous apparaît comme essentiel, et l'élément grammatical comme accessoire. Aussi éprouvons-nous comme une impression de disproportion, de déséquilibre, si l'élément accessoire occupe dans le mot la place principale; la tare des mots longs est souvent qu'une part trop considérable y est faite aux éléments constructifs, au matériel grammatical.

Varron trouve un soulagement pour l'oreille dans la substitution de la désinence *-asti* à *-auisti*, puisqu'il dit à ce propos : « de quibusdam uerbis... subtrahimus ne onerent aurem » (*L. L. fragm.*, p. 241, Goetz). Quintilien se félicite pour la même raison qu'on ait substitué *-ere* à *-erunt* : « euitandae asperitatis gratia

mollitum est » (I, 5, 42). Les Latins ont dû trouver lourdes et encombrantes les formations en *-atorius*, *-ationicus*, *-abiliter*, comme nous-mêmes les mots en *-ational*, *-ationalisation*.

Dans ce vers de Rutilius Namatianus :

I, 450 : Bellorophonteis sollic*itudinibus*,

l'effet de lourdeur produit déjà par le rapprochement de deux mots exceptionnellement longs est certainement accru par le poids d'une désinence de cinq syllabes.

Le latin hésite devant les néologismes en *-itas* ou *-itudo* comme nous hésitons devant les néologismes en *-ation*. Cicéron se plaint d'être obligé d'employer l'une des deux formes *beatitas* ou *beatitudo :* « utrumque omnino durum » (*De nat. d.* I, 95). S'il risque *mulierositas* pour traduire le φιλογυνεία du grec, c'est par plaisanterie et avec une précaution oratoire : « ut ita appellem » (*Tusc.* IV, 11). Le même Cicéron nous rapporte que Sisenna, au cours d'un plaidoyer, ayant osé le néologisme *sputatilica*, l'accusateur Rusius s'amusa à disséquer le mot pour en faire apparaître le ridicule, et, isolant la désinence *-tilica* comme si elle était un mot réel, s'écria, aux rires de l'auditoire : « *Sputa* quid sit scio, *tilica* uescio! » (Cic., *Brut.*, 260).

Autant que la longueur, la consonance des suffixes est à considérer. Nous trouvons jolis et délicats les suffixes *-ette*, *-elle*, *-ine*, et malsonnantes les formations en *-ard*, *-aille*, *-ouille*.

En latin le suffixe péjoratif *-ax* doit sans doute sa qualité pour une part à la dureté de sa consonne double *x*, que Cicéron appelle « litera uastior ». Plaute emplit à plaisir un hémistiche de ce suffixe encombrant :

Per. 410 : *Procax, rapax, trahax!*

Il tire aussi parti, pour un effet d'insistance, du suffixe en *-ix* dans la formule :

Cas. 819-820 : ... uincas uirum
*Victrix*que sies

où l'adjectif dérivé reprend le mot simple par un effet analogue à celui que nous observons dans la phrase de Molière :

La peste soit de l'*avarice* et des *avaricieux!*

Quintilien, obligé d'employer trois fois de suite de ces forma-

tions en *-ix*, s'en excuse sur les traducteurs qui en sont responsables : « ut ipsis eorum uerbis utar, qui haec ex graeco transtulerunt : ars *inuentrix* et *iudicatrix* et *nuntiatrix* ».

Les substantifs en *-monia* et *-monium* semblent voués par la lourdeur de leur finale à un emploi péjoratif : les mots *aegrimonia*, *acrimonia*, *querimonia*, *tristimonia*, *moechimonium*, *mendacimonium*... expriment tous des idées déplaisantes ; les formations en *-bundus* s'attachent de préférence à des verbes qui ont par eux-mêmes un sens péjoratif : *moribundus*, *tremebundus*, *furibundus*, *plorabundus*...

Volontiers, les écrivains soulignent par des répétitions et des accumulations l'effet qu'ils tirent de l'emploi d'un suffixe ; ainsi Ronsard dans l'adresse à son âme :

Ame*lette* Ronsarde*lette*,
Mignonne*lette*, douce*lette*...
Tu descends là-bas faible*lette*,
Pâle, maigre*lette*, seu*lette*...

De même Catulle dans l'élégie du passereau :

III, 13 ss. : At uobis male sit, malae tenebrae
Orci, quae omnia *bella* deuoratis :
Iam *bellum* mihi passerem abstulistis.
O factum male ! o *miselle* passer !
Tua nunc opera meae *puellae*
Flendo *turgiduli* rubent *ocelli*.

Ennius cherche un effet de pittoresque dans l'emploi répété du suffixe rare *-escere :*

Trag. 151 : Caelum nit*escere*, arbores frond*escere*,
Vites laetificae pampinis pub*escere*,
Rami bacarum ubertate incuru*escere*

comme Plaute en tire un effet de comique :

Capt. 134 : mac*esco* et consen*esco* et tab*esco*.

Plaute trouve amusant de répéter le suffixe *-issare*, bizarre assemblage d'un élément grec -ιζ- avec une finale latine :

Men. 11-12 : ... hoc argumentum graec*issat*,
Non attic*issat*, uerum sicil*issat*

Pomponius joue sur les rustiques adverbes en *-atim* :

226, 7 (Ribb.) : At ego *rusticatim* tangam, [nam] *urbanatim* nescio,

Labérius sur les lourds adjectifs en *-osus* :

80 (Ribb.) : Non mamm*osa*, non ann*osa*, non bib*osa*.

Plaute entasse curieusement des *-ossicus* sur des *-aticus*, quitte à forger des néologismes :

Capt. 85-87 : Prolatis rebus *parasitici uenatici*
[Canes] sumus; quando res redierunt, *Molossici*
Odiossicique et multum *incommodestici*.

Térence cherche un effet dans la répétition du lourd suffixe de gérondif :

Ad. 187-8 : ... non fieri... ex aequo et bono,
Sed ex adsent*ando* indulg*endo* et largi*endo*,

ou d'une désinence encombrante de génitif pluriel :

Eun. 297 : taedet cotidian*arum* h*arum* form*arum*.

Dans le sens grandiloquent, Pacuvius, pour aggraver le ton d'une imprécation, redouble la lourde désinence de parfait :

Trag. 329 : Liberum lacer*asti* orb*asti* extin*xti*.

Ennius ne craint pas d'assembler deux longues désinences en *-āī* pour donner une impression de puissance :

Ann. 191 : sonabat | Arbustum fremitu silu*āī* frendos*āī*

ou de solennité :

Ann. 33 : Olli respondit rex Alb*āī* Long*āī*.

Il sonne le refrain des lamentations dans :

Ann. 96 : Fl*entes* plor*antes* lacrim*antes* obtest*antes*.

Il exploite la lourdeur des finales de passifs dans un récit tragique :

Andr. : Haec omnia uidi *inflammari*,
Priamo ui uitam *euitari*,
Iouis aram sanguine *turpari*

et accuse encore la valeur expressive de la désinence en lui donnant sa forme la plus encombrante dans :

Ibid. : Hectorem curru quadriiugo rap*tarier*,
Hectoris natum de moero iac*tarier*.

La qualité du mot peut être influencée aussi par un élément

grammatical préfixé; le jeu des préverbes est intéressant à examiner de ce point de vue.

Naturellement il faut mettre hors de cause les cas où l'addition d'un préverbe modifie le sens ou le rôle du verbe. Du composé au simple, il y a une différence réelle de signification dans :

De nat. d. I, 5, 12 : cuius rei tantae tamque difficilis facultatem *consecutum esse* (avoir atteint) me non profiteor, *secutum esse* (avoir poursuivi) prae me fero.

— une différence d'aspect dans :

De diuin. II, 27, 59 : Quasi uero quicquam intersit, mures diem noctemque aliquid *rodentes* (action sans date, aspect indéterminé) scuta... *corroserint* (action rapportée à une date, aspect déterminé),

et de même dans :

Pl., *Trin.* 23-26 : Amicum *castigare* (fait général)...
Immoene est facinus...
... ego amicum hodie meum
Concastigabo (fait particulier).

D'autre fois, l'addition d'un préverbe est un moyen d'intensifier le sens du verbe simple. Plaute use volontiers de ce procédé :

Most. 1032 : ... *turbauit.* — Immo *exturbauit* omnia.
Poen. 221 : *poliri expoliri.*

Lucrèce, qui emploie volontiers la comparaison pour fortifier ses raisonnements, et a besoin d'insister sur les similitudes probantes, préfère l'intensif *consimilis* au simple *similis.*

Mais, par suite de l'usure que subissent habituellement à l'usage les formes intensives, il arrive que le composé à préfixe en vienne à n'être guère plus expressif que le simple, et alors les deux formes subsistantes, interchangeables en ce qui concerne le sens, ne sont plus préférées l'une à l'autre que pour des raisons de style.

Le composé *conuulnero* n'est pas chez le puriste César, mais il est cinq fois chez l'auteur vulgarisant du *Bell. Afr.* Celui-ci n'emploie que *commendare se fugae* (34 ex.), César ne connaît que *mandare se fugae.* Le composé *collubet*, fréquent chez les comiques, n'est qu'une fois chez Cicéron, dans la *Correspondance*, et une fois aussi chez Horace, dans les *Satires* (I, 3, 6). Les composés *complaceo*, *condoceo*, *condecet*, *commereo*, *commonstro*, etc., sont particuliers à la langue des comiques ou aux ouvrages

des pseudo-Césariens (cf. L. Wölfflin, *Philologus*, XXXIV, p. 160 ss.; O. Rebling, *Versuch einer Charakteristik der römischen Umgangssprache,* p. 29).

Déjà à date ancienne nous voyons la langue vivante multiplier les formes à deux préverbes. Plaute emploie *super-ad-duco* (*Truc.* 534), Sisenna *per-sub-horrescere* (Fragm. 104); mais ce trait est propre surtout au latin des bas siècles, qui présente des formes telles que *per-com-pleo*, *ex-ab-utor*, et même, avec trois préverbes : *co-ad-im-pleo* ou *per-dis-co-operio*.

A côté de ces formes encombrantes, dont la complexité n'est pas toujours en rapport avec le sens qu'elles renferment, les formes simples en viennent à faire figure de survivances. On les appréciera par exemple dans la vieille formule traditionnelle : « *uideant* consules, ne quid detrimenti *capiat* respublica », et les poètes accueilleront par goût d'archaïsme des formes telles que *piare*, *solari*, *temnere*, *suescere*, *linquere*.

Peut-être aussi intervient-il un autre élément dans la préférence que certains écrivains montrent pour le simple : la langue littéraire affecte souvent de se contenter d'un minimum d'expression, de dire le moins pour faire entendre le plus, de laisser au lecteur averti quelque chose à deviner; le simple, démuni de tout préverbe explicatif, devient alors un délicat instrument de suggestion plutôt qu'un élément d'expression.

Le verbe *linquo* nous fournit un bon exemple de ce jeu des préverbes.

La forme simple est à date ancienne la forme usuelle, comme l'attestent les proverbes : « me sub cultro *linquit* » (Hor., *Sat.* I, 9, 74), « erum in opsidione *linquet* » (Pl., *Capt.* 282), « lupos atque ouis ... domi *linquere* » (*Ps.* 140), et la formule allitérante « lumen *linquere* » (Naev., *Trag.* 31, Enn., *Trag.* 117, Pl., *Cist.* 643, Lucr. III, 542, etc.).

Mais l'idée de « laisser » est de celles qui appellent un renforcement expressif, propre à traduire la nuance de « délaisser, abandonner ». Le latin exprime cette nuance par l'addition d'un préverbe : *relinquere*, puis de deux : *derelinquere*. Puis, ces formes de composés devenant usuelles, la forme du simple apparaît comme caractéristique de la langue ancienne, et dès lors son emploi devient expressif. Le simple *linquere* n'est pas chez Térence. Il est quatre fois chez Plaute; mais trois des exemples sont dans

les formules mentionnées ci-dessus, et le quatrième est le suivant :

Capt. 282 : Quid pater? uiuitne? — Viuom, quom inde abimus, *liquimus*.
Nunc uiuatne necne, id Orcum scire oportet scilicet.

La phrase est solennelle, illustrée d'une évocation d'Orcus, et l'aparté qui suit : « Salua res est, philosophatur! » indique le ton que l'auteur a voulu donner au propos de son personnage.

Dans une épitaphe en vers prétentieux d'un veuf désolé à sa femme, on trouve le mot, environné de toutes sortes d'enjolivements poétiques :

C. I. L. I[1] 1007 : Gnatos duos creauit; horunc alterum
In terra linquit, alium sub terra locat.

Il est aimé des poètes du siècle d'Auguste :

Buc. 1, 3 : Nos patriae fines et dulcia linquimus arua
Catulle, 64, 59 : Irrita uentosae linquens promissa procellae.

Horace l'emploie sept fois dans les *Odes*; s'il le risque une fois dans les *Satires*, c'est pour donner plaisamment à une note de voyage le ton d'un rapport officiel :

Sat., I, 5, 34-5 : Fundos Aufidio Lusco praetore libenter
Linquimus

(l'événement est comiquement daté par le nom d'un magistrat de village comme un événement historique le serait par le nom des consuls).

Les prosateurs, Caton, Salluste, Varron, César, ignorent *linquo*, alors qu'ils ont respectivement 14, 32, 72 et 149 exemples de *relinquo*. Cicéron en a six exemples en tout, mais trois sont dans les 480 vers des *Aratea*, et les autres s'expliquent par le ton du passage; ainsi dans cette tirade pompeuse du *Pro Plancio*, 26, qui peut passer pour un modèle de grand style : « Cui ... meas praesentes preces non putas profuisse? An Minturnenses coloni, quod C. Marium ex ciuili errore atque ex impiis manibus eripuerunt, quod tecto receperunt, quod fessum inuidia fluctibusque recrearunt..., quod eum *linquentem* terram eam quam seruauerat lacrimis uotisque omnibus prosecuti sunt, aeterna in laude uersantur! »

*
* *

Au contraire des mots considérés jusqu'ici, dans lesquels une

place notable était tenue par un élément formel, grammatical, le mot composé se présente comme un assemblage de deux mots significatifs, donc comme une formation privilégiée. Seulement, d'autre part, le mot composé présente une tare, c'est d'être exceptionnel et étranger au génie de la langue. Les Latins eux-mêmes en ont fait l'observation : « res tota magis Graecos decet, nobis minus succedit » (Quint. I, 5, 70); « in iungendo ... paulum aliquid ausi uix in hoc satis recipiuntur » (VIII, 3, 30).

Si l'on met à part quelques composés dans lesquels la notion de composition s'est oblitérée : type *mediocris*, *uestigium*, *fastigium*, *pauper*, *locuples*, *sollers*, *princeps*, *sollicitus*, où la soudure est parfaite et invisible, type *benignus*, *beneficus*, *opifex*, où le second élément de composition a pris l'apparence d'un suffixe et se comporte comme tel, le composé latin présente les caractères d'une formation de circonstance, construite en vue d'un besoin particulier, et qui ne s'agrège pas au fonds commun de la langue. Il apparaît dans des formes de langage spéciales, par exemple dans la langue technique, qui a besoin sans cesse de dénominations nouvelles et qui a intérêt à prendre pour dénominations des définitions. Un composé est, en effet, une définition en raccourci, obtenue par la juxtaposition de deux termes qui expriment la nature, l'attitude, l'activité, l'aspect de l'objet à désigner.

En second lieu, du fait qu'il désigne un objet par une double évocation et représente ainsi un raccourci d'expression, il convient aux formes de langage soucieuses d'expressivité, telles que sont essentiellement deux formes souvent considérées comme opposées et même comme occupant les deux places extrêmes dans l'échelle des styles, la langue du peuple et celle des poètes.

La situation du français et celle du latin sont à cet égard à peu près comparables : il suffit de jeter les yeux sur une liste de composés français pour voir qu'ils se répartissent très aisément en techniques : *garde-fou*, *porte-plume*, *compte-gouttes*, *passe-partout*, *prie-Dieu*, *tire-lignes*, *abat-jour;* vulgaires : *pousse-cailloux*, *casse-cou*, *boit-sans-soif*, *crève-la-faim*, *va-nu-pieds*, et poétiques : les satyres *chèvre-pieds*, la gent *trotte-menu*, un roi *porte-couronne*...

Un coup d'œil sur les composés de Plaute et de Térence aboutit au même classement : d'une part des mots savants : *angiportum*, *funambulus*, *pedisequa*, etc.; d'autre part des mots popu-

laires : *carnufex*, *furcifer*; occasionnellement des termes poétiques : *salsipotens*, *caelipotens*.

Le technicien et l'homme du peuple peuvent sans scrupule exploiter le procédé; le poète est moins libre, tenu qu'il est par l'interdiction de ce qui n'est pas autorisé par l'usage; il a besoin, pour autoriser ses hardiesses, d'une caution. Cette caution, nous la trouvons, nous autres Français, dans la tradition de la poésie gréco-latine; c'est par un appel à des souvenirs classiques que Ronsard ou Chénier ont pu faire accepter leurs composés ambitieux; les Latins trouvaient cette caution chez les Grecs, et c'est surtout à l'imitation des poètes grecs qu'ils ont employé le composé comme ornement de style, ainsi que Quintilien le dit expressément : « nec id fieri natura puto, sed alienis fauemus » (I, 5, 70).

Encore l'imitation des Grecs n'autorise-t-elle pas un usage large du procédé. Cicéron se gausse de formations comme *uersutiloquus*, *perterricrepa* (*Orat.* 31, 64); pour son compte, il se permet à peine quelques composés avec *loquor* (*fallaciloquentia*, *De fin.* IV, 25; *magniloquentia*, *Orat.* 57, 191); *breuiloquens* (*Ad Att.* VII, 20, 1), dont il ne peut guère se passer, vu les sujets qu'il traite, et il n'en use qu'avec précaution, parfois en s'excusant : « *grandiloqui*, ut ita dicam » (*Tusc.* V, 31).

Aulu-Gelle reproche à Laevius sa hardiesse dans l'emploi des composés : « cetera ... quae uidebantur nimium poetica, ex prosae orationis usu alieniora praetermisimus; ueluti fuit quod de Nestore ait : *trisaeclisenex* et *dulcioreloquus* iste ..., fluctibus *multigrumis*, ... et quae multiplica ludens composuit, quale illud est quod uituperones suos *subductissupercilicarptores* appellauit » (XIX, 7).

Il y a une véritable parodie burlesque du procédé dans les fameux vers de Plaute :

Persa 702 ss. : Vaniloquidorus, Virginesuendonides,
Nugiepiloquides, Argentumextenebronides,
Tedigniloquides, Nugides, Palponides,
Quodsemelarripides Numquameripides. Em tibi!

Si le composé a pu s'imposer au latin malgré le peu d'affinité qu'il offrait avec le génie de la langue, c'est pour des raisons qui ne sont pas étrangères au style.

D'abord le mot composé, par sa longueur même, semblait destiné à remplir le grand vers de l'épopée : *omnipotens*, *caelicola*, *altitonans*, *blandiloquentia*...

Comme les Grecs, mieux que les Grecs peut-être, puisque le procédé pour eux avait l'avantage de la rareté, les Latins ont reconnu dans l'ampleur des mots composés un des éléments essentiels de la haute poésie (cf. A. Grenier, *Étude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque*, Paris, 1912, p. 140).

De plus, riches de sons, les mots composés offraient un moyen de réaliser les effets phoniques chers aux poètes latins (cf. cette *Revue*, p. 156) ; en fait, la plupart de ceux qu'on rencontre dans la haute poésie sont de sonorité expressive : *ueliuolus* (Ennius), *fluctifragus* (Lucrèce), *saxifragus* (Ennius), *acricrepans* (Accius), *altitonans* (Virgile)...

Mais surtout, comme il a été dit plus haut, les composés sont des mots riches de sens, puisqu'ils totalisent les significations de deux mots autonomes : alors qu'il n'y a qu'une notion essentielle dans *prae-potens* comme dans *potentissimus*, il y a en plus une évocation dans *caeli-potens* ou *salsi-potens*. Le composé enferme le maximum possible de sens concret et le minimum de mécanisme grammatical ; c'est le secret de son succès dans les formes de langue soucieuses de l'expressivité. Si bien qu'en définitive l'histoire du composé latin s'explique moins par un développement interne de la langue que par des considérations de style.

II. — Contenu du mot

1. *Signification.*

Si le mot avait un sens strictement déterminé, et que son emploi fût rigoureusement fonction de ce sens, la langue serait rigide, et ne se prêterait pas au jeu du style, qui est essentiellement fondé sur le choix.

Mais rien n'est aussi peu fixé que le sens du mot. Les dictionnaires, dont le rôle est de donner des définitions, sont obligés, pour être exacts et complets, de multiplier les acceptions, de les étendre, de les restreindre, jusqu'à ce que, après toutes les rectifications, il ne reste presque plus rien de la définition initiale. Et

les lexiques comparés, qui, comme l'*Antibarbarus*, prétendent délimiter les sens par le jeu de la synonymie, n'aboutissent souvent, à force de distinctions, qu'à augmenter l'incertitude première. Établir le sens fondamental d'un mot, prendre ce sens comme point de départ, s'en servir comme d'une mesure initiale pour définir des sens accessoires, entraîne presque fatalement à méconnaître et l'évolution sémantique et la psychologie des usagers de la langue.

L'erreur ne fait que s'aggraver si l'on prétend fonder le sens sur l'étymologie, vraie ou supposée; ainsi lorsqu'on veut voir dans *flumen* l'idée d' « écoulement », et dans *amnis*, rapporté à *agere*, l'idée d'entraînement (comparer sur ce point les prétendues distinctions qui figurent dans Barrault, *Traité des synonymes de la langue latine*, avec les observations faites par M. K. von der Heyde, *Flumen*, *fluuius*, *amnis*, dans *Mnemosyne*, t. LX, p. 135 et suiv.). A regarder les textes, *gelidus* signifie « frais » et répond par le sens à *frigus*, tandis que c'est *frigidus* = « froid » qui répond à *gelu*, etc.

La dernière ressource qu'on ait pour déterminer le sens du mot est de réaliser une sorte de totalisation, en additionnant tous les sens attestés; ce qu'on appelle le sens du mot devient alors quelque chose de tellement extensible que les aires de signification s'entre-croisent en tous sens et que toute définition devient impossible.

Autre chose du reste est de définir le sens du mot pour celui qui, faisant un inventaire descriptif des ressources de la langue, se représente une notion objective, indépendante des circonstances et des individus, et pour celui qui, regardant le mot dans la phrase, dans une phrase prononcée par tel individu dans telle circonstance, cherche à saisir le sens actuel du mot, rapporté à celui qui énonce et à celui qui perçoit. C'est évidemment la seconde attitude qu'il convient de prendre pour faire la stylistique du mot, attendu que le style n'existe qu'en fonction des sujets intéressés à l'énoncé dans un cas particulier.

Le sens du mot, si l'on se place à ce point de vue, est représenté par l'état de conscience et de l'auteur et du destinataire de l'énoncé. C'est dire qu'il est d'ordinaire quelque chose d'à la fois restreint, composite et imprécis.

D'abord, la personne qui parle n'a pas une conscience claire,

analysable, de ce qu'elle va exprimer; sa pensée n'est qu'une approximation, à laquelle suffira un énoncé par à peu près.

Ensuite, même si elle a une pensée nette, il ne s'ensuit pas que la langue ou sa mémoire lui fournisse les mots capables de la formuler exactement et de trouver mieux qu'un énoncé inadéquat.

Enfin, il n'y a pas nécessairement, il y a même rarement correspondance exacte entre la conscience de celui qui parle et la conscience de celui qui entend; le mot ne signifie pas pour l'un et pour l'autre strictement la même chose, parce qu'ils diffèrent l'un de l'autre par leur mentalité, leur culture, leur sens de la langue : nouvel élément d'incertitude et d'approximation.

En particulier, la conscience de celui qui recueille l'énoncé est, à l'instant de la perception, à peu près inanalysable, tant d'une part elle est resserrée dans le temps, entre les représentations suggérées par les mots qui précèdent et par ceux qui suivent, tant d'autre part elle est occupée de toutes sortes de notions et préoccupations concurrentes. Qu'on se représente, par exemple, ce que peut suggérer un mot élémentaire comme « lac » à l'esprit d'un écolier qui apprend sa géographie, d'un touriste qui regarde un paysage, d'un sentimental qui évoque Lamartine. Les mots éveillent en nous d'autant plus d'impressions que notre conscience est plus chargée de connaissances, de sentiments, de souvenirs, qu'elle offre un terrain mieux préparé à la suggestion.

En effet, l'ensemble des représentations qui constitue la signification du mot ne répond pas nécessairement à une réalité objective; « comprendre un mot..., ce n'est pas avoir dans l'esprit l'image des objets réels que représente ce mot, ... mais bien sentir en soi un faible réveil des tendances de toute nature qu'éveillerait la perception des objets représentés par le mot » (Paulhan, cité par M. Leroy, *Le langage*, p. 97). C'est-à-dire que le mot représente à la fois moins et plus qu'une réalité concrète; moins, car il ne fait qu'en éveiller l'évocation imparfaite, approximative; plus, parce qu'il suscite toutes sortes d'évocations annexes qui sont liées aux objets signifiés. Un mot tel que « foyer » peut, d'une part, nous suggérer l'image de tel foyer réel vaguement et fugitivement entrevu et, d'autre part, éveiller en nous diverses impressions qui accompagnent volontiers la notion de foyer : maison, intimité, famille, bien-être, chaleur, hiver, etc., etc. Suivant la richesse et la nature de ces évocations, le mot se prêtera à une définition fon-

dée moins sur une prétendue signification théorique que sur son contenu occasionnel, sur le rôle, la valeur, la qualité qu'on lui prête dans tel énoncé particulier.

Le contenu du mot peut varier presque de zéro à l'infini : un mot comme *ne* n'a aucun contenu sémantique dans « avant qu'il ne vienne »; des mots comme *poète*, *ciel*, *âme*, *printemps*, offrent à l'esprit un champ d'évocation sans limites. Le contenu du mot varie autant de qualité que d'étendue; en particulier, suivant les évocations qu'il comporte, il peut être de nature plus ou moins concrète ou abstraite, intellectuelle, affective, imaginative.

2. *Caractère concret et abstrait.*

Le rôle de l'imagination dans le choix du vocabulaire se manifeste surtout par la préférence éventuellement accordée aux termes concrets et aux emplois métaphoriques.

La prédominance des termes concrets dans la langue d'un auteur est en partie fonction du sujet qu'il traite, et par suite intéresse le mécanisme de la pensée plus que la technique du style.

Mais il y a une infinité de cas où la nature des choses permet de se représenter les notions exprimées à volonté sous une forme concrète ou abstraite. Suivant que l'une ou l'autre forme de représentation domine, l'énoncé en prend une couleur qui est un élément d'appréciation du style.

Un exemple typique est fourni par l'emploi du verbe le plus abstrait qui soit, le verbe « être » en fonction de copule[1]. Les écrivains, et surtout les poètes, se plaisent à lui donner comme substituts des verbes qui expriment non pas le fait d'être, mais la manière d'être : *sedere*, *stare*, *iacere*, etc. Servius dans son commentaire de l'*Énéide* note souvent cette substitution du concret à l'abstrait :

Aen. I, 646 : Omnis in Ascanio stat cura parentis (« *stat* modo *est* », dit Servius).
— III, 210 : ... Strophades Graio stant nomine dictae (« *stant*, *sunt* »).
— IX, 4 : ... Turnus sacrata ualle sedebat (« ut Asper dicit, *erat* »).

Le plus souvent le verbe concret est employé de façon à susci-

1. Les exemples qui suivent sont empruntés à A. J. Bell, *The latin dual and Poetic diction*, London; p. 147 et suiv.

ter une évocation : montagne qui se dresse sur l'horizon ou vaisseaux qui dominent le rivage :

Hor., *Od.* I, 9, 1 : uides ut alta *stet* niue candidum, Soracte
Aen. VI, 901 : *stant* litore puppes

— vallée encaissée :

Luc. III, 380 : mediisque *sedent* conuallibus arua

— plaine largement étalée :

Georg. III, 343 : tantum campi *iacet*
Aen. XI, 527 : in uertice montis planities ignota *iacet*

Voici, à peine émergeant des flots, la plate Ortygie :

Aen. III, 692 : Sicanio praetenta sinu *iacet* insula

— et au contraire, dressée à l'horizon, la haute Délos :

Prop. IV, 6, 27 : Cum Phoebus linquens *stantem* se uindice Delon

On trouvera même comme substituts de la copule des verbes de mouvement. Au vers de Virgile :

Aen. XI, 32-33 : ... sed non felicibus aeque
Tum comes auspiciis caro datus *ibat* alumno

Servius note : *ibat* pro [*e*]*rat*. L'intention est la même que dans le vers de Racine :

Je ceignis la tiare et *marchai* son égal.

La métaphore est la substitution consciente, dans certains cas spéciaux, de l'expression concrète à l'expression abstraite ou à une expression concrète d'un autre ordre.

Quintilien, qui fait au livre VIII, 6, une théorie assez complète de la métaphore, distingue des cas où elle est « de nécessité » : nous sommes bien obligés, dit-il, d'employer une expression métaphorique quand la langue ne nous en fournit pas d'autre; par exemple, nous disons « *sitire* segetes », « fructus *laborare* », « *gemmam* in uitibus », « *durum* aut *asperum* hominem » (VIII, 6, 6-7).

La nécessité n'est ici qu'apparente : si la seule expression qui s'offre à nous dans une circonstance donnée est une expression métaphorique, comme dans le cas de un « homme *dur* ou *rude* », c'est tout de même en vertu d'un choix, dont on peut seulement dire qu'il a été antérieur à nous. Le terme métaphorique a été une

fois créé comme tel, adopté par la langue commune, et est devenu d'usage courant; mais quand il a été créé, ce n'est pas par nécessité, c'est par application d'un procédé et en vue d'un effet. Il faut dire, du reste, que dans les cas de ce genre, où l'expression métaphorique est la seule possible, elle dépouille en fait son caractère figuré; elle n'est métaphorique qu'historiquement, elle ne l'est ni dans la conscience du sujet parlant ni dans celle du sujet entendant, et par suite se trouve ici hors de cause.

Pour le reste, Quintilien met assez bien en valeur deux aspects du procédé : la métaphore, dit-il en substance, peut avoir une valeur expressive : « id facimus... quia *significantius* est », ou une valeur esthétique : « aut... quia *decentius* » (VIII, 6, 6). Il donne comme exemples de métaphores expressives : *incensum* ira, *inflammatum* cupiditate, *lapsum* errore; comme exemples de métaphores « ad ornatum » : *lumen* orationis et generis *claritatem* et contionum *procellas* et eloquentiae *fulmina*, ou tels passages où Cicéron appelle Clodius « *fontem*, *segetem* ac *materiem* gloriae eius » (VIII, 6, 7). Et il formule une esthétique du procédé, qui tient en plusieurs restrictions : d'abord il faut faire de la métaphore un usage modéré : « ut modicus atque opportunus eius usus illustrat orationem, ita frequens et obscurat et taedio complet, continuus uero in allegorias et aenigmata exit » (VIII, 6, 14).

A cet égard, Térence, modèle de mesure et de convenance, peut être donné en exemple; on ne trouve guère chez lui que des métaphores généralisées par l'usage au point qu'elles ne sont plus senties comme métaphores; ainsi l'emploi des mots *fingere*, *abundare*;

— soit fournies par la tradition, comme celles des proverbes :

Eun. 330 : istaec in me *cudetur* faba.

C'est à peine si on peut relever chez lui quelque image un peu hardie :

Eun. 712-713 : ... possumne ego hodie ex te *exsculpere*
Verum!

Encore est-il probable que celle-ci est empruntée au grec.

Une seule peut-être dans toute son œuvre présente quelque originalité; or, elle se trouve dans un vers d'allure épique, tout à fait étranger à sa manière, et qui présente tous les caractères d'une

citation. C'est dans l'*Eunuque*, où le Miles, qui vante sa situation auprès du grand roi, s'embarque dans une phrase pompeuse d'où il n'arrive pas à sortir :

Eun. 403 : ... Tum sicubi eum satietas
Hominum aut negoti siquando odium ceperat,
Requiescere ubi uolebat, quasi... nostin?

Et son parasite vient à son secours en lui soufflant la suite, qui contient cette métaphore expressive :

... Scio,
Quasi ubi illam *exspueret* miseriam ex animo!

La métaphore, dit encore Quintilien, ne doit ni rehausser à l'excès ni surtout rabaisser l'objet auquel elle s'applique : « ne nimio maior, aut, quod saepius accidit, minor » (VIII, 6, 15) : si on peut pardonner à Cicéron son « *sentinam* rei publicae », ce n'est pas une raison pour autoriser le « persecuisti rei publicae *uomicas* » d'un vieil orateur, ni certaines audaces de Cicéron lui-même : « *castratam* morte Africani rem publicam », ou : « *stercus* curiae Glauciam »; de telles expressions sont « humiles et sordidae ».

De ce type est la métaphore de caractère plaisant et populaire telle qu'on la trouve dans le roman de Pétrone (*Sat.* 42) : animam *ebulliit* (la vie est comparée à une marmite qui bout et se trouve bientôt à sec), ou dans le dialogue plautinien :

Most. 162-3 : ... Amor et Cupido
In pectus *perpluit* meum.

De ce type encore est la métaphore qu'Horace reproche implicitement à Furius Bibaculus :

Sat. II, 5, 41 : ... hibernas cana niue *conspuet* Alpes.

Enfin, il ne faut pas, dit Quintilien, que les métaphores soient forcées, c'est-à-dire qu'elles aillent chercher trop loin une similitude inattendue, « durae, id est a longinqua similitudine ductae », comme « capitis niues » = les neiges de sa tête (VIII, 6, 17).

L'auteur de la *Rhétorique à Herennius* donnait déjà des préceptes analogues : « translationem pudentem dicunt esse oportere, ut cum ratione in consimilem rem transeat, ne sine delectu temere et cupide uideatur in dissimilem transcurrisse » (VI, 34, 45).

Sénèque reproche à Mécène ses métaphores forcées : « amne

siluisque ripa *comantibus*; — ut alueum lintribus *arent*; — labris *columbatur*... » (*Ep. ad Lucil.*, 114, 5).

Ce qui est maniéré et précieux chez Mécène peut être drôle chez un auteur comique, et Plaute cultive abondamment ce procédé :

Epid. 121 : hominem *inrigatum plagis*
Pseud. 545 : *stilis* ... ulmeis *conscribito*
— 332 : duo *greges uirgarum* ... ulmearum *adegero*
Aul. 151 : *lapides loqueris.*

En général, les auteurs latins pratiquent assez naturellement les restrictions que leur recommandent les théoriciens. Ce qui est normal, c'est de dire comme Térence, avec des mots empruntés au vocabulaire courant :

Aud. 334 : Facite, fingite, inuenite, efficite qui detur tibi.

Ce qui est exceptionnel, c'est de dire la même chose, comme Plaute, en recourant à des images :

Bacch. 693 : Compara, fabricare, finge quod lubet, conglutina.

Il est naturel de dire, d'un seul mot imagé :

Stich. 276 : ... *onustum* pectus porto laetitia.

Il est exceptionnel de reprendre l'idée par une nouvelle image qu'on développera à plaisir :

Ibid. 279 : *Ripisque superat* mi atque *abundat* pectus laetitia meum.

Voici, extraits d'un très grand nombre d'exemples (F. van Nägelsbach, *Lateinische Stilistik*, 9e éd., p. 541 et suiv.), quelques rares exemples de métaphores « suivies » qu'on peut relever chez les prosateurs classiques :

Cic., *Tusc.* V, 25, 72 : per omnes partes sapientiae *manat* et *funditur*.
— IV, 1, 2 : doctrina, cum longe lateque *flueret*, *permanauisse* mihi uidetur in hanc ciuitatem.
Orat. II, 74, 300 : nihil ... quod semel esset *infusum* umquam *effluere* potuisse.
Pomp. VI, 30 : quod bellum exspectatione eius *attenuatum* atque *imminutum* est, aduentu sublatum ac *sepultum*.
De senect. 20, 72 : cum opus ipsa suum eadem quae *coagmentauit* natura *dissoluit*.
Verr. III, 41, 98 : sic est ... editus in altum ut ab omnibus *uentis* inuidiae *circumflari* posse uideatur.

Flacc. 23, 54 : cuius linga quasi *flabello* seditionis illa tum est ... contio *uentilata.*

Ép. ad fam. XVI, 17, 1 : cui uerbo *domicilium* est proprium in officio, *migrationes* in alienum multae.

Les métaphores à plus de deux termes sont particulièrement rares :

De orat. III, 44, 175 : Orator sic *illigat* sententiam uerbis ut eam numero quadam *complectatur* et *adstricto* et *soluto.* Nam cum *uinxit* forma et modis, *relaxat* et *liberat* immutatione ordinis.

— II, 38, 158 : ante *exorsa* et potius *detexta* prope *retexere.*

De orat. I, 34, 157 : educenda ... dictio est ex hac domestica exercitatione et umbratili medium in *agmen*, in *pulueremm*, in *clamorem*, in *castra* atque in *aciem* forensem.

Pro Cael. 3, 6 : ab his *fontibus profluxi* ad hominum famam et meus hic forensis labor uitaeque ratio *dimanauit* ad existimationem hominum paulo *latius.*

C'est à partir de Tite-Live, mais surtout de Sénèque, que le goût de la métaphore prolongée se répand :

Liu. *praef.* 9 : *labente* deinde paulatim disciplina uelut *desidentes* primo mores sequatur animo, deinde ut magis magisque *lapsi sint*, tum *ire* caeperint *praecipites.*

Sen., *Ep.* 36, 3 : *perbibere* liberalia studia, non illa quibus *perfundi* satis est, sed haec quibus *tingendus* est animus.

Sénèque poursuit la métaphore avec une insistance rare dans :

Ep. 34 : Ego cum uidissem indolem tuum, *inieci manum*, exhortatus sum, addidi *stimulos* nec lente *ire* passus sum, sed subinde *incitaui*, et nunc idem facio, sed iam *currentem* hortor.

Les anciens observent que la métaphore n'est pas de mise dans toute espèce de style : Cicéron demande à l'orateur de n'en faire qu'un usage modéré dans le genre qu'il appelle « tenuis » : « sit... in transferendis (verbis) uerecundus...; nihil... parum audacter » (*Orat.* 24, 81), et Quintilien dans la prose en général (VIII, 6, 17-18); mais l'observation la plus importante qu'on trouve formulée chez l'un comme chez l'autre est la suivante : la métaphore est un procédé à la fois populaire et savant : « tralatione... frequentissime sermo omnis utitur non modo urbanorum, sed etiam rusticorum » (Cic., *Orat.* 24, 81); « (translatio) cum ita est ab ipsa nobis concessa natura ut indocti quoque ac non sentientes ea fre-

quenter utantur, tum ita iucunda atque nitida ut in oratione quamlibet clara proprio tamen lumine eluceat » (Quint. VIII, 6, 4).

Ce double caractère de la métaphore s'explique par la valeur expressive du procédé. La langue populaire comme la langue savante cherche le relief, exploite la surprise, joue de l'inattendu; or, la métaphore lui fournit un moyen facile de réaliser ces effets. Non pas, comme on l'a répété si souvent après Quintilien, en faisant une sorte de comparaison abrégée, ce qui supposerait un processus compliqué, mais par une simple substitution comparable à celle qu'on pratique, par exemple, dans l'injure, en remplaçant par un nom infamant le nom de la personne visée. Cette sorte de désignation indirecte est de l'ordre du jeu, de la devinette, et répond tout à fait aux tendances de la mentalité populaire comme à celles d'un esprit raffiné. L'étude de la métaphore nous conduit ainsi à un point où nous nous trouvons souvent amenés par l'analyse des procédés de style : sur le domaine de l'expressivité se rencontrent les formes de langage d'ordinaire les plus éloignées, la langue vivante du peuple et la langue littéraire la plus artificielle.

3. *Valeur et intensité.*

Parmi les notions que nous sommes amenés à exprimer, il en est de naturellement importantes, par exemple celles qui sont apparentées aux concepts généraux de grandeur, d'étendue, de durée, de puissance, de rapidité, etc., ou qui intéressent vivement notre sensibilité : *vie* et *mort*, *amour*, *gloire*, *douleur*... Il y en a dont l'importance est variable et dépend des circonstances ou des individus : le mot *santé* prend pour nous tout son sens quand nous sommes malades; le mot *ville* fait rêver un campagnard et le mot *campagne* un citadin, etc.; « les mots sont une monnaie qui vaut ce que nous la faisons valoir » (J.-R. Bloch, *Le dernier empereur*, ch. III *in fine*).

Aux notions importantes correspondent des mots « de valeur », dont la discrimination doit être une des tâches principales de la stylistique (cf. J. Vendryes, *Le langage*, p. 158-160, 216-218). L'auteur de l'énoncé s'applique à concentrer notre attention sur ces mots, en laissant dans une sorte de vassalité les mots secondaires (H. Delacroix, *Le langage et la pensée*, p. 433 et 442-443). Les procédés de renforcement, de signalisation, si l'on peut dire,

qu'il emploie répondent à un besoin qui peut être analysé de la manière suivante.

Si le sens d'un mot peut être considéré comme la totalisation des représentations que ce mot éveille et chez celui qui l'emploie et chez celui qui le perçoit, il n'y a pourtant pas nécessairement — on peut même dire qu'il n'y a pas normalement — coïncidence entre ces deux faisceaux de représentations. La paresse de l'interlocuteur ou l'apathie du lecteur, leur fatigue, leur mauvaise volonté, leurs préoccupations actuelles, mille circonstances extérieures, distractions, impressions concurrentes, font qu'il se produit une déperdition entre l'émission et la perception ; le destinataire de l'énoncé reste en dessous du point de compréhension ou d'émotion où on voulait le faire parvenir ; pour l'y amener, il faut viser plus loin que le but, prétendre le plus pour obtenir le moins ; il faut forcer l'expression.

Il y a là une espèce de ruse dont le destinataire de l'énoncé n'est du reste pas complètement dupe ; il a conscience lui-même du procédé et est toujours prêt à faire la part de l'exagération ; de son côté, l'auteur de l'énoncé, qui n'ignore pas cette disposition, sentant qu'on rabattra quelque chose de ce qu'il va dire, est porté à intensifier encore davantage son expression, et il se produit ainsi une surenchère à plusieurs degrés qui détermine la multiplication et, comme corollaire, l'usure des mots de valeur.

L'étude des procédés d'intensification présente un intérêt psychologique, parce qu'elle nous conduit à nous interroger sur les raisons qui déterminent l'auteur de l'énoncé à chercher l'expression forte, et un intérêt philologique, parce qu'elle nous fournit l'explication de maints enrichissements et renouvellements du vocabulaire.

Ces procédés d'intensification n'intéressent pas seulement et nécessairement les mots eux-mêmes ; souvent c'est par un artifice de construction que le mot se trouve mis en valeur. Ainsi le français encadre dans une périphrase le terme qu'il veut mettre en relief : « c'est une *folie* que de... », ou l'honore d'une construction spéciale : « c'est peu de dire *aimer*, Elvire, je *l'adore* », ou l'exclut de la proposition, soit par anticipation : « *partir*, c'est mourir un peu », soit par postposition : « faire ce don à l'humanité : *des ailes* ». Le latin est plus riche que le français en artifices de ce genre. Un peu d'habitude de la construction latine permet de sai-

sir au passage les mots de valeur qui constituent l'articulation de l'énoncé; ainsi, dans la description que fait Ovide du palais du Soleil (*Metam.* II, 1 et suiv.), les mots importants sont en tête du vers ou de la phrase, ou accouplés avec leur contraire, ou disjoints de leur appartenant syntaxique :

Regia Solis erat *sublimibus* alta columnis,
Clara micante auro flammasque imitante pyropo;
Cuius *ebur* nitidum fastigia summa tegebat,
Argenti bifores radiabant lumine ualuae.
Materiam superabat *opus*, nam Mulciber illic
Aequora celarat medias cingentia terras
*Terrarum*que orbem caelumque...
Caeruleos habet *unda deos*...;
Terra uiros urbesque gerit...
Haec super imposita est *caeli* fulgentis imago[1].

Parmi les procédés qui intéressent le vocabulaire, les plus usuels sont l'expression redoublée soit du mot (*modo modo*, *iam iam*, *etiam atque etiam*), soit de la notion (*purus putus*, *siccus sobrius*, *uerum tamen*, *quippe etenim*), l'expression renversée par litote (*haud raro*) ou par double négation (*non nego*), l'emploi de préfixes (*per-durus*, *com-pellere*), d'infixes (*clam-it-are*) ou de suffixes (*hos-ce*, *ego-met*), la superlativation (par le comparatif et le superlatif dits absolus).

Le procédé le plus riche de conséquences est celui qui consiste dans la substitution de formes nouvelles aux formes usées.

On sait, par exemple, à quel point les langues sont riches en adverbes propres à exprimer un degré notable, quantité ou intensité. En français, pour énoncer l'idée de quantité, *beaucoup de* est l'expression normale, qui dit ce qu'elle veut dire, sans plus; *bien des* est un équivalent familier; pour insister, nous avons recours dans la conversation à *quantité de;* avons-nous la plume en main, nous écrivons volontiers : « je connais *maint* exemple, il a reçu *force* avertissements » ; voilà des synonymes élégants, littéraires, que nous empruntons au matériel ancien de la langue; c'est tout juste si quelque écrivain pédant ne s'amuse pas à faire revivre le *moult* du XVIe siècle. Même procédé pour l'expression du superla-

1. On trouvera aussi une analyse intéressante de divers passages de Virgile dans A. L. Keith, *The lonely word in Vergil* (*Classical Weekly*, t. XIV, p. 36).

tif : *très* est le terme usuel ; nous le remplaçons volontiers en parlant par *bien*, en écrivant par *fort*, et souvent par des mots tels que *extrêmement*, *énormément*, *extraordinairement*, *au plus haut degré*, dans la langue familière ou vulgaire par *rudement*, *bougrement*, etc.

De même, le latin possède *multum*, *bene*, *sane*, *ualde*, *fortiter*, *uehementer*, *apprime*, *admodum*, *oppido*, *affatim*, *impense*, sans compter *satis*, *perquam*, les formations en *per* et *prae* (*pereruditus*, *praepotens*) et le simple comparatif (*altius* = à bonne hauteur). Certaines de ces formes ont été accueillies par les écrivains en un temps où la langue écrite subit encore l'influence du parler courant ; à l'époque classique, elles seront ou usées, comme *sane*, qui en s'affaiblissant aboutit au sens concessif de « il est vrai », ou vieillies, comme *impense*, *impendio*, qu'on ne trouve que chez des archaïsants, et *oppido*, que Quintilien signale comme désuet ; *ualde* semble avoir été à la mode vers le temps de la jeunesse de Cicéron, qui l'accueille dans ses premières œuvres et dans ses lettres ; *uehementer* ne passera plus ; on le rencontre tout au plus chez des auteurs suspects de vulgarisme, comme Vitruve ; *fortiter*, qui est encore plus récent, n'aura pas davantage de succès ; *multum* et *bene* ne pénétreront guère que dans les *Lettres* de Cicéron et dans les *Satires* d'Horace.

On notera la même multiplicité d'expressions pour les adverbes qui expriment la fréquence : *saepe* et *saepius*, *frequenter*, *saepenumero ;* la limitation : *modo*, *solum*, *tantum*, *tantummodo*, *solummodo ;* l'interrogation pressante : *num*, *numne*, *numnam*, *numquid*, *numquidnam ;* l'explication : *nam*, *enim*, *namque*, *etenim*, *quippe*, *quippe etenim ;* les adjectifs qui expriment la totalité : *omnes*, *cuncti*, *uniuersi*, *toti* (vulgaire) ; pour les verbes qui expriment la conviction : *opinor*, *puto*, *arbitror*, *aestimo*, *existimo*, *duco*, *censeo*, *sentio*, *reor*, *autumo ;* la crainte : *metuo*, *uereor*, *timeo*, *formido ;* les adjectifs qui expriment une qualité notable : l'idée de bonheur est rendue chez Virgile par trois adjectifs également fréquents : O *fortunatos* nimium... agricolas (*Georg.* II, 458), O terque quaterque *beati* (*Aen.* I, 94), *Felix* qui potuit (*Georg.* II, 490) ; elle l'est par trois adjectifs également dans la vieille formule de prière : quod *felix faustum fortunatumque* siet ; l'idée d'ancienneté est de même exprimée par trois adjectifs dans une seule phrase de Cicéron : si ius *uetus* et mos *antiquus*, si con-

suetudo *pristina* maneret (*Ep. ad fam.* V, 20, 1), et certains passages nous permettent d'établir une sorte de hiérarchie entre ces synonymes approximatifs : quand Cicéron, dans sa correspondance, invoque l'ancienneté de ses relations d'hospitalité, il se sert normalement du qualificatif *uetus :* cum Lysone... est mihi hospitium *uetus* (*Ad fam.* XIII, 19, 1); s'il veut insister, il a recours soit à une formation superlative : cum eo... familiaritas est *peruetus* (XIII, 59), soit, plus volontiers encore, à des synonymes moins usuels dans cette acception : Arianus... *antiquus* est hospes meus (XIII, 35), *auitum* mihi hospitium est cum Lysone (XIII, 34).

Ces renchérissements, particulièrement faciles à observer quand il s'agit de mots riches de sens, ne sont pas moins notables pour des termes de signification élémentaire : négation, conjonctions...

La négation peut exprimer une simple constatation négative : je *ne* connais *pas* cet homme; mais le sujet parlant est souvent amené à présenter une constatation de ce genre avec insistance, par exemple pour opposer sa conviction, son expérience, sa volonté, à une affirmation antérieure ou supposée; l'attitude négative est une affirmation de la personnalité qu'on se plaît à souligner; la négation équivaut souvent à une *dénégation*. Alors on a l'impression que le simple *ne* de « je ne sais » ou même le commun *ne pas* ont trop peu de volume, et on a recours à des élargissements : « Je *ne* vois *pas du tout*, je *ne* vois *nullement*, *pas le moins du monde* », etc. Diverses formes recueillies au cours des siècles par la langue littéraire : *ne... point*, *mie*, *goutte* sont des traces de cette recherche incessante de substituts expressifs. Dans la répartition actuelle, *ne* reste comme expression affaiblie d'une négation timide « je n'ose, je ne saurais »; *ne... pas* est la forme normale; *ne... point*, quand il n'est pas dialectal, appartient à la langue écrite, avec une nuance d'affectation; *ne... mie*, *ne... goutte* ne sont plus acceptés que comme archaïsmes savants... La langue vivante, toujours à la poursuite de la forme expressive, sème sur sa route les formes usées, que la langue écrite recueille en assurant à quelques-unes au moins une survie artificielle.

Évolution et répartition analogues en latin : la vieille négation *ne* a déjà vécu à l'époque historique; *ne-c* est un premier élargissement qui n'a survécu lui-même que dans certains composés comme *necdum*, dans des formules juridiques (res *nec* mancipi) ou rituelles (quod *nec* uortat bene!). Là où la langue commune

l'emploie (Plaute, *Most.*, 240), ce *nec* est encore senti comme un *non* intensif (Stolz-Schmalz, *Latein. Gramm.*, *Syntax*, § 216). Un autre élargissement, *nī* (*ne-i*), n'a pas survécu davantage; mais la valeur intensive en apparaît encore dans la formule fixée *nimirum*, qui a presque la force d'une exclamation. C'est un troisième élargissement, *nōn* (*ne-oinom*) qui s'est imposé et qui a servi à la langue littéraire de négation à tout faire. Mais le parler vivant ne s'en contentera pas. Il aura recours à d'autres composés de *ne*, dont la formation rappelle celle de *non* lui-même, et qui ont le double caractère de formes intensives et de formes populaires : *nihil moror* = « je m'en moque » est du style de la conversation; le type de phrase « is *nullus* uenit, tametsi *nullus* moneas » appartient à la langue vulgaire (Stolz-Schmalz, *Syntax*, § 84); quelques poètes l'adopteront, mais non les puristes, ni César, ni Cicéron hors de ses œuvres de jeunesse. Enfin, ce sont encore des élargissements du même genre (**non... passum*, *non... punctum*) que feront triompher les langues romanes.

Reste *haud*, dont l'origine est obscure, mais l'emploi significatif. La langue classique l'évite; César en a un seul exemple; Cicéron ne l'admet que dans des formules toutes faites, Horace l'emploie dans les *Satires* et *Épîtres*, mais non dans les *Odes*, et les écoles de rhéteurs semblent le tenir en interdit (Stolz-Schmalz, *Syntax*, § 216), comme s'il était suspect de vulgarisme. Là où on l'emploie, ce n'est pas assez de dire, comme on le fait souvent, qu'il est la négation de mot, par opposition à *non*, négation de phrase. Il a en réalité la valeur d'une négation intensive, presque exclamative : *haud ita* = « pas tant que ça »; *haud facile* équivaut presque à « rien moins que facile »; *haud scio* (dans les phrases du type : Tér., *Andr.*, 525 : haud scio an quae dixit sint uera omnia) ne signifie pas simplement « je ne sais pas », mais « je ne sais pas du tout » et presque « je sais que... ne... pas ». Chez les comiques, *haud* est souvent joint à des adverbes intensifs comme *sane* : Pl., *Trin.* 625 *hau sane* euscheme astiterunt; Tér., *Ad.* 783 commissatorem *haud sane* commodum (près de 70 ex. dans les relevés de H. Planer, *De* haud *et* haudquaquam *negationum usu apud scriptores latinos*, Diss. Jena, p. 63), ou *hercle* : *Pseud.* 1222 *hercle* te*hau* sinam moriri, *Most.* 798 *hercle haut opinor*, ou *quidem* : *Pseud.* 654 huc *quidem hercle haut* ibis intro, *Merc.* 512, *Hec.* 232 *haud equidem* dico... Il renforce une négation antérieure : *Bacch.* 1037

neque ego *haut* committam ut...; il est accompagné d'une formule de serment : *Hec.* 258 *ita me di ament, haut* tibi hoc concedo. Il traduit une mise en demeure, un défi : *Hec.* 590 *haud* facies! une protestation : *Heaut.* 416 *haud* faciam! Enfin il exprime presque toujours une *dénégation*, avec la valeur de « je vous assure, je prétends que... ne pas ; ne croyez pas que je... » ; ainsi dans les formules *haud uereor*, *haud ignoro*, *haud dubito*, etc. C'est le cas, en particulier, lorsqu'on le joint à un mot de sens négatif pour constituer une litote : *haud difficilis*, *dispar*, *dissimilis*, *ignarus*, *ignotus*, *ignobilis*, *ignauus*, *immeritus*, *impar*, *indignus*, *ingratus*, *iniustus*, *inscius*, etc. (cf. W. Pfeiffer, *Quibus legibus* non *et* haud *particulae apud poetas Romanos... positae sint*, Diss. Marburg 1908, p. 8).

De même, les conjonctions peuvent être appelées fréquemment à exprimer des notions intenses, et la langue, pour suffire à ce besoin d'expressivité, les pourvoit d'enrichissements incessants (cf. A. Meillet, *Le renouvellement des conjonctions*, dans l'*Annuaire de l'École des Hautes Études*, section historique et philologique, 1915-1916, et J. Marouzeau, *Notes sur la fixation du latin littéraire*, III, dans : *Mémoires de la Société de linguistique*, t. XX).

Nous éprouvons le besoin d'insister sur l'idée de limite et de but dans *tant que*, *jusqu'à ce que*, que nous renouvelons par *jusqu'au moment où*, *jusqu'à tel point que*, *tant et si bien que*, sans parler du *jusqu'à tant que* de la langue vulgaire. Pour exprimer cette notion, le latin possède toute une série de conjonctions, dont les plus usitées sont *dum*, *donec*, *quoad*. Les unes et les autres se rencontrent, suivant les auteurs ou les époques, avec les deux sens de « tant que » ou « jusqu'à ce que », et c'est moins leur sens que leur valeur expressive qui explique leur répartition dans le latin littéraire. Ainsi, de bonne heure, *dum*, trop peu expressif, est renforcé en *usque dum* (régulièrement chez Caton, souvent dans les *Lettres* de Cicéron), en *tantisper dum* (Cic., *Fam.*, IX, 2, 4) et, quand il doit avoir le sens de « pendant que », en *interim dum*, *interea dum* (dans des textes non classiques); *donec* est un équivalent expressif de *dum;* l'origine n'en est pas très claire, mais la multiplicité des formes attestées (*donicum*, *donec cum*, *doneque cum*...) indique que c'est une expression vivante, qui évolue encore, qui appartient à la langue parlée. Cicéron ne l'admet, et très rarement, que dans ses premiers discours ; on ne le trouve ni dans

Salluste ni dans César ; il ne s'imposera qu'à partir de Tite-Live, deviendra normal chez Tacite, et finira par s'affaiblir à son tour, si bien qu'il faudra le renforcer en *tamdiu donec* (Cassien). Mais, en même temps que *donec* devient commun, la langue lui donne un nouveau substitut, le *quoad* des comiques, analysé parfois en *ad quo* (Afranius) et concurrencé à son tour, semble-t-il, par *quaad* (attesté chez Varron).

Les différences entre les formes de démonstratifs latins sont en partie des différences d'intensité. Nous pouvons nous rendre compte par le français, surtout familier, du besoin qu'on a d'exprimer avec insistance la façon dont on désigne un objet. En apercevant un livre sur la table, nous demandons : « Avez-vous lu *ce* livre? » Mais si, à un interlocuteur qui tient déjà un livre en main, nous en présentons un autre, nous insisterons du geste et de la voix : « Avez-vous lu *ce* livre-*ci?* » ou « ... le livre *que voici?* » La langue vulgaire, avec une autre particule déictique, dira : « Vous avez lu *ce* livre-*là?* » ou, en insistant davantage : « ... *celui-là* de livre? » et même, s'il est utile de bien distinguer entre deux livres qu'on montre, l'un, le plus proche, sera « *celui-ci-là* », et l'autre, le plus éloigné, « *celui-ci-là-bas* », ou « *celui-là-là-bas* ».

Dans l'histoire des formes du démonstratif latin, on surprend aussi le rôle qu'a pu jouer ce besoin d'insistance.

Le démonstratif de l'objet proche *hic* est déjà par lui-même une forme élargie (**hei-ce*) ; le dialogue des comiques le renforce encore en *hicquidem;* mais, en même temps, par un procédé en apparence illogique, la langue tend à lui donner comme substitut expressif son propre concurrent *iste*. L'opposition entre *hic*, démonstratif de la 1re personne, et *iste*, démonstratif de la 2e, n'était pas aussi irréductible que nous le feraient croire les grammaires ; « iste liber » peut bien signifier « ce livre tien », mais il équivaut plus ordinairement à « ce livre que tu vois, le livre que tu *vois ici* = le livre que *voici* ». La traduction montre comment le français lui aussi a créé une sorte de démonstratif intensif de l'objet proche par un recours à la seconde personne ; l'appel à l'interlocuteur équivaut à lui signaler avec insistance la proximité de l'objet : un *iste* à valeur personnelle était tout proche d'un *hic* à valeur déictique.

Le sens personnel de *iste* est déjà si bien affaibli à l'époque des comiques au profit du sens déictique que chez Plaute « iste tuus »

ne constitue pas une tautologie. Plus tard, vers les dernières années de la République, une « tabella defixionis » jetée sur un tombeau dira : « ille mortuus qui *istic* sepultus est » (*C. I. L.*, I, 818). Dans les épitaphes de l'Empire, « *iste* lapis, titulus *iste* » seront des formules courantes. Ce nouvel *iste* fait son apparition dans la littérature vers le Ier siècle, d'abord chez les poètes, qui sont toujours à la recherche de l'expression parlante : Catulle joint *iste* à *meus* (17, 21); dans Juvénal, « iste dies » signifie « aujourd'hui » (IV, 67); Lucain, chez qui *iste* a véritablement détrôné les autres démonstratifs, fait dire au tribun Metellus : « istas manus » avec le sens de « ces mains, ces propres mains ». Les prosateurs suivent : Valère Maxime substitue au classique « hactenus *hoc* » un « hactenus *istud* » (III, 2, 3); Celse dit « post *ista* » pour « post *haec* » (I, pr., p. 9, 29 *D*). Sénèque, qui affecte volontiers le ton de la conversation ou du prêche, emploie régulièrement *iste* comme démonstratif à sens fort. Macrobe, faisant une comparaison entre Homère et Virgile, les désigne (*Sat.*, V, 2, 17) par « *ille*..., *hic* » et, un peu plus loin (V, 13, 21), par « *ille*..., *iste* ». De même, dans l'*Histoire Auguste* (Balb. VII, 7) un parallèle est présenté sous la forme : « bonum illum, *istum* constantem; illum nihil largientem, *hunc* affluentem copiis omnibus ». Les glossateurs traduisent οὗτος aussi souvent par *iste* que par *hic*. Dans le *Commentaire sur Donat*, dont la langue est de caractère vulgaire, on compte près de 350 *iste* pour moins de soixante-dix *hic*[1]. Tel est l'état de choses que finissent par enregistrer les grammairiens : « *ille* spatio longiore intellegitur, *iste* uero propinquiore » (Priscien, Keil III, 142 et suiv.).

Du reste, la langue parlée ne s'en tient pas là. A peine installé dans son nouveau rôle, *iste* ne répond déjà plus suffisamment au besoin de désigner avec insistance l'objet proche : comme **hi* avait été élargi en *hic*, *iste* l'est de bonne heure en *istic*. Le déictique *-c(e)* est caractéristique des formes vulgaires : le féminin pluriel *haec*, les génitifs *horunc*, *harunc*, le datif-ablatif *hisce*, ne sont courants que dans le dialogue des comiques et seront éliminés par le latin classique; le génitif *huiusce* ne se maintiendra que dans la formule familière *huiuscemodi;* le nominatif masculin pluriel *hisce* repose sur une forme dialectale, sans doute rustique, *his*

1. Chiffres donnés par M. Cl. L. Meader, *The Latin pronouns* is, hic, iste, ipse, — à qui j'emprunte la plupart des faits interprétés ici.

(Sommer, *Latein. Laut-und Formenlehre*[2], § 199). Les formes en *-c(e)* de *ille* ne se rencontrent que chez des archaïsants ou dans des inscriptions vulgaires (*ibid.*, § 277). Et c'est chez les comiques que l'on rencontre aussi le plus souvent les formes en *-c* de *iste*, dont la plus originale est le féminin singulier *istaec*, refait sur *istic* d'après l'analogie de *hic*, *haec*. Plus tard, la langue créera de nouvelles formes intensives par l'emploi d'une autre particule : c'est sur *ecce istum* que reposent les formes italienne *questo* et française *icist>cet>ce*. Le français, à son tour, cherchera de nouveaux élargissements : *ce... -ci*, et ainsi de suite.

La langue se renouvelle et s'enrichit ainsi par la recherche indéfinie de l'expression intensive, fantôme qui s'évanouit à mesure qu'on l'approche, et le travail du style apparaît en conséquence comme le principal ferment de l'évolution du langage.

La langue parlée a plus que la langue écrite recours à l'intensité. D'abord, elle doit répondre à des besoins qui lui sont propres. Par exemple, elle suppose face à face deux interlocuteurs : dans le dialogue, l'opposition des personnes prime tout : le « moi » et le « toi » s'y affrontent sans cesse : « moi, je..., — toi, tu... » sont des pléonasmes constants. Ainsi l'expression du pronom sujet, très rare dans la langue littéraire, est presque normale dans le dialogue plautinien, même dans des cas où le relief peut nous paraître superflu, et elle sera très fréquente à toute date dans les textes d'allure familière.

Autre nécessité : le sujet parlant est sous l'impression directe, immédiate, de la réalité ; il est conduit à désigner avec précision, avec insistance, parmi les personnes ou les choses présentes, celle dont il parle ; il la signale du regard, du geste, et le geste appelle l'expression ; d'où, par exemple, le jeu extrêmement riche des démonstratifs dans le dialogue des comiques.

Enfin, plus que l'écrivain, le sujet parlant a besoin de prévoir la déperdition que subit son énoncé.

L'écrivain s'adresse à un lecteur qui viendra à lui dans une heure de loisir, l'attention éveillée, disposé à lire lentement, à reprendre la lecture si c'est nécessaire, à réfléchir ; le sujet parlant a affaire à un interlocuteur qui, devant lui répondre immédiatement, est occupé de sa propre pensée ; il parle souvent dans des conditions difficiles, au milieu du bruit, du mouvement, des distractions ; enfin son énoncé est rapide, aboli aussitôt que for-

mulé; il lui faut, pour compenser toutes ces causes d'incompréhension, grossir et souligner les effets.

Aussi voyons-nous la langue familière faire des procédés d'intensification un abus extrême; en français, pour exprimer avec insistance l'idée de « étonnant », nous avons recours à *épatant*, *stupéfiant*, *renversant*, *effrayant*, *formidable*, *fantastique*, etc.

De sorte que la répartition des doublets se fait souvent de la façon suivante : les formes intensives, nouvelles, étant accaparées par le langage familier, novateur, les formes anciennes, usées, restent pour compte à la langue écrite, conservatrice.

Il arrive même que la langue des cultivés mette une sorte de coquetterie à s'accommoder des formes les moins significatives et à dire le moins pour faire entendre le plus. L'écrivain se plaît volontiers à faire crédit à son lecteur; il lui accorde comme une sorte de marque de confiance en le supposant assez avisé pour apprécier à sa valeur l'expression tout juste suffisante, sans le secours d'avertissements grossiers.

Ainsi, en regard des adverbes d'intensité cités plus haut : *ualde*, *uehementer*, etc., la langue des écrivains classiques, César, Salluste, Cicéron, affecte volontiers de se contenter de *satis* ou d'un simple comparatif absolu : *altior* = notablement élevé.

De même, tandis que la langue usuelle est sans cesse à la poursuite de renforcements pour exprimer la négation, la langue littéraire met sa coquetterie à atténuer l'expression négative, disant le moins pour faire entendre le plus : *parum*, *uix* (employés comme *guère* ou *peu* dans nos formules polies : « je n'aime guère, je goûte peu »), *minus* (que J. H. Schmalz, *Lat. Gramm.*, *Stilistik*, § 40, appelle un « urbanes *non* »). Dans les exemples suivants, cités par M. J. B. Hofmann (*Lateinische Umgangssprache*, Heidelberg, 1926, p. 146)[1], apparaît l'équivalence, au point de vue du sens, entre la négation normale et ses supplétifs atténuatifs : Fronton, p. 166, 1 N. : « qui te *non* amabit...; quem uero tu *minus* amabis »; 167, 4 : « quod ad uerba... adtinet, *in*considerato »; 165, 4 : « uerborum... *minus* consideratus »; 164, 21 : « quod... *parum* uerbis temperarit ».

La plupart des séries de doublets se résolvent d'une façon ana-

1. Qui du reste serait porté à voir dans l'emploi de ces atténuatifs un trait de la langue familière (cf. p. 146 et 149).

logue : à l'origine une notion qui appelle l'insistance ; la langue parlée répond au besoin d'expression par des renforcements ou des substituts ; la langue littéraire affecte de résister aux innovations, et, dans la mesure où elle les admet, comme elle s'attache en même temps à conserver les anciennes formes, il en résulte une richesse d'expression qui est essentiellement caractéristique du latin et qui offre aux écrivains l'occasion sans cesse renouvelée de varier leur style.

4. *Qualité affective ou intellectuelle.*

Le mot, qui passe pour être la traduction de la pensée, est en réalité beaucoup plus, ou beaucoup moins, — en tout cas autre chose que cela. L'homme parle d'ordinaire non pas pour exprimer ce qu'il a dans l'esprit, mais pour faire une impression, traduire une émotion, obtenir une adhésion, réaliser une action (cf. Ch. Bally, *Le langage et la vie*, Genève, 1913, et *Traité de stylistique française*, 2e éd., Heidelberg, 1923, 3e et 4e parties : Caractères affectifs ; J. Vendryes, *Le langage*. Paris, 1921, chap. IV : Le langage affectif : F. Brunot, *La pensée et la langue*, Paris, 1922, livre XII : Les faits par rapport à nos jugements, nos sentiments, nos volontés). La part de l'intelligible dans le langage est moindre et la part du sensible beaucoup plus considérable qu'il ne semble d'abord. En tout cas, il est essentiel, si l'on veut bien comprendre le mécanisme de la parole, de faire aussi exactement que possible le départ entre l'un et l'autre.

Il arrive souvent que de deux mots approximativement synonymes l'un est plus chargé de sentiment que l'autre : « foyer » est plus sentimental que « maison », « mourir » que « décéder », « vie » que « existence », etc. Quand nous parlons des « animaux », nous nous représentons simplement une classe d'êtres, et nous employons volontiers le mot « bêtes » quand nous voulons marquer l'intérêt que nous leur portons : « brave bête, jolie bête, pauvre bête ! », disons-nous ; on a « l'amour des bêtes » ; les « animaux sauvages » s'opposent sans plus aux animaux domestiques, mais si nous parlons d'eux avec horreur, ils deviennent des « bêtes sauvages ». Des deux mots « fils » et « enfant », c'est « fils » que l'on choisira d'ordinaire si l'on n'a qu'à énoncer un rapport de parenté, « enfant » si l'on veut exprimer un sentiment : ainsi, quand des

parents s'adressent affectueusement à leur fils : « mon enfant! », lorsqu'on évoque des circonstances heureuses ou tristes : « ils ont bien de la joie de leur enfant; ils ont tant de chagrin de la perte de leur enfant! » Ce qui n'exclut pas, du reste, que dans telle circonstance « fils » pourra à son tour recevoir une qualité affective; ainsi, quand on voudra exprimer l'orgueil de la paternité : « Oui, c'est mon *fils* qui a fait cela! »

La recherche des supplétifs affectifs est un des moyens les plus efficaces de nous faire participer à la vie du langage, à nous faire saisir les nuances de pensée et de sentiment des écrivains (cf. sur ce sujet, dans le volume du *Cinquantenaire de l'École des hautes études*, l'article intitulé *Synonymes latins*, p. 18 et suiv.). En latin, *niger* désigne la couleur noire, sans plus; c'est l'adjectif physique qui s'oppose à *albus :* « quae *alba* sint, quae *nigra* dicere » (Cicéron, *De divin.*, II, 3, 9). Mais *niger* a un synonyme affectif, *ater*, qui évoque ce que la couleur noire peut avoir d'impressionnant, de triste, de lugubre : est qualifié de *ater* le sang répandu (Virgile, *Georg.*, III, 221, 507), le pelage effrayant d'un félin (IV, 407), l'horrible brouillard des pays du Nord (I, 236). Le Nil, au limon nourricier, est *niger*, mais le Styx, fleuve des Enfers, est *ater* (*Georg.*, I, 243).

De même, à côté de *albus*, qui signifie « blanc », sans plus, *candidus* exprime ce que la couleur blanche a de plaisant, de virginal, et souvent se traduira par « tout blanc »; *gelidus*, par rapport à *frigidus*, signifie « agréablement froid, frais »; *lumen* est par rapport à *lux* la lumière bienfaisante. En regard de *filius*, qui n'exprime que la filiation, le rapport de parenté, *natus* convient pour évoquer l'affection qui lie les parents à leurs enfants, à peu près selon la distinction établie ci-dessus entre français *fils* et *enfant :* c'est *filius* qu'on trouvera toujours dans les inscriptions ou dans le dialogue scénique, quand on présente un personnage comme le fils de quelqu'un; c'est *natus*, au contraire, qu'emploient les parents quand ils s'adressent à leur enfant pour lui exprimer leur affection. Par exemple, chez Plaute et Térence, *filius* est seul employé dans les formules de caractère officiel, juridique : *erilis filius* ou *filia* (nombreux exemples), *familiaris filius*, *adoptare filium*..., dans les formules par lesquelles on constate la filiation : *habere*, *parere filium*, *filius alicuius*; cf. *Heaut.*, 1016 : egon confitear meum non esse filium qui sit meus?

Au contraire, *gnatus* est seul employé quand des parents s'adressent avec tendresse à leur enfant; il est seul usité au vocatif (dix-neuf fois chez Plaute, neuf fois chez Térence), souvent alors accompagné d'une épithète affective (*Capt.* 1006 salue, exoptate gnate!) et presque toujours de l'hypocoristique *mi* (*Trin.* 1180 O pater, pater mi, salue! — Salue multum, *gnate mi!*). Une seule fois (*Rud.* 1173) Plaute emploie le vocatif *filia;* c'est dans une circonstance où un père qui retrouve sa fille est pressé de lui révéler sa paternité avant de se laisser aller à son émotion : « *Filia* mea, salue; ego is sum qui te produxi pater. » La fin de la phrase indique bien le sens de l'appellation; le sens est non pas : « mon enfant! », mais : « toi qui es ma fille ». Hors du vocatif, le mot *gnatus* est le plus souvent accompagné du possessif affectif *meus* (*Heaut.* 148, 429, 431, etc.) ou de l'intensif *unicus* (*Heaut.* 93, 131, etc.).

Même usage chez Virgile : le poète emploie *filius* et *filia* quand il ne s'agit que de désigner les enfants de quelqu'un, sans joindre à cette désignation l'expression d'un sentiment : *Aen.* VII, 11 Solis *filia...;* I, 325 Veneris contra sic *filius* orsus; 751 quibus Aurorae uenisset *filius* armis; IX, 581 stabat in egregiis Arcentis *filius* armis; XI, 700 bellator *filius* Auni; VII, 649 *filius* huic... Lausus; VII, 466 *filius* huic Pallas; IX, 93 *filius* huic contra... Il donne au contraire à *natus* une valeur affective : sur 108 exemples de *natus*, vingt-six, soit un quart, sont au vocatif, dans des circonstances où un père, une mère appellent leur fils aimé : *Aen.* I, 664 *Nate*, meae uires, mea potentia..., *nate*..., ad te confugio; V, 724 et suiv. *Nate*, mihi uita... care magis, *nate*... Congressus pete, *nate*, meos, etc. Une seule fois au vocatif Virgile emploie *filia* de préférence à *nata;* c'est que le personnage qui parle, s'adressant à la fille d'un autre, n'a pas de raison pour employer un terme affectif : *Aen.* VIII, 383 te, *filia* Nerei... Hors du vocatif, le mot *natus* est souvent accompagné d'une épithète affective : l'expression *dulces natos,* qui est déjà dans Lucrèce, devient dans Virgile une sorte de cliché (*Aen.* II, 138; IV, 33; *Georg.* II, 523) que reproduiront Lucain (IX, 231), Valerius Flaccus (IV, 89), etc. Ou bien il est employé dans des circonstances où est exprimée la tendresse, la commisération, l'émotion : *Georg.* IV, 375 postquam... *nati* fletus cognouit inanes; *Aen.* II, 538 *nati*... cernere letum; 551 in multo lapsantem sanguine *nati;* 789 *nati*... serua... amorem; VI, 446 *nati*

monstrantem uulnera; *Buc.* 5, 22 complexa sui corpus mirerabile *nati.*

C'est là un cas relativement simple, puisqu'il s'agit de mots considérés comme ayant même sens, distingués seulement par la qualité.

Mais les cas les plus divers peuvent se présenter : la valeur affective peut se superposer à des différences de sens, de formation, d'emploi.

Il y a entre *aer* et *aether* une différence de signification, le second de ces mots désignant les couches élevées de l'atmosphère; mais, en même temps, *aether* sert de doublet affectif à *aer*, en ce sens qu'on l'emploie (en poésie) quand on prête à l'atmosphère désignée habituellement par *aer* certaines qualités : hauteur, limpidité, chaleur, splendeur...

Le diminutif *capella* désigne habituellement la jeune chèvre ou le petit de la chèvre. Mais il a souvent la valeur qu'a quelquefois notre mot « chevrette », employé quand on parle de la chèvre sur un ton caressant. En ce sens, presque totalement inconnu des prosateurs[4], il est employé chez Virgile à l'exclusion de *capra.*

Les procédés d'affectivation sont nombreux et de tout ordre : dans le cas de *capella*, c'est l'emploi d'un diminutif; dans le cas de *aether* l'emploi d'un mot étranger; dans le cas de *ater* l'emploi d'un mot vieilli; dans le cas, étudié ci-dessus, p. 345, de *linquere* = *relinquere*, la substitution du simple au composé; ailleurs l'affectivité résulte de l'emploi d'une forme intensive; souvent enfin on ne peut faire plus que constater la valeur affective d'un mot sans y trouver d'explication... La recherche de l'affectivité est une des tâches les plus délicates de la stylistique, mais aussi les plus utiles à l'interprétation des œuvres. Elle a surtout l'avantage de nous faire pénétrer dans ce qu'a de plus personnel et de plus intime la pensée de l'écrivain, et ainsi nous fournit le meilleur moyen de rendre la vie aux ouvrages d'une langue morte.

J. MAROUZEAU.

1. Sauf chez Columelle, nourri de Virgile (cf. J. Psichari, *La chèvre chez les Grecs; Cinquantenaire de l'École des hautes études*, p. 306).

III

LE TÉMOIGNAGE D'AULU-GELLE SUR LE GÉNITIF ET LE DATIF SINGULIERS DE LA 5e DÉCLINAISON LATINE

PAR A. BURGER
Chargé de cours à l'Université de Neuchâtel

Les manuels de grammaire latine enseignent que la 5e déclinaison comprend, outre les quatre mots *diēs*, *rēs*, *spēs* et *fidēs*, les abstraits formés au moyen du suffixe *-iē-*, du type de *pauperiēs*. L'origine de ce suffixe est discutée. On a cru le retrouver dans le *-ė* du type lithuanien de *žẽmė* « terre », qui pourrait, en effet, s'expliquer phonétiquement par **ǵhem-yē-;* mais, dans son mémoire important, *Die i.g. yā- und yo-Stämme im Baltischen*, paru en 1914, M. F. Sommer a donné de très fortes raisons de croire que le type lithuanien contenait le suffixe indo-européen **-(i)yā-*, et, dans la deuxième édition de son *Handbuch*, il propose d'expliquer les abstraits latins en *-iē-* par le suffixe alternant **-(i)yā-/-(i)yə- :* à l'accusatif, **-(i)ym̥* aboutit, en effet, à *-iem*, sur lequel aurait été refait un nominatif *-iēs*, d'après l'analogie de *diem : diēs*, etc. Ces vues sont rejetées par M. H. Pedersen qui, dans un livre récent, *La 5e déclinaison latine*, tente d'établir la réalité du suffixe **-yē-* en indo-européen. Ses arguments ne sont pas décisifs (voir mes *Études de phonétique et de morphologie latines*, p. 8 et suiv.), et il est permis de n'être pas entièrement convaincu, tant que M. Pedersen n'aura pas rendu compte du singulier état de choses que présente la 5e déclinaison latine. Tandis que *diēs* et *rēs* ont une déclinaison complète, les abstraits en *-iē-* ne possèdent, à date ancienne, que le nominatif, l'accusatif et l'ablatif singuliers. Ce n'est qu'à partir de Lucrèce qu'on trouve un nominatif-accusatif pluriel en *-iēs;* quant au génitif et au datif, ils n'existent pas dans ce type; on ne rencontre que çà et là des formes analogiques *-iēs* et *-iī* de gén. sg., conservées presque uniquement par des citations de grammairiens et qui, visiblement, n'ont jamais eu d'existence réelle dans la langue. Par contre, on trouve, chez Térence, un géni-

tif *tristitiae*, *Andr.* 235, en face de *trisiitiem*, *Ad.* 267; chez Plaute un datif *materiae*, *Most.* 124, en face de *materies*, *Mil.* 1203, etc., et, en face de *intemperies*, *Capt.* 911, un pluriel *intemperiae*, *Aul.* 71, etc. Quant au génitif et au datif singuliers en *-iēī* des manuels (qui se bornent à répéter Priscien), on ne trouve, à l'époque républicaine, que la forme de datif *aciei* chez César, *B. C.*, III, 93, 5; les grammairiens n'en parlent pas avant Aulu-Gelle : Quintilien encore ne sait comment former le génitif de *prōgeniēs* (voir Sommer, *Handbuch*², p. 396 et suiv.). Il est malaisé de rendre compte de ces faits en partant de l'idée que le suffixe *-iē-* est ancien; l'hypothèse de M. Sommer, au contraire, les explique d'emblée.

Aulu-Gelle a consacré un chapitre de ses *Nuits attiques* (IX, 14) à la question du génitif singulier de la 5ᵉ déclinaison. Il ne semble pas qu'on ait tiré tout l'enseignement qu'il comporte de ce témoignage qui, correctement interprété, paraît apporter à l'hypothèse de M. Sommer un appui décisif.

D'après Aulu-Gelle, le génitif *faciei* est une forme récente, analogique : *quod nunc propter rationem grammaticam faciei dicitur*, et les formes anciennes sont *facies* et *facii;* il a lu *facies* dans plusieurs manuscrits de Claudius Quadrigarius : *id nos aliquot ueteribus libris inspectis explorauimus atque ita esse ut scriptum est* [c.-à-d. *facies*] *comperimus*. Dans l'un d'eux, le texte portait *facies*, mais en marge était écrit *facii : meminimus etiam in Tiburti bibliotheca inuenisse nos in eodem Claudii libro scriptum utrumque facies et facii* [*faciei*, codd.]. *Sed facies in ordinem scriptum fuit et contra per i geminum facii.* Il donne en outre — sans doute d'après Caesellius — une série d'exemples de génitif en *-ii* chez de vieux auteurs : *pernicii* (Sisenna), *progenii* (Pacuvius), *luxurii* (C. Gracchus), *acii*, *specii* (Matius); enfin, Cicéron aurait écrit *pernicii*, *pro S. Rosc.*, 131. Il ne faut voir là que des tentatives artificielles de donner à la 5ᵉ déclinaison le génitif qui lui manquait; Lucrèce a pu se servir, pour éviter un hiatus, d'un génitif *rabies* (IV, 1075); mais le témoignage formel de Quintilien prouve que ces tentatives sont restées sans succès.

Aulu-Gelle donne une troisième forme du génitif de 5ᵉ déclinaison, forme tout à fait inattendue, mais qui a pour elle l'autorité de César : *sed C. Caesar, in libro de analogia secundo huius die et huius specie dicendum putat.* Tel est du moins le texte de tous les

éditeurs et c'est ainsi qu'on le cite toujours. On ne s'est pas assez étonné de son étrangeté. Cicéron nous dit clairement quelle était l'intention de César dans son livre de l'analogie : *Brutus*, 75, 261 : *Caesar rationem adhibens consuetudinem uitiosam et corruptam pura et incorrupta consuetudine emendat.* Aucune analogie spécieuse ne pouvait pousser César à préférer une forme anomale *die* à l'usuel *diēī;* d'autre part, sans compter que César n'a rien d'un amateur d'archaïsmes, il est difficile de croire qu'une forme *die* puisse être ancienne[1]; *diēī* résulte d'une action analogique récente; non seulement il est toujours trisyllabique chez Plaute, mais *rēī*, *fidēī* ont encore généralement un *ē*, et, de Plaute à César, rien ne permet de croire à une évolution régulière de *diēī* à *diē*. Or, si l'on consulte la tradition manuscrite, on s'aperçoit qu'une seule des deux familles de manuscrits donne la leçon *die;* l'autre, celle de *QZB*, qui passe pour la plus autorisée, porte *diei*. Sans doute, une corruption de *die* en *diei* se comprendrait sans peine; mais la corruption inverse de *diei* en *die*, dans une discussion grammaticale, s'explique tout aussi facilement. Au point de vue de la critique du texte, on est donc en présence de deux leçons dont l'autorité est au moins équivalente. Si l'on considère que les manuscrits de César ont toujours, dans les mots radicaux, *diei*, *rei*, *spei*, que, par contre, ils ont conservé un génitif *acie*, *B. G.*, II, 23, 1 (toutefois, dans le *Bellum ciuile*, III, 93, 5, on trouve un datif *aciei*), il devient évident qu'il n'y a pas lieu de croire César responsable de l'énormité qu'on lui attribue si légèrement.

Il est vrai qu'un génitif *die* semble attesté plusieurs fois par ailleurs. Tout d'abord, dans le paragraphe d'Aulu-Gelle qui suit immédiatement : *ego quoque in Iugurtha Sallusti, ⟨in⟩ summae fidei et reuerendae uetustatis libro, die casu patrio scriptum inueni. Verba haec ita erant : Vix decima parte die reliqua. Nom enim puto argutiolam istam recipiendam, ut die dictum quasi ex die existimemus.* Il ne faut pas comprendre : « J'ai aussi trouvé le génitif *die* chez Salluste (comme chez César) », mais : « J'ai même trouvé, chez Salluste, un génitif *die* », forme si surprenante que certains ne peuvent consentir à y voir un génitif; Aulu-Gelle au-

1. Voir deux tentatives d'explication, dénuées de vraisemblance : Ernout, *Morph. hist.*, p. 103, « perte du second élément d'une diphtongue à premier élément long », et Exon, *Hermathena*, XIII, 151, cité par Sommer, *Hdb.*, p. 398 : *ē* serait l'aboutissement normal de *ei* après *i*.

rait eu beau jeu de les confondre, si César avait vraiment affirmé qu'il fallait dire *huius die*. Quant à l'autorité de la leçon *die* du *Iugurtha*, elle est mince; sans doute, Aulu-Gelle a lu dans un vieux manuscrit : *uix decima parte die reliqua;* mais, au milieu de cet ablatif absolu, une inadvertance de copiste est aisément compréhensible, et, si une partie de nos manuscrits a la même leçon, les éditeurs antiques de Salluste ont pu la puiser dans les *Nuits attiques :* on sait assez l'autorité dont a joui Aulu-Gelle à partir du IVe siècle.

On cite souvent comme un génitif la forme *die*, *C. I. L.*, III, 12036; mais l'inscription est mutilée et Hirschfeld n'a fait de *die* un génitif que pour les besoins de sa restitution : [*ad mem*(*oriam*)] *eius die qui fuit XV. K. nouembr.*

On lit généralement *die* dans un vers des *Géorgiques* (I, 208); c'est là la leçon de AM[1]P; mais M[2] et R ont *diei* et Aulu-Gelle atteste indirectement une leçon *dies : ... ut facile his credam qui scripserunt idiographum librum Vergilii se inspexisse in quo ita scriptum est :*

Libra dies somnique pares ubi fecerit horas

On a un flottement analogue dans *Én.*, I, 636 : *dii* P, Gellius; *dei* MR; *dei* aut *die* Servius. De même pour le génitif de *fides* dans deux passages d'Ovide, *Mét.*, III, 341 :

Prima fide uocisque ratae temptamina sumpsit

et *Mét.*, VI, 506 :

Vtque fide pignus dextras utriusque poposcit

où Priscien, suivi par les éditeurs, lit *fide*, mais où les meilleurs manuscrits attestent *fidei*. Dans le second passage, M, le meilleur manuscrit d'Ovide, a *ut fidei :* on peut se demander si, dans tous ces cas, il ne s'agit pas d'inventions de grammairiens arrêtés par une difficulté de métrique; si les formes *diei*, *fidei* sont les formes authentiques, le vers ne peut se scander qu'en admettant une synizèse de *-ei*, comme dans *deinde*, par exemple; les commentateurs postérieurs qui ne connaissaient qu'une scansion trisyllabique de ces deux formes ont pu tenter de diverses façons d'éliminer la difficulté.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'un génitif *die* est fort médiocrement attesté. Par contre, il est plus difficile d'éliminer les génitifs en *-e* attestés pour les abstraits en *-iēs*. Dans le passage d'Aulu-Gelle relatif à César, s'il faut lire *huius diei*, comment in-

terpréter *huius specie?* Un génitif *speciē* — c'est là l'interprétation générale — ne s'explique pas davantage qu'un génitif *diē*. Mais il y a une autre interprétation possible; M. Sommer, *Handbuch*[2], p. 398, observe déjà : « es fragt sich noch, wie weit etwa solche handschriftl. *-iē* auf ursprüngliches *-iae*... zurückzuführen sind », et, pour les manuscrits d'Aulu-Gelle, Herz remarque explicitement : « nec e pro ae scriptum aduotaui, quod constanter fere inuenitur in QZ » ; de plus, la première main de X a écrit *specię;* ce n'est donc pas faire violence à la tradition que de lire : *sed C. Caesar, in libro de analogia secundo huius diei et huius speciae dicendum putat.*

Un génitif *speciae* est précisément ce que fait attendre l'hypothèse de M. Sommer; d'autre part, si cette hypothèse est juste, l'affirmation de César cesserait d'être incompréhensible : en repoussant les génitifs artificiels en *-iēs* et en *-iī* (*-iēī* n'existait probablement pas encore) et en affirmant la légitimité de *speciae*, il ferait exactement ce que dit de lui Cicéron : *consuetudinem uitiosam et corruptam pura et incorrupta consuetudine emendat.*

Il est clair que, dans ce cas, le datif sera également en *-iae*, et c'est ce qu'on peut inférer du paragraphe concernant le datif que contient le chapitre d'Aulu-Gelle : *in casu autem dandi qui purissime locuti sunt non faciei uti nunc dicitur, sed faciae* (ainsi X; *facie*, les autres manuscrits) *dixerunt.* Suivent deux exemples de Lucilius et l'auteur ajoute : *sunt tamen non pauci qui utrobique facii legant.* Qui seraient ces « non pauci », sinon des grammairiens « analogistes » qu'offusquait l'anomalie de *faciae?*

Les écrivains évitent visiblement le génitif et le datif singuliers des abstraits en *-iēs*. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 90, va jusqu'à hasarder *partem e facie* plutôt que d'employer le génitif de *facies*. Pour *pernicies*, toutefois, on trouve une fois le génitif, Cicéron, *pro S. Rosc.*, 131, et trois fois le datif, Tite-Live, V, 13, 5, et Cornélius Népos, *Thrasyb.*, II, 2, et *Chabr.*, IV, 2. Pour Tite-Live, les leçons des manuscrits sont les suivantes, d'après l'édition Conway : *perniciei* A[2] uel A[3] dett. *pernicie* P[2]FUpHL *pernitie* A *pernitiae* D *perniciae* MPBOE. L'éditeur a choisi la leçon *perniciei :* bel exemple de la ténacité d'une erreur sucée avec le rudiment. Il est clair que *perniciei* n'est qu'une conjecture d'un correcteur de A, et une conjecture malheureuse, puisqu'il y a toute chance que le génitif en *-iēī* des abstraits en *-iēs* soit une inven-

tion de grammairiens postérieure non seulement à Tite-Live, mais même à Quintilien. Par contre, il saute aux yeux que la leçon la plus ancienne est *perniciae;* non seulement M, d'après M. Conway, est le plus fidèle des manuscrits de Tite-Live (« sescentiens enim scribarum Mediceorum... eximia fides uerae lectionis uestigia seruauit, quae in ceteris omnibus perierunt », préface de son édition, p. XVI) et D le plus sincère de la famille « Cisalpine », mais les manuscrits qui ont conservé *perniciae* (*-tiae*) appartiennent à quatre groupes distincts : comment admettre par quatre fois, indépendamment, une faute aussi singulière? Au contraire, *pernicie* (*-tie*) s'explique soit comme une mauvaise notation de *-ae*, soit par une « correction » volontaire, telle celle du correcteur de P : « correctus... a uiro satis docto, scriptorii, ut conicere licet, magistro » (Conway, préface, p. XVII); lequel a pu puiser sa science, par exemple, chez Priscien, VII, 93, p. 366, Keil : *ueteres tamen frequentissime inueniuntur similem ablatiuo protulisse in hac declinatione tam genitiuum quam datiuum.*

La leçon *perniciae* était donc celle de l'archétype de tous nos manuscrits, et on ne voit pas comment elle pourrait résulter d'une faute de copiste. Pour un mot comme *species* que les langues romanes ont conservé, on pourrait à la rigueur — encore ne serait-ce guère vraisemblable — songer à l'influence de l'usage parlé du copiste : *species* est, en effet, devenu **specia* en latin vulgaire. Mais, pour un mot archaïque comme *pernicies*, la chose n'est pas concevable et il faut admettre que la leçon *perniciae* remonte à l'original.

Dès lors, il est permis de croire qu'il faut aussi lire *perniciae* le génitif *pernicie* que portent les manuscrits de Cicéron, *pro S. Rosc.*, 131; les éditeurs préfèrent la leçon d'Aulu-Gelle *pernicii;* mais, si l'on songe qu'il s'agit, pour Aulu-Gelle, de collectionner — d'après Caesellius — les génitifs de 5e déclinaison en *-iēs* et en *-ii* et qu'il lui suffit d'avoir lu *facii* dans la marge d'un manuscrit de Quadrigarius pour déclarer : *aut facies ergo in casu patrio aut facii Quadrigarium scripsisse existimandum est*, on peut douter de l'authenticité de *pernicii*, d'autant plus que Charisius, I, 69, Keil, lisait dans Cicéron — sans doute au même endroit — le génitif *pernicies*. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'Aulu-Gelle — ou Caesellius — a lu *pernicii* dans un manuscrit au moins de Cicéron.

Enfin, dans Cornélius Népos, *Thrasyb.*, II, 2, une des deux familles de manuscrits — la plus autorisée — a *pernicii*, l'autre, *perniciei; Chabr.*, IV, 2, tous les manuscrits ont *perniciei*. Ici encore, après ce qui vient d'être dit, il est permis de douter de l'authenticité de l'une et de l'autre leçon ; le plus probable est qu'elles sont l'une et l'autre une retouche d'un *pernicie* qui reposerait sur un original *perniciae*. En tout cas, il n'est guère douteux qu'il faille lire *aciae* le génitif *acie* du *Bellum Gallicum* et corriger en *aciae* le datif *aciei* du *Bellum ciuile*.

Dans un ingénieux article des *Mélanges de Saussure*, M. Niederman a montré que le principe de la répartition entre les abstraits en *-iēs* et en *-ia* est rythmique ; quand le suffixe est précédé d'une brève, il est en *-iēs*, quand il est précédé d'une longue, il est en *-ia :* de là l'opposition, par exemple, de *pauperiēs* et de *pēnūria*. Il faut ajouter que, quand le suffixe est précédé de deux brèves, il est également en *-ia : miseria, inopia;* on sait, en effet, qu'en métrique archaïque un mot comme *miseria* équivaut rythmiquement à un mot comme *grātia*. Toutefois, dès l'époque des premiers textes, ce principe rythmique a cessé d'être actif ; déjà, chez Plaute, on observe la tendance de faire passer les mots de la 5e déclinaison à la 1re ; Plaute dit déjà *effigia*, *Rud*, 421, alors que la langue classique a toujours *effigiēs;* l'évolution a presque complètement abouti dans les langues romanes, où il ne reste plus des abstraits en *-ies* que *facies*, représenté par v. esp. *haz*, prov. *fatz*, sicil. *fattṡi* (mais ital. *faccia*, fr. *face*) ; il s'agit donc d'une tendance de la langue populaire, tandis que la langue des milieux cultivés sans doute, celle des écrivains en tout cas, conserve les formes traditionnelles, au moins dans les mots du type de *faciēs*, *glaciēs*, etc. ; par contre, elle hésite entre *māteriēs* et *materia*, *luxuriēs* et *luxuria*, etc. La remarque de M. Pedersen, *La 5e déclinaison latine*, p. 81, que « ce flottement ne se rencontre que dans les mots dont l'analyse morphologique était facile », n'est juste qu'en partie ; *māteriēs* n'était certainement pas analysé spontanément par les sujets parlants ; par contre, on n'a qu'une forme pour *prūdentia* ou pour *pauperiēs*, par exemple. Ce qui est exact c'est que, le suffixe *-iēs* ayant cessé d'être productif dès avant la période littéraire, les abstraits en *-iēs* sont exposés à une substitution de suffixe : le rapport entre *luxuriēs* et *luxuria* est le même qu'entre *pauperiēs* et *paupertas;* dans les deux couples, le

premier mot est archaïque et littéraire, le second est refait et appartient à la langue vivante. En particulier, le suffixe très productif *-itia* a presque complètement remplacé *-ities*; d'après *malus : malitiae, malitia* (où *-itia* est ancien), on a refait sur *dūrus, duritiae*, un nominatif *dūritia* qui se substitue à *dūritiēs;* souvent même *-itia* est seul attesté, là où le principe rythmique ferait attendre *-itiēs : stultitia, mīlitia, iustitia*, etc. Par contre, *-iēs* s'est bien maintenu, au moins dans la langue des gens cultivés, dans les mots qui n'étaient plus analysables : *faciēs, speciēs*, etc.; si l'on a *māteria*, à côté de *māteriēs*, cela tient sans doute à ce que, pour un terme technique comme celui-là, c'est l'usage des gens de métier qui a prévalu.

Dans les doublets du type de *dūritiēs : dūritia*, la langue littéraire, dès le début, emploie concuremment les formes de 1re et de 5e déclinaison; au nominatif, Plaute a *māteriēs, segnitiēs* et *blanditia, effigia*; Térence, *mollitiēs* et *nōtitia, dūritia;* à l'accusatif, Plaute a *segnitiem* et *munditiam, nēquitiam;* Térence, *tristitiem, nēquitiem;* à l'ablatif, on ne trouve que les formes en *-iā :* Plaute, *barbariā, blanditiā, dūritiā, munditiā;* au génitif, Térence a *tristitiae;* au datif, Plaute, *luxuriae, pigritiae, māteriae*, et Térence, *segnitiae*. Mais, dans les mots du type de *faciēs, speciēs*, Plaute et Térence déjà évitent entièrement l'emploi du génitif et du datif. Cela se comprend : à côté de *speciēs, faciēs* existaient sans doute déjà des formes vulgaires, **specia, facia;* dès lors, les génitifs et datifs *speciae, faciae* pouvaient paraître entachés de vulgarisme et le même écrivain qui évitait **specia, facia*, devait éviter aussi *speciae, faciae;* il fallait un grand seigneur, comme César, Romain de vieille souche, sûr de sa langue et qui dédaigne d' « orner » son style, pour oser employer ces formes et en affirmer la légitimité. Malgré l'exemple de César, des écrivains plus préoccupés de styliser leur langue, un Cicéron, un Tite-Live, les évitent généralement; mais ce n'est pas un hasard s'ils se rencontrent pour employer *perniciae*, l'un au génitif, l'autre au datif : *perniciēs*, mot purement littéraire, n'avait pas de doublet vulgaire **pernicia;* dès lors, *perniciae* ne faisait pas l'effet d'une forme vulgaire, mais d'un archaïsme élégant. Enfin, il n'y a pas lieu de s'étonner que les grammairiens ignorent le génitif-datif réputé vulgaire en *-iae* et enseignent les formes artificielles en *-iēs* et en *-ii;* mais il est remarquable que, malgré cela, les éditeurs de Ci-

céron et de Tite-Live aient conservé *perniciae* (telle quelle ou sous la forme *pernicie*). A la fin de l'empire, les grammairiens ne comprennent plus du tout de telles formes et, grâce à la confusion de *ae* avec *e*, imaginent un génitif-datif en *-iē* : tel est le sens de la doctrine de Priscien rapportée plus haut.

Note critique. — Pour ne pas emmêler les questions, on s'est servi, dans les pages qui précèdent, du texte traditionnel. Mais les derniers paragraphes du chapitre d'Aulu-Gelle sont d'une incohérence étrange. La conclusion : *aut facies ergo in casu patrio aut facii Quadrigarium scripsisse existimandum est*, est suivie de la remarque inattendue : *facie autem in nullo ueteri libro scriptum repperi.* Suivent quelques paragraphes sur le datif, avec deux exemples où Lucilius aurait employé *faciae* (*facie* mss.) et la remarque *sunt tamen non pauci qui utrobique facii legant;* puis vient la phrase bien connue : *sed C. Caesar in libro de analogia secundo huius diei et huius speciae dicendum putat*, où on est brusquement ramené au génitif. Il suffit, pour supprimer cette incohérence inadmissible, de supposer que les deux dernières pages du chapitre ont été transposées ; dès lors, on obtient le texte suivant : *Aut facies ergo in casu patrio aut facii Quadrigarium scripsisse existimandum est. Sed C. Caesar, in libro de analogia secundo huius diei et huius speciae dicendum putat. Ego quoque in Iugurtha Sallusti, ⟨in⟩ summae fidei et reuerendae uetustatis libro, die casu patrio scriptum inueni. Verba haec ita erant : Vix decima parte die reliqua. Non enim puto argutiolam istam recipiendam, ut die dictum quasi ex die existimemus. Facie autem in nullo ueteri libro scriptum repperi. In casu autem dandi*, etc.

A. Burger.

IV

LE GÉRONDIF EN *-NDO* ET LE PARTICIPE PRÉSENT LATIN

PAR STANISLAV LYER
Docteur de l'Université de Prague, professeur au lycée de Dijon

(Suite[1]*)*

1. Dans la phrase de Térence, H. 86 : *aut consolando aut consilio iuuero,* le gérondif *consolando* indique le moyen par lequel se réalise l'action principale, comme le fait l'ablativus instrumenti *consilio ;* il a donc le sens instrumental. Cette signification ressort de sa forme qui est un ablatif, l'ablatif latin exprimant ce qu'exprimaient l'instrumental et l'ablatif indo-européens.

Ce gérondif en *-ndo* instrumental est courant dans toute la latinité, depuis l'époque la plus ancienne jusqu'à l'écroulement de l'empire romain. On le trouve déjà sur la Columna rostrata[2]; il est très fréquent chez *Plaute* (Bacch. 428; Mil. 267; Capt. 502; Men. 882[3]; Trin. 1048; Asin. 222; Capt. 832; Curc. 508; Truc. 916; Cas. 809; Bacch. 402, *cave sis te desuperare seruum sieris faciundo bene ;* Amph. 412, *legiones Teleboarum vi pugnando cepimus,* etc.)[4], *Térence* (p. ex. Hec. 815, H 86; Hec. 123; Epid. 200; Ad. 713; And. 544; H. 435; H. 879; Ad. 213; H. 114; Eun. 7; Eun. 68; 1008; Hec. 254; Phorm. 697; E. 554, *rogitando obtundat,* etc.)[5],

1. Cf. ci-dessus, p. 222 et suiv.

2. Cf. p. 224. Comparer aussi B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 256; L. Bayard, *De gerundivi... vi...*, p. 4.

3. Ici, le gérondif a une nuance causale. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; R. Kühner, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache,* Hannover, 1878, II, p. 561.

4. Cf. p. 224, 225. Comparer Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; F. Krause, *loc. cit.*, p. 42, 46 et *passim;* St. Škerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien,* Paris, 1926, p. 35 et *passim;* B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 229 et *passim;* A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 846, 840; R. Kuehner, *loc. cit.*, II, p. 561.

5. Cf. p. 222-225. Comparer aussi O. Riemann-H. Goelzer, *Grammaire comparée du grec et du latin,* Paris, 1897, p. 652; Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448.

Caton[1], *Accius*[2], *Varron*[3] (p. ex. Menipp. Sat., p. 131, *legendo autem et scribendo vitam procudite*). A l'époque classique, cet emploi[4] est fréquent chez *César* (p. ex. B. G. 7, 71, 4)[5], *Cicéron* (p. ex. de am. 17, 61; de fin., III, 10, 34; pro Planc. 36, 87; de Div., II, 39, 83; Off. 1, 105; Pis. 19, 43; Off. 3, 27, 100; Tusc. 2, 14, 34; Nat. d. 1, 29, 82; Mur. 13, 29; Cat. 4, 3, 6; Cat. 3, 9, 22; Fin. 3, 20, 65; Vat. 3, 6; Pis. 8, 18; Mur. 11, 24; Sest. 18, 40; Clu. 60, 167; Planc. 22, 54; Rab. P. 12, 33; Brut. 89, 306; Cat. 1, 12, 30; Dom. 49, 127; Clu. 56, 153; Verr. 5, 113; Caec. 60, etc.)[6], dans le *Bellum Africanum*[7], chez *Nepos*[8], *Salluste* (p. ex. Jug. 16, 3; Jug. 32, 1; Jug. 7, 2; Jug. 27, 1, etc.)[9], *Tite-Live* (p. ex. XXII, 14, 14; XXII, 18, 9; XXI, 35, 5, etc.)[10], *Sénèque le Rhéteur* (p. ex. E. 6, 1, etc.)[11], *Tacite* (p. ex. Hist. 3, 18; 3, 20; 4, 26; 4, 25; Ann. 14, 5, etc.)[12], *S. Cyprien* (p. ex. De bon. pat. 402, 3; Epist. 559, 16, etc.)[13]. Dans le latin postclassique, le gérondif en *-ndo* instrumental est assez souvent employé, quoique moins fréquemment qu'à l'époque classique; on le rencontre chez *Tertullien* (p. ex. Pall. 4; Apol. 13, 3, etc.)[14], *Commodien* (p. ex. 2, 19, 19, etc.)[15],

1. Cf. p. 224.
2. Cf. p. 224.
3. Cf. B. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 266; E. Krause, *loc. cit.*, p. 49.
4. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 846, 849; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 267; J. N. Ott, *Zur Lehre vom Ablativus gerundii*, dans *Festschrift der Gymnasien und evangelisch-theologischen Seminarien Würtembergs auf vierten Saecularfeier der Universität Tübingen*, 1877, p. 30 et suiv.
5. Cf. p. 224. Cf. aussi Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448.
6. Cf. p. 224, 225, 227. Cf. aussi Fr. Stolz-J. H. Schmalz. *loc. cit.*, p. 448; J. Lebreton, *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*, Paris, 1901, p. 400; O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 652; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 266 et *passim;* E. Krause, *loc. cit.*, p. 46; W. J. Snellmann, *loc. cit.*, p. 241 et *passim;* J. N. Ott, *loc. cit.*, p. 29 et *passim;* A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 847 et suiv.; R. Kühner, *loc. cit.*, II, p. 561-562.
7. Cf. p. 224. Comp. aussi A. Draeger, *loc. cit.*, p. 847.
8. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc, cit.*, 448.
9. Cf. p. 224, 227. Comp. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; J. N. Ott, *loc. cit.*, p. 30; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 267.
10. Cf. p. 224. Comp. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; S. Dosson, *De participii gerundivi antiquissima vi...*, Paris, 1887, p. 102-103.
11. Cf. p. 225. Comp. M. Cerrati, *La grammatica di A. Seneca il retore*, Torino, 1908, p. 171; A. Ahlheim, *De Senecae rhetoris usu dicendi questiones selectae*, Giessen, 1886, p. 39.
12. Cf. p. 224, 228.
13. Cf. p. 225. Comp. aussi R. Herkenrath, *loc. cit.*, p. 102-103; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 273 et suiv.
14. Cf. p. 225, 228, 229.
15. Cf. p. 229.

Lactance (p. ex. Inst. 3, 10, 13; ib. 6, 24, 3, etc.)[1], *saint Avit* (p. ex. p. 34, 33; 25, 30; p. 48, 8; 49, 22; p. 54, 31; p. 59, 10; p. 85, 16; p. 90, 19; p. 94, 8; p. 94, 16; p. 101, 14; p. 102, 4; p. 107, 20; p. 110, 29; p. 111, 40; p. 117, 37; p. 119, 4; p. 120, 18; p. 134, 7; I, 135; II, 70; V, 205; V, 316; V, 398; VI, 130; VI, 340; IV, 601, etc.)[2], *Filastrius* (p. ex. 155, 2, *deum invisibilem scriptura docendo impietatem ubique paganam damnabat*, etc.)[3], *saint Augustin* (p. ex. Serm. 206, 3; etc.)[4], et chez les autres.

Le gérondif en *-ndo* est, à côté du substantif, seul à exprimer l'idée d'instrument. Le participe présent, que l'on rencontre parfois et qui exprime le même concept, est extrêmement rare et l'a emprunté, pour ainsi dire, au gérondif en *-ndo*.

*
* *

2. Dans Cic., Or. 122, *alia animalia gradiendo, alia serpendo ad pastum accedunt, alia volando, alia nando*, les gérondifs indiquent la manière dont s'effectue l'action du verbum finitum; dans Plaute, Men. 883, *Lumbi sedendo dolent manendo medicum*, le gérondif *manendo* exprime les circonstances dans lesquelles se déroule l'action principale. Les gérondifs expriment ici ce que le latin classique aime à exprimer par le participe présent.

Les premiers vestiges du gérondif en *-ndo* modal et circonstanciel se retrouvent chez *Plaute* (seulement deux cas : Men. 883 et Truc. 916, *cubando in lecto hic exspectando obdurui*)[5] et *Térence*

1. Cf. p. 225. Comp. aussi R. Pichon, *Lactance*, Paris, 1901, p. 311.
2. Cf. p. 225, 12. Voir aussi H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, Paris, 1909, p. 280.
3. Cf. P. C. Juret, *Étude grammaticale sur le latin de saint Filastrius*, Erlangen, 1904, p. 129; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 35.
4. Cf. p. 224. Voir aussi A. Regnier, *La latinité des Sermons de saint Augustin*, Paris, 1886, p. 75.
5. Cf. R. Kühner, *loc. cit.*, II, p. 561; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 849; Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 447; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 38 et suiv.; J. Marouzeau, *L'emploi...*, p. 79; J. Marouzeau, *Logique...*, dans *Revue des Études latines*, VII, 76; G. Schreiber, *De Lucilii syntaxi*, Graphiae, 1917, p. 60; S. L. Fighiera, *La lingua e la grammatica di C. Sallustio Crispo*, Savona, 1908, p. 211; A. Koehler, *De auctorum belli Africani et belli Hispanensis latinitate*, Erlangen, 1877, p. 56; D. Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Paris, 1913, p. 56; E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, Upsala, 1911, p. 159-160; S. Dosson, *De participii gerundivi antiquissima vi...*, p. 25; L. Bayard, *De gerundivi vi...*, p. 39; R. Herkenrath, *loc. cit.*, p. 97-100; S. B. Plattner, dans *American Journal of Philology*, XIV, 483 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 261 et suiv.

(seulement Eun. 843, *ita miserrimus fui fugitando, ne quis me cognosceret*)[1].

L'époque classique ne le connaît presque pas[2]. Il est très rare chez Cicéron[3] (seulement onze cas : Or. 122; Or. 68, 228, *Athletas videmus nihil nec vitando facere caute nec petendo vehementer, in quo non motus hic habeat palaestram quandam;* Fam. 1, 2, 1, *Videbatur reconciliata nobis voluntas esse senatus, quad cum dicendo tam singulis appellandis rogandisque perspexeram;* Ver. 1, 38, 95, *Quo modo Phrygiam totam frumento imperando, aestimando, hac sua aestimatione afflixerit;* Sest. 11, 25, *Non modo negando, sed etiam inridendo, amplissimum quemque insequebantur;* Vat. 2, 6, *Quae tu impudenter vaticinando sperare te dixisti*; Cat. 2, 4, 8, *Aliis mortem parentum non modo inpellendo, verum etiam adiuvando pollicebatur;* Sest. 1, 1, *Ut omittatis de unius cuiusque casu cogitando recordari;* Bal. 4, 9, *Quem ultimae gentes castiorem non modo viderunt, sed aut sperando umquam aut optando cogitaverunt?* Tusc. 1, 40, 96, *Quod si exspectando et desiderando pendemus animis;* Part. orat. 14, 50, *mori maluerunt falsum fatendo quam infitiando dolere*). Chez *Catulle* A. Dubois[4] n'en a pas trouvé d'exemple. *Salluste* s'en sert rarement[5] (Cat. 4, 1, *agrum colendo aut venando aetatem agere;* Cat. 61, 2, *quem quisque pugnando locum ceperat;* Jug. 103, 2, *Bocchus reputando quae sibi duobus proeliis venerant seu admo-*

1. Cf. R. Kühner, *loc. cit.*, p. 561; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 849; Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 447; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 38 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 261 et suiv.; J. Marouzeau, *L'emploi...*, p. 79; J. Marouzeau, *La logique...*, p. 76; S. Dosson, *loc. cit.*, p. 25; S. L. Fighiera, *loc. cit.*, p. 211; D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 56; A. Koehler, *loc. cit.*, p. 56; C. H. Grandgent, *An introduction to vulgar Latin*, Boston, 1907, p. 49.

2. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 447; J. Lebreton, *loc. cit.*, p. 402; S. L. Fighiera, *loc. cit.*, p. 210; W. J. Snellmann, *loc. cit*, p. 216 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 274.

3. Cf. R. Kühner, *loc. cit.*, II, p. 562; O. Riemann, *Syntaxe latine*, Paris, 1920, p. 476; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 846 et suiv.; O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 652; J. Lebreton, *loc. cit.*, p. 402; W. J. Snellmann, *loc. cit.*, p. 216; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 274; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 38 et suiv.; O. Riemann, *Étude sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, Paris, 1885, p. 308.

4. *Grammaticae in Catullum observationes*, Paris, 1903, p. 79-80.

5. R. Kühner, *loc. cit.*, p. 564; Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 447; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 847; S. Dosson, *loc. cit.*, p. 26; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 40 et suiv.; J. Marouzeau, *L'emploi...*, p. 73; S. L. Fighiera, *loc. cit.*, p. 210-211; K. Kraut, *Ueber das vulgarische Element in der Sprache des Sallustius*, dans *Program des Würtemberger evangelischen theologischen Seminars in Blaubeuren*, 1881, p. 14; F. Burg, *De Caelii Rufi genere dicendi*, thèse, Freiburg, 1888, p. 23; A. Ébert, *De syntaxi Frontoniana*, dans *Acta seminarii philologici Erlangensis*, II, p. 336.

nitus ab amicis, delegit...; Hist. 1, 113, *Diponem validam urbem multos dies restantem pugnando vicit;* Hist. 1, 77, 17, *vos quousque cunctando rem publicam intutam patiemini?*). Dans *Properce*[1] on a relevé un seul cas (2, 9, 8, *illum exspectando facta remansit anus*). De même chez *Horace*[2] (Carm. 4, 11, 29, *Semper ut te digna sequare et ultra Quam licet sperare nefas putando Disparem vites*). *Caelius Rufus*[3] s'en est servi deux fois (8, 15, 1, *qui bellum ambulando confecerunt*, et 9, 16, 4, *quod tu dicendo mihi significasti*); l'auteur du *Bellum Hispanense*[4] une seule fois (26, 3) et celui du *Bellum Africanum*[5] une seule fois aussi (47, *procedendo propiusque hostem accedendo castra communiebat*); *Vitruve* deux fois[6] (2, 8, 20, *recipientes umorem turgescunt, deinde siccessendo contrahuntur;* 2, 9, 9, *cerrus et fagus per aeris raritates umores recipiendo marcescunt;* mais ibidem nous rencontrons *aesculus recipiens penitus per foramina liquorem vitiatur*); *Virgile*[7] trois fois (Aen. 2, 6, *quis talia fando temperet a lacrimis;* Aen. 6, 539, *nos fando ducimus horas;* Aen. 6, 660, *ob patriam pugnando vulnera passi*); *Ovide*[8] ne l'emploie qu'exceptionnellement (p. ex. Met. 11, 93, *robora sunt humeri, porrectaque bracchia veros esse putes ramos et non fallare putando;* Trist. 5, 1, 49, *at poteras, inquit, melius mala ferre silendo et tacitus casus dissimulare tuos*), ainsi que *Lucrèce*[9].

1. Cf. E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 160; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 45.
2. Cf. S. Dosson, *loc. cit.*, p. 26; R. Kühner, *loc. cit.*, p. 562; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 45.
3. Cf. F. Burg, *loc. cit.*, p. 23.
4. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 457; J. Marouzeau, *L'emploi...*, p. 79; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 43; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 159; A. Koehler, *loc. cit.*, p. 56; F. Burg, *loc. cit.*, p. 23; S. H. Weber, *Anthimus, De observatione ciborum*, Leiden, 1924, p. 66; C. Hübner, *De belli Hispanensis commentario questiones grammaticae*, thèse, Berlin, 1916, p. 37; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 847.
5. Cf. A. Draeger, *loc. cit.*, p. 847.
6. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 447; R. Kühner, *loc. cit.*, II, p. 562; S. Dosson, *loc. cit.*, p. 26; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 43; S. L. Fighiera, *loc. cit.*, p. 210; F. Burg, *loc. cit.*, p. 23; A. Koehler, *loc. cit.*, p. 57; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 159; H. Hagendahl, *Studia Ammianea*, thèse, Upsala, 1921, p. 121; J. B. Hoffmann, *Beitraege zur Kenntniss des Vulgaerlateins*, dans *Indogermanische Forschungen*, XLIII, p. 88; S. H. Weber, *loc. cit.*, p. 66.
7. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 160; S. Dosson, *loc. cit.*, p. 26; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 45 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 226; R. Kühner, *loc. cit.*, II, p. 562, 564; W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, Heidelberg, 1920, p. 217; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 848 et suiv.
8. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 160; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 48.
9. Cf. S. H. Weber, *loc. cit.*, p. 66; S. Chabert, *De latinitate Marcelli in libro de medicamentis*, Paris, 1897, p. 105.

C'est seulement chez *Tite-Live*[1] que le gérondif modal devient plus fréquent[2] (2, 38, 1, *ut quisque veniret, primores eorum excipiens querendo indignandoque deduxit;* 2, 59, 9, *consul cum revocando nequiquam suos persecutus esset;* 4, 12, 11, *multi potius quam ut cruciarentur trahendo animam praecipitaverunt;* 5, 43, 7, *cum diis hominibusque acusandis senesceret, indignando mirandoque;* 8, 17, 1, *ingressi hostium fines populando pervenerunt;* 22, 3, 10, *vastando et urendo omnia perveniat;* 22, 14, 7, *qui modo Saguntum oppugnari indignando deos ciebamus;* 24, 4, 9, *dictitans deponendoque convertit;* 24, 32, 5, *primo imperio minisque, deinde auctoritate deterrendo, postremo obliti maiestatis precibus agebant;* 30, 34, 10, *principum signa fluctuari coeperant vagam ante se cernendo aciem;* 31, 47, 5, *legiones induxit populandoque bellum gessit;* 32, 20, 2, *orationes quae difficilia essent promendo admonendoque per totum diem habitae;* 32, 30, 6, *mittendo coepit...;* 34, 7, 14, *invidiosis nominibus utebatur modo consul seditionem muliebrem et secessionem appellando;* 35, 39, 7, *multitudo obstreperet nunc senatum nunc Quinctium accusando;* 38, 16, 3, *pugnando, imponendo pervenisset;* 40, 33, 9, *populabundus ducit legiones multa castella oppugnando, donec venit;* 45, 32, 9, *qui adsentando grassarentur multitudini;* 2, 32, 4, *quieti, sem nullam nisi necessariam ad victum sumendo, per aliquot dies sese tenuere;* 10, 31, 15, *quem pigeat longinquitatis bellorum scribendo legendoque quae gerentes non fatigaverunt;* 24, 26, 11, *ne, tyrannos ulciscendo, quae odissent scelera ipsi imitarentur;* 25, 40, 6, *ita socios ferendo in tempore cuique auxilium, adiit,* etc.).

Sénèque le Rhéteur l'emploie, par contre, très rarement[3] (p. ex. S. 7, 3, *fac moriendo Antonium nocentiorem*); dans les *Pseudoasconiana*[4] on trouve trois cas; chez *Juvénal* O. Kiaer[5] en a rencon-

1. C'est pourquoi nous ne pouvons pas approuver l'opinion de Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit*, p. 448, qui déclarent que « Sall., Cael., das B. Hispan., Vitruv, dann Ovid und Livius haben ihn gerne aufgenommen ».

2. Cf. L. S. Fighiera, *loc. cit.*, p. 210; O. Riemann, *loc. cit.*, p. 308; R. B. Steele, *The Gerund and Gerundive in Livy*, dans *American Journal of Philology*, XXVII, p. 297-298; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 160; R. Kühner, *loc. cit.*, p. 562-564; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 847; St. Škerlj, *loc. cit*, p. 43 et suiv.; S. H. Weber, *loc. cit.*, p. 66; G. Hassenstein, *De syntaxi Ammiani Marcellini*, thèse, Regimonti, 1877, p. 47; O. Pezzuto, *Del gerundio italiano*, Lecce, 1921, p. 25; W. Meyer-Lübke, *loc. cit.*, p. 217.

3. Cf. M. Cerrati, *loc. cit.*, p. 171.

4. Cf. Th. Stengel, *Pseudoasconiana*, Paderborn, 1909, p. 116.

5. *Sermonem D. Iunii Iuvenalis certis legibus astrictum ex accurata inquisitione locorum atque interpretatione demonstrare conatus est*, Hauniae, 1875, p. 17.

tré un seul (Sat. 3, 232, *Plurimus hic aeger moritur vigilando*). *Suétone* le connaît à peine (p. ex. T. 42, *noctem epulando potandoque consumere*[1]); *Fronton* s'en sert rarement[2]; chez *Columelle* K. Kottmann[3] n'en a relevé aucun exemple, non plus que X. Gabler[4] chez *Quintilien*.

Tacite, par contre, paraît suivre l'exemple de Tite-Live[5] (p. ex. Ann. 2, 81, *modo semet adflictando, modo singulos nomine ciens, praemiis vocans, seditionem coeptabat;* 3, 31, *Otho munia imperii obibat, quaedam ex dignitate rei publicae pleraque contra decus ex praesenti usu properando;* Ann. 4, 52, *Mox capessendis accusationibus aut reos tutando prosperiore eloquentiae quam morum fama fuit;* Ann. 15, 38, *Impetu pervagatum incendium plena primum, deinde in edita adsurgens et rursus inferiora populando antiit remedia velocitate mali;* Ann. 13, 47, *inspectabat maxime Cornelium Sullam, socors ingenium eius in contrarium trahens callidumque et simulatorem interpretando;* Agr. 21, *hortari privatim, adiurare publice laudando promptos et castigando segnes;* Hist. 1, 23, *Studia militum spe successionis aut paratu facinoris adfectaverat, vetustissimum quemque militum nomine, vocans ac memoria Neroniani comitatus contubernalis appellando;* Hist. 2, 35, *Gladiatores navibus molientes, Germani nando praelabebantur*, etc.); *Quinte-Curce*[6] paraît l'employer moins fréquemment (p. ex. 4, 4, 20, *Credo libero commeantes mari saepiusque adeundo ceteris incognitas terrae legisse sedes iuventuti*, etc.); *Apulée*[7] s'en sert un peu plus souvent (p. ex. Met. 5, 21, *haerendo fluctuat;* 6, 22, *famam laeseris in aves et gregalia pecua serenos vultus meos reformando;* 7, 21, *imaginem savui mentiendo ore improbo compulsat ac morsicat;* 7, 22, *talibus men-*

1. Nous préférons à considérer les gérondifs *epulando potandoque* comme indiquant la manière que l'instrument; cf. P. Bagge, *De elocutione C. Suetonii Tranquilli*, thèse, Upsala, 1875, p. 104.

2. Cf. A. Ébert, *loc cit.*, p. 336.

3. *De elocutione L. Iunii Moderati Columellae*, dans *Programm des Gymnasiums in Rotweil*, 1903, p. 12, 31.

4. *De elocutione M. Fabi Quinctiliani*, thèse, Erlangen, 1910, p. 87 et suiv.

5. Cf. J. Gantrelle, *Grammaire et style de Tacite*, Paris, 1874, p. 20; A. Kühner, *loc. cit.*, p. 562, 564; A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 847 et suiv.; S, L. Fighiera, *loc. cit.*, p. 210; G. Hassenstein, *loc. cit.*, p. 47; H. Hagendahl, *loc. cit.*, p. 121; S. Dosson, *loc. cit.*, p. 26; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 44 et suiv.; L. Bayard, *De gerundivi... vi...*, p. 42.

6. Cf. A. Draeger, *loc. cit.*, II, p. 849; S. Dosson, *loc. cit.*, p. 26; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 51; H. Hagendahl, *loc. cit.*, p. 121.

7. Cf. H. Médan, *La latinité d'Apulée dans les Métamorphoses*, Paris, 1926, p. 77; M. Leky, *De syntaxi Apuleiana*, thèse, Münster, 1908, ne signale rien.

daciis admiscendo sermones alios animos pastorum in meam perniciem suscitavit.

Dans *Victor De aleatoribus* E. Wöllfflin[1] note un seul passage avec le gérondif en question (3, *confirmavit dicendo*); dans *Caelius Aurelianus*[2] G. Helmreich n'en relève aucun; chez *Marcellus de Bordeaux*[3] on trouve 335, 28, *medicamento, quod diu agitando miscetur*, et 352, 2, *auro fervente circuitus eorum urendo designatur;* chez *Porphyrion*, rien[4].

Tertullien[5] remplace sans hésitation le participe présent par le gérondif; les exemples sont chez lui très nombreux (p. ex. Apol. 10, 1; 11, 3; 13, 3, *contemnitis quos reprobatis, quos reprobando offendere non timetis;* 13, 4, *deos domestica potestate tractatis, pignerando, venditando, demutando*[6]; 15, 8; 19, 8, *diferre praestat, vel ne minus persequamur festinando vel diutius evagemur persequendo;* 21, 15; 21, 27, *honorem in alterum transfert et transferendo iam non colet quod negavit;* 21, 30, *homines multitudini numinum attonitos effeiciendo temperaret;* 23, 5, *ructuando curantur, anhelando praefantur;* 23, 18; 24, 2, *religionem Dei non modo neglegendo, quin insuper expugnando, committitis crimem;* 25, 17, *religionem aut laedendo creverunt aut crescendo laeserunt;* 35, 5; 37, 8; 40, 10; 45, 6; 46, 7, *affectant veritatem et affectando corrumpunt;* 46, 11; Cor. 3, *quae (observatio) praeveniendo statum fecit;* Cult. f. 2, 2, *sperando timebimus, timendo cavebimus, cavendo salvi erimus;* An. 37; An. 46, *coronam auream Sophocles somniando redinvenit;* Scorp. 4, *hoc defendendo depugno in acie;* Scorp. 15, *ita cesserunt dicendo;* Marc. 5, 3, *mundum deum mundi interpretatur dicendo;* Marc. 11, 308; Marc. 3, 23, *probavit Christum fuisse quem non audiendo pe-*

1. *Pseudo-Cyprianus (Victor) de aleatoribus*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, V, p. 492.

2. *Zum Caelius Aurelianus*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, XII, p. 173 et suiv.

3. Cf. S. Chabert, *loc. cit.*, p. 105; S. Chabert, *Marcellus de Bordeaux et la syntaxe française*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, XII, p. 851 et suiv.

4. Cf. G. Landgraf, *Ueber die Latinitate des Horazscholiasten Porphyrion*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, IX, p. 559 et suiv.

5. Cf. H. Hoppe, *loc. cit.*, p. 57-58; H. Hoppe, *De sermone Tertulliano quaestiones selectae*, thèse, Marburg, 1897, p. 15; J. P. Waltzing, *Tertullien, Apologétique, Commentaire*, Paris, 1931, p. 71, 81, 87, 98, 112, 135, 149, 156, 158, 172, 179, 197, 229, 241, 310; C. H. Grandgent, *loc. cit.*, p. 49; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 44 et suiv.; H. Rönsch, *Itala und Vulgata*, Marburg, 1875, p. 433. Comp. p. 10.

6. Il ne s'agit pas ici d'un ablatif de moyen, — telle est l'opinion de J. P. Waltzing, *loc. cit.*, p. 98, — mais d'un gérondif en *-ndo* modal.

rierunt; Ap. 48, 8, *tenebrae pari vice decedendo succedunt;* Herm. 11, *si competit et aeterno competendo materiae*, etc.). De même *S. Cyprien*[1] (p. ex. Q. idol. dii n. s. 294, *non intellegendo primum adventum unum tantum credunt;* ib. 227, 85, *multos secum trahendo decepit;* De laps. 257, 2, *fecisse se dixit, quidquid alius faciendo commisit;* Ad fortun. 328, 13; Epist. 258, 9; 550, 10, *nec tantas de nobis laudes apostolus protulit dicendo : « quia fides vestra... »*; ib. 559, 24, *nos excitat dominus dicendo;* ib. 756, 3, *addendo autem et civitatem Samaritanorum debere omitti, ostendit schismaticos gentilibus adaequari*, etc.).

Dans la traduction du *Livre de Sirach*, Ph. Thielmann[2] en a trouvé un exemple : 34, 12, *multa vidi errando*. Chez *Commodien*[3] l'emploi est tout à fait courant (p. ex. 1, 1, 5; 1, 1, 6; 1, 15, 5; 1, 24, 1; 1, 41, 4; 2, 21, 5; 2, 22, 15, *lex docet ipsa clamando;* 2, 23, 18, *pro die tuo vigilas sine fraude vivendo;* 2, 39, 11, *Ira Dei ardet creatura gemendo;* A 600, etc.).

Dans les textes des *poètes panégyriques gaulois*, C. G. Chruzander[4] a noté le passage suivant : 12, 291, 29, *dum in remota terrarum vincendo procedis;* chez *Prudence* l'emploi est très répandu[5] (p. ex. C. 4, 88; C. 7, 42, *flendo pernox irrigatum pulverem ore pressit;* S. 2, 364; H. 147, *Porro giganteis alios luctando lacertis frangere*, etc.); de même chez *Lucifer de Cagliari*[6] (p. ex. 25, 4, etc.); dans la *Peregrinatio Aetheriae*[7] (p. ex. 11, 16, *loca sancta quae filii Israhel tetigerant eundo vel redeundo*, mais 12, 14, *loca quae filii Israhel tetigerant euntes*); c'est le cas surtout après les

1. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; L. Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, Paris, 1902, p. 251; G. Herkenrath, *loc. cit.*, p. 103 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 279.

2. *Die lateinische Uebersetzung des Buches Sirach*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, VIII, p. 558.

3. G. Boissier, *Commodien*, dans *Mélanges Renier*, Paris, 1887, p. 49; H. Schneider, *Die Casus, Tempora und Modi bei Commodianus*, dans *Beilage zum Jahresberichte der Studienanstalt zu Nürnberg*, 1889, p. 30; Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 45 et suiv.

4. *De elocutione panegyricorum veterum gallicanorum quaestiones*, thèse, Upsala, 1908, p. 106.

5. Cf. E. B. Lease, *A syntactic, stylistic and metrical study of Prudentius*, Baltimore, 1895, p. 82; comp. aussi p. 11.

6. Comp. p. 229; cf. aussi St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 44.

7. Comp. p. 229. Cf. E. A. Bechtel, *Sanctae Silviae Peregrinatio*, thèse, Chicago, 1902, p. 125; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 159 et suiv.; J. Anglade, *De latinitate libelle qui inscriptus est Peregrinatio ad loca sancta*, Paris, 1905, p. 88; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 45 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 287.

verbes indiquant « aller »; p. ex. 21, 21; 31, 21, *provincias quas eundo transiveram*; 53, 11, *pars maxima sedendo in asellis potest subiri*, etc.; chez *Iuvencus*[1] (p. ex. 1, 93, *Quae Deus dignando loquetur;* 4, 487, *vigilando ducite mortem*, etc.), *Filastrius*[2] (p. ex. 24, 4; 66, 2, *nomine tenus similem autem dicens et non de ipsius patris divina credendo substantia, heresim periculosam incurrit;* 90, 1, *sui postea quasi verum sequendo susceptus est;* 101, 3; 109, 8; 115, 5, *non pepercit, ne parcendo ad maiora etiam crimina inveniret eum prodentem;* 129, 6; 129, 7; 112, 5, *dominus, quod ante nuntiaverat, hoc et postea firmando praeceperat;* 137, 7; 153, 3, *ut rex vincendo vestigia sequi ostendebat*, etc.). Dans le *Libellus de Constantino Magno eiusque matre Helena*, Ph. Thielmann[3] relève deux passages; chez *Ammien Marcellin*[4] l'usage est tout à fait courant (p. ex. 17, 12, 3, *per spatia discurrunt amplissima, sequentes alios vel ipsi terga vertentes, insidendo velocibus equis et morigeris trahentesque singulos, interdum et binos;* 22, 15, 19; 24, 3, 7, *moriar stando;* 31, 5, 8, etc.); l'*Itala* et la *Vulgate* nous présentent d'innombrables cas où le participe alterne avec le gérondif en *-ndo*[5] (p. ex. Luc. 18, 18, où l'on trouve *faciendo* et *faciens;* Act. 10, 38; Act. 16, 16, *quaestum praestabat dominis divinando;* Act. 15, 29, où le participe διατηροῦντες est rendu tantôt par *observando*, tantôt par *custodientes;* Act. 20, 21, où l'on rencontre *testificans* et *testificando;* Rom. 9, 31, où διώκων est rendu par *sectans* et *sectando;* 1 Cor. 12, 24; Eph. 4. 28; Col. 1, 29, *laboro certando secundum operationem eius;* I Tim. 4, 16, où le participe ποιῶν est traduit tantôt par *faciendo*, tantôt par *faciens;* 1 Tim. 5, 21; Hebr. 4, 7, *terminat diem in David dicendo : ...*; Hebr. 7, 27; Hebr. 6, 14, *Nisi*

1. Cf. J. H. Hatfield, *A study of Juvencus*, Bonn, 1890, p. 14; E. B. Lease, *loc. cit.*, p. 32; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 45 et suiv.

2. Cf. P.-C. Juret, *loc. cit.*, p. 128 et suiv.; H. Hagendahl, *loc. cit.*, p. 121; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 44 et suiv.; comp. p. 11.

3. *Ueber die Sprache und Kritik des Libellus de Constantino Magno eiusque matre Helena*, dans *Blatt für das bayerische Gymnasial-und Real-Schulwesen*, XVI, p. 126; cf. aussi Ph. Thielmann, *Ueber die Sprache und Kritik des lateinischen Apolloniusromanes*, dans *Beilage zum Jahresbericht der Studienanstalt zu Speier*, 1881, p. 41.

4. Cf. p. 11. Comp. G. Hassenstein, *loc. cit.*, p. 47; H. Hagendahl, *loc. cit.*, p. 120 et suiv.; S. H. Weber, *loc. cit.*, p. 66; Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 448; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 43.

5. Cf. H. Roensch, *loc. cit.*, p. 432 et suiv.; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 159; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 44 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 280 et suiv.; J. Pirson, *Mulomedicina Charonis. La syntaxe du verbe*, dans *Festschrift zum XII, allegemeinen deutschen Neuphilologen-tage zu München*, 1906, Erlangen, p. 428.

benedicendo benedicam te, et multiplicando multiplicabo te, ou les participes εὐλογῶν et πληθυνῶν sont rendus aussi par *benedicens* et *multiplicans;* Hebr. 11, 9, etc.). Même observation pour *saint Augustin*[1] (p. ex. De civ. Dei 10, 11; ib. 15, 7, *ad patriarcham Sem recapitulando revertetur et orditur inde generationes usque ad Abraham*, etc.).

Dans les *Inscriptions du Ve siècle*[2] nous lisons XII, 874, *Iacet sub hoc signino dulcissima Secundilla que rapta parentibus relinquit dolorem. Ut tam dulcis erat tam quam aromata. Desiderando semper melleam vitam que vixit.*

Dans la *Mulomedicina Charonis*[3] le gérondif en question abonde[3] (p. ex. 82, 20-21, *curato caput et hunc curando deserere noli;* 224, 20, *macer fiet destillescendo;* 163, 16-17, *verno incipiente da suprascripta in potu, ut nonullo tempore des differendo;* 14, 24-25, *quae cum creverint, incommodando perdurant et alligando impediunt ergo gressum ambulationis*, etc.).

Dans *les scolies de Cicéron*[4] du ve siècle le gérondif en *-ndo* alterne très souvent avec le participe présent dans les mêmes circonstances, ainsi que dans le *roman d'Apollonius*[5] (p. ex. 3, 16, *quaestiones proponebat dicendo* — un autre manuscrit dit *dicens*).

Chez *Dracontius*[6] l'emploi est très développé (p. ex Carm. Min. 101, *Si iugulet iniusta morte necando;* Orest. 226; Laud. Dei I, 592; ib. II, 368; ib. II, 457; ib. III, 103, etc.); *saint Avit* l'admet plus rarement[7] (p. ex. p. 26, 21, *dicendo autem propheta : « Ipse... » unum evidenter expressit;* p. 49, 32, *ad hunc locum cessi imputando, quod scilicet sua dilectione sententiam differentes muluissemus correctionem viri compunctioni ipsius voluntatique servare;* p. 67, 32, *tribuat Christus, ut exaltando atque impensius laudando ... debeat sanitatem;* p. 109, 16, *alii quod sentiebant dissimulando,*

1. Cf. A. Regnier, *De la latinité des Sermons de saint Augustin*, Paris, 1886, p. 75; M. C. Colbert, *The syntax of the De civitate Dei of saint Augustin*, Washington, 1923, p. 68.

2. Cf. J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, dans *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, 1901, p. 217.

3. Cf. J. Pirson, *Mulomedicina Charonis*, p. 428; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 282.

4. Cf. P. Kellermann, *Die Sprache der Bobienser Cicero-Scholien*, dans *Programm des Gymnasiums in Fürth*, 1902, p. 30.

5. Cf. Ph. Thielmann, *Ueber die Sprache... des Apolloniusroman*, p. 41.

6. Cf. p. 230. Comp. H. Mailfait, *De Dracontii poetae lingua*, Paris, 1902, p. 87 et suiv.

7. Cf. H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 281; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 283.

quae fletui nolebant dare, casui dabant; p. 111, 35, *in morem animalium vivendo peccaverunt;* IV, 553, *interea magna pontus se mole movendo in chaos antiquum linquens mundans redibat*, etc.); *Cassien* et *Claudius Mamertinus* le connaissent aussi[1], de même *Fulgentius*[2] (p. ex. 105, 19, *animus qui est in corpore medius contemnendo bona non complet reluctatque bonis in lesione sua;* 1, 57, 1, *unus bene parcendo erigitur, alius male parcendo deicitur*, etc.); *Ennodius* l'emploie très fréquemment[3] (p. ex. 3, 36; 18, 9, *qui percallidi hostis fabricam fertur stando esse superatus;* 2, 30, *ad favorem sideris tui universos inlexeras, alteri ostendendo quod pius es, alteri...;* 5, 22, *qui necessariis dulcia, dulcibus severa miscendo amare vitae dogmata et velle cogit invitos;* 9, 23, *cave, mi domine, ne incipias minorem loquacitate provocando humilis aestimari;* 9, 30, *prorogando viles paginas pretium vincentis accepi;* 24, 5; 22, 23, *ut scribendo deleas;* 38, 7, *partes maximas momordisti procurando, ut...;* 50, 18, *dehinc subiunctam quaestionem rhetorica fibula momordistis allegando : « testis... »*; 51, 25, *et quoddam sacrilegium creditis, mali aliquid, cum caelestem nesciatis, de terreni domini iussione sentiri, opponendo : « quis »*; 71, 18, *promittis dicendo;* 145, 11, *nec ullo me colore defenderem te loquente a paginis abstinendo;* 285, 30, *poscebat veritas iudicando;* Ep. 1, 24, 1, etc.).

L'emploi est fréquent dans les *Vitae Patrum*[4] (p. ex. 5, 4, 30, *ibat lacrimando*, mais 3, 149, on lit *ibat plorens*); chez le *Pseudo-Rufin*[5] (p. ex. 3, 26, *caedendo expello;* 3, 146, *dicens lacrimando* κλαίων, etc.); chez *Pelage*[6], *Jordanes*[7], *Anthime*[8] (p. ex. 6, 22, *si quis caballicando et in labore festinando commovendo se in equo vexabitur;* 10, 16, *sic coquat lento foco agetando ipse olla*, etc.); *Victor de Vita*[9] (p. ex. 1, 38, *itaque orando atque psallendo quadentibus angelis pias animas emisere;* 1, 47, *ipse eum rex postea blandiendo affatibus saecularibus invitabat;* 2, 11, *pro eo orando inge-*

1. Cf. H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 281.
2. Cf. W. Meyer-Lübke, *loc. cit.*, p. 218.
3. Cf. A. Dubois, *La latinité d'Ennodius*, thèse, Clermont-Paris, 1903, p. 480; H. Hagendhal, *loc. cit.*, p. 121; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 283-284; comp. p. 12.
4. Cf. J. B. Hoffmann, *loc. cit.*, p. 88.
5. Cf. J. B. Hoffmann, *loc. cit.*, p. 88.
6. Cf. J. B. Hoffmann, *loc. cit.*, p. 88.
7. Cf. F. Werner, *Die Latinität der Getica des Jordanis*, thèse, Halle, 1908, p. 92.
8. Cf. S. H. Weber, *loc. cit.*, p. 66, 125-126.
9. Cf. B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 286.

muerunt omnes; 2, 14, *qui sui fratris uxorem ligato pondere lapidum in Amsaga fluvium cirtensem famosum iactando demersit*, etc.); *Fortunat*[1] (p. ex. C. praef. 4, *praesertim quod ego impos de Ravenna progrediens Pyrenaeis occurens Iulio mense nivosis paene aut equitando aut dormiendo conscripserim;* C. 1, 1, 28; C. 4, 15, 3; C. 9, 1, 57; C, 10, 1, 45; C. 11, 19, 2; VM2, 385, etc.); *Grégoire de Tours*[2] s'en sert abondamment (p. ex. H. 223, 6, *debellando progressi sunt;* ib. 271, 22, *vociferando proferrent;* ib. 68, 1; ib. 134, 2, *plangendo sequebantur;* ib. 150, 3, *psallendo adire;* ib. 133, 21, *psallendo circuirent;* ib. 200, 12, *cum ad basilicam psallendo procederet;* ib. 145, 4, *psallendo venirent;* Mart. 47; ib. 1, 11; ib. 1, 4, *nunc angeli canendo eum deferunt in excelsum;* Iul. 7, *ad cellulam cum omni populo canendo revertitur;* Patr., *quae (reliquae) cum psallendo deducerentur;* 625, 25, *progressusque claudicando cum satellitibus;* 581, 30, *coepit debachando clamare;* 685, 21 et 22, et 686, 1 et 2, *mulieres plangendo prosequebantur*; 555, 1, *noctem cum fratribus psallendo deducunt;* 549, 1, *sed nec psallendo procedit;* 583, 25, *procedens autem psallendo puella alia purgata discessit;* 615, 30, *verendo valde atque timendo iter carpimus*, etc.).

Dans *les formules mérovingiennes et carolingiennes du VII*[e] *siècle et de l'époque postérieure*[3] le gérondif en- *ndo* en question n'est pas rare (p. ex. *suggerendo piissimo atquae precelentissimo domno illo rege et maiorem domus illo a servis vestris paginsibus illis, quorum subscribtionis vel signacula subter tenentur insertae;* ou *indiculum ad sponsam : amabiliter amando et insaciabiliter desiderando dulcissima atque in omnibus amatissima, multum mihi desiderabilem melliflua amica mea illa ego in Dei nomine*, etc.). Dans les *Excerpta Latina Barbari* datant du VIIIe siècle[4], on lit p. ex. 4b, 9, *iste pro cibaria*

1. Cf. p. 230; comp. F. Dagianti, *Studio sintattico della opera di Venanzio Fortunato*, Veroli, 1921, p. 84 et suiv.; G. Schreiber, *loc. cit.*, p. 60; H. Elss, *Untersuchungen über den Stil und die Sprache des Venantius Fortunatus*, thèse, Heidelberg, 1907, p. 46 et suiv.; A. Meneghetti, *La latinità di Venanzio Fortunato*, dans *Didaskaleion*, VI, p. 133; B. H. J. Weerenbek, *loc. cit.*, p. 284.

2. Cf. M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890, p. 655 et suiv.; R. Urbat, *Beiträge zu einer Darstellung der romanischen Elemente in Latein der Historia des Gregors von Tours*, thèse, Königsberg, 1890, p. 57; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 45 et suiv.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 285-286; comp. p. 12-13.

3. Cf. J. Pirson, *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes*, dans *Romanische Forschungen*, XXVI (1909), p. 45; J. Pirson, *Meronvingische und Karolingische Formulare*, Heidelberg, 1913, p. 23 et *passim;* B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 287.

4. Cf. J. J. Hoeveler, *Die Excerpta latina Barbari*, dans *Programm des Wilhelm-Gymnasiums in Köln*, 1896, p. 29.

eorum venando porrigebat eis feras; 1, 7 à 9, *pugnando fecit annos sex;* 20b, 24, *temporibus vero iudicum recensuimus dicendo;* 41b, 7, *Latinorum autem regnum conamur in quibus prescripsimus dicendo*, etc.

Au IXe siècle le gérondif en *-ndo* remplace le participe présent. Dans la Vie de Charlemagne d'*Éginhard*[1] nous lisons, p. ex. 4, *quam sui nominis famam posteritatis memoriae nihil scribendo subtrahere;* 6, *nisi animo praemeditatum haberem hominum iudicia potius experiri et haec scribendo ingenioli mei periculum facere quam tanti viri memoriam mihi parcendo praeterire;* 12, *et ibi quod reliquum erat temporalis vitae religiose conservando complevit;* 16, *ut de regni administratione et fine narrando, nihil de his quae cognitu vel digna vel necessaria sunt praetermittam;* 68, *exercebatur absidue equitando ac venando;* 70, *noctibus sic dormiebat ut somnum quater aut quinquies non solum expergescendo, sed etiam desurgendo interrumperet;* 80, *vicitque eorum contumaciam magnanimitate, qua eis procul dubio longe praestantior esrat, mittendo ad eos crebras legationes et in epistolis fratres eos appellando*, etc.

*
* *

3. Si l'on parcourt les passages cités ici, on constate que le gérondif en *-ndo* circonstanciel ou modal est rare dans les textes classiques et dans la littérature du Ier siècle ap. J.-C. Exception est faite par Tite-Live et Tacite qui l'emploient un peu plus souvent. Les auteurs du IIe siècle ne l'aiment pas beaucoup. Ce n'est qu'à partir du IIIe siècle que le gérondif en question se répand très vite, surtout chez les apologistes. Tertullien s'en sert déjà couramment, suivi par les écrivains chrétiens postérieurs, qui élargissent même ses fonctions. Et dans le latin des siècles suivants l'emploi est général.

Ce gérondif circonstanciel ou modal peut exprimer tantôt les circonstances (p. ex. Plaute, Truc. 916, *cubando in lecto hic exspectando obdurui*), tantôt le mode proprement dit (p. ex. Cicéron, Or. 122, *alia animalia gradiendo, alia serpendo, ad pastum accedunt, alia volando, alia nando*), tantôt le concept temporel (p. ex. Virgile, Aen. 2, 6, *quis talia fando temperet a lacrimis*), parfois il a une nuance causale (p. ex. Sall., Jug. 103, 2, *Bocchus reputando*

1. Cf. B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 287-288.

quae sibi duobus proeliis venerant seu admonitus ab amicis, delegit...). Chez Ovide, Met. 11, 83, *robora sunt humeri, porrectaque bracchia veros esse putes ramos et non fallare putando*, le gérondif équivaut presque à *si putes ;* chez Tertullien, Car. Chr. 15, *ethnici non credendo credunt, at haeretici credendo non credunt*, les gérondifs semblent remplacer des propositions concessives. Ces sens du gérondif en *-ndo* sont très fréquents, surtout en latin postérieur.

4. Comment ce gérondif en *-ndo* a-t-il pu acquérir toutes ces significations? Est-ce qu'elles découlent de sa forme ou sont-elles « empruntées » aux fonctions du participe présent?

Examinons, tout d'abord, si le sens circonstanciel ou modal peut provenir de la forme d'ablatif, le gérondif en *-ndo* présentant toujours une certaine valeur de substantif.

L'ablativus modi indique le mode de l'action principale ou les circonstances qui accompagnent l'action du verbum finitum et sa fonction correspond ainsi parfaitement à celle du gérondif en *-ndo*. Mais le latin classique n'admet l'ablativus modi que muni d'un attribut (p. ex. *magna cura*) ou précédé d'une préposition (p. ex. *cum cura*). Les ablativi modi seuls se trouvent très rarement, surtout en latin ancien, et seulement dans les locutions figées, qui ont généralement un sens spécial (p. ex. *numero* « trop vite »). L'ablativus modi représenté par un substantif seul est une caractéristique du latin postclassique, où cet emploi se répand largement. C'est chez Salluste qu'on le trouve pour la première fois; Tite-Live et Tacite, puis Suétone, le pratiquent volontiers; de même Florus, Ammien, Apulée[1].

Or, n'est-ce pas là l'esquisse même du développement du gérondif modal? Il y a des ressemblances étonnantes entre ces deux constructions : l'ablativus modi sans attribut ou préposition est rare en latin républicain — le gérondif modal en *-ndo* de même; il ne se développe qu'après l'époque classique — le gérondif en *-ndo* modal de même; Tite-Live et Tacite ont une prédilection pour l'ablativus modi en question — et pour le gérondif en *-ndo* modal de même. Est-ce que ces coïncidences frappantes ne suffisent pas à démontrer qu'il y a un rapport intime entre l'ablativus modi et le gérondif en *-ndo* modal? L'existence du premier est liée à la vie de l'autre. Si l'un est rare, l'autre de même; si l'un se

1. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 379.

répand, l'autre de même. Ils suivent les mêmes chemins. Il est évident que le sens modal du gérondif en *-ndo* est dû à son aspect morphologique et qu'il est inhérent à cette forme verbale. Il est faux de prétendre qu'elle remplace, dans ce cas-ci, le participe présent.

L'ancien latin avait donc deux formes verbales pour exprimer le concept de circonstance ou de manière : le gérondif en *-ndo* et le participe. Le gérondif était plus propre, par sa forme, à exprimer cette idée; mais la langue littéraire en formation préfère les prédicats exprimés par des adjectifs[1] et n'admet pas l'ablativus modi sans attribut ou préposition. Elle n'accepte pas le gérondif en *-ndo* modal et le remplace par le participe présent, qui doit son sens circonstanciel à sa valeur adjective. Le gérondif en *-ndo* disparaît presque complètement des textes, mais il vit dans le langage courant. La décadence du latin classique réhabilite l'ablativus modi seul et avec lui le gérondif en *-ndo* modal, même dans la langue écrite.

Le gérondif en *-ndo* modal est donc une construction du latin parlé, il n'a donc pas « emprunté » son sens au participe.

5. Quant au sens temporel, est-il « emprunté » au participe présent, ou est-il dû à l'aspect morphologique du gérondif en *-ndo* ?

L'ablativus temporis est, en latin classique, assez rare. On le trouve, tout d'abord, dans les locutions figées, telles que *hieme*, *aestate*, etc. D'autres substantifs indiquant le temps ne sont employés en ablatif qu'avec une préposition (p. ex. *in iuventute*) ou un attribut (p. ex. *prima iuventute*). Les exceptions sont très rares en latin classique (p. ex. Tite-Live 5, 12, 4, *pace*, *militia*). La préposition pénètre même dans l'ablativus temporis avec un attribut; mais c'est un trait vulgaire (p. ex. Lucrèce 4, 791, *nocturno in tempore*). Cet usage est répandu surtout en latin postclassique; dans la langue des écrivains chrétiens il est la règle[2].

1. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 349-350. Il est très intéressant de signaler la tendance du latin littéraire à l'époque républicaine d'expliquer les circonstances qui accompagnent l'action principale comme une qualité du sujet; p. ex. l'ablativus qualitatis qui déterminait, de par son origine, le verbum finitum, est ici peu à peu attaché au sujet et correspond à un adjectif grec composé et sert à remplacer un adjectif latin équivalent; les adverbes de temps sont remplacés par des adjectifs (p. ex. Tite-Live, 3, 56, 7, *seras venire poenas*), etc.

2. Cf. Fr. Stolz-J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 388.

L'ablativus temporis sans préposition ou attribut est donc d'un emploi très restreint; c'est une construction presque morte, qui a été peu à peu remplacée par l'expression prépositionnelle avec *in*.

Il est clair que le gérondif en *-ndo* temporel ne peut pas puiser sa nouvelle fonction dans son aspect morphologique[1], car l'ablativus temporis proprement dit est une source tarie; il n'existe pas dans le langage courant et a presque disparu dans la langue littéraire. Tandis que l'ablativus temporis pur se meurt peu à peu, le gérondif temporel en *-ndo* prend un essor surprenant.

Il faut donc chercher l'origine de sa fonction temporelle autre part que dans son aspect morphologique.

Le gérondif en *-ndo* temporel indique toujours la simultanéité. En parlant du participe présent et de l'expression du temps, M. J. Marouzeau[2] constate que la simultanéité entre l'action principale et participiale résulte du rapprochement des deux formes verbales, le participe présent exprimant l'action sous son aspect imperfectif et duratif. Le cas est le même pour le gérondif en *-ndo* temporel.

Le gérondif *-ndo* possède sa valeur verbale depuis Plaute, quoiqu'elle soit peu développée : il gouverne des régimes ou bien il est déterminé par des compléments adverbiaux. Il appartient généralement à des verbes imperfectifs (surtout en *-are*)[3], de sorte qu'il a une notion durative. En possession de sa valeur verbale et mis à côté du verbum finitum, il sert à indiquer la simultanéité; c'est donc l'entourage qui prête au gérondif en *-ndo* la notion de simultanéité; même cas que pour le participe présent.

Notre hypothèse est confirmée par le fait que plus sa valeur verbale se développe, plus il y a de cas où il exprime le concept temporel.

Il faut signaler encore un fait très intéressant : tandis que le participe présent peut faire l'impression d'antériorité ou de postériorité[4], jamais nous n'avons trouvé de gérondif en *-ndo* exprimant lesdits concepts, quoique ce gérondif soit très souvent

1. C'est l'opinion de B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 276 et suiv.
2. *L'emploi...*, p. 7 et suiv.
3. Cf. L. Bayard, *De gerundivi... vi...*, p. 15 et suiv.; D. Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Paris, 1913, p. 68 et suiv.
4. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi...*, p. 7 et suiv.; St. Lyer, *Le participe présent exprimant l'antériorité*, dans *Revue des Études latines*, VII, p. 322-333; St. Lyer, *Le participe présent à sens futur*, *Ibid.*, IX, p. 122-127.

formé, surtout à l'époque postérieure, avec des verbes perfectifs. Quelle est la cause de ce phénomène? Est-il dû au caractère mixte du gérondif en *-ndo*, substantif et verbal à la fois? Il semble qu'il reste toujours comme un débris de sa valeur primitive, même quand il possède toutes les qualités d'un verbe. Sa double fonction, qui se maintient jusqu'à l'époque romane, ne lui permet pas de devenir un verbe réel.

Le sens temporel du gérondif en *-ndo* est une des conséquences du développement de sa valeur verbale. Comme celle-ci commence à se répandre avec le Ier siècle après Christ, sa signification temporelle devient plus fréquente et persiste jusqu'au VIIIe siècle.

6. Les concepts causal, conditionnel, concessif, etc., du gérondif en *-ndo* ne sont que des aspects de son sens temporel. Le contexte (à savoir des rapports logiques, une opposition de sens, etc., entre le verbe principal et le verbe qui forme le gérondif en question) détermine ces significations.

7. Le gérondif en *-ndo* a donc deux catégories de fonctions : la valeur substantive et verbale : la première (instrumentale et modale) provient de son aspect morphologique, l'autre (temporelle, causale, conditionnelle, concessive, etc.) résulte de son aspect imperfectif et de son entourage; la première est originaire, la seconde acquise.

Le sens instrumental, qui est un rôle caractéristique du gérondif en *-ndo*, faiblit avec la valeur substantive disparaissant; la signification modale, par contre, se répand d'une manière inouïe[1]. Le gérondif en *-ndo* tend à se défaire de sa valeur substantive et à devenir une forme verbale par excellence.

S. Lyer.

1. Chez Plaute et Térence, presque tous les gérondifs en *-ndo* ont un sens instrumental; chez Cyprien, L. Bayard (*Le latin de saint Cyprien*) a trouvé douze gérondifs avec la valeur d'un instrumental, et trente-huit avec le sens modal.

V

POUR LE COMMENTAIRE DE SÉNÈQUE

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

Me référant à une observation présentée par de M. J. Bayet au Congrès de Nîmes sur la nécessité de ne pas séparer l'archéologie de la philologie dans l'étude des textes anciens, j'ai indiqué par un exemple tiré de Lucrèce quelles ressources offrent encore pour l'établissement de ces textes les ouvrages des humanistes qui traitaient spécialement des antiquités[1].

S'il s'agit de commenter et non plus d'établir ces textes, il y a lieu de recourir, même aujourd'hui, aux mêmes spécialistes de l'archéologie et des institutions, parce que — on l'avait un peu trop oublié — ils conçurent la recherche philologique d'une manière positive; et, par leurs recueils de *loci communes*, ils nous ont préparé le travail. Les sénéquisants d'aujourd'hui ne me semblent pas pouvoir éclairer le texte de Sénèque sans recourir, par exemple, aux *Iuridica* ou lieux communs juridiques extraits par D. Godefroi de l'œuvre du philosophe[2]. Et, outre les *Iuridica*, il y a les *Theologica*, les *Ethica*, les *Physica*... — toute une mine — du même Godefroi[3]. C'est une mine encore que l'œuvre philologique de Gruter et par là j'entends moins ses commentaires bien connus sur Salluste, Cicéron, Sénèque..., qu'un recueil moins souvent con-

1. Cette communication paraîtra tout au long prochainement dans la *Revue numismatique*. Cf. *Actes du Congrès de Nîmes*, 30 mars-2 avril 1932. Paris, Les Belles-Lettres, 1932, p. 108 et suiv.

2. Ils sont joints à l'édition in-fol. des *Opera* de Sénèque, parue à Paris chez Chevalier en 1607. — Une étudiante de Lille, Mlle Charrier, en dépouillant ce recueil et en examinant à nouveau les *Iuridica* chez le philosophe, a démontré dans un intéressant mémoire de diplôme, que non seulement le style de Sénèque (on le savait) en reçoit une couleur et une fermeté particulières, mais que sa conception de la morale, à une époque où le stoïcisme était mitigé, a pris comme une rigueur nouvelle et qu'il y a en maintes parties de la doctrine comme une armature juridique.

3. M. Faider rappelait naguère (*Musée belge*, XXXI, fasc. 3-4, 1927, texte revu, traduction et commentaire de la préface des « Nuits attiques », p. 4 du tirage à part) l'intérêt encore grand des commentaires de J.-F. et Jac Gronov.

sulté et pourtant substantiel et de portée plus générale : ses *Discursus politici in Tacitum* et ses *Notae politicae in Titum Liuium, historicorum principes*[1]. A la page (361) où sont rappelés les traits de clémence des souverains — comme le mot de Néron *Vellem litteras nescirem* — voici, d'après Ovide, le portrait du prince clément : *Pont.*, I, 2, 123 et suiv. : ... *piger ad poenam princeps, ad praemia uelox.* | *Quique dolet, quotiens cogitur esse ferox...*

Il n'est que de suivre la direction que nous montre Gruter. Car Auguste, dans le traité de Sénèque sur la clémence, est la grande figure : c'est « le modèle présenté à Néron avec une insistance particulière et dont il se réclamait, du reste, en ses discours[2] ». Or, voici, adressé à Auguste lui-même par Ovide exilé, tout un plaidoyer pour son rappel : c'est comme la préfigure[3] du *De Cl.*, où l'on voit aujourd'hui à bon droit, non seulement un traité, mais un plaidoyer pour des personnes. Ovide louait la mansuétude habituelle au Cesar[4], citait le titre de Père de la Patrie qui l'égalait à Jupiter[5], célébrait sa répugnance et sa lenteur à sévir[6], le regret avec lequel il foudroyait les mortels[7]. Mais il lui rappelait aussi l'indulgence de Jupiter pour les crimes innombrables des hommes[8] et les effets de la foudre qui sème l'épouvante en un large rayon autour de ses victimes[9]; il invoquait la grandeur d'âme inséparable du rang souverain[10], opposait la générosité du lion

1. Leipzig, Iohannes Grosius, 1679, in-4°.

2. Voir notre *Intr.* au *De Cl.*, p. CXV, et la préface à l'édition du même traité, p. 61, par M. Faider, que je cite.

3. Le mot est de M. Faider, qui l'a (*op. cit.*, p. 24) appliqué avec bonheur au chap. XIII, 2-4, de l'opuscule de Sénèque *De cons. ad Pol.*

4. *Pont.*, I, 2, 99 *(deorum Caesar) iustissimus; Trist.*, II, 27, *mitissime Caesar*, 147, *mitissime princeps* (cf. V, 2, 38; 8, 25 s.); I, 2, 61, *quam — dedit uitam mitissima Caesaris ira;* IV, 4, 53, *Quantaque in Augusto clementia* (cf. *Pont.*, I, 2, 61; III, 6, 7; *Trist.*, V, 4, 19); II, 41, *nec te quisquam moderatius umquam* | *Imperii potuit frena tenere sui; Pont.*, I, 2, 125, *qui uicit semper, uictis ut parcere posset.*

5. *Trist.*, II, 39, *Tu quoque, cum patriae rector dicare paterque,* | *Vtere more dei nomen habentis idem* (II, 181; cf. *Met.*, XV, 858-860). — *De Cl.*, I, 10, 3, Auguste; 14, 2, Néron : pères de la patrie; ce dernier *Optimus Maximus*, 19, 9.

6. Le texte des *Pontiques*, I, 2, 123 s., cité par Gruter. — *De Cl.*, II, 1 s.

7. *Pont.*, I, 2, 128, *et iacit (princeps) inuita fulmina rara manu* (cité par Gruter, p. 156).

8. *Trist.*, II, 33 s., *si quotiens peccent homines sua fulmina mittat* | *Iuppiter, exiguo tempore inermis erit* (cité par Gruter, p. 156). — *De Cl.*, I, 7, 1; 6, 1 et 3.

9. *Pont.*, III, 2, 9, *cum feriant unum non unum fulmina terrent.* — *De Cl.*, I, 8, 5.

10. *Trist.*, III, 5, 31, *quo quisque est maior, magis est placabilis irae.* De même lorsque Ovide demandait au roi de Thrace Cotys son appui : *Pont.*, II, 9, 11 ss., *Regia, crede mihi, res est succurrere lapsis,* | *Conuenit et tanto, quantus es ipse,*

quand sa victime est à terre à l'acharnement vil des animaux de race inférieure[1] et déjà citait, pour obtenir le pardon de ses fautes, un illustre précédent : la grâce et les faveurs accordées par Auguste à ses ennemis de la veille[2]. Et Ovide ajoutait au plaidoyer le portrait de l'empereur : c'est l'image du justicier idéal, du prince clément[3] que nous retrouvons, éparse, dans le premier livre et au début du deuxième livre du traité *De Cl.*[4] : Ovide et Sénèque, par leurs compliments, veulent encourager leur souverain à faire encore davantage.

Trist., II, 127 et suiv : « La vie me fut laissée et ton courroux s'arrêta en deçà d'une exécution, ô prince modéré dans l'usage de ta puissance[5]. Et ce n'est pas tout : comme si la vie était un faible présent, tu me laissas, par surcroît, mon patrimoine[6]. Et tu ne fis point flétrir ma conduite par un sénatus-consulte ; des juges choisis par le préteur n'ont pas porté mon arrêt d'exil. C'est en prononçant des paroles sévères — ainsi doit agir le prince — que tu as vengé, comme il convenait de le faire, une injure personnelle[7].

uiro. | *Fortunam decet hoc istam. Quae maxima cum sit,* | *Esse potest animo uix tamen aequa tuo.* — *De Cl.*, I, 3, 3; 5, 3 f.; 6, 5, *magnam fortunam magnus animus decet;* 19, 1, *Excogitare nemo quicquam poterit quod magis decorum regenti sit quam clementia.*

1. *Trist.*, III, 5, 33 ss., *Corpora magnanimo satis est prostrasse leoni :* | *Pugna suum finem, cum iacet hostis, habet.* | *At lupus et turpes instant morientibus ursi* | *Et quaecumque minor nobilitate fera.* — *De Cl.*, I, 5, 5, *ferarum* — *(est) et ne generosarum quidem praemordere et urguere proiectos. Elephanti leonesque transeunt quae impulerunt*, etc.

2. *T.*, II, 45, *Diuitiis etiam multos et honoribus auctos* | *Vidi, qui tulerant in caput arma tuum.* — *De Cl.*, I, 9, 2-12 (Cinna); 10, 1 (*Asinios*, etc.).

3. *De Cl.*. I, 11, 1, *moderatus, clemens* (*Augustus*). Cf. p. 401, n. 4.

4. Un tel portrait de Claude est esquissé dans le *De consol. ad Pol.*, mais en termes grossièrement flatteurs (Faider, éd. *De Cl.*, p. 24 s.).

5. *Vita data est citraque necem tua constitit ira,* | *Princeps parce uiribus use tuis!* — *De Cl.*, I, 1, 3, *summa parsimonia* (chez Néron) *etiam uilissimi sanguinis;* 5, 1, *Parcendum* — *etiam improbandis ciuibus*, — *sustinenda acies est;* 5, 4, *Quid* — *est memorabilius quam eum cuius irae nihil obstat* — *ipsum sibi manum inicere et potestate sua in melius placidiusque uti;* 5, 6, *non decet regem saeua nec inoxerabilis ira* —; *at si dat uitam*, etc.; 11, 1, *in maxima potestate uerissima animi temperantia* (chez Néron); 20, 2, *illum hortamur ut manifeste laesus animum in potestate habeat et poenam, si tuto poterit, donet; si minus, temperet.*

6. *Insuper accedunt, te non adimente, paternae,* | *Tamquam uita parum muneris esset, opes.* — *De Cl.*, I, 9, 8, *Ego te, Cinna* — *seruaui, patrimonium tibi omne concessi.*

7. *Tristibus inuectus uerbis* — *ita principe dignum* — | *Vltus es offensas, ut decet, ipse tuas.* — *De Cl.*, I, 10, 3, *contumelias quoque suas nulla crudelitate (Augustus) exsequebatur;* 14, 1, *obiurgare* — *minaciter;* 17, 2, *aliis morbum suum exprobret; quosdam*, etc.; 16, 3, *monitionibus et uerecundia emendare ac docere;* 9, 7-11,

Au surplus, cet édit avait beau être cruel et plein de menaces, il n'en fut pas moins plein de douceur dans le titre de la peine : il y est dit que je suis non pas « exilé », mais « relégué »[1], et mon sort a reçu un nom spécial[2]. Sans doute il n'est point, pour un homme sensé et qui jouit de sa raison, de peine plus accablante que d'avoir déplu à une âme si haute[3]. »

C'est la matière même du *De Cl.*; elle est fournie, sans doute, au poète lui-même par la rhétorique et la philosophie de son temps.

Revenons à Gruter. Il semble, toujours à propos des maximes sur la clémence (p. 549), diriger vers l'Orient (École de Rhodes[4]?) notre enquête sur les sources du traité, lorsqu'il transcrit un passage d'un discours d'Archelaus. Le roi de Cappadoce, appelé à défendre le fils et le frère d'Hérode ennemis et suspects d'attentat secret, eut recours, vers l'an 17 avant notre ère, à ces arguments : « Ce jeune homme (le fils) est peut-être victime de tout un plan d'entraînement au crime. Cet âge se prête aisément à ces sortes de suggestions[5]. » Et surtout : « Moi-même, étant plus maltraité encore par mon frère, j'ai fait passer avant les représailles les droits de la nature. Car dans un royaume, comme en un corps immense, toujours quelque partie est atteinte d'inflammation par l'effet même du poids. Mais il ne faut pas l'amputer, il faut la traiter avec une particulière douceur[6]. » Et la colère d'Hérode tomba

le langage sévère tenu par Auguste à Cinna *cum hanc poenam* (= *orationis*) *extenderet.*

1. 130 ss., *Nec mea decreto damnasti facta senatus...;* 135, *adde quod edictum quamuis immite minaxque | Attamen in poenae nomine lene fuit : | Quippe relegatus non exul dicor. — De Cl.*, I, 14, 1, *nemo ad supplicia exigenda peruenit nisi qui remedia consumpsit;* 15, 2, *Tarius* (stylé par Auguste) *contentus exilio et exilio delicato Massiliae parricidam continuit;* 15, 7, *non culleum — decreuit (Augustus) — debere illum ab Vrbe et a parentis oculis summoueri;* ibid., *mollissimo genere poenae contentum esse debere;* 5, 6, ... *dat uitam, dat dignitatem periclitantibus et meritis amittere;* 20, 1, *facilius emendabis minore poena; diligentius enim uiuit, cui aliquid integri superest.*

2. ... *relegatus, non exul dicor in illo (edicto) | Priuaque fortunae sunt ibi uerba meae. — De Cl.*, I, 17, 2 f., *melius sanaturus remediis fallentibus; agat princeps curam non tantum salutis, sed etiam honestae cicatricis.*

3. *Nulla quidem sano grauior mentisque potenti | Poena est quam tanto displicuisse uiro. — De Cl.*, I, 22, 3, *Verecundiam peccandi facit ipsa clementia regentis; grauior multo poena uidetur.*

4. Cf. notre communication aux *Études latines* (*R. É. L.*, 2e sem. 1931, p. 231, n. 1) au sujet de l'influence de Posidonius sur la pensée de Sénèque dans le *De Cl.*

5. Ios., *De b. iud.*, I, 25, 2. — *De Cl.*, I, 15, 7, *in filio adulescentulo impulso in id scelus, in quo se timide gessisset;* II, 7, 2, *deceptus est;* I, 1, 4, *Alterius aetate prima motus sum.*

6. Id., *Ibid.*, I, 25, 4.

(καὶ τὴν Ἡρώδου κατέστελλεν ὀργήν). Sénèque tient à Néron un langage analogue[1]. Celui d'Archelaus ne doit pas être une invention de Josèphe qui se piquait surtout de véracité en histoire (*In Ap.*, I, 5, 27; 6, 28); d'ailleurs, il reflète précisément la clémence d'Auguste qui, parfois en fait (Ios., *Ant. Iud.*, XVI, 11 [17]), stylait Hérode (μηδὲν ἀνήκεστον διαπράσσεσθαι) comme il savait styler un père (*De Cl.*, I, 15, 7) et lui disait d'écouter les conseils d'Archelaus (Ios., *ibid.*).

Le même Gruter insiste (p. 365) sur la « clémence » de Théodose et page 367, avant Pohlschmidt[2], il cite un extrait des *Orationes* de Themistius (l'*or.* XV). Ouvrons le discours XIX, εἰς φιλανθρωπίαν *Theodosii*, tenu après la fin de l'an 383[3] pour célébrer le pardon accordé à des conspirateurs qui avaient « mêlé à leurs desseins criminels des divinations[4] » et destiné évidemment à obtenir de l'empereur quelques autres mesures de clémence[5]. Il s'inspire du *De Clementia* en même temps peut-être que des sources du *De Cl.* Outre que le souvenir du traité et celui de Sénèque sont présents à l'esprit de l'orateur lorsqu'il déclare avec insistance que la vertu authentique et durable de Théodose est infiniment supérieure à celle, si artificielle et si éphémère, de l'élève d'un Sénèque[6], dont l'autorité et le succès lui semblent quasi dérisoires[7]; rien ne manque au développement, des idées défendues dans le *De Cl.*, si ce n'est (Themistius n'étant point stoïcien) les chapitres de définitions et de distinctions. L'empereur est mis en présence de sa propre

1. *De Cl.*, I, 3, 2-5, 1, le prince est la tête du corps immense qu'est l'empire; 5, 1, *si — animus reip. tute es, illa corpus tuum, uides — quam necessaria sit clementia — Parcendum — est etiam improbandis ciuibus non aliter quam membris languentibus*; — *si quando misso sanguine opus ut, sustinenda acies est;* 14, 3, *Tarde sibi pater membra sua abscidat;* 15, 7, *mollissimo genere poenae contentum debere esse patrem;* 17, 1, *mollem medicinam*, etc.

2. *Quaestiones Themistianae :* Pohlschmidt n'a fait que quelques rapprochements de détail et ne tire presque rien du XIXe discours.

3. Christ, *Gesch. d. griech. Lit.*, II, 2 (1913), p. 820 : en l'an 385 d'après Tillemont, *Hist. des emp.*, éd. de Venise, 1732, V, p. 251 s. Cf. Harduin, *Not. ad or. XIX* (*Themist. or.*, éd. Petau, Paris, 1684), p. 489 s.

4. Tillemont, *op. cit.*, p. 251.

5. Ainsi procède S. Flavien en 387 pour défendre contre lui la ville d'Antioche (Tillemont, p. 275),

6. Them., *or.* XIX, p. 226 b c (in éd. Petau, Paris, 1684). Ainsi encore le prince répugne (comme Néron) à tracer les lettres de la *subscriptio*, mais s'abstient, lui, de les tracer (cf. *De Cl.*, II, init.) p. 228 c; 229 b, fin (Théodose est mis bien au-dessus de Néron); 230 b c, Théodose a fait grâce immédiatement, prévenant même la sentence des juges (Néron a différé, tardé, puis il a tracé les lettres); 231 c d, Théodose est protégé par sa clémence, mieux que d'autres par les incendies qu'ils allument et par l'ordre qu'ils donnent à leurs sujets de s'ouvrir les veines.

7. Them., *or.* XIII, p. 173 b c.

image : du portrait de Lycurgue, le législateur humain par excellence[1]; et les éloges décernés jadis par Apollon à Lycurgue sont répétés et amplifiés dans une fiction poétique en l'honneur du prince[2]. Ce début rappelle celui du *De Cl.* Le prince est-il dieu, est-il homme, lui qui, régnant sur toute l'étendue des terres et des mers, ayant conquis l'Orient et pacifié l'Occident — vénéré des nations de l'univers et de celles qui sont sous son empire et de celles qui rêvent d'y être placées — arrête par sa douceur naturelle l'effet des pénalités prévues par la loi[3]? Sa clémence est le refuge de tous les hommes[4]. Vient ensuite ce qui a motivé particulièrement ce panégyrique : une mesure de clémence, une devise humaine[5]; voilà ce qu'il convient de célébrer, non la colère d'Achille[6] : le bulletin noir du justicier est odieux à Théodose[7]. Il répugne à sa nature et change de couleur lorsqu'il le tient[8]. Le cœur du roi, dans la main de Dieu — selon la formule « syrienne » (entendons : « judaïque[9] ») — est « bien gardé » : il ne saurait pencher pour écrire les caractères qui condamnent à mort, car, s'il était aisé au prince de tracer ces caractères, il sortirait des mains de Dieu, d'où vient toute vie[10]. On dirait l'écho religieux du commentaire de Sénèque sur le *Vellem litteras nescirem* et sur les hésitations du César justicier. Le prince est proche de Dieu en ce qu'il peut lui seul, comme Dieu, donner la vie[11]. Et il mérite les titres que porte Dieu, appelé par nous non point « vainqueur », « triomphateur », *germanicus*, *scythicus*, mais φιλάνθρωπος, εὐσέβης,

1. Them., *or.* XIX, p. 225 d-227 b. — Plut., V, *Lyc.*, 11 (45).

2. 227 b c d.

3. 227 c d; 228 a. — *De Cl.*, I, 1, 2-4, *Egone placui — electusque sum qui*, etc., et aussi I, 5, 4, *contra legem — seruare nemo (potest) praeter me.*

4. 228 a. — *De Cl.*, I, 1, 9, *nec est quisquam ut non stare in conspectu clementiam paratam humanis erroribus gaudeat.*

5. 228 c, ᾄσεσθε (*musae*). — πρᾳότητα καὶ φιλανθρωπίαν, δι' ἧς ἐπέδειξεν ἅπασι βασιλεὺς ὅτι παντάπασι αὐτῷ ἀπὸ θυμοῦ καὶ ἀλλοτρία ἡ μέλαινα ψῆφος. — *De Cl.* II, 1, *Vellem litteras nescirem.*

6. 228 b. — *De Cl.*, II, 2, 3, *in inmani materia fecundiora* (*ingenia*); II, 2, 3, *nullam adhuc uocem audii ex bono leni animosam.*

7. Voir supra, n. 5, 'Επέδειξεν... Cf. *or.*, XXXIV (mai), cap. 14 fin.

8. 228 c, *Vellem litteras nescirem;* II, 2, 3, *aliquando scribas necesse est istud quod tibi in odium litteras adduxit*, etc.

9. L'identification avec *V. T. Prov.*, 21, 1, écartée par le P. Harduin (*Adn. adl.*), est celle que me conseille M. Isidore Lévy, à qui j'adresse ici mes remerciements.

10. 229 a, Πεπίστευκε γὰρ εὖ ποιῶν τῷ λόγῳ τῷ 'Ασσυρίῳ, ὃς τὴν καρδίαν τοῦ βασιλέως λέγει, εὖ λέγων, ἐν τῇ τοῦ θεοῦ παλάμῃ δορυφορεῖσθαι, ἣν οὐχ οἷόν τε γράμμασι θανατηφόροις ἑαυτὴν συνεπιδοῦναι· ἀλλ' ἀνάγκη τὸν ἐκεῖνα τὰ γράμματα γράφοντα εὐχερῶς ἐξολισθαίνειν τῆς χειρὸς τῆς ἀεὶ χορηγούσης ζωήν.

11. 229 b. — *De Cl.*, I, 21, 2, *uti — munere deorum dandi auferendique uitam.*

σωτήρ[1]. La clémence est un trophée autrement beau que ceux d'une guerre en Scythie[2]. C'est la victoire par excellence : pour pardonner à l'auteur d'un attentat, il faut être plus grand que lui[3]. Le fer n'y est pour rien : le fer, Théodose l'a émoussé[4], mettant ses sanctions en de simples avertissements[5]. Il a bel et bien arraché au bourreau, à la mort, leurs victimes[6]. Et, à ce sujet, son langage si humain lui est rappelé[7]. L'histoire de la clémence d'Auguste inspirée par Livie est remplacée par la légende de Jupiter, Junon et Sarpédon, par le récit des mesures de Théodose lui-même, approuvées par Placilla[8]; ses ancêtres, ses modèles, lui sont remémorés[9], et ceux des empereurs qui, par leur clémence, ont aisément étouffé des conspirations[10]. Si les ancêtres du prince ont tenu leurs sujets dans le devoir, c'est par le respect et l'affection qu'ils leur inspiraient : l'affection, rempart plus inexpugnable que la cruauté[11]. La vertu de clémence protège mieux un prince que ne ferait une muraille de fer[12], plus sûrement que le feu mis aux villes et les ordres de mort[13] : de tels moyens ne servent qu'à exaspérer les haines[14]; un châtiment en appelle d'autres, parce qu'il multiplie les sujets d'inquiétude du souverain qui les inflige[15]. Celui-ci aura soin d'abord de sa réputation[16], se souvenant

1. 229 b. — *De Cl.*, I, 19, 8 et 9.
2. 229 c. — *De Cl.*, I, 26, 5, *hostilia arma, detracta uictis spolia — mereri ciuicam.*
3. 227 a b. — *De Cl.*, I, 21.
4. 229 c. — *De Cl.*, I, 11, 2. *hebetare aciem imperii sui.*
5. 230 b, κόλασιν δὲ καὶ ῥήμασι συνεχώρησας. *De Cl.*, II, 7, 2, *uerbis tantum admonebit, poena non adficiet* (Cf. Pohlschmidt, *Q. Th.*, p. 82).
6. 230 d, τὰς χεῖρας τῶν δημέων — κατασχεῖν; 231 c ἐγείρει ἐκ θανάτου. — *De Cl.*, I, 26, 5, *ad uitam ex ipsa morte reuocare.*
7. 230 bc, ῥῆμα = βραδύτητα αὐτῆς (= ἀνεξικακίας) ᾐτιῶ. — ἀγανακτοῦντος ὅτι, μὴ προύλαβες τῇ συγγνώμῃ τὸν ἔλεγχον τοῦ πλημμελήματος etc. — *De Cl.* (en pleine parénèse) I, 11, 3, *hoc quod magno animo gloriatus es nullam te toto orbe stillam cruoris humani misisse, eo maius est mirabiliusque*, etc.; avec un discret rappel du *Vellem litteras nescirem*, I, 14, 1 (*pater, nisi magnae iniuriae patientiam euicerunt*) — *non accedit ad decretorium stilum.*
8. 230 d.-231 a.
9. 231 d, πρόγονοι, ἀρχήγεται. — *De Cl.*, I, 9, 1, *exemplo domestico.*
10. 232 a. — *De Cl.*, I, 9.
11. 231 d. — *De Cl.*, I, 13, 5; 11, 4.
12. 231 c. — *De Cl.*, I, 19, 6, *instruere arces;* 13, 4 f.; 12, 3 et 4.
13. 231 d. — *De Cl.*, I, 26, 4, *inicere tectis ignem — potentiam putat; — unum occidi iubere aut alterum parum imperatorium credit.*
14. 231 d. — *De Cl.*, I, 8, 6, *frequens uindicta paucorum odium opprimit, omnium irritat.*
15. 232 a b. — *De Cl.*, I, 8, 7, *regia crudelitas auget numerum inimicorum.*
16. 232 b c. — *De Cl.*, I, 8, 1, *famam;* 15, 5, *famae;* 13, 2, *famam.* Le rapproche-

de ceux qui, pour avoir été regardés comme sanguinaires, si par exception ils ont pu devenir vieux[1], n'ont eu qu'une vieillesse infâme; il n'oubliera pas que la passion prévient, si l'âme n'est sur ses gardes, l'aide que la raison pourrait apporter[2]. Il n'a pas besoin qu'on lui remette en mémoire les préceptes de Platon et d'Aristote[3]. A ses yeux, la vraie sanction est celle qui améliore l'auteur du crime[4]. Il saura être un père pour tous, tel Cyrus, tel le roi des dieux[5]. Si le roi des abeilles est un être merveilleux, le chef de l'État, lui aussi, se distingue par la beauté de l'âme aussi bien que par la taille et par la beauté du corps[6].

C'est toute la substance des « deux livres » du *De Clementia*, moins les définitions et les distinctions, que Themistius n'aimait pas ou qu'il jugeait inopportunes. Le traité de Sénèque ne paraît donc pas avoir contenu autre chose que ce que nous en avons. Il fleure Posidonius (v. *supra*, p. 403, n. 4), comme peut-être le discours du roi de Cappadoce, comme, on le dirait, celui de Themistius, où le « sage » Lycurgue est glorifié pour sa mansuétude en des termes qui rappellent et l'éloge posidonien des sages de jadis, y compris Lycurgue (Sén., *Ép.* 90, 5, *saeculo, quod aureum perhibent, penes sapientes fuisse regnum Posidonius iudicat : Hi continebant manus; — infirmiorem a ualidioribus tuebantur... Opus esse legibus coepit, quas et ipsas inter initia tulere sapientes... Lycurgum si eadem aetas tulisset, sacro illi numero accessisset octauus*), et le traité de la clémence lui-même : 227 a Ἠπίστατο (*rex Lycurgus*) ὅτι — χρὴ — εὖ ποιοῦντα μείζω φαίνεσθαι τῶν ἠδικηκότων[7]. La charpente du discours de Themistius semblerait confirmer l'ordre que nous proposâmes autrefois pour les parties du traité. Surtout il ressort des vers d'Ovide comme de la prose d'Archelaus et de Themistius que dans le *De Clementia* en tant que plaidoyer — ou

ment, pour ce thème particulier, est esquissé par Pohlschmidt, p. 87 des *Quaest. Themist.*

1. Tel Denys ou Tibère, 232 c. — *De Cl.*, I, 11, 4, *quid — est cur reges consenuerint, tyrannorum — breuis potestas sit?*

2. 232 d. — *De Cl.*, I, 20, 3, *cum suis stimulis agitetur, non prosilit;* 20, 1, *difficilius moderari, ubi dolori debetur ultio;* 20, 2, *ne facile credat, ut uerum excutiat.*

3. 232 c d. — *De Cl.*, notre éd. p. 41, n. 1, p. 43, n. 1-3, le rapprochement indiqué avec Platon.

4. 227 a. — *De Cl.*, I, 22.

5. 233 a. — *De Cl.*, I, 10, 3, *parens* (Auguste); 14, 2, *pater patriae* (Néron); 19, 9, *Optimus Maximus.*

6. 233 a b. — *De Cl.*, I, 19, 2 et 3. Cf. ici Pohlschmidt, p. 86 des *Q. Th.*

7. L'*or.*, XXXIV, cap. 3 (mai), attribue aux sages, à Lycurgue, la théorie de l'*animal sociale.*

dans son modèle grec — les anciens durent tenir pour la partie la plus importante la parénèse si belle du « premier » livre.

Et il me semble évident que les commentateurs modernes des anciens trouveront à glaner dans le fatras de Gruter.

F. Préchac.

VI

SUR LA TRANSMISSION DES SERMONS DE SAINT AUGUSTIN

par Mlle M. Comeau

Docteur ès lettres
Directrice de l'École normale de Meung-sur-Loire

Qui veut éditer les ouvrages des écrivains chrétiens se heurte à une difficulté inconnue aux éditeurs des classiques, la trop grande abondance des manuscrits. Après la Bible, les œuvres de saint Augustin comptent parmi les livres les plus fréquemment copiés au moyen âge, et, ce qui n'allège pas la tâche, on ne peut espérer ici une aussi scrupuleuse fidélité que chez les copistes des livres saints. Cet énorme matériel manuscrit, non encore totalement inventorié, rend presque impossible un classement qui permettrait presque à coup sûr d'appuyer l'édition sur les meilleurs témoins. Du texte, assez bref, que j'ai étudié, les *X Tractatus in Ioannis epistulam*, il n'existe pas moins de trente-deux manuscrits dans les bibliothèques françaises. L'Angleterre, d'après l'index de la *Bibliotheca Patrum Latinorum Britannica* de H. Schenkl, en possède trente et un. Qu'on ajoute à cela les richesses recelées par les autres bibliothèques européennes, et même américaines, puisque deux au moins, parmi les manuscrits des *Tractatus*, ont émigré aux États-Unis.

Les mauristes, au xviie siècle, n'ont connu et utilisé qu'une faible partie de ce nombre considérable de manuscrits; mais, autant du moins que l'état présent des recherches permet d'en juger, ils ont eu le bonheur de rencontrer les meilleurs témoins du texte. Dans l'*admonitio* qui précède leur édition des *Tractatus*, ils

ont donné la liste de leurs manuscrits, au nombre de dix-sept; mais l'étude de sept de ces manuscrits, qu'il est facile de retrouver dans diverses bibliothèques, permet de restreindre à deux les sources principales de leur texte. Ils mettent, en effet, hors de pair deux exemplaires qu'ils signalent particulièrement à l'attention et qu'ils estiment de beaucoup les meilleurs. L'étude des variantes offertes par les deux manuscrits m'a donné la conviction qu'ils représentaient deux traditions très différentes; et de leur comparaison je crois pouvoir tirer des conclusions qui n'intéressent pas seulement l'histoire du texte des *Tractatus* mais peuvent s'appliquer à la transmission de toutes les œuvres oratoires d'Augustin.

*
* *

Pour plus de facilité, je désignerai par A et par B les deux manuscrits étudiés.

A est le plus ancien manuscrit connu des *Tractatus*; il provient de l'antique abbaye de Luxeuil. M. H. Omont écrivait en 1914 : « C'est le seul manuscrit en écriture onciale daté du VIIe siècle que l'on connaisse présentement. » Il appartint longtemps au chapitre de la cathédrale de Beauvais. Un inventaire du XVe siècle atteste que le bibliothécaire de l'époque n'attribuait qu'une valeur de dix sols à cet inestimable document. Mabillon, qui l'étudia et en reproduisit les premières phrases dans son *De re diplomatica*, p. 359, pour donner un modèle de l'écriture du VIIe siècle, sut mieux l'apprécier. Les mauristes aussi. Il figure dans leur liste avec cette mention : *qui ad calcem notatur scriptus anno Clotharii regis duo decimo*. Une indication analogue se lit au folio 246 de leurs collations manuscrites déposées à la Bibliothèque nationale, fonds latin n° 11660 : *Ms ecclesiae cathedralis Beluocensis qui quidem ante annos mille scriptus est ut uidetur in ultima pagina scilice anno duodecimo regis Clotharii*. Cette date a été interprétée de façons diverses, 625 par L. Delisle, 669, entre le 1er septembre et le 15 novembre, par J. Havet. On avait perdu trace du manuscrit, lorsque L. Delisle le retrouva en 1885 dans la bibliothèque du château de Troussures (Oise). Il est maintenant l'un des joyaux de la collection Pierpont Morgan à New-York, n° 334. Il a été étudié par J. Havet, *La date d'un manuscrit de Luxeuil*, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 46, 1885, p. 430-439, L. Delisle,

Notices et extraits des manuscrits, tome 31, 2e partie, Paris, 1886, p. 150-164, qui en a reproduit les fol. 72 v°, 73, 133 v°, et Thompson, *Introduction to Greek and Latin Palaeography*, n° 92; il figure dans *A list of the oldest extant manuscripts of saint Augustine*, dressée par M. E. A. Lowe, *Miscellanea Agostiniana*, II, p. 235-255.

J'ai pu, grâce à l'obligeance de Miss Gildusliev, dean of Barnard college, Columbia University, New-York, obtenir une collation de ce précieux manuscrit; et Miss Belle da Costa Greene, director of the Pierpont Morgan Library, m'a fort aimablement envoyé la photographie de deux feuillets. Sur l'un d'eux, fol. 115, on lit dans la marge quelques notes tironiennes. M. Samaran, qui a bien voulu déchiffrer ces notes, estime qu'elles ne représentent qu'une glose de copiste sans importance.

B est le manuscrit 96 de la bibliothèque de Reims, il provient de l'abbaye de Saint-Thierry; il ne contient pas le texte intégral des *X Tractatus* car quelques feuilles ont été arrachées, ce qui supprime les deux derniers paragraphes du dixième sermon. Il est très facile de l'identifier avec le *Theodericensis* que citent les bénédictins en le qualifiant de *uetustissimus et optimae notae*, car une des rares variantes qu'ils indiquent en note [Migne, 35, col. 1997] *meriti* au lieu de *momenti* est signalée comme n'appartenant qu'à un seul manuscrit, *Theodericensis uetus codex;* et *meriti* est bien la leçon du manuscrit de Reims. D'autre part, l'exemplaire porte encore maintenant les traces du travail des mauristes. On trouve, à peine effacées, dans les marges, des annotations au crayon d'une écriture XVIIe siècle. Il reste cependant un problème à résoudre, celui de la date. Si nous en croyions l'indication du catalogue, ce serait le Xe siècle; or, l'épithète employée par les bénédictins, *uetustissimus*, nous laissait espérer une plus vénérable ancienneté; mais, d'autre part, l'étude du manuscrit ne permet pas d'en faire remonter la transcription au delà des premières années du XIIe siècle. L'*incipit* des *Tractatus*, en effet, est placé en haut du deuxième folio, et le premier est occupé par la copie d'une lettre adressée à l'archevêque de Reims et rendant compte de plusieurs événements arrivés durant la première croisade; l'encre et l'écriture de cette première page semblent identiques à celles des pages suivantes. Dans ces conditions, il vaut mieux ne

pas attacher trop grande importance au *uetustissimus* des mauristes, mais il sera bon de retenir leur *optimae notae*. Puisqu'on s'accorde généralement à leur reconnaître un incomparable instinct pour découvrir et apprécier les meilleurs manuscrits, admettons que B, bien que relativement récent, représente une excellente tradition.

Les deux manuscrits offrent des divergences assez nombreuses et importantes. Les titres ne sont pas identiques : *Augustini super epistolam Ioannis omeliae decem* dans A, *Tractatus sancti Augustini in epistola Ioannis* dans B[1]. Le premier donne un texte beaucoup plus complet que l'autre où l'on remarque de très fréquentes omissions. Le vocabulaire est, en certains passages, grandement différent. La comparaison peut donc se faire sur des leçons intéressantes. Pour le détail du travail, le manuel de Havet, bien que fait spécialement pour les textes classiques, reste le meilleur guide. Trois sortes de variantes méritent de retenir particulièrement l'attention, en raison de leur fréquence et de leur importance : les omissions, les différences de vocabulaire, les citations scripturaires.

*
* *

La différence la plus marquante qui sépare B de A, c'est le nombre vraiment considérable des omissions, alors que tout le texte de B se retrouve dans A à l'exception de trois courts passages présentant une étendue de vingt-cinq à trente-cinq lettres.

Je ne rangerai pas parmi les omissions une lacune commune à A et B et qui existe, au reste, dans plusieurs autres manuscrits. La plupart laissent, en effet, inachevée la dernière phrase du paragraphe 11 de la deuxième homélie : *Si autem amaueris haec, quamuis illa Deus fecerit et neglexeris creatorem et amaueris mundum*... Cependant les éditeurs ont terminé la phrase, chacun à sa façon :

Amerbach et Érasme : *amittis creatorem qui fecit mundum.*

1. Ni l'un ni l'autre n'ajoutent au titre de l'épître la mention étrange, *Epistula Iohannis ad Parthos*, attestée par l'Index de Possidius et par Augustin lui-même dans ses *Quaestiones euangeliorum*, II, 39, 1. Ce titre étrange est expliqué, par B. F. Westcott, comme une faute de copiste. Le texte primitif aurait porté *ad sparsos* qui serait devenu *ad sparthos*, puis enfin *ad Parthos*. Mais Westcott estime plus probable une corruption de πρὸς παρθένους qui serait attesté chez Clément d'Alexandrie et aurait été remplacé dans la suite par πρὸς Πάρθους. Voir *The Epistles of St John*. London, 1905, p. XXXII, XXXIII.

Mauristes : *nonne tuus amor adulterinus deputabitur*[1].

Mais n'est-il pas plus sage de laisser la phrase telle qu'elle est dans les manuscrits, avec son apparence inachevée? Il est possible, il est même probable qu'elle a été prononcée ainsi par Augustin. Le sens général était assez clair pour que les auditeurs comprennent, et le prédicateur a pu, comme il arrive souvent lorsqu'on parle d'abondance, terminer seulement par un geste, une intonation interrogative, une expression de physionomie.

Ce cas réservé, les lacunes de B par rapport à A sont remarquables par leur étendue et leur nombre. On n'en relève pas moins d'une centaine, comprenant chacune plusieurs mots, ce qui dépasse de beaucoup la fréquence normale. La plus longue comporte cinquante-neuf mots, soit 322 lettres. Je ne l'ai retrouvée dans aucun des manuscrits consultés[2]. Le texte omis présente un sens complet et son absence laisse subsister le dessein général du passage; c'est comme une sorte de longue parenthèse coupant le développement. Lisant en chaire le texte de l'épître, Augustin parvenu à la phrase : *in hoc manifestata est dilectio Dei in nobis, quia filium suum unigenitum misit in hunc mundum*, s'interrompt brusquement après le premier membre pour exalter l'amour de Dieu, puis reprend sa lecture et continue son commentaire. On s'explique donc aisément que la lacune de B ne nuise pas au sens général, puisqu'il omet précisément cette digression ainsi que la répétition de la citation johannique[3]. On aurait donc un cas de saut du même au même à distance, mais il faut avouer que la distance, ici, est considérable. On ne pourrait guère s'expliquer la lacune que si elle portait sur une colonne entière. Il faudrait pour cela supposer B, ou l'un de ses ancêtres, copié

1. Les mauristes signalent en note leur conjecture en donnant une autre leçon trouvée dans certains manuscrits, mais à laquelle ils ne s'arrêtent pas, *delinquis*. Je n'ai vu cette leçon dans aucun des manuscrits que j'ai consultés après les avoir identifiés avec certains de ceux qui avaient servi aux bénédictins, Orléans 166, Bibliothèque nationale 1970 et 12198. Par contre, je l'ai rencontrée dans un autre, n° 8996, que les bénédictins n'ont pas connu.

2. Bibliothèque nationale, 1969, 1970, 1971, 1988, 8996, 12198, Orléans, 166.

3. Voici, entre crochets, le passage omis;

In hoc manifestata est dilectio Dei in nobis. [Ecce, ut diligamus Deum, hortationem habemus. Possemus illum diligere, nisi prior ille diligeret? Si pigri eramus ad amandum, non simus pigri ad redamandum. Prior amauit nos, nec sic nos amamus. Iniquos amauit sed iniquitatem soluit; iniquos amauit, sed non ad iniquitatem congregauit. *Deus* ergo *dilectio est. In hoc manifestata est dilectio Dei in nobis*] quia filium suum unigenitum misit in hunc mundum.

d'après un manuscrit à colonnes étroites, sur le modèle des colonnes étroites des volumina (Havet, § 846); les 322 lettres auraient pu former vingt-trois lignes de quatorze lettres chacune.

De même, la linéation a pu jouer un rôle important dans la plupart des fautes venant d'un saut du même au même, à distance quelque peu notable. Havet (§ 845) a signalé dans le *De oratore*, 1, 14, un bourdon de treize mots dû à une erreur de ce genre. Les *Tractatus* en offrent de plus considérables, vingt mots en cent lettres (5, 6, 2015), seize mots en quatre-vingt-dix-huit lettres (6, 5, 2020). Si tous mesuraient la même longueur, on pourrait en conclure la dimension des lignes du manuscrit modèle. L'examen d'une douzaine des lacunes de B m'avait suggéré l'hypothèse que le modèle avait pu être A, car elles comptaient le même nombre de lettres, vingt-sept à trente-deux, que les lignes de ce manuscrit. Mais la plupart ne dépassent pas vingt à vingt-cinq lettres, ou un nombre double, triple ou quadruple. Elles correspondraient donc à un modèle à lignes plus courtes; ce pourrait être le dernier copié, car sept de ces omissions ont été rétablies dans les marges de la main même du copiste. Si l'on veut expliquer les fautes de B par des sauts de ligne, il faut supposer que le copiste en aura commis un grand nombre, mais que son modèle présentait déjà des lacunes et reproduisait un manuscrit à lignes plus longues, qui pouvait être A.

Est-ce encore à une inattention semblable de copiste qu'il faut attribuer l'omission de plusieurs mots successifs sans qu'il y ait saut du même au même? « Il est à présumer, dit Havet, que la suite des mots en question formait une ligne du modèle », mais il spécifie qu'alors les mots omis ne forment pas ensemble une unité de sens (§ 846). Or, dans les *Tractatus*, les omissions de B offrent presque toujours un sens complet. La suppression de quelques mots constitue simplement un allègement du texte et ne nuit pas à l'intelligibilité. Le copiste a agi comme s'il avait affaire à des parenthèses explicatives ou affectives qu'on peut supprimer sans inconvénient :

2, 11, 1995... ne subrepat nobis Satanas, dicens [quod solet dicere] : Bene nobis..., etc.

5, 10, 2017... *quia transiuimus de morte ad uitam* [Unde scimus?] quia diligimus fratres.

10, 1, 2054. *Super hanc petram*, inquit, *fundabo ecclesiam meam* [Magna laus!] Ergo dicit Petrus : tu es Christus.

Les omissions semblent ici avoir été conscientes, voulues délibérément, considérées comme de simples gloses de copistes antérieurs. D'ailleurs, un grand nombre des lacunes dues à un saut du même au même admettent aussi facilement cette autre explication. Elles aussi forment un sens complet et ce n'est que très rarement qu'elles nuisent à l'intelligence du passage mutilé. Que sont donc, en effet, les tronçons omis dans B?

A. Des sortes de parenthèses, explications surabondantes que l'on trouve ordinairement dans un discours oral, mais qui semblent superflues dans la rédaction écrite :

9, 4, 2047. Sicut uidemus per setam introduci linum [quando aliquid suitur, seta prius intrat, sed nisi exeat non succedit linum] sic timor primo occupat mentem.

10, 3, 2055. *In hoc cognoscimus quia diligimus filios Dei* [quasi dicturus esset : in hoc cognoscimus quia diligimus filium Dei].

B. Des interrogations adressées au public pour ranimer l'attention défaillante :

6, 13, 2028. ... negas factis [quomodo, inquis, negas factis?].

8, 12, 2043. ... quia de spiritu suo dedit nobis [Unde scimus quia de spiritu suo dedit nobis?].

9, 2, 2046. Qui enim timet ne ueniat regnum Dei timet ne exaudiatur [quomodo orat qui timet ne exaudiatur?].

10, 4, 2056... quia diligimus filios Dei [et unde cognoscimus quia diligimus filios Deis?].

C. Des répétions du texte scripturaire, inutiles au sens, mais qui l'imposent aux auditeurs :

2, 9, 1999. *Si quis dilexerit mundum, dilectio Patris non est in ipso* [Audistis quia *si quis dilexerit mundum dilectio Patris non est in ipso*].

3, 13, 2004. ... *unctio ipsius docet nos de omnibus*. Quid ergo nos facimus fratres [quia docemus nos, si *unctio ipsius docet nos de omnibus* quasi nos] sine causa laboramus.

10, 5, 2057. *Omnis consummationis uidi fidem* [Dixit : *omnis consummationis uidi finem*].

Tous ces passages omis semblent des redondances, inutiles dans un texte écrit, mais presque indispensables à un orateur po-

pulaire pour tenir l'attention en éveil et graver son enseignement dans la mémoire des auditeurs. Dans les derniers exemples la répétition de l'auteur a pu suffire pour conditionner l'omission (Havet, § 549). Étant donné la façon dont saint Augustin se répète habituellement dans ses sermons il faut s'attendre à trouver mainte lacune due à la même cause dans le manuscrit B.

On connaît le goût d'Augustin pour les phrases symétriques. B supprime volontiers un des membres quand il n'est pas nécessaire au sens et n'est là que pour contenter l'oreille :

5, 7, 2016. Qui habent caritatem nati sunt ex Deo [qui non habent non sunt nati ex Deo].

5, 12, 2018. Si hoc tibi responderit cor tuum, dilectio Patris non in te manet; [si dilectio Patris non in te manet] non es natus ex Deo.

10, 3, 2055. Cum Christum diligis, filium diligis; [cum filium diligis] et Patrem diligis.

10, 8, 2060. [Si diuisus es in corpore non es] si in corpore non es, sub capite non es.

Ou bien l'omission porte sur un seul mot répété par l'auteur et non doublé par le copiste. Je ne citerai que l'exemple le plus frappant : 4, 11, 2011, *unus ipsorum homo* [*homo*] *alter ipsorum homo Deus. Per hominem* [*hominem*] *peccatores sumus.* Il est évident qu'Augustin, ayant ici en vue la double nature du Christ, a voulu la répétition que nous a conservée A ; et l'omission, consciente sans aucun doute, de B affaiblit la pensée comme elle dénature le style.

Les omissions d'un mot unique sont extrêmement nombreuses dans B. Ce sont, dit Havet, avec les répétitions, les seules fautes qui se présentent à notre esprit sous une apparence purement gratuite (§ 414), et les omissions de mots importants, particulièrement de substantifs (§ 425), sont extrêmement rares. On en trouve cependant plusieurs dans B et là encore le substantif omis n'est pas indispensable au sens de la phrase ; soient par exemple :

3, 6, 2000. redemptio [totius populi] Israël.

6, 10, 2025. si ergo per haec [miracula] non fiat modo testamentum.

8, 11, 2042. quomodo medici diligunt aegrotos? Numquid [aegrotos] diligunt.

9, 4, 2048. timor Dei sic uulnerat quomodo [medici] ferramentum.

Quant aux mots courts, s'il est vrai qu'un mot quelconque

puisse toujours être omis, cette possibilité théorique, dit Havet, se réalise rarement (§ 420). Cependant, les omissions de mots courts : conjonctions, prépositions, pronoms, formes du verbe être, pullulent dans A aussi bien que dans B. Les deux manuscrits semblent traiter tous ces mots avec une entière liberté. C'est ainsi qu'une vingtaine de *et* employés par A ne se trouvent pas dans B et par contre B en emploie vingt autres que A supprime. Cependant, il paraît que B omet plus volontiers des mots invariables tels que *in*, *si*, tandis que A retranche de préférence des formes verbales, telles que *es*, *sunt*, etc. Il semble donc difficile d'appliquer à ce cas complexe la remarque faite par Havet, au sujet de la personnalité du copiste, sur l'envahissement progressif des pronominaux, conjonctions et formes des verbes être et avoir (§ 883).

D'une façon générale, les omissions de B se présentent avec des caractères assez originaux, elles n'altèrent à peu près pas le sens général, paraissent tout à fait conscientes. Elles traduisent, dirait-on, un souci d'abréger le texte, d'en retrancher les inutilités, de l'alléger de ce qui peut être supprimé sans danger pour le sens. La personnalité qui transparaît dans B semble moins celle d'un servile copiste que celle d'un correcteur, d'un abréviateur, qui remanie son texte avec une certaine liberté. Mais, en même temps, ces changements vont à défigurer le style d'Augustin. Prédicateur populaire, il emploie volontiers toutes les tournures qui contribuent à donner plus de force à son enseignement, à le graver plus profondément dans l'esprit des auditeurs : répétitions, phrases ou membres de phrases symétriques, exclamations, interrogations, et c'est précisément tout cela que retranche B.

*
* *

D'autres tendances caractéristiques se font jour dans l'usage d'un vocabulaire légèrement différent en A et en B. Un seul exemple suffirait-il à prouver que l'une de ces tendances est de remplacer les termes vulgaires par des expressions classiques? En tout cas, l'exemple est remarquable et mérite une attention spéciale.

Parlant à ceux qui se font gloire du bien qui est en eux et rejettent sur Dieu la responsabilité du mal, Augustin s'écrie (8, 2, 2036) : *quod susum facias iosum, quod deorsum facias susum. Iosum uis facere Deum et te susum?* Telle est, du moins, la leçon

de A, celle qu'adoptent les bénédictins avec une légère correction (*faciens* à la place de *facias*, *iusum* à la place de *iosum*). Un peu plus loin (10, 8, 2060), on trouve encore : *susum me honoras*, *iosum me calcas*. Dans ces deux cas, B donne les formes correctes *sursum* et *deorsum*. En note, pour justifier leur choix, les bénédictins remarquent, col. 2036 : *sic sonare barbaras illas uoces constare ex antithesi*. Il est, en effet, extrêmement probable que saint Augustin ait utilisé, en chaire, cette opposition, cette sorte de jeu de mots populaires. Au reste, si *iusum* n'est attesté que chez saint Augustin[1], et deux fois seulement, dans nos *Tractatus*, *susum* a été employé dans un autre sermon (Mai 19, 2, réédité récemment par Dom Morin, *Miscellanea agostiniana*, I, p. 309) : *susum cor feratur*, *terra carne calcetur*, et aussi par Caton (*R. R.*, 157 sub fin.), Plaute (*Cist.*, 2, 3, 78) et Varron (*R. R.*, 1, 6). A l'appui de la leçon de B, on pourrait citer un autre sermon de saint Augustin (Denis 6, réédité par Dom Morin, p. 31) dans lequel il fait la même antithèse, mais avec les termes classiques : *tu enim deorsum es, deus sursum est; si spem habes in te, cor deorsum est, non est sursum*. Mais il faut remarquer que ce sermon est un commentaire de textes liturgiques et que, voulant expliquer le *sursum corda*, le prédicateur devait forcément garder la forme correcte. Tout autorise donc à croire que, dans les *Tractatus*, c'est l'expression vulgaire qui a été prononcée; une fois de plus, il nous faut donner, contre B, raison à A.

C'est à ses leçons encore qu'il convient de donner la préférence, comme plus exactes et plus fidèles, lorsqu'il emploie un terme concret auquel B substitue un abstrait :

8, 7, 2040. A : sæculi huius fluuius (B mutabilitas);

ou un terme général que B remplace par un mot technique :

9, 1, 2045. A : Ioannis apostoli ultimam partem (B lectionem) restare nobis tractandam.

ou une image que B supprime :

1, 5, 1982. A : per sanguinem crucis Domini.

1. Les seuls renseignements donnés par Forcellini sur cette forme se bornent à ces quelques mots ajoutés à l'article *susum* « contrarium est *iusum*, deorsum, quo usum fuisse uidetur uulgus romanum, unde italorum recentiorum *giuso*, *giu* ortum habuit et Gallorum *ius* ».

B : per sanguinem eius[1].

Les leçons de A sont donc généralement supérieures à celles de B. On en peut conclure que, lorsque les variantes sont également acceptables, c'est dans B plutôt que dans A qu'il convient de chercher la faute. Et il n'est pas difficile de la découvrir.

Soit 2, 8, 1993. A : Parat nos inhabitare caritatem. B : Separat nos a caritate Dei. Vraisemblablement le *separat* et l'addition *Dei* sont dus au souci de rendre intelligible une phrase que l'oubli de *inhabitare* avait privée de tout sens.

Ailleurs, une addition de B prend l'allure d'une glose insérée dans le texte : 1, 8, 1984. A : Certe *inuenimus eam in campis saltuum* (*Ps.* 131, 6). B : Psalmum intende : *inuenimus...*, etc. La référence, *psalmum intende*, semble avoir été introduite intentionnellement pour préciser, dans une mesure encore assez vague d'ailleurs, la citation qui suit.

Ou bien encore B, subissant l'influence du contexte, aura substitué une leçon fautive à celle que donne A. 3, 6, 2000, A : *Omne mendacium non est ex ueritate.* Ecce admoniti sumus quomodo cognoscamus ueritatem (B antichristum) ; quid est Christus? ueritas, ipse dixit : *ego sum ueritas. Veritatem* est plus en harmonie avec le sens général du passage ; *antichristum* aura été suggéré à B par le contexte non immédiat où ce mot revient très souvent.

De l'étude des conjonctions ou pronominaux il n'est possible de rien conclure ; car ces différents mots sont interchangés dans les deux rédactions. Si l'on trouve en A *quia* ou *ille* à la place de *quoniam* ou *ipse* dans B, l'inverse se rencontre aussi fréquemment. Peu importe, du reste, puisque les résultats dès maintenant acquis indiquent nettement l'exactitude et la fidélité plus grandes de A.

*
* *

Restent à étudier les variantes remarquées dans les citations scripturaires, particulièrement celles du texte commenté dans les *Tractatus*, la première épître johannique. Le texte presque entier (le commentaire s'arrête au verset 4 du chapitre 5, ne laissant que les dix-huit derniers versets) en est cité au cours des dix homélies. Les citations sont abondantes et répétées ; il est donc aisé

1. Ici les bénédictins ont adopté la leçon de B au détriment de celle de A.

de reconstituer le texte de l'épître. La version que cite Augustin n'a été conservée que par lui. C'était vraisemblablement une ancienne version en usage en Afrique et qu'Augustin avait dû lui-même revoir et corriger partiellement[1]. Le texte d'Hippone, tel qu'il nous est connu par Augustin, diffère d'un ancien texte africain dont L. Ziegler a publié en 1876 un important fragment d'après un manuscrit de Munich[2]. Il diffère également, et assez notablement, de la Vulgate. Si l'église d'Hippone avait adopté dès l'année 400 la version hieronymienne des évangiles[3], il n'en était pas de même pour les épîtres, ainsi que l'attestent les *Tractatus*. Le vocabulaire est assez différent de celui de la Vulgate. Le mot αγαπη, de tous le plus fréquemment employé dans l'épître, saint Jérôme le traduit toujours par *caritas* et le texte augustinien par *dilectio*. On y trouve toujours de même *dilectissimi* là où le premier donne *carissimi*. Aux conjonctions *quoniam*, *quia* de la Vulgate correspondent *quia* et *quod*. La syntaxe n'est pas la même non plus.

On s'attendrait à ce que l'activité du personnage qui a fait subir à B certains remaniements se soit exercée également sur le texte scripturaire pour le rajeunir et le rapprocher de la version alors la plus répandue. Mais il n'en est rien. Le texte johannique est, à très peu de chose près, identique dans les deux manuscrits A et B. Les rares différences qu'on y remarque sont quelques changements dans l'ordre des mots (un ou deux seulement pour l'ensemble de l'épître), quelques verbes employés à des temps ou des modes différents. Je ne compte que six variantes à présenter un intérêt véritable. Ce sont des corrections, voulues ou inconscientes, qui ont pour but de rapprocher le texte de la version de saint Jérôme. On trouve cinq de ces corrections dans B, une dans A. Elles ne peuvent, dans l'un et l'autre cas, être dues qu'à un copiste qui aura, et probablement inconsciemment, substitué un texte plus familier à celui qu'il avait sous les yeux. Car ces corrections ne sont que des cas isolés, la velléité de rajeunissement ne s'est nullement étendue à toute l'épître ni même à un pas-

1. Sur la question des versions bibliques corrigées par Augustin, voir Dom de Bruyne, *Saint-Augustin, réviseur de la Bible*, *Miscellanea Agostiniana*, II, p. 521-605.

2. Voir B. F. Westcott, *The Epistles of St John*, London, 1905, p. XVII.

3. Voir Burkitt, *The old latin and the Itala*, Cambridge, 1896, et C. H. Milne, *A reconstitution of the old latin text or texts of the Gospel used by Augustine*, Cambridge, 1926.

sage déterminé ; elles ne peuvent guère être attribuées qu'à des réminiscences.

Dans B, deux membres de phrase de la version augustinienne, mais que ne renferme pas la Vulgate, ont été supprimés. Le premier verset de l'épître est dans A : *Quod erat ab initio, quod audiuimus a lege et prophetis*, B supprime *a lege et prophetis*. Plus loin le texte de I *Io*, 2, 17, *qui autem fecerit uoluntatem Dei manet in aeternum sicut et ipse manet in aeternum* donné par A (2, 10, 1994), et conforme, d'après Westcott, à la version thébaïque, est, par B comme par la Vulgate, arrêté avant *sicut*[1]. Trois autres corrections consistent à substituer des mots de la traduction de saint Jérôme à d'autres : *caritas* (I *Io*. 3, 18 dans *Tract*. 5, 12), *carissimi* (I *Io*. 4, 1 dans *Tract*. 6, 4) et *petierimus* (I *Io*. 3, 22 dans *Tract*. 6, 7) à la place de *dilectio*, *dilectissimi*, *postulauerimus*. Il faut y ajouter une correction faite, non plus au texte de l'épître, mais à celui de l'évangile johannique (*Io*. 21, 19), substitution du *clarificaturus* de la Vulgate au *glorificaturus* de l'ancienne version qu'a conservé A.

Mais, par contre, le texte de A, en deux passages, a subi des corrections tendant à le rajeunir dans le sens hiéronymien. Ainsi : 9, 4, 2048, le *caritas* de la Vulgate a remplacé le *dilectio* de l'ancienne version que maintient B, et de même 9, 5, 2048, *castus* a été remplacé dans une citation du psaume 18, 10, par *sanctus*.

L'isolement de ces rares corrections, localisées dans chaque manuscrit sur une minime étendue de texte, est une preuve qu'elles ne sont dues, dans l'un et l'autre cas, qu'à un défaut d'attention de quelque copiste et non pas à un correcteur, dont l'activité se serait forcément exercée sur tout l'ouvrage.

*
* *

De la comparaison des deux manuscrits, il ressort nettement que A est un témoin plus fidèle que B, et reproduit plus exactement la prédication d'Augustin. Puisque cet exemplaire est le plus ancien manuscrit qui nous soit parvenu des *Tractatus*, et qu'il donne par ailleurs tant de garanties, il conviendrait de le

1. Voir *The Epistles of St John*, p. 66. Ce même texte se retrouve en un autre passage du même *Tractatus* avec une légère variante : *sicut et Deus manet in aeternum*, A. 2, 14, 1994.

regarder comme la source principale du texte et d'appuyer presque constamment sur son autorité l'édition des dix homélies sur l'épître johannique.

Les divergences si accentuées qui séparent A de B écartent l'hypothèse d'un archétype commun; elles pourraient servir de base à un classement des manuscrits connus; mais le nombre de ceux-ci rend l'entreprise difficile et longue, et peut-être sans grande utilité puisque l'on possède dans A un témoin excellent et antérieur d'au moins deux siècles à tous les autres.

Mais l'intérêt de cette enquête est d'ordre plus général. Les fautes relevées dans B se présentent avec de tels caractères qu'il est difficile de les attribuer à un copiste. Ces omissions, qui altèrent à peine le sens du texte, mais tendent à l'alléger, ces corrections qui rendent le vocabulaire plus correct et moins imagé, donnent à penser qu'elles sont dues, non à des erreurs de copistes, mais à un remaniement antérieur à la copie. Le fait même que les citations scripturaires comptent parmi les parties les plus intactes confirme l'hypothèse. Si l'activité d'un correcteur récent s'était exercée sur le texte, il ne les aurait pas épargnées et se serait efforcé de les rendre conformes à la version alors en usage. L'envahissement progressif des leçons de la Vulgate a été remarqué dans presque tous les manuscrits d'auteurs citant les anciennes versions. Si donc l'individu qui a retouché B a respecté l'ancienne traduction de saint Jean, c'est que sans doute il n'en connaissait pas d'autre; et ceci nous reporte à une époque très lointaine.

Peut-on avec quelque chance de succès, émettre une supposition sur la personnalité de celui qui a remanié le texte conservé par B? Havet cite des remaniements d'auteurs ou d'abréviateurs. Les premiers, dit-il, « avaient des occasions multiples de se produire quand les ouvrages étaient livrés à la publicité par fragments successifs » (§ 1589). Est-ce ainsi que les sermons de saint Augustin furent donnés au public?

Leur transmission pose un problème délicat. Augustin ne rédigeait pas ses prédications; il parlait d'abondance, après une simple méditation préparatoire et ses paroles étaient recueillies dans la basilique par des *notarii* (*En. in Ps.* 51, 1). Ainsi faisaient tous les prédicateurs, et beaucoup de ce que nous appelons leurs négligences de style ne sont en réalité que des négligences de sténographes. Schenk en fait la remarque dans son édition de

saint Ambroise (p. I-II et L) et Dom Morin à plusieurs reprises dans sa récente édition[1].

Il est fort probable que saint Augustin ne revoyait pas ces notes après leur transcription. Les sermons ne figurent pas dans les *Retractationes* où il passe en revue tous ses ouvrages. Dans la lettre 224, 2, à Quodvultdeus, Augustin déclare qu'il a fini de relire et corriger tous ses livres, au nombre de 232, mais que le temps lui manque pour s'occuper des lettres et des sermons. D'une étude minutieuse des *Tractatus in Ioannem* (c'est-à-dire, en plus des *Tractatus* ici étudiés, les 124 sur le quatrième évangile), M. J. Roy Deferrari conclut qu'Augustin n'a ni revu, ni corrigé son texte et que nous lisons ses paroles exactement telles qu'elles ont été prononcées[2]. Ce n'est donc pas à Augustin qu'il faut attribuer les retouches signalées dans B et dont le résultat, au reste, n'est pas, nous l'avons vu, une amélioration du texte, mais une tendance à la plus grande banalité.

Une seule hypothèse me semble probable. Il y avait sans doute plus d'un sténographe dans la basilique d'Hippone. Tous ne possédaient pas la même qualité d'attention; chacun tenait plus ou moins à sa propre personnalité; il se peut que l'un ou l'autre se soit jugé en droit de supprimer du texte ce qui lui paraissait inutile dans une rédaction écrite, de corriger des formes vulgaires pour les rendre correctes. Ainsi les divergences remarquées dans B remonteraient à l'origine; ainsi nous n'aurions pas une tradition manuscrite, mais deux, ou peut-être plus, de certains sermons d'Augustin. Il serait donc vain de chercher par suite de quelles fautes les copies ont pu s'éloigner l'une de l'autre, et d'essayer la reconstitution d'un archétype commun, mais il semblerait plus sage de s'en tenir à la copie la plus autorisée, en se bornant à corriger les fautes évidentes.

M. Comeau.

1. Par exemple, p. 23 : « quod non omnia inter se apta et connexa, id forte notarii, qui contionatoris uerba excepit oscitantiae tribuendum quidni et ipsi contionatori ex tempore disputanti », et p. 31 : « sermonem hunc, siue notarii minus diligenter exceperint, siue tum fuerit contionatoris uena pauperior, inter excellentiores Augustini nemo profecto computabit ».

2. Voir Deferrari, *Verbatim reports of Augustine's unwritten sermons* dans *Transactions of the American philological association*, 1915, p. 36-45, et *St Augustine's method of composing and delivering sermons* dans *American Journal of Philology*, 1922, p. 97-123 et 193-220.

VII

L'ÉPISODE DE L'INVENTION DE LA CROIX

DANS

L'*ORAISON FUNÈBRE DE THÉODOSE* PAR SAINT AMBROISE

PAR CHARLES FAVEZ

Privat-docent à l'Université de Lausanne

L'*Oraison funèbre de Théodose* contient une longue digression (ch. 41-53), qui a pour sujet l'invention de la croix par Hélène, mère de Constantin. Cette digression rompt fâcheusement la suite du discours. Ambroise ne semble pas s'être soucié de la lier au contexte, si ce n'est par une transition tout extérieure : après nous avoir montré Théodose au ciel auprès de Constantin, il ajoute que c'est à l'époque de ce dernier empereur que s'est réalisée la prophétie de Zacharie : *In illo die erit quod super fraenum equi sanctum Domino omnipotenti* (ch. 40). « Et cet objet sacré, continue-t-il, sa mère Hélène, de sainte mémoire, remplie de l'Esprit de Dieu, l'a découvert » (ch. 40)[1]. C'est alors que commence la digression, où l'auteur raconte le voyage d'Hélène en Palestine et les fervents efforts qui l'ont amenée à retrouver la croix du Christ : de l'un des clous, elle fit faire un mors destiné au coursier de son fils ; quant à l'autre, elle le fit enchâsser dans le diadème impérial (ch. 47). Puis il s'étend longuement sur le service rendu ainsi par cette sainte femme aux empereurs et sur la portée religieuse de son acte (ch. 48-53).

Cette digression a arrêté l'attention de plus d'un critique. Le duc de Broglie[2] essaie de l'expliquer en disant qu'on y trouve « des détails qui peuvent nous paraître excessifs, mais qui étaient peut-être nécessaires pour des auditeurs qui les ignoraient ». Si vraiment ces détails leur étaient nécessaires, il faut du moins convenir — sans aller jusqu'à y voir avec Schanz[3] « un manque de

1. Les citations sont faites ici d'après l'édition de sœur M. D. Mannix, *Sancti Ambrosii Oratio de obitu Theodosii*, « The Catholic University of America, Patristic Studies », vol. IX. Washington, 1925.

2. *Saint Ambroise*, 3e éd., Paris, 1899, p. 195.

3. *Gesch. der röm. Lit.*, IV, 1², p. 352 : « eine fast unbegreifliche Geschmacklosigkeit ».

goût presque inconcevable » — que les funérailles de Théodose n'étaient pas précisément l'occasion de les leur fournir et qu'Ambroise aurait pu, ce semble, le faire dans un autre ouvrage où ils eussent été mieux à leur place. M. L. Laurand, dans une brève étude qu'il a consacrée à ce morceau[1], pense qu'il a été ajouté après coup au discours et il cite à l'appui de son opinion une phrase « peu remarquée, dit-il, jusqu'ici » : « *Et ego*, VT QUADAM *sermonem meum* PERORATIONE *concludam* » (ch. 33). La péroraison dont il s'agit ne serait autre chose que le beau passage justement admiré : *Dilexi uirum* (ch. 34-40), et le chapitre 40 marquerait la fin de l'oraison funèbre telle que l'ont entendue les auditeurs de saint Ambroise.

Sur ce dernier point, d'une importance secondaire d'ailleurs, je ne puis me ranger à l'opinion de M. Laurand. La péroraison contenait certainement aussi les chapitres 54 à 56, qui font suite à la digression et qui terminent le discours. Ces chapitres sont exigés par les circonstances mêmes : l'orateur, en effet, s'y adresse personnellement à Honorius et, au moment où l'on va enlever le corps de l'empereur pour le transporter à Constantinople, il console le jeune prince attristé de devoir rester en Italie au lieu d'accompagner la dépouille de son père. Ainsi la digression n'a pas été ajoutée à la péroraison, mais insérée au milieu de celle-ci.

En revanche, je suis pleinement d'accord avec M. Laurand pour penser que le passage concernant Hélène ne faisait pas partie du discours prononcé et qu'Ambroise l'y a lui-même ajouté lors de la publication. Personne n'ignore qu'il arrivait assez souvent aux auteurs anciens, quand ils publiaient leurs discours, d'y faire des additions ou des suppressions[2]. En ce qui concerne saint Ambroise, un passage souvent cité de l'*Oraison funèbre de Valentinien*[3] en fournit la preuve.

M. Laurand ajoute que la digression en question « faisait sans doute partie de quelque autre discours ». Cette supposition n'est pas invraisemblable en soi, mais elle ne s'impose pas. Si ce passage faisait réellement partie d'un autre discours d'Ambroise, il

1. *L'Oraison funèbre de Théodose par saint Ambroise. Discours prononcé et discours écrit.* « Revue d'histoire ecclésiastique », t. XVII, Louvain, 1921, p. 349-350.

2. Cf. L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, Paris, 1907, p. 1 à 17.

3. *De obitu Val.*, 1 : « IN SCRIBENDO, *dum in eum mentem dirigimus..., uidetur nobis in sermone reuiuiscere.* » Cf. Rozynski, *Die Leichenreden des hl. Ambrosius*, Breslau, 1910, p. 75.

devait être connu, sinon de tous ses lecteurs, du moins d'un grand nombre d'entre eux : pourquoi — qu'on me passe cette expression — le leur « servir » une seconde fois? On le comprendrait encore, s'il se liait parfaitement au contexte, s'il était, pour ainsi dire, appelé par le sujet. Comme ce n'est précisément pas le cas, je ne vois pas la raison qu'aurait eue l'auteur de faire cet emprunt à une œuvre antérieure. J'espère, au contraire, prouver que ce passage a été écrit spécialement pour l'*Oraison funèbre de Théodose*.

Mais, quoi qu'il en soit de cette opinion de M. Laurand, qu'on l'accepte ou qu'on la rejette, une question se pose que personne, à ma connaissance, n'a essayé jusqu'ici de résoudre : quel est le motif qui a poussé Ambroise à introduire dans son discours un morceau qui en trouble si visiblement la composition? C'est à cette question que je voudrais tenter de donner une réponse.

La première solution qui se présente à l'esprit serait d'y voir une simple pièce rapportée que l'auteur aurait, de propos délibéré, insérée dans son discours en le publiant. On ne saurait à priori l'écarter, quand on sait l'influence des écoles de rhétorique, où les morceaux de bravoure étaient fort recherchés. Qu'on pense, par exemple, aux nombreuses digressions et pièces de rapport qu'on rencontre dans l'œuvre de Sénèque. Saint Ambroise a-t-il, comme Sénèque, cédé au désir de briller? Je ne le crois pas. Les habitudes contractées à l'école ont pu l'empêcher de voir la faute de goût que constitue, du point de vue littéraire, l'introduction de ce morceau dans son discours, mais à cela s'est bornée l'influence de l'école, qui ici, à mon avis, n'a pas été déterminante. Certes les auteurs chrétiens, et saint Ambroise avec eux, ont pratiqué la rhétorique comme les auteurs profanes; mais précisément Ambroise en a moins subi l'influence que d'autres, du moins en ce qui concerne la composition. Homme d'action par tempérament et évêque conscient de ses devoirs, la préoccupation des questions morales, de l'édification, le souci de diriger le troupeau qui lui est confié l'emportent chez lui sur l'amour du beau langage et de la rhétorique.

Aussi n'est-il pas impossible que, loin de vouloir écrire un morceau brillant comme ceux qui avaient tant de succès dans les écoles de déclamation, Ambroise ait cherché dans le récit de l'invention de la croix un moyen d'édifier ses lecteurs en ramenant

leur pensée à la croix du Rédempteur, en faisant de la foi et de la piété d'Hélène un portrait impressionnant, enfin en leur montrant dans cette découverte la confirmation de vérités évangéliques : *Gratulatur Ecclesia, erubescit Iudaeus ... Iterum Christus resurrexit et resurrexisse eum principes agnouerunt. Iterum uiuit qui non uidetur* (ch. 49).

Ce n'est pas tout. Le passage que j'étudie contient plus d'une allusion aux dangers de la toute-puissance et à la nécessité pour quiconque règne de posséder la foi chrétienne. Et ces allusions, le désir d'édifier ne suffit pas à les expliquer. Pour les comprendre, il faut considérer la situation que la mort de Théodose créait à l'Empire. Cette mort fut considérée par les contemporains comme une catastrophe pour le monde romain et pour le christianisme. L'intelligence et l'énergie du grand empereur avaient pu les défendre contre les dangers du dedans et du dehors. Lui disparu, qu'allait-il arriver? Quelle serait l'attitude de l'armée? L'incertitude, l'angoisse étaient grandes[1]. Ce sont évidemment ces préoccupations qui expliquent les avertissements qu'Ambroise donne, à plus d'une reprise, aux soldats qui assistaient à la cérémonie, les exhortant à se montrer fidèles à leurs princes (ch. 2, 7-8, 10-11).

Or, ces princes étaient bien jeunes : Arcadius avait dix-huit ans, Honorius dix. Comment comprendraient-ils leur tâche? On ne pouvait encore le savoir; mais on pouvait et, pour quelqu'un qui avait charge d'âmes comme Ambroise, on devait, par tous les moyens possibles, les engager dans le chemin de la foi, en leur montrant que ce chemin avait été suivi, non seulement par leur père, mais encore, à une exception près, par tous les empereurs depuis Constantin, fondateur de l'Empire chrétien.

C'est précisément ce que fait Ambroise : *Primus* (Constantinus) *imperatorum credidit et post se haereditatem fidei principibus dereliquit* (ch. 40). Il nous montre d'abord l'anxiété d'Hélène pour son fils Constantin, à qui vient d'échoir la redoutable tâche de gouverner l'Empire. Elle n'a qu'un désir, lui assurer l'aide divine : *Diuini muneris quaesiuit auxilium quo inter proelia quoque tutus adsisteret et periculum non timeret... Anxia mater pro filio, cui regnum orbis romani cesserat, festinauit Hierosolymam et*

1. Cf. sœur Mannix, *op. cit.*, p. 3-4.

scrutata est locum Dominicae passionis (ch. 41). Il déclare que Dieu l'a choisie « afin que les empereurs fussent rachetés » (ch. 47). Constantin a transmis sa foi à ses successeurs : « cet objet sacré qui se trouve sur le mors » a marqué le commencement de l'Empire chrétien (ch. 47). Le clou sur le front des empereurs, c'est leur divine protection, c'est ce qui fait d'eux « des prédicateurs de l'Évangile », tandis que leurs prédécesseurs en avaient été les persécuteurs. Le mors fait d'un clou de la croix, c'est le signe d'une juste modération au lieu d'une autorité injuste (ch. 48).

Ambroise connaît bien les dangers de la toute-puissance. Il rappelle à ses lecteurs combien de princes avant Constantin étaient les esclaves de leurs caprices et de leurs passions (ch. 50-51), et ces clous symbolisent à ses yeux le frein que la croix a mis à l'insolence royale : *Sed quaero : quare sanctum super fraenum, nisi ut imperatorum insolentiam refraenaret, comprimeret licentiam tyrannorum?... Prona enim potestas in uitium ferebatur, et more pecudum uaga sese libidine polluebant* (ch. 50-51). Il rappelle également que depuis Constantin les empereurs, à l'exception de Julien, ont tous accepté le frein de la piété et de la foi en suivant les traces de Celui qui a dit : « Prenez mon joug sur vous » (ch. 51).

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si Ambroise n'exagère pas la piété de ces princes et si vraiment ils ont tous mérité les éloges qu'il leur adresse. Ce que je cherche, c'est le but qu'il se propose en signalant, avec une si extraordinaire insistance, l'influence du christianisme sur les successeurs de Constantin. Cette insistance n'est-elle pas la preuve que l'auteur désire faire une vive et profonde impression? Mais sur qui? Sur ses lecteurs en général, qui n'étaient point exposés aux tentations qu'entraîne si souvent le pouvoir absolu? N'est-ce pas plutôt les successeurs de Théodose qu'il a en vue? Ce n'est pas à ses autres lecteurs, c'est bien à Arcadius et à Honorius qu'il pense, quoiqu'il ne s'adresse pas directement à eux, quand il rappelle la succession des empereurs qui ont régné depuis Constantin et qu'il les présente, avec une joie si évidente, comme des croyants qui ont trouvé dans la foi chrétienne leur sûre protection : *Recte in capite clauus ut ubi sensus est, ibi sit praesidium... Habena quoque de cruce ut potestas regat, sitque iusta moderatio non iniusta praeceptio* (ch. 48).

En prononçant son discours, Ambroise avait fait uniquement l'éloge de Théodose. Quand il l'a revu pour le publier, il s'est probablement avisé que cela ne suffisait pas, qu'il fallait encore montrer que Théodose n'avait fait que suivre une sainte tradition, afin de bien convaincre ses fils qu'ils étaient, pour ainsi dire, liés par elle, et que, dépositaires d'un vénérable héritage, ils étaient moralement tenus de l'accepter et de s'en montrer dignes[1]. C'est avant tout cette pensée qui l'aura poussé à introduire cette longue digression dans son discours. Et s'il ne s'est pas laissé arrêter par des considérations de convenances littéraires, c'est parce que l'enseignement de l'école l'avait habitué à de semblables procédés, c'est surtout parce que, au-dessus de ses préoccupations d'écrivain, son patriotisme romain et sa foi chrétienne plaçaient deux choses, d'inégale importance à ses yeux, mais que sa pensée ne séparait point : les destinées du christianisme et la prospérité de l'Empire.

Charles FAVEZ.

Mon article était déjà écrit et envoyé à la *Revue des études latines*, quand je me suis aperçu qu'un critique allemand (Rozynski, *Die Leichenreden des hl. Ambrosius*, Breslau, 1910, p 106-107) s'était, lui aussi, occupé de la question qui fait l'objet de mon étude. D'après lui, l'épisode de l'invention de la croix aurait été inspiré à saint Ambroise par la coutume des anciens Romains de célébrer, dans leurs oraisons funèbres, les ancêtres du mort, coutume dont parle Polybe, VI, 53-54 : Ἐπάν τε τῶν οἰκείων μεταλλάξῃ τις ἐπιφανής..., ὅ γε λέγων ὑπὲρ τοῦ θάπτεσθαι μέλλοντος, ἐπὰν διέλθῃ τὸν περὶ τούτου λογον, ἄρχεται τῶν ἄλλων ἀπὸ τοῦ προγενεστάτου τῶν παρόντων (sous la forme des *imagines*), καὶ λέγει τὰς ἐπιτυχίας ἑκάστου καὶ τὰς πράξεις. Rozynski renvoie aussi à saint Jérôme, *Ep.*, 60, 8, 1 : « Praecepta sunt rhetorum *ut maiores eius qui laudandus est et eorum altius gesta repetantur* sicque ad ipsum per gradus sermo perueniat. » Mais ces deux textes, que Rozynski invoque à l'appui de son opinion, me semblent au contraire de nature à l'infirmer, comme le prouvent en particulier les passages que j'ai soulignés.

1. « Quid ergo aliud egit Helenae operatio ut fraena dirigeret, nisi *ut* OMNIBVS IMPERATORIBVS *Sancto dicere Spiritu uideretur* : « *Nolite fieri sicut equus et mulus* » sed « in fraeno et chamo maxillas eorum » constringeret qui se non agnoscerent reges ut regerent sibi subditos? » (*De obitu Theod.*, 51).

En effet, Théodose n'était apparenté à aucun des empereurs chrétiens; de plus, Ambroise n'énumère pas les succès et les exploits de chacun des prédécesseurs de Théodose, mais il se contente, souvent sans les nommer, de souligner l'influence que le christianisme a exercée sur eux. Et même si, comme l'ajoute Rozynski, l'orateur a cru trouver dans cet épisode de l'invention de la croix une occasion de rappeler les origines de l'Empire chrétien, il ne faudrait y voir, à mon avis, qu'une raison secondaire et non la raison essentielle de cette curieuse digression.

Ch. F.

VIII

LE NOM DE L'ESCLAVE A ROME

PAR E. BENVENISTE

Outre les conclusions particulières qu'elle autorise à propos d'un terme du vocabulaire latin, la présente recherche pourra, d'une manière plus générale, illustrer la différence entre les conditions nécessaires et les conditions suffisantes d'une étymologie correcte. A première vue, l'origine de *seruus* ne paraît pas faire question. On en reproduit partout une explication qui remonte pour l'essentiel à J. Darmesteter : *seruos* répond à l'avestique *haurva* (= *harva-*)<**servo-* « gardien »[1]. Cette forme suffixée en **-wo-* se rattache à la racine **ser-*, av. *har-* « surveiller, garder », qui prend aussi les formes alternantes **swer-* et **wer-*, celle-ci établie en particulier par le grec ὁράω. Il faudrait donc attribuer à *seruus* le sens premier de « gardien », qui se serait conservé dans son dénominatif *seruāre* « garder, protéger »[2]. La superposition complète des formes latine et iranienne et l'équivalence approximative des significations semblent achever une démonstration que sa simplicité recommande et qui, de fait, a gagné l'adhésion gé-

1. J. Darmesteter, *MSL.*, II, p. 309 et suiv.
2. Voir en dernier lieu Walde et Ernout-Meillet, s. v. *seruus;* Boisacq, s. v. ὁράω; Stolz-Leumann, *Lat. gramm.*, p. 201.

nérale. D'autant plus nécessaire sera la mise en lumière et en discussion des difficultés qu'elle recèle, et d'abord au point de vue morphologique.

L'identité formelle de *seruus* et de *harva-* ne doit pas leurrer. En avestique, *harva-* ne dérive pas directement de la racine *har-* par un *-va-* suffixal. A côté de *harati*, il existe, avec le même sens, un présent *harvati*. Il s'agit donc d'un élargissement radical **ser-w(e/o)-* doublant **ser(e/o)-*. En sorte que *harva-* apparaît comme un adjectif verbal du thème *harv(a)-*, au même titre que *ǰīva-* « vivant » de *ǰīv(a)-*. Au contraire, *seruus* ne peut sortir en latin d'aucun thème verbal en *-w-*, puisque, précisément, l'on fait de *seruāre* le dénominatif de *seruus*. C'est là une différence foncière, mais sans doute encore la moindre.

Dans l'Avesta, *harva-* n'est ni un nom du « gardien » ni même un nom. Il ne s'emploie qu'au second terme de deux composés : *pasuš-harva-* « qui garde le troupeau » et *viš-harva-* « qui garde la maison », épithètes appliquées non à un homme, mais à un chien. L'avestique possède par ailleurs un nom du « gardien », *har-tar*, régulièrement formé en nom d'agent. Or, *seruus* est uniquement substantif et sert uniquement pour l'homme. Sans anticiper sur l'examen du sens, qui viendra plus loin, on peut dès à présent dénier aux deux mots cette prétendue identité fonctionnelle qui eût permis de postuler la survivance en latin et en iranien d'un commun nom du « gardien ». Les termes en question se comportent différemment dans chacune des deux langues et montrent dès l'origine une disparité qui ne tient pas à telle affectation secondaire. Sans doute M. Wackernagel a-t-il essayé de les rejoindre malgré tout en tirant *seruus* d'un ancien **pecu-seruus*, parallèle à av. *pasuš-harva-*[1]. Non seulement rien ne prouve que *seruus* ait jamais servi en composition, mais les remarques présentées plus loin au sujet du sens annuleront jusqu'à la possibilité d'une semblable formation. Concevrait-on, d'ailleurs, que *agricola* se fût réduit à **cola?*

Les liens de *seruus* et de *-harva-* se révèlent illusoires. Néanmoins, *seruāre*, avec le *-w-* du présent avestique *harva-*, s'apparente bien, par l'intermédiaire d'une forme nominale, à la racine **ser-* « observer, surveiller ». Ce nom sera-t-il *seruus?* La ques-

1. Wackernagel, *Glotta*, II, 1910, p. 7-8.

tion revient à se demander si *seruāre* en est bien le dénominatif.

Pour un Romain, rien n'unissait les deux mots[1]. Jamais un écrivain ne donne à croire, en les associant, qu'il leur reconnût l'ombre d'une signification pareille[2]. Même quand, éveillée et rendue attentive aux consonances par des recherches étymologiques, la conscience d'un érudit romain travaille à expliquer *seruus*, elle n'aboutit qu'à cette fantaisie : « serui ex eo appellati sunt quod imperatores seruos uendere, ac per hoc seruare, nec occidere solent[3]. » On pourrait toujours alléguer une évolution qui aurait séparé les mots et effacé la trace d'une parenté ancienne. Mais l'idée même d'une parenté entre *seruus* et *seruāre* est arbitraire, car *seruus* a notoirement pour dénominatif *seruīre*. On déclare donc *seruīre* récent, pour cette seule raison, en fait, qu'il coexiste d'une manière gênante avec *seruāre*. Mais il est manifeste que le prétendu couple *seruus : seruāre* n'entre pas dans le système des dénominatifs en *-āre*. Quand ces dénominatifs sont bâtis sur des thèmes en $^{-e}/_{o-}$, ils ont un sens causatif s'ils viennent d'adjectifs : *aequus : aequāre*; — *pīus : pīāre;* — *sacer : sacrāre*. Tirés de neutres, ils expriment l'application ou l'exercice de la notion impliquée dans le nom : *dōnum : dōnāre;* — *damnum : damnāre*, etc. Ils peuvent être tirés de noms masculins, mais à condition que ces masculins ne soient pas des noms de fonction ou d'état : *aceruāre*, *calculāre*, *cibāre*, *fundāre*, *globāre*, *locāre*, *numerāre*, *termināre* le prouvent clairement. Quand le masculin indique l'état ou la fonction, le dénominatif est en *-ārī :* ainsi *arbiter : arbitrārī;* — *dominus : dominārī;* — *famulus* (synonyme de *seruus!*) : *famulārī;* — *philosophus* emprunté donne de même *philosophārī*. Qu'on ne nous objecte pas *baiulāre*, *dīuīnāre*, *magistrāre*, *ministrāre :* ils sortent des anciens adjectifs *baiulus* (cf. *gerulus*), *dīuīnus*, *magister*, *minister;* ni *nuntiāre*, car *nuntius* est le « message » aussi bien que le « messager » (« nuntius et

1. J'ai eu l'avantage de pouvoir consulter, à Münich, le matériel rassemblé en vue de l'article *seruus* — encore inédit — du *Thesaurus linguae latinae*, et d'en tirer nombre de références précieuses. J'exprime ici mes remerciements, pour les facilités qu'ils m'ont accordées, à M. Dittmann, directeur, et particulièrement à M. J. B. Hofmann, rédacteur du *Thesaurus*.

2. Il ne s'agit pas, bien entendu, de rapprochements fortuits tels que celui-ci : « seruus eius uirginem seruauit » (Sen., *Controv.*, VII, 6, 24).

3. Justin, *Inst.*, I, 3, 3. Cf. Pomponius, 50, 16, 239, 1; Donat. ad Ter., *Ad.*, p. 258 Lind.; Cassiod., *in psalm.*, 118, 122.

res ipsa et persona dicitur », Fest. 179, 1), de sorte que *nuntius : nuntiāre* retombe dans la catégorie de *aceruus : aceruāre*. On n'échappe donc pas à l'alternative suivante : ou *seruāre* vient d'un thème en *-o-* qui ne serait pas substantif ou qui ne serait pas nom d'état — ce qui exclut *seruus ;* ou bien *seruus* aurait dû donner **seruārī*, ce qui exclut *seruāre*. De toute manière, *seruāre* ne peut être le dénominatif de *seruus*.

Une fois rompue cette parenté fallacieuse avec *seruus*, on discerne à quel mot *seruāre* doit servir de dénominatif. Le sens même le dévoile : ce sens abstrait de « surveiller, protéger » fait remonter à un abstrait féminin en *-ā*, point de départ des plus anciens dénominatifs en *-āre*. Ainsi *seruāre* suppose un **seruā* « surveillance, protection », disparu comme **cēlā* (*cēlāre*), **fēlā* (*fēlāre*), **litā* (*litāre*), **uorā* (*uorāre*). De même que ces quatre derniers féminins sont établis respectivement par skr. *çālā*, gr. θηλή, λιτή, βορά, de même notre **seruā* trouve un appui sûr dans **ὁρά*, supposé par le verbe apparenté ὁρᾶν et confirmé par vha. *wara* « attention ». Lat. **seruā*, gr. ὁρά, vha. *wara* fournissent, sous la forme attendue, un groupe unitaire d'abstraits féminins dont le latin a tiré **seruā-yō*, comme le grec **ὁρᾱ-yω*. Il n'y a donc pas de place ici pour *seruus*.

Pour laisser à ces observations morphologiques leur valeur propre, nous avons tacitement admis ou feint d'admettre que le sens ne mettait pas obstacle au rapprochement de *seruus* et de *seruāre*. Or, il l'exclut absolument. L'acception de « gardien » où l'on a coutume d'enfermer l'emploi préhistorique de *seruus*, est entièrement fictif et n'a d'autre fondement que la comparaison avec *seruāre* et av. *-harva- :* elle présuppose ce qui est à démontrer[1]. On n'a même pas besoin de se demander pourquoi, entre les multiples métiers imposés à l'esclave, celui de gardien aurait semblé plus caractéristique que celui de cuisinier ou de valet d'armée. Il n'y a pas à motiver la préférence donnée à tel nom de fonction, car *seruus* n'est pas un nom de fonction ; il n'a jamais rien signifié d'autre que « esclave » ; être esclave n'est pas une fonction, mais une condition. Là réside une différence fondamentale et telle qu'elle suffirait à ruiner la thèse ici discutée. La con-

1. Tout en suivant l'explication traditionnelle, M. Meillet observe (Ernout-Meillet, s. v.) : « Le fait précis qui expliquerait le passage de *seruus* du sens de « gardien » à celui d' « esclave », seul attesté en fait, est inconnu ».

dition d'esclave se définit en droit de la manière la plus stricte dans le texte de Gaius auquel il faut toujours revenir : « Summa diuisio de iure personarum haec est, quod omnes homines aut liberi sunt aut serui[1]. » L'opposition de *seruus* et de *liber*, d'autant plus nette qu'on remonte plus haut dans l'histoire de Rome, s'affirme déjà dans un très ancien exemple de *seruus*, une vieille inscription du temple de Tarracina : « bene meriti serui sedeant; surgant liberi »[2]. Comment « libre » aurait-il pu être le contraire de « gardien »? Une notion aussi spécifique et qui règle la structure de la société romaine ne se réduit pas à une simple désignation de métier. Le sens, aussi bien que la forme, interdit donc de comparer *seruus* à *seruāre*[3].

Mais alors *seruus*, définitivement retranché de la racine **ser-*, perd toute chance d'être un terme indo-européen. N'étant pas hérité, il doit être emprunté.

Arrivé à cette conclusion, le linguiste doit demander au juriste si l'étude de l'institution permet d'envisager l'esclavage sous le même angle. En fait, la réponse avait précédé la question. M. Henry Lévy-Bruhl a publié une remarquable esquisse d'une théorie sociologique de l'esclavage à Rome qui corrobore entièrement nos vues : « De l'ensemble des documents nous permettant de connaître l'esclavage dans le droit romain ancien, dit M. Lévy-Bruhl, me paraît se dégager avec la plus grande certitude l'idée que l'esclavage est alors une institution d'ordre essentiellement international, en ce sens que les deux notions d'esclave et d'étranger se confondent. En d'autres termes, à cette époque l'esclave n'est rien autre qu'un étranger sans droits... Dire que l'esclavage romain le plus ancien est une institution d'ordre international, c'est dire que l'esclavage n'existe pas entre Romains, c'est dire, je le répète, que les notions d'esclave et d'étranger se confondent. Et cette proposition, à l'instar d'un théorème, peut

1. Gaius, *Instit.*, I, 9.

2. Serv., *ad Aen.*, VIII, 564; *Fragm. poet. rom.*, p. 272 Bährens.

3. Cette étude était rédigée quand j'ai rencontré les lignes suivantes de F. de Saussure : « Voici un exemple des témérités d'autrefois : étant donnés *seruus* et *seruāre*, on les rapproche — on n'en a peut-être pas le droit; puis on donne au premier la signification de « gardien » pour en conclure que l'esclave a été à l'origine le gardien de la maison! Or, on ne peut pas même affirmer que *seruāre* ait eu d'abord le sens de « garder » (*Cours de linguistique générale*, p. 315). Peut-être, mieux connue, l'opinion du grand linguiste eût-elle fait abandonner une étymologie qu'il rangeait déjà parmi « les témérités d'autrefois ».

s'énoncer sous une forme directe et une forme réciproque : 1° *tout esclave est un étranger ;* 2° *tout étranger est un esclave*[1]. » — Ceci revient à considérer l'esclavage à Rome comme une institution étrangère. Il suffit de transposer cette affirmation en termes linguistiques pour y retrouver l'énoncé de notre thèse : l'esclavage étant la condition des étrangers, le nom de l'esclave ne saurait être romain. On peut maintenant tenir avec certitude *seruus* pour un terme emprunté.

A cet égard, comme à plusieurs autres, les Romains doivent être tributaires de la civilisation étrusque, la seule à laquelle on puisse reconnaître une action appréciable sur l'organisation de la vie religieuse et sociale dans la Rome préhistorique. Pour en faire la preuve, trois conditions seront nécessaires; il faudra démontrer : 1° que les Étrusques connaissaient l'esclavage; 2° qu'ils possédaient un mot d'où l'on aurait tiré *seruus;* 3° que ce mot désignait l'esclave.

L'existence de l'esclavage en Étrurie n'est plus à démontrer. Sans même faire appel aux nombreuses figurations d'esclaves dans les fresques représentant des scènes domestiques, il suffira de rappeler quelques témoignages explicites : « Etruriam infestam prope coniuratio seruorum fecit », dit Tite-Live[2]. Florus rapporte un fait analogue : « Volsini, opulentissimi Etruscorum, implorantes opem aduersus seruos quondam suos, qui libertatem a dominis datam in ipsos erexerant[3]. » — Athénée note le goût des Étrusques pour les esclaves richement parés : Παρὰ δὲ Τυρρηνοῖς δὶς τῆς ἡμέρας τράπεζαι πολυτελεῖς παρασκευάζονται ἀνθιναί τε στρωμναὶ καὶ ἐκπώματα ἀργυρᾶ παντοδαπὰ καὶ δούλων πλῆθος εὐπρεπῶν παρέστηκεν ἐσθήσεσι πολυτέλεσι κεκοσμημένων[4]. — D'après Plutarque, Tib. Gracchus avait été frappé du nombre d'esclaves barbares que les Étrusques employaient aux travaux des champs : εἰς Νομαντίαν πορευόμενον διὰ τῆς Τυρρηνίας τὸν Τιβέριον καὶ τὴν ἐρημίαν τῆς χώρας ὁρῶντα καὶ τοὺς γεωργοῦντας ἢ νέμοντας οἰκέτας ἐπεισάκτους καὶ βαρβάρους[5]... — On y comparera le vers de Martial, IX, 22, 4 : « et sonet innumera compede

1. H. Lévy-Bruhl, *Esquisse d'une théorie sociologique de l'esclavage à Rome,* in *Revue générale du droit,* 1931, p. 1-19. Résumé dans la *Revue des Études latines,* 1930, p. 151.
2. Liv. XXXIII, 36, 1.
3. Flor., *Épit.* I, 16 (21).
4. Ath., IV, 153 d.
5. Plut., *Tib. Gracch.,* VIII, 5.

Tuscus ager. » — Enfin, un souvenir légendaire associait des esclaves aux origines même des Étrusques : « ... quia ipsi tales reges habuerint quorum etiam nominibus erubescant, aut pastores Aboriginum, aut haruspices Sabinorum, aut exules Corinthiorum, aut *seruos uernasque Tuscorum*[1]. »

Qui recherche en étrusque une forme susceptible d'avoir donné en latin *seruus*, le vocabulaire si pauvre ne lui est d'aucun secours. Mais l'onomastique lui fournit des indices qui, interprétés d'après la méthode inaugurée par W. Schulze[2], livrent la preuve désirée. De *seruus* ne peut être séparé le nom *Seruius*. Or, on reconnaîtra en étrusque l'original de *Seruius* dans le nom propre *servi* dans CIE 4463 (Perusia; ossuarium) : *la. servi. titia.* Une autre inscription, malheureusement mutilée, en donne la variante *serve-* dans CIE 4462 (Perusia; ossuarium) : ... *serve* [.....] *iaś : lar : titi : aθ : acsneal : śec.* S'il ne manque rien à *serve* et que le premier signe endommagé soit le point séparant les mots, *serve* sera l'ancêtre d'un nom **Seruus*. Pour étr. *-e* rendu par lat. *-us*, comparer *tite : Titus ; — sartage : Sartagus ; — curce : Gurgus ; — visce : Viscus ; — pumple : Pombulus*, etc.[3]. Si la forme est incomplète, on pensera à un dérivé qui aura servi de modèle à *Servius*, *Servenius* ou *Serveienus*[4]. Ce qui confère une valeur à cette comparaison est que celle-ci ne se limite pas au radical : au thème *serv-* s'attachent des suffixes qui caractérisent les noms de provenance étrusque et figurent en alternance régulière dans la série suivante :

serve :	*Servius*	*Servilius*	*Servaeus*	*Servēius*	*Servenius (a)*	*Serveienus*
tite :	*Titius*	*Titilius*	—	—	*Titenius*	*Titienus*
tule :	*Tullius*	—	—	*Tulleius*	*Tullenus*	*Tullienuus*
rume :	*Rummius*	*Romilius*	*Romaeus*	*Romeius*	*rumeni*	—
ace :	*Aceius*	—	*Accaeus*	*Acceius*	*Accenna*	*Acceienus*

Intégrée dans ce système de correspondances, la série de *Servius* accuse une formation spécifiquement étrusque et échappe par là au soupçon d'avoir été prise aux Romains.

Il reste à prouver que la ressemblance entre *seruus* et *Servius*

1. Trog. Pomp., *Just.*, 38, 6, 7. Voir aussi Ducati, *Etruria antica*, I, p. 142.
2. Schulze, *Zur Geschichte der lateinischen Eigennamen.*
3. Schulze, *op. cit.*, p. 287 et suiv.
4. Ces formes sont correctement rapprochées de étr. *servi*, *serve*, chez Schulze, p. 231, 371, mais sans que la question de *seruus* soit posée.

ne tient pas à une simple homonymie et que les noms étrusques du type de *servi*, *serve-* contenaient bien la désignation de l'esclave. On aura remarqué ci-dessus que *tule : Tullius* est exactement parallèle à *serve- : Servius*. Unissons-les et nous obtiendrons *Servius Tullius*, nom d'un des premiers rois de Rome. *Tullius* étant sûrement étrusque, le prénom *Servius* doit avoir à priori la même provenance. C'est bien ce qu'enseignent les traditions qui plaçaient Servius Tullius entre Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe, c'est-à-dire au milieu d'une dynastie étrusque. L'empereur Claude affirmait expressément que Servius Tullius était un Étrusque qui, sous le nom de Mastarna, aurait occupé Rome[1]. Quoi que l'on pense de cette tradition et du nom *Mastarna*, qui doit, en fait, être simplement le titre étrusque *macstrna* (sur une figure de la tombe François, cf. *macstrer*<*magister*[2]), l'origine étrusque de Servius Tullius, le premier Servius de l'histoire, s'en trouve confirmée. Dans le récit que donne Tite-Live des intrigues qui empêchaient l'accession de Servius Tullius au trône, revient à plusieurs reprises l'accusation d'être de naissance servile et étrangère. On traitait Servius de « aduenam non modo uicinae, sed ne Italicae quidem stirpis », et de « seruus serua natus ». On représentait à Tarquin que « praecipue id domus suae dedecus fore si... non modo aduenis, sed seruis etiam regnum Romae pateret[3] ». Son nom avait fini par devenir symbolique de sa condition : « Seruorum dies uulgo existimatur Idus Aug. quod eo die Ser. Tullius, natus seruus, aedem dedicauerit in Aventino[4]. » Parallèle frappant : pour récompenser un esclave qui avait livré aux Romains la place d'Artena, on l'affranchit et on lui donne le nom de Servius Romanus[5]. Il serait incroyable que de pareilles traditions aient pu s'accréditer auprès des historiens à une époque où la connaissance de la langue et des sources étrusques n'était pas une rareté et permettait un contrôle facile, si *Servius* n'eût pas évoqué en étrusque même le nom de l'esclave. Et ce fait demeure même si l'on tient toute l'histoire de Servius Tullius pour une

1. *CIL*, XIII, 1668 (I, 18 sq.), et Rosenberg, *Realencycl.*, 2te Reihe, I, s. v. *Rex*, p. 704.
2. Sur ce titre, cf. Cortsen, *Die etrusk. Standes- und Beamtentitel*, p. 131.
3. Liv. I, 40 et suiv.; cf. IV, 3, et Ov., *Fast.*, VI, 628.
4. Fest., p. 510 (343).
5. Liv. IV, 61, 8-10. — On connaît en outre un *Seruilius Tuscus* (v. Stein, *Realencycl.*, s. v. *Servilius*, p. 1810, n° 89).

fiction. Elle n'aura pu être inventée que parce que dans la nation, étrangère par définition, étrusque en fait, dont Servius était issu, son nom était synonyme d'esclave.

D'admettre l'origine étrusque de *seruus* n'a pas seulement pour résultat d'accorder les témoignages de la linguistique et ceux de l'histoire et de la sociologie. On se trouve amené à constater sous de multiples formes, en Italie et ailleurs, le même fait de civilisation que révèle l'histoire de *seruus* et, en un mot, à caractériser l'esclavage comme une institution étrangère aux peuples de langues indo-européennes.

Des autres désignations latines de l'esclave, *uerna* et *famulus*, il n'y a rien à dire, au point de vue du sens, qui ne soit déjà connu. Le premier désigne l'esclave né dans la maison et le second peut-être aussi, mais moins sûrement[1]. On a vu ci-dessus (p. 435) que *uerna* et *seruus* étaient associés aux origines des Étrusques d'une manière pour eux ignominieuse. Ajoutons-y l'indice de vulgarité que porte le masculin en *-a*[2], la formation spécifiquement étrusque en *-rn-* (cf. étr. Macstrna, Θucerna, Velθurna, etc.[3]), la même dérivation en *-īlis* (*uernīlis*) que dans l'emprunt étrusque *aprīlis*[4], et, d'autre part, l'inanité des étymologies proposées[5]. Il sera d'autant plus légitime de conclure en faveur d'une origine étrusque[6] que l'onomastique étrusque connaît le nom *Verna* (CIE 2165; cf. CIL, VI, 28594). — L'histoire de *famulus* est italique; c'est à l'osque *famel* que — Festus l'avait déjà observé — les Romains le doivent. Ils devaient en faire *familia*, l'ensemble des esclaves attachés à une famille : « familiam... quae constet ex seruis pluribus[7]. » Mais, au delà de l'osque, l'étymologiste perd ses droits. Comme l'a supposé avec raison M. Meillet, o. *famel* doit remonter à l'étrusque[8]. La formation en *-l-* constitue à cet égard un indice notable. — Nous ne mentionnerons *anculus* que sous réserve. Seul son féminin diminutif *ancilla* le rattache au présent groupe. Que

1. Cf. Ernout-Meillet, s. v. *famulus*.
2. Vendryes, *MSL.*, XXII, p. 97.
3. Ernout, *BSL.*, XXX, 1930, p. 93.
4. *BSL.*, XXXII, p. 68 et suiv.
5. Walde, s. v.
6. Admise déjà par Herbig, *Hermes*, LI, p. 466, n. 1, et Nehring, *Glotta*, XVII, 1929, p. 118 sqq. (avec possibilité d'une formation étrusque même dans *uernula*).
7. Cic., *Caecin.*, 55.
8. Ernout-Meillet, s. v. — Le rapprochement avec skr. *dhāman-* (Reichelt, *KZ.*, XLVI, p. 344) ne satisfait pas.

ancilla serve de féminin à *seruus*, comme παιδίσκαι à δοῦλοι (Septante), suivant la juste remarque de M. Wackernagel[1], cela dénote une conception différente de l'esclave suivant son sexe; la femme esclave est une « servante ». Mais *anculus* fait partie du vocabulaire liturgique, où il équivaut à « minister ». Nous connaissons par Festus des dieux et des déesses « quibus nomina sunt Anculi et Anculae », c'est-à-dire des desservants de quelque divinité supérieure : on n'eût pas réduit des dieux à une condition servile. Tout en l'écartant à raison de son sens, notons en passant que son étymologie par **am-colo-*, gr. ἀμφίπολος, skr. *abhicarah* « serviteur[2] », reste une simple possibilité. Il n'est pas démontré que *anculus* n'entretienne aucun rapport avec *Ancus* qui, lui, dérive de l'étrusque avec *Ancīlius* et *Ancharius*[3]. Le diminutif *ancilla* suppose un radical *anc-* et rien ne dit qu'il résulte d'une fausse coupe; *famulus*, *seruolus*, *uernula*, *cacula* (« seruus militis ») auront pu aisément servir de modèles à *anculus* tiré d'un **ancus*. Il ne s'agit ici aussi que d'une possibilité, mais qui pèse autant que l'autre. En tout cas, les deux noms spécifiques de l'esclave, *uerna* et *famulus*, empruntés l'un et l'autre, doivent former, avec *seruus*, un groupe sémantique que l'influence étrusque a introduit dans le vocabulaire latin.

En grec, δοῦλος (dor. δῶλος) est reconnu, depuis l'étude de M. Lambertz, comme un emprunt ionien à une langue d'Asie-Mineure, probablement au lydien[4]. Entre tous les pays d'Asie-Mineure qui approvisionnaient d'esclaves les marchés grecs, la Lydie jouissait d'une célébrité qu'atteste, par exemple, Cicéron : « Quis unquam Graecus comoediam scripsit in qua seruus primarum partium non Lydus esset[5]? » Isolé en grec, inconnu d'Homère qui n'emploie que le féminin, δοῦλος apparaît d'abord chez Hipponax d'Éphèse, dont le vocabulaire se ressent par tant de traits de ses fréquentations lydiennes. C'est aussi dans l'onomastique d'Asie-

1. Wackernagel, *Glotta*, II, 1909, p. 7.
2. Voir Ernout-Meillet, p. 47, et Walde-Hofmann, p. 45.
3. Schulze, *op. cit.*, p. 122, 165[7].
4. Lambertz, *Glotta*, VI, 1915, p. 1-18. Incidemment, p. 14, M. Lambertz a signalé la possibilité de comparer *seruus* à *Seruius*, etc., mais sans démonstration. [Je m'aperçois aussi que F. Muller, *Altital. Wörterb.*, p. 426, reproduit la suggestion de M. Lambertz et hésite à admettre la parenté de *seruus* et de *seruāre* qu'il restitue justement en **seruāyō*.]
5. Cic., *Flacc.*, 65.

Mineure que δοῦλος sert à former des noms propres, tandis que l'épigraphie grecque continentale ou insulaire l'ignore longtemps[1]. D'ailleurs, il est exceptionnel que les noms portés par les esclaves soient helléniques : les listes réunies par M. Lambertz révèlent une onomastique barbare en majeure partie[2]. Et Hesychius y apporte une confirmation par la glose δοῦλος · ἡ οἰκία, où l' « esclave » se trouve uni à la « maison » par les mêmes liens qui rattachent le « serviteur », οἰκέτης, à οἶκος ou δμώς à δομός. — Étranger aussi doit être θής « esclave, mercenaire », employé par les Cypriotes; cf. θάτας · θῆτας, τοὺς δούλους Κύπριοι Hes. Quand, au contraire, nous avons affaire à une désignation proprement grecque, elle se révèle secondaire : ainsi ἀνδράποδον a longtemps signifié simplement « prisonnier[3] »; cf. Thuc., VIII, 28 : τὰ ἀνδράποδα πάντα καὶ δοῦλα καὶ ἐλεύθερα.

Dans les autres langues indo-européennes, quand elles possèdent pour « esclave » un mot précis (ce qui n'est pas le cas du vieux-perse, par exemple, qui dit *bandaka-* « serviteur »), ce nom est généralement celui d'un peuple soumis par les armes : ainsi skr. *dāsa-* (peuple du nord-ouest de l'Inde), ags. *wealh* (= « Welche ») ou, comme dans la plupart des langues modernes de l'Occident, « esclave » (= Slave)[4]. Ce fait doit être mis en relation avec la condition de l'esclave, laquelle est incompatible avec la qualité de citoyen. M. Lévy-Bruhl a insisté à juste titre sur ce point : ni à Rome, ni dans la Grèce archaïque, l'esclavage ne peut frapper un citoyen. Cette conclusion vaut pour toutes les sociétés indo-européennes anciennes dont la structure nous soit connue. L'Aryen de l'Inde s'oppose au *dāsa*, comme le Germain au « Welche »[5]. Chez les Slaves, il semble même que l'esclavage n'ait pas existé. Partout où l'on peut parler d'esclavage caracté-

1. Rappelons à ce propos que, suivant Hérodote, VI, 137, les Hellènes, à l'époque de leurs guerres contre les Pélasges, n'avaient pas d'esclaves. Cf. Athénée, VI, 264 d, 267 e.

2. Lambertz, *Griech. Sklavennamen*, Diss.

3. Tous ces faits ont échappé à Brugmann, dont l'article sur les noms de l'esclave (*IF.*, XIX, p. 377 et suiv.) ne contient que des étymologies périmées.

4. Vasmer, *Ztschr. für deutsche Wortforsch.*, IX, p. 22. — Une revue de ces termes chez Schrader-Nehring, *Reallex. der idg. Altertumskunde*, s. v. Stand, t. II, p. 456 et suiv.

5. Sur les Germains, voir Tacite, *Germ.*, XXIV, et César, *B. G.*, IV, 15. — N. Otto Heinertz, *IF.*, L, 1932, p. 117 et suiv., interprète got. *kalkjō* « πόρνη » comme nom de l'esclave marquée à la craie (lat. *calx*) pour être vendue.

risé[1], l'institution et le nom se présentent comme étrangers à la communauté et au vocabulaire. Les peuples de langues indo-européennes n'ont pratiqué que l' « exodoulie ».

Au contraire, les civilisations d'Asie-Mineure et particulièrement celles de la Mésopotamie, fondées sur l'esclavage, peuvent reléguer un citoyen dans la condition servile[2]. Le code de Hammurabi contient des dispositions précises à ce sujet. Tout en s'alimentant principalement de prisonniers de guerre, la classe des esclaves ne forme pas, quoique soumise à une législation particulière, un corps étranger dans la société. Or, c'est en Asie-Mineure que, de plus en plus, on tend à chercher l'origine des Étrusques. Hérodote les faisait venir de Lydie et les données de l'archéologie, l'histoire des religions et l'onomastique ont fait ressortir des parentés indéniables entre les civilisations étrusque et asianique. La condition des esclaves y ajouterait un argument nouveau. D'autre part, si l'on considère que les premières migrations des tribus indo-européennes, vers la fin du IIIe millénaire, ont dû les mettre aussitôt en contact avec les peuples de l'Asie-Mineure, et que les preuves de ces relations se multiplient — installation des Luwis, puis des Hittites en pays hatti, mention des « Ahhiyawā » dans les textes hittites, traces d'une langue indienne dans les documents de Boghaz-Köy, rapports préhistoriques entre la Mésopotamie et le bassin de l'Indus révélés par les découvertes de Harappa et de Mohenjo-Daro —, on aura quelque raison de supposer que l'introduction de la notion d'esclave dans le droit des peuples indo-européens, compensée par le refus d'assimiler un national à un esclave, trahit une influence asianique, et que, en somme, c'est un grand procès de civilisation qui s'inscrit et se résume dans l'histoire du mot *seruus*.

E. Benveniste.

1. Sur l'esclavage antique, voir Ed. Meyer, *Die Sklaverei im Altertum* (Kleine Schriften, I, 1910, p. 171 et suiv.); Blümlein, *Bursians Jahresber.*, t. 197 (1923), p. 59 et suiv., et pour une théorie générale, Thurnwald, in *Reallex. der Vorgesch.*, t. XII, art. Sklave.

2. B. Meissner, *Babylonien und Assyrien*, I, p. 375 et suiv.

IX

RECHERCHES SUR LES JEUX SÉCULAIRES

PAR J. GAGÉ

Chargé de cours à la Faculté des lettres de Strasbourg

I. — Le site du « Tarentum »[1]

Il y a un problème linguistique du *Tarentum*, que M. Wuilleumier vient d'éclaircir ici-même (p. 127 et suiv.) en rendant à la forme attestée *Terentum* son authenticité et son origine sabine. Mais il y a aussi un problème topographique, qui peut être examiné à la lumière des fragments d'inscription relatifs aux jeux séculaires, découverts en 1890 et en 1930, ces derniers édités récemment par le prof. P. Romanelli (*Notizie degli scavi di antichità*, 1931, p. 313-345). La découverte de 1930, faite au même endroit que celle de 1890, redonne en effet de l'actualité à l'opinion de Lanciani, qui ne douta pas d'être là au voisinage du *Tarentum*. Pourtant la thèse de Lanciani ne peut être acceptée telle quelle; les deux auteurs qui ont traité le plus récemment de cette question sont d'accord pour la condamner, et proposer de transporter le *Tarentum* vers le sud-est, dans la région du Ghetto[2]. Leurs arguments sont si sérieux qu'on est d'abord tenté de les suivre. Mais les données des fouilles laissent subsister un doute irritant. Peut-on réconcilier ici l'archéologie et les textes? Je le crois, mais à condition de confronter de nouveau, et sans en oublier aucun, tous les éléments du problème.

Tout d'abord, quelle est à cet égard l'exacte portée de la dernière trouvaille? Il ne faut ni l'exagérer ni l'amoindrir. Elle ne suffirait pas à elle seule à condamner l'hypothèse récente, d'autant qu'il demeure acquis, depuis l'étude de P. Boyancé, que la prétendue *Ara Ditis* découverte en 1887 à quelque distance et invoquée par Lanciani comme un argument décisif ne répond nulle-

1. J'adopte par convention la forme traditionnelle *Tarentum*.

2. P. Boyancé, *Note sur le Tarentum*, in *Mélanges de l'École de Rome*, 1925, p. 135-146; P. Wuilleumier, *Tarente et le Tarentum*, in *Rev. Ét. lat.*, 1932, I, p. 127-146. Dans la suite de cet article je me contenterai, pour les références à ces deux études, de l'indication de la page.

ment aux descriptions antiques du *Tarentum*. Il devient seulement de plus en plus difficile de contester :

1° Que les fragments découverts à deux ou plutôt à *trois*[1] reprises sensiblement au même endroit aient été retrouvés à peu près *in situ*[2]. Ils sont maintenant assez abondants pour que l'étendue de ceux qui nous manquent apparaisse relativement faible. Les derniers ont été trouvés mêlés à des morceaux provenant du vif du pilastre sur lequel on les lisait jadis. Si l'on veut écarter l'hypothèse de l'*in situ*, qui se présente d'elle-même, il faut admettre que les deux pilastres portant, l'un le commentaire des jeux d'Auguste, l'autre de ceux de Septime-Sévère, sans parler du fragment claudien, aient été transportés ensemble au même endroit. On voit assez mal la raison d'un pareil transfert, sur toute la distance qui sépare Saint-Jean-des-Florentins du Ghetto (environ deux kilomètres), dans une région du Champ de Mars qui, pour avoir été relativement peu bâtie dans l'antiquité, ne manquait cependant pas au Moyen-Age de matériaux à pied d'œuvre, ou du moins beaucoup plus proches[3].

2° Que le lieu, quel qu'il fût, d'où proviennent les inscriptions, coïncidât avec le *Tarentum*. On a suggéré en effet que, si elles se trouvent *in situ*, la possibilité demeure que nous soyons là sur l'emplacement, non du *Tarentum*, mais par exemple du local où se réunissait le collège des quindécemvirs. A première vue l'hypothèse paraît vraisemblable, et elle permettrait seule de concilier les données immédiates de l'archéologie avec celles que l'on croit découvrir dans les textes. Cette position de repli me semble cependant impossible à défendre, pour les raisons que voici :

a) Les quindécemvirs avaient le centre de leurs occupations li-

1. On oublie trop, en effet, que les découvertes de 1890 et de 1930 avaient été précédées par celle de deux fragments, l'un relatif aux jeux d'Auguste (lignes 51-66 de l'édition de Mommsen), l'autre vraisemblablement à ceux de Claude. Ces fragments ont été vus au XVIe siècle « in domo Ceuli via Julia », avant de passer aux mains de Fulvio Orsini. Or la domus Ceuli, aujourd'hui des Salviati, est à 250 mètres du lieu des autres découvertes. Cf. là-dessus *C. I. L.*, VI, 4, 2, p. 3237, fr. 32323.

2. Je dis à peu près, parce qu'ils étaient incorporés, semble-t-il, dans des murs du haut Moyen-Age : ils étaient *in situ* dans la mesure où ils avaient été, comme tant de matériaux antiques, réemployés sur place.

3. On verra plus bas que les dernières fouilles ont précisément révélé l'existence de rues, de canaux et de constructions antiques, et tout auprès on sait qu'il y eut au IVe siècle un arc d'apparat à l'entrée du pont du Tibre. Il n'est donc plus possible de soutenir que les matériaux de remploi y eussent manqué.

turgiques, sous la République au temple d'Apollon *in Campo Flaminio* et au Capitole, où ils consultaient les oracles sibyllins; sous l'empire au temple d'Apollon Palatin. A supposer qu'ils aient possédé, en dehors de ces trois sanctuaires, un lieu de réunion profane, il est douteux qu'on l'eût choisi si éloigné de leurs fonctions ordinaires et dans une partie du Champ de Mars presque déserte au temps d'Auguste, peu habitée encore au temps de Septime-Sévère.

b) En soi-même l'idée que les *Acta*, document de nature religieuse et particulièrement solennel, aient pu être gravés dans un local sans notoriété, et non dans un des lieux de culte, est peu admissible. Les Actes des Arvales, on le sait, ont été découverts à l'emplacement du bois sacré où s'accomplissaient les rites qu'ils décrivent. On pourrait à la rigueur admettre que les collèges sacerdotaux conservassent dans des archives profanes les procès-verbaux de leurs séances, le résultat de leurs cooptations, etc... Mais il en va autrement de textes comme les nôtres, qui ne visent les quindécemvirs que dans la mesure où, une seule fois par siècle, ils participent aux *ludi*. Ces jeux n'étaient d'ailleurs qu'une de leurs attributions; ils en avaient de plus régulières. Si nous étions sur leurs archives, il serait surprenant que les Actes des jeux séculaires fussent toujours les seuls à sortir de terre. Combien il est *a priori* plus vraisemblable que ces inscriptions commémoratives aient été affichées en l'un des lieux qui voyaient s'accomplir les rites séculaires, et lequel eût mieux convenu que le *Tarentum*, dont les jeux étaient toute la raison d'être!

c) Mais il y a plus : un texte décisif des Actes augustéens, qui a échappé à l'attention de M. Wuilleumier, prescrit formellement leur affichage sur deux colonnes, l'une de marbre et l'autre de bronze, *à l'endroit où auraient lieu les jeux : eo loco ubi ludi futu[ri si]nt*[1]. Or, on n'a jamais mis en doute que nos fragments épigraphiques aient appartenu précisément à la *columna marmorea*.

1. *Acta* augustéens, l. 59-63 : « Quod C. Silanus cos. v. f. pe[rti]nere ad conservandam memoriam b[enevolentiae deorum commentarium ludorum] saecularium in colum[n]am aheneam et marmoream inscribi, st[atuique ad futuram rei memoriam utramque] eo loco ubi ludi futu[ri s]int, q. d. e. r. f. p., d. e. r. i. c. uti cos. a. a. ve ad f[uturam rei memoriam columnam] aheneam et alteram [m]armoream, in quibus commentari[um ludorum eorum inscriptum sit, eo loco statuant et id opus eidem] locent, etc. »

Mommsen, sans hésiter, a identifié avec raison le pilastre quadrangulaire auquel appartenaient nos fragments avec la *columna marmorea;* il a cru la reconnaître,

D'autre part, si des sacrifices avaient lieu aussi au Palatin et au Capitole, c'est du *Tarentum* seul qu'il est permis de dire rigoureusement que s'y donnaient les *ludi*. La conséquence est claire : le lieu d'origine des inscriptions découvertes doit nécessairement coïncider avec le *Tarentum*.

Ce point étant acquis, le problème, en bonne méthode, se pose de la façon suivante : si les fragments des *Acta* ont été retrouvés *in situ*, le *Tarentum* devra être situé en cet endroit, près du coude occidental du Tibre, dans le triangle que définissent le fleuve, le Corso Vittorio Emanuele et l'église Saint-Jean-des-Florentins. La découverte récente apporte une présomption de plus en faveur de l'hypothèse de l'*in situ*. Les données littéraires et lexicographiques s'opposent-elles, comme on l'a soutenu, à cette localisation?

Reprenons-en un à un les éléments.

*
* *

A. — Un des trop rares textes que nous possédions, celui de Festus au mot *saeculares (ludi)*, situe le *Terentum* « in ex⟩tremo Mart⟨io campo[1] » : à l'extrémité du Champ de Mars. Il s'agit, à vrai dire, d'un passage mutilé; mais la restitution en paraît sûre, et d'ailleurs la même expression se retrouve, en grec, chez un auteur apparemment indépendant de Festus : Zosime place en effet l'autel souterrain ἐν ἐσχάτῳ που (κείμενον) τοῦ Ἀρείου πεδίου[2]. M. Wuilleumier est d'avis que la formule désigne excellemment la zône du Ghetto, qui termine la plaine le long du Tibre, au pied du Capitole[3]. N'y a-t-il pas là une illusion d'optique toute moderne?

Considérons bien la plaine que les Romains appelaient *Campus Martius*, et sous quel angle ils la voyaient. Le centre de l'*urbs* était à l'est des crêtes du Quirinal et du Capitole. A qui, partant de ce centre, voulait gagner le Champ de Mars, deux routes principales s'ouvraient : un passage au nord, par une des deux portes Fontinale ou Sanquinale; un au sud, le long du Tibre, par la Carmentale ou la Flumentane, toutes deux faisant communiquer le

ce qui est moins sûr, dans le cippe qui figure sur la monnaie de Mescinius Rufus (cf. *Gesamm. Schriften*, VIII, p. 569).

1. Festus, s. v. ⟨*saeculares ludi*⟩, p. 440, éd. Lindsay.

2. Zosime, II, 4 : ce texte, plus sûr que celui de Festus, n'est généralement pas cité.

3. Wuilleumier, p. 130.

forum boarium, actif et peuplé d'édifices, avec le *forum holitorium* et les temples ou les portiques du *Campus Flaminius*. Au IIe siècle avant notre ère, on construit un portique allant de la *porta Fontinalis* à l'*ara Martis*, « pour ouvrir un chemin vers le Champ » : *qua in Campum iter esset*[1]; sa direction était sensiblement d'est en ouest. Sous l'empire, et surtout après la construction des *fora* impériaux, c'est par là qu'on aborde le plus couramment le Champ de Mars. Le passage du sud devait être plus fréquenté sous la République, quand le vieux forum et le Vélabre étaient encore l'âme de la vie urbaine. Mais, de toute façon, qu'ils pratiquassent l'un ou l'autre chemin, les Romains — ce point est essentiel — abordaient toujours le Champ de Mars d'est en ouest, plus exactement de sud-est en nord-ouest. Par suite la plaine leur apparaissait normalement dans le sens de sa profondeur, laquelle atteint son maximum sur l'axe qui va du Capitole au coude occidental du Tibre, et la région du Ghetto se trouvait, selon le cas, soit tout à l'entrée du *Campus*, soit sur son côté gauche, *jamais à son extrémité*. Bien mieux, la limite rituelle du *Campus*, que les magistrats ne franchissaient qu'avec des précautions religieuses, semble avoir été cette *amnis Petronia* qui, coulant d'abord du nord-est au sud-ouest jusqu'au « marais de la Chèvre », traverse ensuite le Ghetto du nord au sud pour se déverser dans le Tibre[2].

Dès lors l'expression de Festus et de Zosime, loin de favoriser la localisation du *Tarentum* au Ghetto, nous paraît être la première à l'exclure; aux yeux du Romain antique, cette partie du Champ de Mars devait passer bien plutôt pour le *proximus Martius campus*, tandis que son « extrémité » devait s'entendre tout naturellement de l'angle poussé par la plaine dans la direction du Vatican, c'est-à-dire précisément du lieu des découvertes épigraphiques.

Pour appuyer cette observation nous disposons d'un autre texte : on sait comment Sénèque, dans son *Ludus de morte Claudii*, décrit plaisamment les mésaventures posthumes de l'empereur Claude. Les dieux, ayant délibéré, refusent de l'admettre au ciel et

1. Cf. Liv., XXXV, 10, 12 : sur ces diverses portes et sur l'*ara Martis*, voir les textes de la *Forma Urbis* et le *Lexique de topographie* de M. Homo, auxquels je renvoie pour tous ces détails.

2. Cf. Festus, p. 296, éd. Lindsay : « *Petronia amnis* est in Tiberim perfluens, quam magistratus auspicato transeunt, cum in campo quid agere volunt » (cité par Wuilleumier, p. 130, 5). Les magistrats entrent donc par là au Champ de Mars.

chargent Mercure-Talthybius de le conduire aux enfers. Ils descendent *per viam sacram*, expression à double entente, car il s'agit du chemin qui mène du ciel à la terre, mais aussi de la voie sacrée du Forum. Là ils rencontrent le convoi de Claude, lequel a le plaisir d'assister à ses propres funérailles. Mercure cependant l'entraîne, en lui cachant la tête, *per campum Martium*, à travers le Champ de Mars, et il descend avec lui aux enfers *inter Tiberim et viam Tectam*[1]. Les éditeurs du siècle dernier avaient bien vu que dans ce morceau, tout entier étudié en vue de l'effet comique, aucun détail n'était arbitraire, et qu'il convenait d'attribuer un sens précis à cet itinéraire[2]. Par quel meilleur chemin, dans Rome, descendre chez Pluton, que par le vieil autel de Dispater au *Tarentum*, que tous les témoignages situent précisément près du Tibre? L'allusion au *Tarentum* peut être considérée comme certaine, et elle a déjà l'intérêt d'attester le caractère tenace de « bouche d'enfer » que ce curieux endroit continuait de garder, quoique les rites qui s'y célébraient eussent perdu leur sens proprement infernal. Mais elle peut aussi nous aider à démêler le problème topographique. Un fait s'impose d'abord : c'est que, pour aller du forum au *Tarentum*, il a fallu aux héros de Sénèque *traverser* le Champ de Mars. Nous comprenons très bien s'il s'agit de son extrémité véritable, fort éloignée en effet de la voie sacrée. En revanche, s'il s'agit du Ghetto, nous ne comprenons plus : on y arrive si vite et si directement par le Vélabre.

Le texte de Sénèque nous éclairerait assurément mieux si nous savions au juste où était la *via Tecta*. Cette rue est citée par Martial avec la *Flaminia*, dans l'intention, semble-t-il, de désigner le chemin par où un Lingon, fraîchement arrivé de sa Gaule, a pu pénétrer dans Rome[3]. Or, il paraît y avoir eu dans la partie occi-

1. Sénèque, *Ludus de morte Claudii*, 11-13 : « Dum descendunt per viam sacram, interrogat Mercurius quid sibi velit ille concursus hominum, num Claudii funus esset? Delectabatur laudibus suis Claudius et cupiebat diutius spectare. Injicit illi manum Talthybius, deorum nuntius, et trahit capite obvoluto, ne quis eum possit agnoscere, per campum Martium, et inter Tiberim et viam Tectam descendit ad Inferos... »

2. Voir notamment Bücheler, dans les *Symbola philologorum Bonnensium in honorem Ritschelii*, 1864-1867, p. 63-66 et notes. L'allusion au *Tarentum* avait déjà été relevée par Becker, *Topogr.*, p. 641.

3. Martial, *Épigr.*, VIII, 75, v. 1-2; de même, III, 5, v. 5; cf. Homo, *Lex. de top.*, s. v. *via Tecta ad Campum*. On notera que les derniers fragments ont été découverts le long d'une rue antique que M. Romanelli, suivant la *Forma Urbis*, identifie avec la *via Recta;* or, cette *via Recta* semble résulter d'une correction de *via Tecta*.

dentale du Champ de Mars une grande artère, passant le Tibre, au Ier siècle, au pont dit « Néronien » (à peu près l'actuel pont Victor-Emmanuel), et coupant la plaine en direction de l'est. L'arc élevé à la fin du IVe siècle à l'entrée de ce pont se vantait, dans son inscription, d'avoir couronné le travail des *Porticus maximae*. Les topographes reconnaissent volontiers dans ces *Porticus maximae* une grande allée bordée de portiques allant approximativement du théâtre de Pompée au coude occidental du Tibre. Il est tentant de mettre la *via Tecta* — la rue « couverte » — en relation avec ces portiques, et de la faire courir parallèlement au fleuve jusqu'au coude où elle le coupait. Plusieurs routes venant de l'Italie du Nord par l'Étrurie devaient entrer à Rome par ce pont : au moins la *Cornelia* et la *Triumphalis*. Ce pouvait donc être, comme la *Flaminia*, un chemin d'accès pour un Gaulois.

En outre, observons que, le *Tarentum* étant notoirement au bord même du Tibre, *ad Tiberim*, l'allusion de Sénèque ne revêt la précision désirable que si la *via Tecta*, prise par lui comme point de repère, se trouve, au moins en quelque endroit, assez proche du fleuve. C'est le cas dans notre hypothèse : si le *Tarentum* était là où les inscriptions ont revu le jour, et si la *via Tecta* débouchait au pont Néronien, l'expression *inter Tiberim et viam Tectam* serait juste et claire à souhait. Si le *Tarentum* était au Ghetto, il faudrait supposer que derrière lui, et cependant assez près du Tibre, courait cette *via Tecta* qu'aucun vestige archéologique n'invite à y situer. Et que deviendrait le mot de Martial? En quoi une rue voisine du centre de Rome eût-elle pu rappeler une arrivée de fraîche date?

B. — Mais les textes ne disent pas seulement que le *Tarentum* est à l'extrémité du Champ de Mars. L'un d'eux précise qu'il se trouve à l'endroit le plus resserré — στεινότατον — de la plaine ou du fleuve[1]. On a longtemps entendu l'expression comme s'il s'agissait de la plaine; puis Lanciani, ayant identifié l'autel avec la construction découverte près de la Chiesa nuova, imagina de l'appliquer au fleuve, dont le lit est particulièrement resserré entre le pont Néronien et le pont d'Agrippa. M. Boyancé a montré que

1. Il s'agit des vers 5-6 de l'oracle transmis par Zosime, II, 6; ils ordonnent de sacrifier :

... ἐν πεδίῳ παρὰ Θύμβριδος ἄπλετον ὕδωρ,
ὅππῃ στεινότατον...

la première interprétation est en soi préférable[1]. Peut-être ne faut-il pas non plus vouloir à tout prix exclure une amphibologie, qui est dans les traditions du style oraculaire[2]. Mais quelle est la partie du Champ de Mars qui peut au meilleur titre se dire *la plus resserrée*? La zône comprise entre le Tibre et le Pincio étant exclue pour toutes sortes de raisons, c'est, pour M. Wuilleumier comme pour M. Boyancé, la région du Ghetto, où l' « extrémité » du Champ de Mars se trouverait en effet resserrée entre le Tibre et le Capitole[3]. N'est-ce pas là encore une impression illusoire? A qui regarde sur la carte la zône du Ghetto, il n'apparaît guère qu'elle soit si resserrée entre le fleuve et la colline. Ce jugement, qui serait juste du *Forum holitorium*, cesse de valoir dès qu'on dépasse vers l'ouest le théâtre de Marcellus. La région où l'on voudrait citer le *Tarentum* s'ouvre en fait largement vers la gauche, le long du Tibre, vers le nord à travers toute la dimension sud-nord du Champ de Mars. Elle est dominée, mais non resserrée, vers le nord-est, par la masse du Capitole.

Transportons-nous, au contraire, à la véritable extrémité du Champ de Mars, là où le Tibre, descendu du nord, puis ayant quelque temps coulé d'est en ouest, s'infléchit brusquement dans la direction du sud-est : n'est-il pas légitime de dire que la plaine, si large en tous sens autour du Panthéon, se rétrécit à cet endroit, en forme de coin, entre les deux sections de sens opposé du cours du fleuve?

Ainsi, à s'en tenir aux évidences géographiques, l'autel du *Tarentum* n'aurait pas dû se trouver au Ghetto, mais dans la partie à la fois la plus excentrique — *extremo* — et la plus resserrée — στεινότατον — de la plaine, et le long du Tibre : indications qui coïncident avec l'angle occidental où sont apparus les fragments et ne coïncident véritablement qu'avec lui.

Toutefois, pour rendre cette localisation définitive, il nous faut considérer les arguments secondaires jetés dans le débat.

C. — En dehors des raisons d'ordre proprement topographique,

1. Boyancé, p. 140.

2. Dans notre hypothèse l'amphibologie est possible, l'autel se trouvant bien à l'endroit le plus resserré de la plaine, mais, d'autre part, la zône du *Tarentum* longeant le Tibre à l'endroit le plus resserré de son lit.

3. Boyancé, p. 140; Wuilleumier, p. 130. M. Boyancé ne parle à vrai dire que du *Forum holitorium*, qui n'est pas tout à fait le Ghetto.

on invoque, et il paraît légitime en effet d'invoquer, en faveur du Ghetto, des vraisemblances religieuses et cultuelles. M. Boyancé a observé que dans la région du Champ de Mars où les *Acta* ont été découverts, « même à l'époque classique, il n'y a rien qui soit essentiel à la vie religieuse de Rome[1] », alors qu'autour de l'emplacement antique du Ghetto se pressaient légendes et sanctuaires. M. Wuilleumier paraît surtout sensible au fait que les deux cultes qui seraient, dans son hypothèse, issus par scission du dieu primitif du *Tarentum*, celui de Volcanus et celui de Tiberinus, ont reçu au IIIe siècle un sanctuaire, le premier au nord du Ghetto, *in circo Flaminio*, le second au sud, dans l'île Tibérine[2].

En fait, la loi des affinités religieuses ne joue pas dans la topographie romaine un rôle aussi mécanique, et il faut se garder à cet égard des rapprochements spécieux. Pour ne prendre qu'un exemple, la présence au Champ de Mars d'une *ara Martis* et du culte de Mars n'empêche pas que le temple principal du dieu, à l'époque républicaine, n'ait été de l'autre côté de la ville, *extra portam Capenam*. Dans le cas présent on ne doit pas perdre de vue l'origine très particulière du culte. Le dieu du *Tarentum* n'a pas été fixé par délibération humaine en un lieu arbitraire ; il s'est révélé en un endroit précis par des manifestations naturelles. Rien n'invite à penser qu'elles se soient produites au voisinage d'autres sanctuaires plutôt qu'en un coin désert. D'autre part l'hypothèse sabine elle-même, pour être logique, n'a aucune raison de rapprocher le *Tarentum* du centre de la ville de Rome ; il n'y a point, entre l'un et l'autre, de rapport primitif. Sans doute, on ne peut avancer que le *Tarentum* a préexisté à Rome comme les *atria Tiberina* à Ostie ; mais, de même que les *atria Tiberina* sont hors d'Ostie et à quelque distance, il est parfaitement admissible que le *Tarentum* ne fût pas aux portes mêmes de Rome[3]. Le Champ de Mars est d'ailleurs imprégné tout entier d'influences sabines. Le cas est différent si l'on passe aux cultes dérivés, auxquels des sanctuaires ont été assignés ensuite à une époque pleinement historique et en toute liberté de choix. En particulier, si le Volcanus du

1. Boyancé, p. 144.
2. Wuilleumier, p. 138.
3. Sur ces *atria Tiberina* et leurs rapports avec la ville d'Ostie, cf. J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 526 et suiv.; M. Wuilleumier a montré l'analogie de la situation avec celle du *Tarentum* romain.

cirque Flaminien et le Tibernius de l'île Tibérine ont été réellement détachés au IIIe siècle du premier dieu du *Tarentum*, on voit trop facilement les raisons qui ont pu attirer le premier *in circo* — le cirque est un puissant attracteur de cultes — le second, comme il se devait, au milieu même des eaux du Tibre, dans l'île qu'elles portent comme une nef, pour en tirer la moindre présomption sur le site du *Tarentum*.

A plus forte raison l'organisation des jeux séculaires depuis Auguste, avec ses trois lieux de culte, *Tarentum*, Capitole et Palatin, n'apporte-t-elle aucun argument en faveur de leur proximité; les distances n'ont joué aucun rôle dans ce choix, que seules ont imposé des traditions religieuses d'origine diverse[1]. Les nouveaux fragments découverts offrent-ils, comme on le suggère, une indication dans ce sens? Nous ne le croyons pas. Ils disent, il est vrai, qu'au cours de la troisième nuit, Septime-Sévère et Caracalla, accompagnés des quindécemvirs, tous revêtus de la prétexte et couronnés, se rendirent du Palatin au *Tarentum : de Pal*[*atio in T*]*erentum venerunt*[2]. Mais il était difficile de marquer autrement le trajet accompli, quel que fût le site du *Tarentum*, entre le point de départ et le point d'arrivée, étant donné surtout qu'il ne s'agit pas là d'une procession rituelle ayant en elle-même sa fin, et dont l'itinéraire ait mérité, comme celui de la *pompa* entre les deux exécutions du *carmen*, d'être noté dans ses détails[3].

Il y a plus : l'argument de proximité invoqué en faveur d'une localisation au Ghetto ne tarde pas à se retourner contre elle; il se transforme en effet aussitôt en un argument *ex silentio* dont le poids, en l'espèce, me semble considérable. Situé au Ghetto, le

1. Le *Tarentum* a dû être d'abord l'unique lieu de culte; le Capitole et le Palatin s'y sont ajoutés, sans doute seulement sous Auguste. Il est évident que les raisons qui ont déterminé cette extension des rites n'ont rien à voir avec la topographie.

2. *Acta* sévériens, l. 47 de l'édition Romanelli (*Not. Scavi*, 1931, p. 341); cf. Wuilleumier, p. 146.

3. En sens inverse, on pourrait faire valoir, mais seulement comme une présomption favorable à notre thèse, le fait qu'aux termes de l'édit retrouvé sur les nouveaux fragments, les *ludi scaenici* ajoutés par surcroît aux jeux proprement séculaires devaient se célébrer *theatris tribus, ligneo, Pompeiano, odi*[*o*... (l. 37). M. Romanelli, qui a tacitement adopté l'hypothèse topographique de Lanciani, note, p. 325, le voisinage relatif de ces trois édifices : le *theatrum ligneum* est celui qu'on élève au *Tarentum* même (*ad Tiberim*, dans les *Acta* augustéens), l'*odeum* est sans doute celui de Domitien, qui devait se trouver dans les environs de l'actuelle Piazza Navone : du *Tarentum* à l'*odeum*, puis de l'*odeum* au théâtre de Pompée, le chemin parcouru (ligne 91) est logique. Il est moins rationnel dans l'autre hypothèse.

Tarentum se fût trouvé de toutes parts environné d'édifices, et d'édifices célèbres : théâtres de Marcellus et de Balbus, portiques d'Octavie et de Philippe. Admettons sans difficulté qu'aucun des textes qui nous parlent de ces édifices n'ait eu l'occasion de mentionner le *Tarentum* voisin. Il reste à expliquer pourquoi les auteurs anciens, lorsqu'ils se sont donné pour tâche de le désigner lui-même, ont peiné sur des périphrases médiocres, alors qu'ils disposaient de si commodes points de repère. Il est étrange que l'idée ne leur soit pas venue de nommer un de ces édifices voisins, et surtout que, pour préciser l'emplacement de l'autel au bord du fleuve, ils aient omis cette île Tibérine qui est, à la hauteur du Ghetto, le trait caractéristique du paysage fluvial.

A vrai dire, à défaut d'une allusion directe à cette île, on a cru relever dans le récit de Zosime un trait qui nous y conduise : il y est dit que Valesius, dans sa navigation légendaire, « suivait la partie de la rive où le courant du fleuve lui semblait plus tranquille » : καθ'ὃ τὸ τοῦ ποταμοῦ ῥεῖθρον ἡρεμαῖον ἐδόκει[1]. Or l'île Tibérine, coupant le Tibre en son milieu, rend son courant plus paisible, en particulier dans le bras longeant le Ghetto. Mais cette interprétation est exclue par la place qu'occupe ce détail dans la narration de Zosime : il s'applique en effet, non à son débarquement au *Tarentum*, mais à sa navigation entre Eretum et le *Tarentum*, avant le débarquement au Champ de Mars, qui se réalise lui-même en amont du *Tarentum*[2]. On ne saurait donc l'entendre du bras de l'île Tibérine où le navigateur qui s'arrête au Ghetto doit à peine s'engager.

Ce n'est pas tout : Festus ne nomme que le *Campus Martius*. Or, la partie du Champ de Mars où se trouvait autrefois le Ghetto formait dans l'antiquité, en marge de la grande plaine, une section un peu à part, à laquelle l'usage donnait plus couramment le nom de *Campus Flaminius* : le théâtre de Marcellus, le temple tout proche d'Apollon, le portique d'Octavie, tous ces édifices qui, dans l'hypothèse que nous examinons, eussent été les voisins im-

1. Zosime, II, 2; cf. Boyancé, p. 145 et n. 2; Wuilleumier, p. 130.

2. C'est là une observation qui me paraît décisive : Valesius, ayant suivi le côté paisible du fleuve, sans doute sur une certaine longueur (car ses enfants brûlaient de fièvre), aborde bien le soir au Champ de Mars; mais il n'est pas encore au *Tarentum*, qu'il n'atteindra, semble-t-il, que le lendemain, après une nuit passée dans une cabane de berger : voir la reconstitution du récit complet dans Wuilleumier, p. 132.

médiats du *Tarentum*, sont dits par les textes *in Campo Flaminio*, comme le cirque même qui s'allonge derrière eux. De l'autre côté, vers l'ouest, un quartier de l'*Aesculetum* est également connu. Il est surprenant que ni Valère-Maxime, ni Festus, pour ne rien dire de Zosime, n'aient utilisé quelqu'une de ces références précises.

Au contraire les repères sont rares et sans notoriété dans la partie la plus occidentale du Champ de Mars, et c'est précisément ce qui explique, si le *Tarentum* était là, l'embarras des anciens pour désigner son emplacement et le caractère purement descriptif de leurs indications.

D. — D'ailleurs ces mêmes textes nous donnent au moins un point de repère, et qui n'est pas négligeable. Ils sont d'accord pour situer le *Tarentum* dans la partie du Champs de Mars propre aux exercices équestres. Zosime parle d'un lieu « où se trouve aussi un espace ouvert aux exercices des chevaux » : καθ'ὃ καὶ ἀνεῖται τόπος εἰς γυμνάσιον ἵππων[1]. Festus, dans un passage abîmé, paraît bien « évoquer le piétinement des chevaux » : *teri(?)]tur ab equis quadrigaris*[2]. Admettons que les courses auxquelles ce dernier texte fait allusion ne soient pas antérieures aux vrais jeux séculaires, c'est-à-dire à 249. Le fait qu'il s'en donna de toute certitude après cette date ne nous en oblige pas moins à prêter au *Tarentum*, autour de son autel, une étendue suffisante. Le site ancien du Ghetto, cerné de théâtres et de portiques, convenait-il à ces jeux d'hippodrome? Sa plus grande longueur ne dépasse pas celle du *Circus Flaminius* voisin; elle atteint tout juste le tiers de celle du *Circus Maximus*. On imagine mal en si peu d'espace les lancements de quadriges et les acrobaties des *desultores*.

D'autre part, si les courses de chevaux du *Tarentum* ne datent que de l'introduction, sous l'influence tarentine, des rites proprement séculaires[3], nous savons que les Romains, très anciennement, pratiquaient au Champ de Mars des exercices équestres, de caractère religieux aussi bien que militaire. En particulier le culte de Mars y donnait lieu, au printemps, aux *Equirria*, et, le 15 octobre, à la course rituelle de l'*equus october*, suivie du sacrifice de l'animal vainqueur[4]. Où avaient lieu ces courses? Probablement dans

1. Zosime, II, 2.
2. Festus, s. v. ⟨*Terentum*⟩, p. 478, éd. Lindsay; cf. Wuilleumier, p. 128.
3. Wuilleumier, *Ibid.* et p. 144.
4. Cf. Wissowa, *Relig. u. Kult. d. Römer*[2], p. 144-145.

la même région que celles des jeux séculaires[1]. Voici, en effet, de singulières rencontres : les Régionnaires du Bas-Empire citent dans la IXe région un lieu dit *Trigarium*, que des inscriptions localisent au bord du Tibre, entre le coude occidental et le pont d'Agrippa, c'est-à-dire un peu en aval de l'endroit qui, dans notre hypothèse, recélait l'autel du *Tarentum*[2]. Les mêmes Régionnaires citent aussitôt après un lieu dit *ad Ciconias nixas :* or, c'est justement *ad nixas* que s'accomplissait, d'après le calendrier philocalien, le rite de l'*equus october*[3]. Le *Trigarium* est défini par un glossateur un endroit où s'exercent les chevaux. Nous ignorons à quelle époque il remonte sous sa forme définitive; mais il nous paraît difficile de méconnaître le lien qui unit tous ces témoignages. Selon toute vraisemblance, le *Trigarium* du Bas-Empire représente, dans un Champ de Mars de plus en plus envahi par la ville, le dernier vestige des grandes étendues gazonnées qui devaient s'ouvrir jadis, sur cette rive du Tibre, aux prouesses des cavaliers, et que Strabon admirait encore, à côté des grandes constructions d'Agrippa[4]. Il doit avoir été tout voisin du *Tarentum* où se donnaient des courses, comme du terrain où se célébraient les rites des *Equirria* et de l'*equus october*.

E. — Mais ici se pose justement le problème de la nature du terrain, un des plus délicats qui soient. Les étymologies proposées par les anciens se ramènent à deux idées principales, celles de l'humidité du lieu, sol mou, bas-fonds envahis par les eaux (sabin *terenum* = latin *molle?*), ou de l'érosion du fleuve (*terere*). A première vue ces indications, issues de recherches peu savantes, inspirent une médiocre confiance; toutefois, un vers d'Ovide semble bien confirmer que le *Tarentum* est une zône de bas-fonds marécageux (*vada Tarenti*), et M. Wuilleumier vient de rendre assez probable le rapport étymologique *terenum-Terentum*[5]. Devons-

1. Cf. Piganiol, *Jeux romains*, p. 9 : « ... L'autel du *Tarentum* était le sanctuaire autour duquel se célébraient les *ludi saeculares*; Zosime dit avec précision qu'il était situé en cette partie du Champ-de-Mars où avaient lieu les courses de chevaux. De quelles courses s'agit-il ? Non seulement, sans doute, de celles qui faisaient partie du programme des jeux séculaires, mais encore de la course rituelle qui, chaque année, en octobre, se terminait par le sacrifice énigmatique de l'*equus october* ».

2. *C. I. L.*, VI, 8461, 31545; cf. Homo, *op. cit.*, p. 476.

3. *C. I. L.*, VI, 1785; cf. Homo, p. 135. La valeur de ces rapprochements a été entrevue par Borsari, dans les *Not. Scavi*, 1887, p. 324.

4. Strabon, V, 3, 8.

5. Wuilleumier, p. 127-129. En sens contraire, cf. l'étude toute récente de Weins-

nous retenir aussi le fait de l'érosion? Les deux phénomènes ne s'accordent guère[1]; dans ces conditions, il me paraît sage, si l'on opte pour l'étymologie par *terenum*, de laisser tout à fait de côté l'hypothèse de l'érosion. Retenons, en tout cas, l'idée de marécages. Le sol antique du Ghetto, dit-on, traversé par l'*amnis Petronia*, répond bien à cette description. Observons cependant, d'une part, qu'un terrain de courses suppose un sol assez ferme et sec; d'autre part, que les mêmes descriptions antiques du *Tarentum* introduisent dans sa géologie un élément tout différent, et difficile à concilier avec le précédent : c'était une plaine « ignifère », d'où s'élevait une fumée mystérieuse[2]. Ce caractère mérite d'être retenu comme essentiel, puisque c'est lui qui a attaché à ce lieu une superstition infernale vivace, et qu'il joue un rôle important, égal à celui de l'eau du Tibre, dans les récits aitiologiques sur l'institution des *ludi*. M. Boyancé a souligné justement que le *Tarentum* est un *mundus*. L'allusion de Sénèque nous l'a confirmé. Sans suivre dans ses détails l'hypothèse de Pinza, j'en retiendrais volontiers l'analogie qu'elle établit entre le couple Soranus-Feronia du pays falisque et celui du *Tarentum* : Feronia est une hypostase de la Terre-Mère, et le dieu du Soracte, adoré parmi les vapeurs méphitiques, en relation avec les dieux Mânes, a été expressément assimilé à Dispater[3]. Il est vrai que dans l'hypothèse de M. Wuilleumier, qui me paraît dans son ensemble préférable à celle de Pinza, Dispater, dieu infernal venu de Grande-Grèce, n'est au

tock, *Ludi Tarentini und ludi saeculares*, in *Glotta*, 1932, p. 40-52, (résumée par l'auteur dans son article *Tarentum* 2 de la *Realencycl.*, P. W.). Ce n'est pas ici le lieu de discuter la théorie de W. sur le *Sacrificium saeculare*. Son explication de la forme *Tarentum*, si elle était fondée, exclurait l'antériorité de la forme *Terentum* et avec elle l'hypothèse sabine. Mais elle repose sur un jeu de mots assez peu vraisemblable.

1. Wuilleumier, p. 129, n. 4 : « L'érosion ne produit guère de marécage. »

2. Zosime, II, 3, 6 (dans le texte de l'inscription de l'autel souterrain) : τὸ πυρόφερον πεδίον. Signalons ici, pour mémoire, l'explication trop ingénieuse de Weinstock, *loc. cit.*, p. 45 : πυρόφερον résulterait d'une méprise sur les termes employés par l'oracle sibyllin : celui-ci aurait désigné le Champ de Mars par le nom donné en grec à la planète Mars : πυρόεις. C'est pousser un peu loin la fantaisie du style oraculaire.

3. Pinza, in *Bull. Com.*, XXIV (1896), p. 207 et suiv. Soranus est un dieu trop topique pour avoir été aussi celui du *Tarentum;* mais le culte du Soracte a certaines affinités qui rendent la confrontation utile, et je ne suis pas sûr que la légende valérienne de Valeria Luperca doive être négligée comme étant secondaire à côté de celle de Valesius : c'est une légende remarquablement encadrée dans les traditions du pays falisque. Je compte revenir ailleurs sur ce point. Sur la valeur générale du couple Soranus-Feronia et l'équivalence Dispater-Proserpine, cf. les observations pénétrantes d'Altheim, *Terra Mater*, 1931, p. 103-104.

Tarentum que l'héritier à moitié fortuit d'un Volcanus primitif ayant pour parèdre une *Mater Larum*, aïeule de *Terra Mater*. Mais ce Volcanus aux fumées sans feu, quelles que fussent d'ailleurs ses attributions fluviales, que l'analogie ostienne invite à concevoir comme étendues, me semble, pour le reste, plus souterrain que fulgurant, et de toute façon l'élément « volcanique », au propre et au figuré, semble avoir été primitif au *Tarentum*[1]. Or, comment le bien concilier avec la nature marécageuse du lieu, du moins avec des marécages d'origine fluviale? On admettra qu'une Terre-Mère fût adorée dans des marais. Il est plus difficile d'y rendre compte de phénomènes ignés et de la présence d'un autel à vingt pieds sous terre.

Cependant les deux aspects sont attestés, et il n'est pas facile de sacrifier l'un à l'autre. Mais il est temps de nous souvenir, avec MM. Boyancé et Wuilleumier, que le *Tarentum* a un double sens : tantôt il désigne proprement l'autel des jeux séculaires et ses environs immédiats, tantôt il s'étend à toute une partie de la rive, voire même à une certaine longueur du cours du Tibre. Je serais porté à situer l'autel souterrain de Dispater au coude occidental, et l'on observera que les conditions requises par l'hypothèse de M. Wuilleumier s'y réalisent au fond beaucoup mieux qu'au Ghetto : la conjonction du dieu-fleuve et de la Terre-Mère est bien à sa place dans cette pointe de la plaine embrassée par le fleuve; le coude y est très sensible, alors qu'au Ghetto le suivant s'esquisse à peine[2]. Cet autel devait marquer la limite la plus occidentale du *Tarentum* au sens large, zône allongée au bord du Tibre jusqu'au pont d'Agrippa, peut-être, à l'extrême rigueur, jusqu'aux abords du Ghetto, le Ghetto lui-même en restant vraisemblablement exclu.

Il reste à expliquer, dans notre hypothèse, les quelques vers

1. Le caractère souterrain de Volcanus en plusieurs cas est bien établi par Altheim, *Griech. Götter im alten Rom*, p. 183 et suiv.; l'exemple du *mundus* du *Terentum* l'eût sans doute confirmé dans cette vue; attributions fluviales et attributions souterraines peuvent sans doute se concilier dans la représentation d'un dieu dont M. Carcopino a montré la toute-puissance et la complexité. M. Wuilleumier, qui estime probable que les premiers jeux séculaires aient déjà comporté des cérémonies diurnes, en verrait volontiers l'origine dans un culte rendu *de jour* à Volcanus. J'hésite beaucoup à le suivre sur ce point. Le caractère foncièrement nocturne des rites séculaires du *Tarentum* (les cérémonies diurnes ont lieu pour la plupart ailleurs) semble requérir à l'origine une religion également nocturne. C'est une question sur laquelle je devrai revenir; notons dès maintenant que la nuit est le cadre même du récit légendaire.

2. La courbe du Tibre est si peu sensible au Ghetto qu'il est bien difficile de tirer argument de sa « concavité »; le coude véritable est en aval de l'île Tibérine.

d'Ovide dont M. Boyancé a le premier montré l'intérêt pour notre problème[1]. Ovide nous fait assister au voyage de Carmenta, guidant son fils Évandre sur le site de la Rome future. M. Boyancé a relevé avec raison qu'elle ne peut entrer dans la ville que par les lieux qui portent son nom, au seuil du *Forum boarium*. Il n'est donc pas admissible qu'elle attende pour débarquer d'être arrivée à la hauteur de Saint-Jean-des-Florentins. Mais relisons de près les expressions d'Ovide : parvenue, selon toute vraisemblance, devant l'île Tibérine, Carmenta « *aperçoit* le côté du fleuve *auquel sont joints* les bas-fonds du *Tarentum* » :

> Fluminis illa latus cui sunt vada juncta Tarenti
> Aspicit...

Cela peut s'entendre de quelque distance. Ovide ne dit pas que Carmenta vît directement le *Tarentum*, et il ne parle que des bas-fonds du *Tarentum*, sans aucune allusion à l'autel ni à ses rites. Il ne me paraît donc pas que son témoignage poétique suffise à rompre le parfait accord de tous les autres textes avec les données des fouilles.

M. Boyancé a fait une autre observation intéressante : il a noté que sur les monnaies de Domitien relatives aux jeux séculaires un sacrifice aux divinités nocturnes du *Tarentum* a pour témoin, à l'arrière-plan, un édifice à deux frontons jumelés. Or, on ne connaît aucun monument de cette importance ni de cette forme près du coude occidental du Tibre, alors que derrière le Ghetto le portique d'Octavie avec ses deux petits temples devait offrir une façade assez analogue[2]. Mais savons-nous quels édifices se trouvaient près du *Tarentum?* D'une part Domitien est précisément l'empereur qui, par sa construction du *Circus agonalis* (l'actuelle Piazza Navone), a fait reculer le plus loin vers l'ouest la limite du Champ de Mars extra-urbain ; d'autre part, l'affichage des commentaires sur des pilastres de marbre et de bronze, et les préparatifs indispensables des rites invitent à supposer, auprès des autels de bois et des frustes antiquités du *Tarentum*, quelque édifice couvert : les dernières fouilles ont justement fait découvrir, à côté des fragments épigraphiques, divers morceaux de sculpture qui paraissent dater des Sévères, et M. Romanelli, sans y insister, a

1. Boyancé, p. 142 et suiv., d'après Ovide, *Fastes*, I, v. 501.
2. Boyancé, p. 145.

noté au passage qu'ils pourraient provenir « de quelque monument en relation avec la célébration des *ludi*[1] ». Peut-être s'agit-il d'une construction plus ancienne; je proposerais au besoin de reconnaître sur la monnaie un édifice de cette nature, en relation directe avec le *Tarentum*.

*
* *

Essayons de conclure. Aucun texte ni aucune donnée archéologique n'invite de façon positive à situer l'autel du *Tarentum* au Ghetto. Au contraire les textes et la *triple* découverte épigraphique sont bien d'accord pour nous conduire, près du Tibre, à l'extrémité et à l'endroit le plus resserré du Champ de Mars, c'est-à-dire dans le coin occidental de la plaine, à l'opposé de l'*urbs*, et dans le coude profond formé par les deux sections de sens contraire du cours du Tibre. C'est donc là qu'a dû naître, en présence de phénomènes naturels et au bord du fleuve sacré, cet étrange culte sabin d'où devaient un jour sortir, par une histoire où M. Wuilleumier a fait de la lumière, les jeux séculaires de Rome. En tout état de cause, nous ne pouvons nous flatter d'avoir les ruines du vrai *Tarentum*. Car non seulement la pseudo-*Ara Ditis* de Lanciani, sur le Corso, ne répond point aux conditions requises, par sa construction monumentale et au-dessus du sol; en outre, trouvée à la hauteur de la Chiesa nuova, à 500 mètres du fleuve, elle ne peut être dite *ad Tiberim*, et, par conséquent, n'est pas la bonne : la démonstration de M. Boyancé me semble décisive à cet égard et conserve toute sa force. Mais les découvertes épigraphiques nous mettent sur la piste directe du vieil autel. Et, qu'on le retrouve ou non[2], c'est là où les Actes sont sortis du sol qu'il sera permis d'imaginer les plus vieux rites nocturnes des jeux séculaires[3].

J. Gagé.

1. P. Romanelli, *loc. cit.*, p. 320.

2. L'espoir est malheureusement faible, puisque la dernière découverte a été faite à l'occasion de travaux de construction qui rendront désormais impossible l'exploration du sous-sol.

3. S. B. Platner et Th. Ashby, dans leur *Topographical Dictionary of ancient Rom* (1929), localisent bien le *Tarentum* près du coude occidental du Tibre (p. 508-509), mais admettent en même temps, pour l'*Ara Ditis* (p. 152), à tort selon nous, la localisation de Lanciani.

X

LE SÉNAT DE 220

ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE

PAR E. CAVAIGNAC
Professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg

Il y a déjà un demi-siècle que Willems a consacré au Sénat de la République romaine une étude[1] si magistrale que le sujet n'a plus été repris d'ensemble depuis lors, la documentation ne s'étant pas enrichie suffisamment pour qu'une refonte de ce travail fût nécessaire. Il me semble pourtant que l'éminent historien, portant, comme il était naturel, tout son effort sur le Sénat du IIe siècle, n'a pas arraché aux textes, trop rares, hélas ! dont nous disposons, tout ce qu'ils peuvent donner pour le Sénat du IIIe. C'est pourtant le Sénat de la grande époque, le Sénat qui a fait reculer Pyrrhus et Hannibal. Il est légitime, quand il s'agit d'une pareille assemblée, de ne pas laisser tomber la moindre des parcelles de vérité que nous livrent les sources.

Je me placerai en 220, d'abord parce que c'est la fin d'une période de tranquillité telle que Rome et l'Italie n'en avaient pas encore connu de pareille : depuis la fin de la première guerre punique, elles n'avaient traversé qu'une crise grave, le tumulte gaulois de 225. Ensuite, cette date est assez rapprochée du moment où nos renseignements commencent à devenir abondants pour que bien des lueurs rétrospectives soient projetées sur le passé immédiatement antérieur. Il est entendu que ces lueurs ne suffisent pas à permettre une étude prosopographique, et Willems était tout-à-fait fondé à y renoncer. Mais l'étude statistique est possible, et c'est celle que je voudrais présenter ici.

Je vais donc essayer d'évaluer la proportion relative des différents « ordres » qui constituaient le Sénat au sortir de la censure de Flaminius et d'Emilius Papus (220).

1. Willems, *Le Sénat de la République romaine*, 2 vol., Louvain, 1885. En lisant un livre comme celui de Münzer (*Röm. Adelsparteien*, 1920), on verra ce qu'il y avait encore à dire sur le sujet au point de vue prosopographique.

Les personnages dictatoriens, censoriens ou simples consulaires nous sont donnés au complet pour la période immédiatement précédente (264-220) comme pour la période suivante[1]. Le point délicat est de savoir combien survivaient en 220? Ici nous sommes forcés de nous appuyer sur l'âge moyen où l'on parvenait au consulat avant la loi Villia Annalis (trente-cinq à quarante ans) et sur les chances de survie pour les hommes de cet âge[2]. Des dictatoriens, le déplorable Claudius Glicia (dictateur 249) ayant été certainement évincé, c'est tout au plus si un ou deux pouvaient figurer encore sur la liste de 220 : C. Aurélius Cotta (consul 252, censeur 241, maître de la cavalerie du dictateur de 231), et M. Fabius Buteo (consul 247, maître de la cavalerie du dictateur de 224). Pour les censoriens, nous savons que M. Fabius Buteo (consul 245, censeur 241) était le plus ancien en 216[3] : cela prouve qu'il pouvait y avoir au maximum une douzaine de censoriens, en réalité à peine une dizaine. Quant aux simples consulaires, nous savons que C. Cécilius Métellus, parvenu au consulat en 251, était mort en 221[4]. En conservant tous ceux qui avaient été consuls après lui, nous arriverions à trente-quatre noms. Notons que la plupart de ces personnages nous sont signalés comme vivants au cours de la seconde guerre punique (218-201) : nous ne pouvons donc abaisser de beaucoup ces chiffres. Faut-il les relever? Willems donne, pour les dictatoriens, censoriens et consulaires de 179, quarante-cinq noms, en signalant qu'un certain nombre ne sont pas attestés comme vivant encore. D'autre part, il indique lui-même que sa liste de tribuniciens est fort incomplète, et il ar-

1. On trouve les fastes consulaires au t. I du *Corpus Inscr. Latin.*, et d'ailleurs dans nombre d'endroits (un supplément intéressant dans les *Notizie d. Scavi*, 1925). Je signale comme encore commode, quoique vieux, Fischer, *Röm. Zeittafeln*, Altona, 1846. — On trouvera la liste des préteurs connus dans Maxis, *Die Prätoren Roms;* celle des édiles dans Seidel, *Fasti aedilicii;* celle des questeurs dans Sobeck, *Die Quäst. der röm. Rep.*, celle des tribuns dans Païs, *Ricerche s. storia di Roma*, III.

2. Sur toutes ces questions de survie, je me suis servi des chiffres de Montferrand, 1838. Il suffira, pour l'objet que nous avons en vue dans cet article, d'avoir présentes à l'esprit les notions suivantes : sur les Romains ayant environ trente ans en 260, il devait en survivre environ la moitié en 220; sur les Romains ayant environ trente ans en 250, il devait en survivre les trois quarts en 220; sur les Romains ayant environ quarante ans en 250, il devait en survivre la moitié en 220; sur les Romains ayant environ cinquante ans en 250, il ne devait plus en survivre que 1/6 en 220.

3. Willems, I, p. 288, 112.

4. Cic., *De Senect*, IX, 30.

rive néanmoins à 304 sénateurs, le chiffre régulier : c'est dire qu'il a inscrit dans les ordres supérieurs trop de personnages comme vivant encore. Je pense qu'en comptant dix dictatoriens ou censoriens et trente simples consulaires dans le Sénat de 220, on sera dans la note juste : je prends intentionnellement des chiffres ronds, pour ne pas créer l'illusion qu'ils soient rigoureusement exacts.

Pour les prétoriens, la recherche est plus difficile, puisque nous n'avons pas, jusqu'en 218, la liste des préteurs. Voici à quelle approximation on peut arriver. Jusqu'en 243, il n'y avait qu'un préteur pour deux consuls : c'est dire que tout préteur arrivait facilement au consulat, et nous constatons même par plus d'un exemple qu'on élisait généralement préteurs des consulaires. J'admets cependant qu'il pût y avoir déjà quelques sénateurs prétoriens. De 243 à 227, il y eut deux préteurs, et l'habitude se prit de passer par la préture avant de briguer le consulat : c'est ainsi que Q. Valérius Falto, préteur de 242, fut consul de 239[1]. Nous savons d'ailleurs qu'un de ces préteurs, P. Cornélius, mourut en Sardaigne en 234[2]. Il est donc très probable que tous les prétoriens d'avant 217 arrivèrent au consulat avant 220. Mais, à partir de 227, il y eut quatre préteurs, deux fois plus que de consuls. La presque totalité des trente-deux préteurs élus de 227 à 220 n'étaient donc pas encore arrivés au consulat à la dernière date[3]. De 220 à 216, on élut encore seize préteurs, mais, dans les angoisses de la guerre d'Hannibal, ayant besoin de personnages expérimentés, on confia souvent la charge à des prétoriens ou même à des consulaires[4]. Nous ne sommes donc pas surpris de ce que nous constatons pour les années 215-201, où nous avons la liste des préteurs. Sur les personnages dictatoriens, censoriens ou consulaires qui apparaissent dans cette période, dix sont d'anciens consulaires, donc d'anciens prétoriens, d'avant 216. Six, sans avoir été consulaires, pourraient avoir été prétoriens avant 216, mais, pour la moitié, on nous dit formellement qu'ils ne l'étaient pas[5] : il reste C. Servilius Géminus, Q. Cécilius Métellus

1. Valérius Falto propréteur, *Act. triumph.*, a. 241.
2. Zonaras, VIII, 18.
3. Flaminius, préteur en 227, fut consul en 222 : Maxis, *Die Prät. Roms*, p. 17.
4. Tite-Live, XXII, 36.
5. A savoir : Gracchus (Tite-Live, XXIII, 30); Sulpicius Galba (Tite-Live, XXV, 41); Licinius Crassus (Tite-Live, XXVII, 6).

et M. Cornélius Lentulus comme prétoriens possibles d'avant 216.

Dix-sept autres ont été préteurs depuis 216. — Maintenant, outre les treize personnages que nous relevons sur cette liste, combien de prétoriens d'avant 216 peuvent nous échapper? Sur les soixante-douze préteurs élus de 218 à 201, nous constatons que les deux tiers n'étaient pas arrivés au consulat en 179. Il est vrai que, depuis 197, il y eut six préteurs, ce qui diminua les chances d'avancement pour les prétoriens. J'estime donc qu'il ne faut pas, à beaucoup près, tripler le nombre des treize personnages devenus consuls pour avoir le chiffre total des prétoriens antérieurs. Nous assignerons trente prétoriens au Sénat de 220. Je crois d'ailleurs qu'un plus grand nombre d'entre eux apparaîtraient dans les fastes consulaires de la période suivante, sans les hétacombes de 218-216, sur lesquelles nous reviendrons.

En ce qui concerne les édiliciens, la base n'a pas varié : depuis le IVe siècle, il y avait toujours quatre édiles par an, deux édiles curules et deux édiles de la plèbe. Jusqu'en 243, il n'était pas normal qu'un édile devînt directement préteur et la moitié des édiles au moins ne pouvaient parvenir au consulat, de sorte que, sur les 120 édiles d'une génération, une soixantaine au moins devaient figurer au Sénat à titre d'édiliciens. De 243 à 227, une moitié des édiles put aspirer à la préture, et nous savons qu'on pouvait encore passer directement de l'édilité au consulat[1], de sorte que la masse des édiliciens commença à fondre, mais, dans la même période, on élut soixante-quatre édiles, dont la grande majorité n'avait pas encore commencé à monter en grade en 227. A partir de 227 seulement, le collège des préteurs put absorber régulièrement les édiliciens, mais ce mouvement ne faisait que s'esquisser en 220 et nous n'exagérerons certainement pas en évaluant encore, à cette date, le nombre des édiliciens à une cinquantaine. On a déjà vu ce qui retarda, de 220 à 216, l'ascension des édiliciens[2]. Pour la période suivante, où nous avons la liste presque complète des édiles, voici les constatations qu'elle permet : sur trente-deux préteurs élus de 215 à 208, vingt-six n'ont pas passé par l'édilité depuis 216 ; sur vingt-huit préteurs élus de 207 à 201, onze seulement sont dans le même cas. Nous relèverions ainsi la présence de trente-sept édiliciens antérieurs de peu à 216, s'il ne

1. Mommsen, *Droit public* (trad. fr.), II, p. 194.
2. Cf. ci-dessus, p. 460, avec n. 4.

fallait tenir compte de l'éventualité, rare, mais constatée, de l'accession à la préture sans avoir passé par l'édilité[1] : à partir de 209 seulement, la préture suit, dans la règle, l'édilité, et la suit même après un an d'intervalle. Compte tenu des pertes de 218-216, on voit que nous retombons, pour les édiliciens de 220, sur un chiffre voisin de cinquante.

Je passe de suite aux questoriens, en y comprenant les tribuniciens, qui protocolairement en étaient distingués : nous ignorons totalement, pour le moment, le nombre des questoriens qui passaient par le tribunat. C'était par les questoriens que se recrutait normalement le Sénat. Or, en parlant des ordres supérieurs, nous avons admis, pour le renouvellement intégral de l'assemblée, une période de trente ans, indiquée par Willems (dans l'espèce 250-220). Pour les questeurs, cette période est un peu courte[2]. On arrivait généralement à la questure entre vingt-cinq et trente ans, de sorte que les questeurs de 250, par exemple, étaient à peine sexagénaires en 220. On doit donc admettre, dans le Sénat de 220, pas mal de questoriens antérieurs à 250. Il est vrai qu'ils étaient, dans la règle, passés aux ordres supérieurs, mais quelques-uns avaient pu rester tribuniciens ou questoriens. Dans le Sénat de 179, Willems inscrit, parmi les tribuniciens ou questoriens, vingt-deux personnages qui apparaissent avant 209 (à la vérité, quelques-uns avaient dû mourir avant 179, par exemple Oppius, le tribun de 213, dont il n'est plus question à propos des débats auxquels donna lieu sa loi en 195)[3]. — Quant aux 240 questeurs élus dans la période calme de 250 à 220, ils devaient figurer presque tous au Sénat de 220 : nous admettrons que le déchet dû aux morts prématurées fut compensé par la présence des vieux questoriens dont nous venons de parler[4]. Sur ces 240 personnages, nous en avons retrouvé 120 dans les ordres supérieurs (dix dictatoriens ou censoriens, trente consulaires, trente prétoriens, cinquante édili-

1. Mommsen, *Droit public* (trad. fr.), II, p. 197.
2. Cf. mes observations à ce sujet dans les *Mélanges Thomas*, p. 117-118.
3. Tite-Live, XXXIV, 1 sqq.
4. Je reconnais que c'est tout juste. En réalité, en appliquant brutalement les données des tables de survie modernes, il faudrait, pour être sûr que 240 questeurs élus depuis 260 figuraient encore dans le Sénat de 220, qu'on eût élu déjà à la fin de cette période neuf ou dix questeurs. C'est précisément ce que supposent certains historiens modernes (Mommsen-Marquardt, *Droit public*, trad. fr., II, p. 199; Bouché-Leclercq, *Manuel des Inst. rom.*, p. 76; implicitement De Sanctis, *Storia dei Rom.*, III, 1, p. 197, 199). Mais il n'y a aucun texte à l'appui.

ciens) : il reste 120 questoriens (tribuniciens compris). Remarquons en passant que le chiffre de huit questeurs par an n'était pas suffisant pour recruter intégralement un Sénat de 300 membres. Sylla s'en était aperçu, et en tint compte quand il voulut assurer le recrutement par les questeurs seuls, sans recourir aux tribuns. Le Sénat ayant été doublé, il aurait dû porter le nombre des questeurs à seize : il le porta à vingt.

Nous avons trouvé 240 sénateurs : il en manque soixante. Ceux-ci ne peuvent appartenir qu'à une seule catégorie d'anciens magistrats : les *tribuniciens non questoriens*. Et nous voici en face d'un problème difficile. Sur les 300 tribuns d'une génération (dix tribuns par an, et l'itération était anormale)[1], il semblerait donc que soixante seulement entrassent au Sénat. Mais il s'en cache bien d'autres dans les rangs des autres ordres. Combien ? C'est ce qu'il est difficile de savoir, le tribunat ne faisant pas partie du *cursus honorum* régulier (questure, édilité, préture, consulat, censure). Sur les 240 questeurs qui entraient au Sénat à chaque génération, il y avait nécessairement grande majorité de plébéiens, puisque les trois quarts des édiles devaient être plébéiens (un collège d'édiles curules sur deux, et tous les collèges d'édiles de la plèbe). Tous les indices tendent à prouver qu'il y avait 170 plébéiens environ sur 240 sénateurs[2]. Ainsi 170 sénateurs seulement, sur 240, *pouvaient* avoir passé par le tribunat. Il restait donc *au moins* 130 tribuniciens non questoriens : si soixante entraient au Sénat, soixante-dix restaient dehors. C'est un minimum. De combien était-il dépassé? Autrement dit : combien des 170 sénateurs pouvant avoir été tribuns n'avaient pas fait usage de cette faculté? Il y a là un gros X (un X allant de 70 à 170 environ), et c'est surtout pour le déterminer que nous avons entrepris cette étude. La question est, en effet, des plus intéressantes au point de vue de la psychologie politique du peuple romain : il importe de savoir si la majorité des tribuns entrait au Sénat ou en restait exclue.

Tel est le Sénat de 220 : comment doit-il se modifier, si la période de tranquillité se prolonge? De 220 à 216, il disparaîtra environ trente-cinq ou quarante sénateurs : comment les censeurs

1. Cf. Mommsen, *Droit public* (trad. fr.), II, p. 175 sqq.
2. Willems compte même, dans le Sénat de 179, 216 plébéiens pour 88 patriciens (I, p. 366). Mais il fait entrer *tous les tribuniciens* dans le calcul.

qui doivent être élus normalement au bout de ce temps les remplaceront-ils? De 220 à 216, on élit trente-deux questeurs et quarante tribuns. Sur les quarante tribuns, nous avons vu que dix-sept *au moins* ne sont pas questoriens, plus un excédent dont la grandeur nous échappe. Étant donnée l'exiguïté des chiffres, cet excédent ne peut être très important, ni introduire une chance d'erreur supérieure à quelques unités. Disons que les censeurs, pour remplacer près de quarante sénateurs, disposeront d'une cinquantaine de noms. Ils prendront tous les questoriens, et feront un choix parmi les tribuniciens non questoriens, jusqu'à ce qu'ils aient rétabli le chiffre normal de 300 sénateurs.

Mais en 218 commença la guerre d'Hannibal. De 218 à 216, elle entraîna des pertes sans précédents dans les annales romaines. Précisément, les historiens nous donnent sur ces pertes des renseignements détaillés qui nous dispensent de recourir cette fois aux probabilités statistiques. C'est parce que Willems n'a pas tiré de ces renseignements tout le parti qu'ils comportent que je n'ai pas jugé inutile une étude complémentaire.

Au lendemain de la bataille de Cannes, dans l'hiver 216-215, on nous dit qu'il manquait 177 sénateurs[1]. Il serait intéressant aussi de connaître les pertes portant sur les candidats possibles au Sénat. Pour les questeurs et tribuns de 220-216, nous appliquerons la proportion qu'on nous donne pour les tribuns militaires, gens du même âge. Sur les quarante-huit tribuns militaires des huit légions engagées à Cannes, on nous dit que vingt et un tombèrent[2]. Nous pouvons donc estimer que, sur une cinquantaine de candidats normaux au Sénat, près de vingt-cinq manquaient à l'appel. Quant aux tribuniciens d'avant 220, qui vont entrer en jeu dans des circonstances aussi exceptionnelles, comme il s'agit là, dans l'ensemble, de vieilles classes, nous estimerons la perte à une vingtaine seulement. Ce chiffre semble être donné au jugé : nous verrons dans un instant qu'il suffit.

On nous apprend ensuite qu'à Cannes il périt trente consulaires, prétoriens ou édiliciens, et quatre-vingts autres sénateurs ou personnages pouvant, de par les fonctions qu'ils avaient exer-

1. Tite-Live, XXIII, 23.

2. Tite-Live, XXII, 50. Huit légions : Pol., III, 107. Pour chacune six tribuns militaires : Pol., VI, 19.

cées, aspirer au Sénat[1] : proportion qui est en parfaite harmonie avec l'âge relatif des deux catégories. Il est tout à fait permis de l'appliquer à l'ensemble des pertes. Nous porterions donc disparus de 218 à 216 : soixante consulaires, prétoriens, édiliciens; 160 questoriens ou tribuniciens.

Je fais remarquer que, si l'on jugeait insuffisant le chiffre de pertes que nous avons supposé pour les tribuniciens d'avant 220, il faudrait augmenter corrélativement *ces deux chiffres* : or, nous allons voir que, pour le premier, la chose est impossible.

Il restait donc au Sénat 125 membres. Sur les 120 consulaires, prétoriens, édiliciens de 220, il en restait soixante. Or, de ces personnages, il y en a une cinquantaine que nous retrouvons par la suite dans les récits des historiens[2]. On ne peut donc diminuer sensiblement le chiffre des survivants ni, par conséquent, augmenter le chiffre des pertes : on voit que le chiffre de vingt adopté pour les pertes des tribuniciens anciens, s'il paraissait à première vue donné au jugé, correspond très suffisamment à la réalité. — Les soixante-cinq autres sénateurs restants étaient des tribuniciens ou des questoriens. Quant aux questeurs et tribuns de 220-216 survivants, qui allaient normalement entrer au Sénat, nous les avons évalués à vingt-cinq ou trente, à quelques unités près. Restaient, en chiffres ronds, 150 sièges à pourvoir.

Pour ces sièges, nous dit-on, le dictateur M. Fabius Buteo, nommé à cet effet, prit d'abord tout ce qui subsistait d'anciens magistrats[3]. Sauf une demi-douzaine de cas exceptionnels, il ne peut s'agir ici que des tribuniciens d'avant 220, qui allaient entrer en masse. Mais on prévit que le nombre en serait insuffisant et qu'il faudrait, pour la première fois, recourir à des non-magistrats. Ceci donna lieu à des propositions dont l'une nous intéresse directement. Le sénateur Sp. Carvilius proposa d'admettre deux sénateurs de chacune des villes de droit latin[4]. Or, nous connaissons le nombre de ces villes en 216 : il y en avait trente[5]. Car-

1. Tite-Live, *Epit.* XXII, et XXII, 50.

2. J'ai compté ci-dessus dix consulaires, trois prétoriens, trente-sept édiliciens (p. 459). Mais il serait miraculeux, étant donnée la nature de nos sources, que nous retrouvions *tous* les membres curules du Sénat de 220 dans les récits !

3. Tite-Live, XXIII, 23.

4. Tite-Live, XXIII, 22.

5. On en trouvera le relevé dans Beloch, *Der Ital. Bund*, p. 136 sqq., et d'ailleurs dans nombre d'endroits. Cf. aussi Beloch, *Röm. Gesch.*, p. 618.

vilius, qui était un vétéran du Sénat, consulaire de 234, et devait bien connaître la situation, estimait donc à une soixantaine les vacances qui resteraient après admission des vieux tribuniciens. On sait d'ailleurs que sa proposition fut repoussée avec entrain. Le dictateur préféra prendre des citoyens romains ayant reçu des récompenses militaires ou, comme nous dirions, des « décorés ». Mais cela ne change rien au chiffre.

On voit donc que, sur les 150 sièges à pourvoir, les tribuniciens d'avant 220 en occupèrent quatre-vingt-dix. Ce renseignement est tout-à-fait important, parce qu'il nous donne l'X que nous cherchions. Nous avions évalué à 70 + X le nombre des tribuniciens non sénateurs en 220. On voit qu'en tenant compte d'une vingtaine d'hommes tués à l'ennemi, le nombre réel était 110. Par contre-coup, nous savons, sur les 170 autres sénateurs pouvant avoir passé par le tribunat, combien avaient fait usage de cette faculté : ils étaient 130.

Ces notions sont précieuses. Il est de premier intérêt de constater que :

Sur 300 sénateurs, 190 avaient passé par le tribunat, dont quatre-vingts n'avaient géré que cette charge ;

Sur 300 tribuns d'une génération, à peu près les deux tiers entraient au Sénat, près de la moitié y entraient en suivant le *cursus honorum* régulier. On peut imaginer la centaine de tribuniciens restants comme des hommes âgés, considérés dans leur village ou leur quartier, pour lesquels le tribunat était le « bâton de maréchal » — ou comme des « fortes têtes », qui étaient tout désignés pour être *praeteriti* par les censeurs.

On a souvent remarqué qu'à la belle époque de la République il n'y a pas trace d'hostilité de principe entre le gouvernement sénatorial et le tribunat, malgré les prérogatives énormes et inquiétantes dont jouissait, en théorie, cette magistrature. Les chiffres ci-dessus donnés éclairent d'un jour cru le mécanisme qui assurait cette situation. Sur dix membres d'un collège tribunicien, six ou sept étaient sûrs d'être sénateurs, quatre ou cinq l'étaient déjà comme questoriens. Les velléités anarchiques du reste, quand elles existaient, étaient paralysées.

Pour pouvoir dresser un tableau statistique complet du Sénat de 220, il nous manque encore une notion : sur les 130 sénateurs qui avaient suivi le *cursus honorum* en passant par le tribunat,

combien appartenaient aux ordres supérieurs, combien aux ordres inférieurs? Cela nous l'ignorons; nous pouvons seulement affirmer que la proportion devait être notablement plus forte dans les ordres inférieurs, puisque, au-dessus de la préture tout au moins, les patriciens, qui ne pouvaient être tribuns, reprenaient l'avantage (ils apparaissent avec la moitié des sièges dans le Sénat de 179)[1]. Nous nous contenterons donc d'inscrire :

10 dictatoriens ou censoriens,

30 consulaires,

30 prétoriens,

50 édiliciens,

X tribuniciens, *plus 60 tribuniciens non questoriens*,

(120 — X) questoriens.

Au surplus, la chose est de médiocre importance, car, pour l'historien, sinon pour le théoricien du droit constitutionnel, ce sont les soixante tribuniciens non questoriens qui représentent l'élément proprement tribunicien.

Le Sénat de 216-215, par contre, allait comprendre :

60 dictatoriens, censoriens, consulaires, prétoriens et édiliciens;

Environ 90 anciens tribuniciens et questoriens, parmi lesquels figurait déjà une quantité non négligeable de tribuniciens non questoriens;

90 autres tribuniciens non questoriens;

60 « outsiders » décorés.

L'élément purement tribunicien y tenait donc une place bien plus importante, et ce fait aurait pu changer la physionomie du Sénat, même en tenant compte de ce qu'il s'agissait d'hommes âgés, qui devaient s'éliminer assez vite par le jeu naturel de la mortalité. Il est très probable que le dictateur Fabius Buteo compensa cet élément par le choix des décorés. On se représentera ceux-ci, en général, comme de jeunes officiers s'étant distingués de 218 à 216 : on pense, par exemple, aux tribuns militaires dont on nous vante la louable conduite après Cannes[2], à Q. Fabius, le fils du Temporiseur, qui allait devenir édile en 215, préteur en

1. Willems (I, p. 366) compte, dans le Sénat de 179, vingt-deux consulaires patriciens pour vingt-trois plébéiens, trente-sept prétoriens patriciens pour quatre-vingt-quatre plébéiens. Au IIIe siècle, la proportion était probablement plus favorable aux patriciens.

2. Tite-Live, XXII, 53.

214, consul en 213, — à P. Scipion, le futur Africain, qui allait devenir édile en 212, à vingt-quatre ans. Pour beaucoup de ces jeunes gens, l'entrée au Sénat ne dut être qu'une légère anticipation.

Au reste, le Sénat continua, au cours des années suivantes, à se renouveler plus rapidement qu'à l'ordinaire. Il est intéressant d'examiner, à cet égard, la *lectio senatus* des censeurs de 209[1]. Pour remplacer les sénateurs disparus de 216 à 209, les censeurs disposaient de cinquante-six questeurs élus depuis lors et de soixante-dix tribuns, sur lesquels nous pouvons compter maintenant environ quarante non-questoriens. On nous dit que huit seulement de ces personnages furent *praeteriti*, dont un Cécilius Métellus qui avait donné l'exemple du défaitisme après Cannes et s'était pourtant fait réélire tribun en 213. Quatre-vingt-huit sénateurs nouveaux supposent un déchet de douze ou treize par an pour ces sept années de lourde guerre (216-209)[2] — déchet notablement supérieur à la moyenne ordinaire, que nous sommes fondés à considérer comme inférieure à dix.

Tout rentra donc assez rapidement dans l'ordre et, dans le Sénat de 179, rien n'autorise à supposer une composition très différente de celle du Sénat de 220 (sauf naturellement le développement de l'élément prétorien, mangeant presque complètement l'élément édilicien pour les raisons que nous avons indiquées). Rien ne conduit à penser que l'élément exclusivement tribunicien fût plus fortement représenté. Notons, pour finir sur un détail relatif à la question qui nous a intéressés tout au long de cet article, que, parmi les sénateurs plébéiens n'ayant pas passé par le tribunat, nous avons au moins un exemple typique, celui d'un *homo novus :* M. Porcius Caton, le censeur[3].

E. Cavaignac.

1. Tite-Live, XXVII, 11.
2. Peut-être plus, si vraiment dès cette époque on élisait neuf ou dix questeurs. Mais cf. ci-dessus, p. 462, n. 4.
3. Willems, I, p. 310. Inutile de dire que, si Caton avait été tribun, « on le saurait ».

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE[1]

LES DERNIÈRES FOUILLES DE ROME

PAR H.-I. MARROU
Ancien membre de l'École française de Rome
Professeur à l'Institut français de Naples

M. Corrado Ricci, puis M. Pierre Wuilleumier ont entretenu les lecteurs de la *Revue des Études latines* des fouilles qui ont eu lieu ces dernières années en Italie et particulièrement à Rome[2]. Depuis 1929 l'activité archéologique ne s'est pas ralentie chez nos voisins, il s'en faut; la dernière année a été, en particulier, très fructueuse : nous avons pensé qu'il valait la peine de tenir le public français au courant de ces travaux, quelque sommaire et provisoire que puisse être le compte-rendu que voici[3].

De grands travaux d'urbanisme ont été entrepris à Rome : il s'agit d'adapter la vieille cité à son rôle de grande capitale moderne. L'archéologie classique en profite largement : on sait avec quel amour l'Italie fasciste considère tous les souvenirs de son passé romain; si les vestiges du moyen âge et les monuments de l'ère baroque sont traités avec un dédain quelquefois excessif, le moindre pan de mur antique est dégagé avec un soin pieux et, s'il se peut, conservé.

Les découvertes les plus importantes ont été faites au cours de la percée d'une grande artère reliant directement le Colisée à la place de Venise et qui se continue au delà, longeant le pied du Capitole, jusqu'au Tibre : c'est la *Via dell'Impero*, qui vient d'être solennellement inaugurée le 28 octobre dernier. Dans sa première partie, elle longe la basilique de Maxence, le forum, arrive à la hauteur du forum de Nerva,

1. La chronique de la sculpture étrusco-latine, qui paraît d'ordinaire à cette place, est reportée au prochain fascicule, n° 1 de 1933. — N. D. L. R.

2. *Revue des Études latines*, t. V (1927), p. 30 et suiv., 134 et suiv.; t. VI (1928), p. 245 et suiv., 267.

3. Nous insistons sur les découvertes les plus récentes, renvoyant pour les autres aux articles publiés par M. Heurgon (*Revue de Paris*, 1er juillet 1931, p. 53 et suiv.) et M. Gagé (*Études italiennes*, 1932, p. 45 et suiv., 73 et suiv.; M. Gagé nous promet de donner dans la même revue une chronique régulière des fouilles d'Italie).

qu'on a déblayé sans grand profit, puis du forum d'Auguste. C'est là qu'on a mis à jour, appuyés contre le Capitole, des restes très importants du *forum de César*. Ici les fouilles ont vraiment apporté du nouveau; de ce forum nous ne savions que peu de chose; à peine pouvait-on apercevoir quelques arcades de tuf dans la cour d'une maison sordide de la via delle Marmorelle; le plan même du forum n'était connu qu'en gros.

Nous pouvons maintenant étudier l'extrémité ouest de cette place : elle était bordée d'un portique surélevé de quelques marches devant lequel s'alignaient des statues dont on a retrouvé les bases. Gisant épars sur le sol se voient des fragments d'architecture de dimension colossale : chapiteau, colonnes, entablement, en marbre, bien conservés et d'un très beau style; ce sont, il n'y a aucun doute, des restes du temple de Venus Genitrix qui s'élevait au milieu du forum. On parle de continuer la fouille à l'est de la rue récemment créée; en trouvera sans doute d'autres restes et le podium même de ce sanctuaire illustre.

Au nord-ouest, le portique vient finir devant un perron qui conduit à un édifice à plusieurs nefs, aux piliers carrés, couvert de petites voûtes et orné de stuc : il faut sans doute y reconnaître la basilique *Argentaria*.

Le forum de César s'adosse au Capitole comme celui de Trajan au Quirinal : on retrouve ici, quoique à plus petite échelle, la même disposition en étages qu'adoptèrent plus tard les architectes de Trajan. En arrière du portique, en effet, se trouve une grande construction qui masque et soutient à la fois la tranche de la colline; elle comprend deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les locaux du second étage s'ouvrent par derrière de plain-pied sur une rue pavée accrochée au flanc du Capitole. Le rez-de-chaussée est occupé par neuf grandes salles rectangulaires, voûtées en berceau; sur les parois de l'une d'elles, on a relevé des *graffiti* dont M. Della Corte prépare la publication; il y aurait, en particulier, des vers de poètes classiques gravés là par quelque écolier flâneur. Deux de ces salles sont occupées par un escalier montant au plan supérieur. La façade de cet édifice est construite en *opus quadratum* et on y remarque le même mélange judicieux du tuf et du travertin que dans les constructions du forum d'Auguste. Elle est percée d'ouvertures régulières : à chaque salle correspond une grande porte rectangulaire; au-dessus de chacune se trouvent deux baies correspondant aux deux étages, l'une rectangulaire, la plus haute en arc; linteaux appareillés et arc sont formés de gros blocs de tuf, la clef seule est en travertin. Tout ceci a été retrouvé en assez mauvais état et il a fallu pas mal de restaurations pour que ces restes branlants puissent être isolés des constructions modernes qui les maintenaient. Cet édifice pré-

sente un grand intérêt : c'est un des premiers exemples (et bien daté : entre 54 et 45 av. J.-C.) d'un type de construction qui a eu une grande fortune sous l'Empire. Cette façade aux fenêtres multiples dont le rez-de-chaussée est percé de portes toutes semblables desservant des boutiques indépendantes ou un escalier, rappelle de très près celles des grandes maisons de rapport, des *insulae* de Rome ou d'Ostie, et aussi de certains édifices publics, comme celui qui est incorporé dans l'église Saint-Croix de Jérusalem, près du Latran.

Mais continuons à suivre la Via dell'Impero : un peu plus loin, mais à notre droite, nous découvrons soudain le *Forum de Trajan*; on a cette année exploré toute la partie nord-ouest de cet ensemble monumental[1]. Et d'abord tout un côté de la basilique *Ulpia*, dont seule la partie centrale, déblayée en 1812, était jusqu'ici visible : tous les visiteurs de Rome remarquaient cette petite place herbue et ses chats innombrables... On avait parfois suspecté la sincérité de ces fouilles anciennes : les travaux de ces derniers mois ont eu pour premier résultat de dissiper ces soupçons. De nouvelles colonnes ont été mises à jour, quatre d'entre elles ont été redressées et leurs bases sont bien disposées suivant l'alignement de celles qui avaient été anciennement restaurées. Quoique en bien mauvais état (le pavement a presque entièrement disparu), les restes retrouvés permettent des observations intéressantes : mêlées aux fortes colonnes de granit, on a relevé des colonnes plus petites, restes d'un deuxième ordre superposé au premier et correspondant à un étage. On a trouvé aussi des fragments de la décoration de marbre remarquablement bien conservés et qui permettent de se faire une idée de la splendeur de ce monument qui a tant frappé l'imagination des anciens et qui, selon la légende, arrachait encore au pape Grégoire le Grand des prières pour l'âme de Trajan. En particulier, j'ai remarqué un fragment de frise d'une exquise finesse représentant une Victoire sacrifiant un taureau (dans l'attitude bien connue du Mithra tauroctone).

Au delà, les fouilles ont déblayé une des deux bibliothèques qui flanquaient la célèbre colonne. Elle se composait d'une salle rectangulaire pavée de marbre; tout autour courait un palier surélevé de trois marches. Reposant sur cette banquette, une colonnade était adossée à la paroi; alors que toute la construction est en blocage paré de briques, les bases des colonnes étaient portées par un bloc de travertin taillé de manière à ne pas interrompre la continuité du palier. Dans les entre-colonnements se trouvent de grandes niches rectangulaires creusées dans l'épaisseur des parois : une semblable disposition a été observée dans les bibliothèques d'Éphèse et de Timgad; elle semble caractéristique

1. Une partie des ruines a dû être recouverte, mais on pourra les visiter grâce à un système de souterrains bien aménagés.

des bibliothèques antiques : ces niches recevaient les *armaria* où étaient conservés les livres. Quelques colonnes et fragments d'architecture permettent de se faire une idée de la décoration intérieure de ce monument intéressant par sa nature (c'est la seule bibliothèque d'époque classique dont on ait retrouvé à Rome des restes certains) et par les souvenirs historiques qui lui sont attachés.

Enfin, on a reconnu l'extrémité nord-ouest de l'ensemble monumental formé par le forum de Trajan et ses dépendances : il y avait là une entrée, ouverte au fond d'un exèdre rentrant et donnant sur la Via Flaminia et le champ de Mars.

Nous voici arrivés place de Venise; la Via dell'Impero se poursuit, longeant le Capitole, aujourd'hui complètement débarrassé des constructions qui y étaient adossées[1], et atteint le Tibre en traversant l'emplacement de l'ancien *Forum Holitorium*. Elle laisse à droite le théâtre de Marcellus, dont les deux étages inférieurs ont été dégagés : le touriste regrettera la disparition des échoppes sordides qui occupaient autrefois ces arcades, l'archéologue pourra remarquer la ressemblance de ces galeries superposées avec celles du Colisée.

Au nord, presque tangent à la courbe du théâtre, on a déblayé un coin du *Portique d'Octavie*, reconstruit, on le sait, par les Sévères. La façade principale tournée vers le fleuve était occupée par une colonnade; sur le côté, au contraire, se trouvait un mur plein, percé de baies; près de l'angle, une porte secondaire qui a conservé les colonnes qui la flanquaient et une partie de sa décoration de marbre. Tout près, mais en dehors du rectangle dessiné par le portique, on a retrouvé les restes d'un temple jusqu'ici inconnu; ce n'est ni celui de Jupiter Stator ni celui de Junon Reine; à qui était-il dédié? Le problème reste à résoudre.

Au sud du théâtre, on a isolé l'église de S. Nicola in Carcere; on savait que cette église recouvrait l'emplacement de trois temples parallèles étroitement rapprochés; au prix d'une excursion assez peu commode dans les souterrains, on pouvait en examiner le soubassement. Maintenant on aperçoit en plein jour, encastrées dans le mur du bas-côté droit, six colonnes de l'un de ces temples, complètes, recouvertes par l'entablement. Ce sont des colonnes ioniques, d'époque fort ancienne, en tuf recouvert de stuc, selon une technique fréquente à l'époque républicaine. Du second temple, qui correspond sensiblement à la nef centrale de l'église, on ne voit toujours que deux colonnes du pronaos, encastrées dans la façade baroque, mais, dans le mur du bas-côté gauche, ap-

1. Les résultats, assez décevants, de ces travaux de dégagement sont consignés dans un volume, *Capitolium* (Roma, s. d., 1931), publié par M. Munoz. Le front du Capitole, exploité pendant le moyen âge comme carrière, a reculé de plusieurs mètres depuis l'antiquité.

paraissent six colonnes doriques du troisième temple. Ces travaux rendent ainsi à la vue des restes importants de sanctuaires d'époque républicaine; déjà les fouilles du largo Argentina nous avaient rendu quatre temples également anciens : on voit combien s'enrichit notre connaissance de cette époque reculée.

Enfin, à l'est du théâtre de Marcellus, la démolition d'un îlot de maisons a dégagé plusieurs gros piliers carrés, restes d'un grand portique à plusieurs nefs, peut-être la halle aux blés, *porticus frumentaria*, de l'ancienne Rome. Au delà, un second portique, déjà partiellement connu, a été complètement isolé; il est plus petit, mais d'une rare élégance et bien conservé : il remonte certainement à l'époque républicaine, mais son identité est inconnue.

Tels sont les principaux résultats du percement de la Via dell'Impero. Mais, en dehors de ce grand chantier, bien d'autres découvertes ont été faites dans l'enceinte même de Rome ou dans les environs immédiats. Le sous-sol est si riche que les moindres travaux d'édilité amènent souvent d'heureuses trouvailles; ainsi, dans le quartier du *Portonaccio*, ont été recueillis de très beaux sarcophages qui sont exposés au musée des Thermes et seront, je crois, bientôt publiés.

On se souvient du beau Mithraeum des Thermes de Caracalla. Parmi les salles qui en dépendent, il en est une où l'on a quelquefois voulu voir l'étable des taureaux mis en réserve pour le sacrifice. On vient d'en fouiller le sol et on a ainsi découvert une cuve circulaire, munie d'un trou de vidange; deux étroits escaliers, situés aux deux extrémités d'un diamètre, permettent d'y descendre. Tout cela rappelle de très près les baptistères chrétiens antiques. Or, nous savons par les textes que les mithriaques, eux aussi, connaissaient le rite du *lavacrum*, du baptême : pour la première fois, un monument vient attester ce fait si curieux pour l'historien des religions.

On pouvait croire que le Forum romain avait livré tous ses secrets; il n'en est rien. M. Bartoli, dont on connaît les fouilles du Palatin, qui continuent à se poursuivre d'ailleurs, a réussi à y faire deux belles trouvailles. Entre le temple de Vesta et la maison des Vestales, il a fait curer deux puits d'époque républicaine. L'un d'eux, qui avait été soigneusement refermé à une époque ancienne, lui a livré un abondant ensemble de résidus et notamment de fragments de poteries; or, celles-ci sont du même type que celles des vieilles tombes du *Sepolcreto* de la voie Sacrée (VIIIe-IVe siècles av. J.-C.). Mais, au lieu d'un mobilier funéraire, nous avons ici les restes d'ustensiles utilisés dans la vie quotidienne; ils gardent les traces du feu et de l'usage. On mesure toute l'importance de cette découverte : ainsi, à cette époque archaïque, le Forum était habité et n'était pas ce marais désert qu'on imagine quel-

quefois. M. Bartoli en arrive à se demander si, dès ce moment, le culte de Vesta ne se trouvait pas fixé en ce lieu qu'il ne devait plus quitter. Mais l'exégèse de ces fragments vénérables doit ici avancer avec prudence ; attendons, pour nous faire une opinion, la publication que l'éminent directeur du Forum et du Palatin nous promet pour bientôt.

Nous lui devons, d'autre part, de curieux travaux dans la *Curie de Dioclétien*. On sait que cet édifice a été transformé, dès le VIIe siècle, en église chrétienne (S. Adriano) ; mais le niveau de cette église a dû s'élever pour suivre l'élévation générale du sol dans cette partie du Forum qui a vu tant de débris s'accumuler : au XIIe siècle déjà, le pavé avait été rehaussé de trois mètres ; il est aujourd'hui à douze mètres au-dessus du niveau antique. Il est donc possible d'explorer celui-ci en galerie sans démolir l'église qui le recouvre, travail délicat dont l'exécution fait honneur aux techniciens qui la réalisent. Quelques mètres déjà ont été ainsi déblayés ; cela suffit pour qu'on puisse se faire une idée de la disposition de la salle. Le sol était revêtu d'un somptueux pavement de marbre jaune. Au centre, suivant l'axe de cette grande salle rectangulaire, une allée ; de chaque côté, disposés parallèlement aux grands côtés du rectangle, trois larges gradins recevaient les sièges des sénateurs. Ainsi le Sénat romain rappelait par sa disposition moins notre Palais-Bourbon que la Chambre des Communes de Westminster : avis aux amateurs de reconstitutions historiques ! Sans doute, ce n'est pas la curie de Cicéron que nous voyons là, mais celle du Bas-Empire, celle qui vit païens et chrétiens s'affronter autour de l'autel de la Victoire : l'intérêt de cette découverte n'en reste pas moins très grand.

Il me faudrait maintenant emmener le lecteur à travers tous les champs de fouilles qui se sont ouverts dans toute l'Italie, d'Aquilée jusqu'au mont Éryx, en passant par Ardée, Minturnes, Cumes, Herculanum... Mais ce serait un long voyage[1]. Je me contente de signaler pour terminer les belles trouvailles de M. Calza à Ostie et dans ses environs. Cette automne même, Ostie a fourni une grande inscription de Trajan où sont mentionnées ces mêmes constructions (forum, basilique, etc.) que les fouilles romaines viennent de nous rendre. Dans l'*Isola Sacra* (le delta du Tibre), entre Ostie et Porto, on a mis à jour une nécropole d'un type jusqu'ici inconnu. Elle borde une voie antique, cette *Via Severiana* dont M. Carcopino a suivi l'histoire jusqu'en plein moyen âge : en cet endroit elle se dédouble en deux chaussées, dont l'une seule est pavée, l'autre étant sans doute réservée aux piétons. La nécropole ne se borne pas à cette double file de tombes bordant la route qu'on s'at-

1. Le lecteur se reportera de lui-même à la chronique italienne de l'*Archäologischer Anzeiger* que rédige, avec une extrême compétence, notre collègue le Dr W. Technau, de l'Institut germanique de Rome.

tend à trouver ici comme ailleurs ; c'est un vrai cimetière au sens moderne du mot, une cité des morts où les tombeaux, groupés comme des maisons, forment des îlots séparés par des rues. A côté de sépultures très humbles, une simple amphore fichée dans le sol, il y a là beaucoup de caveaux somptueux, souvent décorés de belles peintures, dont certaines sont intéressantes pour l'histoire des idées religieuses ; avec une abondante moisson épigraphique, ils ont fourni plusieurs beaux morceaux de sculpture, notamment un couvercle de sarcophage représentant un prêtre de Cybèle étendu et un sarcophage d'enfant orné de reliefs dionysiaques.

On voit combien fécondes se sont montrées les dernières fouilles d'Italie : souhaitons qu'elles continuent à nous apporter d'aussi nombreuses découvertes et d'aussi précieux enseignements.

H.-I. Marrou.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles Lettres.

Bibliographie et documentation.

Index bibliographicus, Catalogue international des bibliographies courantes, publiée par M. Godet et J. Vorstius (Public. de la Société des nations, Institut international de coopération intellectuelle), 2e éd., 1931 : Berlin, de Gruyter, xxiii & 420 pages.

J'avais annoncé dans une *Chronique* de cette *Revue* (1930, p. 141) la préparation d'une nouvelle édition de cet ouvrage. Commencerai-je le compte-rendu de cette nouvelle édition par un plaidoyer *pro domo?* Les auteurs ne mentionnent même pas notre *Revue des Études latines*. Serait-ce qu'à leur gré elle n'est pas bibliographique[1]? Mais ils déclarent pourtant (Préface, p. xv) admettre les revues qui « accordent une grande place aux comptes-rendus ». Et puis la *Chronique archéologique* de M. Ch. Picard n'est-elle pas de la bibliographie? Du reste, est ignoré aussi le *Bulletin de la Société de linguistique* dans lequel M. Meillet consacre périodiquement un fascicule entier à la bibliographie linguistique! Il est vrai que, si cela peut faire compensation, les auteurs mentionnent le *Bulletin de l'Association G. Budé*, qui ne prétend aucunement à être bibliographique, et qu'ils prêtent généreusement à la *Revue de Philologie* une *Revue des comptes-rendus* dont elle est allégée depuis 1923! Je ne jouerai pas aux auteurs le mauvais tour de pousser ici cette petite enquête. Je l'ai poursuivie pour mon compte, et le moins qu'on puisse dire de ce guide bibliographique, c'est qu'il ne rendra guère de services aux latinistes. Les auteurs ont eu recours pour établir leur inventaire aux ressources de la Bibliothèque nationale de Berlin et aux renseignements fournis par un certain nombre d'autres bibliothèques, oubliant qu'un bi-

1. La première édition donnait la dite *Revue* comme « uniquement consacrée à la bibliographie »; j'ai rectifié cette erreur dans un bref compte-rendu (cf. cette *Revue*, t. III, p. 79); l'exclusion actuelle serait-elle le résultat de cette correction?

bliothécaire connaît nécessairement des ouvrages mieux l'extérieur que le contenu. Que ne se sont-ils de préférence adressés, sinon à des bibliographes, ce qui aurait été peut-être assez indiqué, en tout cas pour chaque domaine à des spécialistes ?

J. Marouzeau.

L'histoire et l'œuvre de l'École française de Rome : Paris, de Boccard, 1932, 361 p. et 12 pl.

L'École de Rome, née d'un décret du 25 mars 1873 et constituée définitivement le 20 novembre 1875, n'a pu célébrer son cinquantenaire qu'avec un peu de retard. Elle en a du moins profité pour publier ses annales ; de ces belles fêtes restera ce volume, digne pendant de celui de G. Radet et auquel ont collaboré toutes les gloires (ou presque) et tous les espoirs de la maison.

La première partie est consacrée à l'histoire de l'École avec des articles sur les anciens directeurs, Auguste Geffroy, Edmond Le Blant, Mgr Duchesne, et sur les morts de la guerre ; à la fin des souvenirs anecdotiques précieux pour chaque génération, si j'en juge par les notes où Fabre fait revivre le Farnèse au lendemain de la guerre, sans oublier la Villa, ni le Palais Primoli. L'œuvre de l'École a été résumée dans la seconde partie par les spécialistes les plus qualifiés : pour l'histoire et l'archéologie par C. Jullian, J. Bayet, J. Zeiller, pour l'Afrique par A. Merlin, pour le Moyen-Age par H.-Fr. Delaborde, pour la Renaissance par P. de Nolhac, pour les temps modernes par L. Madelin ; énumération qui montre assez combien est vaste le domaine de nos études, dont la primeur va aux publications farnésiennes : *Mélanges*, *Bibliothèque*, *Registre des Papes*. M. Émile Mâle s'est modestement contenté de la dernière place, où il publie le discours sobre et plein qu'il prononça à la séance solennelle du 27 octobre 1931 et qui méritait de survivre, tant s'y montrent la netteté de jugement et l'élévation de pensée de l'éminent directeur. La partie documentaire n'est pas la moins curieuse : liste des promotions, catalogue inédit des « mémoires » présentés par les membres à l'Académie des Inscriptions ; parmi les photographies on remarquera celles des promotions 1874 et 1883, du fidèle et savoureux Cesare, de l'armoire dont l'inscription latine posera aux épigraphistes de l'an 3000 — fussent-ils même Farnésiens — de terribles problèmes !

J'ai réservé la question des services rendus par l'École à la philologie latine, préoccupation des lecteurs de cette *Revue*. Ils sont immenses. Qu'il suffise de citer des noms : parmi les disparus, Riemann (un nouveau Riemann nous vaudrait bien des indulgences !), Martha, Lafaye, Courbaud ; parmi les consulaires E. Chatelain, A. Macé ; parmi les prétoriens F. Préchac, H. Frère, L.-A. Constans, J. Bayet ; parmi les questoriens

P. Fabre, L. Leschi, P. Boyancé, P. Wuilleumier, J. Heurgon, — et je mets à part les noms d'E. Albertini et J. Carcopino qui ont su être à la fois archéologues, épigraphistes, historiens, philologues et qui sont avec des talents différents les protagonistes de cette *école* de latinistes farnésiens. Que nos successeurs partent à Rome avec des connaissances linguistiques solides et ils pourront en revenir ayant à bon droit la prétention d'être, dans la mesure des forces humaines, des latinistes complets. Quelle que soit alors la discipline dont ils feront leur spécialité, leurs travaux profiteront de leurs visites à la Vaticane ou aux champs de fouilles, tandis que leur enseignement sera vivifié par les souvenirs des belles années de jeunesse passées dans la Ville Éternelle.

M. Durry.

L'antiquité classique étudiée à Rome, par Fr. de Ruyt : Bull. de l'Inst. historique belge de Rome, fasc. XII, 1932, p. 187-205.

Il me paraît utile de joindre au compte-rendu qui précède l'annonce de cette brochure, œuvre d'un membre de l'Institut historique belge de Rome, qui constitue un vade-mecum du savant désireux d'étudier à Rome l'antiquité. Destiné en principe aux docteurs en philologie classique envoyés par la Belgique, il rendra des services d'ordre pratique à tous les travailleurs, en leur permettant de se débrouiller rapidement parmi la masse des instruments de travail que fournit la Rome moderne. L'inventaire n'est pas complet (je le trouve par exemple trop succinct en ce qui regarde les bibliothèques, dont plusieurs riches en manuscrits ne sont pas mentionnées), mais on s'y reportera utilement pour se renseigner sur les publications italiennes (collections et périodiques), sur les Instituts étrangers de Rome, les musées, les relations intellectuelles et les cours universitaires.

J. Marouzeau.

Association Guillaume Budé. Congrès de Nîmes (30 mars-2 avril 1932) : Actes du Congrès. Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1932, 344 pages.

La seule vue ce volume indique quel a été le succès du premier Congrès de l'Association G. Budé. Les travaux, répartis en cinq sections, ont donné lieu à des communications et discussions si intéressantes que les heures et les journées n'y suffisaient pas. Tous les aspects de l'activité scientifique dans le domaine des études classiques ont été évoqués en ce qui concerne l'antiquité latine : vues sur le passé dans les communications de MM. J. Sautel, P. Barrière, Dr Donnadieu, Germain de Montauzan, E. Desforges et P.-F. Fournier, J. Formigé, R. Lizop, H. Marrou (*Gallia romana*), C.-E. Stevens (*L'archéologie romaine en Grande-Bre-*

tagne); état présent de la philologie classique (communication de M. P. Faider); tâches de demain et suggestions (Id.); examen de la méthode à appliquer aux travaux de philologie et de linguistique (P. Chantraine), à la critique des textes (A. Dain), à la technique de l'édition (J. Bidez); rôle et conceptions de l'humanisme (E. Leroux, L. Dorison, G. Davy, E. Ripert, A. Thibaudet), ses rapports avec l'enseignement (E. Lackenbacher), organisation de l'enseignement (H. Bernès, M. Lacroix, Brunel), questions de bibliographie, de documentation et de collaboration internationale (J. Bidez, J. Marouzeau).

A défaut du texte même des communications, la seule lecture des vœux adoptés par le Congrès, dont le sens a été dégagé par les rédacteurs de ces Actes, fait apparaître l'intérêt des questions soulevées et donne une idée favorable de l'activité de l'Association. On se félicitera en particulier de voir que les professeurs et savants étrangers, venus en nombre et chaleureusement accueillis, ont participé activement aux travaux du Congrès, donnant une portée et une sanction internationale à un effort qui groupe si heureusement chez nous les bonnes volontés.

J. Marouzeau.

Deuxième Congrès national des sciences historiques, Alger (14-16 avril 1930), publié par les soins de la Société historique algérienne : Alger, 1932, 396 pages.

Les communications présentées à ce Congrès ont été inspirées en partie par le lieu même où il s'est réuni; celles qui se rapportent au latin intéressent spécialement l'Afrique romaine : M. P. Alquier a étudié *Les limites du territoire de Cirta au temps de Sittius (46-40 av. J.-C.) d'après les inscriptions funéraires* (p. 27-31); M. L. Leschi, *Le dernier proconsul païen de la province d'Afrique* (p. 253-261); M. V. Ussani, *Virgile et les Africains du Nord* (p. 375-385); enfin une communication de M. A. Lods intéresse par contre-coup l'histoire romaine : *La divinisation du roi dans l'Orient méditerranéen* (p. 261-277).

J. Marouzeau.

Linguistique et philologie.

A. Knoch, *Sprachwissenschaftliche Grundleguug :* Frankfurt am Main, M. Diesterweg, s. d., in-8°, 60 pages. (*Sonderdruck aus « Der grammatische Unterricht in den neueren Sprachen », Heft 4/5 der « Rheinischen Beiträge zur Durchführung der Schulreform in den neueren Sprachen »*).

Bien qu'il ne concerne pas directement les études latines, ce petit ouvrage nous paraît de nature à pouvoir être présenté aux lecteurs de cette

Revue, non seulement parce que beaucoup d'exemples y sont empruntés au latin, mais parce que la méthode qu'il préconise semble devoir s'appliquer avec le plus de fruit à l'enseignement des langues classiques. M. A. Knoch s'est proposé de décrire à grands traits les tendances fondamentales et, comme il dit, « les forces vivantes » qui orientent le développement du langage, soit qu'il envisage une langue donnée à deux moments de son évolution, soit qu'il confronte des faits pris dans des langues diverses qui présentent à un point de vue donné un aboutissement comparable. Dans ce domaine immense, qui est en fait celui de la linguistique générale, M. Knoch a choisi plusieurs points caractéristiques, soit de fait (le problème du genre, l'euphonie), soit de doctrine (homonymie, logique et illogisme dans la langue, etc.), qui lui permettent, sans systématiser, de toucher en peu de place aux questions les plus diverses. Son dessein est d'ailleurs d'illustration plutôt que de théorie : il fournit pour chaque fait des exemples nombreux, qu'il puise en général dans les langues de grande civilisation, sans négliger l'appoint de la langue vulgaire et des dialectes. L'auteur, en effet, se préoccupe moins de rappeler la parenté des langues et la dérivation génétique des formes que d'exposer des résultats parallèles. Il sent vivement ce que peut comporter de fécond, et en tout cas de suggestif, le rapprochement de formations ou de procédés analogues, ainsi l'atténuation du *h* dans beaucoup de langues, à divers moments de leur histoire, ou l'apparition d'une conjugaison périphrastique. Mais plus encore qu'aux faits de grammaire proprement dite, M. Knoch s'attache au langage en tant qu'expression d'une littérature; il insiste sur les valeurs expressives, sur l'élément « dramatique » de la parole, auquel MM. Vossler et Spitzer ont été amenés à attribuer un rôle considérable; M. Knoch est visiblement séduit par le mouvement « idéaliste », quoiqu'il sache aussi faire à l'occasion quelque sévère réserve (cf. p. 21, au bas). C'est à dessein qu'il intitule son dernier chapitre « Sprache als Schöpfung », et qu'il fait intervenir la langue poétique précisément la plus volontaire (celle de Mallarmé et des premiers essais d'André Gide) comme élément créateur et modificateur du langage. On savait déjà par un article antérieur : *Zum Bildungswert des fremdsprachlichen Kulturguts* (2e cahier des *Rheinische Beiträge*...), avec quelle maîtrise M. Knoch sait utiliser au profit de la linguistique les témoignages de la littérature moderne, française aussi bien qu'allemande.

Le petit livre de M. Knoch n'a pas la prétention, même dans le cadre de ses dix rubriques, d'épuiser un aussi vaste programme. Il fournit seulement des points de repère et comme le canevas d'un traité complet. Il se recommande en particulier par une bibliographie excellente, étonnamment riche et fort à jour. Encore que ses études spéciales l'aient

porté vers les langues celtiques, M. Knoch se montre ici apte à réfléchir aussi à des problèmes plus généraux. Son livre est écrit avec élégance et emporté d'un bout à l'autre par une sorte de verve persuasive.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que l'objet de cette étude soit purement théorique. L'auteur, qui est professeur de l'enseignement secondaire (et qui utilise curieusement les fautes d'élèves qu'il a observées, en tant qu'elles confirment et parfois devancent des changements linguistiques), a médité sur l'utilité d'introduire dans l'enseignement des langues des notions proprement linguistiques. Il n'est évidemment pas possible de songer à un exposé technique de grammaire comparée; mais on pourrait intéresser les élèves à des questions d'alternances phonétiques, à des étymologies justifiées, leur montrer certains parallélismes de formes ou d'emplois dans les langues qu'ils pratiquent. Le jour où il se trouvera des maîtres disposés à vivifier de la sorte leur enseignement — et capables de le faire sans verser dans la fantaisie — ils auront dans l'ouvrage de M. Knoch une ample provision d'idées et de faits et les plans mêmes de l'œuvre pédagogique à instaurer.

L. Renou.

P. Perrochat, *Recherches sur la valeur et l'emploi de l'infinitif subordonné en latin :* Thèse, Paris, Les Belles Lettres, Collection d'études latines publiée par la Société des études latines, 1932, 1 vol. in-8° de xxiv & 250 pages, 30 fr.

L'infinitif latin a une tendance de plus en plus marquée, durant la période républicaine, à tenir, dans la subordonnée, les divers emplois du verbe personnel. Le développement de la proposition infinitive entraîne à sa suite le besoin d'ajouter aux formes d'infinitif dont dispose le latin — celles qui correspondent, pour l'actif, à l'infectum et au perfectum; pour le passif, à l'infectum — les moyens d'exprimer soit le temps futur, soit le mode irréel. Mais ce sont là des créations relativement récentes de la langue littéraire, auxquelles la langue familière parait être restée plus ou moins réfractaire. Divers indices laissent au contraire deviner dans celle-ci la persistance d'un infinitif moins évolué; et tandis qu'il se produit après la période classique, jusque dans les œuvres écrites, un recul de plus en plus sensible de la proposition infinitive, au profit de propositions à verbe personnel introduites par une conjonction, on voit s'élargir un emploi de l'infinitif à valeur générale et indéterminée. Plaute, assez proche du langage de la conversation, a fréquemment recours à l'infinitif complément sans sujet exprimé, là où un écrivain classique emploierait la proposition infinitive, que, bien entendu, il connaît aussi, mais dont ce serait une erreur de partir pour expliquer l'autre construction. L'infinitif de l'infectum exprime parfois chez lui une idée de

futur, à côté de la périphrase *-turum* (*s*) *esse*, qui deviendra d'un usage régulier, de même que *-tum iri*. Quant à l'irréel *-turum* (*s*) *fuisse*, il est absent non seulement de Plaute, mais de Térence, généralement plus près de Cicéron que de son prédécesseur. A partir de Tite-Live, à plus forte raison aux siècles suivants, ces formations, et la proposition infinitive elle-même, perdent du terrain. Après les verbes de sentiment, presque constamment suivis chez Cicéron de la proposition infinitive, Plaute a une certaine prédilection pour la proposition complément introduite par une conjonction : *quod* et plus encore *quom* et *quia*. Après les verbes déclaratifs, cette construction n'apparaît qu'assez tardivement dans les textes littéraires. *Quod*, cependant, se rencontre à toute époque dans certaines acceptions, assez voisines de la proposition infinitive, et n'a pas de peine à se généraliser; *quia* et *quoniam* sont employés par plusieurs écrivains chrétiens. Enfin, par un procès en apparence inverse, l'infinitif reviendra à ses origines et reprendra une valeur qu'il a dû conserver dans la langue familière, quand il se substituera d'une manière assez libre, comme complément de verbe, de nom ou d'adjectif, à la proposition finale commençant par *ut*, au supin, au gérondif ou à l'adjectif verbal en *-ndus*.

Voilà, très sommairement esquissée, l'évolution de l'infinitif de subordination, telle que M. Perrochat s'est donné pour tâche de la définir et de l'expliquer. Ce qui, ici, n'est qu'indiqué d'une manière générale, se fonde chez lui, bien entendu, sur de substantielles statistiques. On sent d'ailleurs dans tout son livre un effort sincère d'exactitude dans la recherche, d'ordre et de clarté dans l'exposition. Peut-être sera-t-on porté à critiquer ce que sa théorie a de trop systématique et absolu. Sans doute n'est-ce pas sa pensée : mais on a un peu l'impression que langue familière et langue littéraire sont comme des entités distinctes, et poursuivent chacune pour elle-même des destinées parallèles. Comme, d'autre part, la préférence pour certains emplois de l'infinitif, l'aversion pour d'autres, s'explique invariablement par la recherche de l'expression intense, on aboutit à une opposition correspondante entre langage affectif et langage intellectuel. Notion d'une justesse approximative et commode comme moyen de classification générale, mais dont l'application systématique aux cas particuliers expose à des mécomptes. Ne risque-t-on pas d'attribuer à une phrase un caractère plus affectif ou plus intellectuel par le seul faît de sa construction grammaticale? Méfions-nous d'ailleurs de la tendance à n'expliquer un certain ordre de faits que par un seul et même ordre de causes. Ce serait trop beau si tout se passait d'une manière aussi simple et aussi régulière. La réalité est plus complexe. La persistance, dans la langue familière, de constructions qui, refoulées un temps, reparaissent enfin et s'imposent, est l'idée

essentielle du livre de M. Perrochat. Mais comment garantir que d'autres facteurs n'aient pas pu intervenir? On a tant abusé de l'explication par l'influence du grec qu'une réaction était naturelle. Est-il certain cependant que cette influence se réduise à aussi peu de chose que l'admet M. Perrochat? Pour avoir le droit d'établir un rapport de continuité entre les constructions virgiliennes citées p. 68 ou le « ait fuisse celerrimus » de Catulle (4, 2) et la construction « facere promitto » de Plaute, il faudrait pouvoir nous montrer, chez Plaute, cet infinitif complément accompagné d'un sujet ou d'un attribut au nominatif : en existe-t-il un seul exemple? Quant à *quia*, dont l'origine reste discutable, il ne faudrait pas trop faire état de Pétrone 45, 10, et 46, 4, exemples isolés, avant les écrivains chrétiens, de la construction « dico quia » : le personnage qui l'emploie n'est pas seulement un affranchi ignorant, mais un Grec.

Je m'en voudrais d'insister sur un défaut qui est, après tout, l'exagération d'une qualité. L'abus de la méthode reste encore préférable à l'inertie d'un empirisme incohérent. Tel qu'il est, le livre de M. Perrochat est une utile contribution à l'histoire de la langue latine. Il invite à reviser des opinions traditionnelles et des jugements tout faits. Au total, et malgré les réserves qui s'imposent, un bon travail, du bon travail.

Paul Vallette.

P. Perrochat, *L'infinitif de narration en latin. L'utilisation d'une forme d'expression esquissée :* Thèse complémentaire, Paris, Les Belles Lettres, Collection d'études publiée par la Société des études latines, 1932, x & 84 pages, 15 francs.

M. Perrochat nous annonce dans son Introduction (p. x) qu'il se propose de « reprendre sur des bases plus larges encore qu'on ne l'a fait jusqu'à présent la question de l'origine » de l'infinitif de narration; a-t-il tenu son propos? Il a surtout dans son premier chapitre invoqué les explications de Müller-Graupa, de L. Spitzer, qui le dispensent « d'insister sur l'étude psychologique du phénomène », et celles de MM. J. B. Hofmann et Ch. Bally qui, aux passages cités (p. 2), ne fournissent pas une théorie de base suffisante. Dans cette première partie de son travail, où M. Perrochat étudie surtout les principes, je crains qu'il n'ait admis trop hâtivement certaines analogies : langue des sauvages et langage des enfants (p. 1), langage affectif et langage populaire, abrègement expressif et abrègement mécanique.

Sur le premier point on a remarqué souvent que le langage des sauvages pouvait être, au contraire de celui des enfants, d'une complexité extraordinaire; pour le second point, je crois que M. Perrochat a accepté trop docilement une assimilation due en partie aux théories, par

ailleurs si suggestives, de M. Hofmann : le langage affectif n'est pas propre au peuple, il appartient aussi, parfois avec des procédés différents, mais souvent avec les mêmes, à l'écrivain qui cherche l'effet, au poète qui veut frapper l'imagination, à l'orateur qui veut toucher la sensibilité.

Quant au troisième point, je crois que M. Perrochat aurait serré de plus près les faits s'il avait envisagé deux et même trois sortes de phrases abrégées : celle qui est une simplification par incapacité (phrase élémentaire des enfants : Bébé dodo) ; celle qui représente une sorte d'épargne et de moindre effort (phrase des notices, des recettes, des narrations et descriptions succinctes) ; enfin celle qui est proprement expressive et cherche un effet dans le raccourci.

Cette dernière n'est pas spécifiquement d'origine populaire. L'exemple de Plaute est à ce titre bien instructif. M. Perrochat ne trouve à relever chez cet écrivain « populaire » par excellence que huit exemples d'infinitif de narration ! Bien plus, sur ces huit exemples M. Perrochat lui-même en commente trois pour faire observer, très justement d'ailleurs, qu'ils appartiennent à des passages de style grandiloquent et même épique ; c'est qu'en effet chez Plaute, dans la mesure où il a une valeur d'expression, l'infinitif de narration est un procédé de style élevé.

Dès lors, peut-on parler d'évolution ? ou du moins d'une évolution qui conduirait à répandre dans la langue littéraire un procédé issu du langage vivant ? Je ne le crois pas. Nous sommes en présence d'un procédé expressif qui apparaît suivant les circonstances et les besoins, suivant la tournure d'esprit de celui qui parle ou qui écrit, mais indépendamment de la qualité, populaire ou littéraire, de l'énoncé. L'étude de ce procédé prêtait à une distinction moins entre langue vivante et langue littéraire qu'entre langue expressive et langue banale. Et ce sont là termes qui ne se recouvrent pas.

Sur deux points importants j'aurais attendu quelque développement : l'un est relatif à l' « aspect » du verbe qu'on emploie à l'infinitif de narration. M. Perrochat touche bien à cette question, mais d'abord en confondant peut-être un peu les notions de « temporel, imperfectif et ingressif » (p. 18) ; comment peut-on dire que dans la phrase : « haec cum dixisset, me omnes intueri », le verbe « intueri » ait « une valeur ingressive due à la valeur atemporelle de l'infinitif » ? Ingressive, oui ; atemporelle, non ; et imperfective, non encore. Ce qu'il faut remarquer, et qui ressort avec évidence des nombreux exemples apportés par M. Perrochat, c'est que l'infinitif de narration ne se présente jamais, que je sache, avec l'aspect final ou résultatif, qui est celui de l'action aboutissant à son terme, et que très nettement il offre soit l'aspect duratif et indéterminé (interea Romae multa simul *moliri*, *parare* incendia, opportuna

loca ... *obsidere* = on était occupé à...), soit l'aspect instantané et ingressif (*effringi* fores, *reuelli* claustra = on se met à...). L'indication de l'aspect est souvent fournie par la forme même de l'infinitif; le verbe est généralement à préverbe quand il est ingressif, de forme simple quand il est duratif; un bon exemple de cette opposition se trouve dans la phrase citée p. 21 : « iste hominum *abripi* ... iubet; ille, cum *raperetur*... ».

L'autre point sur lequel il y avait peut-être lieu d'insister est celui de la place du verbe. M. Perrochat n'avait garde d'omettre cette considération, lui qui a publié dans cette *Revue* même une étude sur la place du verbe chez Tite-Live, et, en effet, il fait observer à diverses reprises (p. 27 et suiv.) que la phrase infinitive est souvent caractérisée par l'apparition brusque du verbe en tête de la proposition; mais ce fait, qui a une importance considérable, n'est pas suffisamment dégagé et mis en valeur. En effet, un des cas où la place du verbe est le plus facile à expliquer et le plus expressive, c'est le cas où la phrase qu'il contient apporte un éclaircissement attendu, une conséquence, un événement escompté, une révélation; or ce sont justement là les cas où s'emploie l'infinitif de narration; il en résulte que dans la majorité des exemples cités, ainsi p. 21, 22, 24, 27, 28, 29, l'infinitif de narration est en tête de la phrase. Il y a là un ordre de faits important à retenir pour qui fera la théorie de l'ordre des mots dans la phrase verbale.

Là où il faut louer sans réserve M. Perrochat, c'est dans le choix, le classement et l'interprétation des exemples. Son étude repose sur des relevés exhaustifs; il ne nous cite pour sa démonstration que les exemples les plus caractéristiques. Le commentaire qu'il donne des nombreux passages empruntés aux historiens contient des explications fines, nuancées, ingénieuses, et qui attestent un sens très vif de la langue.

Mais le grand mérite de l'ouvrage tient à l'esprit dans lequel il est conçu : M. Perrochat ne se contente pas de constater et d'expliquer le détail; il élargit et domine son sujet, il l'éclaire de considérations empruntées à la linguistique et à la grammaire générale; si je devais résumer le principal intérêt de son étude, je dirais, en modifiant un peu sa formule, non pas qu'elle nous montre comment un procédé du langage vivant est exploité par la langue littéraire, mais comment ce qui est à certains égards un fait de langue peut être utilisé comme procédé de style.

J. Marouzeau.

Chr. Mohrmann, *Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustinus*, I : *Einführung, Lexikologie und Wortbildung* (Latinitas christianorum primaeua, Studia ad sermonem latinum christianum

pertinentia, edenda curat Jos. Schrijnen, fasc. III) : Nimègue, Dekker, 1932, 270 pages.

J'ai annoncé dans cette *Revue* (p. 241) l'ouvrage par lequel Mgr Jos. Schrijnen a inauguré une série d'études sur le « latin chrétien » ; le présent volume est une première illustration du principe préliminaire : s'il y a une langue propre à la communauté chrétienne, quels en sont les éléments dans les Sermons de S. Augustin?

Mlle Chr. Mohrmann, travailleuse acharnée et méthodique, nous annonce trois volumes sur ce sujet; les deux suivants seront consacrés à la sémantique et à la syntaxe; le présent volume, outre une Introduction spéciale à S. Augustin, comprend une étude lexicographique et morphologique.

Il faut, pour suivre la démonstration de l'auteur, se familiariser d'abord avec sa terminologie. Elle distingue quatre catégories de christianismes : christianismes *intégraux* et *partiels* suivant qu'ils apparaissent ou exclusivement ou seulement dans la majorité des cas chez les écrivains chrétiens; puis christianismes *immédiats* et *médiats* suivant qu'il s'agit de mots désignant des notions spécifiquemment chrétiennes ou des notions communes. D'où quatre listes de mots, dont le commentaire occupe la plus grande partie de l'ouvrage à partir de la page 74.

L'essentiel de l'argumentation se trouve à cette page 74 : « Lorsque nous considérons un certain nombre de mots profanes et de mots chrétiens, et qu'un mot déterminé se présente seulement chez les chrétiens, le fait ne peut pas être dû au hasard, mais repose nécessairement sur une réalité, à savoir que les chrétiens, même là où les institutions n'en faisaient pas une nécessité, suivaient dans l'usage de la langue leurs voies propres en raison de leur attitude de différenciation par rapport au monde païen ». La liste de mots intéressants à considérer est donc celle des pages 164 et suivantes. Il est curieux, en effet, de mettre en regard les uns des autres des mots tels que *agniculus-agnellus*, *beatificare-beare*, *corruptibilis-corruptiuus*, *ploratio-fletus*, etc., le premier de chaque groupe représentant le mot « chrétien » et le second le mot commun. Seulement, il faut bien reconnaître que les exemples n'ont de valeur probante que s'il s'agit de mots usuels qu'on a quelque chance de rencontrer dans les textes : quelle conclusion tirer du fait que des mots comme *conrecumbere*, *effusor* ne se trouvent guère en dehors des textes chrétiens? ils sont si rares chez les chrétiens eux-mêmes. La « langue chrétienne », telle qu'elle résulte de la totalisation des termes qui, désignant des notions communes, ne se trouvent que chez les chrétiens, apparaît comme quelque chose d'assez peu cohérent et défini.

Considère-t-on non plus des termes isolés, mais les aspects généraux de cette langue des chrétiens, ceux qui sont notés p. 226-227, vulga-

risme, liberté et souplesse, emphase religieuse, euphémisme, on aura peut-être l'impression qu'il s'agit là des caractéristiques d'un style, d'une forme, plutôt encore que d'une langue spéciale.

Trouvera-t-on dans la morphologie de quoi définir cette langue? Les particularités notées p. 248 et suiv. : préférence accordée aux formations en *-tas*, en *-ificare*, sont peut-être encore insuffisantes à fournir une image nettement différenciée, et à vrai dire c'est sur la suite de l'étude de Mlle Mohrmann, sémantique et syntaxe, que l'on doit compter pour achever la démonstration qu'elle s'est proposée.

En tout cas, ce premier volume atteste chez son auteur une érudition et une maturité étonnantes, une connaissance approfondie d'une des périodes les plus complexes de l'histoire du latin, une sûreté de méthode et un sens de la recherche qui promettent à cette gracieuse philologue une belle carrière scientifique.

J. Marouzeau.

P. Di Capua, *Il ritmo prosaico in S. Agostino*, extrait des *Miscellanea Agostiniana*, vol. II : Tipografia poliglotta Vaticana, 1931, 157 pages (numérotées 607-764).

Le rythme de la prose de S. Augustin est, peut-on dire, le point le plus délicat de l'histoire du rythme prosaïque. Et, d'abord, y a-t-il un rythme dans la prose de S. Augustin? Est-il partout le même? Est-ce un rythme métrique ou un *cursus* accentuel? Ou bien est-il quelque chose de différent de l'un et de l'autre? A l'heure actuelle encore aucune de ces questions n'a reçu de solution précise, tant le problème est ardu et complexe. Le volumineux ouvrage, documenté et méticuleux, que lui a consacré M. Di Capua laisse ouvertes presque toutes ces questions. Au point de vue métrique, les ouvrages les plus soignés de S. Augustin, à savoir le *De civitate Dei*, l. XXII notamment, apparaissent à l'auteur comme moins bien rythmés que ceux de S. Cyprien ou de Symmaque (p. 644). Les dialogues de Cassiciacum le sont encore moins. Quant aux écrits postérieurs, jusqu'à l'ordination sacerdotale de S. Augustin, ils semblent pour la plupart (*De musica*, *De magistro*, etc., sauf *De uera religione*) très libres au point de vue rythmique, et on serait tenté d'en dire autant pour les ouvrages antérieurs à l'ordination épiscopale. Une fois évêque, S. Augustin avait sans doute bien d'autres soucis que de soigner le rythme de sa prose. M. Di Capua est obligé de constater une certaine absence de rythme pour la plupart des écrits de l'évêque d'Hippone. Cependant, dans le livre IV, *De doctrina christiana*, les clausules régulières atteindraient 76 %, ce qui, pour S. Augustin, est un chiffre très élevé. Par contre, les *Confessions* ne présentent, d'après l'auteur, que 15 % de clausules régulières. Dans ces conditions, à mon avis, la prose de cette

œuvre importante doit être considérée comme amétrique. Ces indications sont suffisantes pour donner une idée des résultats obtenus par M. Di Capua. Pour les détails, je renvoie à l'ouvrage lui-même qu'on lira sans doute avec profit. Je me contenterai d'examiner ici la méthode employée par l'auteur.

L'auteur considère comme régulières les clausules suivantes : en première ligne le crétique-trochée, le ditrochée, le double crétique; en seconde ligne un certain nombre de clausules d'un type moins régulier et du reste moins fréquentes (⏑⏑⏑–⏑; -⏑⏑⏑-⏑; -⏑-⏑⏑-; -⏑-⏑-). Pour établir le caractère régulier de ces clausules, l'auteur a étudié comparativement la prose de S. Cyprien, de Symmaque, c'est-à-dire des écrivains qui, à cette époque-là, passaient pour des modèles à ce point de vue, et enfin la prose de S. Augustin lui-même dans ses écrits les plus soignés. Ce procédé est en lui-même excellent, et l'on ne saurait trop le recommander. Par malheur, les difficultés de l'étude du rythme de la prose de S. Augustin sont telles que ce procédé est ici nettement insuffisant.

Et d'abord que devient dans tout cela l'influence de l'accent? M. E. Norden (*Die antike Kunstprosa*, II, p. 948) a déjà indiqué, avec sa pénétration habituelle, que c'est là le problème capital du rythme prosaïque de l'évêque d'Hippone. Peut-être M. Di Capua a-t-il trop facilement passé outre (p. 642) et n'a pas suffisamment examiné le problème soulevé par M. Norden. Toujours est-il que l'auteur n'examine au point de vue du *cursus* accentuel que les clausules irrégulières au point de vue de la quantité. Ce procédé est de nature à fausser complètement les statistiques et à nous donner une image tronquée, et partant inexacte, du rythme de la prose de S. Augustin.

Il aurait fallu, à mon sens, examiner *toutes* les clausules au point de vue métrique et au point de vue du *cursus* accentuel, et, après ce double examen, dresser un tableau des clausules qui sont à la fois métriques et accentuelles, des clausules exclusivement métriques ou exclusivement accentuelles, et enfin des clausules irrégulières. Ce n'est qu'alors qu'on aurait pu voir le rôle respectif que jouent dans la prose de S. Augustin la quantité d'une part, l'accent de l'autre.

Ce n'est pas tout. M. Di Capua admet parmi les types de *cursus* des clausules qui n'ont jamais été considérées comme telles, ni dans l'antiquité ni au moyen âge. On ne saurait trop conseiller aux auteurs qui entreprennent de pareilles recherches de fixer soigneusement, à l'aide des témoignages anciens et d'après l'usage des écrivains qui se conforment aux règles, les divers types du *cursus* accentuel, en n'oubliant pas qu'à l'époque où l'accent fait sentir son influence rythmique la coupe (césure) joue un très grand rôle.

Mais même cet examen, pour complet qu'il soit, n'aurait pas été suffisant. En dehors des clausules métriques « régulières » et des formes du

cursus, il y a encore d'autres procédés rythmiques. D'abord, au point de vue métrique, on pourrait se demander si, dans certains écrits, S. Augustin n'a pas employé d'autres clausules que celles que M. Di Capua considère comme régulières. En effet, une règle essentielle de la technique du rythme de la prose métrique, c'est la variété, l'adaptation du rythme au sujet (cf. Nicolau, *Origine du cursus*, p. 36). On n'écrivait pas sur le même ton un exorde, une péroraison, un discours contre les hérétiques et un récit sentimental plein d'envolée lyrique, comme il y en a tant dans l'œuvre de S. Augustin. Il fallait donc de toute nécessité envisager toutes les clausules, dresser des tableaux complets en recourant au besoin à la statistique comparative. Celle-ci, sans doute, n'était pas le dernier mot : il fallait en interpréter les résultats, mais on avait dès lors une base objective pour la discussion. Depuis les belles recherches de M. de Groot, il n'est plus possible de faire abstraction de la méthode statistique, bien qu'elle ne soit pas un moyen miraculeux pour résoudre toutes les difficultés, comme on l'a cru il y a quelque trente ans.

Enfin, il y a un procédé rythmique que les maîtres du moyen âge avaient déjà reconnu dans la prose de S. Augustin, et qu'ils appelaient le « style isidorien » (égalité syllabique des clausules, symétrie des accents, rime, *responsio* sous toutes les formes)[1]. On regrette que M. Di Capua n'ait pas examiné de plus près cette question (quelques lignes seulement p. 677, 679).

Il y a dans cet ouvrage plus d'une affirmation sujette à caution. Ainsi, par exemple, le rôle rythmique que l'auteur croit pouvoir attribuer aux changements de l'ordre habituel des mots. Ce serait le procédé le plus sûr pour obtenir un effet rythmique, dit l'auteur (p. 631-632), en s'appuyant sur un passage de Quintilien qui certainement n'a pas cette signification (*Inst. Or.*, 8, 6, 64). Il se peut, en effet, que l'on soit contraint de modifier l'ordre normal des mots pour obtenir une clausule, mais cela est un procédé que les anciens condamnaient unanimement, Quintilien tout le premier (*Inst. Or.*, 9, 4, 144, et les autres textes cités dans mon *Origine du cursus*, p. 38, n. 4, et p. 39). Enfin, les idées de l'auteur concernant l'histoire de la langue latine ne sont pas toujours exactes, et l'on regrette qu'il n'ait pas tenu compte davantage des précieuses indications qu'on trouve dans l'*Histoire de la langue latine* de M. Meillet (par ex. p. 661, n. 2).

En résumé ouvrage utile, mais qui laisse un champ de recherches bien trop large à ceux qui voudront reprendre la question[2].

M. G. Nicolau.

1. Nicolau, *Origine du cursus*, p. 27, n. 2.

2. P. 607, n. 2, l'auteur critique les « philologues français » qui appellent *rythmiques* les clausules fondées sur l'accent. Je dois faire remarquer que c'est bien la terminologie employée par M. A. W. de Groot; j'ai cru devoir le suivre (*Origine*

Éditions de textes.

I. — **Collection Guillaume Budé :** Paris, Les Belles Lettres.

— *Horace, Odes et Épodes, Satires*, texte établi et traduit par F. Villeneuve : 2 vol., 1927 et 1932, LXXVIII & 230 + 204 doubles pages.

Grosse entreprise pour un seul homme que de s'attaquer à tout Horace, s'il s'agissait de reprendre toutes les questions que posent et le texte et l'homme. M. Villeneuve n'y pouvait pas songer dans le cadre de cette collection. On lui saura gré au moins d'avoir fait précéder le volume des Odes d'une longue préface où se trouve tout l'essentiel. C'est à cette Introduction qu'il faudra se reporter pour trouver les éléments généraux d'un commentaire, même en ce qui regarde les Satires, car l'Introduction aux Satires ne contient guère que des paraphrases de chacune des pièces du recueil.

Le commentaire n'est, comme à l'ordinaire dans les volumes de la collection, que ce que permettent les blancs des bas de pages, c'est-à-dire qu'il est relativement étendu pour les Odes, la traduction des vers courts prenant peu de place, mais plus restreint pour les Satires, dans lesquelles pourtant la traduction est loin de résoudre toutes les difficultés : on voudrait bien voir expliquer *Sat.* I, 1, 45, le « triuerit area », qui se rapporte au battage du blé à la manière sicilienne, autrement que par la traduction « aura broyé », qui fait penser au mortier plus qu'à l'aire; c'est très bien d'expliquer *Sat.* I, 9, 70, le vilain *oppedere*, mais comment laisser passer trois vers plus loin le difficile *surrexe* ? Qui comprendra sans commentaire le « ante noctem cum facibus » de *Sat.* I, 4, 51, et les allusions qui précèdent ?

M. Villeneuve se plaint (LXXV, note 1) que la langue d'Horace soit peu étudiée et en particulier que nous manquions de lexiques d'Horace; n'a-t-il pas utilisé le Dictionnaire horatien de G. A. Koch et surtout la *Concordance* de L. Cooper, qui est un si excellent instrument de travail ?

La métrique des Odes est succinctement expliquée ou plutôt mise en

du cursus, p. 41, n. 2). Cette terminologie a déjà été critiquée par M. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, p. 142, note, qui la considère comme « tout à fait contraire à celle de l'antiquité ». Cette critique n'est pas fondée. L'opposition entre l'accent et la quantité a été indiquée dès le IIIe siècle par les adjectifs *rythmique* et *métrique*. Au VIIe siècle, elle était devenue classique : on la retrouve dans le passage fameux que Bède le Vénérable (Keil, *Grammatici latini*, t. VII, p. 228) reproduit après d'autres. Cette évolution de sens du mot *rythme* s'explique par l'histoire. Il y a eu de tout temps une opposition très nette entre les *metrici* et les *rhythmici* (cf. *Origine du cursus*, p. 91-94 et 132), mais qui n'a pas été mise suffisamment en relief jusqu'à présent.

Sur le rythme prosaïque de S. Augustin, on consultera avec profit de C. Balmus l'*Étude sur le style de S. Augustin*, Paris, 1930, p. 307-314, laquelle, quoi qu'en dise M. Di Capua, p. 644, n. 1, est exacte et précise.

tableaux sans explication, car, dit l'auteur dans son Introduction (p. LXXIX), « je me suis interdit de prendre parti pour aucune théorie sans apporter mes preuves, et je ne dessine le schéma des vers qu'en indiquant la succession des longues et des brèves et la place des césures ». Trouvera-t-on que ce soit assez, même et surtout dans une édition destinée à un large public ?

En ce qui concerne l'apparat critique, M. Villeneuve se défend de donner un inventaire complet des manuscrits (p. LXXVI-LXXVII). Je ne comprends pas bien, sauf par la curiosité d'étudier un manuscrit qui se trouvait sur place (M. Villeneuve est professeur à Montpellier), le soin apporté à donner toutes les particularités du *Montepessulanus*, « même celles d'une orthographe souvent capricieuse et en bien des endroits purement médiévale » (p. LXXVI). C'est accorder bien de l'importance à un manuscrit mixte (p. LXVI), qui choisit entre les variantes, et « dont le choix n'est pas toujours heureux » (ibid.), sorte d' « édition médiévale » (p. LXVIII) qui mérite peut-être quelquefois d'être consultée comme appoint, mais ne vaut pas d'être traitée comme une source.

M. Villeneuve se défend aussi (pourquoi ?) d'apporter aucune conjecture personnelle, et là où il faut de toute nécessité admettre une correction, il s'impose de choisir celle qui modifie le moins la lettre de la tradition (p. LXXVII) ; mais en matière de critique des textes, prudence excessive n'est pas toujours synonyme de sécurité. Et quand la tradition elle-même est partagée, la vraisemblance n'est pas nécessairement en faveur de la leçon la plus banale ; je n'en veux pour preuve que les vers *Od.* I, 3, 8, où le « Volcanus ardens urit officinas » est tellement plus horatien et plus lyrique que le « uisit officinas » !

La traduction est très soignée et très serrée, attentive à rendre les détails et les nuances, au risque parfois d'aller un peu loin : *Od.* I, 3, 24, « les bonds des esquifs » est plus hardi que « rates transiliunt » ; I, 4, 5, « la lune haute » dit plus que « imminente luna ». M. Villeneuve fait plus que rendre strictement le texte, il a le souci d'en expliquer les obscurités, surtout dans les Odes, et si quelque chose pouvait nous faire moins regretter la parcimonie du commentaire, ce serait cette traduction qui vise à ne rien laisser dans l'ombre et ne capitule jamais devant un texte difficile.

J. MAROUZEAU.

— *Plaute*, t. I : *Amphitryon*, *Asinaria*, *Aulularia*, texte établi et traduit par A. ERNOUT : 1932, 203 pages.

Saluons ce premier volume d'une série qui promet d'être une des meilleures de la Collection.

A peine est-il besoin d'en faire un compte-rendu. M. Ernout, maître de la critique, rompu au travail de l'édition, plautinien exercé, était sans

doute le seul qui pouvait chez nous s'attaquer sans risque à une œuvre aussi difficile. Difficultés de toute sorte : langue, métrique, texte, traduction ; on sait que chez Plaute chaque vers pose un problème dont la solution met en jeu la sagacité du critique, la science du philologue, du linguiste et du métricien. D'autre part on sait à quel point dans les volumes de la Collection la place est mesurée ; M. Ernout ne pouvait pas nous faire assister à son travail de critique et d'exégèse ; les questions sont examinées par lui et résolues sans même qu'apparaisse la trace de son labeur ; le texte adopté, la traduction proposée représentent le résultat d'un travail dont seuls peuvent mesurer l'étendue ceux qui ont la pratique du texte plautinien.

M. Ernout n'avait pas à reprendre l'examen des manuscrits, qui ont tous fait l'objet de collations répétées et d'études minutieuses. Il a fait porter son effort sur l'interprétation méthodique des variantes. Un seul regard jeté sur son apparat suffit à y déceler l'intervention constante du critique ; ce n'est pas un répertoire aveugle de leçons, mais un véritable commentaire critique, grâce à l'emploi de concises notes en italique. On notera aussi avec satisfaction l'emploi d'une méthode critique qui se tient à égale distance de l'application mécanique des règles et de la subjectivité ; on peut dire que le meilleur du *Manuel de critique verbale* de L. Havet, auquel M. Ernout rend hommage dans sa préface (p. xxxviii), a passé dans cette édition ; j'oserai dire qu'il y a plus de vrai Havet dans l'ouvrage de M. Ernout qu'il n'y en a peut-être dans telle édition de Havet lui-même.

Citerai-je un exemple de la méthode prudente et rigoureuse que M. Ernout applique à la constitution du texte ? « Les manuscrits nous donnent une orthographe rajeunie et incohérente, mais sitôt qu'on veut l'unifier et la vieillir, on tombe dans l'arbitraire ; il n'y a jamais eu à Rome d'orthographe unifiée ; c'est aller contre les faits que d'en vouloir prêter une à Plaute... Le plus sage est peut-être encore de s'en tenir à la graphie des manuscrits, en la reproduisant telle quelle quand tous sont d'accord, en choisissant la forme qui a la chance d'être la plus ancienne, ou celle qui est attestée par le meilleur manuscrit, en cas de divergence. Il suffit que le lecteur soit averti que la forme qu'il a sous les yeux ne prétend pas le plus souvent reproduire l'original plautinien, qu'elle n'est là que faute de pouvoir déterminer celui-ci avec exactitude » (p. xxxiii-xxxiv). Voilà de l'opportunisme, du plus recommandable, et dont devrait s'inspirer plus d'un reconstitueur d'orthographes fantaisistes. Et voici en revanche de la reconstitution radicale : « J'ai unifié, dit M. Ernout (p. xxxiv, note) la graphie du nominatif et de l'accusatif pluriel des thèmes en *-i-*, écrivant partout p. ex. *omnes* au nominatif, *omnis* à l'accusatif ; ici, en effet, ce n'est pas l'écriture qui est en cause, mais la morphologie ».

Je n'examinerai pas le détail du texte; ce serait un jeu facile d'émettre des doutes sur tel choix de variantes ou de conjectures, et M. Ernout serait le premier à nous inviter au scepticisme dans le détail de l'établissement du texte. L'essentiel à considérer dans une édition comme celle-ci, c'est la méthode, dont il faut souhaiter que s'inspirent les éditeurs de la collection.

Traduire du Plaute n'est pas facile. Je ne parle pas des difficultés ordinaires de traduction : exactitude, respect de la forme autant que du sens, docilité méthodique et asservissement volontaire à la lettre du texte. Mais la difficulté particulière à Plaute, c'était d'observer le ton : rester à égale distance d'un argot truculent qui n'est pas celui du comique latin et de la langue académique traditionnelle des traductions; de plus, observer les différences de style qui sont un des caractères les plus originaux de la manière de Plaute; le lecteur jugera avec quel bonheur M. Ernout a triomphé de ces difficultés accumulées.

J. Marouzeau.

II. — **Nouvelle Collection de textes et documents :** Paris, Les Belles Lettres.

Plaute, Les prisonniers, texte établi et traduit par L. Havet, publié par Andrée Freté et Louis Nougaret : 1932, 126 pages.

Monument de science et d'ingéniosité, œuvre d'un homme qui allait jusqu'au bout de sa pensée et de sa méthode, qui s'imposait d'être esclave, comme il disait lui-même, d'un parti-pris une fois adopté, prêt à suivre les suggestions de la critique jusqu'à leurs plus extrêmes conséquences, inaccessible à l'intuition la plus timide, accueillant aux déductions les plus audacieuses... Un pareil homme et un pareil livre échappent à la critique. Ce n'est pas une édition qu'il faudrait juger, c'est une méthode et une mentalité qu'il faudrait mettre en cause. Je ne m'y résoudrai pas. J'aime mieux, en me rappelant tout ce que je dois à L. Havet, m'associer à l'hommage que lui rendent ceux qui ont procuré cette édition posthume; j'aime mieux rappeler aussi aux jeunes générations de travailleurs que si les applications faites de sa méthode par Havet lui-même peuvent être discutées, parce qu'il ne s'est pas interdit le jeu des reconstructions, les principes qu'il a établis sont le fondement assuré de toute critique scientifique, que les objections qu'on peut élever contre une œuvre ne touchent pas nécessairement à la doctrine, et que si l'on veut bien comprendre une édition comme celle-ci il faut la confronter sans cesse avec cette Bible de l'éditeur qu'est le *Manuel de critique verbale*.

J. Marouzeau.

III. — Collection Garnier.

— *Térence, Comédies*, par E. Chambry, 2 vol. de 487 et 516 pages.

M. Chambry a la pratique des éditions de classe, dont il a donné plusieurs dans les Collections Delagrave, Garnier, G. Budé. Le cadre de cette Collection ne lui permettait sans doute pas de développer son commentaire, mais on regrettera cependant qu'un éditeur puisse nous présenter Térence avec une trentaine de notes par pièce, dix-neuf pour l'Andrienne!

La traduction est fort soignée, le plus souvent rigoureuse, avec des correspondances ingénieuses et même des trouvailles d'expression. Puis-je signaler quelques vétilles? Dans *Eun.* 342 le lecteur ne comprendra pas que *recte* puisse être rendu par « rien ». C'est qu'il s'agit d'une réponse à la formule usuelle « rogo numquid uelit » qui ne signifie pas, comme le ferait croire le mot à mot et comme semble l'admettre la traduction : « je lui demande s'il a autre chose à me dire », mais qui est une simple demande de congé : « vous ne voulez plus rien? = je puis me retirer? » De sorte que la réponse « recte » est à sa place avec son sens de « parfaitement ». C'est la formule qu'emploie Horace (*Sat.* I, 9, 6) quand il veut échapper au fâcheux, et si l'on veut rendre à la locution sa valeur première on lui donne une forme légèrement différente, comme dans *Eun.* 191 : « Numquid uis aliud? — Egone quid uelim? »

Je ne suis pas d'accord avec M. Chambry sur le sens de *Eun.* 129 : « Ne hoc quidem tacebit Parmeno. — Oh, dubiumne id est? » « Cela non plus, Parménon ne le taira pas. — Oh! pour sûr! » Parménon a déclaré précédemment qu'il ne sait pas garder le secret sur les confidences mensongères : « sin falsum aut uanum aut finctumst, continuo palamst »; en conséquence, au moment où une confidence suspecte fait dire à Phédria : « Voilà encore une chose que Parménon ne taira pas », il est naturel que Parménon demande ironiquement : « Oh! est-ce là une chose douteuse? »

La traduction est très soucieuse des nuances de sens et de langue, et attentive à respecter le pittoresque de l'expression : *ligurrire* = faire la fine bouche, *male urere* = piquer au vif. Quelquefois, le scrupule va trop loin et l'intention dépasse son objet : pour vouloir rappeler le sens ancien de *calamitas* (*Eun.* 79), le traducteur appelle Thaïs « la grêle de notre héritage », et cette image ne va guère avec la suite : « ce que nous devions récolter, elle l'intercepte ». C'est faire plus « moral » que Térence que d'appeler les *meretrices* des « créatures » (*Eun.* 3), plus pittoresque que de traduire (*Eun.* 23) « malefacta ne noscant sur » par « qu'on leur mette le nez dans leurs bévues »...

Mais réjouissons-nous quand une traduction ne pèche que par excès de scrupule!

J. Marouzeau.

— C'est à M. H. Bornecque que nous devons la traduction des deux traités de rhétorique contemporains de la jeunesse de Cicéron :

— *Rhétorique à Herennius*, 288 p.

— *Cicéron, De l'invention*, 280 p.

Le premier de ces deux volumes est présenté avec un soin particulier. M. Bornecque a réuni dans une Introduction générale un certain nombre de renseignements utiles à l'intelligence non pas seulement de la Rhétorique, mais aussi des traités cicéroniens : genres oratoires, nature de la cause, parties de l'art oratoire, avec nombre de termes techniques traduits et expliqués.

La traduction de cet ouvrage souvent difficile rendra de réels services. M. Bornecque a eu à lutter avec des difficultés sans nombre; rien n'est plus loin de nos conceptions et par conséquent de notre vocubulaire que toute cette casuistique des rhéteurs, et il serait trop facile de taquiner le traducteur sur certaines approximations : dans le passage si curieux du livre IV, où l'auteur du traité donne des exemples des trois tons, le mot *figura* est traduit par « forme » à 8, 11, et par « style » à 10, 15; je ne crois pas que dans *leui et ornata constructione* (8, 11) il y ait exactement l'idée « d'harmonie et d'éclat »; à 10, 15, l'expression « structure des mots » pour *constructio uerborum* est pour le moins amphibologique. Dans le même paragraphe, il ne semble pas que la traduction résolve les difficultés du texte : « Igitur genera figurarum ex ipsis exemplis intelligi poterant. Erat enim et attenuata uerborum constructio quaedam et item alia in grauitate, alia posita in mediocritate. » « Ces exemples suffisent à faire connaître directement les différents genres de style. En effet, l'un présentait quelque chose de simple dans ce que j'appellerai la structure générale des mots, et, de même, ailleurs, dominait soit la noblesse, soit un caractère tempéré. » Mais je crois bien que l'état du texte latin est ici responsable de l'obscurité; or la critique du texte est exclue des ouvrages de cette collection.

J. Marouzeau.

— *Cicéron, De l'orateur*, texte et traduction nouvelle par F. Richard, 538 pages.

Introduction sommaire, qui ne suffit guère à éclairer un texte si riche d'idées, et qui n'est pas non plus inattaquable sur tous les points. Accordera-t-on par exemple, sans plus, que ce traité de rhétorique a pour objet et pour effet de « tordre le cou à la rhétorique »? Peut-on accepter aussi, sans plus, de faire de Platon le modèle de Cicéron en ce qui regarde la forme du dialogue? Il importerait de distinguer, comme l'a fait Cicéron lui-même, entre la forme platonicienne et la forme aristotélicienne. Les idées de cette Introduction sont trop générales pour être d'application sûre.

Les notes sont relativement abondantes (450 environ), mais trop brèves ou trop « tautologiques » (ainsi « 392 : le procédé dont il est ici question est l'allégorie; 397 : dans tout ce chapitre Cicéron étudie la figure de rhétorique appelée métonymie; 398 : la figure de rhétorique caractérisée par Crassus est la catachrèse ») pour qu'on y puisse trouver un complément satisfaisant aux insuffisances de l'Introduction.

Je voudrais bien ne pas critiquer la traduction du point de vue esthétique, en considération de ce qu'il s'agit d'un ouvrage technique; mais, puisque le traducteur lui-même souligne dans sa préface « la magnificence de la forme », on est bien obligé de regretter que le français ne réponde pas toujours aux exigences du modèle. Est-ce traduire : « uisum est totum scurrile iudicium » (60), que de dire : « le mot parut déplacé » ? La phrase : « magis adeo id facilitate quam alia ulla culpa mea contigit » (4) est-elle rendue par : « j'ai été faible » ? Y a-t-il vraiment un sens intelligible dans la phrase (48) : « tout naturellement, l'oreille humaine impose elle-même un rythme à la voix, ce qui est impossible si dans la voix il n'y a pas un rythme » (le sens de la phrase latine repose sur le rapport entre *modulantur* et *numerus*). Est-il juste de traduire *ineptos* (3) par « stupides », alors que l'instant d'après (4) le mot est longuement commenté, et pourvu d'un tout autre sens, par Cicéron lui-même? Le verbe *exorare*, traduit deux fois (3 et 4) par « prier » et « supplier », signifie en réalité « obtenir par des prières ».

Toute approximation devrait être impitoyablement bannie d'une traduction livrée au public, mais les à-peu-près sont particulièrement graves dans un ouvrage technique, dont le principal mérite est non pas peut-être, comme le dit M. Richard, la magnificence de la forme, mais la précision des termes, s'il est vrai que, comme on peut le penser sans sacrilège, la rhétorique des anciens n'est guère autre chose qu'une terminologie.

J. Marouzeau.

— *Sénèque, Lettres à Lucilius*, par François et Pierre Richard, 3 volumes de 382, 374 et 374 pages.

L'approximation est peut-être moins fâcheuse pour la traduction d'un moraliste. Et, pourtant, nos traducteurs ne pensent-ils pas qu'un lecteur pourra être gêné de voir, comme dans la lettre 101, à six lignes de distance, confondre le pal avec la croix (« uel acuta si sedeam cruce » = dussé-je être cloué en croix — « licet acutam sessuro crucem subdas » = tu peux m'empaler)? Sont-ils bien sûrs qu'ils ont assez serré le texte à la fin de la fameuse lettre 45, quand ils traduisent « dialecticis nimium subtilibus et hoc solum curantibus, non et hoc » par : « les dialecticiens, ces esprits trop subtils, uniquement préoccupés de dire : oui, c'est ceci,

donc ce n'est pas cela » ? Ai-je tort de comprendre ce passage : « qui s'occupent de ceci (la dialectique) exclusivement, et non de ceci en plus du reste », c'est-à-dire « qui en font le tout et non l'accessoire » ?

Pour ce qui regarde l'allure de la traduction, les auteurs semblent avoir été préoccupés de « sénéquiser », en choisissant les tours de phrase les plus vifs, les plus brefs, les plus pittoresques. Mais est-ce du pittoresque défendable que « bâiller d'admiration » (lettre 87) ? N'est-ce pas amenuiser à l'excès Sénèque et faire, plus que lui, de l' « arena sine calce » que, prenant une phrase simple comme : « uenit ad me pro amico blandus amicus » (lettre 45), de la couper en trois : « je vois venir à moi un ennemi : il est charmant, il a l'air d'un ami » ?

Il ne faut pas chercher ici, pour l'établissement du texte, des solutions aux questions pendantes, mais tout de même, quand je regarde les les passages les plus controversés, j'ai l'impression que c'est un bien vieux Sénèque qu'on nous donne sous ce vêtement nouveau.

J. Marouzeau.

— *César*, *La guerre des Gaules*, par M. Rat, 2 volumes de 325 et 245 pages.

Il y a dans l'Introduction de M. Rat un très bref résumé de ce qu'il faut savoir sur César, et aussi quelques idées personnelles. Celles-ci ne manqueront pas sans doute d'éveiller la surprise de plus d'un lecteur : dans la même phrase, ou à peu près, où sont rappelés le carnage des Usipètes, le sac d'Orléans, le massacre des quarante mille assiégés de Bourges, le supplice des défenseurs d'Uxellodunum, sont vantées aussi la douceur et la clémence de l'auteur de ces exploits ! Dans un autre ordre d'idées, l'auteur nous avertit que si les harangues de Vercingétorix sont si bien composées, c'est que le chef arverne avait appris à l'école des Druides les règles de l'éloquence. Et si c'était tout simplement parce que César est un habile historien qui suit les règles du genre ?

César n'est pas difficile à traduire, sauf les discours en style indirect, et M. Rat s'est acquitté de sa tâche avec une louable précision, réussissant assez heureusement à imiter ce style « dont le premier mérite est de faire oublier le style ».

Ce sont des mérites du même ordre négatif, si l'on peut dire, qu'il faut reconnaître à la traduction de

— *Quinte-Curce, Histoire d'Alexandre le Grand*, par V. Crépin, 2 volumes de 375 et 343 pages.

Le traducteur a assez bien attrapé la manière sobre de son auteur, sans atteindre peut-être à sa concision dans les passages de résumé (il a fallu III, 3, presque dix lignes de texte serré pour traduire six lignes à

peine de texte lâche); les morceaux d'apparat, les discours, les tableaux sont rendus avec soin et donnent bien le ton de cette espèce de vie romancée qui a tant séduit les imaginations.

Ce qu'on pouvait demander de plus utile au traducteur, pour un texte qui semble fait exprès à l'usage des classes élémentaires, était de donner le modèle d'un bon exercice de version. On ne peut nier qu'il y ait réussi.

J. Marouzeau.

Histoire littéraire.

N. Terzaghi, *Per la storia della satira* : Torino, Edizioni de « l'Erma », s. d., 166 p. in-8°.

Ce livre est formé de trois études consacrées à Phèdre, Pétrone, Martial, encadrées entre un chapitre d'introduction, où sont retracés à grands traits les rapports de la satire romaine et de la diatribe ou prédication populaire stoïco-cynique, et un chapitre de conclusion. M. Terzaghi s'est proposé de montrer comment ces trois auteurs, qui ne sont pas à proprement parler des satiriques, ont traité un certain nombre de thèmes qui constituent le fonds commun de la diatribe grecque et de la satire romaine. L'étude de cette morale populaire d'origine grecque et de son influence sur diverses parties de la littérature romaine est à l'ordre du jour. Des ouvrages comme celui de M. André Oltramare sur « les origines de la diatribe romaine », paru en 1926, et celui, tout récent, de M. Throm, *Die Thesis*, ont attiré l'attention sur l'intérêt de ce genre de recherches. Le livre de M. Terzaghi y apporte une utile contribution. On ne saurait dire qu'il fournisse des résultats nouveaux importants; c'est plutôt une bonne mise au point fondée sur une information étendue et sur des analyses pénétrantes, voire subtiles. Dans sa recherche des sources, dans son effort pour remonter, par exemple, de Phèdre à Ménippe par l'intermédiaire d'Horace, de Varron et de Lucilius, M. Terzaghi déploie les trésors d'une ingéniosité qu'on ne peut pas, parfois, tout en l'admirant, ne pas trouver un peu vaine. C'est peut-être parce qu'il en a eu lui-même le sentiment qu'il essaie, chemin faisant, de donner à ses investigations une base méthodologique. Mais combien fragile! Il croit pouvoir formuler l'axiome suivant, qu'il souligne dans son texte, marquant ainsi l'importance qu'il y attache :

En général, on peut être sûr que quand deux ou plusieurs auteurs qui traitent le même sujet ont des points de contact dans des parties qui, présentant des ressemblances quant à l'idée, sont cependant traitées de façon différente, ils remontent à une source unique, utilisée par eux indépendamment l'un de l'autre, suivant les tendances et les finalités de l'art de chacun (p. 75).

Ce critère nous paraît plus que constestable; on n'arrive pas à comprendre pourquoi, si deux auteurs ont entre eux des ressemblances de fond, mais non de forme, c'est le signe qu'ils sont indépendants l'un de l'autre. N'y a-t-il pas d'innombrables exemples d'emprunts directs portant sur l'idée seulement? Mais admettons, pour quelques instants, ce critère d'indépendance. Il nous conduit droit à l'absurde. Deux auteurs (A et B) se ressemblent par l'idée seulement, et cette idée, par hypothèse, est le bien d'un troisième (α) : il est évident que si la forme diffère chez les deux imitateurs, c'est que l'un d'eux au moins — mettons A — n'a imité dans le modèle commun que le fond, et non la forme; il est donc à son égard exactement dans la situation où il se trouve par rapport à B : le groupe Aα et le groupe AB présentent rigoureusement le même aspect : ressemblance de fond, dissemblance de forme. Il faudra donc appliquer à Aα notre critère et remonter à une source plus ancienne. Et ainsi de suite indéfiniment.

Aussi bien ne saurait-on instituer de méthode précise ni sûre pour déterminer dans une œuvre donnée l'influence d'une œuvre disparue. Les études de ce genre, si intéressantes soient-elles et quelle que soit l'acuité des esprits qui s'y livrent, sont vouées, par leur nature même, à ne donner que des résultats incertains et à être des constructions plus brillantes que solides.

Dans une courte Préface, M. Terzaghi s'excuse sur le « but didactique » de son ouvrage de l'ampleur de certains développements. Nous ne sommes pas sûr que l'excuse soit acceptée de tous les lecteurs, et d'aucuns pourraient bien lui reprocher quelque abus de rhétorique. Peut-être a-t-on affaire — mais l'auteur ne nous le dit pas — à la rédaction d'un cours; cela expliquerait l'allure libre du développement et la fréquence des digressions, souvent intéressantes, d'ailleurs : par exemple, p. 62-65, sur l'épigramme; p. 71-81, sur le thème des vœux immoraux; p. 148-151, sur Ménippe et la légitimité — bien douteuse, on l'a vu — des tentatives de reconstitution d'une œuvre perdue à l'aide des imitations qu'on en connaît ou qu'on en suppose. Cette tendance discursive paraît avoir nui à la netteté de la conclusion; à moins qu'il n'en faille accuser l'incertitude foncière de la méthode. Toujours est-il qu'on ne voit pas bien, finalement, dans quelle mesure les éléments satiriques que recèlent les fables de Phèdre, le *Festin de Trimalcion*, les épigrammes de Martial sont empruntés à Horace ou à un répertoire de thèmes diatribiques dont M. Terzaghi croit pouvoir affirmer l'existence (p. 152).

L'ouvrage se termine par un Appendice, où sont étudiés les rapports de la satire II de Perse avec le dialogue pseudo-platonicien connu sous le nom de « second *Alcibiade* », et par un bon Index.

L.-A. Constans.

O. Immisch, *Horazens Epistel über die Dichtkunst :* Leipzig, Dieterich, 1932, viii + 217 pages.

L'étude de E. Norden parue dans le XLe tome de l'*Hermès* (1905, p. 481 et suiv.) sous le titre : *Die Composition und Litteraturgaltung der horazischen Epistula ad Pisones*, a orienté l'exégèse de l'Épître aux Pisons dans une voie nouvelle et définitive. Bien rares aujourd'hui sont les philologues qui n'ont pas renoncé à expliquer les allures déconcertantes de sa composition par « le désordre de la littérature familière » ou « les licences de la poésie ». On sait maintenant que ce désordre apparent recouvre un ordre, mais un ordre auquel ne nous ont pas habitués nos procédés modernes d'exposition : c'est sur le schéma « isagogique » que sont disposées les fines broderies ornant ces prescriptions techniques. E. Norden a rendu un service éminent à la philologie en s'apercevant que les conseils d'Horace s'enferment dans le cadre cher, à partir d'une certaine époque, aux rhétoriques antiques et aux autres traités techniques : *ars-artifex*; que doit être le métier? que doit être l'artisan? L'étroite parenté des *artes* relatifs à deux disciplines aussi différentes l'une de l'autre que le sont l'éloquence et la poésie a été encore mieux mise en lumière par les nombreux ouvrages de G. Fiske et M. Grant sur les relations de Cicéron et d'Horace : de l'abondante documentation qu'ils contiennent se dégage clairement que l'un et l'autre, le poète et l'orateur, ont puisé ou à la même source ou à des courants issus de la même source. M. O. Immisch éclaire encore cette identité d'origine en lui assignant pour cause les doctrines de l'école d'Athènes. Là s'étaient assis successivement le grand Marcus Cicéron, puis son fils, moins glorieux nourrisson de la savante université; Horace l'avait à son tour fréquentée. Il avait comme eux respiré une atmosphère toute pénétrée des doctrines d'Antiochos l'ascalonite et sans doute entendu les maîtres commenter l'Art poétique de Néoptolème de Parion. Les satires et les épîtres sont teintées de ces souvenirs. Ce que nous savons aujourd'hui, grâce aux découvertes de Jensen, sur Philodème et Néoptolème, nous permet d'en distinguer le reflet sinon la lumière directe, et dans l'Art poétique de Néoptolème nous devinons le schéma traditionnel, visible dans l'Épître aux Pisons depuis les derniers travaux des philologues.

Visible? n'oublions pas qu'un procédé cher aux anciens consistait à « cacher l'art ». S'il est maintenant avéré que le schéma est le fil conducteur de l'ensemble, les jointures ne sont pas toujours faciles à distinguer et l'accord n'est pas fait entre les commentateurs sur la manière dont il convient de délimiter les parties.

Le livre de M. O. Immisch nous oriente mieux encore dans le sens de la tradition. Ce ne sont plus seulement deux grandes divisions qu'il reconnaît : *ars-artifex*; il en découvre trois : περὶ ποιήσεως, περὶ ποιήμα-

τος, περὶ ποιητοῦ. Puis il combine, pour expliquer la forme de l'Épître, le schéma isagogique et la composition *desultoria*, spéciale aux *sermones*. Sans s'écarter du plan qu'il avait devant les yeux, Horace ne s'est pas assigné la tâche de le remplir : il opte dans chaque section pour un point qu'il juge principal et en rejoignant ces « morceaux choisis » ne cherche même pas à donner au lecteur l'illusion d'un texte suivi : l'asyndète, les bonds *in medias res*, l'imprévu des débuts et des finales sont sa manière d'éviter la pédanterie. Nous savons toujours en quel lieu nous sommes et vers quel point nous nous dirigeons; mais nous ne prévoyons pas toujours les spectacles qui nous attendent. C'est l'intérêt, l'intérêt romain, j'entends, qui détermine les choix. M. O. Immisch le montre pour chaque section, et cette étude est le grand mérite de ce livre excellent à peu près de toute pièce. Certaines parties de l'exégèse semblent définitives, par exemple les considérations concernant la nature et l'importance de l'ὕψος dans ce cercle athénien dont les idées ont influé sur toute la rhétorique de l'époque gréco-romaine, de Cicéron à Denys d'Halicarnasse et au Pseudo-Longin. Bien suggestives aussi sont les considérations sur la tragédie, dont l'étude semble parfois égarée dans l'A. P., parce que nous oublions l'énorme production tragique de la fin de la république et de l'époque impériale, à laquelle le temps a rendu une justice méritée en l'anéantissant. Les désirs d'Auguste, qui aurait voulu voir le cothurne romain se hausser au niveau du cothurne grec, n'ont sans doute pas été inefficaces pour l'importance donnée dans l'A. P. à cette section. Mais je regrette de ne trouver dans le commentaire de M. O. Immisch que des allusions insuffisantes à la tradition antérieure; car enfin pour Aristote la poésie tragique est la poésie κατ'ἐξοχήν. Il est impossible que l'exemple du maître n'ait pas déterminé un usage dont la disparition des représentants intermédiaires a aboli la trace, mais qui émerge chez Horace.

Qu'après cela on soit tenté d'accueillir avec réserve les restitutions problématiques de l'Art de Néoptolème, qu'on reste dans le doute, en dépit de beaucoup de tournures encourageant la croyance : vraisemblablement... probablement... il est nécessaire... on peut croire..., l'auteur ne saurait s'en étonner. Les morts sont les morts et les disparus les disparus. Ces restitutions de l'inexistant n'ont jamais été convaincantes et le besoin ne s'en fait guère sentir. La nouveauté et la solidité de l'ouvrage de M. O. Immisch consiste dans l'éclaircissement de l'ensemble et des parties de l'A. P. Il suffirait d'un ou deux efforts aussi réussis pour que l'Épître aux Pisons cessât complètement d'être pour nous une énigme.

A. Guillemin.

C. Buscaroli, *Virgilio, Il libro di Didone :* Milano, Société Dante Alighieri, 1932, xvi + 523 pages.

E. Norden a commenté en 500 pages compactes le VIe livre de

l'*Énéide;* M. Buscaroli en consacre le même nombre au IVe. Ce sera l'éternel honneur de Virgile qu'un millier de pages soit une goutte d'eau dans la littérature consacrée à l'épopée latine par excellence et que l'admiration, plus encore l'amour des connaisseurs, ne soit jamais lassée. Le rajeunissement incessant de cette critique s'explique par la diversité des points de vue auxquels elle peut se placer. Il en existe deux extrêmes, séparés par d'innombrables positions intermédiaires, le nôtre et celui des anciens. Le nôtre, c'est Sainte-Beuve qui l'a illustré dans la charmante étude dont le souvenir accompagne aujourd'hui toute évocation virgilienne. Il a dit excellemment les sentiments qui ont attendri et attendrissent encore les âmes romantiques, car le romantisme n'est pas mort. Cette position est un peu celle de M. Buscaroli. En lisant son commentaire, si abondamment nourri pourtant de la connaissance de l'antiquité, on perçoit un frémissement à l'approche des sacrifices nécessaires. Non qu'il les refuse, mais il les consent avec un visible effort. Sachons-lui donc gré du plus héroïque : il croit au mariage régulier — j'allais dire bourgeois — de Didon. Il hésite un peu, il est vrai, sur l'explication à en donner : le *flammeum*, la torche d'aubépine et les propos fescennins ont manqué à la cérémonie; il s'agit donc non d'une *confarreatio*, mais seulement d'un *usus*, si je comprends bien. Peut-être aurait-il mieux valu écarter le mariage romain, dont l'apparition de *Iuno pronuba* ne projette que l'ombre sur la scène, et s'en tenir au mariage héroïqne, au type, si l'on veut, invoqué par M. Buscaroli lui-même comme le plus proche de Virgile, celui de l'union de Jason et de Médée. La séparation de Didon et d'Énée par la trahison du père des Romains est dans ce IVe livre un point particulièrement délicat. M. Buscaroli n'hésite pas à l'expliquer par la « vocation » supérieure du héros, donc à la comprendre, sinon à l'excuser. Le problème devait être posé plus nettement. Trois éléments, je crois, en contiennent les données : 1° la tradition de la poésie amoureuse, développée, évoluée, affermie d'Euripide à Catulle à travers tout l'alexandrinisme; 2° la tradition épique du héros « héroïque », originaire des poèmes homériques, déviée par les cycliques, par un Rhianos, par un Apollonios, et dont Virgile s'efforce de retrouver la ligne véritable; 3° le thème de l'abandonnée, illustré par tant d'exemples, de la Médée d'Euripide à l'Ariadne de Catulle, dont j'ai essayé de montrer l'étroite parenté avec Didon. Invoquer ici la mentalité que nous ont faite la Roxane de Racine, l'Olympio de Victor Hugo et toutes les modernes victimes de l'amour est une erreur. Bien plutôt faut-il nous refaire une sensibilité morale et esthétique ancienne. Rien n'est moins aisé, j'en conviens, rien surtout n'est moins aisé que de le faire avec détachement, sincérité et bienveillance. C'est à ce prix cependant que l'appréciation des difficultés du IVe livre sera équitable. Puisque j'ai été amenée à signaler ce que

j'estime une lacune, remarquons rapidement quelques-unes de celles qui étaient inévitables dans un ouvrage aussi vaste, recouvrant une bibliographie presque sans limite. M. Buscaroli ne tranche pas la question relative au présage des nymphes qui précède la scène de la grotte. On sait que les commentateurs sont divisés à ce sujet en deux camps à peu près égaux et qu'aucun critère n'a permis jusqu'ici de discerner si l'*ululatio* était de bon ou de mauvais augure. Le problème du *soporiferum papauer* répandu par la prêtresse reste aussi sans décision. M. Buscaroli semble ignorer la solution violente de Ribbeck et l'explication de M. A.-J. Trannoy parue en 1928 dans la *Revue archéologique*. Peut-être, comme l'a suggéré Penquitt, un rapprochement avec l'épisode de Cerbère jetterait-il quelque lumière sur la contradiction. Touchant la toilette d'Énée : *ardebat murice laena | demissa ex umeris*... et celle de Didon : *reginam thalamo cunctantem*, toute explication reste pauvre, si l'on ne se décide à rapprocher l'épisode de celui d'Évandre, qui lui donne son vrai sens esthétique et moral.

Qui a beaucoup glané perd forcément quelques épis. En dépit de certains oublis, la moisson de M. Buscaroli abonde en remarques pleines d'intérêt. Il dégage très vigoureusement, par exemple, l'élément guerrier qui frappe les yeux des Troyens à leur entrée dans la jeune Carthage : les guerres puniques se profilent sur l'horizon. Sans doute faut-il tenir compte du schéma du thème : le même appareil guerrier s'offre à l'entrée de la ville de Latinus. Mais à Carthage le développement est plus abondant et le trait plus appuyé.

Je signale en terminant ce qui est la principale richesse de ce commentaire : l'abondance des passages parallèles ou même identiques cités en chaque occasion. C'est Virgile illustré par toute la littérature latine; le filon s'offre à l'exploitation et qui voudra fixer le sens exact d'une tournure poétique, en constater la fréquence ou les déformations, sera reconnaissant au philologue du labeur consacré à cette récolte.

A. Guillemin.

Basile N. Tatakis, *Panétius de Rhodes, le fondateur du Moyen Stoïcisme; sa vie et son œuvre :* Bibliothèque d'histoire de la philosophie, Paris, J. Vrin, 1931, 2 + 234 pages in-8°.

Sujet infiniment attrayant, puisque aussi bien Panétius, sans parler de son mérite comme philosophe, a été un des ces ponts qui, entre la civilisation hellénique et la civilisation latine, établissent cette continuité, grâce à laquelle nous avons le droit de considérer la Méditerranée orientale comme notre patrie spirituelle.

Sujet décevant aussi, tant il s'en faut que nous possédions les documents qu'il faudrait pour reconstituer cette rencontre, à Rome, du génie hel-

lénique et du génie romain, rencontre autrement importante que tant de rencontres armées, sur lesquelles nous sommes moins incomplètement informés. Et, en ce qui concerne Panétius lui-même, ce maître d'hellénisme dans le cercle des Scipions, nous n'avons que quelques pauvres renseignements, qui ne nous permettent de reconstituer — et encore bien sommairement — que les circonstances extérieures de cette fécondation de la vertu romaine par l'humanité hellénique; tout l'intérieur de ce procès, d'une si considérable importance, nous échappe. Quant à la pensée philosophique du fondateur du Moyen Portique, nous n'avons, à l'exception de quelques titres d'ouvrages, aucun texte authentique; ce qu'on appelle *Panaetii fragmenta*, ce sont en effet des textes de valeur fort diverse et généralement assez médiocre, dans lesquels *se reflète* sa pensée, mais sans que nous puissions savoir avec quelle fidélité (ou infidélité).

Disons donc tout de suite que l'étude de M. Tatakis n'apporte, sur la personnalité, l'activité et la doctrine de Panétius, aucune révélation sensationnelle. Il faudrait, en effet, pour cela, soit la découverte de documents nouveaux, soit l'invention d'un réactif qui permette de discerner à coup sûr ce qui est proprement panétien dans l'œuvre de ceux qui s'inspirent, directement ou indirectement, de ses ouvrages et de son enseignement oral, en particulier dans Cicéron, et, accessoirement, dans Polybe, Sénèque, Plutarque : deux événements dont la probabilité paraît assez faible.

Mais, si M. Tatakis n'a pas fait l'impossible, il a fait tout le possible : en rapprochant, avec ingéniosité et prudence, toutes les bribes d'information utilisables, il nous a donné un ouvrage solide, bien composé et d'une lecture agréable, une mise au point dont il n'est pas imprudent de penser qu'elle restera longtemps l'ouvrage essentiel sur le sujet, celui dont la lecture peut dispenser de tous les autres. (Je ferai cependant une exception en faveur de l'étude de Wilamowitz, en considération de sa valeur littéraire hors pair.)

Après avoir esquissé le cadre dans lequel s'insère et par lequel s'explique, dans une assez large mesure, l'activité philosophique de Panétius (individualisme et cosmopolitisme; recherche de la liberté intérieure, en compensation de la liberté politique perdue), l'auteur nous donne de ce maître, de cet ambassadeur de l'hellénisme à Rome, une biographie critique bien ordonnée, dans laquelle sont condensés les résultats de nombreux travaux spéciaux. Puis, ayant rapidement examiné le problème ardu des sources (il se défend, en effet, d'être un philologue, et ne revendique que la compétence du philosophe), M. Tatakis aborde l'étude de la doctrine du premier philosophe grec qui se soit expressément proposé d'élaborer sa pensée en fonction des événements considé-

rables qui se produisaient alors et sur le plan théorique (la critique incisive de Carnéade, aboutissant à un relativisme si voisin de celui qu'a institué la critique kantienne) et sur le plan de l'histoire (cette unification du monde méditerranéen, dont l'intelligence si nette est le principal titre de gloire de Polybe).

C'est la partie la plus développée et, en même temps, la plus forte et la plus personnelle de l'ouvrage. Par la comparaison constante qu'il établit entre la position philosophique de Panétius et celle de son illustre prédécesseur Chrysippe et de son brillant successeur Posidonius, tous deux si différents de lui, M. Tatakis marque heureusement l'originalité et la signification historique du penseur rhodien. C'est-à-dire d'avoir fait briller une dernière fois, quand déjà le dogmatisme (qui impose dès ce moment aux doctrines philosophiques le caractère de sectes religieuses) et le mysticisme (contre les aberrations duquel la raison méditerranéenne avait déjà cessé de se défendre) en avaient gravement offusqué la sobriété, la nette lumière du rationalisme hellénique. C'est-à-dire de s'être rattaché directement — tout en restant fidèle à l'esprit du stoïcisme, dont il inaugure la seconde époque — à la dialectique à la fois rigoureuse et souple du Platon des dialogues socratiques, et de continuer ainsi la lignée des Socrate, des Anaxagore et des Thucydide. C'est-à-dire encore d'avoir élaboré, quand déjà la bataille engagée par ces grands rationalistes helléniques était décidément perdue, une interprétation philosophique de l'univers dans laquelle s'affirme « un goût esthétique bien nourri, un esprit qui sait qu'à tout contrôle il faut un point, une raison qui a horreur de l'absurde, surtout quand il prend la forme du raisonnable... »

Mais, en même temps qu'il est le dernier des rationalistes grecs, Panétius est le premier des humanistes, c'est-à-dire de ces moralistes qui demandent à l'étude de l'homme de toujours l'affermissement de leur raison et l'enrichissement de leur personnalité. La formule centrale de l'éthique panétienne : l'homme doit vivre en harmonie avec sa nature individuelle et avec la nature humaine en général, définit, en effet, une éthique purement humaniste. Son fondement, c'est la raison humaine; sa méthode, c'est l'étude critique de la nature humaine dans le sujet et dans l'activité de l'espèce; sa fin, c'est la pleine manifestation de l'humanité en l'homme.

Avec Panétius, nous échappons au rigorisme de l'Ancien Portique : qui n'est pas sage est insensé. L'éthique du convenable est une morale pratique, s'adressant à l'homme, à tout homme, pour lui montrer le chemin qui le conduira à la vertu et donc au bonheur; procès illimité, qui a sa fin en lui-même, et qui est la seule fin que la conscience humaine puisse assigner à l'Univers.

Dans un bref épilogue, l'auteur constate qu'après Panétius la raison, dont l'essor impétueux caractérise le grand siècle de l'hellénisme, se tait pour de longs siècles : « Posidonius, comme si la critique de Carnéade n'avait pas eu lieu, présente un système philosophique qui répond à toutes les inquiétudes mystiques de la philosophie populaire. »

En effet, dès cette époque, on délaisse de plus en plus la pensée rationnelle, indépendante, sobre et claire. Plotin va faire oublier Platon et l'heure des thaumaturges va sonner.

Mais si la clarté de la raison n'a pas été complètement offusquée, si le flambeau, renversé, a continué de brûler obscurément jusqu'à ce que le XVIe siècle le relève et en agite la flamme sur le monde moderne, on peut dire que c'est, pour une bonne part, grâce à l'attrait dont a su la parer, une dernière fois — déconsidérée qu'elle était par les excès d'un Chrysippe — le philosophe si humain qui fut le maître d'humanité de Scipion et de ses amis avant d'occuper, à Athènes, la chaire de Zénon et de Cléanthe.

On ne peut donc que remercier et féliciter M. Tatakis d'avoir écrit, avec tant de compétence et d'agrément, ce premier chapitre de l'histoire de l'humanisme européen.

On pourra différer d'avis sur certains points secondaires — ainsi, pour me borner à un exemple, sur l'appréciation de l'importance de l'influence romaine (p. 99 et suiv.). — Mais, comme l'auteur fournit toujours loyalement les pièces du procès, ces divergences ne font qu'ajouter au plaisir de la lecture le charme d'un débat courtois.

Louis MEYLAN.

Histoire.

Lily ROSS TAYLOR, *The divinity of the roman emperor* : Philological monographs published by the Amer. Philol. Association, I : Middledon, Connecticut, 1931, in 8°, XV-296 pages, 47 figures.

Une étude sur le culte impérial parue en 1931, quarante ans après le *Culte impérial* de M. l'abbé Beurlier et un quart de siècle après le premier volume des *Cultes païens* de M. Toutain, devrait normalement présenter sur ces livres importants l'avantage d'offrir une réponse plausible à celles des questions touchant à ce sujet qui ont, depuis leur parution, soulevé le plus d'objections dans le monde savant : j'entends le problème des origines de l'institution en Italie et à Rome et celui de la nature des honneurs accordés aux princes, de leur vivant, dans la partie occidentale de l'empire.

A cet égard, ceux qui connaissaient l'activité antérieure de Mlle Taylor, son mémoire *The worship of Augustus in Italy during his lifetime* notamment (*Trans. and Proceedings.*, LI, 1920, p. 116-133), ont pu nourrir

l'espoir de trouver dans *The divinity of the Roman emperor*, portées jusqu'à leurs ultimes conséquences, les idées heureuses que, dans le cadre restreint d'un article, la savante américaine n'avait fait qu'ébaucher. Au point de vue historique comme au point de vue logique, la tentative de résoudre la difficulté constituée par la contradiction des sources en partant du témoignage de Dion (LI, 20, 5. Cf. Appien, *B. C.*, II, 148) et la portée prépondérante que, dans cet article, Mlle Taylor attribuait à l'adoration du génie de l'empereur étaient susceptibles de la conduire à une conception de la nature et des débuts du culte impérial en Italie sensiblement différente de celle à laquelle on nous a accoutumés. En ce sens que, le caractère laïque du Principat une fois reconnu, avec toutes les distinctions qu'il comporte et les conséquences qui s'en dégagent, il semble naturel de voir dans la forme augustéenne du culte impérial, qui ne connaît que les honneurs rendus au génie individuel et l'apothéose posthume, non pas « ... eine durchaus unrömische, auf griechisch-orientalischem Boden gewachsene Pflanze..., gleichzeitig mit der neuen Monarchie nach dem Westen übertragen » (Hirschfeld, *Sitzber. preuss. Akad.*, 1888, p. 833), mais l'aboutissement d'une tendance indéniable de la religion des Romains et la reprise du précédent fameux de leur archégète éponyme.

On n'en est que plus surpris de voir Mlle Taylor méconnaître entièrement cette conséquence inévitable de ses propres prémisses. Car, si les idées maîtresses de l'article que je viens de citer se retrouvent, telles quelles, dans les derniers chapitres de son livre d'aujourd'hui, elles ne font que contraster étrangement avec ces pages du début, où, longuement et systématiquement, Mlle Taylor essaye de démontrer l'origine hellénistique de l'institution romaine (voir en particulier le premier chapitre, intitulé : « The divinity of Kings in the Hellenistic East ».)

Du reste, cette idée de la « plante orientale » transportée sur le sol italique, pour reprendre l'image de Hirschfeld, ne s'exprime pas dans le livre de Mlle Taylor d'une manière toujours identique. On trouve, il est vrai, dès la première page, formulé ce principe que pour comprendre la nature du pouvoir de César et d'Auguste il est nécessaire de remonter à la monarchie d'Alexandre, d'étudier sa position comme « theocratic monarch » et la tradition par lui léguée à ses successeurs; mais, dans la pensée de l'auteur, cela ne semble pas exclure la possibilité d'un emprunt plus ancien d'idées grecques concernant la nature divine de certains personnages, emprunt si ancien qu'il remonterait à la période étrusque de la Cité (p. 44).

Il ne peut entrer dans mes intentions de redire aujourd'hui ce qu'il y a de commode et de superficiel dans cette théorie des influences, grecque ou orientale. Mowat et Elter (dont Mlle Taylor ne semble pas connaître

les études), MM. Rostovtzeff et Bickermann après eux, M. Immisch tout récemment, en ont parlé longuement; et moi-même, s'il m'est permis de le rappeler, j'ai eu l'occasion d'exprimer mon opinion à ce propos dans le tome précédent de cette *Revue* (p. 83 et suiv.). Je tiens seulement à noter l'impossibilité qu'il y a, selon moi, à admettre à la fois le caractère oriental de la mystique impériale — telle, du moins, qu'elle s'est exprimée dans le culte officiel — et l'inspiration si authentiquement romaine de tout le reste de l'œuvre augustéenne. On ne dira jamais assez combien tout se tient et s'enchaîne dans cette œuvre, et la religion ne fait point exception. Comme la définit si joliment M. Immisch, en l'opposant à l'esprit de la tentative d'Antoine : « ...alles ist klar, beherrscht, die verkörperte Sophrosyne. Gegen den romantischen Uberschwang, der höchst rationale und dabei noch nicht schwunglose Geist des klassizistischen Empire. Ethos gegen Pathos » (*Aus Roms Zeitwende. Von Wesen u. Wirken des Augusteischen Geistes. — Das Erbe der Alten*, XX. Leipzig, 1931, p. 22).

Ce sens intime de dignité et de mesure, qui caractérise toutes les réalisations d'Auguste, Mlle Taylor ne semble pas l'avoir saisi. Imbue de la connaissance des faits grecs et orientaux, elle n'a fait, non plus, l'effort de distinguer ce qu'il y avait de neuf et d'original dans l'institution romaine qu'elle se proposait d'étudier. Plus d'une fois, dès lors, on doit relever dans son livre des interprétations qui ne sont guère défendables. Ainsi, par exemple, la portée exagérée attribuée au mot *praesens*, appliqué à Auguste, dans l'épître fameuse d'Horace (II, I, v. 15). Mlle Taylor y voit « the regular designation of the incarnate god » (p. 193), et ceci peut être vrai dans plus d'un cas. Mais que dans ce passage *praesens* n'ait pas exprimé, dans la pensée d'Horace, une autre idée que celle de la contemporanéité des hommages reçus par le prince; qu'il n'ait pas visé à l'exalter comme un dieu ἐπιφανής, son opposition au sort des héros honorés après leur mort (v. 12 : *comperit invidiam supremo fine domari...*; v. 14 : *exstinctus amabitur idem*) et la comparaison aves des humains, qui la suit de près (v. 18 : *te nostris ducibus, te Grais anteferendo*), suffisent à le démontrer.

Cette tendance à considérer le phénomène romain à travers le prisme des analogies orientales plutôt que dans son développement historique se révèle encore plus clairement dans l'explication donnée par Mlle Taylor de la disposition du Sénat qui rendait obligatoire la libation en l'honneur d'Auguste à chaque banquet public ou privé (Dion, LI, 19, 7). Là où tout autre n'aurait vu qu'une suite assez naturelle du penchant romain à honorer le génie d'autrui (Hor., *Carm.*, IV, II; Tib., I, 7, 49 et suiv.; II, 2; IV, 12; Cens., *De die nat.*, III, 6), Mlle Taylor propose de reconnaître le parallèle de la libation offerte à Alexandre, des offrandes

grecques à l'ἀγαθὸς δαίμων et au δαίμων des rois perses (p. 151). Pour envisager ensuite, en note, comme à peine « possible », le précédent — combien éloquent pourtant ! — des offrandes spontanément offertes à Marius après sa victoire sur les Cimbres (Plut., *Mar.*, 27, 5) et à l'autre Marius — Gratidianus — auquel, à en croire Sénèque, *vicatim populus statuas posuerat, cui ture ac vino supplicabat* (*De Ira*, III, 18). Je sais bien qu'il s'agit là de ce qu'on appelle communément « des rapprochements instructifs ». Je me demande pourtant si des rapprochements ainsi faits ne sont pas de nature à fausser entièrement la perspective historique de l'objet étudié. D'autant plus que, tout le long du livre, ils reviennent avec une insistance qui, plus d'une fois, fait fi des textes les plus clairs. Voici, pour ne choisir qu'un exemple, ce que Mlle Taylor écrit à propos des victimes périodiquement immolées au génie de l'empereur : « When the blood of victims began to be shed in Genius worship, the cult departed from the precedents which prescribed bloodless offerings for the Genius and took on the forms that belonged to the worship of the incarnate god-king. Its usual sacrificial victim, the bull, had long before been the symbol of the divine king in Egypt and had come down into Hellenistic cult as a favorite victim in the worship of the monarch. Thus the Genius of the Roman emperor had inherited the cult of the Hellenistic monarch who appeared before his subject as an incarnate god » (p. 246). Une conclusion aussi importante serait sans doute hâtive, même si l'unique argument sur lequel elle repose était de tout point exact. Mais peut-on vraiment affirmer que le culte privé du génie n'ait point connu le sacrifice sanglant? On se fonde, pour le soutenir, sur un passage de Censorin, emprunté, paraît-il, à l'*Atticus* de Varron (*De die nat.*, III, 2); et Mlle Taylor adopte ce témoignage à l'exclusion de tout autre. Cependant, à deux reprises, Horace parle d'immolation de victimes lors des fêtes natales (*Carm.*, III, 17, 14-16; IV, 11, 6-8; cf. Pseudo-Acron ad *Carm.*, IV, 2, 53-Keller, I, p. 333), et de même Juvénal, dans une circonstance analogue (*Sat.*, XI, 82 et suiv.). Il est vrai que Mlle Taylor croit avoir réfuté au moins le témoignage d'Horace, en supposant que le *porcus bimenstris* du premier de ces passages était destiné aux Lares, tandis que l'*agnus* de l'ode à Phyllis devait servir « for other gods » (p. 192, note 22). J'avoue ne point comprendre, néanmoins, comment il pourrait être question de Lares, dans une phrase comme celle-ci : *cras genium mero curabis et porco bimenstri cum famulis operum solutis*; de même que, dans le second cas, je ne vois pas la possibilité d'imaginer un sacrifice à « d'autres dieux » que le génie de Mécène, lors d'une circonstance aussi nettement indiquée : ... *quod ex hac luce Maecenas meus affluentis ordinat annos.*

Dirai-je qu'une égale méconnaissance des sources s'exprime, à mon sens, dans ces jugements : « ... it is hardly of significance for the begin-

nings of the imperial cult that the Roman *numina* of the pre-Etruscan period were vague powers devoid of personality and sex; the Romans of Caesar's day had themselves forgotten that time » (p. 44, note 30)? Je ne les partage pas, quant à moi (pour des raisons que j'ai eu l'occasion d'exposer il y a peu de temps : cf. *Rev. Ét. Lat.*, 1931, p. 83 et suiv.), comme je ne saurais partager l'opinion selon laquelle, en dédiant le temple d'Opimius, restauré par lui, à la *Concordia Augusta*, Tibère aurait entendu célébrer l'harmonie qui régnait entre lui et son beau-père (p. 225). Là encore les textes suggèrent une interprétation différente, et le fait d'avoir consacré le sanctuaire en son nom et en celui de Drusus (*suo fratrisque nomine*, comme le dit Suétone, *Tib.*, 20; cf. Dion, LVI, 25, 1) me semble plus que significatif, de la part d'un homme dont les historiens sont d'accord à vanter l'amour fraternel.

Pareille liberté à l'égard des sources serait peut-être compréhensible en un livre construit autour d'une idée dominante, qu'on s'efforcerait par tous les moyens de rendre plausible. Elle l'est moins dans un ouvrage comme *The divinity of the Roman Emperor*, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il ne tend à prouver rien de spécial. Le but que Mlle Taylor s'est proposé d'atteindre, certes, elle l'a atteint : nous avons devant nous une étude détaillée du culte impérial, depuis ses commencements jusqu'à l'apothéose d'Auguste. Elle est en général consciencieuse[1]; elle sera sans doute utile. Peut-on pourtant dire qu'elle ait ajouté quelque chose à notre connaissance du sujet, qu'elle exprime, au moins, le dernier état des recherches de ce genre? Je ne saurais l'affirmer.

D. M. Pippidi.

A. Momigliano, *L'opera dell'imperatore Claudio* : Firenze, Valecchi, 1932, in-16, 142 pages.

Le hasard, qui a presque tout anéanti de ce qui aurait pu nous donner de Tibère une connaissance directe, a été plus clément envers Claude.

1. Il faut toutefois observer que César n'est pas le premier « living man » dont l'effigie ait paru sur les monnaies de Rome (p. 66) : cf. Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée*. Paris, 1931, p. 83 et suiv. — L'interprétation que Mlle Taylor donne de la *Gemma Augustea* (p. 226) aurait gagné à la lecture du beau mémoire de M. Em. Loewy, *Intorno alla Gemma Augustea di Vienna*, Rendic. della Pontif. Accad. di Arch., t. III, 1924-1925, p. 49-59. — Après la découverte du fragment des *Fasti Praenestini* publié par Marucchi, *Not. Scavi*, 1921, p. 277 et suiv., je ne crois plus possible d'assigner à la consécration de l'*ara numinis Augusti* la date jadis proposée par Mommsen, à savoir l'an 13 ap. J.-C. (p. 193, note 25 ; cf. p. 227). Je ne le connaissais pas encore lorsque, dans mon étude citée plus haut, j'ai eu le tort de m'en tenir à la date traditionnelle. Aujourd'hui il me semble plus probable de faire remonter l'événement au 17 janvier de l'an 9 ap. J.-C., lendemain de ce jour où, après une campagne glorieuse et ayant de lui-même différé le triomphe, Tibère faisait son entrée dans la Cité *praetextatus et laurea coronatus* (Suét., *Tib.*, 17, 2. Cf. Dion, LVI, 1).

Pour une seule lettre du premier, récemment découverte à Gythion (il y a bien la lettre aux habitants d'Aizanoi, publiée par Kornemann, *Klio*, IX, 1909, p. 422-449, mais son intérêt psychologique est nul), nombreux sont les documents qui, par leur témoignage irrécusable, nous permettent de modifier favorablement bien des traits de l'image du second, transmise par la tradition littéraire. L'inscription de Lyon d'abord, dont le commentaire magistral de M. Fabia a encore souligné la valeur pour la compréhension de la psychologie du prince; l'édit en faveur des *Anauni*, où, avec raison, M. Momigliano se plaira à découvrir « un documento squisito di *humanitas* romana »; la fameuse lettre aux Alexandrins; le papyrus de Berlin (*Berl. Griech. Urk.*, 611), auquel une récente étude de M. Stroux vient de rendre sa véritable portée; d'autres — de moindre importance, mais également suggestifs — ont successivement dévoilé quelque côté de cette curieuse personnalité, que toutes ses disgrâces physiques et morales n'empêchèrent pas de devenir un prince capable et un réformateur hardi.

De ces résultats, l'histoire de Claude n'a pas — jusqu'à ce jour — suffisamment tiré parti. Tout en consignant isolément l'apport des documents nouveaux, on a persisté à offrir de son règne le tableau chaotique brossé par les anciens : récit informe, où les initiatives heureuses se mêlent aux manifestations pitoyables d'un faible d'esprit. Il était temps que cette contradiction cessât; il était temps — surtout — que les résultats ainsi acquis servissent à fixer d'une manière satisfaisante l'ensemble de l'œuvre de Claude et sa place dans l'évolution de l'Empire. C'est cette tâche que s'est imposée M. Momigliano, avec une opportunité dont il faut lui savoir gré, et c'est comme une tentative de ce genre qu'on doit juger son livre.

Disons tout de suite qu'elle est remarquable. Certes, on pourra regretter que l'auteur ne nous ait pas donné la monographie qu'on est encore à attendre et que, plus que tout autre, il aurait pu écrire. Mais il y a dans cet essai d'un très jeune savant — le plus brillant de la jeune génération d'historiens italiens — la substance d'un grand livre; et il est permis d'affirmer qu'un travail plus complet, en concentrant plus de lumière sur les points de détail, n'aurait pas apporté des modifications notables à cette esquisse où, déjà, le règne de Claude se révèle dans ses traits fondamentaux.

La figure du prince d'abord. Dans un premier chapitre, qui est peut-être le plus important du livre et où il essaye de démêler les éléments constitutifs de la mentalité de Claude, « le prince érudit » (comme Caligula avait été le despote et Tibère l'empereur malgré lui), M. Momigliano soumet à un examen pénétrant le document insigne pour la connaissance des conceptions politiques du prince qu'est le texte de la table de Lyon. Dans la fameuse digression du discours impérial, dans cette justification

historique de la proposition tendant à accorder à certains notables de la Gaule Chevelue le droit d'éligibilité aux magistratures romaines, dans la conscience du continuel renouvellement des institutions de la Cité qui s'en dégage, et que Claude puisait dans sa minutieuse connaissance du passé républicain, M. Momigliano discerne à la fois l'impulsion première de l'activité réformatrice du prince et le germe de la contradiction qu'elle renfermait. « La sua volontà riformatrice — écrit-il — nasce appunto da questa amorosa e minuta conoscenza della storia, che gli insegna come sia elemento stesso della tradizione romana il continuo rinnovamento. Riformatore perchè consapevole della tradizione romana, perchè — si vorrebbe dire — tradizionalista, è l'apparente paradosso di Claudio, che costituisce in effetto il limite della sua mentalità » (p. 40).

Le reste du livre se construit autour de cette idée centrale : la politique religieuse, dont M. Momigliano souligne tour à tour le libéralisme hardi et les accès d'intolérance inquiète, aussi bien que la politique fortement centralisatrice dans tous les domaines de la vie de l'État, et il finit, ingénieusement sur une nouvelle interprétation de l'*Apocolocyntose* de Sénèque.

Tout serait à citer dans ces pages d'exégèse aiguë, où un sens littéraire très fin s'allie au jugement historique le plus sûr. M. Momigliano rappelle la contradiction fatale où devait se débattre le prince érudit, habitué au spectacle du renouvellement des institutions, mais incapable de saisir l'antinomie entre la Cité républicaine et l'empire cosmopolite; prêt à solliciter la collaboration du Sénat pour des fins qui allaient contre l'intérêt de cet ordre. Il note encore comment cette contradiction devait fatalement apparaître aux yeux des contemporains comme la monstrueuse duplicité d'un tyran hypocrite, cachant ses velléités monarchiques sous des dehors de fidélité à la constitution augustéenne. Et il relève, avec une admirable justesse, avec quelle véhémence, dans le *ludus de morte Claudii*, cette idée est exprimée par Auguste précisément, érigé en justicier de son successeur (X, 2). « Questo è il vero eppure non mai osservato nocciolo del processo contro Claudio — conclut M. Momigliano — la contrapposizione ad Augusto, la costituzione di Augusto, che Claudio aveva sempre sulla bocca, ad accusatore. Se il resto e leggiadra fantasia, questo punto è invece appassionata valutazione storica, dove è sentita con una immediatezza che gli storici posteriori fino ai nostri giorni non hanno più ritrovato, il dissidio del regno di Claudio. »

Il va sans dire que dans un livre aussi personnel, aussi riche en hypothèses originales, on en trouvera plus d'une qui soit sujette à discussion, plus d'un fait susceptible d'une interprétation différente de celle adoptée par l'auteur. On pourra, par exemple (comme MM. Bell et Wilcken), refuser d'admettre que les Juifs aient eu le droit de cité à Alexandrie, ainsi

que le soutient M. Momigliano (p. 62 et suiv.). On pourra, contre l'interprétation de ce savant (p. 70 et suiv.), continuer de croire à la justesse de l'hypothèse de MM. S. Reinach et G. de Sanctis concernant l'allusion au christianisme dans la lettre de Claude aux Alexandrins (cf. dans ce sens l'article récent de M. H. Janne, *Rev. arch.*, XXXV, 1932, p. 268-281). On pourra, enfin, juger peu convaincante la tentative d'établir le moindre rapport entre l'expulsion des Juifs de Rome, rapportée par Suétone (*Cl.*, 25, 4), et le διάταγμα de Nazareth, concernant les violations de sépulture. Je ne vois pas, pour ma part, comment M. Momigliano peut citer à ce propos la version antichrétienne du cadavre dérobé, rappelée par l'Évangile de Mathieu, XXVII, 12-15, quand il semble établi qu'elle ne date que de peu avant la fin du Ier siècle (cf. Goguel, *Rev. d'hist. et de philos. religieuses*, 1930, p. 288 et suiv.), et je vois encore moins la raison de faire dater le rescrit du temps de Claude, quand M. Carcopino a démontré d'une manière qui me semble irréfutable qu'il doit remonter à l'an 8 de notre ère (*Rev. historique*, t. CLXVI, 1931, p. 77-92).

L'information du livre est des plus soignées. On n'en est que plus surpris de constater au chapitre des réformes religieuses une omission aussi considérable que celle des études de M. Carcopino sur l'introduction du culte d'Attis à Rome et sur l'archigalle (*Attideia*, *Mél. d'arch. et d'histoire*, XL, 1923, p. 135 et suiv. et 237 et suiv.). Il faut ajouter toutefois que M. Momigliano a lui-même déploré cette lacune de sa documentation dans une note publiée dernièrement (*Riv. di fil.*, X, 1932, p. 226-229) et qu'il aura bientôt l'occasion d'y remédier dans l'édition anglaise de son essai, en cours de préparation.

D. M. Pippidi.

Ph. Horovitz, *Le problème de l'évacuation de la Dacie transdanubienne* : Revue historique, t. CLXIX, 1932, p. 82-90.

L'intérêt constant que M. Horovitz paraît éprouver pour le problème de l'évacuation de la Dacie transdanubienne par les autorités romaines, et qui le pousse à rééditer en français une étude publiée pour la première fois en roumain dans la revue *Cercetari Istorice* de Jassy (4e année, 1928, fasc. 2, p. 52-63), ne semble pas être allé jusqu'à lui suggérer, en cette occasion, une révision de son travail. Elle lui aurait pourtant épargné bien des déceptions et à nous plus d'une surprise.

Celle, par exemple, de voir figurer encore parmi les preuves du maintien de l'occupation romaine en Transylvanie, en 270 (pour ce qui concerne l'abandon du reste de la Dacie, M. Horovitz s'en tient à la date proposée par M. Homo, à savoir l'an 275), un document comme l'inscription d'Alsó-Kosaly, cette petite localité du nord de la Transylvanie dont le nom roumain est Casei. La dédicace, que M. Horovitz estime sans

doute peu connue, puisqu'il nous en donne la transcription d'après l'*Erdély Muzeum*, I, p. 40 (... Colonia Pro Salute *Domini Nostri* Augusti Pontificis Maximi, S. P. T. Antiochano (*sic*) [et Orfito Cos.]), est censée dater du consulat de Flavius Antiochianus et de Virius Orfitus, soit 270; ce qui, pour parler avec notre auteur, montrerait, « d'une manière indubitable, qu'en cette année la province la plus septentrionale de la Dacie, la Dacia Porolissensis, était encore un pays romain ».

Malheureusement, le document n'est ni aussi peu connu, ni aussi décisif que M. Horovitz le voudrait faire croire. Comme M. Daicovici l'a déjà signalé (*Dacoromania*, VI, 1929-1930, p. 482-483), lors de la parution de la version roumaine de son étude, loin d'avoir échappé à l'attention de Mommsen, l'inscription a été éditée par lui dans le *Corpus*, III, 828 : « [S]ol(i) pro sal(ute) d(omini) n(ostri) Aug(usti) | pont(ificis) m(aximi) S[e]pt[imius] Antiochian(us)... » M. Horovitz l'y trouvera, telle que je viens de la transcrire, et y trouvera également ce court commentaire, qui ne laissera pas de l'intéresser : « Olim in extrema parte latere visus est consulatus a. 270 Antiochiani et Orfiti, quo anno Claudio successit Aurelianus; quod si ita esset, nullum haberemus ex Dacia titulum hoc recentiorem. Sed re maturius considerata hanc interpretationem abiciendam esse intellexi ».

D. M. Pippidi.

Sciences auxiliaires.

B. L. Ullman, *Ancient writing and its influence :* New York, Longmans, Green & Co, 1932, 234 pages.

M. Ullman fait partie de cette brillante équipe de savants qui, depuis les élèves de Traube : H. W. Johnston, A. W. van Buren, E. A. Loewe, G. H. Putnam, L. W. Jones, puis E. K. Rand, Ch. H. Beeson, E. T. Merrill, F. W. Shipley, ont illustré les études paléographiques en Amérique.

Le livre appartient à la série « Our debt to Greece and Rome » qui comprend déjà quarante-cinq volumes. Le titre même de cette Collection et aussi la direction d'esprit de l'auteur, qui prépare une *Classical culture in the middle ages,* font que cet ouvrage apparaît moins comme une simple histoire de l'écriture que comme une vue générale de la culture à travers les monuments écrits. Le souci de lier les éléments de l'écriture au développement de la civilisation, et par exemple aux choses de l'art, y est constant (cf., p. 119, sur l'analogie entre les deux aspects du « gothique » : *fracture* de l'écriture et arc *brisé* de l'architecture). Le mot de la fin est assez joli, qui montre Rome conquérant le monde par la plume plus que par l'épée : « the sword of Rome has failed, its pen has triumphed ».

On ne peut pas demander à un livre de format aussi réduit d'être complet; il y a lieu de regretter que l'auteur ne se soit pas étendu davantage sur les choses de l'antiquité : histoire des instruments de travail, entreprises de copie, édition...; mais il est préoccupé surtout de ce que nous avons hérité.

On ne peut pas lui demander non plus une discussion sur les points sujets à controverse; mais pourquoi tout de même donner comme une chose certaine, ou même évidente, que les signes V et X représentent la main ou les deux mains ouvertes, sans même mentionner l'explication de X par la lettre grecque *chi* et celle de V par la moitié de X?

Quelques formules sont un peu hâtives, pour ne pas dire plus : peut-on dire (p. 168) que les liquides et nasales (*l*, *m*, *n*, *r*) sont nommées « comme les voyelles » d'après leur son même? L'auteur voulait dire sans doute que, les consonnes étant nommées par leur son, suivi de *e*, les sonantes le sont par leur son *précédé* de *e*.

Le volume est complété par quelques planches extrêmement claires qui illustrent agréablement les explications du texte, et par une bibliographie utile, mais qui a le tort de n'être pas complète parce que l'auteur s'est fait une règle de n'y pas reproduire les titres d'ouvrages mentionnés dans les Notes.

J. Marouzeau.

Latin médiéval.

Robert Devreesse, *Pelagii diaconi ecclesiae romanae in defensione trium capitulorum* (Studi e testi 57) : Citta del Vaticano, bibl. Vaticana, 1932, LIII + 76 pages.

On peut s'étonner qu'un document aussi important pour l'histoire de l'Église, malgré les précautions avec lesquelles on doit le consulter, soit resté jusqu'à ce jour inédit et pratiquement inconnu. Il faut savoir gré à H. Devreesse de nous avoir donné de ce texte une excellente édition critique, avec une longue introduction et de nombreuses notes en français. Voici pour le profane de quoi il retourne. L'empereur Justinien avait renouvelé la querelle monophysite en soulevant la question dite des Trois Chapitres; Justinien s'imaginait rallier à l'empire le parti très puissant des monophysites d'Arabie en obtenant la condamnation de trois auteurs ecclésiastiques qui, suspects eux-mêmes d'hérésie, avaient attaqué le monophysisme, Théodore de Mopsueste, Théodoret de Cyr et Ibas. C'est l'anathème prononcé contre ces trois auteurs qui est connu sous le nom de condamnation des Trois Chapitres. Le pape Vigile (537-555), malade et dépourvu de caractère, avait eu la faiblesse de céder à la requête de l'empereur, mesure qu'il rétracta d'ailleurs dans la suite. Le diacre Pélage, apocrisiaire d'Agapit et de Vigile à Constantinople, futur succes-

seur de Vigile sous le siège apostolique (556-561), écrivit dans les premiers mois de l'année 554, alors qu'il était interné dans divers monastères de l'Orient, un mémoire de six livres, qui est la *Défense* éditée par R. Devreesse. Devenu pape, Pélage devait à son tour désavouer publiquement l'œuvre qu'il avait écrite étant diacre.

Les historiens seront les premiers à profiter de cette importante publication. Sans doute, le mémoire de Pélage est en plus d'un point suspect; l'auteur est un témoin « trop passionné pour pouvoir être juste ». Le mérite de R. Devreesse a justement été de faire précéder le texte d'une longue étude historique que ses recherches sur Théodore et Théodoret lui permettaient de mener avec maîtrise; il a su mettre de la lumière dans une des périodes les plus troubles de l'histoire de l'Église, agitée pour plusieurs siècles par les controverses orientales. Notamment, les deux importants chapitres sur Pélage diacre et Pélage pape sont dans la meilleure tradition des Duchesne et des Baronius.

D'un autre côté, le travail philologique ne laisse rien à désirer. Le texte est fourni par l'unique *Codex Aurelianensis* 73 (70). Ce manuscrit du IXe siècle, relevant de l'école de Tours et jadis propriété de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, est malheureusement mutilé, si bien que la *Défense* ne commence qu'au cours du livre II. Le texte, passablement altéré, est restitué avec sûreté. Dans les excellentes pages qu'il consacre aux principes de son édition, l'auteur a donné réponse aux diverses difficultés ; il eût pu encore nous préciser d'un mot son attitude à l'égard des sources indirectes, notamment des écrits de Facundus d'Hermiane, souvent mis à contribution et qui risquent d'être inconnus du lecteur profane. Le problème de la transcription a arrêté R. Devreesse, comme tous ceux qui éditent des textes de ce genre, surtout lorsqu'il n'y a qu'un seul manuscrit. Le parti de reproduire les graphies du manuscrit paraît le meilleur, même lorsque, comme c'est le cas ici, l'orthographe est inconséquente. Mais, à la pratique, on rencontre des impossibilités. R. Devreesse, qui doute peut-être de la grande bonne volonté du lecteur, a hésité à reproduire certaines formes comme *aepiscopus* ou *aepistula* que nous aurions admises; mais il faut bien reconnaître que, lorsque le copiste orthographie *reseruabit* au lieu de *reseruauit*, le lecteur ne sait plus à quoi s'en tenir : force est donc d'admettre une solution hybride, qui ne laisse pas de donner prise aux partisans de l'orthographe vulgaire.

Le latiniste, enfin, trouvera dans cette édition matière à une riche étude. Délibérément, R. Devreesse a laissé de côté l'examen de la langue de Pélage, de sa syntaxe et de son style. D'aucuns le lui reprocheraient, si ce n'était une manière de laisser à glaner au lecteur. D'une façon générale, le texte est assez ardu à lire. Pélage ne s'embarrasse pas outre mesure des procédés de la rhétorique et de la stylistique, mais la pas-

sion qui anime tout l'ouvrage lui donne l'éloquence, qui naît du fond même des choses et qui est aussi un « style ». Cette étude reste à faire : on devra pour la mener ne pas négliger l'autre œuvre qui nous est restée de Pélage, la traduction de la majeure partie du Ve livre des *Vitae Patrum* (*P. L.*, LXXIII, 855-988).

A. Dain.

A chrestomathy of vulgar latin, by H. F. Muller & Miss P. Taylor : Boston & New York, Heath, 1932, xvii & 315 pages, 3,60 Doll.

Les chrestomathies du latin médiéval ne nous manquent pas ; depuis dix ans à peine nous avons eu, toutes venant d'Amériques, celles de C. H. Beeson, C. U. Clark et J. B. Game, K. P. Harrington, S. Gaselee. D'Amérique encore nous arrive celle-ci, due à la collaboration de M. H. F. Muller, dont j'ai annoncé ici la *Chronology of vulgar latin*, et Miss P. Taylor, dont on connaît aussi par cette *Revue* la *Latinity of the Liber historiae Francorum*.

L'originalité de ce nouveau recueil de textes tient à ce qu'il est conçu surtout en vue d'illustrer l'histoire de la langue. L'Introduction, due à M. Muller, contient un commentaire littéraire, philosophique, historique, de la période du latin vulgaire qui va du ier au viiie siècle. Un aperçu grammatical, dû à Miss Taylor, passe en revue les principaux changements linguistiques de cette période, avec des exemples empruntés aux textes qui occupent la troisième partie de l'ouvrage. Ces textes sont choisis de façon à illustrer les déviations les plus caractéristiques par rapport au latin classique, donc les plus propres à éclairer la formation des langues romanes. C'est ce qui explique l'absence de textes, même récents, commes ceux de Jordanes ou Paul le Diacre, s'ils continuent la tradition, et au contraire la place importante donnée à des textes, même anciens, comme certains extraits de Pétrone et de Commodien, s'ils annoncent un état de choses nouveau.

M. Muller reprend dans son Introduction quelques-unes des idées qui font l'intérêt de sa *Chronology* (cf. cette *Revue*, t. VIII, p. 384) : comment l'évolution linguistique est fonction de l'histoire politique et sociale ; comment, l'élément chrétien ayant supplanté l'élément romain, la langue vulgaire se trouva une langue chrétienne (et sur ce point M. Muller rejoint les idées chères à Mgr Schrijnen ; cf. ci-dessus, p. 241 et 486), et comment en conséquence la dialectisation est retardée jusqu'au moment où des conditions sociales particulières font de la France l'initiatrice d'une différenciation linguistique et du mouvement qui aboutit à imposer la langue vulgaire même aux écrivains.

L'aperçu grammatical de Miss Taylor vise d'abord à ne pas faire double emploi avec l'*Introduction to vulgar latin* de M. C. H. Grandgent ;

il a surtout pour objet de faire apparaître dans le domaine du vocabulaire, de la morphologie et de la syntaxe, les phénomènes les plus caractéristiques de l'évolution qui va du VIe au VIIIe siècle. On ne trouvera là, il va sans dire, que des indications, et non pas une systématisation que ne permettait pas la documentation utilisée. On pourra, dans certains cas, douter s'il s'agit de graphies ou de prononciations réelles, de formes authentiques ou de simples fautes, de faits de morphologie ou de faits de phonétique; pour ne prendre qu'un exemple, on ne voit pas bien si les faits relatifs à la confusion de *-i* et de *-e* (exemples du haut de la p. 36 et note 36 de la p. 54) sont considérés comme en rapport avec les faits de la p. 67 (confusion du passif *lugeri* avec l'actif *lugere*) qui jouent un rôle si important dans la théorie de M. Muller sur le trouble apporté par l'évolution phonétique à la morphologie et la syntaxe.

Mais l'ouvrage que nous apportent les deux éminents médiévistes de New York est d'illustration plus que de démonstration, et il faut les féliciter surtout d'avoir su par un choix de textes habile éclairer, même aux yeux d'élèves peu préparés, la période la plus obscure et la plus importante à la fois de notre ascendance linguistique.

J. Marouzeau.

B. L. Ullman, *Classical authors in mediaeval florilegia*, extraits de la *Classical Philology*.

Ce volume contient six articles que l'auteur a publiés dans la *Classical Philology*, t. XXIII, 1928, n° 2, p. 128-174; t. XXIV, 1929, n° 2, p. 109-132; t. XXV, 1930, n° 1, p. 11-21; t. XXV, 1930, n° 2, p. 128-154; t. XXVI, 1931, n° 1, p. 21-30; t. XXVII, 1932, n° 1, p. 1-42.

Ces six articles sont moins des études indépendantes que des collections de matériaux pour servir à la préparation d'éditions critiques.

Le premier article est consacré à Tibulle. L'auteur a étudié avec un soin minutieux quatre manuscrits contenant des *florilegia*, à savoir : Paris 7647 et 17903, qui avaient été précédemment examinés par Meyncke (*Rhein. Mus.*, 1870, p. 369); Arras 64 et Escurial Q. I. 14, qui n'avaient fait jusqu'à présent l'objet d'aucun examen. L'auteur donne une édition des extraits de Tibulle, avec un apparat critique très complet. Il va de soi que les éditeurs de Tibulle pourraient faire leur profit de ces extraits. L'auteur considère, après un examen attentif, que c'est le ms. Paris 17903 qui serait le plus voisin de l'archétype.

Le second article est consacré à la *Laus Pisonis*. Les manuscrits utilisés sont les mêmes que pour Tibulle. En plus, il y a un ms. de Berlin (Diez B. 60) qui, d'après l'auteur, dériverait du ms. de l'Escurial. M. Ullman pense que l'auteur de la *Laus Pisonis* serait Lucain. Des ressemblances entre la versification de Lucain et les particularités métriques

de la *Laus Pisonis* avaient déjà été signalées par Trampe, *De Lucani versu* (1888).

Le troisième article est consacré à Pétrone. Mêmes manuscrits que pour Tibulle. Dans le quatrième article l'auteur examine, toujours du point de vue du Satyricon de Pétrone, les notes publiées par Pierre Pithou, le jurisconsulte et humaniste ami du grand Cujas. Ce dernier lui avait prêté un ms. grâce auquel Pierre Pithou a pu rédiger ses *Adversaria*. Seulement les éditeurs modernes qui ont utilisé les notes de Pithou n'en ont pas toujours compris la portée et la signification, et c'est pourquoi l'auteur reprend l'examen de ces notes, en corrigeant quelques erreurs, de Buecheler notamment.

Le cinquième article contient des notes critiques concernant les Argonautiques de Valerius Flaccus. L'auteur utilise les mêmes manuscrits que pour Tibulle et, en plus, le Puteanus (de Claude Dupuy), Paris 8089. Le dernier article contient des notes critiques fondées sur les mêmes manuscrits que pour la *Laus Pisonis*. Ces notes concernent le *Culex*, l'*Aetna*, enfin Calpurnianus et Nemesianus.

L'ouvrage sera utile non seulement aux éditeurs de ces divers textes, mais encore aux médiévistes, notamment pour l'étude de l'orthographe au moyen âge.

M.-G. Nicolau.

Ouvrages scolaires.

A. Bourgery et H. Yvon, *Grammaire latine élémentaire avec exercices :* Paris, Belin, 1932, 295 pages.

Les intentions des auteurs de ce livre s'expliquent dans une courte introduction terminée par un modeste appel au jugement de ceux qui auront à l'expérimenter. Il faut reconnaître d'abord la sûreté et le bon aloi de l'érudition qui préside à ce recueil élémentaire. Œuvre de deux professeurs éminents qui sont aussi des savants appréciés dans le domaine et de la philologie et de la linguistique, il a le mérite de reposer sur une science solide mise au service d'une riche expérience pédagogique. Ainsi l'exposé du verbe est fait pour suggérer à l'élève le vrai sens de sa valeur. Il n'est question ni d'infectif ni de perfectif : ce jargon un peu barbare serait prématuré en sixième, et l'on sait que M. Yvon est un des promoteurs d'une réforme simplificatrice de la terminologie grammaticale (cf. cette *Revue*, t. IV, p. 89 et 237). Partout le verbe apparaît en deux tableaux successifs, l'un donnant les « temps d'action non terminée » et l'autre les « temps d'action terminée ». L'attention de l'enfant est particulièrement appelée sur les formes à valeur multiple, qu'il s'agisse de la déclinaison ou de la conjugaison, et d'ingénieux exercices sont destinés à les lui faire distinguer.

Une heureuse innovation tend à concilier deux nécessités qui jusque-là semblaient s'exclure. On a depuis longtemps renoncé, et avec raison, à exercer indéfiniment l'élève à la déclinaison avant qu'il ne puisse mettre une phrase sur pied, faute de connaître le maniement du verbe. L'étude simultanée de plusieurs des parties du discours, en remédiant à cet inconvénient, n'est cependant pas sans danger : elle prive l'enfant de toute vue d'ensemble sur la morphologie latine. MM. Bourgery et Yvon reviennent à l'ordre traditionnel; mais la conception des exercices est telle que le professeur, orienté par des instructions claires et une disposition soigneuse, aura à puiser dans les différentes sections du livre pour faire marcher de front deux ou trois études permettant d'aborder de bonne heure des exercices intéressants, petites phrases ou petites histoires, dont certaines, tout à fait piquantes, feront la joie de l'enfant.

C'est en vue de l'éveil de son intelligence qu'est aménagée toute la partie pratique; les auteurs connaissent son esprit ouvert, mais instable; ils ont inventé la gymnastique propre à amuser sa curiosité, à stimuler son attention; bien qu'ils le conduisent loin déjà dans la connaissance de la morphologie et de la syntaxe, il semble que rien ne soit précipité, car la gradation est excellente. Ce traité élémentaire est nourri d'une connaissance sûre de la psychologie enfantine autant que des dernières mises au point de l'érudition.

A. Guillemin.

L. Debeauvais, *Cours de langue latine à l'usage de l'enseignement secondaire*, publié par un groupe de professeurs sous la direction de L. Debeauvais. Grammaire complète : Paris, E. Belin, 1932, 296 + viii pages.

La grammaire que vient de publier un groupe de professeurs, sous la direction de M. L. Debeauvais, représente, comme l'atteste la bibliographie de la page viii, un effort sincère pour renouveler l'enseignement du latin dans les classes secondaires en y faisant pénétrer l'esprit de l'enseignement supérieur. La syntaxe atteste par sa présentation typographique et par l'agencement même des règles dans chaque partie un effort louable vers des doctrines claires et complètes. Je signale, en particulier, la présentation très minutieuse et très réussie de tout ce qui concerne les compléments de temps et de lieu. Si l'on peut regretter dans la dernière section que la règle concernant la suppression de la préposition devant un groupe contenant *locus* soit reléguée dans une note écrite en caractères minuscules (p. 190) et dans laquelle sont omis les mots *pars* et *regio* jouissant du même privilège, en revanche la présentation des compléments de temps est un chef-d'œuvre de prévoyance. Des tableaux fort clairs récapitulent ici et là les grandes sections syn-

taxiques; comme modèle du genre, on peut remarquer celui qui commence p. 225 et contient une liste, précieuse pour les élèves, des diverses constructions exigées par les verbes latins les plus usités. Dans cette seconde partie, une seule chose me semble regrettable. Pourquoi dans un ouvrage bien au point et qui vient de paraître rencontre-t-on encore ces appendices (p. 269 et suiv.) faits en apparence pour alléger l'enseignement et qui, en réalité, l'embrouillent tout en donnant à un volume neuf l'aspect d'une seconde édition remise au point avec économie?

La première partie de l'ouvrage ne vaut pas la seconde. On sent peser cruellement sur elle une tradition périmée et que l'enseignement secondaire ne se résout pas à jeter par-dessus bord. Remarquons qu'il s'agit d'une grammaire à l'usage des hautes classes. En lisant dans les notes les noms de Niedermann, Meillet, Ernout, Lebreton, Vendryes, etc..., et en parcourant ensuite la doctrine contenue dans le texte, on a l'impression d'un désaccord pénible, comme d'un donjon du moyen âge éclairé à l'électricité, d'une marquise s'embarquant en avion avec mouches et paniers. La responsabilité des fausses notes ne doit pas être rejetée exclusivement sur les auteurs du livre : tout le public lettré en est responsable, comme l'attestent certains aspects de la querelle engagée chez nous depuis un an autour de la grammaire.

Prenons la conjugaison des verbes : nous y trouvons encore la notion des temps primitifs avec tous les inconvénients qu'elle comporte, dont le plus mince est d'engager un élève à voir entre *legĕre* et *legēbam* le même rapport qu'entre *monēre* et *monēbam*. Sans doute les auteurs ont barré le chemin à cette bévue en distinguant *ama-re* et *leg-ere* par la coupure qui sépare radical et désinence. Mais n'est-ce pas déjà trop de l'avoir suggérée et cette présentation simplifie-t-elle quelque chose? N'aurait-il pas été plus aisé et plus satisfaisant d'envisager l'instabilité de l'*ĕ* et de l'*ĭ* qui seule rend intelligibles et même réguliers les caprices des conjugaisons en *-o*, *-ĕre* et *-io*, *-ĕre?* Allons plus loin : aurait-il été vraiment si difficile de bâtir la conjugaison du verbe latin sur ses deux radicaux au lieu de faire intervenir des considérations désuètes? N'aurait-on pu donner au suffixe du supin sa vraie physionomie, *-tum* passant dans certaines conditions à *-sum*, ce qui permet de l'apparenter au verbal grec en -τος dont il conserve si souvent le sens, au lieu d'enseigner l'existence d'un pseudo-suffixe *-um* s'attachant à un pseudo-radical *amat-* (p. 47). Même tour de force dans les déclinaisons pour conserver l'ancienne façade. Qu'est-ce donc que cette déclinaison parisyllabique (*civis*) qui contient aussi des monosyllabes imparisyllabiques (*urbs*) et en plus des polysyllabes imparisyllabiques (*prudens*)? La vérité, comme toujours, est ici plus claire que le mensonge : cette déclinaison est caractérisée par la prédominance de la voyelle *-i*; non seulement *-ium* au géni-

tif pluriel, *-ia* au nominatif-accusatif neutre pluriel, *-i* souvent à l'ablatif singulier, mais encore *-im* à l'accusatif singulier dans quelques mots que les grammaires les plus élémentaires rougiraient d'omettre, et *-is* à l'accusatif pluriel, que les élèves rencontreront parfois dans les textes de l'enseignement secondaire, toujours dans ceux de l'enseignement supérieur, sans que leur attention ait été appelée de ce côté. Cette prédominance de l'*i* s'explique et se retient si l'on avertit les élèves qu'elle caractérise les thèmes en *-i*, dont certains ont perdu au nominatif leur caractéristique. Après quoi, on pourra donner comme symboles empiriques de reconnaissance de ces thèmes les divers signes (parisyllabisme, terminaison de monosyllabes par deux consonnes, etc...) qui servent aujourd'hui à constituer le plus stupéfiant des pots pourris sous la rubrique du parisyllabique. Resteront les exceptions dans les deux sens : mais le mode de présentation actuel ne les rend pas moins anomales. Pourquoi recourir à un mensonge que les théologiens qualifieraient peut-être de joyeux, mais qui ne l'est guère?

Pourquoi? c'est que, lorsque plusieurs générations successives ont été mal embarquées, rien n'est moins aisé que de changer le mode de navigation. Si nous en doutons, pensons au paradoxe de notre orthographe et à l'impossibilité où nous sommes de sortir de cette impasse.

A. Guillemin.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME X

(10e ANNÉE)

Documents relatifs à la Société des Études latines :

Pages

Programme de la Société des Études latines . . . 5
Liste des membres de la Société 7
Constitution d'un Groupe romand de la Société . . 30
Comptes-rendus des séances de la Société en 1932 :
Séance du 9 janvier 1932. 22
Séance du 13 février 1932 23
Séance du 9 avril 1932 24
Séance du 14 mai 1932 27
Séance du 12 novembre 1932 289
Séance du 10 décembre 1932 290
Assemblée générale annuelle. 292
Comptes-rendus des séances du Groupe romand :
Séance du 16 janvier 1932 30
Séance du 29 mai 1932 295
Séance du 27 décembre 1932 297

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 300

Chronique, par J. Marouzeau :

Vie de la Société 307
Nouvelles du monde savant. 35
Congrès, cours et voyages 36
Périodiques nouveaux 37, 308
Travaux en cours et suggestions de travaux. . . . 39, 309
Organisation du travail scientifique 43

Les études latines :

Les études latines aux États-Unis, par F. Peeters. . 314
Le latin dans les examens (doctorat), par J. Marouzeau. 320

Notes et communications :

Pages

P. Wuilleumier, Le vieillard de Tarente. 50
Id., Apollon-Diane et Tellus. 50
J. Perret, Pour une étude de « l'idée de Rome » . . 50
F. Préchac, Un manuscrit inédit de Sénèque . . . 55
N. I. Herescu, Sur une répétition virgilienne . . . 322
L. Herrmann, « Relicti ruris ». 324

Rapports et mémoires :

A. Oltramare, La réaction cicéronienne et les débuts du principat. 58
F. Préchac, La date et la composition du *De Clementia*. 91
A. Loyen, L'esprit précieux dans la société des Gaules. 114
P. Wuilleumier, Tarente et le Tarentum. 127
J. Marouzeau, Le style oral latin 147
P. Perrochat, L'infinitif de narration. 187
St. Lyer, Le gérondif en *-ndo* et le participe présent. 222 et 382
K. van der Heyde, L'aspect verbal en latin 330
J. Marouzeau, Essai sur la stylistique du mot . . . 336
A. Burger, Le témoignage d'Aulu-Gelle sur la 5e déclinaison 373
F. Préchac, Pour le commentaire de Sénèque . . . 400
M. Comeau, La transmission des sermons de saint Augustin. 408
Ch. Favez, L'épisode de l'invention de la croix dans saint Ambroise 423
E. Benveniste, Le nom de l'esclave à Rome. . . . 429
J. Gagé, Recherches sur les jeux séculaires. . . . 441
E. Cavaignac, Le Sénat de 220. 458

Bulletin paléographique :

Fac-similés des manuscrits de Cicéron, par L. Laurand. 233

Bulletin archéologique :

Les dernières fouilles de Rome, par H.-I. Marrou. . 469

Bulletin critique :

Bibliographie et documentation :

M. Godet et J. Vorstius, Index bibliographicus [J. Marouzeau]; L'histoire et l'œuvre de l'École française de Rome [M. Durry]; Fr. de Ruyt, L'antiquité classique étudiée à Rome; Association G. Budé, con-

Pages

grès de Nîmes; Deuxième Congrès national des sciences historiques [J. Marouzeau] 476

Linguistique et philologie :

E. Hermann, Lautgesetz und Analogie; J. Safarewicz, Le rhotacisme latin; J. Schrijnen, Charakteristik des altchristlichen Latein [J. Marouzeau]; A. Knoch, Sprachwissenschaftliche Grundlegung [L. Renou]; P. Perrochat, L'infinitif subordonné en latin [P. Vallette]; Id., L'infinitif de narration; Chr. Mohrmann, Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustinus [J. Marouzeau]; P. Di Capua, Il ritmo prosaico in S. Agostino [M. G. Nicolau] . . 238 et 479

Éditions de textes :

Collection des Universités de France G. Budé : Suétone, par H. Ailloud; Horace, Odes et Épodes, Satires, par F. Villeneuve; Plaute, I : Amphitryon, Asinaria, Aulularia, par A. Ernout [J. Marouzeau]. 242 et 490

Nouvelle Collection de textes et documents G. Budé : Plaute, Les prisonniers, par L. Havet, publié par A. Freté et L. Nougaret [J. Marouzeau] 493

Collection latine du moyen âge G. Budé : La comédie latine au XIIe siècle, publiée par G. Cohen [J. Marouzeau] 244

Classiques Garnier : Sénèque, Controverses et Suasoires, par H. Bornecque; Catulle et Tibulle; Properce; Suétone, par M. Rat; Horace, par F. Richard; Martial, par P. Richard; Poetae minores, par E. Raynaud; Lucrèce, par H. Clouard; Pline le Jeune, Lettres, par C. Sicard; Velleius Paterculus et Florus, par P. Hainsselin et H. Watelet; Térence, Comédies, par E. Chambry; Rhétorique à Herennius; Cicéron, De l'invention, par H. Bornecque; Cicéron, De l'orateur, par F. Richard; Sénèque, Lettres à Lucilius, par F. et P. Richard; César, la guerre des Gaules, par M. Rat; Quinte-Curce, Histoire d'Alexandre le Grand, par V. Crépin [J. Marouzeau] . . . . . 247 et 494

Les classiques pour tous, Hatier : Anthologie des poètes latins, par J. Cousin [J. Marouzeau] . . . 251

Collection Teubner : Plaute, Trinummus, éd. Brix-Niemeyer et Conrad [J. Marouzeau] 252

Pages

Collection Velhagen et Klasing : Térence, Andria, éd. A. Kurfess et H. Schaal [J. Marouzeau] 254

Scriptores gr. et lat. cons. Acad. Lynceorum editi : Senecae ad Lucilium Epistulae, rec. A. Beltrami [J. Marouzeau] 255

Biblioteca di filologia classica, Chiantore : Vergili Ciris, éd. P. Lenchantin de Gubernatis [J. Marouzeau]. 256

Collection roumaine : Plaute, I, par E. Constantinescu [J. Marouzeau] 258

Histoire littéraire et histoire des textes :

J. Humbert, Histoire illustrée de la littérature latine [J. Marouzeau]; G. Jachmann, Plautinisches und Attisches; J. N. Hough, The composition of the Pseudolus [A. Freté]; R. Zimmermann, Der Sallusttext im Altertum; B. Edmar, Studien zu den Epistulae ad Caesarem [L.-A. Constans]; L. Laurand, Cicéron est intéressant [J. Marouzeau]; R.-J. Deferrari et J. M. Campbell, A concordance of Prudentius [M. Lavarenne]; A. Stein, Römische Inschriften in der antiken Literatur [J. Marouzeau] 258

N. Terzaghi, Per la storia della satira [L.-A. Constans]; O. Immisch, Horazens Epistel über die Dichtkunst; C. Buscaroli, Virgilio, il libro di Didone [A. Guillemin]; B.-N. Tatakis, Panétius de Rhodes [Reymond 498

Histoire et sciences auxiliaires :

P. Lavedan, Dictionnaire des antiquités [J. Marouzeau]; G. Säflund, Le mura di Roma [H.-I. Marrou]; A. Piganiol, La conquête romaine [J. Marouzeau]; J. Carcopino, Sylla ou la monarchie manquée [M. Durry]; G.-P. Baker, Tiberius Caesar; Fr. B. Marsh, The reign of Tiberius [D.-M. Pippidi] . . 272

L. Ross Taylor, The divinity of the roman emperor; A. Momigliano, L'opera dell'imperatore Claudio; Ph. Horovitz, Le problème de l'évacuation de la Dacie transdanubienne [D.-M. Pippidi]; B.-L. Ullman, Ancient writing [J. Marouzeau]. 506

Latin médiéval :

Robert Devreesse, Pelagii diaconi ecclesiae romanae in defensione trium capitulorum [A. Dain]; H. F. Muller et P. Taylor, A chrestomathy of vulgar

Pages

latin [J. Marouzeau]; B.-L. Ullman, Classical authors in mediaeval florilegia [M. G. Nicolau] . . 515

Ouvrages scolaires :

A. Bourgery et H. Yvon, Grammaire latine élémentaire; L. Debeauvais, Cours de langue latine [A. Guillemin] 519

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1933

BINDING DEPT. SEP 15 1956

PA
2002
R4
année 9-10

Revue des études latines

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS